

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Text in English and French.
Texte en anglais et en français.
Page 68 is incorrectly numbered page 64.
Page 68 comporte une numérotation fautive: p. 64.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
 Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNALS
OF THE
HOUSE of ASSEMBLY
OF
Lower-Canada.

From the 22d January to the 26th March 1830.

In the Tenth and Eleventh Years of the Reign of

KING GEORGE the Fourth.

BEING THE THIRD SESSION OF THE THIRTEENTH PROVINCIAL PARLIAMENT
OF THIS PROVINCE.

Session 1830.

Printed by Order of the *House of Assembly.*

QUEBEC:

PRINTED AND SOLD BY NEILSON & COWAN.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE D'ASSEMBLEE

DU

Bas-Canada.

Depuis le 22 Janvier jusqu'au 26 Mars 1830.

Dans les dixième et onzième Années du Règne du

Roi GEORGE Quatre.

ETANT LA TROISIEME SESSION DU TREIZIEME PARLEMENT PROVINCIAL DE CETTE
PROVINCE.

Session 1830.

Imprimés par Ordre de la *Chambre d'Assemblée.*

QUEBEC :

IMPRIMES ET A VENDRE PAR NEILSON & COWAN.

GEORGE the FOURTH, by the Grace of God, of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland* King, Defender of the Faith: To our much beloved and faithful the Legislative Councillors of our Province of *Lower Canada*, and to our faithful and well beloved, the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, to an Assembly at our City of *Quebec*, on the twenty-second day of April instant, to have been commenced and held, called and elected, and to every of you, GREETING:—Whereas for divers urgent and arduous affairs, Us, the state and defence of our said Province concerning, our Assembly at the day and place aforesaid, to be present, we did command, to treat, consent and conclude, upon those things which, in our Assembly, should then and there be proposed and deliberated upon; and for certain causes and considerations, Us to this especially moving, we have thought fit to prorogue our said Assembly, so that you, nor any of you, on the said twenty second day of April instant, at our said City, to appear, are to be held or constrained, for we do will therefore, that you and each of you, be as to Us in this matter entirely exonerated; Commanding, and by the tenor of these presents firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on the second day of June next, at our said City of *Quebec*, personally you be and appear, to treat, do, act and conclude upon those things which, in our said Assembly, by the Common Council of our said Province, by the favour of God, may be ordained.—In Testimony whercof, these our Letters we have caused to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed: Witness our Trusty and Well beloved Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all Our Forces in the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, *Nova Scotia* and *New Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of our Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. at our Castle of *Saint Lewis*, in our City of *Quebec*, in our said Province, the fifteenth day of April, in the year of our Lord One thousand eight hundred and Twenty-nine, and in the Tenth year of our Reign.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Cn. in Chancery.

BY a further Proclamation of His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c., dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the twentieth day of May One thousand eight hundred and twenty nine, the Meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the fourteenth July ensuing.

BY a further Proclamation of His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c., dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the twentieth day of June One thousand eight hundred and twenty nine, the Meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the first of September ensuing.

BY

GEORGE QUATRE par la grace de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi:—A nos bien-aimés et féaux les Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien-aimés les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appelés et choisis à une Assemblée qui a du commencer et être tenue en notre Cité de *Québec*, le vingt-deuxième jour d'Avril de présent courant, et à tous et chacun de vous, SALUT:—Attendu que pour diverses affaires urgentes et difficiles concernant nous, l'état et la défense de notre dite Province, nous vous avons commandé d'être présents à notre Assemblée aux jour et lieu susdits, pour traiter, consentir et conclure sur ces matières et choses; lesquelles dans notre Assemblée, seraient alors proposées et soumises à délibération; et que pour certaines causes et considérations, à ce spécialement nous mouvant, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, de sorte que ni vous ni aucun de vous ne soyez tenus ou contraints de comparaître en notre dite Cité au vingt-deuxième jour d'Avril de présent courant, car nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous soyez quant à nous déchargés à cet égard; commandant, et par la teneur des présentes enjoignant fermement à vous et chacun de vous et à tous autres intéressés à cet égard que vous ayez à être et paraître personnellement en notre dite Cité de *Québec*, le second jour de Juin prochain, pour traiter, faire, agir et conclure sur ces matières et choses, lesquelles, dans notre dite Assemblée, par le commun Conseil de notre dite Province, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées: En foi de quoi nous avons fait émaner ces présentes nos Patentes et y affixer le Grand Sceau de notre dite Province; Témoin notre féal et bien-aimé Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en Chef de toutes nos forces dans les Provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et leurs dépendances diverses et dans l'Ile de *Terre-Neuve*, et l'Administrateur du Gouvernement de notre Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c., A notre Château *Saint-Louis*, en notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, le quinze d'Avril en l'an de notre Seigneur mil huit cent vingt-neuf, et dans la dixième année de notre Règne.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clerc de la C. en Chancellerie.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c., datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le vingtième jour de Mai mil huit cent vingt-neuf, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au quatorzième jour de Juillet suivant.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c., datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le vingtième jour de Juin mil huit cent vingt-neuf, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au premier jour de Septembre suivant.

B

Par

BY a further Proclamation of His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c., dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the twentieth day of August One thousand eight hundred and twenty nine, the Meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the twentieth day of October ensuing.

BY a further Proclamation of His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c., dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the sixth day of October, the Meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the first day of December ensuing.

JAMES KEMPT.

GEORGE THE FOURTH, by the Grace of God, of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, King, Defender of the Faith:—To our much beloved and faithful, the Legislative Councillors of our Province of *Lower-Canada*, and to our faithful and well-beloved, the Knights, Citizens, and Burgesses of our said Province, GREETING:—Whereas, the meeting of our Provincial Parliament stands prorogued to the First day of December next; nevertheless for certain causes and considerations, we have thought fit to prorogue the same to Friday, the Twenty-second day of January next, so that you nor any of you, on the said First day of December next, at our City of *Quebec*, to appear, are to be held and constrained, for we do will that you and each of you be as to us in this matter entirely exonerated; commanding, and by the tenor of these presents firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on Friday the said Twenty second day of January next, at our City of *Quebec*, personally you be and appear, for the Dispatch of Business, to treat, do, act and conclude, upon those things which, in our said Provincial Parliament, by the Common Council of our said Province, by the favour of God, may be ordained. In testimony whereof, these our letters, we have caused to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed:—Witness our trusty and well-beloved Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all our Forces in the Provinces of *Lower-Canada*, *Upper-Canada*, *Nova-Scotia* and *New-Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of the Province of *Lower-Canada*, &c. &c. &c. At our Castle of *Saint Lewis*, in our City of *Quebec*, in our said Province, the Twenty-fifth day of November, in the year of our Lord one thousand eight hundred and twenty-nine, and in the tenth year of our Reign.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Crown in Chy.

Province

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c., datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le vingtième jour d'Août mil huit cent vingt-neuf, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au vingtième jour d'Octobre suivant.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le sixième jour d'Octobre mil huit cent vingt-neuf, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au premier jour de Décembre suivant.

JAMES KEMPT.

GEORGE QUATRE, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et *Irlande*, Défenseur de la Foi:—A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien-aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, SALUT:—Vú que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au premier jour de Décembre prochain; néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de proroger encore icelle au Vendredi le vingt-deux de Janvier prochain; de sorte que vous ni aucun de vous, ne serez le dit premier Décembre prochain, tenus ni obligés de paraître dans notre cité de *Québec*; car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard; vous commandant, et par la teneur de ces présentes enjoignant fermement à vous et à chacun de vous et à tous autres intéressés à cet égard, que vous ayez à paraître et paraissez personnellement le dit Vendredi vingt-deux de Janvier prochain, dans notre cité de *Québec*, pour procéder à l'Expédition des Affaires, et traiter, faire, agir, et conclure sur ces choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil commun de notre dite Province: En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé, *James Kempt*, Chevalier Grand Croix du très-honorable ordre militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en Chef de toutes nos forces dans les Provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, et du *Nouveau-Brunswick*, et leurs diverses dépendances, et dans l'Isle de *Terre-Neuve*, et Administrateur du Gouvernement de notre Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *Saint-Louis* dans notre cité de *Québec*, dans notre dite Province, le vingt-cinquième jour de Novembre, l'an de notre Seigneur mil huit cent vingt-neuf, et de notre règne le dixième.

J. K.

THOMAS DOUGLAS, Greff. C. en Chancellerie.

Province

Province of }
Lower-Canada. }

JAMES KEMPT.

By His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant-General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower-Canada*, *Upper-Canada*, *Nova-Scotia*, *New-Brunswick* and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of the Province of *Lower-Canada*, &c. &c. &c.

A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of *Lower-Canada* begun and holden on the Twenty-first day of November, in the ninth year of His Majesty's Reign, and in the year of Our Lord, One thousand eight hundred and twenty-eight, a certain Bill, intituled, "An Act to make a new and more convenient division of the Province into Counties for the purpose of effecting a more equal representation thereof in the Assembly than heretofore," was passed by the Legislative Council and the House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the said Provincial Parliament, in the same Session thereof, on the fourteenth day of March, in the Tenth year of His Majesty's Reign, and in the year of Our Lord one thousand eight hundred and twenty-nine, was presented to me, the said Sir *James Kempt*, being such Administrator of the Government as aforesaid, for His Majesty's assent, and was then by me reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon:

And whereas the said Bill hath been since laid before His Majesty in Council, and His Majesty by and with the advice of His Council, on the Seventeenth day of August now last past, was pleased to assent to the said Bill, and pursuant to His Majesty's Royal pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified and finally enacted: Therefore in pursuance of the Statute in such case made and provided, By this Proclamation I do signify, publish and make known, That the said Bill hath been as aforesaid laid before His Majesty in Council, and that His Majesty hath been pleased to assent to, confirm, ratify, and finally enact the same: And of the premises I do hereby in His Majesty's name, require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice and others, His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever, whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my hand and Seal at Arms, at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, the fifth day of October, one thousand eight hundred and twenty-nine, and in the Tenth year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,

D. DALY, Secretary.

Province du Bas- }
Canada. }

JAMES KEMPT.

De par Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Commandant en Chef de toutes les forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada*, *Haut-Canada*, *Nouvelle Ecosse*, *Nouveau Brunswick* et leurs diverses dépendances, et dans l'Isle de *Terre-Neuve*, et Administrateur de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement Provincial du *Bas-Canada*, commencée et tenue le vingt-et-un de Novembre, dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, en l'an de notre Seigneur mil huit cent vingt-huit, un certain Bill intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," fut passé par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de cette Province; Et attendu que le dit Bill dans le dit Parlement Provincial, dans la dite Session d'icelui, le quatorze de Mars, dans la dixième année du Règne de Sa Majesté, et en l'an de Notre Seigneur mil huit cent vingt-neuf, fut présenté à moi, le dit Sir *James Kempt*, étant tel Administrateur du Gouvernement comme susdit, pour la Sanction de Sa Majesté, et fut alors par moi réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Et attendu que le dit Bill a été depuis mis devant Sa Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté par et avec l'avis de Son Conseil, le dix-sept d'Août actuellement dernièrement passé, de sanctionner le dit Bill, et en conformité au plaisir Royal de Sa Majesté à ce sujet, le dit Bill a été alors confirmé, ratifié et finalement établi en Loi: C'est pourquoi conformément au Statut en tel cas fait et pourvu, Par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir, que le dit Bill a été comme susdit mis devant Sa Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté de sanctionner, confirmer, ratifier et finalement établir en Loi icelui: Et des prémisses au nom de Sa Majesté je requiers et commande que tous Juges, Justices, Officiers et Ministres de la Justice et autres, les Sujet Loyaux de Sa Majesté, et toutes personnes quelconques, qu'icelui peut concerner, en prennent connaissance et se gouvernent en conséquence.

DONNE' sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Château *Saint Louis*, dans la Cité de *Québec*, le cinq d'Octobre mil huit cent vingt-neuf, et dans la dixième année du Règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

D. DALY, Secrétaire.

PROVINCE OF }
LOWER CANADA. }

PROVINCE DU }
BAS-CANADA. }

HOUSE OF ASSEMBLY.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

QUEBEC, Friday 22d January 1830.

QUEBEC, Vendredi 22 Janvier 1830.

Message to attend His Excellency.

A MESSAGE by *John Sewell*, Esquire, acting Gentleman Usher of the Black Rod:—

Mr. Speaker,
I am ordered to acquaint this Honorable House that His Excellency the Administrator of the Government commands their immediate attendance in the Upper House of the Legislature.

Accordingly Mr. Speaker, with the House, went up to attend His Excellency in the Legislative Council Chamber.

And being returned;

Mr. Speaker informed the House that the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Return of Members to serve in the Assembly of this Province, pursuant to Writs issued by His Excellency Sir *James Kempt*, Administrator of the Government, bearing date the nineteenth day of October One thousand eight hundred and twenty nine.

And the said Return was read, and is as followeth:

MESSAGE par *John Sewell*, Ecuyer, faisant les fonctions de Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:

Mr. l'Orateur,
J'ai ordre d'informer cette Honorable Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement requiert votre présence immédiate dans la Chambre haute de la Législature.

En conséquence, Mr. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence dans la Chambre du Conseil Législatif.

Et étant de retour;

Mr. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Retour des Membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, conformément aux Writs émanés de Son Excellence Sir *James Kempt*, Administrateur du Gouvernement, datés le dix-neuvième d'Octobre mil huit cent vingt-neuf.

Et le dit Retour a été lu, et il est comme suit:

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY,
Quebec, 7th December 1829.

Return of the names of Members chosen to serve in the Assembly of *Lower Canada*, pursuant to Writs issued by His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most' Honorable Military Order of the Bath and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, bearing date the Nineteenth day of October 1829.

Counties.	Names of Returning Officers.	Names of Representatives Chosen.
Drummond Missiskoui Sherbrooke Stanstead Shefford	John L. Ployart Philip N. Moore Charles Whitcher William Ritchie Abijah Willard	Frederick George Heriot, C. B. Richard V. V. Freileigh and Ralph Taylor. Benjamin Tremain and Samuel Brooks, Marcus Child and Ebenezer Peck. Lyman Knowlton

To WILLIAM B. LINDSAY, Esquire,
Clerk of the House of Assembly of Lower Canada.

THOMAS DOUGLASS,

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,
Québec, 7 Décembre 1829.

Retour des noms des membres choisis pour servir dans l'Assemblée du *Bas-Canada*, en conformité aux Writs émanés de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, datés le dix-neuvième jour d'Octobre 1829.

Retour des membres pour les nouveaux comtés.

Comtés.	Noms des Officiers-Rapporteurs.	Noms des Représentans Choisis.
Drummond, Missiskoui, Sherbrooke, Stanstead, Shefford,	John L. Ployart, Philip H. Moore, Charles Whitcher, William Ritchie, Abijah Willard,	Frederick George Heriot, C. B. Richard V. V. Freiligh et Ralph Taylor. Benjamin Tremain et Samuel Brooks. Marcus Child et Ebenezer Peck. Lyman Knowlton.

A WILLIAM B. LINDSAY, Ecuyer, Greffier de la
Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

THOMAS DOUGLASS,
Greff. Cour. en Chancellerie.

C

Le

Members take
the Oath and
their Seats.

Lieutenant Colonel *Frederick George Heriot*, C. B. Member for the County of *Drummond*, *Richard V. Freiligh* and *Ralph Taylor*, Esquires, Members for the County of *Missiskoui*; *Benjamin Tremain* and *Samuel Brooks*, Esquires, Members for the County of *Sherbrooke*; *Marcus Child* and *Ebenezer Peck*, Esquires, Members for the County of *Stanstead*, having previously taken the Oath, according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took their seats in the House.

Mr. Speaker also informed the House, that pursuant to the directions of the Act fifth *George* the Fourth chapter thirty three, he had issued his Warrants to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out new Writs for the election of a Citizen to serve in the present Parliament, for the Upper Town of *Quebec*, in the room of *Joseph Remi Vallières de St. Réal*, Esquire, appointed Provincial Judge of the District of *Three Rivers*; and also for the election of a Knight of the Shire for the County of *York*, to serve in the present Parliament in the room of *Jean Baptiste Lefebvre*, Esquire, deceased, and that in consequence the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, Certificates of the Election of a Citizen for the said Upper Town of *Quebec*, and of a Knight of the Shire for the said County of *York*.

And the said Certificates were read, and are as followeth:—

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN
CHANCERY,
Quebec, 4th July 1829.

This is to certify, that in virtue of a Writ of Election, issued by His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, on the fourth day of June last, directed to the Returning Officer for the Upper Town of *Québec*, *William F. Scott*, Esquire, for the Election of a Citizen for the said Upper Town of *Quebec*, to serve in the House of Assembly in the present Provincial Parliament, in the room of *Joseph Remi Vallières de St. Réal*, Esquire, appointed to the office of Provincial Judge of the District of *Three Rivers*, *John Francis Duval*, Esquire, has been returned as duly elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the thirtieth day of June last, which is lodged of record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,
Clk. Crown in Chancery.

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN
CHANCERY,
Quebec, 17th November 1829.

This is to certify, that in virtue of a Writ of Election, issued by His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, on the twenty fifth day of September last, directed to the Returning Officer for the County of *York*, *Stephen Mackay*, Esquire, for the election of a Member for the said County to serve in the House of Assembly in the present Provincial Parliament in the room of *Jean Baptiste Lefebvre*, Esquire, deceased, *William Henry Scott*, Esquire has been returned as duly elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the twenty ninth day of October last, which is lodged of record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,
Clk. Crown in Chancery.
John

Le Lieutenant-Colonel *Frederick George Heriot*, C. B., Membre pour le Comté de *Drummond*, *Richard V. Freiligh* et *Ralph Taylor*, Ecuyers, Membres pour le Comté de *Missiskoui*, *Benjamin Tremain* et *Samuel Brooks*, Ecuyers, Membres pour le Comté de *Sherbrooke*, *Marcus Child* et *Ebenezer Peck*, Ecuyers, Membres pour le Comté de *Stanstead*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Mr. l'Orateur a aussi informé la Chambre que conformément aux directions de l'Acte de la cinquième *George* Quatre, chapitre trente-trois, il avait fait sortir ses Warrants au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire de nouveaux Writs pour l'Election d'un Citoyen pour servir dans le présent Parlement, pour la Haute-Ville de *Québec*, à la place de *Joseph Rémi Vallières de St. Réal*, Ecuyer, nommé Juge Provincial du District des *Trois-Rivières*, et aussi pour l'Election d'un Chevalier du Comté pour le Comté de *York*, pour servir dans le présent Parlement, à la place de *Jean Baptiste Lefebvre*, Ecuyer, décédé, et qu'en conséquence le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, des Certificats de l'Election d'un Citoyen pour la dite Haute-Ville de *Québec*, et d'un Chevalier du Comté, pour le dit Comté de *York*.

Et les dits Certificats ont été lus, et sont comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN
CHANCELLERIE,
Quebec, 4 Juillet 1829.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election émané de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, le quatrième jour de Juin dernier, adressé à l'Officier-Rapporteur pour la Haute-Ville de *Québec*, *William F. Scott*, Ecuyer, pour l'Election d'un Citoyen pour la dite Haute-Ville de *Québec*, pour servir dans la Chambre d'Assemblée dans le présent Parlement Provincial, à la place de *Joseph Rémi Vallières de St. Réal*, Ecuyer, nommé Juge Provincial du District des *Trois-Rivières*, *John Francis Duval*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le dit Writ daté du trentième jour de Juin dernier, lequel est déposé dans ce Bureau pour faire foi.

THOMAS DOUGLASS,
Greff. de la Cour. en Chancellerie.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN
CHANCELLERIE,
Quebec, 17 Novembre 1829.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election émané de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre Militaire du Bain, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, le vingt-cinquième jour de Septembre dernier, adressé à l'Officier-Rapporteur pour le Comté de *York*, *Stephen Mackay*, Ecuyer, pour l'Election d'un Membre pour le dit Comté, pour servir dans la Chambre d'Assemblée, dans le présent Parlement Provincial, à la place de *Jean Baptiste Lefebvre*, Ecuyer, décédé, *William Henry Scott*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le dit Writ, daté du vingt-neuvième jour d'Octobre dernier, lequel est déposé dans ce Bureau, pour faire foi.

THOMAS DOUGLASS,
Greff. de la Cour. en Chancellerie.
John

Des membres
préent le ser-
ment et pren-
nent leurs sièges.

Certificate of
the Return of
Mr. J. F. Du-
val for the Up-
per Town of
Quebec.

Certificat du re-
tour de Mr. J.
F. Duval pour
la Haute-Ville
de Québec.

Certificate of
the Return of
Mr. W. H.
Scott, for the
County of York.

Certificat du re-
tour de Mr. W.
H. Scott pour
le comté de
York.

A Member
takes the Oath
and his Seat.

John Francis Duval, Esquire, Member for the Upper Town of *Quebec*, having previously taken the Oath, according to Law, and subscribed before the Commissioners, the Roll containing the same, took his seat in the House.

Mr. Speaker then informed the House, that pursuant to an order of this House of the fourteenth February One thousand eight hundred and twenty nine, he had issued his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out a new Writ for the Election of a Knight of the Shire to serve in the present Parliament for the County of *Gaspé*, in the room of *Robert Christie*, Esquire, expelled this House, and that in consequence the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Return of the Election of a Knight for the said County.

And the said Return was read, and is as followeth :

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN
CHANCERY,

Quebec, 3d July 1829.

Return of Mr.
Robert Christie
for the County
of *Gaspé*.

By a Warrant from the Honorable Speaker of the Assembly, it did appear that by the expulsion of *Robert Christie* from the House of Assembly, a vacancy of a Member for the County of *Gaspé* had happened in the said House, whereupon a Writ, signed by His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, and Administrator of the Government, did issue, the eighteenth day of February last, for the Election of a Member or Representative to serve in Assembly in the room and stead of the same *Robert Christie* so expelled as aforesaid: Now by the Return to the said Writ of Election bearing date the sixteenth day of April last, it appears that the same *Robert Christie*, Esquire, so expelled as aforesaid, had been chosen and is now returned to represent the said County of *Gaspé*, which Return is lodged of record in this office.

THOMAS DOUGLASS,
Clk. Crown in Chancery.

On Motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *Samson*.

Gaspé Writ.

Ordered, That the Entries in the Journals of this House of the fourteenth of February One thousand eight hundred and twenty nine, relating to the expulsion of the said *Robert Christie*, Esquire be now read.

The said Entries were read accordingly.

Mr. *Bourdages* moved to resolve, seconded by Mr. *Samson*, That the said *Robert Christie*, Esquire, having in his quality of stipendiary Chairman of the Quarter Sessions for the District of *Quebec*, called in question, and counselled the then Administration to call in question, the freedom of Debate in this House, is therefore undeserving of the confidence of the Government, and unworthy to be a Member of this House, and ought not to sit, and cannot sit as a Member thereof.

The House divided on the Question :

Yeas 18
Nays 3

So it was carried in the affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That the Speaker of this House, do issue his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, for a new Writ for the election of a Member to serve in the present Parliament as Representative of the County of *Gaspé*, in the place and stead of the said *Robert Christie*, Esquire, who has been declared incapable of sitting in this House.

Motion for an
Address respect-
ing Mr. *Rob-
ert Christie*.

Mr. *Bourdages* moved to resolve, seconded by Mr. *Samson*, That an humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, representing that *Robert Christie*, Esquire, having while he

John Francis Duval, Ecuyer, membre pour la Haute-Ville de *Québec*, ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un membre
prête le serment
et prend son
siège.

Mr. l'Orateur a alors informé la Chambre que conformément à un ordre de cette Chambre du quatorzième Février mil huit cent vingt-neuf, il avait fait sortir son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire un nouveau Writ pour l'Election d'un Chevalier du Comté pour servir dans le présent Parlement pour le Comté de *Gaspé*, à la place de *Robert Christie*, Ecuyer, expulsé de cette Chambre, et qu'en conséquence le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Retour de l'Election d'un Chevalier pour le dit Comté.

Et le dit Retour a été lu, et est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN
CHANCELLERIE.

Québec, 3 Juillet 1829.

Retour de Mr.
Robert Christie,
pour le Comté
de *Gaspé*.

En vertu d'un Warrant de l'Honorable Orateur de l'Assemblée, il appert que par l'expulsion de *Robert Christie* de la Chambre d'Assemblée, une place de membre pour le Comté de *Gaspé* est devenue vacante dans la dite Chambre ; sur quoi un Writ signé de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain et Administrateur du Gouvernement, a été émané le dix-huitième jour de Février dernier, pour l'Election d'un Membre ou Représentant pour servir dans l'Assemblée au lieu et place du même *Robert Christie*, ainsi expulsé comme susdit : Il appert maintenant par le Retour fait au dit Writ d'Election en date du seizième jour d'Avril dernier, que le même *Robert Christie*, Ecuyer, ainsi expulsé comme susdit a été de nouveau choisi, et qu'il est maintenant rapporté pour représenter le dit Comté de *Gaspé*, lequel Retour est maintenant déposé de record dans ce Bureau.

THOMAS DOUGLASS,
Greff. Couronne en Chancellerie.

Sur motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr. *Samson*,

Ordonné, Que les Entrées dans le Journal de cette Chambre du quatorzième de Février mil huit cent vingt-neuf, relativement à l'expulsion du dit *Robert Christie*, Ecuyer, soient maintenant lues.

Writ de *Gaspé*.

Les dites Entrées ont été lues en conséquence.

Mr. *Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par Mr. *Samson*, que le dit *Robert Christie*, Ecuyer, pour avoir comme Président salarié des Sessions de Trimestre pour le District de *Québec*, mis en question et conseillé au Gouvernement d'alors de mettre en question la liberté des débats dans cette Chambre, est indigne de la confiance du Gouvernement, et indigne d'être membre de cette Chambre, et ne doit et ne peut y siéger comme membre d'icelle.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 18
Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que l'Orateur de cette Chambre expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour un nouveau Writ d'Election pour un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour le Comté de *Gaspé* à la place du dit *Robert Christie*, Ecuyer, déclaré incapable de siéger dans cette Chambre.

Mr. *Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par Mr. *Samson*, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, lui représentant que *Robert Christie*, Ecuyer, pendant qu'il

Motion d'une
Adresse concer-
nant Mr. *Rob-
ert Christie*.

he was Chairman of the Quarter Sessions for the District of *Quebec*, and one of the Members of this House, in violation of its privileges, of the independence of its Members, and of the liberty of debate in this House, abused his situation by inducing the Earl of *Dalhousie*, then Governor in Chief, to dismiss from the office of Justice of the Peace, several Members of this House, on account of their votes and proceedings therein, was for such conduct unanimously declared by this House, on the fourteenth of February One thousand eight hundred and twenty nine, and again this day declared unworthy of the confidence of His Majesty's Government and unworthy of serving or sitting in this House, and praying therefore that His Excellency will be pleased to refuse to the said *Robert Christie*, Esquire, all marks of confidence on the part of His Majesty's Government, by dismissing him from any place of honor or profit he may hold during pleasure under His Majesty's Government.

On Motion of Mr. *Cuvillier*, seconded by Mr. *Louis Lagueux*,

Ordered, That the consideration of the said Motion be postponed till Monday next.

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill for vacating the seats of Members of the Assembly accepting offices of profit and becoming accountable for Public Money.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time, and ordered to be read a second time on Monday next.

Mr. Speaker then reported that when the House did attend His Excellency the Administrator of the Government this day, in the Legislative Council Chamber, His Excellency was pleased to make a Speech to both Houses of the Provincial Parliament, of which Mr. Speaker said he had, to prevent mistakes, obtained a Copy, which he read to the House, and it is as followeth:—

Gentlemen of the Legislative Council,
Gentlemen of the House of Assembly,

I have called you together at a time, which I believe to be the best suited both to your private convenience, and the public service; and it affords me sincere pleasure to have it in my power to congratulate you on the prosperous state of the affairs of the Province.

Under the blessing of Divine Providence, the distress which was so severely felt at this time last year, is no longer experienced, and the scarcity which then prevailed, has, fortunately, excited among the inhabitants of the country a spirit of active industry in their agricultural occupations, which cannot fail to be attended with the happiest effects.

Commerce has been carried on more extensively than usual, during the past year, and with more activity and enterprize.

The Provincial Revenue has also increased; and arrangements have been made for the security of the Public Monies in the hands of the Receiver General, conformably to the communication made to you in the last Session.

It will be gratifying to you also to learn that Elementary Schools have been very generally established throughout the Province; that great progress has been made in the improvement of the Internal Communications, and that facilities have been afforded to all classes of His Majesty's subjects, to settle on the Waste Lands of the Crown.

Measures have also been taken for the erection of new Light Houses, and for promoting the various objects of public improvement, for which provision was so liberally made in the last Session.

It has been my earnest endeavour to see that the bounty

qu'il était Président des Sessions de Trimestre pour le District de *Quebec*, et l'un des membres de cette Chambre, ayant en violation de ses privilèges, de l'indépendance de ses membres et de la liberté des débats de cette Chambre, abusé de sa situation pour induire le Gouverneur en Chef d'alors, le Comte de *Dalhousie*, à destituer de la charge de Juge de Paix dont ils étaient revêtus, plusieurs des membres de cette Chambre, à raison de leurs votes et procédés en icelle, a été pour cette conduite unanimement jugé par cette Chambre le quatorzième Février mil huit cent vingt-neuf, et de nouveau jugé ce jour, indigne de la confiance du Gouvernement de Sa Majesté, et indigne de servir ou siéger dans cette Chambre, et priant en conséquence son Excellence de vouloir bien refuser au dit *Robert Christie*, Ecuyer, toutes marques de confiance de la part du Gouvernement de Sa Majesté, en le destituant de tout emploi d'honneur ou de profit qu'il peut tenir durant plaisir sous le Gouvernement de Sa Majesté.

Sur motion de Mr. *Cuvillier*, secondé par Mr. *Louis Lagueux*,

Ordonné, Que la considération de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un bill pour rendre vacans les sièges des membres de l'Assemblée qui acceptent des emplois de profit ou qui deviennent comptables des deniers publics.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, le quel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Mr. l'Orateur a alors fait rapport que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, dans la Chambre au Conseil Législatif, il avait plû à Son Excellence de faire une Harangue aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit :

Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de la Chambre d'Assemblée;

Je vous ai convoqués à l'époque que j'ai cru être la plus convenable tant pour votre propre commodité que pour le service public; et ce m'est un plaisir bien sincère qu'il est en mon pouvoir de vous féliciter de l'état prospère des affaires de la Province.

Par la protection de la providence divine, la détresse qui s'est fait si sévèrement sentir dans ce tems-ci l'année dernière, n'est plus éprouvé, et la disette qui prévalait alors a, par bonheur, excité parmi les habitans des Campagnes, un esprit d'industrie active dans leurs occupations d'agriculture qui ne peut manquer de produire les effets les plus heureux.

Le commerce s'est étendu plus qu'à l'ordinaire dans le cours de l'année dernière, et a déployé plus d'activité et d'entreprise.

Le Revenu Provincial s'est pareillement augmenté, et il a été pris des arrangements pour la sureté des deniers publics, entre les mains du Receveur-Général, conforme à la communication qui vous en a été faite dans la dernière Session.

Il vous sera encore satisfaisant d'apprendre que des écoles élémentaires ont été très généralement établies dans l'étendue de la Province: Qu'il s'est fait de grands progrès dans les améliorations des communications intérieures, et qu'il a été donné des facilités à toutes les classes de sujets de Sa Majesté, pour leur établissement sur les terres incultes de la Couronne.

Il a été aussi pris des mesures pour l'érection de nouveaux phares et pour l'avancement des divers objets d'amélioration publique, pour lesquels il a été si libéralement pourvu dans la dernière Session.

J'ai apporté tous les soins possibles que la libéralité du

Bill for vacating the Seats of Members, read the first time.

Mr. Speaker reports His Excellency's Speech.

Bill pour rendre vacans les sièges des membres, lu la première fois.

Mr. l'Orateur fait rapport de la Harangue de Son Excellence.

bounty of the Provincial Parliament was not misapplied, and I have, with that view, established such regulations, as appeared to be necessary, for guarding against abuses, and for ensuring a faithful and judicious expenditure of the public money.

Details on all these subjects will be laid before you, for your information, and you will probably be of opinion, that the Acts passed in the last Session "for the encouragement of Elementary Education," and "for erecting Light Houses in the Saint Lawrence," require revision.

Gentlemen of the House of Assembly,

The Accounts of the Provincial Revenue and Expenditure for the last year will be laid before you, as soon as possible, and every information afforded you respecting them, which you may require.

Gentlemen of the Legislative Council,
Gentlemen of the House of Assembly,

It will be my duty to convey to you, by Message, a communication which I have received His Majesty's commands to make to you, upon the subject of the Financial Question, which has given rise to so much controversy in the Province; and I will now submit to your consideration such matters of public interest as I conceive will be conducive to the general welfare of the people of this loyal Colony.

The state of the Currency is a subject which demands your attention; the adoption of some measure appearing to be necessary, to prevent the circulation of pistareens and other small silver coins, at a nominal value, greatly exceeding their intrinsic worth. It is also most desirable that Legislative Provision be made to ensure the circulation of British Silver money within the Province at its real value. His Majesty's Government having sent out a considerable quantity of such money, with a view to its circulation, and to its ultimately becoming the circulating medium of the Colony, I recommend the subject to your serious consideration.

I would also suggest the expediency of passing a law for the qualification of the Justices of the Peace, adapted to the situation and circumstances of the Colony. The qualification being moderate, and either in real estate or in personal income.

The erection of Court Houses and Goals in some of the most populous Counties of the Province, (when desired by the Inhabitants) is another measure which I would recommend to your consideration; but I will communicate to you, by Message, my ideas on this subject.

Evils having been experienced by the introduction of contagious diseases into the Province, it may be expedient to guard against calamities of this kind, by some suitable enactment.

The unfitness of the Gaol at *Montreal*, as a place of confinement for so populous a District, has been frequently brought under your consideration; and I trust that the Session will not close, without provision being made, either for the erection of a new Gaol, or for a Penitentiary, where criminals may be kept at hard labour, apart from Prisoners who are confined previous to their trial.

I suggested to you, by His Majesty's command, in the last Session, the expediency of levying a small tax upon such tracts of land, as remain in a waste and unimproved condition; and also for establishing offices for the registration of deeds; and to these subjects it is my duty again to call your attention.

The pressure of business in the last Session prevented your maturely considering several matters of public importance that came under your deliberation,

du Parlement Provincial ne fut pas appliquée mal à propos; et dans cette vue j'ai établi telles règles qui m'ont paru nécessaires pour se garder des abus, et pour assurer l'emploi fidèle et judicieux des deniers publics.

Des détails sur tous ces sujets vous seront soumis pour votre information, et vous serez probablement d'opinion que les Actes passés dans la dernière session "pour l'encouragement de l'éducation élémentaire, et "pour l'érection de phares sur le *Saint-Laurent*" requièrent une révision.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée;

Les Comptes des Revenus et des Dépenses Provinciales pour l'année dernière seront mis devant vous, aussitôt que possible, et il vous sera donné à leur égard tous les éclaircissemens que vous pourrez requérir.

Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de la Chambre d'Assemblée;

Il sera de mon devoir de vous transmettre par message, une communication que je dois vous faire par l'ordre de Sa Majesté, au sujet de la question fiscale qui a donné naissance à tant de controverse dans cette province; et je vais actuellement soumettre à votre considération telles matières d'un intérêt public, lesquelles, dans mon opinion, tendront au bien-être du peuple de cette Colonie Loyale.

L'état de la monnaie en circulation est un sujet qui demande votre attention—l'adoption de quelque mesure paraissant nécessaire pour prévenir la circulation des pistareens, et autres petites pièces monoyées, à une valeur nominale qui excède de beaucoup leur valeur intrinsèque:—Il serait encore fort à désirer qu'il fut fait une provision Législative pour assurer la circulation de la monnaie d'argent Britannique dans la Province, à sa valeur réelle, le gouvernement de Sa Majesté ayant envoyé une quantité considérable de telle monnaie dans la vue de sa circulation, et pour qu'elle devint avec le tems la monnaie courante de la colonie. Je recommande ce sujet à votre sérieuse considération.

Je voudrais aussi suggérer la convenance de passer une loi pour la qualification des Juges de Paix, adaptée à la situation et aux circonstances de la colonie. La qualification étant modérée et portant soit sur des biens-fonds ou sur le Revenu personnelle.

L'érection de maisons de justice et de prisons dans quelques-uns des comtés les plus peuplés de la Province, (lorsque demandée par les habitans) est une autre mesure que je voudrais recommander à votre considération; mais je vous communiquerais, par message, mes idées sur ce sujet.

L'introduction de maladies contagieuses dans la Province, ayant eu des conséquences désastreuses, il serait peut-être expédient de pourvoir contre des calamités de cette nature par une loi convenable.

L'insuffisance de la prison de *Montréal*, comme lieu de détention pour un District aussi peuplé, a souvent été soumise à votre considération; et je me plais à croire que la Session ne se clora pas, sans qu'il y ait une provision de faite, soit pour l'érection d'une nouvelle prison, ou pour une maison de pénitence, dans laquelle les criminels pourront être tenus à des travaux forcés, et séparés des prisonniers qui sont détenus avant leur procès.

Dans la dernière Session je vous suggérerai par ordre de Sa Majesté, qu'il serait convenable d'imposer une légère taxe sur ces portions de territoires qui sont restés incultes et non en valeur, comme aussi d'établir des Bureaux d'Enregistrement des Actes, et il est de mon devoir de rappeler ces sujets à votre attention.

La quantité des affaires pressantes dans la dernière Session vous a empêché d'apporter toute la considération requise à plusieurs matières d'importance publique, vous-

tion, but I feel persuaded that they will now engage your early attention; and you may rely on my cordial concurrence in all measures which have for their object the general welfare of the Province, and the happiness of His Majesty's Canadian subjects.

The Speech referred.

Mr. Blanchet moved, seconded by Mr. Boissonnault, That a Committee of seven Members be appointed to prepare and Report, with all convenient speed, the draught of an Address in answer to the Speech of His Excellency the Administrator of the Government delivered this day to both Houses of the Provincial Parliament.

Mr. Cuvillier moved in amendment, seconded by Mr. Caron, to strike out all the words after "That" and substitute the following: "His Excellency's Speech delivered this day to both Houses of the Provincial Parliament, be referred to a Committee of the whole House to morrow."

The House divided on the Question of Amendment:

Yeas, 8
Nays, 17

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Blanchet, Mr. Neilson, Mr. Viger, Mr. Solicitor General, Mr. Duval, Mr. Bourdages, and Mr. Young, do compose the said Committee.

Ordered, That His Excellency's Speech be referred to the said Committee.

On Motion of Mr. Bourdages, seconded by Mr. Samson,

Committee of Privileges.

Ordered, That a Committee of Privileges be appointed.

And a Committee of Privileges was appointed, to consist of Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Duval, Mr. Neilson, Mr. Solicitor General, Mr. Peck, and Mr. Tremain, and all the Members of the House who attend, and they are to take into consideration all such matters as shall or may come in question touching Privileges, and to report their proceedings with their opinions thereon to the House, from time to time, and the Committee are to have power to send for Persons, Papers and Records for their information, and if any thing shall come in question touching the matter of Privilege of any Member, he is to withdraw during the time the matter is in debate.

Committee of Grievances.

Ordered, That the Grand Committee for Grievances do sit every Monday in the afternoon in the House.

Committee on Courts of Justice.

Ordered, That the Grand Committee for Courts of Justice do sit every Tuesday in the afternoon in the House.

Committee on Agriculture and Commerce.

Ordered, That the Grand Committee on Agriculture and Commerce, do sit every Wednesday, in the afternoon, in the House.

On motion of Mr. Bourdages, seconded by Mr. Caron,

Committee of Good Correspondence.

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to keep up a good Correspondence between the two Houses of the Legislature, and to report their proceedings from time to time, with power to send for Persons, Papers and Records for their information.

Ordered, That Mr. Bourdages, Mr. Freileigh, Mr. Viger, Mr. Cuvillier, and Mr. Borgia, do compose the said Committee.

Resolved, That the said Resolution be communicated by Message to the Legislative Council.

Ordered,

vous-aviez prises en délibérations; mais je suis persuadé qu'elles engageront actuellement de bonne heure votre attention; et vous pouvez compter sur ma concurrence cordiale dans toutes mesures, qui ont pour objet le bien-être général de la Province et le bonheur des sujets Canadiens de Sa Majesté.

Mr. Blanchet a proposé, secondé par Mr. Boissonnault, qu'un comité de sept membres soit nommé pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, d'un projet d'Adresse en réponse à la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement délivrée ce jour aux deux Chambres du Parlement Provincial.

La Harangue référée.

Mr. Cuvillier a proposé en amendement, secondé par Mr. Caron, que tous les mots après "que" soient retranchés, et les suivans substitués, "la Harangue de Son Excellence délivrée ce jour aux deux Chambres du Parlement Provincial soit référée à un Comité de toute la Chambre demain."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement.

Pour 8
Contre 17

Ainsi elle a passée dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été accordée unanimement, et

Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. Blanchet, Mr. Neilson, Mr. Viger, Mr. le Solliciteur Général, Mr. Duval, Mr. Bourdages et Mr. Young composent le dit Comité.

Ordonné, Que la harangue de Son Excellence soit référée au dit Comité.

Sur motion de Mr. Bourdages, secondé par Mr. Samson,

Ordonné, Qu'il soit nommé un Comité de Privilèges.

Comité de Privilèges.

Et il a été nommé un Comité de Privilèges, composé de Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Duval, Mr. Neilson, Mr. le Solliciteur Général, Mr. Peck et Mr. Tremain, et de tous les membres de la Chambre qui voudront y assister; et il prendra en considération tous les objets qui viendront ou pourront venir en question concernant les privilèges, et il fera rapport à la Chambre de tems à autre de ses procédés et de son opinion sur iceux, et le dit Comité aura pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records pour son information, et s'il vient quelque chose qui concerne le privilège d'aucun membre, il se retirera durant le tems que l'objet sera en débat.

Ordonné, Que le grand Comité pour les Grièfs siège tous les Lundis après midi dans la Chambre.

Comité de Grièfs.

Ordonné, Que le grand Comité pour les Cours de Justice siège tous les Mardis après midi dans la Chambre.

Comité sur les Cours de Justice.

Ordonné, Que le grand Comité pour l'Agriculture et le Commerce siège tous les Mercredis après midi dans la Chambre.

Comité sur l'Agriculture et le Commerce.

Sur motion de Mr. Bourdages, secondé par Mr. Caron,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres de la Législature, et pour faire rapport de ses procédés de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, pour son information.

Comité de bonne correspondance.

Ordonné, Que Mr. Bourdages, Mr. Freileigh, Mr. Viger, Mr. Cuvillier et Mr. Borgia composent le dit Comité.

Résolu, Que la dite résolution soit communiquée par message au Conseil Législatif.

Ordonné,

Ordered, That Mr. Bourdages do carry the said Message to the Legislative Council.

Ordonné, Que Mr. Bourdages porte le dit message au Conseil Législatif.

Journals to be printed.

Ordered, That one hundred and fifty Copies of the Journals of this House for the present Session, be printed in the English and French languages, for the use of the Members of this House, under the direction of Mr. Speaker.

Ordonné, Que cent cinquante Copies des Journaux de cette Chambre pour la présente Session, soient imprimées dans les langues Anglaise et Française, pour l'usage des membres de cette Chambre, sous la direction de Mr. l'Orateur.

Impression des Journaux.

Then, on Motion of Mr. Caron, seconded by Mr. Larue,
The House adjourned.

Alors, sur motion de Mr. Caron, secondé par Mr. Larue,
La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 23d January, 1830.

Samedi, 23 Janvier 1830.

W. B. Lindsay, Esq. appointed Clerk of the House.

MR. Speaker acquainted the House, that His Excellency, the Administrator of the Government, had been pleased to appoint *William Burns Lindsay*, Esquire, to be Clerk of this House.

Mr. Lindsay's Commission was then read.

MR. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de nommer *William Burns Lindsay*, Ecuyer, pour être Greffier de cette Chambre.

La Commission de Mr. Lindsay a alors été lue.

W. B. Lindsay, Ecuyer, nommé Greffier de la Chambre.

Religious Congregations Relief Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Ordonné, Que Mr. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Bill pour le secours de Congrégations Religieuses, lu la première fois.

Agents' Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Blanchet have leave to bring in a Bill for the appointing of Agents in the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Ordonné, Que Mr. Blanchet ait la permission d'introduire un Bill pour nommer des Agens dans le Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill des Agens, lu la première fois.

On motion of Mr. Solicitor General, seconded by Mr. Louis Lagueux,

Resolved, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending an Ordinance passed in the twenty-seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to continue in force for a limited time, an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages, with such additional regulations as are expedient and necessary."

Sur motion de Mr. le Solliciteur Général, secondé par Mr. Louis Lagueux,

Résolu, Que Lundi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'amender une Ordonnance passée dans la vingt-septième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé "Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les cours civiles de judicature, et qui établit les procès par jurés dans les affaires de commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires."

Ord. 27e Geo. III. cap. 4.

Petition for a Bridge over the River Etchemin;

Mr. Louis Lagueux read in his place a Petition of divers Inhabitants of *Sainte-Claire*, and other Parishes in the County of *Dorchester*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Louis Lagueux informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth; That the erection of a Bridge over the River *Etchemin*, in the Parish of *Sainte-Claire*, opposite or near the Church thereof, becomes indispensable; because the River which is very rapid, does not freeze over but very late, and with much difficulty in the course of the winter, and the ice also breaks up early in the spring, and the least rain causes the water to rise in the summer, in such a manner, that the communication is interrupted for a great part of the year, to the great detriment of the public in general. That from the dangers occasioned by the ice and other impediments of the River, the expenses for erecting a solid and

Mr. Louis Lagueux a lu à sa place une Pétition de divers habitans de *Sainte-Claire* et autres paroisses, dans le Comté de *Dorchester*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Louis Lagueux a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant:— Que l'établissement d'un Pont devient indispensable en la dite paroisse sur la rivière *Etchemin*, vis-à-vis ou près de l'église, parceque la rivière qui est rapide ne prend que tard et avec beaucoup de difficultés dans le cours de l'hyver, et les glaces en partent aussi de bonne heure, et que la moindre pluie fait gonfler les eaux dans l'été, de manière que la communication est interrompue une grande partie de l'année, au grand détriment du public en général: Que vû les dangers des glaces et autres inconveniens de la Rivière, les frais pour faire un pont solide et de durée seraient plus considérables qu'on ne se n'était d'abord imaginé, et monteraient à la somme de

Pétition pour un Pont sur la rivière Etchemin.

and substantial Bridge would be more considerable than was at first expected, and would amount to the sum of one thousand pounds currency. That no Capitalist is to be found who could undertake the erection of a Toll Bridge at his own expense, which deprives, and would probably deprive for a long time, the public of the advantage of a Bridge. That the Petitioners have recourse to the House, and pray that they may be assisted in the erection of the said Bridge, either at the sole expense of the Province, or if the House were not of that opinion, by taking the means hereafter suggested. That the Petitioners conceive that the Legislature could also provide a remedy to the inconveniences complained of, by authorizing the opening of a book of subscription for taking shares in the said Bridge; the shares to be fifty in number, or in such other number that the House would think it more convenient, and by lending half of the monies necessary to the erection of the said Bridge, requiring good and sufficient security; the said monies to be reimbursed with interest to the Province from the Tolls of the said Bridge, and the first revenues of which should be appropriated and employed to that purpose, besides good security to insure the reimbursement of the same in a given time. The half of the said monies to be advanced by small sums, with proper regulations to insure the good employment thereof as the works would advance, and in proportion of the sums which should be advanced by those who should take shares, either in money or materials, or work, and by granting a reasonable toll to that effect. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to take their petition into consideration, and pass an Act for the above purpose.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueux*, Mr. *Taylor*, Mr. *Samson*, Mr. *Neilson* and Mr. *Blanchet* do compose the said Committee.

On motion of Mr. *Young*, seconded by Mr. *Quirouet*,

Committee on Administration of Justice at the Police Office, Quebec.

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to enquire into and report upon the Administration of Justice at the Police Office and the Office of the Peace for the City and District of *Quebec*, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. *Young*, Mr. *Duval*, Mr. *Tremain*, Mr. *Neilson* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

An Address reported;

Mr. *Blanchet* from the Special Committee appointed to prepare and report the Draught of an Address of Thanks, in answer to the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, to both Houses, at the opening of the present Session of the Provincial Parliament, reported that the Committee had prepared an Address accordingly, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

TO HIS EXCELLENCY,

SIR JAMES KEMPT,

Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower-Canada*, *Upper-Canada*, *Nova-Scotia*, *New-Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*; and Administrator of the Government of the Province of *Lower-Canada*, &c. &c. &c.

May

de mille livres courant: Qu'il ne se trouve pas de capitaliste qui puisse entreprendre de faire un Pont de péage à ses frais, ce qui priverait probablement de longtemps le public de l'avantage d'en avoir un: Que les Pétitionnaires ont recours à la Chambre pour les assister, soit en faisant construire le pont aux frais seuls de la Province, ou si la Chambre n'était pas de cette opinion, alors en employant le moyen que les pétitionnaires prennent la liberté de suggérer ci-après: Que les Pétitionnaires conçoivent que la Législature pourrait aussi subvenir à l'inconvénient dont ils se plaignent, en autorisant l'ouverture d'une souscription pour prendre des parts dans le dit pont; savoir: en divisant les parts en cinquante, ou tel autre nombre que la Chambre trouverait convenable, et en prêtant la moitié des deniers nécessaires, avec des bonnes et suffisantes cautions et remboursables avec un intérêt à la Province sur les péages du dit Pont, et dont les premiers revenus seraient affectés au dit remboursement, outre un bon cautionnement pour assurer la rentrée des deniers dans un certain délai: La dite moitié à avancer par petites sommes sur de bons réglemens pour assurer le bon emploi à mesure que les ouvrages avanceraient, et en proportion des sommes qu'avanceraient eux-mêmes ceux qui prendraient des parts, soit en argent ou en matériaux, ou en ouvrage, et en accordant aussi un péage raisonnable à cet effet: C'est pourquoi les Pétitionnaires prient la Chambre de vouloir bien prendre leur requête en considération, et de passer un Acte pour les effets ci-dessus.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Référé.

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueux*, Mr. *Taylor*, Mr. *Samson*, Mr. *Neilson* et Mr. *Blanchet* composent le dit Comité.

Sur motion de Mr. *Young*, secondé par Mr. *Quirouet*,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres pour s'enquérir dans et faire rapport de l'administration de la justice au Bureau de Police et au Bureau de la Paix pour la Cité et les District de *Québec*, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité sur l'administration de la justice au Bureau de Police à Québec.

Ordonné, Que Mr. *Young*, Mr. *Duval*, Mr. *Tremain*, Mr. *Neilson* et Mr. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial nommé pour préparer et faire rapport d'un projet d'adresse de remerciemens, en réponse à la harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement aux deux Chambres, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, a fait rapport que le Comité avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport d'une Adresse.

A SON EXCELLENCE

SIR JAMES KEMPT.

Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en Chef de toutes les forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada*, *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau Brunswick* et leurs diverses dépendances, et dans l'Isle de *Terre Neuve*, et Administrateur de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c.

Qu'il

May it please Your Excellency,

WE, His Majesty's dutiful and loyal subjects, the Commons of the Province of *Lower-Canada*, in Provincial Parliament assembled, most humbly thank Your Excellency for your Speech delivered from the Throne, at the opening of the present Session.

We fully appreciate Your Excellency's consideration for the Members of the Legislature, in assembling them at a time best suited to their private convenience and the despatch of public business, and we participate in the pleasure which Your Excellency derives from having it in your power to congratulate us on the prosperous state of the affairs of the Province.

It is a subject of devout thankfulness to Divine Providence, that the distress which was so severely felt at this time last year, is no longer experienced; and that the scarcity which then prevailed, has fortunately excited among the inhabitants of the country, an increased spirit of active industry in their agricultural occupations, which cannot fail to be attended with the happiest effects.

We derive sincere satisfaction from the information communicated by Your Excellency, that commerce has been carried on more extensively than usual during the past year, and with more activity and enterprise.

The increase of a Revenue destined to be applied to the public uses, under the authority of the Provincial Parliament, without any new burthen on the people, must always be a subject of satisfactory consideration to this House, and we cannot but ever entertain a lively solicitude for its security.

The increase of Elementary Schools is an object which has been long warmly desired by this House, and we derive sincere gratification from the information communicated by Your Excellency, that they have been very generally established throughout the Province. That great progress has been made in the improvement of the Internal Communications, and that facilities have been afforded to all classes of His Majesty's subjects to settle on the Waste Lands of the Crown, are also subjects in which we take a lively interest.

We are fully sensible of the benefit which must result from Your Excellency's superintendance for effecting the various objects of public improvement, for which appropriations were made at the last Session of the Legislature. We are particularly grateful for the assurance that it has been Your Excellency's earnest endeavour that the bounty of the Provincial Parliament should not be misapplied, and we confidently hope that the result will have ensured the faithful and judicious expenditure of the Public Money.

The details which Your Excellency may be pleased to lay before us on all those subjects, will receive our attentive consideration, and we will readily revise any of the existing enactments which may seem desirable.

We shall not fail to give our early and serious attention to the Accounts of the Provincial Revenue and Expenditure.

The communication on the subject of the Financial Question, which Your Excellency is pleased to inform us you have received His Majesty's command to convey to this House, will not fail to receive that respectful consideration which it has been our earnest desire to bestow on every communication from our Gracious Sovereign.

We acknowledge with respect and gratitude Your

Ex-

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Bas-Canada* assemblés en Parlement Provincial, remercions très humblement votre Excellence du discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de cette Session.

Nous apprécions justement les motifs qui ont porté votre Excellence, en assemblant la Législature, à le faire dans le tems le plus convenable pour la commodité particulière des membres, et l'expédition des affaires publiques. Nous partageons la satisfaction que votre Excellence éprouve de pouvoir nous féliciter sur l'état de prospérité dans lequel se trouvent les affaires de la Province.

C'est un juste sujet d'actions de grâces envers la divine providence que les maux éprouvés l'année dernière se soient évanouis, et que la disette qui se faisait sentir ait eu l'heureux effet de stimuler chez les cultivateurs un esprit d'activité et d'industrie qui ne peut manquer de produire les plus heureux résultats.

Nous apprenons de votre Excellence avec une vive satisfaction que le commerce a pris, dans le cours de l'année dernière, plus d'extension que de coutume, et que ses opérations ont été conduites avec plus d'activité et de hardiesse.

L'accroissement d'un revenu destiné à être employé aux usages publics sous l'autorité du parlement provincial, sans qu'il soit nécessaire d'imposer de nouveaux fardeaux au peuple, doit toujours être un sujet de satisfaction pour cette Chambre, et nous ne pouvons qu'éprouver un sentiment de vive sollicitude pour sa sécurité.

L'augmentation du nombre des écoles élémentaires est un objet que cette Chambre désire vivement depuis longtemps, et nous éprouvons un sentiment de satisfaction bien sincère en apprenant de votre Excellence qu'il en a été généralement établis dans toute la province. Qu'il a été fait de grands progrès dans l'amélioration des communications intérieures, et qu'il a été donné à toutes les classes des sujets de sa Majesté des facilités pour s'établir sur les terres incultes de la couronne.

Nous sentons tous les avantages qui doivent résulter de la surveillance exercée par votre Excellence, relativement aux différens objets d'amélioration pour lesquels il a été fait des allocations dans la dernière Session de la Législature. Nous recevons avec un sentiment de vive reconnaissance l'assurance donnée par votre Excellence qu'elle a veillé avec soin, à ce que les vues dans lesquelles le parlement a voté libéralement les deniers destinés à ces objets, ne fussent pas frustrées; et nous espérons avec confiance que le résultat sera d'assurer un emploi fidèle et judicieux des deniers publics.

Nous donnerons notre attention sérieuse aux détails qu'il plaira à votre Excellence de mettre devant nous sur tous ces sujets, et nous la donnerons de même aux dispositions des lois actuelles qui peuvent avoir besoin de révision.

Nous ne manquerons pas de donner promptement notre attention la plus sérieuse à l'examen des comptes des dépenses et des revenus provinciaux.

La communication relative aux finances, que votre Excellence nous annonce avoir reçu l'ordre de sa Majesté de faire à cette Chambre, ne manquera pas d'être l'objet d'une attention respectueuse, que nous avons toujours désiré de donner à toutes celles qui nous viennent de notre Gracieux Souverain.

Nous recevons avec respect et reconnaissance les

re-

E

Excellency's recommendations of those matters of public interest which Your Excellency conceives will be conducive to the general welfare of the people of this loyal Colony.

The state of the Currency will not fail to have our serious consideration, and it will afford us sincere satisfaction to find that we have it in our power effectually to cooperate with the views of His Majesty's Government for ultimately establishing a sound circulating medium in the Colony.

We are particularly thankful to Your Excellency for the recommendation of an object so much required by this House as the qualification of Justices of the Peace. This object will not fail again to have our earliest attention, as well as Your Excellency's recommendation of the erection of Court-Houses and Gaols in the most populous Counties of the Province, when desired by the Inhabitants; we will also bestow the most respectful consideration on the further information on this subject, which Your Excellency is pleased to inform us will be communicated by Message.

We shall not fail to bestow our serious attention on the evils which may have been experienced by the introduction of contagious diseases into the Province, with a view to guard against calamities of this kind.

It has been the anxious desire of this House to provide a more competent Gaol at *Montreal* for that populous District, and it will afford us great satisfaction if the benevolent views of Your Excellency connected with this object can be effected in the present Session.

We thank Your Excellency for again calling our attention to the expediency of levying a small Tax upon such tracts of Land as remain in a waste and unimproved condition, and also of establishing offices for the registration of deeds.

We beg leave to assure your Excellency that we shall not fail to give our early attention to such matters of public importance as were under deliberation at the last Session, and which the pressure of business may have prevented from being brought to a close. Under the gracious assurance of Your Excellency's cordial concurrence, our arduous and onerous labours in the service of our constituents, will be supported by the cheering prospect that they may contribute to the general welfare of the Province, and the happiness of His Majesty's Canadian Subjects.

Ordered, That the Question of Concurrence be now separately put upon each paragraph of the said Address.

And the said Address being again read, paragraph by paragraph, it was unanimously agreed to by the House, and

Ordered, That the said Address be engrossed.

Resolved, That the said Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government by the whole House.

Ordered, That Mr. *Blanchet*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Tremain*, and Mr. *Peck*, do wait upon His Excellency the Administrator of the Government, to know His Excellency's pleasure, when he will be attended by this House with their Address.

Then, on Motion of Mr. *Blanchet*, seconded by Mr. *Neilson*,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 25th January, 1830.

Messengers Report.

MR. *Blanchet*, accompanied by the other Messengers, reported that, in obedience to the order of the

recommandations de votre Excellence sur les matières d'intérêt public, que votre Excellence croit pouvoir contribuer au bien-être général du peuple de cette colonie loyale.

L'état du cours de la monnaie en circulation ne manquera pas d'être l'objet de notre sérieuse considération, et ce sera pour nous un sujet de vive satisfaction de pouvoir secourir d'une manière efficace, l'intention de Sa Majesté d'établir dans cette province le cours d'une monnaie d'un bon titre.

Nous remercions particulièrement votre Excellence de la recommandation qu'elle nous a faite d'un objet que cette Chambre a vivement à cœur, celui de la qualification des juges de paix; nous ne manquerons pas d'y donner notre attention au plutôt, ainsi qu'à celle qui a rapport à l'établissement des cours de justice et de prisons dans les comtés les plus peuplés de cette province, lorsque leurs habitans en témoigneront le désir; et nous donnerons notre attention respectueuse aux renseignements ultérieurs que votre Excellence se propose de nous communiquer par message à ce sujet.

Nous ne manquerons pas de donner notre attention la plus sérieuse aux maux que le public a éprouvés par l'introduction de maladies contagieuses dans la province, afin de nous mettre en garde contre le retour de semblables calamités.

Cette Chambre a désiré vivement de voir s'établir à *Montréal* une prison plus convenable à ce District populeux, et nous verrons avec une véritable satisfaction se réaliser dans cette Session les vues bienveillantes de votre Excellence à cet égard.

Nous remercions votre Excellence d'avoir appelé de nouveau notre attention sur l'utilité qu'il y avait de prélever une légère taxe sur les terres qui sont demeurées incultes et non améliorées, et aussi d'établir des bureaux pour l'enregistrement des contrats.

Nous prions votre Excellence de recevoir l'assurance que nous ne manquerons pas de nous occuper au plutôt des sujets d'une importance publique, qui ont été les objets de nos délibérations pendant la dernière Session, et que l'urgence des affaires a mis hors d'état de terminer. L'assurance de la co-opération cordiale de votre Excellence contribuera à nous soutenir dans la carrière pénible de nos travaux pour nos constituans, par l'espoir flatteur qu'ils pourront contribuer au bien général de la province et au bonheur des sujets Canadiens de Sa Majesté.

Ordonné, Que la question de Concurrence soit maintenant séparément mise sur chaque paragraphe de la dite Adresse.

Et la dite Adresse ayant été lue de nouveau, paragraphe par paragraphe, elle a été unanimement accordée par la Chambre, et

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par toute la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Tremain* et Mr. *Peck* se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Alors, sur Motion de Mr. *Blanchet*, secondé par Mr. *Neilson*.

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 25 Janvier 1830.

MR. *Blanchet*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport, qu'en obéissance aux ordres de la

Messagers font rapport.

Chambre

the House, they had waited upon His Excellency the Administrator of the Government to know His Excellency's pleasure when he will receive this House with their Address; and that His Excellency had been pleased to appoint to-morrow, at two o'clock in the afternoon, to receive the House at the Castle of *Saint Lewis*.

Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de Son Excellence quand il lui plairait recevoir cette Chambre avec son Adresse, et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer demain à deux heures de l'après-midi, pour recevoir la Chambre au Château *St. Louis*.

Adjournment. *Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn until to-morrow at one o'clock in the afternoon.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à une heure de l'après-midi. **Ajournement.**

Report on Library. Mr. Speaker communicated to the House a Report received from the Clerk, of the present State of the Library of the House, pursuant to a standing order of the Tenth of March, One thousand eight hundred and two.

Mr. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport qu'il a reçu du Greffier, touchant l'état actuel de la Bibliothèque de la Chambre, conformément à un Ordre permanent du dixième jour de Mars mil huit cent deux. **Rapport sur l'état de la Bibliothèque.**

Appendix (A.) For the said Report, see Appendix (A.) at the end of this volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A.) à la fin de ce Volume. **Appendice (A.)**

Report on Clerk's Assistants. Mr. Speaker also communicated to the House, the Report of the Clerk, relating to his Assistants and Extra Writers employed in the Office.

Mr. l'Orateur a aussi communiqué à la Chambre le Rapport du Greffier, concernant ses Assistans et les Ecrivains extraordinaires employés dans son Bureau. **Rapport des assistans du Greffier.**

Appendix (B.) For the said Report, see Appendix (B.) at the end of this volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (B.) à la fin de ce Volume. **Appendice (B.)**

Returns of Baptisms, Marriages and Burials. The Clerk laid before the House, Returns from the Prothonotaries of the Districts of *Quebec, Montreal* and *Three-Rivers*, for the year One thousand eight hundred and twenty-eight, of Baptisms, Marriages and Burials, in conformity to the Provincial Statute of the Sixth, *George Fourth*, Chapter Eight.

Le Greffier a mis devant la Chambre les Retours des Protonotaires des Districts de *Québec, Montréal* et des *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent vingt-huit, des Baptêmes, Mariages et Sépultures, conformément au Statut Provincial de la Sixième *George Quatre*, Chapitre huit. **Retours des Baptêmes, Mariages et Sépultures.**

Appendix (C. No. 1.) For the said Returns, see Appendix (C, No. 1.) at the end of this volume.

Pour les dits Retours, voyez Appendice (C. No. 1.) à la fin de ce Volume. **Appendice (C. No. 1.)**

Report of Lachine Canal Commissioners. Mr. *Solicitor General* presented to the House, the Report of the Commissioners of the *Lachine Canal*.

Mr. le *Solliciteur Général* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires du Canal de *La Chine*. **Rapport des Commissaires du Canal de La Chine.**

Appendix (D.) For the said Report, see Appendix (D.) at the end of this volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (D.) à la fin de ce Volume. **Appendice (D.)**

Insane and Foundlings, Three-Rivers.—Report of Commissioners. Mr. *Solicitor General* also presented to the House, the Report of the Commissioners appointed under the Act of the ninth, *George Fourth*, Chapter fifty-nine, intitled, "An Act to appropriate certain sums of money towards the support of Insane Persons and Foundlings, and other Destitute Persons in the District of *Three-Rivers*."

Mr. le *Solliciteur Général* a aussi présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George quatre*, Chapitre cinquante-neuf, intitulé, "Acte pour affecter certaines Sommes d'argent pour le soutien des Insensés, des Enfants-trouvés, et autres Personnes indigentes dans le District des *Trois Rivières*."

Appendix (E.) For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume. **Appendice (E.)**

Petition for a Bridge over the River Saint Maurice. Mr. *Solicitor General* read in his place, a Petition of divers Inhabitants of *Three-Rivers*, whose names are thereunto subscribed.

Mr. le *Solliciteur Général* a lu à sa place une Pétition de divers habitans des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés. **Pétition pour un Pont sur la Rivière St. Maurice;**

After which Mr. *Solicitor General* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

Après quoi, Mr. le *Solliciteur Général* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

And then the said Petition was received and read, setting forth:—That there occurs to the consideration of the Petitioners, who submit the same to the House, a subject of the greatest benefit for the public and the Province in general, that is to say, the erection of a Bridge over the River *Saint Maurice*, in the vicinity of the Town of *Three-Rivers*;—That the rapidity of the current of the River *Saint Maurice*, the great extent of road to be run over by those who have to cross it, the obstacles and impediments experienced by the Mail drivers, the difficulty of intercourse and dangers attending it, the calamitous accidents that have frequently occurred at the place of the common ferry, offer, as to the time past, important considerations.—That the quickness in travelling, the facility of intercourse, celerity in conveying Mails, and the security to travellers that would result from it, accidents that would thereby be avoided, the incalculable advantages that would accrue to the public, and more especially to the Town of *Three-Rivers*, with respect to prosperity, are con-

Alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'il se présente à la considération des Pétitionnaires, qui le soumettent à celle de la Chambre, un sujet de la plus grande utilité pour le public et la Province en général, c'est l'érection d'un Pont sur la Rivière *St. Maurice*, auprès de la ville des *Trois-Rivières*: Que la rapidité du courant de la Rivière *St. Maurice*, la longueur du chemin à parcourir par ceux qui veulent en faire le trajet, les obstacles et les entraves qu'éprouvent les conducteurs de la Malle, les difficultés des communications, les dangers qui en sont inséparables, les accidens fâcheux arrivés fréquemment au lieu du passage ordinaire, présentent, dans le passé, des considérations importantes: Que l'expédition dans les voyages, la facilité dans les communications, la célérité dans les transports des Malles, la sûreté pour les voyageurs dans le trajet qui en seraient la suite, les accidens qui seraient par là évités, les avantages incalculables qu'en retireraient le Public, et spécialement la ville des *Trois-Rivières*, sous le rapport de la prospérité, sont des contemplations

contemplations which the future happily offers to the Petitioners and to the Province in general.—That from the details of the Plan drawn up and accompanying this Petition, the erection of the said Bridge may be expected to be of an easy execution, the more so, as the expenses required for its building would not be very considerable, though too great to induce any private individual to take the undertaking upon himself: it being in the power of the Petitioners to assert that a sum of twelve thousand pounds, if the Bridge is not a Draw Bridge, and twelve thousand five hundred if it is such a one, would be sufficient for the complete building of the same.—That from the best evidence afforded, and the *Procès Verbal* of Mr. *François Normand*, the framer of the Plan here above mentioned, accompanying the said Plan and this Petition, it appears certain that the fittest place where to prop the said Bridge, is upon the land of Mr. *Joseph Monminil*, at the South-West side of the River, going thence to the North-East, upon the Island of Mr. *Louis Charles Cressé*, in the River *Saint Maurice*, and finally terminating to the North-East, at the *Cap de la Magdeleine*, upon the premises of *George Rocheleau*, as well on account of the depth of water, proximity to the Town, as for being less expensive to construct it that way.—That moreover, the choice of that place for erecting the said Bridge, would contribute to secure to it a more valuable revenue, whereas, if built higher up the River, travellers, rather than going so far, would be induced to make use of water carriages.—That the owners of the estates on which the said Bridge is to be laid at its several points, have bound themselves, as appears by their promises in writing, making part of the Documents accompanying this Petition, to give and furnish *gratis* a ground of such breadth and depth as may be requisite for the road.—That the Petitioners beg leave to call the attention of the House on the Plan of Mr. *Normand*; the zeal, ability of the said *Normand*, and the service by him rendered, seem justly to entitle him to a liberal remuneration.—Wherefore the Petitioners confidently apply to the House, praying that the important subject hereby submitted, be taken into consideration, in order to devise the most expedient means of attaining the erection of said Bridge, and thereby to secure to the District of *Three-Rivers*, and the Province in general, such advantages as may result therefrom.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Solicitor General*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Cannon*, Mr. *Caron* and Lieutenant Colonel *Heriot* do compose the said Committee.

Mr. *Solicitor General* read in his place, another Petition of divers Inhabitants of *Three-Rivers*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Solicitor General* informed the House, that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read, setting forth:—That the Legislature of this Province, by an Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, Chapter twenty nine, fixed as a Public Market Place within the Town of *Three-Rivers*, a lot of land situated in the centre thereof, of eighty feet in front by ninety feet in depth, the purchase whereof has been made by the Inhabitants of the said Town for the purpose aforesaid.—That the said lot of ground was at that time sufficient, but now that the population has considerably enlarged, and that the wants of the Town as well as the District, have greatly augmented, upon that account,

templations que l'avenir offre heureusement aux Pétitionnaires et à la Province en général: Que le Plan dressé et qui accompagne cette présente Pétition, fait par ses détails, entrevoir une exécution facile dans l'érection du dit Pont, d'autant plus que les frais que nécessiterait cette érection, ne seraient pas extrêmement considérables, quoique trop grands pour engager aucun individu à en faire l'entreprise; les Pétitionnaires étant autorisés à avancer que douze mille Louis, si le Pont n'est pas levé, et douze mille cinq cents Louis, s'il l'est, suffiront pour l'érection parfaite d'icelui: Que d'après les meilleurs renseignements et le Procès Verbal de Mr. *François Normand*, l'auteur du Plan ci-dessus mentionné, accompagnant le dit plan et cette Pétition, il paraît certain que l'endroit le plus propre à appuyer le dit Pont, serait à prendre au sud-ouest sur la terre de Mr. *Joseph Monminil*, en allant au nord-est, sur l'Île de Mr. *Louis Charles Cressé*, dans la Rivière *St. Maurice*, et appuyant finalement au nord-est, au *Cap de la Magdeleine*, sur le terrain du nommé *George Rocheleau*, tant à raison des eaux, des fonds, de la proximité de la ville, qu'étant moins dispendieux de le faire ainsi: Qu'en outre la situation du Pont au dit lieu, contribuerait à en assurer des Revenus plus considérables, vu que, s'il était plus haut, les voyageurs auraient un trop grand espace, qui les engageraient à se servir des Voitures d'eau: Que les Propriétaires sur les héritages desquels sera assis et appuyé le dit Pont, dans ses différens points, se sont engagés comme appert par leurs promesses par écrit, faisant partie des documens de cette Pétition, à donner et fournir *gratis* la largeur et la profondeur de terrain, qui seraient nécessaires pour le chemin: Les Pétitionnaires prennent la liberté d'attirer l'attention de la Chambre, sur le dit plan de Mr. *Normand*, le zèle, l'habileté du dit *Normand* et le service qu'il a rendu, paroissent des titres considérables à l'obtention d'une rémunération libérale en sa faveur: A ces causes, les Pétitionnaires s'adressent avec confiance à la Chambre, la priant de prendre en considération, le sujet important qui lui est soumis, et aviser aux moyens les plus convenables pour parvenir à l'érection du dit Pont, et procurer par là au District des *Trois-Rivières*, et à la Province en général, les avantages qui en résulteraient.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur Général*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Cannon*, Mr. *Caron* et le Lieutenant-Colonel *Heriot* composent le dit Comité.

Mr. le *Solliciteur-Général* a lu à sa place, une autre Pétition de divers habitans des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. le *Solliciteur-Général* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que la Législature de cette Province, par un de ses Actes, passé en la quatrième année de Sa Majesté, Chapitre vingt-neuf, aurait établi comme plan de Marché Public en la ville des *Trois-Rivières*, un terrain situé dans le centre d'icelle, de quatre-vingts pieds de front, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, dont l'acquisition aurait été faite à ces fins, par les Citoyens de la dite ville: Que le dit espace de terrain convenait alors, mais actuellement que la population s'est considérablement augmentée, et que les besoins de la ville, aussi bien que du District, se sont

fortement

referred.

référé.

Petition for an
act towards en-
larging the
Market at
Three-Rivers.

Pétition pour
une loi au
d'agrandir le
Marché des
Trois-Rivières.

account, the present Market is much too small, and is inadequate to the desires and wants of the public.—That it therefore becomes expedient to enlarge the said Market, which might be done with great advantage to the public, by purchasing two parts of lots belonging to Messrs. *Moses Hurt* and *Joseph Buleaux*, facing the Street *des Forges*, and which constitute all the land situated between the Market aforesaid and *Saint Philip's Street*; and which would enlarge the Market sufficiently, and would possess the advantage of rendering the communication with the Wood and Hay Markets (also established by the said Statute) more easy.—That from the purchase of the said parts of lots, and for the improvements which the said Market thus enlarged, would require, the sum of eight hundred pounds would be sufficient, both to meet the estimates which may be made on the said parts of lots and the said improvements; a sum that would be but trifling as a public grant, although of too high amount to be made up by private subscription.—That the Petitioners refer to the Plan accompanying this Petition, both to show the insufficiency of the present Market, and to facilitate the explanation of the necessity of, and the considerable advantages that would arise from its enlargement and improvement.—That the Petitioners pray that the House will be pleased to take the foregoing into their consideration, and in their wisdom, to grant thereon the sum of eight hundred pounds, or any other they may deem reasonable, in order that they may be enabled thereby to purchase the said parts of lots, for the purpose of increasing and enlarging the present Market-place, and to make the requisite and necessary improvements thereto, and thereby to supply the desires and wants of the public.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to which is referred the Petition of the Inhabitants of *Three-Rivers* relating to a Bridge over the River *Saint Maurice*, with power to report from time to time.

Petition from the Quebec Friendly Society for an Act of Incorporation;

A Petition of divers Mechanics of the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read, setting forth:—That in the month of January, one thousand eight hundred and ten, the Petitioners with a view to contribute to their mutual relief and protection, in cases of sickness, old age and infirmity, and other accidents which they are exposed to in their several professions, associated themselves under the name of “*The Quebec Friendly Society*,” in imitation of the “*Quebec Benevolent Society*” established by Law, and raised by voluntary subscription amongst themselves, funds which now amount to nine hundred pounds and upwards, without having any legal power to make rules and regulations for the government and guidance of the said Society, binding on the said Members, or to lay out and manage the Stock or Fund collected and raised for those purposes.—That the Petitioners who have been and are daily under the necessity to have recourse to the Society in cases of sickness or otherwise, have experienced and do highly value the advantages which result to them by the said Institution, from the pecuniary relief granted them under such circumstances.—Wherefore the Petitioners pray that the House will be pleased to take their Petition into consideration, and pass a Law in their favour, incorporating them under the name of the “*Quebec Friendly Society*,” under such restrictions, rules and regulations as the House shall see fit.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

VOL.—39.

Ordered,

fortement accrus sous ce rapport, le Marché actuel est de beaucoup trop petit et ne répond pas aux désirs ainsi qu'à la nécessité publique. Qu'il devient donc nécessaire d'agrandir le dit Marché, ce qui pourrait être fait très-avantageusement pour le Public, en acquérant deux parties d'emplacements, savoir, de Messieurs *Moses Hart* et *Joseph Badeaux*, le front d'iceux se trouvant sur la Rue des *Forges*, et qui forment tout le terrain qui se trouve entre le Marché susdit et la Rue *St. Philippe*, ce qui agrandirait le Marché suffisamment, et aurait l'avantage de faciliter une communication avec le marché à foin et à bois aussi établi par le dit Statut. Que pour l'acquisition des dites parties d'emplacements et les améliorations qu'il serait nécessaire de faire au Marché, ainsi agrandi, la somme de huit cents Livres courant serait suffisante, tant pour couvrir les estimations qui seraient faites des dites parties de terrains que pour les dites améliorations, ce qui serait médiocre quant à un Octroi public, quoique trop considérable pour qu'il soit possible de le réaliser par souscription: Que les Pétitionnaires réfèrent au plan qui accompagne cette Pétition, tant pour l'insuffisance du marché actuel, que pour faciliter l'explication de la nécessité et des avantages qui résulteraient de son agrandissement et de ses améliorations: Que les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre, prendre en sa considération ce qu'ils lui ont soumis plus haut, et sur ce vouloir dans sa sagesse accorder la somme de huit cents livres, ou toute autre qu'elle croira raisonnable, afin qu'au moyen d'icelle, ils puissent faire l'acquisition des dites parties d'emplacements, aux fins d'en faire usage pour augmenter et agrandir la place actuelle du Marché, et y faire les améliorations nécessaires et convenables, et par là répondre aux désirs et aux besoins du Public.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel est référée la Pétition des habitans des *Trois-Rivières*, concernant un Pont sur la Rivière *St. Maurice*, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre.

référé.

Une Pétition de divers Artisans de la Cité de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Duval*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans le mois de Janvier mil huit cent dix, les Pétitionnaires dans la vue de contribuer à leur soulagement et à leur support mutuel dans le cas de maladie, vieillesse et infirmités et autres accidens, aux quels ils sont exposés dans leurs différentes Professions, se sont associés sous le nom de “*Société Amicale de Québec*,” à l'imitation de la “*Société Bienveillante de Québec*,” établie par la Loi, et ont prélevé par souscription volontaire entre eux, un Fonds qui se monte maintenant à la somme de neuf cents Livres, et ce, sans avoir aucun pouvoir légal de faire, pour le gouvernement et conduite de la dite Société des Règlements qui puissent lier les dits Membres, et pour l'emploi et l'administration du Fonds ou Capital recueilli et prélevé à ces fins: Que les Pétitionnaires, qui ont été et sont tous les jours dans la nécessité d'avoir recours à la Société dans les cas de maladie ou autrement, ont éprouvés et apprécient beaucoup les avantages qu'ils retirent de ladite Institution par l'assistance pécuniaire qui leur est accordée dans ces circonstances: C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre prendre leur humble Pétition en considération, et passer une Loi en leur faveur pour les incorporer sous le nom de “*Société Amicale de Québec*,” sujette à telles restrictions, règles et règlements que la Chambre, dans sa sagesse, jugera convenables.

Pétition de la Société Amicale de Québec pour un Acte de Incorporation;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné,

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Blanchet, Mr. Clouet, Mr. Quirouet and Mr. Tremain do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. Duval, Mr. Blanchet, Mr. Clouet, Mr. Quirouet et Mr. Tremain composent le dit Comité.

Petition for an Aid for making a Road through Bolton, Brome and Farnham;

Mr. Child read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Township of *Stanstead*, and other Townships, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Child informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read, setting forth:—That the Petitioners are deeply impressed with the great importance to the welfare of this Province, of fostering and encouraging its Agricultural and Commercial Interests, and humbly conceive that it can be in no way so effectually done, as by improving its Internal Communications. This the Petitioners presume, from the liberal sums granted for that purpose at the last Session of the Provincial Parliament, is but reciprocating the sentiments of every Member of the House; and, that it is only necessary for them to point out where a further amount of the Public Money might be judiciously applied to the making or improving any important Road, to again call forth by the liberality of the House, a further expression of the same sentiments.—The Petitioners therefore humbly beg leave to represent that the Road, as now established by Law, leading from the Horse-Boat Ferry, in the North-East corner of *Potton*, through the South part of the Township of *Bolton* and *Brome*, the North-East part of *Dunham*, and the South-Westerly part of *Farnham*, from whence there is a good and direct road to the City of *Montreal*, has for many years been much travelled, and is of great importance in opening a communication between many of the best settled Townships on the East and West sides of *Lake Memphremagog*, and is much the nearest market road to the City of *Montreal*, for the Inhabitants of the Township of *Stanstead*, a part of *Halley*, the Township of *Barnston*, and a great extent of Country on both sides the Province Line, East of said Lake, as well as the several Townships through which it passes; and would, if well made, open a Mail route from *Montreal* to *Boston* and the Eastern States, many miles nearer than the one now travelled.—The Petitioners further beg leave to state, that there are now five public Stages which arrive weekly at the Province Line, near *Stanstead Plain*, from different parts of the *United States*, which are only prevented from being continued on to the City of *Montreal*, by the badness of the roads on the West side of *Lake Memphremagog*. That by the public spirit and enterprise of several Individuals, a Horse-Boat Ferry has been established on said Lake for the accommodation of the public, running from *Georgeville* in the North-West part of *Stanstead*, to the North-East corner of *Potton*; from which place, through the Township of *Bolton*, and some parts of the Townships of *Dunham* and *Farnham*, the road is yet in a very bad state, notwithstanding the liberal exertions of the Inhabitants of *Stanstead*, *Bolton*, *Brome*, &c., many of whom have voluntarily contributed, at different times within the last ten years, more than twenty-five pounds each to the making and repairing said road; and in the Summer of one thousand eight hundred and twenty-six, more than one thousand days work were laid out on the said Road in the Township of *Bolton*, by the Inhabitants of the said Townships, over and above the labour required by Law. Nevertheless, the great expense of making roads through a new and uneven country, the thinness of the population, and the great quantity of unsettled lands owned by absentees, through which the said Road passes, all conspire to render individual

Mr. Child a lu à sa place une Pétition de divers habitans du Township de *Stanstead*, et autres Townships, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Child a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ressentent vivement combien il importe au bien-être de cette Province de promouvoir et d'encourager son Agriculture et ses intérêts commerciaux, et ils conçoivent que cela ne peut s'effectuer d'une manière plus efficace qu'en améliorant ses communications intérieures: Les Pétitionnaires sont d'autant plus persuadés de cette assertion en voyant les sommes libérales qui ont été accordées à cette fin dans la dernière Session du Parlement Provincial, et qu'à cet égard, ils ne font qu'exprimer la réciprocité des sentimens de chacun des Membres de la Chambre. Ils croient donc qu'il leur suffit seulement d'indiquer le local où il faudrait employer judicieusement une somme d'argent ultérieure, afin d'ouvrir ou d'améliorer quelque Chemin d'importance, et au moyen de la générosité de son Aide, de leur procurer de nouveau l'expression des mêmes sentimens. Les Pétitionnaires prennent donc la liberté de représenter que le Chemin, tel qu'il existe actuellement par la Loi, conduisant depuis le lieu de la traverse dans la partie nord-est de *Potton* à la partie sud des Townships de *Bolton* et de *Brome*, la partie nord-est de *Dunham*, et la partie sud-ouest de *Farnham*, duquel endroit il y a un bon chemin en droite ligne, conduisant à la Cité de *Montréal*, a été depuis plusieurs années beaucoup fréquenté; que ce chemin est d'une grande importance, vu qu'il ouvre une communication entre plusieurs des Townships qui sont situés sur les côtés Est et Ouest du Lac *Memphremagog*, et qu'il se trouve être de beaucoup le chemin de marché le plus court pour se rendre à la Cité de *Montréal* pour les habitans du Township de *Stanstead*, partie de ceux d'*Halley*, ceux du Township de *Barnston* et d'une grande étendue de pays des deux côtés de la ligne de la Province à l'Est du dit Lac, de même qu'à divers Townships à travers lesquels il passe; et que si le chemin en question était fait d'une manière convenable, il procurerait une route pour le transport de la Malle depuis *Montréal* jusqu'à *Boston* et les Etats de l'Est, et serait rapproché de plusieurs milles. Les Pétitionnaires prennent de plus la liberté de représenter qu'il y a maintenant cinq Diligences publiques venant de différentes parties des *Etats-Unis*, qui arrivent chaque semaine à la ligne de la Province, proche de la Plaine de *Stanstead*; Que la continuation de cette ligne de Diligences jusqu'à la Cité de *Montréal* se trouve arrêtée par le mauvais état des Chemins sur le côté ouest du Lac *Memphremagog*. Que par l'esprit public et entreprenant de plusieurs individus, on a établi sur le dit Lac une Traverse, au moyen d'un Bateau à manège pour la commodité du Public, et qui traverse de *Georgeville* dans la partie nord-ouest de *Stanstead* jusqu'au coin nord-est dans *Potton*; à partir duquel endroit en passant par le Township de *Bolton*, et de quelques parties des Townships de *Brome*, *Dunham* et *Farnham*, le chemin se trouve encore dans un très-mauvais état, malgré les efforts généreux des Habitans de *Stanstead*, *Bolton*, *Brome*; et plusieurs desquels ont volontairement contribué à différentes reprises, depuis les dix dernières années des sommes de vingt-cinq livres chaque, à l'effet de réparer et parachever le dit Chemin. Dans l'Été mil huit cent vingt-six, il fut donné plus

Pétition pour une Aide afin d'ouvrir un chemin à travers Bolton, Brome et Farnham;

vidual liberality and zeal unavailing to complete the same; and the numerous important advantages which the public would derive from a good Road on the aforesaid route must be lost, at least for many years, without the interposition of Legislative aid.—The Petitioners, therefore, humbly pray the House to grant for the making said Road through the Townships of *Bolton, Brome, Dunham and Farnham*, the sum of Two thousand Pounds Currency, or such other sum as the House in its wisdom shall think proper.

plus de mille journées de travail sur le chemin susdit, dans le Township de *Potton*, et cela en sus et au de là du travail exigé par la Loi; cependant les grandes dépenses qu'exigent la confection des chemins dans un pays nouveau et montagneux, la foiblesse de la population, la grande quantité de Terres non établies qui appartiennent à des absens, et à travers lesquelles passe le chemin en question; tout conspire à rendre inutile les efforts généreux et le zèle que les individus ont montré à parachever le chemin: par là les avantages nombreux et importants dont le Public profiterait, en ayant un bon chemin sur cette route, seront inévitablement perdus, à moins que la Législature n'intervienne par le moyen d'une Aide. Les Pétitionnaires supplient donc humblement la Chambre de vouloir bien accorder pour la confection du dit chemin, à travers les Townships de *Bolton, Brome, Dunham et Farnham*, la somme de deux mille Livres courant ou telle autre somme que, dans sa sagesse, la Chambre trouvera convenable.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordered, That Mr. Child, Mr. Brooks, Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Taylor, and Mr. Peck do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. Child, Mr. Brooks, le Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Taylor et Mr. Peck composent le dit Comité.

On Motion of Lieutenant Colonel Heriot, seconded by Mr. Bourdages,

Sur motion du Lieutenant Colonel Heriot, secondé par Mr. Bourdages,

Committee for ascertaining the Population of certain new Counties;

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to enquire into the means of ascertaining the population of certain new Counties, (the population whereof is not sufficiently ascertained by the Enumeration made under the Authority of the Act of the 5th year of His Majesty's Reign, Chapter 7.) for the purpose of establishing the right of such Counties respectively, to be represented in the Provincial Parliament by one or by two Members, with power to send for persons, papers and records, and to report by Bill or otherwise with all convenient speed.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour s'enquérir des moyens de constater l'état de la population de certains Comtés nouveaux, dont la population n'est pas actuellement suffisamment constatée d'après le recensement fait en vertu de l'Acte de la cinquième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre Sept, afin d'établir le droit de tels Comtés à être représentés dans le Parlement Provincial par un ou par deux Membres, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, et de faire rapport par Bill ou autrement, avec toute la diligence convenable.

Comité pour constater la Population de certains nouveaux Comtés.

Ordered, That Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Neilson, Mr. Peck, Mr. Bourdages and Mr. Brooks do compose the said Committee.

Ordonné, Que le Lt.-Colonel Heriot, Mr. Neilson, Mr. Peck, Mr. Bourdages et Mr. Brooks composent le dit Comité.

instruction.

Ordered, That it be an instruction to the said Committee to enquire whether it would not be expedient to cause a new Census to be taken throughout the Province.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité, de s'enquérir s'il ne serait pas convenable de faire un nouveau recensement de la population dans toute la Province.

Bill to disqualify the Judges from sitting in the Legislative and Executive Councils, read the first time.

Ordered, That Mr. Bourdages have leave to bring in a Bill for disqualifying the Judges from sitting or voting in the Legislative Council and Executive Council.

Ordonné, Que Mr. Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Juges inhabiles à siéger ou voter dans le Conseil Législatif et dans le Conseil Exécutif.

Bill pour rendre les juges inhabiles à siéger dans les Conseils Législatif et Exécutif, lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Bill for vacating the Seats of Members, read the second time;

A Bill for vacating the seats of Members of the Assembly, accepting Offices of Profit, and becoming accountable for Public Money, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rendre vacans les sièges des Membres de l'Assemblée qui acceptent des emplois de profit ou qui deviennent comptables des deniers publics, a été lu une seconde fois.

Bill pour rendre vacans les sièges des Membres, lu une seconde fois;

and engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

et grossoyé.

Agent's Bill read the second time;

A Bill for the appointment of Agents in the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour nommer des Agens dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, a été lu une seconde fois.

Bill des agens lu une seconde fois;

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

The motion for an Address respecting Mr. Robert Christie considered.

The order of the day being read for taking into consideration a Motion made by Mr. Bourdages on Friday last, to wit:—"That an Humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, representing that *Robert Christie*, Esquire, having, while he was Chairman of the Quarter Sessions

Lu l'ordre du jour pour prendre en considération une motion faite par Mr. Bourdages, Vendredi dernier, savoir: "qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement lui représentant que *Robert Christie*, Ecuyer, pendant qu'il était Président des Sessions de Trimestre pour le District

Considération de la motion pour une adresse au sujet de M. Robert Christie.

"Sessions for the District of *Quebec*, and one of the Members of this House, in violation of its privileges, of the independence of its Members, and of the liberty of debate in this House, abused his situation by inducing the Earl of *Dalhousie*, then Governor in Chief, to dismiss from the Office of Justice of the Peace, several Members of this House, on account of their votes and proceedings therein, was for such conduct unanimously declared by this House, on the fourteenth of February, One thousand eight hundred and twenty-nine, and again this day declared unworthy of the confidence of His Majesty's Government, and unworthy of serving or sitting in this House; and praying therefore that His Excellency will be pleased to refuse to the said *Robert Christie*, Esquire, all marks of confidence on the part of His Majesty's Government, by dismissing him from any place of honour or profit he may hold during pleasure under His Majesty's Government."

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration, which Motion was again read.

Ordered, That the said Motion be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

The House, according to order, resolved itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending an Ordinance of the twenty-seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to continue in force, for a limited time, an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled, An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages, with such additional Regulations as are expedient and necessary."

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend an Ordinance passed in the twenty-seventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Ordinance to continue in force for a limited time, an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages, with such additional regulations as are expedient and necessary;" in so far as the same requires that the due proof on which it issues should be endorsed on the Writ of Attachment.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* have leave to bring in a Bill to repeal so much of the Ordinance twenty-seventh *George Third*, Chapter, Four intituled, "An Ordinance to continue in force for a limited time, an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages, with such additional regulations as are expedient and necessary," as requires that Writs of Attachment be endorsed.

He

trict de *Québec*, et l'un des membres de cette Chambre, ayant en violation de ses privilèges de l'indépendance de ses membres et de la liberté des débats de cette Chambre, abusé de sa situation pour induire le Gouverneur en Chef d'alors, le Comte de *Dalhousie*, à destituer de la charge de Juge de Paix dont ils étaient revêtus, plusieurs des membres de cette Chambre, à raison de leurs votes et procédés en icelle, a été pour cette conduite unanimement jugé par cet Chambre le quatorzième Février mil huit cent vingt-neuf, et de nouveau jugé ce jour, indigne de la confiance du Gouvernement de Sa Majesté et indigne de servir ou siéger dans cette Chambre, et priant en conséquence Son Excellence de vouloir bien refuser au dit *Robert Christie*, Ecuyer, toutes marques de confiance de la part du Gouvernement de Sa Majesté, en le destituant de tout emploi d'honneur ou de profit qu'il peut tenir durant plaisir sous le Gouvernement de Sa Majesté,"

La Chambre a en conséquence procédé à prendre la dite motion en considération, laquelle a été lue de nouveau.

Ordonné, Que la dite motion soit maintenant référée à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelques tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est formée en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'amender une Ordonnance passée dans la vingt-septième année du règne de feu Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature et qui établit les procès par Jurés dans les affaires de Commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec tels réglemens qui sont convenables et nécessaires."

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelques tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender une Ordonnance passée dans la vingt-septième année du règne de feu Sa Majesté, intitulée "Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passé dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit des procès par Jurés dans les affaires de Commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires" en autant qu'elle requiert l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt, de la preuve légale sur laquelle il a été expédié.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général* ait la permission d'introduire un Bill pour rappeler l'Ordonnance de la vingt-septième *George Trois*, Chapitre Quatre, intitulé "Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature et qui établit les procès par Jurés dans les affaires de commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires" en autant que cela a rapport à l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt.

Comité sur l'ordonnance 27 Geo. III. cap. 4;

Résolution rapportée.

Bill pour l'endossement de l'ordre de saisie-arrêt, lu la première fois.

Committee on Ordinance 27th Geo. III. cap. 4;

a Resolution reported.

Bill relating to the endorsement of Writs of Attachment read the first time.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Then, on motion of Mr. Clouet, seconded by Mr. Duval,
The House adjourned.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Alors, sur Motion de Mr. Clouet, secondé par Mr. Duval,
La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 26th January 1830.—One o'Clock, P.M.

At the Hour appointed, Mr. Speaker and the House went up to the Castle of Saint Lewis, with the Address of the House.

And being returned,

Mr. Speaker reported that the House had attended upon His Excellency the Administrator of the Government with their Address, to which His Excellency was pleased to make the following answer :

Gentlemen,

The welfare of the people committed to my charge, being the great object of my solicitude in the administration of the Government, I receive with feelings of lively satisfaction this very gratifying Address, for which I beg to return you my sincere thanks.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,
Monday, 25th January 1830.

Resolved, That this House has received with satisfaction the Message of the Assembly and the Resolve of that House appointing a Committee to keep up a good Correspondence between the two Houses.

Resolved, That a Committee of three Members be appointed to keep up a good Correspondence between the two Houses, and to report their proceedings from time to time, with power to send for persons, papers and records for their information.

Ordered, That the Committee be the Honorable Messrs. Coffin, Bell and Pothier, who are to meet and adjourn as they please.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do carry the said Message to the Assembly.

And then he withdrew.

On Motion of Mr. Peck, seconded by Mr. Quirouet,

Resolved, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government at the opening of the present Session which relates to a Tax on Lands, be referred to a Committee of seven Members, to report thereon by Bill or otherwise, with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Neilson, Mr. Brooks, Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Taylor, Mr. Solicitor General and Mr. Child do compose the said Committee.

Ordered, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government at the opening of the present Session, which relates to the enregistrement of Deeds, be referred to the said Committee.

On Motion of Mr. Young, seconded by Mr. Quirouet,

VOL.—39.

Re-

Mardi, 26 Janvier 1830.—Une heure, P. M.

A L'HEURE fixée, Mr. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château Saint-Louis, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et étant de retour,

Mr. l'Orateur a fait rapport que cette Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement avec son Adresse, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la Réponse suivante :

Messieurs,

Le bien-être du peuple commis à mes soins étant l'objet principal de ma sollicitude dans l'administration du Gouvernement, je reçois cette Adresse avec les sentimens d'une vive satisfaction, et je vous en fais mes sincères remerciemens.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

CONSEIL LEGISLATIF,
Lundi, 25 Janvier 1830.

Résolu, Que cette Chambre a reçu avec satisfaction le Message de l'Assemblée et la Résolution de cette Chambre nommant un Comité pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres.

Résolu, Qu'un Comité de trois membres soit nommé pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres, et pour faire rapport de ses procédés de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records pour son information.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs Coffin, Bell et Pothier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie porte le dit Message à l'Assemblée.

Et alors il s'est retiré.

Sur motion de Mr. Peck, secondé par Mr. Quirouet,

Résolu, Que la partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à une Taxe sur les Terres, soit référée à un Comité de sept membres, pour en faire rapport par bill ou autrement, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Peck, Mr. Neilson, Mr. Brooks, le Lieutenant-Colonel Heriot, Mr. Taylor, Mr. le Soliciteur-Général et Mr. Child composent le dit Comité.

Ordonné, Que la partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'enregistrement des contrats, soit référée au dit Comité.

Sur motion de Mr. Young, secondé par Mr. Quirouet,

G

Ré-

The House attend His Excellency with the Address.

Mr. Speaker reports His Excellency's answer.

Message from the Council.

Committee on Tax on Lands;

and on Registrar Offices.

La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec son adresse.

Mr. l'orateur fait rapport de la Réponse de Son Excellence.

Message du Conseil.

Comité—Taxe sur les Terres;

et sur les Bureaux d'enregistrement.

Committee on the state of the Currency.

Resolved, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, at the opening of the present Session, which has reference to the state of the Currency, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon by Bill or otherwise, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Cuillier, Mr. Viger, Mr. Tremain and Mr. Neilson do compose the said Committee.

On motion of Mr. Blanchet, seconded by Mr. Caron,

Committee on Education.

Resolved, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, at the opening of the present Session, which has reference to Elementary Schools, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Blanchet, Mr. Borgia, Mr. Viger, Mr. Neilson and Mr. Bourdages do compose the said Committee.

Committee on Internal Communications.

Resolved, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government at the opening of the present Session, which has reference to Internal Communications, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon from time to time, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Blanchet, Mr. Stuart, Mr. Brooks, Lieutenant Colonel Heriot and Mr. Dèligny do compose the said Committee.

Jews Relief Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Solicitor General have leave to bring in a Bill to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's subjects might otherwise be exposed.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Religious Congregations Relief Bill, read the second time;

A Bill for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Bill to disqualify the Judges from sitting in the Legislative and Executive Councils, read the second time, committed.

A Bill for disqualifying Judges from sitting or voting in the Legislative Council and Executive Council, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Bill relating to the endorsement of Writs of Attachment, read the second time;

A Bill to repeal so much of the Ordinance twenty-seventh George Third, chapter four, intituled, "An Ordinance to continue in force for a limited time, an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial

Comité sur l'Etat de la monnaie en circulation.

Résolu, Que la partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'état de la Monnaie en circulation, soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Young, Mr. Cuillier, Mr. Viger, Mr. Tremain et Mr. Neilson composent le dit Comité.

Sur motion de Mr. Blanchet, secondé par Mr. Caron,

Résolu, Que la partie de la harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux écoles élémentaires, soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Blanchet, Mr. Borgia, Mr. Viger, Mr. Neilson et Mr. Bourdages composent le dit Comité.

Comité sur l'Education.

Résolu, Que la partie de la harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux communications intérieures, soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Blanchet, Mr. Stuart, Mr. Brooks, le Lieutenant-Colonel Heriot et Mr. Dèligny composent le dit Comité.

Comité sur les Communications Intérieures.

Ordonné, Que Mr. le Solliciteur Général ait la permission d'introduire un Bill pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvéniens auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Bill, secours des Juifs, lu la première fois.

Conformément à l'ordre, un Bill pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référée à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Bill, secours de Congrégations Religieuses, lu une seconde fois; référée;

considéré.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rendre les Juges inhabiles à siéger ou voter dans le Conseil Législatif et dans le Conseil Exécutif, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référée à un Comité de toute la Chambre, demain.

Bill pour rendre les Juges inhabiles à siéger dans les Conseils Législatif et Exécutif, lu une seconde fois; référée.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rappeler l'Ordonnance de la vingt-septième George Trois, chapitre quatre; intitulé: "Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les cours civiles de judicature, et qui établit les procès

Bill relative-ment à l'endorsement sur l'ordre de saisie-arrêt, lu une seconde fois;

“ nature and personal wrongs to be compensated in
 “ damages, with such additional Regulations as are
 “ expedient and necessary,” as requires that Writs of
 Attachment be endorsed, was, according to order, read
 a second time.

“ cès par jurés dans les affaires de commerce et d'in-
 “ jures personnelles qui doivent être compensées. en
 “ dommages,” avec tels autres réglemens qui sont con-
 “ venables et nécessaires,” en autant que cela a rapport
 à l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt, a été lu une
 seconde fois.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Commit-
 tee of Five Members, to report thereon with all conve-
 nient speed, with power to send for Persons, Papers
 and Records.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de
 cinq membres, pour en faire rapport avec toute la dili-
 gence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir per-
 sonnes, papiers et records.

référé.

Ordered, That Mr. *Solicitor General*, Mr. *Viger*, Mr.
Duval, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Borgia* do compose the
 said Committee.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur Général*, Mr. *Viger*,
 Mr. *Duval*, Mr. *Cuvillier* et Mr. *Borgia* composent le
 dit Comité.

Then, on motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr.
Larue,
 The House adjourned.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *La-
 rue*,
 La Chambre s'est ajournée.

Wednesday 27th January 1830.

Mercredi, 27 Janvier 1830.

ON Motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr.
Caron,

SUR motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr.
Caron,

Rule of the
 House respect-
 ing Petitions
 for Private Bills
 and Reports
 thereon.

Resolved, That, during six years from and after this
 year the Clerk, of this House be held immediately after
 the issuing of the Proclamation convoking the Pro-
 vincial Parliament for the dispatch of Business, to an-
 nounce in the *Quebec Gazette* and other Newspapers
 published in this Province, until the opening of Parlia-
 ment, the day on which the time limited for receiving
 Petitions for Private Bills will expire, according to the
 Rules of this House; and that the said Clerk be also
 held to announce, during the same number of years, by
 notice set up in the Special Committee Rooms and in
 the Lobby of this House, by the first day of every
 Session, the days on which, according to the Rules of
 this House, the time for receiving Petitions for Private
 Bills, Reports on those Petitions, and Reports on the
 Bills upon those Petitions are to expire.

Résolu, Que pendant six années à compter de cette
 année, le Greffier de cette Chambre soit tenu aussitôt
 après la Proclamation émanée pour la convocation
 du Parlement Provincial pour la dépêche des affaires,
 d'annoncer dans la *Gazette de Québec* et autres papiers-
 nouvelles, publiés en cette Province, jusqu'à la tenue
 du Parlement, le jour auquel doit expirer, suivant les
 règles de cette Chambre le délai pour recevoir les Pé-
 titions pour des Bills privés, et que le dit Greffier soit
 aussi tenu d'annoncer pendant le même nombre d'an-
 nées, par une notice affichée dans les Chambres de
 Comités spéciaux, et dans le vestibule de cette Cham-
 bre dès le premier jour de chaque Session, le jour où,
 suivant les règles de cette Chambre, doivent expirer
 les délais pour recevoir les Pétitions pour des Bills
 privés, les Rapports sur ces Pétitions, et aussi les Rap-
 ports sur les Bills sur ces Pétitions.

Règle de la
 Chambre rela-
 tivement aux
 Pétitions pour
 Bills privés, et
 Rapport sur
 icelles.

Sillery Road.—
 Report of the
 Commissioners.

Mr. *Neilson* presented to the House the Report of
 the Commissioners appointed under the Act of the
 ninth *George Fourth*, chapter thirteen, for improving
 the Road from *l'Ance des Mères* in the Lower Town of
Quebec, to *Sillery* inclusively.

Mr. *Neilson* a présenté à la Chambre le Rapport des
 Commissaires nommés en vertu de l'acte de la neuvième
George quatre, chapitre treize, pour améliorer le che-
 min de *l'Anse des Mères*, dans la Basse-Ville de *Québec*,
 jusqu'à *Sillery* inclusivement.

Chemin de Sil-
 lery.—Rap-
 port des Com-
 missaires ;

Appendix (F,
 No. 1)

For the said Report, See Appendix (F. No. 1,) at
 the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (F. No. 1,) à
 la fin de ce volume.

Appendix (F.
 No. 1.)

Drummond-
 ville Road.—
 Report of the
 Commissioners.

Lieutenant Colonel *Heriot* presented to the House
 the Reports of the Commissioners appointed under the
 Act of the ninth *George Fourth*, Chapter nineteen, in-
 titled, “ An Act to appropriate a sum of money for
 “ the improvement and completion of the Road from
 “ *Drummondville* to the Seigniorie of *De Guire*, and
 “ that from *Drummondville* to the Township of *Bromp-*
 “ *ton*.”

Le Lieutenant-Colonel *Heriot* a présenté à la Cham-
 bre les Rapports des Commissaires nommés en vertu
 de l'acte de la neuvième *George* quatre, chapitre dix-
 neuf, intitulé “ Acte pour affecter une somme d'argent
 “ pour améliorer et parachever le chemin partant de
 “ *Drummondville* et allant à la Seigneurie *De Guire*, et
 “ celui de *Drummondville* au Township de *Brompton*.”

Chemins de
 Drummond-
 ville.—Rapport
 des Commis-
 saires ;

Appendix (F,
 No. 2.)

For the said Reports, See Appendix (F. No. 2,) at
 the end of this Volume.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (F. No.
 2,) à la fin de ce volume.

Appendix (F.
 No. 2.)

the Reports
 referred.

Ordered. That the said Reports be referred to the
 Special Committee on that part of His Excellency's
 Speech relating to Internal Communications.

Ordonné, Que les dits Rapports soient référés au Co-
 mité Spécial sur cette partie de la harangue de Son Ex-
 cellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

les Rapports
 référés.

Petition of Jo-
 seph Lancaster
 for an aid to-
 wards Educa-
 tion.

Mr. *Neilson* read in his place a Petition of *Joseph
 Lancaster*, whose name is thereunto subscribed.

Mr. *Neilson* a lu à sa place une Pétition de *Joseph
 Lancaster*, dont le nom y est soussigné.

Pétition de
 Joseph Lanca-
 ster, pour une
 Aide concer-
 nant l'Educa-
 tion.

After which, Mr. *Neilson* informed the House, that
 His Excellency the Administrator of the Government
 being acquainted with the purport of the said Petition,
 gives his consent that the House may proceed thereon
 as they shall think fit.

Après quoi, Mr. *Neilson* a informé la Chambre, que
 Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement,
 étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait
 à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le
 jugerait convenable.

And then the said Petition was received and read,
 setting forth: That the Petitioner is the founder of the
 Lancasterian System of Education, the benefits of
 which

Alors la dite Pétition a été reçue et lue, expo-
 sant: Que le Pétionnaire est le fondateur du
 système d'éducation Lancastrien, dont les avantages
 sont

which are well known to the House, their own Parliamentary records bearing witness to the advantages which it has bestowed on thousands of their youth, during a series of years in this Province: That it cannot be needful to occupy the attention of the House with accounts of the Petitioner's losses and oppressions in *South America*, or his sufferings and sickness in the *United States*; it is sufficient that the ill health of his wife and part of his family compelled them to leave *New York* in order to seek a climate more congenial to their health; they hope that in this respect they have succeeded in *Montreal*: That it was not till about three months past that his wife's health admitted of their entering a dwelling house for themselves, when the Petitioner immediately obtained from the British and Canadian School Committee of the City of *Montreal*, the loan of eight ignorant boys, in order to ascertain from experiment in how short a time they would be taught to read, from commencing with an imperfect knowledge of their alphabet, or at most words of two or three letters. The selection was made without his presence or interference, and the examination at the end of five weeks was conducted in the same manner: the Petitioner refers the House to the printed paper which accompanies this Petition, for a full statement of the very satisfactory and triumphant success on that endeavour. The result has been witnessed by many honorable persons in *Montreal*, among whom the Honorable Speaker is not the least. Could the children of a nation have been provided with an adequate number of teachers, competent to act upon this discovery, the time which was sufficient to teach this class of pupils would have been able to teach as many millions: That a second experiment is now in progress and most rapidly advancing to perfection; they had no doubt of certain success with pupils above six years of age; they therefore turned their attention to a more juvenile class and admitted a number, aged only three, three and a half and four to six years; some of these have been only two, four, five and six weeks with them: That several of them actually read well in the New Testament lessons, and others read any common chapter in the New Testament with facility; they have actually acquired much spelling and the art of reading, in less time than formerly would have been allowed them to learn their alphabet perfectly: That it has been repeatedly recorded with wonder at such an attainment, an extraordinary indication of great talent, that some eminent persons learnt to read as early as three and four years of age. What however has been over-rated as a prodigious intellectual omen, appears more likely soon to be demonstrated as the natural power of every good common capacity. Before the end of the present month, they hope to have a public examination of this class, including all who have entered since the fourth instant. The report of this examination the Petitioner mean to submit to the notice of the House as it shall be completed. They now propose receiving a select class of pay scholars, from seven to ten years of age, to learn Writing, Arithmetic, Grammar, Geography and Elementary Geometry; they also hope soon to commence a class in French and English, but they need better and more convenient accommodations than they have the present means of obtaining: That attached to their School establishment they have a small Printing Office; with this valuable auxiliary much of the Petitioner's time has been personally engaged in improving or printing school lessons, printing small rewards, &c. &c., it is however too small for the excellent and economical use which he could make of it, both for their own school at present, and the community in future: They are not only impeded in the progress of their great experiments, for want of room, for want of a better press and more printing types, but they have deeply felt the expenses of their infant establishment; that

sont bien connus de la Chambre, ses propres archives parlementaires faisant foi de ceux qu'en ont retirés des milliers de leurs jeunes gens, pendant un nombre d'années consécutives dans cette Province: Qu'il n'est pas besoin d'occuper l'attention de la Chambre des rapports des pertes et des Actes d'oppression que le Pétitionnaire a soufferts dans l'*Amérique Méridionale*, ni de ses souffrances et de ses maladies dans les *Etats-Unis*: Qu'il suffit de dire que la mauvaise santé de sa femme et d'une partie de sa famille, les a forcé de laisser *New-York*, pour chercher un climat plus favorable à leur santé. Ils espèrent avoir atteint en cela leur but, en se fixant à *Montréal*: Que ce n'est que depuis trois mois environ que la santé de sa femme leur permet de tenir maison; et c'est dans le même temps que le Comité de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Montréal*, l'a chargé de l'instruction de huit garçons ignorans, afin de constater par expérience en combien peu de temps ils pouvaient apprendre à lire en les prenant avec une connaissance imparfaite de l'Alphabet, ou au plus des mots de deux ou trois lettres: Le choix a été fait hors de sa présence et sans qu'il s'en mêlât, et l'examen, au bout de cinq semaines, fut conduit de la même manière: Le Pétitionnaire renvoie la Chambre au Papier imprimé qui accompagne cette Pétition, pour y avoir les détails du succès satisfaisant et éclatant qui a suivi cette entreprise; et au nombre des Honorables Personnes de *Montréal*, qui en ont été témoins, il peu en citer un qui n'était pas le moins distingué d'entre eux, leur Honorable Orateur: Si les enfans d'une nation avaient eu un nombre suffisant de maîtres capables d'enseigner d'après cette découverte, le temps qu'il aurait fallu pour enseigner cette classe de pupiles aurait suffi pour en instruire autant de millions: Qu'une seconde expérience est commencée et avance rapidement vers la perfection. Qu'ils n'ont aucun doute sur les succès certains qu'ils pouvaient avoir avec des enfans au dessus de l'âge de six ans: C'est pourquoi ils ont tourné leur attention sur une classe plus jeune et ils ont admis un nombre d'enfans agés seulement de trois et demi, et de quatre jusqu'à six ans. De ces derniers il y en a qui ne sont avec eux que depuis deux, quatre, cinq et six semaines: Que plusieurs d'entre eux lisent déjà bien dans leurs leçons tirées du Nouveau Testament, et d'autres lisent avec facilité tout chapitre ordinaire du Nouveau Testament: Ils ont déjà appris beaucoup d'écriture et de lecture, en moins de temps, qu'on ne leur en aurait donné précédemment pour apprendre parfaitement leur alphabet: Que l'on voit souvent rapporter, avec admiration, comme la marque d'un talent extraordinaire, que quelques éminens personnages ont appris à lire à l'âge de trois et de quatre ans, mais il paraît qu'il sera sous peu de temps démontré, que ce qu'on regardait comme le présage d'une intelligence prodigieuse n'est pas au-dessus des forces de tout esprit doué d'une capacité ordinaire: Avant la fin du mois présent, ils espèrent avoir un examen public de cette classe, y compris, ceux qui sont entrés depuis le quatre du courant. Le Pétitionnaire se propose de soumettre à l'avis de la Chambre le rapport de cette examen, aussitôt qu'il sera complet: Ils se proposent maintenant de recevoir une classe choisie d'écoliers payants, entre sept et dix ans, pour leur enseigner l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie et les élémens de la géométrie. Ils ont aussi l'espérance de commencer sous peu une classe française et anglaise, mais ils ont besoin de plus de commodités que leurs moyens actuels ne leur permettent d'en avoir. Qu'ils ont une petite imprimerie attachée à leur établissement d'école; et avec ce précieux auxiliaire, le Pétitionnaire a passé une grande partie de son temps, à améliorer ou à imprimer des leçons d'école, à imprimer des petites recompenses, &c.: Elle est trop petite cependant pour l'usage excellent et économique qu'il en pourrait faire, tant pour sa propre école maintenant, que pour la société à l'avenir. Ils rencontrent des

that this is only natural after the great losses their family's ill health and their expensive journey to *Montréal*, under the heavy pressure of sickness which detained them some weeks on the road. These causes have compelled them to the sale of a number of valuable engravings, a chief article of the few literary luxuries which remained to them for the education of their children; that they have made this sacrifice with pleasing as well as painful emotions, for they are all engaged father, mother, daughter, (thirteen) and two sons (five and ten) in this work of bringing education to the test of experiment for the happiness of mankind. That what income they shall have yet from their pay scholars appears quite uncertain; their present class is not yet filled, though their pending examination may have great tendency to fill it; but they are afraid on any consideration to take more pupils than they feel confident they can do justice to, whatever number may offer, or however needful the pay may be in other respects, to their comfort and success: time only can teach them the extent of their powers, for there is nothing in this new discovery which precludes the necessity of application and industry, however much the power of both may be increased. They have to study and watch the feelings, and manners, and emotions of their pupils, with as much acute attention as an astronomer would watch the motions of planetary worlds, or hail and mark the moment of discovering a new star; they have had very little pecuniary assistance, and his time is too precious to lose in soliciting aid by donations; therefore he most respectfully petitions and solicits that the Legislature in their wisdom will grant such pecuniary aid as they may see fit to promote the following objects, viz. :—To enable them to provide suitable accommodations, by hiring for one year or more, a larger and more convenient dwelling-house, with play ground and rooms, easily convertable into commodious School-rooms and for fitting up the same; also a sum to procure additional types for their printing office, so that they may be able to print their own lessons for their own use, and, when experience has warranted, promulgate them for public benefit; and also any remuneration or aid, which the Legislature may please to grant for the sacrifice of time and expense already made or making, of which *Canada* and the world will have the ultimate benefit. That the Petitioner presumes nothing on his past services or inventions for the promotion of universal education, although he has often been recommended to solicit Legislative aid for them; for he feels that he has yet benedictions to confer on the cause, which leaves all that he has ever done or ever heard of being attempted by others, at an immeasurable distance, and he has only named the consequences of calamitous circumstances to his family, to shew the necessity and public utility of enabling him still more effectually than ever to serve the cause of national education: That should the Legislature please to grant one sum for all the before-named objects at the discretion of the Petitioner, the benevolence of the House will prepare the way for perfecting and promulgating their experiments more speedily, and encourage them for that purpose, to make their home and family settlement in this Province. That it was in the earliest periods of his life, that he volunteered in the cause of knowledge and benevolence; he commenced at the age of eighteen and is now growing grey in the service; he has followed the object of his first pursuit through a long period of life with disinterestedness, with undeviating steps and unwearied diligence; this very document itself affords ample proof, that he appeals to the House with the same object at fifty-one as he did to King *George* the Third at twenty-five years. That whilst enlightening and enriching the children of a world,

des obstacles dans les progrès de leurs grandes expériences, non-seulement par le manque d'appartemens, d'une meilleure presse et d'une plus grande quantité de caractères; mais ils ont fortement senti les frais de leur établissement naissant. Que c'est à quoi l'on a raison de s'attendre après leurs pertes considérables, la mauvaise santé de leur famille, et leur voyage dispendieux à *Montréal*, pendant lequel la maladie les a retenus plusieurs semaines sur le chemin. Tous ces malheurs les ont forcé de se défaire d'un nombre de belles gravures, le principal article des objets de luxe littéraire qui leur restaient pour l'éducation de leurs propres enfans. Qu'ils ont fait ce sacrifice avec des sentimens de peine et de plaisir en même temps, car ils sont occupés tous, père, mère, fille (treize) et deux fils (cinq et dix) à soumettre l'éducation au creuset de l'expérience, pour le bonheur de l'humanité. Que quant à ce qu'ils peuvent retirer de leurs écoliers payans, cela paraît encore bien précaire et bien incertain. Leur classe n'est pas encore complète, quoique leur examen, qu'ils doivent donner, puisse contribuer grandement à la remplir; mais ils craignent, quelque considération qu'il y ait de prendre plus de pupilles, qu'ils se sentent capables de bien en instruire, quelque nombre qui se présente, et de quelque besoin qu'ils puissent avoir de la paye sous d'autres rapports, pour leurs commodités et succès. Il n'y a que le temps qui puisse leur donner la mesure de leur pouvoirs, car il n'y a rien dans cette nouvelle découverte qui ôte la nécessité de l'application et de l'industrie, quelque accrus que puissent être les pouvoirs de l'une et de l'autre. Ils ont à étudier et à veiller les sentimens, les manières et les sensations de leurs pupilles, avec une attention aussi suivie que l'astronome qui observe les mouvemens du monde planétaire; qui saisit et marque ou découvre une nouvelle étoile. Ils ont eu bien peu d'assistance pécuniaire, et leur temps est trop précieux maintenant pour qu'ils puissent en perdre à solliciter de l'aide sous la forme de donations. C'est pourquoi il demande et sollicite très-respectueusement, que la Législature, dans sa sagesse, accorde telle aide pécuniaire qu'elle jugera à propos, pour l'avancement des objets suivans: Que pour les mettre en état de se procurer les commodités convenables, en louant pour une année ou plus, une maison plus grande et plus commode, avec une cour et des chambres qui pourront se convertir aisément en bonnes Chambres d'école; et pour monter et arranger les dites chambres. Aussi une somme pour acheter de nouveaux caractères d'imprimerie, afin qu'ils soient en état d'imprimer leurs leçons pour leur propre usage, et même pour l'usage du public entier lorsque l'expérience les aura garanties et répandues. Et aussi quelque rémunération ou aide qu'il plaira à la Législature de leur accorder pour les sacrifices de temps et d'argent qu'ils ont déjà faits ou qu'ils font encore, sacrifices qui tourneront à la fin à l'avantage du *Canada* et du monde entier. Que le Pétitionnaire n'ose rien demander pour ses services passés et ses découvertes pour l'avancement de l'éducation universelle, quoi qu'on lui ait souvent recommandé de solliciter l'assistance Législative à raison de ces services, car il sent qu'il a encore à faire pour l'éducation, des choses qui laisseront à une distance *incommensurable* tout ce qu'il a appris avoir été fait par d'autres. Et il n'a fait mention des malheurs qu'avait éprouvé sa famille que pour faire voir la nécessité et l'utilité publiques, qu'il y a de le mettre en état de travailler encore plus efficacement que jamais à la cause de l'éducation nationale. Que s'il plaisait à la Législature d'accorder et de mettre à la disposition du Pétitionnaire une somme d'argent pour tous les objets ci-dessus mentionnés, la bienveillance de la Chambre préparerait la voie au perfectionnement et à la dissémination

world, his own children and himself have been impoverished, by his benevolence as well as by his losses; he doubts not but that health and industry will ultimately procure him a competent income by his own exertions, but they need capital to aid their commencement; they need assistance to cover their expenses and enable them to educate their own children, whilst they are as a family with one heart, unitedly seeking to bless the whole family of mankind.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition of J. F. Perrault for an aid towards Education

Mr. *Viger* read in his place, a Petition of *Joseph François Perrault*, Esquire, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. *Viger* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That the Petitioner having directed his attention for the last thirty years to the introduction of public education in this Province, he has procured the best Treatises upon that subject, and the most improved system of instruction: That the Petitioner was in the first instance appointed President of a Committee superintending a School at Quebec conducted on the Lancastrian system, afterwards of a Society for the instruction of poor Canadian children, and latterly of the British and Canadian School, whence he has acquired such a practical knowledge of the subject as enables him now to bring forward with confidence a system of elementary Education; which by shortening the ordinary course, necessarily diminishes in an extraordinary degree the expense attending its attainment: That with a view to realize these advantages, and at the same time to demonstrate the utility of his system, the Petitioner has caused to be built at his own expence a School House in the Suburb of *Saint Lewis*, capable of admitting three hundred scholars: That this establishment has exhausted his limited means, and that the Petitioner will of necessity be precluded from the possibility of opening it to advantage in May next, unless he be favoured with a pecuniary aid to defray the expenses of conducting it: Wherefore the Petitioner humbly prays, that the House would be pleased to grant him such a sum of money as it may deem expedient, which he will appropriate conscientiously to the propagation of instruction according to the method set forth in his "*Manuel Pratique*," (Book of Practical Exercises), of which a copy is annexed to this Petition; or to afford him such other relief as the House in its wisdom may seem fit.

Petition of J. F. Perrault for an aid towards publishing School Books;

Mr. *Viger* read in his place another Petition of *Joseph François Perrault*, Esquire, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. *Viger* informed the House, that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

nation de leurs expériences, et les encouragera à se fixer pour cette fin eux et leur famille, dans cette province. Qu'il s'est, dès ses plus jeunes années, dévoué à la cause de l'éducation et la bienveillance: il a commencé à l'âge de dix-huit ans, et sa tête a déjà blanchi dans cette carrière: il a poursuivi l'objet de ses premières entreprises, pendant une longue suite d'années avec désintéressement avec un soin et une constance infatigable. Ce papier même est une grande preuve, qu'il en appelle à la Chambre à l'âge de cinquante-un ans, pour le même l'objet et dans les mêmes sentimens, qu'il s'adressa au Roi *George Trois*, n'ayant encore que vingt-cinq ans. Que pendant qu'il a instruit et enrichi les enfans de tout un monde, sa bienveillance et ses pertes ont appauvris ses propres enfans et lui-même; il ne doute pas qu'avec la santé et de l'industrie, ses propres efforts ne lui procurent à la fin un revenu suffisant; mais ils ont besoin d'assistance pour couvrir leurs dépenses et se mettre en état d'instruire leurs propres enfans, tandis que comme famille particulière ils travaillent tout d'un cœur pour le bien de la grande famille du genre humain.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur la partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'éducation.

référée.

Mr. *Viger* a lu à sa place une Pétition de *Joseph François Perrault*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné.

Pétition de J. F. Perrault pour une aide concernant l'éducation;

Après quoi, Mr. *Viger* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant; Que le Pétitionnaire depuis trente ans préoccupé de l'introduction dans le pays de l'instruction publique, il s'est procuré les meilleurs traités sur cet objet et les meilleurs systèmes d'enseignement: Que le Pétitionnaire a été d'abord nommé Président d'un Comité tenant une Ecole à *Québec*, d'après le système de *Lancaster*, ensuite d'une association pour instruire les pauvres enfans Canadiens, et enfin de l'Ecole Britannique et Canadienne, où il a puisé des connaissances pratiques qui l'ont mis en état de présenter avec confiance un système d'éducation élémentaire, qui, en abrégant le temps ordinaire du cours, en diminue extraordinairement la dépense; que pour démontrer la réalité de ces avantages, il a érigé à ses propres frais, dans le faubourg *Saint-Louis*, une maison d'école assez vaste pour contenir trois cents enfans: Que cet établissement a épuisé ses faibles moyens, et que le Pétitionnaire sera empêché de l'ouvrir, avec avantage, en Mai prochain, à moins qu'il ne soit favorisé d'une aide pécuniaire pour subvenir aux dépenses de régie: Pourquoi le Pétitionnaire conclut humblement à ce qu'il plaise à la Chambre lui accorder telle somme d'argent qu'elle lui plaira, dont il fera, en tout honneur et conscience, usage pour propager l'instruction d'après le mode détaillé dans son *Manuel Pratique*, dont il joint un exemplaire à cette Pétition; ou tel autre secours que la Chambre dans sa sagesse jugera convenable.

Mr. *Viger* a lu à sa place une autre Pétition de *Joseph François Perrault*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné.

Pétition de J. F. Perrault pour une aide aux fins de publier des Livres d'Ecoles;

Après quoi, Mr. *Viger* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable. Et

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That there being a deficiency in this Country of books for giving instruction methodically in the French Language, the Petitioner has compiled a few, which in his opinion are adapted to the use of Elementary Schools, such as an A. B. C. book, (abecedary) several vocabulary tables accompanied not only with instructions in reading, but also with an explanation of the use to be made of these vocabularies; also treatises severally on vulgar Arithmetic, Grammar, Syntax, the conjugation of Verbs, analysis and punctuation, and lastly a book of practical exercises (*Manuel Pratique*) forming in all nine manuscripts which are annexed to the present Petition: That the Petitioner's means are not ample enough to enable him to have a sufficient number of copies printed of these works so as to reduce them to the moderate price of one shilling each, which would place them within the reach of every individual: Wherefore the Petitioner prays that the Legislature would be pleased to undertake the printing of one edition only, in such numbers as it may deem fit, to be at its own disposal; with the reservation that the exclusive property in these works shall be declared to be vested in the Petitioner, his heirs and assigns, and that all others shall be prohibited from printing or selling them for the future, subject to the usual penalties in such cases (*à peine, &c.*) without his or their approbation.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

The Petition referred.

Petition from the Counties of Stanstead and Sherbrooke for an aid for Roads.

Mr. Child read in his place a Petition of the Inhabitants of the Counties of *Stanstead* and *Sherbrooke*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Child informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read, setting forth:—That the Petitioners gratefully acknowledge the very liberal grants of money made by the Provincial Parliament during their last Session, for opening and making of Roads in various parts of the Country: That the Petitioners have succeeded after multiplied difficulties and great and continued exertions in removing serious impediments to settlement, have changed a wilderness into productive and fertile farms capable of supplying the demands for Agricultural produce of the Cities and Villages within one Province, and of furnishing also considerable Agricultural produce for exportation, to the great benefit, as the Petitioners believe, of the Province generally, and of those Counties wherein the Petitioners reside, and to their personal enrichment, provided the Petitioners could by reason of good roads obtain access to the markets for the purpose of disposing of their produce: That the Petitioners by reason of the badness of the roads communicating with the Towns of *Quebec*, *Montréal* and *Three Rivers*, from the residence of the Petitioners, except a short period in the winter season, cannot without very considerable risk and difficulty have access to the aforesaid places for the purpose of disposing of their surplus produce, nor can they in consequence obtain their manufactures or articles of importation into the Province necessary for their wants, except at a very high rate by reason of the costs of transportation, and further that by reason of the difficulties of access to the Counties wherein the Petitioners reside, they are deprived of any increase of their settlement by navigation, the Country is in many respects retarded in its advancement, and suffers great injury in various ways to the manifest, and the Petitioners might add, to the positive and total ruin of their property: That the Petitioners have made great personal contributions

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant; Que n'y ayant pas de livres dans le pays pour montrer méthodiquement la Langue Française, il en a rédigé plusieurs qu'il croit propres à introduire dans les écoles élémentaires; comme un abécédaire, plusieurs tableaux de vocabulaires, accompagnés de leçons pour montrer non seulement à lire, mais aussi l'emploi que l'on doit faire de ces vocabulaires, un traité d'arithmétique vulgaire, une grammaire, une syntaxe, la conjugaison des verbes, l'analyse, la ponctuation, et enfin un Manuel Pratique, formant en tous neuf manuscrits, qu'il joint à la présente Pétition: Qu'il n'est pas assez riche pour faire imprimer une quantité suffisante d'exemplaires de ces ouvrages pour les réduire au prix modique d'un schelin chacun, afin que chacun put s'en procurer: Pourquoi il conclut à ce que la Législature veuille bien se charger de les faire imprimer, à tel nombre d'exemplaires qu'elle jugera à propos, pour une fois seulement, et dont elle disposera, comme bon lui semblera; avec la réserve et reconnaissance de la propriété de ces ouvrages dans votre Pétitionnaire, ses héritiers ou ayant cause; et que défense sera faite à tous autres de les imprimer ou vendre à l'avenir, sans son ou leur approbation, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts, et même de confiscation à son ou leur profit.

Ordonné, Que les deux Pétitions ci-dessus soient référées au Comité spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

les Pétitions référées.

Mr. Child a lu à sa place une Pétition des habitans des Comtés de *Stanstead* et *Sherbrooke*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Child a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant; Que les Pétitionnaires reconnaissent avec gratitude les secours généreux qui leur ont été accordés par le Parlement Provincial pendant la dernière Session, à l'effet d'ouvrir et confectionner des chemins dans diverses parties de ce pays; Que les Pétitionnaires, après bien des difficultés et des efforts réitérés, ont réussi à faire disparaître les obstacles qui mettaient des entraves aux établissemens, et au lieu d'une forêt ont formé des champs qui fournissent maintenant des produits agricoles aux cités et aux villages situés dans l'une des Provinces, et qui procurent de même une quantité considérable de ces mêmes produits propres pour l'exportation; ce qui tend, ainsi que les Pétitionnaires le conçoivent, au grand avantage de la Province en général, ainsi qu'à ceux des comtés dans lesquels les Pétitionnaires font leur résidence, et auxquels cela a procuré des richesses individuelles, pourvu qu'il fût possible aux Pétitionnaires d'obtenir, par le moyen de bons chemins, un accès facile à leurs marchés, afin d'y vendre leurs produits: Que les Pétitionnaires par rapport aux mauvais état des chemins, qui, de la résidence des Pétitionnaires communiquent avec les Villes de *Québec*, *Montréal* et des *Trois-Rivières*, à l'exception d'un court espace de tems pendant l'hiver, les Pétitionnaires ne peuvent qu'avec beaucoup de risques et de difficultés avoir accès aux lieux susdits, afin d'y vendre le surplus de leurs produits; et que par la même raison, ils ne peuvent obtenir les objets de manufacture étrangère qui sont importés et qui sont nécessaires à leurs besoins, qu'à grands frais, rapport aux dépenses de transport: Qu'en outre la difficulté d'accès dans les endroits où ils demeurent prive leurs établissemens des avantages de l'émigration; que le pays est sous plusieurs rapports retardé dans son advancement, et qu'il souffre

Pétition des Comtés de Stanstead et Sherbrooke pour une aide pour chemins;

butions over and above the requirement of the Law of the land to roads, the making and for the benefit of roads, but owing to the vast and innumerable difficulties and heavy expense of making the roads communicating with the aforesaid places, by reason of the uninhabited forests and waste lands lying between the residence of the Petitioners, find it wholly impossible and useless to attempt without public assistance, to open and complete the roads leading to the aforesaid places: That the Petitioners believe the following Roads to be imperiously necessary for the improvement of the Province generally, and the more direct interest of the Petitioners, viz:—a Road leading from *Magog Lake* opposite the Village of *Georgeville* in the County of *Stanstead* to *Saint Thèrese Mountain*, passing through the Townships of *Potton, Bolton, Brome, Dunham* and *Farnham*; a Road leading from the outlet of *Magog Lake* in the Township of *Halley* through *Bolton, Stukely, Shefford, Granby* to the *Yamaska Mountain*; a Road leading from *Lennoxville* in the Township of *Ascott*, to the Township of *Eaton*; a Road leading from *Lennoxville* to the Village of *Saint Francis* along the bank of the River *Saint Francis*; a Road leading from the Township of *Shipton* to the Township of *Ireland*, known as the *Craig Road*: That the Petitioners fully believe that the following sums of money will be necessary for the laying out and completing of the aforesaid roads, to wit:—For the first of the aforesaid roads a sum not less than two thousand pounds; for the second of the aforesaid roads a sum not less than two thousand pounds currency; for the third of the aforesaid roads a sum not less than five hundred pounds; for the fourth of the aforesaid roads, a sum not less than three thousand pounds; and for the fifth of the aforesaid roads, a sum not less than five hundred pounds: Wherefore the Petitioners humbly and respectfully pray that the House will be pleased to accede to their wishes, and in its liberality be pleased to grant the aforesaid sums for the said purposes.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on the Petition of the Inhabitants of *Stanstead* and other Townships.

Petition for the division of the Common of Longueuil;

A Petition of divers Proprietors of the Common of *Longueuil*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Quesnel*, and the same was received and read; setting forth:—That the Common of *Longueuil* was granted to the proprietors of the lands bordering upon the River *Saint Lawrence*, extending from the Boundary Line of the Fief *Tremblay*, to the line forming the division between the Barony of *Longueuil* and the Seigniorie of *Laprairie de la Magdeleine*: That the Common consists; first, of the extent of ground comprised between the high Road and the River *Saint Lawrence* in front of the lands of the *Grande Côte* and of the first concession, within the limits aforesaid; second, of an extent of ground of sixty to seventy acres in superficies, bounded on the North-West by part of the Village of *Longueuil*, on the South-East by the road known by the name of *Trait Carré*, on one side on the South West by the *Chambly Road*, and on the other side by the land belonging to the Widow *Lamarre*: That hitherto the Proprietors of the said Common have derived no real advantage therefrom, because the most of them reside at a considerable distance from that part of the said Common, which is almost the only part susceptible of improvement; because they are subjected on account of that piece of ground, to keep

souffre de grands maux en diverses manières, et cela de manière à causer la ruine totale et certaine de leurs propriétés: Que les Pétitionnaires ont fait de fortes contributions personnelles, à part même de ce que la loi du pays exige à l'égard de la confection et de l'amélioration des chemins; mais vû les difficultés considérables et insurmontables, ainsi que les grandes dépenses qui accompagnent la confection des chemins pour communiquer avec les endroits susdits, rapport aux forêts qui ne sont pas habitées, et aux terres incultes qui les séparent de la résidence des Pétitionnaires, ils trouvent qu'il est absolument impossible et inutile d'essayer, sans le secours d'une aide publique, de pouvoir ouvrir et parachever les chemins qui conduisent aux lieux susdits. Que les Pétitionnaires croient que les chemins qui suivent sont d'une nécessité impérieuse à l'amélioration de la Province en général, ainsi qu'à l'intérêt plus immédiat des Pétitionnaires, savoir: un chemin conduisant depuis le Lac *Magog* vis-à-vis le Village de *Georgeville*, dans le Comté de *Stanstead*, jusqu'à la Montagne *Sainte Thérèse*, en passant par les Townships de *Potton, Bolton, Brome, Dunham* et *Farnham*; un chemin conduisant depuis la sortie du Lac *Magog* dans le Township de *Halley*, par *Bolton, Stukely, Shefford, Granby* jusqu'à la Montagne de *Yamaska*; un chemin conduisant depuis *Lennoxville* dans le Township d'*Ascot* jusqu'au Township d'*Eaton*; un chemin depuis *Lennoxville* jusqu'au Village de *Saint-François*, le long des bords de la Rivière *Saint-François*; un chemin du Township de *Shipton* jusqu'au Township d'*Ireland*, connu sous le nom du chemin *Craig*: Que les Pétitionnaires croient fermement que les sommes suivantes seraient nécessaires pour ouvrir et parachever les chemins susdits, savoir: Pour le premier des dits chemins, une somme qui ne serait pas moins de deux mille livres; pour le second des susdits chemins, une somme d'au moins deux mille livres courant; pour le troisième des dits chemins, une somme d'au moins cinq cents livres; pour le quatrième des dits chemins, une somme d'au moins trois mille livres courant; et pour le cinquième des dits chemins, une somme d'au moins cinq cents livres courant. Pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement et respectueusement que la Chambre veuille bien accéder à leurs désirs, et dans sa générosité vouloir bien ordonner que les sommes susdites soient appropriées aux fins et aux usages ci-dessus.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial sur la Pétition des Habitans de *Stanstead* et autres Townships.

référée.

Une Pétition de divers Propriétaires de la Commune de *Longueuil*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Quesnel*, laquelle a été reçue et lue, exposant; Que la dite Commune a été concédée aux Propriétaires des Terres qui aboutissent au Fleuve *Saint-Laurent*, depuis la ligne du Fief *Tremblay* jusqu'à la ligne qui fait la séparation de la Baronnie de *Longueuil* d'avec la Seigneurie de *Laprairie de la Magdeleine*: Que cette Commune consiste, premièrement, en l'étendue de terrain qui se trouve compris entre le Chemin de front et le Fleuve, en avant des terres de la *grande côte* ou de la première concession, entre les limites ci-dessus mentionnés. Deuxièmement, en une étendue de terre de soixante à soixante-et-dix arpens en superficie, qui est bornée au nord-ouest par une partie du village de *Longueuil*, au sud-est par un chemin connu sous le nom de *Trait carré*, d'un côté au sud-ouest par le chemin de *Chambly*, et de l'autre côté au nord-est par la terre appartenante à la Veuve *Lamarre*: Que jusqu'à présent les propriétaires de la dite Commune n'en auraient retiré aucun avantage réel, parce qu'ils résident pour la plupart à une distance considérable de cette partie de la Commune, la seule à peu près qui soit susceptible d'être mise en valeur, parce qu'ils sont assujettis, en raison de ce mor-

Pétition pour la division de la Commune de Longueuil;

ceau

keep up an extent of from seventeen to eighteen acres of the *Chambly* road, along with the fences on the same, a labour which the remoteness of residence of those charged therewith, renders burdensome to them, and exposes them to frequent law-suits and other inconveniences, the said labour being necessarily performed in a neglected manner, owing to the way it is divided and distributed among the Proprietors. That it would therefore be for the general interest, if that extent of ground of sixty or seventy acres in superficie, making part of the said Common, were partitioned among the Proprietors thereof, and if each of them were severally to enjoy the lot assigned them. That by this means, the Village of *Longueuil*, which is bounded in rear and confined by that part of the Common, (which hitherto could neither be sold or subdivided) might stretch considerably towards that side; that in a short time houses would be erected and streets laid down, where there is nothing now but waste and low lands. That those lots thus partitioned, would be sold by proprietors living at a distance, and pass into the hands of individuals living on the spot, who might be directly applied to for the keeping up of their road, and other labours, which by that means might be performed more regularly and advantageously for the public in general. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to authorize them by a law to divide the said Common, and particularly the last mentioned ground; and to prescribe, in its wisdom, the most simple and least expensive mode towards such division, so that each co-proprietor may severally enjoy his part and portion, and thereafter dispose of it as of a thing appertaining to him, with the exception however of the ground lot on which is erected a Chapel by consent of the present proprietors of the said Common, with a sufficient extent of ground round about that Chapel, as shall be deemed fit at the time of division of the said Common, and upon condition moreover in behalf of the Seignior, of satisfying all dues which may be owing to him by law, and by virtue of the deed of grant of the said Common.

referred.

Resolved. That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered. That Mr. Quesnel, Mr. Viger, Mr. Perrault, Mr. Déligny and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

Two Petitions for an aid to complete the Dudswell Road;

Mr. Brooks read in his place a Petition of the Inhabitants of the Townships of *Dudswell*, *Westbury* and *Ascot*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Brooks informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That a Road has been opened, and is in progress for completion from the North Line of *Dudswell* to the District Line of *Quebec* and *Three-Rivers*; That in order to bring said road into use, it is indispensably necessary that an extension of the same be made from its termination at the District Line of *Quebec* and *Three-Rivers* to *Craig's Bridge*, in the Township of *Ireland*, a distance of about ten miles, and which has heretofore been opened, but now grown up to bushes; and also that said road be continued from the North Line of *Dudswell* to the settlements in *Dudswell*, a distance of about five miles, to intersect a road already opened as far as *William Willard's*, as without these improvements the first named road will not be of any practical benefit. That the Petitioners would

ceau de terre, à l'entretien de dix-sept à dix-huit arpens du chemin de *Chambly*, et des clôtures qui le borde; travaux que leur éloignement rend incommode à ceux qui en sont chargés, et qui les expose souvent à des procès ou autres difficultés, les dits travaux ne pourront être que mal faits ou négligés par la manière dont ils sont répartis et subdivisés entre les propriétaires: Qu'il serait donc de l'intérêt commun que cette étendue de terre de soixante à soixante-et-dix arpens en superficie, faisant partie de la dite commune, fut partagée entre les propriétaires d'icelle, et que chacun d'eux jouit séparément du lot qui lui serait assigné: Que par ce moyen le Village de *Longueuil*, qui en profondeur est borné et resserré par cette partie de la Commune, (qui jusqu'à ce moment ne pourrait être vendue ni subdivisée,) s'étendrait considérablement de ce côté: Que l'on verrait en peu de tems s'élever des maisons et des rucs se tracer où se trouvent actuellement des terrains incultes et des bas-fonds: Que ces lots ainsi divisés seraient vendus par les propriétaires éloignés, et passeraient entre les mains d'individus résidens, auxquels on pourrait s'adresser directement pour l'entretien de leur chemin et autres travaux, qui par là-même se feraient plus régulièrement et plus avantageusement pour le public en général. A ces causes les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à votre Chambre de vouloir bien les autoriser par une loi à diviser la dite Commune, et en particulier le terrain en dernier lieu mentionné, et à leur prescrire, dans sa sagesse, les moyens les plus simples et les moins dispendieux de procéder à ce partage, de manière à ce que chaque co-propriétaire puisse jouir séparément de sa part et portion, et en disposer à l'avenir comme de chose à lui appartenante en déduisant néanmoins de la totalité du dit terrain, l'emplacement sur lequel est construit une Chapelle, qui a été érigée du consentement des Propriétaires de la dite Commune, avec une étendue suffisante de terre au tour de la dite Chapelle, et telle qu'il sera jugé convenable, lors du partage de la dite Commune; de plus, à la charge envers le Seigneur de satisfaire à tous les droits qui lui sont dûs par la loi et en vertu du titre de Concession de la dite Commune.

Résolu. Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

référé.

Ordonné. Que Mr. Quesnel, Mr. Viger, Mr. Perrault, Mr. Déligny et Mr. Cuvillier composent le dit Comité.

Mr. Brooks a lu à sa place, une Pétition des Habitans des Townships de *Dudswell*, *Westbury* et *Ascot*, dont les noms y sont soussignés.

Deux Pétitions pour une aide aux fins de compléter le chemin de Dudswell.

Après quoi, Mr. Brooks a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Qu'il a été ouvert et qu'on a avancé un chemin, à partir de la ligne Septentrionale de *Dudswell* à aller jusqu'à la ligne des Districts de *Québec* et des *Trois-Rivières*; Que pour mettre ce chemin en état de servir, il est indispensable qu'il soit prolongé du lieu où il arrête, à la ligne des Districts de *Québec* et des *Trois-Rivières*, jusqu'à *Craig's Bridge* dans le Township d'*Ireland*, distance d'environ dix milles, qui a été ci-devant ouvert mais maintenant remplie de broussailles: Et aussi que le dit chemin soit continué depuis la ligne Septentrionale de *Dudswell* jusqu'aux établissemens du même Township, distance d'environ cinq milles, pour couper un chemin déjà ouvert jusqu'à *William Willard*; vu que sans ces améliorations le chemin mentionné en premier lieu ne sera d'aucun service: Les Pétitionnaires

would further represent, that in their opinion the sum of seven hundred and fifty pounds would be required to open and complete the aforementioned improvements. That the Petitioners would also beg leave to represent to the House, that it is highly desirable, that a road already opened from *Lennoxville*, in the Township of *Ascot*, up the *Saint Francis* River, through the Settlements in *Westbury*, to intersect the *Dudswell* Road, the distance of seventeen miles, should be completed; thus rendering a direct communication with *Quebec* from the Townships of *Westbury*, *Ascot*, *Compton*, *Hatley*, *Barnston* and *Stanstead*, by the *Dudswell* road, practicable; to effect which the Petitioners consider an object of great importance. The sum necessary to complete this Road would, in their opinion, amount to seven hundred and fifty pounds. Your Petitioners therefore humbly pray the House, that the grant of the sum of fifteen hundred pounds may be made for the purpose of effecting the above recited objects.

Mr. *Brooks* read in his place a Petition of the Inhabitants of the Townships of *Eaton*, *Dudswell*, *Westbury* and other Townships, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Brooks* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioners hail with gratitude the liberal provisions made during the late Sessions of the Provincial Parliament for making and repairing public roads; and in particular, as most deeply interesting them, the grant of money applied and to be applied towards making the road from the line dividing the Districts of *Quebec* and *Three-Rivers* to the north line of the Township of *Dudswell*: That the Road from thence has been homologated by the *Grand-Voyer*, beginning at the said north line of the Township of *Dudswell* and passing through the Townships of *Dudswell*, *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* and *Hereford*, until it intersects the Province Line; there meeting roads, good and practicable, diverging from thence to the most populous and fertile parts of the States of *Vermont*, *New-Hampshire* and *Massachusetts*, forming the most direct route from *Quebec* to *Boston*: That in consequence of the many privations under which the Petitioners have laboured for several years past, particularly that a considerable part of the land through which the Road passes is held by non-resident proprietors, the road in certain sections (amounting to about twenty-five miles out of the whole distance) is in a most deplorable state, being literally impassable by carts or other vehicles during the summer season. Wherefore the Petitioners humbly pray that the House will be pleased to take this subject into its consideration, and cause that such a grant of money may be applied towards completing and repairing said road, (from the North Line of the Township of *Dudswell* to the Province Line) as by the House may be deemed expedient.

Mr. *Brooks* read in his place a Petition of the Inhabitants of certain Townships on the River *Saint Francis* whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Brooks* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit,

And then the said Petition was received and read, setting forth: That a Road continuing what is now established and partly completed, commonly known by the name

res, représentent de plus que dans leur opinion il faudrait la somme de sept-cent cinquante livres pour faire et achever les améliorations ci-dessus mentionnées. Ils demandent aussi qui leur soit permis de représenter à la Chambre, qu'il est très fortement à désirer de voir achever un chemin déjà ouvert à partir de *Lennoxville*, dans le Township d'*Ascot*, à aller jusqu'à la rivière *Saint-François*, en traversant les établissements de *Westbury*, pour couper le chemin de *Dudswell*, distance de dix-sept milles, ce qui donnerait une communication directe avec *Québec*, depuis les Townships de *Westbury*, d'*Ascot*, de *Compton*, d'*Hatley*, de *Barnston* et de *Stanstead*, par le chemin praticable de *Dudswell*; avantage que les dits Pétitionnaires regardent comme objet de la plus grande importance: Il faudrait, dans leur opinion, pour parachever ce chemin, une somme de sept-cent cinquante livres. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient la Chambre qu'il soit voté la somme de quinze cens livres, pour effectuer les améliorations ci-dessus proposées.

Mr. *Brooks* a lu à sa place une Pétition des Habitans des Townships d'*Eaton*, *Dudswell*, *Westbury*, et autres Townships, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Brooks* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires proclament avec reconnaissance les affectations libérales faites pendant la dernière Session du Parlement Provincial, pour l'ouverture et la réparation des chemins publics; et en particulier (comme les intéressant plus intimement) l'allocation pécuniaire affectée et à être affectée à l'ouverture du chemin depuis la ligne qui divise les Districts de *Québec* et des *Trois-Rivières*, jusqu'à la ligne Septentrionale du Township de *Dudswell*: Que le Grand Voyer a fait homologuer le chemin à partir de cet endroit, commençant à la dite ligne Septentrionale des Townships de *Dudswell*, de *Westbury*, d'*Eaton*, de *Clifton* et de *Hereford* jusqu'au point où il coupe la ligne de la Province; rencontrant en cet endroit des chemins bons et praticables, qui conduisent delà aux parties les plus fertiles et les plus peuplées des Etats de *Vermont* de *New Hampshire* et de *Massachusetts*, et formant la route la plus directe pour aller de *Québec* à *Boston*: Que par suite des privations qu'ont eues à supporter, les Pétitionnaires pendant plusieurs années, et surtout parce qu'une portion considérable des terres à travers lesquelles passe le chemin, est possédée par des personnes non résidentes, le dit chemin dans certaines sections (pouvant faire en tout vingt-cinq milles sur toute la distance) est dans un état très déplorable, étant littéralement impassable pour voitures de port et autres, durant toute la saison de l'été. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre le sujet en considération, et de faire en sorte qu'il soit appliqué à la complétion et réparation du dit chemin (depuis la ligne Septentrionale du Township de *Dudswell* jusqu'à la ligne frontière de la Province) telle somme d'argent que la Chambre pourra juger convenable.

Mr. *Brooks* a lu à sa place une Pétition des Habitans de certains Townships sur la Rivière *Saint-François*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Brooks* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Que si l'on ouvrait un chemin en continuation de celui qui existe maintenant, et qui est en

name of the *Saint Grégoire* Road, from the Village of *Richmond*, in the Township of *Shipton*, to the Townships of *Windsor* and *Stoke*, and to cross the *Saint Francis* River at a place called the *Great Brompton Falls*, by means of a Bridge (the only eligible place for such a purpose on said River), thence into the Townships of *Orford*, *Ascot*, *Hatley* and *Stanstead* to a place commonly called "*Stanstead Plain*," would prove of incalculable benefit to the Townships, to the Inhabitants of *Three Rivers* and to the Province generally, by opening a great thoroughfare from the *Saint Lawrence* River through the Townships to the *United States*, thereby facilitating the course of business, increasing industry and enterprize, enhancing the value of freehold property, calling much capital both domestic and foreign into active operation, thereby augmenting the revenues and resources of the Province by the increased consumption of articles of importation, and by more abundantly supplying those for exportation. Were such a Road, such as it ought to be, once made, stages would immediately be established through the whole of this route, and every other facility for travelling. The mails would be conveyed with dispatch and safety. A constant intercourse between the capital and its subordinate dependencies maintained, and what is of infinite consequence to every government, accurate knowledge and sympathy would thereby be produced between the Government and the subjects: That the Petitioners, from a long and intimate acquaintance with the local situation of the Country have full confidence that the route above named will form altogether the most eligible situation for such a Road. Therefore the Petitioners pray the House to take the subject into consideration, and grant a sum of money sufficient to open and make a good carriage Road through the route before named.

The Petitions referred.

Ordered, That the three preceding Petitions be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Justices of the Peace qualification Bill read the first time:

Ordered, That Mr. Duval have leave to bring in a Bill for the qualification of Justices of the Peace. He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on Bill relating to the endorsement of Writs of Attachment;

Mr. *Solicitor General*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal so much of the Ordinance of the twenty seventh *George* the Third, chapter four, intituled, "An Ordinance to continue in force for a limited time an Ordinance made in the twenty fifth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a Commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages," with such additional Regulations as are expedient and necessary, as requires that Writs of Attachment be endorsed," reported, that the Committee had gone through the Bill and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

the Bill engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill for vacating the Seats of Members passed.

An engrossed Bill for vacating the seats of Members of the Assembly accepting offices of profit, and becoming accountable for public money, was read the third time.

Resolved

en partie parachevé et connu sous le nom "du chemin de *Saint-Grégoire*" depuis le village de *Richmond*, dans le Township de *Shipton* jusqu'aux Townships de *Windsor* et *Stoke*, et qui traverserait la Rivière *Saint-François* dans un endroit appelé "the *Great Brompton Falls*" (les chûtes de "*Great Brompton*," au moyen d'un pont érigé à cet effet sur la dite Rivière, et de là aux Townships d'*Orford*, *Ascot*, *Hatley* et *Stanstead* à un endroit appelé "*Stanstead Plain*" (la *Plaine de Stanstead*) cela aurait l'effet de procurer des avantages incalculables aux Townships ainsi qu'aux Habitans des *Trois-Rivières* et à la Province en général, en donnant un large débouché, depuis le fleuve *Saint-Laurent* à travers les Townships, jusqu'aux *Etats-Unis*; ce qui faciliterait le cours des affaires de commerce, augmenterait l'industrie et l'esprit d'entreprise, ainsi que la valeur des propriétés, emploierait beaucoup des capitaux, tant de ce pays que des pays étrangers, et les mettraient en activité; augmentant par là les revenus et les ressources de la Province, par l'accroissement de la consommation des effets d'importation, et fournissant plus abondamment à ceux dont on fait l'exportation. Qu'un chemin de cette espèce un fois fait, comme il devrait l'être, on verrait immédiatement s'établir sur toute cette route des diligences nombreuses, avec toutes les autres facilités pour y voyager. Les malles y seraient transportées avec célérité et en sûreté. Il s'y établirait une communication constante entre la capitale et ses dépendances inférieures; et ce qui est de la plus grande importance à tout Gouvernement, cela aurait l'effet de faire naître ces habitudes et cette sympathie nécessaires entre un Gouvernement et ses sujets. Depuis bien des années, les Pétitionnaires ont une connaissance intime de la situation locale du pays; et ils sont pleinement persuadés que la route qu'ils viennent d'indiquer est celle qui offre les plus grands avantages pour y établir le Chemin en question. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient la Chambre de prendre le sujet en sa considération, et de vouloir bien accorder un somme d'argent suffisante à l'effet d'ouvrir un bon chemin de voitures à travers la route qui a été ci-devant indiquée.

Ordonné, Que les trois Pétitions ci-dessus soient référées au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux communications intérieures.

référées.

Ordonné, Que Mr. Duval ait la permission d'introduire un Bill pour la qualification des Juges de Paix. Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Bill pour la qualification des Juges de Paix, lu pour la première fois.

Mr. le *Solliciteur Général* du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rappeler l'ordonnance de la vingt-septième année *Geo. Trois*, chapitre quatre, intitulé "Ordonnance qui continue pour un tems limité une ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du regne de Sa Majesté, intitulé Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les cours civiles de judicature, et qui établit les procès par jurés dans les affaires de commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec telles autres réglemens qui sont convenables et nécessaires, en autant que cela a rapport à l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt" a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Rapport sur le Bill relativement à l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Un Bill grossoyé pour rendre vacans les sièges des membres de l'Assemblée qui acceptent des emplois de profit, ou qui deviennent comptables de deniers publics, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour rendre vacans les sièges des membres, passé.

Résolu,

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Religious Congregations Relief Bill, reported;

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Bill for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Jews Relief Bill read the second time;

A Bill to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's subjects might otherwise be exposed, was, according to order, read a second time.

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered;

Mr. Blanchet, took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Blanchet reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Friday next.]

Committee on Agent's Bill.

The Order of the Day being read for the House in Committee on the Bill for the appointing Agents in the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Clouet reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Friday next.

Committee on Bill to disqualify the Judges from sitting in the Legislative and Executive Councils;

The Order of the Day being read for the House in Committee on the Bill for disqualifying the Judges from sitting or voting in the Legislative Council and Executive Council;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair.

reported;

And Mr. Clouet reported that the Committee had gone through the Bill and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Solicitor General*, seconded by Mr. *Cannon*.

The House adjourned till Friday next.

Friday,

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Mr. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquelles amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport sur le Bill pour le secours de Congrégations Religieuses;

grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvéniens auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant réservé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Blanchet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Blanchet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Bill pour le secours des Juifs lu une seconde fois;

référé;

considéré;

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer des Agens dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Comité sur le Bill des Agens.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Juges inhabiles à siéger ou voter dans le Conseil Législatif, et dans le Conseil Exécutif.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Comité sur le Bill pour rendre les Juges inhabiles à siéger dans les Conseils Législatif et Exécutif;

rapport;

grossoyé.

Alors, sur motion de Mr. le *Solliciteur Général*, secondé par Mr. *Cannon*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi,

Friday, 29th January 1830.

Members take
the Oath and
their Seats.

WILLIAM HENRY SCOTT, Esquire, Member for the County of York, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his Seat in the House.

Lyman Knowlton, Esquire, Member for the County of *Shefford*, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his Seat in the House.

Letter from Mr.
G. B. Faribault,
French Trans-
lator;

Mr. Speaker communicated to the House a Letter he had received from *George Barthelemy Faribault*, Esquire, French Translator to this House.

And the said Letter was read, and is as followeth :—

Quebec, 29th January 1830.

Mr. Speaker,

I think I do not exaggerate when I say, that the duties of the French Translator's Office are more considerable than those of any other Office in the House; notwithstanding my utmost efforts, together with my Assistant during the last Session, I have been occupied part of the last summer, and the whole of the fall, translating the voluminous documents of that Session, and there still remains several weeks translation of numerous other Documents, the compiling of which has partly occupied two writers uninterruptedly since the last Session to the present; and we are now employed translating these Documents whenever a leisure moment occurs. If in addition to all this work, we are obliged to translate every private Petition, or those presented by different Individuals for their personal interests, it will be impossible for us to fulfil the duties of this House. Several Members of this House have already expressed their sentiments as to the Petitions in question, signifying that it was unreasonable to encumber us with these translations as operating to retard public measures. Therefore it is with the hope that the Honorable House will be pleased, through the means of the Honorable Speaker, to afford a remedy to this inconvenience that I have the honor of addressing to you this letter.

I have the honor to be,

Mr. Speaker,

Your very obedient, and humble Servant,

G. B. FARIBAULT.

To the Honorable *L. J. Papineau*,
Speaker of the House of Assembly.

referred.

Resolved, That the said Letter be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That *Mr. Blanchet*, *Mr. Bourdages*, *Mr. Neilson*, *Mr. Cuillier* and *Mr. Quesnel* do compose the said Committee.

Rocher de la
Chapelle and
St. Pierre Roads
—Report of
Commissioners.

Mr. Letourneau presented to the House the Report of the Commissioners appointed under an Act passed in the ninth *George* the Fourth, chapter thirteen, for opening a Road from the *Rocher de la Chapelle*, in the Parish of *Saint Thomas*, to the wastelands of the Crown, and a Road from the rear settlements of *Saint Pierre* across the height of land to the *Rivière du Sud*.

Appendix (F,
No. 1.)

For the said Report, see Appendix (F. No. 1.) at the end of the Volume.

Mr. Brooks presented to the House the Report of
the

Vol.—39.

Vendredi, 29 Janvier 1830.

WILLIAM HENRY SCOTT, Ecuyer, membre du Comté de York, ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Membres
prêtent le ser-
ment et
prennent leurs
sièges.

Lyman Knowlton, Ecuyer, membre du Comté de *Shefford*, ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Mr. l'Orateur a communiqué à la Chambre une lettre qu'il avait reçu de *George Barthelemy Faribault*, Ecuyer, Traducteur Français de la Chambre.

Et la dite lettre a été lue, et est comme suit :

Lettre de Mr.
G. B. Faribault, traduc-
teur Français;

Québec, 29 Janvier 1830.

Mr. l'Orateur,

Je ne crois pas exagérer en disant que les devoirs du Bureau du Traducteur Français, sont plus considérables que ne le sont ceux d'aucun des autres bureaux de la Chambre. Malgré tous mes efforts et ceux de mon assistant pendant la dernière Session, j'ai été employé pendant une partie de l'été et durant tout l'automne dernier aux traductions des documents volumineux de la dernière Session, et il reste encore pour plusieurs semaines de traductions à faire de divers autres documents, dont la rédaction a employée en partie deux écrivains depuis la dernière Session jusqu'à celle-ci, et cela sans discontinuation. C'est à traduire ces rédactions que nous nous occupons maintenant, lorsqu'il nous arrive un seul instant de relâche. Si, en addition à tous ces ouvrages, il nous faut traduire toutes les requêtes pour des objets privés, ou celles que différents individus présentent dans leur intérêt personnel, il nous sera impossible d'accomplir nos devoirs, et de remplir les désirs de la Chambre. Plusieurs des membres de cette Chambre ont déjà exprimé leurs sentiments quant aux requêtes en question, en disant qu'il n'était pas raisonnable de nous surcharger de ces traductions, qui avaient l'effet de retarder les mesures publiques, et c'est dans l'espérance que cette Honorable Chambre voudra bien par l'organe de l'Honorable Orateur, apporter un remède à cet inconvénient, que j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur l'Orateur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

G. B. FARIBAULT.

A l'Honorable *L. J. Papineau*,
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

Résolu, Que la dite lettre soit référée à un Comité de cinq membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que *Mr. Blanchet*, *Mr. Bourdages*, *Mr. Neilson*, *Mr. Cuillier* et *Mr. Quesnel* composent le dit Comité.

Mr. Letourneau a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'acte passé dans la neuvième *George* Quatre, chapitre treize, pour ouvrir un chemin du *Rocher de la Chapelle* dans la paroisse de *Saint Thomas*, aux terres incultes de la couronne, et un chemin en arrière des établissemens de *Saint Pierre* à travers la hauteur des terres à la *Rivière du Sud*.

Rapport des
Commissaires
des Chemins du
Rocher de La
Chapelle et de
St. Pierre.

Pour le dit Rapport voyez Appendice (F. No. 1.) à la fin de ce volume.

Appendice (F.
No. 1.)

Mr. Brooks a présenté à la Chambre le Rapport des
Commis-

K

Dudswell Roads
— Report of
Commissioners.

the Commissioners appointed under an Act passed in the ninth *George* Fourth, chapter thirteen, for opening a Road from *Dudswell* to meet a Road already opened as far as the Division Line between the Districts of *Three Rivers* and *Quebec*.

Appendix (F,
No. 1)

For the said Report, see Appendix (F. No. 1.) at the end of this Volume.

Sillery Road
Commissioners' Report referred.

Ordered, That the Report of the Commissioners for improving the Road from *l'Anse des Mères*, in the Lower Town of *Quebec*, to *Sillery* inclusively, be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Message from
His Excellency;

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :

JAMES KEMPT,

Financial Question.

His Excellency the Administrator of the Government has received His Majesty's commands to acquaint the House of Assembly, that circumstances which could not be controlled rendered it impossible for His Majesty's Government to bring under the consideration of Parliament in their last Session, the measures contemplated for the final adjustment of the Financial Questions which have given rise to so much controversy in the Province.

His Excellency is further commanded to inform the House of Assembly that, without the authority of Parliament, it would not be in His Majesty's power to adopt those measures, from which alone a permanent adjustment of those questions can be anticipated, the appropriation of the Revenue arising from the Statute of the fourteenth *George* Third, chapter eighty-eight, being not properly a right which may be maintained or waived at pleasure, but a duty for the performance of which the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury must remain responsible, until the Act of Parliament has been either amended or repealed.

His Excellency is further instructed to lay before the House of Assembly an Estimate of the expenses of the Civil Government for the year One thousand eight hundred and thirty, framed upon the same principle as that which was presented to the House in the last Session, and to include in it a provision for the arrears of Salaries and other sums due to various public officers that remain unpaid; and His Excellency has been finally commanded to express His Majesty's confident hope that the House of Assembly will grant such supplies, in aid of the Revenue of the Crown, as are required for the support of His Majesty's Government, in reliance on His Majesty's gracious assurance that measures will be immediately taken to effect an amicable arrangement under the authority of Parliament, of a controversy which has continued too long for the real interests and welfare of the Province.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 29th January 1830.

On Motion of Mr. *Neilson*, seconded by Mr. *Bourdages*,

Address of
Thanks for the
preceding Mes-
sage.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, thanking him for His Message of this day, communicating His Majesty's gracious assurance that measures will

Commissaires nommés en vertu d'un Acte passé dans la neuvième *George* Quatre, chapitre treize, pour ouvrir un chemin à partir de *Dudswell* pour rencontrer un chemin déjà ouvert jusqu'à la ligne de séparation entre le District des *Trois-Rivières* et celui de *Québec*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. No. 1.) à la fin de ce volume.

Rapport des
Commissaires
des Chemins de
Dudswell.

Appendice (F.
No. 1.)

Ordonné, Que le Rapport des Commissaires pour améliorer le chemin de *l'Anse des Mères* dans la Basse-Ville de *Québec* jusqu'à *Sillery* inclusivement, soit référé au Comité Spécial sur cette partie de la harangue de Son Excellence, qui a rapport aux communications intérieures.

Rapport des
Commissaires—
Chemins de Sil-
lery; référé.

Le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur, signé de Son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par Mr. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Message de Son
Excellence;

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a reçu ordre de Sa Majesté d'informer la Chambre d'Assemblée, que des circonstances insurmontables ont mis le Gouvernement de Sa Majesté dans l'impossibilité de soumettre à la considération du Parlement, dans sa dernière Session, les mesures en contemplation pour l'ajustement final des questions de finance qui ont produit tant de débats en cette Province.

Question de Fi-
nance.

Son Excellence a de plus ordre d'informer la Chambre d'Assemblée, que sans l'autorité du Parlement, il serait hors du pouvoir de Sa Majesté d'adopter les mesures qui seules peuvent faire espérer un ajustement de ces questions. L'affectation des revenus provenant du statut de la quatorzième *George* Trois, chapitre quatre-vingt huit, n'étant pas proprement un droit que l'on peut maintenir ou dont l'on peut se désister à plaisir, mais un devoir, de l'observance duquel les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté doivent demeurer responsables, jusqu'à ce que l'acte du Parlement ait été ou amendé ou abrogé.

Son Excellence a de plus reçu instruction de mettre devant la Chambre d'Assemblée, une évaluation des dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent trente, basée sur le même principe que celle qui fut présentée à la Chambre dans la dernière Session, et d'y inclure une disposition pour les salaires arriérés, et autres sommes dues à divers officiers publics et qui ne sont pas encore payées. Et Son Excellence a enfin reçu ordre d'exprimer l'espoir et la confiance qu'a Sa Majesté, que la Chambre d'Assemblée accordera en aide des revenus de la Couronne tels subsides dont il est besoin pour le support du gouvernement de Sa Majesté, se reposant sur l'assurance gracieuse de Sa Majesté qu'il va être immédiatement pris des mesures pour amener sous l'autorité du Parlement, un arrangement amical de contestations qui ont duré trop longtemps pour les vraies intérêts et le bien-être de la Province.

Château *Saint-Louis*, }
Québec, 29 Janvier 1830. }

Sur motion de Mr. *Neilson*, secondé par Mr. *Bourdages*,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour le remercier de son message de ce jour, communiquant l'assurance gracieuse de Sa Majesté qu'il va être im-
mé-

Adresse de re-
mercimens pour
le message pré-
cédent.

will be immediately taken to effect an amicable arrangement of the Financial Question which has given rise to so much controversy in this Province, and assuring him that we will take into early consideration his said Message, with a view of granting such supplies as may be found necessary, in the confident hope that the inherent rights of His Majesty's subjects in this Province to control, by means of their Representatives, the expenditure, and direct the application of all monies paid by them for public uses, be firmly and permanently established.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. Viger and Mr. Cuillier do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Montreal New Gaol.

Resolved, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration that part of His Excellency's Speech relating to the erection of a Gaol or Penitentiary in the District of *Montreal*.

Agricultural Improvement Bill.

Resolved, That this House will, to morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending an Act passed in the last Session, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural improvement in this Province."

Petition from the Society of Education of Berthier for an aid.

Mr. Neilson read in his place a Petition of the Members of a Committee of Education at *Berthier*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Neilson informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in April One thousand eight hundred and twenty-seven, a Society was established in *Berthier* under the denomination of "Society of Education of *Berthier*," to provide means for spreading the benefit of Education among the youth of all classes and of every Religious Belief in the Parish of *Berthier* and the adjacent parts: That in May One thousand eight hundred and twenty seven, the Society set up an Academy or Central School, in the Village of *Berthier*, founded upon principles of independence and religious freedom the most complete, and holding as an invariable rule that the religious instruction of the Children should be provided for out of School by their parents and the pastors of their respective creeds: That during the two first years of its existence, the Society having engaged but one school-master, the number of scholars did not exceed thirty; but an assistant school-master having been engaged in the month of May last, as many children as the School House could hold, were admitted, and the present number of scholars is fifty; sixty five children have been admitted in the Academy, and fifteen left it since its commencement: That although the Society have procured the most spacious lodging in their power, they feel concerned at finding themselves compelled to refuse admittance for want of room, to a larger number of children; and that with a view to remedy that inconvenience, the Chairman of the Society has established in various parts of the Parish, four elementary schools, where one hundred and thirty nine children receive an elementary instruction preparatory to their admittance to the Academy, as soon as a convenient house may be procured: That the Society wish it was in its power to purchase a ground lot and erect thereon a house spacious enough to lodge the scholars and Schoolmasters, but a sum of not less than seven hundred pounds currency would be required for the purchasing of a ground lot, and building of a house large enough; but the funds of the Society are merely adequate

médiatement pris des mesures pour amener à un arrangement amical la question des finances qui a produit tant de débats en cette Province, et pour l'assurer que nous prendrons au plutôt en considération son dit message, dans la vue d'accorder tels subsides qui seront jugés nécessaires, dans l'espoir et la confiance que les droits inhérens des sujets de Sa Majesté en cette Province, de contrôler par le moyen de leur Représentans la dépense et de régler l'affectation de tous les deniers payés par eux pour les usages publics, seront établis sur une base ferme et permanente.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. Viger et Mr. Cuillier présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Prison neuve d Montréal.

Résolu, Que cette Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, Lundi prochain, pour prendre en considération cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport à l'érection d'une Prison ou Maison de Correction dans le District de *Montréal*.

Acte pour l'amélioration de l'Agriculture.

Résolu, Que demain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il ne serait pas nécessaire d'amender l'Acte passé dans la dernière Session, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture dans cette Province."

Mr. Neilson a lu à sa place une Pétition des membres d'un Comité d'éducation à *Berthier*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition de la Société d'Education de Berthier, pour une aide.

Après quoi, Mr. Neilson a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Qu'en Avril mil huit cent vingt-sept, une Société fut établie à *Berthier*, sous le nom de "Société d'Education de *Berthier*," pour pourvoir aux moyens de répandre les avantages de l'éducation parmi la jeunesse de toutes les classes et de toutes croyances dans la paroisse de *Berthier* et environs: Qu'en Mai mil huit cent vingt-sept, la Société a établi une Ecole centrale ou Académie au village de *Berthier*, basée sur des principes d'indépendance et de la liberté religieuse la plus entière, et ayant pour règle invariable, que l'instruction religieuse des enfans, soit pourvue hors de l'école par les parens et les pasteurs de leur croyance respective: Que pendant les deux premières années de son établissement, la société n'ayant engagé qu'un seul maître, le nombre des écoliers n'a pas excédé trente; mais depuis le mois de Mai dernier, un maître assistant ayant été engagé, on a admis autant d'enfans que le logement pouvait permettre, et le nombre actuel des écoliers est de cinquante; soixante et cinq enfans ont été admis à l'Académie, et quinze ont été retirés depuis son établissement: Que quoique la Société se soit procuré le logement le plus spacieux en son pouvoir, elle voit avec regret, qu'elle est forcée de refuser l'admission d'un plus grand nombre d'enfans, faute de place, et que dans la vue de remédier à cet inconvénient le président de la société a établi dans différentes parties de la paroisse quatre écoles élémentaires, où cent trente-neuf enfans reçoivent l'instruction élémentaire, préparatoire à leur admission à l'Académie, aussitôt qu'il sera possible de se procurer une maison plus convenable: Que la Société désirerait pouvoir acquérir un terrain et ériger une maison assez spacieuse pour loger les écoliers et les maîtres, mais l'acquisition d'un terrain et l'érection d'une maison assez grande ne pourraient pas coûter moins que la somme de sept cens livres cours actuel, et les fonds de la société peuvent seulement suffire au soutien de l'Académie, dont les dépenses s'élèvent déjà à deux cens livres cours actuel par

adequate to the maintenance of the Academy, the expenses of which already amount to two hundred pounds currency per annum, adding to which the sum of one hundred and fifty pounds necessary for the maintenance of the elementary schools established by the Chairman, the whole will amount to three hundred and fifty pounds currency, raised every year within the Parish for purposes of education; which precludes the possibility of levying the necessary fund by private contributions; so that the only hope left the Society of obtaining means to purchase a ground lot and build a convenient house, is entirely founded upon the liberality of the Legislature, who have already given many proofs of their benevolence and good-will towards promoting Education, as well as other useful and praiseworthy undertakings; Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to grant for the above mentioned purposes, a pecuniary aid to such amount and in such manner as the House in its wisdom may deem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition against the erection of a Bridge over the River Etchemin.

A Petition of Madame *Josephite Desbarats*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth; That the Petitioner has taken communication of the Petition which was presented to the House on the twenty-third instant, by several inhabitants of the Parish of *Sainte Claire*, praying a loan of money to assist them in the erection of a Toll-bridge over the River *Etchemin*, opposite to or near the Church of the said Parish. That amongst reasons stated in the said Petition to obtain that loan, it is alleged that owing to the want of a Bridge there, the communication is interrupted for a great part of the year to the great detriment of the public in general. The Petitioner would humbly submit as a reason against the allowance of what is prayed for in the said Petition, that the communication is not interrupted throughout any part of the year as represented therein, because there is already a substantial Toll-bridge built over the said River *Etchemin*, hardly three miles on this side of the Church of the said Parish, belonging to the Representatives of the late *Pierre Edouard Desbarats*, Esquire, which Bridge was built but a few years ago, in virtue of an Act of the Provincial Parliament, which cost the said late *Pierre Edouard Desbarats*, upwards of Six hundred pounds Currency. And the Petitioner would beg further to represent that if the erection of a bridge were at all advisable across that part of the River mentioned in the said Petition, either in relation to its pretended necessity to the inhabitants as affording a communication with the other side of the River, or in relation to the prospective advantage it would hold out to the individual investing capital in that way, it would not be difficult to find capitalists who would come forward, and the impossibility of finding capitalists, as stated in the said Petition, affords a strong proof that the bridge is not wanted, and would therefore not be profitable. And the Petitioner would beg further to represent, that should the House allow the grant requested by the said inhabitants of *Sainte Claire*, it will establish a precedent, which in its effects must have a tendency to deter private individuals from embarking into speculations of a similar nature, from an apprehension that the enterprise they would engage in, might be liable to be interfered with by means of the Revenue of the Province, and by creating a competition when none other existed. Wherefore the Petitioner humbly prays that the prayer of the inhabitants of *Sainte Claire* be not granted.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *Sainte Claire* and other Parishes in the County of *Dorchester*.

Ordered,

par an; et en ajoutant à cette somme celle de cent cinquante livres requise pour soutien des écoles élémentaires établies par le président, formerait une somme de trois cent cinquante livres cours actuel, prélevée chaque année dans la paroisse pour des fins d'éducation; ce qui met dans l'impossibilité de pouvoir prélever la somme nécessaire par des contributions privées et qui fait que l'espoir de la société de pouvoir se procurer, les moyens d'acheter un terrain et d'ériger une maison convenable, se fonde entièrement sur la libéralité de la Législature, qui a déjà donné tant de preuves de sa bienveillance et de sa disposition à encourager l'éducation, ainsi que toutes entreprises utiles et louables. C'est pourquoi, les Pétitionnaires supplient très humblement la Chambre, de leur accorder une assistance pécuniaire pour l'objet ci-dessus mentionné, à tel montant et de telle manière que la Chambre dans sa sagesse trouvera convenable.

Ordonné. Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Éducation. référé.

Une Pétition de Madame *Josephite Desbarats*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. *Duval*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que la Pétitionnaire a pris communication de la Pétition qui a été présentée à la Chambre levingt-trois de ce mois par plusieurs des Habitans de la paroisse *Sainte Claire*, demandant l'emprunt d'une somme d'argent pour leur aider à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemin*, vis-à-vis l'Eglise de la dite paroisse: Qu'entre autres raisons données pour obtenir le dit emprunt, il est dit que faute d'un Pont à l'endroit mentionné la communication est interrompue pendant une grande partie de l'année au grand détriment du public en général: La Pétitionnaire soumet humblement, comme une raison pour que la demande contenue dans la dite Pétition ne soit pas accordée; Que la communication n'est pas interrompue pendant aucune partie de l'année, tel qu'allégué dans la dite Pétition, parce qu'il existe déjà sur la dite Rivière *Etchemin* un excellent Pont de Péage, qui est bâti à peine à une lieue en deça de la dite Eglise; lequel Pont appartient aux Représentans de feu *Pierre Edouard Desbarats*, Ecuyer, et qui n'a été bâti que depuis très peu d'années, en vertu d'un Acte du Parlement Provincial, et qui a coûté au dit feu *Pierre Edouard Desbarats*, plus de six cens livres courant: Et la Pétitionnaire représente de plus que s'il était du tout à propos de bâtir un Pont à l'endroit mentionné en la dite Pétition, soit par rapport à ce qu'il est prétendu qu'il serait nécessaire aux Habitans en ce qu'il établirait une communication avec l'autre côté de la Rivière, ou par rapport à l'avantage qu'il en résulterait par la suite à l'individu qui voudrait employer son argent à le bâtir, il ne serait pas difficile de trouver des capitalistes qui voudraient venir en avant, et l'impossibilité de trouver des capitalistes, tel que mentionné dans la dite Pétition, fournit une preuve convaincante que le dit Pont n'est pas nécessaire, et par conséquent ne donnerait aucun profit: Et la Pétitionnaire représente de plus, que si la Chambre accordait la demande des Habitans de *Sainte-Claire*, ce serait établir un précédent qui aurait l'effet de détourner les individus qui seraient disposés à s'embarquer dans de semblables spéculations, de crainte que leurs entreprises ne fussent gênées ou interrompues par une compétition créée à même les Revenus de la Province, où il n'y en avait pas auparavant. La Pétitionnaire prie donc humblement que la demande des Habitans de *Sainte-Claire*, ne soit pas accordée.

Pétition contre l'erection d'un Pont sur la Rivière Etchemin.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Sainte-Claire*, et autres paroisses dans le Comté de *Dorchester*. référé.

Ordonné,

Ordered, That Mr. Duval and Mr. Bourdages be added to the said Committee.

Petition for an aid towards the establishment of a School for Girls, in St. Lewis Suburb, Quebec;

Mr. Tremain read in his place a Petition of divers Inhabitants of Saint Lewis' Suburb of Quebec, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Tremain informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And the said Petition was received and read; setting forth: That the establishment of a School for Boys in the Saint Lewis' Suburb, by Mr. Perrault, is a source of heartfelt satisfaction to the Petitioners, and renders them greatly sensible of the necessity of having a similar Institution for Girls: That the population of this Suburb is such as to furnish from two to three hundred Girls, but that the Petitioners of themselves are unable to carry the above design into execution without the aid of the Legislature: That Mr. Prothonotary Perrault is willing to superintend the building of a School-House, and to direct the instruction of young girls in their prayers and catechism, in reading, writing and cyphering; in the art of picking, carding, spinning, knitting and sewing, an employment which the Petitioners are of opinion would be attended with the most salutary effects in withdrawing them from habits of idleness, (that source of every vice,) to which they are greatly exposed. Wherefore the Petitioners humbly and earnestly pray that the House would be pleased to afford that Gentleman the means of accomplishing this excellent design, by voting a sum of money adequate to the execution of it, or to afford such other relief as the House in its wisdom may deem expedient.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition of Lieut. Col. Vassal;

Mr. Tremain read in his place a Petition of Lieutenant Colonel Vassal de Monviel, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Tremain informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in seventeen hundred & seventy-five, being then only aged sixteen years, the Petitioner joined His Majesty's army as a Volunteer, to defend his King and Country: That in seventeen hundred and seventy-seven he was appointed Ensign to an Independent Company, and served during all the war until one thousand seven hundred and eighty-three; when Peace was declared between Great-Britain and the United-States of America, the Petitioner was placed on half-pay: That in one thousand seven hundred and ninety-five he was appointed Lieutenant to the First Battalion of the Royal Canadian Volunteers, and shortly after promoted in the same Battalion in one thousand seven hundred and ninety-six to a Company, wherein he served until one thousand eight hundred and two, when that Regiment was disbanded without half-pay: That in one thousand eight hundred and seven, the Petitioner was appointed Lieutenant-Colonel and Deputy Adjutant-General of Militia for Lower Canada, and in one thousand eight hundred and twelve promoted to the rank of Adjutant-General, which situation the Petitioner still holds: At thirty-nine years of active service, his advanced age, being seventy years old, and the short time he has now to live, the Petitioner dares flatter himself, that desiring to retire from the service, that the House will be pleased to take his Petition into favourable consideration, and allow to the Petitioner on his retiring, the same

Vol.—39.

Ordonné, Que Mr. Duval et Mr. Bourdages soient ajoutés au dit Comité.

Mr. Tremain a lu à sa place une Pétition de divers habitans du Faubourg Saint Louis de Québec, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Tremain a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que l'érection d'une école pour les garçons dans le Faubourg Saint Louis, par Mr. Perrault, remplit les Pétitionnaires de joie et leur fait vivement sentir la nécessité d'en avoir une semblable pour les filles: Que la population de ce Faubourg est telle qu'elle pourrait fournir deux à trois cents petites filles, mais que les Pétitionnaires ne peuvent par eux-mêmes effectuer ce dessein, sans le secours de la Législature: Que Mr. Perrault, Protonotaire, veut bien se charger du soin d'ériger cette maison et faire montrer aux jeunes filles leurs prières, et le cathéchisme; à lire, écrire et compter, à échiffer, carder, filer, tricoter et coudre; ce que les Pétitionnaires considèrent devoir leur être d'un grand avantage, et un moyen de les tirer de l'oisiveté, la source de toutes les vices, où elles courent risque de tomber. Pourquoi les Pétitionnaires supplient ardemment et humblement la Chambre de vouloir mettre ce Monsieur en état de remplir ce bon dessein en votant l'argent nécessaire pour l'effectuer, ou tel autre secours que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

Pétition pour une Aide aux fins d'établir une Ecole pour les Filles dans le Faubourg St. Louis, Québec

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

référée.

Mr. Tremain a lu à sa place une Pétition du Lieutenant Colonel Vassal de Monviel, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, Mr. Tremain a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'en mil sept cent soixante-et-quinze, étant alors âgé de seize ans, le Pétitionnaire joignit l'armée de Sa Majesté en qualité de volontaire, pour aller à la défense de son Roi et de son pays: Qu'en mil sept cent soixante-et-dix sept, il aurait été nommé Enseigne d'une Compagnie indépendante, où il aurait fait toutes les campagnes jusqu'en mil sept cent quatre vingt-trois, que la paix se fit entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, et qu'alors le Pétitionnaire aurait été placé sur la demi paye; qu'en mil sept cent quatre vingt-quinze, il aurait été fait Lieutenant au premier Bataillon des Royaux Volontaires Canadiens, et promu Capitaine au même Bataillon en mil sept cent quatre-vingt-seize, et aurait servi jusqu'en mil huit cent deux, que ce Bataillon fut réformé sans demi-payé; qu'en mil huit cent sept, le Pétitionnaire aurait été fait Lieutenant Colonel et Député Adjutant Général des Milices de la dite Province du Bas-Canada; et qu'en mil huit cent douze, il aurait été élevé au grade d'Adjutant Général, situation que le Pétitionnaire tient encore maintenant, après un service actif de trente neuf ans, l'âge avancé de soixante-et-dix années, et le peu de temps que lui reste maintenant à vivre, le Pétitionnaire ose se flatter, que désirant se retirer du service, la Chambre voudra bien prendre dans sa considération favorable la présente Pétition, et accorder au Pétitionnaire en se retirant la même somme dont il jouit en ce moment à titre

Pétition du Lieut.-Col. Vassal;

L

same sum or salary which he now enjoys, under colour of an annuity, (*à titre de pension viagère.*) That the Petitioner further prays that should the House not acquiesce in his reasonable request, that an allowance of two and a half per cent. be made him for the duty imposed on him by the Act of Fifty-fifth year *George Third*, chapter ten, of paying annuity to Militiamen, who were maimed and wounded during the last war with the *United States of America*, which duty he has performed since one thousand eight hundred and fifteen gratis; or that the House will be graciously pleased to discharge him from this duty.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. *Tremain*, Mr. *Viger*, Mr. *Labrie*, Mr. *Scott* and Mr. *Bourdages* do compose the said Committee.

Petition for an aid towards a Road in the Parish of Ste. Anne de la Pérade;

Mr. *Cannon* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Cannon* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That since the Petitioners have been established in the Fief *D'Orvillier*, they have had no other Road to communicate with the Church and the Mill, than a Route which is very circuitous, and that in the spring of the year the High Road is overflowed with water, and it is then out of their power to have communication with the Church: That during the last two years they have traced another Road to join the Highway near the Church, but their means have not permitted them to pay for the said Road, nor to complete the work necessary to finish it, a part thereof passing through a wood, and in the cultivated land there is a considerable ditch in the middle of the said road, which must be filled up: That the Petitioners being in number only twenty-seven, severally of which number are entirely unprovided with the necessary means of defraying such an expense: That as the said road would become of great public utility in the spring for the passage of the mails, it has been acknowledged by the *Grand-Voyer* of the District, who has mentioned it in his *Procès-Verbal*; even travellers would find it a great advantage in avoiding the inconvenience of inundated roads. Wherefore, in submitting most respectfully, that the grant of a sum of money for the object above-mentioned would be very advantageous to the Inhabitants of the said Fief, in all seasons of the year, for the transport of His Majesty's mails, and to all travellers who have occasion to pass through the said Road, the Petitioners humbly pray the House will take the subject into consideration, and will grant an aid amounting to the sum of sixty pounds currency for that object.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition for an aid to complete the Blandford Road;

Mr. *Louis Lagueur* read in his place a Petition of divers Inhabitants of *Blandford* and other of the Eastern Townships, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Louis Lagueur* informed the House that His Excellency the Administrator of the Go-

titre de pension viagère: Que le Pétitionnaire supplie de plus, dans la supposition où la Chambre n'acquiescerait pas à sa Pétition raisonnable, qu'une allowance de deux-et-demi par cent lui soit accordée pour le devoir qui lui a été imposé par l'Acte de la cinquante-cinquième année *George Trois* Chapitre dix, de payer une pension aux miliciens qui auraient été estropiés ou blessés pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*, lequel devoir il a rempli depuis mil huit cent quinze, *gratis*; ou qu'elle veuille bien gracieusement le décharger de ce devoir.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Tremain*, Mr. *Viger*, Mr. *Labrie*, Mr. *Scott* et Mr. *Bourdages* composent le dit Comité.

Mr. *Cannon* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte-Anne de la Pérade*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide concernant un chemin dans la paroisse de Ste. Anne de la Pérade;

Après quoi, Mr. *Cannon* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Que depuis que les Pétitionnaires sont établis dans le fief *D'Orvillier*, ils n'ont eu de chemin pour communiquer à l'Eglise et au Moulin, excepté une route qui est très éloignée, et que dans la saison du printemps l'eau submerge le grand chemin royal, et qu'il leurs est impossible de communiquer alors jusqu'à l'Eglise: Que depuis deux ans ils ont fait tracer une route pour descendre au chemin royal près de l'Eglise, mais que leurs moyens ne leur a pas permis et ne leur permet pas encore de payer le prix d'estimation de la susdite route, ainsi que de faire les travaux pour l'achever, vu qu'une partie passe dans le bois de bout et que dans le terrain défriché il se rencontre un fossé très considérable dans le milieu de la dite route, qu'il faut remplir: Que les Pétitionnaires n'étant qu'au nombre de vingt-sept obligés à la susdite route, et que les sept huitièmes de ce nombre sont hors des moyens nécessaires pour subvenir à une telle dépense: Que vu cette route deviendrait d'une grande utilité publique, en autant que les malles pourraient y passer dans les printemps ou l'eau submerge le chemin, tel qu'il a été reconnu par le *Grand-Voyer* du District, qui en a fait mention dans le *procès-verbal* de la dite route, et que les voyageurs même trouveraient un grand avantage à éviter le susdit inconvénient: C'est pourquoi, et en soumettant très respectueusement que l'octroi d'une somme d'argent tirée des revenus publics pour l'objet ci-dessus mentionné, produirait beaucoup d'avantage aux Habitans du dit Fief, dans toutes les saisons de l'année, aux transports des malles de sa Majesté et à tous les Voyageurs qui ont occasion d'y voyager dans les saisons où il est très difficile d'y passer comme dit est; Les Pétitionnaires supplient très humblement, la Chambre de prendre les premisses en considération favorable et d'accorder une aide en octroyant une somme d'argent de soixante livres courant, pour cette objet.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux communications intérieures.

référé.

Mr. *Louis Lagueur* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de *Blandford*, et autres *Townships* de l'Est, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide aux fins de compléter le chemin de Blandford.

Après quoi, Mr. *Louis Lagueur* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement

Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Legislature in the last Session of the Provincial Parliament, was pleased to appropriate a certain sum, viz: Four hundred and seventy pounds currency, towards opening a Road in *Blandford*, between the Seigniorie of *Gentilly* and the River *Bécancour*: That that money has been expended, but has been found inadequate to the completing of the said Road: That, however, that same Road being opened in its whole extent, though in an incomplete manner, is much travelled over by a great many people, and is already of great usefulness, especially to those of the Petitioners who reside on the Banks of the River *Bécancour*: That it is indispensably necessary for the progress and even the maintenance of the new settlements formed on the River *Bécancour*, in the aforesaid Townships, that this Road as well as the prolongation thereof in the Seigniorie of *Gentilly*, being their only means of intercourse with the old Settlements on the Grand River, should be completed as soon as possible: That the lands along the River *Bécancour* in *Blandford* and *Maddington*, being taken possession of, and partly cleared and inhabited, the opening of a good foot-path or winter road along the said River, in the tract of land already settled as aforesaid, would be of great utility, and would facilitate the conveyance of the effects of families, intending soon to establish themselves there, and the outlet of the produce of those who have already established themselves there. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to grant a further sum of money for the purposes above-mentioned.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition of James Porteous to build a Toll Bridge over the River Jesus;

A Petition of *James Porteous*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Scott*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner prays the House to grant him for the period of fifty years, the privilege of building a Toll-Bridge over the River *Jésus* or *St. Jean*, and opposite the village of *Sainte Rose*, in the County of *Effingham*, to be seven hundred and fifty feet in length, four feet high above the highest water, with intervals of eighty feet between the buttresses, for the passage of boats and other water carriages: That the Petitioner is proprietor of the Land on that side of the Parish of *Sainte Thérèse*, and is desirous of being authorised to have a value set on the land, and a road opened on the side of the Parish of *Sainte Rose*, to lead from the bridge aforesaid to the road in front of the said Parish and Village of *Sainte Rose*: The Petitioner prays the House to grant him an exclusive privilege, to begin ten acres above the Village of *Sainte Rose*, where finishes that of *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Esquire, to end at one league and a half below the said Village of *Sainte Rose*: The Petitioner, who for a number of years back has been owner of a Ferry at the place where he is desirous of erecting the Bridge, solicits the privilege for, and asks as Toll: For every carriage or other four wheel vehicle, loaded or unloaded, with the driver and four persons or less, drawn by two horses or other beasts of draught, the sum of one shilling. For every waggon or other four wheel carriage, loaded or unloaded, ten pence. For every chaise, calèche, gig or other two wheel carriage or cariole, loaded or unloaded, with the driver, or two persons or less, drawn by two horses or other beasts, the sum of six pence; and drawn by one horse or other beast, five pence. For every foot passenger, one penny. For every horse, mare, mule, or other beast, the sum of three-

ment étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Qu'il a plu à la Législature, dans la dernière Session du Parlement Provincial, d'approprier une certaine somme d'argent; savoir quatre cent soixante-et-dix livres courant, pour l'ouverture d'un chemin dans *Blandford*, entre la Seigneurie de *Gentilly*, et la Rivière *Bécancour*: Que cet argent a été employé, mais s'est trouvé insuffisant pour la confection de ce chemin: Que cependant, ce même chemin ayant été ouvert dans toute son étendue, quoique d'une manière imparfaite, est fréquenté par beaucoup de monde, et est déjà d'une grande utilité, surtout à ceux des Pétitionnaires résidans sur les bords de la Rivière *Bécancour*: Qu'il est indispensablement nécessaire à l'avancement, et même au maintien des établissemens nouvellement formés sur la Rivière *Bécancour*, dans les Townships susdits, que ce chemin ainsi que la prolongation d'icelui dans la Seigneurie de *Gentilly*, formant leur seul moyen de communication avec les anciens établissemens du fleuve, soit achevé le plutôt possible: Que les terres le long de la Rivière *Bécancour*, dans *Blandford* et *Maddington*, étant possédées et en partie ouvertes et habitées, l'ouverture d'un bon sentier de pied ou chemin d'hiver le long de la dite Rivière, dans l'espace de terrain déjà établi, comme susdit, serait d'une grande utilité et faciliterait le transport des effets des familles qui se proposent de s'y fixer prochainement, et la sortie des produits de celles qui y sont déjà fixées; C'est pourquoi les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre, octroyez une nouvelle somme d'argent pour les fins ci-dessus mentionnées.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux communications intérieures.

référée.

Une Pétition de *James Porteous*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. *Scott*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire supplie la Chambre de lui accorder pour l'espace de cinquante années le privilège de bâtir sur la rivière *Jésus* ou *Saint-Jean*, et vis-à-vis le Village de *Sainte-Rose*, dans le Comté d'*Effingham*, un Pont de péage, lequel devra avoir sept cent cinquante pieds de longueur, quatre pieds d'élévation au-dessus des hautes eaux, avec des échappes de quatre-vingt pieds entre les caisses pour le passage des bateaux et voitures d'eaux: Que le Pétitionnaire est propriétaire du terrain du côté de la Paroisse *Sainte-Thérèse*, et désire être autorisé à faire évaluer le terrain et à ouvrir un chemin du côté de la Paroisse *Sainte-Rose*, pour communiquer du pont demandé au premier chemin de front de la dite Paroisse et Village *Sainte-Rose*: Le Pétitionnaire prie la Chambre de lui accorder un privilège exclusif, à commencer à dix arpens au-dessus du Village *Sainte-Rose*, où finit le privilège d'*Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Ecuyer, jusqu'à une lieue et demi au-dessus du dit Village *Sainte-Rose*: Le Pétitionnaire qui depuis nombre d'années est propriétaire d'une traverse à l'endroit où il désire ériger le pont, pour lequel il sollicite un privilège, exigera pour droit de péage; pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues, chargé ou non chargé, avec un cocher et quatre personnes ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes de somme, la somme d'un shelin; pour chaque chariot ou autre voiture à quatre roues, chargé ou non chargé, dix deniers; pour chaque chaise, calèche, cabriolet, à deux roues, ou cariole ou autre voiture semblable, chargé ou non chargé, avec cocher et deux personnes ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes, la somme de six deniers, et tiré par un cheval ou autre bête, la somme de cinq deniers: Pour chaque personne à pied, un denier; pour chaque

Pétition de James Porteous pour bâtir un pont de péage sur la rivière Jésus;

three pence. For every horse and rider, three pence. For every bull, cow, ox, or other horned cattle, two and one half pence. For every pig, goat, sheep, calf or lamb, one penny. That the Petitioner further prays the House to grant him five years to build the afore-said Bridge.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Scott, Mr. Labrie, Mr. Perrault, Mr. Quesnel and Mr. Cuillier do compose the said Committee.

Petition of E. N. J. Dumont, to build a Toll Bridge over the River des Prairies;

A Petition of *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Esquire, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Labrie, and the same was received and read; setting forth: That in the year one thousand eight hundred and eight, the Petitioner obtained from the Provincial Legislature the privilege of erecting a Toll-Bridge over the River des Prairies, at the Big Point, usually named *L'abord à Plouffe*, being the Ferry between the Parish of *Saint Laurent* on the Island of *Montreal*, and the Parish of *Saint Martin* on the Island *Jesus*: That in consequence of the said privilege the Petitioner expended considerable sums for the construction of two pillars, which he succeeded in sinking in the River, and an arch of one hundred and eighty feet long, which was rendered of no use, as in the spring the pillars were carried away by the ice and the rafts, which put it out of the Petitioner's power to continue at that time his undertaking: That the Petitioner is desirous of again commencing the construction of said bridge at the same place, should it please the House to grant the same extent of privilege of one league above and one league below the bridge, with the same tolls, or any other conditions, rights or privileges that the House may be pleased to grant.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of *James Porteous*.

Petition from the Physicians and Surgeons of Quebec.

A Petition of divers licensed Physicians and Surgeons of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Labrie, and the same was received and read; setting forth: That experience has fully shewn, that the existing laws, with respect to the practice of Physic and Surgery, are totally inefficient to repress the abuses, which in defiance of the Laws, to the great injury of the public and the prejudice of the Profession, are increasing to an alarming degree: That it is owing to this consideration that the Petitioners deem it necessary to press upon the House the great importance of their present application, and therefore pray that the House will be pleased to pass a Bill this Session, according to the project to that effect in the year one thousand eight hundred and twenty-five, or adopt such other measures in the premises, as to its wisdom shall seem meet.

Physic and Surgery.

Resolved, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty-eighth *George Third*, chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of *Quebec* and *Montreal*, without Licence."

Petition of the Waiters and Searchers of the Customs of Quebec;

Mr. Young read in his place a Petition of the Waiters and Searchers of the Customs of *Quebec* whose names are thereunto subscribed:

After

chaque cheval, jument, mule ou autre bête, la somme de trois deniers; pour chaque personne à cheval, trois deniers; pour chaque taureau, vache, bœuf et autre bête à corne de quelque espèce quelle soit, deux deniers et demi; pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, un denier: Le Pétitionnaire sollicite de plus la Chambre de lui accorder cinq années pour bâtir le pont susdit.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Scott, Mr. Labrie, Mr. Perrault, Mr. Quesnel et Mr. Cuillier composent le dit Comité.

référé.

Une Pétition d'*Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. Labrie, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans l'année mil huit cent huit, le Pétitionnaire obtint de la Législature Provinciale le privilège de faire un pont de péage sur la *Rivière des Prairies*, entre l'Île de *Montréal* et l'Île *Jésus*, à l'endroit appelé *la Grosse Pointe* ou *L'abord à Plouffe*, entre les Paroisses de *Saint Martin* et de *Saint Laurent*: Qu'en conséquence du susdit privilège, le Pétitionnaire fit des frais considérables pour la construction de deux caisses, qu'il réussit heureusement à caler dans la rivière, et celle d'un arche de cent quatre-vingt pieds, qui devint inutile, car dans le printemps les glaces et les cageux emportèrent ses caisses, ce qui mit le Pétitionnaire pour le tems d'alors dans l'impossibilité de continuer l'entreprise: Que le Pétitionnaire serait disposé à présent de la reprendre, s'il plaisait à la Chambre de lui accorder le même privilège de construire un pont de péage au même endroit, avec les mêmes taux et la même étendue de privilège, savoir; une lieue en haut et une en bas du dit pont, ou à toutes autres conditions, droits ou privilèges que dans sa sagesse la Chambre jugera convenables.

Pétition d'E. N. J. Dumont, pour bâtir un pont de péage sur la Rivière des Prairies;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *James Porteous*.

référé;

Une Pétition de divers Médecins et Chirurgiens licenciés de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Labrie, laquelle a été recue et lue; exposant: Que l'expérience a pleinement démontré que les lois existantes pour régler la pratique de la médecine et de la chirurgie, sont tout-à-fait sans efficacité pour la répression des abus, qui s'accroissent à un degré alarmant, au défi des lois, au grand dommage du public, et au préjudice de la profession: C'est pour cela que les Pétitionnaires croient devoir insister auprès de la Chambre sur l'importance majeure de leur demande actuelle: Et à ces causes, ils demandent qu'il plaise à la Chambre de passer un Bill pendant cette Session en conformité du projet à cet effet soumis en mil huit cent vingt-cinq, ou d'adopter telles autres mesures, que dans sa sagesse elle jugera convenables.

Pétition des Médecins et Chirurgiens de Québec.

Résolu, Que Lundi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre pour considérer s'il ne serait pas nécessaire d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième *George Trois*, chapitre huit, intitulée, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la médecine et la chirurgie dans la Province de *Quebec*, ou la profession d'accoucheur dans les villes de *Quebec* ou *Montréal*, sans une permission."

Médecine et Chirurgie.

Mr. Young a lu à sa place une Pétition des Chercheurs et Visiteurs des Douanes de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés:

Pétition des Chercheurs et Visiteurs des Douanes de Québec;

Après

After which, Mr. Young informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That from the first enactment of the Provincial Statutes imposing Duties, it was deemed expedient, that the Waiters and Searchers of the Customs, should receive a remuneration for gauging and other services rendered in the collection of the Revenue levied under the Provincial Statutes, and they have consequently been remunerated for said services, for upwards of thirty years: That the Petitioners have heard with deep regret, that a Committee of the House upon that subject last Session recommended “That all allowances whatever to any of the Officers employed in the Customs, beyond their salaries, ought to be discontinued for the future:” That the Petitioners humbly conceiving the decision of that Committee has been grounded upon the assumption, that the salaries allotted to them were intended to include a remuneration for those services, beg leave most respectfully to represent to the House, that from a recent intimation from the Board of Customs upon the subject of Provincial allowances, they are impressed with the belief, that said salaries were not so intended: That the Petitioners are further confirmed in this belief, from the knowledge which they possess, that in the Provinces of *Nova Scotia* and *New Brunswick*, where the gauging for the duties levied, under the Provincial Statutes, is performed by Officers appointed by the Colonial Government, forming a distinct and separate establishment from the Custom House, and the Waiters and Searchers in those Provinces receive the same amount of salary which is allotted to the two Senior Waiters and Searchers, and double the amount received by the two Junior Waiters and Searchers of this Port, although in *Nova Scotia* and *New Brunswick*, they have not the same burthensome duties to perform: That the duties performed by the Petitioners in gauging, are of the most responsible nature, requiring such precision and care in their execution, that if a deviation of only one twentieth part occurred, it would occasion a loss to the Revenue of thousands: That in the prosecution of these duties, the attendance of the Petitioners is frequently rendered necessary beyond the usual hours of business, to facilitate commercial operations, as well as to enable them to make up the various accounts resulting therefrom: That as the performance of these services by the Petitioners, effects a saving to this Province, of the great expense which would attend the formation of a similar separate establishment for that purpose, to those in *Nova Scotia* and *New Brunswick*; they confidently rely upon the favorable consideration of the House of their claims for remuneration as the most economical method of levying the duties, imposed by the Provincial Statutes. That the Petitioners do not receive any augmentation of salary for these additional services, which they have cheerfully and faithfully continued to perform, trusting to the well-known liberality of the House to public servants who have arduous and responsible duties to execute, and therefore humbly pray that the House will be pleased to continue the Provincial allowances as heretofore, or to grant them such other remuneration as in the wisdom of the House may seem meet.

Après quoi, Mr. Young a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que depuis la passation des premiers statuts de la Province qui imposent des droits, il fut trouvé expédient que les Officiers Visiteurs et Chercheurs des Douanes recevraient une rémunération pour le jaugeage, ainsi que les autres devoirs qu'ils ont à remplir à l'égard du prélèvement du revenu perçu en vertu des statuts de cette Province; et en conséquence, ils ont reçu cette rémunération pour les services susdits pendant une espace de plus de trente années: Que les Pétitionnaires ont appris, avec peine, qu'un Comité de la Chambre qui a siégé relativement à cet objet dans la dernière Session, a recommandé “que toutes allowances quelconques à aucuns des officiers qui sont employés dans le service des Douanes, au-delà de leurs salaires, fussent discontinuées à l'avenir:” Que les Pétitionnaires, concevant humblement que la décision de ce Comité a été appuyée sur le fondement que les appointemens qui leur sont alloués devaient inclure la rémunération pour les services en question, prennent maintenant la liberté de représenter de la manière la plus respectueuse à la Chambre, que d'après ce qui leur a été intimé récemment de la part du Bureau des Douanes au sujet des allowances de la Province, ils sont portés à croire que les salaires en question n'étaient pas ainsi inclus: Que les Pétitionnaires se croient d'autant mieux fondés dans cette croyance, d'après la reconnaissance qu'ils ont, que dans les Provinces de la *Nouvelle Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, où le jaugeage pour les droits, prélevés sous l'autorité des Statuts Provinciaux se fait par des officiers nommés, par le gouvernement colonial, formant un établissement distinct et séparé de la Douane, et que les officiers chercheurs et visiteurs dans ces provinces reçoivent les mêmes appointemens que ceux qui sont alloués aux deux officiers chercheurs et visiteurs supérieurs, et de double du montant reçu par les deux chercheurs et visiteurs inférieurs de ce port, quoique dans la *Nouvelle-Ecosse* et au *Nouveau-Brunswick* ils n'aient pas des devoirs aussi onéreux à remplir: Que les services que les Pétitionnaires ont à remplir à l'égard du jaugeage sont tellement responsables de leur nature, et exigent tant de précision et de précaution dans leur exécution, que s'il arrivait une déviation d'une vingtième partie seulement, cela ferait éprouver au revenu une perte de plusieurs milliers: Que dans l'exécution de ces devoirs, les Pétitionnaires se trouvent fréquemment dans l'obligation d'être présens longtems au-delà des heures ordinaires de travail, afin de faciliter les opérations commerciales, de même que pour les mettre en état de préparer les divers comptes qui y ont rapport: Que, comme l'accomplissement de ces devoirs par les Pétitionnaires, effectue une épargne à cette Province, de la grande dépense qu'entraînerait la formation d'un établissement séparé pour cette fin, semblable à ceux de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ils se reposent avec confiance sur la considération favorable que donnera la Chambre à leurs demandes pour une rémunération, comme étant la méthode la plus économique de prélever les droits qui sont imposés par les statuts de la province: Que les Pétitionnaires ne reçoivent aucune augmentation de salaire pour ces services additionnels, qu'ils ont néanmoins continués à remplir de bon cœur et d'une manière fidèle, se reposant sur la libéralité bien connue de la Chambre envers des serviteurs publics, qui ont à remplir des devoirs difficiles et d'une grande responsabilité: Ils demandent donc humblement qu'il plaise à la Chambre, de leur continuer les allowances Provinciales comme ci-devant, ou de leur accorder telle autre rémunération que la Chambre dans sa sagesse jugera convenable.

Mr.

Mr.

Account of expenses incurred in distributing the Laws.

Appendix (G.)

Petition of Edward Larue for additional remuneration for distributing the Laws;

Mr. Young presented to the House an account of expenses incurred by *Edward Larue* in distributing the Laws of the Province, pursuant to the Act ninth *George Fourth*, Chapter twenty one.

For said Account, see Appendix (G) at the end of this volume.

Mr. Young read in his place a Petition of *Edward Larue*, of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Young informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in the month of April last His Excellency the Administrator of the Government of this Province, was pleased to appoint the Petitioner to distribute in this Province the printed Acts of the Legislature, under the Act of ninth year of *George Fourth* chapter twenty one; That afterwards, viz.: in the course of the month of May last, the said Acts were delivered to the Petitioner, who immediately proceeded to distributing them according to Law, and in conformity with the instructions and directions he had received from the constituted authorities: The Petitioner sheweth that after the aforesaid distribution, viz.: in the month of October last, he received directions to distribute another Act passed in the last Session of the Parliament of this Province, but reserved for His Majesty's assent, viz.: "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation in the Assembly than heretofore." That the Petitioner having at that time completely distributed the Acts which in the first instance had been delivered into his hands, has been compelled to incur new expenses and disbursements for this second distribution: That the sum put at the disposal of His Excellency to defray the expenses of the aforesaid distribution, is only of one hundred and fifty pounds currency, whilst the Petitioner notwithstanding the greatest economy possible has been compelled for the two distributions aforesaid, to disburse a sum of one hundred and twenty nine pounds eighteen shillings and six pence currency, thus leaving in his favour only a balance of twenty pounds one shilling and six pence currency, as a remuneration for his time and labour during almost two consecutive seasons of the year. Wherefore the Petitioner humbly prays the House will be pleased to take his prayer into consideration, and grant him a sum of twenty shillings currency for each day his employment lasted as aforesaid, or such other remuneration for his labour and trouble, as in its wisdom the House may seem equitable and reasonable.

referred;

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Labrie, Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Bourdages, and Mr. Neilson, do compose the said Committee.

instruction;

Ordered, that it be an instruction to the said Committee to enquire into the execution of the Act ninth *George Fourth*, chapter twenty one.

account of expenses incurred in distributing the Laws, referred.

Ordered, That the account rendered by *Edward Larue* of expenses incurred by him in conformity to the Act ninth *George Fourth*, chapter twenty one, be referred to the said Committee.

Petition for an aid to improve the road leading to Jacques Cartier bridge;

Mr. Cannon read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Counties of *Quebec* and *Hampshire*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Cannon informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being

Mr. Young a présenté à la Chambre un Compte des Dépenses encourues par *Edouard Larue*, pour la distribution des Lois de la Province, conformément à l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre vingt-un.

Compte des dépenses faites en distribuant des Lois.

Pour le dit Compte, voyez Appendix (G.) à la fin de ce volume.

Appendice (G.)

Mr. Young a lu à sa place une Pétition d'*Edouard Larue*, de *Québec*, dont le nom y est soussigné.

Pétition d'Edouard Larue pour une rémunération additionnelle pour la distribution des Lois;

Après quoi, Mr. Young a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que dans le mois d'Avril dernier, il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de cette Province, de nommer le Pétitionnaire pour distribuer dans cette Province les Actes imprimés de la Législature, en vertu du statut de la neuvième année de *George Quatre*, chapitre vingt-un, et qu'ensuite, savoir; dans le courant du mois de Mai dernier, les dits Actes ont été délivrés au Pétitionnaire, lequel a immédiatement procédé à en faire la distribution conformément à la loi et aux instructions et directions qu'il a reçues des autorités constituées: le Pétitionnaire représente qu'après la susdite distribution, savoir; dans le mois d'Octobre dernier, il a reçu injonction de faire une autre distribution d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement de cette Province, mais réservé pour la sanction de Sa Majesté, savoir; "Acte pour faire une division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant." Que le Pétitionnaire ayant alors entièrement distribué les premiers actes qui lui avaient été délivrés en premier lieu, a été obligé d'encourir de nouveaux frais et déboursés pour cette deuxième distribution: Que la somme à la disposition de Son Excellence pour défrayer les dépenses pour la susdite distribution, n'est que de cent cinquante livres courant, tandis que le Pétitionnaire, avec la plus grande économie possible, a été obligé pour les deux distributions susdites de déboursier la somme de cent vingt-neuf livres dix-huit shelins et six pence courant, ne laissant en sa faveur qu'une balance de vingt livres un shelin et six pence courant, pour le payer de son tems et de ses peines, pendant presque deux saisons consécutives de l'année: C'est pourquoi le Pétitionnaire conclut humblement à ce qu'il plaise à la Chambre vouloir prendre sa présente Pétition en considération, et lui accorder une somme de vingt shelins courant par jour, durant le tems qu'a duré son emploi comme susdit, ou telle autre rémunération pour ses peines et ses travaux, que dans sa sagesse la Chambre trouvera juste et raisonnable.

référé;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Young, Mr. Labrie, le Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Bourdages et Mr. Neilson composent le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de s'enquérir de l'exécution de l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre vingt-un.

instruction;

Ordonné, Que le Compte rendu par *Edouard Larue*, des dépenses encourues par lui, conformément à l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre vingt-un, soit référé au dit Comité.

compte des dépenses encourues en distribuant les Lois, référé.

Mr. Cannon a lu à sa place une Pétition de divers habitants des Comtés de *Québec* et d'*Hampshire*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer les Chemins conduisant au pont de Jacques Cartier;

Après quoi, Mr. Cannon a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant

being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the roads which traverse the Hills at *Les Ecureuils* and *Cap Santé*, on both banks of the River *Jacques Cartier*, are extremely incommodious and dangerous, and in great want of repair and alteration, being in such a state as to cause serious risk to the lives of many persons who have occasion to travel between the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and between *Three Rivers* and *Quebec*; and that several accidents have happened both to passengers and horses, in descending the steep and narrow roads that lead down on both sides to the bridge over the *Jacques Cartier* River: That in dependant of the great necessity of repairing and widening the roads, it would greatly improve the access to the bridge, to cut off a sharp angle of the road on the left bank, which is more particularly difficult and inconvenient: That the expenses required for repairing and improving the part of the grand route of communication between the chief Cities of the Province, and to render the passage of these precipitous hills safe and commodious, would much exceed the means that can be locally applied; so that it is impossible that the individuals charged with keeping the roads in repair, can do so in an effectual manner. Wherefore, respectfully submitting that the appropriation of a sum of money from the public revenue to the above purposes would produce great benefit to the whole Province; The Petitioners humbly pray, that the House will take the premises into favorable consideration, and afford an aid, by granting a sum of money for carrying the above purposes into effect; or in such other way as to the wisdom of the House may seem fit.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

On motion of Mr. *Blanchet* seconded by Mr. *Cannon*,

Committee on Marine Hospital.

Ordered, That the Entry in the Journals of last Session containing a Resolution of this House relating to the establishment of an Hospital for the reception of sick Seamen and others be now read.

The said Entry was read accordingly.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of establishing an Hospital for the reception of sick Seamen and other indigent sick.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

On motion of Mr. *Young*, seconded by Mr. *Neilson*,

Address for a statement of the public monies in the Receiver General's hands on the 29th January 1830.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying that His Excellency will be pleased to direct the Receiver General to lay before this House a Statement of the amount of Public Monies in his hands on the 29th January 1830.

Ordered, That Mr. *Young*, Mr. *Neilson*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Tremain*, do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Light Houses referred.

Resolved, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government at the opening

étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été recue et lue; exposant: Que les chemins qui passent par les montagnes aux *Ecureuils* et au *Cap Santé*, sur les bords de la rivière de *Jacques Cartier*, sont extrêmement incommodés et dangereux, et ont grand besoin de réparations, et d'être changés, se trouvant dans un état qui met en péril sérieux la vie de ceux qui ont occasion de faire le voyage entre les Villes de *Québec* et *Montréal*, et entre les *Trois-Rivières* et *Québec*, et que plusieurs accidens y sont arrivés à des hommes et des chevaux, en descendant les chemins étroits et escarpés qui conduisent des deux côtés au pont sur la rivière *Jacques Cartier*: Que hormis la grande nécessité qu'il y a pour que ces chemins soient réparés et élargis, il serait très avantageux qu'on coupât un angle aigu du chemin sur la rive gauche de la rivière, qui est particulièrement difficile et mal-aisé: Que les frais pour pouvoir faire les réparations et améliorations requises dans cette portion de la grande route de communication entre les places les plus importantes de la Province, et pour construire des chemins plus praticables à travers ces précipices, excéderaient de beaucoup les moyens que pourrait fournir la localité, de sorte qu'il est impossible que les individus qui sont chargés de la réparation des chemins puissent le faire d'une manière efficace: C'est pourquoi, et en soumettant très respectueusement que l'octroi d'une somme d'argent tirée des revenus publics pour les objets ci-dessus mentionnés, produirait beaucoup d'avantage à la Province entière, les Pétitionnaires supplient très humblement la Chambre de prendre les prémisses en considération favorable, et accorder une aide en octroyant le paiement d'une somme d'argent pour remplir ces objets, ou d'aucune autre manière que dans sa sagesse la Chambre pourrait trouver convenable.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la harangue de Son Excellence, qui a rapport aux Communications intérieures.

référé.

Sur motion de Mr. *Blanchet*, secondé par Mr. *Cannon*,

Ordonné, Que l'entrée du Journal de la Session dernière, concernant l'établissement d'une Hopital pour la réception de Matelots malades, et autres, soit maintenant lue:

Comité sur l'Hopital marine.

La dite Entrée a été lue en conséquence.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité pour considérer s'il est expédient d'établir un Hopital pour la réception des Matelots, et autres malades indigens.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Sur motion de Mr. *Young*, secondé par Mr. *Neilson*,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner au Receveur Général de mettre devant cette Chambre un état du montant des argens publics entre ses mains, le vingt-neuf de Janvier mil huit cent trente.

Adresse pour un état du montant des argens publics entre les mains du Receveur Général le 29 Janvier 1830.

Ordonné, Que Mr. *Young*, Mr. *Neilson*, Mr. *Cuvillier* et Mr. *Tremain* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Résolu, Que cette partie de la harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture

Phares référé.

opening of the present Session which has reference to Light Houses, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Laterrière, Mr. Cuvillier, Mr. Neilson and Mr. Tremain, do compose the said Committee.

Religious Congregations Relief Bill passed.

An engrossed Bill for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned, was read the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to disqualify the Judges from sitting in the Legislative and Executive Councils passed.

An engrossed Bill for disqualifying the Judges from sitting or voting in the Legislative Council, and Executive Council, was read the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Agents' Bill reported;

Mr. Clouet, from the Committee of the whole House on the Bill for the appointing of Agents in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Then, on Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Labrie,
The House adjourned.

Saturday, 30th January, 1830.

Petition from Inhabitants of the County of Gaspé complaining of grievances;

A PETITION of divers Landholders and Proprietors of the County of Gaspé, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners entertaining apprehensions lest ill-designing individuals may have represented the County of Gaspé under false colours, and raised in the mind of the House doubts about the uprightness and sincerity of their intentions, they eagerly seize the opportunity of a humble Petition, to express their devotion and respect to the three Branches of the Legislature of this Province, and at the same time, to assure them that they never shared the sentiments, nor were concerned in the proceedings, of some blind partisans of the often arbitrary Administration of the late Governor Lord Dalhousie: That, indeed, it was with a mingled feeling of astonishment and sorrow, that they heard, after the expulsion of Robert Christie, Esquire, from the Commons of this Province, that the Election of a new Member worthy of sitting in the House, had been fixed by the Returning Officer for the fifteenth day of April last, at a time when it was impossible to repair to the Basin of Gaspé, where the Election was to take place, without putting their lives in the greatest jeopardy, and they cannot dissemble that the devoted agents of the present Representative, had recourse to such a manœuvre only with a view to secure his re-election, and send him back to the Provincial Parliament, against the manifest desire of the Commons, and the general wish of the County. That foreseeing the misfortune of not being represented in the next Session of the Provincial Parliament, and the losses which must be the consequence, they beg leave to raise their voices and apply with confidence to the House, in the firm belief that their zeal towards promoting

ture de la présente Session qui a rapport aux Phares, soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Young, Mr. Laterrière, Mr. Cuvillier, Mr. Neilson et Mr. Tremain composent le dit Comité.

Bill-recours de Congrégations religieuses, passé.

Un bill grossoyé pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un bill grossoyé pour rendre les Juges inhabiles à siéger ou voter dans le Conseil Législatif et dans le Conseil Exécutif, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour rendre les juges inhabiles à siéger dans le Conseil Législatif et Exécutif passé.

Mr. Clouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour nommer des Agents dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre, et

Rapport sur le Bill des Agents;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Labrie,
La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 30 Janvier, 1830.

UNE Pétition de divers Tenanciers et Propriétaires du Comté de Gaspé, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, craignant que des individus mal-intentionnés n'aient représenté à la Chambre le Comté de Gaspé sous de fausses couleurs, et n'aient créé dans l'esprit de la Chambre des doutes, sur la droiture et la sincérité de leurs intentions, saisissent avec empressement la voie de cette humble Pétition, pour exprimer à la Chambre leur attachement et leur respect pour les Trois Branches de la Législature de cette Province, et pour les assurer en même tems qu'ils n'ont jamais partagé les sentimens ni participé aux procédés de quelques partisans aveugles de l'administration souvent arbitraire du ci-devant Gouverneur Lord Dalhousie: Qu'en effet, c'est avec surprise et avec douleur qu'ils ont appris, après l'expulsion de Robert Christie, Ecuyer, de la Chambre, que l'élection d'un nouveau Représentant qui fut digne de siéger dans la Chambre, avait été fixée par l'Officier Rapporteur au quinzième jour d'Avril dernier; dans un temps où il était impossible de se transporter au Bassin de Gaspé, où devait s'ouvrir l'élection, sans exposer sa vie à un danger imminent: et ils ne peuvent dissimuler qu'une pareille manœuvre n'a été adoptée, par les agens dévoués du Représentant actuel, que dans la vue d'assurer sa ré-election, et de le renvoyer au Parlement Provincial, contre le désir manifeste de la Chambre et contre le vœu général du Comté: Que prévoyant bien le malheur de n'être point représentés dans la prochaine Session du Parlement Provincial, et les pertes qui doivent nécessairement leur en résulter, ils osent élever la voix, et s'adresser à la Chambre, avec confiance, persuadés que son zèle à promouvoir l'intérêt général

Pétition des Habitans du Comté de Gaspé se plaignant de griefs;

ing the general welfare of this Province, and of this County in particular, may induce the House to lend a favorable ear to the recital of their most pressing wants, and that the wisdom and intelligence of the House will suggest remedies proportionate to their grievances: And in this firm persuasion, have the honour to submit the following as their grievances:—1st. That the vast extent of the County of *Gaspé*, the rapid increase of its population, and particularly the diversity of interests between *Gaspé* and the *Baie des Chaleurs*, render necessary a new division of the County, and an increase in the representation. 2d. That the elections of a representative for the County of *Gaspé*, are exclusively held at *New Carlisle* and at the Basin of *Gaspé*, that is to say, only in those parts of the County where the House of *Robin*, whose interest is contrary to that of the County, exercise an undue influence over the inhabitants, who are almost all indebted to it, whereby the Petitioners are in fact deprived of representation, by being debarred of the advantage of having a representative of their own choice. 3d. That from the Basin of *Gaspé* to the *Anse-à-Beaufils*, that is to say, in the short distance of twelve leagues, there are at least ten Justices of the Peace, and from the *Anse-à-Beaufils*, to the upper part of *Ristigouche*, which is an extent of at least sixty leagues, there are no more than fourteen Justices of the Peace, one of whom resides in the neighbouring Province, so that there are in all, twenty-four Justices of the Peace, three of whom are Canadians of French origin, although the eight-ninths of the population are natives of the country, and of French origin. 4th. That the bad state of roads, and the total want of them in several parts of the County, render the communications extremely difficult; put restraints on the internal intercourse in the County, and stop the display of industry. 5th. That there is not one single ferry regularly established in any part of the County, although from the Bay of *Gaspé* to *Ristigouche*, there are twelve rivers, three of which only are fordable when it is low water. 6th. That the Revenue applied to the office of Grand Voyer for the County of *Gaspé*, though adequate to enable that officer to perform his duties with advantage to the County, has never produced the expected result. 7th. That the County of *Gaspé* is the only important part of the Province that has been deprived of the advantage of having a regular communication within its own limits by means of Post-offices; a deprivation severely felt in its civil, political and commercial intercourse with the Capital and other Towns of the Province. 8th. That the term of ten days for holding the two Superior Courts at *New Carlisle* and *Percé*, is insufficient for the due administration of justice in those two parts of the County. 9th. That the jurisdiction of the Provincial Court for the Inferior District of *Gaspé*, is limited to a sum too low, considering the actual importance of the interests of the County. 10th. That the trade of the County of *Gaspé* with the Mother Country and the British Isles, the differences originating on account of navigation, and the great distance between the important parts of the County and the Capital, necessitate the organization of a Court of Admiralty in the County. 11th. That the four Resolutions which the present Representative of the County of *Gaspé* endeavoured to make the House adopt with respect to the mode of establishing a premium on fish, far from being intended for the general interest of the County, were really tending to favour only few individuals, and particularly the House of *Robin*. 12th. That the Missionaries of the Roman Church in the County of *Gaspé*, have no security for the recovery of their tithes, and no coercive measures are in the power of Missions. 13th. That the Ordinance of twenty-ninth *George Third*, chapter three, sections eleven and twelve, may have a dangerous result for the District and County of *Gaspé*, inasmuch as it is derogatory to the Ordinance

général de la Province et de leur comté en particulier engagera la Chambre à jeter un œil favorable sur l'exposé de leurs besoins les plus urgents, et que la sagesse et les lumières de la Chambre lui suggèreront des remèdes proportionnés à leurs maux: Que c'est dans cette ferme persuasion que les Pétitionnaires ont l'honneur d'exposer comme griefs ce qui suit:—Premièrement.—Que la vaste étendue du Comté de *Gaspé*, l'accroissement rapide de la population, et particulièrement la diversité des intérêts entre *Gaspé* et la *Baie des Chaleurs*, nécessitent une division du comté et une augmentation dans la représentation.—Deuxièmement. Que les Elections du Représentant du comté de *Gaspé* se font à *New Carlisle* et au Bassin de *Gaspé* exclusivement, c'est-à-dire, dans la seule partie du comté où la maison *Robin*, dont les intérêts militent contre ceux du comté, exerce une influence indue sur les Habitans, qui lui sont presque tous endettés, et exclut les Pétitionnaires, par le fait, de la représentation, en les privant de l'avantage d'avoir un Représentant de leur choix.—Troisièmement. Que depuis le Bassin de *Gaspé* jusqu'à l'*Anse-à-Beaufils*, c'est-à-dire, dans le court espace de douze lieues, on compte jusqu'à dix Juges de Paix; et depuis l'*Anse-à-Beaufils* jusqu'au haut de *Ristigouche*, c'est-à-dire dans une étendue d'au moins soixante lieues, il n'en trouve que quatorze, dont un réside dans la Province voisine, ce qui forme en tout vingt-quatre Juges de Paix, dont trois seulement sont Canadiens d'origine Française, quoique les huit neuvièmes de la population soient natifs du Pays et d'origine Française.—Quatrièmement. Que le mauvais état des Chemins, et le manque total de Chemins dans plusieurs parties du Comté, rendent les communications extrêmement difficiles, gênent le Comté dans ses rapports internes, et s'opposent à l'essor de l'industrie.—Cinquièmement. Qu'il n'y pas une seule traverse régulièrement établie dans tout le Comté, quoique depuis la Baie de *Gaspé* jusqu'à *Ristigouche*, on compte douze Rivières dont trois seulement sont guéables à marée basse.—Sixièmement. Que le Revenu attaché à l'Office de Grand-Voyer du Comté de *Gaspé*, quoique suffisant pour mettre cet Officier en état de remplir ses devoirs avec avantage pour le Comté, n'a jamais produit l'effet attendu.—Septièmement. Que le comté de *Gaspé* est la seule partie importante de la province, qui soit privée de l'avantage de pouvoir communiquer régulièrement dans ses propres limites par le moyen des Bureaux de Poste, privation qui se fait sentir vivement dans ses rapports civils, politiques et commerciaux, avec la Capitale et les autres Villes de la Province.—Huitièmement. Que le terme de dix jours pour la tenue de Cours Supérieures de *New-Carlisle* et de *Percé*, est insuffisant pour la due administration de la justice dans ces deux parties du Comté.—Neuvièmement. Que la jurisdiction de la Cour Provinciale du District Inferieur de *Gaspé* est limitée à une somme trop faible, eu égard à l'importance actuelle des intérêts du Comté.—Dixièmement. Que le Commerce du Comté de *Gaspé* avec la Mère-Patrie et les Iles Britanniques, les différends qui originent de la navigation, et la grande distance qui se trouve entre les parties importantes du Comté et la Capitale, nécessitent l'organisation d'une Cour d'Amirauté dans le Comté.—Onzièmement. Que les quatre Résolutions que le Représentant actuel du Comté de *Gaspé* s'est efforcé de faire adopter à la Chambre, quant au mode d'établir une prime sur le Poisson, bien loin d'avoir pour but l'intérêt général du comté, ne tendent réellement qu'à favoriser quelques individus, et particulièrement la maison *Robin*.—Douzièmement. Que les Missionnaires de l'Eglise de Rome, dans le Comté de *Gaspé*, sont sans sûretés pour leurs dîmes, et les Missions sans moyens coercitifs.—Treizièmement. Que l'Ordonnance de la vingt-neuvième *George Trois*, Chapitre trois, sections onze et douze, peut avoir un effet dangereux au District et Comté de *Gaspé*, en

twenty-fifth *George* Third, chapter two. 14th. That the Provincial Statute of ninth *George* Fourth, chapter forty two, section ten, intituled, "An Act relating to the Fisheries of the County of *Gaspé*," granting a privilege to the *Dernier Equippeur*, is exceedingly dangerous to the County, inasmuch as *Equippeurs* supply provisions merely during the fishing season, and for eight months in the year the inhabitants are obliged, for their subsistence, to apply to traders who are prevented from advancing them any thing on account of that privilege of *Dernier Equippeur*. 15th. That the Provincial Statute of fifty-ninth *George* Third, intituled, "An Act to secure the inhabitants of the "Inferior District of *Gaspé* in the possession and enjoyment of their Lands," does not afford any relief for the evils which the Legislature intended to remedy, and does not bestow on the inhabitants of the County any title for the conveyance of property. 16th. That the Commissioners appointed under the aforementioned Act, have not fulfilled the ends of the said Act, have left the inhabitants in a worse condition than they were previously, and yet have exacted from them large sums of money, though the Legislature had amply provided for the expenses of their Commission.

to be printed; *Ordered*, That the said Petition be printed for the use of the Members of this House.

referred. *Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Quirouet and Mr. Viger do compose the said Committee.

Petition from the Inhabitants of the Counties of Devon and Cornwallis, respecting marriage contracts;

A Petition of divers Inhabitants of the Counties of *Devon* and *Cornwallis*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Letourneau*, and the same was received and read; setting forth: That many Marriage contracts were formerly executed before one Notary without witnesses, and others also by one Notary, who caused them to be signed, after the celebration of such marriage, by witnesses who were not present at the time such marriage contracts were executed: That a great number of such marriage contracts include deeds of gift (*donations entre vifs*) endowments, renunciations to future successions, stipulated dowries, (*constitution de douaires préfix*) renunciation to dowries, &c.: That such marriage contracts and the stipulations therein contained, are by Law for the want of formalities of no effect, which daily produces and will infallibly hereafter produce great evils and reverses not to be foreseen in the fortune of Individuals who have been in peaceable and quiet possession, under the shield and protection of the benevolent provisions of their parents, and by virtue of the said contracts of marriage: That it is with assurance and reliance that the Petitioners venture to call the attention of a Legislature both enlightened and benevolent, to an object which seems of the greatest importance: That an Act of the Legislature, which should render valid the said marriage contracts, without, however, being prejudicial to the condition of such persons who are in actual possession by virtue of the provisions made by their parents, and of other deeds executed by any person whatever, in consequence of his behalf in the nullity of such marriage contract, would put an end to the state of anxiety and alarm which unfortunately prevails in this part of the Province, and secure the quiet possession so necessary to the happiness of proprietors of real property.

referred. *Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered,

en autant qu'elle est dérogoire à l'Ordonnance de la vingt-cinquième *George* Trois, Chapitre deux.—Quatorzièmement. Que l'Acte Provincial de la neuvième *George* Quatre, Chapitre quarante-deux, section dix, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de " *Gaspé*," qui accorde un privilège au dernier Equippeur, est extrêmement dangereux au Comté, parce que les Equippeurs ne fournissent des provisions de bouche que pendant la saison de la Pêche, et que les Habitans sont dans la nécessité d'avoir recours pour leur subsistance, pendant huit mois de l'année, à des Trafiquiers, qui n'osent plus leur avancer, à cause de ce privilège de dernier Equippeur.—Quinzièmement. Que l'Acte Provincial de la cinquante-neuvième *George* Trois, intitulé, "Acte pour assurer les Habitans du "District Inférieur de *Gaspé*, dans la jouissance et " possession de leurs Terres," ne remédie pas aux maux que la Législature voulait faire disparaître, et ne donne aux Habitans du Comté aucun titre translatif de propriété.—Seizièmement. Que les Commissaires appointés en vertu de l'Acte ci-dessus cité, n'ont pas rempli le but de l'Acte, ont laissé les Habitans du Comté de *Gaspé* dans un état pire qu'auparavant, et ont cependant exigé d'eux des sommes d'argent considérables, quoique la Législature eût amplement pourvu aux frais de la Commission.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre. à être imprimée;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records. référé.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Quirouet et Mr. Viger composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans des Comtés de *Devon* et *Cornwallis*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Letourneau*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que plusieurs contrats de mariages se trouvent avoir été passés anciennement par un seul Notaire sans témoins instrumentaires, et d'autres par un seul Notaire, qui les aurait fait signer après la célébration des mariages par des témoins instrumentaires, qui étaient absens lors de la passation de tels contrats: Qu'un grand nombre de ces contrats contiennent des donations entre vifs, dotations, renonciations à des successions futures, constitutions de douaire préfix, renonciations au douaire, &c.: Que ces défauts de formes entraînent de droit la nullité de ces contrats, et de tout ce qu'ils peuvent contenir de conventionnel; ce qui cause journellement, et ne manquera pas de causer à l'avenir, des maux et bouleversemens incalculables dans la fortune d'individus, qui ont joui de bonne foi et paisiblement à l'ombre et sous l'égide des dispositions bienveillantes de leurs pères et mères, et autres, contenues en ces contrats de mariages: Que c'est avec sécurité et confiance que les Pétitionnaires osent solliciter l'attention d'une législature éclairée et bienveillante sur cet objet, qui leur semble d'une importance majeure: Qu'un Acte de la Législature qui établirait la validité des dits contrats de mariages, sans néanmoins préjudicier à l'état de ceux qui jouissent en faveur des dispositions que les pères et mères ont faites, et d'autres actes faits par toutes personnes quelconques, en conséquence de leur persuasion de la nullité de semblables contrats de mariages, ferait cesser l'état d'inquiétude et d'alarme qui n'est malheureusement que trop général dans cette partie de la Province, et assurerait la paisible jouissance si nécessaire au bonheur des propriétaires.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de Cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records. référé.

Ordonné,

Ordered, That Mr. Letourneau, Mr. Duval, Mr. Quesnel, Mr. Bourdages and Mr. Borgia do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. Létourneau, Mr. Duval, Mr. Quesnel, Mr. Bourdages et Mr. Borgia composent le dit Comité.

Petition of Joseph Fortune to build a Toll Bridge over the Rivière des Prairies.

A Petition of *Joseph Fortune*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Scott, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner prays the House to grant him for the period of fifty years the privilege of building a Toll Bridge over the *Rivière des Prairies*, between the Island of *Montreal* and *Isle Jesus*, about eight arpents above the Mill *du Crochet* in the County of *Effingham*, which Bridge to be five hundred feet in length, four feet high above the highest water, with spans of about one hundred feet between the Pillars, for the passage of Boats and other water conveyances: That the Petitioner wishes to be authorized to have a value set on the land on both sides of the said river, and to open a Road of Communication between the said Bridge and the King's Highway: That the Petitioner prays the House to grant him an exclusive privilege, to begin at one league above and below the said Bridge: That the Petitioner prays a privilege, and asks as toll:—For every four wheel Carriage loaded or unloaded, with the driver and four persons or less, drawn by two horses or other beast of draught, the sum of one shilling and six pence: For every Waggon or other four wheel Carriage, one shilling and three pence: For every Chaise, Caleche, Gig or other two wheel Carriage or Cariole, or other like Vehicle, with the driver and two persons or less, drawn by two horses or other beast of draught, the sum of nine pence, and drawn by one horse or other beast of draught, the sum of seven pence half penny: For every foot passenger two pence: For every Horse, Mare, Mule or other beast, the sum of four pence: For every Horse and rider, five pence: For every Bull, Cow, Ox and other horned cattle of whatsoever kind, three pence: For every Pig, Goat, Sheep, Calf or Lamb, one penny half penny: That the Petitioner further prays the House to grant him five years to build the Bridge aforesaid.

Pétition de Joseph Fortune pour bâtir un pont de péage sur la Rivière des Prairies;

Une Pétition de *Joseph Fortune*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. Scott, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire supplie la Chambre de lui accorder pour l'espace de cinquante années le privilège de bâtir un Pont de Péage sur la *Rivière des Prairies*, entre l'Isle de *Montréal* et l'Isle *Jésus*; environ huit arpents au dessus du Moulin *du Crochet*, dans le Comté *d'Effingham*, lequel Pont devra avoir cinq cents pieds de longueur, quatre pieds d'élévation au dessus des hautes eaux, avec des échappes d'environ cent pieds entre les caisses, pour le passage des bateaux et voitures d'eaux: Que le Pétitionnaire désire être autorisé à faire évaluer le terrain des deux côtés de la dite rivière, et à ouvrir un chemin pour communiquer du dit pont demandé au Chemin du Roi: Que le Pétitionnaires prient la Chambre de lui accorder un privilège exclusif, à commencer à une lieue au dessus et une au dessous du dit pont: Que le Pétitionnaire sollicite un privilège, et exigera pour droit de péage:—Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues chargé ou non-chargé, avec un cocher et quatre personnes, ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes de somme, la somme d'un scheling et six deniers; Pour chaque chariot ou autre voiture à quatre roues, un scheling et trois deniers; Pour chaque chaise, calèche, cabriolet à deux roues, ou cariole ou autre voiture semblable, avec un cocher et deux personnes ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes de somme, la somme de neuf deniers, et tiré par un cheval ou autre bête de somme la somme de sept deniers et demi; Pour chaque personne à pied, deux deniers; Pour chaque cheval, jument, mule ou autre bête, la somme de quatre deniers; Pour chaque personne à cheval, cinq deniers; Pour chaque taureau, vache, bœuf, et autre bête à cornes de quelque espèce qu'elle soit, trois deniers; Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, un denier et demi: Que le Pétitionnaire sollicite de plus la Chambre de lui accorder cinq années pour bâtir le pont susdit.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on the Petitions of *James Porteous* and *Eustache Nicolas Lambert Dumont*.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur les Pétitions de *James Porteous* et *Eustache Nicolas Lambert Dumont*.

Petition for the improvement of the navigation betw. on the Cascades and Côteau du Lac.

Mr. *Labrie* read in his place a Petition of divers Proprietors of *Saint Joseph de Soulanges*, commonly called the *Cedars*, in the County of *York*, whose names are thereunto subscribed.

Mr. *Labrie* a lu à sa place une Pétition de divers Propriétaires de *Saint Joseph de Soulanges*, communément appelé les *Cèdres*, dans le Comté de *York*, dont les noms y sont soussignés.

After which, Mr. *Labrie* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

Après quoi, Mr. *Labrie* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioners most respectfully submit to the House, and confidently represent that they see with satisfaction the improvements of Navigation going on in several parts of this Province; which undoubtedly is for the greater benefit of trade; but, what astonishes them most, and induces them to solicit the benevolence of the House, is the absence of any kind of improvement in the navigation of the *Saint Lawrence* in that part of the Country; improvements however, so important for the Province and especially for the Parish of *Saint Joseph de Soulanges*, where the conveyance of goods is so expensive to traders, travellers, &c. and so detrimental to farmers: That it is a well known fact, that the road leading from the *Cascades* to *Côteau du Lac*, a distance of five leagues, is a carrying place necessitated by the existing impediments of navigation, and is rendered by the great number of transports from spring to fall, so bad

Et alors, la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires soumettent très respectueusement à la Chambre et lui représentent avec confiance, qu'ils voyent avec satisfaction les améliorations qui se font pour la navigation dans différentes parties de cette province, ce qui est, sans doute, pour le plus grand avantage du commerce, mais ce qui les frappe d'avantage, et les engage à solliciter la bienveillance de la Chambre, c'est qu'ils ne voyent aucunement dans cette partie, la navigation du *Saint Laurent* s'améliorer; amélioration cependant si importante par la Province, et particulièrement pour la Paroisse de *Saint Joseph de Soulanges*, où les transports d'effets sont si dispendieux pour les marchands, voyageurs, &c., et si destructeurs pour les cultivateurs: Qu'il est bien connu, que le chemin des *Cascades* au *Côteau du Lac*, distance de cinq lieues, est un portage que la difficulté présentée de la navigation nécessite, et que la quantité des transports depuis le printems jusqu'à l'automne

Pétition pour l'amélioration de la navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac;

bad and difficult to be run over, as to have become a constant topic of complaints among strangers and travellers; but especially from the *Cascades* to the Village, a distance of two leagues, where the impediments to navigation are such that people are compelled to unload batteaux, barges, &c. partly at the *Cascades*, and partly at the Mill, situate half a league from the Village, where they load them again; an inconvenience which causes great losses to traders whose goods are partly broken, plundered and lost: That most of the transport taking place during spring and fall, seasons where roads are naturally bad, the great weight of transport breaks and spoils them much more, and renders them almost impassable, to the great detriment and damage of the Inhabitants of the said Parish, who being bound by Law to keep their roads in good repair, are obliged to devote a great deal of their time to that object, which is a heavy burden and a very grievous tax upon them: But the most important subject of this humble representation, is the detriment occasioned by those transports to Agriculture, the delay occasioned to the welfare and prosperity of the said Parish, and the decaying state in which it will thereby be kept for a long time to come; a great many of the farms bordering upon the River, are a convincing proof of this truth: That most of the farmers enticed by the hope of a transitory gain, neglect and abandon the cultivation of their farms, even in the most precious seasons of the year, and entirely devote themselves to those carriages which are very costly, subject them to many useless and dangerous expenses, and throw whole families in a state of indigence from which they cannot recover: That in order to afford a remedy for all those evils, the Petitioners conceive that by means of a sum of money of about six thousand pounds, (according to an estimate already made on the subject,) the River might be cleared in certain places by an easy process, and the small Canal or Channel at the point of the Mill might be cleared, which Channel having been neglected for many years past, is partly obstructed and filled; which causes the necessity of unloading batteaux, barges, &c. in order to drag them round three Points very dangerous and stretching far in in the River: That in short, should the House be pleased to grant the means of undertaking and completing the improvements which the Petitioners have the honor to suggest, the result would be that the batteaux, barges, &c. would be enabled to go up with their full cargoes, the farmers would remain on their farms and cultivate them with advantage, the keeping up of roads would be less burdensome; prosperity, happiness and plenty would shortly prevail among families; another result would be, that the Petitioners would not be vexed by the disgraceful sight of such transport performed on Sundays and Holydays, in violation of the Law, a scandal which it would be expedient to remedy without delay by a new Law: That all which, the Petitioners hope the House will be pleased to take into its serious consideration for the greater welfare of the Inhabitants of the said Parish.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Labrie, Mr. Cuillier, Mr. Scott, Mr. Viger and Mr. Perrault do compose the said Committee.

A Petition of *Hugues Heney*, Esquire, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Viger, and the same was received and read; setting forth: That a residence of more than twenty years among various Indian Tribes of the North Western parts

Petition of H. Heney, for permission to make use of, and administer to the sick, plants and simples of North America;

l'automne rend si mauvais et si difficile à parcourir, que les étrangers et voyageurs en font un sujet continu de plaintes; mais particulièrement des *Cascades* au village, distance de deux lieues, où les difficultés de la navigation sont telles, qu'on est obligé de décharger les bateaux, berges &c., en partie au *Cascades*, et en partie au moulin, distance d'une demi-lieue du village, où on les recharge: inconvénient qui occasionne beaucoup de pertes pour les marchands, dont les effets sont en partie brisés, pillés et perdus: Que la plus grande partie des transports, se faisant en printemps et en automne, saison où les chemins sont naturellement mauvais, la grande quantité des charriages les coupe, les brise bien d'avantage, et les rend presque impraticables, au grand détriment et dommage des habitans de la dite paroisse, qui étant obligés par la loi, de tenir leurs chemins en bon ordre, sont obligés de sacrifier un temps considérable pour cet objet, ce qui est pour eux un fardeau pesant et une taxe très onéreuse: Mais ce qui fait le sujet le plus grave de cette humble représentation, c'est le tort que ces transports font à l'agriculture, le retardement qu'ils apportent au bonheur et à la prospérité de la paroisse, et l'état de dépérissement où ils la tiendront longtemps; une grande partie des terres situées le long du fleuve sont une preuve convaincante de cette vérité: Que la plupart des cultivateurs, attirés par l'espoir d'un gain passager, négligent et abandonnent la culture de leurs terres, même dans les saisons les plus précieuses de l'année, pour sacrifier entièrement à ces transports, qui exigent de grands frais, exposent à beaucoup de dépenses inutiles et dangereuses, plongent les familles dans un état d'indigence, dont elles ne peuvent revenir: Que pour remédier à ces maux, les Pétitionnaires conçoivent, dans leurs humble opinion que pour la somme d'environ six mille louis, (d'après l'estimation qui en aurait déjà été faite) on pourrait nettoyer la rivière dans certaines places, chose très facile, et faire déboucher le petit canal (ou chenal) à la pointe du moulin, lequel ayant été négligé pendant une longue suite d'années, se trouve en partie obstrué et rempli; ce qui est cause qu'on est obligé de décharger les bateaux, berges &c., pour les faire passer par trois pointes fort avancées et très dangereuses: Qu'en un mot, si la Chambre voulait bien accorder les moyens d'entreprendre et compléter les améliorations que les Pétitionnaires ont l'honneur de suggérer, il en résulterait que les bateaux, berges, &c. pourraient monter avec leurs charges entières; Que les cultivateurs seraient retenus sur leurs terres et les cultiveraient avec avantage; Que l'entretien des chemins seraient moins onéreux; Que l'abondance, la prospérité et le bonheur régneraient bientôt dans les familles; Il en résulterait aussi que les Pétitionnaires n'aurait pas la douleur et la honte de voir, dans cette paroisse, de semblables transports les Dimanches et jours de Fêtes, et par cela enfreindre les lois; scandale auquel il serait nécessaire de remédier sans délai par une nouvelle loi: C'est ce que le Pétitionnaires espèrent que la Chambre voudra bien prendre en sa sérieuse considération; ce sera pour le plus grand bien des Habitans de la dite Paroisse.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Labrie, Mr. Cuillier, Mr. Scott, Mr. Viger et Mr. Perrault composent le dit Comité.

Une Pétition de *Hugues Heney*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. Viger, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que pendant un séjour de plus de vingt ans parmi différentes nations Sauvages des parties au Nord-Ouest de ce vaste continent

Pétition de H. Heney pour une permission de faire usage et d'administrer aux malades des remèdes tirés de plantes et simples de l'Amérique Septentrionale;

of this extensive Continent, has procured him the means of obtaining a knowledge of the properties and virtues of a great many simples and plants, of which the Indians make use with a degree of success no less certain than general, in the many diseases to which the human race is liable, and likewise in curing the severest wounds. That the knowledge thus acquired, has since his return into this Province, enabled him to have been useful to his fellow Citizens in a great many instances: That moved by sentiments of humanity, he would willingly employ his time in attending those sick persons who apply to him and repeatedly demand his services gratis; but in so doing the Petitioner would be exposed to two very great inconveniences, although of different kinds; the first is, that the limited income of the Petitioner does not admit of his following that occupation exclusively and without remuneration; the second, that many well informed persons appear to think that the Petitioner in administering to the sick, although making use of simples, would act in contravention to the Ordinance of the twenty eighth *George Third*, chapter eight, and incur the pains and penalties imposed by that Ordinance: That the Petitioner has been prosecuted in the Court of King's Bench for the District of *Three Rivers*, in January One thousand eight hundred and twenty nine, for a pretended infringement of the said Ordinance, but the said Court had, upon solemn examination, dismissed the action instituted against the Petitioner: That the Ordinance has in view, as a special object to remedy, the inconveniences experienced by the Subjects of His Majesty, in consequence of unskillful persons practising Physic and Surgery, the Petitioner refers with confidence to the evidence adduced against him in the prosecution above alluded to in the Court of King's Bench, and to the affidavits and certificates accompanying this Petition, in order to prove how far that Ordinance can apply to the Petitioner, inasmuch as he intends in no wise to practise Surgery, nor to make use of any remedy other than plants and simples of *North America*, of which he well knows the properties and efficacy, and of which he might at some expense obtain in future a constant supply: That the Petitioner being apprehensive that he may again be exposed to vexatious prosecutions, prays the House to grant him protection from the repetition of such prosecutions, by the means of a Legislative enactment, authorizing him in such manner as the House may deem expedient, to attend and administer to those sick persons who may apply to him, in making use for that purpose only of plants and simples which grow in *North America*.

Mr. *Viger* moved to resolve, seconded by Mr. *Caron*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

The House divided on the question:

Yeas 22

Nays 5

So it was carried in the affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Viger*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

On Motion of Mr. *Tremain*, seconded by Mr. *Bourdages*,

Resolved, That a Committee of seven Members be appointed to enquire into the quantum of Fees allowed the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, and to report with all convenient speed, whether it would be expedient to grant the said Prothonotaries a fixed Salary in lieu of all Fees, and if not, whether any and what reduction ought to be made

continent, il a eu occasion de connaître les qualités et les vertus d'un grand nombre de simples et de plantes dont les Sauvages se servaient avec un succès aussi constant que général, dans les différentes maladies auxquelles la race humaine peut être sujette; aussi bien que pour la guérison des blessures les plus graves: Que ces connaissances l'ont mis en état d'être utile à ses concitoyens dans un grand nombre de cas, depuis son retour dans cette Province: Que suivant l'impulsion de l'humanité, il se livrerait volontiers à soigner les malades qui s'adressent à lui, et réclament fréquemment ses services, gratis; mais que dans ce cas le Pétitionnaire se trouverait exposé à deux inconveniens très-graves, quoique d'un genre bien différent; le premier, c'est que les moyens bornés du Pétitionnaire ne lui permettent pas de se livrer exclusivement sans rémunération à ce genre d'occupation; le second, que plusieurs personnes instruites semblent croire que le Pétitionnaire ne peut soigner les malades, même uniquement avec des simples, sans s'exposer à agir en contravention à l'Ordonnance de la vingt-huitième *George Trois*, Chapitre huit, et à encourir les peines et pénalités imposées par cet Ordonnance: Que le Pétitionnaire aurait même été poursuivi en Janvier mil huit cent vingt-neuf, devant la Cour du Banc du Roi des *Trois-Rivières* pour infraction prétendue de la dite Ordonnance, mais que la dite Cour aurait, après un examen solennel, débouté l'action intentée contre le Pétitionnaire: Que cette Ordonnance a pour objet spécial de remédier aux inconveniens qu'ont éprouvés les Sujets de Sa Majesté, de ce que des personnes inhabiles ont pratiqué la médecine et chirurgie, et le Pétitionnaire ose référer avec quelque confiance au témoignage produit contre lui dans la poursuite déjà mentionnée dans la Cour du Banc du Roi, et aux attestations et certificats ci-joints, pour prouver jusqu'à quel point on peut appliquer cette Ordonnance au Pétitionnaire, d'autant plus qu'il n'entend nullement se mêler de chirurgie, ni faire usage d'aucun autre remède, si non des plantes et des simples de l'*Amerique du Nord*, dont il connaît la vertu et l'efficacité, et qu'il pourrait se procurer continuellement à l'avenir à quelques frais: Que le Pétitionnaire craignant d'être encore exposé à des poursuites vexatoires, supplie la Chambre de le protéger de la répétition de pareilles poursuites, au moyen d'un Acte Législatif qui pourrait l'autoriser, de telle manière que la Chambre le jugera convenable, à soigner les personnes qui s'adresseront à lui, en n'employant pour cela que les plantes et les simples qui croissent dans l'*Amerique du Nord*.

Mr. *Viger* a proposé de résoudre, secondé par Mr. *Caron*, que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 22

Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Cuvillier* et Mr. *Quesnel* composent le dit Comité.

Sur motion de Mr. *Tremain*, secondé par Mr. *Bourdages*,

Résolu, Qu'un Comité de sept membres soit nommé pour s'enquérir du montant des Honoraires alloués aux Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, et de faire rapport avec toute la diligence convenable, s'il ne serait pas expedient d'accorder aux dits Prothonotaires un salaire fixe au lieu de tous honoraires; si non, s'il devrait être fait aucune

referred.

référé.

Committee to enquire into the quantum of Fees allowed to the Prothonotaries at *Quebec*;

Comité pour s'enquérir du montant des honoraires alloués aux Prothonotaires à *Québec*;

of the Fees allowed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Tremain, Mr. Peck, Mr. Neilson, Mr. Blanchet, Mr. Cuvillier, Mr. Duval and Mr. Stuart do compose the said Committee.

Instruction.

Ordered, That it be an instruction to the said Committee to enquire into the Fees of the Prothonotaries of the other Districts of the Province, and to report from time to time.

Messages from His Excellency;

Lieutenant Colonel Yorke, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar and delivered to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth :

JAMES KEMPT,

Representation Bill.

His Excellency the Administrator of the Government, lays before the House of Assembly, agreeably to the instructions he has received from the Secretary of State, a copy of the Despatch conveying His Majesty's Assent to the Bill passed in the last Session of the Legislature, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal representation thereof in the Assembly than heretofore."

Castle of Saint Lewis, }
January 30th, 1830. }

Copy of the Despatch referred to in the preceding Message.

Downing Street, 18th August 1829.

Sir,

A Bill passed by the Legislative Council and Assembly of Lower Canada, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal representation thereof in the Assembly than heretofore," which was reserved by yourself for the signification of His Majesty's pleasure, having been referred by His Majesty in Council to the Lords of the Committee of the Privy Council for Trade and Foreign Plantations, the Lords of that Committee have reported to His Majesty in Council, their opinion that this Act ought to be confirmed, and I have the honor to transmit to you an order of His Majesty in Council, approving that Report, and confirming the Act accordingly.

His Majesty has received with satisfaction the proof which the Legislature of Lower Canada have given by this enactment, of their desire to conciliate the Inhabitants of the Townships lying to the South of the Saint Lawrence, and of their disposition to redress the complaints which that class of His Majesty's subjects have so long made of their practical exclusion from the House of Assembly. The Ministers of the Crown have, therefore, not hesitated to advise His Majesty to confirm this Act, although it does not entirely coincide with the views which they themselves entertain on the subject of the representation of the people of Lower Canada.

Adverting to the past history and the present composition of the Provincial Assembly, it had appeared to His Majesty's Government, that no system offered so fair a prospect of general advantage and content, as that which at present prevails in Upper Canada. To a certain extent, indeed, that principle has been pursued; but the areas of the different Counties, established by this Act,

et quelle réduction des honoraires maintenant alloués, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Tremain, Mr. Peck, Mr. Neilson, Mr. Blanchet, Mr. Cuvillier, Mr. Duval et Mr. Stuart composent le dit Comité.

Instruction.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de s'enquérir des honoraires des Prothonotaires des autres Districts de la Province, et de faire rapport de tems à autre.

Messages de son Excellence;

Le Lieutenant-Colonel Yorke, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et les dits Messages sont comme suit :

JAMES KEMPT,

Bill de la Représentation.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, met devant la Chambre d'Assemblée, conformément aux instructions qu'il a reçues du Secrétaire d'Etat, copie d'une Dépêche contenant la sanction de Sa Majesté à l'égard du Bill passé dans la dernière Session de la Législature, intitulé "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant."

Château Saint-Louis, }
30 Janvier 1830. }

Copie de la Dépêche à laquelle réfère le Message ci-dessus.

Downing Street, 18 Août 1829.

Monsieur,

Un Bill passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée du Bas-Canada, intitulé "Acte pour faire une Division nouvelle de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," et que vous aviez réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, ayant été référé par Sa Majesté en son Conseil, aux Lords du Comité du Conseil-Privé pour le Commerce et les Colonies, les Lords de ce Comité ont fait rapport à Sa Majesté en son Conseil, comme leur opinion, que cet Acte devrait être confirmé, et j'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, un ordre de Sa Majesté en son Conseil, approuvant ce Rapport, et confirmant l'Acte en conséquence.

Sa Majesté a reçu avec satisfaction la preuve, que la Législature du Bas-Canada, en passant cet Acte, a donnée de ses sentimens de conciliation envers les habitans des Townships situés au Sud du Fleuve Saint-Laurent, et de ses dispositions à remédier aux remontrances que cette classe des sujets de Sa Majesté a pendant si longtems renouvelées, rapport à leur exclusion en pratique de la Chambre d'Assemblée. Ils n'ont donc pas hésité d'aviser Sa Majesté de confirmer cet Acte; quoique cependant, il ne se trouve pas coïncider entièrement avec les opinions qu'ils entretiennent eux-mêmes au sujet de la représentation du peuple du Bas-Canada.

En réfléchissant sur les événemens passés et la composition actuelle de l'Assemblée Provinciale, il aurait semblé au Gouvernement de Sa Majesté, que l'on ne pouvait trouver de système qui pût offrir avec une certitude bien fondée plus d'avantage en général, et plus de satisfaction, que celui qui est maintenant adopté dans le Haut-Canada. Jusqu'à un certain degré, néanmoins,

Act, are so unequal, that if it should remain the permanent of the Province, the Inhabitants of those Counties which lie to the South of the *Saint Lawrence*, can never enjoy a share in the representation proportionate to the extent of population, and the degree of wealth which that portion of *Lower Canada* may hereafter attain. If, as in *Upper Canada*, the areas of the different Counties had been as nearly equal as would be consistent with observing the great natural land marks of the Country, a not improbable ground of future, and, perhaps, not remote, discontent would have been avoided.

You will communicate this Despatch to the Legislative Council and Assembly, apprising them that although His Majesty's Government have no wish to invite them to renew the consideration of this most important and difficult question at the present moment, they cannot, on the other hand, doubt that it will be again forced on the attention of the Provincial Legislature by the natural progress of events. I cannot, therefore, quit this subject, without recording the deliberate conviction of His Majesty's Government, that in all Legislation respecting the representation of *Lower Canada*, every invidious distinction derived from Religion, Language and Descent, should be studiously and altogether avoided. The Act under consideration has been approved and confirmed by His Majesty as a sincere, though imperfect, recognition of this most important principle.

I have the honor to be, Sir,

Your most obedient humble servant,
(Signed,) G. MURRAY.

Lieutenant General

Sir James Kempt, G. C. B.
&c. &c. &c.

A True Copy.

C. YORKE,
Secretary.

JAMES KEMPT,

His Excellency the Administrator of the Government informs the House of Assembly, that having transmitted for the consideration of His Majesty's Government, a Copy of the Address and Resolutions presented to him by the House in the last Session, relative to the deductions made as a per centage on the Collection of the Revenue in former years by the Officers of His Majesty's Customs, and also to His Majesty's proportion of Seizures under certain Acts of the Imperial Parliament, he has lately received from the Secretary of State, for the purpose of being communicated to the Assembly, a Minute of the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, to whom the subject had been referred, containing their Lordships' decision thereon, and His Excellency lays a Copy of the same before the House.

Castle of Saint Lewis, }
Quebec, 30th January, 1830. }

Copy of Treasury Minute, dated 10th November, 1829.

[14943.]—Read a Report from the Commissioners of Customs, dated twenty-fifth August, one thousand eight hundred and twenty-nine, on two letters from Mr. Hay, dated the twelfth and thirteenth June last, the former transmitting to this Board by desire of Secretary Sir George Murray, Copy of a Despatch from Lieutenant-General Sir James Kempt, enclosing Copy of certain Resolutions of the House of Assembly in *Lower Canada*, on points connected with the Collection of the

moins, ce principe a été suivi, mais les superficies des différens Comtés que cet Acte a établies, se trouvent tellement inégales, que si cet Acte devait être permanent pour la Province, les habitans des Comtés qui sont situés au Sud du Fleuve *Saint-Laurent*, ne pourrout jamais avoir dans la représentation, une part proportionnée à l'étendue de la population, et au degré de richesses auxquelles cette portion du *Bas-Canada* peut atteindre à l'avenir. Si, de même que dans le *Haut-Canada*, les superficies des différens Comtés eussent été distribuées en proportions, aussi également reparties que possible, et toujours en autant que cela aurait pu convenir aux bornes naturelles du pays, on aurait évité pour l'avenir un sujet de mécontentement qui n'est pas improbable, et peut-être pas bien éloigné.

Vous communiquerez cette Dépêche au Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée, en les informant que quoique le Gouvernement de Sa Majesté n'a aucun désir de les inviter à renouveler la considération de ce sujet important et difficile, dans le moment actuel, ils ne peuvent néanmoins douter que ce sujet se représentera encore à l'attention de la Législature Provinciale, par le cours naturel des événemens. Je ne puis donc quitter ce sujet, sans faire ici la déclaration de l'intime conviction où est le Gouvernement de Sa Majesté, que dans tous les Actes de Législation qui ont rapport à la représentation du *Bas-Canada*, toutes distinctions odieuses en fait de Religion, de Langage ou d'Origine, devraient être soigneusement et même entièrement évitées. L'Acte sous considération a été approuvé et confirmé par Sa Majesté, comme une preuve de la reconnaissance sincère, quoique imparfaite néanmoins, de ce principe de la plus haute importance.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant et très-humble serviteur,
(Signé) G. MURRAY.

Lt.-Général.

Sir James Kempt, G. C. B.
&c. &c. &c.

Pour vraie Copie.

C. YORKE,
Secrétaire.

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement informe la Chambre d'Assemblée, qu'ayant transmis pour la considération du Gouvernement de Sa Majesté, la copie d'une Adresse, ainsi que copies des Résolutions, qui lui furent présentées par la Chambre dans la dernière session, relativement aux déductions faites comme commission sur la perception du Revenu, dans les années précédentes, par les Officiers des Douanes de Sa Majesté, et aussi de la proportion des saisies revenant à Sa Majesté sous l'autorité de certains Actes du Parlement Impérial; il a dernièrement reçu du Secrétaire d'Etat, afin qu'il en fut donné communication à l'Assemblée, une Minute des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, auquel le sujet avait été référé, contenant la décision de leurs Seigneuries à cet égard, et Son Excellence en met une copie devant la Chambre.

Château Saint-Louis, }
Québec, 30 Janvier 1830. }

Copie de la Minute de la Trésorerie, en date du 10 Novembre 1829 :

[14943.]—Lu un Rapport des Commissaires des Douanes, en date du vingt-cinq Août mil huit cent vingt-neuf, sur deux lettres de Mr. Hay en date du douze et du treize Juin dernier, la première transmettant à ce bureau par le désir du Secrétaire Sir George Murray, copie d'une dépêche du Lieutenant-Général Sir James Kempt, dans laquelle était incluse une copie de certaines Résolutions de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, sur des points liés à la perception des

Customs' Revenue in that Province, the latter transmitting Copy of a further Despatch from Sir *James Kempt*, relating to the Claims of the Customs' Officers to receive back from the Receiver General, the sum of three thousand and twenty-eight pounds sixteen shillings and four pence, being the amount from January one thousand eight hundred and twenty-six to July one thousand eight hundred and twenty-seven, of the per centage which had been retained by them for the collection of the Customs' Revenue, subsequently to the establishment of Salaries in January one thousand eight hundred and twenty-six.

As the House of Assembly have by those Resolutions expressed an opinion contrary to the views which My Lords have heretofore taken of what was justly due to the Customs' Officers, to remunerate them for collecting the Revenue antecedent to one thousand eight hundred and twenty-six, and have resolved that all other allowances whatsoever to those Officers ought to cease from the period when their Salaries commenced, viz : on the fifth January one thousand eight hundred and twenty-six.

My Lords deem it necessary to take the whole of this subject into their consideration, with a view to come to an arrangement, which at the same time, that it is just towards the Custom's Officers, may be satisfactory to the House of Assembly, and my Lords doubt not, that the House of Assembly will participate in the desire felt by My Lords to avoid all controversy on this subject.

My Lords therefore resume the consideration of all the former papers, and refer to the several Acts of Parliament and Provincial Acts under which Customs' Duties were and are levied in *Canada*, and to several Reports of the Executive Council of *Lower-Canada*.

Read also the Entry of Mr. *Herries*' Letter of the twenty-fifth August, one thousand eight hundred and twenty-four, and of Mr. *Harrison*'s Letter of the twenty-ninth March one thousand eight hundred and twenty-five, to the Commissioners of Customs, authorizing them to permit the Collector at *Quebec* to retain two and a-half per cent upon the amount collected under the British Act, Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, subject to further reduction hereafter, if by the increase of the amount of the Duties without a corresponding encrease of trouble and responsibility, it should appear expedient.

Read also the Entry of Mr. *Hill*'s Letter to Mr. *Wilmot Horton*, of the twentieth of March one thousand eight hundred and twenty-seven, signifying the opinion of My Lords, that the Collector at *Quebec* under the circumstances therein detailed, had an equitable claim to remuneration for collecting the Duties imposed by the Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, also the Provincial Duties revived by that Act.

My Lords observe, that antecedent to the year one thousand eight hundred and twenty-two, the Collector and Comptroller of Customs at *Quebec*, received certain Duties under the authority of the undermentioned Acts of the Provincial Legislature of *Lower-Canada*, viz : Thirty-third *George* the Third, chapter eight ; Thirty-fifth *George* the Third, chapter nine ; Forty-first *George* the Third, chapter fourteen, Fifty-third *George* the Third, chapter eleven; amended by Fifty-fifth *George* the Third, chapter two, and the Fifty-fifth *George* the Third, chapter three.

By the Thirty-third *George* the Third, chapter eight, the Officers were allowed three per cent. on the amount of the Duties levied under that Act.

The

des Revenus des Douanes en cette Province ; la dernière transmettant copie d'une autre dépêche de Sir *James Kempt*, relative aux réclamations des Officiers des Douanes, pour la remise, de la part du Receveur Général, de la somme de trois mille vingt-huit livres seize schelings et quatre deniers, étant, depuis Janvier mil huit cent vingt-six jusqu'à Juillet mil huit cent vingt-sept, le montant de la commission qu'ils avaient retenue pour la perception des Revenus des Douanes, subséquemment à l'établissement d'appointemens, en Janvier mil huit cent vingt-six.

La Chambre d'Assemblée ayant par ces Résolutions exprimé une opinion contraire aux vucs de leurs Seigneuries sur ce qu'elles ont ci-devant jugé être équitablement dû aux officiers des douanes, comme rémunération pour avoir perçu les revenus antérieurement à mil huit cent vingt-six, et ayant résolu que toutes autres allocations quelconques pour ces officiers devaient cesser depuis l'époque où leurs appointemens ont commencé, savoir, le cinq Janvier mil huit cent vingt-six.

Leurs Seigneuries croient qu'il est nécessaire de prendre le sujet entier en leur considération dans la vue d'en venir à un arrangement qui, en même tems qu'il sera juste à l'égard des officiers de douane, puisse être satisfaisant pour la Chambre d'Assemblée ; et leurs Seigneuries ne doutent pas que la Chambre d'Assemblée partagera le désir qu'ont leurs Seigneuries d'éviter toute contestation à ce sujet.

C'est pourquoi leurs Seigneuries reprennent la considération de tous les papiers précédens et recourent aux divers Actes du Parlement et aux Actes Provinciaux, en vertu desquels il a été et est perçu des droits de douanes en *Canada*, et à divers Rapports du Conseil Exécutif du *Bas-Canada*.

Lu aussi l'entrée de la lettre de Mr. *Herries* du vingt-cinq Août mil huit cent vingt-quatre, et de la lettre de Mr. *Harrison* du vingt-neuf Mars mil huit cent vingt-cinq aux commissaires des douanes, les autorisant de permettre au Collecteur de *Québec*, de retenir deux et demi par cent sur le montant perçu en vertu de l'Acte Britannique, troisième *George* Quatre, Chapitre cent dix-neuf, sujet ci-après à une réduction ultérieure, si, par l'augmentation du montant des Droits sans qu'il en résulte un accroissement égal de trouble et de responsabilité, la chose paraît expédiente.

Lu aussi l'entrée de la lettre de Mr. *Hill* à Mr. *Wilmot Horton*, en date du vingt Mars mil huit cent vingt-sept, faisant connaître l'opinion de leurs Seigneuries, que le Collecteur à *Québec*, sous les circonstances y détaillées, avait droit de réclamer une rémunération pour la perception des Droits imposés par la troisième *George* Quatre, Chapitre cent dix-neuf, de même que pour celles des Droits Provinciaux renouvelés par cet Acte.

Leurs Seigneuries observent que précédemment à l'année mil huit cent vingt-deux, le Collecteur et le Contrôleur des Douanes à *Québec*, recevaient certains Droits sous l'autorité des Actes ci-dessous mentionnés de la Législature Provinciale du *Bas-Canada*, c'est-à-savoir : trente-troisième *George* Trois, Chapitre huit ; trente-cinquième *George* Trois, chapitre neuf ; quarante-unième *George* Trois, chapitre quatorze ; cinquante-troisième *George* Trois, chapitre onze, (amendée par la cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre deux ; et la cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre trois.

La trente-troisième *George* Trois, chapitre huit, accorde aux Officiers trois par cent sur le montant des droits perçus en vertu de cet Acte.

L'Acte

The Act Thirty-fifth *George* the Third, chapter nine, section sixteen, enacted that the Duties raised under that Act should be paid into the hands of the Receiver General of the Province, without deduction, but provided also, that there should be made up Quarterly, an amount of the Incidents incurred, which being attested in manner thereby directed and approved by the Governor and Executive Council, should be paid by Warrant on the Receiver General of the Province.

Under this latter provision the Collector and Comptroller had received as an incidental charge, three per cent. for collecting the Duties imposed by that Act.

The Act Forty-first *George* the Third, chapter fourteen, provided that the Duties levied under that Act should be accounted for in like manner and form, as by Law established in regard to other Duties, and as at the time that Act was passed, the Collector and Comptroller were allowed three per cent. for collecting Colonial Duties under former Acts, this Act was construed as having intended that the Collector and Comptroller of the Customs should be allowed the like remuneration for collecting the Duties thereby imposed.

Those Officers were consequently allowed under Warrants from the Governor, three per cent. for collecting the Duties imposed by the Forty-first *George* the Third, being the amount received by them, as already stated, for collecting the Duties imposed by the Thirty-third *George* the Third, chapter eight, and Thirty-fifth *George* the Third, chapter nine.

The Act Fifty-third *George* the Third, chapter eleven, (amended by the Fifty-fifth *George* the Third, chapter two,) contained a special provision that the Collector and Comptroller of the Customs should not claim, nor have, nor retain any fee, profit or emolument for collecting the Duties imposed by the said Acts; those Officers therefore receive no emolument whatever for collecting those Duties.

The Fifty-fifth *George* the Third, chapter three, enacted that all Monies levied by virtue of that Act should be paid and kept in the hands of the Receiver General for the future disposition of the Provincial Parliament.

But as it contained no special provision against the payment of the Customs' Officers of the customary per centage, the Collector and Comptroller received three per cent. on the amount collected under it, by Warrant from the Governor of the Province.

So far as My Lords are aware, no formal objection to those allowances was made, either by the Legislative Council or Legislative Assembly, antecedent to the year one thousand eight hundred and twenty-two; but on the twenty-seventh April of that year, a Special Committee of the Executive Council reported their opinion that no allowance of commission upon any of the Duties levied in virtue of any Provincial Statutes others than the Thirty-third *George* the Third, chapter eight, could legally be paid to the Collector and Comptroller of the Customs at the Port of *Quebec*, until the Legislature should have provided specific funds for that purpose, or that His Majesty might be graciously pleased to direct that a suitable provision should be made by other means for those Officers.

In consequence of that Report, the allowance of the per centage upon the duties collected under the Acts Thirty-fifth, Forty-first and Fifty-fifth *George* the Third, chapter three, was suspended from the year one thousand eight hundred and twenty-two inclusive, and from that date the amount was impounded in the King's Chest, by direction of the Governor, until more precise

L'Acte trente-cinquième *George* Trois, chapitre neuf, section seize, statue que les Droits perçus en vertu de cet Acte, seront payés entre les mains du Receveur-Général de la Province, sans déduction; mais pourvu aussi qu'il sera dressé par chaque trimestre un état des dépenses incidentes encourues, lequel étant attesté de la manière ordonnée par le dit Acte, et approuvé par le Gouverneur et le Conseil Exécutif, sera payé par Warrant sur le Receveur-Général de la Province.

En vertu de cette dernière disposition, le Collecteur et le Contrôleur avaient reçu comme une dépense incidente, trois par cent pour la perception des Droits imposés par cet Acte.

L'Acte quarante-unième *George* Trois, chapitre quatorze, statuait qu'il serait rendu compte des Droits perçus en vertu de cet Acte de la même manière et dans la même forme qu'il est établi par la loi à l'égard des autres Droits, et comme au temps où cet Acte fut passé, le Collecteur et le Contrôleur recevaient trois par cent pour percevoir les Droits Coloniaux imposés par des Actes précédents, on a interprété cet Acte comme ayant voulu qu'il fût accordé au Collecteur et au Contrôleur des Douanes la même rémunération pour la collection des Droits par lui imposés.

Il a donc été accordé à ces Officiers, en vertu de Warrants du Gouverneur, trois par cent pour la perception des Droits imposés par la quarante-unième *George* Trois, étant le montant qu'ils recevaient, comme il a déjà été dit, pour la perception des Droits imposés par la trente-troisième *George* Trois, chapitre huit, et trente-cinquième *George* Trois, chapitre neuf.

L'Acte cinquante-troisième *George* Trois, chapitre onze, (amendé par la cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre deux,) contenait une disposition spéciale, que le Collecteur et le Contrôleur des Douanes ne réclameraient, n'auraient ni ne retiendraient aucun honoraire, profit ou émolument pour la perception des Droits imposés par les dits Actes; aussi ces Officiers ne reçurent aucun émolument quelconque pour la perception de ces Droits.

La cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre trois, statue que tous les deniers perçus en vertu de cet Acte, seraient payés et gardés entre les mains du Receveur-Général en attendant que le Parlement Provincial les eût affectés.

Mais comme cet Acte ne contenait aucune disposition spéciale contre le paiement du droit par cent ordinaire aux Officiers des Douanes, le Collecteur et le Contrôleur ont reçu trois par cent sur le montant perçu en vertu du dit Acte, par Warrant du Gouverneur de la Province.

Autant que leurs Seigneuries le connaissent, il n'a été fait par le Conseil Législatif ni par l'Assemblée Législative, aucune objection formelle à ces allocations, antérieurement à l'année mil huit cent vingt deux, mais le vingt-sept d'Avril de cette année, un Comité Spécial du Conseil Exécutif rapporta comme son opinion, qu'aucune Commission sur aucuns Droits perçus en vertu d'aucun Statut Provincial, autre que la trente-troisième *George* Trois, chapitre huit, ne pouvait être légalement payés au Collecteur et au Contrôleur des Douanes au Port de *Quebec*, jusqu'à ce que la Législature eût affecté des fonds particuliers à cette fin, ou qu'il plût gracieusement à Sa Majesté d'ordonner qu'il fût fait, d'une autre manière, une disposition convenable pour ces Officiers.

En conséquence de ce rapport, l'allocation du droit par cent sur les droits perçus en vertu des Actes trente-cinquième, quarante-unième et cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre trois, fut suspendu à commencer de l'année mil huit cent vingt-deux inclusivement, et depuis cette date le montant en a été versé dans la caisse du Roi, par l'ordre du Gouverneur, jusqu'à

precise instructions should be received on the subject from His Majesty's Government.

The British Act Third *George* the Fourth chapter one hundred and nineteen (passed fifth August, one thousand eight hundred and twenty-two,) imposed certain additional Duties upon Goods imported into the Province of *Lower-Canada*, and rendered permanent all Duties which at the time of the expiration of the last agreement, between the Provinces of *Upper* and *Lower-Canada*, viz: First July one thousand eight hundred and nineteen, were payable under Acts of the Province of *Lower-Canada*.

The Duties rendered permanent were those imposed by the Thirty-third *George* the Third, chapter eight; Thirty-fifth *George* the Third, chapter nine, and Forty-first *George* the Third, chapter fourteen; which, though denominated permanent Provincial Acts, were nevertheless previously liable to be repealed by the Colonial Legislature.

The British Act referred to, viz: the Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, further confirmed the Fifty-third *George* the Third, chapter eleven, and Fifty-fifth *George* the Third, chapter two, which would have expired fifteenth April one thousand eight hundred and twenty-three, and revived the Act Fifty-fifth *George* the Third, chapter three, which had expired first May one thousand eight hundred and twenty-two, and, at the same time, gave to all those Acts a permanent operation, restraining the Provincial Parliament from altering or repealing any of them without the assent of the Crown, obtained according to the provisions of the British Act Thirty-first *George* the Third, chapter thirty-one.

My Lords having been pleased by their orders of the twenty-fifth August one thousand eight hundred and twenty-four and twenty-ninth March one thousand eight hundred and twenty-five, to allow the Collector and Comptroller of the Customs at *Quebec*, under the authority of the ninth section of the Act Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, a Commission of two and a half per cent. for collecting all the Duties imposed by that Act, the Collector and Comptroller naturally construed that order to apply as well to the Duties levied under the several Provincial Acts revised and rendered permanent as to the new Duties imposed by the British Act itself.

No proposition appears to have been made by the Legislature of *Lower-Canada* for remunerating those Officers for collecting the Duties under the Provincial Acts, subsequently to the objections made by the Executive Council in one thousand eight hundred and twenty-two, and it was not until their claims on that subject had been specifically brought under the consideration of My Lords, by a communication from the Colonial Department in January one thousand eight hundred and twenty-seven, that My Lords expressed their opinion that the Collector and Comptroller of the Customs were in equity entitled to a remuneration of two and a half per cent. for collecting not only those Duties which were imposed by the Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, but those Provincial Duties also which were revised or confirmed by that Act.

My Lords in coming to this decision were mainly influenced by the consideration that the Collector and Comptroller had previously to one thousand eight hundred and twenty-two, been in fact allowed a Commission in respect of the Provincial Duties, and that the ninth Section of the Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, authorized the payment of the charges of Collection out of the Duties levied under it; that, as all those Duties were granted to His Majesty,

ce qu'il ait été reçu sur le sujet des instructions plus précises du Gouvernement de Sa Majesté.

L'Acte Britannique troisième *George* Quatre, chapitre cent dix-neuf, (passé le cinq Août mil huit cent vingt-deux,) a imposé certains droits additionnels sur les Marchandises importées dans la Province du *Bas-Canada*, et rendu permanent tous les droits qui au tems de l'expiration du dernier arrangement entre les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, c'est-à-savoir, le premier Juillet mil huit cent dix-neuf, étaient payables en vertu d'Actes de la Province du *Bas-Canada*.

Les Droits rendus permanens étaient ceux imposés par la trente-troisième *George* Trois, chapitre huit; trente-cinquième *George* Trois, chapitre neuf; et quarante-unième *George* Trois, chapitre quatorze; qui, quoique dénommés Actes Provinciaux permanens, étaient néanmoins sujets auparavant à être révoqués par la Législature Coloniale.

L'Acte Britannique en question, savoir, la troisième *George* quatre, chapitre cent dix-neuf, confirma de plus la cinquante-troisième *George* Trois, chapitre onze, et la cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre deux, lesquels Actes seraient expirés le quinze Avril mil huit cent vingt-trois, et renouvela l'Acte cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre trois, qui était expiré le premier Mai mil huit cent vingt-deux, et donna en même-tems à tous ces Actes une opération permanente, empêchant le Parlement Provincial d'en altérer ni révoquer aucun, sans le consentement de la Couronne, obtenu selon les dispositions de l'Acte Britannique de la trente-unième *George* Trois, chapitre trente-un.

Leurs Seigneuries ayant bien voulu, par leurs ordres du vingt-six Août mil huit cent vingt-quatre, et du vingt-neuf Mars mil huit cent vingt-cinq, accorder au Collecteur et au Contrôleur des Douanes à *Québec*, sous l'autorité de la neuvième Section de l'Acte troisième *George* Quatre, chapitre cent dix-neuf, une commission de deux et demi par cent pour la perception de tous les droits imposés par cet Acte, le Collecteur et le Contrôleur ont naturellement compris que cet ordre s'appliquait aussi bien aux droits perçus en vertu de divers Actes Provinciaux révisés et rendus permanens, qu'aux nouveaux droits imposés par l'Acte Britannique lui-même.

La Législature du *Bas-Canada* ne paraît pas avoir fait de proposition pour la rémunération de ces Officiers pour la perception des Droits perçus en vertu des Actes Provinciaux, subséquemment aux objections faites en mil huit cent vingt-deux, par le Conseil Exécutif, et ce n'a été qu'après que leurs réclamations à ce sujet ont été spécifiquement soumises à la considération de leurs Seigneuries, par une communication du Département Colonial, en Janvier mil huit cent vingt-sept, que leurs Seigneuries ont émis leur opinion, que le Collecteur et le Contrôleur des Douanes, avaient droit en équité à une rémunération de deux et demi par cent pour la perception, non-seulement des droits imposés par la troisième *George* Quatre, chapitre cent dix-neuf, mais aussi des Droits Provinciaux révisés et confirmés par cet Acte.

Leurs Seigneuries en venant à cette décision ont été mues principalement par la considération qu'antérieurement à mil huit cent vingt-deux, il était accordé de fait au Collecteur et au Contrôleur, une commission à l'égard des droits provinciaux, et que la neuvième Section de la troisième *George* Quatre, chapitre cent dix-neuf, autorisait le paiement des frais de perception sur les droits perçus en vertu de cet Acte; que tous ces droits étant accordés à Sa Majesté, les Actes qui

jesty, the Acts imposing them necessarily conveyed a power to the Crown to grant a proper remuneration to the Officers employed in collecting them.

This opinion was communicated by My Lords to the Secretary of State by Mr. *Herries*' Letter of the twentieth March one thousand eight hundred and twenty seven, and was reiterated in the Minute of this Board of the fourteenth November one thousand eight hundred and twenty eight, and although My Lords have never entertained any doubt of the justice or propriety of their directions, yet, as the House of Assembly of *Lower-Canada*, in their Resolutions enclosed in Sir *James Kempt*'s Letter to Secretary Sir *George Murray*, have affirmed that they are given without any legal authority, My Lords deem it proper to state more particularly the views and circumstances under which the Orders of this Board, allowing the Commission in question, were issued.

It has been before observed that the Collector and Comptroller of the Customs at *Quebec* down to the year one thousand eight hundred and twenty-two, were allowed three per cent. for collecting all the Provincial Duties (except those collected under the Provincial Acts Fifty-third *George* the Third chapter eleven, and Fifty-fifth *George* the Third, chapter two.)

That the payment of that allowance was first suspended in consequence of a Report of a Special Committee of the Executive Council, which declared their opinion, that no allowance of Commission upon any of the Duties levied in virtue of the Provincial Statutes, except three per cent. upon the amount of those received under the Thirty-third *George* the Third, chapter eight, could be paid to the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs at *Quebec*, until the Legislature shall have provided specific funds for that purpose, or that His Majesty might be graciously pleased to direct that a suitable provision should be made by other means for these Officers.

The supposed want of authority on the part of the Executive Government of *Lower-Canada* or of this Board, to grant to the Officers of Customs a remuneration for collecting the Duties in question, does not appear antecedent to one thousand eight hundred and twenty-two, to have engaged the attention of the Provincial Legislature, whose acquiescence the Committee of the Executive Council considered necessary with a view to any arrangement which might be made on this subject.

My Lords will not now discuss whether it might not have been more advisable to have made the settlement of the question referred to this Board, a matter of arrangement with the Colonial Legislature.

Had any disposition to enter into such an arrangement been manifested by the House of Assembly at that time, My Lords would have readily acceded to it, but in the absence of any such intimation, My Lords had no other course to pursue than to make, for the discharge of a necessary duty, some provision under their own authority, which being reasonable in itself, and not at the time objected to on the part of the Province, My Lords had no reason to suppose would ever be disputed; on the contrary, My Lords had reason to believe that the question was one in which this Board was considered in the Province best qualified to decide; and that their decision, proceeding as it did on a principle of equity and moderation would meet with general concurrence.

The title of the Customs' Officers to receive some remuneration for levying Duties under permanent Laws which did not specifically grant them any allowance, was admitted as far back as September one thousand seven hundred and ninety-six.

qui les imposaient comportaient nécessairement l'idée d'un pouvoir donné à la Couronne de rémunérer convenablement les Officiers employés à les percevoir.

Leurs Seigneuries ont communiqué cette opinion au Secrétaire d'Etat par la Lettre de Mr. *Herries*, du vingt Mars mil huit cent vingt-sept, et elle a été ré-itérée dans la minute de ce Bureau du quatorze Novembre mil huit cent vingt-huit, et quoique leurs Seigneuries n'aient jamais eu le moindre doute sur la justice et la convenance de leurs ordres, cependant la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada* ayant dans ses résolutions incluses dans la lettre de Sir *James Kempt* au Secrétaire Sir *George Murray*, affirmé qu'ils avaient été donnés sans aucune autorité légale, leurs Seigneuries croient convenable de donner plus particulièrement les vues et les circonstances sous lesquelles le Bureau a fait sortir les ordres qui accordaient la commission en question.

Il a été remarqué plus haut, que jusqu'à l'année mil huit cent vingt-deux, il avait été accordé aux Collecteur et au Contrôleur trois par cent pour la perception de tous les Droits Provinciaux (excepté ceux perçus en vertu des Actes Provinciaux, cinquante-troisième *George* Trois, chapitre onze, et cinquante-cinquième *George* Trois, chapitre deux.)

Que le paiement de cette allocation fut suspendu pour la première fois, par suite d'un rapport d'un Comité Spécial du Conseil Exécutif, qui déclara comme son opinion, qu'il ne pouvait être payé au Collecteur et au Contrôleur des Douanes de Sa Majesté à *Québec*, aucune commission sur aucuns des droits perçus en vertu des Statuts Provinciaux, excepté trois par cent sur le montant de ceux reçus en vertu de la trente-troisième *George* Trois, chapitre huit, jusqu'à ce que la Législature eût affecté des fonds particuliers à cet effet, ou qu'il plût gracieusement à Sa Majesté d'ordonner qu'il fut fait une disposition convenable pour ces Officiers par d'autres moyens.

Le manque supposé d'autorité de la part du Gouvernement Exécutif du *Bas-Canada* ou de ce Bureau, pour accorder aux Officiers des Douanes, une rémunération pour la perception des droits en question, ne parait pas antérieurement à mil huit cent vingt-deux, avoir attiré l'attention de la Législature Provinciale, dont le comité du Conseil Exécutif jugeait l'acquiescement nécessaire, pour en venir à tel arrangement qui pourrait être fait sur le sujet.

Leurs Seigneuries ne discuteront pas maintenant s'il n'aurait pas été plus expédient d'avoir fait de l'ajustement de la question renvoyée à ce Bureau, la matière d'un arrangement avec la Législature Coloniale.

Si la Chambre d'Assemblée eût manifesté dans le tems quelque disposition à entrer dans un tel arrangement, leurs Seigneuries y auraient acquiescé de bon cœur, mais dans l'absence d'une telle proposition, leurs Seigneuries n'avaient, comme de raison, d'autre marche à suivre, que de faire sous leur propre autorité, pour faire remplir un devoir nécessaire, quelque disposition, laquelle étant en elle-même raisonnable et la Province n'y faisant dans le tems aucune objection, leurs Seigneuries n'ont aucune raison de supposer devoir jamais être disputée; au contraire leurs Seigneuries avaient raison de croire que c'était une question sur laquelle le Bureau était considérée dans la Province comme plus compétent à décider, et que leur décision procédant, comme c'était le cas, d'un principe d'équité et de modération, elle rencontrerait une approbation générale.

Le droit des Officiers de Douanes de recevoir quelque rémunération pour la perception des droits imposés par des lois permanentes, qui ne leur accordaient pas spécialement quelques honoraires fut admis dès le mois de Septembre mil sept cent quatre-vingt seize.

A Report of the Executive Council of that date pointed out the advantage to the Crown and convenience to the Public, of entrusting to the Collector and Comptroller of the Customs, in preference to others, the levy of those Duties, and after stating the justice of a reasonable recompence, recommended its amount to be fixed at the per centage allowed by the Provincial Act of the Thirty-third of His late Majesty, viz : three per cent. At a later period the Committee of the Executive Council for auditing the Public Accounts, in their Report of May one thousand eight hundred and twenty-three, suggested an allowance of five per cent. as a proper recompence to the Officers. In both their Reports the settlement of the question by this Board was urged, and in the latter Report it was more particularly stated that the intervention of this Board would be more readily acquiesced in, from the necessity of regulating by means of some third party, a Fund in which the Provinces of *Upper* and *Lower-Canada* had independent interests. Thus called upon to consider and regulate the matter, My Lords nevertheless did not think it fit to adopt with respect to amount, either the recommendation of the Executive Council in one thousand seven hundred and ninety-six, nor that of the Committee of Council in one thousand eight hundred and twenty-three, deeming the allowance of either three or five per cent. to exceed the proper degree of remuneration to the Officers, My Lords fixed the per centage at two and a half, an amount which My Lords still consider to have afforded an equitable and not an unreasonable compensation for the duties performed, according to the principle upon which those Officers were at that time remunerated.

Under these circumstances, My Lords do not consider that it would be proper to require that the Collector and Comptroller of the Customs at *Quebec*, should refund any part of the per centage so allowed which accrued previously to fifth January, one thousand eight hundred and twenty-six.

My Lords feel persuaded that the House of Assembly, on a full and impartial consideration of all the circumstances which guided the decision of this Board, will concur in that view, the more especially when they consider that the Commerce of the Province has now been relieved from the payment of Fees ; that the Provincial Revenue has been relieved :

First. From a charge of five and a half per cent. on all the Duties collected under the Fourteenth *George* the Third, chapter eighty eight.

Secondly. From the charge of three and a half per cent. on all the Duties collected under the Thirty-third *George* the Third, chapter eight.

Thirdly. From such per centage as might justly have been allowed on the collection of the new duties imposed by the Third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen.

And lastly. From the charge of such per centage as must necessarily have been allowed either to the Customs' Officers or others for collecting the Duties under the other Colonial Acts, since, without some allowance, the Assembly must have been aware that they could not have insisted on the collection.

With respect to the per centage which the Collector and Comptroller charged in their Accounts subsequently to the fifth January, one thousand eight hundred and twenty-six, amounting to three thousand and twenty-eight pounds sixteen shillings and four pence, and which was impounded in the King's Chest until September, one thousand eight hundred and twenty-eight, when by direction of the Governor the amount was paid over to the Receiver General of the Province, it appears to My Lords that the fixed Salaries allotted to the Collector and Comptroller of the Customs were, from the date of their commencement, intended to be their only remuneration for the levy of all the Duties imposed by the Colonial Legislature or by the Parliament of the United-Kingdom

My

Un rapport du Conseil Exécutif de cette date indiquait l'avantage qui résulterait à la couronne et au public de confier au Collecteur et au Contrôleur des Douanes, de préférence à toutes autres personnes, la perception de ces droits, et après avoir parlé de la justice d'accorder une rémunération raisonnable, recommanda d'en fixer le montant sur le pied du droit par cent accordé par l'Acte Provincial de la trente-troisième de Sa feu Majesté, c'est-à-savoir trois par cent. A une époque plus récente le Comité du Conseil Exécutif pour l'audition des Comptes Publics, recommande dans son rapport de Mai mil huit cent vingt-trois, d'accorder cinq par cent, comme une rémunération suffisante pour ces Officiers. Dans l'un et l'autre de ces rapports on insistait sur la convenance de faire régler cette question par le Bureau, et dans le dernier rapport il était dit plus particulièrement, que l'intervention de ce Bureau serait vue d'un meilleur œil, vu qu'il était nécessaire d'une tierce partie pour régler un fonds dans lequel les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* avaient des intérêts séparés. Ainsi appelées à considérer et à régler la matière, leurs Seigneuries néanmoins n'ont jugé à propos d'adopter ni la recommandation du Conseil Exécutif en mil sept cent quatre-vingt-seize, ni celle du Comité du Conseil en mil huit cent vingt-trois ; croyant que l'allocation soit de trois soit de cinq par cent, outrepassait la mesure convenable de la rémunération à donner à ces Officiers, leurs Seigneuries ont fixé à deux et demi le droit par cent, montant que leurs Seigneuries considèrent encore avoir été une compensation équitable, et nullement déraisonnable pour les devoirs à remplir, selon le principe sur lequel ces officiers étaient alors rémunérés.

Sous ces circonstances, leurs Seigneuries ne pensent pas qu'il serait convenable d'exiger que le Collecteur et le Contrôleur des Douanes à *Quebec* remboursassent aucune partie de la commission ainsi accordée, qui leur est revenue antérieurement au cinq janvier mil huit cent vingt-six.

Leurs Seigneuries sont persuadé que la Chambre d'Assemblée, après une considération pleine et impartiale de toutes les circonstances qui ont amené la décision de ce Bureau, partagera le même sentiment, d'autant plus, que si elle y réfléchit, le commerce de la Province est maintenant dégrévée du paiement des honoraires ; Que les revenus provinciaux ont été dégrévés :

Premièrement.—Du droit de cinq et demi par cent sur tous les droits perçus en vertu de la quatorzième *George* trois, chapitre quatre-vingt huit.

Deuxièmement.—Du droit de trois et demi par cent sur tous les droits perçus en vertu de la trente-troisième *George* trois, chapitre huit.

Troisièmement.—De la commission qui aurait pu être justement accordée sur la perception des nouveaux droits imposés par la troisième *George*, quatre chapitre cent dix-neuf.

Et dernièrement ; De telle commission qu'il aurait fallu nécessairement accorder, soit aux Officiers des Douanes ou à tous autres, pour la perception des droits imposés par d'autres actes coloniaux, puisque l'Assemblée doit savoir que, sans quelque rémunération, on n'aurait pu les obliger à les percevoir.

A l'égard du droit par cent que le Collecteur et le Contrôleur ont porté dans leurs comptes subséquemment au cinq Janvier mil huit cent vingt-six, montant à trois mille vingt-huit louis seize schelings et quatre deniers, et qui fut déposé dans la caisse du Roi jusqu'en Septembre mil huit cent vingt-huit, temps auquel le montant en fut, par l'ordre du Gouverneur, payé entre les mains du Receveur Général de la Province, il paraît à leurs Seigneuries que les appointemens fixes alloués au Collecteur et au Contrôleur des Douanes devait être, de la date où ils commenceraient à courir, la seule rémunération pour la perception de tous les droits imposés par la Législature Coloniale ou par le Parlement du Royaume-Uni.

Leurs

My Lords moreover consider, that as those Salaries are charged upon the Duties out of which the per centage formerly was payable, that those Duties ought not to be burdened with both those charges, and are therefore of opinion, that so much of the order of this Board of the nineteenth November last, as authorized the Collector and Comptroller of Customs at *Quebec*, to retain the per centage which they had received upon Duties collected since the fifth January, one thousand eight hundred and twenty-six, should be revoked, and as the amount claimed by those Officers on account of per centage since that date, appears to have been paid into the Treasury of the Province, My Lords, therefore, have no further directions to give with respect to it.

In regard to the appropriation of the King's share of Seizures, which the House of Assembly in their ninth Resolution state to have been remitted to *England* without legal authority, it appears to My Lords, that the Law has not provided that the King's Share of Seizures should be applied to the use of the Province.

Any information which the House of Assembly may however require regarding the receipt and appropriation of the proceeds of Seizures, My Lords will readily afford. They will not object to the Officers of the Customs rendering to the Governor an account thereof for the information of the House, and they will direct a communication to be made to the Commissioners of Customs accordingly.

A true Copy,

C. YORKE,
Secretary.

Leurs Seigneuries considèrent en outre, que ces appointemens ayant été portés sur les droits sur lesquels étaient ci-devant payable les droits par cent, ces droits ne doivent pas être grévés de ces deux articles de dépense, et pour cette raison elles sont d'opinion que tout ce qui, dans l'ordre de ce Bureau du dix-neuf Novembre dernier, autorisait le Collecteur et le Contrôleur des Douanes à *Québec*, à retenir la commission qu'ils avaient reçue sur les droits perçus depuis le cinq Janvier mil huit cent vingt-six, doit être révoqué, et comme le montant réclamé par ces Officiers à raison du droit par cent depuis cette date, paraît avoir été versé dans le trésor de la Province, leurs Seigneuries en conséquence n'ont aucun ordre ultérieur à donner à l'égard d'icelui.

Quant à l'affectation de la part du Roi dans les saisies, que la Chambre d'Assemblée dit, dans sa neuvième résolution, avoir été remise en *Angleterre* sans autorité légale, il paraît à leurs Seigneuries qu'il n'y a dans la loi aucune disposition qui ordonne que la part du Roi dans les saisies, sera appliquée à l'usage de la Province.

Cependant leurs Seigneuries donneront volontiers à la Chambre d'Assemblée, tous les renseignements dont elle pourra avoir besoin relativement à la réception et à l'application des deniers provenant des saisies. Elles ne s'opposent pas à ce que les Officiers des Douanes en rendent compte au Gouverneur pour l'information de la Chambre, et elles adresseront aux Commissaires des Douanes une communication à cet effet.

Vraie copie,

C. YORKE,
Secrétaire.

To be printed.

Ordered, That the above Messages and Documents accompanying the same, be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que les messages ci-dessus, et les documents qui les accompagnent, soit imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

A être imprimés.

Bill to secure the independence of the Judges read the first time.

Ordered, That Mr. *Bourdages* have leave to bring in a Bill to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill pour assurer l'indépendance des juges lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Bill to compel Church Wardens to heat the Churches during winter read the first time.

Ordered, That Mr. *Laterrière* have leave to bring in a Bill to compel Church Wardens (*Marguilliers*,) to put up and heat stoves in Churches during Winter.

Ordonné, Que Mr. *Laterrière* ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les marguilliers à placer et à chauffer des poêles l'hyver dans les Eglises.

Bill pour obliger les marguilliers à chauffer les églises pendant l'hyver lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Power to a committee to report from time to time.

Ordered, That the Special Committee on that part of His Excellency's Speech which relates to a Tax on Lands and to Register Offices, have power to report from time to time.

Ordonné, Que le Comité spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à une taxe sur les Terres et aux Bureaux d'Enregistrement, ait le pouvoir de faire rapport de tems à autre.

Pouvoir à un Comité de faire rapport de tems à autre.

Resolution reported on Marine Hospital;

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House to consider the expediency of establishing an Hospital for the reception of Sick-Seamen and other Indigent Sick, reported, according to order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Conformément à l'ordre, Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'établir un Hôpital pour la réception des matelots malades, et autres malades indigens, a fait rapport de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et accordée par la Chambre; et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution sur l'Hôpital marin;

Resolved, That it is expedient to establish an Hospital for the reception of Sick Seamen and other indigent Sick.

Résolu, Qu'il est expédient d'établir un Hôpital pour la réception des matelots malades et autres malades indigens.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of Five Members, to enquire into the probable cost of the erection of the said Hospital, and into the most expedient and most advantageous means

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq membres, pour s'enquérir de la dépense probable qu'occasionerait l'érection du dit Hôpital, et de la manière la plus convenable et la plus avantageuse pour

la Résolution référée.

the Resolution referred.

means of effecting it, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Blanchet, Mr. Neilson, Mr. Cuvillier, Mr. Young and Mr. Lee do compose the said Committee.

Contagious Diseases referred.

Ordered, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, at the opening of the present Session, which relates to Contagious Diseases, be referred to the said Committee.

Justices of the Peace qualification Bill read the second time; referred.

A Bill for the qualification of Justices of the Peace was, according to Order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Taylor, Mr. Neilson, Mr. Child and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

Committee on the Agricultural Improvement Act;

The Order of the Day being read for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act passed in the last Session, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Resolution reported.

And Mr. Clouet reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Agricultural Improvement Act referred.

Resolved, That it is expedient and necessary to amend the Act of the Provincial Parliament of the Ninth George the Fourth, chapter thirty-seven, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province."

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to enquire into the Amendments which it may be expedient to make to the said Act, and to report thereon by Bill, with power to send for persons, papers and records.

Ordered. That Mr. Labrie, Mr. Knowlton, Mr. Fortin, Mr. Perrault and Mr. Bourdages do compose the said Committee.

Then, on motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Clouet,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 1st February, 1830.

Answer to an Address.

MR. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Friday last to His Excellency the Administrator of the Government, in Answer to His Excellency's Message on the subject of the Financial Question, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to return thanks for the speedy answer given to His Message.

Answer to an Address.

Mr. Young, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Friday last to His Excellency the Administrator of the Government, praying he would be pleased to direct the Receiver General to lay before this House, a Statement of the public money in his hands on that day, had

y parvenir, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Blanchet, Mr. Neilson, Mr. Cuvillier, Mr. Young et Mr. Lee composent le dit Comité.

Maladies contagieuses référées.

Ordonné, Que cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux maladies contagieuses, soit référée au dit Comité.

Conformément à l'ordre un Bill pour la qualification des Juges de Paix, a été lu une seconde fois.

Bill pour la qualification des juges de paix lu une seconde fois; référée.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Duval, Mr. Taylor, Mr. Neilson, Mr. Child et Mr. Cuvillier composent le dit Comité.

Lu l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il ne serait pas nécessaire d'amender l'Acte passé dans la dernière Session, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture dans cette Province."

Comité sur l'Acte pour l'amélioration de l'Agriculture;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et accordée par la Chambre; et elle comme suit:

Rapport d'une Résolution.

Résolu, Qu'il est expedient et nécessaire d'amender l'Acte du Parlement Provincial de la neuvième George Quatre, Chapitre trente-sept, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture dans cette Province."

Acte pour l'amélioration de l'Agriculture référé.

Résolu, Qu'un Comité de cinq membres soit nommé pour s'enquérir des amendemens qu'il convient de faire au dit Acte, et faire rapport par Bill, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Labrie, Mr. Knowlton, Mr. Fortin, Mr. Perrault et Mr. Bourdages composent le dit Comité.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Clouet,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 1er. Février 1830.

MR. Neilson, accompagné des autres messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adresse de Vendredi dernier à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en réponse au message de Son Excellence au sujet de la question de Finance, avait été présenté à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de leur faire ses remerciemens pour leur prompte réponse à Son message.

Réponse à une adresse.

Mr. Young, accompagné des autres messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adresse de Vendredi dernier à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner au Receveur Général de mettre devant la Chambre un état des argens publics entre ses mains, ce jour, avait été présenté

Réponse à une Ad. ess.

been presented to His Excellency; and that he had been pleased to return for answer, that he would give directions that the desires of the House may be complied with.

té à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'il donnerait les directions pour que les desirs de la Chambre soient accomplis.

Internal Communications.—
Reports of Commissioners.

Mr. *Blanchet* presented to the House the Reports of certain Commissioners appointed under the Act of the ninth *George* the Fourth, chapter thirteen, intituled, "An Act to make more effectual provision for the improvement of the Internal Communications."

Mr. *Blanchet* a présenté à la Chambre les Rapports de certains Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre chapitre treize, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à améliorer les Communications Intérieures."

Rapports de Commissaires des Communications Intérieures.

Appendix (F. No. 1)

For the said Report, see Appendix (F. No. 1,) at the end of this Volume.

Pour les dits Rapports voyez Appendice (F. No. 1,) à la fin de ce Volume.

Appendice (F. no. 1.)

The Reports referred.

Ordered, That the said Reports, and others received to this day, be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating Internal Communications.

Ordonné, Que les dits rapports et autres, reçus jusqu'à ce jour soient référés au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport au Communications Intérieures.

Les rapports référés.

Light House:—
Accounts of the Commissioners.

Mr. *Neilson* presented to the House the Accounts of the Commissioners appointed under the Act of ninth *George* the Fourth, chapter twenty four, for the erection of Light Houses.

Mr. *Neilson* a présenté à la Chambre les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre vingt-quatre, pour l'érection de Phares.

Comptes des Commissaires pour les Phares.

Appendix (H.)

For the said Accounts, see Appendix (H.) at the end of this Volume.

Pour les dits Comptes, voyez Appendice (H.) à la fin de ce volume.

Appendice (H.)

Report of the Montreal Agricultural Society. Appendix (I. No. 1.)

Mr. *Perrault* presented to the House the Report of the Agricultural Society for the District of *Montreal*.

Mr. *Perrault* a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de *Montreal*.

Rapport de la Société d'Agriculture de *Montreal*. Appendix (I. No. 1.)

For the said Report, see Appendix (I. No. 1,) at the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (I. No. 1.) à la fin de ce volume.

Instructions to Committee on Education.

Ordered, That it be an Instruction to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education, to consider the expediency of making an allowance to the Colleges or Seminaries now existing, upon condition that they would reduce the terms of Tuition.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au Comité Spécial sur cette partie de la harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education, de considérer s'il ne serait pas convenable de faire une allocation aux Collèges ou Séminaires existans, sous la condition qu'ils réduiront le prix de l'enseignement.

Instructions au Comité d'Education.

Ordered, That it be also an Instruction to the said Committee, to consider the expediency of making an allowance for the purpose of furnishing Books to the poor Children in the Schools under the direction of Trustees.

Ordonné, Qu'il soit aussi une instruction au dit Comité, de considérer s'il ne serait pas convenable de faire une allocation pour procurer des livres aux enfans pauvres dans les Ecoles sous la direction de Syndics.

Report on Longueuil Common Petition.

Mr. *Quesnel*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Proprietors of the Common of *Longueuil*, presented to the House the Report of the said Committee; which was read at the Clerk's table, as followeth:

Mr. *Quesnel*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des propriétaires de la Commune de *Longueuil*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de la Commune de *Longueuil*.

Your Committee having taken communication of the Petition of the Proprietors of the Common of *Longueuil*, and seen the advertizements and notices given accordingly, are of opinion that the Petitioners have conformed to the Rules of this House, and that the conclusions of their Petition ought to be granted.

Votre Comité, après avoir pris communication de la Pétition des propriétaires de la Commune de *Longueuil*, et vu les avertissemens et affiches donnés en conséquence, est d'opinion que les Pétitionnaires se sont conformés aux règles de cette Chambre, et que les conclusions de leur Pétition devraient leur être accordées.

Your Committee think proper to seize this opportunity to recommend to your Honorable House the expediency of passing a law to authorize hereafter the Proprietors of Commons in this Province, to proceed to the division of said Commons, whenever it may be their interest so to do, without the intervention of the Legislature, whose important labours of Legislation ought not to be interrupted by objects of private interest and mere locality.

Votre Comité croit devoir saisir cette occasion de recommander à votre Honorable Chambre la nécessité de passer une loi, qui autoriserait à l'avenir les propriétaires des Communes en cette Province, à procéder au partage des dites Communes, lorsqu'il serait de leur intérêt de le faire, sans l'intervention de la Législature, dont les travaux de Législation majeure ne devraient pas être interrompus par des objets d'intérêt particulier et de pure localité.

Report on Quebec Friendly Society Petition.

Mr. *Dural*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Mechanics of the City of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee; which was read at the Clerk's Table, as followeth:—

Mr. *Dural*, du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de divers Artisans de la Cité de *Quebec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de la Société Amicale de *Quebec*;

Mr. *Robert Cairns* of the City of *Quebec*, Merchant Tailor, was called before Your Committee, and being examined, gave the following information:—In the year one thousand eight hundred and ten, the Petitioners, with others, began to raise a fund for their mutual relief and assistance in case of sickness, old age and infirmity, and associated themselves under the name of "The *Quebec* Friendly Society," the funds raised now amount to a sum exceeding nine hundred pounds; the Members who have so associated themselves have

Mr. *Robert Cairns*, Marchand Tailleur de la Cité de *Quebec*, a été appelé devant le Comité, et ayant été examiné, a donné les informations qui suivent:— En l'année mil huit cent dix, les Pétitionnaires et d'autres, ont commencé à établir un fond pour contribuer à se soulager mutuellement, dans le cas de maladie, de vieillesse ou d'infirmité, et établirent une Société sous le nom de "Société Amicale de *Quebec*;" le fonds s'est maintenant accru à une somme qui excède neuf cents livres; les membres qui se sont ainsi

been exposed to great inconvenience, and the object for which the Society was at first formed is in part frustrated, from the want of power in the Members to frame Rules and Regulations for the good government thereof, and for the Security and proper application of the Funds raised. The only object of the Petitioners in praying an incorporation of their said Society is to forward the purpose for which they originally associated themselves.

George Vine, William Burke and François Xavier Paradis of the City of *Quebec*, being all present when the above evidence was taken, have in all parts confirmed the same.

Your Committee having taken into consideration the above Evidence, and that a Bill in accordance with the prayer of the Petitioners hath several times passed this House, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Ordered, That Mr. *Duval* have leave to bring in a Bill for the encouragement and relief of certain persons therein named, and others, and authorising them to associate themselves by the name of "The *Quebec* Friendly Society, under certain Restrictions, Rules, and Regulations therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

A Petition of *Jean Baptiste Larue*, Road Surveyor of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth:—That the duties annexed by the Act thirty-sixth *George* the Third, chapter nine, and by divers other Statutes since passed, as well as by numerous Police Regulations, to the situation held by the Petitioner, demand a more than ordinary degree of vigilance and attention on his part, and that from the increasing extent of the City of *Quebec*, and more especially of its Suburbs, these various duties must become more and more laborious: That the desire the Petitioner feels to see every part of his duty fulfilled, induces him to pray that he may be authorized to appoint a Deputy, for every official act done; by whom the Petitioner will hold himself responsible, without any additional Salary, Fees or Emoluments, either for himself or his Deputy, and in the manner in which the same thing is now practised, with respect to the Grand Voyers of this Province. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to pass an Act to this effect, and containing such other provisions touching this matter as shall be deemed expedient.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Duval*, Mr. *Clouet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Tremain* and Mr. *Quirouet* do compose the said Committee.

Mr. *Viger* moved, seconded by Mr. *Blanchet*, That it be an instruction to the said Committee to consider the expediency of authorizing the Road Surveyor of *Montreal* also to appoint a Deputy,

The House divided on the question:

Yeas 16

Nays 13

So it was carried in the affirmative, and

Ordered, Accordingly.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Devon*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Létourneau*, and the same was received and read; setting forth: That the Petition-

associés sont sujets à de grands inconvéniens, et l'objet de la Société est en partie frustré, en conséquence de ce qu'elle n'a pas le pouvoir de faire des règles et réglemens pour le bon gouvernement d'icelle, et pour assurer une application convenable de ses fonds. Le seul objet des Pétitionnaires est d'obtenir une incorporation de leur dite Société, pour parvenir aux fins qu'ils se sont proposées en s'associant.

George Vine, William Burke et François Xavier Paradis, de la Cité de *Québec*, ayant été présens lorsque le témoignage ci-dessus a été rendu, l'ont confirmé dans toutes ses parties.

Votre Comité ayant pris en considération le témoignage ci-dessus, et qu'un Bill renfermant l'objet de la demande des Pétitionnaires, a été plusieurs fois passé par cette Chambre, est d'opinion que la prière des Pétitionnaires devrait être accordée.

Ordonné, Que Mr. *Duval* ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement et le secours de certaines personnes y nommées, et d'autres, et qui les autorise à s'associer sous le nom de "Société Amicale de *Québec*," sujettes aux restrictions, règles et réglemens y contenus.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Une Pétition de *Jean Baptiste Larue*, Inspecteur des Chemins de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. *Duval*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les devoirs de la charge du Pétitionnaire, tant ceux qui lui sont prescrits par l'Acte de la trente-sixième *George* Trois, chapitre neuf, que par divers autres, qui ont été passés depuis cette époque, de même que les nombreux réglemens de police, exigent de sa part une attention et une vigilance peu communes: Que ces différens devoirs ne peuvent qu'augmenter par la suite, rapport à l'agrandissement de la ville de *Québec*, et surtout de ses faubourgs: Que le désir qu'a le Pétitionnaire de voir toutes les parties de sa charge remplies avec exactitude, le porte à demander qu'il soit autorisé à nommer un Député, pour les actes et la charge duquel Député, le Pétitionnaire sera responsable à tous égards, et cela sans aucune addition d'appointemens, honoraires ou émolumens, soit pour le principal ou son Député, de même que cela se pratique à l'égard des Grands Voyers de cette Province: Pourquoi le Pétitionnaire conclut humblement à ce qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien passer une loi à ce sujet, avec telles autres dispositions à cet égard qui seront jugées convenables.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Duval*, Mr. *Clouet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Tremain* et Mr. *Quirouet* composent le dit Comité.

Mr. *Viger* a proposé, secondé par Mr. *Blanchet*, Qu'il soit une instruction au dit Comité de considérer s'il ne serait pas convenable que l'Inspecteur des Chemins de *Montréal* fut également autorisé à nommer un Député.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 16

Contre 13

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Devon*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Létourneau*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont tous propriétaires

Quebec Friendly Society Incorporation Bill read the first time.

Petition of the Road Surveyor of Quebec to appoint a Deputy;

referred;

Instruction.

Petition of Inhabitants of the County of Devon respecting the Grass growing on their Beaches.

Bill pour l'incorporation de la Société Amicale de Québec lu la première fois.

Petition de l'Inspecteur des chemins de Québec pour nommer un député;

référé;

Instruction.

Petition des Habitans du Comté de Devon relativement au foin croissant sur leurs grèves;

ers

par

ers are all owners by shares among themselves in certain portions of Land, situate in the first Range of the Concessions on the River *Saint Lawrence*, being of different extent in front; and that in the front of these Lands, there are extensive sand shores and shoals, the greater part of which bordering on the Lands of the Petitioners, are covered with rushes fit for the feeding of cattle: That those shoals in great part have been produced by the shrinking down of these same Lands, which at several places have a very steep shore elevated almost perpendicularly ten to fifteen feet above the level of the waters of the River *Saint Lawrence* at the ordinary tides, but which waters at time of spring-tides, rise almost to the level of the said shores, and which by their flowing and ebbing, particularly when driven by high winds, have caused and still cause the falling of considerable portions of those Lands, whereby their depth is much diminished, and the ground of those shoals is formed by such shrinking down of those Lands: The Petitioners, besides the right granted to their ancestors by the Seigneurs of fishing on the shores in front of the said portions of Lands, and which they always considered as an exclusive right appertaining to themselves only, have always believed as they still believe, that they have an equitable claim to the extent of those shoals, making part of the same, and which are sometimes covered by the overflowing of the waters of the said River *Saint Lawrence*; and that those shoals, from what has been said, are a real portion of their said Lands, of which the upper soil only has fallen down and has been driven by the overflowing of the said waters which produced the manure that caused and still causes the rushes to grow and increase on the said shoals: That it is within the knowledge of some of the aged inhabitants of the County, that those shoals which in their present extent produce and bestow on the proprietors of the ground a very large quantity of rushes, were used about thirty years ago (in the state in which they then were) to feed, or rather to make vegetate, during the fine summer season, a hundred or more of young cattle and old horses unfit for use, and the greater part of which did not belong to the owners of the ground; and that it is only by excluding those cattle from those shoals, and by cutting down the grass in a convenient and late season, that they saw increase their produce from year to year, and had an opportunity thereby of securing a quantity of fodder which enabled them to breed a larger number of cattle, and even assist a certain number of poor people: That the Petitioners beg leave further to show, that notwithstanding their just claims to those sand shores and shoals, and although their ancestors and themselves have enjoyed them quietly from time immemorial, many of the Petitioners have seen with grief, individuals from far concessions, going upon those shoals, some by day light and others by night, and mowing down and carrying away clandestinely part of those rushes, alleging that those shoals were His Majesty's property: That the Petitioners have reason to believe, that if they do not adopt some means to put a stop to, and get some security against the recidivation of such a depredation, they will see all those rushes sacrificed and cut down in the next summer season, and before the proper time, and shall find themselves frustrated by vagabond individuals of a considerable part of their income, which they themselves and their ancestors have acquired at great expense, which they have ever enjoyed quietly, of which they are now in great want, and on which they always thought they could rely; and that they consider that they are right in believing, that if those rushes, growing now luxuriantly on these shoals, become the property of every body, they shall be mowed down by a public, improvident and eager to enjoy, without respect to the season and time when they ought to be cut down, which will cause very soon their destruction, and consequently

par divis entre eux, de certaines portions de terres situées au premier rang des concessions du fleuve *Saint Laurent*, ayant différentes étendues en front; et qu'en front de ces terres il y aurait des grèves et battures d'une grande étendue, dont la plus grande partie qui touche aux terres des Pétitionnaires, serait couverte de joncs propres à la nourriture des bestiaux: Que ces battures n'auraient été formées en grande partie que par l'éboulement de ces mêmes terres, qui dans plusieurs endroits, avaient et auraient une écore ou élévation presque perpendiculaire, de dix à quinze pieds audessus du niveau des eaux du fleuve *Saint Laurent*, marées communes; mais lesquelles eaux, lors de leur accroissement aux nouvelles et pleines lunes, s'élèvent presque au niveau des dites écores, et qui par leur flux ou reflux, lorsqu'elles sont surtout poussées par les gros vents, ont causé et causent des éboulemens de portions considérables de ces terres, qui en ont diminué actuellement la profondeur, qui est représentée, et forme présentement la vase de ces mêmes battures: Les Pétitionnaires, outre le droit de pêche que les Seigneurs ont accordé à leurs auteurs sur les grèves, en front des dites portions de terres, et auquel ils ont cru avoir un droit exclusif à tous autres, ont toujours considéré, comme ils considèrent encore aujourd'hui, avoir d'équitables prétentions à l'étendue de ces battures, qui en font partie et ne se couvrent que par le reflux des eaux du dit fleuve *Saint-Laurent*: Que ces battures, d'après ce qui a été dit, sont une réelle portion de leurs dites terres, et dont la partie supérieure seulement a éboulée et a été enlevée par le reflux des dites eaux, qui a fourni l'engrais qui a fait et fait croître et augmenter les joncs sur ces dites battures: Qu'il est à la connaissance des habitans un peu âgés du Comté, que ces battures, qui dans leur étendue actuelle produisent et fournissent aux propriétaires du fonds une très grande quantité de joncs ne servaient, il y a environ trente ans (dans l'état ou elles étaient alors) qu'à nourrir ou plutôt à faire végéter, pendant la belle saison d'été une centaine au plus de jeunes bestiaux, et vieux chevaux non propres à servir, et dont la plus grande partie n'appartenait pas aux propriétaires du fonds, et que ce n'est qu'en excluant ces animaux de ces battures et en les fauchant dans une saison convenable et avancée, qu'ils ont vu accroître le produit d'icelle, d'année en année, et ont eu l'occasion de s'assurer par là d'une quantité de fourrage qui leur a fourni le moyen d'élever un plus grand nombre d'animaux, et d'assister même un certain nombre de pauvres gens: Que les Pétitionnaires prennent encore la liberté d'exposer, que nonobstant leurs justes réclamations à ces grèves et battures, et que leurs auteurs et eux-mêmes en aient joui paisiblement depuis un tems immémorial, plusieurs des Pétitionnaires ont vu avec chagrin, dans la saison dernière, des personnes des Concessions éloignées, entrer sur ces battures, les unes le jour et les autres la nuit, et y faucher et enlever clandestinement partie de ces joncs, alléguant que ces battures étaient la propriété de Sa Majesté: Que les Pétitionnaires ont raison de croire que s'ils ne prennent des moyens d'arrêter et s'assurer contre la récidive d'une telle déprédation, que dans la saison d'été prochaine et avant le tems convenable de faucher ces joncs, ils les verront sacrifier et se trouveront frustrés par un public sans aveu, d'une partie considérable de leur revenu, qu'eux et leurs auteurs ont acquis à grands prix, dont ils ont toujours joui paisiblement, dont ils ont maintenant besoin, et sur lequel ils ont toujours cru devoir compter; et qu'ils considèrent et ont juste raison de croire que si ces joncs qui croissent présentement en abondance sur ces battures, deviennent la propriété de tout, qu'ils seront indubitablement fauchés par un public imprévoyant et avide de jouir, sans égard à la saison et au tems, auxquels ils doivent l'être, ce qui en amènera bien vite la destruction en conséquence des pertes et des dommages considérables, non seulement pour les propriétaires du fonds

sequently losses and considerable damage not only to the Proprietors of the ground, but also to the public generally: That the Petitioners dare persuade themselves, that this House will be pleased to take their representations into consideration, and pay a due attention to their prayer, and that considering the whole with a view of justice and equity, it will be pleased to give them means of avoiding any further trouble for the future, by granting them upon such conditions as it shall think fit, a right and privilege of enjoying exclusively the said right of fishing, and also of cutting down and carrying off the rushes and other forage as may grow on the sand shoals and sandy shores in front of their respective estates.

referred:

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Létourneau*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Fortin*, Mr. *Blanchet*, and Mr. *Stuart* do compose the said Committee.

Petition of the Trustees of the New Market at Montreal between Commissioners and Foundling Streets.

A Petition of the Trustees of the New Market at *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That in the year One thousand eight hundred and twenty seven, an Act was passed by the Provincial Parliament, to provide for the establishment of a Market in the City of *Montreal*, on the ground commencing at the Bridge at the end of *Saint Francis Xavier* Street, and lying between *Foundling* and *Commissioners'* Streets, and extending from the said Bridge to the new bridge at the extremity of *McGill* Street, which Act was amended by another Act passed in the last Session of the Legislature, whereby it is enacted that the Trustees appointed under the said Acts and their successors in office, shall have authority to borrow the sum of twelve thousand five hundred pounds in lieu of the sum of two thousand five hundred pounds, authorized by the former Act: That the Petitioners having been appointed Trustees to carry into effect the provisions of the said Acts, gave public notice of their desire to receive tenders for the loan of the said sum of twelve thousand five hundred pounds, and tenders were accordingly made to and accepted by them, amounting to seven thousand five hundred pounds; but the parties having afterwards taken advice as to the sufficiency of the security provided by the Legislature, withdrew from the tenders so made and accepted, and in consequence thereof the provisions of the said Act remain inoperative: That the security provided by Law, for the money authorized to be borrowed, extends only to the rents or profits to be derived from the Market House or temporary Stalls, which the Trustees are empowered to bind and hypothecate to the lenders of the money: That the establishment of a Market on the proposed scite, would be a great public convenience, and could not fail in time to secure to the Market very decided advantages; but from the nature of the ground and the circumstance of the Little River flowing through it, it is computed that two fifths of the estimated cost of the undertaking will be required to form an arched passage for the River, and to level the ground preparatory to the erection of the Market House: That the proposed scite of the Market, although it possesses peculiar advantages for that purpose in its present state, presents an aspect highly discreditable to the City, and from the impurities there deposited may endanger the health of the inhabitants: And inasmuch as the contemplated undertaking would tend to embellish the City and to prevent contagion, the Petitioners venture to hope that their application will upon that ground further recommend itself to the favourable consideration of the House: Wherefore the Petitioners humbly pray that the House will be pleased to take

fonds, mais encore pour le public en général: Que le Pétitionnaires osent se persuader que la Chambre voudra bien prendre en considération et donner une attention due à leurs présens exposés, et que considérant le tout sous le point de vue de justice et d'équité, elle voudra bien leur donner tous les moyens de leur éviter tous autres troubles à l'avenir, en leur accordant à telle charge qu'elle avisera justes, le droit et privilège de jouir exclusivement à tous autres, du dit droit de pêche et de celui de faucher et enlever les joncs et autres fourrages, qui pourront croître sur les dites battures et grèves en front de leurs propriétés respectives.

Résolu. Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Létourneau*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Fortin*, Mr. *Blanchet* et Mr. *Stuart* composent le dit Comité.

Une Pétition des Syndics du nouveau Marché à *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que dans l'année mil huit cent vingt-sept, le Parlement Provincial passa un Acte pour pourvoir à l'établissement d'un Marché dans la Cité de *Montréal*, sur le terrain commençant au Pont au bout de la rue *Saint François-Xavier*, et situé entre la rue dite des *Enfants Trouvés* et la rue des *Commissaires*, et s'étendant depuis le dit Pont jusqu'à l'extrémité de la Rue *McGill*, lequel Acte fut amendé par un autre Acte passé dans la dernière Session de la Législature, par lequel il est statué que les Syndics nommés en vertu du dit Acte, et leurs Successeurs en office, auront l'autorité d'emprunter la somme de douze mille cinq cents Livres au lieu de celle de deux mille cinq cents Livres autorisée par le premier Acte: Que les Pétitionnaires ayant été nommés Syndics pour mettre à exécution les dispositions des dits Actes, ont donné avis public de leur désir de recevoir des Propositions pour le prêt de la dite somme de douze mille cinq cents Livres, et en conséquence il leur a été fait des propositions, qu'ils ont acceptées, montant à sept mille cinq cents Livres, mais les parties ayant subséquemment pris avis sur la suffisance de la sûreté pourvue par la Législature, ont retiré les propositions ainsi faites et acceptées; et en conséquence de cela, les dispositions du dit Acte demeurent sans efficacité: Que la sûreté pourvue par la Loi pour les deniers dont l'emprunt était autorisé, ne s'étende que sur les loyers et profits à provenir de la Maison du Marché ou des Etaux temporaires, que les Syndics sont autorisés à affecter et hypothéquer aux prêteurs de l'argent: Que l'établissement d'un Marché dans le site proposé serait d'une grande commodité publique, et qui ne manquerait pas avec le temps d'assurer au Marché des avantages très-décidés; mais vu la nature du terrain et la Petite Rivière qui le traverse, on calcule qu'il faudra les deux cinquièmes du coût final de l'entreprise, pour former un passage à arches à la Petite Rivière, et pour niveler le terrain préparatoirement à l'érection d'une Maison de Marché: Que le site proposé du Marché, quoiqu'il propose des avantages particuliers pour cet objet dans son état actuel, offre un aspect peu propre à faire honneur à la Cité, et les immondices qui y sont déposés peuvent mettre en danger la santé des Habitans: Et d'autant plus que l'entreprise en contemplation tendrait à l'embellissement de la ville, et à prévenir la contagion, les Pétitionnaires osent espérer que leur demande, pour cette raison, se recommandera à la considération favorable de la Chambre: A ces causes, les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre la présente en considération, et leur accorder à eux et leurs Successeurs

Pétition des syndics du nouveau marché à Montréal entre les rues des commissaires et des enfants-trouvés;

take the premises into consideration, and grant to them and their successors in office, such further authority to secure the lenders of money towards establishing the proposed Market, or such other relief as the circumstances of the case require, as the House in its wisdom may seem meet.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Perrault, Mr. Quesnel, Mr. Viger and Mr. Cuveillier do compose the said Committee.

Petition of the Trustees of the New Market in St. Lawrence Suburbs, Montreal.

A Petition of the Trustees of the New Market in the *Saint Lawrence* Suburbs at *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That in virtue of the powers vested in the Petitioners by an Act of the Legislature of this Province, passed in the ninth year of His Majesty's Reign, they have purchased a parcel of land in the *Saint Lawrence* Suburb, between *Dorchester* and *Saint Catherine* Streets, of about two hundred feet in front by a depth of one hundred and forty-three feet, being the space comprised between *Saint Laurent* Street and *Saint Dominique* Street. That they have caused to be erected on that ground, two rows of stalls, thirty feet broad each, by the whole depth of the said parcel of land, at the end of one of which rows of stalls, a house has been built for the Clerk of the Market, and to serve as a Weigh-house, and also a convenient place for a Fire Engine. That notwithstanding all the diligence used to manage the concern with economy, the purchase of the parcel of land and the erection of the two aforesaid rows of stalls, together, with some other unavoidable disbursements, as appears by a statement of the expenses annexed to the Petition, exceed the sum which they were authorised to borrow for the erection of that Market. That these expenses nevertheless were necessary, and that it would even be expedient to lay out some more money for purposes, the utility of which is well acknowledged now, and the most essential of which at present, would be to inclose the stalls of that Market in the same manner as those of the New Market in the City. That the Petitioners further represent, that the right vested in the Magistrates of the City of *Montreal*, of fixing the Salary to be granted to the Clerk of the Market aforesaid, and the obligation of charging with the payment of that salary, the persons who may hire the stalls of the said Market, over and besides the rent they will be bound to pay for those stalls, may materially injure the interests of that Market, inasmuch as the hirers of those stalls cannot foresee the amount of the sum they may have to pay as their share of that Salary, since they cannot know before hand what may be the number of those who will hire stalls, and consequently what may be their proportion of the Salary so to be paid over and besides their rent. That the Petitioners are convinced that they themselves and the public generally would derive a much greater advantage, if the management of their market was entirely left to them, and they are so fully persuaded that the administration of that market ought not to be confided to several persons having distinct and adverse interests, that they are ready themselves to deliver over that market into the hands of the Magistrates, if they will take upon themselves the charge of paying each year the interest of the money borrowed for the purchase of the ground and erecting of the said stalls, until the principal may be reimbursed. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to take the premises into consideration, and authorize them to borrow an additional sum of five hundred pounds currency, which added to that of two thousand

five

cesseurs en office telle autorité ultérieure pour assurer les propositions d'argent pour l'établissement du Marché proposé, ou tel autre remède que le requerront les circonstances de l'affaire, ou qui dans la sagesse de la Chambre lui paroîtra convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Perrault, Mr. Quesnel, Mr. Viger et Mr. Cuveillier composent le dit Comité.

Une Pétition des Syndics du nouveau Marché dans le Fauxbourg *Saint-Laurent* de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle été reçue et lue; exposant:— Qu'en vertu des pouvoirs qui étaient accordés aux Pétitionnaires par un Acte de la Législature de cette Province, passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, ils ont acquis un terrain dans le dit Fauxbourg *Saint Laurent*, entre les rues *Dorchester* et *Sainte Catherine*, d'environ deux cens pieds de longueur, sur la profondeur qui se trouve entre la rue *Saint Laurent* et la rue *Saint Dominique*, formant environ cent quarante-trois pieds de profondeur: Qu'ils ont fait ériger sur ce terrain deux Halles de trente pieds de largeur chaque, sur toute la profondeur du dit terrain, au bout de l'une desquelles Halles a été faite une maison pour le Gardien du Marché et pour la Pesée, avec une place convenable pour une Pompe à feu: Que malgré tous les soins pris pour économiser l'achat du terrain et l'érection des deux Halles susmentionnées, joints à quelques autres dépenses indispensables, tel qu'on peut le voir par l'état de dépense joint à ces présentes, excèdent la Somme qu'ils étaient autorisés d'emprunter pour l'érection de ce Marché: Que néanmoins, ces dépenses annexées à la Pétition étaient nécessaires, et qu'il conviendrait même d'en faire encore quelques autres, dont l'utilité est aujourd'hui bien reconnue, et dont une des plus essentielles, serait pour le présent, de fermer les Halles de ce Marché, telles que le sont celles du Marché neuf de la Ville: Que les Pétitionnaires exposent de plus, que le droit accordé aux Magistrats de la ville de *Montréal*, de fixer eux-mêmes le Salaire à être accordé au Clerc du Marché susdit, et que l'obligation de faire payer le Salaire aux personnes qui loueront les Etaux du dit Marché en sus du loyer qu'elles seront obligées de payer pour ces Etaux, peuvent beaucoup préjudicier aux intérêts de ce Marché, et empêcher de pouvoir jamais louer ces Etaux, en ce que les Locataires des Etaux ne pourront pas prévoir à combien pourra se monter la Somme qu'ils auront à payer pour leur part du Salaire, puisqu'ils ignorent, avant de louer, quel sera le nombre de ceux qui loueront des Etaux, et par conséquent qu'elle pourra être leur proportion de ce Salaire, à être ainsi payé en sus de leur rente: Que les Pétitionnaires sont convaincus qu'il en résulterait beaucoup plus d'avantage pour eux et pour le Public en général, si on leur laissait à eux seuls la conduite de ce Marché; et ils sont si bien persuadés que le contrôle de ce Marché ne doit pas être laissé à plusieurs personnes d'intérêts opposés et différents, qu'ils sont prêts eux-mêmes à remettre ce Marché entre les mains des Magistrats, s'ils veulent se charger de payer annuellement les intérêts des argens empruntés pour l'achat du terrain et l'érection des dites Halles, jusqu'à ce que le Capital puisse en être remboursé: C'est pourquoi les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre de prendre la présente Pétition en considération, et de les autoriser à emprunter une Somme additionnelle de cinq cens Livres courant, qui jointe à celle de deux mille cinq cens Livres qu'ils sont déjà autorisés d'emprunter, pourra suffire pour

Pétition des syndics du nouveau marché dans le faubourg St-Laurent à Montréal;

com.

five hundred which they already are empowered to borrow, will be sufficient to complete the said Market; and to authorize them to mortgage the revenue of the said Market, as a security for the payment of the principal and interests of the said sum of five hundred pounds currency so to be borrowed; and that the House will be pleased to amend the Act hereabove mentioned, with respect to the power vested in the Magistrates of fixing the Salary of the Clerk of the said Market, and the mode of paying that salary, by abandoning to the Trustees the whole management of that Market which they have established at their own cost, and in the advancement of which they are all personally interested.

A STATEMENT of the Expenses of the New Market Place of the *Saint Lawrence* Suburbs.

Purchasing of the Ground,	£2272 0 0
Erecting two rows of Stalls, Weigh-House, &c.	508 15 0
Insurance of the Stalls, Costs for Printing, Advertizements and other Charges,	50 0 0
	<hr/>
	£2880 15 0
Sum produced by the sale of the Buildings that were on the ground purchased for the Market,	74 0 0
	<hr/>
Net total of the Expenditure,	£2756 15 0

referred. **Ordered,** That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Trustees of the New Market at *Montreal*.

Petition for an aid to build a Bridge over the River Chaudière;

Mr. *Louis Lagueur* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Counties of *Dorchester* and *Buckinghamshire*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Louis Lagueur* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That a Committee of the House of Assembly having acknowledged the necessity of erecting a Bridge over the River *Chaudière*, which separates the Parish of *Pointe Lévi* from that of *Saint Nicholas*, the Petitioners will not again represent the numerous and serious inconveniences which travellers have for a long time experienced in this part of the Province, for want of the said Bridge; but they will just mention, that having made enquiry on this subject, they find that the usual place of traverse down the River, is the most convenient and advantageous situation to the public, to erect the said Bridge: That the surrounding Parishes having already enough of the former roads to keep up, and others to open, the Petitioners, in referring it to the wisdom of the Legislature to regulate the passage thereof, find it more advantageous to have the said Bridge erected over the said River, with a moderate toll, the revenue whereof may be employed to keep the said Bridge and the roads communicating therewith in repair, the nature of the ground being such, as to render it almost impossible for individuals to keep them in good order. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to grant them the sum of four thousand pounds, both to erect a Toll-bridge at the place aforesaid, and for the immediate repairing of the roads in the vicinity.

referred. **Resolved,** That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof,

compléter le Marché en question, et de les autoriser à hypothéquer les Revenus du dit Marché pour la sûreté du paiement du Capital et des Intérêts de la dite Somme de cinq cents Livres courant, à être ainsi empruntée; et qu'il plaise en outre à la Chambre d'amender l'Acte ci-dessus cité, pour ce qui regarde le pouvoir accordé aux Magistrats de fixer le Salaire du Clerc du dit Marché, et la manière dont il sera payé, en laissant aux Syndics seuls la conduite de ce Marché qu'ils ont fait à leurs propres dépens, et à l'avancement duquel ils sont tous personnellement intéressés.

Etat des Dépenses de la Nouvelle Place du Marché du Fauxbourg *Saint Laurent*.

L'achat du terrain,	£2272 0 0
L'érection de deux Halles, de la Pé-sée, &c. &c.,	508 15 0
Assurance des Halles, Frais d'Impression pour Avertissemens et autres Frais,	50 0 0
	<hr/>
	£2880 15 0
Produit des Bâtimens qui se sont trouvés sur le terrain acquis pour le Marché,	74 0 0
	<hr/>
Total net des Dépenses,	£2756 15 0

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel est référée la Pétition des Syndics du Nouveau Marché à *Montréal*.

référée.

Mr. *Louis Lagueur* a lu à sa place une Pétition de divers habitans des Comtés de *Dorchester* et *Buckinghamshire*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide aux fins de bâtir un pont de péage sur la rivière Chaudière;

Après quoi, Mr. *Louis Lagueur* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant; Qu'un Comité de la Chambre d'Assemblée ayant reconnu l'année dernière la nécessité d'ériger un Pont sur la Rivière *Chaudière*, qui sépare les paroisses de la *Pointe Lévis* et de *Saint Nicolas*, les Pétitionnaires n'exposeront point de nouveau les nombreux et graves inconvéniens qu'éprouvent depuis si long-tems, faute de ce Pont, tous ceux qui voyagent dans cette partie de la Province; mais qu'ils se borneront à représenter, qu'après avoir pris des informations à ce sujet, l'endroit ordinaire du passage au bas de la Rivière, est la place la plus commode et la plus avantageuse au Public, pour y bâtir le dit Pont: Que les paroisses circonvoisines ayant déjà assez de leurs anciens Chemins à entretenir et des nouveaux à ouvrir, les Pétitionnaires s'en rapportant néanmoins à la sagesse de la Législature pour le mode d'en régler le passage, préfèrent et trouvent plus avantageux de faire ériger sur la dite Rivière un pont de péage à un taux modéré, dont le Revenu serait employé à l'entretien du dit pont et des chemins qui y conduiront; la nature du terrain étant telle qu'il est presque impossible à des particuliers de les entretenir en bon état: C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre de vouloir bien leur accorder une somme de quatre mille Louis, tant pour l'érection d'un pont de péage à l'endroit susdit, que pour l'amélioration immédiate des Chemins qui l'avoisinent.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire

référée.

of, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Louis Lagueux, Mr. Samson, Mr. Blanchet, Mr. Bourdages, and Mr. Etienne Claude Lagueux do compose the said Committee.

Petition for an aid towards opening & completing the road leading from St. Gervais to the Township of Buckland;

A Petition of divers Inhabitants of *Saint Gervais*, County of *Hertford*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Blanchet, and the same was received and read; setting forth: That in the humble opinion of the Petitioners, it would be expedient, and at the same time of great advantage to the public generally, that the road beginning at the Mill and terminating at the fourth Range, should be continued as far as the Township of *Buckland*. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to take their case into consideration, and grant them a certain sum of money to assist them to open and complete the road from the fourth Range to the said Township, in order to enable young people to settle lands with more facility, considering that their means are not sufficient to do it without assistance.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition against enclosing the Ferry Ground at L'Abord-à-Plouffe.

A Petition of *Pascal La-Chapelle* and others, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Scott, and the same was received and read; setting forth: That the Ferry on the *Ottawa* River, between the Island of *Montreal* and *Isle Jésus*, called *L'Abord-à-Plouffe*, is very central, and frequented by the population of the greater part of the District of *Montreal*, for whom it is the shortest and most ready way to communicate with the City of *Montreal*, as can be proved by the annexed plan. That hitherto only scows or rafts were used in the aforesaid Ferry, which owing to their fragility, could not be employed in windy weather, without exposure to the most imminent danger, since several fatal accidents have already happened on that account. That the Petitioners, who are only owners of part of the boats of the said Ferry of *L'Abord-à-Plouffe*, as may be seen by the said plan, have entered into an engagement together, by an authentic act, to cause to be made in the course of the ensuing Spring, two horse-boats, to ferry at the said *Abord-à-Plouffe*, at a moderate rate, such as the inhabitants have always paid hitherto, and much lower than the rates which those persons who pray a privilege for a bridge in this place, would require to be paid for crossing on their bridges. That *Pascal Parsiller* dit *La-Chapelle*, and *François Quenneville*, two of the Petitioners, purposed praying an exclusive privilege to traverse with Horse-boats at the said *Abord-à-Plouffe*, but their reasons for doing so, is, because *Alexis Laurin*, another of the Petitioners, and owner of a part of the Ferry Boats on the north side of the said Ferry of *L'Abord-à-Plouffe*, refused to make use of those Horse-boats. That the said *Alexis Laurin* having learned the utility and advantage of these boats, and having joined himself to the said *Pascal Parsiller*, and *François Quenneville*, to have Horse-boats built for passing the said Ferry; these latter have not thought it necessary to pray any privilege, and rather think that it is more advantageous for the public good to leave to all the other owners of the Ferry Boats at *L'Abord-à-Plouffe*, the liberty of improving their boats, and to build for themselves Horse-boats if they think proper. That these Horse-boats are known, after a sufficient long experience in this country, to be the surest and most expeditious craft on our rivers, and that if they are employed at the said Ferry of *L'Abord-à-Plouffe*, so central and frequented, as was

faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueux, Mr. Samson, Mr. Blanchet, Mr. Bourdages et Mr. Etienne Claude Lagueux composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Gervais*, Comté d'*Hertford*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Blanchet, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que suivant l'humble opinion des Pétitionnaires, il serait très à propos et en même tems bien avantageux pour le Public en général, que la route qui prend du Moulin à Farine et qui termine au quatrième rang, soit continuée jusqu'au Township de *Buckland*: C'est pourquoi les Pétitionnaires prient la Chambre de prendre leur cas en considération, et vouloir bien leur accorder une certaine somme d'argent pour les aider à faire la route depuis le quatrième rang jusqu'au dit Township, afin que les jeunes gens puissent ouvrir des terres avec plus de facilité, vu que leurs moyens ne leur permettent pas de le faire sans assistance.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir et compléter le chemin conduisant de St. Gervais au Township de Buckland;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la harangue de Son Excellence, qui a rapport aux Communications intérieures.

référé.

Une Pétition de *Pascal La-Chapelle* et autres, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Scott, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la traverse sur la rivière des *Ottawa* entre l'Île de *Montréal* et l'Île *Jésus*, appelée *L'Abord à Plouffe*, est une traverse très centrale, et fréquentée par la population d'une très grande partie du nord du District de *Montréal*, pour laquelle elle est la voie de communication la plus facile et la plus courte qu'il y ait avec la ville de *Montréal*, tel qu'on peut s'en convaincre par le plan ci-joint: Qu'on n'a employé jusqu'à présent pour faire cette traverse que des bacs ou radeaux, qui, vu leur fragilité, ne peuvent faire le service dans les tems orageux, et qu'il est même impossible d'employer, lorsque le vent est tant soit peu fort, sans s'exposer au danger le plus imminent, puisqu'il est déjà arrivé plusieurs accidens funestes à cette occasion: Que les Pétitionnaires qui ne sont propriétaires que d'une partie des embarcations de la dite traverse de *L'Abord à Plouffe*, tel qu'on peut le voir par le dit plan, dans la vue d'être utiles au public, se sont liés ensemble par acte authentique, pour faire faire dans le cours du printemps prochain, deux bateaux à chevaux, (*Horse-Boats*) avec lesquels ils se proposent de traverser au dit endroit de *L'Abord à Plouffe* à des prix modérés, tels que ceux que les habitans ont toujours payés jusqu'à présent, et qui sont beaucoup audessous de ceux que les personnes qui demandent un privilège de pont dans cet endroit, voudraient avoir pour le passage sur ces ponts: Que *Pascal Parsiller* dit *La-Chapelle* et *François Quenneville*, deux des Pétitionnaires, se proposaient de demander un privilège exclusif pour traverser avec des bateaux à chevaux au dit lieu de *L'Abord à Plouffe*, mais qu'ils ne le faisaient que parce que *Alexis Laurin*, le troisième des Pétitionnaires et propriétaire d'une partie des embarcations du côté nord de la dite traverse de *L'Abord à Plouffe*, refusait de se servir de pareils bateaux à chevaux: Que le dit *Alexis Laurin* ayant enfin reconnue l'utilité et l'avantage de ces bateaux, et s'étant joint aux dits *Pascal Parsiller* et *François Quenneville*, pour faire construire des bateaux à chevaux pour être employés à la dite traverse, ces derniers n'ont pas cru devoir demander aucun privilège, et pensent au contraire qu'il est plus avantageux pour le bien public, de laisser à tous les autres propriétaires des embarcations de *L'Abord à Plouffe*, la liberté d'améliorer leurs voitures d'eau,

Pétition s'opposant à ce que le terrain à l'Abord à Plouffe soit enclos;

was observed before, nothing more could be required for the use and convenience of the public. That the Petitioners are aware that several individuals purpose addressing the Legislature for a privilege to erect Toll-bridges over the said River *Ottawa*, both at the said *Abord-à-Plouffe*, and a certain distance below that, near the place called the *Moulin du Crochet*, and that they further purpose to ask an exclusive privilege to traverse one league above and below each bridge, which would include all the land belonging to the said Ferry of *L'Abord-à-Plouffe* and entirely destroy that Ferry. That the Petitioners therefore pray the House will be pleased to take this their Petition into consideration, and not to grant any privilege of a Bridge to be erected at the said *Abord-à-Plouffe*, or if any privilege be granted, let it be so that the privilege of the land granted to such bridge, do not enclose the Ferry ground at the said *Abord-à-Plouffe*, in order that this Ferry, so useful and convenient as it may be by the improvements about to be made thereto, may be preserved.

d'eau, et de construire eux-mêmes des bateaux à chevaux, s'ils le désirent : Que ces bateaux à chevaux sont reconnus d'après une assez longue expérience dans ce pays, pour être les voitures les plus sûrs et les plus expéditives sur nos rivières, et s'ils sont mis en usage à la dite traverse de *l'Abord à Plouffe*, qui se trouve si centrale et si fréquentée, tel qu'il a été observé ci-dessus, on ne pourra rien désirer de plus pour l'utilité et la commodité publique : Que les Pétitionnaires n'ignorent pas que divers particuliers se proposent de s'adresser à la Législature pour obtenir le privilège de construire des ponts de péage sur la dite rivière des *Outaouais*, tant au dit lieu de *l'Abord à Plouffe*, qu'à une certaine distance plus bas, près de l'endroit nommé le *Moulin du Crochet*, et qu'ils se proposent en outre de demander un privilège exclusif de traverse, une lieue audessus et audessous de chaque pont, ce qui renfermerait tout le terrain de la dite traverse de *l'Abord à Plouffe*, et anéantirait entièrement cette traverse : Les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien prendre la présente Pétition en considération, et de n'accorder aucun privilège de pont pour être exercé au dit lieu de *l'Abord à Plouffe*, ou que s'il en est accordé aucun, qu'il soit fait en sorte que le privilège de terrain accordé à tel pont, ne renferme pas le terrain des embarcations du dit lieu de *l'Abord à Plouffe*, afin que cette traverse si utile et si commode par les améliorations qui vont y être faites, puisse être conservée.

Petition in support of the preceding one;

A Petition of divers Inhabitants of the Island of *Montreal*, *Isle Jésus*, and other places, in support of the preceding Petition of *Pascal La-Chapelle* and others, was also presented to the House by Mr. *Scott*, and the same was received and read.

the Petitions referred.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom are referred the Petitions of *James Porteous* and others.

Une Pétition de divers habitans de l'Île de *Montréal*, l'Île *Jésus* et autres lieux, au soutien de la précédente Pétition de *Pascal La-Chapelle* et autres, a été aussi présentée à la Chambre par Mr. *Scott*, laquelle a été reçue et lue.

Pétition au soutien de la précédente ;

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial auquel sont référées les Pétitions de *James Porteous* et autres.

les pétitions référées.

Messages from His Excellency.

Lieutenant-Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

Le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la barre, et a remis à Mr. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Messages de son Excellence :

And then he withdrew.

Et alors il s'est retiré.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth :

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

JAMES KEMPT.

JAMES KEMPT.

Court Houses and Gaols.

The Public, as well as individuals, being at present exposed to much inconvenience and expense by reason of the great extent of the Districts of the Province; His Excellency the Administrator of the Government was induced in opening the present Session of the Legislature, to recommend the erection of Court Houses and Gaols, in some of the most populous Counties, from a conviction, that it is a measure which will be attended with many beneficial effects.

Le public aussi bien que les individus étant présentement exposés à beaucoup d'inconvéniens et de dépenses à cause de la grande étendue des Districts de la Province, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a été induite, lors de l'ouverture de la présente Session de la Législature à recommander l'érection de Cours de Justice et de Prisons, dans quelques uns des Comtés les plus peuplés, convaincu qu'elle était, que c'est une mesure qui produira un grand nombre d'effets heureux.

Cours et Prisons.

His Excellency's idea however is :

Cependant Son Excellence est d'avis :

First. That it should be left perfectly optional with the Inhabitants to erect such County Court-Houses and Gaols, or not, as they may think fit.

Premier : Qu'il faudrait laisser entièrement à l'option des habitans d'ériger telles Cours et Prisons de Comté, ou non, selon qu'ils le jugeront à propos.

Second. That one half of the expense of erecting the necessary Buildings should be defrayed by the Province, (not exceeding however in any case the sum of £ . . .), and the other half by the Inhabitants of the County.

Second : Que la Province devrait payer la moitié des dépenses pour l'érection des bâtimens nécessaires (sans que cela excède pourtant en aucun cas la somme de £ . . .) et les habitans du Comté l'autre moitié.

Third. That when a Court-House and Gaol is erected in any County, the Magistrate residing within the same

Troisième : Que lorsqu'une Cour de Justice et une Prison auront été érigées dans un Comté, les Magistrats

same shall be empowered to hold Sessions of the Peace at least four times in every year.

Fourth. That the Magistrates, when in Session, shall have a Civil Jurisdiction within the County to the amount of Five Pounds.

Fifth. That they should also have a Criminal Jurisdiction extending to all such Criminal Offences as are usually cognizable in Courts of Quarter Sessions.

Sixth. That there should be a Clerk of the Peace and a Gaoler-appointed to keep the Records of the Court, and to take charge of such Prisoners as may be committed to his custody.

Seventh. That the expense of repairing and upholding all such Court-Houses and Gaols, must be borne by the Inhabitants of the Counties, and not by the Province.

His Excellency having thus submitted to the House of Assembly his ideas on a subject which he conceives to be of much importance to the general welfare of the Province, has only further to express his perfect reliance on the wisdom of the House for the enactment of such a Law as may appear to be necessary for carrying the measure into effect.

Castle of Saint Lewis, }
Quebec, 1st February, 1830. }

JAMES KEMPT.

at Quebec

His Excellency the Administrator of the Government desires to draw the attention of the Assembly to a practice that has prevailed among the occupiers of the ground at the foot of Cape Diamond, of making excavations on the declivity of the hill for different purposes, a practice which not only exposes themselves to imminent danger from fragments of the rock falling from above, but may occasion serious injury to the Fortifications constructing on the Cape, and His Excellency recommends the enactment of a law to remedy the evil.

For this purpose two modes appear to present themselves; either to prohibit under proper penalties every proprietor or occupier of ground in that situation from making any excavation on the face of the Cape, for any purpose, without the permission in writing from the Governor for the time being.

Or to prohibit under proper penalties any person from making such excavations without previous notice to the Surveyor of Highways, to be by him communicated to the Commanding Engineer, and vesting in any Judge of the Court of King's Bench, at the suit of the Crown, or of an individual having an interest in this remedy, the power of restraining, by an order or injunction, such person from proceeding to make any excavation till after judgment in the suit in which such order or injunction might be applied for.

The former would seem the most simple and effectual, but His Excellency submits the subject to the consideration of the House of Assembly.

Castle of Saint Lewis, }
Quebec, 1st February, 1830. }

Statement of Monies in the hands of the Receiver General.

The House being informed that Lieutenant Colonel Yorke, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was at the door, he was called in, and at the Bar delivered a Statement of the Monies in the hands of the Receiver General, in compliance with the Address of this House on Friday last; and the said Statement is as followeth:

STATEMENT of Public Monies in the hands of the Receiver General of Lower-Canada, applicable to the Ex-

y résidant aient le pouvoir d'y tenir des Sessions de la Paix, au moins quatre fois l'année.

Quatrième: Que les Magistrats en Session aient jurisdiction civile dans le Comté, au montant de cinq louis.

Cinquième: Qu'ils aient jurisdiction criminelle pour toutes les affaires dont connaissent ordinairement les Cours de Session de trimestre.

Sixième: Qu'il devrait être nommé un Greffier de la Paix et un Geolier pour garder les Régistres de la Cour et pour prendre la charge des prisonniers qui pourront être soumis à sa garde.

Septième: Que les habitans des Comtés et non la Province, devront porter les frais de réparation et d'entretien de telles Cours de Justice et Prisons.

Son Excellence ayant ainsi soumis à la Chambre d'Assemblée ses idées sur un sujet qu'elle conçoit être d'une grande importance pour le bien-être général de la Province, il ne lui reste plus qu'à déclarer la confiance entière qu'elle repose en la sagesse de la Chambre pour l'adoption de telle loi qui paraîtra nécessaire pour mettre la mesure à effet.

Château Saint-Louis, }
Québec, 1er Février 1830. }

JAMES KEMPT.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, désire attirer l'attention de l'Assemblée sur une pratique qui a prévalu parmi ceux qui occupent des terrains au pied du Cap aux Diamants, qui consiste à faire des excavations sur le penchant de la côte pour fins diverses; pratique qui non seulement les expose eux-mêmes à un danger imminent par la chute des fragments de rocher qui tombent d'en haut, mais qui peut encore causer un grand dommage aux fortifications qui se construisent sur le Cap, et Son Excellence recommande de passer une loi pour remédier à ce mal.

Fortifications de Québec.

Deux voies paraissent se présenter pour parvenir à cette fin; ce serait d'abord, d'empêcher, sous une pénalité convenable, tout propriétaire ou occupant de terre dans cette situation, de faire aucune excavation sur la face du Cap pour aucune fin quelconque, sans la permission par écrit du Gouverneur pour le tems d'alors;

Ou en second lieu, d'empêcher, sous une pénalité convenable, toute personne de faire telles excavations sans en avoir donné avis préalable à l'Inspecteur des Grands Chemins, qui en donnera communication à l'Ingénieur Commandant, et d'autoriser aucun Juge de la Cour du Banc du Roi, à la poursuite de la Couronne, ou d'un individu intéressé à ce remède, à empêcher par un ordre ou injonction telle personne de suspendre telle excavation jusqu'après le jugement à intervenir dans la poursuite, dans laquelle tel ordre ou injonction pourra avoir été demandée.

Le premier moyen paraîtrait le plus simple comme le plus efficace, mais Son Excellence soumet le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée.

Château Saint-Louis, }
Québec, 1er Février 1830. }

La Chambre étant informée que le Lieutenant Colonel Yorke, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, était à la porte, il a été admis et a délivré à la barre un état des argens entre les mains du Receveur Général, conformément à l'Adresse de la Chambre de Vendredi dernier; et le dit état est comme suit:

Etat des argens entre les mains du Receveur Général.

ETAT des argens publics entre les mains du Receveur Général du Bas-Canada, applicable à la dépense du Gou-

Expenditure of the Civil Government of the Province, including the Sum deposited under three Locks :

£75,259 6s. 8d. Sterling.

Quebec, 1st February 1830.

J. HALE,
Recr. Genl.

Ordered, That His Excellency's Message received this day relating to Court-Houses and Gaols in this Province, be printed for the use of the Members of this House.

Resolved, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House to take the said Message into consideration.

Ordered, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to incorporate the City of Montreal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read the second time on Wednesday next.

Ordered, That Mr. Laterrière have leave to bring in a bill to remedy the inconveniencies arising from the state of the Ditches and Water Courses along the Highways.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Resolved, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act ninth George the Fourth, chapter twenty-two, intituled, "An Act to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the summary trial of certain Small Causes."

An engrossed Bill for the appointing of Agents in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Blanchet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Order of the Day being read for the House in Committee to take into consideration that part of His Excellency's Speech relating to the erection of a Gaol or Penitentiary in the District of Montreal;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

The Order of the Day being read for the House in Committee to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty-eighth George the Third, chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of Quebec, or Midwifery in the towns of Quebec and Montreal without licence."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Lelourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr.

Gouvernement Civile de la Province, incluse la somme déposée sous trois serrures :

£75,259 6 8 sterling.

Québec, 1er Février 1830.

J. HALE,
Receveur Général.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence, reçu ce jour, au sujet des Cours de Justice et des Prisons dans cette Province, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre pour prendre le dit Message en considération.

Ordonné, Que Mr. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Cité de Montréal.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Ordonné, Que Mr. Laterrière ait la permission d'introduire un Bill pour remédier aux inconvénients des fossés ou cours d'eau le long des chemins royaux.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Résolu, Que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expédient d'amender l'Acte de la neuvième George Quatre, chapitre vingt-deux, intitulé "Acte pour continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines petites causes."

Un Bill grossoyé pour nommer des Agens dans le Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Blanchet porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération cette partie de la harangue de Son Excellence concernant l'érection d'une Prison ou Maison de Pénitence dans le District de Montréal;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Quirouet a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Quirouet a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième George Trois, chapitre huit, intitulée, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de Québec, ou la profession d'Accoucheur dans les villes de Québec ou Montréal sans une permission."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Lelourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr.

Message relating to Court-Houses and Gaols to be printed;

to be considered.

City of Montreal Incorporation Bill read the first time.

Ditches and Water Courses Bill read the first time.

Small Causes Act to be considered.

Agents Bill passed.

Committee on Montreal New Gaol.

Committee on Physic and Surgery.

Message relatif au Cours de Justice et Prisons à être imprimé;

à être considéré.

Bill pour incorporer la cité de Montréal lu la première fois.

Bill pour les fossés et cours d'eau lu la première fois.

Acte des petites causes à être considéré.

Bill de agens passé.

Comité sur la prison nouvelle de Montréal.

Comité sur la médecine et chirurgie;

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Letourneau* reported, that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

Resolution reported

Resolved, That it is expedient to amend the Ordinance of the twenty eighth *George* the Third, chapter eight, intituled, " An Act or Ordinance to prevent " persons practising Physic and Surgery within the " Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of " *Quebec* and *Montreal* without licence."

and referred.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon by Bill or otherwise, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Labrie*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Child*, Mr. *Latterrière* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Cannon*,

The House adjourned.

Tuesday, 2nd February 1830.

William Henry Controverted Election:— Report of Commissioners.

MR. SPEAKER laid before the House the Report of the Commissioners named for the purpose of enquiring into the allegations of the Petition of *Wolfred Nelson*, Esquire, Member of this House, with respect to the qualification of the persons who signed the Petition against the legality of the Election of the said *Wolfred Nelson*, for the Borough of *William Henry*.

The said Report is preserved with the files of the present Session.

Internal Communications— County of Hertford; Report of Commissioners.

Mr. *Letourneau* presented to the House the Report of the Commissioners of Internal Communications for the County of *Hertford*, appointed under the Act of the fifty seventh *George* the Third, chapter thirteen.

Appendix (F. No. 3)

For the said Report, see Appendix (F. No. 3,) at the end of this Volume.

Petition of the Pilots for and above the Harbour of Quebec respecting Steam Towing-boats.

A Petition of the Branch Pilots for and above the Harbour of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners, whose profession is one of great hardship, and who in the exercise thereof expose their lives for the public, are not sufficiently protected by law, and have been unable to live for some years back by their calling: That the Petitioners, believe that the main cause of the evil they complain of, arises from Pilots being permitted to pilot vessels at a lower rate than that fixed by law, so that the Proprietors of Steam Towing Boats, avail themselves of the extreme distress of individual Pilots, to engage them to pilot ships to *Montreal* for a price previously agreed to and much below that fixed by law, so that the Proprietors of these Steam Boats are enabled to exact a higher price for towing ships to *Montreal*; that it cannot be otherwise, in as much as they engage to bring them up for a stipulated sum, including therein their Pilotage, for which they pay but a mere trifle, thereby taking to themselves a part of the Pilots salary: That the Pilots, who are obliged always to be in readiness to go on board of vessels when required thereto by the Superintendent of Pilots, have contracted debts while waiting at *Quebec*, and that a number of the most industrious amongst them, have given up piloting altogether and a great number of others, will soon be compelled to do likewise; so that in a short time the number of Pilots will

Mr. l'Orateur a repris la Chaire,

Et Mr. *Letourneau* a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et accordée par la Chambre; et elle est comme suit :

Rapport d'une résolution;

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième *George* Trois, chapitre huit, intitulée " Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce " soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la " Province de *Québec*, ou la profession d'Accoucheur " dans les villes de *Québec* ou *Montréal*, sans une per- " mission."

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

et référée.

Ordonné, Que Mr. *Labrie*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Child*, Mr. *Latterrière* et Mr. *Viger* composent le dit Comité.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Cannon*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 2 Février 1830.

MR. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport des Commissaires nommés à l'effet de s'enquérir sur les allégués de la Pétition de *Wolfred Nelson*, Ecuyer, membre de cette Chambre, relativement à la qualification des signatures de la Pétition contre la légalité de l'élection du dit *Wolfred Nelson*, pour le Bourg de *William Henry*.

Rapport des Commissaires sur l'Election contestée de William Henry.

Le dit Rapport est conservé avec les liasses de la présente Session.

Mr. *Letourneau* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour les Communications Intérieures pour le Comté de *Hertford*, nommés en vertu de l'Acte de la cinquante-septième *George* Trois, chapitre treize.

Rapport des Commissaires des communications intérieures du comté de Hertford;

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. No. 3,) à la fin de ce volume.

Appendice (F. No. 3)

Une Pétition des Pilotes Branchés pour et au dessus du Port de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Neilson*, laquelle a été reçue et lu; exposant: Que les Pétitionnaires, dont le métier est d'une extrême dureté, et qui en l'exercant exposent leur vie pour le public, ne sont pas suffisamment protégés par la loi, et depuis quelques années ne peuvent vivre de leur métier: Que les Pétitionnaires croient que la principale cause du mal dont ils se plaignent, vient de ce qu'il est permis aux Pilotes de conduire les Vaisseaux au dessous du prix fixé par la Loi, de sorte que les propriétaires de Barques-à-Vapeur de remorque profitent de l'extrême détresse de quelques-uns d'entre les Pilotes, pour les engager à piloter les Bâtiments à *Montréal*, à un prix convenu d'avance beaucoup au-dessus de celui fixé par la loi; ce qui donne le moyen aux propriétaires de ces Barques-à-Vapeur, d'exiger un prix plus haut pour remorquer les Bâtiments à *Montréal*, qu'ils ne pourraient faire autrement, vu qu'ils s'engagent de les monter pour une certaine somme y compris le pilotage, pour lequel ils ne payent que peu de chose, s'attribuant de cette manière une partie du salaire du pilot: Que les pilotes, qui sont obligés d'être toujours prêts à embarquer à bord des Bâtiments, lorsqu'ils en sont requis par le Surintendant des Pilotes, ont contracté des dettes en attendant à *Québec*, et qu'un nombre d'entre eux des plus industrieux ont abandonné tout à fait le pilotage, et un grand nombre d'autres seront bientôt forcés d'en faire autant; de sorte que bientôt,

Pétition des Pilotes pour et au dessus du port de Québec, concernant les Barques à vapeur de remorque;

will be so reduced, that they will not be able to supply the usual wants of navigation, and that in case of war, the public service may suffer much in consequence: Wherefore the Petitioners humbly pray the House will be pleased to take their Petition into consideration, and adopt for the evils they complain of, such relief as the House in its wisdom may seem meet.

bientôt, le nombre des Pilotes sera si petit qu'il ne pourra suffire aux besoins ordinaires de la navigation, et que dans un cas de guerre le service public pourrait en souffrir beaucoup: Pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre leur présente Pétition en considération, et d'apporter aux maux dont ils se plaignent, tel remède que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

Petition of the Ecclesiastics of the Montreal Seminary relating to a proposed Bridge near their Mill at the Gros Sault;

A Petition of the Ecclesiastics of the Montreal Seminary, Seigniors of the Island of Montreal and other places, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have been informed by advertizements in public papers, that Messrs. Lennox, Fournier and Belair on the one part, and Joseph Fortune on another part, intend to apply to the Legislature of this Province for a privilege to erect a Toll Bridge over the River Jesus, a few acres above the Mill, commonly called the Mill of the Gros-Sault, belonging to the Petitioners, who have incurred considerable expense in constructing and keeping in good repair that Mill, which is of the greatest utility not only for the adjacent Parishes, but also for the City of Montreal: That that Mill is already exposed to suffer a great deal on account of the ice sticking close upon shoals a little above the inlet of the Canal, obstructing the passage of the water; and it is to be feared that should a bridge be erected at the intended place, the natural obstacles may be much increased, in such a manner perhaps as to hinder that Mill from going during the better part of winter, which would cause a very great prejudice to the Petitioners and the public generally: Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to take this their prayer into consideration, and if the said Petitioners for a Bridge persist in their request, not to permit any Bridge to be erected above the Mill of the Gros-Sault, except upon condition that the Proprietor or Proprietors of said Bridge pledge themselves to make good to the Petitioners any damage that may result therefrom in the Mill of the Gros-Sault.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petitions of James Porteous, and others.

Report of the Lachine Canal Commissioners referred.

Resolved, That the Report of the Commissioners of the Lachine Canal, be referred to a Committee of five members, to examine the same and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers, and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Cuillier, Mr. Quesnel, Mr. Scott and Mr. Viger, do compose the said Committee.

Petition of William Gordon for remuneration for damage done to his property along the Lachine Canal.

A Petition of William Gordon of Lachine, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner has, under good and sufficient titles, been for many years in possession, as Proprietor thereof, of a certain tract, piece or parcel of land, situated in the Parish of Lachine, in the District of Montreal, of six and one half arpents in front by forty arpents in depth, bounded in front by the River Saint Lawrence, in the rear by Gilbert Leduc and one Valois, on one side to the West by the representatives of the late John Grant, Esquire, and on the other side to the East by the heirs of one Pierre Roy Lapensée, with six dwelling Houses, one Store and other buildings thereon erected: That the Lachine Canal, was excavated along the front of the said land, during the years one thousand eight hundred and twenty two and one thousand eight hundred and twenty three, by which means the Petitioner was not only deprived of the ground occupied by the said Canal, its Bridges and banks, but the earth

Une Pétition des Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, Seigneurs de l'Isle de Montréal et autres lieux, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont informés par les avertissemens publics que Messieurs Lennox, Fournier, Bélair, d'une part, et Joseph Fortune d'autre part, doivent s'adresser à la Législature de cette Province, pour obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière Jésus, à quelques arpens au-dessus du moulin communément appelé le Moulin du Gros-Sault, appartenant aux Pétitionnaires, qui ont fait des frais considérables pour construire et mettre en bon ordre ce moulin, qui est de la plus grande utilité, non-seulement pour les Paroisses voisines, mais même pour la ville de Montréal: Que ce moulin a déjà beaucoup à souffrir l'hiver par ce que la glace s'attachant aux battures un peu au-dessus de l'entrée du canal, obstrue le passage de l'eau, et qu'il est à craindre que si l'on construit un pont à l'endroit projeté cela n'augmente encore beaucoup les obstacles naturels, de manière à peut-être empêcher ce moulin de tourner pendant la plus grande partie de l'hiver; ce qui causerait le plus grand dommage aux Pétitionnaires et au public en général. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre de prendre la présente Pétition en considération; et si les dits Pétitionnaires de pont persistent dans leur demande, de ne permettre de construire aucun pont au-dessus du Moulin du Gros-Sault, qu'à condition que le propriétaire ou les propriétaires du dit pont, se chargeront de payer tous les dommages qu'en pourront résulter aux Pétitionnaires, dans le dit Moulin du Gros-Sault.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel sont référées les Pétitions de James Porteous, et autres.

Résolu, Que le Rapport des Commissaires du Canal de La Chine, soit référé à un Comité de cinq membres, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Cuillier, Mr. Quesnel, Mr. Scott et Mr. Viger composent le dit Comité.

Une Pétition de William Gordon, de La Chine, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire a été depuis plusieurs années, en possession, comme propriétaire, sous des titres bons et valables, d'un certain terrain situé dans la paroisse de La Chine, et District de Montréal, de six arpents et demi de front, sur quarante arpents de profondeur, borné au front par les bords de la rivière Saint-Laurent, en arrière par Gilbert Le Duc, et un Valois, du côté Ouest par les représentans de feu John Grant, Ecuyer, et à l'Est, par les héritiers de Pierre Roy Lapensée, avec six maisons, un magasin, et autres bâties y construits: Que le canal de La Chine a été creusé le long du front du dit terrain, dans les années mil huit cent vingt-deux et mil huit cent vingt-trois; à cause de quoi, le Pétitionnaire a été non-seulement privé du sol qu'occupe le dit Canal, ses ponts et ses rivages, mais aussi que la terre amassée par l'excavation du dit Canal, ayant été jetée sur le terrain du Pétitionnaire y joignant,

Pétition des Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal concernant un pont projeté près de leur Moulin au Gros-Sault;

référé.

Rapport des Commissaires du Canal de La Chine référé.

Pétition de William Gordon, pour rénumération, pour dommage fait à ses propriétés le long du Canal de La Chine;

earth collected by excavating the said Canal was cast upon the adjoining land of the Petitioner rendering it totally unfit for agriculture or any other useful purpose: That before the said Canal was excavated, there were two buildings standing on the said lands, and that for the purpose of excavating and constructing the said Canal, the Commissioners of the said Canal and those employed by them caused the said two buildings to be removed to the opposite branch of the said Canal which has occasioned considerable loss to the Petitioner in depriving him of tenants: That besides the superficies of land of which the Petitioner has been deprived by the construction of the said Canal and its banks and tow-path, the loss incurred by the Petitioner in consequence of the said earth being thrown upon his land and the removal of his said two buildings amounts in the least computation to two hundred pounds: That to remove the earth thrown upon his land, the Petitioner will be obliged to expend a sum of sixty pounds at the least: That before the expiration of the Act of Parliament under which certain Commissioners of the said Canal were appointed, the Petitioner made repeated applications to the said Commissioners for indemnity in consequence of the loss so sustained by the Petitioner, which he could not estimate at a sum less than two hundred pounds; but that as the sum offered by the said Commissioners was inadequate to compensate the Petitioner, he declined accepting the same: That the said Act of Parliament having expired while the Petitioner was treating with the said Commissioners relative to an adjustment of his claim on the said behalf, the Petitioner was informed by the said Commissioners that their powers to relieve him had ceased, and that he must resort to the Legislature of the Province for indemnity: Wherefore the Petitioner prays that the House will be pleased to grant to the Petitioner such relief in the premises, as the House in its wisdom may see meet.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Report of the Commissioners of the *Lachine-Canal*.

l'a rendu entièrement impropre à l'agriculture, ou à aucun usage utile: Qu'avant que le dit Canal ait été creusé, il y avait deux maisons sur le terrain parcouru par le dit Canal; et que les Commissaires du Canal, ou ceux qu'ils ont employé, afin d'en faciliter la construction, ont fait transporter les deux maisons susdites à l'autre bord du dit Canal; par quoi le Pétitionnaire a souffert une perte considérable, en le privant de locataires: Qu'outre la superficie du terrain dont le Pétitionnaire a été ainsi privé à cause de la construction du dit Canal, de ses rivages et de son sentier à touer, la perte que le Pétitionnaire a essuyée par la terre creusée ayant été jetée sur son terrain, et par le transport de ses deux maisons, comme ci-devant mentionné, se monte, au moins, à la somme de deux cens louis: Que de plus, afin d'emporter la terre ainsi jetée sur son terrain, le Pétitionnaire sera obligé de dépenser une somme d'argent, montant au moins à soixante louis: Qu'avant l'expiration de l'Acte du Parlement, par l'autorité duquel des Commissaires pour le dit Canal ont été nommés, le Pétitionnaire a fait des applications réitérées aux dits commissaires, afin d'obtenir un dédommagement des pertes qu'il a essuyées, lesquelles le Pétitionnaire n'a pas pu estimer à moins de deux cens louis; mais que le montant, à lui offert par les dits commissaires, n'étant point en tout suffisant pour le dédommager, le Pétitionnaire n'a pas pu l'accepter: Que le dit Acte du Parlement ayant expiré pendant que le Pétitionnaire était après négocié avec les dits commissaires à l'égard du dédommagement qu'il réclamait, les dits commissaires lui ont fait entendre que l'autorité qu'ils pouvaient avoir eu pour le compenser, ayant cessé, il n'y avait d'autre moyen pour lui, que de s'adresser à la Législature de la Province au sujet de son dédommagement: C'est pourquoi le Pétitionnaire supplie la Chambre, de lui accorder tel dédommagement, que, selon les prémisses, la Chambre dans sa sagesse jugera convenable.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel est référé le Rapport des Commissaires du Canal de *La Chine*.

referred.

référé.

Petition of J. B. Pratte.

Mr. Duval read in his place a Petition of *Jean Baptiste Pratte* of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

Mr. Duval then moved, seconded by Mr. *Déligny*, That the said Petition be now received.

The House divided on the question:

Yeas 10

Nays 19

So it passed in the negative.

Mr. Duval a lu a sa place une Pétition de *Jean Baptiste Pratte*, de *Québec*, dont le nom y est soussigné.

Pétition de J. B. Pratte.

Mr. Duval a alors proposé, secondé par Mr. *Déligny*, que la dite Pétition soit maintenant reçue.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 10

Contre 19

Ainsi elle a passé dans la négative.

Petition of James McKenzie for the erection of a Pier or Quay at the Landing-place near the Lower Town of Quebec Market.

Mr. *Louis Lagueux* read in his place a Petition of *James McKenzie*, of *Pointe Lévi*, County of *Dorchester*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. *Louis Lagueux* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner, under the impression that the only place of landing at *Quebec*, at present fit for steam ferry-boats, near *Goudie's Wharf*, would be maintained as a Public Landing Place, embarked capital to a large amount in the building of a steam-boat, chiefly used as a ferry-boat between *Pointe Lévi* and *Quebec*, and in the purchase and fitting up of an Hotel at *Pointe Lévi*: That he now finds that it is in the power of the owner of the place of Landing above mentioned, at any time, to alter the purpose for which it has been, for the last thirteen years, devoted, and entirely to exclude the Petitioner's steam-boat from the ferry; and that, in fact, it is in contemplation so to do: That unless some fit and proper place be provided where steam ferry-

Mr. *Louis Lagueux* a lu à sa place une Pétition de *James McKenzie*, de la *Pointe-Lévis*, Comté de *Dorchester*, dont le nom y est soussigné.

Pétition de James McKenzie pour l'érection d'une Jetée ou Quai à la Place de débarquement du marché de la Basse ville de Québec;

Après quoi, Mr. *Louis Lagueux* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire, sous l'impression que la seule Place de Débarquement à *Québec*, convenable aux Bateaux traversiers à vapeur, près du Quai de *Goudie*, serait conservée comme Place Publique de Débarquement, il a en conséquence employé un Capital considérable, tant dans la construction d'un Bateau à vapeur, servant principalement comme Bateau Traversier entre la *Pointe Lévis* et *Québec*, de même qu'à faire l'acquisition et meubler un Hôtel à la *Pointe Lévis*: Qu'il découvre maintenant qu'il est au pouvoir du Propriétaire de la Place de Débarquement en question, d'en changer à son gré la destination, malgré qu'elle a servi à cet usage depuis les treize dernières années, et d'exclure entièrement le Bateau à vapeur du Propriétaire

ferry-boats may, at all times, have a safe and convenient place for landing, the public will be deprived of the use of a boat which has been so great a convenience, and which has been the means of reducing the exorbitant charges of the *Pointe Levi* ferry-men, and of introducing other improvements in the mode of ferriage across the *Saint Lawrence*; and the Petitioner will also sustain serious injury, and the capital he has invested as before said, will become very unproductive: That the Petitioner has understood that application has been made to the Magistrates in the City of *Quebec*, setting forth the great inconvenience persons landing from the horse ferry-boats and sail-boats are put to, from the state of the public Landing-Place near the Lower Town Market, and praying that a wharf may be there erected, to a depth of three feet at low water, to afford for those vessels and their passengers a convenient Landing-Place: That the Petitioner, conceiving that an addition of considerable public advantage might be made at a trifling expense to such a Wharf or Pier, whereby it might be made sufficient likewise for the use of steam ferry-boats, has projected a work, in the form of a Pier or Quay, so that there shall be deep-water access for steam-boats, and three feet deep at low-water, with inclined planes, for horse-boats, together with steps from the Landing for sail boats; and has prepared a model thereof, which for the better information of the House, he submits for inspection; and the estimate of the cost of which amounts to about one thousand pounds currency: That it appears, however, that the Magistrates are unable to interfere, either in promoting the previous application, or the plan of the Petitioner, both on account of the state of the City funds, and because, as the latter would stretch into tide-water, it would be within the jurisdiction of the Trinity House: That the Petitioner is willing, if he obtains permission from the proper authorities, to undertake the construction of the Pier or Quay he has projected, but that, for that purpose he would stand in need of some Legislative aid, and he presumes to hope that, considering such an improvement would be of great benefit to the public, the House will take such measures therein as may appear the best: That the Petitioner, aware that in order to produce the best advantage to the public, such a Pier and Landing-Place would require to be placed under certain regulations, and be under the charge of some officer or overseer, the Petitioner is willing to submit to such regulations as may be imposed in that respect, and also when the work is completed, to pay any annual reasonable sum, either as rent or licence, for the use of the same, as may be considered proper: That the Petitioner moreover begs to state that, unless by this, or some other means, he can obtain a certain and secure Landing Place for his steam ferry boat, the *New Lauzon*, his property will be most materially reduced in value, and great inconvenience be experienced by the Public: Wherefore the Petitioner most respectfully prays that the House will be pleased to take the premises into its favourable consideration, and give or procure due permission for the erection of the said Pier or Quay, under such conditions as to the House may seem fit; and grant an aid in money for its being carried into effect; or otherwise afford relief and aid to the Petitioner, in such mode as the House, in its wisdom, may think proper.

taire de la Traverse, et que dans le fait, cet objet est maintenant en contemplation: Qu'à moins de pourvoir à quelque place convenable, où les Bateaux Traversiers à vapeur puissent en tout tems trouver une place commode et de sûreté pour leur débarquement, le Public se trouvera privé de l'usage d'un bateau que le Public a trouvé d'une grande utilité, et qui a servi à faire tomber les prix exorbitans des Traversiers de la *Pointe Levy*; sans compter l'introduction d'autres perfectionnemens dans la manière de traverser le fleuve *Saint Laurent*: Que le Pétitionnaire, en outre, éprouvera par là des pertes sérieuses, et que les profits du Capital qu'il a employé comme il vient d'être représenté, seront réduits à très peu de chose: Que le Pétitionnaire a appris que l'on s'était adressé aux Magistrats pour leur représenter les grands inconvéniens, auxquels étaient assujettis les individus qui débarquent des Bateaux Traversiers mûs par des chevaux, ainsi que du bord des chaloupes, rapport à l'état où se trouve la place publique de débarquement, proche du marché de la Basse-Ville, et demandant qu'il y fut construit un quai jusqu'à la hauteur de trois pieds à basse marée; afin de procurer à ces vaisseaux et à leurs passagers une place commode de débarquement: Que le Pétitionnaire a cru, qu'il en résulterait un nouvel avantage public très considérable, si au moyen d'une dépense modique, on faisait une addition à ce quai ou jetée, et qui suffirait aux bateaux traversiers-à-vapeur; Il a donc projeté un ouvrage en forme de jetée ou de quai, de manière qu'il s'y trouvera assez d'eau pour en permettre l'accès aux bateaux-à-vapeur, et trois pieds d'eau à basse marée, avec des plans inclinés pour les bateaux mûs par des chevaux de même que des escaliers pour le débarquement des chaloupes; il en a fait un modèle pour que la Chambre puisse en avoir une meilleure idée, et il le soumet maintenant à son examen de même que l'estimation de la dépense, qui s'élève à environ mille livres courant: Qu'il a paru néanmoins que les magistrats ne pouvaient intervenir, soit à l'égard de la première représentation, ou sur le plan du Pétitionnaire; tant à cause que l'état de la caisse de la Cité ne permettait pas, que parce que le quai en question s'étendrait au delà de la basse marée, et qu'il deviendrait alors sujet à la jurisdiction de la Corporation de la Maison de la Trinité. Que le Pétitionnaire désirerait, s'il peut en obtenir la permission des autorités compétentes, entreprendre la construction de la jetée ou du quai qu'il a projeté; mais que pour cette fin il aurait besoin d'une aide de la Législature, et il ose espérer, qu'en considération de ce qu'une amélioration de cette nature serait d'un grand avantage au public, la Chambre voudra bien à cet égard adopter telles mesures qu'elle croira être les plus convenables: Que le Pétitionnaire sait très bien, que pour le plus grand avantage public, il deviendrait nécessaire de placer un semblable quai et lieu de débarquement sous les soins d'un officier ou d'un surveillant; le Pétitionnaire se soumettra volontiers à tels réglemens qui seront faits à cet égard, et de même lorsque l'ouvrage sera achevé, il consentira à payer une somme annuelle raisonnable, soit à titre de loyer, ou pour avoir la permission de s'en servir; de telle manière qu'il sera jugé convenable: Le Pétitionnaire prend de plus la liberté d'exposer, qu'à moins qu'il ne puisse obtenir, soit par ce moyen, ou par d'autres, une place certaine et commode de débarquement pour son bateau-à-vapeur le *Nouveau Lauzon*, sa propriété sera de beaucoup diminuée en valeur, et qu'il en résultera beaucoup d'inconvéniens au public: Pourquoi le Pétitionnaire supplie humblement qu'il plaise à la Chambre prendre la présente Pétition en sa considération favorable, et lui accorder, ou lui permettre la construction d'un semblable jetée ou quai, sous telles conditions que la Chambre jugera convenables, et de lui accorder une aide en argent, a fin de mettre ce plan à exécution, ou d'accorder au Pétitionnaire aucun autre secours en telle manière que la Chambre dans sa sagesse, trouvera le plus convenable.

Resolved,

Résolu,

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five members to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueur*, Mr. *Tremain*, Mr. *Quirouet*, Mr. *Cannon* and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

Petition against the erection of a Pier or Quay at the Landing-place near the Lower Town of Quebec Market;

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Dorchester*, and other places, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Lagueur*, and the same was received and read; setting forth: That should a wharf be constructed at the spot called the Landing Place in the Lower Town of *Quebec*, according to the plan proposed by Mr. *McKenzie*, and the prayer of his Petition, the same would be a public nuisance to all those who bring provisions to the Market, as thereby they would be hindered from landing at that place which would become too narrow at all times, and there being no other Landing Place so much in proximity: That the *Lauzon* would alone occupy more than the breadth of the wharf, and might when coming in, crush without exception the smaller water craft of all kind; that moreover in heavy winds, the small water craft would be dashed one against another and against the wharves and slips; then not only the ferrymen, but also all the country people, as well as any other kind of persons, crossing or bringing over their provisions or other effects or cattle whatever, would be exposed to lose every thing and even perish themselves, a disaster which but too frequently happened at that place, which is already too narrow: That should such a request be granted, the small water craft whenever a gale sets in, would be dashed against one another, as well as against the intended Wharf: That it is well known that Messrs. *Woolsey* and *McCallum* have a right of placing each one square-rigged vessel inside of their Wharves, that moreover the vessels which put alongside at the outside of those Wharves, bar altogether the better part of the Landing-Place, especially when they extend beyond the breadth of the Wharves, and are taking in cargoes of Lumber; and whenever the *Lauzon* shall be lying along side the wharf, it will be impossible for small water craft to come in, except they wait for her convenience: That lastly, during winter, the ice would accumulate so much in such a narrow place, that it would become impossible to come in, as the ice would be heaped up to the same height as the wharves: That the Petitioners would be compelled to go and land at some other place and pay for carrying their provisions on account of the impossibility of doing so themselves: Wherefore the Petitioners pray that the place may remain free and vacant as it has been heretofore, and that no alteration be made thereto, the whole for the greater advantage of the Public.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of *James McKenzie*.

Petition of the Trustees of Stanstead Seminary for an aid;

Mr. *Peck* read in his place a Petition of the Trustees of the Seminary of *Stanstead*, and other Inhabitants of the same place, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Peck* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That the Petitioners, as well for themselves as for the community at large, have long witnessed with regret the want of a Public School of a high

référé.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueur*, Mr. *Tremain*, Mr. *Quirouet*, Mr. *Cannon* et Mr. *Duval* composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Dorchester*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Louis Lagueur*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que s'il est fait un quai au lieu nommé *La Place* à la *Basse-Ville de Québec* suivant le plan proposé par Monsieur *McKenzie* et la demande de sa Pétition, cela sera entièrement une nuisance publique, pour tous ceux qui apportent leurs denrées sur le marché, parce qu'ils ne pourront rentrer dans ce lieu, qui deviendra si étroit en tout tems, et qu'il n'y a pas d'autres places publiques aussi à proximité: Que le *Lauzon* occupera seul plus que la largeur du quai; qu'à son arrivée, il écrasera sans exception les petites voitures d'eau de quelques espèces qu'ils puissent être; que de plus, dans des gros vents, les petites voitures d'eau se briseront les unes sur les autres, ainsi que sur les quais et descentes; alors non-seulement les traversiers, mais tons les habitans ainsi que toutes autres personnes de quelques situations qu'elles puissent être, qui traversent ou font traverser leurs denrées, ou autres effets et animaux quelconques, seront exposées à tout perdre et même de périr, chose qui trop souvent est arrivée dans ce lieu, qui est déjà trop étroit. Que si telle demande est accordée, les petites voitures d'eau se briseront les unes sur les autres dans les grands vents, ainsi que sur le quai proposé: Qu'il est bien connu que Messieurs *Woolsey* et *McCallum* ont le droit de faire accoster chacun un gros bâtiment en dedans de leurs quais; qu'en outre les bâtimens qui accostent à l'extrémité d'iceux, barrent la plus grande partie de la place entre iceux, surtout lorsqu'ils dépassent les quais et qu'ils sont surchargés des bois d'exportation, et lorsque le *Lauzon* se trouvera au quai il sera impossible aux petites voitures d'eau d'y rentrer sans attendre son appoint: Qu'enfin en hiver, les glaces s'entasseront tellement les unes sur les autres dans ce lieu si étroit, qu'il sera impossible d'y rentrer, vu qu'elles se trouveront à la hauteur des quais, et que les gens seront obligés d'aller débarquer ailleurs, dans l'impossibilité de transporter leurs denrées et de payer pour le faire: C'est pourquoi les Pétitionnaires désirent que *La Place* reste libre et vacante, telle qu'elle a été jusqu'à présent, et qu'il n'y soit fait aucun changement, ce pour le plus grand avantage du public.

Pétition contre l'érection d'une jetée ou quai à la place de débarquement près du marché de la Basse-Ville de Québec;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel est référée la Pétition de *James McKenzie*.

référé.

Mr. *Peck* a lu à sa place une Pétition des Syndics du Séminaire à *Stanstead*, et autres Habitans du même endroit, dont les noms y sont soussignés.

Pétition du séminaire de Stanstead, pour une aide;

Après quoi, Mr. *Peck* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, tant pour eux-mêmes que pour la société entière, voient depuis longtemps avec regret le manque d'une Ecole publique d'un ordre supérieur,

high order, where the youth could receive an Education sufficient to disseminate Learning among the Inhabitants of the Country, and enable them to teach their primary Schools: That the Township of *Stanstead* has a population of more than four thousand inhabitants, and thirty primary Schools, and the Petitioners regret to say that hitherto they, as well as the inhabitants of the neighbouring Townships, have been under the necessity of sending to the *United-States* for Teachers, and those whose means have enabled them, have been obliged to send to a foreign country to educate their children at higher Institutions than our country affords, which greatly serves to impoverish it: That viewing these circumstances, the Petitioners purchased land and erected thereon a brick building, at an expense of more than six hundred pounds; and they humbly pray that the House will be pleased to pass an Act, authorizing *Ichabod Smith, Wilder Pierce, Alexander Kilborn, Marcus Child, James Baxter, John Parker and Erastus Lee*, and their Successors, as Trustees according to the constitution, (a copy of which is herewith transmitted to the House) and authorizing them to receive a deed of the land occupied by said building, and that they may regulate the affairs of the Institution: And further, that the House will be pleased to grant the sum of two hundred pounds annually to the Trustees and their Successors, to defray the current expenses of said Institution.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition of the Trustees of Charleston Academy for an aid;

Mr. *Child* read in his place a Petition of the Trustees of the *Charleston Academy*, and other Inhabitants of the Township of *Hatley* and vicinity, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Child* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Eastern Townships are wholly destitute of any superior Seminary of Learning; that although primary Schools are in successful operation, yet a large majority of the male Instructors in the said primary Schools are and of necessity must be from the *United States*, until a superior Seminary can be established and in operation for the qualification of native Teachers, in consequence whereof a large amount of the money so generously granted for the support of Elementary Schools is carried out of the Province: That it has long been the determination of His Lordship the Bishop of *Quebec* and a few others, to use their personal influence for the establishment of an Academy in the village of *Charleston*: That in anticipation of this event, and in full expectation of its accomplishment, a Church has been erected, and a lot of ground secured for the erection of an Academy: That a Petition was made to His Excellency Sir *James Kempt*, in the early part of last year, to bespeak his interest in this behalf, and signed by a large number of the citizens in the vicinity of *Charleston*, and particularly by the inhabitants of *Stanstead*: That a subscription is already raised for the erection of a suitable building: That a contract is made for the erection of the said building, in the course of the next summer: That a constitution is formed and a board of Trustees chosen for the government of the said Academy: And whereas the contingent dependence of tuition, fees and charitable subscriptions for the support of Teachers, would greatly hinder the prosperity and success of the Institution, which is designed for

supérieur, où la jeunesse pourrait recevoir une éducation suffisante pour propager la science parmi les habitants du pays, et les mettre en état d'enseigner dans ses écoles primaires: Le township de *Stanstead* a une population de plus de quatre mille habitans, et trente écoles primaires, et les Pétitionnaires disent avec regret qu'eux aussi bien que les habitans des townships voisins, ont été dans la nécessité d'envoyer aux *Etats-Unis*, pour avoir des maîtres, et ceux à qui leurs moyens l'ont permis, ont été obligés d'envoyer leurs enfans, dans un pays étranger, pour s'instruire à des Institutions plus élevées que n'en possède notre pays, ce qui l'empauvrit beaucoup: Que vu ces circonstances les Pétitionnaires ont acheté un terrain et y ont érigé un beau bâtiment, qui leur a coûté plus de six cents livres, et ils demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de passer un acte pour autoriser *Ichabod Smith, Wilder Pierce, Alexander Kilburne, Marcus Child, James Baxter, John Parker et Erastus Lee*, et à leurs successeurs, en qualité de syndics selon la constitution (dont copie est ci-transmise à la Chambre) et pour les autoriser à recevoir un acte de la terre maintenant occupée par le dit bâtiment, et à régler les affaires de l'institution; Et de plus qu'il plaise à la Chambre d'accorder la somme de deux cents livres annuellement aux syndics et à leurs successeurs, pour faire face aux dépenses courantes de la dite Institution.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapporté l'Education.

Mr. *Child* a lu à sa place une Pétition des Syndics de l'Académie de *Charleston*, et autres habitans du Township de *Hatley*, et des environs, dont les noms y sont soussignés.

Pétition des syndics de l'Académie de Charleston;

Après quoi, Mr. *Child* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Townships de l'Est sont tout-à-fait destitués de Séminaire pour l'enseignement des hautes connaissances; Que, quoiqu'il y ait de bonnes écoles élémentaires sur pied, cependant une grande majorité des instituteurs dans les dites écoles élémentaires, sont et doivent nécessairement venir des *Etats-Unis*, jusqu'à ce qu'il y ait d'établi et en opération un séminaire propre à former des Maîtres de la Province: En conséquence de quoi, une grande partie de l'argent si généreusement accordé pour le support de l'École élémentaire est emporté hors du pays: Les Pétitionnaires représentent de plus, que sa Seigneurie l'Évêque de *Quebec*, et quelques autres, sont déterminés depuis longtemps à faire tout en leur pouvoir pour l'établissement d'une Académie dans le Village de *Charleston*: Que dans l'attente de cet événement, et dans le plein espoir de le voir se réaliser, il a été érigé une Eglise, et réservé un lot de terre pour l'érection d'une Académie: Qu'au commencement de l'année dernière il fut fait une Pétition à Son Excellence Sir *James Kempt*, lui demandant d'employer son influence à cet égard; cette Pétition était signée par un grand nombre de citoyens des environs de *Charleston*, et surtout par les habitans de *Stanstead*, et qu'il y a déjà de levée une souscription pour ériger un bâtiment convenable: Qu'il y a déjà de fait un contrat pour l'érection du dit bâtiment, dans le cours de l'Été prochain: Qu'on a formé une constitution et choisi un Bureau de Syndics pour le gouvernement de la dite Académie: Et attendu que les revenus précaires des pupilles et des souscriptions bienfaisantes pour le support des institutions, retardent

for the great and lasting benefit of the Province. Wherefore the Petitioners humbly pray that a grant of two hundred pounds currency per annum for the term of five years, may be made by the House for the support of a teacher or teachers in *Charleston Academy*, otherwise to do in the premises as the House in its wisdom shall deem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee, on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Members added to a Committee.

Ordered, That Mr. *Peck* and Mr. *Labrie* be added to the said Committee.

Petition of the Inhabitants of the County of Hertford respecting the Grass growing on their Benches.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Hertford*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Blanchet*, and the same was received, and read; containing the like representations and prayer as the Petition of divers Inhabitants of the County of *Devon*. (p. 64.)

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of divers Inhabitants of the County of *Devon*.

Petition of W. H. Shadgett, for an aid towards an Agricultural College.

Mr. *Blanchet* read in his place a Petition of *William Henry Shadgett*, whose name is thereunto subscribed: After which, Mr. *Blanchet* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner, in common with the people of this Province, regards with mingled feelings of gratitude and joy, the unanimity that now prevails in both branches of the Legislature, and the happy disposition of the present illustrious head of the Government, to approve and sanction all acts, that give assurance of, and bear the stamps of public utility. That at such a time, and at the commencement of a Session, likely to be marked ere its close, with as substantial proofs of Legislative wisdom as distinguished the late Session, the Petitioner imagines to be the most proper for calling the serious attention of the House to the prayer of his Petition. That fully apprized as the Petitioner is, of the obligation under which a private individual rests, who presumes to solicit a legislative grant, to point out a public advantage arising from the measure and prove a public object in view, he would therefore humbly premise: That in a country like *Canada*, where land is all abundant, and in which whole wilds and wastes prevail, where consequently extensive cultivation is a desirable matter, but where skill in husbandry is most deplorably deficient, that the commencement of what may be considered the first Agricultural College in the Country, where youths and adults may derive perfect instruction in Agriculture as a science, to the intent that an enlightened agricultural population for the *Canadas* may be the result, is certainly a public object and public advantage of more than common public importance. That by such an Institution the Petitioner conceives, a rivalry no way inglorious is offered but actually prudent and necessary, to arrest the intrusion, stay the power, and avert the wealth of a neighbouring people, the people of the *United-States*, who have been permitted to forestal and supplant the Canadian people in their own markets. That the Petitioner ventures to assert, from personal observation of a three years residence and travel through the chief States of the Union, that in no district is the land superior, but in most Districts greatly inferior to the *Canadas*. That though the *United-States* farmer possesses some advantage from climate, yet by science in tillage and the management and rearing of live

raient la prospérité et le succès de l'institution, qui est établie pour l'avantage permanent de la Province: A ces causes, les Pétitionnaires prient humblement qu'il soit fait une allocation de deux cents livres courant, par année, pendant cinq années, pour le support d'un institution ou des instituteurs dans l'Académie de *Charleston*, ou qu'il soit fait à l'égard de la présente, ce que la Chambre, dans sa sagesse, jugera convenable.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Peck* et Mr. *Labrie* soient ajoutés au dit Comité.

Membres ajoutés au comité.

Une Pétition de divers habitans du Comté de *Hertford*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Blanchet*, laquelle a été reçue et lue; et contient mêmes représentations et demandes de la Pétition de divers Habitans du Comté de *Devon*; (p. 64.)

Pétition des habitans du comté d'Hertford, concernant le foin qui croît sur leurs grèves;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel est référée la Pétition de divers Habitans du Comté de *Devon*.

référé.

Mr. *Blanchet* a lu à sa place une Pétition de *William Henry Shadgett*, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, Mr. *Blanchet* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Pétition de W. H. Shadgett, demandant une aide pour un collège agricole.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire, de concert avec le peuple de cette Province, contemple avec des sentimens de reconnaissance mêlée de satisfaction, l'unanimité qui règne actuellement dans les deux branches de la Législature, ainsi que l'heureuse disposition qui porte l'illustre Chef actuel du Gouvernement à donner son approbation et sa sanction à tous les actes qui peuvent promettre et portent l'empreinte de l'utilité publique: Qu'à une époque comme celle-ci et au commencement d'une Session, qui promet donner avant sa clôture, autant de preuves solides de sa sagesse Législative, que celles qui ont distingué la session dernière, le Pétitionnaire pense qu'il n'y a pas de moment plus favorable afin d'appeler l'attention de la Chambre à la demande de la Pétition: Que pleinement persuadé, comme l'est le Pétitionnaire, que lorsqu'un individu présume demander une aide Législative, il se trouve dans l'obligation d'indiquer quel est l'avantage public qui doit résulter de la mesure qu'il a en vue, et d'en démontrer l'utilité publique, il commencera donc par observer: Que dans un Pays comme le *Canada*, où les terres se trouvent partout en abondance, et où les forêts et les lieux inhabités dominant; où conséquemment, une culture étendue est un sujet désirable; mais en même-temps où la science agricole est d'une imperfection déplorable, le commencement de ce qu'on pourrait appeler le premier collège agricole dans le pays, où la jeunesse et les gens plus âgés puissent acquérir une instruction parfaite en agriculture, comme science, dans la vue qu'il en pourrait résulter une population agricole instruite, est assurément un objet public, et un avantage public d'une importance publique, moins commune que d'ordinaire: Le Pétitionnaire conçoit qu'une semblable institution aurait l'effet de créer une rivalité, qui non-seulement ne serait pas sans gloire, mais pressante et nécessaire, afin d'arrêter l'empiétement, réprimer la puissance, et détourner les richesses d'un peuple voisin; le peuple des *Etats-Unis*, auquel on a permis d'anticiper et de supplanter le peuple Canadien, dans le commerce de son pays même: Que le Pétitionnaire ose dire que, d'après ses propres observations, le résultat de trois années de résidence et

live stock, the Canadian Farmer, untaxed as he is, and with much less expense for labour, might soon compete with and undersell the *United-States* Farmer in every market. That therefore the Petitioner believes, to educate carefully in the Institution he has begun a description of youths, that may in sufficient numbers distribute themselves over the Provinces, in many confidence of talent and integrity, forming a class most essential to the well-being of a state, a respectable yeomanry, bringing science to direct and to bear upon the agricultural resources and labouring population of the country, cannot be viewed even in prospective otherwise than an interesting and great national desideratum. That any steps short of such an Institution, the Petitioner humbly ventures the opinion, would be inadequate to the present wants of the country. That much time would be lost in waiting for the introduction of a better class of emigrants, experienced and improved agriculturists, when it is notorious that the scientific farmer seldom has occasion to emigrate, and when any of this class have arrived, with the difficulty of obtaining land, having certain access to a good market, and with the discouraging prospects presented in the cheerless face of things in a new settlement, frequently without friends or pecuniary means, and possibly unprepared for the severity of a Canadian winter, they cannot be induced by any representations to remain among us; while it is equally notorious the country is filling with a class, that is any thing but scientific, industrious or moral; and if ever those who compose it have been employed in Agriculture, it has only been as mere machines intent only on ordinary labour, and wholly ignorant of the resources to be derived from agricultural science. That consequently to prepare the Canadian youth for successful agricultural pursuits, is the only politic, safe and sure plan. That the habits of industry, satisfaction and cheerfulness which productive husbandry beget, and the science of agriculture uphold, the Petitioner hopes will resolve the prudent foresight of the House (relying on the great practicability of the scheme) to give to the Petitioner's College a broader base, by enabling him to complete the building which he has begun, and assisting him in the purchase of the necessary implements and the latest editions of agricultural works, &c. That if it were only for the trial how far advantageous it would be to attempt the generalization of such a plan, by preparing adults in this Institution for District Schools, the expence of such a vote would be worth the hazard, which indeed would be none, if two or three members of the Legislature, and what member is there of either House, (of whom it should be said he felt but little interest in a proposal of such vital importance to the country) who would not nobly undertake the task attentively and impartially to watch the application of a sum to the purposes voted? That pecuniary grants have already been bestowed by the Legislature in furthering the great cause of education. That one vote lately went to the promoting and raising a school, adapted, 'tis fully admitted, to the wants of the lower order of town boys, but no way embracing (a matter not possible in a City School) the great national advantage obtainable from the science of Agriculture, as a necessary branch of Education to the great mass of the Canadian people. That subjected, as the whole of the youths of the Petitioner's Establishment will be to an excellent code of Laws, with labour at first gentle, but gradually increasing with their strength, the consummation of his School by legislative aid must be the moral, mental and physical improvement of the Canadian youth! a School the most efficient and interesting for the *Canadas*, and which on successful trial, as before hinted, might call for the extension of the plan to the imparting agricultural instruction and qualifying such adults as might be recommended to the Petitioner to be sent

et de voyages dans les principaux Etats de l'Union, l'on ne trouve dans aucun des Districts, des terres supérieures à celles qui sont en *Canada*; qu'au contraire dans la plupart des Districts, elles s'y trouvent inférieures de beaucoup: Que quoique le Cultivateur des *Etats-Unis* possède quelques avantages rapport au climat, néanmoins par la science de la culture, l'éducation et le soin des animaux vivans, le cultivateur Canadien exempt de taxes comme il est, et avec bien moins de dépenses pour le travail, serait bientôt en état d'entrer en concurrence et vendre à plus bas prix que le cultivateur des *Etats-Unis* dans tous les marchés: Le Pétitionnaire pense donc, que si l'on donnait une éducation soignée dans une semblable institution, à une description de jeunes-gens qui se dissémineraient ensuite en nombre suffisant dans les différentes parties des deux Provinces, remplis de confiance rapport à leurs talens et à leur intégrité, formant une des classes les plus essentielles au bonheur d'un Etat, et un corps de cultivateurs respectables qui dirigeraient leur science, vers les ressources agricoles et la population manœuvrière du Pays, un semblable état de choses, ne pourrait même être vu en perspective autrement que comme un grand objet national très-désirable: Que le Pétitionnaire est d'opinion que toutes les autres démarches que l'on pourrait adopter, au lieu d'une semblable institution, ne répondraient nullement aux besoins du Pays: Que l'on prendra beaucoup de temps en espérant l'introduction d'une meilleure classe d'émigrés pratiques, et d'agriculteurs perfectionnés; car il est notoire, qu'il arrive rarement au cultivateur scientifique d'émigrer, et que lorsque quelques cultivateurs de cette description viennent dans ce Pays, la difficulté d'obtenir des terres qui ont un accès facile à un débouché profitable, et la perspective décourageante, qui se présente en voyant le triste état d'un nouvel établissement, souvent sans amis, ni moyens pécuniaires, et sans aucune préparation possible pour y endurer les rigueurs de l'Hiver de ce climat, il n'y a point de représentations quelconques qui puissent les induire à demeurer parmi nous; tandis qu'il est notoire que le pays se remplit d'une classe qui n'est rien moins qu'instruite, industrieuse ou morale, et que, si toutes fois ceux qui le composent ont été employés à l'agriculture, ce n'a pu être que comme de vrais machines, capables seulement d'un travail ordinaire, et ignorant entièrement les ressources qui peuvent dériver d'une science agricole. Que conséquemment, le seul plan politique, assuré et certain, est de disposer la Jeunesse Canadienne à faire des démarches heureuses dans la partie agricole: Si les habitudes d'industrie, de satisfaction et de contentement sont les résultats d'une culture productive, et qu'elles y trouvent naturellement un appui dans la science agricole: Le Pétitionnaire espère que la sage prévoyance de la Chambre réalisera ces opinions, en donnant au collège du Pétitionnaire (qui a la plus grande confiance dans la réussite de son projet) les moyens d'en agrandir la base en le mettant en état de parachever la bâtisse qu'il a commencée, et l'aider à faire l'acquisition des instrumens les plus nécessaires, et des éditions les plus récentes d'ouvrages sur l'agriculture: Que même dans le cas où la chose ne servirait que comme un essai, quels avantages n'en reviendraient-ils pas par les efforts même que l'on ferait pour arriver au développement d'un semblable plan, en préparant les jeunes-gens dans cette institution pour les Ecoles de Districts, la dépense d'un tel vote vaudrait même le risque que l'on aurait couru, qui, dans le fait n'en serait pas un, si deux ou trois membres de la Législature, et quel est le membre soit de l'une ou de l'autre des deux Chambres qui voudrait qu'il fût dit de lui, qu'il prend que peu d'intérêt à une proposition d'une aussi haute importance, et qui se refuserait d'entreprendre la tâche honorable de surveiller attentivement et impartialement la dépense d'une somme de deniers

locate themselves under the College Certificate, as District School Masters. That in reference to the active habits of the Petitioner, he has to call to mind the settlement of *Waterloo* and the Township of *Stoneham*, in the District of *Quebec*, the former of which it will not be denied was begun and wholly settled through him, and the latter, the Township of *Stoneham*, was brought again into notice, and recommenced settling solely by his exertions, when not one actual settler was to be found of those who were named as holding property in the Township. That the Petitioner's character as a Teacher also stands high. That he has had two large Schools in successful operation in the City of *Quebec*, has passed several public examinations with applause, and qualified several masters. That in the whole of his public life he has ever preserved strict manly independence, pure integrity and unimpeached character, refusing to lend himself to sect or party, and foregoing emolument and office when he might have retained them. That the Petitioner, grateful for the good opinion formed of his Institution, and the patronage bestowed upon it by the illustrious head of the Government, now only anxiously and solicitously hopes, the cooperation of the Members of the Legislative Council in unison with the Members of the House, to enable him to carry forward what, if matured, will form no inconsiderable epoch in the annals of the *Canadas*; an Agricultural College. That to encourage, promote and assist, and even reward individual exertions for a great public benefit, have ever characterized the wisdom and policy of all good governing states. That the Petitioner, in conclusion, would remind the House that his Institution goes more practically to cooperate and directly advance the laudible intentions of the Government and the several Agricultural Societies to promote agricultural pursuits, than any thing that has ever before been presented to the country. That under such representations, the Petitioner looks with, he hopes, no improper presumptive confidence to the collective wisdom and unprejudiced votes of the House to aid him in bringing his Institution out of its present incipient state, and placing it in a progressive experimental condition.

aux fins pour lesquelles ils auraient été votés, qu'il a déjà été fait des dons pécuniaires par la Législature pour avancer la grande cause de l'Éducation: Que l'un de ces votes a été jusqu'à fournir les moyens pour bâtir une Ecole bien adapté il est vrai, pour les besoins de la classe la plus inférieure des jeunes-enfans de la ville, mais n'embarassant pas (ce qui est une chose impossible dans une école de ville,) le grand avantage national que l'on obtient par la science agricole, comme étant une branche nécessaire d'éducation à la grande masse du Peuple Canadien: Qu'assujettis, comme le seront tous les jeunes-gens de l'établissement du Pétitionnaire à un excellent code de lois, accompagné d'un travail qui sera léger dans les commencemens, mais qui augmentera graduellement en même-temps que leurs forces, et avec le secours d'une aide Législative, la fin ou le terme de son école devra nécessairement produire l'amélioration morale, mentale et phisique de la Jeunesse Canadienne: Une Ecole qui sera la plus effective et la plus intéressante pour le *Canada*, et qui après d'heureux essais, exigera probablement que le plan en soit étendu afin de disséminer l'instruction agricole et qualifier les jeunes-gens que l'on recommanderait au Pétitionnaire, et que l'on enverrait ensuite pour s'établir sous l'autorité d'un certificat du collège en qualité de Maîtres d'Ecoles de Districts: Que par rapport aux habitudes pratiques du Pétitionnaire l'on voudra bien faire attention que l'établissement de *Waterloo* et le Township de *Stoneham* dans le District de *Quebec*, le premier desquels, on ne niera pas, a été formé et entièrement établi par ses soins, et qu'à l'égard de celui de *Stoneham*, ce n'est que par ses seuls efforts que ce Township a aussi été établi, lors même que les propriétaires qui avaient des terres dans ce Township ne pouvaient se procurer un seul concessionnaire: Que la réputation du Pétitionnaire comme précepteur est de quelque distinction: Qu'il a eu sous ses soins deux écoles considérables et bien fréquentées dans la Cité de *Quebec*, qui ont subi plusieurs examens publics avec applaudissement, et qui ont qualifié plusieurs maîtres: Que durant tout le cours de sa vie publique, il a toujours conservé un caractère indépendant, une réputation intègre et à l'abri de tout reproche, refusant de se prêter à aucune secte ni à aucun parti, et abandonnant des appointemens et des charges lorsqu'il lui était libre de s'y maintenir: Que le Pétitionnaire plein de reconnaissance pour les bons témoignages et l'encouragement qu'à bien voulu donner à son institution l'illustre Chef du Gouvernement, attend maintenant, avec la plus grande sollicitude, la co-opération des Membres du Conseil Législatif en unison avec les Membres de la Chambre, afin de le mettre en état de promouvoir une mesure, qui, si elle est portée à sa maturité, sera dans les annales du *Canada*, une époque d'une importance non commune, d'un collège agricole. Que la sagesse et la politique caractéristique de tous les bons Gouvernemens a toujours été de promouvoir, d'aider et même de récompenser les efforts des individus tendant à un grand avantage public: En terminant, le Pétitionnaire rappellera respectueusement à la Chambre que son institution conduit d'une manière pratique à co-opérer et avancer d'une manière plus directe tant les intentions louables du Gouvernement, les différentes sociétés d'agriculture, qu'à promouvoir les intérêts agricoles, plus éminemment qu'aucun autre système qui ait jamais été offert dans ce Pays: Sous toutes ces considérations, le Pétitionnaire s'en rapporte avec confiance (espérant en cela n'être pas trop présomptueux) à la sagesse réunie et aux votes, sans préjugés, de la Chambre, afin de l'aider à faire sortir cette institution de l'état d'enfance où elle se trouve maintenant, et la placer sur la voie d'un perfectionnement expérimental.

Resolved,

X

Résolu,

Committee to enquire into the manner in which Juries have been drawn.

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to enquire into the manner in which Juries in criminal matters have been drawn in the respective Districts of this Province, since the month of September one thousand eight hundred and twenty-eight, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Viger, Mr. Borgia, Mr. Duval, Mr. Peck and Mr. Quesnel do compose the said Committee.

Committee to enquire into the necessity of providing a suitable House of Parliament.

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to enquire into the necessity of providing a suitable House of Parliament, and into the means of attaining that end, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Louis Lagueux, Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Duval and Mr. Stuart do compose the said Committee.

Resolutions reported on the New Gaol at Montreal.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on that part of His Excellency's Speech at the opening of the present Session which relates to a Gaol and Penitentiary at *Montreal*, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth :

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Gaol at *Montreal* is insufficient, and that it is necessary to erect a new one sufficiently spacious for the purpose for which it is intended.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Gaol ought to be built at the expense of the Province.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Gaol ought to be built after the plan submitted by the late *George Blacklock*, Architect of *Quebec*.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding twenty thousand pounds currency, is necessary to pay the building of the said Gaol, including the purchase of the ground, and the cost of the wall that ought to surround the same, as also of the walls which ought to divide the yards of the said Gaol.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That of the said sum of twenty thousand pounds currency, a sum not exceeding six thousand six hundred and sixty-six pounds thirteen shillings and four pence currency, be advanced annually during three years, to be applied to the purchase of the said ground, and the construction of the said Gaol; the revenue of each of the said three years being appropriated to the payment of the said sum of six thousand six hundred and sixty six pounds thirteen shillings and four pence currency.

Ordered, That the Question of Concurrence be now separately put upon each of the said Resolutions.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of Concurrence being put thereon, it was agreed to by the House.

The second of the said Resolutions being again read, and the Question of Concurrence being put thereon,

The House divided :

Yeas, 20
Nays, 5

So it was carried in the Affirmative.

The third to the fifth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the Question of Concurrence being separately put thereon,

The

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres, pour s'enquérir de la manière dont on a fait le tirage des jurés en matières criminelles, dans les Districts respectifs de cette Province, depuis le mois de Septembre mil huit cent vingt-huit, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Viger, Mr. Borgia, Mr. Duval, Mr. Peck et Mr. Quesnel composent le dit Comité.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres, pour s'enquérir et faire rapport avec toute la diligence convenable, sur la nécessité de procurer une maison de parlement, correspondante au besoin, et sur les moyens les plus expédients de parvenir à cette fin, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueux, Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Duval et Mr. Stuart composent le dit Comité.

Mr. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à une Prison et une Maison de Pénitence à *Montréal*, a fait rapport conformément à l'ordre, des Résolutions dudit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Prison de *Montréal* est insuffisante, et qu'il est nécessaire d'en construire une nouvelle suffisamment spacieuse pour l'objet auquel elle doit être destinée.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Prison devrait être bâtie aux frais de la Province.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Prison devrait être construite d'après le plan soumis par feu *George Blacklock*, Architecte de *Québec*.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille livres courant est nécessaire pour payer la bâtisse de la dite Prison, y compris l'achat du terrain et le coût des murs qui doivent l'entourer, ainsi que des murs qui doivent partager les Cours de la dite Prison.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que de la dite somme de vingt-mille livres courant, une somme n'excédant pas six mille six cent soixante-et-six livres treize schelings et quatre deniers courant, soit avancée annuellement, durant trois années, pour faire l'achat dudit terrain et bâtir la dite Prison, le Revenu de chacune des dites trois années n'étant affecté qu'au paiement de la dite somme de six mille six cent soixante-et-six livres treize schelings et quatre deniers courant.

Ordonné, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été accordée par la Chambre.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle.

La Chambre s'est divisée :

Pour 20
Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La troisième jusqu'à la cinquième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été lues de nouveau et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles,

La

Comité pour s'enquérir de la manière dont on a fait le tirage des jurés.

Comité pour s'enquérir sur la nécessité de procurer une maison de parlement convenable.

Rapport de Résolutions sur la Prison nouvelle à Montréal.

The House divided upon each :

Yeas, 24

Nays, 1

So they were carried in the Affirmative, and Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Montreal New Gaol Bill read the first time.

Mr. Quesnel moved, seconded by Mr. Neilson, for leave to bring in a Bill to provide for the erection of a Common Gaol in the District of Montreal.

The House divided on the Question :

Yeas, 22

Nays, 2

So it was carried in the Affirmative, And the said Bill was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Bill to secure the independence of the Judges read the second time; referred.

A Bill to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Louis Lagueur, Mr. Borgia and Mr. Stuart do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. Louis Lagueur, seconded by Mr. Duval, The House adjourned.

Wednesday, 3d February, 1830

Report of the Quebec Agricultural Society

MR. Neilson presented to the House the Report of the Agricultural Society for the District of Quebec.

For the said Report, see Appendix (I. No. 2,) at the end of this Volume.

Appendix (I. No. 2)

Quebec Roads: Report of Commissioners.

Mr. Clouet presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth George the Fourth, chapter seventeen, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money towards the macadamizing and improving certain Roads near Quebec, and to lay out certain new Roads."

For the said Report, see Appendix (F. No. 4,) at the end of this Volume.

Appendix (F. No. 4)

Petition of W. Lindsay, Esq. for a retired allowance;

Mr. Bourdages read in his place a Petition of William Lindsay, Esquire, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Bourdages informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner entered into the service of the House in the year one thousand seven hundred and ninety-two, a few days after the commencement of the present happy Constitution, as Clerk Assistant, in which capacity he served until the year one thousand eight hundred and eight, when, upon the demise of the then Clerk, Samuel Phillips, Esquire, he was appointed by His Excellency the Governor in Chief, his successor, and since that period he has faithfully and constantly exerted himself to the best of his endeavours in performing the duties of his situation, having never absented himself during any one Session of the

La Chambre s'est divisée sur chaque :

Pour 24

Contre 1

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative, et Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Mr. Quesnel a proposé, secondé par Mr. Neilson, qu'il lui soit permis d'introduire un Bill qui pourvoit à l'érection d'une Prison Commune dans le District de Montréal.

Bill pour la Prison nouvelle à Montréal lu la première fois;

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 22

Contre 2

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, Et le dit Bill a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill pour assurer l'indépendance des juges lu une seconde fois; référé.

Ordonné, Que Mr. Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Louis Lagueur, Mr. Borgia et Mr. Stuart composent le dit Comité.

Alors, sur motion de Mr. Louis Lagueur, secondé par Mr. Duval, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 3 Février 1830.

MR. Neilson a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Québec.

Rapport de la Société d'Agriculture de Québec.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (I. No. 2.) à la fin de ce volume.

Appendice (I. No. 2.)

Mr. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième George Quatre, chapitre dix-sept, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent à l'effet de macadamiser et améliorer certains chemins près de Québec, et pour ouvrir de nouveaux chemins."

Rapport des Commissaires des Chemins de Québec.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. No. 4.) à la fin de ce volume.

Appendice (F. No. 4.)

Mr. Bourdages a lu sa place une Pétition de William Lindsay, Ecuyer, dont le nom y est soussigné.

Pétition de W. Lindsay, Ec. pour une allowance de retraite;

Après quoi, Mr. Bourdages a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire est entré en l'année mil sept cent quatre-vingt douze, quelques jours après le commencement de la présente heureuse Constitution, au service de la Chambre, en qualité de Greffier Assistant, et qu'il a servi comme tel jusqu'en l'année mil huit cent huit, ou lors du décès de Samuel Phillips, Ecuyer, alors Greffier, il a été nommé par Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui succéder, et depuis ce tems il a fidèlement et constamment fait tous les devoirs attachés à sa place, ne s'étant jamais absenté durant aucune Session de l'Assemblée jusqu'à la dernière, où étant sévèrement indisposé, il a été obligé

the Assembly, until the last, when labouring under severe illness he was obliged to appoint a Deputy. That the effect of this illness so far incapacitated the Petitioner from resuming his situation, that he found it expedient to petition His Excellency Sir James Kempt, and tender unto him his resignation, which His Excellency was pleased to accept, and was also pleased to appoint the Petitioner's son as his successor. That the Petitioner from having brought up a large family, a part of which he is still obliged to support, has been unable to make any provision for his and their maintenance during the remainder of his days, and is now wholly dependant upon the liberality of the House for that maintenance; the more so as the Petitioner, owing to his present incapacity for business, will be obliged to resign the Registrar and Treasurership of the Trinity House which he now holds. Under these circumstances the Petitioner humbly prays that the House, taking into consideration his services therein during a period of thirty-eight years, will be pleased to grant him such an annual allowance as will enable him to maintain the respectability due to his late situation, and pass the remainder of his life in peace of mind and tranquillity.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Bourdages, Mr. Cuillier, Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Viger and Mr. Neilson do compose the said Committee.

Petition of the
Coroner of Gaspe
for a Salary.

Mr. Stuart read in his place a Petition of Robert Sherar, of New-Carlisle, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Stuart informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner was appointed Coroner of the Inferior District of Gaspé, in this Province, by Letters Patent, dated the twenty-second day of November one thousand eight hundred and twenty-one. That the Petitioner expected at the time of receiving his Commission, that a Salary would be attached to his situation from the time of his appointment. That no salary has as yet been granted to the Petitioner. That the Petitioner considers himself entitled to, and requests that a reasonable consideration for the responsibility and charge for which he is accountable, should be granted to him by the Provincial Government. The Petitioner therefore prays the House to take the above premises into consideration, and make such order therein as in its wisdom may be thought consistent with the principles of public justice.

refer red.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Stuart, Mr. Quirouet, Mr. Leslie, Mr. Etienne Claude Lagueur and Mr. Viger do compose the said Committee.

Petition to in-
corporate the
Quebec Ex-
change.

A Petition of divers Merchants of the Lower-Town of Quebec, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners and others have become subscribers to and have associated for the purpose of building or maintaining an Exchange or convenient house, building and place for the meeting of merchants and others engaged in the

obligé de nommer un député: Que l'effet de cette indisposition a tellement mis le Pétitionnaire hors d'état de reprendre sa situation, qu'il a jugé expédient de s'adresser par Pétition à Son Excellence Sir James Kempt, et de lui offrir sa résignation, que Son Excellence a bien voulu accepter; et a bien voulu aussi nommer le fils du Pétitionnaire pour lui succéder: Que le Pétitionnaire ayant eu à élever une nombreuse famille, dont il est encore obligé de maintenir une partie, a été hors d'état de rien mettre de côté pour son soutien et celui de sa famille le reste de ses jours, et maintenant il dépend entièrement de la libéralité de la Chambre pour ce soutien; et ce d'autant plus que le Pétitionnaire vu son incapacité actuelle à faire aucunes affaires, sera obligé de résigner la place qu'il occupe maintenant comme Greffier et Trésorier de la Maison de la Trinité. D'après ce que ci-dessus, le Pétitionnaire prie humblement la Chambre de prendre en considération les services qu'il y a rendus l'espace de trente-huit années, et de vouloir bien lui accorder un traitement annuel qui puisse le mettre en état de maintenir la respectabilité de la place qu'il occupait ci-devant, et de passer le reste de ses jours en paix et en tranquillité d'esprit.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

referred.

Ordonné, Que Mr. Bourdages, Mr. Cuillier, le Lieut-Colonel Heriot, Mr. Viger et Mr. Neilson composent le dit Comité.

Mr. Stuart a lu à sa place une Pétition de Robert Sherar, de New-Carlisle, dont le nom y est soussigné.

Pétition du
Coronair de
Gaspé pour
un Salaire;

Après quoi, Mr. Stuart a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugera convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire a été nommé Coronair du District Inférieur de Gaspé, dans cette Province, par Lettres Patentes en date du vingt-deuxième jour de Novembre de l'année mil huit cent vingt-et-un: Que le Pétitionnaire s'attendait, lorsqu'il reçut sa commission, qu'il serait attaché un salaire à sa situation du jour de son appointement: Qu'il n'a encore été alloué aucun salaire au Pétitionnaire. Que le Pétitionnaire se considère avoir de justes prétentions au dit salaire, et prie qu'une considération raisonnable pour la responsabilité de la charge dont il est comptable, lui soit accordée par le Gouvernement Provincial. Le Pétitionnaire supplie donc la Chambre de prendre en considération les prémisses susmentionnés, et d'y porter tel remède que dans sa sagesse elle jugera conforme à la justice publique.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

referred.

Ordonné, Que Mr. Stuart, Mr. Quirouet, Mr. Leslie, Mr. Etienne Claude Lagueur et Mr. Viger composent le dit Comité.

Une Pétition de divers marchands de la Basse-Ville de Québec, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, et d'autres, se sont cotisés et associés pour établir et supporter une Bourse ou Bâtisse et Place destinée à la rencontre des marchands, et autres personnes engagées dans les branches du commerce et de la navigation, pour y traiter

Pétition pour
incorporer la
Bourse de Qué-
bec;

the pursuits of trade and navigation, for the bargaining for, selling and buying of goods and commodities, sale and purchase of Exchange, and for such other uses and purposes as Houses or Buildings of Exchange are usually applied to in *Great-Britain* and *Ireland*, or elsewhere; and also for the purpose of containing a convenient Reading Room. That the Petitioners are apprehensive that the said objects cannot at all, or but imperfectly be attained, unless they are incorporated and subjected to such Rules and Regulations as the nature of such an undertaking may require. That the Petitioners therefore humbly pray, that a Bill may be brought into and pass through the House, for the above-named purpose, containing such provisions as the House in its wisdom may conceive to be necessary and adequate thereto.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Clouet, Mr. Duval, Mr. Tremain and Mr. Young do compose the said Committee.

Petition of P. Chasseur for a further aid towards his Museum;

Mr. Neilson read in his place a Petition of *Pierre Chasseur* of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Neilson informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner, with a view to fulfil the intentions of the Legislature in granting him an aid at their last Session, hath been compelled to purchase the House in which he had established his Museum of Natural History, in order to avoid the trouble of removing it to another place, the risks to be incurred in displacing and removing so large a number of precarious objects, and the cost of such removal, as well as the expense necessary to put up that Museum in other apartments. That the Petitioner being no more liable at every moment to remove from that place, hath thought fit to make thereto some repairs necessary to afford him the means of preserving and classifying in a better order the several objects of his collection, and to expose to a better view and facilitate the study of each subject; whereby the Petitioner believes he hath amply fulfilled two of the conditions imposed by the Legislature upon their liberality; but he has thereby been deprived of the means of fulfilling the third condition, so that he has been able to increase his collection but very little. That the cost of purchase and repairs of the said House has by far exceeded the sum which the Legislature had been pleased to grant him, as also the revenue of his Museum, so that he has been compelled to contract debts, to leave imperfect some of the improvements commenced, and renounce all hopes of increasing his collection for several years to come. That the Petitioner is persuaded that if he could get rid of the embarrassments which cramp his efforts, and could complete the intended repairs, he might in the course of a few years, with the revenue of his Museum, be enabled not only to reimburse to the Province the sum of money he has already received, and the sum he is compelled to ask, if it be the pleasure of the Legislature to make a last effort in his favor by granting the same, but that he would also have it in his power progressively to increase his collection, and set it up after a scientific classification, which in its forward state has become indispensable to enable the naturalist to make extensive, certain and easy observations.

Vol.—39.

ter des ventes et achats d'effets, marchandises et de change, et pour l'employer à tels autres objets et desseins auxquels sont employées les maisons ou bourses de la *Grande Bretagne*, d'*Irlande* et des autres Pays, et pour y établir une Salle de Lecture commode. Que les Pétitionnaires sont sous l'impression qu'ils ne peuvent atteindre les objets qu'ils ont en vue, que d'une manière imparfaite, s'ils ne sont incorporés et soumis à tels règles et réglemens que la nature d'une telle entreprise peut requérir: C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement qu'il soit introduit et passé dans la Chambre à cet effet un Bill contenant telles Clauses que la Chambre dans sa sagesse jugera nécessaires et propres à remplir les desseins des Pétitionnaires.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Clouet, Mr. Duval, Mr. Tremain et Mr. Young composent le dit Comité.

Mr. Neilson a lu à sa place une Pétition de *Pierre Chasseur*, de *Québec*, dont le nom y est soussigné.

Pétition de P. Chasseur, demandant une Aide ultérieure pour son Musée;

Après quoi, Mr. Neilson a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire, dans la vue de remplir le but que s'était proposé la Législature, en lui accordant une aide dans sa dernière Session, a été contraint d'acquérir la maison où il a établi son Musée d'Histoire Naturelle, afin d'éviter le trouble de le transporter à une autre, les risques à encourir dans le déplacement et transport d'un si grand nombre d'objets précaires, et les frais de déménagement, ainsi que ceux qu'il eût fallu faire pour placer ce Musée dans d'autres appartemens: Que le Pétitionnaire n'étant plus exposé à quitter ce local à chaque instant, a cru devoir y faire quelques réparations nécessaires, pour lui donner les moyens de mieux préserver et classer les divers objets de sa collection, et pour mieux exposer à la vue et faciliter l'étude de chaque sujet; en quoi le Pétitionnaire croit avoir amplement rempli deux des conditions que la Législature avait mises à sa libéralité, mais qu'en même tems cela lui a ôté les moyens d'en remplir la troisième condition; de sorte qu'il a bien peu augmenté sa collection: Que le coût de l'achat et des réparations de la dite maison a de beaucoup excédé la somme que la Législature avait bien voulu lui accorder, ainsi que les revenus de son musée, de sorte qu'il a été contraint de s'endetter, de laisser imparfaites quelques-unes des améliorations commencées, et de renoncer à l'espoir d'augmenter sa collection d'ici à un nombre d'années: Que le Pétitionnaire est persuadé que s'il pouvait se libérer des embarras qui gênent ses efforts et compléter les réparations proposées, il pourrait dans le cours de quelques années avec le revenu de son musée non-seulement rembourser à la Province la somme d'argent qu'il a déjà reçue et celle qu'il est dans la nécessité de lui demander, si la Législature voulait bien faire un dernier effort en sa faveur, en la lui accordant; mais encore qu'il pourrait progressivement augmenter son musée, et en faire une classification scientifique que l'état avancé de sa collection rend indispensable, ce qui mettrait le Naturaliste à même d'y faire des observations amples, certaines et faciles. Que dans un tems où le goût des arts et de l'étude des sciences se répand si généralement dans

Y

tions. That at a time when a taste for fine arts and the study of sciences is spreading so generally into this country, the Petitioner believes that the public would not see without concern the annihilation of an establishment unique in this country, essential to the study of one of the most important sciences, containing the most complete collection, probably existing, of objects of the Natural History of *North-America*, due to the labours of the Petitioner, increased by his sole exertions during a number of years, and to which the public has always been admitted almost gratuitously. Wherefore the Petitioner humbly prays the House will be pleased to take his Petition into its consideration, and grant him such pecuniary assistance as the House in its wisdom and liberality may deem meet.

referred

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Stuart, Mr. Labrie, Mr. Duval and Mr. Blanchet do compose the said Committee.

Petition of the Montreal Bank for a continuation of their Charter;

A Petition of the Stockholders of the Bank of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the Provincial Statute First *George* the Fourth, chapter twenty-five, which constituted a number of His Majesty's loyal subjects and others, a Corporation for banking operations, under the name of the President, Directors and Company of the Bank of *Montreal*, will expire on the First day of June one thousand eight hundred and thirty-one. That in the humble opinion of the Petitioners, the interests of agriculture and trade, (requiring an aid to the circulating medium of the Province and banking facilities) which induced the Legislature to pass the Act before-mentioned, have increased with the extended cultivation and commerce of the country; and that all persons desirous of promoting improvement look to the continuance of the said Corporation as necessary to give scope and encouragement to agricultural and commercial enterprise. That the existence of the Bank of *Montreal* being thus regarded by the Petitioners as essentially conducive to the prosperity of the country, and a powerful means of developing its resources, they have deemed it a duty to themselves and to the public to make this early application for a renewal of the Charter. The Petitioners therefore humbly pray that the House may be pleased to pass a Bill for continuing the Act First *George* the Fourth, chapter twenty-five, for such a period of years, and with such amendments, as in the wisdom of the House may seem expedient and necessary.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Taylor, Mr. Viger and Mr. Quirouet do compose the said Committee.

Petition for an aid towards the prolongation of Craig's Road;

Mr. Brooks read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Township of *Shipton* and other Townships, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Brooks informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Inhabitants of the Townships of *Shipton*, *Melbourne*, *Durham*, *Kingsey*, *Brompton*, *Windsor*,

ce pays, le Pétitionnaire croit que le public verrait avec chagrin s'anéantir un établissement unique dans ce pays, essentiel à l'étude d'une des sciences, la plus complète qui existe probablement d'objets de l'Histoire naturelle de l'*Amérique Septentrionale*, due aux soins du Pétitionnaire, augmentée par ses seuls efforts pendant un nombre d'années, et auquel le public a toujours eu un accès presque gratuit. Pourquoi le Pétitionnaire supplie humblement la Chambre de vouloir bien prendre sa Pétition en sa considération, et de vouloir bien lui accorder telle aide pécuniaire que dans sa sagesse et sa libéralité la Chambre jugera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Stuart, Mr. Labrie, Mr. Duval et Mr. Blanchet composent le dit Comité.

Une Pétition des Actionnaires de la Banque de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Statut Provincial premier, *George* Quatre, chapitre vingt-cinq, qui constitue un nombre de loyaux sujets de Sa Majesté et autres en une corporation pour faire la Banque, sous le nom de Président, des Directeurs et de la Compagnie de la Banque de *Montréal*, expirera le premier jour de Juin de l'année mil huit cent trente-et-un. Que dans l'humble opinion des Pétitionnaires, les intérêts de l'Agriculture et du Commerce (demandant une aide à la circulation du numéraire de la Province et les facilités qu'offrent les Banques) qui portèrent la Législature à passer l'Acte ci-dessus mentionné, ont augmenté avec l'extension de l'agriculture et du commerce du pays, et que toutes les personnes qui ont à cœur les améliorations regardent la continuation de la dite corporation comme nécessaire pour donner un but et de l'encouragement aux entreprises agricoles et commerciales. Que les Pétitionnaires regardant ainsi l'existence de la Banque de *Montréal* comme une chose essentielle et favorable à la prospérité du pays et comme un puissant moyen de développer ses ressources, ils ont cru de se devoir à eux-mêmes et au public de prendre cette occasion pour demander de bonne heure le renouvellement de la Charte. A ces causes, les Pétitionnaires prient humblement la Chambre qu'il lui plaise de passer un Bill pour continuer l'Acte premier *George* Quatre, chapitre vingt-cinq, pour tel nombre d'années, et avec tels amendemens, que dans sa sagesse la Chambre pourra trouver convenables et nécessaires.

Pétition de la Banque de Montréal pour la continuation de leur Charte;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Taylor, Mr. Viger et Mr. Quirouet composent le dit Comité.

Mr. Brooks a lu à sa place une Pétition de divers Habitans du township de *Shipton* et autres townships, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Brooks a informé la Chambre, que Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Habitans des townships de *Shipton*, *Melbourne*, *Durham*, *Kingsey*, *Brompton*, *Windsor*, *Ely*, *Orford*, *Ascot*,

Pétition pour une aide aux fins de prolonger le chemin de Craig;

Windsor, Ely, Orford, Ascot, Eaton, Hereford, Clifton, Westbury and Dudswell, to arrive at the Market of Montreal, are obliged either to pass by the outlet of Magog Lake, or by the Borough of William Henry, the former of which is, by reason of its mountains, extremely difficult, and the latter from being beaten for single carriages only, impassable in the winter for loaded teams with two animals abreast, which is the most advantageous mode of moving heavy loads: That a Road leading from Melbourn in a direction to intersect the Magog Road, in or near the Township of Granby, would afford a communication, by which the Petitioners and the Inhabitants residing in the said Townships might with a great saving of distance and expense, pass to the said Market, and by thus forming a continuation or prolongation of the Road commonly called *Craig's Road*, great facilities would be afforded to the farmers in the Townships of *Stukely, Shefford, Bolton, Brome, Dunham* and *Farnham*, in forwarding their fattened live stock to the *Quebec* market: That the obvious utility and necessity of this communication constrained the Committee of the House, to whom the Petition for it was, during the last Session of the Legislature referred, to recommend the appropriation of one thousand six hundred pounds for the purpose of opening it. That therefore the Petitioners pray the House may be pleased to grant for the purpose of opening the said Road, the said sum of one thousand six hundred pounds.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition of Ormsby Bourke;

Mr. Blanchet read in his place a Petition of *Ormsby Bourke*, of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Blanchet informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That Petitioner heretofore acted as Apothecary to the Emigrant Hospital in the City of *Quebec*, from the duties of which he was relieved in May last: That on leaving the Hospital the latter end of that month, the Petitioner conceived a considerable remuneration was due to him and for which he petitioned His Excellency the Administrator of the Government by direction of the Magistrates: His Excellency referred the same to the Magistrates to report thereon, and on which reference after examining witnesses and various documents, Petitioner was recommended to receive a remuneration of twenty five pounds, but the Trustees of said Hospital not conceiving they were empowered to advance the said sum, Petitioner applied again to His Excellency, who in answer stated he could not interfere therein. The Petitioner would therefore humbly pray the House to take this subject into consideration, and grant Petitioner by law such remuneration for his losses as to justice will appertain.

Petition for an aid towards a School in the vicinity of the Church of St. James in the City of Montreal;

Mr. Viger read in his place a Petition of divers Inhabitants of the City of *Montréal*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Viger informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in the course of the month of December last, and the present month of January, a voluntary

Ascot, Eaton, Hereford, Clifton, Westbury et *Dudswell*, pour arriver au marché de *Montréal*, sont obligés, ou de passer par le chemin du *Lac Magog* ou par le *Bourg de William Henry*, la première voie étant extrêmement difficile à cause de la nature montagneuse du pays, et la dernière en ce que le Chemin n'est battu que pour des voitures simples seulement, et n'est pas praticable l'hiver pour des voitures tirées par deux bêtes de front, ce qui est le moyen le plus avantageux pour transporter des charges pesantes. Qu'un chemin qui partirait de *Melbourn* de manière à tomber dans le chemin de *Magog*, dans ou proche le township de *Granby*, présenterait une communication par laquelle les Pétitionnaires et les Habitans résidans dans les dits townships au-dessus, pourraient, en épargnant beaucoup de frais et de chemin, se rendre au dit marché; et en formant ainsi une continuation ou une prolongation du chemin communément appelé le chemin *Craig*, on donnerait de grandes facilités aux cultivateurs des townships de *Stukely, Shefford, Bolton, Brome, Dunham* et *Farnham* pour le transport de leurs bestiaux gras et vivans au marché de *Québec*. Que l'utilité et la nécessité évidentes de cette communication portèrent le Comité de la Chambre auquel la Pétition à cet effet fut renvoyée, dans la dernière Session de la Législature, à recommander une allocation de mille six cents livres pour l'ouvrir. A ces causes, les Pétitionnaires prient la Chambre de vouloir bien accorder pour l'ouverture du dit chemin la dite somme de mille six cents livres.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport aux Communications Intérieures.

référé.

Mr. Blanchet a lu à sa place une Pétition de *Ormsby Bourke* de *Québec*, dont le nom y est soussigné.

Pétition d'Ormsby Bourke.

Après quoi, Mr. Blanchet a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire a ci-devant exercé les fonctions d'Apothécaire à l'Hôpital des Emigrés dans la Cité de *Québec*, et qu'il a cessé d'en remplir les devoirs en Mai dernier. Qu'en quittant le service de l'Hôpital à la fin du dit mois, il s'est cru en droit de recevoir une rémunération assez considérable, au sujet de laquelle il a, de l'avis des Magistrats présenté une Pétition à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement—Son Excellence ayant référé cette Pétition aux Magistrats pour obtenir leur opinion sur icelle, ceux-ci après avoir entendu des témoins et examiné divers documents ont été d'avis, que le Pétitionnaire avait droit à une rémunération de vingt-cinq louis; mais les syndics du dit Hôpital ne se croyant pas autorisés de faire une avance de cette somme, le Pétitionnaire s'est adressé de nouveau à Son Excellence, qui lui a donné pour réponse, qu'il ne pouvait pas intervenir dans cette matière. Le Pétitionnaire supplie donc la Chambre de prendre ce sujet en considération et d'accorder au Pétitionnaire, en vertu d'une Loi, telle rémunération pour ses services, ainsi qu'il appartiendra.

Mr. Viger a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une Aide, concernant une Ecole dans le voisinage de l'Eglise de St. Jacques dans la Cité de Montréal.

Après quoi, Mr. Viger a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'il a été fait, dans le cours du mois de Décembre

tary subscription was set on foot in the City of *Montréal* for the purpose of erecting a House for a free and elementary School in the vicinity of the Church of *Saint Jacques* in the said City, which subscription up to this moment amounts to the sum of two hundred and twenty five pounds eight shillings and five pence currency: That moreover the Right Reverend Bishop of *Telmesse*, willing to patronize and encourage the said Establishment, has engaged besides his pecuniary subscription, to provide the necessary and convenient ground for the erection of the said School-house: That the sum hereabove mentioned, nevertheless, is insufficient for the erecting of a house and dependencies, such as would be necessary in order to afford elementary education to the increasing population in the vicinity of the aforesaid Church of *Saint Jacques*, and according to the extensive plan after which the Petitioners intend to erect the said School-house. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased, for the above-mentioned purpose, to grant them out of the Provincial Revenue, a pecuniary assistance worthy of the generosity and of the enlightened zeal of the House, towards the promotion of education in this Country.

referred.

Ordered. That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition of Wm. Lampson Lessee of the King's Posts;

Mr. Neilson read in his place a Petition of *William Lampson*, of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Neilson informed the House, that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

Mr. Neilson then moved, seconded by Mr. Cannon, That the said Petition be now received.

The House divided on the question:

Yeas 20

Nays 7

So it was carried in the affirmative.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That on the second of October one thousand eight hundred and twenty one, the Lease of His Majesty's Domain Lands and Posts, on the north side of the River *Saint Lawrence*, commonly called and known by the name of the King's Posts, was, with all the rights, privileges and appurtenances thereunto belonging, put up to public auction in the City of *Quebec*, for the term of twenty years:—That *John Goudie*, of *Quebec*, Merchant, became, in consequence, the Lessee of the King's Posts, for the yearly rent of twelve hundred pounds current money of this Province, upon the terms and conditions expressed in a Lease thereof, from His Majesty's Government, for twenty years, from the second of October, One thousand eight hundred and twenty two; which Lease was afterwards transferred by the said *John Goudie*, to *James M'Douall*, of *Quebec*, Merchant, who enjoyed the same for a number of years, and subsequently assigned and transferred his rights therein to the Petitioner, who has, in virtue thereof, carried on the trade with the Indians, in the Domain called the King's Posts, together with the fisheries appertaining thereto, untill now, with variable success; and the Petitioner, exclusive of the heavy annual rent of twelve hundred pounds, which he pays, has invested a capital to the amount of forty thousand pounds and upwards, in the establishments, buildings, materials, crafts, &c. necessary for carrying on the said trade and fisheries, in the full confidence of enjoying the whole and complete benefit secured to him by his contract, during the entire term of the Lease, which will not expire till the year One thousand eight hundred and forty two: That the Lease gives to the Lessee, and consequently to the Petitioner, the exclusive trade with the

cembre dernier et dans le mois de Janvier courant une souscription volontaire dans la cité de *Montréal*, pour ériger une Maison d'Ecole élémentaire et de charité dans les environs de l'Eglise de *Saint Jacques*, en la dite Cité, dont le montant s'est élevé jusqu'à cette heure à la somme de deux cent vingt-cinq livres huit schelings et cinq deniers du cours actuel. Que de plus, Monseigneur l'Evêque de *Telmesse*, qui a bien voulu protéger et encourager le dit établissement, a promis de fournir, outre sa souscription pécuniaire, le terrain nécessaire et convenable pour la construction de l'Ecole projetée. Que néanmoins, la somme ci-dessus mentionnée ne saurait être suffisante pour l'érection d'une maison et dépendances, telles qu'elles seraient nécessaires à l'Education élémentaire de la population considérable qui se trouve aux environs de la susdite Eglise de *Saint Jacques*, et au vaste plan sur lequel le Comité se propose de l'ériger. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre d'accorder sur les revenus de la Province, pour les fins susdites, un secours pécuniaire, digne de la générosité et du zèle éclairé de la Chambre pour l'avancement de l'Education en ce Pays.

Ordonné. Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel est référée cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

référé.

Mr. Neilson a lu à sa place une Pétition de *William Lampson*, de *Québec*, dont le nom y est soussigné.

Pétition de W. Lampson, fermier des Postes du Roi;

Après quoi, Mr. Neilson a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Mr. Neilson a alors proposé, secondé par Mr. Cannon, que la dite Pétition soit maintenant reçue.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 20

Contre 7

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'au deuxième d'Octobre de l'année mil huit cent vingt-et-un, le Bail du Domaine et Postes de Sa Majesté, au côté nord du fleuve *Saint-Laurent*, connues généralement sous la dénomination de Postes du Roi, avec tous les droits, privilèges et appartenances d'icelui, a été mis à l'encan dans la Ville de *Québec*, pour le terme de vingt ans: Que *John Goudie* de la Ville de *Québec*, Négociant, est devenu en conséquence le Fermier du dit Domaine et Postes du Roi, pour la rente annuelle de douze cens louis, sous les conditions exprimées dans un Bail exécuté par le Gouvernement de Sa Majesté pour le terme de vingt ans, à compter du deuxième d'Octobre mil huit cent vingt-deux, lequel Bail a été ensuite transféré par le dit *John Goudie* à *James M'Douall*, Négociant de *Québec*, qui en a joui pendant plusieurs années, après quoi, il a assigné et transféré tous ses droits en icelui au Pétitionnaire, qui, en vertu de cela, a depuis fait la traite avec les Sauvages dans le Domaine et les Postes susdites, et y a fait la Pêche y appartenante, jusqu'à présent, avec des succès inégaux et variables; et le Pétitionnaire outre la somme forte de douze cens livres par an qu'il est tenu de payer, a de plus employé un capital d'au moins quarante mille louis et plus, en faisant les établissements et les bâtisses, et en procurant les matériaux, les bâtimens, bateaux et canots, requis pour faire la traite avec les Sauvages et la pêche, ayant toute confiance, en ce qu'il pourrait jouir du bénéfice entier et complet que lui assurait son contrat, pendant toute la durée du bail qui ne se terminera point qu'en mil huit cent quarante-deux: Que par ce bail, il a été cédé au Pétitionnaire la traite exclusive avec les Sauvages dans toute l'étendue du Domaine, ainsi que le droit exclusif

Indians throughout the whole domain, together with the exclusive right of fishery, whilst all persons excepting those employed by the Lessee, are prohibited by the Royal Ordinance of one thousand seven hundred and thirty-three, referred to in the Lease, and forming the basis thereof, from trading, hunting, fishing or obstructing themselves in any way, within the limits of the said Domain, or even from landing on the coasts thereof, under the penalty of very heavy fines and forfeitures; which privileges have been confirmed and enforced, by a Royal Proclamation, issued in one thousand eight hundred and twenty-three, by the late Governor in Chief, the Right Honorable the Earl of Dalhousie. That during the last Session of the Provincial Legislature, a sum of money was granted for the erection of a Light-house on *Cap des Monts*, which is situated within the limits of the Petitioner's Lease; and measures have been taken for that purpose, and said Light-house is now in course of erection. That, however little the Petitioner would be desirous of impeding any thing that might tend to the safety of the navigation of the *Saint Lawrence*, or to the general benefit of the public, he could not, in justice to himself, and considering the heavy sums invested in his establishments, the period yet to intervene before his Lease expires, and the great detriment and manifest injury that must accrue to his interests by the erection, or even preparation for the erection of such a Light-house, avoid endeavouring to ascertain whether its construction would not be an infringement of his granted rights, of such a nature as to authorize him to make representations against its being carried into execution; he has thus, however found, that it is the opinion of His Majesty's Attorney General, that, "it belongs to His Majesty as a prerogative right, for the safety of navigation to erect Beacons and Light-houses in such places as may be deemed most convenient, and that, in the exercise of this right, it is competent for His Majesty to take the land of any of His Subjects, even without their consent, for the purpose of erecting thereon such Beacons and Light-houses." That, nevertheless, the Petitioner cannot for a moment suppose that this right of the Crown ever was, or will be exercised, without giving a fair indemnity to whomsoever may suffer thereby; and the Petitioner having had his vested rights and privileges guaranteed to him by the Crown, humbly conceives that he is specially entitled to be indemnified for whatever damage he can make it appear he has suffered, or is likely to suffer by this exercise of the Royal prerogative. That under these circumstances, the Petitioner has recourse to the House, in whose liberality and justice towards individuals, as well as in their anxiety for the public good, he has full confidence; and begs leave further to represent that, were this a mere abstract question of right, without involving as it does, very injurious consequences to the pecuniary interest of the Petitioner, he would have cheerfully waived it, for the advancement of what was conceived to be for the advantage of the public. That all who have been concerned in trading with the Indians, well know their indolence, improvidence and intemperance, when exposed to temptation; and also their suspicious character, and how jealous they are of whatsoever they think may encroach upon and diminish their hunting grounds, on what their existence solely depends; and every new attempt made by the whites to create a permanent establishment upon their lands, is looked upon as the commencement of a series of encroachments to drive them farther back into the wilderness. They already look upon the preparations made for a Light-house at *Cap des Monts*, in that light; and are becoming intractable and sullen. That, moreover, an evil consequence which the Petitioner immediately foresaw, has already ensued, and will increase in process of time. As soon as the foundation of the Light-

exclusif d'y faire la pêche; tandis que toutes personnes, excepté celles qui sont employées par le fermier du bail, sont interdites par l'Ordonnance Royale de mil sept cent trente-trois, à laquelle on réfère dans le bail, et qui en fait la base, de faire la traite, chasser, pêcher, ou d'introduire aucunement dans les limites du Domaine, ou même d'aborder sur les côtes d'icelui, sous peine très-fortes amendes, et de confiscation de valeur, et ces privilèges ont été confirmés et mis en force de nouveau, par une Proclamation Royale publiée en mil huit cent vingt-trois, par le Gouverneur en Chef d'alors, le Très-Honorable Comte de Dalhousie. Que pendant la dernière Session de la Législature Provinciale, une somme d'argent a été octroyée pour la construction d'un Phare au *Cap des Monts*, lequel Cap est situé dans les limites du bail dont jouit le Pétitionnaire; et que des mesures ont été prises à cet effet, et le dit Phare est après être construit: Que quoique le Pétitionnaire n'ait aucunement le désir d'empêcher aucune chose qui tendrait à rendre moins dangereuse la navigation du fleuve *Saint-Laurent*, ou qui viserait au bien général du public, il n'a pas pu se restreindre, en se rendant justice à lui-même, et en considération des grosses sommes employées dans ses établissemens, du tems qui doit encore se passer avant que son bail soit terminé, et le grand préjudice et perte manifeste qu'il doit essuyer par la construction, ou même par les préparatifs pour la construction d'un Phare semblable, de tâcher de se convaincre si cela ne serait point une infraction de ses droits reconnus, d'une nature à l'autoriser à faire des représentations afin de la prévenir: Qu'ensuite il a eu occasion de connaître que c'est l'opinion du Procureur-Général de Sa Majesté, "Qu'il appartient à Sa Majesté comme un droit prérogatif, pour la sûreté de la navigation, d'ériger des Signaux et des Phares partout où cela pourrait être convenable, et qu'en l'exercice de ce droit, il est loisible à Sa Majesté de prendre le terrain d'aucuns de ses sujets, même sans leur consentement, afin d'y ériger tels Signaux et Phares." Que néanmoins le Pétitionnaire ne veut point, pour un moment, se permettre de croire que tel droit de la Couronne a jamais été, ni ne sera jamais exercé, sans donner un dédommagement convenable, des dommages qu'on pourrait représenter avoir souffert, ou qu'on souffrira, par cet exercice de la Prerogative Royale: Que le Pétitionnaire s'adresse donc à la Chambre, reposant une confiance entière dans sa libéralité et justice envers les individus, ainsi qu'en son empressement pour le bien du public; et il prend la liberté de dire, que, si ceci n'était qu'une question simple de privilège, sans y comprendre comme est le cas, des conséquences très-injurieuses aux intérêts pécuniaires du Pétitionnaire, il ne l'aurait point agitée, cédant de bon cœur ses droits en sa faveur de l'avancement de ce qu'on croyait être d'utilité publique: Que tous ceux qui se sont engagés dans la traite avec les Sauvages, connaissent très-bien leur oisiveté, leur imprévoyance et les débauches qu'ils font quand ils sont exposés à la tentation, comme aussi leur caractère soupçonneux, et leur jalousie à l'égard de ce qu'ils croient tendre à l'usurpation ou au rétrécissement de leurs terres de chasse, dont ils dépendent entièrement pour vivre; et chaque nouvelle tentative faite par les blancs pour s'établir dans leur pays, est envisagée comme le commencement d'une série d'usurpations, ayant pour but de les repousser encore plus loin dans les forêts: Ils regardent déjà les préparations faites pour un Phare au *Cap des Monts* dans cette vue, et deviennent intraitables et méchants. Il est en outre une mauvaise conséquence que le Pétitionnaire a aussitôt prévue, qui est déjà arrivée, et qui augmentera avec le tems. Aussitôt que les fondations du Phare ont été posées, ils s'y sont attroupés, y vivant en paresseux, et tachant d'avoir du rum, qu'ils connaissent qu'ils peuvent obtenir où les blancs s'établissent: Quand

house were laid, they flocked thither, loanging about the place, and endeavouring to obtain rum, which they know is always to be got where the whites establish themselves. For a single bottle of rum, the Indians will, when in a state of intoxication, without hesitation give a pack of peltry of such value, as that the articles of necessity given to them in barter, according to the established tariff, if it may be so called, between them and the traders of the King's Posts, would suffice for the support of their families during the whole winter. Hence the serious evils must arise to the Petitioner: first; their inability, in consequence of their improvidence to pay their debts, which from the nature of the Indian trade are necessarily immense; and secondly, the necessity there will thence exist for the Petitioner absolutely to support them and their families, instead of deriving from the produce of their successful hunts, the benefits which he ought to receive in return for his heavy advances, independent of the consideration that the goods prepared for the Indian trade, will remain on hand, and being of a nature to be of little or no value for any other trade, will turn out to be a dead loss. In this place the Petitioner begs leave further to state, that it has been his continued practice to make the Indians, or natives of the King's Posts, as comfortable and happy as possible, consistent with their nature and manner of living; he has restrained them, as much as possible, from the use of ardent spirits, and has always clothed and fed their widows and orphans without the least prospect of reward. That the Petitioner has reason to believe that he has already suffered actual losses in the way just mentioned, and that the various persons who have resorted to *Cap des Monts*, since the Light-house has been begun upon, have clandestinely treated with the Indians for valuable furs, which ought to have come into the Petitioner's hands, in virtue of the exclusive privileges for which he pays so high a price. That a great defalcation has also been observed in the seal-fishing at *Cap des Monts*, which was one of the most productive and important belonging to the King's Posts, and yielded Seal oil to the annual value of five or six hundred pounds, a defalcation which must necessarily increase, and will probably destroy that fishing station entirely, as the Seal invariably flies from the haunts of men, and even the smoke of a fire on the beach will drive them away. It is evident that all these evils will augment when the Light-house is established, by the resort of sea-faring persons, pilots and others to the spot; and that such interlopers, and the further consequences arising from the building of a Light-house there, will produce the most serious damage to the Petitioner; who is already incurring great expense in guarding against depredators. That the Petitioner is ready to produce evidence and estimates in support of his allegations, and of the damages he is likely to sustain in the premises. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to take the whole into its favourable consideration, and afford relief to the Petitioner, by the grant of an adequate sum of money, to compensate him for the injury he has sustained, and must annually sustain, until the expiration of his Lease, by the carrying into effect the Act of the Legislature for the erection of a Light-house on *Cap des Monts*, or in such other way as to the House in its wisdom may seem fit.

les Sauvages sont enivrés, ils donneront sans hésiter, pour une seule bouteille de rum, un ballot de pelleterie de telle valeur, que les articles de nécessité qu'ils auraient eu en échange pour cela, selon le tarif établi (si on peut l'appeler ainsi) entre eux et les Commerçans des Postes du Roi, auraient suffi pour l'entretien de leurs familles pendant tout l'hiver. De là surviennent des inconvéniens sérieux au Pétitionnaire; premièrement: en ce que par leur imprévoyance, ils deviennent incapables de satisfaire à leurs dettes, lesquelles, par la nature même de la traite avec les Sauvages, sont toujours bien énormes; et en second lieu, la nécessité dans laquelle le Pétitionnaire se trouve, dans ces cas, de les soutenir à ses frais, avec leurs familles, au lieu de retirer par le moyen du produit de leurs chasses heureuses, le bénéfice qu'il devrait recevoir en retour de ses avances considérables; indépendamment de la considération que les marchandises assorties pour la traite avec les Sauvages resteraient sans débit, et se trouvant d'une nature à n'être que de peu ou point de valeur pour aucun autre commerce, entraîneraient une perte totale; à cette occasion, le Pétitionnaire se doit de dire qu'il a constamment tâché de soulager les Sauvages natifs des Postes du Roi, et de les rendre aussi heureux que leur naturel et leur manière de vivre le rendent possible; il les a toujours restreints autant que c'était dans son pouvoir, d'user de liqueurs fortes, et il n'a jamais manqué de nourrir et vêtir leurs veuves et orphelins, sans aucun espoir de récompense: Que le Pétitionnaire a occasion de croire qu'il a déjà souffert des pertes par les voies qu'il vient de mentionner; et que les différentes personnes qui se sont rendus au *Cap des Monts*, depuis que le Phare y a été commencé, ont fait la traite secrète avec les Sauvages, et ont acquis des pelleteries précieuses, qui auraient dû se trouver dans les mains du Pétitionnaire, en vertu du privilège exclusif dont il est vêtu, et qu'il paye si chèrement. On observe aussi une forte diminution dans la pêcherie des Loups-Marins au *Cap des Monts*, laquelle était une des plus importantes et productives, appartenantes aux Postes du Roi, et qui rendait annuellement de l'huile jusqu'au montant de cinq à six cents louis; une diminution qui doit se faire sentir de plus en plus, et qui détruira probablement cette pêcherie entièrement, puisque les Loups-Marins s'enfuient toujours des lieux fréquentés, et que même la fumée d'un feu allumé sur la côte seulement, les en chassent: Et il ne peut être nié que tous ces maux s'augmenteront à mesure que la fréquentation du Cap par des gens de mer, de pilotes, et d'autres augmentera; et que de tels empiéteurs, et les autres suites provenant de la construction d'un Phare dans cet endroit, occasionneront des dommages sérieux aux intérêts du Pétitionnaire, qui fait déjà beaucoup de dépense pour se protéger contre les pillards: Que le Pétitionnaire est prêt à produire à la Chambre des preuves, et à présenter des calculs afin d'établir ce dont il se plaint, et les dommages que doit lui causer la construction du dit Phare: C'est pourquoi le Pétitionnaire supplie très humblement la Chambre, de vouloir bien prendre ses allégués en considération favorable, et accorder du soulagement au Pétitionnaire, en lui octroyant une somme d'argent suffisante pour le compenser des pertes qu'il a essuyées, et qu'il doit essuyer jusqu'à l'expiration de son bail, par l'exécution de l'Acte de la Législature pour la construction d'un Phare au *Cap des Monts*, ou d'aucune autre manière que la Chambre dans sa sagesse jugera convenable.

Referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Duval, Mr. Latourrière, Mr. Viger and Mr. Tremain do compose the said Committee. Mr.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Duval, Mr. Latourrière, Mr. Viger et Mr. Tremain composent le dit Comité. Mr.

Référé.

Two Petitions for an aid to build a Bridge over the River St. Charles;

Mr. Neilson read in his place two Petitions,—of the Inhabitants of *Saint-Ambroise*; and of the Inspector and the Overseers of Roads of *Ancienne Lorette*, County of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Neilson informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petitions, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petitions were received and read; praying the House to grant them an aid towards rebuilding a Bridge over the River *Saint-Charles*.

referred.

Resolved, That the said Petitions be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Cannon, Mr. Clouet, Mr. Larue and Mr. Stuart do compose the said Committee.

Petition respecting the Lunatic Asylum at Three-Rivers;

Mr. Louis Lagueux read in his place a Petition of the Religious Ladies of the Ursulines at *Three-Rivers*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Louis Lagueux informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in the year one thousand eight hundred and five, the Government of this Province caused to be erected on the ground of their Convent and near thereto, a Lunatic Asylum, the superintendance of which was confided to them as being an establishment requiring cares analogous to their vows of charity, care of the poor, insane and sick people. That since the establishment of that Asylum, they have done all in their power to alleviate the condition of the Insane of the District of *Three-Rivers* confided to their care, male as well as female, furnishing them almost all their clothing, a wholesome food, and the most assiduous cares and daily assistance, receiving as their only remuneration the moderate sum of one shilling and three pence per diem, for boarding, and six pounds currency per annum, for their general cares, providing *gratis* medicaments in cases of sickness, as well as the mending and washing of their clothing. That the building used as such an Asylum, has become quite inadequate, and is in a very bad state of repair, in so much as to require considerable repair and improvement, or rather to be entirely rebuilt, which is quite out of the power of the Petitioners to do; but wishing to continue to have the care of that Institution, with a view to perform acts of charity and to be useful to the inhabitants of the said District, they respectfully pray the House will be pleased to take this Petition into consideration, and grant them a sufficient sum, either for repairing the old Cells, or for erecting new ones, which in their humble opinion would be the best plan to be adapted.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Louis Lagueux, Mr. Bureau, Mr. Cannon, Mr. Peck and Mr. Caron do compose the said Committee.

Insane and Foundlings, Quebec:—Report of Commissioners.

Mr. Louis Lagueux presented to the House the Report of the Commissioners for the District of *Quebec*, appointed under the Act ninth *George* the Fourth, chapter

Mr. Neilson a lu à sa place deux Pétitions des habitants de *Saint-Ambroise*, et de l'Inspecteur et des Sous-Voyers des Chemins de l'*Ancienne Lorette*, Comté de *Québec*, dont les noms y sont soussignés.

Deux Pétitions pour une aide pour bâtir un pont sur la Rivière St.-Charles;

Après quoi, Mr. Neilson a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu des dites Pétitions, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors les dites Pétitions ont été reçues et lues; priant la Chambre de leur accorder une aide pour rebâtir un Pont sur la Rivière *Saint-Charles*.

Résolu, Que les dites Pétitions soient référées à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Cannon, Mr. Clouet, Mr. Larue et Mr. Stuart composent le dit Comité.

Mr. Louis Lagueux a lu à sa place une Pétition des Dames Religieuses des Ursulines aux *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition relativement à une loge pour les Insensés aux Trois Rivières;

Après quoi, Mr. Louis Lagueux a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Gouvernement de cette Province aurait en l'année mil huit cent cinq, fait construire sur leur terrain, près de leur couvent, une loge pour les insensés, dont la surveillance leur fut confiée, comme étant un établissement dont les soins étaient analogues à leurs vœux de charité, soins des pauvres insensés et malades: Que depuis l'établissement de cette loge, elles ont fait tout en leur pouvoir pour adoucir la situation des insensés du district des *Trois-Rivières*, tant hommes que femmes, confiés à leurs soins, en leur procurant la plus grande partie des vêtements, une nourriture saine et les soins et secours journaliers les plus assidus, ne recevant pour toute indemnité que la modique somme d'un scheling et trois deniers par jour, pour pension, et six livres courant, par année pour le soin général, leur fournissant gratuitement les remèdes en cas de maladie: Que le bâtiment servant de loge est insuffisant et en très-mauvais état, de manière qu'il lui faudrait faire de grandes réparations, améliorations ou même une entière réédification, ce que les dites Dames se trouvent hors d'état de faire: Mais désirant conserver le soin de cette institution, dans la vue d'exercer la charité, et d'être utiles aux citoyens du dit District, elles prennent respectueusement la liberté de prier la Chambre de prendre la présente en sa considération, et vouloir leur accorder une somme suffisante, soit pour réparer l'ancienne loge ou pour en construire une nouvelle, ce qui serait le meilleur parti à prendre, suivant leur humble opinion.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueux, Mr. Bureau, Mr. Cannon, Mr. Peck et Mr. Caron composent le dit Comité.

Mr. Louis Lagueux a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour le District de *Québec*, nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre,

Rapport des Commissaires des Insensés et Enfants-trouvés Québec.

chapter fifty-four, intituled, "An Act to make further provision for the relief of the indigent Sick, and for the support of Foundlings and others, and to reimburse certain sums of money advanced for such purposes."

Appendix (E. No. 2)

For the said Report, see Appendix (E. No. 2) at the end of this volume.

The Report referred.

Ordered, That the said Report and the Documents accompanying the same, be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Religious Ladies of the Ursulines of *Three-Rivers*.

Messages from His Excellency.

Lieutenant-Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth :

JAMES KEMPT,

Welland Canal.

His Excellency the Administrator of the Government transmits to the House of Assembly a Memorial from the President and Directors of the *Welland Canal Company*, which has been forwarded to him by the Lieutenant Governor of *Upper-Canada*, with a request that it might be laid before the Assembly ; and His Excellency leaves it to the House to adopt such proceedings thereon as they may deem expedient.

Castle of *Saint Lewis*, }
3d February 1830. }

The Memorial referred to in the preceding Message :—

To the Honorable the Commons House of Assembly of the Province of *Lower-Canada*, in Parliament assembled :

The Memorial of the President and Directors of the *Welland Canal Company*,

Most respectfully present,

That the *Welland Canal* is now so far finished, as to admit the passage of Vessels from Lake *Erie* to Lake *Ontario*, by the *Niagara* and *Welland Rivers*.

That every part of the Canal has proved to answer the purpose intended, and they beg for the general information of Your Honorable House, to refer to their last Report accompanying this Memorial.

By completing the Canal for ship navigation by the interior route, the distance is much shortened, and the ice at the lower and narrow part of the Lake avoided, advantages, which by drawing through our communications to our markets a large portion of produce at an early part of the season, are so apparent, that the Directors entertain a well grounded hope that Your Honorable House will extend your public interest in this undertaking by increasing your stock in the amount of Twelve thousand five hundred pounds, or one thousand shares.

And as in duty bound, your Memorialists will ever pray.

By order of the Board of Directors.

JOHN H. DUNN,
Pres. Welland Canal Co.
JAMES

Quatre, Chapitre cinquante-quatre, intitulé, "Acte pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des pauvres malades, et pour le soutien des Enfants trouvés, et autres et pour rembourser certaines somme d'argent avancées aux fins susdites."

Pour le dit rapport, voyez Appendice (E. No. 2) à la fin de ce volume.

Appendice (E. No. 2.)

Ordonné, Que les dits Rapport et Pièces justificatives qui l'accompagnent soient référés au Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Dames Religieuses des Ursulines des *Trois-Rivières*.

Rapport référé.

Le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur, trois messages de Son Excellence l'Administrateur signés de Son Excellence.

Messages de Son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et les dits messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, transmet à la Chambre d'Assemblée un Mémorial du Président et des Directeurs de la Compagnie du Canal de *Welland*, qui lui a été remis par le Lieutenant Gouverneur du *Haut-Canada*, en demandant qu'il fût mis devant l'Assemblée, et Son Excellence laisse à la Chambre d'adopter sur icelui tel procédé qu'elle pourra juger expedient.

Canal de Welland.

Château *Saint Louis*, }
3 Février 1830. }

Le mémorial auquel réfère le message ci-dessus :—

Aux Honorables Communes de l'Assemblée de la Province du *Bas-Canada*, assemblées en Parlement Provincial.

Le mémorial du Président et des Directeurs de la Compagnie du Canal de *Welland* :

Expose très-respectueusement,

Que le Canal de *Welland* est maintenant assez avancé pour permettre le passage des Vaisseaux du Lac *Erie* au Lac *Ontario*, par les Rivières de *Niagara* et de *Welland*.

Que chaque partie du Canal s'est trouvée répondre à l'objet proposé, et pour plus amples informations, il demandent qu'il leur soit permis de renvoyer votre Honorable Chambre a leur dernier rapport, accompagnant ce mémorial.

En complétant le Canal de manière à le rendre navigable aux gros vaisseaux par la route de l'intérieur, la distance serait raccourcie de beaucoup, et l'on éviterait la glace à la partie inférieure et rétrécie du Lac, avantages qui en attirant sur nos marchés par notre communication une portion considérable de produits, de très bonne heure le printemps, sont si évidens que les Directeurs ont tout lieu d'espérer que votre Honorable Chambre étendra son intérêt public à cette entreprise, en augmentant votre fond du montant de douze mille cinq cens louis ou mille actions.

Et vos mémorialistes ne cesseront de prier.

Par ordre du Bureau des Directeurs:

JOHN H. DUNN,
Présdt. de la Cie. du Canal de *Welland*.
JAMES

JAMES KEMPT,

Jurors.

His Excellency the Administrator of the Government informs the House of Assembly, that during the last Summer he caused Lists to be prepared of the Jurors within an *arrondissement* of ten leagues of the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and gave directions that Jurors should be in future summoned from the inhabitants residing within that distance of those Cities; in the District of *Three-Rivers*, Jurors are taken from the District at large, with the exception of the Eastern Townships situated within the District of *Saint Francis*.

The system that is therefore now acted upon throughout the Province with respect to the summoning of Jurors, His Excellency trusts may give general satisfaction, believing that it will practically secure to the people all the advantages of the Rule of the English Criminal Law, without exposing the inhabitants of the remote parts of the Districts to the inconvenience of serving on Juries, at a great distance from their homes.

In preparing the Jury Lists for the Districts of *Quebec* and *Montreal*, an expense has been incurred of Two hundred and sixty-six pounds twelve shillings, the details of which will be hereafter laid before the House of Assembly; and His Excellency does not doubt that the House will make provision for the same.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 3d February 1830. }

JAMES KEMPT.

Commissaires
Enquêteurs.

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly copies of two Letters from the Chief Justice of the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, representing the beneficial effects which have been experienced from the appointment of *Commissaires Enquêteurs* for that District, under the Act passed in the last Session of the Legislature, and expressing an opinion, that, it would be highly desirable, considering the extent of business still pending, that the Statute should be renewed. His Excellency also lays before the House of Assembly copies of the Statements of the proceedings of the *Commissaires Enquêteurs* during the last year, which accompanied the Letters from the Chief Justice, and he recommends the subject to the favourable consideration of the House.

Castle of *Saint Lewis*,
3d February, 1830. }

The following are the Letters and Statements referred to in the preceding Message:

Montreal, 16th January 1830.

Sir,

I have the honour to inclose, for the information of His Excellency the Administrator of the Government, a Statement, which has been communicated to me, of the proceedings of the Gentlemen appointed under the late Provincial Statute, as *Commissaires Enquêteurs* for this District, and to say, that considering the beneficial effects of this appointment, and the extent of the business yet on hand, it is desirable that the above Statute, which will expire in March next, should be renewed, should His Excellency approve of the measure.

I have the honor to be,

&c. &c. &c.

(Signed) Js. REID.

Lt. Col. Yorke, Secy. &c.
Quebec.

A true Copy,

C. YORKE,

Secretary.

JAMES KEMPT.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, informe la Chambre d'Assemblée, que dans le cours de l'été dernier, elle a fait préparer des Listes des Jurés dans un arrondissement de dix lieues autour des Villes de *Québec* et de *Montréal*, et donna des ordres à ce que les Jurés fussent sommés à l'avenir d'entre les Habitans résidans dans cette distance de ces villes; Dans le District des *Trois-Rivières*, les Jurés sont tirés de tout le district, à l'exception des Townships de l'Est situés dans le District de *Saint-François*.

Jurés.

Son Excellence espère donc que le système d'après lequel on agit maintenant par toute la Province, à l'égard de la sommation des Jurés, donnera une satisfaction générale, Son Excellence croyant qu'il assurera en pratique au peuple tous les avantages de la règle de la loi criminelle anglaise, sans exposer les habitans des parties éloignées des Districts, aux inconvéniens de servir dans les Jurés, à une grande distance de leur résidences.

La préparation des Listes des Jurés pour les Districts de *Québec* et de *Montréal* a occasionné une dépense de deux cent soixante six livres douze schelings, dont les détails seront ci-après mis devant la Chambre d'Assemblée; Et Son Excellence ne doute nullement que la Chambre y pourvoira.

Château *Saint-Louis*,
Québec, 3 Février 1830. }

JAMES KEMPT,

Commissaires
Enquêteurs.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, met devant la Chambre d'Assemblée des Copies de deux lettres du Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, représentant les heureux effets qui sont résultés de la nomination de *Commissaires Enquêteurs*, pour le District, en vertu de l'Acte passé dans la dernière Session de la Législature, et exprimant une opinion, qu'il serait à désirer, vu le grand nombre d'affaires qui restent encore pendantes, que le Statut fût renouvelé. Son Excellence met aussi devant la Chambre d'Assemblée Copies des Etats des Procédés des *Commissaires-Enquêteurs*, pendant l'année dernière, qui accompagnaient les lettres du Juge en Chef, et recommande le sujet à la considération favorable de la Chambre.

Château *Saint-Louis*,
3 Février 1830. }

Ce qui suit sont les Lettres et Etats auxquelles réfère le message précédent.

Montréal, 16 Janvier 1830.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, un état, qui m'a été communiqué des procédés des Messieurs nommés en vertu de l'Acte récent du Parlement Provincial, comme *Commissaires-Enquêteurs* pour ce District, et de vous dire que vu les effets avantageux de cette nomination, et le nombre considérable des affaires encore pendantes, il est à désirer que le Statut ci-dessus mentionné, lequel doit expirer en Mars prochain, soit renouvelé, si son Excellence approuve cette mesure.

J'ai l'honneur d'être,

etc. etc. etc.

(Signé.) Js. REID.

Lt. Col. Yorke, Sec. etc.
Québec.

Vraie Copie,

C. YORKE,

Secrétaire.

STATEMENT of the Proceedings had before the *Commissaires Enquêteurs*, from the 1st May to the 15th December 1829.

Etat des Procédés devant les *Commissaires Enquêteurs* depuis le 1er. Mai jusqu'au 15 Décembre 1829.

Number of days fixed for <i>Enquêtes</i> ,	103
Number of Causes fixed for the <i>Commissaires Enquêteurs</i> , and for which a special day was assigned,	499
<i>Enquête</i> closed in,	263
discharged,	8
settling,	4
discontinued,	9
	<hr/>
	284

Nombre de jours fixés pour les <i>Enquêtes</i> ,	103
Nombre des causes fixées par les <i>Commissaires Enquêteurs</i> et pour lesquelles il était fixé un jour particulier,	499
<i>Enquêtes</i> closes,	263
Déchargées,	8
En état d'être arrangées,	4
Discontinuées,	9
	<hr/>
	284

Number of Causes remaining pendent on the List,	215
To which must be added, viz :	
Inscribed on the Prothonotary's Special Roll since 1st October last,	48
Ditto on the general Roll since the 1st October,	115
	<hr/>
	163

Nombre des causes restant pendantes sur la liste,	215
Auxquelles il faut ajouter, savoir :	
Inscrites sur le Rôle Spécial du Protonotaire, depuis le 1er Octobre dernier,	48
Ditto, sur le Rôle général depuis le 1er Octobre,	115
	<hr/>
	163

Total number of causes actually inscribed for <i>Enquête</i> , and remaining pendent,	378
---	-----

Nombre total de causes actuellement inscrites pour l' <i>Enquête</i> , et encore pendantes,	378
---	-----

Number of Depositions taken,	849
„ <i>Faits et Articles</i> ,	19
	<hr/>
	868

Nombre de dépositions prises,	849
„ <i>Faits et articles</i> ,	19
	<hr/>
	868

Montreal, 15th Decr. 1829.

Montréal, 15 Décembre 1829.

(Signed,) { F. A. QUESNEL, } *Coms. Enqrs.*
 { M. O'SULLIVAN, }

(Signé.) { F. A. QUESNEL, } *Com. En.*
 { M. O'SULLIVAN, }

(A true Copy.)

(Vraie Copie.)

C. YORKE,
 Secy.

C. YORKE,
 Sec.

Montreal, 30th January 1830.

Montréal, 30 Janvier 1830.

Sir,

Monsieur,

I have the honour to inclose a Statement of the proceedings of the *Commissaires Enquêteurs* for this District, had subsequent to that heretofore transmitted, and would beg leave to reiterate my opinion that a further prolongation of the Statute under which these proceedings have been had, would materially facilitate the Administration of Justice in this District.

J'ai l'honneur de vous adresser ci inclus, un état des procédés des *Commissaires Enquêteurs* pour ce District, subséquent à celui ci-devant transmis, et je demande qu'il me soit permis de réitérer l'opinion que j'émis alors, qu'une prolongation du Statut en vertu du quel ces procédés ont eu lieu, faciliterait beaucoup l'Administration de la Justice en ce District.

I have the honor to be,
 &c. &c.

J'ai l'honneur d'être,
 etc. etc.

(Signed) Js. REID.

(Signé.) Js. REID.

Lt. Col. Yorke, Secy. &c.
 Quebec.

Lt. Col. Yorke, Sec. etc.
 Québec.

(A true Copy.)

(Vraie Copie.)

C. YORKE,
 Secy.

C. YORKE,
 Sec.

Proceedings of the *Commissaires Enquêteurs* in January 1830.

Procédés des *Commissaires Enquêteurs*, en Janvier 1830.

Number of days fixed for evidence, from the seventh to the twentieth inclusively,	14
Number of Causes remaining on the Roll from December last,	378
Fixed for <i>Enquête</i> in January,	18
	<hr/>
	Total

Nombre de jours fixés pour l'enquête, depuis le sept jusqu'au vingt inclusivement,	14
Nombre des causes restant sur le Rôle au mois de Décembre dernier,	378
Fixées pour l'enquête en Janvier,	18
	<hr/>
	Total

Total of causes fixed, 396
 Number of causes in which the *Enquête* was terminated, 52
 Remaining on the Roll, 344
 Number of Depositions taken, including one examination on *Faits et Articles*, 122

(Signed) M. O'SULLIVAN,
 Commissaire Enqr.

Montreal, 25th January 1830.

(A true Copy.)

C. YORKE,
 Secy.

On Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Bourdages,

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of allowing an indemnity to the Members of this House, after the next General Election, for their expenses in attending the sittings of this House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Lieutenant Colonel *Heriot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair,

And Lieutenant Colonel *Heriot*, reported, that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again,

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

A Bill to compel Church Wardens, (*Marguilliers*), to put up and heat stoves in Churches during winter, was, according to order, read a second time.

Mr. *Laterrière*, moved to resolve, seconded by Mr. *Labrie*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

The House divided on the question:

Yeas 10
 Nays 12

So it passed in the negative.

Mr. *Neilson*, then moved, seconded by Mr. *Quesnel*, That the said Bill be taken into further consideration on the first Monday of August next.

The House divided on the question:

Yeas 13
 Nays 8

So it was carried in the affirmative, and *Ordered*, Accordingly.

The order of the day for the second reading of the Bill for the encouragement and relief of certain persons herein named and others, and authorizing them to associate themselves by the name of the "Quebec Friendly Society," under certain restrictions, rules and regulations therein mentioned, being read.

Ordered, That the said order of the day be postponed till Saturday next.

A Bill to incorporate the City of *Montreal*, was according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

A Bill to provide for the erection of a common Gaol in the District of *Montreal*, was, according to order, read a second time.

Mr.

Total des causes fixées, 396
 Nombre des causes dans lesquelles l'enquête a été close, 52
 Restant sur le Rôle, 344
 Nombre de dépositions prises, y compris un interrogatoire sur faits et articles, 122

(Signé.) M. O'SULLIVAN,
 Com. Enqr.

Montréal, 25 Janvier 1830.

(Vraie Copie.)

C. YORKE,
 Sec.

Sur motion de Mr. Neilson, secondé par Mr. Bourdages,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient, après la prochaine Élection générale, d'indemnifier les Membres de cette Chambre des dépenses qu'ils pourront encourir pendant les Sessions de cette Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Lieutenant-Colonel *Heriot* a pris la Chaire du Comité; Et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et le Lieutenant-Colonel *Heriot* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour obliger les Marguilliers à placer et à chauffer des Poêles, l'Hiver dans les Eglises, a été lu une seconde fois.

Mr. *Laterrière* a proposé de résoudre, secondé par Mr. *Labrie*, que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 10
 Contre 12

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. *Neilson* a alors proposé, secondé par Mr. *Quesnel*, que le dit Bill soit pris en considération ultérieure le premier Lundi d'Août prochain.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 13
 Contre 8

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

Lu l'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour le soulagement et le secours de certaines personnes y nommées, et d'autres, et qui les autorise à s'associer sous le nom de la "Société Amicale de Québec," sujettes aux restrictions, règles et réglemens y contenus.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Samedi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour incorporer la Cité de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill qui pourvoit à l'érection d'une Prison commune dans le District de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Mr.

Committee on Indemnity to Members.

Comité sur une indemnité aux membres.

Bill to compel Church Wardens to heat the Churches during winter, read the second time;

Bill pour obliger les marguilliers à chauffer les églises durant l'hiver, lu une seconde fois;

the further consideration of the Bill put off.

la considération ultérieure du bill renvoyée.

Quebec Friendly Society Incorporation Bill deferred.

Bill de l'incorporation de la société amicale de Québec remis.

City of Montreal Incorporation Bill read the second time; committed.

Bill de l'incorporation de la cité de Montréal lu une seconde fois; et référé.

Montreal new Gaol Bill read the second time;

Bill de la prison nouvelle à Montréal lu une seconde fois;

engrossed.

Mr. *Quesnel*, moved, seconded by Mr. *Neilson*, That the said Bill be engrossed.

The House divided on the question :

Yeas 19

Nays 2

So it was carried in the affirmative, and *Ordered*, Accordingly.

Small Causes Act deferred.

The order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act ninth *George Fourth* chapter twenty two, intituled "An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned relating to the summary trial of certain small causes," being read ;

Ordered, That the said order of the day be postponed till Friday next.

Then, on motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Taylor*,

The House adjourned till Friday next.

Mr. *Quesnel* a proposé, secondé par Mr. *Neilson* grossoyé, que le dit Bill soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 19

Contre 2

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, En conséquence.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre vingt-deux, intitulé "Acte pour continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes." *Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Acte des petites causes remis.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Taylor*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Friday, 5th February, 1830.

Vendredi, 5 Février 1830.

Returns of Schools laid before the House;

THE Clerk laid before the House the Returns of Schools, received in conformity to the sixth Section of the Act ninth *George Fourth* chapter forty six, intituled, "An Act for the encouragement of Elementary Education."

(The said Returns are preserved with the files of the present Session.)

referred.

Ordered, That the said Returns be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Contingent Accounts laid before the House ;

The Clerk also laid before the House the Contingent Accounts of this House from the fourth December, one thousand eight hundred and twenty-eight to the thirty-first December, one thousand eight hundred and twenty-nine.

referred.

Resolved, That the said Accounts be referred to a Committee of five Members, to examine the same and to report thereon from time to time, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Taylor*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Duval*, do compose the said Committee.

Account of Expenses incurred for the relief of the *Lotbinière* sufferers.

Mr. *Bourdages*, presented to the House a detailed account of the expenses incurred under the Act of the ninth *George Fourth*, chapter fifty, intituled, "An Act to authorize the advance of a certain sum of money therein mentioned to relieve certain inhabitants of *Lotbinière* from their sufferings through the failure of the last Harvest."

(The said Account is preserved with the files of the present Session.)

Return of the expenses of the Emigrant Hospital presented.

Mr. *Clouet* presented to the House a Return of the expenditure of the Emigrant Hospital at *Quebec*, between the first November, one thousand eight hundred and twenty-eight, and the thirty-first January, one thousand eight hundred and thirty.

Appendix (L.)

For the said Return, see Appendix (L) at the end of this volume.

Report of Grey Nuns Montreal.

Mr. *Leslie* presented to the House the Report of the General Hospital (*Soeurs Grises*) at *Montreal*, between the first November One thousand eight hundred and twenty-eight and the thirty-first October One thousand eight hundred and twenty-nine.

Appendix (E. No. 3.)

For the said Report, see Appendix (E. No. 3.) at the end of this Volume.

Mr.

LE Greffier a mis devant la Chambre des Retours d'Ecoles, reçus en conformité à la sixième section de l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre quarante-six, intitulé "Acte pour encourager l'Éducation Élémentaire."

(Les dits Retours sont conservés avec les Liasses de la présente Session.)

Ordonné, Que les dits Retours soient référés au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Éducation.

Retour des écoles mis devant la Chambre;

référés.

Le Greffier a aussi mis devant la Chambre les Comptes Contingens de la Chambre depuis le quatre Décembre mil huit cent vingt-huit, jusqu'au trente-un Décembre mil huit cent vingt-neuf.

Résolu, Que les dits Comptes soient référés à un Comité de cinq membres, pour les examiner et en faire rapport de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Taylor*, Mr. *Quesnel* et Mr. *Duval* composent le dit Comité.

Comptes contingens mis devant la chambre;

référés.

Mr. *Bourdages* a présenté à la Chambre un compte détaillé des dépenses encourues sous l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre cinquante, intitulé, "Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'effet de secourir certains habitans de *Lotbinière* dans leur détresse par le manque de la récolte dernière."

(Le dit Compte est conservé parmi les liasses de la présente Session.)

Comptes des dépenses encourues pour le secours des habitans de *Lotbinière*.

Mr. *Clouet* a présenté à la Chambre un Retour de la Dépense de l'Hopital des Emigrés à *Québec*, entre le premier Novembre mil huit cent vingt-huit, et le trente-un Janvier mil huit cent trente.

Pour le dit Retour voyez Appendice (L.) à la fin de ce volume.

Retour des dépenses de l'hopital des émigrés présenté.

Appendice (L.)

Mr. *Leslie* a présenté à la Chambre le Rapport de l'Hopital-Général (*Soeurs Grises*) à *Montréal*, entre le premier Novembre mil huit cent vingt-huit, et le trente-un Octobre mil huit cent vingt-neuf.

Pour le dit Rapport voyez Appendice (E. No. 3.) à la fin de ce volume.

Rapport des Soeurs Grises de Montréal.

Appendice (E. No. 3.)

Mr

Petition of
Inhabitants of
the Banlieue of
Three Rivers,
for an aid for a
School.

Mr. Caron read in his place a Petition of divers Inhabitants of the *Banlieue of Three Rivers*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Caron informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioners having at a great expense purchased a lot of ground, with a house thereon, fit and proper for an elementary school, they engaged a master, who then had forty scholars and more under his tuition, and making considerable progress: That having appointed Trustees to superintend the said school, they applied to His Excellency Sir James Kempt, for the aid granted by the Act of Parliament of the fourteenth of March last, and received the answer contained in the letter of Lieutenant Colonel Yorke, bearing date the sixth of August last, and hereunto annexed: That up to the receipt of the aforesaid letter the Petitioners thought themselves intitled to claim the advantages arising from the Act aforesaid, particularly as they had no means whatever to procure instruction for their children who are as much in want thereof as any children in *Canada*, and they could not imagine that the Legislature had an intention to deprive them of those advantages not having done any thing to merit such treatment: The Petitioners therefore pray the House to consider their situation and be pleased to place them on the same footing as that of the Inhabitants of the country Parishes, by granting them the benefits of the Act aforesaid, and an allowance of twenty pounds currency to pay their School Master for his services during last year, which is the more merited as they have no right to exercise the elective privileges of the Borough of *Three Rivers*, being obliged to travel the distance of sixteen miles to vote at *Machiche*, County of *Saint Maurice*, which will again be the case under the new Act for the division of Counties.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition for an
aid to open a
Road from the
Parish of Stanislaus
to Three
Rivers.

Mr. Caron read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Stanislaus*, and other places, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Caron informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the settlements in the Parish of *Saint Stanislaus* are considerably delayed by the want of a road leading directly from that place to *Three Rivers*; that in order to repair there, they now are obliged to follow a road of ten leagues interrupted by a ferry, and interspersed with elevated hills: That the Petitioners intend to open a road to go from that Parish to *Three Rivers* that would be only four leagues long, by which they would avoid the ferry, and in which there would be no considerable hill, but they are destitute of the means of making the same: Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to take their humble Petition into consideration and grant them such assistance towards opening the said road, as the House in its wisdom may deem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special

VOL.—39.

Mr. Caron a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de la Banlieue des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Caron a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires s'étant procuré à grands frais un terrain avec une maison propre et convenable, pour tenir une Ecole Élémentaire, ils auraient engagé un Maître, qui s'est trouvé avoir quarante Écoliers et plus sous son institution, faisant des progrès considérables: Qu'ayant nommé des Syndics pour surveiller la dite Ecole, ils se seraient adressés à son Excellence Sir James Kempt, pour obtenir l'assistance accordée par l'Acte du Parlement, en date du quatorzième Mars dernier, ils reçurent la réponse contenue dans la lettre du Lieutenant-Colonel Yorke, en date du six Août dernier, annexée à la présente: Que jusqu'à la réception de la lettre ci-dessus, les Pétitionnaires se croyaient en droit de réclamer les avantages résultant de l'Acte ci-devant mentionné, d'autant plus qu'ils n'ont aucun moyen quelconque de procurer de l'éducation à leurs enfans, qui en ont le même besoin qu'aucun enfant en *Canada*, et ne pouvant s'imaginer que la Législature ait eu intention de les priver de tels avantages, n'ayant fait aucune chose qui puisse leur mériter un tel traitement: Les Pétitionnaires prennent respectueusement la liberté de prier la Chambre de prendre leur situation en sa gracieuse considération, et vouloir les mettre sur le même pied que les habitans des paroisses de campagnes, en leur accordant le bénéfice de l'Acte ci-dessus, et une allowance de vingt livres courant pour indemniser leur Maître d'Ecole pour ses services pendant l'année dernière, ce qui leur est d'autant plus mérité, qu'ils n'ont aucun droit d'exercer leurs privilèges électifs du Bourg des *Trois-Rivières*, étant obligés de se transporter à seize milles de distance de leur résidence pour voter à *Machiche*, Comté de *Saint-Maurice*, ce qui sera encore le cas, en vertu du nouvel Acte de Division des Comtés.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

Mr. Caron a lu à sa place une Pétition de divers habitans de la paroisse de *Saint Stanislaus*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Caron a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Que les Etablissements dans la dite Paroisse de *Saint Stanislaus*, sont retardés considérablement par le manque d'un Chemin en ligne droite de cet endroit aux *Trois-Rivières*: Que pour y aller actuellement ils sont obligés de faire un chemin de dix lieues de long, dans lequel il y a une traverse et de grandes côtes: Que les Pétitionnaires se proposent d'établir un chemin de la dite Paroisse pour aller aux *Trois-Rivières*, qui n'auroit que quatre lieues de long, par lequel ils éviteraient la traverse, et dans lequel il n'y aurait aucune côtes considérables, mais qu'ils n'ont pas le moyen de le faire: Pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre de vouloir bien prendre leur Pétition en sa gracieuse considération, et leur accorder telle aide pour faire le dit chemin, que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité

2 B

Pétition des habitans de la banlieue des *Trois-Rivières*, demandant une aide pour une école.

référé.

Pétition demandant une aide pour un chemin de la Paroisse St. Stanislaus aux *Trois-Rivières*.

référé.

Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

mité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Petition for an aid towards the continuation of Effingham road;

Mr. Turgeon read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Township of *Kilkenny*, and other places, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Turgeon informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioners were encouraged by the munificence of the Legislature in having commenced a road, ten years since, to the Townships, to settle upon wild lands, in the Township of *Kilkenny*, and places adjacent, in the full expectation, that at no distant period, the said road would be continued to its original destination: That from a total want of Roads, and difficulties attendant on the passage of the River *L'Achigan*, the Petitioners have been subjected to very great hardships, ever since their location, having had to carry whatever they required, and whatever produce they had to dispose of upon their backs: That the River *L'Achigan* at the present termination of *Effingham* Road, is seventy feet in breadth, and rises fourteen feet in Spring: That the continuation of said Road, after passing in the grand line, between the Seigniories of *Lachenaie* and *Terrebonne* for about four miles, through the woods, as more particularly described by Colonel *Bouchette* in his survey of *Kilkenny*, has to recross said River, at which place it is sixty feet in breadth, after which a road requires to be cut, through the woods, for about one mile when it touches upon the nearest point of the said Township of *Kilkenny*: Therefore on consideration of the state of the Petitioners seclusion, of the magnitude of the work to be done, and their inability to perform the same, for the want of roads hindering the location of the said Townships, they humbly entreat of the House to grant such aid as in its wisdom may seem meet, towards the continuation of *Effingham* Road, to *Kilkenny*.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition from the British and Canadian School Society for an aid.

Mr. Tremain read in his place a Petition of the Trustees of the British and Canadian School of *Quebec* whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Tremain informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That owing to the liberal aid which the British and Canadian School Society received from the Legislature during the last Session of Parliament, they have erected a good substantial and convenient stone building in the *Saint Roch's* suburb, capable of containing three hundred scholars: That there are now two hundred and six scholars that attend the school, including an increase of one hundred and twenty boys since the opening of the school on the nineteenth of November last: That the Petitioners are grateful for the constant support which they have received from the Legislature, and feel confident that the exertions which they are

Pétition pour une aide aux fins de continuer le Chemin d'Effingham;

Mr. Turgeon a lui a sa place un Pétition de divers habitans du Township de *Kilkenny*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Turgeon a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentoit à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires furent encouragés par la munificence de la Législature, en voyant commencer, il y a dix ans, un chemin pour conduire aux Townships; c'est pourquoi ils se sont établis sur ces terres non-cédées dans le Township de *Kilkenny* et autres lieux adjacens, dans la ferme confiance qu'à une époque très-prochaine, ce chemin serait continué jusqu'à sa destination primitive: Que par le manque total de chemins, et les difficultés qu'il y a à traverser la Rivière *L'Achigan*, les Pétitionnaires ont éprouvé depuis qu'ils sont établis dans ces endroits, des embarras pénibles; ayant été forcés de transporter sur leurs épaules tout ce dont ils avoient besoin, de même que les produits qu'ils ont à vendre: Que la Rivière de *L'Achigan* se trouve avoir à l'extrémité actuelle du chemin d'*Effingham* soixante et dix pieds de large, et ses eaux s'élèvent au printemps jusqu'à quatorze pieds: Que la continuation du dit chemin, après avoir passé la grande ligne entre les Seigneuries de *La Chenaie* et de *Terrebonne*, l'espace d'environ quatre milles à travers les bois, (ainsi que le décrit plus particulièrement le Colonel *Bouchette* dans son arpentage de *Kilkenny*), traverse de nouveau la dite rivière, et dans cet endroit elle a soixante pieds de large; ensuite de quoi, il est nécessaire d'ouvrir un chemin à travers le bois dans la distance d'environ un mille, ce qui le conduit au point le plus près du Township de *Kilkenny*: C'est pourquoi, en considération de l'espèce de reclusion où se trouvent les Pétitionnaires, l'importance des ouvrages, l'impossibilité où ils se trouvent de les faire, le manque de chemins, qui entravent l'établissement tant de ce Township que de ceux y adjacens, ils prient humblement la Chambre de vouloir accorder telle aide que dans sa sagesse la Chambre jugera être convenable à l'effet de continuer le chemin d'*Effingham*, jusqu'à *Kilkenny*.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a Rapport aux Communications Intérieures.

référé.

Mr. Tremain a lu à sa place un Pétition des Syndics de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Tremain a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugera convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'au moyen de l'aide libérale que la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne a reçue de la Législature pendant la dernière Session du Parlement, elle a faite construire un Bâtiment en pierre solide et commode dans la Faubourg *Saint Roch*, capable de contenir trois cens Ecoliers: Qu'il y a maintenant deux cens six Ecoliers qui fréquentent l'Ecole, y comprise une augmentation de cent vingt garçons, depuis que l'Ecole a été ouverte le dix-neuvième Novembre dernier: Que les Pétitionnaires pleins de reconnaissance pour les secours qu'ils ont constamment reçus de la Législature, se persuadent que leurs efforts pour avancer la cause de

Pétition de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Quebec* pour une aide;

are making, to promote the cause of education in this Province, will be duly appreciated, and that the usual sum which has heretofore been granted in aid of the annual expenses of this establishment will continued to them for the ensuing year: That the Petitioners pray that a small additional aid be granted them, to enable them to finish off the upper part of the building as a residence for a School Master, a measure which although not positively called for, would be an essential benefit, and when the great economy, which has been used in the expenditure of the money already granted, be taken into consideration, the Petitioners dare hope that this small additional aid may not be considered unreasonable: That the Petitioners beg leave to state, that, since the establishment of this school in *Quebec*, in the year one thousand eight hundred and twenty-three, not less than six hundred and fifty boys have there received a respectable and useful education: The superior talents of the Master and the uncommon success his exertions have attained in the education of the scholars of this school, both in French and English, induce the Petitioners to hope that should it be deemed advisable to have a certain number of scholars annually qualified as School Masters in the Lancasterian system of education, such scholars may be entrusted to his care with such small additional allowance as the case may call for: The Petitioners therefore humbly pray that the House will be pleased to bestow pecuniary assistance in aid of the objects before mentioned, in such amount and in such manner as in its wisdom may seem meet.

Petition from
Quebec Educa-
tion Society for
an aid.

Mr. *Duval* read in his place a Petition of the Trustees of the Society of Education of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Duval* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in the last Session of the Provincial Parliament the House was pleased to grant a sum of two hundred and forty pounds currency towards the support of the Charity School which is established under the superintendance of the Society of Education of *Quebec*, and under the patronage of His Excellency the Administrator of the Government: That the number of children at present admitted into this School is two hundred and fifty, taken generally from the most indigent classes of Society, who are there taught by two Masters the English and French Languages and Arithmetic, according to the system of mutual instructions: That this school is held in apartments in the lower part of the Chapel of the Congregation, which are ill adapted for that purpose, and incapable of containing the number of children requiring instruction: That in consequence of various representations made by the Society of Education, the Legislature of this Province was pleased to grant the following sums, to wit; by an Act passed in the sixth year of His present Majesty, chapter fourteen, three hundred pounds, and by another Act passed in the ninth year of His present Majesty, chapter forty-six, two hundred pounds currency, making in all five hundred pounds currency, as an aid towards the building of a School House for the purposes above stated: That the Society of Education being desirous of meeting the benevolent views of the Legislature, has adopted the measures which they considered the most advisable

de l'Education en cette Province seront justement appréciés, et que la somme accoutumée qui a été accordée jusqu'à présent pour aider aux dépenses annuelles de cet établissement, leur sera continuée pour l'année courante: Que les Petitionnaires prennent la liberté de demander qu'il leur soit aussi accordé une aide modique additionnelle pour les mettre en état de parachever l'étage supérieure du bâtiment, afin d'en faire une résidence, pour un maître d'École: quoique cette mesure ne soit pas d'une nécessité absolue, elle ne laisseroit pas néanmoins d'être d'un avantage essentiel, et les Pétitionnaires osent se flatter qu'en prenant en considération la grande économie que l'on a déployée dans l'emploi des deniers qui ont déjà été accordés, on ne trouvera pas que cette aide modique additionnelle soit hors de raison: Que les Pétitionnaires prennent aussi la liberté de représenter que depuis l'établissement de cette École à *Québec* en mil huit cent vingt trois, pas moins de six cents cinquante Écoliers y ont reçu une éducation respectable et utile: Les talens supérieurs du maître et le succès peu ordinaire que lui ont valu ses efforts dans l'instruction des Écoliers de cette École, tant dans la Langue Française, que dans la Langue Anglaise, portent les Pétitionnaires à espérer que si l'on jugeait convenable de faire qualifier tous les ans un certain nombre d'Écoliers d'après le système de *Lancaster*, des Écoliers de cette description pourroient être confiés à ses soins au moyen d'une allowance modique, telle que les circonstances pourroient l'exiger: Les Pétitionnaires supplient donc humblement la Chambre de vouloir bien leur accorder une assistance pécuniaire pour aider aux objets ci-devant mentionnés, et au montant de telle somme et de telle manière que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Mr. *Duval* a lu à sa place une Pétition des Syndics de la Société d'Education de *Québec*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Duval* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant:—Que dans la dernière Session du Parlement Provincial, il a plu à la Législature d'accorder une Somme de deux cent quarante livres courant, pour maintenir l'établissement de l'École Gratuite sous la surveillance de la Société d'Education de *Québec*, et honorée de la protection de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement: Que le nombre d'Enfants actuellement admis dans cette École est de deux cent cinquante, tirés généralement de la classe la plus indigente de la Société, qui y sont instruits par deux Maîtres dans les langues Anglaise et Française et dans l'Arithmétique, d'après le système de l'enseignement mutuel: Que les appartemens où se tient l'École sont peu convenables, et insuffisans pour contenir le nombre d'enfants qui auraient besoin d'être instruits: Qu'en conséquence de plusieurs représentations faites par la Société d'Education, il a plu à la Chambre d'accorder les sommes suivantes, savoir: par un Acte passé dans la sixième année *George Quatre*, Chapitre quatorze, trois cents livres courant, et par un autre Acte passé dans la neuvième année aussi *George Quatre*, Chapitre quarante-six, deux cents livres courant, faisant cinq cents livres courant, pour aider à bâtir une École aux fins susdites: Que la dite Société d'Education désirant rencontrer les vues bienfaisantes de la Législature, a pris les moyens qu'elle a crus les plus judicieux, les plus convenables et les plus économiques, en acquérant dans un lieu cen-

Pétition de la
Société d'Édu-
cation de *Qué-
bec*, pour une
Aide;

advisable and expedient as well as the most economical, by purchasing a spacious lot of ground in a central situation in *Saint John's* Suburb, *Glacis* Street, which combines all the requisite advantages both by its extent and its situation, as appears by the figurative plan and the table of expenses hereunto annexed: That having previously taken the usual precautions in similar cases, the Society contracted with the workmen who tendered the lowest estimate for the building upon the lot of ground of a two story stone House, eighty feet in front by forty in depth, large enough to contain seven hundred and fifty children, with an equal number of desks, which will suffice for the instruction of the children of the Town and Suburbs for a long time: That the costs of the House in a finished state and ready to receive the children, including the purchase price of the lot of ground, is twelve hundred and sixty-one pounds five shillings and ten pence: That a sum remaining due as well for the payment of the workmen as for refunding the money borrowed is six hundred and seventy-three pounds two shillings and ten pence: That the said Society humbly prays the House to take into consideration the necessity of such an institution; to grant them the sum required for defraying the expenses incurred, and by these means enable them to spread the blessings of education to greater advantage; and further to grant the sum of two hundred and thirty pounds for the support of the school during the ensuing year, and for the purchase of the necessary articles.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

central, dans le faubourg *Saint Jean*, rue des *Glacis*, un terrain spacieux qui réunit tous les avantages désirés, tant par sa grandeur que par son local, comme il appert par le plan figuratif, et le tableau des dépenses ci-annexés: Qu'après avoir pris toutes les précautions d'usage en pareil cas, la dite Société a contracté avec les ouvriers moins offrant, et a fait ériger sur ce terrain une maison en pierre à deux étages, de quatre-vingt-huit pieds de front sur quarante de profondeur, qui pourra contenir sept cent cinquante Enfants et un nombre égal de pupitres; ce qui pourra subvenir pour long-tems à l'instruction des Enfants de la Ville et des Faubourgs: Que le prix de la maison achevée et prête à recevoir les enfans, y compris l'achat du terrain, est de douze cent soixante-une livres cinq chelings et dix deniers courant: Que la somme qui reste due, tant pour payer les ouvriers que pour rembourser les argens empruntés est de six cens soixante et treize livres deux chelings et dix deniers courant: Que la dite Société supplie humblement la Chambre en considération la nécessité d'une pareille institution, de lui accorder la somme nécessaire pour payer les dépenses encourues, et de la mettre par ce moyen, en état de répandre avec plus d'avantage les bienfaits de l'Education, et aussi de lui accorder une somme de deux cent trente livres courant, pour maintenir l'Ecole, l'année prochaine, et acheter les fournitures nécessaires.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport à l'Education.

referred.

référé.

Petition of Messrs. Lennox and Fournier to build a Toll Bridge over the River des Prairies.

A Petition of *John Manners Kerr Lennox*, and *Joseph Fournier*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Viger*, and the same was received and read; setting forth: That the dangers attending the ferries over the *Rivière des Prairies* occasioned by the ice during the fall and spring, the inconvenience of being often delayed even in the fair seasons by high winds, and the other difficulties and perils to which the inhabitants of the several neighbouring Parishes are exposed when travelling to and from *Montreal*, have induced the Petitioners to pray for an exclusive privilege for erecting a Bridge which will render the communications at all times easy, which communications will moreover be shortened by following the road to communicate with the Bridge intended to be erected over that part of the *Rivière des Prairies* between the Island of *Montreal* and *Isle Jesus*, about seven or eight acres above the *Mill du Crochet*, with a span sufficient for the passage of cribs and other water Craft; the said Petitioners binding themselves to make a draw-bridge whenever the same may be required for the navigation of the River: That the expenses required to carry into effect such an undertaking, obliges the Petitioners to pray for an exclusive privilege for the erecting of the said Bridge, (with a prohibition of any other ferry for one league above, and one league below the said Bridge) with the following rates of toll according to advertizements inserted in Newspapers and notices posted at the Church doors of the Parishes interested in the same:—For every coach or other four wheel carriage loaded or unloaded with a driver and four persons or less, drawn by two horses or other beasts of draught, one shilling and three pence; for every waggon or other four wheel carriage, one shilling; For every chaise, calash, two wheel carriage, cariole or other similar conveyance with a driver and two persons or less, drawn by one horse or other beast, six pence; For every foot passenger, one penny; For every horse, mare, mule, or other similar beast, three pence; For every horse and rider, four pence; For every ox, bull, cow, or other horned cattle whatever, two pence; For

Une Pétition de *John Manners Kerr Lennox* et *Joseph Fournier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Viger*, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que le danger des traverses sur la *Rivière des Prairies*, occasionné par les glaces l'Automne et le Printemps, les inconvéniens d'être souvent retardé dans la plus belle saison par les vents, et les autres difficultés, entraves et périls auxquels sont souvent exposées les personnes des diverses paroisses avoisinant, qui voyagent à la ville et *vice versa*, ont engagé les Pétitionnaires à demander le privilège exclusif de la construction d'un Pont qui faciliterait les communications, en tout tems, communications abrégées d'ailleurs par la route à suivre pour passer sur le dit Pont, qui serait construit sur cette partie de la *Rivière des Prairies*, entre l'Île de *Montréal* et l'Île *Jésus*, aux environs de sept ou huit arpens au dessus du *Moulin du Crochet*, avec une échappe suffisante pour le passage des cribles et autres voitures d'eau, s'obligeant (les pétitionnaires) de faire un Pont-levis, lorsque la navigation de la *Rivière* l'exigera: Que les dépenses qu'entraîneraient la mise en exécution de l'entreprise projetée nécessitent de la part des Pétitionnaires la demande du privilège exclusif de construire le dit Pont (avec prohibition de toute autre traverse, une lieue au dessus et une lieue au dessous du dit Pont) et ce aux taux suivans, tel que le tout a été averti dans les papiers-nouvelles, et notification faites aux portes des Eglises des Paroisses intéressées: Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, chargée ou non chargée, avec un cocher et quatre personnes, ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes, un scheling et trois deniers; Pour chaque Chariot ou autre voiture à quatre roues, un scheling; Pour chaque Chaise, Calèche, Cabriolet à deux roues, Cariole ou autre voiture semblable, avec cocher et deux personnes, ou moins, tiré par un cheval ou autre bête, six deniers; Pour chaque Personne à pied, un denier; Pour chaque Cheval, Jument, Mule ou autre bête semblable, trois deniers; Pour chaque Personne à cheval, quatre deniers; Pour chaque Taureau, Bœuf,

Pétition de Messrs. Lennox et Fournier, pour bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies.

Vache

For every pig, goat, sheep, calf or lamb, one penny : That considering the advantages that would result from the erecting of a bridge at the said part of the *Rivière des Prairies*, the Petitioners humbly pray for the passing of an Act granting them the above prayed for exclusive privilege of building a bridge, with a right to demand the aforesaid tolls, as well as the exclusion of any other ferry for one league above and one league below the said bridge.

Vache ou autre Bête à corne, de quelque espèce qu'elle soit, deux-deniers ; Pour chaque Cochon, Chèvre, Mouton, Veau ou Agneau, un denier. Que vû les avantages qui résulteraient de la construction d'un Pont au dit endroit de la *Rivière des Prairies*, les pétitionnaires demandent la passation d'une Loi les autorisant au privilège exclusif ci-dessus demandé de la construction d'un Pont, avec droit d'exiger les taux mentionnés plus haut, et exclusion de toute autre traverse, une lieue au dessus et une lieue au dessous du dit Pont.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de *James Porteous*, et autres.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom are referred the Petition of *James Porteous*, and others.

Petition of the Members of the Quebec Gaol Association ;

Mr. *Duval* read in his place a Petition of the Members of the *Quebec Gaol Association*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Duval* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read ; setting forth : That an Association has lately been formed in the City of *Quebec*, under the authority of the patronage of His Excellency the Administrator of the Government, of which several of the Petitioners are Members, for the express object of promoting education, industry, and moral improvement among the prisoners in the Gaol of this District, and the Petitioners respectfully beg leave to lay before the House a Statement of the difficulties that have been experienced in carrying into effect any plan for giving useful employment to the prisoners in Gaol, and in doing so, they entertain a hope that they may be enabled to engage the attention and obtain the assistance of the House, with a view to the improvement in this respect of the present system of prison discipline. The Petitioners regret to be obliged to represent that none of the objects which the Law has in view, in the imprisonment of offenders and accused persons, except indeed their mere safe custody, can be effectually obtained in the Common Gaol of *Quebec* : The reformation of the convicted Criminal can scarcely be hoped for when no means are afforded of giving him those habits of industry, the want of which in all probability first made him the inmate of a prison ; while if he is sentenced to hard labour, he must learn to despise the sanctions of the Law which condemn him to a punishment that cannot be carried into effect, and the accused person after months of confinement, in a state of idleness with offenders of all degrees of guilt, cannot fail, (even if acquitted of the crime laid to his charge), to come forth with more or less of moral contamination, and if found to have been guilty, he will have become in the course of his imprisonment, even prior to conviction, more guilty than before : The endeavours of the Association have therefore been anxiously directed, first, to the establishing a distinct and efficient superintendance over the female prisoners in the separate building allotted to them, for which object they have engaged and paid out of their funds the services of a matron, without whom upwards of fifty females must at all times have remained shut up without other control than could be afforded by the Turnkeys employed in the male prison ; and they have in the next place endeavoured to procure the means of employing all the prisoners, but from the inadequacy of their funds, the difficulty of obtaining materials, and the obstacles presented by the limited extent and defective construction and distribution of the prison, they lament to state that their exertions have been and must be attended with but partial success : Of fifty two male and forty six female prisoners now confined in the

Vol. 39.

Gaol

Mr. *Duval* a lu à sa place une Pétition des Membres de la Société de la Prison de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Duval* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle, comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant :—Qu'il a été formé depuis peu dans la ville de *Quebec*, sous l'autorité du patronage de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, une Association, dont plusieurs des Pétitionnaires sont Membres, à l'objet exprès d'avancer l'Éducation, l'Industrie et les bonnes mœurs parmi les prisonniers détenus dans la Prison de ce District, et les Pétitionnaires demandent respectueusement qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre un état des difficultés qu'ils ont rencontrées à effectuer aucun plan pour procurer un emploi utile aux Prisonniers dans la Prison, et en le faisant, ils aiment à espérer qu'ils réussiront à attirer l'attention et à obtenir l'assistance de la Chambre, dans la vue d'améliorer sous ce rapport le système actuel de la discipline de la Prison. Les Pétitionnaires se voient à regret obligés de représenter qu'on ne peut atteindre avec efficacité dans la Prison Commune de *Quebec* aucune des fins que la Loi a en vue en emprisonnant les Criminels et les accusés, si ce n'est celle seulement d'une garde sûre. On ne peut guère espérer de réforme chez le Criminel, après conviction, tant qu'on n'aura pas les moyens de lui faire contracter ces habitudes de travail et d'industrie, dont le manque est très probablement la première cause de son incarcération ; tout ce qu'il apprendra, s'il est condamné au travail forcé, est à mépriser les sentences de la loi qui le condamne à subir un châtiment qui ne peut lui être infligé ; et le prévenu, après des mois de détention dans un état de paresse, avec des Criminels de toutes sortes, ne peut manquer, (même s'il est déclaré innocent du crime dont il est accusé) d'en sortir l'esprit et le cœur plus ou moins souillés, et s'il a été déclaré coupable, il sera devenu pendant sa détention même, avant conviction, plus coupable encore qu'il ne l'était auparavant. Aussi l'association a-t-elle mis tous ses efforts les plus ardens, d'abord à établir une surintendance distincte et efficace sur les prisonniers dans un bâtiment séparé qui leur a été destiné, et pour cet objet elle a engagé une Matrone, qu'elle a payée pour ses services, à même ses propres fonds ; car sans cela il doit arriver que cinquante femmes restent enfermées sans autre surveillance que celle qui pouvait venir des Guichetiers employés dans la Prison des hommes, et en second lieu, elle s'est efforcée de se procurer les moyens de donner de l'emploi à tous les prisonniers, mais par suite de l'insuffisance de leurs fonds, des difficultés à obtenir des matériaux et des obstacles qu'on présente l'étendue limitée, la construction et la division defectueuse de la Prison, elle déplore d'avoir à dire que tous les efforts de l'Association n'ont eu et ne doivent avoir pour résultat que bien peu

référé.

Pétition des Membres de la Société de la Prison de Québec ;

2 C

de

Gaol, fifty are liable by their sentences to be compelled to hard labour, and the remainder would in almost all cases be willing to work if the means were supplied them; but the only employments which can now be given them, are the picking of Oakum, the picking of Wool and Hair supplied for the purpose, either at the expense of the Association or by individuals at their instance, spinning and knitting, and other similar employments: That these occupations being chiefly suited to female prisoners, and the supply of materials, even for these, being scanty and precarious; the male prisoners not condemned to hard labour, are for the most part unemployed, and the Petitioners conceive both that the means of carrying these employments to a greater extent, should be furnished more liberally from the public funds, and that other modes of useful and more severe labour may be devised and put into operation, without going to the extreme of converting the prison into a vast workshop for all descriptions of handicraft, (a scheme which has generally ended in a heavy loss to the public where it has been tried.) The Petitioners respectfully submit that means might be found of carrying on within the prison some of the simpler processes of working up raw and unwrought materials for sale; although in most it would be necessary that some expense, and perhaps loss should be incurred by the public, either in supplying such materials or in disposing of them. Weaving, (the produce of which might advantageously be used for the clothing required for the Gaol.) or some one or more of the operations of dressing cloth not requiring expensive machinery; hammer dressing or cutting stone for building, breaking stones for roads, or grinding grain for the use of the prison or for sale, or of Plaster of *Paris*, by the means of a Tread Mill: These and other similar modes of labour have been found in the prisons and penitentiaries of *Great Britain* and of the *United States*, to be the best adapted for the employment of prisoners: The Petitioners further respectfully submit that although the expense which such a system of prison labour and discipline would entail on the public, may on a superficial view appear to be an objection to it; they are fully persuaded that in the end it would be found the truest economy, not only in the moral effect it would be calculated to produce by the reformation of offenders, and restoring them as useful members to society, but by rendering the prison a place of dread, rather than a refuge for idleness, and thus diminishing the number of recommittals which now so greatly augment the expense of the Gaols to the public: To illustrate this, the Petitioners beg leave to observe, that in the Common Gaol of *Quebec*, there have been during the last six months forty eight recommittals of old offenders, of whom some are now imprisoned for the sixteenth time; that it is a well known fact that idle vagrants, preferring the ease of a prison life, often commit the lesser crimes for the purpose of being recommitted, and that it is an equally well ascertained fact, in the prisons of other Countries, that the recommittals of old offenders have been generally in proportion to the want of strictness and efficiency in the system of prison labour and discipline: But the Petitioners are too sensible that none of the plans they have suggested, nor any other scheme of hard labour, or even of proper punishment or discipline, can be successfully pursued within the narrow limits of the Gaol of this District, which is now applied to the various purposes of a Common Gaol for Criminals, a Debtors' Prison, a House of Correction or Bridewell, a Penitentiary, a place of temporary confinement for Military convicts, and for Seamen who have deserted from their ships; it is besides, sometimes used for the custody of Lunatics, and often as a Watch-House, while the accommodation it affords for the various descriptions

of

de succès; car de cinquante-deux prisonniers et quarante-six prisonnières, maintenant enfermés dans la Prison, cinquante sont condamnés au travail forcé et pourraient être obligés à travailler, et les autres seraient disposés pour la plupart à travailler, si on leur en donnait les moyens, mais les seuls emplois qu'on puisse maintenant leur offrir sont l'éplumage de l'Étoupe, de la Laine et du Crin, qu'on se procure à cet effet soit aux dépens de cette association ou par des individus à sa demande, le Filage et le Tricotage, et autres ouvrages semblables. Que ces ouvrages convenant plus particulièrement aux femmes, et les moyens de s'en procurer les matériaux étant bien limités et bien précaires, les prisonniers mâles condamnés au travail forcé sont pour la plupart sans emploi; et les Pétitionnaires pensent que les moyens d'étendre d'avantage ces emplois devraient être fournis plus libéralement à même les fonds publics, et qu'on peut trouver et mettre en opération d'autres modes d'un travail plus dur et utile, sans tomber dans l'extrême, en convertissant une prison en une vaste boutique pour toutes sortes de Métiers; plan qui a généralement fini par jeter sur le Public une perte considérable partout où l'on en a fait l'essai. Les Pétitionnaires soumettent respectueusement qu'on pourrait trouver le moyen de donner dans la Prison le premier travail à quelques matières crues et brutes que l'on vendrait ensuite, et encore faudrait-il des frais, et peut-être, que le Public y perdît quelque chose, soit dans l'achat de ces matériaux, soit en en disposant. La Tisseranderie dont on pourrait, avec avantage, employer le produit à l'usage de la Prison même, où il est besoin d'une certaine quantité de Toilerie, ou quelques une des opérations de la Tisseranderie, qui ne demandent aucune matière d'un grand prix; le piquage ou taillage de la pierre pour bâtir, le casement de la pierre pour les chemins, ou le moulage de grain pour l'usage de la Prison ou pour vendre, ou de Plâtre de Paris par le moyen d'un Moulin pédal: tous ces ouvrages, et autres de même nature, sont ceux que l'on a trouvés, par l'expérience, dans les prisons et pénitentiaries de la *Grande-Bretagne* et des *Etats-Unis*, être les plus propres pour employer les prisonniers. Les Pétitionnaires exposent respectueusement en outre que quoiqu'au premier coup d'œil la dépense qu'un pareil système de travail et de discipline dans les prisons imposerait au Public, puisse prêter matière à objection, ils sont pleinement persuadés qu'à la fin, on trouvera que c'est une vraie économie, non seulement par l'effet moral qu'il serait propre à produire par la réforme des Délinquans, et en les rendant des Membres utiles de la Société, mais en faisant de la prison un lieu redoutable plutôt qu'un refuge pour la paresse; ce qui aurait l'effet de diminuer le nombre des Emprisonnemens, qui augmente si considérablement la dépenses des prisons, et en font une charge pesante pour le Public. En explication de quoi, les Pétitionnaires demandent qu'il leur soit permis de remarquer que dans la Prison commune de *Quebec*, il y a eu pendant les six derniers mois, quarante-huit emprisonnemens d'anciens délinquans, dont quelques uns sont maintenant emprisonnés pour la seizième fois; que c'est un fait bien connu que des Vagabonds oisifs, préférant l'état de la vie de prison, commettent souvent de moindres offenses, afin d'être emprisonnés de nouveau, et que c'est un fait également notoire dans les Prisons des autres pays, que les emprisonnemens des anciens délinquans, qu'il y avait moins de rigidité et d'efficacité dans le système du travail et dans la Discipline de la Prison, mais les Pétitionnaires savent trop bien qu'aucun des plans qu'ils ont recommandés, sera plus qu'aucun système de travail forcé, ni même de punition ni de discipline convenables, ne peuvent être suivis avec suc-

cès

of inmates, does not admit even of a proper classification of them, still less of encouraging habits of industry among the prisoners, or of establishing a proper and orderly system of hard labour for those to whom it is applicable, or of combining with it the further discipline of solitary confinement: And the Petitioners are led to believe from the experience obtained in those Countries, where the management of prisons has been the subject of the most extensive and enlightened investigations, and the most careful and judicious experiments, that without the means of enforcing solitary confinement, either as a general regulation or in particular instances, no system of penitentiary labour or of prison discipline can be relied upon as promising useful results in the reformation of offenders, or the prevention of crime: The Petitioners have the satisfaction of being able to support this their representation, by referring to the powerful testimony of the Grand Jury for the body of the District at the last Criminal Term, who, having visited the Gaol, and having received a similar representation on this subject from the aforesaid Association, strongly expressed their concurrence therein in their Presentment to the Court of King's Bench at the close of the Term, and adopting the sentiments and language of the Association, which the Petitioners also beg leave to use in addressing the House, they stated "their full conviction that unless such measures were adopted, the present Gaol must continue to be, what for the want of means of discipline and of employing the prisoners, it has become a seminary of crime, instead of a place of correction and reformation of offenders:" The Petitioners venture to hope that as the House shall see reason to concur in the views above expressed, the House will be pleased not only to grant an aid towards the funds of the aforesaid Association, but some public provision for the erection of a Penitentiary and House of Correction apart from the Gaol, for connecting with those establishments, a House of Industry, and for augmenting in the mean time the very insufficient funds now allowed for procuring materials for work, and even clothing for, and superintendance of the persons, in the present Gaol and House of Correction.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Stuart, Mr. Neilson, Mr. Cannon and Mr. Blanchet do compose the said Committee.

Mr. Blanchet read in his place a Petition of Mr. Michel Louis Juchereau Duchesnay, and others, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Blanchet informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting

cès dans l'espace resserrée qu'occupe la Prison de ce District, qui sert maintenant de Prison commune pour les Criminels, de Prison pour les Débiteurs, de Maison de Correction, de Pénitencière, de lieu de détention temporaire pour les militaires convaincus de quelques crimes, et pour les matelots qui ont déserté de leur vaisseaux; on s'en sert quelquesfois pour garder les Lunatiques, et souvent comme Maison de Guêt: puisqu'elle n'offre pas assez de commodité à ces diverses espèces de détenus, pour permettre même de les classer, encore moins donnera-t-elle le moyen d'y encourager des habitudes d'industrie, parmi les prisonniers, ou d'y établir un système convenable et bien-ordonné de travail forcé pour ceux à qui il est applicable, et de combiner avec cela la discipline additionnelle de la détention solitaire. Et les Pétitionnaires sont portés à croire d'après l'expérience des pays où le maniement des prisons a été le sujet des recherches les plus vastes et les plus savantes, et d'après les essais les plus judicieux, et fait avec le plus grand soin: que sans un moyen pour effectuer la détention solitaire, soit comme règlement général ou pour des cas particuliers, on ne peut attendre d'aucun système de travail forcé ou de discipline dans les prisons, aucuns résultats utiles pour la réforme des Criminels, ou efficaces pour prévenir le crime. Les Pétitionnaires ont la satisfaction de pouvoir amener au rapport de la présente représentation le témoignage puissant, du Grand Juré tiré de tout le Corps du District, au dernier Terme Criminel, et qui après avoir eu visité la prison et reçu une représentation semblable à ce sujet de la part de l'Association susdite, exprima d'une manière énergique son assentiment à icelle, dans sa représentation à la Cour du Banc du Roi à la clôture du Terme: et adoptant les sentiments et le langage de l'Association, dont les Pétitionnaires demandent qu'il leur soit permis de faire usage en s'adressant à la Chambre, "il déclare l'intime conviction où il était qu'à moins qu'il ne fut adopté de telles mesures, la Prison actuelle devait continuer d'être ce qu'elle était devenue faute des moyens de discipline, et de donner de l'emploi aux prisonniers, une Ecole de crime au lieu d'être un lieu de correction et de réforme pour les Criminels." Les Pétitionnaires osent espérer que la Chambre verra des raisons pour concourir dans les vues exprimées ci-dessus, et que la Chambre voudra bien, non seulement accorder une Aide aux fonds de l'Association ci-dessus mentionnée, mais aussi quelque Donation publique pour l'érection d'une Pénitencière et Maison de Correction séparée de la Prison, pour joindre à ces établissemens une Maison d'Industrie, et pour augmenter en même tems les fonds tout-à-fait insuffisans, maintenant accordés pour se procurer des matériaux pour l'ouvrage, et même pour vêtir et pour faire surveiller les personnes détenues dans la Prison et Maison de Correction actuelle.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Duval, Mr. Stuart, Mr. Neilson, Mr. Cannon et Mr. Blanchet composent le dit Comité.

Mr. Blanchet a lu à sa place une Pétition de Mr. Michel Louis Juchereau Duchesnay, et autres, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Blanchet a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que

referred.

référé.

Pétition for an aid to open a Road from the Seignory of Fossambault to Jacques Cartier;

Pétition pour aide pour ouvrir un chemin de la seigneurie de Fossambault à Jacques Cartier;

setting forth: That in the Seigniorie of *Fossambault* in the Parish of *Saint Catherine*, there extends along the River *Jacques Cartier* a new settlement called *Saint Patrick* Settlement: That the bearing of the settlement from *Quebec* is about North West, and its distance along the present roads twenty four miles: That the course of those roads is for the purposes of the Petitioners unnecessarily circuitous, and that a material abridgement of the distance might easily be effected, by opening a new road into the Settlement beginning and proceeding as in hereinafter stated: That the opening of such a road would confer on the Petitioners the benefit of more prompt communication with the surrounding Country, of more ready access to the proposed Church, especially to the old Canadian settlers of the said Parish; would render more available to the Petitioners and to the public, the produce of their labour, and would in particular have the immediate effect of greatly enlarging the supply of provisions and agricultural produce in the market of *Quebec*: That the part of the Settlement which would especially benefit by such an improvement is that which is in progress around *Lake Ontario* or *Saint Joseph*, and that the course which a road promising such advantages should follow, is from about lot number sixteen in the first range, land of *Louis Cantin*, in as direct a line towards the North as practicable and advantageous to the River *Jacques Cartier*, a distance of two leagues and sixteen arpents, and running on the other side of the River *Jacques Cartier* towards *Lake Ontario* between lots number thirty and thirty six in the fifth range, distance of about three quarters of a league, the whole distance including sinuosities, about three leagues and three quarters: Wherefore the Petitioners pray that this case may be taken into consideration, and such measures thereon adopted as the House in its wisdom shall deem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition from the Montreal British and Canadian School Society for an aid;

Mr. *Leslie* read in his place a Petition of the Trustees of the British and Canadian School Society of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Leslie* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read: setting forth:—That in September One thousand eight hundred and twenty two, a Society under the name of the British and Canadian School Society was established in *Montreal* on the British system, for the purpose of promoting the education of youth: That the British system was adopted in preference to any other, on account of its great simplicity and economy, and inasmuch as it was considered to exceed others in its principles of religious toleration, and its scrupulous avoidance of all interference in the peculiar religious tenets of any; it being an invariable rule of the Society, that the children under tuition should be particularly enjoined to attend the place of worship to which their parents belong: That ever since September One thousand eight hundred and twenty two, a School has been formed and maintained by the Society in *Montreal*, which has afforded instruction to two thousand three hundred and one children,—one thousand three hundred and seventy nine boys and nine hundred and twenty two girls; and which contains two hundred and thirty nine children, to wit, one hundred and fifty seven boys, and eighty two girls, instructed by teachers of the highest qualifications: That the expenses of the Society during the last year, amounted to two hundred and seventy eight pounds fifteen shillings and three pence, have been defrayed

Que dans la Seigneurie de *Fossambault*, Paroisse *Sainte-Catherine*, le long de la Rivière *Jacques Cartier*, il existe un nouvel établissement nommé *Saint Patrice*: Qu'il est situé au nord-ouest de *Québec* et en est éloigné de vingt-quatre milles par le chemin actuel: Qu'il pourrait être considérablement raccourci en ouvrant un nouveau comme ci-après proposé. Que l'ouverture d'un tel chemin procurerait aux Pétitionnaires l'avantage d'une Communication plus prompte avec les Campagnes d'alentour, celui d'un accès plus court à l'église projetée, et principalement pour les vieux habitans Canadiens de cette Paroisse, mettrait plus à portée du Public le produit de l'endroit, et aurait surtout et particulièrement l'effet d'augmenter incessamment l'approvisionnement du marché de *Québec*. Que la partie de cette établissement qui profiterait d'avantage de cette amélioration serait celle qui occupe les bords du *Lac Ontario* (*Saint Joseph*), et que le chemin qui offre de tels avantages devrait partir du Lot numéro seize du premier rang à la Terre d'un nommé *Louis Cantin*, en une ligne aussi droite vers le nord que praticable et avantageuse jusqu'à la Rivière *Jacques Cartier*, distance de deux lieues seize arpents, et de l'autre côté de la Rivière *Jacques Cartier* vers le Lac, entre les numéros trente et trente-six dans le cinquième rang; distance d'à peu près trois quarts de lieue. La longueur en entier, en y incluant les sinuosités serait à peu près de trois lieues trois quarts. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient respectueusement que la Chambre prenne l'exposé de leur Pétition en considération, et qu'elle en agisse comme dans sa sagesse elle trouvera bon.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

référé.

Mr. *Leslie* a lu à sa place une Pétition des Syndics de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Montreal*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Leslie* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'en Septembre mil huit cent vingt-deux, il fut établi à *Montreal*, sur le système Anglais, sous le nom de Société Britannique et Canadienne, une Société dont l'objet était d'avancer l'Education de la Jeunesse. Qu'on y a adopté le Système Britannique, de préférence à tout autre, à cause de sa grande simplicité et économie, et en autant qu'on le considérait exceller les autres dans ses principes de tolérance religieuse, et par le soin qu'on y prenait d'éviter toute intervention dans les croyances particulières de chacun, étant une règle invariable de la société d'enjoindre particulièrement aux Ecoliers d'assister à l'Eglise à laquelle leur parens appartiennent. Que depuis Septembre mil huit vingt-deux, la société a formé et maintenu à *Montreal* une Ecole, qui a donné de l'instruction à deux mille trois cent-un enfans, mille trois cent soixante-et-dix neuf garçons et neuf cent vingt-deux filles; et qui contient deux cent trente-neuf enfans, savoir; cent cinquante-sept garçons et quatre-vingt deux filles, enseignés par des maîtres du premier mérite. Que les dépenses de la Société pendant l'année dernière montant à deux cent soixante-et-dix huit louis quinze schelings trois deniers, ont été payés par l'aide libérale accordée par la Législature, ce qui a mis la Société en état d'employer les souscriptions volontaires à réduire la dette due sur la maison d'école. C'est

Pétition de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de Montreal;

frayed by the liberal aid afforded by the Legislature, thereby enabling the Committee to apply the voluntary subscriptions towards reducing the debt on the School-House: The Petitioners therefore humbly pray that the House will be pleased to bestow pecuniary assistance in aid of the objects before mentioned, to such amount and in such mode as in its wisdom may seem meet.

Petition of the Montreal National Free School for an aid ;

Mr. *Leslie* also read in his place a Petition of the Trustees of the National Free School at *Montréal*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Leslie* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That prior to the grant of two hundred pounds, which it pleased the Provincial Parliament last Session to make to the National Free School in the City of *Montréal*, in aid of its funds, the School House belonging to the Institution, was erected and prepared for the purposes intended, so far as the means arising solely from the charitable contributions of individuals would permit. That it is a most desirable object that the building should be completed so far as to have within its walls a sufficient number of rooms for the residence of the Master and Mistress of the School, which object the Petitioners are not enabled to accomplish with the sum of money already granted to them, and wholly despair of being able to effect, otherwise than by the further benevolent aid of the Provincial Parliament. That at the same time the Petitioners humbly and respectfully beg leave to tender the most grateful thanks of their Committee and of all the Members of the Institution for the benevolence of Parliament already extended to them, satisfied of the great acknowledged utility of the school open to all denominations of scholars. They most humbly pray that an Act of the Provincial Parliament may be passed this Session, granting such further sum of money in aid of the funds of the said National School, as the benevolence and wisdom of Parliament shall deem meet, to be applied by the Petitioners towards the desirable object before referred to.

The Petitions referred.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition from the Trustees of St Andrew's Church, Quebec ;

A Petition of the Trustees of *Saint Andrew's Church, Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have been possessed for many years past of two several lots of ground in the City of *Quebec*, and of a lot for a Burial Ground at *Saint Jean Port Joli*, granted to them and others and their successors by His Majesty, in trust for the Religious uses of the Congregations of the Church of *Scotland*. That notwithstanding the said grants by His Majesty and the Royal Intentions expressed in the Deeds, doubts have been raised of their legal right to hold and transmit the said lands to their successors for want of legal forms and a corporate capacity. That several other lots of land have been conveyed to them in gift for the benefit of the said Church, which land is possessed by them under Deeds subject to similar doubts and difficulties. That their principal means for supporting the expenses attendant on the Religious Worship of the Congregation to which they belong, are derived from Pew-rents in the said Church, which rents they find to be affected as to the recovering of the same from the lessees, in consequence of doubts, as to their capacity to sue and be sued. The

C'est pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre d'accorder une assistance pécuniaire en aide des objets ci-dessus mentionnés; à tel montant et de telle manière que dans sa sagesse elle le jugera convenable.

Mr. *Leslie* a aussi lu à sa place une Pétition des Syndics de l'Ecole gratuite nationale de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Leslie* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'avant la dotation de deux cens livres qu'il plût au Parlement Provincial de faire, dans la dernière Session, à l'Ecole gratuite nationale de la Cité de *Montréal*, en aide de ses fonds, la Maison d'Ecole appartenant à l'Institution a été bâtie et préparée pour les fins proposées, autant qu'ont pu le permettre les moyens provenant simplement des contributions charitables des individus: Que ce serait un objet fortement à désirer que la Maison d'Ecole fût mise en état de pouvoir contenir dans ses murs, assez d'appartemens pour loger le maître et la maîtresse d'école; objet que les Pétitionnaires sont incapables de remplir avec la somme d'argent qui leur a déjà été accordée, et désespèrent entièrement de ne pouvoir l'effectuer autrement que par l'aide bienveillante du Parlement Provincial: Qu'en même tems les Pétitionnaires demandent humblement et respectueusement qu'il leur soit permis de présenter les plus vifs remerciemens du Comité et de tous les membres de l'Institution pour la bienveillance que le Parlement a étendue jusqu'à eux, satisfait de l'utilité majeure et reconnue d'une Ecole ouverte aux Ecoliers de toutes les dénominations: Ils demandent très-humblement qu'il soit passé dans le Parlement Provincial, dans le cours de cette Session, un acte pour leur accorder en aide des fonds de la dite Ecole Nationale, telle somme ultérieure d'argent que la bienveillance et la sagesse du Parlement trouvera convenable, pour être appliquée par les Pétitionnaires à l'objet désirable ci-dessus mentionné.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

Une Pétition des Syndics de l'Eglise de *Saint-André, à Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires possèdent depuis plusieurs années, deux lots de terre, dans la Cité de *Québec*, et un lot pour un Cimétière à *Saint-Jean Port-Joli*, octroyés en *fidei commis* à eux et à d'autres et à leurs successeurs pour les usages religieux de la Congrégation de l'Eglise d'*Ecosse*: Que nonobstant les dits octrois par Sa Majesté, et l'expression des intentions royales dans les Actes, il s'est élevé des doutes quant à leur droit légal de posséder et de transmettre les dits terrains à leurs successeurs, faute de formes légales et de capacité corporative. Qu'il leur a été fait donation de divers autres lots de terre pour l'avantage de la dite Eglise; les quels terrains sont par eux possédés en vertu d'Actes sujets aux mêmes doutes et difficultés: Que les principaux moyens qu'ils ont de supporter les dépenses que nécessite le Culte Religieux de la Congrégation à laquelle ils appartiennent, provient des loyers des bancs de la dite Eglise, et il se trouve que ce revenu est précaire et incertain, en ce qu'il existe des doutes sur leur capacité à poursuivre et à être poursuivis, quant aux dits loyers. Les Pétitionnaires prient humblement

Pétition de l'Ecole gratuite nationale de Montréal ;

Les Pétitions référées.

Pétition des Syndics de l'Eglise de St. André, Québec pour un Acte d'Incorporation ;

The Petitioners humbly pray that the House would take the premises into consideration, and grant a corporate capacity to them and their successors for ever, to hold the lands now possessed by them and others, which they may acquire, the whole to a yearly value not exceeding eight hundred pounds sterling, or such other relief as the House in its wisdom may deem expedient.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Scott, Mr. Stuart, Mr. Tremain and Mr. Peck do compose the said Committee.

Petition of the Directors of the Montreal Savings Bank for an Act of Incorporation;

A Petition of the Directors of the Savings Bank of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have for one year now last past, been the Directors, Managers and Members of an Association, instituted under the name of the Savings Bank of *Montreal*, for the purpose of enabling tradesmen, mechanics, labourers, domestic servants and others, to deposit and make reasonable and lawful profits out of their earnings, which otherwise might have been squandered and dissipated. That the Petitioners since the formation of their said Society, have, by experience, been convinced that great benefit to the individuals whose welfare is contemplated, has arisen, and would be derived from a well ordered Bank for Savings in the City of *Montreal*. That the services of persons conducting a Society or Institution in the nature of a Bank for Savings, must of necessity be gratuitous, and therefore those having willingness to undertake such disinterested offices, while they derive no advantage from such an Institution, cannot but be sensible that they are deserving of the degree of protection which incorporation or some of the powers and privileges of a corporate body would be calculated to afford; and at the same time the Petitioners respectfully represent that the labours of individuals, like the Petitioners, to establish and continue without legislative authority, an Institution having in view the laudable objects before-mentioned, cannot be extensively and permanently beneficial to the depositors of money in such Institutions, until the Provincial Parliament shall in its wisdom, have sanctioned the erection of these Societies into public bodies, enjoying some of the powers and immunities incident to Incorporations, and subject to such rules and restrictions as may be deemed necessary or advisable. Wherefore the Petitioners pray, that the House will be pleased to take the premises into consideration, and to constitute the Petitioners and their Successors a corporate body as a Bank for receiving deposits of savings in money, in the City of *Montreal*, in such manner and under such rules, restrictions and regulations as to the House in its wisdom shall seem meet.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Young, Mr. Stuart and Mr. Tremain do compose the said Committee.

Petition of the Members of the Natural History Society of Montreal for an aid;

Mr. Leslie read in his place a Petition of the Members of the Natural History Society of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed.

After

humblement la Chambre de prendre la présente en sa considération, et de les revêtir de capacité corporative, eux et leurs successeurs à toujours, de manière à ce qu'ils puissent tenir légalement les terres qu'ils possèdent et celles qu'ils pourront acquérir par la suite, le tout pour une valeur annuelle qui n'excédera pas huit cents livres sterling, ou de leur accorder tel autre remède que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné Que Mr. Leslie, Mr. Scott, Mr. Stuart, Mr. Tremain, et Mr. Peck composent le dit Comité.

référée.

Une Pétition des Directeurs de la Banque d'Epargnes de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que depuis plus d'un an, les Pétitionnaires ont été Directeurs et Membres d'une Association formée sous le nom de la Banque d'Epargnes de *Montréal*, afin de procurer aux ouvriers, artisans, journaliers et serviteurs, les moyens de mettre en dépôt leurs épargnes, et d'en retirer par là un profit raisonnable et légitime, sans quoi, ces épargnes auraient probablement été dépensées, ou autrement dissipées. Que depuis la formation de leur association, les Pétitionnaires ont été convaincus par expérience, que le bien-être de la classe d'individus que l'on avait en vue, en a ressenti de grands avantages, et que cela continuerait de même, s'il existait une Banque d'Epargnes bien réglée dans la Cité de *Montréal*: Que les services des individus qui conduisent une Société ou une Institution de la nature d'une Banque d'Epargnes, doivent nécessairement être gratuits, et que conséquemment ceux qui ont la bonne volonté de diriger des affaires, avec autant de désintéressement, en même tems qu'ils n'en retirent aucun avantage, ne peuvent s'empêcher de penser qu'ils méritent d'avoir un certain degré de protection, ce qu'une incorporation ou quelques autres des pouvoirs et privilèges d'un corps incorporé pourraient seuls leur procurer.— Les Pétitionnaires représentent de plus que, situés comme ils le sont, leurs devoirs les obligent d'établir et de continuer sans autorité législative une institution qui a pour but les intentions louables dont il vient d'être fait mention, et que comme telle, elle ne peut disséminer ni continuer d'une manière permanente les avantages qu'elle offre à ceux qui font des dépôts d'argent dans de semblables Institutions, jusqu'à ce que le Parlement Provincial dans sa sagesse ait autorisé la formation de ces sociétés en Corporations, qui auront la jouissance des pouvoirs et privilèges qui appartiennent aux Corporations, sous la restriction de telles règles et réglemens qui seront jugés nécessaires ou convenables. Pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre qu'il lui plaise de prendre en considération la présente Pétition, et de suite incorporer les Pétitionnaires et leurs successeurs, comme une Banque pour la recette des Epargnes de Deniers dans la Cité de *Montréal*, en telle manière et sous tels règles, restrictions et réglemens que la Chambre dans sa sagesse trouvera être convenables.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Young, Mr. Stuart, et Mr. Tremain composent le dit Comité.

référée.

Mr. Leslie a lu à sa place une Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle à *Montréal*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal;

Après

After which, Mr. *Leslie* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That the Petitioners have during nearly three years since their first Institution, made unremitting endeavors, by offering honorary rewards, by establishing lectures, and by personal exertions, to raise a taste for scientific pursuits, and to incite a spirit of research into the natural productions of the country. That as indispensable to the study of Natural History they have instituted a Museum and a Library of scientific books, both of which are now very considerable, and they have hitherto been extremely successful in exciting the attention of their fellow-citizens, and also strangers towards their efforts. The Petitioners further state that in their attempts they are constantly met by the difficulty of not having specimens to which they can resort in cases of difficulty or uncertainty, and by which they might verify the accuracy of their conclusions. To the want of the facilities afforded in other countries by institutions such as this Society, must be ascribed the very few persons who engage in the investigation of the natural productions of this Province; but the Petitioners have strong reasons to hope from recent experience, that a new direction has now been given to the public mind, especially to the rising generation, by the efforts now making. That the utility of Cabinets, which may be consulted in every case of doubt or difficulty, is too great to need enlarging upon, since their necessity is admitted, wherever the sciences are taught. In no science is the inspection of specimens more necessary than in mineralogy, where from the great variety, and frequent similarity of very different substances, great care in distinguishing characters and frequent comparison with known specimens, are absolutely required. The Petitioners beg leave to state that, acknowledging with gratitude, the munificent grant of last Session, they would not again so soon have appealed to the generosity of the House, had it not occurred that an offer has been made to the Society of a complete collection of minerals, all properly named, described and arranged, and at a price much below the ordinary price of such objects. Feeling the impossibility of ever acquiring such a cabinet by voluntary donations, and fearing to lose so good an opportunity by securing a valuable collection, they have made this appeal, humbly trusting that as the object is one of public advantage, and as the privileges of this Society are conferred upon all who are willing to assist in its praiseworthy efforts, the House would be graciously pleased to grant them the power of making so valuable an acquisition.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Labrie*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Stuart* do compose the said Committee.

Petition for an aid towards the Montreal General Hospital;

Mr. *Leslie* read in his place a Petition of the President of the *Montreal General Hospital*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. *Leslie* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting

Après quoi, Mr. *Leslie* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant : Que les Pétitionnaires ont pendant près de trois années, depuis leur premier établissement, fait des efforts constants, par l'offre de récompenses honoraires; par l'établissement de Lectures et par des efforts personnels, pour susciter le goût de l'étude des sciences, et pour exciter un esprit de recherche sur les productions naturelles du pays : Que, comme une chose indispensable à l'Etude de l'Histoire Naturelle, ils ont formé un cabinet et une Bibliothèque de Livres scientifiques, et tous deux sont déjà très-considérables; et ils ont jusqu'à présent tout-à-fait bien réussi à attirer l'attention de leurs concitoyens, aussi bien que celle des étrangers, sur leurs efforts. Les Pétitionnaires disent de plus, que dans leur entreprise, ils se rencontrent constamment des difficultés, pour n'avoir pas des échantillons auxquels ils pourraient recourir dans le besoin et dans les cas d'incertitude, et par les quels ils pourraient vérifier l'exactitude de leurs conclusions : C'est au manque des facilités que présentent dans les autres pays des Institutions semblables à cette Société, qu'il faut attribuer le petit nombre de personnes qui se dévouent aux recherches des productions naturelles de cette Province, mais une expérience récente donne aux Pétitionnaires de fortes raisons de croire, qu'une nouvelle direction se donne maintenant à l'esprit public, et surtout à la génération croissante, par les efforts qu'on fait actuellement : Que l'utilité de Cabinets qu'on peut consulter lorsqu'il survient des doutes ou des difficultés, est trop évidente pour qu'il soit besoin de s'étendre là-dessus, puisqu'on en admet la nécessité, partout où l'on enseigne les sciences : Il n'est pas de science où l'inspection des échantillons soit plus nécessaire que la minéralogie, où la grande variété et ressemblance fréquente de substances bien différentes demandent absolument un grand soin à distinguer leurs caractères, et qu'on les compare souvent avec les échantillons connus : Les Pétitionnaires demandent qu'il leur soit permis de dire que reconnaissant avec gratitude l'octroi libéral de la dernière Session, ils n'en auraient pas appelé sitôt à la générosité de la Chambre, s'il ne leur avait pas été fait une offre de compléter leur collection de minéraux, avec les noms propres à chacun, décrits et classés, et à un prix bien au-dessous du prix ordinaire de tels objets : Sentant l'impossibilité de jamais acquérir un tel cabinet par donations volontaires, et craignant de perdre une si bonne occasion de s'assurer une collection précieuse, ils ont fait cette demande, espérant humblement que l'objet étant d'un avantage public, et les privilèges de cette Société étant accordés à tout ceux qui désirent l'assister dans ses louables efforts, la Chambre voudra bien leur accorder gracieusement le moyen de faire une acquisition aussi précieuse.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Labrie*, Mr. *Quesnel*, et Mr. *Stuart* composent le dit Comité.

référé.

Mr. *Leslie* a lu à sa place une Pétition du Président de l'Hôpital Général de *Montréal*, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, Mr. *Leslie* a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant : Que

Pétition pour une aide en faveur de l'Hôpital Général de Montréal;

setting forth : That the money granted in the last Session of the Provincial Parliament, enabled the Corporation of the *Montreal* General Hospital to pay the *Lods et Ventes*, and *Droits d'Indemnité* due on the grounds purchased for the said Hospital, and to apply the residue, being Four hundred and ninety pounds seventeen shillings, to the support thereof for the twelve months ending with October last. That the Corporation have to represent that notice has been given to them, that payment, on the first day of October next, will be required of the sum of Three hundred and eighty-five pounds borrowed some time ago to pay for a piece of ground near the Hospital, which was purchased to prevent the ventilation thereof from being impeded by the erection of buildings upon that ground, if it had fallen into other hands. This sum they are unable to pay without public aid, the annual private subscriptions, from the death and removal of many members, being inadequate to the annual support of the Institution. The statement of the last twelve months' Receipt and Expenditure ending with October, and of the relief afforded to indoor and outdoor patients accompanies this; whereby will be seen the necessity of applying to the Legislature for further aid. The Corporation therefore most respectfully pray the House to vote such a sum as will enable them to pay the debt aforesaid, and to aid the annual private subscriptions, so that there may be the means of continuing that most useful Institution, which is alike necessary and beneficial to poor sick Emigrants, as to poor sick Inhabitants, without distinction of religion or disease.

Que les deniers qui ont été accordés dans la dernière Session du Parlement Provincial, a mis la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal* en état de payer les *Lods et Ventes* et le *Droit d'Indemnité* qui étoient dus sur les Terrains, dont on avait fait l'acquisition pour le dit Hôpital, et d'appliquer la balance qui s'est trouvée de quatre cent quatre vingt dix livres dix sept schelings, au soutien d'icelui pour les douze mois qui sont terminés en Octobre dernier : Que la Corporation représente qu'il lui a été donné avis que l'on exigerait d'elle au premier d'Octobre prochain, le paiement d'une somme de trois cent quatre vingt cinq livres, empruntée il y a quelque temps afin de payer l'acquisition d'un morceau de terrain proche du dit Hôpital, dont on a fait l'achat pour conserver la libre circulation de l'air, qui sans cela aurait pu être intercepté, au moyen des Bâtisses érigées sur ce terrain, s'il fût passé en d'autres mains : La Corporation se trouve hors d'état de payer cette somme, sans une aide publique, vu que par le décès et l'absence de plusieurs membres, les souscriptions annuelles et particulières, sont insuffisantes pour pourvoir au soutien de l'Institution : Le Tableau de la Recette et de la Dépense pour les douze mois terminés en Octobre, ainsi que celui qui fait voir les secours accordés aux malades dans l'Hôpital et hors de l'Hôpital accompagnent cette Pétition ; on y appercevra la nécessité qu'il y a de recourir à la Législature pour une aide ultérieure : La Corporation en conséquence supplie respectueusement la Chambre de vouloir bien voter telle somme qui pourra être nécessaire pour la mettre en état d'acquitter la dette susdite, et pour aider les souscriptions annuelles des individus, en ce qu'il y ait des moyens suffisans pour continuer cette Institution, qui est des plus utiles, et qui est également nécessaire et avantageuse tant pour les pauvres emigrés malades, qu'aux pauvres habitans malades, sans distinction de religion, ni de la maladie dont ils sont atteints.

STATEMENT of the Money disbursed by the Society of the *Montreal* General Hospital, from 1st November 1828 to 1st November 1829.

Lods et Ventes and Droits d'indemnité,	£509	0	6
Wages,	238	7	8
Drugs,	44	2	6½
Wine,	9	14	0
Spirits,	6	16	9
Molasses,	0	16	8
Butcher Meat,	66	10	4½
Bread,	92	16	2½
Tea,	46	11	5
Sugar,	30	18	3½
Butter,	32	10	1½
Oatmeal,	17	11	10½
Barley,	5	12	7
Cheese,	1	2	10½
Fish,	2	0	1
Eggs,	4	19	11
Poultry,	7	16	0
Salt,	1	0	3
Milk,	12	3	11½
Vegetables,	17	18	10½
Peas,	8	13	8
Indian Corn,	1	17	10
Apples,	1	3	3
Beer,	0	14	8
Hay and Straw,	17	10	6
Bran,	1	18	6
Pasturage,	1	2	6
Garden Seeds & Plants	2	12	4
Small Groceries,	1	17	10½

Carried forward, £1186 2 1

TABLEAU des argens déboursés par la Société de l'Hôpital Général de *Montréal*, depuis le 1er. Novembre 1828, jusqu'au 1er Novembre 1829.

Lods et Ventes, et Droits d'Indemnité,	£509	0	6
Gages,	238	7	8
Médicamens,	44	2	6½
Vin,	9	14	0
Liqueures fortes,	6	16	9
Melasse,	0	16	8
Viande de Boucherie,	66	10	4½
Pain,	92	16	2½
Thé,	46	11	5
Sucre,	30	18	3½
Beurre,	32	10	1½
Farine d'avoine,	17	11	10½
Orge,	5	12	7
Fromage,	1	2	10½
Poisson,	2	0	1
Oeufs,	4	19	11
Volaille,	7	16	0
Sel,	1	0	3
Lait,	12	3	11½
Légumes,	17	18	10½
Pois,	8	13	8
Bled d'Inde,	1	17	10
Pommes,	1	3	3
Bière,	0	14	8
Foin et Paille,	17	10	6
Son,	1	18	6
Pacage,	1	2	6
Graines de Jardin et de Plantes,	2	12	4
Menues Epiceries,	1	17	10½

Porté ci-contre, £1186 2 1

	Brought forward, £1186	2	1
Candles,	6	9	8½
Oil,	4	0	0
Water,	16	14	5½
Starch,	0	15	3
Blue,	0	4	0
Soap,	6	3	4
Bedding,	14	10	6
Repairs,	45	11	6
Tinsmith Work,	4	10	4½
Furniture,	17	12	7½
Fuel,	74	19	8
Crockery,	3	12	6
Stationary,	9	2	1
Printing,	5	9	0
Insurance,	7	10	0
Assessment,	0	19	6
Interest of Money borrowed,	23	2	0
White Cotton,	0	12	6
Brooms and Brushes,	2	15	10
Ice House,	2	5	0
Sundries,	6	7	9
<hr/>			
Disbursed from 1st November 1828 to 1st November 1829,	£1439	8	8

Statement of Money received in aid of the Funds of the *Montreal* General Hospital, from 1st November 1828 to 1st November 1829.

Legislature,	£999	17	6
Rent on Ground purchased to preserve ventilation,	25	0	0
Ladies' Bazaar,	110	10	0
Amateurs,	62	5	0
Special Juries,	10	0	0
Pay Patients,	45	18	4
Donations,	119	5	5
Collections,	331	12	8½
Students' Tickets,	11	13	4
Legacy,	10	0	0
Poor Box,	1	17	4
<hr/>			
Received from 1st November 1828 to 1st November, 1829,	£1727	19	7½
Deduct Disbursements as per Statement,	£1439	8	8
Ditto Balance due the Treasurer, November 1828,	19	15	0
<hr/>			
Remaining in the Treasurer's Hands November 1829,	£268	15	11½

Statement of the Patients admitted into the *Montreal* General Hospital, from 1st November 1828 to 1st November 1829, with the average expense of each.

	Protestants.	Catholics.	In-door.	Out-door.	Total.
Admitted from 1st November 1828 to 1st November 1829,	349	452	431	370	801

N. B.—Of the In-door Patients, 86 }
Of the Out-door Patients, 44 } have been Emigrants.
130

	Montant d'autre part, £1186	2	1
Chandelles,	6	9	8½
Huile,	4	0	0
Eau,	16	14	5½
Amidon,	0	15	3
Pierre bleue,	0	4	0
Savon,	6	3	4
Fourniture des Lits,	14	10	6
Réparations,	45	11	6
Ouvrages de Ferblanterie,	4	10	4½
Meubles,	17	12	7½
Bois de Chauffage,	74	19	8
Vaisselle de Fayence,	3	12	6
Papéterie,	9	2	1
Impression,	5	9	0
Assurance,	7	10	0
Cotisation,	0	19	6
Intérêts d'argent emprunté,	23	2	0
Coton blanc,	0	12	6
Balais & Broses,	2	15	10
Glacière,	2	5	0
Divers articles,	6	7	9
<hr/>			
Déboursés du 1er. Novembre 1828 au 1er. Novembre 1829,	£1439	8	8

Tableau des Argens reçus en aide des Fonds de l'Hôpital Général de *Montreal*, depuis le 1er. Novembre 1828 au 1er. Novembre 1829.

Législature,	£999	17	6
Loyer du terrain acheté, pour préserver la libre circulation de l'air,	25	0	0
Bazar des Dames,	110	10	0
Amateurs,	62	5	0
Jurés Spéciaux,	10	0	0
Malades admis payant,	45	18	4
Dons,	119	5	5
Quêtes,	331	12	8½
Billets des Etudiants,	11	13	4
Legs,	10	0	0
Tronc des Pauvres,	1	17	4
<hr/>			
Reçu du 1er. Novembre 1828 au 1er. Novembre 1829,	£1727	19	7½
Déduire les déboursés suivant le Tableau,	£1439	8	8
Do, la Balance due au Trésorier en Novembre 1829,	19	15	0
<hr/>			
Reste balance entre les mains du Trésorier 1er Novembre 1829,	£268	15	11½

Tableau des Malades qui ont été admis à l'Hôpital Général de *Montréal*, depuis le 1er. Novembre 1828, jusqu'au 1er. Novembre 1829; avec la proportion moyenne de la dépense pour chaque malade.

	Protestants.	Catholiques	Dans l'Hôpital.	Hors de l'Hôpital.	Total.
Admis depuis 1er. Novbre. 1828 au 1er. Novembre 1829,	349	452	431	370	801

N. B.—Du nombre de Malades }
dans l'Hôpital, 86 } étaient des Emigrés.
Hors de Hopital, 44 }
130

Disbursed as per Statement,	£1439	8	8
Deduct seigniorial dues for			
ditto,	£509	0	6
Interest,	23	2	0
		532	2 6

Expense of 801 Patients,		£907	6	2
431 In-door at £2 2 1½	888	16	2	
370 Out-door at 0 1 0	18	10	0	
		907	6	2

86 Emigrants, In-door Patients, at £2 2 1½ 181 0 7

Extracted from the Records of the Hospital.

Montreal, Jany. 13, 1830.

ALEX. SKAKEL,
Secy.

This rate is considerably above that of last year. In explanation of which it is to be stated, that from want of Funds during that and preceding year, it was found necessary to abridge the Expenditure more than it would have been if means had not been wanting, and more than experience shews it should be abridged, in respect to the comfort of patients, unless such necessity should again absolutely require it, that the expenditure neither increases nor decreases in the same ratio as the number of patients, as certain expenses must be incurred, whether that number be great or small : That the price of some articles of provisions was during last year considerably above the ordinary value.

During the late year circumstances prevented the purchasing of new bedding and furniture which will indispensably require to be provided during the current year, and which will amount to about two hundred pounds.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Labrie, Mr. Laterrière and Mr. Perrault do compose the said Committee.

Petition for an aid towards the Road from Noyan to St. Armand;

Mr. Taylor read in his place a Petition of the Inhabitants of the Seigniories of Noyan and Saint Armand, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Taylor informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read ; setting forth : That a great market and mail road runs from the State of Vermont and South Line of this Province, through Saint Armand on the East and North Shore of Missisquoi Bay, and through the Seigniories of Noyan and Sabrevois to Saint John, and thence to Montreal. That the land on the north side of Missisquoi Bay, through which said road passes is for nearly three miles a swamp or marsh, which is not inhabited, and never can be : That this part of the road is very bad, and it much exceeds the ability of the Inhabi-

Déboursés suivant le Tableau,	£1439	8	8
Déduire les droits seigneuriaux suivant do.	509	0	6
Intérêts,	23	2	0
		532	2 6

Dépense pour 801 Malades,	£907	6	2
431 Soignés dans l'Hopital,			
à £2 2s. 1½d.	£888	16	2
370 do hors de ditto, à 1s.	18	10	0
		907	6 2

86 Emigrés soignés dans l'Hopital, à £2 2s. 1½d. 181 0 7

Extrait des Regitres de l'Hopital.

Montréal, 13 Janvier, 1830.

ALEX. SKAKEL,
Secrétaire.

Ce taux est beaucoup plus considérable que de l'année dernière. On peut dire en explication, que vu le manque des fonds pendant cette année, et l'année précédente, on a trouvé qu'il était nécessaire, de réduire la dépense, plus qu'elle ne l'aurait été, s'il n'y eût pas eu un déficit dans les moyens ; à part de l'expérience, d'autres raisons font voir qu'elle devrait être diminuée, à moins que pour le plus grand avantage des malades, cette nécessité ne devienne indispensable. La dépense n'est pas sujette à augmenter ni à diminuer dans la même proportion du nombre des malades ; par ce qu'il y a de certaines dépenses qui doivent être absolument encourues, soit que le nombre des malades se trouve considérable, ou non : Que les prix de quelque-uns des comestibles se sont trouvés beaucoup plus chers pendant l'année dernière, que de coutume.

Pendant la dernière année, plusieurs circonstances n'ont pas pu permettre l'achat de nouvelles fournitures pour des lits, ainsi que quelques meubles. Il faudra y pourvoir indispensablement pendant l'année courante. La dépense pour ces objets sera d'environ deux cens livres courant.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Labrie, Mr. Laterrière et Mr. Perrault composent le dit Comité.

Mr. Taylor a lu à sa place un Pétition des habitans des Seigneries de Noyan et Saint Armand, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Taylor a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue : exposant :—Qu'il existe une grande route par laquelle se fait le transport des produits, ainsi que de la malle depuis l'Etat de Vermont et du sud de la ligne de la Province, qui traverse par Saint Armand sur les rives Est et Nord de la Baie de Missisquoi, de même qu'à travers les Seigneries de Noyan et Sabrevois jusqu'à Saint Jean, et de là à Montreal. Que le terrain au Nord de la Baie de Missisquoi, sur lequel passe le dit Chemin dans une espace de près de trois milles, est en savanne ou marais : Qu'il n'est pas

Pétition pour une aide concernant le Chemin depuis Noyan jusqu'à St. Armand;

inhabitants, who live in the neighbourhood of the said swamp, to make a good road through it. The Petitioners therefore pray the House to grant a sum of money for the purpose of making said road.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

referred.

Petition from the Quebec Female Compassionate Society for an aid;

Mr. *Stuart* read in his place a Petition of the Members of the Female Compassionate Society of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Stuart* informed the House, that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That in the year one thousand eight hundred and twenty, the Petitioners formed a Society for the relief of poor married Women lying-in under distressed circumstances, by the name of the "Female Compassionate Society of *Quebec*," no Institution of the kind then existing in the City. That to effect the purposes of the said Society, they raised a small fund by voluntary subscriptions among themselves (renewed annually since) and by donations collected from the charitably disposed; That this fund, though small, has, (by a rigid adherence to the rules then prescribed) hitherto enabled them to fulfil all they originally contemplated, but latterly the great impulse of strangers in a destitute condition, and also the formation of new settlements around *Quebec*, where, as yet, no efficient professional aid can be obtained now greatly increase the number of applicants for the relief afforded by the Society, and place the Ladies Directresses under the painful necessity of withholding it, from a conviction of the inadequacy of their funds to any extension of relief beyond the originally assigned limits, within which, however, upwards of one thousand two hundred and seventy-nine women have been under the care of the Society, all of whom must otherwise have suffered extreme privation of necessary comforts, and in several instances would, in all human probability have perished with their helpless offspring with cold and want; and it is with much satisfaction the Petitioners state that only four have died out of the number assisted, for whom the best medical aid was procured. That unless the House will in its wisdom and benevolence towards the destitute objects for whom the Petitioners interest themselves, and who in this rigorous climate forcibly claim the solicitude of every feeling mind, bestow some pecuniary aid in furtherance of the views of the Petitioners, they feel that its utility must be greatly abridged, and perhaps ultimately from the known precariousness of all voluntary subscriptions frustrated altogether. The Petitioners therefore humbly and earnestly solicit the House to grant them such aid as in its wisdom and benevolence it may see fit.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

referred.

Ordered, That Mr. *Stuart*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Duval*, Mr. *Laterrière* and Mr. *Neilson* do compose the said Committee.

Mr. *Stuart* read in his place a Petition of the Members of the Literary and Historical Society of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed.

Petition of the Members of the Natural Historical Society of Montreal for an aid;

After

pas habité, et ne peut jamais être habité: Que cette étendue de Chemin est dans un très-mauvais état; et qu'il est hors des moyens des Habitans qui demeurent dans la voisinage de cette savanne d'y faire un bon Chemin pour pouvoir y passer. Les Pétitionnaires supplient donc la Chambre d'accorder une somme d'argent à l'effet de confectionner le Chemin susdit.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a Rapport aux Communications Intérieures.

référée.

Mr. *Stuart* a lu à sa place une Pétition des Membres de la Société Compatissante des Dames de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition de la Société Compatissante des Dames de Québec;

Après quoi, Mr. *Stuart* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant: Que dans l'année mil huit cent vingt, les Pétitionnaires formèrent une Société pour le soulagement de pauvres femmes mariées accouchant dans un état de détresse, sous le nom de "Société Compatissante des Femmes à *Quebec*;" aucune Institution de cette nature n'existant alors en la Cité: Que pour mettre à effet les fins de la dite Société, elles recueillirent un petit fonds par souscriptions volontaires entre elles (renouvelées annuellement depuis) et par des donations obtenues de personnes charitables: Que ce fonds quoique médiocre, a (au moyen d'une observance rigide des règles alors présentées) suffit jusqu'à présent, à accomplir tout ce qu'elles avaient eu originairement en contemplation; mais dernièrement le grand nombre d'étrangers arrivant dans une état de détresse, et aussi la formation de nouveaux établissemens aux environs de *Quebec*, où on ne peut se procurer aucun aide professionnel, augmente beaucoup le nombre d'applications pour obtenir les secours de la Société, et mettent les Directrices dans la pénible nécessité de les refuser, convaincues que leurs fonds ne permettent pas d'outrepasser les limites originairement fixées, dans les quelles néanmoins douze cent soixante dix-neuf femmes ont été sous les soins de la Société, sans quoi elles auraient souffert des privations extrêmes du plus nécessaire, et dans plusieurs cas, seraient probablement périées de froid et de faim avec leurs enfans; et c'est avec beaucoup de satisfaction que les Pétitionnaires peuvent dire que quatre seulement du nombre des soulagées sont mortes; auxquelles on avait cependant procuré les meilleurs soins en fait de médecine: Qu'à moins que la Chambre ne veuille, dans sa sagesse et bienveillance envers les objets dépourvus, pour lesquels les Pétitionnaires s'intéressent, et qui dans ce climat rigoureux réclament fortement la sollicitude de toute personne sensible, accorder quelque aide pécuniaire pour l'accomplissement des vues des Pétitionnaires, elles sentent que l'utilité de leur Société sera de beaucoup abrégée, et peut-être en fin, vu l'incertitude de toutes souscriptions volontaires, entièrement frustrée. C'est pourquoi les Pétitionnaires sollicitent humblement, et avec instance la Chambre de leur accorder telle aide que dans sa sagesse et sa bienveillance elle jugera à propos.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers, et records.

référée.

Ordonné, Que Mr. *Stuart*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Duval*, Mr. *Laterrière* et Mr. *Neilson* composent le dit Comité.

Mr. *Stuart* a lu à sa place une Pétition des Membres de la Société Littéraire et Historique de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition de la Société Littéraire et Historique de Québec pour une aide;

Après

After which, Mr. *Stuart* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioners have begun to form a collection of Geological, Mineralogical and Botanical Specimens, and a Library of Historical and Scientific Books, and that they purpose to increase both, at the expense of the Society, for the benefit of the public at large, and of such individuals particularly as in the execution of any literary work or in the course of their studies may wish to avail themselves of the advantages to be derived from either of these Establishments. That the Funds of the Society being required for these purposes, the Petitioners are unable to procure certain philosophical and mathematical Instruments, which would enable them to extend their endeavours to promote science by public lectures and practical illustrations in natural and experimental philosophy. The Petitioners therefore most respectfully pray, that the House will be pleased to take the premises into consideration and grant to the Society such pecuniary aid for the aforesaid objects as in its wisdom it may see fit.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Stuart*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Leslie*, Mr. *Viger* and Mr. *Laterrière* do compose the said Committee.

Mr. *Stuart* read in his place a Petition of Dame *Charlotte Voyer*, Widow *Frémont*, whose name are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Stuart* informed the House, that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner's late husband had the honor of being appointed in the beginning of the late war with the *United-States of America*, one thousand eight hundred and twelve, Assistant Quarter-Master General of Militia; that during the time he held the above situation he performed also the most arduous duties of Field Commissary of Transports, in which latter situation he was constantly employed on active service during the whole of the late war. That in consequence of peremptory orders of His Majesty's Government for the reduction of all Departments to the Peace Establishment, the situation of Field Commissary of Transports was done away with, and the Petitioner's husband assured by the then Commander in Chief, Sir *John Coape Sherbrooke*, that he was fully sensible of his services during the war, that he would bear them in mind, and would be happy to avail himself of his useful assistance should circumstances allow of his affording him public employment; but since his reduction in the year one thousand eight hundred and sixteen he never obtained any mark of favor from His Majesty's Government. That in the year one thousand eight hundred and eleven the Petitioner's husband was appointed one of the Translator's of the House of Assembly, with a Salary of one hundred and fifty pounds currency per annum, which in one thousand eight hundred and fifteen, was raised to two hundred pounds, and that he filled the duties of that situation (during the war by Deputy) up to the period of his death: That in the month of November one thousand eight hundred and twenty-seven, the Petitioner's husband

Après quoi, Mr. *Stuart* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont commencé à former une collection d'échantillons de Géologie, de Minéralogie et de Botanique, et une Bibliothèque de Livres d'Histoire et de Science, et qu'ils se proposent de les augmenter toutes deux aux frais de la Société pour l'usage du public en général, et de ceux surtout qui dans l'exécution d'aucun ouvrage littéraire ou dans le cours de leurs études désireront profiter des avantages qu'ils peuvent retirer de l'un et l'autre de ces établissemens. Que ces objets absorbant tous les fonds de la Société, les Pétitionnaires sont hors d'état de se procurer certains instrumens mathématiques et philosophiques, qui les mettraient à même d'étendre leurs efforts à l'avancement des Sciences, par des leçons et des expériences publiques sur la Philosophie naturelle et expérimentale. A ces causes, les Pétitionnaires demandent très-respectueusement qu'il plaise à la Chambre de prendre la présente en sa considération, et d'accorder à la Société pour les objets susdits, telle aide pécuniaire que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Que Mr. *Stuart*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Leslie*, Mr. *Viger*, et Mr. *Laterrière* composent le dit Comité.

Mr. *Stuart* a lu à sa place une Pétition de Dame *Charlotte Voyer*, veuve *Frémont*, dont le nom y est sousigné.

Après quoi, Mr. *Stuart* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que feu son mari a eu l'honneur d'être nommé au commencement de la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*, en mil huit cent douze, Assistant Quartier Maître Général des Milices, et que durant le tems qu'il a tenu la susdite situation, il a également rempli les fonctions si importantes d'un Commissaire de Transport Ambulant, et dans cette dernière situation il a été constamment en service actif durant toute la dernière guerre. Qu'en conséquence des ordres péremptaires du Gouvernement de Sa Majesté pour réduire tous les départemens à l'établissement de paix, la situation de Commissaire de Transport a été supprimée, et le mari de la Pétitionnaire a été assuré par le Commandant en Chef d'alors, Sir *John Coape Sherbrooke*, "qu'il appréciait les services qu'il avait rendus durant la dernière guerre, et qu'il s'en rappellerait avec avantage et se trouverait heureux, si les circonstances pouvaient le lui permettre de l'employer utilement:" Mais que depuis sa réduction en l'année mil huit cent seize il n'a jamais obtenu aucune marque de faveur du Gouvernement de Sa Majesté: Que dans l'année mil huit cent onze, le mari de la Pétitionnaire a été nommé un des traducteurs de la Chambre d'Assemblée avec un salaire de cent cinquante Livres courant, lequel salaire a été augmenté en mil huit cent quinze à deux cents Livres, et qu'il a rempli les devoirs de cette situation (durant la guerre par député) jusqu'au moment de son décès: Que dans le mois de Novembre mil huit cent vingt-sept, le mari de la Pétitionnaire s'est noyé accidentellement, laissant sa veuve et quatre enfants dans la plus grande détresse et sans ressource: La Pétitionnaire

referred.

Petition of the Widow Frémont, praying relief;

référé.

Pétition de la veuve Frémont, demandant un secours;

band was accidentally drowned, leaving by this misfortune his widow and four children totally destitute and unprovided for. Wherefore the Petitioner most humbly prays that the House will take her case into consideration, and be pleased to grant her such relief as the House in its wisdom may deem meet.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Stuart Mr. Viger, Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Quirouet and Mr Neilson do compose the said Committee.

Petition of the Quebec National School for an aid;

Mr. Stuart read in his place a Petition of the Trustees of the Quebec National School, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Stuart informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read ; setting forth : That the Petitioners having in the year One thousand eight hundred and twenty four, completed the erection of a commodious and handsome School House, containing separate rooms for the instruction of Male and Female Children, together with apartments for the residence of the Master and Mistress, were left involved in serious difficulties, in consequence of the failure of the Contractor and other embarrassing circumstances which thence followed. That, nevertheless, the Petitioners have continued with such aid as the Provincial Legislature has seen good from year to year to grant to them, to keep the two schools unremittingly in operation, and to afford education to children chiefly of the poorest classes, averaging full two hundred in attendance at any one time, and belonging to different denominations of Christians, with whose respective Religious principles no interference has in any instance been used. That the Petitioners have not yet been able wholly to free themselves from the effects of their original embarrassments ; that their Treasurer is at this moment in advance to them, and that they have various expenses before them connected with the Establishment, for which they do not command the means to provide. Wherefore the Petitioners most humbly pray that an Act of the Provincial Parliament may be passed this Session, granting them such further aid as to the wisdom of Parliament shall seem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition for an aid to build a Toll Bridge over the River Chaudière ;

A Petition of the Inhabitants of the County of *Mégantic*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Louis Lagueur, and the same was received and read ; containing the like allegations and prayer as the Petition of divers Inhabitants of the Counties of *Dorchester* and *Buckinghamshire*, (p. 68.)

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of divers the Inhabitants of the Counties of *Dorchester* and *Buckinghamshire*.

Petition for an aid to improve the Road leading from the Landing place at Point Levi ;

Mr. Louis Lagueur read in his place a Petition of the Inhabitants of the Counties of *Dorchester*, *Hertford*, and other places, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Louis Lagueur informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

naire prie très-humblement que la Chambre veuille bien prendre sa situation malheureuse en considération, et lui accorder tel secours que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Stuart, Mr. Viger, le Lieutenant Colonel Heriot, Mr. Quirouet et Mr. Neilson, composent le dite Comité.

Mr. Stuart a lu à sa place une Pétition des Syndics de l'École Nationale de Québec, dont les noms y sont soussignés.

Pétition de l'École Nationale de Québec pour une aide;

Après quoi, Mr. Stuart a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue, exposant : Que les Pétitionnaires, ayant en l'année mil huit cent vingt quatre, achevé l'érection d'une Maison d'École commode et convenable, contenant des chambres séparées pour les garçons et pour les filles, avec des appartemens pour loger le maître et la maîtresse, ils se sont vus exposés à des difficultés sérieuses par la faillite du contracteur, et à d'autres circonstances embarrassantes qui s'en sont ensuivies : Que néanmoins les Pétitionnaires ont continué avec telle aide que la Législature Provinciale a trouvé bon de leur accorder, d'année en année, à tenir les Écoles constamment en opération, et à donner de l'éducation aux Enfants, principalement des classes les plus pauvres, au nombre moyen de deux cens à la fois, lesquels appartenaient à différentes dénominations de chrétiens, dans les divers principes religieux desquels on n'est intervenu en aucun cas : Que les Pétitionnaires n'ont pas encore pu se délivrer des effets de leurs premiers embarras ; qu'ils sont maintenant dans les dettes de leur trésorier, et qu'ils ont à faire pour l'établissement, diverses dépenses qu'ils n'ont pas les moyens de faire : A ces causes les Pétitionnaires demandent humblement que le Parlement Provincial passe un Acte dans cette Session pour leur accorder telle aide ultérieure que dans sa sagesse le Parlement trouvera convenable.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

référé.

Une Pétition des Habitans du Comté de *Mégantic*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Louis Lagueur, laquelle a été reçue et lue, contenant les mêmes exposés et la même conclusion que la Pétition des divers Habitans des Comtés de *Dorchester* et *Buckinghamshire*, (P. 68.)

Pétition pour une aide aux fins de bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Chaudière ;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial, auquel est référée la Pétition des divers Habitans des Comtés de *Dorchester* et *Buckinghamshire*.

référé.

Mr. Louis Lagueur a lu à sa place une Pétition des Habitans des Comtés de *Dorchester*, *Hertford* et autres lieux, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer les Chemins partant de la place du débarquement à la Pointe Levi ;

Après quoi, Mr. Louis Lagueur a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That convinced of the great advantage resulting to Agriculture from any facility afforded to the carriage of its productions to the Markets of the Towns and Cities of the Province, the Legislature during the last Session granted considerable sums of money for the improvement of divers Roads, from the Country Parishes to the said Markets, and more particularly to those leading from the Country on the North of the *Saint Lawrence* to the City of *Quebec*: That there is in the Parish of *Poin: Lévi*, commencing at the Landing place opposite the City of *Quebec*, a road forming the communication between the Country comprised within the Counties of *Dorchester*, *Hertford*, *Devon* and *Cornwallis*, (and containing twenty Parishes) and the City of *Quebec*; but that by the almost continual passing of a very considerable number of wheel carriages, the repairing of the said Road has become too onerous for the private means of the inhabitants on whom the duty of making the said repairs devolves, and the Road is in consequence, during the seasons when much rain falls, in an almost impassable state, rendering very difficult and even frequently preventing the carriage of Agricultural produce from the tract of Country before mentioned to the Markets of the said City, an inconvenience which the Petitioners are unable to remove unless they receive pecuniary assistance from the Legislature: The Petitioners therefore humbly pray, that it may please the House to grant for the purpose of repairing and improving the said Road, the same aid which was granted last Session for the Roads on the North side of the *Saint Lawrence*, leading to the City.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition of A. G. Douglas.

Mr. *Louis Lagueur* read in his place a Petition of *Antoine Gilbert Douglas*, Esquire, whose name is there unto subscribed.

After which, Mr. *Louis Lagueur* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

Mr. *Louis Lagueur* then moved, seconded by Mr. *Blanchet*, That the said Petition be now received.

The House divided on the question:

Yeas 13

Nays 15

So it passed in the negative.

Petition for an aid to open a Road from Shefford to Melbourne;

Mr. *Knowlton* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the County of *Shefford*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Knowlton* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the settling and improving of the Townships of *Shefford*, *Granby*, *Stukely* and *Ely*, are considerably retarded for want of a Road to intersect the front Road from Lot number twenty-three in the sixth Range of *Shefford*, to strike the South West line of the Township of *Melbourne*, a distance of twenty-three miles or thereabouts; that a young man by the name of *William Golding* in travelling last winter from *Melbourne* to *Shefford* through the said Townships of *Ely* and *Stukely* between the said South west line of *Melbourne*, and the aforesaid Lot number twenty-three, remained three days and nights without food or nourishment, and that the said *William Golding* was frozen to such a degree, that he now remains a cripple for life, without feet:

That

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant:—Que persuadés de l'avantage public que l'Agriculture retire de la facilité du transport de ses produits aux marchés des Villes et Cités dans la Province, la Législature a octroyé dans sa Session dernière des sommes considérables pour améliorer les divers Chemins qui conduisent des Campagnes aux Marchés susdits, et notamment ceux qui servent de communication entre les Campagnes au nord du Fleuve avec la Cité de *Québec*. Qu'il existe dans la Paroisse de la *Poin: Lévi* depuis la place de débarquement, devant la Cité de *Québec*, un Chemin qui sert de Communication entre les Campagnes des Comtés de *Dorchester*, *Hertford*, *Devon* et *Cornwallis*, (formant vingt Paroisses) et la Cité de *Québec*; mais que par le passage presque continu d'un nombre très-considérable de voitures, ce Chemin entraîne des dépenses d'entretien au-dessus des forces et moyens privés des Cultivateurs chargés de cet entretien, et demeure conséquemment dans un état presque impraticable dans les saisons pluvieuses, et gêne beaucoup et empêche même assez souvent le transport des produits d'agriculture des dites Campagnes aux Marchés de la Cité; inconvenient auquel les Pétitionnaires ne peuvent remédier sans l'assistance pécuniaire de la Législature. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien accorder pour la réparation et amélioration du susdit Chemin, l'assistance qu'elle a accordée dans la dernière Session pour les Chemins conduisant à la Cité par le coté nord du Fleuve.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Mr. *Louis Lagueur* a lu à sa place une Pétition d'*Antoine Gilbert Douglas*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné.

Pétition de A. G. Douglas.

Après quoi, Mr. *Louis Lagueur* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Mr. *Louis Lagueur* a alors proposé, secondé par Mr. *Blanchet*, que la dite Pétition soit maintenant reçue.

La Chambre s'est divisée sur la question.

Pour 13.

Contre 15.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. *Knowlton* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans du Comté de *Shefford*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide pour ouvrir un Chemin de Shefford à Melbourne;

Après quoi, Mr. *Knowlton* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Petition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que l'établissement et l'amélioration des Townships de *Shefford*, *Granby*, *Stukely* et *Ely*, éprouvent un retard considérable par le manque d'un Chemin qui intersecterait le Chemin de front depuis le Lot nombre vingt-trois, dans le sixième rang du Township de *Shefford*, et qui rencontrerait la ligne Sud-Ouest du Township de *Melbourne*; ce qui comprend une distance de vingt-trois milles, ou environ. Que l'hyver dernier, un jeune homme du nom de *William Golding* en se rendant de *Melbourne* à *Shefford* par les dits Townships d'*Ely* et *Stukely*, entre la dite ligne Sud-Ouest de *Melbourne* et le dit Lot numéro vingt-trois, est resté en chemin pendant trois jours et trois nuits, sans aucune nourriture; et que le dit *William Golding* fut tellement accablé par le froid

That many of the Petitioners have expended various sums of money in exploring and bridging several streams, to enable droves of cattle and travellers which annually pass from *Melbourne* through the aforesaid Townships of *Ely, Stukely* and *Shefford* to the City of *Montreal*, *Missisquoi Bay* and *Lake Champlain*; that the said road would also intersect the Post Road from the said City of *Montreal* to *Stanstead Plain*, *Missisquoi Bay* and *Lake Champlain* on the one side, and form a continuation of *Craig's Road* on the other side: That further the Petitioners consider the aforesaid Road would shorten the distance fifty miles in travelling from the said City of *Montreal* to *Melbourne*, and a similar distance from *Melbourne* to *Missisquoi Bay* and *Lake Champlain*, as it would also be the nearest and most direct way to the City of *Quebec*: That the Petitioners possess not the means of opening the aforesaid Road so desirable to the settlement of the Townships and Province in general. Wherefore the Petitioners pray for a grant of the sum of one thousand five hundred pounds to be expended in opening a Road from the said Lot number twenty-three to the South West line of *Melbourne* as aforesaid.

referred. *Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition of the Deputy Surveyor General for a Salary; *Mr. Louis Lagueur* read in his place a Petition of *Joseph Bouchette, Junior*, Deputy Surveyor General, whose name is thereunto subscribed.

After which, *Mr. Louis Lagueur* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Surveyor General is absent in *England*, to attend the publication of his Maps and Topography of *Canada*: That the responsibility and charge of the Surveyor General's Office in consequence devolves on the Petitioner: That the fees of the said Office are inadequate for his support; and praying the House to grant him an annual salary or provisional assistance during the absence of the Surveyor General.

referred. *Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That *Mr. Louis Lagueur*, *Mr. Cuvillier*, *Mr. Neilson*, *Mr. Bourdages* and *Mr. Blanchet* do compose the said Committee.

Petition of Mr. Charles Smith, one of the Quebec Road Commissioners; *Mr. Duval* read in his place a Petition of *Charles Smith, Senior*, of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

After which, *Mr. Duval* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That of the several Roads in the neighbourhood of *Quebec*, contemplated by the Provincial Statute ninth *George* Fourth, chapter seventeen, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money towards the Macadamizing and improving certain Roads near *Quebec*, and to lay out certain new Roads," to be macadamized and repaired, "the Highway leading from *Dorchester Bridge* towards *Charlesbourg*" from

froid, qu'il en est demeuré estropié pour la vie, ayant perdu les pieds. Que plusieurs des Pétitionnaires ont dépensé diverses sommes d'argent en explorations, et pour bâtir des Ponts sur divers ruisseaux pour le passage des troupeaux et des voyageurs qui viennent chaque année de *Melbourne* par les dits Townships d'*Ely, Stukely* et *Shefford*, pour se rendre à la Cité de *Montréal*, à la *Baie de Missisquoi* et au *Lac Champlain*. Que ce chemin intersecterait aussi le chemin de Poste depuis la Cité de *Montréal* jusqu'à la Plaine de *Stanstead*, la *Baie de Missisquoi* et le *Lac Champlain* d'un côté, et formerait la continuation du chemin *Craig* de l'autre. Que de plus les Pétitionnaires considèrent que le chemin susdit aurait l'effet de raccourcir de cinquante milles, la route qu'il y a à faire depuis la dite Cité de *Montréal* à *Melbourne*, et d'autant depuis *Melbourne* pour aller à la *Baie de Missisquoi* et au *Lac Champlain*, et que d'ailleurs se serait le chemin le plus court et le plus direct pour se rendre à la Cité de *Quebec*. Que les Pétitionnaires n'ont pas les moyens d'ouvrir le Chemin susdit, et qui servirait si utilement à l'établissement des Townships et à la prospérité générale de la Province. Pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de voter une somme de mille cinq cents Livres courant, pour être employée à ouvrir un Chemin depuis le dit Lot numéro vingt trois jusqu'à la ligne Sud-Ouest de *Melbourne*, tel que ci-dessus.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport aux Communications Intérieures.

référé. *Mr. Louis Lagueur* a lu à sa place une Pétition de *Joseph Bouchette, Junior*, Député Arpenteur Général, dont le nom y est soussigné.

Pétition du Député Arpenteur Général, pour un salaire; Après quoi, *Mr. Louis Lagueur* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que l'Arpenteur-Général est absent en *Angleterre* pour surveiller la publication de ses Cartes et Topographie du *Canada*; que la responsabilité et la charge du Bureau de l'Arpenteur-Général sont en conséquence dévolus au Pétitionnaire; Que les honoraires du dit office sont insuffisants pour son soutien; et priant la Chambre de lui accorder un salaire annuel ou assistance provisionnelle durant l'absence de l'Arpenteur-Général.

référé. *Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de Cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *Mr. Louis Lagueur*, *Mr. Cuvillier*, *Mr. Neilson*, *Mr. Bourdages* et *Mr. Blanchet* composent le dit Comité.

Pétition de Mr. Charles Smith, un des Commissaires des Chemins de Québec; *Mr. Duval* a lu à sa place une Pétition de *Charles Smith, Senior* de *Quebec*, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, *Mr. Duval* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que, des divers Chemins dans les environs de *Quebec*, nommés dans l'Acte de la Législature de la neuvième *George* Quatre Chapitre dix-sept, intitulé, "Acte pour approprier certains argens à l'effet de macadamiser et améliorer certains chemins près de *Quebec*, et pour ouvrir de nouveaux chemins," pour être macadamisés et améliorés "le grand chemin qui conduit du Pont *Dorchester* vers *Charlesbourg*, à partir depuis " le

“ from the said Bridge as far as the foot of the Hill “ called *Charlesbourg Hill*,” was placed under the immediate superintendence of the Petitioner, one of the Commissioners appointed in virtue of the said Statute: That in the prosecution of the macadamizing, improving and repairing of the said *Charlesbourg* Road, it was thought advisable and necessary by the Petitioner and his brother Commissioners, in consequence of the nature and quality of that road, to change its course and direction in two places, viz; near the scite of the old *Dorchester* Bridge, and at the *Rivière la Raie*, in both of which places large cavities were filled up and levelled, circuitous routes avoided and substantial Bridges built: That the expense of the improvement carried into effect near the scite of the old *Dorchester* Bridge has been included in the amount of the cost of the repairs done to the *Charlesbourg* Road, as mentioned in the Report of the Commissioners already presented to the House: That the building of the new Bridge over the *Rivière la Raie*, and the other improvements at that place were carried into effect by the Petitioner, with the sanction and approval of the Petitioner's brother Commissioners, and also of the Magistrates of the City of *Quebec*, at a cost of two hundred and seventy-three pounds, sixteen shillings and three pence currency: That the said sum of two hundred and seventy-three pounds sixteen shillings and three pence, with the exception of sixty pounds two shillings and sixpence furnished by the Magistrates and by public subscription, was entirely paid and advanced from the private funds of the Petitioner, as appears more fully by the detailed account furnished by the Petitioner accompanying the Report of the Commissioners to the House: That without these advances so made from the private funds of the Petitioner, the aforesaid valuable and necessary improvements upon the *Charlesbourg* Road could not have been accomplished. Wherefore the Petitioner humbly prays the favorable consideration of the House in the premises, and that thereupon he may receive such relief from the House as to justice may appertain:

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Mr. *Duval* read in his place a Petition of *Joseph Bouchette*, Esquire, Surveyor General, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. *Duval* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner hath now fully entered upon the publication of his new Topographical and Geographical Maps of the Province, as also the Statistical Tables in relation thereto, as mentioned in his *Canada* Prospectus, and repeated in that which he now has the honor to subjoin: That at the same time that the Petitioner congratulates the Province upon the Royal Sanction which His Majesty hath been graciously pleased to grant to the late Representation and County Bill, he feels the importance such an event must necessarily attach to the new masses of the Country, whereupon will be delineated with care and precision, its recent subdivision into Counties as at present established by law: That the Petitioner acknowledges with feelings of the deepest gratitude, the honor conferred upon him by the House in the Act passed last Session for the encouragement of the publication which he is now superintending in the Metropolis of the Empire, and viewing the elaborate nature and magnitude of the work, he feels the conviction that he never could have embarked in so momentous and adventurous an undertaking, without the liberal support of the Provincial Legislature, under

“ le Pont susdit à aller jusqu'au pied de la Côte appelée *la Côte de Charlesbourg*,” fut mis sous la surveillance immédiate du Pétitionnaire, un des Commissaires nommés en vertu du dit Acte. Que dans le progrès de la macadamisation, amélioration et réparation du dit chemin de *Charlesbourg*, il fut jugé à propos et nécessaire par le Pétitionnaire et ses confrères Commissaires, en conséquence de la nature et qualité de ce Chemin, d'en changer la route ou direction en deux places, savoir; près la situation du vieux Pont *Dorchester* et à la *Rivière la Raie*, dans quelles deux places grandes cavités ont été comblées et nivelées, des longs détours évités et des ponts durables et solides bâtis. Que la dépense de cette amélioration ainsi effectuée près du vieux pont *Dorchester*, a été incluse dans le montant des dépenses des réparations faites sur le Chemin de *Charlesbourg*, tel que mentionné dans le Rapport des Commissaires déjà présenté à la Chambre. Que la bâtisse du Pont nouveau sur la *Rivière la Raie*, et les autres améliorations à cet endroit, furent effectuées par le Pétitionnaire, avec la sanction et approbation de ses confrères Commissaires, et aussi celles des magistrats de la Cité de *Québec*, pour la somme de deux cent soixante et treize livres seize shillings et trois deniers courant. Que la dite somme de deux cent soixante et treize livres seize shillings et trois deniers, à l'exception d'une somme de soixante livres deux shillings et six deniers fournie par les magistrats et par souscription publique, fut entièrement payée et avancée des deniers privés du Pétitionnaire, comme il appert plus amplement par le Compte détaillé, fourni par le Pétitionnaire pour accompagner le Rapport des Commissaires à la Chambre. Que sans les dites avances ainsi faites des deniers privés du Pétitionnaire, les dites améliorations importantes et nécessaires sur le chemin de *Charlesbourg* n'auraient pu être accomplies. Pourquoi le Pétitionnaire demande humblement la considération favorable de la Chambre sur les prémisses, et qu'en conséquence il puisse recevoir de la Chambre tel remède que la justice demande.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Mr. *Duval* a lu à sa place une Pétition de *Joseph Bouchette*, Ecuyer, Arpenteur Général, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, Mr. *Duval* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire est maintenant en chemin de publier ses nouvelles Cartes Topographiques et Géographiques de la Province, aussi bien que ses Tables Statistiques y attachées, selon qu'il l'a mentionné dans Son Prospectus du *Canada*, et répété dans celui qu'il a maintenant l'honneur de ci-jointre. Qu'en même temps qu'il félicite la Province de la Sanction Royale qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté d'accorder au Bill récent de la Représentation, le Pétitionnaire sent l'importance qu'un pareil événement doit nécessairement attacher aux nouvelles Cartes de la Province, où sera marquée avec soin et avec précision sa subdivision récente en Comtés, telle que maintenant établie par la loi. Que le Pétitionnaire reconnaît avec les sentimens de la plus vive gratitude l'honneur que lui a conféré la Chambre par l'Acte passé dans la dernière Session, pour encourager la publication qu'il surveille maintenant dans la Métropole de l'Empire; et envisageant le travail et la grandeur de l'ouvrage, il se sent convaincu qu'il n'aurait jamais dû s'engager dans une entreprise aussi vaste et aussi importante sans le support libéral de la Législature Provinciale, sous les auspices immédiats

referred.

Petition of the Surveyor General relating to the publication of his Maps, &c. of the Province;

référé.

Pétition de l'Arpenteur Général, relative à la publication de ses Cartes, &c. de la Province;

under whose immediate auspices the Petitioner proudly claims the honor of producing the new Maps and Topography of *Lower Canada*: That presuming on the patronage of the House, and the belief that the present work cannot be considered as wholly of an individual or private nature, the Petitioner begs leave most respectfully to lay before the House the Estimates of the Artists and Printers who are actually employed in the engraving and printing of the Maps and Books, by which Estimates it will be perceived, that the expenses of publication amount to considerable sums of money, the whole of which must be disbursed before the work can be finally perfected and the subscriptions collected for its liquidation: That from the expensive character and comprehensive scale of the work, the Petitioner has been induced to raise the subscription in *England* to eight guineas: The Petitioner, therefore, begs leave most humbly to lay his case before the House, in the full persuasion that, after taking into further consideration the great public utility of new and correct Maps of the Country, the comprehensive scale of the work in progress (almost beyond an individual's private means,) and particularly the enhanced importance of the Topographical Map, by the correct graphical delineation it contains of the recent subdivisions of the Province, the House will be pleased in its wisdom and justice to extend one step further, the liberal encouragement it hath already granted, by adopting the subscription price of the work as fixed for *England*, and directing that one half the total amount be paid to the Petitioner in advance, that he may be enabled to prosecute the undertaking by the payment of the Artists employed; and that the remaining half of the said sum be paid him on delivery of one hundred sets of the work complete into the hands of an Agent in *London*, that may be appointed under the sanction of the House: And further to do in the premises, all that to the House in its justice, wisdom and liberality may appear meet and expedient.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Stuart, Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, and Mr. Laterrière do compose the said Committee.

Petition for a Market Place in St. Roch's Suburbs, Quebec;

A Petition of divers Inhabitants of the Suburbs of *Saint Roch* and *Saint Vallier*, *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth:—That since the Suburbs of *Saint Roch* and *Saint Vallier* were established, the Inhabitants thereof have been deprived of a Market thereat, and in consequence have been compelled, to their great detriment, to come to the Upper Town and Lower Town Markets for the purpose of buying their provisions.—That the population of the said Suburbs has so greatly augmented, and is so rapidly increasing, that a Market thereat for the accommodation of its Inhabitants has become indispensably necessary: That a large and central lot of ground in the Suburbs of *Saint Roch*, might be purchased at a moderate price from Messieurs *Brunet*, *Baillargé*, and others; that this ground being close to the beach which fronts *Saint Roch* Street; it would be greatly convenient for the establishment of the said Market Place. Wherefore the Petitioners humbly pray the House to take their Petition into consideration and adopt thereon such proceedings as may be thought expedient for the establishment of the said Market Place.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof

Vol.—39.

immédiats de laquelle le Pétitionnaire s'enorgueillit hautement de publier les Cartes et la Topographie nouvelles du *Bas-Canada*. Que se reposant sur la Protection de la Chambre et sur la croyance qu'on ne peut pas considérer l'ouvrage actuel comme étant de nature tout à fait individuelle et privée, le Pétitionnaire demande très respectueusement qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre, les estimations des Artistes et Imprimeurs qui sont maintenant employés à la Gravure et à l'Impression des Cartes et Livres, par lesquelles estimations, il paraîtra que les frais de publication montent à une somme considérable d'argent, dont le tout doit être déboursé avant la confection de l'ouvrage, et les souscriptions doivent être recueillies pour le payer: Que les frais considérables et l'échelle étendue de l'ouvrage ont porté le Pétitionnaire à élever en *Angleterre*, la souscription à huit guinées: C'est pourquoi le Pétitionnaire demande qu'il lui soit permis d'exposer très humblement à la Chambre la situation où il se trouve, dans la pleine persuasion, qu'après une considération ultérieure de la grande utilité publique des Cartes Nouvelles et correctes du Pays, de l'échelle étendue de l'ouvrage en progrès (presque hors des moyens privés d'un individu) et surtout de l'importance augmentée de la Carte Topographique, par les délimitations Graphiques qu'elle contient des subdivisions récentes de la Province, il plaira à la Chambre, dans sa sagesse et sa justice, d'étendre à un pas de plus l'encouragement libérale qu'elle lui a déjà accordé, en adoptant le prix de la souscription pour l'ouvrage, sur le pied sur lequel il est fixé en *Angleterre*, et en ordonnant que la moitié du montant total soit payé en avance au Pétitionnaire, afin qu'il soit en état de poursuivre son entreprise, en payant les Artistes employés; et que l'autre moitié qui restera lui soit payée lors de la livraison de cent Exemplaires complets de l'ouvrage, entre les mains d'un Agent à *Londres*, qui pourra être nommé sous la sanction de la Chambre: Et en outre de faire à l'égard de la présente, tout ce qui, dans sa sagesse, sa justice et sa libéralité, paraîtra à la Chambre, convenable et expédient.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence, convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Ordonné, Que Mr. Duval, Mr. Stuart, Mr. Leslie, Mr. Cuvillier et Mr. Laterrière composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans des Faubourgs *Saint Roch* et *Saint Vallier*, à *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis l'établissement des Faubourgs de *Saint Roch* et *Saint Vallier*, les Pétitionnaires ont été privés d'y avoir un Marché, ce qui les a obligé, à leur grand inconvénient, de se transporter aux Marchés de la Haute et Basse-Ville de *Québec*, pour y acheter leurs denrées: Que la population des dits Faubourgs a tellement augmentée depuis peu d'années, et accroit si rapidement encore, qu'il devient nécessaire pour l'avantage des Habitans des dits Faubourgs d'y avoir un Marché. Qu'il y a un terrain assez spacieux et bien central dans le Faubourg *Saint Roch*, qui pourrait être acheté pour une somme modique, des nommés *Brunet*, *Baillargé*, et autres, près de la grève qui fait front à la rue *Saint Roch*, lequel serait très convenable pour l'érection du dit marché. En conséquence, les Pétitionnaires prient la Chambre de prendre en considération la présente Pétition, et adopter ensuite telle mesure qu'elle trouvera convenable pour l'érection du dit marché.

Pétition pour une place de marché dans le Faubourg St. Roch, Québec.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire

référée.

thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Tremain, Mr. Young, Mr. Louis Lagueux, and Mr. Clouet do compose the said Committee.

Petition for an additional aid towards the encouragement of Steam Navigation between Halifax and Quebec;

Mr. Neilson read in his place, a Petition of divers Merchants of Quebec, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Neilson informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That the want of a communication by Steam between the Port of Quebec and that of Halifax, in Nova Scotia, has been long sensibly felt by the well-wishers to the prosperity of the Canadas. That the establishment of a Steam Navigation between these two Ports, would be of great advantage to both, and to the Canadas generally, which would thereby be approximated, not only to the British North American Colonies, but to the West India Islands and Demerara. That the Petitioners in conjunction with others, have it in contemplation to construct a Steam Vessel suitable for the Navigation in question, of large dimensions and power, and of which the estimated cost is Sixteen thousand pounds currency. That the sum granted by the Act of Fifth George Fourth Chapter twenty, has been found insufficient in amount, to operate as an inducement with individuals to establish a Steam Navigation. That the Petitioners relying on the well-known patriotism and enlightened policy of the Legislature, indulge the hope that the grant may be extended to the sum of Three thousand Pounds currency; and they therefore pray that the House may be pleased to grant that sum, payable twelve hundred and fifty pounds at the end of the first season, one thousand pounds at the end of the second, and seven hundred and fifty pounds at the end of the third season.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

That Mr. Neilson, Mr. Leslie, Mr. Tremain, Mr. Young and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

Petition from the Baie des Chaleurs relating to the Fisheries.

A Petition of divers Inhabitants of the Baie des Chaleurs, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth:—That for a few years past, the Trade produced by the Fisheries has considerably decreased in this Province. That it is the opinion of the Petitioners that this decrease is almost entirely the consequence of the encouragement granted to Fisheries in the neighbouring Provinces, where a premium is granted to owners of vessels that are employed in the Fishing Trade, whereby owners of vessels being enabled by means of that premium to sell the produce of fisheries at a lower price than the Inhabitants of this Province, find a ready and sure sale for it, whilst our vessel owners being unable to find for the produce of their fishing expeditions, a sufficient price to reimburse their advances, are compelled to give up the Fishing Trade, or to go and hire themselves in the neighbouring Provinces; and that trade threatens to be entirely annihilated to the great benefit of their neighbours. That it is the opinion of the Petitioners that in order to remedy that evil, it would be expedient to subject the Fish and Oil intended for exportation, to

faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que Mr. Neilson, Mr. Tremain, Mr. Young, Mr. Louis Lagueux et Mr. Clouet composent le dit Comité.

Mr. Neilson a lu à sa place une Pétition de divers Marchands de Québec dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Neilson a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que ceux qui ont à cœur la prospérité des Canadas, sentent vivement le besoin d'une Communication entre le Port de Québec et celui d'Halifax dans la Nouvelle-Ecosse, par le moyen de Bâtimens mus par la Vapeur. Que si une Navigation par le moyen de Bâtimens à Vapeur avait lieu entre ces deux Ports, elle leur serait avantageuse à tous deux, et aussi aux Canadas en général, qui se trouveraient par ce moyen rapprochés non-seulement des Colonies Britanniques, dans l'Amérique Septentrionale, mais aussi des Indes Occidentales et de Demerara: Que les Pétitionnaires de concert avec d'autres, se proposent de bâtir un Bâtiment-à-Vapeur, d'une grandeur et d'une force convenable à la navigation en question, dont le coût est estimé à seize mille Livres courant: Que la somme d'argent accordée par la Législature par l'Acte de la cinquième George Quatre, chapitre vingt, n'a pas été suffisante pour induire aucun individu à entreprendre d'établir des Vaisseaux-à-Vapeur pour cette navigation: Que les Pétitionnaires se fiant sur le patriotisme reconnu et les vues libérales de la Législature, espèrent que cette aide sera augmentée jusqu'à la somme de trois mille Livres courant; et en conséquence ils supplient humblement qu'il plaise à la Chambre d'accorder cette somme, dont celle de douze cens cinquante Livres serait payable à la fin de la navigation de la première année, mille Livres à la fin de celle de la seconde, et sept cent cinquante Livres à la fin de celle de la troisième année.

Résolu. Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Leslie, Mr. Tremain, Mr. Young et Mr. Cuvillier composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans de la Baie des Chaleurs, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis quelques années, le commerce que procurait les Pêcheries a considérablement diminué dans cette Province: Que les Pétitionnaires croient que cette diminution est presque entièrement due à l'encouragement accordé aux Pêcheries dans les Provinces voisines, où l'on accorde des Primes aux Propriétaires des Bâtimens qui y sont employés à faire la Pêche; ce qui fait que les Armateurs, pouvant au moyen de ces Primes vendre le produit des Pêcheries à un prix plus bas que les Habitans de cette Province, en trouvent un débit assuré et facile, tandis que nos Armateurs ne pouvant trouver du produit de leurs Pêcheries un prix suffisant pour rembourser leurs avances, sont forcés d'abandonner la Pêche ou d'aller s'engager dans les Provinces voisines; et ce commerce menace de cesser tout-à-fait pour aller enrichir nos voisins: Que les Pétitionnaires croient que pour remédier à ce mal, il conviendrait de soumettre le Poisson et l'Huile, destinés à être exportés, à une inspection; d'établir qu'il y aurait deux qualités de Poissons, (première et seconde)

Pétition pour une Aide additionnelle, aux fins d'encourager la navigation de Bâtimens à Vapeur entre Halifax et Québec.

référée.

Pétition de la Baie des Chaleurs, relativement aux Pêcheries;

an inspection, and to regulate that there shall be two qualities of Fish, (first and second;) and in order to put our Fisheries on the same footing as those of the neighbouring Provinces, to encourage them by a premium on the Fish and Oil intended for exportation from any part of the Country, and that by fixing a higher premium for the fish of the first quality, than for that of the second, the vessel owners would be encouraged to cure the greatest quantity of Fish of the first quality; which could not fail in a few years to retrieve the reputation of the produce of their fisheries in the foreign markets, and would give a new activity to a trade in many respects very beneficial and advantageous to the country. Therefore the Petitioners humbly pray the House will be pleased to bestow a favourable attention on their present Petition, and take the object thereof into consideration, and to afford to the evil they complain of, such remedy as the House in its wisdom shall deem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of the County of *Gaspé*.

Petition for a Bridge over the River Ste. Anne;

Mr. *Neilson* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Neilson* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That a subject of the highest importance to the public and to the Province generally, offers itself to the consideration of the Petitioners by whom it is laid before the House: The Petitioners allude to the erection of a Bridge over the River *Sainte Anne*. That the inconveniences arising in summer when the waters are low, occasion delay and difficulty in the conveyance of the mail. That rapidity of travelling, facility of communication, celerity in the conveyance of the mail, and the numerous advantages which would be derived therefrom to the future increase of the public prosperity, are subjects which happily suggest themselves to the contemplation of the Petitioners and the Province generally. That from the details of the Plan accompanying this Petition, great facility of execution in the erection of the said Bridge may be expected, inasmuch as the cost of constructing the same would not be extremely great, although too considerable to permit its being undertaken by any private individual; it being in the power of the Petitioners to assert that a sum of Eight thousand pounds, if the Bridge is not a Draw-bridge, and Eight thousand five hundred pounds if it be a Draw-bridge, will be sufficient for its complete erection. That from the best evidence on the subject, and the *Procès Verbal* of Mr. *François Normand*, by whom the Plan above mentioned was made, accompanying the said Plan and this Petition, it appears certain that taking into consideration the depth of water, the nature of the bottom, and the proximity of the public road, the most eligible place for erecting the Bridge, would be to commence at the public wharf on the North East side, carrying it thence South West to an Island belonging to one *Louis Baribault* and terminating it at the high road. That moreover the selection of the said place for the erection of the Bridge would contribute to make the revenue arising from it more considerable, whereas if it were built higher up the River, travellers, rather than go a long distance out of their way, would be induced to make use of a water conveyance. That the owner of the land on which the Bridge must be erected has bound himself (as appears by his promise in writing, making part of the documents in support

seconde,) et pour mettre nos Pêcheries au niveau de celles des Provinces voisines, de les encourager par des Primes sur le Poisson et l'Huile destinés à être exportés d'aucune partie du Pays, et qu'en fixant cette Prime plus forte sur le Poisson de la première qualité que sur celui de la seconde, on encouragerait les Armateurs à faire le plus de Poisson de la première qualité, possible; ce qui en peu d'années ne pourrait manquer de rétablir le crédit des produits de leurs Pêcheries dans les marchés étrangers, et donnerait une nouvelle activité à un commerce très profitable et avantageux au Pays sous bien des rapports: C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien donner une attention favorable à leur présente Pétition, d'en vouloir bien prendre le sujet en considération, et d'apporter, au mal dont ils se plaignent, tel remède que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel est référée la Pétition des Habitans du Comté de *Gaspé*.

référé.

Mr. *Neilson* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour un pont sur la Rivière Ste.-Anne.

Après quoi, Mr. *Neilson* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'il se présente à la considération des Pétitionnaires qui le soumettent à celle de la Chambre, un sujet de la plus grande utilité pour le Public et la Province en général; c'est l'érection d'un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*: Que les inconveniens qui se rencontrent lorsque les eaux sont basses en Été, sont un retardement et un obstacle au transport des malles: Que l'expédition dans les voyages, la facilité dans les communications, la célérité dans les transports des malles, les avantages incalculables qu'en retirerait le public sous le rapport de sa prospérité, sont des contemplations que l'avenir offre heureusement aux Pétitionnaires et à la Province en général: Que le plan dressé et qui accompagne la présente Pétition, fait par ses détails, entrevoir une exécution facile dans l'érection du dit Pont, d'autant plus que les frais que nécessiterait cette érection, ne seraient pas extrêmement considérables, quoique trop grands pour engager aucun individu à en faire l'entreprise; les Pétitionnaires étant autorisés à avancer que huit mille Louis, si le Pont n'est pas levis, et huit mille cinq cents Louis, s'il l'est, suffiront pour l'érection parfaite d'icelui: Que d'après les meilleurs renseignemens et le *Procès-Verbal* de Mr. *François Normand*, l'auteur du Plan ci-dessus mentionné, accompagnant le dit Plan et cette Pétition, il paraît certain que l'endroit le plus propre à appuyer le dit Pont, serait à prendre au nord-est, sur le Quai public, en allant au sud-ouest sur l'Île d'un nommé *Louis Baribault*, dans la Rivière *Sainte Anne*, et appuyant finalement au Chemin Royal, tant à raison des eaux du fond de la proximité du Grand Chemin public: Qu'en outre la situation du Pont au dit lieu contribuerait à en assurer des revenus plus considérables, vu que s'il était plus haut, les voyageurs auraient un trop grand espace, qui les engageraient à se servir de voitures d'eau: Que le propriétaire sur l'héritage duquel sera assis et appuyé le dit Pont s'est engagé (comme appert à sa promesse par écrit, faisant partie des documens à l'appui de cette Pétition,) à donner et fournir gratis la largeur et profondeur de terre qui serait nécessaire pour ce chemin: Que les Pétitionnaires prennent la liberté d'attirer l'attention de la Chambre sur le dit Plan de Mr. *Normand*; le zèle,

support of this Petition) to give and furnish *gratis* all the land that may be required for the road. That the Petitioners beg leave to call the attention of the House to the said Plan made by Mr. *Normand*—it appears to the Petitioners that the zeal and skill of the said Mr. *Normand*, and the services he has rendered, entitle him to the attention and liberal remuneration of the House. Therefore the Petitioners confidently apply to the House, praying that they will be pleased to take into consideration the important subject hereby brought before it, and to consider the most eligible means of accomplishing the erection of the said Bridge, and thereby securing to that Parish, to the District of *Three-Rivers*, and to the Province generally, the advantages that must result therefrom.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition relating to the affairs of the Fabrique of the Parish of Ste. Anne de la Pêrade.

A Petition of the Church Wardens and other Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pêrade*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That for a very considerable and almost immemorial period of time, it has been the custom in the Parish of *Sainte Anne de la Pêrade*, to summon, call together, and admit to vote at the election of Church Wardens, and to deliberate on the business of the Fabrique, the accounts of Expenditure, &c., the senior and junior Churchwardens, alone to the exclusion of the principal inhabitants of the Parish. That the Petitioners are unable to trace the existence of any Register of proceedings had within the Parish with relation to the affairs of the *Fabrique*, dated earlier than about twenty years ago, and that the existing Register throughout its whole extent, presents nothing but irregularities and blanks, and an absence of correct information to so great an extent, that it is still to be ascertained what is the amount of the funds arising from the Rents of Pews in the Church, from those of building Lots, and generally of the annual Rents accruing to the Church. The result of this confusion, is, that the Churchwardens are without any certain knowledge on this subject, and are proceeding in the dark, and that the public being also in a state of incertitude, are led astray and prevented from exercising any effectual control over the administration of their affairs. That the inhabitants of the Parish have used every effort to be admitted to participate in the administration of their own affairs, but that those efforts have been unavailing—the Rector and the minority of the Churchwardens having set up an immemorial custom of permitting the interference of the Seigneur and junior Churchwardens alone. That the Petitioners being thus deprived of the right inherent in every subject of a free Government, of taking an active and effective share in the direction of affairs in which they are concerned, can no longer voluntarily permit the continuance of a state of things so dangerous and so contrary to the Laws, as that to which they have just called the attention of the House. That the Petitioners therefore pray for justice with regard to the matters set forth in this Petition, and that the House will be pleased to enquire into the facts alleged, and if they be found to exist (as the Petitioners bind themselves to prove) to make such regulations and enactments in this behalf, as the House in its wisdom may deem best adapted to re-establish order, and to assure to the inhabitants of the said Parish, the free and undisturbed exercise of the right of superintending the administration of their own affairs, and of taking part therein as aforesaid.

Petition against the renewal of Montreal Bank Charter;

A Petition of divers Merchants of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House

zèle, l'habileté du dit Mr. *Normand*, et le service qu'il a rendu paraissent des titres considérables à l'attention d'une rémunération libérale en sa faveur: A ces causes les Pétitionnaires s'adressent avec confiance à la Chambre, la priant de prendre en sa considération le sujet important qui lui est soumis, et aviser aux moyens les plus convenables pour parvenir à l'érection du dit Pont, et procurer par là au District des *Trois-Rivières*, à cette Paroisse et à la Province en général les avantages qui en résulteraient.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

référée.

Une Pétition des Marguilliers, et autres Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pêrade*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis un tems très-considérable, et même à peu près immémorial, il a été d'usage dans la dite Paroisse de ne convoquer, appeler et admettre à voter aux Elections de Marguilliers, et à prendre part aux délibérations sur les affaires de fabrique, les redditions de comptes, &c., que les anciens et nouveaux Marguilliers, à l'exclusion des notables: Que les Pétitionnaires, ne sauraient tracer l'existence de Registres de délibérations de la Paroisse, relativement aux affaires de fabrique, au-delà de vingt ans, et que le Régistre actuel n'offre dans tout son contenu qu'irrégularités, lacunes et défaut de renseignements corrects, au point qu'il est encore à connaître quel est le montant des fonds, des rentes des bancs de l'Eglise, des rentes des emplacements, et en général des rentes annuelles de l'Eglise: Il résulte de cette confusion, que les Marguilliers n'ont aucune certitude à ce sujet, qu'ils marchent dans les ténèbres, et que le public n'ayant aucune connaissance certaine sur cet objet, est écarté et privé d'exercer un contrôle efficace sur l'administration de ses affaires: Que la Paroisse a fait dernièrement des efforts pour être admise à la participation de ses propres affaires; mais que cette tentative a été infructueuse, le Curé et la minorité des Marguilliers réclamant un usage de tems immémorial, de n'y admettre que les anciens et nouveaux Marguilliers: Que les Pétitionnaires, privés par-là d'un droit inhérent au sujet sous un Gouvernement libre, de prendre une part active et efficace à la régie des affaires qui les concernent, ne sauraient laisser volontairement subsister plus longtems un état de choses aussi dangereux et contraire aux lois, que l'est celui dont ils viennent d'entretenir la Chambre: Que les Pétitionnaires réclament donc justice sur ce qu'ils ont allégué en cette Pétition, et prient la Chambre de s'enquérir des faits, et sur iceux, s'ils sont établis, comme les Pétitionnaires s'y engagent, de faire tels réglemens, ou statuer ce que dans sa sagesse elle jugera le plus propre à rétablir l'ordre, et garantir à la dite Paroisse le libre et indestructible exercice du droit de surveiller l'administration de ses affaires, et d'y prendre part comme dit est.

Pétition relativement aux affaires de la fabrique de la paroisse de Ste. Anne de La Pêrade.

Une Pétition de divers Marchands de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre

Pétition contre le renouvellement de la Charte de la Banque de Montréal;

House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have learnt that a Petition has been presented to the House, praying for the renewal of the Charter of the Bank of Montreal. That in case of the Legislature agreeing to the renewal of the Charter of the Montreal Bank, care should be taken to protect the interest of the public by restricting the said Bank from dealing in Bills of Exchange, and from issuing Bills for small Sums. Wherefore the Petitioners hope that the House will take the matter into its serious consideration.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Stockholders of the Bank of Montreal.

Petition of S. H. Wilcocke for relief in the publication of his History of the 2d Session of the 15th Provincial Parliament of Lower-Canada;

Mr. Blanchet read in his place a Petition of Samuel Hull Wilcocke, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Blanchet informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That, at the expense of a great deal of labour and time, having attended day by day at the last Session of the Provincial Parliament, the Petitioner has compiled and prepared for publication, an account of the proceedings and debates thereof, under the title of "History of the Session of the Provincial Parliament of Lower-Canada, for 1828-29," which work is now printing in Quebec, and the first part of which he has had the honor of laying before many Members of the House, as a specimen of its progress and execution. That sensible of the advantage it would have been to his work, and, as he flatters himself, to the country, that it should have appeared in the course of last year, and in time to serve as a book of reference for the present Session, the Petitioner is the more mortified that circumstances have impeded and retarded its publication. A great degree of serious illness, during the last summer, is one principal cause, and another is the long period that elapsed before he could procure such a number of names, as subscribers, as might afford him a chance of being able to defray the expenses of publication, for which his pecuniary means are utterly incompetent. That in the progress of printing the work, he has found that in order to do the subject that full justice which he is desirous of doing, and which he humbly conceives it deserves, it will considerably exceed in bulk what he calculated upon, and will consequently cost proportionately more; so that, reckoning up his present subscribers, (amongst whom he has the honour to have the House for twenty copies, and a considerable proportion of its Members individually) there will be a deficiency of about one hundred pounds for defraying the expense, without leaving to him any remuneration for his trouble. Humbly considering his work in the light of a public one, and as the commencement of a series to be annually continued, which will be of great advantage to the country, the Petitioner respectfully trusts that the House will, as on other occasions has been liberally done, as to other public works, consider that a small part of the public money will not be ill bestowed, in fostering it, and rescuing it from a premature failure, which, without some aid, cannot fail to take place. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to take the premises into favourable consideration and afford him relief, by a grant of money, or in any other way that to the House in its wisdom may seem fit.

bre par Mr. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont appris qu'il avait été présenté à la Chambre une Pétition demandant le renouvellement de la Charte de la Banque de Montreal: Que dans le cas où la Législature consentirait à renouveler la Charte de la Banque de Montréal, il faudrait prendre garde de protéger les intérêts du public, en empêchant la dite Banque de négocier des lettres de change, et de mettre en circulation des billets pour de petites sommes: C'est pourquoi les Pétitionnaires espèrent que la Chambre prendra le sujet en sa considération sérieuse.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au comité spécial auquel est référée la Pétition des Actionnaires de la Banque de Montréal.

référé.

Mr. Blanchet a lu a sa place une Pétition de Samuel Hull Wilcocke, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, Mr. Blanchet a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Pétition des S. H. Wilcocke, pour une aide, dans la publication de son Histoire de la 2e. Session du 15e. Parlement Provincial du Bas Canada;

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'au moyen de beaucoup de travail, et de tems, (ayant, de jour en jour, pendant la dernière Session du Parlement Provincial, soigneusement pris des notes à cette fin) le Pétitionnaire a composé et préparé, pour être publiée, une relation des procédures et débats qui y ont eu lieu, sous le titre de "Histoire de la Session du Parlement du Bas-Canada, pour 1828—1829;" Et que cet ouvrage est maintenant après être imprimé à Québec, et dont il a eu l'honneur de mettre devant les Membres la première partie, comme un échantillon de son progrès et de son exécution: Que sentant l'avantage que ç'eût été pour son ouvrage et pour le pays ainsi, qu'il s'en flatte, qu'il eût paru dans le cours de l'année dernière, et assez tôt pour qu'il eût pu servir de Livre de consultation pendant la présente Session, le Pétitionnaire se trouve d'autant plus mortifié que des circonstances en ont empêché et retardé la publication: Parmi les causes qui ont produit ce retardement, se trouvent les maladies sérieuses que le Pétitionnaire a essayées l'été dernier; et le tems prolongé qui s'est écoulé avant qu'il ait pu obtenir assez de souscriptions pour lui donner l'espoir d'être en état de pourvoir aux dépenses de la publication, pour lesquelles ses moyens pécuniaires sont totalement insuffisants: Qu'en imprimant son ouvrage, et a fin d'y rendre la justice qu'il désire, et qu'il conçoit très humblement qu'il mérite, il a dû l'étendre beaucoup plus qu'il n'avait pensé au commencement, et qu'en conséquence, le coût en sera proportionnellement augmenté, de sorte qu'en comptant ses souscripteurs actuels (parmi les quels il a l'honneur de la souscription de la Chambre pour vingt copies, et celle d'un assez grand nombre des membres individuellement) il y aura un déficit d'environ cent livres pour subvenir aux frais; sans lui laisser aucune rémunération pour son travail: Regardant humblement son ouvrage comme un ouvrage public, et comme le commencement d'une série annuelle, qui produirait des grands avantages au pays, le Pétitionnaire se flatte très respectueusement, que la Chambre, comme elle a fait libéralement en d'autres occasions regardant des ouvrages publics, croira bien qu'une petite portion de l'argent du public, ne seroit pas mal employée, en encourageant son ouvrage, et le sauvant d'un anéantissement prémature, ce qui ne peut pas manquer d'arriver sans quelque aide. C'est pourquoi, le Pétitionnaire supplie très humblement la Chambre de vouloir bien prendre ses allégués en considération favorable, et lui donner du secours, en lui octroyant une somme d'argent, ou d'aucune autre manière que la Chambre, dans sa sagesse, jugera convenable.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Blanchet*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Leslie*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Young* do compose the said Committee.

Petition respecting the Bank of Montreal and Court of Appeals;

A Petition of *William Price*, Esquire, of *Quebec*, Agent of *John Beatson*, *Robert Carter* and *John Bonus*, of the City of *London*, Merchants, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth: That there is now pending in the Provincial Court of Appeals a certain Cause, wherein the President and Directors of the Bank of *Montreal* are Appellants, and *John Beatson*, *Robert Carter* and *John Bonus*, Respondents: That the said Cause has stood inscribed on the Roll for hearing since the fifteenth day of July one thousand eight hundred and twenty eight, but that the Chief Justice of the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, and the Honorable *John Richardson*, Members of the Court of Appeals, being Stockholders in the Bank of *Montreal*, and declining assuch to sit at the hearing of the said Cause, and the Honorable *John Stewart*, also a Stockholder in the said Bank and a Member of the said Court, being recused by the Appellants, it has been continued on the Roll from Term to Term for want of a competent Court: That the case has been represented to His Excellency the Administrator in Chief, but that His Excellency has not found it in his power to grant relief. That there is therefore no prospect of the termination of the said Cause, so long as the said Court of Appeals remains as at present constituted, and the above named Members so disqualified to hear and determine the same: That the said Cause is of a great amount and importance, and heavy losses might result from the delays attending it in the Court of Appeals: That the incompetency of the said Court of Appeals as at present constituted to hear and determine Causes in which the Bank of *Montreal* is interested, is moreover a general and public grievance from the widely spread and extensive transactions of the said Bank in the Province, as well also, as in *Upper Canada*, the United Kingdom, and the neighbouring States: The Petitioner therefore humbly prays that the House may be pleased to take the subject into consideration, and grant such relief in the premises, as to the House in its wisdom and justice may appear reasonable.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for Persons, Papers and Records.

Ordered, That Mr. *Duval*, Mr. *Stuart*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger* and Mr. *Louis Lagueur* do compose the said Committee.

Petition for an aid towards the Roads from Pierreville to Simpson and Kingsey;

Mr. *Bourdages* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *Saint François*, *La Baie du Febvre*, *Courval*, and Fief *De Pierreville*, and of the Townships of *Wendover*, *Simpson* and *Kingsey*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Bourdages* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; Praying the House to grant the sum of Two thousand pounds currency, to improve and complete the Road leading from the Boundary Line of the Seigniorie

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers, et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Leslie*, Mr. *Quesnel* et Mr. *Young* composent le dit Comité.

Une Pétition de *William Price*, Ecuyer de *Québec*. Agent de *John Beatson*, *Robert Carter* et *John Bonus*, de la Cité de *London*, marchands, dont le nom y est soussignée, a été présentée a la Chambre par Mr. *Duval*, la quelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il y a maintenant devant la Cour Provinciale d'Appel une certaine cause pendante, dans la quelle le Président et les Directeurs de la Banque de *Montreal* sont Appelans, et *John Beatson*, *Robert Carter* et *John Bonus*, Intimés: Que la dite cause est inscrite sur le Rôle, pour être plaidée, depuis le quinzième jour de Juillet, mil huit cent vingt-huit; mais le Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montreal*, et l'Honorable *John Richardson*, Membres de la Cour d'Appel, étant actionnaires dans la Banque de *Montreal*, et refusant comme tels de siéger sur l'audition de la dite cause, et l'Honorable *John Stewart*, aussi actionnaire dans la dite Banque, et membre de la dite Cour, étant récusé par les Appelans, elle a été continuée sur le Rôle de terme en terme, faute d'une Cour compétente. Que le cas a été représenté à Son Excellence l'Administrateur en Chef, mais que Son Excellence n'a pas trouvé qu'il fût en son pouvoir d'y porter remède: Qu'il ne reste en conséquence aucune espérance de voir terminer cette cause, tant que la dite cour sera constituée comme elle l'est maintenant, et que les membres ci-dessus nommés seront ainsi incompetens pour l'entendre et la décider: Que la dite cause est pour une forte somme et est d'une grande importance, et qu'il pourrait résulter de grandes pertes des délais qu'elle éprouve dans la Cour d'Appel: Que l'incompétence de la dite Cour d'Appel, telle qu'elle est présentement constituée pour entendre et juger les causes dans les quelles la Banque de *Montreal* est intéressé, est en outre un grief général et public, sur les opérations vastes et entendues de la dite Banque, dans la Province, aussi bien que dans le *Haut-Canada*, le Royaume-Unis et dans les Etats voisins. A ces causes, le Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre le sujet en sa considération, et d'accorder tel remède que dans sa sagesse et justice la Chambre trouvera convenable.

Pétition relativement à la Banque de Montreal et la Cour d'Appel;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Duval*, Mr. *Stuart*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger* et Mr. *Louis Lagueur* composent le dit Comité.

Mr. *Bourdages* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Saint François*, *la Baie du Febvre*, *Courval*, et Fief de *Pierreville* et des Townships de *Wendover*, *Simpson* et *Kingsey*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide concernant le Chemin depuis Pierreville jusqu'à Simpson et Kingsey;

Après quoi, Mr. *Bourdages* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue: priant la Chambre de leur accorder la somme de Deux mille Livres courant, pour améliorer et compléter le Chemin conduisant de la ligne de séparation de la Seignorie

Seigniorie of *Pierreville*, to that dividing the Townships of *Simpson* and *Kingsey*, a distance of nearly thirty seven miles.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Pétition for an aid towards Roads and Bridges in the Township of Rawdon;

Lieutenant Colonel *Heriot* read in his place a Petition of the Inhabitants of the Township of *Rawdon*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Lieutenant Colonel *Heriot* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That from the many difficulties attending a new settlement, and the number of Rivers (*Lacoureau*, *Red River*, *White River*, branch of the *Saint Esprit*, and a number of smaller streams,) which take their rise in the Mountains behind the Township of *Rawdon*, the Petitioners find that without public aid, it is impossible to complete Bridges over the whole of the said streams: The Inhabitants of this Township have already built a Bridge in the first range over the largest of the Rivers (*Lacoureau*) which cost the Petitioners nearly two hundred pounds, say nine shillings and ten pence half penny to every occupier of one hundred acres of land within the Township: That Petitioners have yet to deplore the hardships, the upper part of the Inhabitants labour under, for want of a second Bridge over the *Lacoureau*, which ought to be placed upon the Rapid, either above or below the farm of Mr. *J. S. Turner*, &c., which farm is situated in the second range of the said Township, lot seventeen, which will cost the sum of two hundred pounds currency; and a third Bridge is wanting on the *Red River* in said Township, near the house of Mr. *Thomas Green*, Senior, on lot twenty six, first range of the Township, which will cost twenty five pounds currency; and a fourth Bridge is wanting over a deep Gully on lot twenty eight, first range of said Township, near the residence of Mr. *Andrew Kirkwood*, which will cost the sum of ten pounds currency; and with regard to Roads which are extremely bad and few in this Township, Petitioners earnestly request that the sum of three hundred and twenty pounds currency, be granted for the purpose of opening and making and draining one hundred and sixty acres English measure of Road, at the rate of two pounds currency per acre, between the Church of *Rawdon*, in the first range of said Township, and the nearest point of the Township of *Kilkenny*, on the line between the said Township and the Seigniories of *Saint Sulpice*, *l'Assomption*, &c. in the same direction and situation that have been laid out by the Honorable *Louis Rémi Chaussegros-De Léry*, Grand Voyer, for a front Road to said Township in the *Procès Verbal* of said Township, and Petitioners moreover solicit the sum of forty five pounds currency, for the purpose of assisting Petitioners in constructing Bridges over small Rivers and Gullies, (five in number) on the line of said front Road to said Township, between the said Church of *Rawdon*, and the Township of *Kilkenny*: The whole sums for making said Roads and said Bridges amount in all to six hundred pounds currency; and Petitioners finally request that Commissioners may be appointed for the purpose of managing to the best advantage, the monies so demanded, and to be so expended.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

gneurie de *Pierreville* à celle qui sépare les Townships de *Simpson* et *Kingsey*, distance de près de trente-sept milles.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications intérieures.

référé.

Le Lieutenant-Colonel *Heriot* a lu à sa place une Pétition des Habitans du Township de *Rawdon*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide concernant des Chemins et Ponts dans le Township de Rawdon;

Après quoi, le Lieutenant-Colonel *Heriot* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'à cause des difficultés nombreuses qui accompagnent les commencemens d'un établissement, et du nombre des rivières (*Lacoureau*, *Rivière Rouge*, branche du *Saint Esprit*, et nombre d'autres rivières plus petites) qui prennent leurs sources dans les montagnes, en arrière du township de *Rawdon*, les Pétitionnaires trouvent que, sans l'aide du public, il est impossible d'achever les ponts sur tous les cours d'eau. Les habitans de ce township ont déjà bâti un pont dans le premier rang sur la plus large des rivières, (*Lacoureau*) lequel a coûté aux Pétitionnaires près de deux cents louis, savoir neuf schelings et dix pence et demi à chaque occupant de cent acres de terre, dans ce township. Que les Pétitionnaires ont encore à déplorer les embarras auxquels sont sujets les habitans de la partie supérieure, faute d'un second pont sur la Rivière *Lacoureau*, lequel devrait être jeté sur le rapide, soit au dessus soit au dessous de la terre de Mr. *J. S. Turner* &c., laquelle terre est située dans le second rang du dit township, lot dix-sept; lequel pont coûtera la somme de deux cents livres courant. Et il est besoin d'un troisième pont sur la Rivière *Rouge*, dans le dit township, près de la maison de Mr. *Thomas Green* l'aîné, sur le lot vingt-six, premier rang du dit township, lequel coûtera vingt-cinq livres courant; et il faut un troisième pont sur une ravine profonde sur le lot vingt-huit, premier rang du dit township, près de la résidence de Mr. *Andrew Kirkwood*, lequel coûtera la somme de dix livres courant. Et quant aux chemins qui sont très-mauvais et en petit nombre dans ce township, les Pétitionnaires demandent instamment, que la somme de trois cent vingt livres courant soit accordée, pour ouvrir, faire et assécher cent soixante acres de chemin, mesure angloise, à raison de deux livres courant par acre, entre l'église de *Rawdon*, dans le premier rang du dit township, et le point le plus proche du township de *Kilkenny*, sur la ligne entre le dit township et les seigneuries de *St. Sulpice* et de *l'Assomption* &c. dans la même direction et situation qui ont été tracées, par l'Honorable *L. R. C. De Léry*, Grand-Voyer, pour un chemin de front jusqu'au dit township, dans le *Procès Verbal* du dit township, et les Pétitionnaires demandent en outre la somme de quarante-cinq livres courant, pour aider les Pétitionnaires à bâtir des ponts sur les petites rivières et ravines (au nombre de cinq) sur la ligne du dit chemin de front conduisant au dit township, entre la dite église de *Rawdon* et le township de *Kilkenny*. La somme totale pour faire les dits chemins et ponts montant en tout à six cents livres courant. Et les Pétitionnaires demandent enfin qu'il soit nommés des Commissaires pour appliquer, au plus grand avantage, les deniers ainsi demandés et à être ainsi dépensés.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial sur cette partie de la Harangue de son Excellence qui a rapport aux Communications intérieures.

référé.

Une

Petition for a new Census in the County of Mégantic;

A Petition of divers Electors of the County of *Mégantic*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Lieutenant Colonel *Heriot*, and the same was received and read; setting forth: That by an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore;" it is amongst other things enacted, that the County of *Mégantic* shall comprehend the Townships of *Somerset, Nelson, Halifax, Inverness, Ireland, Wolfstown, Leeds, Thetford, Broughton, Colrain, Tring, Shenley, Oulney, Winslow, Dorset* and *Gayhurst*, and that each County, the population of which shall amount to one thousand souls, shall be represented in the Provincial Parliament by one Member, and when the population of such County shall amount to four thousand souls, the said County shall be represented by two Members: That the Petitioners being desirous of receiving the advantages conferred on them by the said Act, and of sending Members of the Provincial Parliament according to their population as provided by the said Act, humbly conceive that it becomes indispensably necessary that a new Census of the said County of *Mégantic* be made to ascertain its state of population, as it has greatly increased since the Census taken in the year one thousand eight hundred and twenty five, and is now such as to entitle the said County to be represented by at least one Member, according to the provisions of the said Act: Wherefore the Petitioners humbly pray the House to pass in the present Session an Act to authorize a new Census in the said County of *Mégantic*.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee appointed to enquire into the means of ascertaining the population of certain new Counties.

Mr. *Bourdages* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Milton, Acton*, and other Townships, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Bourdages* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Roads now leading from the Township of *Shipton* and its neighbourhood to *Montreal*, are extremely circuitous, whether by the way of *William Henry* or that of *Stukely* and *Shefford*, making as much as nearly double the distance of that traced through the Townships of *Milton, Roxton, Ely* and *Melbourne*, to the ferry at the River *Saint Francis*, opposite the corresponding ferry from the Township of *Shipton*, and leading through the Seigniories of *Saint Hyacinthe*, by the way of the *Forks, Rowville* by *Saint Jean Baptiste, Chambly* by the way of *Point Olivier*, and to the *Montreal* ferry, by the way of the Village of *Longueuil*. That the said Road has been partially completed through the rear of the Seigniorie of *Saint Hyacinthe*, the Township of *Milton* and that of *Roxton*, by the settlers in these two and the Township of *Acton*; and as there is no Law now binding by which the absent grantees of the Townships of *Milton*, of *Ely*, and part of *Melbourne*, can be forced to do any statute labour: The Petitioners therefore labour under great inconvenience, those of *Shipton* and *Melbourne* being obliged to travel from one hundred to one hundred and forty miles to arrive at the City of *Montreal*, which is their proper market: Whereas by the Road traced between *Saint Hyacinthe* and the Township of *Melbourne*, and which has been partially made since the year one thousand eight hundred and twenty

Petition for an aid towards completing a Road from St. Hyacinthe to Melbourne;

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Mégantic*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par le Lieutenant-Colonel *Heriot*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," Il est entre autres choses statué, que le Comté de *Mégantic* comprendra les Townships de *Somerset, Nelson, Halifax, Inverness, Ireland, Wolfstown, Leeds, Thetford, Broughton, Coleraine, Tring, Shenley, Oulney, Winslow, Dorset* et *Gayhurst*, et que chaque Comté dont la population montera à mille âmes sera représenté dans le Parlement provincial par un Membre, et que lorsque la population de tel Comté montera à quatre mille, le dit Comté sera représenté par deux Membres. Que les Pétitionnaires désirant retirer les avantages que leur accorde le dit Acte, et envoyer des Membres au Parlement Provincial selon leur population, tel qu'il est pourvu par le dit Acte, conçoivent humblement qu'il devient tout-à-fait nécessaire qu'il soit fait un nouveau Recensement du dit Comté, pour constater quelle est sa population, vu qu'elle a beaucoup augmenté depuis le Recensement fait en l'année mil huit cent vingt-cinq, et est maintenant assez forte pour donner au dit Comté le droit d'être représenté par au moins un Membre, en conformité des dispositions du dit Acte. C'est pourquoi, les Pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de passer dans la présente Session un Acte pour autoriser un nouveau Recensement du dit Comté de *Mégantic*.

Pétition pour un nouveau Recensement du Comté de *Mégantic*;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial nommé pour s'enquérir des moyens de constater l'état de la population de certains nouveaux Comtés.

référé.

Mr. *Bourdages* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans des Townships de *Milton, Acton*, et autres Townships, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. *Bourdages* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Chemins qui conduisent maintenant du Township de *Shipton* et des environs à *Montreal*, font de grands détours, soit par la voie de *William-Henry* ou par celle de *Stukeley* et de *Shefford*, faisant près du double de la distance de celui qui est tracé à travers les Townships de *Milton, de Roxton, d'Ely* et de *Melbourne*, et arrivant au passage sur la Rivière *Saint François*, vis-à-vis le passage opposé du Township de *Shipton*, et passant à travers les Seigneuries de *Saint Hyacinthe*, par la voie des *Fourches*, à *Rowville* par *Saint Jean-Baptiste*, à *Chambly* par la voie de la *Pointe Olivier*, à la traverse de *Montréal*, par la voie du Village de *Longueuil*. Que le dit Chemin a été en partie complétée en arrière de la Seigneurie de *Saint Hyacinthe* à travers le Township de *Milton* et celui de *Roxton* par les Habitans de ces deux Townships et celui d'*Acton*. Et comme il n'y a maintenant aucune loi pour obliger les Concessionnaires absents des Townships de *Milton, d'Ely* et d'une partie de *Melbourne* à faire le travail nécessaire, les Pétitionnaires sont sujets à de grands inconvéniens, ceux de *Shipton* et de *Melbourne* étant obligés de faire cent et jusqu'à cent cinquante milles pour arriver à la ville de *Montréal*, qui est leur marché naturel, tandis que par le Chemin tracé entre *Saint Hyacinthe* et le Township de *Melbourne*, et qui a été fait en partie depuis l'année

Pétition pour une aide pour compléter un Chemin de St. Hyacinthe à Melbourne;

twenty six, they could attain the same object in little more than seventy five miles: And whereas many small streams and other obstructions render this Road, with the circumscribed means in the power of the Petitioners, extremely difficult to complete, although they feel sensible that the completion thereof would contribute very much to the opening and settling that extensive tract of Country which for the want of some aid in this respect, must yet, in a great measure long remain an entire wilderness: The Petitioners therefore humbly pray, that the House will be pleased to take their peculiar situation into favorable consideration, and grant such aid for their relief as may seem meet.

referred.

Ordered, That the said Petition, with the plan thereunto annexed, be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Petition for an aid to open a Road from Ste. Croix to Craig's Road;

Mr. *Bourdages* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Sainte Croix* and *Saint Antoine*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Bourdages* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the immediate opening of a front Road to begin at the *Craig's Road*, close to the upper part of the Seigniorie of *Sainte Croix*, and to reach the front Road of the fifth range of the said Seigniorie duly verbalized in one thousand eight hundred and twenty eight, by Procès Verbal of the Grand Voyer, and homologated in January one thousand eight hundred and twenty nine, the said Road in the centre of the said Seigniorie, would be of the greatest utility to the Petitioners, as well as to their families, who are hindered from taking and clearing a great number of lands of the richest soil in the said Seigniorie, unless they can obtain the Road above mentioned, to the great injury of themselves and of Agricultural improvement: That the said Road would not only relieve and increase the settlement of the Inhabitants of the said Parish of *Sainte Croix*, but also afford a convenient outlet to the Inhabitants of the Townships situate above *Craig's Road* as well as those adjacent to the said Seigniorie; the whole for their greater advantage: That the said Seigniorie is ten leagues in depth, eight and a half of which require the said Road to reach the said fifth range as it is described and shewn in the aforesaid Procès Verbal: That a sum of at least one hundred pounds currency would be required for the completing of each league of that said Road: And lastly, that in order to attain the ends of the premises, and considering the badness of the times and the deficiency of means of the Petitioners, they pray the House for an aid or pecuniary assistance for the above mentioned purpose.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech, relating to Internal Communications.

Petition for a Turnpike Road between St. Johns and La Prairie;

A Petition of *William Macrae* and others, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; setting forth: That the Inhabitants residing south and east of the Rivers *Saint Lawrence* and *Richelieu*, whose route to market and communication with the Cities of *Montreal* and *Quebec*, is through *Saint John* and *Luprerie*, suffer extreme inconvenience and privation from the almost impracticable state of the roads between these places: That the maintenance of this road as the great route between the principal cities in the

l'année mil huit cent vingt-six, ils pourraient parvenir au même point, en ne faisant guère plus que soixante-quinze milles. Et attendu que plusieurs petits cours d'eau et autres obstructions rendent ce Chemin, vû les moyens des Pétitionnaires, d'une complé- tion extrêmement difficile, quoiqu'ils sentent bien que l'ouverture de ce Chemin contribuerait beaucoup au défrichement et à l'établissement de cette vaste étendue de pays, qui sans quelque aide à cette égard, doit pendant long tems encore rester en grande partie déserte. Les Pétitionnaires demandent donc humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre leur singulière situation en sa considération favorable, et d'accorder pour les soulager, telle aide qu'elle jugera convenable.

référé.

Ordonné, Que la dite Pétition et le Plan y annexé, soient référés au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Mr. *Bourdages* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Sainte Croix* et de *Saint Antoine*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin de Ste Croix au Chemin Craig;

Après quoi, Mr. *Bourdages* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que l'ouverture immédiate d'un Chemin de front à prendre depuis le Chemin *Craig*, attenant le haut de la Seigneurie de *Sainte Croix*, à aller au Chemin de front du cinquième rang de la dite Seigneurie, dûment verbalisé en mil huit cent vingt-huit, par procès verbal du Grand-Voyer, et homologué en Janvier mil huit cent vingt neuf, le tout au centre de la dite Seigneurie, serait d'une utilité majeure aux Pétitionnaires, ainsi qu'à leurs familles; que l'exploitation et la prise en concession d'un grand nombre de terres du plus riche sol en la dite Seigneurie, sans l'obtention du Chemin sus demandé, leur sont empêchés, et ce à leur grand préjudice, et à celui de l'avancement de l'Agriculture: Que non seulement le dit Chemin soulagerait et augmenterait les établissemens des Habitans du dit lieu de *Sainte Croix*; mais ferait que les Habitans des townships, ceux au dessus du dit Chemin *Craig*, et ceux qui adjoignent la dite Seigneurie, trouveraient une sortie commode par icelui; le tout à leur grand avantage: Que la dite Seigneurie aurait dix lieues de profondeur, dont huit et demie seraient à avoir besoin du dit Chemin, jusqu'au dit cinquième rang, ainsi que le Procès-Verbal susdit le démarque et désigne: Que pour faire le dit Chemin, il ne coûterait non moins de cent livres courant par chaque lieue: Et qu'enfin, pour parvenir à la conclusion de ce que dessus est demandé, et vû la pauvreté des tems, et la faiblesse des moyens des Pétitionnaires actuels, ils demanderaient à la Chambre une aide ou assistance pécuniaire; le tout pour les fins susdites.

référé.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Une Pétition de *William Macrae* et autres, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Habitans dont la résidence est au Sud et à l'Est du fleuve *Saint Laurent* et de la Rivière *Richelieu*, et dont la route de *Marché* et la Communication avec les Cités de *Montréal* et de *Québec* passe par *Saint Jean* et *La Prairie*, souffrent de grands embarras et de grandes privations par l'état presque impraticable des Chemins entre ces endroits: Que l'entretien de ce Chemin, qui est la Grande Route entre

Pétition pour un Chemin de Péage entre St. Jean et La Prairie;

the *United States*, and those of *Montreal* and *Quebec*, and the only line of communication between the navigation of *Lake Champlain* and the *Saint Lawrence*, for the transportation of merchandize and the purposes of commerce generally, is not practicable by the use of such means only as are provided by the existing Laws of the Province for the maintenance of roads generally: That therefore the opening of a more practicable road by some Legislative enactment which shall provide for its maintenance by those using the same by means of Tolls, appears indispensably necessary as well for the relief of the Inhabitants now by law obliged to support said Road, as it is for the convenience and interest of all those obliged to travel over the same, and also the advancement of the welfare of the Province at large. Wherefore the Petitioners humbly pray that the House will be pleased to incorporate the Petitioners and their Associates for the purpose of opening and maintaining a Turnpike Road between *Saint John* and *Laprarie*, with permission to receive such rates of Tolls and subject to such Regulations as the House shall deem expedient to prescribe.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Leslie*, Mr. *Perrault* and Mr. *Freileigh* do compose the said Committee.

Two Petitions
in favor of a
Turnpike Road
between St.
John and La-
prairie;

A Petition of the Inhabitants of the Parishes of *Saint Jean L'Evangeliste*, *Saint Luc*, *Sainte Marguerite de Blairfindie* and *Laprarie de la Magdeleine*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; setting forth: That the high road from the Town of *Dorchester*, commonly called *Saint John*, to the Village of *Laprarie*, is almost the only thoroughfare between the eastern part of the District of *Montreal* and the *United States of America*, with the City of *Montreal*, as being the Mart of *Lower-Canada*. That considering the great quantity of merchandizable goods that have been conveyed by this road for a number of years back, between *Saint John* and *Montreal*, the repairing and keeping up thereof has been a very heavy burthen to those inhabitants who are compelled by Law to repair and keep the same in good order; a burthen, which appears to the Petitioners to bear unjustly upon a very small number of individuals, to the advantage of the public in general, and more particularly of strangers, who make use of that road alone, leading from the *United States* to the City of *Montreal*. That in fact, notwithstanding the utmost efforts, it is impossible for the inhabitants to keep up the said Road, in such a way as to screen them from the fines and penalties imposed by Law on all those neglecting to repair the same and keep it up. That owing to the bad state of the said road, and the great difficulty the proprietors of lands situated thereon have to keep it in a passable state, the said lands have been much reduced in value. That in consequence of the deterioration of their property, the proprietors aforesaid are less able to support this burthen, and most seriously request that the Legislature will be pleased to take this subject into consideration. That the Petitioners know that a sum of money was granted in the last Session towards the improvement of the said Road, and of many others in the Province; but the Petitioners are well convinced, that such an allowance, although sufficient to put the said Road in good order, would not be sufficient to keep it in repair for any length of time. The Petition-

entre les principales villes dans les *Etats-Unis* et celles de *Montréal* et de *Québec*, et la seule ligne de communication entre la navigation du *Lac Champlain* et le *Fleuve Saint Laurent*, pour le transport des effets et les objets de commerce en général, ne peut pas être effectuée d'après les moyens pourvus par les lois existantes de la Province, à l'égard des Chemins en général: Que conséquemment l'ouverture d'un Chemin plus convenable sous l'autorité de quelques dispositions législatives, qui auraient l'effet de pourvoir à son entretien, en assujettissant ceux qui en feraient usage, à payer un Droit de Péage, paraît être indispensablement nécessaire, tant pour secourir les habitans qui par la loi sont obligés d'entretenir le Chemin en question, que rapport à la commodité et aux intérêts de tous ceux qui sont obligés de passer sur ce Chemin; de même que cela tendrait aussi à avancer la prospérité de la Province en général. Pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre d'incorporer les Pétitionnaires, ainsi que leurs associés, afin d'ouvrir et d'entretenir un Chemin de Péage entre *Saint Jean* et *La Prairie*, avec autorité de recevoir des Droits de Péage, sous tels Règlements qu'il plaira à la Chambre de vouloir bien prescrire.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Cuvillier*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Leslie*, Mr. *Perrault* et Mr. *Freileigh* composent le dit Comité.

Une Pétition des Habitans des Paroisses de *Saint Jean L'Evangeliste*, *Saint Luc*, *Sainte Marguerite de Blairfindie*, et *La Prairie de la Magdeleine*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la Grande Route entre la ville de *Dorchester*, communément appelée *Saint Jean* et le village de *La Prairie*, est presque la seule voie de communication fréquentée entre la partie orientale du District de *Montréal* et les *Etats Unis d'Amérique* et la Cité de *Montréal*, le grand entrepôt de cette Province: Qu'eu égard à la grande quantité d'effets de commerce transportés par la dite route, depuis un nombre d'années, entre *Saint Jean* et *Montréal*, la réparation et l'entretien d'icelle, est devenu un fardeau très-onéreux aux habitans obligés par la Loi à la réparer et l'entretenir; fardeau qui leur semble peser injustement sur un très-petit nombre, à l'avantage du Public en général, et plus particulièrement à l'avantage de l'étranger, qui se sert uniquement de cette route entre les *Etats-Unis* et la Cité de *Montréal*: Qu'en effet, nonobstant les plus grands efforts, il est impossible aux dits habitans d'entretenir la dite route publique dans un état capable de les mettre à l'abri des pénalités et des amendes imposées par la Loi à ceux qui négligent de la réparer et l'entretenir: Que vû le mauvais état de la dite route et la grande difficulté qu'ont les Propriétaires des Terres située sur icelle à l'entretenir dans un état passable, les dites terres sont beaucoup réduites en valeur: Qu'en conséquence de la détérioration de leurs propriétés, les Propriétaires sont moins en état de supporter ce fardeau, et demandent très-sérieusement que la Législature veuille bien prendre ceci en considération: Les Pétitionnaires savent qu'une somme d'argent a été accordée par la Législature, dans sa dernière Session, pour l'amélioration de la dite Route et de plusieurs autres dans la Province; mais les Pétitionnaires sont très convaincus qu'une telle allowance, quoiqu'elle pût suffire à mettre la dite route en bon état, ne suffirait pas à la tenir long tems en ordre: Les Pétitionnaires représentent humblement, que pour parvenir

Deux Pétitions
en faveur du
Chemin entre
St. Jean et La
Prairie;

tioners humbly shew that for this purpose, and to relieve the inhabitants of the evils they complain of, considerable sums of money would be yearly required. That therefore it would be desirable, in order to accomplish this object, that such measures should be adopted as would not subject the Province to such expenses. That it is the humble opinion of the Petitioners, that the only just and equitable means, to make and keep up a road of such general utility, would be to establish a Turnpike on the said Road, in order that every person or persons making use thereof should be obliged to contribute to the keeping up of the same in good repair. Wherefore the Petitioners humbly pray the House will be pleased to take the premises into consideration, and cause to be made at the public expense, a Turnpike Road, between the said Town of *Dorchester* and *Laprairie de la Magdeleine*; or should the Legislature not deem fit to grant the public monies for this purpose, they will be pleased to authorize individuals to make the same at their own cost and expense, under such Tolls and conditions, as the House may deem meet.

A Petition of the Inhabitants of the Seigniories of *Sabrevois*, *Noyan*, *Foucault* and *Saint Armand*, and of the Townships of *Stanbridge*, *Dunham*, *Sutton*, *Broome* and *Polton*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; containing the like representations and prayer as the last preceding Petition.

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Saint Jean L'Evangeliste*, *Saint Marguerite de Blairfindie*, and *Saint Luc*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; praying that the House will not consent to the establishment of a Turnpike Road between *Saint John* and *Laprairie*.

Ordered, That the three preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of *William Macrae*, and others.

A Petition of divers Merchants and Traders of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are at present and have been for several years past extensively engaged in the Tobacco trade of this Province, which has lately been so very materially diminished in extent and value from the causes hereinafter detailed, that the Petitioners are compelled to lay before the House a Statement of the circumstances by which they are immediately and seriously affected, and by which the trade of this Province in the article of Tobacco must inevitably suffer, unless these alarming and destructive causes are removed, and remedies afforded by legislative wisdom; the Petitioners feel it superfluous to enter into a recital of all the grievances under which they have for a length of time past been laboring, and by which a depression in that trade to a very great extent has been caused, and a consequent diminution in the amount of a productive Provincial Duty has been effected. The Petitioners respectfully state to the House, that under the existing Law a very heavy Duty is imposed upon the importation into this Province of foreign Tobacco, amounting to three pence currency, per pound, on manufactured Tobacco, and two pence currency per pound on leaf and stem Tobacco, and that these Duties are paid after a credit of four months into the Provincial Treasury. These Duties, however trivial they may in themselves appear, amount notwithstanding to nearly ninety per centum upon the first cost of the article, and by holding out inducements to illicit importation, destroy the means of competition in the possession of the fair trader,

parvenir à cette fin et soulager les habitans des griefs dont ils se plaignent maintenant, il faudrait annuellement des sommes d'argent très-considérable: Qu'en conséquence, il serait à désirer qu'on adoptât pour accomplir ce but des mesures qui n'assujettiroient pas la Province à de telles dépenses: Que les Petitionnaires sont très humblement d'avis que le seul moyen juste et équitable de faire et entretenir une route d'une utilité si générale, serait d'établir un Chemin de Péage, afin que toute personne ou personnes, qui se serviraient de la dite route fussent obligées de contribuer à la maintenir en bon ordre: Les Pétitionnaires prient donc humblement que la Chambre veuille bien prendre les choses susdites en sa considération, et faire faire aux frais publics un Chemin de Péage entre la dite ville de *Dorchester* et *La Prairie de la Magdeleine*; ou que si la Législature ne jugeait pas à propos d'accorder les deniers publics pour cette fin, elle voulût bien autoriser des particuliers à le faire à leurs propres frais et dépens, à tels taux et conditions que la Chambre jugerait à propos de leur accorder.

Une Pétition des habitans des Seigneuries de *Sabrevois*, *Noyan*, *Foucault* et *St. Armand*, et des townships de *Stanbridge*, *Dunham*, *Sutton*, *Broome* et *Polton*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue, contenant les mêmes représentations et demande de la Pétition précédente.

Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Saint Jean L'Evangeliste*, *Sainte Marguerite Blairfindie* et *Saint Luc*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue, demandant que la Chambre ne consente point à l'établissement du Chemin de Péage entre *Saint Jean* et *La Prairie*.

Ordonné, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial, auquel est référée la Pétition de *William Macrae*, et autres.

Une Pétition de divers Marchands et Commerçans de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires font actuellement, ainsi qu'ils ont continué de faire depuis plusieurs années, un négoce considérable dans le Commerce du Tabac en cette Province; négoce qui a dernièrement souffert une diminution considérable, tant en étendue qu'en valeur; et cela rapport aux circonstances qui seront ci-après détaillées: Que les Pétitionnaires se trouvent forcés de soumettre à la Chambre un détail des circonstances qui les intéressent d'une manière aussi immédiate et aussi sérieuse, et dont les résultats à l'égard du Commerce de cette Province, dans l'article du tabac, feront nécessairement éprouver une perte inévitable, à moins que par la sagesse de la Législature, il ne soit promptement remédié aux maux dont ils se plaignent: Les Pétitionnaires pensent qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans le récit de tous les maux qu'ils ont eu à souffrir depuis bien des années, et qui ont été la cause d'une grande diminution dans cette espèce de négoce, de manière à faire ressentir une diminution considérable dans le montant d'une partie des Droits de la Province, qui de sa nature est très productive. Les Pétitionnaires exposent respectueusement à la Chambre, que par les Lois maintenant en force, il existe un Droit considérable imposé sur le Tabac étranger, importé en cette Province, au montant de trois deniers courant par livre, sur le Tabac manufacturé, et de deux deniers courant par livre sur le Tabac en feuilles et en tiges; et que ces Droits doivent être payés, après un crédit de quatre mois, au Trésor Provincial: Quoique ces Droits, peuvent, au premier

Petition against a Turnpike Road between St. John and Laprairie;

The Petitions referred.

Petition for a reduction of the duty on Tobacco;

Pétition contre le Chemin de Péage entre St. Jean et La-Prairie.

Les Pétitions référées.

Pétition pour une réduction du Droit sur le Tabac.

trader, the profits obtained upon the sale of the illicit Tobacco enabling the Smuggler to dispose of it at twenty-five per cent less than its profitable value to the fair trader, and thus affecting the Provincial Revenue by a loss of from two thousand five hundred to three thousand pounds per annum; these Duties are thus excessively ruinous both in themselves and in their effects to the fair trader. The Petitioners beg leave further to mention to the House that the extent of credit allowed for the payment of the Duties imposed upon importation of the Tobacco is far too limited, as the Duties are frequently required to be paid a very considerable time before sales can be made of the Tobacco; this also is a grievance under which the fair trader labours, and certainly requires a remedy: In addition to the heavy Duties imposed upon the importation of Tobacco, the severe losses which the Petitioners are called upon to suffer from the illicit trade carried on with the neighbouring States, and the long outlay of money for duties paid: The Petitioners are also compelled to enter the market in competition with the manufacturers and growers of Tobacco in the Province of *Upper-Canada*, who raise and send to this market large quantities of an inferior quality of Tobacco which is sacrificed at Auction, at a rate of fifty per cent less than can be obtained for a better article, clogged as it is with the very heavy Duties above-mentioned, and subject to the many disadvantages above alluded to. The Petitioners further beg leave to intimate for the information of the House, that the total amount of Duties payable to the Treasury of the Upper Province upon the importation of all kinds of Tobacco into that Province, amounts to twenty per cent only, thereby enabling the *Upper-Canada* importer to furnish themselves with an article similar to that imported into this Province, at a rate of duty at least seventy per cent cheaper, and thus completely excluding the *Lower-Canada* trader from their market, and enabling them to send their inferior article to compete with in this market, and undersell a better subject to the disadvantages imposed upon it. From the consideration of the foregoing circumstances, and the large capital employed in warehouses and manufacturing implements, as well as from the personal losses to which the Petitioners have been subjected, the immorality induced by smuggling, and the consequent diminution of the Provincial Revenue thereby effected, the Petitioners most respectfully approach the House with the remedies which to the Petitioners seem alone to be adequate to the removal of the evils under which the trade in the article of Tobacco suffers, and which if not remedied by legislative interference must inevitably ruin that trade altogether; the Petitioners with the greatest deference to the wisdom of the House, beg leave to offer to their consideration a reduction of the rate of duty to an amount similar to that paid in the Upper Province, namely, twenty per cent upon the importation of all kinds of foreign Tobacco, thereby enabling the trader in this Province to compete with the Upper Canadian trader, thereby putting an end to illicit importation, by removing the inducement thereto, and thereby inducing a more extensive trade in the article which must of necessity increase the amount of revenue beyond the actual amount at present received. The Petitioners further offer to the consideration of the House an extension of the time of the payment of the Duties from four to six months, thereby affording to the fair trader an opportunity of realizing the amount required from this article imported. These considerations the Petitioners trust implicitly to the Legislature of this Province, secure of its hearty interest in every branch of trade by which this Province may be benefited, and specially relying upon the justness and correctness,

abord, paraître en eux-mêmes d'une nature triviale, ils s'élèvent néanmoins à près de quatre-vingt dix pour cent sur le prix d'achat de cet article; ce qui a l'effet d'induire plusieurs individus, à faire des importations illicites, et tend à détruire les moyens de compétition que possèdent le Commerçant intègre: Car les profits qui proviennent de la vente illicite du Tabac, mettent le contrebandier en état de le vendre à vingt-cinq pour cent moins que ne rapporte sa valeur profitable au Commerçant intègre: ce qui a l'effet de diminuer le revenu de la Province, par une perte de Deux mille cinq cents à Trois mille livres par année: Ces Droits se trouvent par là ruineux à l'excès, tant par eux-mêmes que par rapport à leurs résultats envers le Commerçant intègre: Les Pétitionnaires prennent de plus la liberté de faire mention à la Chambre que le terme de crédit accordé pour le paiement des Droits imposés sur une Importation de Tabac, est de beaucoup trop limité; car l'on exige fréquemment le paiement des Droits, long tems avant que l'on ait pu effectuer la vente du Tabac; cela est aussi un grief dont souffre le Commerçant intègre, et qui demande assurément un remède: En addition aux Droits considérables imposés sur l'importation du Tabac, les pertes considérables qu'éprouvent les Pétitionnaires par le Commerce illicite qui se pratique avec les États-Voisins, et la mise des deniers pour l'acquit des Droits; les Pétitionnaires se trouvent forcés d'entrer en compétition avec les manufacturiers et les cultivateurs de Tabac de la Province du *Haut-Canada*, qui cultivent et envoient, dans le Marché, des quantités considérables de Tabac d'une qualité inférieure, et dont on fait le sacrifice à l'encan sur le pied de cinquante pour cent, au dessous du prix que l'on ne peut obtenir pour du Tabac d'une meilleure qualité, et dont le débit est entravé par les forts Droits, et se trouve assujetti à tous les désavantages dont on vient de faire mention: Les Pétitionnaires prennent de plus la liberté de représenter à la Chambre, pour son information, que le montant total des Droits que l'on paye au Trésor du *Haut-Canada*, sur l'importation de tout espèce de Tabac dans cette Province, ne s'élève seulement qu'à vingt pour cent; ce qui met les gens du *Haut-Canada*, qui en font des importations, en état de se procurer et de s'approvisionner de Tabac d'une semblable qualité à celui dont on fait l'importation dans cette Province, et pour lequel ils payent un Droit d'au moins soixante et dix pour cent plus bas: Le Commerçant du *Bas-Canada* se trouve par là exclus de leur marché, et ceux du *Haut-Canada* se trouvent à même d'envoyer dans le marché de cette Province un article inférieur qu'ils débitent par préférence à celui d'une meilleure qualité, rapport aux désavantages sous lesquels le commerce de ceux de cette Province se trouvent situés: D'après les circonstances ci-dessus, le capital considérable qui se trouve employé en magasins et manufactures, et leurs divers ateliers, les pertes individuelles auxquelles les Pétitionnaires ont été assujettis, de même que l'immoralité que produit la contrebande, ainsi que la diminution qu'éprouve nécessairement le Revenu de la Province: Les Pétitionnaires approchent respectueusement de la Chambre, en lui suggérant les moyens, qui selon les Pétitionnaires, sont les seuls effectifs pour mettre fin aux torts qu'éprouve le commerce du Tabac en cette Province, vû qu'à défaut de l'adoption de quelques mesures par le moyen d'une disposition législative, ces maux ruineront entièrement cette branche de commerce: Les Pétitionnaires avec toute la déférence possible à la sagesse de la Chambre, prennent la liberté de soumettre à sa considération une réduction de Droits, au même montant que ceux qui sont payés dans le *Haut-Canada*, c'est-à-dire, vingt pour cent sur l'importation de toutes espèces de Tabac étranger; par là, le commerçant de cette Province

rectness of the views which the Petitioners have the honor of exposing before the House,

vince sera en état d'entrer en concurrence avec le commerçant du *Haut-Canada* ; il sera mis fin à une importation illicite, les profits que promettent la contrebande auront disparus, et le commerce plus étendu de cet article augmentera nécessairement le montant du Revenu au delà de celui qui se prélève actuellement ; Les Pétitionnaires offrent de plus à la considération de la Chambre la convenance d'étendre le terme de paiement des Droits de quatre à six mois ; ce qui mettrait le commerçant intègre à même de réaliser le montant nécessaire pour le paiement des Droits sur l'importation de cet article. Les Pétitionnaires soumettent avec confiance toutes ces considérations à la Législature de cette Province, assurés comme ils se le persuadent, qu'elle prendra toujours le plus grand intérêt à toutes les branches de Commerce dont cette Province peut ressentir les avantages ; et ils se reposent principalement sur la vérité et l'exactitude des faits qu'ils ont eu l'honneur de soumettre à la Chambre.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Cuvillier, Mr. Taylor, Mr. Child, Mr. Leslie and Mr. Tremain do compose the said Committee.

Petition from Tavern Keepers at Montreal for a reduction of the Tax on their Licences ;

A Petition of divers Citizens of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Cuvillier, and the same was received and read ; setting forth : That by the Provincial Statute of the fifty eighth year of the Reign of His Majesty *George* the Third, chapter two, section seven, the sum of ten pounds must be paid, and is paid by each of the Petitioners before obtaining a Licence for keeping a House or place of public entertainment, and there to retail spirituous liquors to be drunk therein (this sum is thus levied to provide in part for the expenses of the Watch and Night-Lights establishment of the City of *Montreal*.) That they consider as very useful to the public the establishment aforesaid, and even aver, that it ought to be on a more extensive plan, and that it contributes much to the protection of the life and properties of the inhabitants of the said City, and that it is very desirable to every one that it may be maintained. That each individual of that class of persons to which the Petitioners belong as above mentioned, is burthened with the annual payment of ten pounds for that purpose, while it is notorious that the Watch and Night-Lights Establishment does not benefit them any more than it does the other citizens, upon whom there does not exist any tax or imposition : That it is a matter of urgency for the Petitioners to represent to the House, and they humbly submit it, that this tax upon the body is of too great a burthen to them, and that it could only have originated from the prejudices entertained with respect to their condition : That it appears to them that it would be more proper that this tax should be levied upon all the other Citizens, landed proprietors, without distinction, leaving it however, to find and adopt every other method which the House in its wisdom shall judge expedient. Wherefore the Petitioners conclude, that it may please the House to repeal that disposition of the Statute which obliges to pay annually the said sum of ten pounds ; and that they may not be held for the future to participate in the expenses of the said Establishment, otherwise than upon the same principle, and in the same manner that all the other Citizens may be liable thereto.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Cuvillier, Mr. Taylor, Mr. Child, Mr. Leslie et Mr. Tremain composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Citoyens de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Cuvillier, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que par le Statut Provincial de la cinquante-huitième année du Règne de Sa Majesté *George* Trois, Chapitre Deux, Section Sept, la somme de dix livres doit être payée, et est payée par chacun des Pétitionnaires par chaque année avant d'obtenir une licence pour tenir une Maison ou place d'entretien Public, et y détailler des liqueurs fortes pour y être bues ; (cette somme est ainsi prélevée pour subvenir en partie aux frais de l'Etablissement du guêt et flambeaux de nuit, en la dite cité) : Qu'ils considèrent comme très-utile au Public l'établissement susdit, et avouent même qu'il devrait être sur un plan plus étendu ; qu'il sert beaucoup à protéger la vie et les propriétés des habitans de la Cité, et qu'il importe beaucoup à chacun qu'il soit maintenu. Que chaque individu de cette classe d'hommes, à laquelle appartiennent les soussignés, comme sus-mentionné, est chargé du paiement annuel de dix livres pour cet objet, tandis qu'il est notoire, que l'Etablissement du Guêt et de l'Eclairage, ne les favorise pas plus que les autres citoyens, sur lesquels il n'existe aucune imposition ; qu'il est urgent pour les Pétitionnaires de représenter à la Chambre, et ils le soumettent humblement, que cette taxe partielle sur leur Corps, leur est à trop grande charge, et qu'elle n'a pu naître que des préjugés qui existent sur leur état ; qu'il leur paraîtrait bien plus convenable qu'elle se levât indistinctement sur tous les citoyens propriétaires de biens-fonds, sauf néanmoins à trouver, et adopter tout autre moyen que, dans sa sagesse, elle jugera plus convenable. A ces causes, les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre, abroger cette disposition du dit Statut qui les oblige au paiement annuel des dix livres susdites ; Et qu'ils ne soient tenus à l'avenir de participer aux frais du dit Etablissement, que sur le principe et de la même manière que tous les autres citoyens y seront assujettis.

Pétition des Aubergistes de Montréal pour une réduction de la taxe sur leurs licences ;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordered, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Leslie*, Mr. *Per-*
rault, Mr. *Viger* and Mr. *Young* do compose the said
Committee.

instruction.

Ordered, That it be an Instruction to the said Com-
mittee to enquire how far it may be expedient to put
the Tavern Keepers in *Quebec* on the same footing.

Pétition for a
Court House
and Gaol in the
Town of Dor-
chester;

A Petition of the Inhabitants of the Town of *Dor-*
chester, and neighbouring Parishes, whose names are
thereunto subscribed, was presented to the House by
Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read;
setting forth: That considering the increase of the
population in the District of *Montreal*, and especially
in the County of *Huntingdon*, and the impediments
to be encountered at certain seasons of the year in their
intercourse with the City of *Montreal*, the only place
at which Quarter Sessions are held, the Petitioners
witness the misdemeanours and other breaches of the
laws going on increasing with impunity, offenders re-
lying on the impossibility of bringing them to the seat
of Jurisdiction, or persons who ought to prosecute
or give evidence against the former, avoiding as much
as possible such prosecutions on account of the num-
berless obstacles experienced in the conveying of pri-
soners, and the loss of time and money to which they
would be exposed by prosecuting them. That nothing
could afford so effectual a remedy to evils of such im-
portance, as the establishment of a Court of Quarter
Sessions on this side of the River *Richelieu*; being aware
of the high necessity of such a Court in a central
place and in proximity to the Lines, as being the parts
usually resorted to as a refuge, by those who most fre-
quently render themselves liable to legal punishment.
That the Petitioners beg leave to shew that the Town
of *Dorchester* is in every respect a convenient place
for that purpose, on account of its being already a con-
siderable Town, a Port of Entry, accessible at all
times, and from every side by land or water, especially
to the neighbouring inhabitants of the Province; and
being also a military post. Wherefore the Petitioners
considering the undoubted advantages that would re-
sult from a Court of the above said denomination in
the said Town, pray the House would be pleased to
grant them the establishment of such a Court, together
with the means of erecting a convenient building to
serve as a Court-House and Gaol. And further to
corroborate the notion that the Town of *Dorchester* is
the most convenient place for such an establishment,
the Petitioners refer to the representation made on the
subject by the Grand Jury of the Criminal Court of the
said District in September one thousand eight hundred
and twenty seven, a copy whereof is hereunto an-
nexed.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a
Committee of five Members, to examine the contents
thereof, and to report thereon with all convenient
speed, with power to send for persons, papers and re-
cords.

Ordered, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Peck*, Mr. *Viger*,
Mr. *Stuart* and Mr. *Dessaulles* do compose the said
Committee.

Pétition for a
Court House
and Gaol in the
County of Ri-
chelieu;

A Petition of divers Inhabitants of the Counties of
Richelieu and *Surrey*, whose names are thereunto sub-
scribed, was presented to the House by Mr. *Bourdages*,
and the same was received and read; setting forth:
That the distance of the Petitioners from the seat of
Jurisdiction in the District of *Montreal*; the difficulty
they find, even in the more favorable seasons of the
year, on account of the necessity of crossing the *Saint*
Lawrence, and the impossibility they at other times ex-
perience of reaching the Seat of Jurisdiction aforesaid,
are productive of serious mischief to them, and deprive
them in many urgent cases of all the advantages of the
law, and expose them constantly to a very considera-
ble

Ordonné, Que Mr. *Cuvillier*, Mr. *Leslie*, Mr. *Per-*
rault, Mr. *Viger* et Mr. *Young* composent le dit Co-
mité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de
s'enquérir s'il ne serait pas expédient de mettre les Ca-
baretiers à *Québec* sur le même pied.

Instruction.

Une Pétition des Habitans de la Ville de *Dorchester*,
et des Paroisses Voisines, dont les noms y sont soussi-
gnés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*,
laquelle a été reçue et lue; exposant: Que vu l'aug-
mentation de la Population dans le District de *Mon-*
tréal, et particulièrement dans le Comté d'*Huntingdon*,
et les difficultés qui existent en certaines saisons de
l'année pour communiquer avec la ville de *Montréal*, le
seul endroit où il soit tenu des Cours de Sessions de
Quartiers, les Pétitionnaires voyent se multiplier les
offenses et infractions des lois avec impunité, les délin-
quants se reposant sur l'impossibilité de les conduire au
lieu de Justice, et les personnes qui devraient poursui-
vre ou déposer contre ces premiers, évitant, autant que
possible, ces poursuites, par rapport aux différens
obstacles qui se présentent dans le transport des prison-
niers, la perte de temps et les frais auxquels ils s'expose-
raient en les poursuivant. Que rien ne pourrait remé-
dier plus efficacement à des maux d'une si grande im-
portance que l'Établissement d'une Cour de Sessions de
Quartiers de ce côté de la Rivière *Richelieu*. Que bien
convaincus de la grande nécessité d'une telle Cour dans
un lieu central, et le plus à proximité des limites, étant
ordinairement l'endroit où se réfugient ceux qui s'ex-
posent le plus souvent aux punitions de la loi; Que
les Pétitionnaires osent exposer que la Ville de *Dor-*
chester serait un lieu convenable, sous tous les rapports,
eu égard à ce qu'elle est une ville déjà considérable, un
Port d'entrée accessible en tout temps et de toute part,
par eau et par terre, surtout pour les Habitans limitro-
phes de la Province; et étant aussi un Poste Militaire.
Que pour les raisons ci-dessus, les Pétitionnaires (consi-
dérant les avantages qui résulteraient indubitablement
d'une Cour de la susdite dénomination dans la susdite
ville) supplient la Chambre de leur accorder l'Établis-
sement, ainsi que les moyens d'y bâtir une Maison con-
venable pour Chambre de Justice et Prison. Et pour
confirmer d'avantage que la Ville de *Dorchester* est le
lieu le plus convenable pour un tel Établissement, les
Pétitionnaires réfèrent à la Représentation de cet objet,
faite par les Grands Jurés de la Cour Criminelle pour le
dit District, en Septembre mil huit cent vingt-sept, dont
Copie est annexée à ces présentes.

Pétition pour
une Cour de
Justice et Pri-
son dans la
ville de Dor-
chester;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité
de cinq membres, pour en examiner le contenu et en
faire rapport avec tout la diligence convenable, avec
pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et re-
cords.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Cuvillier*, Mr. *Peck*, Mr. *Viger*,
Mr. *Stuart* et Mr. *Dessaulles* composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans des Comtés de *Ri-*
chelieu et *Surrey*, dont les noms y sont soussignés, a
été présentée à la Chambre par Mr. *Bourdages*, laquelle
a été reçue et lue; exposant: Que leur éloignement du
chef lieu de la Jurisdiction du District de *Montréal*,
les difficultés qu'ils éprouvent, même dans les belles
saisons à cause du passage du Fleuve *Saint-Laurent*,
et l'impossibilité dans certaines saisons de parvenir au
chef lieu de leur dite Jurisdiction, leur causent des
dommages considérables, et les privent de tous avan-
tages de la justice dans certains cas urgens, et généra-
lement les exposent à une perte considérable de leurs
temps si précieux à leurs travaux de l'Agriculture par
les

Pétition pour
une cour de jus-
tice et prison
dans le comté
de Richelieu;

ble loss of that time which is to them so valuable with respect to their Agricultural labours, by the delays they experience in attending a tribunal overburdened as it is in so populous a District as that of *Montreal*, with actions and with business of all kind, on which account it has become necessary for the convenience and prosperity of His Majesty's subjects, that other tribunals should be established in the remote and populous parts of the Province like those in which the Petitioners reside: That the Petitioners further represent that they are exposed to very considerable expense in the many journeys they are obliged to make for the purpose of obtaining decisions in suits which are always deferred from one term to another: Lastly, that the Petitioners humbly represent that immorality is making more rapid and more alarming progress, in those places which lie remote from the sole tribunal having jurisdiction in criminal matters, by reason of the difficulty and impossibility of prosecuting certain minor offences, which remaining unpunished, are the source of greater crimes, to the destruction of good morals and of the security of His Majesty's subjects. For these reasons they pray that it may please the House to pass a Bill for the erection of a Court House and Gaol on the River *Richelieu*, in the most central situation, of such Circuit, as it may be deemed expedient to establish.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Bourdages*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Stuart* and Mr. *Cuvillier*, do compose the said Committee.

Petition of the Trustees of Richmond Academy for an aid;

Mr. *Brooks* read in his place a Petition of the Trustees of *Richmond Academy*, and of the Inhabitants of the Township of *Shipton*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Brooks* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioners have for a long period of time much regretted the want of an Academy in the Townships, and which has been so much felt generally: That persons desirous of obtaining an Academical education, have been obliged to seek for it in the *United States*, or at some great distance from home: That the Petitioners being fully persuaded that the proper education of the people, is the greatest bulwark of their public as well as private rights, freedom and liberty, making them at the same time from principle, as well as interest, the most valuable of the Crown: That under these impressions, the Petitioners have associated themselves together for the purpose of erecting and supporting an Academy in the Village of *Richmond*, having purchased a suitable piece of land, and entered into subscriptions to the amount of upwards of four hundred pounds, which they expect to increase fifty per cent. more: But that as the undertaking is of some magnitude for infant settlements to accomplish without Legislative aid, the Petitioners would humbly pray the House for assistance, viz:—That an Act of incorporation might be granted to the Petitioners, empowering their Trustees, and Successors to hold said Academy, and to make rules and regulations concerning the same, and such further powers as to the wisdom of the House may seem fit. Also that a grant of money to the amount of at least Five hundred pounds, may be granted to the said Trustees to enable them to complete the said Academy; and that the sum of one hundred pounds a year may be granted to the Principal or Master of said Academy, for five years after it shall go into actual operation; after which time the

Petitioners

les delais qu'ils éprouvent au tribunal de justice surchargé d'actions, et de poursuites dans un District aussi populeux que celui de *Montréal*, qui nécessite plusieurs tribunaux pour le plus grand avantage et la prospérité des sujets de Sa Majesté dans les parties aussi éloignées et populeuses que celles de les Pétitionnaires; exposant en outre les dépenses considérables d'argent dans plusieurs voyages qu'ils sont obligés de faire pour obtenir justice, toujours remise d'un terme à l'autre: En fin exposant très-humblement les Pétitionnaires que l'immoralité fait des progrès plus rapides et plus alarmantes dans les parties éloignées du seul tribunal de Jurisdiction Criminel, par les difficultés et l'impossibilité de poursuivre certains petits délits qui restent impunis, augmentent de plus au grand détriment des mœurs, et sécurité des sujets de Sa Majesté: Ce considéré, il plaise à la Chambre de passer un Bill pour l'érection d'une Cour de Justice et de Prison dont le chef lieu serait dans l'endroit le plus central d'un arrondissement convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Stuart* et Mr. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Mr. *Brooks* a lu à sa place une Pétition des Syndics de l'Académie de *Richmond*, et des Habitans du Township de *Shipton*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition des Syndics de l'Académie de Richmond pour une aide;

Après quoi, Mr. *Brooks* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires depuis bien des années, regrettent le besoin qu'ils éprouvent d'une Académie dans les Townships; ce qui s'est fait ressentir d'une manière si générale, que des individus qui désiraient obtenir une éducation classique ont été dans la nécessité de la rechercher dans les *Etats-Unis*, ou soit à une distance très-éloignée de leurs foyers: Que les Pétitionnaires sont intimement persuadés qu'une Education convenable donnée au peuple forme le meilleur boulevard de ses droits publics et particuliers, de même qu'à l'égard de ses franchises et de ses libertés; et que cela procure en même-temps, tant par principes que par motifs d'intérêts, un corps de sujets les plus utiles à la Couronne: C'est dans cette persuasion que les Pétitionnaires se sont associés ensemble, à l'effet d'ériger et de soutenir une Académie dans le Village de *Richmond*, et qu'ils ont pour cela fait acquisition d'une étendue de terrain convenable, et formé une souscription au montant de plus de quatre cens louis, qu'ils espèrent voir s'augmenter de plus de cinquante pour cent; mais comme cette entreprise est considérable, pour des établissemens qui sont encore dans leur enfance, et qu'ils ne peuvent l'accomplir sans l'aide de la Législature; les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de leur accorder les secours suivans: Qu'il soit passé un Acte pour incorporer les Pétitionnaires en qualité de Syndics, afin qu'eux et leurs successeurs puissent établir l'Académie susdite, et faire pour sa conduite, les règles et réglemens qui sont nécessaires, avec tels autres pouvoirs que dans sa sagesse elle trouvera convenables: Qu'il soit alloué une somme d'au moins cinq cens louis aux dits Syndics, à l'effet de parachever l'Académie

Petitioners have no reason to doubt but the Institution will be able to support itself.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education.

Petition of Commissioners for the trial of Small Causes for a per diem allowance,

A Petition of certain Commissioners for the summary trial of Small Causes, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Peck, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are prohibited by Law from receiving any compensation for their services: that the common practice of doing business on a credit in the Eastern Townships renders it necessary that the Petitioners should bestow much of their time and attention to the discharge of their official duties, and that no good reason can be assigned why the Commissioners for the summary trial of certain Small Causes should be required to render their services gratuitously, while all Civil Officers of a higher grade are well rewarded for their public labours. The Petitioners therefore humbly pray that a *per diem* allowance may be provided by Law for so many of the Commissioners as may be considered necessary for the transaction of the business of each Township, or that such other provision may be made as the Provincial Parliament in its wisdom may deem fit and proper.

Petition for a Market place in the Village of St. Hyacinthe;

A Petition of the Inhabitants of the Seigniorie of *Saint Hyacinthe*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Viger, and the same was received and read; setting forth: That for several years back the Petitioners felt the necessity of a market in the Village of *Saint Hyacinthe*, owing to the large number of its Inhabitants: That in one thousand eight hundred and twenty seven, the Trustees of the Village wishing to ascertain previous to applying to the Legislature, whether such an establishment could support itself, obtained from *Jean Desaulles*, Esquire, (Seignior of the place) a piece of Ground for a Market Place, and whereon the said Inhabitants have erected, at their own expense, a small temporary Hall by way of experiment: That the experiment has succeeded beyond their expectations; that a general advantage has been experienced by the Inhabitants both of the Village and Parish, and that a sensible amelioration has been felt in the trade of the place, since one thousand eight hundred and twenty-seven: That from this experiment, the Petitioners are persuaded, that it is the interest of the Inhabitants of the Village and the Parish of *Saint Hyacinthe*, that the Market should be fixed in a permanent manner by an Act of the Legislature. Wherefore the Petitioners pray the House to grant them their prayer, and to pass a Bill to establish a Market Place in the said village of *Saint Hyacinthe*. *Jean Dessaulles*, Esquire, wishing to contribute to the intended establishment, made a donation of a piece of ground for a Market Place, measuring about one hundred and twenty-eight feet in breadth, by two hundred and fifty one feet in length, bounded by the *Cascade*, *Saint Antoine*, *Saint François* and *Saint Simon* Streets, as more fully exemplified in the deed of donation.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Or-

l'Académie susdite; et qu'une somme annuelle de cent louis soit aussi alloué au Maître ou Principal de la dite Académie, pendant le terme de cinq années, après qu'elle aura été mise en activité: Les Pétitionnaires ne doutant nullement qu'après cette époque, l'Institution pourra se soutenir par elle-même.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

référée.

Une Pétition de certains Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Peck, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'en vertu de la loi il est défendu aux Pétitionnaires de recevoir aucune compensation pour leurs services: Que l'usage ordinaire de faire des affaires à crédit dans les Townships de l'Est, met les Pétitionnaires dans la nécessité d'employer une grande partie de leur tems et de leur attention, afin de remplir leurs devoirs officiels, et que l'on ne peut assigner aucune bonne raison pourquoi les Commissaires pour la Décision sommaire de certaines Petites Affaires seraient dans l'obligation de donner leurs services gratuitement, lorsque tous les officiers civils d'un grade plus élevé sont bien récompensés pour leurs travaux publics: Les Pétitionnaires demandent donc qu'il soit pourvu par la loi à ce qu'une allocation journalière soit accordée à tel nombre de Commissaires que l'on jugera être nécessaire pour la dépêche des affaires de chaque Township, ou qu'il soit fait à cet égard telles autres dispositions, que dans la sagesse du Parlement Provincial, seront jugées être les mieux adaptées et les plus convenables.

Pétition de commissaires pour la décision des petites causes, pour une allocation journalière,

Une Pétition des Habitans de la Seigneurie de *Saint-Hyacinthe*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Viger, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis plusieurs années les Pétitionnaires sentaient la nécessité d'avoir un marché dans le Village de *Saint-Hyacinthe*, vu le nombre considérable de ses habitans: Qu'en mil huit cent vingt-sept, les Syndics du village, voulant s'assurer, avant de s'adresser à la Législature, si un tel établissement pourrait se soutenir, ont obtenu de *Jean Desaulles*, Ecuyer, Seigneur du lieu, un lopin de terre pour servir de Place de Marché, et sur laquelle les dits Habitans ont élevé à leurs frais une petite Halle temporaire, et par forme d'essai: Que l'essai réussit au delà de leurs espérances; qu'il en résulte un bien général, tant pour les habitans du village que pour ceux de la Paroisse, et qu'il s'est fait une amélioration sensible dans le commerce de l'endroit depuis mil huit cent vingt-sept: Que d'après cette épreuve, les Pétitionnaires sont persuadés qu'il est de l'intérêt des Habitans du Village, et de la Paroisse *Saint-Hyacinthe*, que le Marché soit fixé d'une manière permanente, par un Acte de la Législature: A ces causes les Pétitionnaires prient la Chambre d'accéder à leurs demandes et de passer un Bill pour l'établissement d'un Marché au dit Village *Saint-Hyacinthe*. *Jean Dessaulles*, Ecuyer, voulant contribuer à l'établissement projeté, a fait don d'un lopin de terre pour servir de Place de Marché, contenant cent vingt-huit pieds de large, sur deux cens cinquante-et-un pieds de long, étant borné par les Rues *La Cascade*, *Saint-Antoine*, *Saint-François* et *Saint-Simon*, et plus amplement désigné au titre de donation.

Pétition pour une place de marché dans le village de St. Hyacinthe;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Or-

Ordered, That Mr. Viger, Mr. Dessaulles, Mr. Leslie, Mr. Bourdages and Mr. De St. Ours do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. Viger, Mr. Dessaulles, Mr. Leslie, Mr. Bourdages et Mr. De St. Ours composent le dit Comité.

Pétition for an aid towards the Road from the Township of Grantham to St. Hyacinthe.

Mr. Viger read in his place a Petition of divers Inhabitants of *Saint Hyacinthe*, and other places, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Viger informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That the Seigniories of *Saint Hyacinthe*, *Ramsay* and *Bourchemin*, lying on the River *Yamaska*, are bounded on the South and East by different Townships, through which there are no roads by which they can communicate with the Inhabitants of the Settlements on the banks of the River *Saint Francis*, from which the said Seigniories at some points are only nine, and at others from twelve to fifteen leagues distant: That there a road has been already opened from the River *Saint Francis* as far as the Sixth Range of the Township of *Grantham*; and that to complete the communication between that Township and *Saint Hyacinthe*, it would only be necessary (according to the information they have received) to make from twelve to fifteen miles of new Road: That the increase of Trade, which would be the certain result of an easy communication with the Settlements on the River *Saint Francis* would be equally advantageous to the Inhabitants of the Townships and those of the Seigniories before mentioned, and would evidently favour the Settlement of the large tract of fertile land lying between the said Seigniories and the River *Saint Francis*: That the Petitioners further represent that being destitute of all the advantages of navigation, the trade they have, however limited in its extent, can only be carried on at great expense; that land communications in different directions offer the only means of extending the circle of their commercial intercourse, and advancing it to that point of prosperity at which without those facilities they can never hope to arrive: That the Petitioners, hoping to receive from the liberality of the House, that assistance which the present system of granting Lands in the Townships, and the Road Laws now in force forbid their expecting from any other source, pray the House to grant them a sum of Eight hundred pounds, to continue the said Road from the Sixth Range of the Township of *Grantham* as far as *Saint Hyacinthe*.

Pétition for an aid to open a Road from St. Hyacinthe to Melbourne;

Mr. Viger read in his place a Petition of the Inhabitants of the Seigniories of *Saint Hyacinthe*, *Langan*, and other Seigniories, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Viger informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That the situation of the Seigniories of *Saint Hyacinthe*, *Langan*, *Bourchemin*, and other places, on a River which is not navigable, compels the Inhabitants of the said Seigniories to have recourse to land communication in carrying on their trade: That they possess easy means of intercourse with the Settlements on the north side of the River *Yamaska*, but that on the East side of the said River, and beyond the Seigniorial Lines of *Saint Hyacinthe* and *Langan*, there is in the Townships of *Milton*, *Roxton*, *Acton* and *Upton*, a large tract of un-conceded Land belonging to the Crown separating the said Seigniories from the Settlements in the Townships

Mr. Viger a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de *Saint-Hyacinthe*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Viger a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que les Seigneuries de *Saint-Hyacinthe*, *Ramsay* et *Bourchemin*, sises sur la Rivière *Yamaska*, sont bornées au sud et à l'est par différens Townships, à travers lesquels il n'y a aucuns chemins pour communiquer avec les habitans établies sur les bords de la Rivière *Saint-François*, dont ces Seigneuries ne sont éloignées en quelques endroits que de neuf et en d'autres que de douze ou quinze lieues: Qu'il y a déjà un chemin ouvert de la Rivière *Saint-François* à la sixième rangée du Township de *Grantham*; que pour achever une communication entre ce Township et *Saint-Hyacinthe*, il n'y aurait (d'après les informations qui leur ont été données) que douze ou quinze milles de chemin nouveau à faire: Que l'augmentation du commerce, résultat certain d'une communication facile avec les établissemens sur la Rivière *Saint-François*, serait d'un avantage également important pour les habitans des Townships et ceux des susdites Seigneuries, et favoriserait d'une manière évidente l'établissement d'une grande étendue de terre fertile, située entre les susdites Seigneuries et la Rivière *Saint-François*: Les Pétitionnaires exposent de plus à la Chambre qu'étant privés de tout avantage de navigation, leur commerce, quelque limité qu'il soit, ne peut se maintenir qu'à des frais, qu'il n'y a que des communications par terre et en différentes directions qui puissent étendre le cercle de leurs affaires commerciales, et les faire parvenir à un degré de prospérité auquel ils ne peuvent prétendre sans ces moyens: Et les Pétitionnaires espérant de la libéralité de la Chambre des secours que le système actuel de concessions dans les Townships, et les lois des chemins maintenant en force ne leur permettent pas d'attendre d'une autre source, supplient la Chambre de leur accorder une somme de huit cens louis pour continuer le susdit chemin de la sixième rangée de *Grantham* à *Saint-Hyacinthe*.

Pétition pour une aide concernant le chemin entre le township de Grantham et St. Hyacinthe.

Mr. Viger a lu à sa place une Pétition des Habitans des Seigneuries de *Saint-Hyacinthe*, *Langan*, et autres Seigneuries, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi, Mr. Viger a informé la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que la situation des Seigneuries *Saint-Hyacinthe*, *Langan*, *Bourchemin* et autres lieux, sur une rivière non navigable, force les habitans de ces différentes Seigneuries à avoir recours aux communications par terre pour faire le commerce: Qu'ils ont une communication assez facile avec les établissemens au nord de la Rivière *Yamaska*, mais qu'à l'est de la dite Rivière au-delà des lignes Seigneuriales de *Saint-Hyacinthe* et *Langan*, il se trouve une grande quantité de terres de la Couronne non concédées dans les Townships de *Milton*, *Roxton*, *Acton* et *Upton*, et qui sépare les dites Seigneuries des établissemens des Townships de *Melbourne*, *Ely*, *Brompton*

Pétition pour une aide pour ouvrir un chemin de St. Hyacinthe à Melbourne;

of *Melbourne, Ely, Brompton, Ascot*, and others, on the River *Saint Francis*; that there is no Road traversing the said wild lands and leading from the River *Yamaska* to the said Settlements, by reason of which the intercourse between the said Townships and the said Seigniories is prevented from increasing: That it would nevertheless be advantageous that a Road should be opened through the said Lands, both for the Inhabitants of the Townships who would thereby be enabled to reach *Montreal*, for the purpose of disposing of their produce, by a shorter route than that by which they now pass—and for the Petitioners whose trade would be thereby increased, and whose intercourse with these flourishing Settlements would thereby be facilitated: That under existing circumstances, the Petitioners can have recourse to the House alone, for the means of accomplishing the objects above mentioned,—and they therefore pray the House to take their Petition into consideration, and to grant them the Sum of Two thousand five hundred Pounds currency, which Sum they believe will be sufficient according to the information they have received, to open a Road in a direct line from the Eastern corner of the Seigniorie of *Saint Hyacinthe* to the Township of *Melbourne*.

The Petitions referred.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Message to Council for attendance of Hon. Messrs. Richardson and Grant.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council praying their Honors will permit the Honorable *John Richardson* and *Charles William Grant*, two of their Members, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom are referred the Report of the Commissioners of the *Lachine Canal*, and the Petition of *William Gordon*, on Monday next at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

Ordered, That *Leslie* do carry the said Message to the Legislative Council.

Message to Council for attendance of Hon. John Richardson.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council praying their Honors will permit the Honorable *John Richardson*, one of their Members, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, at the opening of the present Session, which has reference to the State of the Currency, on Monday next at twelve o'clock at noon, to be examined on the subject of the said reference.

Ordered, That *Mr. Young* do carry the said Message to the Legislative Council.

Power to a Committee to report from time to time.

Ordered, That the Special Committee to whom are referred the Petitions of *James Porteous*, and others, have power to report from time to time.

Instruction to Committee on Internal Communications.

Ordered, That it be an Instruction to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications, to enquire into the manner in which the Five hundred Pounds granted by the Act of the Fifth *George Fourth*, Chapter Thirty, for the opening and making a Road leading from *Coteau-du-Lac* to the Boundary Line between the Provinces of *Upper and Lower Canada*, have been expended; also into the present state of the said Road, and whether it would not be necessary to grant a further aid towards completing the said Road in case it may not be deemed in a sufficient state of completion to afford to travellers and the public generally, the facilities and advantages contemplated by the Legislature.

Report on J. Porteous' Bridge Petition.

Mr. Scott, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of *James Porteous*, and others, with

ton, Ascot et autres sur la Rivière *Saint-François*, qu'il n'y a aucun chemin qui perce ces Forêts et conduise de la Rivière *Yamaska* aux dits établissemens; ce qui cause un retardement dans l'augmentation du Commerce des dites Seigneuries et des dits Townships: Qu'il serait cependant avantageux qu'il y eut un Chemin d'ouvert à travers ces terres, et pour les habitans des Townships qui y trouveraient une Route aussi courte que celle qu'ils ont maintenant pour aller à *Montréal*, avec un Marché pour leurs denrées sur leur chemin et pour les Pétitionnaires qui verraient par là augmenter leur Commerce par une communication facile avec de riches Etablissemens: Dans l'état actuel des choses, les Pétitionnaires ne peuvent avoir recours qu'à la Chambre pour parvenir aux fins ci-dessus exprimées: C'est pourquoi ils prient la Chambre de prendre leur Pétition en considération, et de leur octroyer une somme de deux mille livres courant, qu'ils pensent être suffisante, d'après les renseignements qu'ils ont pris, pour ouvrir un Chemin qui partira de l'extrémité Est de la Seigneurie *Saint Hyacinthe* et se poursuivra en droite ligne jusqu'au Township de *Melbourne*.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Les Pétitions référées.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif pour prier leurs Honneurs de permettre aux Honorables *John Richardson* et *Charles William Grant*, deux de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel sont référés le Rapport des Commissaires du Canal de *La Chine* et la Pétition de *William Gordon*, Lundi prochain, à onze heures du matin, pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, que *Mr. Leslie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au Conseil pour demander les Honbles. Messrs. Richardson et Grant.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *John Richardson*, un de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'état de la Monnaie en circulation, Lundi prochain, à midi, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, Que *Mr. Young* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au Conseil pour demander l'Hon. John Richardson devant un Comité.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel sont référées les Pétitions de *James Porteous*, et autres, ait le pouvoir de faire rapport de tems à autre.

Pouvoir à un Comité de faire rapport de tems à autre.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, relativement aux Communications Intérieures, de s'enquérir de la manière dont ont été dépensées les cinq cens livres accordées par l'Acte de la cinquième *George Quatre*, Chapitre trente, pour l'ouverture et la confection d'un Chemin, conduisant du *Coteau du Lac* à la ligne qui sépare les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*; aussi de l'état actuel du dit Chemin, et s'il ne serait pas nécessaire d'accorder une nouvelle aide pour compléter le dit Chemin, au cas qu'il ne soit pas trouvé être assez fini, pour donner aux Voyageurs et au Public en général les facilités et les avantages que la Législature avait en vue de leur procurer.

Instruction au Comité sur les Communications Intérieures.

Mr. Scott, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de *James Porteous*, et autres, avec pou-

Rapport sur la Pétition du Pont de James Porteous.

with power to report from time to time, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table, and is as followeth :

Your Committee having ascertained that *James Porteous* has observed the Rules of the House, are of opinion that his prayer ought to be granted.

Your Committee however notice a discrepancy between the notices given, and the Petition, as to the extent of the privilege required by the Petitioner; the one requiring only one league below the Village of *Sainte Rose*, and the other one league and a half.

Your Committee are of opinion that the extent of privilege should extend only in conformity with the notices; namely, one league.

An engrossed Bill to provide for the erection of a Common Gaol in the District of *Montreal*, was read for the third time.

Mr. *Quesnel* moved, seconded by Mr. *Neilson*, That the Bill do pass.

The House divided on the question :

Yeas 17.

Nays 3.

So it was carried in the affirmative and, Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Quesnel* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordered, That Mr. *Viger* have leave to bring in a Bill to authorize Counsel to address Juries on the behalf of Prisoners in Capital Cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

A Bill to remedy the inconveniences arising from the state of the Ditches and Water-Courses along the Highways, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers, and records.

That Mr. *Latterrière*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Neilson*, Mr. *Perrault* and Mr. *Scott* do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on His Excellency's Message relating to Gaols and Court Houses, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to Incorporate the City of *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Turgeon* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

voir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et est comme suit :

Votre Comité s'étant assuré que *James Porteous* s'était conformé aux règles de la Chambre, est d'opinion que les conclusions de sa Pétition devraient être accordées.

Votre Comité néanmoins a remarqué une différence entre les avis, tels que donnés, et la Pétition, quant à l'étendue du Privilège que demande le Pétitionnaire; dans l'un, on ne demande seulement qu'une lieue au dessous du village *Sainte-Rose*, et dans l'autre, une lieue et demie.

Votre Comité est d'opinion que l'étendue du privilège devrait être en conformité aux avis; c'est-à-dire une lieue.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à l'érection d'une Prison Commune dans le District de *Montreal*, a été lu pour la troisième fois.

Mr. *Quesnel* a proposé, secondé par Mr. *Neilson*, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 17.

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Quesnel* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour et au nom des Prisonniers, dans les cas de poursuites pour Crime Capital.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour remédier aux inconvénients des Fossés ou Cours d'eau le long des Chemins royaux, a été lu une seconde fois.

Résolu Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Latterrière*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Neilson*, Mr. *Perrault*, et Mr. *Scott* composent le dit Comité.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence, qui a rapport aux Prisons et aux Cours de Justice.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Cité de *Montreal*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Turgeon* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Montreal New Gaol Bill passed.

Bill to authorize Counsel to address Juries on behalf of Prisoners in Capital Cases, read the first time.

Ditches and Water Courses Bill read the second time;

referred.

Committee on Gaols & Court Houses.

Committee on City of Montreal Incorporation Bill.

Bill de la Nouvelle Prison à Montréal passé.

Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour et au nom des Prisonniers, dans les cas de poursuites pour crime capital lu la première fois.

Bill des Fossés et Cours d'eau lu une seconde fois;

référé.

Comité sur les Prisons et Cours de Justice.

Comité sur le Bill de l'Incorporation de la Cité de Montreal.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Committee on Small Causes Act;

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act of the Ninth *George* the Fourth, Chapter twenty-two, intituled "An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned relating to the summary trial of certain Small Causes," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Scott* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

A Resolution reported.

And Mr. *Scott* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's table and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend the Act of the Sixth *George* Fourth, Chapter Two, intituled, "An Act to provide for the summary trial of certain Small Causes," and the Act of the Ninth, *George* Fourth, Chapter Twenty-two, intituled, "An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the summary trial of certain Small Causes."

Committee to enquire what amendments are necessary to be made to the Small Causes Acts.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to enquire into the amendments which it may be necessary to make to the said Acts, and to report thereon by Bill or otherwise, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Labrie*, Mr. *Child*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Taylor* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Lieutenant Colonel *Heriot*,

The House adjourned.

Saturday, 6th February 1830.

Postage of Letters addressed to Members to be paid by the Clerk.

ON Motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *Labrie*,

Resolved, That the Postage of all Letters and Manuscripts addressed to any Member sitting in the House during the Session, be paid by the Clerk thereof, and charged in the Contingent Accounts of the House.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,
Saturday, 6th February 1830.

Leave to the Honble. Messrs. Richardson and Grant to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Messrs. *Richardson* and *Grant*, to attend the Special Committee of the House of Assembly, to whom are referred the Report of the Commissioners of the *Lachine* Canal, and the Petition of *William Gordon*, on Monday next at Eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if they think fit.

Leave to the Honble. John Richardson to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Richardson*, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred that part of the Speech of His Excellency the Administrator

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-deux, intitulé, "Acte pour continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement à la Décision sommaire de certaines petites Causes."

Comité sur l'Acte des Petites Causes;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Scott* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Scott* a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'un Résolution.

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la sixième *George* Quatre, Chapitre deux, intitulé, "Acte qui pourvoit à la Décision sommaire de certaines Petites Causes;" et l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-deux, intitulé, "Acte pour continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement à la Décision sommaire de certaines Petites Causes."

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq Membres, pour s'enquérir des amendemens qu'il serait nécessaire de faire aux dits Actes, et d'en faire rapport par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité pour s'enquérir quels amendemens il est nécessaire de faire aux Actes des Petites Causes.

Ordonné, Que Mr. *Labrie*, Mr. *Child*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Taylor* et Mr. *Viger* composent le dit Comité.

Alors, sur motion de Mr. *Peck*, secondé par le Lieutenant-Colonel *Heriot*,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 6 Février 1830.

SUR motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr. *Labrie*,

Résolu, Que les frais de Poste pour toutes Lettres, Ecrits et Papiers adressés à aucun membre siégeant dans cette Chambre, durant la Session, soient payés par les Greffiers d'icelle, et portés aux dépenses contingentes de cette Chambre.

Port de Lettres adressées aux membres, à être payé par le Greffier.

Un Message du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

Message du Conseil.

CONSEIL LEGISLATIF,
Samedi, 6 Février, 1830.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet aux Honorables Messieurs *Richardson* et *Grant*, d'aller, s'ils le jugent à propos, Lundi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel sont référés le Rapport des Commissaires du Canal de *La Chine* et la Pétition de *William Gordon*, pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Permission aux Honbles. Messrs. Richardson et Grant de paraître devant un Comité.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. *Richardson*, d'aller, s'il le juge à propos, Lundi prochain, à midi, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référé cette partie de la Harangue de Son

Permission à l'Hon. Mr. Richardson de paraître devant un Comité.

Ex-

tor of the Government at the opening of the Session, which has reference to the state of the Currency, on Monday next at twelve o'clock at noon, to be examined on the subject of the said reference, if he thinks fit.

And then he withdrew.

Road from Berthier to Brandon:—Report of Commissioners.

Mr. *Déligny* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the Ninth, *George* the Fourth, Chapter Thirteen, for opening a Road from the back settlement of *Berthier*, in the District of *Montreal*, to the Township of *Brandon*.

Appendix (F. No. 1.)

For the said Report, see Appendix (F. No. 1) at the end of this Volume.

Internal Communications; Reports of Commissioners.

Mr. *Blanchet* presented to the House the Reports of certain Commissioners appointed under the Act of the Ninth, *George* Fourth, Chapter Thirteen, intituled “An Act to make more effectual provision for the improvement of the Internal Communications.”

Appendix (F. No. 1.)

For the said Reports, see Appendix (F. No. 1) at the end of this Volume.

Committee on Steam Navigation below Quebec.

Resolved, That a Committee of five Members be appointed to consider whether it would be expedient to encourage Steam Navigation in the River *Saint Lawrence*, below *Quebec*, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Blanchet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Letourneau* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

Report on two Petitions from Trustees of Markets in Montreal.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom were referred the Petition of the Trustees of the *Montreal* Market, and also the Petition of the Trustees for the erection of a new Market Place in the *Saint Lawrence* Suburbs of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table, and is as followeth:

Your Committee having maturely considered the prayer of the Petition of the Trustees under the Acts of the Seventh *George* Fourth, Chapter Fourteen, and Ninth *George* Fourth, Chapter Thirty-eight, are of opinion the same should not be granted, nor can they suggest any other mode of relief than what might be derived from the Funds of the City when it shall be incorporated.

Your Committee however report in favour of the application of the Trustees under the Act of the Ninth *George* Fourth, Chapter Forty.

Bill to amend the St. Lawrence Suburbs (Montreal) Market Act, read the first time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the Ninth Year of His Majesty's Reign, intituled, “An Act for the Establishment of a new Market Place in the *Saint Lawrence* Suburbs, *Montreal*.”

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

The Petition of Commissioners for the trial of Small Causes referred.

On Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Freileigh*, *Ordered*, That the Petition of certain Commissioners appointed for the summary trial of certain Small Causes praying for a *per diem* allowance, be referred to the Special Committee to whom is referred the Resolution of this House on the expediency of amending the Acts for the summary trial of certain Small Causes.

Messages from His Excellency;

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker

two

Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'état de la Monnaie en circulation, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Et alors il s'est retiré.

Mr. *Déligny* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre treize, pour ouvrir un Chemin des arrières établissemens de *Berthier*, dans le District de *Montréal*, jusqu'au Township de *Brandon*.

Rapport des Commissaires du Chemin de Berthier à Brandon.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. No. 1.) à la fin de ce Volume.

Appendice (F. No. 1.)

Mr. *Blanchet* a présenté à la Chambre les Rapports de certains Commissaires nommés sous l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre treize, intitulé, “Acte pour pourvoir plus efficacement et améliorer les Communications Intérieures.”

Rapport de Commissaires des Communications Intérieures.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. No. 1.) à la fin de ce Volume.

Appendice (No. F. 1.)

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour considérer s'il serait expédient d'encourager la navigation à vapeur dans le Fleuve *Saint-Laurent*, au bas de *Québec*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité sur la navigation à vapeur au bas de Québec.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Létourneau* et Mr. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Mr. *Leslie*, du Comité Spécial auquel ont été référées la Pétition des Syndics du marché de *Montréal*, et aussi la Pétition des Syndics pour l'érection d'une nouvelle place de Marché dans le faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et il est comme suit:

Rapport sur deux Pétitions des Syndics de marchés dans Montréal.

Votre Comité, ayant mûrement considéré la demande de la Pétition des Syndics sous les Actes de la Septième *George* Quatre, Chapitre Quatorze, et neuvième *George* Quatre, Chapitre Trente-huit, est d'opinion qu'elle ne devrait pas être accordée, et ne peut suggérer d'autres secours que ceux qui viendraient des fonds de la Cité quand elle sera incorporée.

Votre Comité cependant se déclare en faveur de l'application des Syndics sous l'Acte neuvième *George* Quatre, Chapitre Quarante.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “Acte pour l'Établissement d'une nouvelle Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*.”

Bill pour amender l'Acte du marché du Faubourg St. Laurent de Montréal, lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Sur motion de Mr. *Peck*, secondé par Mr. *Freileigh*, *Ordonné*, Que la Pétition de certains Commissaires pour la décision sommaire de certaines Petites Causes, demandant une allowance journalière, soit référé au Comité Spécial auquel est référée la Résolution de cette Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender les Actes pour la décision sommaire de certaines Petites Causes.

La Pétition des Commissaires des Petites Causes référée.

Le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur

Message de Son Excellence;

two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth :

JAMES KEMPT.

Criminal Terms
Montreal.

His Excellency the Administrator of the Government deems it proper to bring under the consideration of the House of Assembly, the expediency of increasing the duration of the Criminal Terms of the Court of King's Bench in the District of *Montreal*, with a view to provide more effectually for the Administration of Criminal Justice. The period of ten days, to which the duration of the Criminal Term of the Court of King's Bench is at present limited by the Provincial Statute Thirty-fourth *George* Third, Chapter Six, is found quite insufficient in the District of *Montreal*, to enable the Court to get through the business depending before it, and His Excellency would therefore suggest the expediency of renewing the Provincial Statute Third *George* Fourth, Chapter Nine, in order to avoid the necessity of holding Courts of Oyer and Terminer, and he recommends the subject to the consideration of the House of Assembly.

Castle Saint Lewis,
Quebec, 6th February, 1830.

JAMES KEMPT.

Provincial
Judge, Three
Rivers.

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly, a Copy of a Memorial addressed to him by the Provincial Judge of the District of *Three Rivers*, praying, for the reasons therein stated, that he may be put upon the same footing, in every respect, as the Justices of His Majesty's Courts of King's Bench of the Districts of *Quebec* and *Montreal*, and that provision may be made for the due discharge of his duty in case of his illness or necessary absence; and His Excellency recommends the subject to the favourable consideration of the House of Assembly.

Castle of Saint Lewis,
Quebec, 6th February, 1830.

The Copy of the Memorial referred to in the preceding Message :

To His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Commander in Chief of His Majesty's Forces, Administrator of the Government, &c. &c. &c.

The Memorial of the Undersigned most respectfully sheweth : That as Provincial Judge of the District of *Three Rivers*, he is charged by Law with the performance of all the Acts of Jurisdiction which may be despatched out of Term. That he alone must hold the Provincial and Circuit Courts, and that he sits as Judge in the Courts of King's Bench for the Districts of *Quebec* and *Montreal*.

That his Office is one of great responsibility, he having to decide alone in the Provincial and Circuit Courts, and during the Vacation, without the facility of consulting with his Colleagues, on the multiplied and often intricate questions which are daily submitted to his judgment.

That

l'Orateur, deux messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

JAMES KEMPT.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, croit à propos de soumettre à la considération de la Chambre d'Assemblée, qu'il serait expédient d'augmenter la durée des Termes Criminels de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, dans la vue de pourvoir plus efficacement à l'Administration de la Justice Criminelle. La période de dix jours à laquelle est maintenant limitée la durée du Terme Criminel du Banc du Roi, par le Statut Provincial trente quatrième *George* Trois, Chapitre six, se trouve tout-à-fait insuffisante dans le District de *Montréal*, pour mettre la Cour en état de terminer les affaires pendantes devant elle, Et Son Excellence suggérerait, en conséquence, qu'il serait expédient de renouveler le Statut Provincial troisième *George* Quatre Chapitre neuf, afin de prévenir la nécessité de tenir des Cours d'Oyer et Terminer, et elle recommande le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée.

Termes Crimi-
nels de Mon-
tréal.

Château Saint Louis, }
Quebec, 6 Février 1830. }

JAMES KEMPT.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, met devant la Chambre d'Assemblée, Copie du Mémoire à elle adressée par le Juge Provincial du District des *Trois-Rivières*, demandant, pour les raisons y données, qu'il soit mis sur le même pied, à tous égards, que les Juges des Cours du Banc du Roi de Sa Majesté pour les Districts de *Québec* et de *Montréal*, et qu'il soit passé une Loi pour pourvoir à l'exécution de ses devoirs en cas de maladie ou d'absence nécessaire; Et Son Excellence recommande le sujet à la considération favorable de la Chambre d'Assemblée.

Juge Provin-
cial des Trois-
Rivières.

Château Saint Louis, }
Québec, 6 Février 1830. }

La Copie du Mémoire auquel réfère le message précédent.

A Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté, Administrateur du Gouvernement, &c. &c. &c.

Le Mémoire du Soussigné expose très respectueusement; Qu'en qualité de Juge Provincial du District des *Trois-Rivières*, il est chargé de l'exécution de tous les Actes de Jurisdiction, qui peuvent être expédiés hors du Terme. Qu'il doit tenir seul les Cours Provincial et de Tournée, et qu'il siège comme Juge dans la Cour du Banc du Roi, avec les Juges des Cours du Banc du Roi pour les Districts de *Québec* et de *Montréal*.

Que son office est d'une grande responsabilité, ayant à décider seul dans les Cours Provincial et de Tournée et pendant les vacances, sans avoir l'avantage de se consulter avec ses collègues, sur les questions multipliées et souvent difficiles qui sont journellement soumises à sa décision.

Qu'étant

That being the sole Judge appointed for the District of *Three Rivers*, Your Memorialist is strictly held to be in constant attendance at the Seat of his Jurisdiction, from whence he cannot absent himself without exposing suitors to the greatest inconvenience; and that the Law does not provide for the discharge of his duties in case of his illness or necessary absence.

Your Memorialist most respectfully submits to Your Excellency, that as the Provincial Judge of *Three Rivers*, has precisely the same powers and authority, he ought to be invested with the same rank and to enjoy the same advantages as the other Justices of the Courts of King's Bench in this Province; nevertheless, a practice has prevailed of late years of assigning to the Provincial Judge the place of Junior Judge in the Court of King's Bench for the District of *Three Rivers*, a note of inferiority in itself extremely discouraging, and which cannot fail to lessen that respect with which the Provincial Judge ought to be clothed in his own District, in order to his effectually performing the high functions of his Office.

Your Memorialist, therefore, humbly prays that the Judge of the District of *Three Rivers* may be put upon the same footing, in every respect, as the other Justices of His Majesty's Courts of King's Bench, and that provision may be made for the discharge of his duty in case of his illness or necessary absence; and inasmuch as it appertains to the Legislature alone to alter or amend the Judicature, Your Memorialist respectfully prays that Your Excellency will be pleased to refer the subject to the two Houses of the Provincial Parliament, with such recommendation as to Your Excellency in your wisdom may appear expedient.

And Your Memorialist, as in duty bound, will ever pray.

Three Rivers, 5th December 1829.

(Signed,) VALLIERES DE ST. REAL,

A True Copy,

C. YORKE,
Secretary.

On motion of *Viger*, seconded by Mr. *Déligny*,

Ordered, That His Excellency's Message relating to the duration of the Terms of Criminal Jurisdiction at *Montréal*, be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

On Motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *Dessaulles*,

Ordered, That one Member be added to the Special Committee to whom are referred the Contingent Accounts of this House.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueux* be added to the said Committee.

A Bill for the encouragement and relief of certain persons therein named, and others, and authorizing them to associate themselves by the name of the "*Quebec Friendly Society*," under certain restrictions, rules and regulations therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr.

Qu'étant le seul Juge nommé pour le District des *Trois-Rivières*, Votre Mémorialiste est obligé absolument de se tenir constamment au siège de sa Jurisdiction, d'où il ne peut s'éloigner sans exposer les plaideurs à de grands inconvénients; et que la loi ne pourvoit en aucune manière à faire exécuter ses devoirs dans les cas de maladie ou d'absence nécessaire.

Votre Mémorialiste expose très respectueusement, que le Juge Provincial des *Trois-Rivières*, ayant précisément les mêmes pouvoirs et la même autorité, il devrait avoir le même rang, et jouir des mêmes avantages que les autres Juges des Cours du Banc du Roi en cette Province; néanmoins la pratique a été depuis quelques années d'assigner au Juge Provincial la Place de Juge Cadet dans la Cour du Banc du Roi pour le District des *Trois-Rivières*, note d'infériorité qui en elle-même est extrêmement décourageante, et qui ne peut manquer de diminuer ce respect dont le Juge Provincial devrait être environné dans son propre District, afin de remplir avec efficacité les hautes fonctions de sa charge.

A ces causes, Votre Mémorialiste demande humblement que le Juge du District des *Trois-Rivières* soit mis sur le même pied, à tous égards, que les autres Juges des Cours du Banc du Roi de Sa Majesté, et qu'il soit passé une Loi pour pourvoir à l'exécution de ses devoirs, en cas de maladie ou d'absence nécessaire. Et en autant qu'il appartient à la Législature seule d'altérer ou amender la Judicature, Votre Mémorialiste demande respectueusement, qu'il plaise à Votre Excellence de renvoyer le sujet aux Chambres du Parlement Provincial, avec telle recommandation que, dans sa sagesse, Votre Excellence trouvera convenable.

Et Votre Mémorialiste ne cessera de prier.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1829.

(Signé.) VALLIERES DE ST. REAL.

Vraie Copie.

C. YORKE,
Secrétaire.

Sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Déligny*,

Ordonné, Que le Message de Son Excellence relativement à la durée du Terme de la Jurisdiction Criminelle à *Montréal*, soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Sur motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr. *Dessaulles*,

Ordonné, Qu'un membre soit ajouté au Comité Spécial auquel sont référés les Comptes contingens de cette Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueux* soit ajouté au dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour le soulagement et le secours de certaines personnes y nommées et d'autres, et qui les autorise à s'associer sous le nom de la "*Société Amicale de Québec*," sujettes aux restrictions, règles et réglemens y contenus, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr.

His Excellency's Message relating to the Criminal Terms at Montréal committed;

A Member added to a Committee.

Quebec Friendly Society's Incorporation Bill read a second time;

committed;

considered.

Message de Son Excellence relativement aux Termes Criminels à Montréal référé.

Un membre ajouté à un Comité.

Bill pour incorporer la société amicale de Québec lu une seconde fois.

référé.

considéré.

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. *Quirout* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

A Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in capital cases, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of allowing an indemnity to the Members of this House after the next General Election, for their expenses in attending the sittings of this House, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Lieutenant Colonel *Heriot* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Lieutenant Colonel *Heriot* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the question :

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee ?

The House divided on the question ; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas

Messieurs *Peck, Heriot, Freileigh, Quesnel, Child, Labrie, Taylor, Blanchet, Létourneau, Borgia, Dessaulles, Viger, Dèligny, Bourdages, Turgeon, Tremain, Fortin, Neilson, Larue, Knowlton, Caron and Bureau*, (22.)

Nays

Messieurs *Louis Lagucux, Cuvillier, Scott, Duval, Leslie, Laterrière, Cannon, Boissonnault and Stuart*, (9.)

So it was carried in the affirmative.

Mr. Speaker then put the question :

Shall the Report be received on Monday next ?

The House again divided ; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs *Peck, Heriot, Freileigh, Quesnel, Child, Labrie, Taylor, Blanchet, Létourneau, Borgia, Dessaulles, Viger, Dèligny, Bourdages, Turgeon, Tremain, Fortin, Neilson, Larue, Knowlton, Caron and Bureau*, (22.)

Nays,

Messieurs *Louis Lagucux, Cuvillier, Scott, Duval, Leslie, Laterrière, Cannon, Boissonnault, Stuart and Clouet*, (10.)

So it was carried in the affirmative, and

Ordered, That the Report be received on Monday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to Incorporate the City of *Montreal*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Quirout* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuites pour crime capital, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient, après la prochaine Election Générale, d'indemniser les Membres de cette Chambre des dépenses qu'ils pourront encourir pendant les Sessions de cette Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Lieutenant Colonel *Heriot* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et le Lieut. Colonel *Heriot* a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Mr. l'Orateur ayant mis la question :

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le rapport du Comité ?

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Peck, Heriot, Freileigh, Quesnel, Child, Labrie, Taylor, Blanchet, Létourneau, Borgia, Dessaulles, Viger, Dèligny, Bourdages, Turgeon, Tremain, Fortin, Neilson, Larue, Knowlton, Caron et Bureau*, (22.)

Contre

Messieurs *Louis Lagucux, Cuvillier, Scott, Duval, Leslie, Laterrière, Cannon, Boissonnault et Stuart*, (9.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Mr l'Orateur a alors mis la question :

Le Rapport sera-t-il reçu Lundi prochain ?

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Peck, Heriot, Freileigh, Quesnel, Child, Labrie, Taylor, Blanchet, Létourneau, Borgia, Dessaulles, Viger, Dèligny, Bourdages, Turgeon, Tremain, Fortin, Neilson, Larue, Knowlton, Caron et Bureau*, (22.)

Contre

Messieurs *Louis Lagucux, Cuvillier, Scott, Duval, Leslie, Laterrière, Cannon, Boissonnault, Stuart et Clouet*, (10.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Lu l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Cité de *Montreal*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné,

Bill to authorize Counsel to address Juries on behalf of Prisoners in capital Cases, read the second time ; engrossed.

Committee on Indemnity to Members.

Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuites pour crime capital, lu une seconde fois ; grossoyé.

Comité sur l'indemnité aux membres.

Committee on City of Montreal Incorporation Bill ;

Comité sur le Bill pour incorporer la Cité de Montreal.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

Then, on motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Bourdages,
The House adjourned till Monday next.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Bourdages,
La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Monday, 8th February, 1830.

Lundi, 8 Février 1830.

ON Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Bourdages,
Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act of the thirty fourth year of the Reign of His late Majesty George the Third, intituled, "An Act for the division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," inasmuch as the same relates to the Boundary Lines between the District of Three Rivers, and the Districts of Quebec and Montreal.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De St. Ours took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. De St. Ours reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend the Act of the Thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty George the Third, chapter six, intituled, "An Act for the Division of the Province of Lower-Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," in as far as the same relates to the Division Lines between the District of Three-Rivers, and those of Quebec and Montreal.

Ordered, That Mr. Viger have leave to bring in a Bill to repeal certain parts of an Act passed in the thirty-fourth year of his late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the division of the Province of Lower-Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," and to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Mr. Duval, from the Special Committee to whom was referred the Bill for the Qualification of Justices of the Peace, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

A Petition of Frederick Pearl, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Viger, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner as an individual signally suffering under the operation of the present almost undefined laws between Debtor and Creditor, as existing in this Province, humbly begs leave to represent his case to the consideration of the Legislature, in hopes that his application may be productive not only of personal relief to himself, but also of future and permanent advantage to the interests of the mercantile part of the

SUR motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Bourdages,
Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en un Comité de toute la Chambre pour considérer s'il serait expédient d'amender l'Acte de la trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, "Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines lois y mentionnées," en autant que cela a rapport aux lignes de division entre le District des Trois-Rivières et les Districts de Québec et Montréal.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. De St.-Ours a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. De St.-Ours a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la Trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, Chapitre six, intitulé, "Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," en autant que le dit Acte a rapport aux Lignes de Divisions entre le District des Trois-Rivières, et ceux de Québec et de Montréal.

Ordonné, Que Mr. Viger ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle et qui rappelle certaines lois y mentionnées," et pour définir les bornes du District des Trois-Rivières.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Mr. Duval, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour la qualification des Juges de Paix, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; et le rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Une Pétition de Frederick Pearl, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. Viger, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire souffre particulièrement de l'opération des Lois presque indéfinies qui régissent en cette Province les rapports et les droits qui doivent exister entre les Débiteurs et les Créanciers, et demande humblement qu'il lui soit permis de soumettre la situation où il se trouve à la considération de la Législature, dans l'espoir que sa présente représentation pourra non-seulement lui procurer du soulagement à lui même en particulier, mais être

Committee on Judicature Act;

Comité sur l'Acte de Judicature;

a Resolution reported.

rapport d'une Résolution.

Bill to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers read the first time.

Bill pour définir les bornes du District des Trois-Rivières lu la première fois.

Report on Justices of the Peace Qualification Bill.

Rapport sur le Bill pour la qualification des Juges de Paix.

Petition of Frederick Pearl for an Act in favor of Insolvent Debtors.

Pétition de Frederick Pearl pour un Acte en faveur des débiteurs insolubles.

the community, and the demands of humanity. That the Petitioner has been confined in the Gaol of *Montreal*, and within the limits thereof, as fixed by the Provincial Statute of the seventh *George* the Fourth, chapter seven, under and by virtue of certain Writs of *Capias ad Respondendum* and *Capias ad Satisfaciendum*, issued against his body for the amount of sundry promissory notes, at the suits of persons resident in the State of *Connecticut*, one of the *United States of America*, ever since the eleventh day of August one thousand eight hundred and twenty-three. That during that period of upwards of six years, the Petitioner has suffered all the evils of imprisonment, and has only been partially relieved from them (for nearly the last two years) by availing of the beneficent acts of the Legislature, whereby, in certain cases, bail is admitted to be taken upon certain conditions and limits. That owing to the extraordinary exertions and means used by his Plaintiffs, and their Agents at *Montreal*, to prolong the period of his imprisonment, the Petitioner was for a long time prevented from availing of these beneficent acts of the Legislature; but commiserating the deplorable state in which he was placed, and the rapid decline of his health likely to produce a speedy and fatal determination, the Petitioner's friends, and especially his brothers in the State of *Tennessee*, exerted themselves to procure his liberation; and after making unsuccessful attempts to compromise with his Plaintiffs, they succeeded in procuring bail to be given at *Montreal*, upon the responsibility of a Mercantile House in *New-York*, on no other terms than by depositing in the hands of that House a sum of money equal to the whole amount of the claims, for which bail was to be given. That after having been under bail upon these terms, confined within the limits of the Gaol of *Montreal*, for nearly the last two years, and having partially recovered his health, the Petitioner has (to relieve his brothers from a burden which their own pecuniary circumstances would not longer permit them to bear) lately cancelled his bail and returned to close confinement in the Gaol of *Montreal*. That under these circumstances nothing but an alteration in the Laws of this Province can reach his case and that of many others, who are thus deprived of their liberty, suffering in their health, without the power of exerting themselves for the benefit of their families, and of the community, and compelled to drag on a tiresome existence, useless to Society, and burdensome to themselves under the arbitrary control, and capricious oppression of irritated, vindictive, relentless creditors, who, constituted as the law now is, are in fact Witnesses, Jury, Judges and Executioners in their own cause. That as an instance of individual suffering to the greatest extent under the operation of the present Laws of this Province between Debtor and Creditor, the case of the Petitioner, he believes, is exceeded only by that of the late unfortunate *Samuel B. Sheldon*, who, after languishing under imprisonment for debt upwards of three years in the Gaol of *Montreal*, died there in the month of April, one thousand eight hundred and twenty-five, his case having been then brought under public notice through the *Canadian Spectator*, may not have been unobserved by the Members of the House. That the long and close confinement the Petitioner has endured (having been no less than four years and six months in Gaol without the slightest relief of fresh air and exercise which the bad construction of the Gaol at *Montreal*, excludes all prisoners from) has naturally most materially impaired his health, and one time nearly proved fatal to his life, and he fears will be found to have ultimately destroyed his otherwise naturally good constitution. In corroboration of what the Petitioner has above stated, he begs to refer the House to his Petition presented to the Legislature in the Session of one thousand eight hundred and twenty-seven, and to the documents annexed thereto,

être suivie en outre à l'avenir d'avantages permanens, pour les intérêts de la classe mercantile et de l'humanité entière. Que depuis le onzième jour d'Août de l'année mil huit cent vingt-trois, le Pétitionnaire a été enfermé dans la Prison de *Montreal*, et depuis près de deux années dans les limites d'icelle, telles que fixées par le Statut provincial de la septième *George* Quatre, Chapitre sept, par et en vertu de certains Writs de *Capias ad respondendum* et de *Capias ad satisfaciendum*, émanés contre lui pour le montant de divers billets promissaires à la poursuite de personnes résidantes dans l'Etat de *Connecticut* un des *Etats-Unis de l'Amérique*. Que durant cette période de six années, le Pétitionnaire a enduré tous les maux qui accompagnent l'emprisonnement, et que ce n'est que depuis deux années qu'il en a été soulagé en partie, en profitant des Actes bienveillans de la Législature, en vertu desquels on est admis à caution en certains cas, sous certaines conditions et restrictions. Que rapport aux efforts et aux moyens employés par ceux qui le poursuivaient, ainsi que leurs agens à *Montréal*, afin de prolonger son emprisonnement, le Pétitionnaire a été pendant longtemps hors d'état de profiter des Lois bienveillantes de la Législature, mais par commisération pour la situation déplorable où se trouvait le Pétitionnaire, et voyant que la diminution rapide de sa santé terminerait prochainement ses jours, les amis du Pétitionnaire, et en particulier ses frères dans l'Etat de *Tennessee* s'employèrent pour lui procurer son élargissement, et après bien des efforts infructueux auprès des Demandeurs, ils réussirent en fin à faire donner un cautionnement à *Montréal*, sous la responsabilité d'une Maison de Commerce à *New-York*, mais seulement à condition que l'on déposerait entre les mains de cette maison une somme d'argent égale au montant en entier des réclamations pour lesquelles on devait donner ce cautionnement. Qu'après avoir été pendant près des deux dernières années détenu dans les limites de la Prison de *Montréal*, sous le cautionnement et aux conditions dont il vient d'être fait mention, sa santé ayant par là éprouvé quelque amélioration, le Pétitionnaire s'est trouvé dans la nécessité de libérer ses frères d'un fardeau que leurs circonstances pécuniaires ne leur permettaient pas de supporter plus longtemps; il a en conséquence dernièrement annulé son cautionnement et se trouve de nouveau étroitement détenu dans la Prison de *Montréal*. Que sous de telles circonstances, il n'y a qu'une altération dans les Lois de la Province qui puisse offrir un remède à ses maux et à ceux de beaucoup d'autres, qui se trouvent privés de leur liberté, et sentent dépérir leur santé, sans pouvoir travailler à l'avantage de leurs familles et de la société, et sont forcés de traîner une pénible existence, inutiles à leurs semblables et à charge à eux-mêmes, sous l'arbitraire et l'oppression capricieuse de créanciers irrités, vindicatifs et entêtés, que la Loi, telle qu'elle existe maintenant, rend, dans le fait, témoins, Jurés, Juges et Exécuteurs dans leur propre cause. Qu'en fait d'exemples d'un individu souffrant au plus haut degré de l'opération des Lois existantes de cette Province, rapport aux droits entre un débiteur et son Créancier, le Pétitionnaire croit que sa condition n'est surpassée par celle d'aucun autre, si ce n'est celle de l'infortuné *Samuel B. Sheldon* qui après avoir languie en Prison pour cause de Dettes pendant trois ans dans la Cité de *Montréal*, y est décédé dans le mois d'Avril mil huit cent vingt-cinq. Cette circonstance mise alors sous les yeux du public par le *Canadian Spectator*, n'a pas vraisemblablement échappée à l'attention de la Chambre. Que le Pétitionnaire n'a pas été moins de quatre ans et six mois enfermé dans la Prison, entièrement privé de prendre aucun exercice et de respirer le bon air, privations dures qu'impose aux Prisonniers la mauvaise construction de la Prison en cette ville; et qu'une détention aussi longue et aussi étroite a tout naturellement beaucoup altéré sa santé,

thereto, namely, a Certificate respecting the dangerous state of his health, signed by the late *W. D. Selby*, Physician to the Gaol, one substantiating the fact and date of his imprisonment, signed by the late Sheriff, *Frederick W. Ermatinger*, Esquire, and one signed by the Prothonotaries of the Court of King's Bench at *Montreal*, certifying the granting of his alimentary pension of five shillings, in the month of September one thousand eight hundred and twenty-three; since that time the Petitioner has been entirely dependent for his support upon the bounty of his friends, and the scanty pittance of five shillings a week paid to him by his Plaintiffs as constrained by Law. That the Petitioner deems it needless for him to enter into the general merits of the question respecting the abolishment of imprisonment for debt, and the utter repugnance of that practice to the dictates of sound policy, of humanity and of Christianity: These themes have been long and ably, though alas! very unsuccessfully, argued by Statesmen, Philosophers and Divines; and are of course familiar to the understandings and experience of the Members of the House. If he may, by bringing his own individual case of hardships, suffered during a period of more than six years, before the enlightened Legislature of this Province, be the cause of such amelioration of the Laws as may lead to his own emancipation and restoration to utility in Society, and that of many other sufferers, similarly situated, and at the same time tend to the security and advantage of trade, and of contracts between man and man, he will, notwithstanding the great portion of his best years thus sacrificed, be considerably recompensed for the sufferings he has undergone. Wherefore the Petitioner humbly laying his case before the House, and soliciting the wise and humane interference of the Legislature in his behalf, and that of so many unfortunate sufferers, humbly prays that an Act may be passed whereby Insolvent Debtors, upon giving up the whole of their property for the benefit of their Creditors, may be relieved from imprisonment, under such conditions, restrictions, provisions and penalties as may be deemed fit, both for the prevention of fraud, and for the relief of misfortunes or distress; or such other course adopted for the individual relief of the Petitioner, as to the House in its wisdom may deem expedient.

santé, et qu'une fois surtout elle a été sur le point de devenir fatale à son existence, et il craint qu'elle n'ait à la fin ruiné sa constitution, qui d'ailleurs était excellente: à l'appui de ce que le Pétitionnaire vient d'avancer, il demande qu'il lui soit permis de renvoyer la Chambre à sa Pétition, présentée à la Législature en Janvier mil huit cent vingt-sept, et aux documens y annexés; savoir: un Certificat touchant l'état dangereux de sa santé, signé par le feu le Docteur *W. D. Selby*, médecin de la Prison: un autre certifiant le fait et la date de son emprisonnement, signé par le shérif du tems d'alors, *F. W. Ermatinger*, Ecuyer, et un troisième des Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi, certifiant qu'il lui était accordé une Pension alimentaire de cinq shillings par semaine depuis le mois de Septembre mil huit cent vingt-trois. Depuis cette époque, le Pétitionnaire doit le soutien de son existence à la bienveillance de ses amis, avec la faible somme de cinq shillings par semaine que ses poursuivans sont contraints de lui payer en vertu de la Loi. Que le Pétitionnaire n'a nullement besoin d'entrer dans le mérite général de la question touchant l'abolition de l'emprisonnement pour dette, ni de faire voir combien cette pratique répugne aux principes de la saine politique de l'humanité et du christianisme. Il y a long tems que les hommes d'état, les philosophes et les moralistes traitent tous ces sujets au long et avec habileté, mais malheureusement avec peu de succès et les lumières, l'intelligence et l'expérience des membres de la Chambre ne leur laissent rien à désirer là dessus; mais si en soumettant à la Législature éclairée de cette Province, les souffrances qu'il a endurées pendant une période de plus de six années, il peut occasionner dans les Lois une réforme qui puisse lui procurer sa liberté et le rendre à la société, et faire jouir des mêmes avantages à nombre d'autres infortunés qui se trouvent dans la même situation que lui; si en même tems il peut amener la sûreté et l'avantage du Commerce et dans les transactions entre les hommes, il oubliera plusieurs de ses meilleures années ainsi sacrifiées, et se regardera comme suffisamment récompensé des souffrances qu'il a endurées. C'est pourquoi le Pétitionnaire exposant sa situation à la Chambre et sollicitant l'intervention sage et humaine de la Législature en sa faveur, et en celle d'un nombre d'infortunés débiteurs, demande humblement qu'il soit passé un Acte en vertu duquel les débiteurs insolubles éviteront l'emprisonnement, en abandonnant tout ce qu'ils possèdent à leurs créanciers, sous telles conditions, restrictions, dispositions et pénalités qui paraîtront convenables, soit pour prévenir la fraude, soit pour soulager l'infortuné de la détresse, ou qu'il soit adopté toute autre mesure pour le soulagement individuel du Pétitionnaire, selon que, dans sa sagesse, la Chambre le jugera expedient.

Return of the Expenditure of the Emigrant Hospital referred.

Ordered, That the Return of the Expenditure of the Emigrant Hospital at *Quebec*, between the first November one thousand eight hundred and twenty-eight, and the thirty first January one thousand eight hundred and thirty, be referred to the Special Committee to whom is referred the Resolution of this House, that it is expedient to establish an Hospital for the reception of Sick Seamen and other indigent Sick.

Ordonné, Que le Retour de la Dépense de l'Hopital des Emigrés à *Québec*, entre le premier Novembre mil huit cent vingt-huit, et le trente-et-unième Janvier mil huit cent trente, soit référé au Comité Spécial auquel est référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expedient d'établir un Hopital pour la réception des Matelots malades et autres malades indigens.

Retour de la dépense de l'hopital des émigrés référé.

Report on Bridge Petition of Joseph Fortune, E. N. L. Dumont, and others.

Mr. Scott, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *James Porteous*, and others, with power to report from time to time, presented to the House the second Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:

Your Committee, having found that the Rules of the House have been observed by the Petitioners *Joseph Fortune* and *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, are of opinion that their prayer ought to be granted, but not in the extent of the privileges prayed for.

Your

Mr. Scott, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de *James Porteous*, et autres, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et il est comme suit:

Votre Comité, s'étant assuré que les Pétitionnaires *Joseph Fortune* et *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, se sont conformés aux règles de cette Chambre, est d'opinion que leur demande devrait être accordée, mais non pas dans toute l'étendue du privilège tel que demandé.

Rapport sur les Pétitions des Ponts de Jos. Fortune et E. N. L. Dumont, et autres.

Voire

Your Committee are of opinion, that the privilege to be granted to *Joseph Fortune*, should commence above the Ferry at present kept by *Joannet* and *Boismenu*, and extend upwards to one half of the distance which may be found between the place where he may erect the Bridge and *L'Abord-à-Plouffe*; and that the extent of privilege which ought to be granted to *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, should not exceed three fourths of a league above the Ferry of *L'Abord-à-Plouffe*, and to one half of the distance between the said *L'Abord-à-Plouffe* and the Mill of the *Gros Sault*, where the privilege of *Joseph Fortune* will terminate.

Your Committee are also of opinion, that before the Petitioners proceed to the erection of such Bridges that they should be bound to give security that any obstruction to the navigation that they may place in the River shall be taken away at their own expense, in case they should not succeed in erecting the aforesaid Bridges; and that should the Bridge erected by *Joseph Fortune* cause any damage to the Mill of the *Gros Sault*, that he shall be bound to indemnify the proprietors for such damage, as prayed for by the Petition of the Ecclesiastics of the Seminary of *Montreal*.

Your Committee are further of opinion that the prayer contained in the Petition of *Paschal La Chapelle*, and other Proprietors of Ferry Boats, and divers Inhabitants of the Island of *Montreal* and of *Isle Jésus*, for the preservation of the right of Ferrying at *L'Abord-à-Plouffe*, ought not to be granted, as the advantages of a Bridge to Travellers and the public in general, particularly in this country, are so very great, compared to that of a Ferry, in consequence of the obstruction of Ice in the River at different seasons of the year, when it is impossible at times to cross; all which difficulties can only be surmounted by Bridges.

Your Committee, having duly considered the Petition of Messieurs *Lennox*, *Fournier* and *Bélair*, and having ascertained that the Rules of the House have been complied with, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted, subject nevertheless to the same restrictions imposed upon *Joseph Fortune*.

An engrossed Bill to authorise Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases; was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

On Motion of Mr. *Neilson*, seconded by *Turgeon*,

Ordered, That the Entries in the Journals of this House of the twenty-eighth February one thousand eight hundred and twenty-nine, in the afternoon sitting, and of the sixth March one thousand eight hundred and twenty-nine in the afternoon sitting, on the Reports of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech at the opening of the Session, relating to the Militia, be now read.

The said Entries were read accordingly.

Resolved, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take the said Reports into further consideration.

Mr. *Louis Lagueur*, from the Special Committee to whom were referred the Contingent Accounts of this House, with power to report from time to time, presented to the House the first Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:

Your Committee having examined the Account Current

de votre Comité est d'opinion que le Privilège que l'on devrait accorder à *Joseph Fortune* devrait commencer au dessus de la traverse, que tiennent actuellement les nommés *Joannet* et *Boismenu*, et qu'elle devrait s'étendre jusqu'à la moitié de la distance, qu'il peut y avoir entre le lieu où il pourra ériger le dit Pont et l'*Abord à Plouffe*; et que l'étendue du privilège qui devrait être accordé à *Eustache Nicolas Lambert Dumont* ne devrait pas excéder trois quarts de lieue au dessus de la traverse de l'*Abord à Plouffe*, et à la moitié de la distance entre le dit *Abord à Plouffe* et le Moulin du *Gros-Sault*, où cessera le privilège de *Joseph Fortune*.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'avant de procéder à la bâtisse des Ponts en question, les Pétitionnaires devraient être tenus de donner caution que toutes les obstructions qu'ils pourraient placer dans la Rivière, et qui gêneraient la navigation, seraient ôtées à leurs frais et dépens, dans le cas où ils ne réussiraient pas à ériger les Ponts susdits; et que si le Pont érigé par le dit *Joseph Fortune* venait à causer quelques dommages au Moulin du *Gros-Sault*, qu'il serait tenu d'indemniser les Propriétaires à l'égard de ces dommages, tel qu'il est demandé par les Ecclésiastiques du Séminaire de *Montréal*.

Votre Comité est aussi d'opinion que la demande contenue dans la Pétition de *Paschal La Chapelle* et autres Propriétaires de Batcaux-Traversiers, et de divers Habitans de l'île de *Montréal* et de l'île *Jésus*, à l'égard de la conservation du droit de traverse à l'*Abord à Plouffe* ne devrait pas être accordée, vu que rapport aux Voyageurs et au Public en général, les avantages qu'ils ressentiraient d'avoir un Pont, surtout dans un Pays comme celui-ci, sont tellement considérables, comparés à une traverse, qui se trouve tellement obstruée par les glaces à diverses saisons de l'année, fait qu'il est impossible d'en faire usage; et que toutes ces difficultés ne peuvent être surmontées que par le moyen de Ponts.

Votre Comité ayant attentivement considéré la Pétition de Messieurs *Lennox*, *Fournier* et *Bélair*, et s'étant assuré qu'ils se sont conformés aux règles de cette Chambre, est d'opinion que la demande des dits Pétitionnaires devraient être accordés, sous les mêmes restrictions que celles qui sont imposées à *Joseph Fortune*.

Un Bill grossoyé pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuites pour crime capital, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Sur motion de Mr. *Neilson*, secondé par Mr. *Turgeon*,

Ordonné, Que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre du vingt-huitième Février mil huit cent vingt-neuf, dans la Séance de l'après-midi, et du sixième Mars mil huit cent vingt-neuf dans la Séance de l'après-midi, sur les Rapports du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, relativement à la Milice, soient maintenant lues.

Les dites Entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, Que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre les dits Rapports en considération ultérieure.

Mr. *Louis Lagueur*, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes contingens de cette Chambre, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et il est comme suit:

Votre Comité ayant examiné le Compte courant du Greffier

Bill to authorize Counsel to address Juries on behalf of prisoners in capital cases passed.

Entries in former Journals relating to the Militia read;

to be considered

Report on Contingent Accounts.

Bill pour autoriser les avocats à plaider devant les jurés, pour et au nom des prisonniers, dans les cas de poursuites pour crime capital.

Entrées dans les anciens Journaux relativement à la milice, lues;

à être considérées.

Rapport sur les comptes contingens.

rent of the Clerk, and the Statement of the sundry Credits against him for Printing, Advertizements, Lithographed Maps, &c. amounting to Three thousand five hundred and twenty-seven pounds seventeen shillings and eleven pence currency, but not being as yet able to examine the Vouchers in all their details, think they ought to recommend to Your Honorable House that an Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying that His Excellency will be pleased to issue his Warrant in favor of the Clerk of this House, for four thousand five hundred pounds currency, that sum in the opinion of Your Committee being intended to be applied towards defraying the expenses already incurred for the above mentioned purposes, as well as the daily expenses of the House, and of the application of which said sum, the Clerk shall render an account as soon as possible.

Address for £4500 to pay arrears of Contingencies of the House, and on account of the present Session.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying he will be pleased to issue his Warrant in favour of *William Burns Lindsay*, Esquire, the Clerk of this House, for Four thousand five hundred Pounds Currency, to enable him to pay arrears due on the Contingent Expenses of this House, and towards defraying the Contingent Expenses of this House for the present year; and that the said sum be charged to the Fund by Law appropriated to that effect; assuring His Excellency that if the said Fund is not sufficient, this House will make good the same.

Ordered, That *Mr. Louis Lagueur*, *Mr. Dessaulles*, *Mr. Tremain* and *Mr. Child* do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Quebec Friendly Society Incorporation Bill reported;

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Bill for the encouragement and relief of certain persons therein named, and others, and authorizing them to associate themselves by the name of the "*Quebec Friendly Society*" under certain restrictions, rules and regulations therein mentioned, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions reported on Indemnity to Members.

Lieutenant Colonel Herriot, from the Committee of the whole House to consider the expediency of allowing an indemnity to the Members of this House, after the next General Election, for their expenses in attending the sittings of this House, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that, after the next General Election, there be allowed an Indemnity to the Members of the House for the expenses which may have been incurred by them severally, for attending at the Sittings of the House.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that the said Indemnity be limited to a *per diem* allowance for each sitting day in which the Member may have attended in his place during the sitting of the House.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Indemnity be ten shillings *per diem*, and during no one Session exceed for sixty days attendance, to be paid only at the close of the Session to such Members as shall not have absented themselves without leave or excuse of the House.

Greffier et l'aperçu des diverses créances contre lui pour Impressions, Publications, Cartes Lithographiées, &c. se montant à trois mille cinq cents vingt-sept livres dix-sept shillings et onze deniers courant, mais ne pouvant encore entrer dans l'examen détaillé des pièces justificatives, croit devoir recommander à votre Honorable Chambre une Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir émaner son *Warrant* en faveur du Greffier de cette Chambre pour quatre mille cinq cents livres courant, cette somme dans l'opinion de votre Comité devant être employée à payer les dépenses déjà encourues pour les objets sus-mentionnés, ainsi que les dépenses journalières de la Chambre, et de l'emploi de laquelle susdite somme le Greffier rendra compte aussitôt possible.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien expédier son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour quatre mille cinq cents Livres courant, pour le mettre en état de payer les arrérages dus pour les dépenses contingentes de cette Chambre, et pour aider à défrayer les dépenses contingentes de cette Chambre pour la présente année; et que la dite somme soit chargée sur le fonds affecté par la loi à cet effet, assurant Son Excellence que si le dit fonds n'est pas suffisant, cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que *Mr. Louis Lagueur*, *Mr. Dessaulles*, *Mr. Tremain* et *Mr. Child* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement

Adresse pour £4500 pour payer les arrérages des contingents de la chambre et à compte de ceux de la présente session.

Mr. Quirouet du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour le soulagement et le secours de certaines personnes y nommées, et d'autres, et qui les autorise à s'associer sous le nom de "*la Société Amicale de Québec*," sujettes aux restrictions, règles et réglemens y contenus, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport du bill pour incorporer la Société Amicale de Québec;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Le Lieutenant-Colonel Herriot, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient après la prochaine Election Générale, d'indemniser les Membres de cette Chambre des dépenses qu'ils pourront encourir pendant les Sessions de cette Chambre, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport de résolutions pour indemniser les membres.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient, qu'après la prochaine Election Générale il soit accordé un Indemnité aux Membres de la Chambre pour les Dépenses qu'ils auront pu respectivement encourir pour assister aux Séances de la Chambre.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient que la dite Indemnité soit limitée à une allowance par jour, pour chaque jour de séance que le Membre se sera trouvé à sa place pendant les séances de la Chambre.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que la dite Indemnité soit de dix Schelings par Jour, et que pendant aucune Session elle ne soit pour plus de soixante jours, et qu'elle ne soit payée qu'à la fin de la Session aux Membres qui ne se seront point absentés sans une permission ou excuse de la Chambre.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be allowed in addition to the said *per diem* allowance, one shilling and sixpence per league, for the distance between the usual place of the residence of the Member and the place of Meeting of the Legislature.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That the Question of Concurrence be now separately put on the said Resolutions.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas.

Messieurs Blanchet, Peck, Viger, Turgeon, Bourdages, Dessaulles, Child, Letourneau, Labrie, Brooks, Taylor, André Papineau, Knowlton, Caron, Bureau, Fortin, Dèligny, Neilson, Quesnel, Larue and Freileigh. (21.)

Nays.

Messieurs Scott, Leslie, Tremain, Quirouet, Young, Perrault, Cannon, Laterrière, Cuvillier, Boissonnault, Etienne Claude Lagueux and Clouet. (12.)

So it was carried in the Affirmative.

And the said Resolutions being again severally read, and the Question of Concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas.

Messieurs Blanchet, Peck, Viger, Turgeon, Bourdages, Dessaulles, Child, Letourneau, Labrie, Brooks, Taylor, André Papineau, Knowlton, Caron, Bureau, Fortin, Dèligny, Neilson, Quesnel, Larue and Freileigh. (21.)

Nays.

Messieurs Scott, Leslie, Tremain, Quirouet, Young, Perrault, Cannon, Laterrière, Cuvillier, Boissonnault, Etienne Claude Lagueux and Clouet. (12.)

So they were carried in the Affirmative, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Mr. Clouet, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the City of Montreal, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill, which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the establishment of a new Market Place in the *Saint Lawrence* Suburbs, *Montreal*, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on His Excellency's Message relating to the duration of the Term of Criminal Jurisdiction at *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Larue reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend the Act of the Thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty *George* the Third, Chapter Six, intituled, "An Act

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé en addition à la dite allouance par jour, un Schelin et six Deniers par lieue pour la distance entre le lieu de la résidence ordinaire du membre et celui de l'Assemblée de la Législature.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs Blanchet, Peck, Viger, Turgeon, Bourdages, Dessaulles, Child, Letourneau, Labrie, Brooks, Taylor, André Papineau, Knowlton, Caron, Bureau, Fortin, Dèligny, Neilson, Quesnel, Larue et Freileigh. (21.)

Contre

Messieurs Scott, Leslie, Tremain, Quirouet, Young, Perrault, Cannon, Laterrière, Cuvillier, Boissonnault, Etienne Claude Lagueux et Clouet. (12.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles,

La Chambre s'est divisée sur chaque, et les noms ayant demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs Blanchet, Peck, Viger, Turgeon, Bourdages, Dessaulles, Child, Letourneau, Labrie, Brooks, Taylor, André Papineau, Knowlton, Caron, Bureau, Fortin, Dèligny, Neilson, Quesnel, Larue et Freileigh. (21.)

Contre

Messieurs Scott, Leslie, Tremain, Quirouet, Young, Perrault, Cannon, Laterrière, Cuvillier, Boissonnault, Etienne Claude Lagueux et Clouet. (12.)

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Mr. Clouet, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour incorporer la Cité de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour l'établissement d'une nouvelle Place de Marché dans le Faubourg *Saint-Laurent* de *Montréal*," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence, relativement à la durée du terme de la Jurisdiction Criminelle à *Montréal*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y voir siégé quelques tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Larue a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expedient d'amender l'Acte de la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté *George* Trois, chapitre six, intitulé "Acte qui divise la Province

Rapport du bill pour incorporer la cité de Montréal;

grossoyé.

Bill pour amender l'acte pour le marché du faubourg St. Laurent à Montréal lu la seconde fois;

grossoyé.

Comité sur le message de son Excellence relativement aux termes criminels à Montréal;

rapport d'une résolution.

City of Montreal Incorporation Bill reported;

engrossed.

Bill to amend the St. Lawrence Suburb (Montreal) Market Act, read the second time;

engrossed.

Committee on His Excellency's Message relating to the Criminal Terms at Montreal;

a Resolution reported.

" for

" vince

“ for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing “ certain Laws therein mentioned,” in as far as the same relate to the holding of the Terms in the Court of King’s Bench in *Montreal* in Criminal Matters.

Bill for encreas-
ing the dura-
tion of the Cri-
minal Terms
read the first
time.

Ordered, That Mr. *Viger* have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the Thirty-fourth year of His late Majesty *George* the Third, intituled, “ An Act for the division of the Province of *Lower-Canada*, to amend the Judicature thereof, and to “ repeal certain Laws therein mentioned,” inasmuch as the same relates to the Courts of Criminal Jurisdiction.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Louis Lagueur*, seconded by Mr. *Dessaulles*,
The House adjourned.

Tuesday, 9th February 1830.

Answer to an
Address.

MR. *Viger*, in the absence of Mr. *Louis Lagueur*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Administrator of the Government, praying he would be pleased to issue his Warrant in favor of the Clerk of this House for Four thousand five hundred pounds currency, on account of the Contingencies of this House, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to return for answer, that he will give directions that the wishes of the House may be complied with.

On motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *Bureau*,

A Member ad-
ded to a Com-
mittee.

Ordered, That one Member be added to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of the Counties of *Richelieu* and *Surrey*, praying for the erection of a Court of Justice on the River *Richelieu*.

Ordered, That Mr. *De St. Ours* be added to the said Committee.

Committee on
Cattle imported
from the United
States.

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed, to take into consideration whether, under present regulations, any inconveniences arise from the introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs, from the *United States of America* into this Province for sale, and to report thereon from time to time, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Taylor*, Mr. *Peck*, Mr. *Neilson*, Mr. *Brooks* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

Report on Bill
to secure the
Independence
of the Judges;

Mr. *Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk’s Table.

the Bill com-
mitted.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Petition com-
plaining against
the insufficiency
of the Road
Laws.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint-Antoine, Rivière du Loup*, County of *Saint-Maurice*, whose names are thereunto subscribed, was presented

“ vince du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d’i-
“ celle, et qui rappelle certaines lois y mentionnées,”
en autant que le dit Acte a rapport à la tenue des Ter-
mes des Cours du Banc du Roi à *Montréal*, en matières
Criminelles.

Ordonné, Que Mr. *Viger* ait la permission d’introduire un Bill qui amende un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté *George* Trois, intitulé “ Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d’icelle, et qui “ rappelle certaines lois y mentionnées,” en autant qu’il a rapport aux Cours de Jurisdiction Criminelle.

Bill pour pro-
longer la durée
des termes cri-
minels, lu la pre-
mière fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois; et ordonné d’être lu une seconde fois demain.

Alors, sur motion de Mr. *Louis Lagueur*, secondé par Mr. *Dessaulles*,
La Chambre s’est ajournée.

Mardi, 9 Février 1830.

MR. *Viger*, en l’absence de Mr. *Louis Lagueur*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son adresse d’hier, à Son Excellence l’Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien expédier son warrant en faveur du Greffier de cette Chambre, pour quatre mille cinq cents livres courant, à compte des contingens de cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence, et qu’il lui avait plu de donner pour réponse, qu’il donnerait les directions nécessaires pour que les désirs de la Chambre soient accomplis.

Réponse à une
adresse.

Sur motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr. *Bureau*.

Ordonné, Qu’un Membre soit ajouté au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Comtés de *Richelieu* et *Surrey*, pour l’érection d’une Cour de Justice sur la Rivière *Richelieu*.

Un membre
ajouté à un Co-
mité.

Ordonné, Que Mr. *De St. Ours*, soit ajouté au dit Comité.

Résolu, Qu’il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour prendre en considération si sous les réglemens présents, il résulte aucuns inconvéniens par l’introduction des Bêtes à cornes, Chevaux, Moutons et Cochons, des *Etats Unis de l’Amérique* en cette Province pour être vendus, et pour en faire rapport, de tems à autre avec pouvoir d’envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité sur l’in-
troduction des
Bêtes à cornes
des
Etats-Unis.

Résolu, Que Mr. *Taylor*, Mr. *Peck*, Mr. *Neilson*, Mr. *Brooks* et Mr. *Cuvillier*, composent le dit Comité.

Mr. *Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour assurer l’indépendance des Juges en cette Province, et pour d’autres fins y mentionnées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le
Bill pour assu-
rer l’indépen-
dancedes Juges;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

le Bill référé.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint-Antoine, Rivière du Loup*, Comté de *Saint-Maurice*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à

Pétition se plain-
gnant de l’insuf-
fisance des Lois
des Chemins;

sented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; setting forth: That complaints against the *Grand-Voyers* are every where heard: That the complaints so made are not without foundation, more particularly with regard to the new Settlements lying remote from the Towns—because it is in such places principally that new roads are required, because it is there that the services of the *Grand-Voyers* are most costly, and because the inhabitants thereof, are generally among those who are least able to bear the expense: That the Act passed last year for regulating the fees of the *Grand Voyers* far from affording relief to such settlements has only made their condition worse; because previous to the passing of that Act the *Grand Voyers* were allowed a fixed and invariable sum for their attendance on the spot, which had the effect of placing the remote settlements on the same footing as those lying nearer to the Towns, whereas they are now paid according to the remoteness of the place at which they may be required to attend: That situated as the country now is, this charge is a burthen not only useless but greatly detrimental to the progress of settlement, to Agriculture and to Trade: That under the present Tariff, and even at the distance at which the Parish of *Saint Antoine* is situated from the place of the *Grand Voyer's* residence, an expense from ten to fifteen pounds must be incurred before a piece of road of the most trifling length, or the most inconsiderable bridge can be commenced, which expense, added to those of opening, constructing and maintaining, is sufficient to discourage persons who would otherwise take lands at a distance from the present Settlements: That in the rear of the said Parish, and that of *Saint Léon*, there are lands of good quality, whereon, were it not for the difficulty of obtaining roads, settlements would be formed and manufactories of Potash established: That there are also fine forests of Timber fit for the purposes of commerce, which the same causes prevent from being brought into market: That in order to make the exorbitance of the expense attending the services of the *Grand Voyer* evident to the House, it will be sufficient to state, that in this very Parish, an inconsiderable bridge, which if given the person making the lowest tender, would have been built for three pounds, has lately been verbalized, and that the sum to be paid to the *Grand Voyer*, cannot according to the present Tariff, amount to less than ten or twelve pounds, although no opposition was made to the ratification of the *Procès-Verbal*: That even at no great distance from the Town in this Parish, for example, there are parts of the road which have not been verbalized, and which yet make part of the King's Highway and of the Post Road, and are in a very bad condition, because the inhabitants are unwilling to incur the expense of having them verbalized: That the *Grand Voyers*, through ignorance, frequently commit errors, which occasion serious expense and inconvenience: That the duties performed by these officers might be much better executed, and at much less expense, by elected officers resident on the spot: That the power enjoyed by the *Grand Voyers* appears to the Petitioners to be inconsistent with the principles of Government, inasmuch as they have the power of refusing any road, however useful or necessary it may be, without assigning the reasons of their refusal, while their decision is subject to no appeal: And lastly—That the Petitioners represent that the *Grand Voyer* of the district of *Three-Rivers* by his undecided, dilatory and contradictory proceedings, has for six months kept the Parish in a state of continual agitation with respect to a Bridge to be repaired or rebuilt, without having as yet made any apparent progress in the business; and that the Courts of Law unhappily bear records of the heartburnings, disorders, and loss of time and money which have been thereby

la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que partout on entend des plaintes au sujet des Grands Voyers. Que ces plaintes sont fondées, surtout dans les nouveaux établissemens éloignés des villes, parce que ce sont eux principalement qui demandent des Chemins nouveaux, que c'est pour eux que le service des Grands Voyers est le plus dispendieux, et que ce sont généralement eux qui sont le moins en état d'en soutenir les frais. Que l'Acte de la dernière Session "pour régler les Honoraires des Grands Voyers," loin de soulager ces établissemens à cet égard, n'a fait qu'enpirer leur condition; parce que les Grands Voyers n'avaient auparavant qu'une somme fixe et toujours la même pour leurs visites (ce qui mettait les établissemens plus éloignés sur le même pied que ceux plus rapprochés des villes) au lieu qu'ils sont maintenant payés à proportion de la distance des endroits où ils sont appelés. Que dans l'état actuel du Pays, cette charge est un fardeau non seulement inutile, mais très nuisible à l'extension des établissemens, à l'Agriculture et au Commerce. Qu'avec le tarif actuel, même à la distance où est la Paroisse de *Saint-Antoine* du domicile du Grand Voyer, il faut, pour obtenir le plus petit chemin ou pont, déboursé au moins de dix à quinze Louis, avant de procéder à sa confection; ce qui joint aux travaux d'ouverture ou de construction et d'entretien est capable de décourager les personnes qui seraient dans le cas de prendre des terres à quelques distance des établissemens actuels. Que derrière cette Paroisse et celle de *Saint-Léon*, il existe de bonnes terres, où sans la difficulté d'obtenir des chemins, il se formerait des habitations; il s'établirait des potasseries; qu'il y existe aussi de belles forêts de bois propres au commerce, dont cette difficulté seule empêche l'exploitation. Que pour faire sentir à la Chambre combien sont exorbitans les frais du service des Grands Voyers, il suffirait aux Pétitionnaires de faire observer que, dans cette Paroisse même, il a été verbalisé dernièrement un petit pont dont la construction, si elle était mise au rabais, ne coûterait pas plus de trois louis, et pour lequel cependant les frais du Grand Voyer ne doivent pas se monter, suivant le tarif, à moins de dix à douze louis, quoi qu'il n'y ait pas eu d'opposition à l'homologation de son Procès verbal. Que même assez près des villes, et notamment dans cette Paroisse, il se trouve des bouts de chemins non-verbalisés, qui servent de chemins royaux et de poste, et qui sont en mauvais état parce que les Habitans ne veulent point se charger des frais de verbalisation. Que les Grands Voyers font souvent par ignorance des localités, des bévues qui entraînent des inconvéniens et des frais considérables. Que les devoirs de ces Officiers pourraient être mieux remplis, et à beaucoup moins de frais, par des Officiers Jus et résidans sur les lieux. Que le pouvoir dont jouissent les Grands Voyers ne paraît pas aux Pétitionnaires être en harmonie avec les principes de Gouvernement, en ce qu'ils peuvent refuser un chemin quelque utile ou nécessaire qu'il soit, sans motiver leur refus, tandis qu'il n'y a point d'appel de leur décision. Que les Pétitionnaires exposent enfin que le Grand Voyer du District des *Trois-Rivières* par ces procédés vacillans, dilatoires et contradictoires, a tenu cette Paroisse depuis six mois dans une agitation continuelle au sujet d'un pont à réparer ou rebâtir, sans qu'il y ait encore eu de progrès apparens dans l'affaire; et que les Tribunaux peuvent malheureusement faire foi des divisions, des désordres et de la perte de tems et d'argent qui en ont été la suite. Que les Pétitionnaires supplient la Chambre de vouloir bien prendre leurs exposés en considération, pour ensuite adopter les mesures que, dans sa profonde sagesse elle jugera convenables. Que les Pétitionnaires terminent en exprimant l'espoir que le jour n'est pas éloigné où le Pays ayant obtenu enfin une organisation communale, les habitans de chaque localité pourront régler eux-

thereby occasioned : That the Petitioners pray the House to take the facts therein alleged into consideration, and thereupon to adopt such measures as in its wisdom may deem expedient : That the Petitioners conclude by expressing their hope that the day is not far distant, when the country, after having at length obtained the benefit of the organization of local authorities, the inhabitants of each division will have the power of regulating their local affairs, without being compelled to have recourse at every instant and for the merest trifle, to officers residing in the Towns, who have no other object at heart, than that of receiving their fees.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Neilson*, Mr. *Caron*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

Committee on expiring Laws.

Resolved, That a Committee of five Members be appointed to enquire what Acts have expired or are about to expire, to report thereon from time to time, by Bill or otherwise, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Bourdages*, Mr. *Louis Lagueur*, Mr. *Letourneau*, Mr. *Viger* and Mr. *Peck* do compose the said Committee.

Bill to amend the St. Lawrence Suburb (Montreal) Market Act passed.

An engrossed Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled "An Act for the establishment of a new Market Place in the *Saint Lawrence Suburbs, Montreal*," was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers read the second time ;

A Bill to repeal certain parts of an Act passed in the thirty-fourth year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower-Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," and to ascertain the Boundaries of the District of *Three-Rivers*, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers, and records.

Ordered, That Mr. *Viger*, Lieutenant Colonel *Heriot*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

Bill for encreasing the duration of the Criminal Terms read the second time ;

A Bill to amend an Act passed in the Thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty *George the Third*, intituled, "An Act for the Division of the Province of *Lower-Canada*, to amend the Judicature thereof, and to repeal certain Laws therein mentioned," inasmuch as the same relates to the Courts of Criminal Jurisdiction, was, according to order, read a second time.

committed ;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered ;

Mr. *Labrie* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. *Speaker* resumed the Chair ;

reported ;

And Mr. *Labrie* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto ; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Or-

eux-mêmes leurs affaires locales sans être obligés de recourir à chaque instant, et pour la moindre bagatelle, à des officiers résidans dans les villes, et qui n'ont souvent d'autre intérêt à cœur que celui de leurs honoraires.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Cuvillier*, Mr. *Neilson*, Mr. *Caron*, Mr. *Quesnel* et Mr. *Duval* composent le dit comité.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres pour s'enquérir des Actes expirés ou prêts à expirer, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages*, Mr. *Louis Lagueur*, Mr. *Letourneau*, Mr. *Viger* et Mr. *Peck* composent le dit Comité.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour l'établissement d'une nouvelle place de marché dans le Faubourg *Saint-Laurent* de *Mont-réal*," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'ordre, un Bill pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente quatrième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle et qui rappelle certaines lois y mentionnées," et pour définir les bornes du District des *Trois-Rivières*, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, le Lieut.-Colonel *Heriot*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Quesnel* et Mr. *Leslie* composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill qui amende un Acte passé dans la trente quatrième année du Règne de feu Sa Majesté *George Troisième*, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada* qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines lois y mentionnées," en autant qu'il a rapport aux Cours de Jurisdiction Criminelle, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Labrie* a pris la chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la chaire ;

Et Mr. *Labrie* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné,

engrossed ; *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Committee on Gaols and Court Houses. The Order of the Day for the House in Committee on His Excellency's Message relating to Gaols and Court Houses. being read ;

Comité sur les Prisons et Cours de Justice. Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence qui a rapport aux Prisons et aux Cours de Justice.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. Clouet reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Committee on Justice of the Peace Qualification Bill. The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the Qualification of the Justices of the Peace, being read ;

Comité sur le Bill pour la qualification des Juges de Paix. Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour la qualification des Juges de Paix.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Létourneau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et Mr. Létourneau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Then, on Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Labrie,

Alors sur motion de Mr. Viger secondé par Mr. Labrie,

The House adjourned.

La Chambre s'est ajournée.

Wednesday, 10th February, 1830.

Mercredi, 10 Février 1830.

Rules of the House relating to Private Bills extended.

ON Motion of Mr. Solicitor General, seconded by Mr. Leslie,

SUR motion de Mr. le Solliciteur-Général, secondé par Mr. Leslie,

Resolved, That the Rule of this House, providing that no private Bills will be received after the fourteenth day of February One thousand eight hundred and thirty, be extended and enlarged to the Twenty second day of February instant, inclusive.

Résolu, Que la règle de cette Chambre qui pourvoit à ce qu'aucun Bill privé ne soit reçu après le quatorzième jour de Février mil huit cent trente, soit étendue et prolongée jusqu'au vingt-deuxième jour de Février courant, inclusivement.

Resolved, That the Rule of this House, providing that no Reports of Special Committees upon any private Bill, will be received after the second day of March, be extended and enlarged to the eighth proximo inclusive.

Résolu, Que la Règle de cette Chambre qui pourvoit à ce qu'aucun Rapport des Comités Spéciaux sur aucun Bill privé ne soit reçu après le deuxième jour de Mars, soit étendue et prolongée jusqu'au huitième jour de Mai prochain, inclusivement.

Representation Act to be considered.

Resolved, That this House will, on Saturday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act of the Ninth, George Fourth, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation in the Assembly than heretofore."

Résolu, Que Samedi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre pour considérer s'il ne serait pas expédient d'amender l'Acte de la neuvième George Quatre, intitulé, "Acte pour faire une division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant."

American Presbyterians relief Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at Montreal, denominated Presbyterians.

Ordonné, Que Mr. Leslie ait la permission d'introduire un Bill en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Friday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Committee to enquire into the administration of Justice in the District of St. Francis.

Resolved, That a Committee of seven Members be appointed to enquire if the administration of Justice in

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de sept membres pour s'enquérir si l'Administration de la Justice dans le District

Règles de cette Chambre qui ont rapport aux Bills privés prolongées.

Acte pour la Représentation à être considéré.

Bill pour le secours des Presbytériens Américains de la province de Québec.

Comité pour s'enquérir de l'Administration de la Justice dans le District de St. François.

in the Inferior District of *Saint Francis*, can be rendered more efficient and less expensive, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Solicitor General, Mr. Quesnel, Mr. Stuart, Mr. Brooks, Mr. Child and Mr. De St. Ours do compose the said Committee.

Jews relief Bill reported;

Ordered, That the Order of the day of the twenty-ninth January last, for receiving the Report of the Committee of the whole House on the Bill to extend certain Privileges therein mentioned, to persons professing the Jewish Religion, and for obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's Subjects might otherwise be exposed; lost by the adjournment of this House on that day, be revived; and that the said Report be now received.

Accordingly Mr. Blanchet, from the said Committee, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Report on Registry Offices.

Mr. Peck, from the Special Committee on that part of His Excellency's Speech which relates to a tax on Lands, and to the enregistration of Deeds, with power to report from time to time, by Bill or otherwise, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:

Your Committee have first directed their attention to that part of the reference to them, which relates to Register Offices; and they have confined their enquiries to the Townships situated in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missisquoi*, from which Townships your Committee are aware that there have been frequently before your Honourable House, Petitions praying for the establishment of Register Offices.

Your Committee called before them the Representatives lately chosen for these Counties, as the persons most likely to be well acquainted with their peculiar situation, and with the wants and wishes of their Inhabitants; and their examinations are annexed to this Report.

The Settlements on the head waters of the *Saint Francis* commenced in the vicinity of the Frontier of the *United States*, so far back as the year One thousand seven hundred and ninety-five. In One thousand seven hundred and ninety-eight, Settlements were begun in the Township of *Shipton* and the vicinity. At these periods there was no communication between these parts of the country and the old Settlements on the *Saint Lawrence*, but by Indian paths in the woods, and canoe navigation, interrupted by several rapids, the whole distance being upwards of fifty miles without any inhabitant. The population has however grown to about twenty-five thousand inhabitants in the Counties of *Stanstead*, *Sherbrooke* and *Drummond*, and besides the natural increase, it is now acquiring accession by Emigrants attracted by the good quality of the Lands.

The Townships were laid out in lots of two hundred acres, and the Settlements were made chiefly on lands granted by the Crown in Free and Common Soccage by Patents, to persons who were called leaders of Townships and their associates, whose names were inserted in the Patents as the Grantees of certain Lots. Many of the persons to whom the Grants were made, resided in different parts of the Country, and a great proportion of them never settled on their Lots, but transferred their Titles to others. Of many of these transfers no traces can be discovered while the original names still stand

District inférieur de *Saint-François*, ne pourrait être rendue plus efficace et moins dispendieuse, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Peck, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Stuart, Mr. Brooks, Mr. Child et Mr. de St. Ours composent le dit Comité.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour du vingt-neuvième Janvier dernier, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour étendre certains privilèges y mentionnés, aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvénients auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté, perdu par l'ajournement de cette Chambre ce jour, soit renouvelé et que le dit Rapport soit maintenant reçu.

En conséquence Mr. Blanchet dudit Comité, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Rapport sur le Bill pour le secours des Juifs;

grossoyé.

Mr. Peck, du Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à une taxe sur les terres et aux Bureaux d'Enregistrement, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le premier Rapport dudit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et il est comme suit:

Votre Comité a en premier lieu dirigé son attention à cette partie de la référence qui a rapport aux Bureaux d'Enregistrement; et il a borné ses recherches aux Townships situés dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missisquoi*, de la part desquels Townships le Comité n'ignore pas qu'il a été fréquemment présenté des Pétitions à la Chambre, demandant l'établissement de Bureaux d'Enregistrement.

Rapport sur les Bureaux d'Enregistrement.

Votre Comité a appelé devant lui les Représentans qui ont été dernièrement choisis pour ces Comtés, comme étant les individus les plus capables de juger de la condition particulière et de connaître les besoins et les vœux de leurs Habitans, leurs témoignages sont joints au présent rapport.

Les Etablissements sur les eaux supérieures de la Rivière *Saint-François* furent commencés dans les environs de la Frontière des *Etats-Unis*, même dès l'année mil sept cent quatrevingt-quinze. En mil sept cent quatrevingt-dix-huit on commença à faire des Etablissements dans *Shipton* et dans les environs. A ces époques, il n'y avait de communication entre ces parties du Pays et les anciens Etablissements sur la Rivière *Saint-Laurent*, que par le moyen des sentiers que les Sauvages avaient pratiqués au travers des bois et en voyageant en canots, navigation souvent interrompue par des rapides; et dans une distance de plus de cinquante milles, on n'y trouvait pas un seul habitant. Néanmoins la population s'est augmentée jusqu'à environ vingt-cinq mille habitans dans les Comtés de *Stanstead*, *Sherbrooke* et *Drummond*, et sans y comprendre l'augmentation naturelle, elle acquiert maintenant un surcroit de population par les Emigrés qu'attire la bonne qualité des terres.

Les Townships furent distribués en lots de deux cens acres, et les établissements se firent principalement sur les terres concédées par la Couronne en Franc et Commun Soccage, par Lettres Patentes, à des individus qui étaient qualifiés de chefs-concessionnaires (*Leaders*) des Townships et à leurs associés, dont les noms étaient insérés dans les Patentes comme Concessionnaires de certains Lots. Plusieurs des individus auxquels ces commissions furent faites, résidaient dans différentes parties du Pays, et une grande proportion d'entre eux ne s'établirent jamais sur leurs Lots, mais transportèrent

stand in the Patents as the Grantees of the Crown, and hence a very great state of doubt and uncertainty has resulted as to the Titles of Lands in the Townships.

It is only comparatively of a late date that a Court of Justice of Inferior Jurisdiction has been established in the *Saint Francis* Townships. The Titles to Lands can only be determined at the Courts at *Three Rivers* or *Montreal*, when the distance, the state of the roads, and the costs render all litigation nearly impossible for the resident inhabitants of the Townships. The original and growing cause of the uncertainty of titles to Lands was in progressive operation, and there could be few, if any, decisions in the Courts to determine what the law was in regard to the incumbrances on these Lands, their transmission and division among heirs. It appears by the evidence, that up to the year one thousand eight hundred and twenty-six, whatever Deeds affecting Lands were made in these Townships, they were drawn up according to the forms of the Laws of *Canada*, and consented to by the parties under the impression that these Lands were regulated by the Laws of *Canada*. The Statute passed in *England* in one thousand eight hundred and twenty-five, declaring that they were regulated by the Laws of *England* has increased the insecurity which already prevailed.

It appears also from the evidence that the possessors of Lands in these Townships are now reduced to a state, in which possession alone is considered as the only valuable hold on these Lands; but this possession is every day in danger of being contested by ruinous proceedings in the Courts of Justice. The obvious consequence is that the improvement of these lands is checked from the uncertainty of the possessor being able to continue his possession; and their value is depreciated from the natural aversion to acquire an uncertainty, and be exposed to Law Suits, the consequent interruption of honest industry, and eventual ruin.

The settlements in the County of *Missisquoi* were begun in one thousand seven hundred and eighty-four, on a tract of Land granted in Seigniorie: all other grants in that County are however in free and common Soccage. The population of the Counties of *Missisquoi* and *Shefford*, is now estimated at about eleven thousand. From similar causes a like uncertainty prevails in this quarter, although from a greater facility of access to the Courts at *Montreal*, a more general opinion has prevailed that the transfers, inheritance and incumbrances of Land were regulated by the Laws of *Canada*, and in the prevailing practice amongst the people, there appears to have been a greater conformity to these Laws.

Considering the peculiar and unfortunate state of the Inhabitants of these Counties in respect to the Titles of their Lands, and that it is the undoubted desire of the whole population to have Offices for the Registration of Deeds as the most likely means of affording some remedy; Your Committee have prepared and report a Bill to that effect, the provisions of which are nearly correspondent with the Law now in force in *Upper Canada*, and which Your Committee have understood to be generally satisfactory in its operation in that Province.

tèrent leurs titres à d'autres. Parmi ces transports, il y en a plusieurs dont on ne put jamais découvrir les traces, tandis que les noms des concessionnaires originaux se trouveraient encore dans les Patentes comme Concessionnaires de la Couronne; il est résulté de là des doutes considérables, et un état d'incertitude à l'égard des titres des terres dans les Townships.

Ce n'est comparativement parlant, qu'à une époque récente qu'il a été établi une Cour de Justice de Jurisdiction inférieure dans les Townships de *Saint-François*. Ce n'est que dans les Cours des *Trois-Rivières* et de *Montréal* que l'on a pu déterminer la validité des titres des terres, tandis que l'éloignement, la condition des chemins et les frais de procédures a mis les habitans résidans dans les Townships, dans la presque impossibilité de recourir à des poursuites judiciaires. La cause première et croissante de l'incertitude des terres augmentait progressivement, et il n'y avait que peu ou point de décisions dans les Cours pour déterminer quelle était la loi à l'égard des charges sur ces terres, de même qu'au sujet de leur transmission et leur division entre héritiers. Il paraît, d'après les témoignages, que jusqu'à l'année mil huit cent vingt-six, tous titres quelconques qui ont rapport aux terres, passés dans ces Townships y ont été rédigés d'après les formes prescrites par les Lois du *Canada*, et consentis par les Parties dans la persuasion où elles étaient que ces terres étaient régies par les Lois du *Canada*. Le Statut passé en *Angleterre* en mil huit cent vingt-cinq, déclarant qu'elles étaient régies par les Lois d'*Angleterre*, est venu ajouter à l'état d'incertitude qui prévalait déjà à cette époque.

Il paraît aussi, d'après les témoignages, que les possesseurs de terres dans ces Townships, sont maintenant réduits au point de considérer la possession comme étant le seul moyen valable qui leur donne droit de retenir ces terres, mais tous les jours cette possession est sujette à être contestée au moyen de procédures ruineuses dans les Cours de Justice. La conséquence inévitable qui en résulte est, que l'amélioration de ces terres en est entravée, rapport à l'incertitude où se trouve le possesseur de pouvoir continuer sa possession; leur valeur se trouve dépréciée par l'aversion bien naturelle que l'on a d'acquiescer à une chose incertaine, et d'être exposé à des procès, dont les suites arrêtent l'honnête industrie, et produisent à la fin une ruine certaine.

Les Etablissements dans le Comté de *Missisquoi* furent commencés en mil sept cent quatrevingt-quatre, sur une étendue de terre concédée en Seigneurie, toutes les autres Concessions, néanmoins, sont en Franc et Commun Soccage. On estime que la population des Comtés de *Missisquoi* et de *Shefford* s'élève actuellement à environ onze mille; les mêmes causes ont fait régner la même incertitude dans cette partie, quoique cependant par la plus grande facilité d'accès aux Cours de *Montréal*, l'opinion plus générale a prévalu, que rapport aux transports, aux droits de succession et aux charges dont ces terres étoient grévées, elles devoient être régies par les Lois du *Canada*, et dans la pratique ordinaire parmi le peuple, il paraît y avoir eu plus de conformité à ces Lois.

Prenant donc en considération la situation particulière et malheureuse des habitans de ces Comtés, à l'égard des titres de ces terres, et que le désir indubitable de toute la population est d'avoir des Bureaux pour l'Enregistrement des Contrats comme étant le moyen le plus convenable pour leur procurer quelque soulagement; votre Comité a préparé et fait rapport d'un Bill à cet effet, dont les dispositions correspondent en autant qu'il est possible avec la loi maintenant en force dans le *Haut-Canada*, et que le Comité a appris donne en général assez de satisfaction par la manière dont elle était mise à exécution en cette Province.

Registry Offices
Bill read the
first time.

Mr. Peck then presented to the House a Bill to provide Registry Offices in the Counties of *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* and *Missisquoi*; and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Mr. Peck a alors présenté à la Chambre un Bill qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* et *Missisquoi*, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Bill pour un bureau d'enregistrement lu la première fois.

Bill relating to
the endorsement
of Writs of Attachment passed.

An engrossed Bill to repeal so much of the Ordinance Twenty-seventh *George* Third, Chapter Four, intituled, "An Ordinance to continue in force for a limited time: an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a Commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages, with such additional Regulations as are expedient and necessary," as requires that Writs of Attachment be endorsed, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour abroger la partie de l'Ordonnance de la vingt-septième *George* Trois, chapitre quatre, intitulée "Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, qui établit les Procès par Jurés dans les affaires de Commerce, et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires," en ce qui concerne l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill concernant l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt passé.

Bill for increasing
the duration
of the Criminal
Terms passed.

An engrossed Bill to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty *George* the Third, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, to amend the Judicature thereof, and to repeal certain Laws therein mentioned," inasmuch as the same relates to the Courts of Criminal Jurisdiction, was read for the third time.

Mr. *Viger* moved, seconded by Mr. *Caron*, That the Bill do pass.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yeas.

Messieurs *Leslie, Taylor, Louis Lagucux, Blanchet, Viger, Heriot, Scott, De St. Ours, Young, Brooks, Tremain, Letourneau, André Papineau, Knowlton, Laterrière, Perrault, Déligny, Fortin, Neilson, Child, Caron, Larue, Labrie, Cannon, Cuvillier, Clouet* and *Bureau*, (27.)

Nays,

Messieurs *Solicitor General, Duval* and *Peck*, (3.)

So it was carried in the affirmative, and

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé qui amende un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté *George* Trois, intitulé "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle et qui rappelle certaines lois y mentionnées," en autant qu'il a rapport aux Cours de Jurisdiction Criminelle, a été lu pour la troisième fois.

Mr. *Viger* a proposé, secondé par Mr. *Caron*, que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Leslie, Taylor, Louis Lagucux, Blanchet, Viger, Heriot, Scott, De St.-Ours, Young, Brooks, Tremain, Letourneau, André Papineau, Knowlton, Laterrière, Perrault, Déligny, Fortin, Neilson, Child, Caron, Larue, Labrie, Cannon, Cuvillier, Clouet* et *Bureau*, (27.)

Contre

Messieurs le *Solliciteur-Général, Duval* et *Peck*, (3.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour étendre la durée des termes criminels passé.

City of Montreal
Incorporation
Bill passed.

An engrossed Bill to Incorporate the City of *Montreal*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour incorporer la Cité de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour incorporer la cité de Montréal passé.

Messages from
His Excellency.

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

JAMES KEMPT,

PublicAccounts

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly, the several Accounts of the Revenue and Expenditure of the Province for the year one thousand eight hundred and twenty-nine; and there being a small excess of Expenditure above the sum appropriated for the expenses of the Civil Government, His Excellency relies on the liberality of the House for making provision for the same.

VOL.—39.

His

Le Lieutenant-Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement met devant la Chambre d'Assemblée les divers Comptes des Revenus et des Dépenses de la Province pour l'année mil huit cent vingt-neuf; et comme il y a un léger excédent de dépense au-delà de la somme affectée pour les Dépenses du Gouvernement Civil, Son Excellence attend avec confiance de la libéralité de la Chambre une disposition à cet égard.

2 Q

Son

Message de son Excellence.

Comptes publics.

His Excellency also lays before the Assembly a Statement of payments made in the year one thousand eight hundred and twenty-nine, for services of preceding years.

Castle of Saint Lewis,
Quebec, 10th February, 1830.

JAMES KEMPT,

Militia Staff.

No appropriation having been made by the Legislature for the payment of the Militia Staff and Contingencies for the last year, although the usual charge for this service was included in the Estimate. His Excellency the Administrator of the Government informs the House of Assembly that he represented the circumstance to His Majesty's Government; and as the service in question had been provided for by the Legislature to the end of the year one thousand eight hundred and twenty-eight, His Excellency could not doubt that the deduction from the Estimate was to be attributed to an intention on the part of the House of Assembly to provide for the payment of the Militia Staff by a distinct appropriation. His Excellency had, therefore, no hesitation in expressing to His Majesty's Government his belief that the omission would be made good on the first meeting of the Legislature, and requested an authority, with a view of providing for the immediate exigency of the case, to make the necessary advance from the Military Chest. Upon this representation, His Majesty's Government authorized such advance to be made, on the understanding however that application should be made to the Legislature for the repayment, and His Excellency now lays before the Assembly, an Account of the Payments which have been thus made from the Military Chest, confidently relying upon the House to make provision for the same.

Castle Saint Lewis,
Quebec, 10th February, 1830.

Appendix (M.)

For the Accounts accompanying the above Messages, see Appendix (M.) at the end of this Volume.

A Member added to a Committee, and the Quorum fixed.

Ordered, That Mr. De St. Ours be added to the Special Committee to whom is referred the Petition of Edward Larue; and that three Members thereof do form a Quorum.

Justices of the Peace Qualification Bill reported;

Mr. Létourneau, from the Committee of the whole House on the Bill for the qualification of Justices of the Peace, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on Militia Reports.

The Order of the Day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee of last Session, relating to the Militia, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Laterrière took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Laterrière reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Then, on Motion of Mr. Bourdages, seconded by Mr. Viger,

The House adjourned till Friday next.

Friday,

Son Excellence met aussi devant la Chambre d'Assemblée un Etat des payemens faits dans l'année mil huit cent vingt neuf pour des services des années précédentes.

Château Saint Louis,
Québec, 10 Février 1830. }

JAMES KEMPT,

Etat major de la milice.

La Législature n'ayant fait aucune allocation pour le pavement de l'Etat major de la milice, et des dépenses Contingentes pour l'année dernière, quoique l'article ordinaire pour ce service fût porté dans l'évaluation, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement informe la Chambre d'Assemblée qu'elle a représenté la chose au Gouvernement de Sa Majesté; et comme la Législature avait pourvu au service en question jusqu'à la fin de l'année mil huit cent vingt-huit, Son Excellence ne pouvait douter que la déduction de l'évaluation ne dût être attribuée à l'intention qu'avait la Chambre d'Assemblée de pourvoir aux payemens de l'Etat-major de la Milice par une allocation distincte. C'est pourquoi, Son Excellence n'a pas hésité à exprimer au Gouvernement de Sa Majesté la croyance où elle était qu'il serait fait bon de cette omission à la prochaine Assemblée de la Législature, et a demandé à être autorisée afin de pourvoir aux exigences immédiates de ce service, à faire les avances nécessaires sur la Caisse militaire. Sur cette Représentation, le Gouvernement de Sa Majesté a autorisé une telle avance, bien entendu cependant qu'il serait fait application à la Législature pour le remboursement d'icelle, et Son Excellence met maintenant devant l'Assemblée un Compte des Payemens qui ont été ainsi faits à même la Caisse militaire, attendant avec confiance de la Chambre une disposition à cet égard.

Château Saint Louis,
Québec, 10 Février 1830. }

Pour les Comptes accompagnant les Messages, ci-dessus, voyez Appendice (M.) à la fin de ce Volume.

Appendice (M.)

Ordonné, Que Mr. De St.-Ours soit ajouté au Comité Spécial auquel est référée la Pétition d'Edouard Larue, et que trois Membres d'icelui formeront un Quorum.

Un membre ajouté à un Comité, et le Quorum fixé.

Mr. Létourneau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la qualification des Juges de Paix, a fait rapport, conformément à l'ordre des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport du Comité sur le Bill pour la qualification des Juges de Paix,

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

grossoyé.

Lu l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial de la dernière Session sur la Milice.

Comité sur les Rapports sur la milice.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Laterrière a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Laterrière a fait rapport, que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Alors, sur motion de Mr. Bourdages, secondé par Mr. Viger,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi,

Friday, 12th February, 1830.

Vendredi, 12 Février 1830.

Road from the Seignior of Bonsecours to the Waste Lands of the Crown:— Report of Commissioners.

MR. Fortin presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the ninth George the Fourth, chapter thirteen, for opening a Road from the front road of the third Concession of the Seignior of Bonsecours to the westward of the Church of *l'Islet* and leading to the Waste Lands of the Crown.

For the said Report, see Appendix (F. No. 1.) at the end of this Volume.

Appendix (F. No. 1.)

A Member added to a Committee.

Ordered, That Mr. Labrie be added to the Special Committee to whom is referred the Resolution of this House, that it is expedient to establish an Hospital for the reception of Sick Seamen, and other indigent Sick.

Petition of Ormsby Bourke referred.

Ordered, That the Petition of Ormsby Bourke, of Quebec, be referred to the said Committee.

Pilots Qualification Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Leterrière have leave to bring in a Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

J. Porteous Bridge Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Scott have leave to bring in a Bill to authorize James Porteous, Esquire, to build a Toll-Bridge over the River *Jésus*, opposite the Village of *Sainte Rose*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Petition against the Road Laws and Grand Voyers Fees;

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Berthier*, *Lanoraye*, *Isle du Pads*, *Bayonne* and *Saint Cuthbert*, County of *Warwick*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; complaining of the burthensome expenses imposed upon the Petitioners by the Road Act now in force, and the Act for regulating the Fees of the *Grand Voyers*, amounting to a heavy and direct taxation; of the ignorance of the localities of the *Grand Voyers*, and consequent injustice and ruinous Law Suits; of the unjust repartition of the expenses according to the extent and not the value of the land; of the delays and expenses by homologation of *Procès Verbaux* being required in the District Court, and praying for Homologation by Justices of the Peace of the County.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine*, *Rivière-du-Loup*.

Report on the Petition for a Court of Justice and Gaol on the River Richelieu;

Mr. *Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Counties of *Richelieu* and *Surrey*, presented to the House the Report of the said Committee; and the said Report was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, after deliberation, are of opinion that the conclusion of the prayer of the Petition be granted, provided the majority of the Inhabitants of the Counties of *Surrey* and *Richelieu* consent to the establishment of one Court of Justice for the said two Counties.

referred.

Ordered, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on His Excellency's Message relating to the erection of Court Houses and Gaols in the most populous Counties.

Report on Petition for a Market Place in the Village of Saint Hyacinthe.

Mr. *Viger*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Seignior of *Saint Hyacinthe*,

MR. Fortin a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la Neuvième George Quatre Chapitre treize, pour ouvrir un Chemin à partir du Chemin de front de la troisième Concession de la Seigneurie de *Bonsecours*, à l'Ouest de l'Eglise de *l'Islet*, et conduisant aux terres non concédées de la Couronne.

Pour le dit Rapport voyez Appendice (F. No. 1.) à la fin de ce Volume.

Rapport des Commissaires du Chemin de la seigneurie de Bonsecours aux terres incultes de la Couronne.

Appendice (F. no. 1.)

Ordonné, Que Mr. Labrie soit ajouté au Comité Spécial auquel est référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'établir un Hopital pour la réception des matelots malades, et autres malades indigents.

Un membre ajouté à un Comité.

Ordonné, Que la Pétition d'Ormsby Bourke, de Québec, soit référée au dit Comité.

Pétition d'Ormsby Bourke, référée.

Ordonné, Que Mr. Leterrière ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord.

Bill pour la qualification des Pilotes lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Ordonné, Que Mr. Scott ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser James Porteous, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jésus*, vis-à-vis le Village de *Sainte Rose*.

Bill du Pont de J. Porteous lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Berthier*, *Lanoraye*, *Ile du Pads*, *Bayonne* et *Saint Cuthbert*, dans le Comté de *Warwick*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue; se plaignant des frais exorbitans imposés aux Pétitionnaires par l'Acte des Chemins maintenant en force et l'Acte qui règle les Honoraires des Grands-Voyers, lesquels se montent à une taxation directe et onéreuse; de l'ignorance des localités dans les Grands-Voyers, et des injustices et des procès ruineux qui en sont la suite; de la répartition injuste des frais d'après l'étendue et non d'après la valeur des Terres; des délais et des frais qu'entraîne l'homologation des Procès verbaux par les Cours de Districts, et demandant que l'homologation se fasse par les Juges de Paix du Comté.

Pétition contre les Lois des Chemins et les Honoraires des Grands Voyers.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint Antoine*, *Rivière du Loup*.

référé.

Mr. *Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Comtés de *Richelieu* et *Surrey*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition pour une Cour de Justice et Prison sur la Rivière Richelieu;

Votre Comité, après mûre délibération, est d'opinion que la prière des Pétitionnaires devrait être accordée, pourvu que la majorité des Habitans des dits Comtés de *Surrey* et de *Richelieu* consente à l'établissement d'une seule Cour de Justice pour ces deux Comtés.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence relatif à l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtés les plus populeux.

référé.

Mr. *Viger*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de la Seigneurie de *Saint Hyacinthe*,

Rapport sur une Pétition pour une place de marché dans le Village de Saint Hyacinthe.

cinthe for the establishment of a Market Place, presented to the House the Report of the said Committee; and the said Report was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having maturely considered the prayer of the Petitioners, are of opinion that the establishment of a Market Place at *Saint Hyacinthe* would be advantageous, and that the prayer of the Petition ought to be granted.

Report on Petitions for a Turnpike Road between St. John's and La Prairie.

Mr. *Cuvillier*, from the Special Committee to whom were referred the Petition of *William Macrae* and others, and also the Petitions of the Inhabitants of the Parishes of *Saint Jean l'Evangeliste*, and other places, reported that the Committee had examined the contents of the said Petitions, and had come to an opinion thereon, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question;

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided on the question:

Yeas 29
Nays 5

So it was carried in the affirmative,

And the said Report was received, and again read at the Clerk's Table, as followeth:

Joseph Perrault, Esquire, one of the Members of Your Committee, stated that the probable cost of Macadamizing the Road between *Saint John's* and the Village of *La Prairie*, would be from sixteen to eighteen pounds per arpent, and that the expense of keeping such a road in repair would be about ten shillings per arpent annually, including the value of the metal.

Your Committee having deliberated upon the whole matter referred to them, have agreed to the following Report, from which Mr. *Bourdages* dissents.

Previous to entering into the consideration of the merits of the several Petitions referred to Your Committee, they have thought it necessary to ascertain how far the applicants for the Turnpike Road had complied with the Rules of the House; for which purpose they called before them *Robert Jones*, Esquire, one of the Petitioners, who produced to Your Committee a Certificate of the publication of a Notice in the *Quebec Gazette* published by Authority, but could not furnish any Evidence of the publication of similar Notices at the Church doors of the Parishes interested in the said application, as required by the Rules of the House. Your Committee have however to remark on this subject, that in proof of such Notices having been given, they refer to the Petitions from the adjoining Parishes, in favor of granting the privilege, and to the one adverse to it, which are before Your Committee, and which are very numerous signed. These Petitions are uniform in representing the Road between *Saint John's* and *La Prairie* as in almost an impracticable state, in part owing to the nature of the soil, but principally in consequence of its being the great and only line of communication between *Lake Champlain* and the *Saint Lawrence*, through which the heavy and bulky produce from the *United States* passes, and must ever remain in its present almost impassable state unless means are devised for its improvement and maintenance beyond those now existing. Your Committee having maturely weighed and considered the allegations of all parties, and having brought to bear upon this subject the individual knowledge which they possess of the road in question, are firmly of opinion that some Legislative enactment is absolutely necessary to relieve the inhabitants of that part of the Province from the heavy burthen to which they are subject of repairing and maintaining such a frequented public highway through

cinthe, pour l'établissement d'une place de Marché; a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir examiné avec attention la Requête des Pétitionnaires, est d'opinion que l'établissement d'un Marché au Village de *Saint Hyacinthe* serait avantageux, et que les conclusions de la Requête devraient être accordées.

Mr. *Cuvillier*, du Comité Spécial auquel ont été référées les Petitions de *William Macrae*, et autres, et aussi les Petitions des Habitans des Paroisses de *Saint Luc* et *Saint Jean l'Evangeliste*, et autres lieux, a fait rapport que le Comité avait examiné le contenu des dites Petitions, et avait formé une opinion sur icelles, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Mr. l'Orateur ayant mis la question:

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 29
Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Le dit Rapport a été reçu et lu de nouveau à la Table du Greffier comme suit:

Joseph Perrault, Ecuyer, l'un des membres de votre Comité, dit, qu'il pourrait en coûter de seize à dix-huit louis par arpent, pour macadamiser le Chemin entre *Saint Jean* et le Village de *La Prairie*, et que l'entretien d'un pareil chemin coûterait environ dix schelins par arpent annuellement, y compris l'achat des matériaux.

Votre Comité ayant délibéré sur toute la matière à lui renvoyée a concouru au Rapport suivant, à l'exception de Mr. *Bourdages* qui diffère avec lui d'opinion.

Votre Comité, avant d'entrer dans la considération des mérites des diverses Petitions à lui renvoyées, a cru nécessaire de s'assurer jusqu'à quel point les personnes qui demandaient le privilège d'établir un Chemin de Barrières, s'étaient conformées aux règles de cette Chambre, pour lequel objet il a fait venir devant lui *Robert Jones*, Ecuyer, un des Pétitionnaires, qui produisit au Comité un certificat de la publication d'une annonce insérée dans la *Gazette de Québec* publiée par autorité, mais qui ne put fournir aucune preuve de la publication de pareille annonces aux Portes des Eglises des Paroisses intéressées dans la dite application, selon que les règles de cette Chambre le requièrent. Votre Comité doit remarquer à ce sujet que, pour preuve que telles annonces ont été faites, il renvoie aux Petitions des Paroisses voisines en faveur de l'octroi du privilège, et à celle qui y est contraire, lesquelles sont devant le Comité, et sont signées par un grand nombre de personnes. Ces Petitions s'accordent toutes à représenter le Chemin entre *Saint Jean* et *La Prairie*, comme étant dans un état presque impraticable, provenant en partie de la nature du sol, mais principalement de ce qu'il est la grande et unique ligne de Communication entre le *Lac Champlain* et le *Saint Laurent*, par laquelle passent les gros et lourds produits des *Etats-Unis*, et qui doit toujours resté dans l'état presque impraticable où elle est maintenant, s'il n'est pris, pour l'améliorer et l'entretenir, d'autres moyens que ceux qui existent maintenant. Votre Comité, ayant mûrement pesée et considéré les raisons de toutes les parties, et profitant des connaissances individuelles que ses membres possèdent à l'égard du Chemin en question, est fermement d'opinion, qu'il est de nécessité absolue qu'il soit adopté quelque disposition législative pour soulager les Habitans de cette partie de la Province du fardeau pesant que leur imposent

Rapport sur des Petitions pour un chemin de Barrière entre St. Jean et La Prairie.

through which nearly the whole of the trade between *Montreal* and the *United States* is carried.

Adverting however to the grant made in the last Session towards the repairs of said Road, they feel unwilling to recommend to the House the granting the privilege of a Turnpike to a company of individuals who would exclusively benefit by the grant. They would rather recommend an additional grant so as to complete the Road upon the principle of *McAdam*, and making it a free Road as all the other roads of the Province. Your Committee, notwithstanding they would wish to see this Road a free Road, yet from the circumstance, of it being much travelled, being the great thoroughfare to and from the *United States*, and the injustice of compelling individuals residing thereon to keep it in repair, which from the frequency of the call operates to the disadvantage of their agricultural pursuits, they would submit to the consideration of the House, if it would not be expedient to collect a small Toll thereon from persons transporting the produce of the *United States*, or coming from that quarter, and from persons travelling thereon for hire.

Report on
Steam Navigation
between
Quebec and
Halifax;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants of *Quebec* relating to Steam Navigation between *Quebec* and *Halifax*, presented to the House the Report of the said Committee; and the said Report was again read at the Clerk's Table, as followeth:

The encouragement of Steam Navigation between *Quebec* and *Halifax* has already obtained the sanction of an Act of the Legislature passed the twenty-second March one thousand eight hundred and twenty-five; this Act offered a sum of Fifteen hundred pounds for that purpose, to be paid in equal annual payments to the first Person or Company that should cause a Steam Boat of not less than five hundred tons burthen, to be built and regularly navigated between these Ports during four years, the payments to be made after each of the three first successive voyages.

It appears to your Committee that this encouragement has not been deemed sufficient, and it is in the hope of additional encouragement that the present Company has been formed.

Upwards of Eight thousand pounds has already been subscribed in *Quebec* and *Montreal* for the object, and steps taken for procuring a suitable vessel,—with a further encouragement from the Legislature, Your Committee cannot have a doubt that the object of the Act of one thousand eight hundred and twenty-five will be finally effected.

Your Committee does not think it necessary to insist further on the advantages which would result from an Establishment which has already obtained the sanction of the Legislature.

Your Committee, however, respectfully observe that the necessity of such a communication is become more urgent from the threatened interruption of the usual communication by land in consequence of pretensions to territory insisted upon by the *United States*.

Your Committee are fully persuaded however useful may be the proposed undertaking immediately, and its tendency to increase the commercial intercourse between the *Canadas* and its Sister Colonies in *North America* and the *West Indies*, that it does not at present offer a prospect of a fair return for the capital invested; under

sent la réparation et l'entretien d'une route aussi fréquentée, par laquelle se fait presque tout le Commerce entre *Montréal* et les *Etats-Unis*.

Cependant, faisant attention à l'octroi fait dans la dernière Session pour la réparation du dit Chemin, votre Comité ne se sent pas disposé à recommander à la Chambre d'accorder le privilège de faire un Chemin de Barrière à une Compagnie d'individus qui profiteraient seule de la dotation. Il serait plutôt porté à recommander une allocation additionnelle, de manière à compléter le chemin sur le principe de *Macadam*, et en faire un Chemin franc, comme tous les autres Chemins de la Province. Néanmoins, malgré le désir qu'a votre Comité de voir ce Chemin libre, considérant qu'il est bien fréquenté, étant la grande voie de communication entre les *Etats-Unis*, et qu'il est injuste de forcer les individus qui y résident à le tenir en bon état, ce qui les oblige de laisser fréquemment leurs travaux champêtres et leur cause par là un grand dommage, il soumettrait à la considération de la Chambre, s'il ne serait pas expédient d'y établir un léger péage, pour les personnes qui transporteraient des produits de ou aux *Etats-Unis*, et pour les personnes qui y feraient passer des voitures de louage.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands de *Québec*, concernant la navigation à vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la
navigation à va-
peur entre Qué-
bec et Halifax;

L'encouragement d'un mode de navigation au moyen de la vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a déjà été obtenu par la sanction d'un Acte de la Législature, passé le vingt-deuxième Mars mil huit cent vingt-cinq. Cet Acte faisait l'offre d'une Somme de quinze cens livres à cet effet, pour être payée en payemens égaux et annuels à la première personne ou Compagnie qui ferait construire un Vaisseau à vapeur, du port de pas moins de cinq cens tonneaux, et le ferait naviguer régulièrement entre ces Ports durant quatre années; chaque paiement devant être fait après chaque voyage, pendant les trois premiers voyages consécutifs.

Il paraît à votre Comité que l'on n'a pas jugé que cet encouragement était d'une nature suffisante; et c'est dans l'espérance qu'il sera donné à cet objet un encouragement additionnel que la Compagnie actuelle a été formée.

Il a été souscrit plus de huit mille livres à *Québec* et à *Montréal* pour cet objet; et l'on a pris des mesures pour se procurer un vaisseau convenable. Avec un encouragement additionnel de la part de la Législature, votre Comité n'a aucun doute quelconque que l'objet, que l'Acte de mil huit cent vingt-cinq avait en vue, ne soit finalement effectué.

Votre Comité ne croit pas qu'il soit nécessaire de s'étendre sur les avantages qui résulteraient d'un établissement qui a déjà reçu la Sanction de la Législature.

Votre Comité observera néanmoins respectueusement que la nécessité d'une semblable communication, est devenue plus urgente depuis que la Communication ordinaire par terre est menacée d'être interrompue par les réclamations de Territoires dans lesquels les *Etats-Unis* persistent.

Votre Comité, quoique pleinement persuadé de l'utilité immédiate de l'entreprise projetée, et de l'effet que cela aurait d'augmenter les relations de commerce entre le *Canada* et ses Colonies voisines dans l'*Amerique* du Nord, et avec les Iles sous le vent, ne voit pas pour le moment la perspective d'un profit raisonnable

under this impression they do not hesitate to recommend the doubling the former grant to be paid in the manner proposed by the Petitioners.

The Report committed.

Ordered. That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Petition for Incorporating the Quebec Exchange.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants of the Lower Town of Quebec, praying for the incorporation of the Quebec Exchange, presented to the House the Report of the said Committee; and the said Report was again read at the Clerk's table, as followeth:—

Your Committee after due consideration, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Report on P. Chasseur's Petition;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of Pierre Chasseur, presented to the House the Report of the said Committee; and the said Report was again read at the Clerk's table, as followeth:—

Your Committee, having considered the Evidence, that the money granted at the last Session of the Provincial Parliament to Mr. Chasseur, has been faithfully applied for the improvement and permanent security of his Museum of Natural History, and conceiving that the preservation and improvement will lead to the more general introduction of a knowledge of the objects of Natural History peculiar to the *Canadas*, are of opinion that an additional grant ought to be made to Mr. Chasseur on the same principles as that of last year.

Your Committee, however, recommends that it should be so limited as to provide for the payment of all Debts of Mr. Chasseur, for which the Museum may have been liable to seizure, previous to the former grant and conveyance to the Commissioners, and that the Museum should remain secured to the Province against all other Debts till the re-payment of that grant and the present.

Committed.

Ordered. That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

American Presbyterian Relief Bill, read the second time;

A Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montréal*, denominated Presbyterians, was, according to order, read a second time.

Committed;

Ordered. That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

Considered.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Scott reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered. That the Report be received to-morrow.

Committee on Bill to secure the Independence of the Judges.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Turgeon took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair,

And Mr. Turgeon reported that the Committee had gone

nable sur le Capital qu'il faudrait y employer; et c'est sous ce rapport qu'il n'a pas hésité de recommander le double du premier Octroi, dont le paiement devrait se faire de la manière proposée par les Pétitionnaires.

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Le Rapport référé.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands de la Basse-Ville de *Québec*, demandant l'Incorporation de la Bourse de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après mûre considération, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

Rapport sur la Pétition pour incorporer la Bourse de Québec.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Pierre Chasseur, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de Pierre Chasseur.

Votre Comité, considérant par les témoignages qui sont devant lui, que l'argent accordé dans la dernière Session du Parlement Provincial à Mr. Chasseur, a été fidèlement appliqué à l'amélioration et à assurer la permanence de son Cabinet d'Histoire Naturelle, et concevant que la préservation et l'amélioration de cet établissement tendront à l'extension et à l'introduction plus générale de la connaissance des objets d'Histoire Naturelle particuliers aux *Canadas*, est d'avis qu'il devrait être accordé à Mr. Chasseur une aide pécuniaire additionnelle, sur les mêmes principes que celle de l'année dernière.

Votre Comité recommande cependant que cette allocation devrait être accordée avec la restriction, qu'elle sera employée à payer les dettes de Mr. Chasseur, pour lesquelles le Cabinet a pu être sujet à saisie avant la première allocation et transport du Cabinet aux Commissaires, et que le dit Cabinet doit continuer à être assuré à la Province au préjudice de toute autre dette, jusqu'au remboursement de la première et de la présente allocation.

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill en faveur d'une certaine Congrégation religieuse à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbytériens, a été lu une seconde fois.

Bill pour le secours des Presbytériens Américains lu une seconde fois;

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considéré.

Mr. Scott a pris la Chaire du Comité; et après avoir siégé quelque tems.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Scott a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, dont il avoit ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu demain.

Lu l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour assurer l'Indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Comité sur le Bill pour assurer l'Indépendance des Juges.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Turgeon a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Turgeon a fait rapport que le Comité avait passé

gone through the Bill, and had made an Amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on Court Houses and Gaols.

The Order of the day for the House in Committee on His Excellency's Message relating to Court Houses and Gaols, and on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Counties of *Richelieu* and *Surrey*, praying for the establishment of a Court of Justice, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Malhiot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Malhiot* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Militia Reports deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee of last Session, relating to the Militia, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow, and be then the first Order of the day.

Then, on Motion of Mr. *Labrie*, seconded by Mr. *Taylor*,

The House adjourned.

Saturday 13th February, 1830.

Committee to continue the enquiry on the Petition of S. H. Dickerson.

ON motion of Mr. *Child*, seconded by Mr. *Brooks*.
Ordered, That the Entry in the Journal of the House of the twelfth March last, containing the Order of this House, that the enquiry and proceedings on the Petition of *Silas Horton Dickerson*, be continued in the next Session of this House, be now read.

The said Entry was read accordingly.

Mr. *Child* moved to resolve, seconded by Mr. *Brooks*, That a Committee of five Members be appointed to proceed upon the said Petition of *Silas Horton Dickerson*, pursuant to the Order of this House of the last Session, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

The House divided on the question:

Yeas 32.

Nays 3.

So it was carried in the Affirmative, and,

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Child*, Mr. *Neilson*, Mr. *Duval*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

Report on Bill to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers.

Mr. *Viger*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal certain parts of an Act passed in the thirty-fourth year of His late Majesty's Reign, intituled "An Act for the division of the Province of *Lower-Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," and to ascertain the Boundaries of the District of *Three-Rivers*, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's table.

Ordered,

passé le Bill, et y avait fait un Amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence, relativement aux Cours de Justice et aux Prisons, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des habitans des Comtés de *Richelieu* et *Surrey*, demandant l'établissement d'une Cour de Justice.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Malhiot* a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Malhiot* a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial de la dernière Session sur la Milice.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain, et qu'il soit alors le premier Ordre du Jour.

Alors, sur motion de Mr. *Labrie*, secondé par Mr. *Taylor*,

La Chambre s'est ajournée.

Comité sur les Cours de Justice et Prisons.

Rapports sur la Milice référés.

Sumedi, 13 Février, 1830.

SUR motion de Mr. *Child*, secondé par Mr. *Brooks*,
Ordonné, Que l'Entrée dans le Journal de cette Chambre du douzième Mars dernier, contenant l'Ordre de cette Chambre, que l'Enquête et les Procédés sur la Pétition de *Silas Horton Dickerson* soient continués à la Session prochaine de cette Chambre, soient maintenant lue.

La dite Entrée a été lue en conséquence.

Mr. *Child* a proposé de résoudre, secondé par Mr. *Brooks*, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres pour procéder sur la Pétition de *Silas Horton Dickerson*, conformément à l'Ordre de cette Chambre de la dernière Session, pource faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 32

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Résolu*, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Child*, Mr. *Neilson*, Mr. *Duval*, Mr. *Quesnel* et Mr. *Viger* composent le dit Comité.

Comité pour continuer l'Enquête sur la Pétition de S. H. Dickerson.

Mr. *Viger*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines lois y mentionnées," et pour définir les bornes du District des *Trois-Rivières*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour définir les bornes du District des Trois-Rivières.

Or-

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Physic and Surgery Bill reported, and read the first time.

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, That it is expedient to amend the Provincial Ordinance of the twenty-eighth year of the Reign of *George* the Third, chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of *Quebec* and *Montreal*, without Licence." with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

E. N. L. Dumont's Bridge Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Labrie* have leave to bring in a Bill to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont* to build a Toll-Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Bill relating to the Cliffs of Quebec read the first time.

Ordered. That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Messages from His Excellency:

Lieutenant Colonel *York*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

JAMES KEMPT,

Surveyor, and Walter and Searcher of the Customs at Montreal.

His Excellency the Administrator of the Government informs the House of Assembly that in carrying into effect the Act passed in the last Session of the Legislature authorizing the collection of certain Duties at *Montreal*, a very great increase both of labour and responsibility has been imposed upon the Surveyor, and the Walter and Searcher of His Majesty's Customs at that Port, duties having devolved upon those Officers, to a great extent, quite distinct from those usually assigned to the offices they hold.

His Excellency has reason to know that the public have derived great advantage from the zeal and punctuality with which these duties have been performed, and feeling satisfied that it could not be the intention of the House of Assembly to impose additional labour and responsibility upon any officer without assigning some adequate remuneration for the same, he has no hesitation in recommending to the House to grant such remuneration to the officers in question for the past year, and make some provision for the future discharge of this service.

His Excellency would suggest that Two hundred pounds may be deemed, under the circumstances of the

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

le Bill grossoyé.

Mr. *Labrie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'amender l'Ordonnance Provinciale de la vingt-huitième *George* Trois Chapitre huit, intitulé, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de *Québec*; ou la Profession d'Accoucheur dans les villes de *Québec* et *Montréal* sans une permission," avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens, concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill concernant la médecine et la chirurgie présentée, et lu la première fois.

Ordonné, Que Mr. *Labrie* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies* dans le District de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill du pont de E. N. L. Dumont, lu la première fois.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill concernant les Caps de Québec lu la première fois.

Le Lieutenant Colonel *York*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la barre, et a remis à Mr. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Message de son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

JAMES KEMPT.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement informe la Chambre d'Assemblée, qu'en mettant à exécution l'Acte passé dans la dernière Session de la Legislature, qui autorise la perception de certains Droits à *Montréal*, il en est résulté une augmentation considérable, tant de devoir que de responsabilité, à l'égard du Surveillant et du Chercheur et Visiteur des Douanes de Sa Majesté qui sont établis à ce Port, rapport à des services dont ces officiers se trouvent chargés, et qui en grande partie sont entièrement distincts de ceux ordinairement assignés aux charges dont ces officiers sont revêtus.

Surveillant et chercheur et Visiteur des douanes à Montréal.

Son Excellence a eu lieu de s'assurer que le Public a retiré de grands avantages par la règle et l'exactitude avec lesquels on a rempli ces devoirs; et étant convaincu que l'intention de la Chambre d'Assemblée n'était pas d'imposer un travail et une responsabilité additionnelle sur aucun officier quelconque, sans lui accorder quelque rémunération à cet égard, Son Excellence n'hésite nullement de recommander à la Chambre d'accorder cette rémunération aux officiers dont il est question, pour l'année courante, et de pourvoir à quelques dispositions pour que ces services soient exécutés à l'avenir.

Son Excellence croit devoir suggérer, sous les circonstances du cas, que la somme de deux cens livres serait

the case, a reasonable remuneration for the Surveyor, and One hundred pounds for the Waiter and Searcher.

Castle of *Saint Lewis*,
13th February, 1830.

JAMES KEMPT,

The premises at present occupied as a Custom-House in the Town of *Quebec*, being found very inconvenient, and incapable of affording the accommodation which the great and increasing public business of the Port now requires, it would appear indispensable that some measures should be taken to procure a building more adapted for the purpose; His Excellency the Administrator of the Government therefore informs the House of Assembly, that the circumstance having been represented to the Lords of the Treasury, their Lordships have signified their consent to the purchase of a suitable building, and that the expense should be defrayed from the Crown Duties and from the Provincial Duties respectively, collected at *Quebec*, in proportion to their relative amount, provided the Provincial Legislature should accede to such arrangement.

His Excellency lays before the House of Assembly the Copy of a Communication that has been received from the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs on the subject, by which it appears that two proposals have been made to them for the sale of Property in the Lower Town of *Quebec*; the one a House well adapted for the purpose of a Custom House, and the other a lot of ground very conveniently situated, on which a suitable building might be erected.

The expense in either case would amount to about Four thousand pounds, and His Excellency therefore recommends to the House of Assembly to adopt the necessary measures for enabling the purchase to be effected according to the arrangement proposed by the Lords of the Treasury.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 13th February 1830.

Copy of the Documents referred to in the above Message :

Custom-House, *Quebec*,
29th January 1830.

May it please Your Excellency ;

With reference to the enclosed Copy of a Letter dated seventeenth of September one thousand eight hundred and twenty-nine, from the Honorable *J. Stewart*, one of the Secretaries to the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, upon the mode proposed for purchasing, for a Custom House, a House lately the Property of Mr. *Caldwell*, and of charging the purchase money to the Customs Revenue of the Crown, and of the Province respectively, in proportion to their relative amount; we have the honour to enclose for Your Excellency's consideration, Copy of a Letter addressed to us by Mr. *John Jones*, the purchaser of Mr. *Caldwell's* House above mentioned, proposing to sell the same for the sum of Four thousand pounds; also Copy of a Letter from Mr. *W. Walker*, offering a Lot of Ground as a site for a Custom-House, at the rate of two shillings and nine pence currency per superficial foot, or to build a House thereon upon a given plan, and to lease the same for a term of years.

Upon these proposals we beg leave to observe, that both situations appear to be nearly of equal convenience for public business; the House of

serait considérée comme une rémunération suffisante pour le Surveillant, et celle de cent livres pour le Visiteur et Chercheur.

Château *Saint-Louis*, }
13 Février 1830. }

JAMES KEMPT,

Les bâtimens maintenant occupés comme Maison de Douane dans la ville de *Québec*, se trouvant ne plus convenir et insuffisans pour donner les commodités que demandent maintenant l'importance et l'accroissement des affaires publiques de ce Port, il paraîtrait indispensable qu'il fût pris des mesures pour avoir un Edifice plus propre à cet objet; C'est pourquoi Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement informe la Chambre d'Assemblée, que la chose ayant été représenté aux Lords de la Trésorerie, Leurs Seigneuries ont signifié leur consentement à l'acquisition d'un bâtiment convenable, et à ce que la dépense en fût payée à même les droits de la Couronne et sur les droits provinciaux, respectivement perçus à *Québec*, à proportion de leur montant relatif, dans le cas où la Législature accèderait à un tel arrangement.

Son Excellence met devant la Chambre d'Assemblée copie d'une communication qui a été reçue du Collecteur et du Contrôleur des Douanes de Sa Majesté, sur ce sujet, par laquelle il appert qu'il leur a été fait deux soumissions pour la vente de propriétés dans la Basse-Ville de *Québec*; l'une, une Maison bien propre à faire une Douane, et l'autre un Lot de terre dans une situation très avantageuse, sur lequel on pourrait élever un Edifice convenable.

La dépense dans l'un et l'autre cas pourrait monter à environ Quatre mille Louis; et Son Excellence en conséquence recommande à la Chambre d'Assemblée d'adopter les mesures nécessaires pour le mettre en état de faire l'acquisition, selon l'arrangement proposé par les Lords de la Trésorerie.

Château *Saint-Louis*, }
Québec, 13 Février 1830. }

Copics des Documents, auquel réfère le Message ci-dessus :

Douane, *Québec*,
29 Janvier 1830.

Qu'il plaise à Votre Excellence ;

En égard à la Copie ci-incluse d'une lettre en date du dix-septième Septembre mil huit cent vingt-neuf, de l'Honorable *J. Stewart*, un des Secrétaires des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, sur le mode proposé pour l'acquisition d'une Maison appartenant ci-devant à Mr. *Caldwell*, pour en faire une Douane, et de porter le prix d'achat sur les revenus des Douanes de la Couronne et de la Province respectivement, à proportion de leur montant relatif, nous avons l'honneur de transmettre ci-incluse, pour la considération de Votre Excellence, la copie d'une lettre à nous adressée par Mr. *John Jones*, l'acquéreur de la Maison de Mr. *Caldwell* ci-dessus mentionné, proposant de la vendre pour la somme de quatre mille livres; aussi copie d'une lettre de Mr. *W. Walker*, offrant un lot de terre comme site pour une Douane, sur le pied de deux shillings et neuf deniers courant par pied en superficie, ou d'y bâtir une Maison, d'après un plan donné, pour la louer pour un certain nombre d'années.

Sur ces soumissions, nous demandons qu'il nous soit permis d'observer que les deux situations paraissent à peu-près également commodes pour les affaires publiques

Mr. Jones is capable of affording every accommodation required, and could be occupied on the first May next; on the lot of ground proposed by Mr. Walker, a house could be erected for about the same amount as the purchase money asked by Mr. Jones, and which would possess greater security against accident from fire, by being an isolated building unconnected with any other house, but which could not be ready for occupation until the first of May one thousand eight hundred and thirty-one.

In making this communication to Your Excellency, we most respectfully beg leave to submit our request that Your Excellency may be pleased to cause such measures to be taken thereon as may be most likely to obtain the end desired, and to provide that accommodation and convenience which the great and increasing public business of this Port so much requires, as also to afford sufficient security for the very large amount of Revenue annually collected, and of the necessary and important records of the Department.

It may be proper to acquaint Your Excellency that as the period of leasing houses for the year is near at hand, it will be necessary to give Mr. Jones an answer as early as possible, should a favourable view be taken of the tender made by him.

With great respect,
We have the honor to be,
&c. &c.

(Signed,) { JOHN BRUCE, Actg. Col.
G. A. GORE, Compt.

To His Excellency
Sir James Kempt, G. C. B.

(A true Copy.)
C. YORKE, Secy.

Treasury Chambers,
17th September 1829.

Gentlemen,

I am directed by the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury to acquaint you that having submitted to Sir George Murray, your Memorial of the fifteenth July last, recommending the purchase of House, the property of Mr. Caldwell, for the use of the Customs at Quebec, and received a reply thereto, their Lordships have signified their entire concurrence with him in opinion, that if Mr. Caldwell's House be purchased for a Custom House, the purchase money should be charged to the Customs' Revenue of the Crown and of the Province respectively, in proportion to their relative amount, and have requested Sir George Murray to take measures for ascertaining whether the Province will accede to that arrangement.

(Signed) J. STEWART.

To the Honorable Commissioners
of H. M. Customs.

Custom House, London,
26th September 1829.

The foregoing Copy of a Letter from the Honorable J. Stewart (one of the Secretary's to the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury) is transmitted to the Collector and Comptroller of Quebec for information and government.

By order of the Commissioners.

(Signed) C. SCOVIL.
True

publiques: la Maison de Mr. Jones est en état d'offrir toutes les commodités qu'on puisse désirer, et pourrait être occupée au premier de Mai prochain; sur le terrain de Mr. Walker on pourrait bâtir une Maison à peu-près pour le même prix qui est demandé pour la Maison de Mr. Jones, et elle aurait l'avantage d'être moins exposée aux accidens de l'incendie, vu qu'elle serait isolée, et n'avoisinerait aucune autre Maison, mais elle ne pourrait être occupée avant le premier Mai mil huit cent trente-et-un.

En faisant cette communication à Votre Excellence, nous demandons respectueusement qu'il nous soit permis de prier Votre Excellence de vouloir bien faire adopter à cet égard telles mesures qui promettront d'avantage d'atteindre un but désiré, et de faire en sorte à procurer les facilités et les commodités que requièrent si fortement l'importance et l'accroissement des affaires publiques de ce Port, et aussi d'offrir la sûreté que demande le montant très considérable des revenus annuellement perçus, et des livres nécessaires et importants de ce département.

Il peut être à propos d'informer Votre Excellence que, comme le tems pour louer les Maisons pour l'année tire presque à sa fin, il sera nécessaire de donner à Mr. Jones une réponse aussi prompte que possible dans le cas où l'on accueillerait favorablement la proposition qu'il a faite.

Avec le plus profond respect,
Nous avons l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

(Signé) { JOHN BRUCE, Agissant Collecteur,
G. A. GORE, Contrôleur.

A Son Excellence
Sir James Kempt, C. G. B.

(Vraie Copie.)

C. YORKE, Sec.

Chambres de la Trésorerie,
17 Septembre 1829.

Messieurs,

Il m'a été enjoint par les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, de vous informer qu'ayant soumis à Sir George Murray, votre mémoire du quinzième Juillet dernier, recommandant l'achat d'une Maison appartenant à Mr. Caldwell, pour l'usage de la Douane à Québec, et ayant reçu la réponse à icelui, leurs Seigneuries ont signifié leur plein concours d'opinion avec lui, que dans le cas où on achèterait la Maison de Mr. Caldwell pour la Douane, le prix d'achat en soit porté sur les revenus des Douanes de la Couronne et de la Province respectivement, à proportion de leur montant relatif, et ont prié Sir George Murray de prendre des mesures pour constater si la Province accédera à cet arrangement.

(Signé) J. STEWART.

Aux Honorables Commissaires
des Douanes de S. M.

Douane, Londres,
26 Septembre 1829.

La copie ci-dessus d'une lettre de l'Honorable J. Stewart (un des Secrétaires des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté) est transmise au Collecteur et au Contrôleur à Québec pour leur information et pour régler leur conduite.

Par ordre des Commissaires,

(Signé) C. SCOVIL.
Vraies

True Copies of the Letters from the Treasury and Commissioners of the Customs, transmitted with the Letter from the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs.

C. YORKE, Secy.

Quebec, 6th January 1830.

Gentlemen,

Since I last had the honor of addressing you, it has occurred to me, that the property of *Goudie's Wharf* would be much benefitted by having the Custom-House in the immediate neighbourhood, and although my price would not be reduced to any private individual, yet looking to the advantage likely to result to me from having the Custom House so situated, I now beg to reduce my former offer to Four thousand pounds, and give a Sheriff's Title, if required. The out-houses required will be built of brick or stone, and the alterations and painting throughout the House will be completed by the first May, agreeable to your directions.

I remain,
&c. &c.
(Signed) J. JONES, Junr.

To the Collector and Comptroller,
H. M. Customs, *Quebec*.

A true Copy of the Letter transmitted with that from the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs.

C. YORKE, Secy.

Quebec, 25th January, 1830.

Gentlemen,

Understanding that it is in contemplation to obtain a more eligible building for a Custom House than the one occupied for that purpose, we beg to offer a lot of ground for the erection of a suitable Building, either on the East or West front of *Dalhousie Street*, within about fifty yards of the New Merchant's Exchange, and inside of our New Wharf, where there are stairs accessible at all times of Tide, at the rate of two shillings and nine pence currency per superficial French foot—or should it be preferred, we would undertake to build a Custom House upon any submitted plan, provided the Public would undertake to lease the same at a reasonable rent for a space of not less than fourteen years.

We have the honor to be, &c. &c.
(Signed) WM. WALKER, for self &
J. B. FORSYTH.

To the Collector and Comptroller }
of His Majesty's Customs. }

A true Copy of the Letter transmitted with that from the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs,

C. YORKE, Secy.

Message to Council for attendance of Honble. J. T. Taschereau.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Jean Thomas Taschereau*, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred the Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Claire*, and also the Petition of Dame Widow *Desbarats*, relating to the erection of a Bridge over the River *Etchemin*, on Wednesday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

Ordered

Vraies copies des lettres de la Trésorerie et des Commissaires des Douanes transmises avec la lettre du Collecteur et du Contrôleur des Douanes de Sa Majesté.

C. YORKE, Sec.

Québec, 6 Janvier 1830.

Messieurs,

Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il m'est venu en pensée que la propriété du Quai de *Goudie* retirerait un grand avantage par le voisinage immédiat de la Douane, et quoique je ne ferais aucune diminution dans mon prix pour aucun individu privé, je demande maintenant à réduire ma première offre à quatre mille louis, et je donnerai un titre du Shérif si on le désire. Les Appentis nécessaires seront bâtis de brique ou en pierre, et les altérations et peinturages seront achevés au premier Mai, selon vos ordres.

J'ai l'honneur, &c. &c.
J. JONES,
le jeune.

Aux Collecteur et Contrôleur }
des Douanes S. M., *Québec*. }

Vraie Copie de la Lettre transmise avec celle du Collecteur et Contrôleur des Douanes de Sa Majesté.

C. YORKE, Sec.

Québec, 25 Janvier, 1830.

Messieurs,

Apprenant qu'il est en contemplation d'obtenir un Edifice plus convenable pour une Douane que celui maintenant occupé pour cet objet, nous demandons à offrir un Lot de Terre pour l'érection d'un bâtiment convenable, sur l'allignement de la rue *Dalhousie*, soit à l'Est, soit à l'Ouest, à la distance d'environ cinquante verges de la Nouvelle Bourse, et en dedans de notre nouveau Quai, où il y a des degrés accessibles à tout tems de la marée, à raison de deux schelins et neuf deniers courant le pied en superficie, mesure Française. Et si on le préfère, nous entreprendrons de bâtir une Maison de Douane d'après aucun Plan qui pourra nous être soumis, pourvu que le Public s'engageât à la louer à un prix raisonnable pour un terme non moindre de quatorze ans.

Nous avons l'honneur d'être, &c. &c.
(Signé) WM. WALKER, pour lui et pour
J. B. FORSYTH.

Aux Collecteur et Contrôleur }
des Douanes de Sa Majesté. }

Vraie Copie de la Lettre transmise avec celle du Collecteur et du Contrôleur des Douanes de Sa Majesté.

C. YORKE, Sec.

Message au Conseil pour demander l'Hon. J. T. Taschereau devant un Comité.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Jean Thomas Taschereau*, un de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée la Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Claire*, et aussi la Pétition de Dame Veuve *Desbarats*, relativement à l'érection d'un Pont sur la *Rivière Etchemin*, Mercredi prochain, à onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Or.

Ordered. That Mr. *Louis Lagueur* do carry the said Message to the Legislative Council.

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueur* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message to Council for attendance of Honble, John Caldwell.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *John Caldwell*, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly, to whom are referred the Petitions of the Inhabitants of the Counties of *Dorchester*, *Buckinghamshire*, and *Mégantic*, relating to the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, on Wednesday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *John Caldwell*, un de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel sont référées les Pétitions des Habitans des Comtés de *Dorchester*, *Buckinghamshire* et *Mégantic*, relativement à l'érection d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, Mercredi prochain, à onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Message au Conseil pour demander l'Hon. John Caldwell devant un Comité.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueur* do carry the said Message to the Legislative Council.

Ordonné, que Mr. *Louis Lagueur* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Petitions against the Road Laws and Grand Voyer's Fees;

Two Petitions,—of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Léon*, and of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne d'Yamachiche*, whose names are thereunto subscribed, were presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same were received and read; complaining of the insufficiency of the Road Laws, as respects the office of Grand Voyer, and of various abuses connected therewith, and praying for elective officers in each Parish to regulate the Roads.

Deux Pétitions de divers habitans de la Paroisse de *Saint Léon*, et divers habitans de la Paroisse de *Sainte Anne d'Yamachiche*, dont les noms y sont soussignés, ont été présentées à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, lesquelles ont été reçues et lues; se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins, concernant l'Office du Grand-Voyer, et de divers abus qui y ont rapport, et demandant des Officiers électifs dans chaque Paroisse pour régler les Chemins.

Pétitions contre les lois des chemins et les honoraires des Grands Voyers;

referred.

Ordered, That the said Petitions be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine Rivière du Loup*,

Ordonné, Que les dites Pétitions soient référées au Comité Spécial auquel est référée la Pétition des habitans de *Saint Antoine Rivière du Loup*.

référé.

Petition against a Road Tax on Lands;

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Frampton*, *Buckland*, *Cranbourne* and *Standon*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Lagueur*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners grieve to say that they have heard that a Bill is to be brought into the House for the purpose of taxing the Lands in the Townships under the pretext of making roads. That such tax will be generally oppressive and operate as a check upon the exertions of the poor Inhabitants in a new settlement, upon whom this tax will ultimately in a great measure fall, and is of the most dangerous tendency, as affording a precedent for the gradual introduction of all the evils attending upon internal taxation, in every shape. That in the Townships before named all the Roads required have already been laid out by the Grand Voyer and homologated according to Law, as will appear by the Printed Copy of the Procès Verbal herewith, and at an expense exceeding one hundred pounds; consequently the opening and maintaining of the Roads in these Townships is already provided for, as elsewhere in the old settlements and any tax whatever on the land for that purpose would be levied to be expended or wasted elsewhere—or if applied in those Townships, the heavy expense of homologation already incurred be wholly lost, and the Inhabitants subjected to a double taxation. Wherefore the Petitioners most humbly and earnestly pray, that the House would be pleased to reject the said Bill as dangerous to the liberties and properties of His Majesty's loyal subjects, or if that may not be, to exempt from the payment of said taxes the Lands which are now subjected to the operation of opening and maintaining their Roads according to the laws existing.

Une Pétition de divers habitans des Townships de *Frampton*, *Buckland*, *Cranbourne* et *Standon*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Louis Lagueur*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont affligés d'apprendre qu'un Bill doit être apporté dans la Chambre à l'effet de taxer les terres dans les Townships, sous prétexte de faire des Chemins: Qu'une telle taxe sera généralement oppressive, et l'effet sera d'abatre le courage des pauvres Habitans dans les nouveaux Etablissements, sur qui cette taxe tombera finalement en plus grande partie, et de la tendance la plus dangereuse à fournir un précédent pour l'introduction graduelle de tous les maux qui accompagnent les taxes intérieures de toute espèce. Que dans les Townships ci-dessus mentionnés, les Chemins nécessaires ont déjà été tracés par le Grand-Voyer et homologués, suivant la loi, comme il le paraîtra par la copie imprimée du Procès Verbal ci-joint, ce qui a coûté une somme excédant cent livres courant; conséquemment, il a déjà été pourvu à l'ouverture et à l'entretien des Chemins dans ces Townships, comme dans les anciens établissemens, et ainsi toute taxe quelconque imposée sur ces terres à l'effet susdit, serait pour être dépensée ailleurs, ou que si c'était pour être dépensé sur ces Townships les dépenses considérables d'homologation déjà encourues seraient entièrement perdues, et les habitans assujétis à une double taxe. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient très-humblement et instamment, qu'il plaise à la Chambre de rejeter le dit Bill comme dangereux à la liberté et aux propriétés des loyaux Sujets de Sa Majesté, ou que s'il est admis, d'exempter du payement des dites taxes les terres sur lesquelles on est sur le point de faire et entretenir les Chemins suivant les Lois existantes.

Pétition contre une taxe sur les terres;

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech, which has reference to a tax on Lands.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport à une taxe sur les Terres.

référé.

Petition of certain Townships to be erected into a new County.

Mr. *Louis Lagueur* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Frampton*, *Buckland*, *Cranbourne*, *Standon*, *Ware* and *Watford*, situate in the new Counties of *Belle-Chasse* and *Beauce*, whose names are thereunto subscribed, praying to be erected into a new County.

Mr. *Louis Lagueur* a lu à sa place une Pétition de divers habitans des Townships de *Frampton*, *Buckland*, *Cranbourne*, *Standon*, *Ware* et *Watford*, situés dans les nouveaux Comtés de *Belle-Chasse* et de *Beauce*, dont les noms y sont soussignés, demandant à être érigés en un nouveau Comté.

Pétition de certains Townships pour être érigés en un nouveau Comté.

Mr.

Mr.

Mr. *Louis Lagueux* then moved, seconded by Mr. *Samson*, That the said Petition be now received.

Mr. Speaker declined receiving the Motion, stating that the Petition now offered was of a private nature and tended to the introduction of a private Bill, the time fixed by the Rule of this House for receiving such Petitions having expired, and that it ought to have been presented within the first fifteen days of the Session.

Mr. *Louis Lagueux* a alors proposé, secondé par Mr. *Samson*, Que la dite Pétition soit maintenant reçue.

Mr. l'Orateur a refusé de recevoir la Motion, donnant pour raison que la Pétition maintenant offerte, était d'une nature privée et tendait à l'introduction d'un Bill privé, le tems fixé par la Règle de cette Chambre pour recevoir telles Pétitions étant expiré, et qu'elle aurait dû être présentée pendant les quinze premiers jours de la Session.

Jews' Relief Bill passed.

An engrossed Bill to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's Subjects might otherwise be exposed, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvénients auxquels pourraient être autrement exposés d'autres Sujets de Sa Majesté, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur Général* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour le secours des Juifs passé.

American Presbyterians' Relief Bill reported;

Mr. *Scott*, from the Committee of the whole House on the Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at Montreal, denominated Presbyterians, reported, according to order, the amendment made by the Committee to the said Bill, which amendment was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Scott*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill en faveur d'une certaine Congrégation religieuse à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbytériens, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'Amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport sur le Bill en faveur de Presbytériens Américains;

Bill to secure the Independence of the Judges reported;

Mr. *Turgeon*, from the Committee of the whole House on the Bill to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, reported, according to order, the Amendment made by the Committee to the said Bill; which Amendment was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended be engrossed.

Mr. *Turgeon*, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour assurer l'Indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnés; a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'Amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport sur le Bill pour assurer l'Indépendance des Juges;

Resolutions reported on Court Houses and Gaols.

Mr. *Malhiot*, from the Committee of the whole House on His Excellency's Message, relating to Court Houses and Gaols, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That it is expedient to erect Gaols and Court Houses in the Counties of this Province, when the Inhabitants thereof may think fit.

2. *Resolved*, That it is expedient that one half the Cost of the said buildings necessary for the said Establishment of Court Houses and Gaols should be paid by the Province, provided that the sum to be so paid by the Province, shall not in any case exceed the sum of six hundred pounds Currency, and that the other half should be paid by the Inhabitants of the said Counties respectively.

3. *Resolved*, That whenever a Court House and Gaol shall have been erected in any County, the Magistrates residing in such County, shall have the power of holding Sessions of the Peace therein, at least four times a year.

4. *Resolved*, That the said Magistrates in their Sessions, should have a limited Jurisdiction in Civil Causes.

5. *Resolved*, That the said Magistrates, in their Sessions, should also have Jurisdiction in all Criminal Matters which are ordinarily cognizable before the Courts of Quarter Sessions.

6. *Resolved*, That it is expedient that there should be appointed a Clerk of the Peace to keep the Registers of the Court, and a Gaoler to take charge of the Prisoners who may be committed to his custody.

Mr. *Malhiot*, du Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence, relativement aux Cours de Justice et Prisons, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de bâtir des Prisons et des Cours de Justice dans les Comtés de cette Province, lorsque les Habitans d'iceux le jugeront à propos.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient que la Province paye la moitié des dépenses pour l'érection des bâtimens nécessaires à la dite érection de Cours de Justice et Prisons, pourvu que la dite moitié de ladite somme à payer par la Province n'excede en aucun cas la somme de six cens livres courant, et que les Habitans des dits Comtés payent l'autre moitié.

3. *Résolu*, Que lorsqu'une Cour de Justice et Prison auront été érigés dans un Comté, les Magistrats y résidans, ayent le pouvoir d'y tenir des Sessions de la Paix, au moins quatre fois l'année.

4. *Résolu*, Que les dits Magistrats en Session ayent une Jurisdiction civile limitée.

5. *Résolu*, Que les dits Magistrats en Session, ayent aussi Jurisdiction criminelle pour toute les affaires dont connoissent ordinairement les Cours de Session de Trimestre.

6. *Résolu*, Qu'il serait expédient qu'il fut nommé un Greffier de la Paix pour garder les Régistres de la Cour, et un Geolier pour prendre la charge des Prisonniers qui pourront être commis à sa garde.

Rapport de Résolutions sur les Cours de Justice et Prisons.

7. *Resolved*, That the expenses of repairing and maintaining the said Court Houses and Gaols should be borne by the Inhabitants of the Counties respectively, and not by the Province.

Resolved, That the said Resolutions be referred to a Committee of five Members, to prepare a Bill in conformity thereto, and to report with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Bourdages, Mr. Neilson, Mr. Solicitor General, Mr. De St. Ours and Mr. Viger, do compose the said Committee.

A Bill to provide Registry Offices in the Counties of Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford and Missisquoi, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Viger, Mr. Solicitor General, Mr. Neilson and Mr. Bourdages do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee of last Session, relating to the Militia, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Latrière took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. Latrière reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the question;

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided on the question:

Yeas 33

Nays 4

So it was carried in the affirmative.

Mr. Speaker then put the question, Shall the Report be now received?

The House again divided:

Yeas 33

Nays 4

So it was also carried in the affirmative, and, *Ordered*, Accordingly.

Mr. Latrière then read the Report in his place, and afterwards delivered it in at the Clerk's table, where the Resolutions were again read, as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Ordinances for the better regulation of the Militia, made and passed by the Governor and Legislative Council for the late Province of *Quebec*, in the years one thousand seven hundred and eighty seven, and one thousand seven hundred and eighty-nine, were insufficient, arbitrary and vexatious in their provisions, unnecessarily burthensome to the subject, subversive of personal freedom and the Right of Property, and subjecting all the male Inhabitants of the Province, between the ages of sixteen and sixty, to an exercise of Martial Law in time of Peace.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That by an Act passed in the second Session of the first Provincial Parliament (one thousand seven hundred and ninety-three, Thirty-fourth *George* the Third, chapter four, section thirty-one,) it was declared and enacted that from and after the passing of the said Act, "the said Ordinances shall be and they are hereby repealed," and other temporary provisions substituted in lieu thereof.

7. *Résolu*, Que les Habitans des Comtés, et non la Province, devraient porter les frais de réparations et d'entretien de telles Cours de Justice et Prisons.

Résolu, Que les dites Résolutions soient référées à un Comité de cinq Membres, pour préparer un Bill conformément à icelles, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Bourdages, Mr. Neilson, Mr. le Solliciteur Général, Mr. De St. Ours et Mr. Viger composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missisquoi, a été lu une seconde fois.

Résolu Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Peck, Mr. Viger, Mr. le Solliciteur Général, Mr. Neilson et Mr. Bourdages composent le dit Comité.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial de la dernière Session, sur la Milice.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Latrière a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Latrière a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Mr. l'Orateur ayant mis la question:

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour 33

Contre 4

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Mr. l'Orateur ayant alors mis la question:

Le Rapport sera-t-il maintenant reçu?

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour 33

Contre 4

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

Mr. Latrière a alors lu le Rapport à sa place, et l'a ensuite remis à la Table du Greffier, où les Résolutions ont été lues de nouveau, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les Ordonnances pour mieux régler la milice, faites et passées par le Gouverneur et le Conseil Législatif pour la ci-devant Province de *Québec*, dans les années mil sept cent quatre-vingt sept, et mil sept cent quatre-vingt-neuf, étaient insuffisantes, arbitraires et vexatoires dans leurs dispositions, inutilement onéreuses au sujet, destructives de la liberté personnelle et du droit de propriété, et assujettissaient toute la population mâle de la Province, de seize à soixante ans, à l'exercice, en tems de Paix, de la Loi Martiale.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que par un Acte passé dans la Deuxième Session du Premier Parlement Provincial (mil sept cent quatre-vingt-treize, trente quatrième *George* Troisième, Chapitre Quatre, Section Trente-et-une) il a été "déclaré et statué" que, depuis et après la passation du dit Acte, les dites Ordonnances seront et sont rappelées par le présent, et il y a été substitué d'autres dispositions temporaires.

The Resolutions committed.

Registry Offices Bill read the second time;

referred.

Committee on Militia Reports;

Resolutions reported.

Les résolutions référées.

Bill pour des Bureaux d'Enregistrement lu la seconde fois;

référé.

Comité sur les Rapports de la Milice;

rapport de Résolutions.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said provisions and other provisions for regulating the Militia, were continued and enacted by various other temporary provisions made by Act of the Provincial Parliament, and continued in force until the first day of May, one thousand eight hundred and sixteen, when they expired in consequence of a premature Dissolution of the Assembly, and were again revived by another Act of the Provincial Parliament passed on the twenty-second day of March of the following year.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That during the interval between the said first of May one thousand eight hundred and sixteen, and the twenty-second day of March one thousand eight hundred and seventeen, the aforesaid Ordinances, nor any other Law for regulating the Militia, were in force or pretended to be in force, or known to be in existence by the Inhabitants of the Province generally fit for Militia Duty.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the provisions for regulating the Militia revived, continued or enacted by the authority of the Provincial Parliament at or subsequently to the said twenty-second day of March one thousand eight hundred and seventeen, expired on the first day of May one thousand eight hundred and twenty-seven, after a premature Prorogation of the Assembly followed by a Dissolution.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the subsequent pretended revival and enforcing of the aforementioned Ordinances of the Governor and Council of the late Province of Quebec, by the late Governor and Commander in Chief, was an assumption of legislative authority and an attempt to establish arbitrary power over the persons and property of His Majesty's subjects of this Province under colour of Law.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in pursuance of the said attempt, the said Ordinances were used needlessly to vex the subject, and to issue and publish various pretended General Orders of Militia, containing false, scandalous and libellous imputations on the character of divers of His Majesty's dutiful and loyal subjects in this Province, with a view to degrade them in the opinion of their fellow subjects for the exercise of their rights to assemble peaceably for petitioning the King and Parliament and for the exercise of other their undoubted civil rights, and for the purpose of obstructing and deterring others in the exercise of the said rights.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in furtherance of the said attempt, the said Militia Ordinances were used as pretexts for exercising, under the authority of the late Governor, an undue and corrupt influence on the election of Members to serve in this House, and to question, under colour of prerogative, the freedom of speech and proceeding in the Provincial Parliament.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in furtherance of the said attempt, various pretended Courts Martial were assembled in the Districts of Quebec, Montreal and Three-Rivers, under colour of the said Ordinances, before whom divers of His Majesty's subjects were summoned and brought, harassed with vexatious proceedings, and condemned to Fines, Costs and Imprisonment, against which, in the existing circumstances of the Province, they have no certain and adequate means of obtaining satisfaction and security.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said attempt and various other proceedings in pursuance and furtherance thereof, are high crimes and misdemeanors, and subversive of the constitutional rights and liberties of all His Majesty's subjects in this Province.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les dites dispositions et d'autres dispositions pour régler la Milice, ont été établies et continuées par diverses autres dispositions temporaires, par Acte du Parlement Provincial, demeurées en force jusqu'au premier jour de Mai mil huit cent seize, qu'elles sont expirées en conséquence d'une Dissolution prématurée de l'Assemblée, et ont été rétablies par un autre Acte du Parlement Provincial passé le vingt-deuxième jour de Mars de l'année suivante.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que durant l'intervalle entre les dits jours Premier Mai mil huit cent seize et vingt-deux Mars mil huit cent dix-sept, ni les susdites Ordonnances, ni aucune autre Loi pour régler la Milice, n'ont été mises en force, ni présumées être en force, ni reconnues être en existence par la généralité des Habitans de la Province en état de remplir les devoirs de Milice.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dispositions pour régler la Milice, telles que rétablies, continuées ou statuées par l'Autorité du Parlement Provincial le dit vingt-deuxième jours de Mars mil huit cent dix sept et depuis, ont cessé d'être en force le premier jour de Mai mil huit cent vingt sept, après une prorogation prématurée de l'Assemblée et une Dissolution subséquente.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que le prétendu rétablissement subséquent par le ci-devant Gouverneur et Commandant en Chef, et la mise en force des susdites Ordonnances des Gouverneur et Conseil de la ci-devant Province de Québec, ont été une usurpation d'autorité législative, et, sous prétexte de la Loi, une tentative pour établir un pouvoir arbitraire sur les Personnes et les Biens des Sujets de Sa Majesté en cette Province.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'en conséquence de la dite tentative, les dites Ordonnances ont été employées pour vexer le sujet et pour faire sortir et publier de prétendus ordres généraux de milice, contenant des imputations fausses, scandaleuses et libelleuses sur le caractère de divers fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté en cette Province, dans la vue de les dégrader dans l'opinion de leurs Concitoyens, parce qu'ils exerçaient leurs droits de s'assembler paisiblement pour pétitionner le Roi et Parlement et qu'ils exerçaient d'autres droits civils incontestables, et dans le dessein de détourner les autres de l'exercice de ces droits.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que pour favoriser la dite tentative, les dites ordonnances de milice ont été employées pour exercer, sous l'autorité du ci-devant Gouverneur, une influence indue et corruptrice sur l'Election des Membres pour servir dans cette Chambre, et pour porter attente, sous prétexte de la prérogative, à la liberté de la parole et des procédures dans le Parlement Provincial.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que pour favoriser la dite tentative, il a été assemblé en vertu des dites ordonnances, diverses prétendues Cours Martiales dans les Districts du Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, devant lesquelles plusieurs des sujets de Sa Majesté ont été sommés et amenés, harassés de procédures vexatoires et condamnés à l'Amende, aux Dépens et à l'Emprisonnement, contre lesquels Actes, dans les circonstances actuelles de la Province, ils n'ont aucun moyen certain et suffisant d'obtenir satisfaction et sécurité.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que la dite tentative et les divers procédés adoptés pour la favoriser, sont de haut crimes et délits, qui tendent à détruire les droits constitutionnels et la liberté de tous les sujets de Sa Majesté en cette Province.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That an humble Petition be presented to His Majesty, founded on the said Resolutions, praying that He would take the premises into His gracious consideration, cause enquiry to be made, and justice to be done, to the end that His faithful subjects in this Province may, in all time to come, be secured against similar attempts and proceedings.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That the Question of Concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question :

Yeas 33

Nays 4

So it was carried in the affirmative,

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of Concurrence being put thereon,

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs *Laterrière, De St. Ours, Peck, Dessaulles, Quesnel, Letourneau, Scott, Labrie, Blanchet, André Papineau, De Rouville, Duval, Boissonnault, Brooks, Cannon, Caron, Malhiot, Bureau, Déléigny, Etienne Claude Lagueur, Fortin, Neilson, Louis Lagueur, Bourdages, Child, Clouet, Turgeon, Samson, Mousseau, Cuvillier, Leslie and Viger.* (32.)

Nays,

Messieurs *Borgia, Solicitor General, Heriot and Freileigh.* (4.)

So it was carried in the affirmative.

The second of the said Resolutions being again read ; and the Question of Concurrence being put thereon,

The House again divided; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas

Messieurs *Laterrière, De St. Ours, Peck, Dessaulles, Quesnel, Letourneau, Scott, Labrie, Blanchet, André Papineau, De Rouville, Duval, Boissonnault, Brooks, Cannon, Caron, Malhiot, Bureau, Déléigny, Etienne Claude Lagueur, Fortin, Neilson, Louis Lagueur, Bourdages, Child, Clouet, Turgeon, Samson, Mousseau, Cuvillier, Leslie, Viger, Heriot, Freileigh, and Borgia.* (35.)

Nays

Mr. *Solicitor General.* (1.)

So it was carried in the Affirmative.

The residue of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon,

The House divided upon each, and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas :

Messieurs *Laterrière, De St. Ours, Peck, Dessaulles, Quesnel, Letourneau, Scott, Labrie, Blanchet, André Papineau, De Rouville, Duval, Boissonnault, Brooks, Cannon, Caron, Malhiot, Bureau, Déléigny, Etienne Claude Lagueur, Fortin, Neilson, Louis Lagueur, Bourdages, Child, Clouet, Turgeon, Samson, Mousseau, Cuvillier, Leslie, Viger, and Freileigh.* (33.)

Nays.

Messieurs *Solicitor General, Borgia and Heriot.* (3.)

So they were carried in the Affirmative, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Mr. Neilson moved to resolve, seconded by Mr. Bourdages, That a Committee of five Members be appointed to prepare an humble Petition to His Majesty, conformably to the said Resolutions.

The House divided on the Question :

Yeas 33

Nays 3

And

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit présenté à Sa Majesté une humble Pétition fondée sur les dites Résolutions, priant Sa Majesté de prendre ce que ci-dessus en sa gracieuse considération, de faire faire une Enquête et faire rendre justice, afin que ses fidèles sujets en cette Province puissent, en tout tems à venir, être assurés contre le retour de semblables tentatives et procédés.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 33

Contre 4

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Laterrière, De St.-Ours, Peck, Dessaulles, Quesnel, Letourneau, Scott, Labrie, Blanchet, André Papineau, De Rouville, Dural, Boissonnault, Brooks, Cannon, Caron, Malhiot, Bureau, Déléigny, Etienne Claude Lagueur, Fortin, Neilson, Louis Lagueur, Bourdages, Child, Clouet, Turgeon, Samson, Mousseau, Cuvillier, Leslie et Viger,* (32.)

Contre

Messieurs *Borgia, le Solliciteur-Général, Heriot et Freileigh,* (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Laterrière, De St.-Ours, Peck, Dessaulles, Dessaulles, Quesnel, Letourneau, Scott, Labrie, Blanchet, André Papineau, De Rouville, Duval, Boissonnault, Brooks, Cannon, Caron, Malhiot, Bureau, Déléigny, Etienne Claude Lagueur, Fortin, Neilson, Louis Lagueur, Bourdages, Child, Clouet, Turgeon, Samson, Mousseau, Cuvillier, Leslie, Viger, Heriot, Freileigh, et Borgia,* (35.)

Contre

Mr. *le Solliciteur-Général.* (1.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles ;

La Chambre s'est divisée sur chaque, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Laterrière, De St.-Ours, Peck, Dessaulles, Quesnel, Letourneau, Scott, Labrie, Blanchet, André Papineau, De Rouville, Duval, Boissonnault, Brooks, Cannon, Caron, Malhiot, Bureau, Déléigny, Etienne Claude Lagueur, Fortin, Neilson, Louis Lagueur, Bourdages, Child, Clouet, Turgeon, Samson, Mousseau, Cuvillier, Leslie, Viger et Freileigh,* (33.)

Contre

Messieurs *le Solliciteur-Général, Borgia et Heriot,* (3.)

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative, et *Résolu*, Que, cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Mr. Neilson a proposé de résoudre, secondé par Mr. Bourdages, qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour préparer une humble Pétition à Sa Majesté, conformément aux dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 33

Contre 3

Et

And the names being again called for, they were taken down, and are the same as in the last preceding division.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Cuvillier, Mr. Bourdages, Mr. Duval and Mr. Viger do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Etienne Claude Lagueux,

The House adjourned till Monday next.

Et les noms ayant été demandés de nouveau, ils ont été pris, tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Cuvillier, Mr. Bourdages, Mr. Duval et Mr. Viger composent le dit Comité.

Alors, sur motion de Mr. Neilson, secondé par Mr. Etienne Claude Lagueux,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Monday, 15th February 1830.

Lundi, 15 Février 1830.

Joseph Fortune's Bridge Bill read the first time.

ORDERED, That Mr. Scott have leave to bring in a Bill to authorize Joseph Fortune to build a Toll-Bridge over the River des Prairies, in the District of Montreal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on Montreal Natural History Society Petition.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Natural History Society of Montreal, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as follows:

Your Committee, sensible of the advantages that a Cabinet of Minerals properly described, named and arranged, would afford to the Student of Mineralogy, are induced to recommend the grant of a Sum of Two hundred Pounds, to purchase the valuable collection that is now offered to them on such advantageous terms.

Your Committee however suggest that the same condition should be attached to this grant as to that of last Session, viz: that the Museum and Library shall be kept open to the public under the regulations of the Society, and shall not be disposed of or removed from Montreal except with the consent of all the Proprietors, nor until after the repayment of the said Sum to the Receiver General of the Province for the time being, to remain in his hands, at the disposal of the Provincial Legislature for the public uses of the Province.

referred.

Ordered, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of Pierre Chasseur.

Report on Petition for a reduction of the tax on Tavern Licences.

Mr. Cuvillier, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Citizens of Montreal, relating to Tavern Licences, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as follows:

Your Committee, having duly considered and weighed the allegations of the Petitioners and examined the several Acts affecting them, they found that the Law will expire on the first of May one thousand eight hundred and thirty-one; and as the principle which the Petitioners invoke in their support of their claim would affect the whole of the Funds raised to support the Watch and Night-Lights of the Cities of Quebec and Montreal. Your Committee do not feel disposed to recommend any alteration at present, under a hope that an Incorporation of the City of Montreal, which is now in progress before the Legislature, if passed into a Law, would afford to the Petitioners ample means of redress.

If,

ORDONNE, que Mr. Scott ait la permission d'introduire un Bill, pour autoriser Joseph Fortune, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies, dans le District de Montréal.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Mr. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme, suit:

Votre Comité, persuadé des avantages que procureraient à ceux qui étudient la minéralogie, un Cabinet de minéraux, qui seraient désignés, nommés et classés d'une manière convenable, est porté à recommander l'octroi d'une somme de Deux cents louis, à l'effet, de faire l'acquisition de la Collection précieuse dont on fait maintenant l'offre à des conditions très avantageuses.

Votre Comité suggère néanmoins que l'on devrait imposer à cet octroi les mêmes conditions que l'on a imposées au Don de la Session dernière, savoir: Que le Musée et la Bibliothèques seront ouverts au Public sous les Règlements de la Société, et qu'il n'en sera fait aucune vente ni déplacement, excepté que du consentement de tous les propriétaires, ni jusqu'à ce que la dite somme ait été remboursée au Receveur-Général pour le tems d'alors, laquelle demeurera entre ses mains, sujette à la disposition de la Législature Provinciale, pour les usages publics de la Province.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial au quel a été référée la Pétition de Pierre Chasseur.

Bill du Pont de Joseph Fortune lu la première fois.

Rapport sur la Pétition de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal.

référé.

Mr. Cuvillier, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers citoyens de Montréal, relative aux licences de Cabarétiers, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant attentivement et mûrement pesé les allégués des Pétitionnaires et considéré les divers Actes qui les concernent, a trouvé que la Loi cessera d'être en force au premier jour de Mai mil huit cent trente-et-un; et comme le principe que les Pétitionnaires invoquent au soutien de leurs réclamations aurait l'effet d'affecter tous les fonds qui sont prélevés pour le soutien du Guêt et de l'Eclairage des Cites de Québec et de Montréal, votre Comité ne se trouve pas porté de recommander qu'il soit fait aucun changement pour le moment actuel, dans l'espérance que si l'Incorporation de la Cité de Montréal, maintenant sous considération devant la Législature était passée en Loi, cela procurerait aux Pétitionnaires d'amples moyens d'obtenir justice.

Rapport sur la Pétition pour une réduction de la taxe sur les licences des Cabarétiers.

Si,

If, on the other hand, the Legislature reject the Incorporation, a means of relief will be afforded at the next Session, when the House will be called upon to revive the Law complained of.

Under these circumstances, Your Committee are constrained to report unfavourably on the present application, without giving an opinion on the merits of the allegations.

Committee on Representation Act;

Ordered, That the Order of the Day of the Thirteenth instant, for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act of the ninth George the Fourth, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation in the Assembly than heretofore," lost by the adjournment of the House, on that day, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein;

Mr. Speaker resumed the Chair;

a Resolution reported;

And Mr. Scott reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend the Act of Ninth George the Fourth, chapter seventy-three, intituled "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as it relates to the Lines and places of Election of certain Counties.

and referred.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. De St. Ours, Mr. Cuvillier, Mr. Viger, Mr. Bourdages and Mr. Louis Lagueux do compose the said Committee.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,
Monday, 15th February 1830.

Leave to the Honble. John Caldwell to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. Caldwell, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom are referred the Petitions of the Inhabitants of the Counties of *Dorchester*, *Buckinghamshire* and *Mégantic*, relating to the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, on Wednesday, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if he thinks fit.

Leave to the Honble. Mr. Justice Taschereau to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery, do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. Justice Taschereau, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Claire*, and also the Petition of Dame Widow *Desbarats*, relating to the erection of a Bridge over the River *Etchemin*, on Wednesday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if he thinks fit.

On Motion of Mr. Bourdages, seconded by Mr. Bureau,

Si, d'un autre côté, la Législature rejette l'Incorporation, il y aura dans la prochaine Session un moyen d'y porter remède, lorsqu'il sera demandé à la Chambre de renouveler la Loi contre laquelle on a porté plainte.

Sous ces circonstances, votre Comité se trouve dans la nécessité de faire un rapport d. favorable sur la présente réclamation, sans néanmoins donner aucune opinion sur le mérite des allégués.

Comité sur l'Acte de la Représentation;

Ordonné, Que l'Ordre du Jour du treizième du courant, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il ne serait pas expédient d'amender l'Acte de la Neuvième George Quatre, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," perdue par l'ajournement de la Chambre, ce jour, soit renouvelé, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Scott a fait Rapport, que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution;

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la Neuvième George Quatre, Chapitre Soixante et treize, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égal que ci-devant," en autant qu'il a rapport aux lignes et places d'élection de certains Comtés.

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

et référés.

Ordonné, Que Mr. De St. Ours, Mr. Cuvillier, Mr. Viger, Mr. Bourdages, et Mr. Louis Lagueux composent le dit Comité.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maitres en Chancellerie:

Message du Conseil,

CONSEIL LEGISLATIF,
Lundi, 15 Février 1830.

Ordonné, Qu'un des Maitres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. Caldwell, d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel sont référées les Pétitions des Habitans des Comtés de *Dorchester*, *Buckinghamshire* et *Mégantic*, relativement à l'érection d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, Mercredi prochain, à Onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'Honble. John Caldwell de paraître devant un Comité.

Ordonné, Qu'un des Maitres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. le Juge Taschereau d'aller, s'il le je à propos, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée la Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Claire*, et aussi la Pétition de Dame Veuve *Desbarats*, relativement à l'érection d'un Pont sur la Rivière *Etchemin*, Mercredi prochain, à onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'Honble. Mr. le Juge Taschereau de paraître devant un Comité.

En alors il s'est retiré.

Sur motion de Mr. Bourdages, secondé par Mr. Bureau,

Bank Statements ordered.

Resolved, That the President, Vice President, and Directors of the Bank of Montreal, of the Quebec Bank, and of the Bank of Canada, respectively, be required, pursuant to the several Acts of the Legislature incorporating the said Banks, to lay before the House of Assembly, Statements of the Amount of the Capital Stock paid into each of the said Banks, of the Debts due to the same, of the Monies deposited, of the Notes in circulation, and of the Cash in hand.

Ordered, That the Clerk of this House do transmit a certified Copy of the said Resolution to the President of each of the said Banks.

Bill to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers passed.

An engrossed Bill to repeal certain parts of an Act passed in the Thirty-fourth year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the Division of the Province of Lower-Canada, for amending the Jurisdiction thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," and to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Viger do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

American Presbyterians Relief Bill passed.

An engrossed Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at Montreal, denominated Presbyterians, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Petition of Waiters and Searchers at Quebec referred.

On Motion of Mr. Young, seconded by Lieutenant Colonel Heriot,

Resolved, That the Petition of the Waiters and Searchers of Quebec, be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Leslie, Mr. Cuivillier, Mr. Tremain and Louis Lagueux do compose the said Committee.

Message relating to the Surveyor and Waiter and Searcher at Montreal referred.

Ordered, That His Excellency's Message of Saturday last, relating to the Surveyor, and the Waiter and Searcher at Montreal, be referred to the said Committee.

City of Quebec Incorporation Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Louis Lagueux have leave to bring in a Bill to incorporate the City of Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Inland Custom House Officers Salaries Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the several Inland Ports in this Province, and for other purposes."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Committee on Ordinance of 1667.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending the Ordinance of one thousand six hundred and sixty-seven.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Malhiot took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. Malhiot reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read

A Resolution reported.

Résolu, Que les Président, VicePrésident et Directeurs de la Banque de Montréal, de la Banque de Québec et de la Banque du Canada, respectivement, soient requis, conformément aux différens Actes de la Législature qui incorporent les dites Banques, de mettre devant la Chambre d'Assemblée, des Etats du montant du Fonds capital payé dans chacune des dites Banques, des dettes qui leur sont dues, des argens déposés, des Billets en circulation et de l'Argent en main.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre transmette une Copie certifiée de la dite Résolution, au Président de chacune des dites Banques.

Etats des Banques demandés.

Un Bill grossoyé pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième année d' Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du Bas-Canada qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," et pour définir les bornes du District des Trois Rivières, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Viger porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence

Bill pour définir les bornes du District des Trois-Rivières passé.

Un Bill grossoyé en faveur d'une certaine Congregation religieuse à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill en faveur des Presbytériens Américains passé.

Sur motion de Mr. Young, secondé par le Lieutenant Colonel Heriot,

Résolu, Que la Pétition des Visiteurs et Chercheurs de Québec, soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Young, Mr. Leslie, Mr. Cuivillier, Mr. Tremain et Louis Lagueux, composent le dit Comité.

Pétition des visiteurs et chercheurs à Québec, référée.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence, de Samedi dernier, concernant l'Inspecteur et le Visiteur et Chercheur à Montréal soit référé au dit Comité.

Message concernant l'Inspecteur, et le Visiteur et Chercheur à Montréal.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueux ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Cité de Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill pour Incorporer la Cité de Québec, lu pour la première fois.

Ordonné, Que Mr. Young, ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler, et établir les salaires et autres émolumens des officiers employés à la perception du Revenu aux différens Ports de l'Interieur en cette Province, et pour d'autres objets."

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill pour régler les salaires des Officiers des Douanes de l'Interieur, lu la première fois.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en un Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Ordonnance de mil six cent soixante-et-sept.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité:

Mr. Malhiot a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a pris la Chaire;

Et Mr. Malhiot a fait rapport que le Comité avoit formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau

Comité sur l'Ordonnance de 1667.

rapport d'une Résolution.

read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend the second article of Title twenty, of the Ordinance of the year one thousand six hundred and sixty-seven.

Ordered, That Mr. *Quesnel* have leave to bring in a Bill to amend a certain part of the Ordinance of one thousand six hundred and sixty-seven.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

A Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Laterrière*, Mr. *Fortin*, Mr. *Solicitor General*, Mr. *Etienne Claude Laqueux* and Mr. *Tremain* do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. *Duval*, seconded by Mr. *Viger*.

The House adjourned.

nouveau à la table du Greffier et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Article deuxième du titre vingt de l'Ordonnance de mil six cent soixante-et-sept.

Ordonné, que Mr. *Quesnel* ait la permission d'introduire un Bill qui amende certaine partie de l'Ordonnance de mil six cent soixante-et-sept.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de Piloter les vaisseaux par le Canal du Nord, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Laterrière*, Mr. *Fortin*, Mr. *Soliciteur Général Etienne Claude Laqueux* et Mr. *Tremain*, composent le dit Comité.

Alors, Sur motion de Mr. *Duval* secondé par Mr. *Viger*.

La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 16th February 1830.

ORDERED, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to incorporate the *Quebec Exchange*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* have leave to bring in a Bill to expedite the proceedings on *Sheriffs' Returns*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Ordered, That Mr. *Quesnel* have leave to bring in a Bill to divide the *Common of Longueuil* among the co-proprietors thereof.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Resolved, That a Committee of Five Members be appointed to enquire into the different experiments that have been made to prevent *Cahots* in our Winter Roads, in consequence of the appropriation made by Law, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Scott*, Mr. *Bourdages*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Leslie* and Mr. *De Rouville* do compose the said Committee.

Mr. *Blanchet*, from the Special Committee to whom was referred the Letter of *George Barthélémy Faribault*, Esquire, French Translator to this House, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table as followeth:—

William Burns Lindsay, Esquire, Clerk of the House, was called in, and being interrogated, answered as follows:

The reason why the Appendix of the Journal is not yet

Mardi, 16 Février 1830.

ORDONNE, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour Incorporer la Bourse de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Ordonné, Que Mr. le *Soliciteur Général* ait la permission d'introduire un Bill aux fins d'accélérer les procédures sur Rapport des *Shérifs*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Ordonné, Que Mr. *Quesnel* ait la permission d'introduire un Bill, pour partager la Commune de *Longueuil* entre les Co-propriétaires d'icelle.

Il a en conséquence présenté le dit bill, lequel a été lu pour la première fois et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour s'enquérir des différentes expériences qui ont été faites pour prévenir les *Cahots* dans les Chemins d'hiver, en conséquence de l'appropriation faite par la Loi, et pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers records.

Ordonné, Que Mr. *Scott*, Mr. *Bourdages*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Leslie* et Mr. *De Rouville*, composent le dit Comité.

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial auquel a été référée la Lettre de *George Barthélémy Faribault*, Ecuyer, Traducteur François de cette Chambre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

William Burns Lindsay, Ecuyer, Greffier de la Chambre, a été appelé, et étant interrogé, a répondu comme suit:

La raison pourquoi l'Appendice du Journal n'est pas fini,

Bill to amend the Ordinance of 1667 read the first time.

Pilot Qualification Bill read the second time;

referred.

Quebec Exchange Incorporation Bill read the first time.

Sheriff's Returns Bill read the first time.

Bill to divide the Common of Longueuil read the first time.

Committee on Cahots.

Report on Letter of G. B. Faribault.

Bill pour amender l'Ordonnance de 1667, lu la première fois.

Bill pour la qualification des Pilotes, lu la seconde fois;

référé.

Bill pour Incorporer la Bourse de Québec, lu la première fois.

Bill concernant les Rapports des Shérifs, lu la première fois.

Bill pour partager la Commune de Longueuil, lu la première fois.

Comité sur les Cahots.

Rapport sur la Lettre de G. B. Faribault.

yet completed, is because it is very voluminous; the Printer has in his possession a quantity of documents, and he has never been in want of Copy until now. The Translations are not yet finished, a great part of them remains to be done. I am of opinion that in order to complete the Translations remaining from last year, it would be expedient to have an extra assistant in the Office of the French Translator to be employed exclusively to those transactions.

Mr. Samuel Neilson, of the firm of Neilson and Cowan, Printers to the House, was called in, and being interrogated, answered as follows:

I do not believe that generally we have experienced any delay in the printing of the Journals for want of copy; if we had had French copy, perhaps we could have saved three or four days work in certain instances. The reason why the Journals are not ready, is owing to their being very voluminous. We have worked usually till past nine in the evening; if we had now the French Index, we could deliver the Journals complete and bound, but not the Appendix. The English and French Copy that was delivered us, was very incorrect and not certified, which however we were entitled to expect, and this was the cause of some delay. The Printer cannot assume upon himself to revise and correct the Copy, and important errors may result therefrom in printing. No part of the Journals is given us during the Session. The want of correction found in the English and French Copy seems to me to be owing to the neglect or ignorance of the Copyists, and to a want of revision. I think we could succeed to print the Journals, day by day, by procuring additional types, a larger number of workmen, and a very large advance of capital.

Your Committee have had before them the Letter of Mr. George Barthélemy Faribault, and are of opinion that the complaint contained therein is unfounded under the present Rules of the House.

Your Committee are also of opinion that it would be very desirable that the Journals of the House should be published soon after the Session, and that it should be the duty of the Clerk of the House to furnish a certified Copy of the Journal to the Printer with all convenient speed.

Your Committee are further of opinion that the Compiling of the Journals should be performed by the Clerk and Clerk Assistant of the House, and that on pressure of business they will be allowed Assistants to enable them to perform their duty; and that all Petitions or Extracts of Petitions, Reports, and such evidence as ought to form part of the Journals of this House, be printed in an Appendix.

Mr. Blanchet, from the Special Committee to whom was referred the Petition of Samuel Hull Wilcocke, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee called before them the Petitioner, who produced an Estimate of the Expenses for printing Six hundred Copies of his History of the Session of the Provincial Parliament of Lower Canada, for 1828-29.

After mature consideration, Your Committee are of opinion that Your Honourable House should subscribe for One hundred Copies of the said work.

Ordered, That the Order of the day, of Saturday last, for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Merchants of Quebec, relating to Steam Navigation between Quebec, and Halifax, lost by the Adjournment

fini, vient de ce qu'il est volumineux; l'Imprimeur a une quantité de Documents devant lui, et n'a jamais manqué de copie jusqu'à présent; toutes les traductions ne sont pas encore faites, il en reste encore une quantité: Je pense que pour parachever les traductions qui restent de l'année dernière, il conviendrait d'avoir un Assistant Extraordinaire dans le Bureau du Traducteur Français, qui serait employé exclusivement à ces traductions.

Mr. Samuel Neilson, de la Maison de Neilson & Cowan, Imprimeurs de la Chambre, a été appelé, et étant interrogé, a répondu comme suit:

Je ne crois pas qu'en général nous ayons éprouvé du délai dans l'impression des Journaux faute de Copie; si nous avions eu de la Copie Française, peut être aurions nous pu sauver trois ou quatre jours d'ouvrage dans certaines occasions. La raison de ce que les Journaux ne sont pas prêts, vient de leur grand volume. Nous avons ordinairement travaillé jusqu'après neuf heures du soir. Si nous avions à présent l'Index Français, nous pourrions livrer le Journal complet et relié, mais non l'Appendice. La Copie Anglaise et Française que nous avons eue était bien incorrecte et non certifiée; ce que nous avons droit d'attendre: ceci nous a causé des délais. L'Imprimeur ne peut prendre sur lui de reviser et corriger la Copie, et il peut en résulter de grandes erreurs dans l'impression. Il ne nous est donné aucune partie du Journal pendant la Session. Le défaut de correction qui est survenu dans la Copie Anglaise et Française me paraît provenir de la négligence ou de l'ignorance des Copistes et d'un manque de révision. Je crois que nous pourrions réussir à imprimer le Journal jour par jour, en nous procurant une addition de caractères, un plus grand nombre d'ouvriers, et une bien grande avance de capital.

Votre Comité a eu devant lui la Lettre de Mr. George Barthélemy Faribault, et il est d'opinion que d'après les règles actuelles de la Chambre, la plainte contenue dans la dite Lettre n'est pas fondée.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'il serait très à désirer que les Journaux de la Chambre fussent publiés peu de tems ensuite de la Session; et qu'il fût du devoir du Greffier de la Chambre de fournir une Copie certifiée du Journal à l'Imprimeur avec toute la célérité convenable.

Votre Comité est de plus d'opinion que le Greffier et l'Assistant-Greffier de cette Chambre, devraient être chargés de la rédaction des Journaux de la Chambre, et que lorsqu'il y a un surcroît d'ouvrage, il leur sera accordé des Assistans, afin de remplir cette partie de leurs devoirs; et que toutes les Pétitions ou Extraits de Pétitions, les Rapports et les parties de témoignages qui doivent former partie des Journaux de cette Chambre devront être imprimés en Appendice.

Mr. Blanchet, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Samuel Hull Wilcocke, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a appelé devant lui le Pétitionnaire, qui a produit une Estimation des frais d'Impression pour six cents Copies de son Histoire de la Session du Parlement Provincial du Bas-Canada pour 1828-29.

Votre Comité, après mûre considération, est d'opinion que votre Honourable Chambre devrait souscrire pour cent Copies du dit ouvrage.

Ordonné, Que l'ordre du jour, de Samedi dernier, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Marchands de Québec, relativement à la navigation à vapeur entre Québec et Halifax, perdu par l'ajournement

Report on Petition of S. H. Wilcocke.

Rapport sur la pétition de S. H. Wilcocke.

Committee on Steam Navigation between Quebec & Halifax.

Comité sur la navigation à vapeur entre Québec et Halifax.

ment of this House on that day, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Boissonnault* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair:

And Mr. *Boissonnault* reported, that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Messages from His Excellency:

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker three Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

JAMES KEMPT,

Sherbrooke Gaol

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly, the Extract of a Letter from one of the Commissioners for the erection of a Gaol in the District of *Saint Francis*, under the Provincial Statute Fourth *George* the Fourth, Chapter Three, explaining the circumstance which rendered it impracticable for the Commissioners to obtain more than Twelve hundred pounds of the Monies which they were authorized by the Legislature to borrow for the construction of the building, except on their personal responsibility, and stating that they have in consequence rendered themselves personally liable for the remainder of the sum, which they obtained from the Bank of *Montreal*, and by which they were enabled to complete the undertaking.

His Excellency having laid before the House of Assembly in the last Session, the Report of the Commissioners, by which it would appear that the erection of the Gaol has been completed in a substantial manner for a smaller Sum than what was authorized by the Legislature to be raised for that service, deems it now proper to recommend to the House the adoption of some efficient measure for the relief of the Commissioners from their present embarrassment.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 16th February, 1830.

Extract of a Letter from the Honourable *W. B. Felton*, one of the Commissioners for the erection of a Gaol at *Sherbrooke*, on behalf of the Commissioners appointed for that purpose, addressed to Mr. Secretary *Yorke*, and dated *Quebec*, 11th February, 1830.

“ In One thousand eight hundred and twenty-four, the Legislature authorized the erection of a Gaol at *Sherbrooke*, the expense of erection being to be defrayed by the produce of a Tax on proceedings in the Civil Court held for the District of *Saint Francis*. At the time of the Act passing, the limitation of the period for the collecting the Tax was fixed at fifteen years, but the duration of the Act erecting the District of *Saint Francis* was limited to three years. In estimating the returns under the Gaol Act, it was supposed that fifteen years would suffice for payment of the principal and interest, and if the Act re-establishing the Petty Courts in the District of *Saint Francis* had not gone into operation

ment de cette Chambre, ce jour, soit renouvelé, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Boissonnault* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Boissonnault* a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Le Lieutenant-Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur trois Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Message de son Excellence.

Et alors il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement met devant la Chambre d'Assemblée, l'Extrait d'une Lettre de la part d'un des Commissaires pour la Bâtisse de la Prison dans le District de *Saint-François*, sous l'autorité du Statut Provincial de la quatrième *George* Quatre, chapitre trois, qui sert à expliquer la circonstance pourquoi il a été impraticable aux Commissaires d'obtenir plus de douze cens livres des deniers dont la Législature les avaient autorisés à faire l'emprunt pour la construction de la bâtisse, sans se rendre eux-mêmes responsables, et exposant qu'ils se sont en conséquence rendus personnellement responsables pour le résidu de la somme, qu'ils ont obtenue de la Banque de *Montréal*, au moyen de quoi ils ont pu parachever l'entreprise.

Prison de Sherbrooke.

Son Excellence ayant déjà mis devant la Chambre d'Assemblée dans la dernière Session le Rapport des Commissaires, par lequel il paraîtrait que la Bâtisse de la Prison a été parachevée d'une manière solide pour une somme moindre que celle que la législature avait autorisée de prélever pour ce service, Son Excellence croit maintenant qu'il est à propos de recommander à la Chambre d'adopter quelque mesure efficace pour venir au secours des Commissaires, et les retirer de la situation difficile où ils se trouvent placés.

Château *Saint Louis*,
Québec, 16 Février 1830.

Extrait d'une Lettre de l'Honorable *W. B. Felton*, l'un des Commissaires pour la Bâtisse d'une Prison à *Sherbrooke*, de la part des Commissaires nommés pour cette fin, adressée à Mr. le Secrétaire *Yorke*, et datée à *Québec*, 11 Février 1830.

“ En l'année mil huit cent vingt-quatre, la Législature autorisa la bâtisse d'une Prison à *Sherbrooke*, la dépense de la construction devant être défrayée par le produit d'un impôt sur les procédures dans la Cour Civile tenue pour le District de *Saint-François*. A l'époque de la passation de l'Acte, la durée du terme pour la perception de l'impôt fut fixé à quinze années, mais la durée de l'Acte qui érigeait le District de *Saint-François* n'était limité qu'à trois années. En faisant une approximation des droits sous l'autorité de l'Acte de la Prison, on estima que quinze années suffiraient pour payer le principal et les intérêts, et si l'Acte qui rétablit les Petites Cours dans le District de *Saint-François* n'eût pas

ation, there is no reason to doubt that the result would have corresponded with this expectation.

“ The Act authorized the Commissioners to borrow the money required, not exceeding Two thousand eight hundred Pounds, upon security of the fund thus established, and they succeeded in obtaining, on advertize-ment, the sum of One thousand two hundred Pounds : several applications were made by parties tendering further sums, but on reference to the provisions of the Act, it was found that although the fund was established for fifteen years, yet it depended on the existence of the District of *Saint Francis*, which was limited to three years,—under this contingency the Commissioners could not give the required assurance that the fund should be secured, and in consequence the parties declined making the loan.

The building in the mean time was proceeding, and pending the enquiries above mentioned, the Commissioners had recourse to the Bank of *Montréal* for advances to enable them to proceed in completing the Gaol and fulfilling their engagements to the Workmen and Contractors. The Directors of the Bank came forward with great liberality and public spirit, and the Commissioners, making themselves personally liable for the advance, were enabled to finish their undertaking.

It was expected that when the *Saint Francis* Bill was renewed in One thousand eight hundred and twenty-six, some measures would be adopted to give greater security to the lenders of money ; but unhappily no such arrangement was effected ; and the Commissioners have not been able to raise the money for the liquidation of the debt to the Bank in consequence.

(Signed,) W. B. FELTON.

A true Extract,
C. YORKE, Secy.

JAMES KEMPT,

Arbitrator.

His Excellency the Administrator of the Government in laying before the House of Assembly, in the last Session, the award of the Arbitrators appointed under the Imperial Statute Third, *George* the Fourth, Chapter One hundred and nineteen, omitted to submit to the House, the expediency of remunerating the Arbitrator appointed on the part of this Province, as was done on the former occasion ; and that Gentleman having made an application to him on the subject, His Excellency now rectifies this omission, and recommends to the favourable consideration of the House to grant some remuneration for the service, as in the case of the former arbitration.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 16th February, 1830.

JAMES KEMPT,

Inland Custom
House Officers.

His Excellency the Administrator of the Government recommends to the consideration of the House of Assembly, the expediency of making provision for the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the Collection of the Revenue at the several Inland Ports in the Province, the Act passed in the last Session of the Legislature for that purpose expiring on the first of May next, and he would suggest that it is reasonable to allow to these Officers the actual expense incurred by them for remitting the amount of Duties they may collect to *Quebec* ;—an expense for this object and

pas été mis en opération il n'y a pas lieu de douter que le résultat eût été conforme aux vues que l'on entretenait sur ce sujet.

L'Acte autorisait les Commissaires de faire un Emprunt des Deniers dont on avait besoin, n'excédant pas Deux mille huit cents Livres, en donnant pour Caution le Fonds qui avait été ainsi établi, et ils réussirent à avoir, en faisant des annonces, la somme de mille deux cents Livres. Plusieurs individus firent des propositions pour d'autres sommes, mais en consultant les dispositions de l'Acte, on trouva que quoique le fonds fut établi pour quinze années, néanmoins, il dépendait de l'existence du District de *Saint-François*, lequel était limité à trois années. Dans ces circonstances, les Commissaires ne purent pas donner l'assurance que l'on exigeait d'eux ; savoir : que le fonds demeurerait assuré, et en conséquence les parties ne voulurent pas faire le prêt en question.

On continuait cependant aux travaux de la bâtisse, et pendant les perquisitions ci-dessus mentionnées, les Commissaires eurent recours à la Banque de *Montréal* pour en obtenir des avances afin de les mettre en état de parachever la Prison, et de remplir leurs engagements envers les Ouvriers et les Entrepreneurs. Les Directeurs de la Banque, avec beaucoup de générosité et de zèle public, vinrent à leur aide, et les Commissaires s'étant rendus personnellement responsables pour l'avance des deniers, ils se trouvèrent en état de finir leur entreprise.

Lorsque le Bill de *Saint-François* fut renouvelé en mil huit cent vingt-six, on s'était attendu que l'on adopterait quelques mesures qui offriraient plus de sûretés aux Prêteurs des Deniers ; mais malheureusement nul arrangement de cette espèce ne fut effectué, et les Commissaires n'ont pu en conséquence, se procurer les Deniers pour liquider la dette due à la Banque.

(Signé) W. B. FELTON.

Pour Extrait véritable.
C. YORKE, Sect.

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en mettant devant la Chambre d'Assemblée, dans la dernière Session, la Décision des Arbitres nommés sous l'autorité du Statut Impérial de la troisième *George* Quatre, chapitre cent dix-neuf, a omis de soumettre à la Chambre la convenance qu'il y aurait d'accorder une rémunération à l'Arbitre qui était nommé de la part de cette Province, de même que cela avait été fait dans une circonstance précédente ; et ce Monsieur s'étant adressé à lui sur ce sujet, Son Excellence rectifie maintenant cette omission, et recommande à la considération favorable de la Chambre, d'accorder quelque rémunération pour ce service, tel que dans le cas de la Décision précédente des Arbitres.

Arbitres.

Château *Saint-Louis*,
Quebec, 16 Février 1830.

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement recommande à la considération de la Chambre d'Assemblée, la convenance de subvenir aux salaires et autres émolumens des Officiers employés dans la perception du revenu aux différens Ports Intérieurs de la Province, l'Acte passé à cet égard dans la dernière Session devant expirer le premier de Mai prochain, et elle suggérerait qu'il serait raisonnable d'allouer à ces Officiers les dépenses par eux actuellement encourues par la remise à *Quebec*, du montant des droits qu'ils peuvent percevoir ; comme il a été encouru une dépense pour cet

Officiers des
Douanes inté-
rieurs.

and for Stationery, having been incurred at the Ports of *Saint John* and *Coteau-du-Lac* during the past year, His Excellency lays the details before the House, and recommends provision to be made for the same. His Excellency also transmits the Copy of a Memorial from the Comptroller of the Customs at *Saint John* respecting the Salary assigned him by the Act now in force.

His Excellency takes this occasion to inform the House of Assembly that some detailed Instructions are required for the guidance of the Officers at the Inland Ports in the performance of their duties, and it would also be desirable that Copies of the different Acts of Parliament affecting the Revenue, should be furnished by the Government to each Port;—His Excellency is accordingly desirous of transmitting such Instructions to the several Officers, as well as Copies of the Acts alluded to, and as some expense must be necessarily incurred for this purpose, he suggests to the House the expediency of making provision for the same.

His Excellency is likewise desirous to draw the attention of the House of Assembly to the expediency of passing some Legislative enactment, making it necessary for Boats and Vessels arriving from *Upper-Canada* at an Inland Port in this Province, to report and enter at such Port, the provisions of the Imperial Statute Sixth, *George Fourth*, Chapter One hundred and fourteen, by which alone the Entry of Vessels is required at an Inland Port, being considered to apply exclusively to importations from an adjoining Foreign Country, and, in the situation of *Upper* and *Lower-Canada* so immediately contiguous to the Shores of the *United States*, a serious loss of Revenue may be apprehended were Boats and Vessels originally from *Upper-Canada* exempted from the necessity of Entry at a Custom House on arriving at a Port in this Province. His Excellency however recommends that the Officer of the Customs should be remunerated for the performance of this duty by an additional fixed Salary, instead of by Fees levied on the Vessels of the Sister Province, that will be thus necessarily subjected to an examination.

Castle *Saint Lewis*, }
16th February, 1830. }

The following are the Documents referred to in the preceding Message :

Custom House, *Saint John's*,
29th January, 1830.

Lieut. Colonel YORKE,

Sir,

I have the honour to enclose you, an account of Expenses and Disbursements incurred in remitting the Duties collected by me, to the Receiver General at *Quebec*, and also for Books and Stationery for the use of the Custom House in the year ended fifth of January, One thousand eight hundred and thirty, to be laid before His Excellency Sir *James Kempt*, in order that he may be pleased to give directions that the amount may be refunded me.

I have transmitted the necessary Vouchers in support of the different charges included in the Account. As the charge for remitting the monies to the Receiver General was admitted last year, I humbly conceive there would be no objection to it this year, and with regard to Books and Stationery the charge has been admitted since the establishment of the Custom House at this Port, and is invariably allowed at the Ports of *Quebec* and *Montreal*; were it otherwise, all the Books and Papers might be considered as the private property of the several Public Officers, who would be obliged to provide for them at their own expense, instead of being public property, and

cet objet et pour papeterie, aux Ports de *Saint-Jean* et du *Côteau du Lac*, dans le cours de l'année dernière, Son Excellence en met les détails devant la Chambre d'Assemblée, et recommande qu'il y soit pourvu. Son Excellence transmet aussi copie du mémoire du Contrôleur des Douanes à *Saint-Jean*, au sujet du salaire qui lui est assigné par l'Acte maintenant en force.

Son Excellence saisit cette occasion pour informer la Chambre d'Assemblée, qu'il faut des instructions détaillées pour guider les Officiers des Ports intérieurs dans l'exécution de leurs devoirs, et il serait aussi à désirer que le Gouvernement fournit à chaque Port Copies des différents Actes du Parlement qui ont égard aux Revenus; c'est pourquoi Son Excellence désire transmettre de telles instructions aux divers Officiers, en même temps que des Copies des Actes dont il est fait mention plus haut, et comme cela doit nécessairement entraîner quelque dépense, elle suggère à la Chambre qu'il serait expédient d'y pourvoir.

Son Excellence désirant pareillement attirer l'attention de la Chambre d'Assemblée sur l'utilité d'obliger par quelque mesure Législative les Bâteaux et Vaisseaux arrivant du *Haut-Canada* à un Port intérieur de cette Province, à faire leur rapport et leur entrée à tel Port, vu que les dispositions du Statut Impérial sixième *George Quatre*, chapitre cent quatorze, lequel seul requiert l'entrée des Vaisseaux à un Port intérieur, sont considérées comme s'appliquant exclusivement aux importations d'un pays étranger voisin, et dans la situation du *Haut* et du *Bas-Canada* si contigus qu'ils sont avec les rivages des *Etats-Unis*, il y a lieu de craindre une perte sérieuse pour les Revenus, si les Bâteaux et Vaisseaux venant d'abord du *Haut-Canada*, étaient exempts de l'obligation d'aller faire leur entrée à une Douane, en arrivant à un Port de cette Province. Son Excellence cependant recommande de rémunérer l'Officier des Douanes pour l'exécution de ce devoir par un salaire fixe additionnel, au lieu des honoraires levés sur les vaisseaux de la *Sœur-Province*, qui seraient ainsi nécessairement soumis à être visités.

Château *Saint-Louis*, }
16 Février 1830. }

Ce qui suit sont les Documents auxquels réfère le Message précédent :

Bureau de la Douane de *Saint-Jean*,
29 Janvier 1830.

Lieutenant-Colonel YORKE.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un Compte des Dépenses et des Déboursés encourus pour faire tenir au Receveur-Général à *Québec*, les Droits qui ont été prélevés par moi, ainsi que pour des Livres et la Papeterie à l'usage du Bureau de la Douane, pour l'année finie le cinquième Janvier mil huit cent trente, pour qu'ils soient mis devant Son Excellence Sir *James Kempt*, afin qu'il lui plaise ordonner que le montant m'en soit remboursé.

J'ai transmis les pièces justificatives nécessaires à l'appui des diverses charges portées au Compte. Comme la charge pour faire tenir les Deniers au Receveur-Général, a été admise l'année dernière, je conçois humblement qu'il n'y sera point objecté cette année; et quant aux Livres et à la Papeterie, la dépense en a été admise depuis l'établissement du Bureau de la Douane à ce Port, et elle est uniformément allouée aux Ports de *Québec* et de *Montréal*; s'il en était autrement, tous les Livres et Papiers pourraient être considérés comme étant la propriété privée des divers Officiers Publics, qui seraient obligés de se les procurer à leurs frais, au lieu

and might be very prejudicial to the public service,—an evil which ought to be strictly guarded against.

lieu d'être la propriété du public, ce qui pourrait être très-préjudiciable au service public, et serait un malheur, contre lequel on devrait se prémunir avec le plus grand soin.

With sentiments of the highest regard,
I am, &c. &c. &c.

Avec les sentimens de la plus haute estime,
Je suis, &c. &c. &c.

(Signed,) W. MACRAE, Collr.

(Signé) Wm. MACRAE, Coll.

A true Copy.
C. YORKE,
Secretary.

Vraie Copie.
C. YORKE,
Secrétaire.

Account of Expenses and Disbursements made by the Collector at the Port of *Saint John's* in remitting the Duties collected by him to the Receiver General at *Quebec*, and also for Books and Stationery for the use of the Custom House, in the year ended 5th January, 1830, viz:

Compte de Dépenses et des Déboursés encourus par le Collecteur au Port de *Saint-Jean* en faisant la remise des Droits par lui prélevés, au Receveur-Général à *Québec*, et aussi pour Livres et Papeterie à l'usage de la Douane, dans l'année finie le cinquième Janvier 1830, savoir:

1829			
Novr. 4.	To paid <i>B. Holmes</i> , Cashier <i>Montreal</i> Bank, $\frac{1}{4}$ per Cent. on £3,300 for draught on <i>Quebec</i> , for duties in October Quarter, 1829,	£ 3	5 0
1830			
Jany. 22.	To ditto, ditto, $\frac{1}{4}$ per Cent. on £ 1700 for draught on <i>Quebec</i> , for Duties in January Quarter 1830.	4	5 0
		12	10 0
1829			
March 10.	To paid <i>H. H. Cunningham</i> , for Stationery per account, £ 11 1 6	11	1 6
Decr. 27.	To <i>Jason C. Pierce</i> for Stationery, per account,	4	5 9
		15	7 3
		£ 27	17 3

1829			
4 Nov.	Payé à <i>B. Holmes</i> , Caissier de la Banque de <i>Montréal</i> , $\frac{1}{4}$ par cent sur £3,300 pour une traite sur <i>Québec</i> , pour Droits prélevés dans le Trimestre d'Octobre 1829,	£ 3	5 0
1830			
22 Janv.	Ditto Ditto Ditto, $\frac{1}{4}$ pour cent sur £1,700, pour une traite sur <i>Québec</i> , pour Droits prélevés dans le Trimestre de Janvier 1830.	4	5 0
		12	10 0
1829			
10 Mars.	Payé à <i>H. H. Cunningham</i> , pour Papeterie suivant compte, 11 1 6	11	1 6
27 Déc.	Ditto à <i>Jason C. Pierce</i> , pour Papeterie suivant compte,	4	5 9
		15	7 3
		£ 27	17 3

A true Copy.
C. YORKE,
Secretary.

Vraie Copie.
C. YORKE,
Secrétaire.

(Copy.)

Quebec, 16th February, 1830.

(Copic.)

Québec, 16 Février 1830.

Sir,
The Act regulating the Provincial Customs making no provision for the transmission of the Duties collected, I beg leave to lay before His Excellency the Governor in Chief, the accompanying Statement of the actual Expenses incurred.

Monsieur,
L'Acte qui règle les Douanes de la Province n'ayant pourvu à aucune disposition pour transmettre les Droits qui ont été prélevés, je prends la liberté de mettre devant Son Excellence le Gouverneur en Chef, l'Etat ci-joint de la Dépense qui a été effectivement encourue.

The charge of stage hire to and from *Montreal* is made, as I am compelled to take the Money to *Montreal* before I can procure a draught from the *Montreal* Bank. The Commission charged is of course the actual amount paid to the Bank of *Montreal* for a draught on *Quebec*. As the *Montreal* Bank declined drawing on *Quebec*, I was compelled to bring the Money with me, and the stage hire is therefore charged to *Quebec* for the last quarter.

Les frais de la diligence pour aller à *Montréal* et le retour, s'y trouvent portés, vu que je suis dans l'obligation de porter les Deniers à *Montréal* avant de pouvoir me procurer une traite de la Banque de *Montréal*. La Commission portée en compte est, comme de raison, le montant qui a été effectivement payé à la Banque de *Montréal*, pour avoir une traite payable à *Québec*. Comme la Banque de *Montréal* s'est refusé à tirer sur *Québec*, je me suis trouvé forcé d'apporter les Deniers; et les frais de Diligence pour me rendre à *Québec* sont par conséquent portés pour le dernier Trimestre.

I have the honour to be
Sir,

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,

Your obedient humble Servant,
(Signed,) J. SIMPSON, Coll.

Votre très-humble serviteur,
(Signé) J. SIMPSON, Coll.

Lieut. Col. YORKE,
Civil Secy.

Lieutenant-Colonel YORKE,
Sec. Civil.

A True Copy.
C. YORKE, Secy.

Vraie Copie.
C. YORKE, Sec.

(Copy.)

The Province of *Lower-Canada*,Dr. to the Collector at *Coteau-du-Lac*.

For stage hire to and from <i>Montreal</i> ;	£ 1 7 6
Paid <i>Montreal</i> Bank, Commission of 1-8 per cent. on £1767, July Quarter,	2 3 9
Stage hire to and from <i>Montreal</i> ,	1 7 6
Commission $\frac{1}{4}$ per cent. on £869,	2 2 6
Stage hire to <i>Montreal</i> ,	0 12 6
Stage hire from <i>Montreal</i> to <i>Quebec</i> with £770, Quarter 5th January last,	2 15 0
	<hr/>
	£ 10 8 9

Quebec, 16th February, 1830.

(Signed,)

J. SIMPSON,
Collector.A true Copy.
C. YORKE, Secy.

(Copy.)

To His Excellency Sir *James Kempt*, G. C. B., Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*.The Memorial of *William D. Lindsay*, Comptroller of H. M. Customs at the Port of *Saint John's*

Most Humbly Sheweth :

That by the Bill passed in the last Session of the Provincial Parliament regulating the Salaries and Emoluments of the Officers of the Provincial Customs, your Memorialist was deprived of One hundred Pounds of his yearly Income; and from the circumstance of his being the only Officer of the Department of the Port of *Saint John's* who suffered severely by the new arrangement, your Memorialist has reason to hope that it was more the effect of chance, and the hurry with which the Bill was carried through, from the lateness of the Session, than from any intention to be less considerate to him than to the other Officers of the Department.

Your Memorialist therefore most humbly prays that your Excellency will be most graciously pleased to afford him such relief as in your Excellency's wisdom may be deemed a remuneration for the loss of income he has sustained. And as in duty bound, your Memorialist will ever pray.

(Signed,)

Wm. D. LINDSAY,
Comptr. H. M. Customs,
Saint John's.

A True Copy.

C. YORKE,
Secretary.

Bill to indemnify the Members read the first time.

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to indemnify the Members of the Assembly for expenses incurred by them in attending the Sessions of the Legislature.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bourdages*, That the said Bill be read a second time on Friday next.

Mr. *Cuvillier* moved in amendment, seconded by Mr. *De Rouville*, to strike out the words "Friday next" and insert "seventeenth day of August next."

The

(Copie)

La Province du *Bas-Canada*Dt. au Coliecteur du *Côte au du Lac*.

Frais de la Diligence pour aller à <i>Montreal</i> et le retour,	£ 1 7 6
Payé à la Banque de <i>Montréal</i> , Commission de 1-8 par cent sur £1767, Trimestre de Juillet,	2 3 9
Frais de la Diligence à <i>Montréal</i> , et retour,	1 7 6
Commission $\frac{1}{4}$ par cent sur £869,	2 2 6
Frais de la Diligence à <i>Montréal</i> ,	0 12 6
Frais de la Diligence de <i>Montréal</i> à <i>Québec</i> avec £770, Trimestre du 5 Janvier dernier,	2 15 0
	<hr/>
	£ 10 8 9

Québec, 16 Février 1830.

(Signé)

J. SIMPSON,
Collecteur.Pour vraie Copie.
C. YORKE, Sec.

(Copie.)

A Son Excellence Sir *James Kempt*, G. C. B. Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*.La Pétition de *William D. Lindsay*, Contrôleur des Douanes de Sa Majesté au Port de *Saint-Jean*.

Représente très-respectueusement,

Que par le Bill passé dans la dernière Session du Parlement Provincial pour régler les appointemens et les émolumens des officiers des Douanes en cette Province, votre Pétitionnaire a été privé d'une somme de cent Livres de son Revenu annuel; et par la circonstance, qu'il est le seul Officier du Département du Port de *Saint-Jean* qui se trouve éprouver une perte sévère par le nouvel arrangement, votre Pétitionnaire a tout lieu de croire que cela peut-être attribué à quelque omission, et à la hâte avec laquelle le Bill a été passé, vù l'état avancé de la Session, plutôt qu'à aucun dessein de lui rendre moins de justice qu'aux autres Officiers du Département.

Votre Pétitionnaire supplie donc très-humblement qu'il plaise très-gracieusement à votre Excellence de vouloir bien lui accorder tel remède que dans sa sagesse votre Excellence jugera devoir être une rémunération pour la perte qu'il a éprouvé dans ses revenus. Et comme par devoir, votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé)

Wm. D. LINDSAY,
Contrôleur de Sa Majesté
Saint-Jean.

Pour vraie Copie.

C. YORKE,
Secrétaire.

Bill pour indemnifier les membres lu la première fois.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour indemniser les Membres de l'Assemblée des dépenses qu'ils encourent en assistant aux Sessions de la Législature.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bourdages*, que le dit Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Mr. *Cuvillier* a proposé en amendement, secondé par Mr. *De Rouville*, de retrancher les mots "Vendredi prochain, et d'insérer "le dix-septième jour d'Août prochain."

L3

The House divided on the question of Amendment, and the names being called, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs *Louis Lagueux, Scott, Leslie, De Rouville, Cuvillier, Solicitor General, De St. Ours, Laterrière, Tremain, Malhiot, Etienne Claude Lagueux, Samson and Cannon, (13.)*

Nays,

Messieurs *Child, Taylor, Peck, Heriot, Letourneau, Bourdages, Borgia, Quesnel, Dessaulles, Mousseau, Knowlton, Furlin, Caron, Brooks, Labrie, Viger, Neilson, Bureau and Larue, (19.)*

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion,

The House again divided :

Yeas 20

Nays 13.

So it was carried in the affirmative, and

Ordered, That the said Bill be read a second time on Friday next.

Bill to secure the Independence of the Judges passed.

An engrossed Bill to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Message relating to the Inland Custom House Officers referred.

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government relating to the Inland Ports of Entry, be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Waiters and Searchers at the Port of *Quebec*.

Public Accounts referred ;

Resolved, That the Public Accounts for the year One thousand eight hundred and twenty-nine, laid before this House by Message from His Excellency, on the tenth Instant, be referred to a Committee of seven Members, to examine the same, and to report thereon from time to time, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Young, Mr. Cuvillier, Mr. Leslie, Mr. Neilson, Mr. Tremain, Mr. Malhiot and Mr. Taylor* do compose the said Committee.

to be printed.

Ordered, That the said Message and Accounts be printed for the use of the Members of this House.

Address for Public Accounts and Vouchers.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, such Original Accounts and Vouchers regarding the Expenditure and Revenue of the Civil Government of the Province, as may from time to time be required by the Committee; and also to give such information thereon, as the Committee may see fit to demand,—the said Accounts remaining in the possession of such Officers respectively.

Address for Record Book of Public Accounts.

Resolved, That an Humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, the Record Book of Reports of the Auditor-General of Public Accounts, such Record Book remaining in the possession of the said Officer.

Ordered, That Mr. *Young, Mr. De St. Ours, M. Tremain and Mr. Peck* do present the said Addresses to His Excellency the Administrator of the Government.

Message relating to a Custom House, referred.

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government, relating to the purchase

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Louis Lagueux, Scott, Leslie, De Rouville, Cuvillier, le Solliciteur-Général, De Saint-Ours, Laterrière, Tremain, Malhiot, Etienne Claude Lagueux, Samson et Cannon, (13.)*

Contre

Messieurs *Child, Taylor, Peck, Heriot, Létourneau, Bourdages, Borgia, Quesnel, Mousseau, Knowlton, Fortin, Caron, Brooks, Labrie, Viger, Neilson, Bureau et Larue, (19.)*

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La question ayant été mise sur la motion principale ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour 20

Contre 13

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill pour assurer l'Indépendance des Juges passé.

Un Bill grossoyé pour assurer l'Indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Message concernant les Officiers des Douanes de l'Intérieur référé.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relativement aux Ports d'Entrée de l'Intérieur, soit référé au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Visiteurs et Chercheurs au Port de *Quebec*.

Comptes Publics référés ;

Résolu, Que les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, mis devant cette Chambre par Message de Son Excellence, le Dix du courant, soient référés à un Comité de sept Membres, pour les examiner, et en faire rapport de tems à autres, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Young, Mr. Cuvillier, Mr. Leslie, Mr. Neilson, Mr. Tremain, Mr. Malhiot et Mr. Taylor* composent le dit Comité.

Ordonné, Que les dits Message et Comptes soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

à être imprimés.

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner aux Officiers à qui il appartient, de communiquer au Comité auquel sont renvoyés les Comptes Publics, les Originaux de tels Comptes et Pièces justificatives, relatifs aux dépenses et aux Revenus du Gouvernement Civil de la Province, dont le Comité pourra avoir besoin de tems à autre, et aussi de donner sur icieux tels renseignements que le Comité pourra juger à propos de demander, les dits Comptes demeurant en la possession de tels Officiers respectivement.

Adresse pour Comptes Publics et Pièces justificatives,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner à l'Officier à qui il appartient, de communiquer au Comité auquel ont été renvoyés les Comptes Publics, les Livres de Minutes les Rapports de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, tels Livres de Minutes restant en la possession de tel Officier.

Adresse pour Livres de Minutes de Comptes Publics.

Ordonné, Que Mr. *Young, Mr. De St. Ours, Mr. Tremain et Mr. Peck* présentent les dites Adresses à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, concernant l'Achat d'une

Message concernant une Maison de Douane référée.

chase of a Custom House, be referred to the Special Committee to whom are referred the Public Accounts.

d'une Maison de Douane, soit référé au Comité Spécial auquel sont référés les Comptes Publics.

Judicature Act
submitted.

Resolved, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider if any and what Amendments are necessary to be made to the Act of the thirty-fourth *George* Third, intituled, "An Act for the Division of the Province of *Lower Canada*, to amend the Judicature thereof, and "to repeal certain Laws therein mentioned," inasmuch as the same relates to the District of *Three Rivers*.

Résolu, Que Vendredi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre pour considérer si aucun et quels Amendemens il est nécessaire de faire à l'Acte de la trente-quatrième *George* Trois, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle et qui "rappelle certaines Lois y mentionnées," en autant qu'il a rapport au District des *Trois-Rivières*.

Acte de Judicature référé.

Message relating to the Judge of *Three Rivers* referred.

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government, relating to the Provincial Judge of the King's Bench, for the District of *Three Rivers*, be referred to the said Committee.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, concernant le Juge Provincial du Banc du Roi pour le District des *Trois-Rivières*, soit référé au dit Comité.

Message concernant le Juge des *Trois-Rivières* référé.

J. Porteous' Bill referred.

The Order of the day for the second reading of the Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus*, opposite the village of *Sainte Rose*, being read;

La l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jésus*, vis-à-vis le Village de *Sainte Rose*.

Bill du Pont de *James Porteous* remis.

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Samedi prochain.

Bill to amend the Ordinance of 1667, read the second time; referred.

A Bill to amend a certain part of the Ordinance of one thousand six hundred and sixty-seven, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui amende certaine partie de l'Ordonnance de mil six cent soixante-et-sept, a été lu une seconde fois.

Bill pour amender l'Ordonnance de 1667 lu la seconde fois; référé.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordered, That M. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Louis Lagueur*, Mr. *Solicitor General* and Mr. *Borgia* do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Louis Lagueur*, Mr. le *Solliciteur-Général* et Mr. *Borgiu* composent le dit Comité.

Committee on Petitions of P. Chasseur and Montreal Natural History Society.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Petitions of *Pierre Chasseur*, and of the Members of the Natural History Society of *Montreal*, being read;

La l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial, auquel ont été référées les Pétitions de *Pierre Chasseur* et des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de *Montreal*.

Comité sur les Pétitions de *Pierre Chasseur* et de la Société d'Histoire Naturelle de *Montreal*.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Tremain* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein;

Mr. *Tremain* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Tremain* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Et Mr. *Tremain* a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Scott*,

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Scott*,

The House adjourned.

La Chambre s'est ajournée.

Wednesday, 17th February, 1830.

Mercredi, 17 Février 1830.

Answer to Addresses.

MR. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Addresses of yesterday, to His Excellency the Administrator of the Government, praying he would be pleased to direct the proper Officers to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, such Original Accounts and Vouchers connected therewith, as may from time to time be required, and also to give such information thereon as the Committee may see fit to demand; and also praying he will direct the proper Officer to communicate to the said Committee, the Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, he will comply with the desires of the House.

MR. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que ses Adresses d'hier, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, demandant qu'il lui plaise d'ordonner aux Officiers à qui il appartient, de communiquer au Comité, auquel ont été renvoyés les Comptes Publics, les Originaux de tels Comptes et Pièces justificatives qui y ont rapport, dont le Comité pourra avoir besoin de tems à autre, et aussi de donner tels renseignements sur iceux que le Comité pourra juger à propos de demander, et aussi demandant qu'il lui plaise ordonner à l'Officier à qui il appartient, de communiquer au dit Comité les Livres de Minutes des Rapports de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, avaient été présentées à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'il se conformerait aux désirs de la Chambre.

Réponse à des Adresses.

Resolved,

Résolu,

Committee on
Message relating to Sher-
brooke Gaol;

Resolved, That a Committee of five Members be appointed to take into consideration the Message of His Excellency the Administrator of the Government, relating to the embarrassment in which the Commissioners of the *Saint Francis* Gaol find themselves, and recommending that some efficient measure be adopted to relieve the said Commissioners, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Tremain*, Lieutenant Colonel *Herriot*, Mr. *Child*, Mr. *Peck* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Instruction.

Ordered, That it be an Instruction to the said Committee to enquire into the amount of Taxes received under the Provincial Act of the Fourth *George* Fourth, Chapter Three, for the object of erecting the said Gaol.

Report on
Three Rivers
Petition relating to a Bridge
and Market
place;

Mr. *Solicitor General*, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of *Three Rivers*, relating to a Bridge over the River *Saint Maurice*, and to a Market Place, with power to report from time to time, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee having maturely considered the information afforded to it by the several gentlemen who came before it, are unanimously of opinion that two Bridges, the one from *Three Rivers* to commence on the land belonging to *Joseph Montmenil*, across to the Isle *Saint Christophe*, and the other from the said Island to the land of *George Rocheleau* at the *Cap de la Magdeleine*, ought to be erected, and that the same should be undertaken at the expense of the Public; but that previous thereto it would be advisable that an experiment should be made in the channel, lying between the *Cap Magdeleine* and the said Isle *Saint Christophe*, it being much the deepest channel and most susceptible of injury from the ice of the River *Saint Lawrence*, and for this purpose without in any wise pledging Your Honorable House to grant a future or further grant, Your Committee respectfully recommend to Your Honorable House to appropriate, under restrictions and limitations, a sum not exceeding five hundred pounds, for the purpose of making an essay in furtherance of an object which appears to be so generally desired; which, should it ascertain the possibility of a Bridge standing, would insomuch diminish the ultimate expenditure, should it be deemed advisable or expedient to undertake it.

Your Committee having had before it the Plans prepared by *François Normand*, at the request of the Inhabitants of *Three Rivers*, and having duly considered the labour bestowed upon it, as well as in sounding and taking levels in the River *Saint Maurice*, are of opinion that he ought to be indemnified by the Public, and that a sum not exceeding seventy-five pounds currency, should be granted to him.

And it also appearing to Your Committee that Messrs. *Petrus Noiseux*, *Olivier Coulam* and *Charles Aubry*, did, subsequently to the making of the said Plan by the said *François Normand*, also make a Plan of the contemplated Bridges; but inasmuch as there was no general request nor absolute necessity for the same, still Your Committee think it right to recommend that a sum not exceeding twenty-five pounds currency, should be granted to them jointly, as a reward for their laudable exertions in a matter on which Your Honorable House had in one thousand eight hundred and sixteen favourably pronounced.

referred.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

St. Hyacinthe
Market Bill
read the first
time.

Ordered, That Mr. *Viger* have leave to bring in a Bill to establish a Market in the village of *Saint Hyacinthe*.

He.

Comité sur le
Message con-
cernant la Pri-
son de Sher-
brooke;

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour prendre en considération le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relativement à l'embarras dans lequel se trouvent les Commissaires de la Prison de *Saint François*, et recommandant quelque mesure efficace pour soulager les dits Commissaires, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer que-
rir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Tremain*, le Lieutenant-Colonel *Herriot*, Mr. *Child*, Mr. *Peck* et Mr. *Quesnel* composent le dit Comité.

Instruction.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de s'enquérir du Montant des Taxes reçues en vertu de l'Acte Provincial de la quatrième *George* Quatre, Chapitre Trois, pour l'érection de la dite Prison.

Mr. le *Solliciteur-Général*, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des *Trois-Rivières*, relativement à un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, et à une Place de Marché, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les
Pétitions des
Trois-Rivières,
concernant un
Pont et une
Place de Mar-
ché;

Votre Comité, ayant considéré l'information donnée par les personnes qui ont comparu devant le dit Comité, est unanimement d'opinion, que deux Ponts l'un à partir de la terre de *Joseph Montmenil*, à aller à l'Île *Saint Christophe*, et l'autre à partir de la dite Île, à aller chez *George Rocheleau*, au Cap de la *Magdeleine*, devraient être bâtis, et qu'ils devraient l'être aux Dépens du Public; mais que préalablement, il faudrait faire une expérience dans le chenal du Cap de la *Magdeleine* et l'Île de *Saint Christophe*, ce chenal étant le plus profond et le plus exposé aux accidens, par les glaces du Fleuve *Saint Laurent*; et à cette fin sans aucunement engager votre Honorable Chambre à faire aucun Octroi futur ou ultérieur, Votre Comité recommande à votre Honorable Chambre d'approprier, sous des restrictions et des limitations, une somme n'excedant pas cinq cens livres, afin de faire l'essai d'un objet qui paraît si généralement désiré; et si l'on pouvait constater que le Pont tiendrait, le prix en serait diminué d'autant, s'il était trouvé convenable ou expédient de le bâtir.

Votre Comité ayant eu communication du Plan préparé par *François Normand*, à la demande des Habitans des *Trois-Rivières*, et ayant dûment considéré sa peine à le préparer et à sonder la Rivière *Saint Maurice*, est d'opinion qu'il devrait être indemnisé par le Public, et qu'une somme n'excedant pas soixante et quinze livres devrait lui être accordée.

Et comme il paraît à votre Comité que Messieurs *Petrus Noiseux*, *Olivier Coulam* et *Charles Aubry* ont, depuis le dit *François Normand*, aussi fait un Plan du Pont contemplé, mais comme il paraît qu'il n'avait pas été demandé, et qu'il ne paraissait pas y avoir de nécessité absolue d'icelui, votre Comité recommande en conséquence, qu'une somme n'excedant pas vingt-cinq livres leur soit accordée, conjointement, comme récompense pour la peine louable qu'ils se sont donnée dans une entreprise que votre Honorable Chambre avait approuvée en mil huit cent seize.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour établir un Marché dans le Village de *Saint Hyacinthe*.

Bill du Marché
de St. Hyacin-
the lu la pre-
mière fois

Il

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Petition to His Majesty on the subject of the Militia, reported;

Mr. Neilson, from the Special Committee appointed to prepare the draught of an Humble Petition to His Majesty, founded on the Resolutions of this House, relating to the Militia, reported that the Committee had prepared the said Petition, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the question :

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided:

Yeas 22

Nays 3

So it was carried in the affirmative;

And the said Report was received, and the Petition was again read at the Clerk's table, as followeth:—

TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY.

The Petition of the Commons of Lower Canada, in Provincial Parliament assembled,

Humbly Sheweth,

That certain Ordinances for the better regulation of the Militia of the then Province of *Quebec*, were made and passed by the Governor and Legislative Council of the said Province, in the years one thousand seven hundred and eighty-seven, and one thousand seven hundred and eighty-nine, which Ordinances were inadequate, arbitrary and vexatious in their provisions, unnecessarily burthensome to the subject, subversive of personal freedom and the right of property, and subjected all the male Inhabitants of the said Province, between sixteen and sixty years of age, to an exercise of Martial Law in time of peace.

That by an Act passed in the second Session of the first Provincial Parliament of *Lower Canada*, in the thirty-fourth year of the Reign of Your Majesty's Royal Father of glorious and revered memory, it was "declared and enacted that from and after the passing of the "said Act," the said Ordinances "shall be, and they "are hereby repealed," and certain temporary provisions were substituted in lieu thereof.

That the said provisions and other temporary provisions for regulating the Militia, were continued or enacted by various other Acts of the Provincial Parliament, and continued from time to time, till the first day of May in the year one thousand eight hundred and sixteen, when they expired in consequence of a premature Dissolution of the House of Assembly, and were revived by another temporary Act of the Provincial Parliament, passed on the twenty-second day of March in the following year.

That during the interval between the said first day of May in the year one thousand eight hundred and sixteen and the said twenty-second day of March one thousand eight hundred and seventeen, the aforesaid Ordinances nor any other Law for regulating the Militia were enforced or pretended to be in force, or known to be in existence by the body of the Inhabitants of the said Province fit for Militia duty.

That all the provisions for regulating the Militia of this Province revived, continued or enacted by the Provincial Parliament, at or subsequently to the said twenty-second day of March, in the year one thousand eight hundred and seventeen, expired on the first day of May one thousand eight hundred and twenty-seven, after a sudden Prorogation of the Provincial Parliament, which was followed by a premature Dissolution of the Assembly.

That the aforesaid Ordinances of the Governor and Legis-

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Mr. Neilson, du Comité Spécial nommé pour préparer le projet d'une humble Pétition à Sa Majesté, fondée sur les Résolutions de cette Chambre, concernant la Milice, a fait rapport que le Comité avait préparé la dite Pétition, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Rapport d'une Pétition à Sa Majesté au sujet de la Milice.

Mr. l'Orateur ayant mis la question :

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée :

Pour 22

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Le dit Rapport a été reçu, et la Pétition a été lue de nouveau comme suit :

A LA TRES-EXCELLENTE MAJESTE' DU ROT.

La Pétition des Communes du *Bas-Canada*, assemblées en Parlement Provincial,

Représente humblement,

Que certaines Ordonnances pour mieux régler la milice de la ci-devant Province de *Québec*, furent faites et passées par le Gouverneur et le Conseil Législatif de la dite Province, dans les années mil sept cent quatre-vingt sept et mil sept cent quatre-vingt-neuf, lesquelles Ordonnances étaient insuffisantes, arbitraires et vexatoires dans leurs dispositions, inutilement onéreuses au sujet, destructives de la liberté personnelle et du droit de propriété, et assujétissaient toute la population mâle de la dite Province, de seize à soixante ans, à l'exercice, en tems de paix, de la loi martiale.

Que par un Acte passé dans la deuxième Session du premier Parlement Provincial du *Bas-Canada*, dans la trente-quatrième année du règne du Père Royal de votre Majesté, de glorieuse et révérencé mémoire, il a été "déclaré et statué que, depuis et après la passation du "dit Acte," les dites Ordonnances "seront et sont rap- "pelées par le présent," et il y a été substitué d'autres dispositions temporaires.

Que les dites dispositions et d'autres dispositions temporaires pour régler la milice, ont été établies et confirmées de tems à autre par divers autres Actes du Parlement Provincial, jusqu'au premier jour de Mai de l'année mil huit cent seize, qu'elles sont expirées en conséquence d'une dissolution prématurée de la Chambre d'Assemblée, et ont été rétablies par un autre acte temporaire du Parlement Provincial, passé le vingt-deuxième jour de Mars de l'année suivante.

Que, durant l'intervalle entre les dits jours, premier Mai mil huit cent seize et vingt-deux Mars mil huit cent dix-sept, ni les dites ordonnances ni aucune autre Loi pour régler la milice n'ont été mises en force, ni présumées être en force ni reconnues être en existence par la généralité des Habitans de la Province, en état de remplir les devoirs de milice.

Que toutes les dispositions pour régler la Milice de cette Province, telles que rétablies, continuées ou statuées par l'autorité du Parlement Provincial, le dit vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent dix-sept, ont cessé d'être en force le premier jour de Mai mil huit cent vingt-sept, après une Prorogation soudaine du Parlement Provincial, qui fut suivie d'une dissolution prématurée de l'Assemblée.

Que le ci-devant Gouverneur de cette Province a prétendu

Legislative Council, for regulating the Militia of the late Province of *Quebec*, were pretended to be revived, and were enforced by the late Governor of this Province, soon after the said Prorogation, whereby he assumed a Legislative authority over Your Majesty's subjects in this Province, and attempted to establish arbitrary power over their persons and property, under colour of law.

That in pursuance of the said attempt to establish arbitrary power, the said Ordinances were used under the authority of the said Governor, needlessly to vex Your Majesty's subjects in this Province, and to colour the issuing and publishing various pretended General Orders of Militia, containing false, scandalous and libellous imputations on divers Your Majesty's dutiful and loyal subjects, with a view to degrade them in public estimation, for the exercise of their right to assemble peaceably for petitioning Your Majesty and Parliament, and for the exercise of other undoubted Civil Rights, and for the purpose of obstructing and deterring others in the exercise of the said rights.

That in furtherance of the said attempt, the said Militia Ordinances were used, under the authority of the late Governor in Chief, as pretexts for exercising an undue and corrupt influence in the Elections of Members to serve in this House, and to question, under colour of Prerogative, the freedom of speech and proceedings in the Provincial Parliament.

That in furtherance of the said attempt, various pretended Courts Martial were assembled under colour of the said Ordinances, in the Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*, before whom divers of Your Majesty's subjects were summoned and brought, harrassed with vexatious proceedings and condemned to fines, costs and imprisonment, against which, in the existing circumstances of this Province, they are without any sufficient and certain means of obtaining satisfaction and security.

That this House hath declared that the said attempt and various other proceedings in pursuance and furtherance thereof, are High Crimes and Misdemeanors against all Your Majesty's subjects in this Province, and subversive of their Constitutional Rights and Liberties.

Whereupon your faithful Commons pray that Your Majesty would be graciously pleased to take this their Humble Petition into consideration, cause enquiry to be made in the premises, and justice to be done, to the end that Your Majesty's subjects in this Province may in all time to come, be secured against similar attempts and proceedings.

And your Petitioners as in duty bound will ever pray.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bourdages*, That the question of concurrence be now put upon each paragraph of the said Petition.

The House divided on the question:

Yeas 21

Nays 3

So it was carried in the Affirmative.

And the first of the said paragraphs being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yeas 25

Nays 4

So it was carried in the affirmative.

The second of the said paragraphs being again read, and the question of concurrence being put thereon,

The House again divided:

Yeas 25

Nays 3

So it was carried in the affirmative.

The third of the said paragraphs being again read, and the question of concurrence being put thereon. The

prétendu que les Ordonnances susdites du Gouverneur et du Conseil Législatif pour régler la Milice de la ci-devant Province de *Québec*, ont repris leur existence et les a mises en force, peu de tems après la dite Prorogation ; ce qui a été sous prétexte de la Loi, une usurpation d'autorité législative sur les sujets de votre Majesté en cette Province, et une tentative pour établir un pouvoir arbitraire sur leurs personnes et sur leurs biens.

Qu'en conséquence de la dite tentative pour établir le pouvoir arbitraire, les dites ordonnances ont été employées, sous l'autorité du dit Gouverneur, pour vexer inutilement les sujets de votre Majesté en cette Province, et pour servir de prétextes à la publication de prétendus ordres généraux, de milice, contenant des imputations scandaleuses et injurieuses au caractère de divers fidèles et loyaux sujets de votre Majesté, dans la vue de les dégrader dans l'opinion de leurs concitoyens, parce qu'ils exerçaient leur droit de s'assembler paisiblement pour pétitionner votre Majesté et le Parlement, et qu'ils exerçaient d'autres droits civils incontestables, et dans le dessein de détourner les autres de l'exercice de ces droits.

Que pour favoriser la dite tentative, les dites Ordonnances de Milice ont été employées sous l'autorité du ci-devant Gouverneur en Chef, pour exercer une influence indue et corruptrice sur l'élection des membres pour servir dans cette Chambre, et pour porter atteinte, sous prétexte de la prerogative, à la liberté de la parole et des procédés dans le Parlement Provincial.

Que, pour favoriser la dite tentative, il a été assemblé, en vertu des dites Ordonnances, diverses prétendues Cours Martiales, dans les Districts de *Québec*, de *Montréal* et des *Trois-Rivières*, devant lesquelles plusieurs des sujets de votre Majesté ont été sommés, amenés et harassés par des poursuites vexatoires, et condamnés à l'amende, aux dépens et à l'emprisonnement ; contre lesquels Actes, dans les circonstances actuelles de la Province, ils n'ont aucun moyen certain et suffisant d'obtenir satisfaction et sécurité.

Que cette Chambre a déclaré, que la dite tentative et les divers autres procédés adoptés pour la favoriser, sont de hauts crimes et délits, contre tous les sujets de votre Majesté en cette Province, et destructifs de leur liberté et de leurs droits constitutionnels.

Sur quoi, vos Fidèles Communes supplient qu'il plaise gracieusement à votre Majesté de prendre en considération leur humble Pétition, de faire faire une Enquête sur ce que ci-dessus, et de faire rendre justice, afin que les fidèles sujets de votre Majesté en cette Province puissent, en tout tems à venir, être assurés contre le retour de semblables tentatives et procédés.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bourdages*, que la question de concurrence soit maintenant mise sur chaque paragraphe de la dite Pétition.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 21

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Et le premier des dits paragraphes ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée :

Pour 25

Contre 4

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le second des dits paragraphes ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour 25

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le troisième des dits paragraphes ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La

The House again divided :

Yeas 26

Nays 3

So it was carried in the Affirmative.

The Fourth of the said paragraphs being again read, and the question of concurrence being put thereon ;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down as followeth ;

Yeas,

Messieurs *Leslie, Blanchet, Duval, André Papineau, Létourneau, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Labrie, Viger, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, De Rouville, Bourdages, De St. Ours, Knowlton, Cuvillier, Samson and Clouet*, (25).

Nays.

Messieurs *Taylor, Solicitor General, Tremain and Heriot*, (4).

So it was carried in the affirmative.

The fifth of the said paragraphs being again read, and the question of concurrence being put thereon ;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas

Messieurs *Leslie, Duval, André Papineau, Létourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Young, Labrie, Viger, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, Bourdages, De St. Ours, Knowlton, Cuvillier, Samson, Quesnel, Larue, Clouet, and De Rouville*, (30).

Nays

Messieurs *Taylor, Solicitor General, Tremain and Heriot*, (4).

So it was carried in the Affirmative.

The sixth of the said paragraphs being again read, and the question of concurrence being put thereon ;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas :

Messieurs *Leslie, Duval, André Papineau, Létourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Young, Labrie, Viger, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, Bourdages, De St. Ours, Knowlton, Cuvillier, Samson, Quesnel, Larue, Clouet, De Rouville, Brooks, and Dessaulles*, (32.)

Nays,

Messieurs *Taylor, Solicitor General, Tremain and Heriot*, (4).

So it was carried in the affirmative,

The seventh to the eleventh of the said paragraphs inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon ;

The House again divided upon each :

Yeas 31

Nays 4

So they were carried in the affirmative and, *Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Petition.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bourdages*, That the said Petition be engrossed.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs *Leslie, Brooks, André Papineau, Létourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Viger, Labrie, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, De Rouville, Bourdages, De St. Ours, Duval, Knowlton, Cuvillier, Samson, Quesnel, Larue, Dessaulles, and Clouet*, (31.)

Nays

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour 26

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le quatrième des dits paragraphes ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie, Blanchet, Duval, André Papineau, Létourneau, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Labrie, Viger, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, De Rouville, Bourdages, De St.-Ours, Knowlton, Cuvillier, Samson et Clouet*. (25.)

Contre

Messieurs *Taylor, le Solliciteur-Général, Tremain et Heriot*, (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le cinquième des dits paragraphes ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie, Duval, André Papineau, Létourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Young, Labrie, Viger, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, Bourdages, De St.-Ours, Knowlton, Cuvillier, Samson, Quesnel, Larue, Clouet et De Rouville*, (30.)

Contre

Messieurs *Taylor, le Solliciteur-Général, Tremain et Heriot*, (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le sixième des dits paragraphes ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie, Duval, André Papineau, Létourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Young, Labrie, Viger, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, Bourdages, De St.-Ours, Knowlton, Cuvillier, Samson, Quesnel, Larue, Clouet, De Rouville, Brooks, et Dessaulles*, (32.)

Contre

Messieurs *Taylor, le Solliciteur-Général, Tremain et Heriot*, (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le septième jusqu'au onzième des dits paragraphes, inclusivement, ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux ;

La Chambre s'est divisée de nouveau sur chaque :

Pour 31

Contre 4

Ainsi ils ont été emportés dans l'affirmative, et *Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Pétition.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bourdages*, que la dite Pétition soit grossoyée.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie, Brooks, André Papineau, Létourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Viger, Labrie, Malhiot, Déléigny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, De Rouville, Bourdages, De St.-Ours, Duval, Knowlton, Cuvillier, Samson, Quesnel, Larue, Dessaulles et Clouet*. (31.)

Contre

Nays.

Messieurs Taylor, Solicitor General, Tremain and Heriot. (4.)

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That the following Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government :

To HIS EXCELLENCY

Sir James Kempt, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the Provinces of Lower-Canada, Upper-Canada, Nova-Scotia, New-Brunswick, and their several dependencies, and in the Island of Newfoundland, and Administrator of the Government of the Province of Lower-Canada, &c. &c. &c.

May it please Your Excellency,

We, His Majesty's dutiful and loyal Subjects the Commons of the Province of Lower Canada, having taken into our consideration various matters connected with the Militia Ordinances of the Governor and Legislative Council of the late Province of Quebec, have determined by humble Petition to appeal to His Majesty's justice against divers acts contrary to the acknowledged rights and liberties of all His Majesty's Subjects in this Province.

We now humbly confide the said Petition to Your Excellency, praying that it may be transmitted to be laid at the foot of the Throne of our most gracious Sovereign.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas.

Messieurs Leslie, Brooks, André Papineau, Letourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Viger, Labrie, Malhiot, Déligny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, De Rouville, Bourdages, De St. Ours, Duval, Knowlton, Cu villier, Samson, Quesnel, Larue, Dessaulles, Clouet and Turgeon. (32.)

Nays.

Messieurs Taylor, Solicitor General, Tremain, and Heriot. (4.)

So they were carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That the said Address be engrossed.

The House divided on the Question :

Yeas 32

Nays 4

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That the said Address and Petition be presented to His Excellency the Administrator of the Government, by the whole House.

The House divided on the Question :

Yeas 32

Nays 4

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. De St. Ours and Mr. Leslie, do wait upon His Excellency the Administrator of the Government, to know His Excellency's pleasure when he will be attended by this House with their Address and Petition.

Vol.—39.

Mr.

Contre

Messieurs Taylor, le Solliciteur Général, Tremain et Heriot, (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

A SON EXCELLENCE

Sir James Kempt, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick, et leurs différentes Dépendances, et dans l'Île de Terre-neuve, et Administrateur du Gouvernement de la Province du Bas-Canada, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les Fidèles et Loyaux sujets de Sa Majesté les Communes de la Province du Bas-Canada, ayant pris en considération les diverses matières liées avec les Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil Législatif de la ci-devant Province de Québec, nous sommes déterminés à en appeler, par une humble Pétition, à la Justice de Sa Majesté, contre divers Actes contraires aux libertés et aux droits reconnus de tous les sujets de Sa Majesté en cette Province.

Nous confions maintenant humblement à votre Excellence la dite Pétition, demandant qu'elle soit transmise pour être déposée au pieds du Trône de notre Très-Gracieux Souverain.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs Leslie, Brooks, André Papineau, Letourneau, Blanchet, Child, Laterrière, Scott, Peck, Etienne Claude Lagueux, Caron, Cannon, Viger, Labrie, Malhiot, Déligny, Bureau, Mousseau, Fortin, Neilson, De Rouville, Bourdages, De St.-Ours, Duval, Knowlton, Cu villier, Samson, Quesnel, Larue, Dessaulles, Clouet et Turgeon, (32.)

Contre

Messieurs Taylor, le Solliciteur-Général, Tremain et Heriot, (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, que la dite Adresse soit grossoyée.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 32

Contre 4

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, que les dites Adresse et Pétition soient présentées à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par toute la Chambre.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 32

Contre 4

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. De St.-Ours et Mr. Leslie se rendent au près de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec ses Adresse et Pétition.

S A

Mr.

Adresse to His Excellency accompanied with the Petition to His Majesty;

Adresse à Son Excellence accompagnant la Pétition à Sa Majesté;

to be engrossed;

to be presented by the whole House.

à être grossoyée;

à être présentées par toute la Chambre.

Report on
Steam Naviga-
tion below Que-
bec :

Mr. *Blanchet*, from the Special Committee appointed to consider whether it would be expedient to encourage Steam Navigation in the River *Saint Lawrence* below *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having duly considered the object referred to them, and the evidence of persons whom they called before them, are of opinion that it would be advantageous to encourage Steam Navigation in the River *Saint Lawrence* below *Quebec*.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

committed.

Report on
Montreal Sa-
vings Bank
Petition.

Mr. *Leslie* from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Directors of the Savings Bank at *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee are of opinion, that the prayer of the Petitioners should be granted.

Report on the
Montreal Ge-
neral Hospital
Petition ;

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the *Montreal* General Hospital, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, having considered the prayer of the Petition, and examined the annual Report, recommend that a Sum of Three hundred and eighty-five pounds, be granted to the Corporation for the purpose of paying off the debts incurred for the purchase of a Lot of Ground, which the Institution was induced to make some years since to preserve the ventilation of the Hospital.

Your Committee are also of opinion that a Sum of Two hundred and fifty pounds, be granted as an aid towards the current expenses of the Hospital for the present year.

Your Committee although highly sensible of the beneficial effects that have resulted to the community at large from the establishment of this Hospital, yet cannot fail to remark that the Bye Law which excludes medical men who have not received a Diploma from some College in His Majesty's Dominions, from attending the Hospitals, is highly illiberal and unjust to the professional men who have been regularly educated and licensed according to Law to practice Medicine in this Province.

Your Committee therefore trust that before another application for aid is made to Your Honorable House, that the Bye Law alluded to will cease to appear among the Rules and Regulations for the government of the Hospital.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

committed.

Instruction to a
Committee, re-
specting the
Fees of the
Clerks of the
Peace at Que-
bec.

Ordered, That it be an Instruction to the Special Committee appointed to enquire into the quantum of Fees allowed to the Prothonotaries of the King's Bench, to enquire into the Fees allowed by the existing Tariff to the Clerks of the Peace for the District of *Quebec*, and whether any and what alterations ought to be made therein.

Justices of the
Peace qualifi-
cation Bill pas-
sed.

An engrossed Bill for the qualification of Justices of the Peace, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Duval* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Quebec Friend-
ly Society In-
corporation Bill
passed.

An engrossed Bill for the encouragement and relief of certain persons therein named, and others, and authorising them to associate themselves by the name of the "*Quebec Friendly Society*," under certain restric-
tions,

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial nommé pour consi-
dérer s'il serait expédient d'encourager la Navigation à
Vapeur sur le Fleuve *Saint Laurent*, au bas de *Québec*,
a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, le-
quel a été lu de nouveau à la Table du Greffier comme
suit :

Votre Comité ayant mûrement considéré l'objet qui
lui a été référé, et les témoignages des personnes qui
ont été appelées devant lui, est d'opinion, qu'il serait
avantageux d'encourager la Navigation par la Vapeur
sur le Fleuve *Saint Laurent*, au-dessous de *Québec*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité
de toute la Chambre Vendredi prochain.

Rapport sur la
Navigation à
Vapeur au bas
de Québec ;

référé :

Mr. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la
Pétition des Directeurs de la Banque d'Épargnes à
Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du dit
Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier
comme suit :

Votre Comité est d'opinion que la demande des Pé-
tionnaires devrait être accordée.

Rapport sur la
Pétition de la
Banque d'É-
pargnes à Mon-
tréal.

Mr. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la
Pétition du Président de l'Hôpital Général de *Montréal*,
a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, le-
quel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme
suit :

Votre Comité, ayant considéré la demande de la Pé-
tition et examiné le Rapport annuel, recommande qu'il
soit accordé une somme de trois cent quatrevingt-cinq
livres à la Corporation, pour payer les dettes encourues
par l'achat d'un Lot de terre, que l'Institution a été
porté à faire il y a quelques années, dans la vue d'aérer
l'Hôpital.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'il soit accordé
une somme de deux cent cinquante livres pour aider à
payer les dépenses ordinaires de l'Hôpital, pour la pré-
sente année.

Votre Comité, tout en reconnaissant les heureux ef-
fets qui sont résultés pour le Public en général de l'É-
tablissement de cet Hôpital, ne peut s'empêcher de re-
marquer, que le règlement qui exclut de servir dans
l'Hôpital les médecins qui n'ont pas reçu de Diplômes
de quelque Collège dans les Domaines de Sa Majesté,
est tout-à-fait illibéral et injuste envers les médecins
qui ont été instruits et admis à pratiquer la médecine
en cette Province, selon la Loi.

C'est pourquoi votre Comité espère qu'avant qu'il
soit fait à votre Honorable Chambre, aucune autre de-
mande pour aide pécuniaire, le règlement en question
ne se verra plus parmi les règles et réglemens pour la
régie de l'Hôpital.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comi-
té de toute la Chambre Vendredi prochain.

Rapport sur la
Pétition de
l'Hôpital Gé-
néral du Mon-
tréal ;

référé.

Ordonné, qu'il soit une Instruction au Comité Spé-
cial nommé pour s'enquérir du quantum des Honoraires
alloués aux Prothonotaires du Banc du Roi, de s'en-
quérir des Honoraires alloués par le présent Tarif aux
Greffier de la Paix pour le District de *Québec*, et s'il
devrait être fait aucun et quel changement à icelui.

Instruction à
un Comité con-
cernant les Ho-
noraires des
Greffiers de la
Paix à Québec.

Un Bill grossoyé pour la qualification des Juges de
Paix, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Duval* porte le dit Bill au Con-
seil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour la
qualification
des Juges de
Paix passé.

Un Bill grossoyé pour le soulagement et le secours
de certaines personnes y nommées, et d'autres, et qui
les autorise à s'associer sous le nom de la "*Société
Amicale de Québec*," sujettes aux Restrictions, Règles
et

Bill pour incor-
porer la Société
Amicale de
Québec passé.

tions, rules and regulations therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to incorporate certain persons, under the name of 'The Quebec Friendly Society.'"

Ordered, That Mr. Duval do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolutions reported on Steam Navigation between Quebec and Halifax.

Mr. Boissonnault, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants of Quebec, relating to Steam Navigation between Quebec and Halifax, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to increase the Sum appropriated by the Act of the Fifth George the Fourth, chapter twenty, for the encouragement of Steam Navigation between the Ports in the River Saint Lawrence and Halifax, to the amount of Fifteen hundred pounds currency.

2. *Resolved*, That it is expedient to provide that the said Sum so appropriated by the Act of the Fifth George the Fourth, chapter twenty, and the said additional Sum of Fifteen hundred pounds, to be paid to the first Person or Company that shall cause a Steam Vessel of not less than Five hundred tons to be regularly navigated between the Ports in the River Saint Lawrence and Halifax during four years, Twelve hundred and fifty pounds at the close of the first Season, One thousand pounds at the end of the second, and Seven hundred and fifty pounds at the end of the third.

Resolutions reported on Petitions of P. Chasseur, and Montreal Natural History Society.

Mr. Tremain, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions of Pierre Chasseur, and of the Members of the Natural History Society at Montreal, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That a Sum not exceeding Four hundred Pounds Currency, be granted to Pierre Chasseur, as a Loan to be secured on his Museum of Natural History, and the Building in which it is placed.

2. *Resolved*, That so much of the said sum as may be necessary for the payment of the debts due by the said Pierre Chasseur previous to the delivery of the Museum to the Commissioners, be paid over into the hands of the said Commissioners for the satisfaction of the said debts.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two Hundred Pounds Currency, be granted to the Natural History Society of Montreal, to enable the Society to purchase a Cabinet of Minerals.

Physic and Surgery Bill read the second time;

A Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual Regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, was, according to order, read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Special Committee of the whole House on Friday next.

E. N. L. Dumont's Bridge Bill read the second time;

A Bill to authorize Eustache Nicolas Lambert Dumont to build a Toll Bridge over the River des Prairies in the District of Montreal, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient

et Règlemens y contenus, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la "Société Amicale de Québec."

Ordonné, Que Mr. Duval porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Rapport de Résolutions concernant la navigation à vapeur entre Québec et Halifax.

Mr. Boissonnault, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de divers Marchands de Québec, concernant la Navigation à Vapeur entre Québec et Halifax, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter de quinze cens livres courant, la somme affectée par l'Acte de la cinquième George Quatre, Chapitre Vingt, pour l'encouragement de la Navigation par le moyen de la vapeur entre les Ports du Fleuve Saint Laurent et Halifax.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite Somme ainsi affectée par l'Acte de la cinquième George Quatre, Chapitre Vingt, et la dite somme additionnelle de quinze cens livres, soient payées à la première Personne ou Compagnie qui fera naviguer régulièrement, pendant quatre années, entre les Ports du Fleuve Saint Laurent et Halifax, un Vaisseau à Vapeur de pas moins de cinq cens Tonneaux, douze cent cinquante livres à la fin de la première année, mille livres à la fin de la deuxième, et sept cent cinquante livres à la fin de la troisième.

Rapport de Résolutions sur les Pétitions de Pierre Chasseur et de la Société d'Histoire naturelle à Montréal.

Mr. Tremain, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de Pierre Chasseur, et des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'une Somme n'excédant pas quatre cens livres courant soit accordée à Pierre Chasseur, en forme de Prêt, laquelle sera assurée sur son Musée d'Histoire Naturelle, et sur la Bâtisse dans laquelle il est placé.

2. *Résolu*, Qu'autant de la dite Somme qui sera nécessaire pour payer les Dettes dues par le dit Pierre Chasseur, avant la livraison du Musée aux Commissaires, soit remis aux dits Commissaires pour payer les dites Dettes.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cens livres courant, soit accordée à la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, pour la mettre en état d'acheter un Cabinet de Minéralogie.

Bill concernant la Médecine et la Chirurgie lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des règlemens concernant la Pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser Eustache Nicolas Lambert Dumont à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies, dans le District de Montréal, a été lu une second fois.

Bill du Pont d'E. N. L. Dumont lu la seconde fois;

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la dili-

référé.

venient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Labrie, Mr. Scott, Mr. Viger, Mr. Mr. Cuvillier and Mr. Child do compose the said Committee.

Bill relating to the Cliffs of Quebec read the second time;

A Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of Quebec are constructed, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Neilson, Mr. Cannon, Mr. Louis Lagueur and Mr. Duval do compose the said Committee.

City of Quebec Incorporation Bill read the second time;

A Bill to Incorporate the City of Quebec, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Louis Lagueur, Mr. Duval, Mr. Borgia, Mr. Clouet and Mr. Neilson do compose the said Committee.

Inland Custom House Officers Salaries Bill read the second time;

A Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intitled, "An Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the Collection of the Revenue at the several inland Ports in this Province, and for other purposes," was, according to order, read a second time.

referred.

Ordered, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Waiters and Searchers at Quebec.

Sheriffs Returns Bill read the second time;

A Bill to expedite the proceedings on Sheriffs' Returns, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Solicitor General, Mr. Quesnel, Mr. Viger, Mr. Duval and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Fortin,

The House adjourned till Friday next.

Friday, 19th February, 1830.

Messengers Report.

MR. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported that, in obedience to the orders of the House, they had waited upon His Excellency the Administrator of the Government to know His Excellency's pleasure when he would receive the House with their Address of Wednesday last, accompanying the Petition to His Majesty; and that His Excellency had been pleased to appoint to-morrow at two o'clock in the afternoon, to receive the House at the Castle of Saint Lewis.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at one o'clock in the afternoon.

A Member added to a Committee.

Ordered, That Mr. Quesnel be added to the Special Committee appointed to prepare a Bill founded on the Resolutions

diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Labrie, Mr. Scott, Mr. Viger, Mr. Cuvillier et Mr. Child composent le dit Comité.

Bill concernant les Caps de Québec lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de Québec, a été lu une seconde fois,

référé.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Young, Mr. Neilson, Mr. Cannon, Mr. Louis Lagueur et Mr. Duval composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer la Cité de Québec, a été lu une seconde fois.

Bill pour incorporer la Cité de Québec lu la seconde fois;

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueur, Mr. Duval, Mr. Borgia, Mr. Clouet et Mr. Neilson composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler et établir les Salaires et autres Emolumens des Officiers employés à la Perception du Revenu aux différens Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'autres objets," a été lu une seconde fois.

Bill pour régler les salaires des Officiers des Douanes de l'Intérieur lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Visiteurs et Chercheurs à Québec.

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill aux fins d'accélérer les Procédures sur les Rapports des Shérifs, a été lu une seconde fois.

Bill concernant les Rapports des Shérifs lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. le Solliciteur Général, Mr. Quesnel, Mr. Viger, Mr. Duval et Mr. Cuvillier composent le dit Comité.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Fortin,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi, 19 Février 1830.

Rapport de Messagers.

MR. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport, qu'en obéissance aux Ordres de la Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plairait recevoir la Chambre avec son Adresse de Mercredi dernier, accompagnant la Pétition à Sa Majesté, et qu'il avait plû à Son Excellence de fixer Demain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir la Chambre au Château Saint Louis.

Ajournement.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à une Heure de l'après-midi.

Ordonné, Que Mr. Quesnel soit ajouté au Comité Spécial, nommé pour préparer un Bill fondé sur les Ré-

Un Membre ajouté à un Comité.

Resolutions of this House on the Message of His Excellency the Administrator of the Government, which relates to the erection of Courts of Justice and Gaols in the most populous Counties of the Province.

Résolutions de cette Chambre, sur le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relatif à l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtés les plus peuplés de la Province.

Hull and Grenville Road. Report of Commissioners.

Mr. Blanchet presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the Ninth George Fourth, Chapter Thirteen, towards opening a Road from Hull to Grenville.

Mr. Blanchet a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième George Quatre, Chapitre Treize, à l'effet d'ouvrir un Chemin de Hull à Grenville.

Rapport des Commissaires du Chemin de Hull et de Grenville.

St. Paul and St. Joachim Road. Report of Commissioners.

Mr. Luterrière presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the Ninth George Fourth, Chapter Thirteen, for completing le Chemin des Caps between la Baie Saint Paul and Saint Joachim.

Mr. Luterrière a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième George Quatre, Chapitre Treize, pour parachever le Chemin des Caps entre la Baie Saint Paul et Saint Joachim.

Rapport des Commissaires du Chemin entre la Baie St. Paul et St. Joachim.

Appendix (F. No. 1.)

For the said Reports, see Appendix (F. No. 1.) at the end of this Volume.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (F. No. 1.) à la fin de ce Volume.

Appendice (F. No. 1.)

Reports of Commissioners for Roads referred.

Ordered, That all the Reports received and to be received from the Commissioners for the opening of Roads, be referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications.

Ordonné, Que tous les Rapports reçus et à recevoir des Commissaires pour l'ouverture des Chemins, soient réservés au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures.

Rapports des Commissaires des Chemins, réservés.

Petition against the Pilots Qualification Bill.

A Petition of the Branch Pilots for and below the Harbour of Quebec, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Viger, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners having heard that a Bill has been brought before the House, to compel them to qualify themselves for piloting vessels through the North Channel, beg leave humbly to represent that the provisions of that Bill, should it become a Law, might cause the ruin of many of the Petitioners, by compelling them to serve a new apprenticeship, and exposing them to be deprived of their Branch, in case they should not be deemed qualified for piloting Vessels through the North Channel: That without entering at present into the subject of the advantages and disadvantages of that Channel, the Petitioners think it would be unjust to give to that Law a retroactive effect, by subjecting to a new apprenticeship and examination, those who, under the sanction of the existing Laws, have been admitted as Pilots, or have engaged themselves to become Pilots, especially if it be taken into consideration that a great number of the Petitioners have for many years piloted vessels through the South Channel, without having ever experienced any accident. Wherefore the Petitioners humbly pray the House to take their Petition into their gracious consideration, and to be pleased to adopt thereon such measures as in its wisdom the House may deem meet.

Une Pétition des Pilotes branchés pour et au dessous du Port de Québec, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Viger, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires ayant appris qu'il a été introduit un Bill devant l'Honorable Chambre pour les obliger à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord, prennent la liberté de représenter, que les dispositions de ce Bill, si elles passaient en loi, pourraient causer la ruine d'un grand nombre d'entre les Pétitionnaires, en les obligeant à faire un nouvel apprentissage, et en les exposant à être privés de leurs Commissions, dans le cas où ils ne seraient pas jugés capables de conduire les Vaisseaux par le Canal du Nord: Que, sans vouloir entrer, pour le présent, dans le mérite des avantages ou désavantages de ce Canal, les Pétitionnaires pensent qu'il serait injuste de donner un effet rétroactif à cette loi, en soumettant à un nouvel apprentissage et examen ceux qui sous la sanction des lois existantes, ont été admis comme Pilotes, ou se sont engagés apprentifs comme tels, surtout si l'on considère qu'un grand nombre des Pétitionnaires ont depuis un nombre d'années conduit les Bâtimens par le Canal du Sud, sans qu'il leur soit jusqu'à présent arrivé aucun accident: Pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de prendre leur présente Pétition en sa gracieuse considération, et de vouloir bien sur icelle adopter telles mesures que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenables.

Pétition contre le Bill pour la qualification de Pilotes;

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord.

référé.

Petition against the Road Laws and Grand Voyers Fees.

A Petition of the Inhabitants of the Seigniorie of Lanaudière, in the Counties of Warwick and Saint Maurice, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Cu villier, and the same was received and read; complaining of the insufficiency of the Road Laws, as respects the Office of Grand Voyer, and of various abuses connected therewith; and praying for elective Officers in each Parish to regulate the Roads.

Une Pétition des Habitans de la Seigneurie De Lanaudière, dans les Comtés de Warwick et Saint-Maurice, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Cu villier, laquelle a été reçue et lue; se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins, relativement à l'Office de Grand Voyer, et de divers abus qui y ont rapport, et demandant des officiers électifs dans chaque Paroisse, pour régler les Chemins.

Pétition contre les lois des Chemins et les Honoraires des Grands Voyers;

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of the Parish of Saint Antoine, River du Loup.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de la Paroisse de Saint-Antoine, Rivière du Loup.

référé.

Petition in favour of the City of Quebec Incorporation Bill.

A Petition of the there-undersigned Freeholders and Householders of the City of Quebec, whose names are thereunto

Une Pétition des soussignés, Propriétaires et Locataires de la Cité de Québec, dont les noms y sont soussignés

Pétition en faveur du Bill pour incorporer la Cité de Québec.

thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; taking notice of the Bill to Incorporate the City of Quebec, and praying that the same may pass into a Law.

signés, a été présentée à la Chambre par Mr. Duval, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance du Bill pour incorporer la Cité de Québec, et demandant qu'icelui passe en loi.

Report of the Grey Nuns Montreal referred.

Ordered, That the Report of the Hospital of the Grey Nuns at Montreal, be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Religious Ladies Ursulines of Three-Rivers.

Ordonné, Que le Rapport de l'Hopital des Sœurs-Grises, à Montréal, soit référé au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Dames Religieuses des Trois Rivières.

Rapport de l'Hopital des Sœurs Grises, à Montréal, référé.

Report on Petitions for an aid to build a Bridge over the River St. Charles;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of Saint Ambroise and L'Ancienne Lorette, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans de Saint-Ambroise et de L'Ancienne Lorette, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Pétitions pour rebâti un Pont sur la Rivière St. Charles.

Your Committee have examined on the subject of the Petitions referred, the persons who were concerned in the erection of a Bridge, for the reconstruction of which an aid is prayed, and also Louis Juchereau Duchesnay, Esquire, one of the Commissioners appointed under the Act passed the twenty-fifth of March one thousand eight hundred and fifteen, for the Internal Communications, and Thomas Ainslie Young, Esquire, Auditor General of Public Accounts.

Au sujet des Pétitions qui ont été référées, votre Comité a entendu les individus qui ont pris part dans la Construction du Pont, au sujet duquel on demande une aide afin de le reconstruire de nouveau, et il a aussi entendu Louis Juchereau Duchesnay, Ecuyer, l'un des Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte passé le vingt-cinq Mars mil huit cent quinze, pour les communications intérieures, de même que Thomas Ainslie Young, Ecuyer, Auditeur Général des Comptes Publics.

It appears that the said Bridge was erected at the expense of the Province in one thousand eight hundred and sixteen. Three hundred and six pounds was the price contracted for by agreement before Lelièvre, Notary, after notice published in the Quebec Gazette, the work was however done by one of the Securities for Two hundred pounds. A Procès Verbal at the instance of the Commissioners was made by the Grand Voyer, subjecting the Petitioners and others to the repairs and maintenance of the said Bridge: This Procès Verbal was opposed by the Petitioners without effect.

Il paraît que le Pont fut érigé aux frais de la Province en l'année mil huit cent seize. Le marché passé devant Maître Lelièvre, Notaire, après avis public dans la Gazette de Québec, portait la somme de Trois cent six livres courant comme le coût de sa construction. Néanmoins, l'une des cautions trouva le moyen de faire l'ouvrage pour la somme de deux cens livres. A la requête des Commissaires, le Grand Voyer fit un Procès verbal qui obligeait les Pétitionnaires et autres, aux réparations et à l'entretien du dit Pont. Les Pétitionnaires opposèrent ce Procès verbal, mais sans aucun succès.

The Bridge is now in a ruinous state, requiring to be thoroughly rebuilt; part of the materials are now on the spot, and the expense of rebuilding with these materials is estimated at about one hundred pounds, or from one hundred and fifty to two hundred pounds without these materials.

Le Pont est actuellement dans un état de destruction, et il devient nécessaire de le reconstruire en entier; une partie des matériaux se trouvent sur les lieux; et la dépense de sa reconstruction avec les matériaux en question est estimé à environ cent livres, et depuis cent cinquante livres à deux cens livres, sans l'aide de ces matériaux.

It appears that the Bridge is of very little use to the resident proprietors of Lorette and Saint Ambroise. It is a burthen thrown upon them in consequence of the employment of public money to build a Bridge which they do not appear to have desired, and which they certainly would have opposed, had it been intimated to them that such a permanent burthen was to be laid upon them.

Il paraît que le Pont est de très peu d'utilité aux Propriétaires résidans dans Lorette et Saint-Ambroise. Néanmoins, c'est un fardeau dont ils se trouvent chargés, vu qu'il a été employé des Deniers publics pour l'érection d'un Pont qu'il n'ont pas paru désirer d'avoir, et à la construction duquel ils se seraient assurément opposés, s'il leur eût été proposé de se charger d'un fardeau aussi permanent.

Your Committee regret to have found in the course of their enquiry that the Accounts of the Commissioners appointed so far back as one thousand eight hundred and fifteen, with the last item dated in February one thousand eight hundred and eighteen, are not yet settled, and the Accountants discharged; and they refer to the evidence of Mr. Young and Mr. Duchesnay on the subject.

Votre Comité, dans le cours de son enquête, a vu avec regret que les comptes des Commissaires nommés dès l'année mil huit cent quinze, et dont le dernier Item porte la date de Février mil huit cent dix-huit, ne sont pas encore soldés, ni les comptables libérés; et sur ce sujet, votre Comité réfère aux témoignages de Messieurs Young et Duchesnay.

Your Committee are fully persuaded that the Bridge in question is not of that utility to the Petitioners, which renders it just that they should be solely burthened with the expense of keeping it up and rebuilding it; but as the Bridge has been built, and is evidently useful to the inhabitants north of the River Saint Charles and west of Scott's Bridge for communication with Ancienne Lorette, the small sum which is necessary with the materials on the spot to rebuild it, might be granted on any appropriations for the purpose of Internal Improvement which may be made for the County of Quebec.

Votre Comité est parfaitement convaincu que le Pont en question n'est pas d'une telle utilité aux Pétitionnaires, qu'il serait juste que les Pétitionnaires fussent seuls chargés de la dépense de son entretien et de sa reconstruction; mais, comme le Pont a été érigé, et qu'il est d'une utilité apparente aux Habitans qui sont au Nord de la Rivière Saint-Charles et du Pont Scott, afin de pouvoir communiquer avec L'Ancienne Lorette, la modique somme qui serait nécessaire avec les matériaux sur les lieux, pourrait être accordée à même les appropriations que l'on pourrait juger nécessaire de faire, rapport aux Communications Intérieures du Comté de Québec.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Le Rapport référé.

Mr.

Mr.

Report on Marine Hospitals, Contagious Diseases, &c.

Mr. *Blanchet*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, That it is expedient to establish an Hospital for the reception of sick Seamen, and other indigent Sick, and on that part of His Excellency's Speech which relates to Contagious Diseases, and other references thereto, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table.

Appendix (M. M.)

For the said Report, see Appendix (M.M.) at the end of this Volume.

The Report referred.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Acts relating to Small Causes.

Mr. *Labrie* from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, That it is expedient to amend the Act of the sixth *George* Fourth, chapter two, intituled, "An Act to provide for the summary trial of certain Small Causes," and the Act of the ninth *George* Fourth, chapter twenty-two, intituled, "An Act to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the summary trial of certain Small Causes," with power to report by Bill or otherwise, and the Petition of certain Commissioners for the summary trial of certain Small Causes, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having gone through the several Clauses of the two Acts to them referred, and having received Evidence, have found it expedient to make divers amendments and additions to the said Acts:

Your Committee have also gone through the Petition of certain persons resident in the Townships of *Stanscad* and *Hatley*, praying, that a *per diem* allowance may be granted to the Commissioners for the summary trial of Small Causes, which Petition was referred to Your Committee; but after having maturely deliberated on the matter, Your Committee do not think it their duty to recommend that the prayer of the said Petition be granted.

Bill to amend the Acts relating to Small Causes read the first time.

Mr. *Labrie* then presented to the House a Bill to amend certain Acts therein mentioned, respecting the summary trial of Small Causes, which was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Report on Petition of the Surveyor General.

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Joseph Bouchette*, Esquire, Surveyor General, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having taken into consideration the prayer of the Petitioner, and the allegations contained in his Petition, as well as the Estimates submitted of the probable expense of engraving the Topographical Map in question, and of printing a number of Copies thereof, are of opinion that the Sum granted by the Legislature is insufficient for the purchase of the number of copies directed to be subscribed for by the Executive Government, and therefore recommend that the Governor, Lieutenant Governor, or other Person administering the Government of the Province, be authorized to subscribe for One hundred Copies of the said Topographical Map and Statistical Tables; provided the price of subscription shall not exceed the selling price of the said Map and Tables, as ascertained by the Estimates submitted to Your Committee, and shall not in the whole exceed the Sum of Eight hundred Guineas.

Your Committee are also of opinion that one half of the amount of the said Subscription be paid in advance to the Petitioner, upon his giving good and sufficient security to deliver the number of Maps and Statistical Tables so subscribed for; and in default thereof to refund the money advanced him.

Or-

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'établir un Hôpital pour la réception des Matelots malades et autres malades indigents, et sur cette partie de la Harangue de Son Excellence relativement aux maladies contagieuses, et autres références à icelui, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier:

Rapport sur l'Hôpital marin maladies contagieuses, &c.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (M. M.) à la fin de ce Volume.

Appendice (M. M.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Le Rapport référé.

Mr. *Labrie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'amender l'Acte de la sixième *George* Quatre, Chapitre deux, intitulé, "Acte qui pourvoit à la Décision sommaire de certaines Petites Causes, et l'Acte de la neuvième *George* Quatre Chapitre vingt-deux, intitulé, Acte pour continuer pour un temps limité deux certains Actes mentionnés, relativement à la "Décision Sommaire de certaines Petites Causes," avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, et la Pétition de certains Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit.

Rapport sur les Actes concernant les Petites Causes.

Votre Comité, ayant examiné les différentes Clauses des deux Actes référés, et entendu des témoins, a trouvé qu'il est expédient de faire aux dits Actes divers amendemens et additions.

Votre Comité a aussi examiné la Requête qu'on lui a référée de certains Pétitionnaires des Townships de *Stanscad* et de *Hatley*, priant qu'il soit fait une allowance *per diem* aux Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes; mais, après avoir mûrement délibéré sur ce sujet, votre Comité ne croit pas devoir recommander l'octroi des conclusions de la dite Requête.

Mr. *Labrie* a alors présenté à la Chambre un Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la Décision Sommaire de certaines Petites Causes, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes lu la première fois.

Mr. *Duval*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Joseph Bouchette*, Ecuyer, Arpenteur Général, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit.

Rapport sur la Pétition de l'Arpenteur Général;

Votre Comité ayant pris en considération la demande du Pétitionnaire et les allégués contenus dans sa Pétition, aussi bien que les évaluations qui ont été soumises à l'égard du coût probable de la gravure de la Carte Topographique en question, et de l'impression d'un nombre de copies d'icelle, est d'opinion que la somme votée par la Législature est insuffisante pour l'achat du nombre de copies pour lequel le Gouvernement Exécutif a été autorisé à souscrire, et en conséquence il recommande que le Gouverneur Lieutenant-Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de la Province, soit autorisé à souscrire pour cent copies de la dite Carte Topographique et des Tables Statistiques; Pourvu que le prix de la souscription n'exécède pas le prix de vente des dites Cartes et Tables, tel qu'établi par les évaluations soumises à votre Comité, et n'exécède pas en tout la somme de huit cents guinées.

Votre Comité est aussi d'opinion que la moitié du montant de la dite souscription soit payée d'avance au Pétitionnaire, en par lui donnant bonne et suffisante caution, de délivrer le nombre de Cartes et Tables Statistiques, ainsi souscrit; et à défaut de quoi, de rembourser l'argent à lui avancé.

Or-

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Petition of William Lampson, Lessee of the King's Posts;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *William Lampson*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having considered the allegations of the Petitioner, and the evidence and opinion given by Mr. *Bélanger* and *David Stuart*, Esquire, two disinterested Gentlemen examined before Your Committee, and well acquainted with the King's Posts, the character of the Indians and the nature of the Trade carried on with them, are of opinion: That injury has already resulted to the Petitioner as Lessee of the King's Posts, in consequence of the commencement of the erection of a Light House at *Pointe des Monts*.

That the erection of the said Light-House will hereafter be seriously injurious to the interests of the Lessee during the continuance of his exclusive privilege.

Your Committee can have no doubt of the right of the Sovereign and the Legislature to erect Light-Houses wherever it may be found necessary; but they conceive that if any injury is occasioned thereby to an individual holding rights previously guaranteed by the Government, that individual is equitably entitled to have his case considered, with a view to allowing him a suitable indemnity.

The exclusive Trade of the King's Posts has been let out by the Government of *Canada* from the time of the first settlement down to the present day, and the erection of Light-Houses within the limits, could hardly be contemplated when the Petitioner purchased the Lease.

How far the exclusion of the Trade and Industry of His Majesty's Subjects from the vast extent of coast and territory included in the said Lease is expedient or lawful, Your Committee do not conceive themselves called upon to give an opinion.

Your Committee would recommend that the claims of the Petitioner should be submitted to two Arbitrators to be named, one by himself and one by the Governor in Chief, with power to call in a third, with a view to ascertain the real extent of the injury to the Petitioner, and the amount of an equitable indemnity.

Your Committee conceive however that the most advantageous arrangement for the Province, would be one whereby the Lessee should relinquish his Lease, which will expire in One thousand eight hundred and forty-two, with a view of throwing open the territory to the trade and industry of all His Majesty's subjects.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Message to Council for attendance of the Honble. The Judges of Quebec.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honours will permit the Honorable the Chief Justice of the Province, the Honorable Mr. Justice *Bowen*, the Honorable Mr. Justice *Kerr*, and the Honorable Mr. Justice *Taschereau*, Members of the Legislative Council, to appear before the Special Committee of the House of Assembly appointed to enquire into the *quantum* of Fees allowed the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, on Monday next at Eleven o'Clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

Or-

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *William Lampson*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de W. Lampson, fermier des postes du Roi;

Votre Comité ayant considéré les allégués du Pétitionnaire, et les témoignages et l'opinion donnés par Mr. *Bélanger* et *David Stuart*, Ecuyer, deux Messieurs désintéressés qui ont été entendus devant le Comité, et qui possèdent beaucoup de connoissances rapport aux Postes du Roi, sur le caractère des Sauvages, et aussi sur l'espèce de commerce qui s'y pratique avec eux, est d'opinion, que le Pétitionnaire comme fermier des Postes du Roi a déjà éprouvé des pertes en conséquence du commencement de la bâtisse d'un Phare sur la *Pointe des Monts*.

Que la construction du susdit Phare fera éprouver à l'avenir des pertes sérieuses aux intérêts du Fermier, durant la continuation de son privilège exclusif.

Votre Comité ne doute aucunement du droit qu'à le Souverain et la Législature d'ériger des Phares partout où il sera trouvé nécessaire de le faire; mais il croit en même-tems que s'il en doit résulter des pertes à un individu en possession de certains droits qui lui ont été auparavant garantis par le Gouvernement, l'individu en question a équitablement le droit de demander que l'on fasse l'examen de sa réclamation, dans la vue de lui accorder une indemnité convenable.

Le privilège exclusif du commerce des Postes du Roi a été affirmé par le Gouvernement du *Canada*, depuis l'époque de ses premiers établissemens jusqu'à nos jours, et il serait difficile de dire que l'on avait en contemplation la construction des Phares dans les limites du Bail à l'époque où le Pétitionnaire en fit l'acquisition.

Quant à la convenance ou à la légalité d'exclure les sujets de Sa Majesté du Commerce et d'exercer leur industrie dans toute la vaste étendue des côtes et du territoire qui se trouvent compris dans le dit Bail, votre Comité ne se croit pas tenu d'émettre aucune opinion à cet égard.

Votre Comité est d'opinion de recommander que les réclamations du Pétitionnaire devraient être soumises à deux Arbitres, l'un desquels serait nommé par lui-même, et l'autre par le Gouverneur en Chef, avec le droit de nommer un tiers, dans la vue de s'assurer quelle est vraiment la perte que le Pétitionnaire a éprouvée, et quel serait le montant de l'indemnité raisonnable qui devrait lui être alloué.

Votre Comité conçoit néanmoins que l'arrangement le plus avantageux pour cette Province, serait celui qui permettrait au Bailleur de renoncer à son Bail, lequel expirera dans l'année mil huit cent quarante-deux, afin de donner par-là à tous les sujets de Sa Majesté les moyens de commercer et d'exercer leur industrie dans tout ce Territoire.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

référé.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable Juge en Chef de la Province, à l'Honorable Mr le Juge *Bowen*, à l'Honorable Mr. le Juge *Kerr* et à l'Honorable Mr. le Juge *Taschereau*, Membres du Conseil Législatif, de comparaitre, Lundi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, nommé pour s'enquérir du montant des Honoraires alloués aux Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Message au Conseil pour demander les honorables Juges de Québec devant un Comité.

Or-

Ordered, That Mr. *Tremain* do carry the said Message to the Legislative Council.

Message to Council for attendance of Honble. W. B. Felton.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honours will permit the Honourable *W. B. Felton*, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred His Excellency's Message relating to the Gaol in the District of *Saint Francis*, on Tuesday next the Twenty-third Instant, at Eleven o'Clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

Ordered, That Mr. *Tremain* do carry the said Message to the Legislative Council.

Address for a Return of Taxes collected for defraying the expense of the erection of the Gaol at Sherbrooke.

Resolved, That an Humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying His Excellency will be pleased to order the proper Officers to lay before this House a Return of the Taxes collected under the Provincial Act of the Fourth *George* Fourth, Chapter Three, for the object of defraying the Expense of erecting the Gaol in the District of *Saint Francis*.

Ordered, That Mr. *Tremain*, Mr. *Child*, Lieutenant Colonel *Heriot* and Mr. *Brooks* do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Message to Council for attendance of Honble. W. B. Felton.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honours will permit the Honourable *W. B. Felton*, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government at the opening of the present Session, which relates to the improvement of the Internal Communications, on Monday next at Eleven o'Clock in the Forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

Ordered, That Mr. *Blanchet* do carry the said Message to the Legislative Council.

St. Paul's Street (Lower Town of Quebec) Market Act.

Mr. *Tremain* moved, seconded by Mr. *Duval*, That this House will, to-morrow resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending the Act of the Ninth *George* Fourth Chapter Fifty-three, intituled, "An Act to establish a new Market Place in *Saint Paul's* Street, in the Lower Town of *Quebec*, and to authorize the advance of a certain sum of money to the Trustees of said Market."

Mr. Speaker refused receiving the Motion, as being out of order, the Bill proposed to be amended was of a local nature, and had passed into Law upon a Petition from Individuals praying for the establishment of the said Market, and that in consequence it could not be amended without another Petition being presented to that effect which could not be received, as the time fixed by the Rule of the House had expired.

An Appeal being made to the House from Mr. Speaker's decision.

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

For Mr. Speaker's decision:

Messieurs *Blanchet*, *Young*, *Child*, *Viger*, *Leslie*, *Scott*, *Labrie*, *Heriot*, *Turgeon*, *Neilson*, *De St. Ours*, *André Papineau*, *Cuvillier*, *Raymond*, *Malhiot*, *Déligny*, *Mousseau*, *Fortin*, *Bourdages*, *Quesnel*, *Taylor*, *Freiligh*, *Larue*, *Knowlton*, *Samson* and *Poirier*, (26.)

Against it.:

Messieurs *Louis Lagueur*, *Tremain*, *Duval*, *Laterrière*, *Solicitor General*, *Peck*, *Boissonnault*, *Brooks*, *Cannon*, *Etienne Claude Lagueur* and *Clouet*, (11.)

Lieutenant

Ordonné, Que Mr. *Tremain* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *W. B. Felton*, un de leurs Membres, de comparaitre, Mardi prochain, le vingt-trois du courant, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référé le Message de Son Excellence, qui a rapport à la Prison dans le District de *Saint-François*, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, Que Mr. *Tremain* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au Conseil pour demander l'hon. W. B. Felton devant un Comité.

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Rapport des Taxes perçues en vertu de l'Acte Provincial de la quatrième *George* Quatre, chapitre trois, aux fins de payer les dépenses de l'érection de la Prison dans le District de *Saint-François*.

Ordonné, Que Mr. *Tremain*, Mr. *Child*, le Lieutenant Colonel *Heriot* et Mr. *Brooks* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Adresse pour un rapport des taxes perçues pour payer les dépenses de l'érection de la Prison à Sherbrooke.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *W. B. Felton*, un de leurs Membres, de comparaitre, Lundi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'amélioration des Communications Intérieures, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au Conseil pour demander l'hon. W. B. Felton devant un Comité.

Mr. *Tremain* a proposé, secondé par Mr. *Duval*, Que, Demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre cinquante-trois, intitulé "Acte pour établir une nouvelle Place de Marché dans la Rue *Saint-Paul*, dans la Basse-Ville de *Québec*, et autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent aux Syndics du dit "Marché."

Mr. l'Orateur a refusé de recevoir la motion, donnant pour raison qu'elle n'était pas d'ordre, le Bill proposé d'être amendé était d'une nature locale, et était passé en Loi sur une Pétition d'Individus demandant l'établissement du dit Marché, et qu'en conséquence il ne pouvait être amendé sans une autre Pétition à cet effet, et qui ne pouvait être reçue, vû que le tems fixé par la règle de cette Chambre était expiré.

Un appel ayant été fait à la Chambre, de la décision de Mr. l'Orateur.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour la décision de Mr. l'Orateur,

Messieurs *Blanchet*, *Young*, *Child*, *Viger*, *Leslie*, *Scott*, *Labrie*, *Heriot*, *Turgeon*, *Neilson*, *De Saint-Ours*, *André Papineau*, *Cuvillier*, *Raymond*, *Malhiot*, *Déligny*, *Mousseau*, *Fortin*, *Bourdages*, *Quesnel*, *Taylor*, *Freiligh*, *Larue*, *Knowlton*, *Samson* et *Poirier*, (26.)

Contre

Messieurs *Louis Lagueur*, *Tremain*, *Duval*, *Laterrière*, le *Solliciteur-Général*, *Peck*, *Boissonnault*, *Brooks*, *Cannon*, *Etienne Claude Lagueur* et *Clouet*, (11.)

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by M. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and areas followeth :

JAMES KEMPT,

Advances on account of the Public Service.

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly an account of the Monies advanced by him in the last year for certain services connected with the Civil Government of the Province, which could not be postponed ; a Paper in explanation of each Item accompanies the Account, and His Excellency does not doubt that the House will make good the expense that has been incurred.

Castle *Saint Lewis*,
Quebec, 19th February, 1830.

JAMES KEMPT,

Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1830.

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly an Estimate of the necessary expenses of the Civil Government of the Province for the current year, arranged according to Departments, and to which some explanatory observations are annexed. In this Estimate are included, by His Majesty's Command, the Arrears of Salaries and other Sums due to various Public Officers, that the inadequate supply of the last year afforded no means of discharging ; and the excess of the present Estimate over that which was submitted to the House of Assembly in the last Session is to be attributed to this cause ; To an addition to the contingences of some of the Public Officers having become absolutely necessary from the great increase of Business that has devolved upon them ; To the increased expenses of the Legislature, and to some repairs that are required for the Public Buildings, as the Statement annexed to the Estimate will shew ; and His Excellency relies on the liberality of the House to grant the supply now required in aid of the Revenue of the Crown for the Public Service.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 19th February, 1830.

Appendix (M.)

For the Account and Estimate alluded to in the above Messages, see Appendix (M.) at the end of this Volume.

The Message and Estimate for 1830 referred ;

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government received this day, and the accompanying Estimate of the Expenditure of the Civil Government for the year One thousand eight hundred and thirty, be referred to the Special Committee to whom are referred the Public Accounts of the year One thousand eight hundred and twenty-nine.

to be printed.

Ordered, That the said Message and Estimate be printed for the use of the Members of this House.

Message relating to advances on Account of the Public Services referred ;

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government, received this day, with the accompanying Account of Monies advanced last year for certain services connected with the Civil Government, be referred to the Special Committee to whom are referred the Public Accounts of the year One thousand eight hundred and twenty-nine.

Or-

Messages de son Excellence.

Le Lieutenant-Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

JAMES KEMPT,

Avances à compte de services publics.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement met devant la Chambre d'Assemblée un Compte des Deniers par elle avancés pendant l'année dernière, pour certains services liés avec le Gouvernement Civil de la Province, qui ne pouvaient souffrir de retard ; le Compte est accompagné d'un Papier qui en explique chaque article, et Son Excellence ne doute pas que la Chambre ne fasse bon des dépenses qui ont été encourues.

Château *Saint-Louis*, }
Québec, 19 Février 1830. }

JAMES KEMPT,

Évaluation des dépenses du Gouvernement Civil pour 1830.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement met devant la Chambre d'Assemblée une Évaluation des Dépenses nécessaires du Gouvernement Civil de la Province pour l'année courante, distribuées par Département, et à laquelle sont amenées quelques observations explicatoires. Dans cette évaluation sont inclus par l'ordre de Sa Majesté, les arrérages de salaires et autres sommes dues à divers Officiers Publics, que les subsides insuffisans de l'année dernière n'ont pas donné les moyens de payer, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'excédant de l'évaluation actuelle sur ceux qui fut soumise à la Chambre d'Assemblée dans la dernière Session, à une addition aux dépenses contingentes de quelques-uns des Officiers publics, laquelle a été absolument nécessité par le surcroît considérable d'ouvrage qui est retombé sur eux, à l'augmentation des dépenses de la Législature, et à quelques réparations qu'il devient nécessaire de faire aux Édifices publics, selon qu'il apparaîtra par l'état annexé à l'évaluation ; et Son Excellence attend avec confiance de la libéralité de la Chambre l'allocation de subsides maintenant requise en aide des Revenus de la Couronne, pour le service public.

Château *Saint Louis*, }
Québec, 19 Février 1830. }

Appendix (M.)

Pour les Compte et Estimation, y référés dans les dits Messages, voyez Appendix (M.) à la fin de ce Volume.

Les message et évaluation pour 1830 référés ;

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, reçu ce jour, et l'Estimation de la Dépense du Gouvernement pour l'année mil huit cent trente, qui l'accompagne, soit référé au Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf.

à être imprimé.

Ordonné, Que les dits Message et Estimation soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Message concernant les avances à compte de services publics référés.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, reçu ce jour, avec le Compte d'argens avancés l'année dernière, pour certains services qui ont rapport au Gouvernement Civil, soit référé au Comité Spécial auquel sont référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf.

Or-

to be printed. *Ordered*, That the said Message and Account be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que les dits Message et Compte soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Bill to divide the Common of Longueuil among the Co-proprietors thereof, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour partager la Commune de Longueuil entre les Co-Propriétaires d'icelle, a été lu une seconde fois.

referred. *Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordered, That Mr. Quesnel, Mr. Raymond, Mr. Déléigny, Mr. Malhiot and Mr. Viger do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. Quesnel, Mr. Raymond, Mr. Déléigny, Mr. Malhiot et Mr. Viger composent le dit Comité.

Bill to indemnify the Members of the Assembly for Expenses incurred by them in attending the Sessions of the Legislature, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour indemniser les Membres de l'Assemblée des Dépenses qu'ils encourrent en assistant aux Sessions de la Législature, a été lu une seconde fois.

committed; Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Dessaulles, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House on the said Bill.

referred. Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Dessaulles, Que cette Chambre se forme maintenant en un Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Mr. Cuvillier moved in amendment, seconded by Mr. Louis Lagueux, to strike out the word "now" and insert "the first day of August next."

Mr. Cuvillier a proposé en amendement, secondé par Mr. Louis Lagueux, de retrancher le mot "maintenant," et d'insérer "le premier jour d'Août prochain."

The House divided on the question of Amendment; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:

Yeas,

Messieurs Louis Lagueux, Solicitor General, Stuart, Quirouet, Duval, Scott, Laterrière, De Rouville, Malhiot, Raymond, Clouet, Cannon, Young, Cuvillier, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueux, De St. Ours and Leslie, (19.)

Pour
Messieurs Louis Lagueux, le Solliciteur-Général, Stuart, Quirouet, Duval, Scott, Laterrière, De Rouville, Malhiot, Raymond, Clouet, Cannon, Young, Cuvillier, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueux, De St.-Ours et Leslie. (19.)

Nays.

Messieurs Labrie, Dessaulles, Quesnel, Létourneau, Blanchet, Child, Brooks, Heriot, Bourdages, Poirier, Borgia, Freileigh, Fortin, Peck, Déléigny, André Papineau, Turgeon, Taylor, Neilson, Larue, Knowlton, Caron, Mousseau, Bureau, and Viger. (25.)

Contre
Messieurs Labrie, Dessaulles, Quesnel, Létourneau, Blanchet, Child, Brooks, Heriot, Bourdages, Poirier, Borgia, Freileigh, Fortin, Peck, Déléigny, André Papineau, Turgeon, Taylor, Neilson, Larue, Knowlton, Caron, Mousseau, Bureau et Viger. (25.)

So it passed in the negative.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. Cuvillier again moved in Amendment to the main motion, seconded by Mr. Quirouet, To strike out all the words after the word "That" and insert the following, "the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to enquire if it would not be more advisable to assess each County to pay the said indemnity."

Mr. Cuvillier a de nouveau proposé en amendement à la motion principale, secondé par Mr. Quirouet, de retrancher tous les mots après le mot "que" et d'insérer les suivans "le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour s'enquérir s'il ne serait pas plus convenable de faire une cotisation dans chaque Comté, afin de payer la dite indemnité."

The House again divided on the Question of Amendment.

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement.

Yeas 19
Nays 25

And the names being again called for, they were taken down, and are as in the last preceding division.

Pour 19
Contre 25
Et les noms ayant été demandés de nouveau, ils ont été pris, et sont tels que dans la dernière division précédente.

So it passed in the Negative.

Ainsi elle a passé dans la négative.

The Question being then put on the main motion.

La question ayant été alors mise sur la motion principale;

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Yeas.

Messieurs Labrie, Dessaulles, Quesnel, Létourneau, Blanchet, Child, Brooks, Heriot, Bourdages, Poirier, Borgia, Freileigh, Fortin, Peck, Déléigny, André Papineau, Turgeon, Taylor, Neilson, Larue, Knowlton, Caron, Mousseau, Bureau and Viger. (25.)

Pour
Messieurs Dessaulles, Quesnel, Létourneau, Blanchet, Child, Brooks, Heriot, Bourdages, Poirier, Borgia, Fortin, Freileigh, Peck, Déléigny, André Papineau, Turgeon, Taylor, Neilson, Larue, Knowlton, Caron, Mousseau, Bureau et Viger. (25.)

Nays.

Messieurs Louis Lagueux, Solicitor General, Stuart, Quirouet, Duval, Scott, Laterrière, De Rouville, Malhiot, Raymond, Clouet, Cannon, Young, Cuvillier, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueux, De St. Ours and Leslie. (19.)

Contre
Messieurs Louis Lagueux, le Solliciteur-Général, Stuart, Quirouet, Duval, Scott, Laterrière, De Rouville, Malhiot, Raymond, Clouet, Cannon, Young, Cuvillier, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueux, De St.-Ours et Leslie. (19.)

So it was carried in the Affirmative, and

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Resolved, Accordingly.

Résolu, en conséquence.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, que

That Mr. *De St. Ours* be the Chairman of the said Committee.

The House divided on the question :

Yeas 23

Nays 19

So it was carried in the Affirmative.

The House then resolved itself into the said Committee.

considered ;

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question,

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee ?

The House divided on the Question :

Yeas 25

Nays 18

So it was carried in the Affirmative.

Mr. Speaker then put the question, Shall the Report be now received ?

The House again divided :

Yeas 25

Nays 18

So it was carried in the Affirmative,

reported ;

And the Report was received, and the Amendment was again read at the Clerk's Table.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bourdages*, That this House doth concur with the Committee in the said Amendment.

The House divided on the question :

Yeas 25

Nays 18

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

engrossed.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Peck*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the question :

Yeas 25

Nays 18

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Committee on Judicature Act and on Message relating to the Judge of Three-Rivers.

The Order of the Day for the House in Committee to consider if any and what Amendments are necessary to be made to the Act passed in the Thirty-fourth year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower-Canada*, " for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," inasmuch as the same relates to the District of *Three-Rivers*, and on His Excellency's Message relating to the Judge of *Three-Rivers*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Larue* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next

Committee on Steam Navigation below Quebec.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to consider the expediency of encouraging Steam Navigation in the River *Saint Lawrence* below *Quebec*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

que Mr. *De St.-Ours* soit le Président du dit Comité.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 23

Contre 19

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Chambre s'est alors formée en le dite Comité.

Mr. *De St.-Ours* a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *De St.-Ours* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Mr. l'Orateur ayant mis la question :

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité ?

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 25

Contre 18

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Mr. l'Orateur ayant alors mis la question :

Le Rapport du Comité sera-t-il maintenant reçu ?

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour 25

Contre 18

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Le Rapport a été reçu, et l'amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bourdages*, que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Amendement.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 25

Contre 18

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Peck*, que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 25

Contre 18

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer si aucuns et quels amendemens il est nécessaire de faire à l'Acte passé dans la trenté-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, " qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle "certaines lois y mentionnées," en autant qu'il a rapport au District des *Trois-Rivières*, et sur le Message de Son Excellence au sujet du Juge de *Trois-Rivières*.

Comité sur l'Acte de Judicature et sur le message concernant le Juge des *Trois-Rivières*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, nommé pour considérer s'il est expédient d'encourager la Navigation à Vapeur sur le Fleuve *Saint Laurent*, au dessous de *Quebec*.

Comité relativement à la Navigation à Vapeur au-dessous de *Quebec*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,
Mr. Speaker resumed the Chair.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,
Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Committee on Montreal General Hospital Petition.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the *Montreal* General Hospital, being read ;

Lu l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition du Président de l'Hôpital Général de *Montréal*.

Comité sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Malliot* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. *Malliot* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. *Malliot* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Et Mr. *Malliot* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Physic and Surgery Bill deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual Regulations concerning the Practice of Physic, Surgery and Midwifery, being read ;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance, y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la profession d'Accoucheur.

Bill concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie, remis.

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Monday next,

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Then, on Motion of Mr. *Labrie*, seconded by Mr. *André Papineau*,
The House adjourned.

Alors, sur motion de Mr. *Labrie*, secondé par Mr. *André Papineau*,
La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 20th February, 1830.—One o'clock, P. M.

Samedi, 20 Février 1830.—Une heure P. M.

The House present the Address to His Excellency accompanied with the Petition to His Majesty.

At the hour appointed, Mr. Speaker and the House went up to the Castle of *Saint Lewis*, with the Address of this House of Wednesday last, accompanying the Petition to His Majesty.

A l'heure fixée, Mr. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château *Saint Louis*, avec l'Adresse de cette Chambre, de Mercredi dernier, accompagnée de la Pétition à Sa Majesté.

La Chambre présente l'Adresse à Son Excellence, accompagnée de la Pétition à Sa Majesté.

And being returned,

Et étant de retour,

Mr. Speaker reports His Excellency's Answer.

Mr. Speaker reported that the House had waited upon His Excellency the Administrator of the Government, with their Address and Petition, and that His Excellency had been pleased to make the following answer :

Mr. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, avec leurs adresse et Pétition, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :

Mr. l'Orateur fait rapport de la Réponse de Son Excellence.

Gentlemen,

Messieurs,

I shall not fail to transmit your Petition to the King, to His Majesty's Secretary of State for the Colonial Department, for the purpose of being laid at the foot of the Throne.

Je ne manquerai pas de transmettre votre Pétition au Roi, au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, afin qu'elle soit mise aux pieds du Trône.

I must however observe on the present occasion, that His Majesty's Courts of Justice in this Province, having determined that the Ordinances in question are Laws in force, my duty necessarily requires me to be governed by such judicial decision until a new Act shall be passed by the Provincial Parliament for the regulation of the Militia ; a measure which I sincerely hope will be effected in the course of the present Session.

Je dois toutes fois observer dans l'occasion actuelle, que les Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province, ayant déterminé que les Ordonnances en question sont des lois en force, mon devoir m'oblige, nécessairement, de me gouverner d'après telle décision Judiciaire, jusqu'à ce qu'un nouvel Acte soit passé par le Parlement Provincial, pour régler la Milice ; une mesure que j'espère sincèrement sera effectuée dans le cours de la présente Session.

Then, on motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *Solicitor General*,

Alors, sur motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr. le *Solliciteur-Général*.

The House adjourned till four o'clock, P.M.

La Chambre s'est ajournée à quatre heures de l'après-midi.

Saturday, 20th February 1830.—Four o'clock P.M.

Samedi, 20 Février 1830.—Quatre Heures, P. M.

Answer to an Address.

Mr. *Tremain*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday to His Excellency the Administrator of the

Mr. *Tremain*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse, d'hier, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement

Réponse à une Adresse.

the Government, praying that he would be pleased to order the proper Officers to lay before this House a Return of the Taxes collected under the Provincial Act of the fourth *George* Fourth, chapter three, for the object of defraying the expense of erecting the Gaol in the District of *Saint Francis*, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

nement, le priant de vouloir bien ordonner aux Officiers à qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre un Rapport des Taxes perçues en vertu de l'Acte Provincial de la quatrième *George* Quatre, Chapitre trois, aux fins de payer les dépenses de l'érection de la Prison dans le District de *Saint-François*, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'il se conformerait aux désirs de la Chambre.

Pétition from the County of *Missisquoi* complaining of Grievances, and praying relief;

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Missisquoi*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; setting forth: That the Legislature of this Province having in its wisdom at the last Session of the Provincial Parliament, extended to the Petitioners, His Majesty's dutiful and loyal subjects residing in the County of *Missisquoi*, a full and equal participation in the right of Parliamentary Representation, beg leave most respectfully to solicit the favourable attention of the House to the following as the most prominent of their present wants. The Petitioners consider that the portion of country they inhabit has long laboured under great disadvantages, and its prosperity has been much retarded from the want of Offices for the enregistering all conveyances of real estate, and the Petitioners are of opinion that by establishing a Register Office in the County of *Missisquoi*, the value of lands would be much enhanced by the security it would afford against imposition and fraud, to which the present Notarial system of conveyances is liable.— The Petitioners would further beg leave to call the attention of the House to their situation as it respects their distance from Courts of Justice, they being for the most part upwards of sixty miles from *Montreal*, their attendance at this Court, is unavoidably productive of very serious expense, and a more serious and ruinous loss of time. The Petitioners would respectfully further submit to the House, that the County of *Missisquoi* is considered to be the most populous for its extent, of any part of Township *Canada*, that it has an extensive line on the frontier of the Province, that its internal communications although requiring much further labour and more general improvement, are still under all present disadvantages, reputed by much the best of any part of the settled Country situated between the Lakes *Champlain* and *Memphramagog*. That this County from its long contiguity to the *United States*, has ever opened an extensive asylum for refugees from Public Justice, with all the numerous evils that flow from such a source, whether they be viewed as a grievous oppression on the loyal peaceable and industrious part of the inhabitants, whether they be pointed out as producing perpetual evasion of the Laws of the land, or as depreciating the tone of moral feeling and weakening the sanctions of religious principles in the community. From taking a retrospective view of all these important circumstances, the Petitioners most humbly offer the following suggestions to the wisdom of the House as embracing the best, and to the apprehension of the Petitioners, the only real and permanent alleviation to their serious and hitherto unrestrained inconveniences. The Petitioners would therefore earnestly entreat the serious consideration of the House to the following proposition as the most effectual remedy that can be applied to alleviate the numerous impediments which at present concur to retard the growth, to damp the laudable spirit of enterprise, and, in a word, to remove the most fatal and extensive check which now exists, which obstructs the prosperity and diminishes the growing resources of this most important part of the Country, first calling to the notice of the House: That it is a fact undeniable in itself; that the extreme delays of Justice at the Court of *Montreal*, though injurious in the greatest degree to the Inhabitants of these Townships, have never been imputed

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Missisquoi*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Taylor*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la Législature de cette Province; ayant dans sa sagesse, dans la dernière Session du Parlement Provincial, étendu aux Pétitionnaires, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, résidant dans le Comté de *Missisquoi*, la participation pleine et égale du droit d'être représenté en Parlement, ils demandent très-respectueusement qu'il leur soit permis de solliciter attention favorable de la Chambre de se fixer sur les objets suivans, comme étant ceux dont ils ressentent le plus pressant besoin. Les Pétitionnaires considèrent que la partie du pays qu'ils habitent souffre depuis longtems de grands désavantages, et l'avancement en a été considérablement retardé, par le manque de Bureaux pour enrégistrer tous transports de biens-fonds; et les Pétitionnaires sont d'avis que l'Établissement d'un Bureau d'Enrégistrement dans le Comté de *Missisquoi*, augmenterait de beaucoup la valeur des Terres par les garanties qu'il offrirait contre l'imposition et la fraude, auxquelles est sujet le système notarial actuel des transports. Les Pétitionnaires demanderaient de plus à appeler l'attention de la Chambre sur leur situation, sous le rapport de leur éloignement des Cours de Justice; étant pour la plupart éloignés de plus de soixante milles de *Montréal*, il leur en coûte nécessairement, pour assister aux Cours, des dépenses sérieuses et une perte de temps plus sérieuse et plus ruineuse encore. Les Pétitionnaires soumettent de plus à la Chambre, que le Comté de *Missisquoi* passe pour le plus peuplé pour son étendue, parmi tous les Townships du *Canada*; qu'il a une étendue considérable sur la ligne frontière de la Province, que ses communications intérieures, quoiqu'elles demandent beaucoup plus de travail et des améliorations plus générales, sont cependant, malgré tous les désavantages existans, réputés bien meilleures que celles d'aucune autre partie habitée du pays situé entre les Lacs *Champlain* et *Memphramagog*: Que ce Comté par sa longue contiguïté aux *Etats-Unis*, a toujours ouvert un vaste asyle aux réfugiés de la justice publique, et à tous les maux sans nombre qui découlent de cette source, soit qu'on les considère comme dangereux et nuisibles aux Habitans loyaux, paisibles et industrieux, soit qu'on les regarde comme amenant une évasion perpétuelle des lois du pays, ou, comme donnant du scandale aux notions de vertu, ou aux préceptes religieux de la société. En jetant les yeux sur toutes ces circonstances importantes, les Pétitionnaires présentent très humblement les suggestions suivantes à la sagesse de la Chambre, comme les meilleurs et à l'avis des Pétitionnaires comme les seuls moyens de diminuer d'une manière réelle et permanente les maux qu'ils ont endurés jusqu'à présent, sans aucun allègement. C'est pourquoi les Pétitionnaires appellent instamment son attention sérieuse à la proposition suivante, comme renfermant le remède le plus efficace dont on puisse faire usage pour alléger les embarras nombreux, qui concourent maintenant à retarder les progrès de l'industrie et d'un esprit d'entreprise louable, en un mot pour faire disparaître l'obstacle le plus fatal et le plus étendu, qui existe maintenant contre la prospérité, et qui diminue les ressources croissantes de cette partie très importante du pays; Et ils mettent d'abord sous les yeux de la Chambre; qu'il est un

Pétition du Comté de *Missisquoi* se plaignant de griefs, et demandant un remède;

imputed to any other cause than necessity, and have often been publicly lamented by the Honorable Judges of the Court of King's Bench at *Montreal*. The Petitioners do therefore earnestly entreat that full provision, inasmuch as depends on the House, be made during the present Session of the Provincial Parliament, for the erection of a Court House and Gaol, for the County of *Missisquoi*, with such Jurisdiction, both Civil as well as Criminal, as to the wisdom of the House shall seem meet. The Petitioners would likewise beg leave to observe, that the Provincial Parliament in its last Session did pass an Act for the prevention of absconding debtors carrying off their effects, and where the debt was above ten pounds, the Creditor had the power to stop and detain property of such absconding debtor, until he could obtain a seizure from *Montreal*, this Act, the Petitioners are ready to admit is good and beneficial as far as its provisions extends, but the Petitioners would respectfully observe that the majority of absconding debtors residing on the borders of the Province line, are indebted for sums below ten pounds.— The Petitioners' long experience of these mal-practices justifies them in submitting their humble opinion, that sums of not less than twenty shillings would be the best provision in this case, and on so extended a frontier where instances of this sort frequently take place. The Petitioners would further beg leave to call the attention of the House to the state of the roads in this section of the Country, under the following important particulars: That the present system of Road Laws as it respects the Eastern Townships, is very deficient, and in a great measure retards the advancement of new settlements at a great distance from Towns, which particularly require new Roads. That from the poverty of new settlers they are not able to incur the enormous expense of having their roads and bridges established by the Grand Voyer, whose services in homologating a road or bridge, often costs four times the sum that is required for its completion. To enumerate in detail the list of grievances which follow in the present state of Public Road Laws, would be more than superfluous—it would be trespassing too much on the patient and benevolent attention of the House; but the Petitioners can hardly refrain from noticing briefly a few of them. The duties of Grand Voyer have from various causes been always very imperfectly performed. Roads laid out and homologated many years since, have been as little subject to the after-inspection of the Grand Voyer as if there were no provision made by law, for such purpose.— The Inhabitants of Township *Canada*, being either British born subjects, or of British origin, have a decided preference for the introduction of such part of the English Road Law, as might, in the opinion of the Representatives of these Townships, be considered most applicable to the wants of such very extended and increasing settlements. Added to this, there universally prevails among their population a fixed dislike to the present system of Road Laws as applied to this large section of the Province; and though in the infancy of their Society the Inhabitants were well aware that this and other pressing burdens ought to be submitted to, as matters of mere necessity, yet since their gracious Sovereign in His paternal regard for every part of these remote Colonies, has granted His Royal Sanction to the Bill which happily elevates them to a full share in the Public Legislature of their beloved Country, they feel a strong claim on the equity and benevolence of Government for the introduction of a new system of Road Laws, meeting the earnest wishes of the Petitioners, strengthening the bonds of affection which unite them so strongly to Government, and adding a new tie of gratitude to the House, in the breasts of a loyal numerous and rapidly increasing population. The Petitioners would further suggest that it is very desirable, that the part of the Province usually denominated Township

Canada

fait incontrovertible en lui-même, que les délais extrêmes dans l'administration de la Justice à la Cour de *Montréal*, quoique dommageables au suprême degré pour les Habitans de ces Townships, n'ont jamais été imputés à d'autre cause qu'à la nécessité; et les Honorables Juges de la Cour du Banc du Roi à *Montréal* en ont souvent témoigné publiquement leurs regrets. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient instamment qu'il soit dans la présente Session du Parlement Provincial, autant qu'il en dépendra de la Chambre, pourvu d'une manière pleine et entière, à l'érection d'une Cour de Justice et d'une Prison pour ce Comté de *Missisquoi*, avec telle Jurisdiction, tant civile que criminelle, qui paraîtra convenable à la sagesse de la Chambre. Les Pétitionnaires demandent pareillement qu'il leur soit permis de faire observer, que le Parlement Provincial, dans la dernière Session, passa un Acte pour empêcher les débiteurs, qui se cachent, d'emporter leurs effets, lequel Acte, lorsque la somme excède dix louis, autorise le créancier à arrêter et retenir les biens de tels débiteurs cachés, jusqu'à ce qu'il puisse obtenir une saisie de *Montréal*. Les Pétitionnaires sont prêts à admettre que cet Acte est bon et avantageux, en autant que s'étendent ses dispositions; mais les Pétitionnaires remarquent respectueusement que le plus grand nombre des débiteurs qui se cachent sur les bornes de la ligne frontière de la Province, ne doivent que des sommes au dessous de dix louis: leur longue expérience de ces pratiques frauduleuses leur permet de soumettre, comme leur humble opinion, que le mieux serait de comprendre toutes sommes qui ne seraient pas moindre que de vingt shelins dans la disposition législative, dans ce cas et sur une frontière aussi étendu, où il arrive fréquemment des exemples de cette sorte. Les Pétitionnaires demandent aussi qu'il leur soit permis d'appeler l'attention de la Chambre, sur l'état des chemins dans cette section du pays, sous les rapports importans qui suivent: Que le code actuel des chemins, en ce qu'il regarde les Townships de l'Est, est tout-à-fait inefficace et insuffisant, et retarde en grande partie l'avancement des nouveaux établissemens, situés à une grande distance des villes, et qui sont ceux où il est surtout besoin de nouveaux chemins. Que la pauvreté des nouveaux habitans les mettent hors d'état d'encourir les frais énormes qu'il faut faire pour ouvrir les chemins et bâtir leurs ponts par l'autorité du Grand-Voyer, dont les services en homologuant un Procès-Verbal de Chemin ou de Pont coûtent souvent quatre fois plus qu'il faudrait payer pour les faire faire. Il serait plus que superflus de détailler tous les griefs qui découlent de l'état actuel de la loi des chemins publics. Ce serait abuser de la patience et de la bienveillance de la Chambre; mais les Pétitionnaires peuvent à peine s'empêcher d'en faire remarquer quelques-uns. Les devoirs du Grand-Voyer ont, par diverses causes, toujours été très imparfaitement remplis. Des Chemins tracés et homologués depuis plusieurs années n'ont pas été plus visités par le Grand-Voyer, que s'il n'y avait aucune disposition législative expresse à cet objet. Les Habitans des Townships du *Canada*, étant des sujets Anglais ou de naissance ou d'origine, ont une préférence décidée pour l'introduction de telle partie des lois Anglaises, relatives aux chemins, qui dans l'opinion des Représentans de ces Townships serait considérée la plus applicable aux besoins d'établissemens aussi étendus et aussi florissans. Ajoutez à cela qu'il règne universellement parmi leur population, une répugnance décidée au présent système des lois des chemins, en tant qu'appliquées à cette section étendue du pays, et quoique dans l'enfance de leur société, les habitans n'ignorassent pas qu'il leur fallût se soumettre à ce fardeau, comme à beaucoup d'autres très pesans, vu la nécessité qu'il y avait à cela, depuis que leur gracieux souverain a bien voulu dans sa sollicitude paternelle, pour toutes les parties de ces colonies éloignées, accorder sa sanction royale au Bill qui heureusement

Canada, should be organized in such a manner that the Inhabitants of each Township should have authority to elect three suitable and proper persons, being resident freeholders in each Township, to serve as a Committee to lay out and inspect the Roads and Bridges therein, with all the powers that pertain to the office of the Grand Voyer; that such persons so appointed and chosen by the Inhabitants in legal meeting assembled, should for their services receive a reasonable and sufficient remuneration only, in lieu of the oppressive fees of office now required under the present system.

reusement les rend participant à la Législature de leur patrie ; ils attendent avec confiance de l'équité et de la bienveillance du Gouvernement, l'introduction d'un nouveau système de lois des Chemins, propre à remplir les desirs les plus ardens des Pétitionnaires, à fortifier les liens d'affection qui les unissent si fortement au Gouvernement, et à ajouter un nouveau motif de reconnaissance envers la Chambre dans les cœurs d'une population loyale, nombreuse et rapidement croissante. Les Pétitionnaires suggéraient de plus qu'il est fortement à désirer, que la partie de la Province ordinairement appelée *Canada Township* (*Township Canada*) fut organisée de manière à ce que les Habitans de chaque Township, fussent autorisés à élire trois personnes propres et convenables, propriétaires, résidans dans chaquetownship, pour former un Comité chargé de tracer et d'inspecter les chemins et les ponts, et revêtus de tous les pouvoirs qui appartiennent à l'Office de Grand-Voyer ; que telles personnes ainsi nommées et choisies par les Habitans réunis en Assemblée légale, reçussent pour leurs services une rémunération raisonnable et suffisante, seulement, au lieu des honoraires d'office énormes, qui sont maintenant exigés sous le système actuel.

The Petition referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine Rivière du Loup*.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint Antoine Rivière du Loup*.

la Pétition référée.

Two Petitions from Proprietors of Lots under the Cliffs of Quebec.

A Petition of Trustees for the erection of a Wesleyan Chapel, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Lagueux*, and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners hold a lot of ground at *Près-de-Ville* in the Lower-Town of *Quebec*, which was lately purchased for the purpose of erecting a Wesleyan Chapel : That the said Lot is held under Letters Patent granted in the year Eighteen hundred and sixteen, whereby they are allowed to mine and excavate to the depth of twenty feet on the side of *Cape Diamond* : That the place excavated being insufficient for the building, they have already mined with an intention to excavate to the depth of about ten feet, and they have contracted for the building to be of such a dimension as such an excavation will admit of : That they have acted from the full confidence they placed in the engagement on the part of Government to allow the excavation as far as had been so recently granted : That in case of the twenty feet being excavated, the place remaining unexcavated would be at least three times the distance from the fortifications that a place is near the Lot held by the Petitioners, and which place was so excavated last year by Government for the sake of procuring the stones for the King's Wharf : That the Petitioners are informed that a Bill is now before the House for the purpose of preventing all excavations on the sides of the Cape ; therefore the Petitioners wish to call the attention of the House to the consideration of their case, praying that the House may in its wisdom adopt such means as will secure unto them the privilege of excavating that portion which is necessary for the construction of the said Chapel according to their intention and contract, as long as they are within the twenty feet granted by the said Letters Patent.

Une Pétition des Syndics pour l'érection d'une Chapelle Wesleyenne, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Louis Lagueux*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que les Pétitionnaires sont propriétaires d'un Lot de terrain dans la Basse-Ville, au lieu appelé *Près-de-Ville*, lequel ils ont récemment acquis, afin de bâtir une Chapelle Wesleyenne. Que le dit Lot est en ténure par des Lettres Patentes accordées en mil huit cent seize, par lesquelles ils leur est permis de miner à la profondeur de vingt pieds dans le *Cap au Diamant*. Que la place qui se trouvait minée est insuffisante pour la bâtisse, et qu'ils ont déjà commencé à miner, sous l'intention de miner, aux environs de dix pieds de profondeur, et de plus ont contracté pour la bâtisse, pour être de telle dimension que le dit terrain le permettra, après tel minage. Qu'ils ont agi de bonne foi, reposant une entière confiance dans l'engagement de la part du Gouvernement de permettre le dit minage, tel qu'il avait été accordé si récemment. Que, si même, les vingt pieds étaient minés, le terrain qui demeure ferme, forme au moins trois fois plus de distance des fortifications qu'une place proche du Lot appartenant aux Pétitionnaires, et lequel fut néanmoins miné l'année dernière par le Gouvernement, afin de se procurer de la pierre pour remplir le Quai du Roi. Que les Pétitionnaires ayant appris qu'un Bill est maintenant devant la Chambre, ayant pour but d'empêcher tout minage le long du Cap, les Pétitionnaires demandent l'attention de la Chambre à considérer leur situation, et prient qu'il lui plaise bien dans sa sagesse employer tels moyens qui seront nécessaires pour les protéger dans la jouissance du privilège de miner telle portion qu'il leur sera nécessaire pour la construction de la dite Chapelle, suivant leurs intentions et leur contract, toujours bien entendu qu'ils n'excéderont pas les vingt pieds accordés par les Lettres Patentes.

Deux Pétitions des Propriétaires de Lots au pied du Cap de Québec ;

A Petition of divers Citizens of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Lagueux*, and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners have learnt that a Bill is now under the consideration of the House for the purpose of preventing individuals from mining on their Property situated on the Cliffs which surround the Fortifications, with a view to the preservation of the said Fortifications : The Petitioners beg

leave
Une Pétition de divers Citoyens de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Louis Lagueux*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Qu'un Bill est maintenant sous la considération de la Chambre, pour le but de prévenir individuellement de miner leurs propriétés situées sur l'Escarpe qui environne les Fortifications, en vue de préserver les dites Fortifications. Les Pétitionnaires demandent permission de représenter que tant désirable qu'il puisse

leave to represent that however desirable it may be that some Law be adopted, regulating an object of so much importance, yet that such Law should not interfere with the rights which the Petitioners now possess. The Petitioners have full and entire confidence in the wisdom and justice of the House, and feel confident that such Law as it may be deemed right or just to pass with reference to this object, will have a due regard to the rights of the Petitioners, and protect them in the full and entire enjoyment of their property, and that the Petitioners may not be subjected to contribute in a larger amount to the general good than others, which would unquestionably be the case, if their property should be rendered useless by their being restrained from mining, and no indemnification allowed.

referred.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom is referred the Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed.

Report on Quebec Literary and Historical Society Petition;

Mr. *Blanchet*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Literary and Historical Society of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table as followeth:

Your Committee, after mature deliberation, think it proper to recommend a grant of Two hundred and fifty pounds Currency, to the Literary and Historical Society of *Quebec*, to afford them the means of purchasing Mathematical Instruments and other objects to enable them to promote Science in this Province.

Your Committee however suggest that this grant should be made under the condition that the Museum and Library of the Society shall be kept open to the public under the regulations of the Society, and shall not be disposed of nor removed from *Quebec*, except with the consent of all the proprietors, nor until after the repayment of the said Sum to the Receiver General of the Province for the time being, to remain in his hands at the disposal of the Provincial Parliament for the public uses of the Province.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Report on St. Andrew's Church Petition.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Trustees of *Saint Andrew's Church, Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, having maturely considered the Petition and the Evidence adduced, are of opinion that the prayer of the Petitioners should be granted.

Bill to incorporate the Minister and Trustees of St. Andrew's Church, Quebec, read the first time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church* in the City of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Bill in favor of the Montreal Natural History Society read the first time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to authorize the advance of a certain sum of Money to enable the Natural History Society of *Montreal* to purchase a Cabinet of Minerals.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Mr.

puisse être que quelque loi soit adoptée réglant un objet d'une si grande importance, que telle loi n'interposerait pas avec les droits que les Pétitionnaires possèdent maintenant. Les Pétitionnaires ont une pleine et entière confiance dans la sagesse et la justice de la Chambre, et sont sensibles que telle loi qui peut être estimée juste en référence à cet objet, aura un juste égard aux droits des Pétitionnaires en les protégeant dans la pleine et entière jouissance de leurs propriétés, et que les Pétitionnaires ne seront pas assujettis à contribuer une forte somme au bien public, au delà de toute autre personne; ce qui serait indubitablement le cas, si leurs propriétés leur étaient rendues presque inutile, étant empêchés de miner sans recevoir aucune indemnité pour leur perte.

référées.

Ordonné, Que les Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial auquel a été référé le Bill à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de *Québec*.

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de la Société Littéraire et Historique de Québec;

Votre Comité, après mûre délibération, croit devoir recommander une allocation de deux cent cinquante livres courant en faveur de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, pour lui donner les moyens de se procurer certains Instrumens de Mathématiques et autres objets, afin qu'elle puisse étendre ses efforts pour l'avancement des sciences en cette Province.

Votre Comité suggère néanmoins que l'on devrait imposer à cet octroi la condition, que le Musée et la Bibliothèque de la dite Société seront ouverts au Public sous les réglemens de la Société, et qu'il n'en sera vendu ni déplacé de *Québec* aucune partie, si ce n'est du consentement de tous les propriétaires, ni jusqu'à ce que la dite somme ait été remboursée au Receveur-Général pour le tems d'alors, laquelle demeurera entre ses mains, sujette à la disposition de la Législature Provinciale pour les usages publics de la Province.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

Mr. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Syndics de l'Eglise de *Saint André*, à *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de l'Eglise de St. André.

Votre Comité, ayant mûrement considéré la Pétition et les témoignages qui ont été produits, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint André*, dans la Cité de *Québec*.

Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de Saint André à Québec lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent afin de mettre la Société d'Histoire Naturelle à *Montréal* en état de faire l'acquisition d'un Cabinet de Minéralogie.

Bill en faveur de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Mr.

Report on Petitions for an aid towards completing the Road from Copp's Ferry to Ste. Thérèse Mountain;

Mr. Child, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of the Township of *Stanstead* and other Townships, and of the Counties of *Stanstead*, and *Sherbrooke*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have examined Lieutenant Colonel *Heriot* and *Ebenezer Peck*, Esquire, Members of the House, on the subject of the Petitions referred, and after mature deliberation, are of opinion, that a Sum not exceeding One thousand pounds Currency, ought to be granted as an aid towards completing and repairing the Road leading from *Copp's Ferry* to *Sainte Thérèse Mountain* through *Bolton*, *Brome*, *Dunham*, *Farnham*, and the Seigniorie of *Mornoir*.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Report on Pilots Qualification Bill;

Mr. *Laterrière*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel, and also the Petition of the Branch Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having taken notice of an enquiry made last year about the necessity of compelling Pilots to qualify themselves for piloting Vessels as well through the North Channel as through all the Channels lying in that part of the River from the Harbour of *Quebec* to the *Isle aux Coudres*, are of opinion that the Petition of the Pilots referred to them, is not sufficiently founded to make against the general interests of a more scientific navigation, and that they ought to be compelled to qualify themselves for piloting Vessels through all the Channels of the River.

Your Committee further have read the Bill referred to them, Clause by Clause, and report it to Your Honorable House without any Amendment.

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Report on Message relating to a new Custom House at Quebec;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year One thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a new Custom House, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee examined Mr. *Bruce*, Acting Collector of the Customs at *Quebec*, from the tenor of whose evidence there can be no doubt of the absolute necessity that a Building possessing the advantages of size, situation and security, be procured with as little delay as circumstances will permit, to be occupied as a Custom House. It appears that there are frequently large sums of money in the custody of the Collector and Comptroller, as also Bonds for Duties imposed by Acts of the Provincial Legislature to the amount of from Forty thousand to Fifty thousand pounds, the only places of deposits for which are Iron Chests kept in the Public Offices where they are daily exposed to view in the transaction of the public business. Two offers have been made, the one by Mr. *Jones*, of a House in *Saint Peter Street*, which might be put in a fit state to be occupied on the first May next; the other

Mr. *Child*, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions du Township de *Stanstead*, et autres Townships, et des Comtés de *Stanstead* et *Sherbrooke*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition pour compléter le Chemin de la Traverse de Copp à la Montagne Ste. Thérèse;

Votre Comité a examiné le Lieutenant-Colonel *Heriot* et *Ebenezer Peck*, Ecuyers, Membres de la Chambre, sur le sujet des Pétitions référées; et après mûre délibération, il est d'opinion, qu'une Somme n'excédant pas mille livres courant devrait être accordées comme une aide afin de compléter et réparer le Chemin qui conduit de la Traverse de *Copp* à la Montagne *Sainte Thérèse*, à travers les Townships de *Bolton*, *Brome*, *Dunham*, *Farnham* et la Seigneurie de *Munnoir*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

Mr. *Laterrière*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord, et aussi la Pétition des Pilotes branchés pour et au dessous du Port de *Quebec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Bill pour qualifier les Pilotes;

Votre Comité ayant pris connoissance d'une Enquête faite l'année dernière sur la nécessité d'obliger les Pilotes à se qualifier pour être capables de piloter des vaisseaux, tant par le Canal du Nord que par tous les Canaux qui se trouvent dans cette partie de la Rivière, depuis le Havre de *Quebec* jusqu'à l'*Isle aux Coudres*, est d'opinion que la Pétition des Pilotes qui lui a été référée n'est pas suffisamment fondée pour militer contre les intérêts généraux d'une Navigation plus scientifique, et qu'ils devraient être obligés à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par tous les Canaux du Fleuve.

Votre Comité a en outre lu le Bill qui lui a été référé Clause par Clause, et le rapporte à votre Honorable Chambre sans Amendement.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux Dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une Nouvelle Maison de Douane, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau, à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Message concernant une nouvelle Maison de Douane à Québec.

Votre Comité a interrogé Mr. *Bruce*, agissant comme Collecteur des Douanes à *Quebec*, et d'après la teneur de son témoignage, il n'y a aucun doute qu'il est de nécessité absolue qu'on se procure le plutôt que les circonstances le permettront un bâtiment qui réunira les avantages de la grandeur à ceux de la situation et de la sûreté, pour être occupé comme une Maison de Douane. Il paraît qu'il y a fréquemment de fortes Sommes d'argent sous la garde du Collecteur et du Contrôleur, aussi bien que des Bons pour les Droits imposés par des Actes de la Législature Provinciale, jusqu'au montant de quarante mille à cinquante mille livres; et les seules places de Dépôts pour ces sommes sont des Coffres-forts de fer, gardés dans les Bureaux publics, où ils sont journellement exposés à la vue, dans le traitement des affaires. Il a été fait deux propositions, l'une par Mr. *Jones*, d'une Maison située

other by Messieurs *Walker & Forsyth*, of a Lot of ground bounded on three sides by public streets, and on which they offer to build a House of two lofty stories with attics if required, and of the dimensions of sixty feet by forty-five feet. The price of each is stated at four thousand pounds currency. Another House having the advantage of a Water Lot is mentioned by Mr. *Bruce*, which might be entered upon on the first of May, the price of which however is five thousand pounds. The respective situations of these appear to be equally desirable; but Your Committee consider that it would be preferable were the building to be purchased in direct communication with the River, and possessed of the advantages of a Water Lot upon which Bonded Warehouses might be hereafter built.

Your Committee are therefore of opinion, that it would be advisable to place at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government, a Sum not exceeding Six thousand pounds currency, to enable His Excellency to purchase, on account of the Provincial Government, such Building in a central situation in the Lower Town of *Quebec*, as he may consider fit and convenient for the object proposed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Edward Larue*, and also the account of expenses of the said *Edward Larue*, in distributing the Laws of the last Session, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having taken Evidence upon the Petition and Account of Mr. *Edward Larue*, and upon the manner in which the Act of the last Session for regulating the distribution of the Laws was put into execution, are of opinion that the account of disbursements is correct, and that Mr. *Larue* is equitably entitled to a remuneration of ten shillings per day for the time he was actually employed, which he has sworn to be one hundred and sixty one days.

The appropriation being insufficient to cover the whole expense, it will be requisite, should Your Honorable House concur in the recommendation of the Committee, that a further sum of Sixty pounds eight shillings and six pence, be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government, to enable him to pay the balance remaining due.

In consequence of the places of residence of the Officers of Militia, not being stated by the Adjutant General of Militia, it was impracticable for the person charged with the distribution to comply with all the provisions of the Act, by leaving the required number of Copies at the Presbytery of each Parish; but it appears by the receipt of the Commanding Officers of Battalions that they severally received the Laws addressed to their Officers according to a List prepared by the Adjutant General. Any delay or difficulty which may have occurred in respect to persons residing in the Townships, appears to have been owing more from the present state of those parts of the Province than from any neglect on the part of the distributor.

Mr. *Larue* has also stated that the Inspectors of Drains and Fences have not received the Copies to which they are entitled, as also some other individuals: this arises partly from the want of authentic information of the names and residence of all who are entitled to Copies, and partly from the fact that the Inspectors in many places had not been named at the time

située rue *Saint Pierre*, qui pourrait être mise en état d'être occupée au premier de Mai prochain; l'autre par Messrs. *Walker et Forsyth*, d'un Lot de terre borné de trois côtés par des Rues publiques, et sur lequel ils offraient de bâtir une Maison de deux étages élevés, avec Mansardes, si on l'exige, et de dimensions de soixante pieds sur quarante-cinq pieds. Le prix de chacune est fixé à quatre mille livres courant. Mr. *Bruce* parle d'une autre maison qui a l'avantage d'avoir un Lot de grève, dans laquelle on pourrait entrer au premier de Mai, et dont le prix cependant est de cinq mille livres. Ces différentes situations paraissent également avantageuses; mais votre Comité considère qu'il serait préférable d'acheter une Maison ayant communication directe avec le Fleuve, et l'avantage de posséder un Lot de grève sur lequel on pourrait par la suite bâtir des Magasins d'entrepôt.

En conséquence, votre Comité est d'avis qu'il serait expédient de mettre à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, une somme n'excédant pas six mille livres courant, pour mettre son Excellence en état d'acheter au compte du Gouvernement Provincial, dans un endroit central dans la Basse-Ville de *Québec*, tel Bâtiment qu'elle croira propre et convenable à l'objet proposé.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*Edouard Larue*, et aussi le Compte des dépenses encourues par ledit *Edouard Larue* en distribuant les lois de la dernière Session, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir entendu les témoignages sur la Pétition, et le Compte de Mr. *Edouard Larue*, et sur la manière dont l'Acte de la dernière Session pour régler la distribution des lois a été mis à exécution, est d'opinion, que le compte des déboursés est justes et que Mr. *Larue* doit équitablement avoir une rémunération de dix shillings par jour pour le tems qu'il a réellement employé; ce qui, d'après son serment, se trouve être de cent soixante et un jours.

La somme affectée pour couvrir les dépenses se trouvant insuffisante, il serait nécessaire, dans le cas où cette Honorable Chambre concourrait dans la recommandation du Comité, qu'il fût placé une somme ultérieure de soixante livres huit shillings et six deniers à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour le mettre en état de payer la balance qui reste due.

Les places de résidences des Officiers de Milice n'ayant pas été indiquées par l'Adjutant Général des Milices, il n'a pas été possible à la personne chargée de la distribution, de se conformer aux dispositions de l'Acte, en laissant le nombre d'exemplaires aux Presbytères de chaque Paroisse; mais il paraît par les reçus des Officiers Commandant de Bataillons qu'ils ont respectivement reçu les lois qui étaient à l'Adresse de leurs officiers, d'après la liste préparée par l'Adjutant Général; s'il a été éprouvé des délais ou des difficultés de la part des personnes résidentes dans les Townships, cela paraît provenir plutôt de l'état actuel de ces parties de la Province que de la négligence de la part des personnes chargées d'en faire la distribution.

Mr. *Larue* a dit aussi que les Inspecteurs de Fossés et de Clôtures n'ont pas reçu les exemplaires auxquels ils avaient droit, de même que quelques autres individus: ceci vient en partie faute d'avoir pu connaître les noms et les demeures de tous ceux qui avaient droit d'avoir des exemplaires, et aussi de ce que les Inspecteurs dans plusieurs endroits n'étaient même

committed.

Report on Petition of Edward Larue;

référé.

Rapport sur la Pétition d'Edouard Larue;

of

nommés

the distribution was made, but one Copy was left in each Parish for their information.

nommés à l'époque où la distribution en a été faite, mais il en a été laissé un exemplaire dans chaque Paroisse pour l'information de ces personnes.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Faubourgs de *Saint-Roch* et de *Saint-Vallier*, relativement à un Marché, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, ayant examiné un grand nombre d'Habitans du Faubourg *Saint-Roch*, dont les témoignages et les opinions se trouvent dans les minutes du Comité ;

Il ne paraît y avoir aucun doute que la population de ce Faubourg très étendue souffre considérablement du manque de place de Marché convenable, où elle pourrait se procurer les articles nécessaires à la consommation journalière.

La distance des Marchés de la Haute et de la Basse-Ville est si grande, que les gens perdent beaucoup de tems à y aller, et les femmes et les gens infirmes sur lesquels retombe principalement la tâche de faire le marché, souffrent considérablement de la sévérité du tems dans certaines saisons.

Le Marché à être érigé à l'ancien Chantier au nord de la Rue *Saint-Paul*, en vertu de l'Acte de la dernière Session, diminuerait considérablement la distance ; elle serait cependant encore bien grande pour la majorité des Habitans, et dans l'Hiver les personnes qui s'y rendraient de *Saint-Roch*, seraient exposées à toute la sévérité du froid et de la poudrière et du vent qui souffle de la Rivière *Saint-Charles*.

Votre Comité est persuadé que la grande majorité des Habitans de *Saint-Roch* désirent avoir un marché dans leurs propres limites, et votre Comité est d'opinion qu'il faudrait leur procurer les facilités d'en avoir un.

Ce ne fait qu'une bien petite différence pour les personnes qui apportent leurs denrées au marché au lieu où il est, mais pour les consommateurs la proximité est un grand avantage, et elle leur épargne une perte de tems considérable, chose d'une grande importance pour une population industrielle.

Votre Comité recommande qu'il soit introduit un Bill pour autoriser les Habitans de *Saint-Roch*, qualifiés à voter dans l'élection des Membres pour servir dans l'Assemblée, à élire des Syndics pour fixer un site de Marché pour ce Faubourg, et pour pourvoir à l'érection d'icelui ; pourvu toujours que les dits Syndics ne fixent aucun site à un demi-mille du Marché autorisé par l'Acte de la Neuvième *George* Quatre Chapitre cinquante-trois.

Ordonné, Que Mr. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint-Roch* de la Cité de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Mr. Duval, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Jean Baptiste Larue*, Inspecteur des Chemins, avec une instruction à icelui, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier comme suit :

Votre Comité, après mûre délibération, est d'opinion que la demande du Pétitionnaire devrait être accordée ; et que l'Inspecteur des Chemins de la Cité de *Montréal*, devrait aussi être autorisé à nommer un Député, ainsi que l'Inspecteur des Chemins de *Québec*, quand le dit Inspecteur en fera la demande.

Or-

Or-

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Report on St. Roch Suburb Market Petition.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Roch* and *Saint Vallier* Suburbs, relating to a Market, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee have examined a great number of the Inhabitants of *Saint Roch* Suburb, and their Evidence and opinions will be found in the Minutes of the Committee.

There seems to be no doubt that the population of this very extensive Suburb suffers greatly for the want of a convenient Market Place, where they may obtain the articles wanted for daily consumption.

The distance to the Upper Town and Lower Town Markets is so great, that there is much loss of time in attending them, and the women and infirm persons upon whom the business of marketing chiefly falls suffer extremely by the severity of the weather at certain seasons.

The Market to be erected at the old Batteau Yard north of *Saint Paul* Street, under the Act of last Session, would considerably diminish the distance, still it would be great to the majority of the inhabitants, and in the winter the persons communicating between it and *Saint Roch* would be exposed to all the severity of the cold and drift from off the River *Saint Charles*.

Your Committee are persuaded that it is the desire of a great majority of the inhabitants of *Saint Roch*, that they should have a Market within their own limits, and Your Committee are of opinion that they ought to be facilitated in providing one.

It makes very little difference to the persons bringing produce to Market where it is held, but the proximity to the Consumers affords a great saving of time, which is the true value to an industrious population.

Your Committee recommend that a Bill be introduced authorizing the Inhabitants of *Saint Roch*, qualified to vote in the Election of Members to serve in the Assembly, to elect Trustees to fix on a site for a Market for that Suburb, and provide for its erection ; provided always that the said Trustees shall not fix on any site within half a mile from the Market authorized under the Act of the ninth *George* Fourth, Chapter fifty-three.

Ordered, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time ; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

St. Roch Suburb Market Bill read the first time.

Report on Petition of J. B. Larue.

Mr. Duval, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Jean Baptiste Larue*, Inspector of Roads, with an Instruction thereto, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that the prayer of the Petitioner ought to be granted, and that the Inspector of Roads for the City of *Montréal* ought also to be authorized to appoint a Deputy, as well as the Inspector of Roads for the City of *Québec*, when the said Inspector shall pray for the same.

Rapport sur la Pétition concernant un Marché dans le Faubourg St. Roch.

Bill pour un Marché dans le Faubourg St. Roch lu la première fois.

Rapport sur la Pétition de J. B. Larue.

Bill to encourage Steam Navigation between Quebec and Halifax read the first time.

Ordered, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Intercourse between the Ports of *Quebec* and *Halifax*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Chasseur's Museum Bill, read the first time.

Ordered, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of Money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honourable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,
Saturday, 20th February, 1830.

Leave to the Honorable the Judges of Quebec to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable the Chief Justice of the Province, the Honorable Mr. Justice *Bowen*, the Honorable Mr. Justice *Kerr*, and the Honorable Mr. Justice *Taschereau*, to attend the Special Committee of the House of Assembly appointed to enquire into the quantum of Fees allowed the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, on Monday next at Eleven o'Clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if they think fit.

Leave to the Honorable W. B. Felton to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Felton*, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government at the opening of the present Session, which relates to the improvement of the Internal Communications, on Monday next at Eleven o'Clock in the forenoon, to be examined on the said Reference, if he thinks fit.

And then he withdrew.

Bill to Indemnify the Members passed.

An engrossed Bill to indemnify the Members of the Assembly for Expenses incurred by them in attending the Sessions of the Legislature, was read for the third time.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bourdages*, That the Bill do pass.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas

Messieurs *Quesnel*, *Dessaulles*, *Child*, *Blanchet*, *Letourneau*, *Viger*, *Labrie*, *Taylor*, *Brooks*, *Borgia*, *Heriot*, *Knowlton*, *Larue*, *Turgeon*, *Freileigh*, *Poirier*, *Fortin*, *Neilson*, *Peck*, *Bourdages*, *Bureau*, *Mousseau*, *Caron*, and *André Papineau*, (24.)

Nays,

Messieurs *Louis Lagueur*, *Scott*, *Solicitor General*, *Leslie*, *Young*, *Duval*, *De St. Ours*, *Latterrière*, *Tremain*, *Etienne Claude Lagueur*, *Raymond*, *Cuvillier*, *Mulhiot*, *Cannon*, *Samson*, and *De Rouville*, (16.)

So it was carried in the Affirmative, and *Resolved*, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

On Motion of Mr. *Neilson*, seconded by Mr. *Bourdages*,

His Excellency's Answer on the subject of the Militia to be considered.

Resolved, That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the Answer of His Excellency the

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les Relations entre les Ports de *Québec* et *Halifax*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill pour encourager la navigation à vapeur entre Québec et Halifax lu la première fois.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill, pour affecter une certaine somme d'argent, pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill concernant le Musée de Chasseur lu la première fois.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

Message du Conseil.

CONSEIL LÉGISLATIF,
Samedi, 20 Février 1830.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Juge en Chef de la Province, à l'Honorable Mr. le Juge *Bowen*, à l'Honorable Mr. le Juge *Kerr*, et à l'Honorable Mr. le Juge *Taschereau*, d'aller, s'il le jugent à propos, Lundi prochain à Onze Heures du Matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, nommée pour s'enquérir du montant des Honoraires alloués aux Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Permission aux Honbles. Juges de Québec de paraître devant un Comité.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. *Felton*, d'aller, s'il le juge à propos, Lundi prochain à Onze Heures du Matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'amélioration des communications intérieures, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'Honble W. B. Felton de paraître devant un Comité.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé pour indemniser les Membres de l'Assemblée des dépenses qu'ils encourent en assistant aux Sessions de la Législature, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour indemniser les Membres passé.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bourdages*, que le Bill passe:

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Quesnel*, *Dessaulles*, *Child*, *Blanchet*, *Létourneau*, *Viger*, *Labrie*, *Taylor*, *Brooks*, *Borgia*, *Heriot*, *Knowlton*, *Larue*, *Turgeon*, *Freileigh*, *Poirier*, *Fortin*, *Neilson*, *Peck*, *Bourdages*, *Bureau*, *Mousseau*, *Caron* et *André Papineau*. (24.)

Contre

Messieurs *Louis Lagueur*, *Scott*, le *Solliciteur-Général*, *Leslie*, *Young*, *Duval*, *De St.-Ours*, *Latterrière*, *Tremain*, *Etienne Claude Lagueur*, *Raymond*, *Cuvillier*, *Mulhiot*, *Cannon*, *Samson* et *De Rouville*, (16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Résolu*, En conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Sur motion de Mr. *Neilson*, secondé par Mr. *Bourdages*,

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la Réponse de Son Excellence l'Administrateur

La réponse de Son Excellence sur l'Adresse au sujet de la Milice à être pris en considération.

the Administrator of the Government, to the Humble Address of this House presented this day, praying His Excellency to transmit the Petition of this House to His Majesty on the subject of the Militia Ordinances of the Governor and Legislative Council of the late Province of *Quebec*.

nistrateur du Gouvernement, à l'humble Adresse de cette Chambre présentée ce jour, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté la Pétition de cette Chambre au sujet des Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*.

Committee on abuses committed by foreign Fishermen in the Gulph of St. Lawrence.

Mr. *Blanchet* moved, seconded by Mr. *Borgia*, That a Committee of five Members be appointed to enquire into the abuses committed by foreign Fishermen and others, along the Shores of the Gulph of *Saint Lawrence*, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. *Blanchet* a proposé, secondé par Mr. *Borgia*, qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour s'enquérir des abus commis par les Pêcheurs étrangers, et autres, dans les parages du golfe *Saint-Laurent*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité sur les abus commis par les Pêcheurs étrangers dans le golfe St. Laurent.

The House divided on the question :

Yeas 26
Nays 8

Pour 26
Contre 8

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordered, That Mr. *Blanchet*, Mr. *Borgia*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Letourneau* and Mr. *Neilson* do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet*, Mr. *Borgia*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Létourneau* et Mr. *Neilson* composent le dit Comité.

Leave of absence.

Ordered, That Mr. *Knowlton* have leave to absent himself from this House during the remainder of this Session, on urgent business.

Ordonné, Que Mr. *Knowlton* ait la permission de s'absenter de cette Chambre durant le reste de cette Session, pour des affaires urgentes.

Congé d'absence.

Quebec Exchange Incorporation Bill read the second time; referred.

A Bill to Incorporate the *Quebec Exchange*, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'Ordre un Bill pour Incorporer la Bourse de *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill pour incorporer la Bourse de Québec lu la seconde fois; référé.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Solicitor General*, Mr. *Young*, Mr. *Duval* and Mr. *Blanchet* do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. le *Solliciteur Général*, Mr. *Young*, Mr. *Duval* et Mr. *Blanchet* composent le dit Comité.

J. Porteous Bridge Bill read the second time; referred.

A Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll-Bridge over the River *Jesus*, opposite the Village of *Sainte Rose*, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de péage sur la Rivière *Jésus*, vis-à-vis le Village *Sainte-Rose*, a été lu une seconde fois.

Bill du Pont de J. Porteous lu la seconde fois;

Ordered, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom is referred the Bill to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont* to build a Toll-Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*.

référé.

St. Hyacinthe Market Bill read the second time; referred.

A Bill to establish a Market in the Village of *Sainte Hyacinthe*, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour établir un Marché dans le Village de *Saint-Hyacinthe* a été lu une seconde fois.

Bill pour le marché de St. Hyacinthe lu la seconde fois;

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordered, That Mr. *Viger*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Mailhot* and Lieutenant Colonel *Heriot* do compose the said Committee.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Mailhot* et le Lieutenant-Colonel *Heriot* composent le dit Comité.

Committee on the Report from Three Rivers relating to a Bridge and Market.

The Order of the Day for the House in Committee on the first Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of *Three Rivers*, relating to a Bridge over the River *Sainte Maurice*, and to a Market, being read;

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des *Trois-Rivières*, concernant un Pont sur la Rivière *Saint-Maurice*, et un Marché.

Comité sur les Pétitions des Trois-Rivières, relativement à un pont et à un marché.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Fortin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. *Speaker* resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Fortin* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et Mr. *Fortin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Committee on the Petition of the Surveyor General.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was re-

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été

Comité sur la pétition de l'arpenteur-général.

referred the Petition of *Joseph Bouchette*, Esquire, Surveyor General, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Bureau*,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 22d February 1830.

THE Clerk laid before the House Statements of the Bank of *Montreal*, the *Quebec Bank*, and the Bank of *Canada*, received in conformity to the Resolution of this House of the fifteenth instant.

For the said Statements, see Appendix (N) at the end of this Volume.

A Petition of divers Tanners of this Province, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read ; setting forth : That, until the last few years, natives of the *United States of America* imported into this Province all the Leather required for its consumption : That during those years, the Petitioners have established, at a considerable expense Tanneries in this Province : That the success of those Tanneries have been greatly impeded by a Duty of two and a half per cent imposed on raw hides imported from the *United States* into this Province ; and by the natives of the former being able (from the longer establishment of their Tanneries, and raw hides and skins being admitted into the *United States* duty free) to import into this Province Leather, although charged with a duty of fifteen per cent : That there is imposed on Leather imported hence into the *United States* a Duty of thirty-three and one-third per cent ; while raw hides and skins are admitted duty free : That in order to enable the Petitioners to compete with natives of the *United States*, it would be necessary to adopt in this Province the duty and exemption from duty respectively specified in the preceding paragraph : That although the Provincial Revenue, would by such alterations, experience an apparent diminution, yet it would (the Petitioners humbly conceive) derive an indirect augmentation from the increased means conferred on persons engaged in the manufacture thus encouraged, and their increased consumption of other articles paying duty : That some years ago, most of the saddlery, boots and shoes, used in this Province and *Upper-Canada* were imported ; whereas, now that a number of Tanneries are established, such importation has ceased, and the three trades give employment to a large number of persons, who thus confine to the country the price of labour which would otherwise be paid to the inhabitants of a foreign State : That formerly the Province of *Upper Canada* was supplied with boots and shoes smuggled from the *United States of America* ; but this has been much checked by the manufactories of leather, boots and shoes established in *Lower-Canada*, and were the prayer of the Petitioners granted, would be wholly suppressed : That in order to promote the known policy of the Mother Country, that these Provinces should become a counterpoise to the *United States*, it is evidently expedient that there should be given to industry of every description in the former, such encouragement as may induce persons to reside there, to marry and rear families, and thus to augment our population and resources : That if the prayer of this

Bank Statements presented.

Appendix (N.)

Petition of Tanners respecting the Duty on Leather and raw Hides ;

été référée la Pétition de *Joseph Bouchette*, Ecuyer, Arpenteur-Général.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Bureau*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 22 Février 1830.

LE Greffier a mis devant la Chambre, des Etats de la Banque de *Montréal*, de la Banque de *Québec* et de la Banque du *Canada*, reçus conformément à la Résolution de cette Chambre du quinzième du courant.

Pour les dits Etats, Voyez Appendice (N) à la fin de ce Volume.

Une Pétition de divers Tanneurs de cette Province, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que jusqu'à ces années dernières, les Habitans des *Etats-Unis d'Amérique* importaient dans cette Province tout le Cuir nécessaire pour sa consommation : Que pendant ces années, les Pétitionnaires ont, à grands frais, établie des Tanneries en cette Province : Que le succès de ces Tanneries a été grandement retardé par un droit de deux et demi par cent imposé sur les Cuirs ainsi importés des *Etats-Unis* en cette Province, et en ce que les Habitans des Pays voisins peuvent avec avantage, par l'ancienneté de leurs Tanneries et par l'admission franche des cuirs et peaux crus dans les *Etats-Unis*, importer dans cette Province du Cuir corroyé, malgré un impôt de quinze par cent : Qu'il est imposé sur le Cuir importé d'ici dans les *Etats-Unis*, un Droit de trente-trois et un tiers par cent, tandis que les cuirs et peaux crus sont admis sans payer de droits : Que pour mettre les Pétitionnaires en état de soutenir la compétition avec les Habitans des *Etats-Unis*, il serait nécessaire d'adopter en cette Province le droit et l'exemption de droit spécifiés dans le paragraphe précédent : Que, quoique le Revenu Provincial pût éprouver en apparence quelque diminution par de tels changemens, cependant les Pétitionnaires conçoivent qu'il en retirerait une augmentation indirecte par l'accroissement des moyens qu'on procurerait par cet encouragement aux personnes engagées dans cette branche de fabrication, et en ce qu'elles augmenteraient la consommation des articles payant des droits : Qu'il y a quelques années, la plus grande partie de la sellerie et des chaussures dont on faisait usage dans cette Province et dans le *Haut-Canada*, étaient importées, tandis que maintenant, qu'il y a plusieurs Tanneries d'établies, une pareille importation a cessé, et ces trois branches d'industrie donnent de l'emp'oi à un grand nombre de personnes, ce qui donne au pays le prix de la fabrication, qui autrement serait payé aux Habitans d'un Etat étranger : Que ci-devant, la Province du *Haut Canada* était fournie de chaussures tirées par contrebande des *Etats-Unis d'Amérique* ; mais ce commerce a été bien diminué par l'établissement de manufactories de cuir et de chaussures dans le *Bas-Canada*, et si la prière des Pétitionnaires était écoutée, il serait entièrement détruit : Que pour supporter la politique connue de la Mère-Patrie, qui est de faire de ces Provinces un contrepois aux *Etats-Unis*, il est d'une expédience évidente qu'il faut donner à toutes les branches d'industrie en cette Province, assez d'encouragement pour porter les gens à s'y fixer, à s'y marier et à

Etats des Banques présentés.

Appendice (N.)

Pétition des Tanneurs relativement au droit sur le cuir et les peaux ;

this Petition be granted, the Petitioners will be speedily enabled to supply both the Provinces; and may in time find means to export to the other British North American Colonies, so as to render them all independent in this respect of the *United States*. Wherefore the Petitioners humbly pray that the House may be pleased to remove the duty of two and a half per cent now levied on raw hides imported from the *United States of America* into this Province; and also to increase the duty now levied on Leather imported into this Province from the said *United States of America*, from fifteen per cent to thirty-three and one third per cent; or to devise and enact such other measures as may, to the House, in its wisdom, seem most advisable in the premises.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Curvillier, Mr. Quirouel, Mr. Raymond and Mr. Tremain do compose the said Committee.

Petition complaining of the high charge made by the Owners of Oat Meal Mills, and praying relief;

A Petition of the Inhabitants of *New Glasgow, New Paisley*, and other places, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners Landholders of *New Glasgow, New Paisley* and *Côte Joseph*, beg leave to call the attention of the House to the exorbitant charges exacted by the owners of Oatmeal Mills, particularly in this part of the Province. The extreme distress occasioned by the failure of the Wheat Crops for several years past, compelled the farmer to turn his attention to the raising of Oats, whereby he could realize an ample remuneration for his toil and industry, and when properly manufactured, be a wholesome substitute to the staff of life. In consequence of this change in the Agricultural department of the Province, especially upon light soils, a number of Oatmeal Mills were established by speculative Monopolists who are taking the advantage of the want of a Legislative enactment regulating the manufactory of this article, to an extent almost unparalleled in the history of human avarice. Five pence and six pence per Bushel is a common charge exacted in the shape of Toll or *Mouture*, or otherwise when paid in grain every fourth bushel is demanded, while in *Great Britain* and *Ireland*, where Rents of Mills are extremely high, Oatmeal is manufactured for from a fourteenth to a thirtieth. The Petitioners beg leave to state that notwithstanding the high demands of the owners of Oatmeal Mills in this Province, a reservation is generally made by them of all the dust and seeds which are most essentially useful to the farmer for feeding of Cattle, and which in their opinion must undoubtedly belong to the Cultivator of the soil as well as any other part of the grain. The Petitioners under these circumstances, deeply regret to state that their situation is left truly hopeless without the immediate attention of the Legislature be directed towards their relief. Contending with light soils, and under Seigniorial restrictions, where opposition Mills cannot be erected, they are obliged to give one fourth of their industry for the manufacturing of their grain into Meal, while in some parts of the Country the same process is gone through for three pence per bushel. These are grievances deeply felt by a considerable part of this Province, and loudly call for immediate Legislative relief. The Petitioners therefore humbly solicit the attention of the House to the necessity of restricting the manufacturing of Oatmeal, so that the farmer, and the Manufacturer may each

à y élever des familles, et à augmenter de cette manière notre population et nos ressources: Que si la demande contenue dans cette Pétition est accordée, les Pétitionnaires seront bientôt en état de fournir les deux Provinces de tous les articles dans leur ligne; et pourront avec le tems avoir les moyens d'exporter aux autres Colonies Anglaises de l'*Amérique Septentrionale*, de manière à les rendre indépendans à cet égard des *Etats-Unis*: C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre de retrancher le droit de deux et demi par cent, maintenant levés sur les Cuirs crus importés des *Etats-Unis d'Amérique* en cette Province, et en même-tems d'augmenter le droit leve maintenant sur le Cuir corroyé importé dans cette Province des *Etats-Unis d'Amérique*, de quinze par cent à trente-trois et un tiers par cent, ou de passer à l'égard de la présente telles autres mesures que dans sa sagesse elle jugera les plus convenables.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Curvillier, Mr. Quirouel, Mr. Raymond et Mr. Tremain composent le dit Comité.

Une Pétition des habitans de *New Glasgow, New Paisley*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires Propriétaires de *New Paisley* et *Côte Joseph*, prennent respectueusement la liberté d'appeler l'attention de la Chambre aux prix exorbitans que demandent les Propriétaires de Moulins à Farine d'Avoine, et en particulier ceux qui sont situés dans cette partie de la Province: La grande détresse causée par le manque de récoltes de Blé depuis plusieurs années, a mis le Cultivateur dans la nécessité de porter son attention à la culture des avoines, afin de pouvoir réaliser une plus ample rémunération pour son travail et son industrie, et en même-tems, par le moyen d'un substitut nourrissant manufacturé d'une manière convenable, capable de lui procurer l'un des premiers objets nécessaires à la vie: En conséquence de ce changement dans la partie agricole de la Province, particulièrement à l'égard des terres légères, un grand nombre de moulins pour la manufacture de la farine d'avoine ont été érigés par des monopoleurs avides, qui profitant de la circonstance d'un manque de dispositions législatives, pour régler la manufacture de cet objet, portent leurs prétentions à un degré presque sans exemple dans les annales de la cupidité humaine: Leurs prix ordinaires comme droits de mouture est de cinq à six deniers par minot, mais si on les paye en mouture, ils exigent le quatrième minot, tandis que dans la *Grande-Bretagne* et en *Irlande*, où les Loyers des Moulins sont à de très-hauts prix, la farine d'avoine y est manufacturée sur le pied d'un quatorzième jusqu'à un trentième: Les Pétitionnaires prennent la liberté de représenter que malgré ces demandes excessives des Propriétaires de Moulins pour la manufacture de la farine d'avoine, ils se réservent d'ordinaire toute la poussière et les graines; ce qui est de la plus grande utilité aux Cultivateurs pour servir à l'engrais de leurs animaux, et dans l'opinion des Pétitionnaires ces objets appartiennent sans aucun doute au Cultivateur du sol, de même que dans le cas des autres espèces de grains. Sous ces circonstances, les Pétitionnaires regrettent vivement d'être obligés de dire que leur condition sera vraiment désespérante, si l'attention de la Législature ne se dirige promptement vers eux pour remédier à cet état de choses: Etant obligés de lutter contre des terres légères et sous les restrictions seigneuriales qui ne permettent pas la construction de moulins en opposition à ceux des seigneurs, ils

Pétition se plaignant de charges exorbitantes exigées par les propriétaires de moulins à Avoine et demandant quelque remède.

each know what is justly their's, to whatever the knowledge of the House deems in conformity to the lawful regulation of other grains.

ils se trouvent forcés de donner la quatrième partie de leur industrie pour convertir les grains en farine, tandis que dans d'autres parties du Pays, on y peut obtenir la même chose à raison de trois deniers par minot. Ces maux sont vivement sentis par une partie considérable de cette Province, et demandent à haute voix l'interposition d'une disposition législative; les Pétitionnaires sollicitent donc humblement l'attention de la Chambre sur la nécessité qui existe de restreindre la manufacture de la farine d'avoine, en telle sorte que le manufacturier et le cultivateur puissent l'un et l'autre savoir ce qui leur appartient équitablement, et en telle manière qu'il paraîtra aux lumières et à la sagesse de la Chambre être plus conforme aux loix qui règlent les autres grains.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. De Rouville, Mr. Poirier, Mr. Quesnel and Mr. Scott do compose the said Committee.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. De Rouville, Mr. Poirier, Mr. Quesnel et Mr. Scott composent le dit Comité.

référé.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,
Saturday, 20th February, 1830.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil Législatif.

CONSEIL LEGISLATIF,
Samedi, 20 Février 1830.

Leave to the Honorable W. B. Felton to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. Felton, to attend the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred His Excellency's Message relating to the Gaol in the District of *Saint Francis*, on Tuesday next, the twenty third instant, at Eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject matter of the said Reference, if he thinks fit.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. Felton, d'aller s'il le juge à propos, Mardi prochain, le vingt-trois du courant, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référé le Message de Son Excellence qui a rapport à la Prison dans le District de *Saint-François*, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'hon. W. B. Felton de paraître devant un comité.

And also,

Et aussi,

Mr Speaker.

Mr. l'Orateur,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled "An Act to amend an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the Establishment of a New Market place in the *Saint Lawrence Suburb, Montreal*," with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé "Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour l'établissement d'une nouvelle place de Marché dans le "Faubourg *Saint-Laurent de Montréal*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le conseil a passé le bill pour un marche dans le faubourg St. Laurent de Montréal, avec des amendemens.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

Report on Registry Offices' Bill;

Mr. Peck, from the Special Committee to whom was referred the Bill to provide Registry Offices in the Counties of *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* and *Missisquoi*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's table.

Mr. Peck, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* et *Missisquoi*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le bill pour des bureaux d'enregistrement;

the Bill commenced.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

le bill référé.

Report on Petitions respecting a Bridge over the River Etchemin.

Mr. Louis Lagueux, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of *Sainte Claire*, and of Dame Widow *Desbarats*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table as followeth:

Mr. Louis Lagueux, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans de *Sainte-Claire* et de Dame Veuve *Desbarats*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les pétitions concernant un pont sur la rivière Etchemin.

From the information obtained by Your Committee, they have no hesitation in believing that it would be desirable that a Bridge should be built at the place mentioned in the Petition; but considering that there is already a private Bridge built under the authority of the Law, within one league from the said place, which Bridge is the property of Madame Veuve *Desbarats*, by whom

Votre Comité d'après les informations qui ont été données, n'hésite point à croire désirable l'érection d'un Pont dans l'endroit mentionné dans la Requête des Pétitionnaires; mais considérant l'existence d'un Pont privé, mais autorisé par la loi, à une lieue de l'endroit sus-mentionné et possédé par Madame Veuve *Desbarats*, Pétitionnaire devant la Chambre, votre Comité

whom a Petition has also been laid before the House. Your Committee (while they admit that the Bridge prayed for, would be without the limits to which Madame Desbarats' privilege extends) are of opinion that the erection of the said Bridge is not a matter of absolute necessity to the Petitioners; that it would not be right to recommend a grant of Public money for the purpose of erecting an opposition Bridge, and, consequently, that it would not be expedient to grant the aid prayed for, either as a gift or a Loan; but that it would, nevertheless, be expedient that a privilege should be granted for the erection of the said Bridge, if the same should be asked of the Legislature by any person or persons.

Report on Petition relating to a Pier or Quay at the Landing Place in the Lower-Town of Quebec.

Mr. Louis Lagueur, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of James McKenzie, and of the Inhabitants of the County of Dorchester, and other places, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee, after mature consideration of the Evidence, and from the personal knowledge of its Members, are of opinion that the Quay proposed by the Petitioner is not practicable in a Landing Place already too confined for the wants of the Public.

Your Committee nevertheless beg leave to state that the execution of the Plan exhibited by the Petitioner, would be an undoubted advantage to the Public; but that the place where it is intended is not susceptible of such an improvement.

Your Committee further declare as their opinion that the Landing Place in question is already insufficient for its present purpose, and that it would be expedient to provide a new Landing Place for Firewood.

Your Committee therefore decline recommending to grant the prayer of the Petition of James McKenzie.

Report on Insane persons & Foundlings.

Mr. Louis Lagueur, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Religious Ladies of the Ursulines of Three Rivers, and other references thereto, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerks table, as followeth:

From the Evidence given to Your Committee, and from the personal knowledge of its Members, Your Committee are of opinion that it would be expedient to grant for the support of the Charitable Institutions hereafter mentioned, the following sums, viz:

For erecting new Cells at Three Rivers, One thousand pounds.

For the support of Insane persons at Quebec, and repairing the Cells for the same, Seven hundred and eight pounds six shillings and eight pence.

For the support and clothing of Sick persons at Quebec, Six hundred and seventy-one pounds ten shillings.

For the support and clothing of Foundlings at Quebec, Six hundred and twenty pounds.

For the support of Indigent Sick persons at Quebec Two hundred pounds.

For the Contingent expenses of the Commissioners, Twenty-five pounds.

And in as far as regards the Institutions for Insane Persons and Foundlings at Montreal, Your Committee have not been able to receive the information necessary for enabling them to recommend in detail the sums it may be expedient to grant for their support. But under the conviction of the necessity of supporting the said Institutions, as well as others, Your Committee think it their duty to recommend that an aid be granted them, proportionate to the number of subjects admitted into each, as compared with the number admitted into other Institutions.

Mr.

Comité tout en admettant que le Pont demandé est au-delà du privilège de Madame Desbarats, croit que les Pétitionnaires n'ont pas un besoin essentiel d'un Pont; qu'il ne serait pas convenable de recommander un octroi de l'argent public pour en bâtir un en opposition, conséquemment qu'il n'est pas expédient d'octroyer l'aide demandée, ni comme don ni comme prêt, que néanmoins il serait expédient d'accorder un privilège pour le Pont demandé, si quelque personne ou personnes s'adressaient à la Législature pour cette fin.

Mr. Louis Lagueur, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de James McKenzie, et des Habitans du Comté de Dorchester, et autres lieux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Pétitions concernant un Quai dans la Place de débarquement dans la Basse-Ville de Québec.

Votre Comité, après mûre examen des témoignages et d'après les connaissances personnelles de ses Membres, est d'opinion que le Quai proposé par le Pétitionnaire n'est pas praticable dans une place de débarquement déjà d'une étendue insuffisante pour les besoins publics.

Votre Comité cependant croit devoir dire que le plan exhibé par le Pétitionnaire serait assurément avantageux au Public, mais que le lieu où il le propose n'est pas susceptible d'une telle amélioration.

Votre Comité déclare aussi que dans son opinion, la place de débarquement en question est déjà insuffisante pour l'objet auquel elle est destinée, et qu'il serait désirable de se pourvoir d'une autre place de débarquement pour le bois de chauffage.

Votre Comité ne croit donc pas devoir recommander l'octroi des conclusions de la Requête de James McKenzie.

Mr. Louis Lagueur, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Dames Religieuses des Ursulines des Trois-Rivières, et autres références à icelui, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier comme suit:

Rapport sur les Insensés et les Enfants trouvés.

D'après les informations données à votre Comité, et d'après les connaissances personnelles de ses Membres, votre Comité trouve qu'il serait expédient d'octroyer pour le soutien des institutions charitables ci-après mentionnées, les sommes suivantes, savoir:

Pour bâtir des nouvelles Loges aux Trois-Rivières, mille livres.

Pour le soutien des Insensés et réparations de leurs loges, à Québec, sept cents huit livres six schelings et huit deniers.

Pour le soutien et l'habillement des Invalides à Québec, six cents soixante et onze livres et dix shelings.

Pour le soutien et l'habillement des Enfants trouvés à Québec, six cents vingt livres.

Pour le soutien des malades indigens à Québec, deux cents livres.

Pour les dépenses contingentes des Commissaires, vingt-cinq livres.

Et quant aux établissemens pour les Insensés et Enfants trouvés à Montréal, Votre Comité n'a pu prendre d'informations suffisantes pour pouvoir détailler les sommes qu'il est expédient de leur accorder, mais, convaincu qu'il faut supporter ces établissemens comme les autres, votre Comité croit devoir recommander pour eux des aides proportionnées aux autres établissemens, en raison du nombre des sujets qui y sont admis.

Mr

Report on Petition for a Bridge over the Chaudière.

Mr. *Louis Lagueur*, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of the Counties of *Dorchester*, *Buckinghamshire* and *Mégantic*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, upon the evidence given before them, and from the personal knowledge of some of the Members, do not hesitate to declare the great public benefit that would result to the Province from the erection of the Bridge prayed for by the Petitioners, and considering the difficulties to be overcome in the execution of that important improvement, Your Committee think that the sum of Four thousand pounds would be barely sufficient ; and as to the keeping up of the Bridge and its avenues, Your Committee are of opinion that it would be convenient to provide for the same by Tolls proportionate and about the same as those established for *Dorchester* Bridge near the City of *Quebec*.

Report on Petition of Gaspé.

Mr. *Stuart*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Robert Sherar*, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that the same Salary allowed to the Coroner for the District of *Three Rivers* ought to be allowed to the Coroner for the District of *Gaspé*.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

committed.

Report on Petition on Quebec Female Compassionate Society.

Mr. *Stuart*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Female Compassionate Society of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee ; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having taken communication of the Rules of the Society and of their Books containing the Lists of the Persons relieved by them, find that since the establishment of the Society, relief has been afforded to thirteen hundred and twenty-five persons, and that much good has been effected by their exertions ; and considering the great numbers of distressed married women requiring relief and assistance from the Society, arising from emigration, are of opinion that there ought to be granted a Sum, not exceeding One hundred pounds currency, to be applied by the Female Compassionate Society for the purposes of that Institution.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

committed.

Report on Bill to amend the Ordinance of 1667.

Mr. *Quesnel*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend a certain part of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty-seven, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto ; and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

the Bill committed.

Report on Petition for the renewal of the Montreal Bank Charter.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Stockholders of the Bank of *Montreal*, and of divers Merchants of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee after due consideration of the Petitions referred to them, and examination of several persons, are of opinion that the Charter of the Bank should be renewed.

Your Committee however recommend that a more correct and detailed statement of the affairs of the Corporation should be annually submitted to the Legislature than the Act now in force requires.

Your

Mr. *Louis Lagueur*, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des Comités de *Dorchester*, *Buckinghamshire* et *Mégantic*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport sur les Pétitions pour un Pont sur la Rivière Chaudière.

Votre Comité d'après les informations qui lui ont été données, et la connaissance personnelle de quelques uns des Membres, n'hésite pas à déclarer la grande utilité publique dont serait l'érection du Pont demandé par les Pétitionnaires pour la Province ; et considérant les difficultés à surmonter pour obtenir cette grande amélioration, le Comité croit que la somme de quatre mille louis ne serait que suffisante, et quant à l'entretien du Pont et de ses avenues, le Comité est d'opinion qu'il y faudrait pourvoir par des péages proportionnés, et à peu de chose près semblables à ceux établis sur le Pont *Dorchester*, près la Cité de *Québec*.

Mr. *Stuart*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Robert Sherar*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la Pétition du Coronaire de Gaspé.

Votre Comité, après mûre délibération, est d'opinion qu'il devrait être alloué au Coronaire du District de *Gaspé*, le même salaire qui est alloué au Coronaire du District des *Trois-Rivières*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

référé.

Mr. *Stuart*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de la Société des Dames Compâtissantes de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la Pétition de la Société des Dames Compâtissantes de Québec.

Votre Comité ayant pris communication des Règles de la Société et de ses Livres, renfermant les listes des Personnes soulagées par elle, a trouvé que depuis l'établissement de la dite Société, elle a secouru treize cens vingt-cinq Personnes, et que par ses efforts il a été fait beaucoup de bien ; et considérant le grand nombre de femmes mariées en détresse, qui ont besoin de secours et de soulagement de la part de la Société, conséquence nécessaire de l'émigration, il est d'opinion qu'il devrait être allouée une somme n'excédant pas cent livres courant, pour être appliquée par la Société des Dames Compâtissantes aux fins de cette Institution.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Mr. *Quesnel*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill qui amende certaine partie de l'Ordonnance de Mil six cent soixante et sept, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour amender l'Ordonnance de 1667.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

le Bill référé.

Mr. *Leslie*, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Actionnaires de la Banque de *Montréal*, et de divers Marchands de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport sur les Pétitions pour renouveler la Charte de la Banque de Montréal.

Votre Comité, ayant dûment considéré les Pétitions qui lui sont référées et les témoignages de diverses personnes, est d'opinion que la Charte de la dite Banque devrait être renouvelée.

Votre Comité recommande néanmoins, qu'un état plus correct et plus étendu que celui qu'exige la loi actuelle des affaires de cette corporation devrait être soumis annuellement à la Législature.

Votre

Your Committee would also suggest that an augmentation might be made to the Capital of the Bank to meet the encreasing exigencies of the Trade.

Your Committee are not of opinion that the Bank should be restricted from dealing in Exchange nor from issuing Notes of the description now in circulation, as they conceive such restriction would be equally injurious to the public as to the Bank.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the President, Directors and Company of the Bank of *Montreal*," and to amend the said Act.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Ordered, That the Order of the Day of Saturday last for the House in Committee on the Report of the Special Committee, to whom was referred the Resolution of this House, that it is expedient to establish an Hospital for the reception of sick Seamen and other indigent Sick, and on that part of His Excellency's Speech which relates to Contagious Diseases, and other references thereto, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that this House do resolve itself into the said Committee after the Orders of this day have been disposed of.

Ordered, That Mr. *Duval* have leave to bring in a Bill to authorize the Surveyor of Highways and Bridges for the City and Banlieue of *Quebec* to appoint a Deputy.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, that it is expedient to amend the Act of the ninth *George* Fourth, chapter Thirty-seven, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker three Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

JAMES KEMPT,

His Excellency the Administrator of the Government, conceiving it highly desirable that improvements should be made in the Harbour and Beach at *Montreal*, such as the progressive augmentation of the City

Notre Comité suggère aussi que le capital de la dite Banque devrait être augmenté, afin de rencontrer les besoins croissans du Commerce.

Notre Comité n'est pas d'opinion d'empêcher la Banque de commercer sur les Lettres de Change, ni d'émaner des Billets de la description de ceux qui circulent maintenant, vu qu'il croit qu'une semblable restriction serait aussi injurieuse au Public qu'à la Banque.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées sous le nom du Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Montréal*," et pour amender le dit Acte.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour, de Samedi dernier, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expedient d'établir un Hôpital pour la réception des Matelots malades, et autres Malades indigens, et sur cette partie de la Harangue de Son Excellence relativement aux maladies contagieuses, et autres références à icelui, perdu par l'ajournement de cette Chambre ce jour, soit rétabli, et que cette Chambre se forme en le dit Comité, après qu'on aura passé les Ordres de ce jour.

Ordonné, Que Mr. *Duval* ait la permission d'introduire un Bill qui autorise l'Inspecteur des Chemins et Ponts pour les Cité et Banlieue de *Québec* à nommer un Député.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Mr. *Labrie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expedient d'amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre trente-sept, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement a présenté à la Chambre un Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Amélioration de l'Agriculture dans cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cet fin, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur trois Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et sont commé suit:

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement concevant qu'il serait très à désirer que le Havre et la Place de Grève à *Montréal* fussent l'objet d'améliorations, telles que l'exigent impérieusement l'agrandissement

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter read the first time.

Committee on Marine Hospital, Contagious Diseases, &c. revived.

Bill to authorize the Inspector of Roads to appoint a Deputy read the first time.

Bills to amend the Agricultural Improvement Act reported, and read the first time.

Messages from His Excellency.

Harbour and Beach at Montreal.

Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal lu la première fois.

Comité sur l'Hôpital marin et maladies contagieuses, &c. renouvelé.

Bill qui autorise l'Inspecteur des Chemins à nommer un Député lu la première fois.

Rapport d'un Bill pour amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture, lu la première fois.

Message de Son Excellence.

Havre et Grève à Montréal.

City and the encreasing Trade of the Port absolutely require ; and being also of opinion that such improvements will be best effected under the provisions of an Act of the Legislature, he recommends the subject to Act consideration of the House of Assembly.

His Excellency having procured Plans to be made, and obtained other information with the view of effecting these improvements, he will cause any part of such information to be laid before the House, which it may desire.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 22d February 1830.

JAMES KEMPT,

Receiver General's Vault.

His Excellency the Administrator of the Government informs the House of Assembly that the present Receiver General of the Province, on being appointed to that Office, constructed, at his own expense, a fire-proof Vault for the safe custody of the public monies in his charge, and although this Vault has been found too small, and otherwise insufficient, to admit of the arrangement since suggested by the Lords of the Treasury, for the security of the Treasure, and which is now acted upon, yet, having been constructed wholly for a public purpose, and at a time when the Receiver General had no reason to doubt that it would prove perfectly sufficient for the object in view, it would appear but reasonable that he should be reimbursed the actual amount of the expense incurred by him in the construction, amounting to the sum of Two hundred and twenty seven pounds six shillings and six pence sterling; and His Excellency therefore recommends to the favorable consideration of the House of Assembly to make provision for the same.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 22d February 1830.

JAMES KEMPT,

St. Francis District Act.

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly a Copy of the Presentment of the Grand Jury of the District of *Saint Francis*, stating the opinion of the Grand Jury as to the nature of the Judicature Act which would be best adapted for that section of the Province ; and His Excellency recommends the subject to the consideration of the House of Assembly, suggesting however the expediency of continuing the Act of the third *George* Fourth, chapter seventeen, which will expire on the first May next, until some other system for the Administration of Justice in the District of *Saint Francis* be matured.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 22d February 1830.

Copy of the Presentment of the Grand Jury referred to in the preceding Message :

To the Honorable the presiding Chairman and others his Brother Magistrates sitting in the General Session of the Peace for the Inferior District of *Saint Francis*, for February one thousand eight hundred and thirty.—*Sherbrooke*.

We, the undersigned, being Grand Jurors sworn for Our Lord the King—

Do most humbly represent :

That as the Judicature Act for this District will expire on the first day of May next, We, the Grand Jurors

VOL.—39.

sement progressif de la Cité et l'augmentation du Commerce de ce Port ; et, étant aussi d'opinion que des améliorations de cette nature pourront mieux s'effectuer aux moyens de dispositions par un Acte de la Législature ; Son Excellence en recommande le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée.

Son Excellence ayant fait préparer des Plans, et obtenu d'autres renseignements dans la vue d'effectuer ces améliorations, il fera mettre devant la Chambre telle partie de ces renseignements qu'elle désirera obtenir.

Château *Saint Louis*,
Quebec, 22 Février 1830. }

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement informe la Chambre d'Assemblée, que le Receveur-Général actuel de cette Province, lors de sa nomination à cette charge, fit construire à ses frais une voûte à l'épreuve du feu, pour y déposer en sûreté les Deniers publics confiés à ses soins, et que quoique cette voûte se soit trouvée trop petite et insuffisante sous d'autres rapports pour convenir aux arrangemens qui ont été proposés par les Lords de la Trésorerie, et d'après lesquels on se règle maintenant, cependant la construction en ayant été entièrement faite pour un objet public, et à une époque où le Receveur Général n'avait aucune raison de douter qu'elle suffirait parfaitement pour l'objet que l'on avait en vue, il ne serait que juste qu'il fût remboursé du montant effectif de la dépense qu'il a encourue dans sa construction, et qui s'élève à la somme de Deux cens vingt-sept livres six schelings et six deniers Sterling ; et Son Excellence, en conséquence, recommande à la considération favorable de la Chambre d'Assemblée, d'y pourvoir par une disposition à cet égard.

Voûte du Receveur-Général.

Château *Saint Louis*,
Quebec, 22 Février 1830. }

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement met devant la Chambre d'Assemblée Copie de la Représentation du Grand Juré du District de *Saint François*, exprimant l'opinion du Grand Juré, quant à la nature de l'Acte de Judicature qu'il conviendrait mieux d'adopter pour cette Section de la Province ; et Son Excellence en recommande le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée, suggérant néanmoins la convenance qu'il y aurait, de continuer l'Acte de la troisième *George* Quatre, Chapitre Dix-sept, lequel cessera d'être en force au premier Mai prochain, jusqu'à ce qu'il ait été adopté quelque autre système réfléchi pour l'Administration de la Justice dans le District de *Saint François*.

Acte du District de St. François.

Château *Saint Louis*,
Quebec, 22 Février 1830. }

Copie de la Représentation du Grand Juré, à laquelle réfère le Message ci-dessus.

A l'Honorable Président, et autres ses Collègues Magistrats siégeant en Session Générale de la Paix pour le District Inférieur de *Saint François* :—Terme de Février mil huit cent trente ; *Sherbrooke*.

Nous, les Soussignés, le Corps des Grands Jurés assermentés de la part de Notre Seigneur le Roi ;

Représentons très-humblement :

Que vu que l'Acte de Judicature pour ce District cessera d'être en force au premier jour de Mai prochain

3 H

rors, are of opinion that a Judicature Act will enhance the benefits of this Section of the Province; and conceiving that the present Judicature Act is insufficient to answer the demands of this District, and that an extended Jurisdiction would be much more beneficial to the country at large.

We, the Grand Jurors aforesaid, most respectfully represent—That a Court possessing a Jurisdiction to the amount of one hundred pounds currency, in all actions personal, real and mixed, would embrace the existing demands of the country; with a Circuit Court of the Jurisdiction of ten pounds sterling, to be holden once in every year at the following places, to wit:—At *Charleston* in *Hatley*, *Stanstead Plain*, *Georgeville*, *Eaton*, *Compton* and *Shipton*, with Jury Trials at *Sherbrooke*, in all cases admissible by the existing Laws of this Province. And that in our humble opinion an appeal should be to the Courts of King's Bench in the District of *Montreal* and *Three-Rivers* (as the case may be) in all actions where the demand shall exceed ten pounds sterling.

And whereas an Act passed in the ninth year of His present Majesty, intituled, "An Act to provide for the more effectual extinction of secret incumbrances on Lands than was heretofore in use in this Province."

In the opinion of the Grand Jurors aforesaid the provision of the said Act would be of great utility to this Section of the Province, and that the same power should be invested in the Court for this District as is now (by the said Act) invested in the Court of King's Bench.

We, the Grand Jurors aforesaid, most respectfully solicit that this Honorable Court will be pleased to forward this our Presentment (containing, in our opinion, the real wishes and desire of the inhabitants of this Section of the country) to the proper authorities.

Grand Jury Room,
Sherbrooke, 5th Feby. 1830.

(Signed,) { WM. CUMMINGS, Foreman,
JOHN T. HERVEY,
CHARLES HAWLEY,
ORANGE YOUNG,
CALVIN MOULTON,
BENJAMIN HASKEL,
ALEXANDER BALL,
GALEN BLODGET,
SAMUEL GREENWOOD,
SETH HUNTING,
JOHN DRUMMOND,
BENJAMIN BELLOWES,
PETER BAKER,
ELIAM WARNER,
LYNES HUSTON,
SIMON POWERS,
SAMUEL PIERCE,
PHINEAS STONE,
JOSEPH LOWGEE.

A True Copy.
C. YORKE, Secy.

Return of Taxes collected towards defraying the erection of *Sherbrooke* Gaol presented.

The House being informed that Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was at the door, he was called in, and, at the Bar, delivered a Return of the Taxes under the Provincial Act fourth *George* Fourth, for the object of defraying the expenses of erecting a Common Gaol in the District of *Saint Francis*, pursuant to the Address

chain, Nous, les Grands Jurés, sommes d'opinion qu'un Acte de Judicature augmenterait les avantages de cette Section de la Province; et concevant que l'Acte de Judicature actuel est insuffisant pour répondre aux besoins de ce District, et qu'une Jurisdiction plus étendue serait d'un bien plus grand avantage au Pays en général.

Nous, le Corps des Grands Jurés susdits, représentons très-respectueusement, que si l'on établissait une Jurisdiction jusqu'au montant de Cent livres du Cours actuel, dans toutes actions personnelles, réelles et mixtes, cela embrasserait les demandes actuelles du Pays, avec une Cour de Circuit, ayant une Jurisdiction de Dix livres sterling, qui serait tenue une fois chaque année, dans les lieux suivans, savoir: A *Charleston*, dans *Hatley*—à *Stanstead Plain*, à *Georgeville*, à *Eaton*, à *Compton* et à *Shipton*, avec des Procès par Jurés à *Sherbrooke* dans les cas reconnus par les Lois existantes de cette Province. Et que dans notre humble opinion un Appel devrait ressortir aux Cours du Banc du Roi dans les Districts de *Montreal* et des *Trois-Rivières*, (tel que le cas l'exigera) dans toutes les Actions où la demande en litige se trouvera excéder Dix livres Sterling.

Et vu qu'un Acte fut passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des Hypothèques secrètes sur les Terres, qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette Province;"

Dans l'opinion des Grands Jurés susdits, les dispositions du dit Acte seraient d'une grande utilité à cette Section de la Province, et la Cour de ce District devrait être revêtue des mêmes pouvoirs dont se trouve revêtue (par l'Acte susdit) la Cour du Banc du Roi.

Nous, les Grands Jurés susdits, prions très-respectueusement qu'il plaise à cette Honorable Cour de transmettre notre présente Représentation (laquelle, d'après notre opinion, contient les vrais sentimens et les désirs des Habitans de cette portion du Pays) aux autorités compétentes.

Chambre des Grands Jurés,
Sherbrooke, 5 Février 1830.

(Signé,) { WM. CUMMINGS, Président.
JOHN T. HERVEY,
CHARLES HAWLEY,
ORANGE YOUNG,
CALVIN MOULTON,
BENJAMIN HASKEL,
ALEXANDER BALL,
GALEN BLODGET,
SAMUEL GREENWOOD,
SETH HUNTING,
JOHN DRUMMOND,
BENJAMIN BELLOWES,
PETER BAKER,
ELIAM WARNER,
LYNES HUSTON,
SIMON POWERS,
SAMUEL PIERCE,
PHINEAS STONE,
JOSEPH LOWGEE.

Pour vraie Copie.
C. YORKE, Sec.

La Chambre étant informée que le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, était à la porte, il a été admis, et a remis à la Barre un Retour des Taxes en vertu de l'Acte Provincial de la quatrième *George* Quatre, pour défrayer les Dépenses de l'érection d'une Prison Commune dans le District de *Saint François*, con-

Retour des Taxes perçues pour défrayer les Dépenses de l'érection de la Prison de *Sherbrooke* présenté.

Address of this House on Friday last, and the said Return was read, as followeth :

conformément à l'Adresse de cette Chambre de Vendredi dernier, et le dit Retour a été lu comme suit :

RETURN of the Taxes collected under the Provincial Act fourth George Fourth, Chapter three, for the object of defraying the Expenses of erecting a Common Gaol in the District of *Saint Francis*.

RETOUR des Droits perçus en vertu de l'Acte Provincial de la quatrième George Quatre, Chapitre Trois, pour défrayer les Dépenses de la Bâtisse d'une Prison Commune dans le District de *Saint François*.

1825.	By Mr. <i>Bostwick</i> , Clerk of the Court in the Township of <i>Compton</i> , to 1st May 1825,	£12 10 0		
	By <i>Wm. Trenholm</i> , do. in <i>Kingsey</i> , to 1st March ditto,	8 5 0		
	By <i>S. J. Wilcocke</i> , do. in <i>Eaton</i> to do.	3 16 6		
	By <i>W. Ritchie</i> , do. in <i>Halley</i> , to do.	10 5 3		
	By <i>C. B. Felton</i> , Prothonotary of the Provincial Court, from March 1824 to 1st September 1825,	47 16 0		
	By do. as Clerk of the Peace,	0 13 6		
		<hr/>		
		£83 6 3		
	Deduct charge for Collection,	2 1 0 $\frac{1}{2}$		
		<hr/>	81	5 2 $\frac{1}{2}$
1826.	By <i>S. J. Wilcocke</i> , Clerk of the Court in the Township of <i>Eaton</i> , from 1st March 1825 to 1st May 1826,	4 10 3		
	<i>T. K. Oughtred</i> , do. of do. in do. up to 1st September,	1 1 3		
		<hr/>		
		£5 11 6		
	Deduct charge for Collection,	0 2 9		
		<hr/>	5	8 9
1827.	By <i>T. K. Oughtred</i> , Clerk of the Court in the Township of <i>Eaton</i> , from 1st Sept. 1826 to 1st August 1827,	3 2 6		
	Deduct charge for Collection,	0 1 6		
		<hr/>	3	1 0
1828.	By <i>T. K. Oughtred</i> , Clerk of the Court in the Township of <i>Eaton</i> , to 1st March 1828,	0 18 6		
	Deduct charge for Collection,	0 0 5		
		<hr/>	0	18 1
1829.	By <i>C. B. Felton</i> , Clerk of the Provincial Court, on account of Taxes collected by him,			
			71	2 9

Currency, £161 15 9 $\frac{1}{2}$

Quebec, 20th Feby. 1830.
 JOS. CARY,
 Insp. Genl. Pub. Provl. Accts.
Resolved,

1825.	Par Mr. <i>Bostwick</i> , Greffier de la Cour dans le Township de <i>Compton</i> , jusqu'au 1er. Mai 1825,	£12 10 0		
	„ <i>Wm. Trenholm</i> , do. dans <i>Kingsey</i> , jusqu'au 1er. Mars do.	8 5 0		
	„ <i>S. J. Wilcocke</i> , do. dans <i>Eaton</i> , jusqu'à do.	3 16 6		
	„ <i>W. Ritchie</i> , dans <i>Halley</i> , jusqu'à do.	10 5 3		
	„ <i>C. B. Felton</i> , Proto-notaire de la Cour Provinciale, depuis Mars 1824, jusqu'au 1er. Septembre 1825,	47 16 0		
	Ditto Greffier de la Paix,	0 13 6		
		<hr/>		
		83 6 3		
	Déduit charge pour Perception,	2 1 0 $\frac{1}{2}$		
		<hr/>	81	5 2 $\frac{1}{2}$
1826.	„ <i>S. J. Wilcocke</i> , Greffier de la Cour dans le Township d' <i>Eaton</i> , depuis 1er. Mars 1825, au 1er. Mai 1826,	£4 10 3		
	„ <i>T. K. Oughtred</i> , do. de do. dans do. jusqu'au 1er. Septembre,	1 1 3		
		<hr/>		
		5 11 6		
	Déduit charge pour Perception,	0 2 9		
		<hr/>	5	8 9
1827.	„ <i>T. K. Oughtred</i> , Greffier de la Cour dans le Township d' <i>Eaton</i> , depuis le 1er. Septembre 1826 au 1er. Août 1827.	3 2 6		
	Déduit charge pour Perception,	0 1 6		
		<hr/>	3	1 0
1828.	„ <i>T. K. Oughtred</i> , Greffier de la Cour dans le Township d' <i>Eaton</i> , jusqu'au 1er. Mars 1828,	0 18 6		
	Déduit charge pour Perception,	0 0 5		
		<hr/>	0	18 1
1829.	„ <i>C. B. Felton</i> , Greffier de la Cour Provinciale à compte des Droits perçus par lui,			
			71	2 9

Courant, £161 15 9 $\frac{1}{2}$

Québec, 20 Février 1830.
 JOS. CARY,
 Insp. Génl. Comptes Pub. Prov.
Résolu,

Message relating to the Harbour of Montreal referred

Resolved, That His Excellency's Message relating to the Harbour of *Montreal*, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Leslie*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Solicitor General* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Message relating to the St. Francis District Act referred.

Ordered, That the Message, this day received from His Excellency the Administrator of the Government, relating to the Courts of Justice in the Interior District of *Saint Francis*, together with the Document accompanying the said Message, be referred to the Special Committee appointed to enquire if the Administration of Justice in the said District can be rendered more efficient and less expensive.

Message to the Council for attendance of Honble. J. T. Taschereau.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Jean Thomas Taschereau*, one of their Members, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred that part of the Speech of His Excellency, the Administrator of the Government at the opening of the present Session, relating to Internal Communications, on Wednesday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

Ordered, That Mr. *Blanchet* do carry the said Message to the Legislative Council.

Resolutions reported respecting a Bridge across the River St. Maurice.

Mr. *Fortin*, from the Committee of the whole House on the first Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of *Three-Rivers*, relating to a Bridge over the River *Saint Maurice*, and a Market, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That a Bridge across the River *Saint Maurice*, in the District of *Three-Rivers*, would be highly advantageous.

2. *Resolved*, That it is expedient, before adopting any decided measure in regard to the erecting of the same, that experiments by driving piles with a view to ascertain with certainty its practicability, should be made in the Channel of the said River *Saint Maurice*, between the land of one *George Rocheleau* at the *Cap de la Magdeleine* and the Isle *Saint Christophe*, and across the Channel which lies between the said Isle *Saint Christophe* and the Land of one *Joseph Montmenil* at *Three-Rivers*.

3. *Resolved*, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be appropriated for the purpose of making such experiments, and to procure, in case of a favourable result, the necessary Plans, Statements and Estimates.

4. *Resolved*, That a Sum, not exceeding seventy-five pounds currency, be appropriated as a remuneration to *François Normand*, of the Town of *Three-Rivers*, for the Survey, Plan and Estimate which he has made touching the proposed Bridge across the River *Saint Maurice*, and furnished to the Special Committee to whom it was referred to consider the expediency of erecting the said Bridge.

5. *Resolved*, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Currency, be appropriated as a remuneration to *Petrus Noiseux*, of the Town of *Three-Rivers*, for a second Survey, Plan and Estimate for the like purpose, and which was also furnished to the said Committee.

Bill for a Bridge over the River St. Maurice read the first time.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of Money for

Résolu, Que le Message de Son Excellence concernant le Havre de *Montréal* soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Leslie*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. le *Solliciteur Général* et Mr. *Quesnel* composent le dit Comité.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement reçu ce jour, relativement aux Cours de Justice dans le District Inférieur de *Saint François*, avec le document qui accompagne le dit message, soit référé au Comité spécial nommé pour s'enquérir si l'administration de la Justice dans le dit District pourrait être rendue plus efficace et moins dispendieuse.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Jean Thomas Taschereau*, un de leurs membres de comparaître Mercredi prochain à Dix heures du matin, devant le Comité spécial de la Chambre d'Assemblée auquel est référé cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux Communications Intérieures, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* porte le dit message au Conseil Législatif.

Mr. *Fortin*, du Comité de toute la Chambre, sur le premier Rapport du Comité spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des *Trois-Rivières*, concernant un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, et un Marché, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, dans le District des *Trois-Rivières*, serait très avantageux.

2. *Résolu*, Qu'avant d'adopter aucune mesure décidée, à l'égard de l'érection du dit Pont, il est expédient de s'assurer si elle est praticable, par des expériences qui consisteraient à enfoncer des Pilotis dans le Canal de la dite Rivière *Saint-Maurice*, entre la Terre d'un nommé *George Rocheleau* au *Cap de la Magdeleine*, et l'Île *Saint Christophe*, et dans le Canal qui passe entre la dite Île *Saint Christophe* et la Terre d'un nommé *Joseph Montmenil*, aux *Trois-Rivières*.

3. *Résolu*, Qu'il soit affecté une somme n'excédant pas cinq cents livres courant, pour faire les dites expériences, et pour se procurer en cas de succès, les Plans, Comptes et Estimations nécessaires.

4. *Résolu*, Qu'il soit affecté une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres courant, pour rémunérer *François Normand*, de la Ville des *Trois-Rivières*, pour les Plan et Estimation qu'il a faits à l'égard du Pont proposé sur la Rivière *Saint Maurice*, et fournis au Comité spécial qui a été chargé de considérer s'il était expédient d'ériger le dit Pont.

5. *Résolu*, Qu'il soit affectée une somme n'excédant pas vingt-cinq livres courant, comme rémunération à *Petrus Noiseux*, de la Ville des *Trois-Rivières*, pour un second Plan et Estimation pour le même objet, et qui a aussi été fourni au dit Comité.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général* ait la permission d'introduire un Bill, pour affecter un certaine somme

Message concernant le Havre de Montréal référé.

Message relativement à l'Acte du District de St. François référé.

Message au Conseil pour demander l'Honorable J. T. Taschereau devant un Comité.

Rapport de Résolutions concernant un Pont sur la Rivière St. Maurice.

Bill pour un Pont sur la Rivière St. Maurice lu la première fois.

for the purpose of ascertaining the practicability of building a Bridge over the River *Saint Maurice*, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

A Bill to amend certain Acts therein mentioned respecting the summary trial of certain Small Causes, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Labrie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Malhiot*, Mr. *Taylor* and Mr. *Létourneau* do compose the said Committee.

A Bill to authorize the advance of a certain sum of Money, to enable the Natural History Society of *Montréal* to purchase a Cabinet of Minerals, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *William Lampson*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Blanchet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Blanchet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

The Order of the day for the House in Committee on the first Report of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year One thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year One thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the Expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a New Custom House, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Ordered, That the said Report be recommitted to the same Special Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

somme d'argent à l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir ériger un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Labrie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Malhiot*, Mr. *Taylor* et Mr. *Létourneau* composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent, afin de mettre la Société d'Histoire Naturelle à *Montréal* en état de faire l'acquisition d'un Cabinet de Minéralogie, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *William Lampson*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Blanchet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Blanchet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, et l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une Nouvelle Maison de Douane, et autres références.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Fortin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé de nouveau au même Comité spécial.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé le bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes lu la seconde fois;

référé.

Bill en faveur de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal lu la seconde fois;

grossoyé.

Comité sur la Pétition de Wm. Lampson.

Comité concernant une nouvelle Maison de Douane à Québec.

Comité sur le Bill concernant la Médecine et la Chirurgie.

Lu

Bill to amend the Acts relating to Small Causes read the second time;

referred.

Bill in favor of the Montreal Natural History Society read the second time;

engrossed.

Committee on Petition of W. Lampson.

Committee on New Custom House Quebec.

Committee on Physic and Surgery Bill.

Marine Hospital, Contagious Diseases, &c., deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, that it is expedient to establish an Hospital for the reception of sick Seaman and other Indigent sick, and on that part of His Excellency's Speech which relates to Contagious Diseases, and other references thereto, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Then, on motion of Mr. *Labrie*, seconded by Mr. *Cuvillier*,
The House adjourned.

Tuesday, 23rd February, 1830.

Petition against the Road Laws and Grand Voyers' fees;

A Petition of the Inhabitants of *L'Islet*, County of *Devon*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Fortin*, and the same was received and read; complaining of the insufficiency of the Road Laws, as respects the office of Grand Voyer, and of various abuses connected therewith; and praying for elective Officers in each Parish to regulate the Roads.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine, Rivière du Loup*.

Petition for a Court House and Gaol in the County of Richelieu.

Mr. *Cuvillier* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the County of *Richelieu*, whose names are thereunto subscribed; praying that the Borough of *William Henry* may be the place chosen for erecting a Court House and Gaol in the said County.

Mr. *Cuvillier* moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the said Petition be now received.

Mr. Speaker declined receiving the motion, the Petition being of a local nature, inasmuch as it prayed that a particular situation might be chosen for the erection of a Court House and Gaol, therefore the Petition should have been presented within the first fifteen days of the Session.

Report on Petition respecting the Grass growing on the Beaches;

Mr. *Létourneau*, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of the Counties of *Devon* and *Herford*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee, after mature deliberation, and from their own knowledge, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be should and that in consequence a Bill ought to be introduced for that purpose, the provisions whereof ought to be extended to the whole District of *Québec*.

grass preservation Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Létourneau* have leave to bring in a Bill for preserving for the purpose of Husbandry the Grass growing on Beaches in the District of *Québec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on Petition for a reduction of the Duty on Tobacco;

Mr. *Cuvillier*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants and Traders of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table as, followeth:

Your Committee, agreeably to the order of Your Honourable House, have proceeded to examine the Petition referred, and have called before them the Comptroller of the Customs at the Port of *Saint John's*, from whom such information as was deemed useful was obtained.

Your

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'établir un Hopital pour la réception des Matelots malades et autres malades indigens, et sur cette partie de la Harangue de Son Excellence, relativement aux maladies contagieuses, et autres références à icelui.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Alors, sur motion de Mr. *Labrie*, secondé par Mr. *Cuvillier*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 23 Février 1830.

UNE Pétition des Habitans de *L'Islet*, Comté de *Devon*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Fortin*, laquelle a été reçue et lue, se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins, concernant l'Office du Grand-Voyer, et de divers abus qui y ont rapport, et demandant des Officiers électifs dans chaque Paroisse pour régler les Chemins.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint-Antoine, Rivière du Loup*.

Mr. *Cuvillier* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans du Comté de *Richelieu*, dont les noms y sont soussignés, priant que le Bourg de *William-Henry* soit le lieu choisi pour l'érection d'une Cour de Justice et d'une Prison dans le dit Comté.

Mr. *Cuvillier* a proposé, secondé par Mr. *Bureau*, que la dite Pétition soit maintenant reçu.

Mr. l'Orateur a refusé de recevoir la motion, la Pétition étant d'une nature locale, en autant qu'elle demandait qu'un endroit particulier soit choisi pour l'érection d'une Cour de Justice et d'une Prison; pour cette raison la Pétition aurait dû être présentée dans les premiers quinze jours de la Session.

Mr. *Létourneau*, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des Comtés de *Devon* et *Herford*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après mûre délibération, et d'après ses propres connaissances, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée, et qu'en conséquence il devrait être introduit un Bill à cet fin, dont les dispositions devraient s'étendre à tout le District de *Québec*.

Ordonné, Que Mr. *Létourneau* ait la permission d'introduire un Bill pour conserver pour les fins de l'Agriculture le Foin qui croît sur les Grèves dans le District de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Mr. *Cuvillier*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands et Négocians de *Montreal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, en conformité de l'ordre de renvoi de votre honorable Chambre, a procédé à examiner la pétition renvoyée, et il a fait venir devant lui le Contrôleur des Douanes au Port de *Saint-Jean*, dont il a obtenu les renseignements qui paraissent nécessaires.

Rapport sur l'Hôpital maritime, maladies contagieuses, etc. remis.

Pétition contre les lois des chemins et les honoraires de Grand-Voyer.

référé.

Pétition pour une cour de justice et prison dans le comté de Richelieu.

Rapport sur les pétitions concernant le foin sur les grèves;

bill pour conserver le foin la première fois.

Rapport sur la pétition demandant la réduction du droit sur le tabac;

Votre

Your Committee have ascertained from the Evidence adduced, that an illicit traffic is carried on to a considerable extent in the article of Tobacco, to the great injury of the Revenue and the morals of the people.

This illicit traffic is in a great measure promoted and encouraged by the disproportion which the existing duties bear to the intrinsic or marketable value of the article in the *United States*, amounting in some instances to ninety per cent.

Under these circumstances, it has become a matter of surprise to your Committee, that any Revenue at all is derived from that source, which, however, affords an additional proof that much honorable dealing still prevails in that quarter, but which would gradually disappear, if the Legislature did not interpose its power to relieve the fair Trader from the injuries he daily sustains; the Revenue from the heavy inroads made upon it, and the morals of the people from the contamination to which they are exposed.

The Petitioners appear to be extensively engaged in this Trade, and from them almost exclusively is derived the Revenue raised on this article on its importation, and in fairness, Your Committee consider that, apart of other considerations, they are deserving of protection.

To accomplish this desirable end, Your Committee, after having given to this subject the most serious consideration, beg leave most respectfully to suggest to Your Honorable House the expediency of reducing the Duties to such a Scale as by diminishing the temptation to smuggle, would ensure a permanency and security to the Revenue, and produce those beneficial results to which they have alluded.

Your Committee beg leave further to call the attention of Your Honorable House to the fact, that by the provisions of one of the Acts passed by the Imperial Parliament for the regulation of the Trade of His Majesty's Possessions abroad, a lesser Duty is imposed upon the importation of Tobacco in *Upper Canada* than in *Lower Canada*, which has the effect of favouring the *Upper Canada* Merchant and consumer at the expense of the Lower Province. This unnatural state of things is produced by the pre-existing Duties on the article in this Province, and which it now becomes a matter of duty and justice on the part of its Legislature to remove.

committed. **Ordered**, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Report on Bill to amend the Acts relating to Small Causes; **Mr. Labrie**, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend certain Acts therein mentioned respecting the summary trial of certain Small Causes, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed. **Ordered**, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Bill in favor of the Montreal Natural History Society passed. **An engrossed Bill** to authorize the advance of a certain sum of Money to enable the Natural History Society of *Montreal* to purchase a Cabinet of Minerals was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That **Mr. Leslie** do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Physic and Surgery Bill reported; **Mr. Quirouet**, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Votre Comité a constaté par les témoignages qu'il a entendus qu'il se fait un trafic illicite, et à une étendue considérable, de l'article de tabac, au grand dommage du Revenu et des mœurs du peuple.

Ce trafic illicite est en grande partie favorisé et encouragé par la disproportion des droits existans avec la valeur intrinsèque ou commerciale de l'article dans les *Etats-Unis*, montant en quelques cas à quatrevingt-dix pour cent.

Sous ces circonstances, ça été un sujet de surprise pour votre Comité, qu'on retire aucun revenu de cette source, ce qui donne une preuve additionnelle qu'il règne encore dans cet endroit beaucoup de dispositions honorables, qui cependant disparaîtraient par degrés, si la Législature n'entreposait pas son autorité pour soulager le Commerçant honnête, des dommages journaliers qu'il supporte, le revenu des empiétemens auxquels il est sujet, et les mœurs du peuple de la contamination à laquelle elles sont exposées.

Il paraît que les Pétitionnaires font un grand commerce de cet article, et c'est d'eux principalement dont vient le revenu sur l'importation de cet article et, en justice, votre Comité est d'avis qu'abstraction faite de toute autre considération, ils méritent d'être protégés.

Pour parvenir à cette fin désirable, votre Comité après avoir donné au sujet son attention la plus sérieuse, demande très-humblement qu'il lui soit permis de suggérer à votre Honorable Chambre, l'expédience qu'il y aurait à réduire les droits à une telle échelle qui en diminuant la tentation de la contrebande, assurerait la permanence et la sûreté du revenu, et produirait les heureux résultats auxquels il a fait allusion.

Votre Comité demande en outre qu'il lui soit permis d'appeler l'attention de votre Honorable Chambre à une circonstance, qui est que les dispositions d'un des Actes passés par le Parlement Imperial pour régler le Commerce des Possessions de Sa Majesté au dehors, imposent sur l'importation du Tabac dans le *Haut-Canada*, un moindre droit que sur celle dans le *Bas-Canada*, ce qui a l'effet de favoriser le Marchand du *Haut-Canada*, et le Consommateur aux dépens de ceux du *Bas-Canada*, et de favoriser dans la même proportion le revenu du *Haut-Canada* au dépens de celui du *Bas-Canada*. Cet état de chose contre nature vient des droits pré-existans sur cet article en cette Province, et est un mal qu'il est maintenant du devoir et de la justice de la Législature de faire disparaître.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain. référé.

Mr. Labrie, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines petites causes, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain. référés.

Un Bill grossoyé pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent, afin de mettre la Société d'Histoire naturelle à *Montréal* en état de faire l'acquisition d'un Cabinet de Minéralogie, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que **Mr. Leslie** porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill en faveur de la société d'histoire naturelle à Montréal passé.

Mr. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le bill concernant la médecine et la chirurgie;

Or-

Or-

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

St. Maurice Bridge Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of Money for the purpose of ascertaining the practicability of Building a Bridge across the River *Saint Maurice*, and for other purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, à l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir ériger un Pont sur la Rivière *Saint-Maurice*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Bill du pont sur la rivière St.-Maurice lu la seconde fois

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Committee on Judicature Act and on Message relating to the Judge at Three Rivers.

The Order of the day for the House in Committee to consider if any and what amendments are necessary to be made to the Act Thirty-fourth, *George Third*, intituled "An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, to amend the Judicature thereof, and "to repeal certain Laws therein mentioned," inasmuch as the same relates to the District of *Three-Rivers*, and on His Excellency's Message relating to the Judge of *Three-Rivers*, being read;

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer si aucuns et quels amendemens il est nécessaire de faire à l'Acte de la trente-quatrième *George Trois*, intitulé "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et "qui rappelle certaines Lois y mentionnées," en autant qu'il a rapport au District des *Trois-Rivières*, et sur le Message de Son Excellence concernant le Juge des *Trois-Rivières*.

Comité sur l'acte de judicature et sur le message concernant le juge des Trois-Rivières

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Fortin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Resolutions reported.

And Mr. *Fortin* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. *Fortin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

rapport de résolutions

Ordered, That the Report be received.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu.

Mr. Speaker having put the question,

Mr. l'Orateur ayant mis la question:

Shall the Report be now received?

Le Rapport sera-t-il maintenant reçu?

The House divided:

La Chambre s'est divisée:

Yeas 28

Pour 28

Nays 10

Contre 10

So it was carried in the affirmative.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

And the Report was received, and the Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

Et le Rapport a été reçu, et les Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to amend the Act of the Thirty-fourth, *George the Third*, Chapter Six, in as far as it relates to the District of *Three-Rivers*.

1. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient, d'amender l'Acte de la trente-quatrième *George Trois*, chapitre six, en autant qu'il a rapport au District des *Trois-Rivières*.

2. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the Provincial Judge for the District of *Three-Rivers* be put on the same footing, in every respect, as the Justices of His Majesty's Courts of King's Bench of the Districts of *Quebec* and *Montreal*.

2. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, que le Juge Provincial pour le District des *Trois-Rivières* soit mis sur le même pied sous tous les rapports que les Juges des Cours du Banc du Roi de Sa Majesté des Districts de *Québec* et de *Montréal*.

3. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that provision be made for the due discharge of the duty of the said Judge, in case of his illness or necessary absence.

3. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient, qu'il soit pourvu à ce que les devoirs du dit Juge puissent être convenablement remplis dans le cas où il serait malade ou absent par nécessité.

Ordered, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

Ordonné, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

And the first of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été accordée par la Chambre.

The second of the said Resolutions being again read,

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

Mr. *Viger* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Samson*, to strike out the words "in every respect" and insert the following "as to Rank and Authority."

Mr. *Viger* a proposé en amendement à icelle, secondé par Mr. *Samson*, de retrancher les mots "sous tous les rapports," et d'insérer les suivans, "quant au rang et à l'autorité."

The House divided on the question of Amendment; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:

Yeas,

Pour

Messieurs *Cuvillier*, *Viger*, *Leslie*, *Dessaulles*, *Borgia*, *Child*, *Raymond*, *Samson*, *Poirier* and *Mousseau*, (10.)

Messieurs *Cuvillier*, *Viger*, *Leslie*, *Dessaulles*, *Borgia*, *Child*, *Raymond*, *Samson*, *Poirier* et *Mousseau*, (10.)

Nays,

Contre

Messieurs *Louis Lagueux*, *De St. Ours*, *Solicitor General*, *Blanchet*, *Quirouet*, *Young*, *Bourdages*, *Taylor*, *Brooks*, *Labrie*, *De Rouville*, *Malhiot*, *Bureau*, *Fortin*, *Duval*, *Boissonnault*, *Cannon*, *Letourneau*, *Freileigh*, *Peck*, *Knowlton*, *Tremain*, *Clouet*, *Laterrière*, *Neilson*, *Larue*, *Quesnel* and *Heriot*, (28.)

Messieurs *Louis Lagueux*, *De St.-Ours*, le *Soliciteur-Général*, *Blanchet*, *Quirouet*, *Young*, *Bourdages*, *Taylor*, *Brooks*, *Labrie*, *De Rouville*, *Malhiot*, *Bureau*, *Fortin*, *Duval*, *Boissonnault*, *Cannon*, *Létournedu*, *Freiligh*, *Peck*, *Knowlton*, *Tremain*, *Clouet*, *Laterrière*, *Neilson*, *Larue*, *Quesnel* et *Heriot*, (28.)

So

Ainsi

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the said Resolution,

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs *Louis Lagueur, De St. Ours, Solicitor General, Blanchet, Quirouet, Young, Bourdages, Taylor, Brooks, Labrie, De Rouville, Malhiot, Bureau, Fortin, Duval, Boissonnault, Cannon, Letourneau, Freileigh, Peck, Knowlton, Tremain, Clouet, Laterrière, Neilson, Laruc, Quesnel, Heriot and Stuart, (29.)*

Nays

Messieurs *Cuvillier, Viger, Leslie, Dessaulles, Borgia, Child, Raymond, Samson, Poirier, Mousseau and Scott, (11.)*

So it was carried in the Affirmative.

The third of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth;

Yeas

Messieurs *Cuvillier, Viger, Leslie, Child, Raymond, Samson, Poirier, Mousseau, Louis Lagueur, De St. Ours, Solicitor General, Blanchet, Quirouet, Young, Bourdages, Taylor, Brooks, Labrie, De Rouville, Malhiot, Bureau, Fortin, Duval, Boissonnault, Cannon, Letourneau, Freileigh, Peck, Knowlton, Tremain, Clouet, Laterrière, Neilson, Laruc, Quesnel, Heriot, Stuart and Scott, (38.)*

Nays

Messieurs *Borgia and Dessaulles, (2.)*

So it was carried in the Affirmative, and,

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the answer of His Excellency the Administrator of the Government to the humble Address of this House presented on Saturday last, praying His Excellency to transmit the Petition of this House to His Majesty on the subject of the Militia Ordinances of the Governor and Legislative Council of the late Province of *Quebec*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Louis Lagueur* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Louis Lagueur* reported that the Committee had come to a Resolution which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

Mr. Speaker having put the question,

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided:

Yeas 29

Nays 5

So it was carried in the Affirmative.

Mr. Speaker then put the question,

Shall the Report be now received?

The House again divided:

Yeas 29

Nays 5

So it was carried in the Affirmative.

And the Report was received, and the Resolution was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Resolved, That it is the opinion of this Committee, That an Humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying that he would direct the proper Officers to lay before this

Ainsi elle a passée dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la dite Résolution;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Louis Lagueur, De St.-Ours, le Solliciteur-Général, Blanchet, Quirouet, Young, Bourdages, Taylor, Brooks, Labrie, De Rouville, Malhiot, Bureau, Fortin, Duval, Boissonnault, Cannon, Letourneau, Freileigh, Peck, Knowlton, Tremain, Clouet, Laterrière, Neilson, Laruc, Quesnel, Heriot et Stuart, (29.)*

Contre

Messieurs *Cuvillier, Viger, Leslie, Dessaulles, Borgia, Child, Raymond, Samson, Poirier, Mousseau et Scott, (11.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Cuvillier, Viger, Leslie, Child, Raymond, Samson, Poirier, Mousseau, Louis Lagueur, De St.-Ours, le Solliciteur-Général, Blanchet, Quirouet, Young, Bourdages, Taylor, Brooks, Labrie, De Rouville, Malhiot, Bureau, Fortin, Duval, Boissonnault, Cannon, Letourneau, Freileigh, Peck, Knowlton, Tremain, Clouet, Laterrière, Neilson, Laruc, Quesnel, Heriot, Stuart et Scott, (38.)*

Contre

Messieurs *Borgia et Dessaulles, (2.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la Réponse de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'Humble Adresse de cette Chambre présentée Samedi dernier, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté la Pétition de cette Chambre au sujet des Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Louis Lagueur* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Louis Lagueur* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir; et qu'il lui était aussi enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

Mr. l'Orateur ayant mis la question:

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée:

Pour 29

Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Mr. l'Orateur ayant alors mis la question:

Le Rapport sera-t-il maintenant reçu?

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour 29

Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et le Rapport a été reçu et la Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner aux officiers à qui il appartient de mettre devant

Committee on His Excellency's Answer to the Address on the subject of the Militia.

An Address to His Excellency for decisions of the Courts of Justice on the subject of the Militia Ordinances reported.

Comité sur la Réponse de Son Excellence à l'Adresse concernant la Milice.

Adresse à Son Excellence pour la décision des Cours de Justice concernant les Ordonnances de Milice rapportées.

this House any decision of His Majesty's Courts of Justice in this Province, that the Militia Ordinances passed by the Governor and Council of the late Province of *Quebec*, are Laws in force; and also authentic Copies of the Records of the causes in which such Judgments may have been rendered.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bourdages*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs *Viger, Dessaulles, Leslie, Child, Quesnel, Letourneau, Poirier, Cuvillier, Blanchet, Borgia, Brooks, Raymond, Laterrière, Quirouet, Scott, Cannon, Labrie, De Rouville, Malliot, Fortin, De St. Ours, Louis Lagueux, Duval, Neilson, Bourdages, Samson, Larue, Mousseau, Bureau, Peck and Clouet*, (31.)

Nays

Messieurs *Solicitor General, Tremain, Freileigh, Heriot and Taylor*, (5.)

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Viger* and Mr. *Leslie* do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Mr. Speaker having put the question,

Is it the pleasure of the House that the Committee have leave to sit again?

The House divided:

Yeas 31

Nays 5

So it was carried in the Affirmative.

Mr. Speaker then put the question, Shall the Committee sit again on Saturday next? The House again divided.

Yeas 31

Nays 5

So it was carried in the Affirmative, and

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Then, on Motion of Mr. *Neilson*, seconded by Mr. *Dessaulles*,

The House adjourned.

Wednesday, 24th February, 1830.

Answer to an Address.

MR. *Neilson*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday to His Excellency the Administrator of the Government, praying he would direct the proper Officers to lay before this House any decision of His Majesty's Courts of Justice in this Province, that the Militia Ordinances passed by the Governor and Council of the late Province of *Quebec*, are Laws in force, and also authentic Copies of the Records of the Causes in which such Judgments may have been rendered, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer that he will comply with the desires of the House.

St. Joachim and St. Paul's Bay Road: Report of the Commissioners.

Mr. *Laterrière* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the Sixth *George* Fourth, chapter thirty-two, intituled "An Act to appropriate a further sum of money towards the settlement of the Road between *Saint Joachim* and the *Bay Saint Paul*, in the County of *Northumberland*." For

vant cette Chambre, aucune décision des Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province, que les Ordonnances de Milice passées par le Gouverneur et le Conseil de la ci-devant Province de *Québec* sont des lois en force, et aussi des Copies authentiques des records des causes dans lesquelles tels jugement peuvent être rendus.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bourdages*, que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Viger, Dessaulles, Leslie, Child, Quesnel, Letourneau, Poirier, Cuvillier, Blanchet, Borgia, Brooks, Raymond, Laterrière, Quirouet, Scott, Cannon, Labrie, De Rouville, Malliot, Fortin, De St.-Ours, Louis Lagueux, Duval, Neilson, Bourdages, Samson, Larue, Mousseau, Bureau, Peck et Clouet*. (31.)

Contre

Messieurs le *Solliciteur-Général, Tremain, Freileigh, Heriot et Taylor*. (5.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Viger* et Mr. *Leslie* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Mr. l'Orateur ayant mis la question:

Est-ce le plaisir de la Chambre que le Comité ait la permission de siéger de nouveau?

La Chambre s'est divisée:

Pour 31

Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Mr. l'Orateur a alors mis la question:

Le Comité siégera-t-il de nouveau Samedi prochain?

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour 31

Contre 5

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Alors, sur motion de Mr. *Neilson*, secondé par Mr. *Dessaulles*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 24 Février 1830.

MR. *Neilson*, accompagné des autres messagers, a fait rapport à la Chambre que Son Adresse d'hier à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de vouloir bien ordonner aux officiers à qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre aucune décision des Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province, que les Ordonnances de Milice passées par le Gouverneur et le Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*, sont des Lois en force, et aussi des Copies authentiques des Records des Causes dans lesquelles tels jugemens peuvent avoir été rendus, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'il se conformerait aux désirs de la Chambre.

Réponse à une Adresse.

Mr. *Laterrière* a présenté à la Chambre le Rapport, des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la Sixième *George* Quatre, Chapitre trente-deux, intitulé, "Acte pour affecter une autre somme d'argent à l'effet d'établir le Chemin entre *Saint Joachim* et la *Baie Saint Paul*, dans le Comté de *Northumberland*." Pour

Rapport des Commissaires pour le Chemin entre St. Joachim et la Baie St. Paul.

For the said Report, see Appendix (F. No. 5) at the end of this volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. No. 5.) à la fin de ce Volume.

Resolved, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider if it is expedient to amend the Ordinance of the seventeenth, *George Third*, Chapter four, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the " Towns of *Quebec* and *Montreal*."

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la dix-septième *George Troisième*, Chapitre quatre, intitulé, "Ordonnance portant règlement pour les Marchés " dans les Villes de *Québec* et *Montréal*."

Mr. *Peck*, from the Special Committee appointed to enquire if the Administration of Justice in the Inferior District of *Saint Francis*, can be rendered more efficient and less expensive, and on His Excellency's Message with the Presentment of the Grand Jury relating to the nature of a Judicature Act for the said District, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Mr. *Peck*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir si l'administration de la Justice dans le District Inférieur de *Saint François*, pourrait être rendue plus efficace et moins dispendieuse, et sur le message de Son Excellence, avec la Représentation du Grand Juré, concernant la nature d'un Acte de Judicature pour le dit District, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Your Committee, in pursuance of the object of reference, have called before them three of the Members of Your Honorable House, representing parts of the Counties included in the District of *Saint Francis*, and such other evidence as could be obtained likely to give them any information connected with the subject of the said reference, and have come to the following opinion from the evidence adduced before them :

Votre Comité, dans la vue de remplir l'ordre du renvoi, a fait venir devant lui trois des membres de votre Honorable Chambre, représentant certaines parties des Comtés compris dans le District de *Saint François*, et telles autres personnes qui se sont rencontrées, pour lui donner tous les renseignements possibles au sujet du dit renvoi ; et d'après les témoignages qui sont devant lui, il en est venu à former l'opinion suivante ; savoir :

That it is expedient and necessary to change the present existing system of Courts of Justice in that District, and recommend the following changes and improvements of such existing system as being, in the opinion of Your Committee, desirable and essential for the promotion of the prosperity of that District, by rendering the Administration of Justice therein more efficient and satisfactory and less expensive.

Qu'il est expédient et nécessaire de changer le système actuel des Cours de Justice dans ce District, et il recommande de faire à tel système existant les changemens et améliorations suivantes, qui paraissent à votre Comité désirables et essentielles pour l'avancement de la prospérité de ce District, en y rendant l'administration de la Justice plus efficace et satisfaisante et moins coûteuse.

That two Judges of the Courts of King's Bench, one of whom should be of such Courts in the Districts of *Montreal* or *Quebec*, and the other from the District of *Three Rivers*, who should hold Courts in the said District twice in each year, for all suits or actions instituted for an amount above Ten pounds Sterling.

Que deux Juges des Cours du Banc du Roi dont l'un serait de telles Cours des Districts de *Montréal* ou de *Québec*, et l'autre du District des *Trois-Rivières*, tiendraient les Cours dans le dit District deux fois dans chaque année, pour toutes poursuites ou actions intentées pour un montant au-dessus de Dix Livres sterling.

That the Judge of the District of *Saint Francis* should retain the same Jurisdiction and powers which are now authorized by the Act constituting that District, together with such other ministerial powers as may be deemed necessary or expedient to vest in such Judge.

Que le Juge actuel du District de *Saint François* continuerait à être revêtu de la même juridiction et des mêmes pouvoirs qu'il possède maintenant en vertu de l'Acte qui établit ce District, avec tous les autres pouvoirs judiciaires qu'il pourra paraître nécessaire ou expédient de revêtir tel Juge.

That the Magistrates who may be authorized or empowered to hold Courts in each County shall, when they may be organized, have Jurisdiction over debts to an amount not exceeding Ten Pounds Sterling.

Que les magistrats qui pourront être revêtus de l'autorité et du pouvoir de tenir des Cours dans chaque Comté, auront, lorsqu'ils auront été organisés, juridiction pour les dettes dont le montant n'excèdera pas Dix Livres sterling.

That in order to remedy any complaints which may at present exist against the Tariff as established for the District of *Saint Francis*, by the Provincial Court of that District, and to prevent any abuses which might exist in future, as well as to answer the ends of Justice, Your Committee recommend that all fees which are to be allowed to any Officers of the Court in the said District, should be established and regulated by an Act of Parliament.

Qu'afin de remédier aux plaintes qui peuvent exister maintenant contre le tarif tel qu'établi pour le District de *Saint François*, par la Cour Provinciale de ce District, et pour prévenir les abus qui pourraient exister à l'avenir, aussi bien que pour répondre aux fins de la justice, votre Comité recommande que tous les Honoraires qui doivent être accordés à aucun des officiers de la Cour du dit District, soient établis et réglés par un Acte du Parlement Provincial.

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Joseph de Soulanges*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth :

Mr. *Labrie*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint Joseph de Soulanges*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Your Committee have proceeded to examine the allegations of the Petition referred to them, and have found that the amount of the said allegations is,—that the

Votre Comité a procédé à l'examen des allégués de la Requête référée, et a trouvé que ces allégués vont à dire que l'état du Fleuve *Saint Laurent*, depuis les *Cascades*

Appendix (F. No. 5.)

Ordinance of 17 Geo. III. Cap. 4, to be considered.

Report on Administration of Justice in the District of St. Francis.

L'ordonnance de la 17e. Geo. III. Chap. 4, à être considérée.

Rapport sur l'Administration de la Justice dans le District de St. François ;

Report on Navigation between the Cascades and Côteau du Lac ;

Rapport sur la Navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac ;

the state of the River *Saint Lawrence* from the *Cascades* to *Coteau du Lac*, is such as to render the navigation unsafe and difficult, and the conveyance of goods from this Province to the Upper Province extremely expensive; the Roads along the Banks of the River at the said place being always very bad.

Your Committee have examined witnesses for the purpose of ascertaining whether these assertions were correct, and from the answers they have received, they are convinced that the keeping up of the Road from the *Cascades* to the *Cedurs*, and even as far as *Coteau du Lac*, has become, by reason of the immense quantity of Merchandise which passes over it, a sort of tax which bears heavily on the Inhabitants on whom it falls, and that in spite of the labour which, to their great inconvenience, they expend on it, the said Road remains in a bad state. Your Committee are therefore of opinion that this circumstance and the bad state of the navigation, occasion considerable delays, losses and damages in the Trade between this Province and that of *Upper Canada*, by reason of which it becomes desirable that measures should be adopted for the improvement of the said Roads and navigation.

Moved by these considerations, Your Committee think it right to recommend that an Act be passed authorizing the appointment of Commissioners, at whose disposal a sufficient sum should be placed to enable them to make a Survey of the spot, and Plans and Estimates of the work it would be expedient to undertake, as well with respect to the River as to the communication by Land between the *Cascades* and *Coteau du Lac*, for the purpose of removing the evils complained of by the Petitioners, and of affording to Commerce those facilities of which the want is felt at the said place, and which Your Committee think it would be right to provide.

Having, however, taken into consideration the Act of the Ninth, *George* Fourth, Chapter sixty, appointing Commissioners to treat with those appointed on the part of *Upper Canada*, on matters of common interest to both Provinces; and being of opinion that the improvements to be made in this part of the River *Saint Lawrence* and along the Banks of the *Long Sault* on the same River, will probably be among the first objects to which the attention of the said Commissioners will be turned, Your Committee conceive that doubts may be entertained as to the propriety of recommending any appropriation of the Public monies until the said Commissioners shall have come to a decision as to the Plans to be adopted, at the places above mentioned, for the common benefit of the two Provinces.

Your Committee are still further confirmed in this opinion, and in their wish not take it upon themselves to pronounce any decision on this question, by the consideration that it may not be found impossible (by means of improvements made by the joint exertions of the two Provinces) to establish a navigation by Steam at the places aforesaid; and the success of this Plan would no doubt recompense the Petitioners, and more particularly the Inhabitants of the *Cedurs* and the neighbouring places, for the delay which must inevitably attend its adoption. Since, however, the state and means of repairing the Land Communications does not appear to be a subject, the consideration of which belongs properly to the Commissioners of the two Provinces, Your Committee are induced to believe that it would be right at once to provide the means of improving the Roads in question, and would recommend that a certain sum not exceeding should be granted for the said purpose.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Mr, *Solicitor General*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to expedite the proceedings on Sheriffs' Returns, reported that the Committee had

Cascades jusqu'au *Coteau du Lac* est tel qu'il y rend la navigation peu sûre, très difficile et le transport des effets du commerce de cette Province à la Province supérieure extrêmement dispendieux, les Chemins de terre le long de cette rive étant toujours très mauvais.

Pour s'assurer de l'exactitude de ces allégués, votre Comité a entendu des témoins, et d'après leurs réponses il est convaincu que l'entretien du Chemin depuis les *Cascades* jusqu'aux *Cèdres* et même jusqu'au *Coteau du Lac* est, vu l'immense quantité des transports qui s'y font, une espèce de taxe qui pèse très-péniblement sur les Habitans qui en sont chargés, et que malgré les travaux qui s'y font, à leur grand préjudice, ces chemins continuent d'être mauvais; pourquoi votre Comité croit que de cette circonstance et du mauvais état de la navigation dans l'espace susdit, il résulte pour le Commerce de cette Province dans le *Haut-Canada* des délais, des pertes et des dommages considérables, qui doivent faire désirer l'adoption de mesures pour améliorer la navigation et les Chemins susdits.

D'après ces considérations votre Comité croit devoir recommander la passation d'une Loi pour autoriser la nomination de Commissaires avec un octroi de deniers, pour les mettre en état de faire, faire un examen des lieux ainsi que des plans et des Estimations des ouvrages qu'il conviendrait de faire, tant dans le fleuve que dans les Chemins de terre entre les *Cascades* et le *Coteau du Lac*, pour répondre aux demandes des Pétitionnaires, et donner au Commerce les facilités qui lui manquent en cet endroit, et que votre Comité croirait juste d'accorder.

Cependant, ayant porté son attention sur l'Acte de la Neuvième *George* Quatre, Chapitre soixante, nommant des Commissaires pour traiter avec des Commissaires du *Haut-Canada* sur les matières qui sont d'un intérêt commun aux deux Provinces, et considérant que les améliorations à faire dans cette partie du fleuve *Saint Laurent* et dans sa continuation le long du *Long Sault*, formeront probablement les premiers objets dont s'occuperont les susdits Commissaires, votre Comité conçoit qu'il peut y avoir des doutes sur la convenance de recommander aucune appropriation de deniers publics pour les fins susdites, avant de savoir ce que ces Commissaires décideront de faire dans les lieux sus-mentionnés pour l'avantage commun de l'une et de l'autre Province.

Votre Comité se sent d'autant plus porté à entretenir cette opinion, et à ne point prendre sur lui de prononcer sur cette question qu'il pourrait n'être pas impossible de parvenir au moyen d'amélioration effectuées de concert entre l'une et l'autre Provinces à établir dans les endroits susdits la navigation par vapeur, et ce projet s'il réussissait dédommagerait sans doute le Public et en particulier les Pétitionnaires des *Cèdres*, et environs, des pertes ou des inconvéniens que leur causeraient les délais inévitables si l'on adoptait le dernier plan. Cependant, comme l'état et l'entretien des Chemins de terre ne semblent pas devoir tomber sous la considération des Commissaires de l'une et de l'autre Province, votre Comité serait porté à croire qu'il serait à propos de pourvoir dès à présent à des moyens d'améliorer ces Chemins, et proposerait qu'une certaine somme n'excédant pas

fut accordée pour cet objet.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Mr. le *Solliciteur-Général*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill aux fins d'accélérer les procédures sur le Rapport des Shérifs, a fait rapport que le Comité

avait

the Report committed.

Report on Sheriffs' Returns Bill.

le Rapport référé.

Rapport sur le Bill sur les Rapports de Shérifs.

had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next,

An Engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for the purpose of ascertaining the practicability of building a Bridge across the River *Saint Maurice*, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to appropriate a certain sum of money for the purpose of ascertaining whether it be practicable to erect a Bridge across the River *Saint Maurice*, and for other purposes therein mentioned."

Ordered, That Mr. *Solicitor General* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence,

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to repeal in part and to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty, intuled, "An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," in certain matters relating to the District of *Three Rivers*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

A Bill to appropriate a certain sum of money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

A Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Quirouet*, Mr. *Etienne Claude Lagueux*, Mr. *Duval* and Mr. *Cannon* do compose the said Committee.

A Bill to repeal a certain Act therein mentioned and for the encouragement of Trade and Intercourse between the Ports of *Quebec* and *Halifax*, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Young*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Solicitor General* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Literary and Historical Society of *Quebec*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Tremain* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Tremain* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

avait passé le Bill, et y avait plusieurs Amendemens lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine Somme d'argent à l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir ériger un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour affecter une certaine Somme d'Argent à l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir ériger un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur Général* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence,

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill, pour rappeler en partie et amender un Acte passé dans la trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," à l'égard de certains objets relatifs au District des *Trois-Rivières*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'Argent pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Quebec*, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Quirouet*, Mr. *Etienne Claude Lagueux*, Mr. *Duval* et Mr. *Cannon* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les Relations entre les Ports de *Quebec* et *Halifax*, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Young*, Mr. *Cuvillier*, Mr. le *Solliciteur-Général* et Mr. *Leslie* composent le dit Comité.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société Littéraire et Historique de *Quebec*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Tremain* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Tremain* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

committed.

St. Maurice Bridge Bill passed.

Bill relating to the Judge of Three Rivers read the first time;

Chasseur's Museum Bill read the second time;

referred.

St. Roch Suburb Market Bill read the second time; committed.

Bill to encourage Steam Navigation between Quebec and Halifax, read the second time; referred.

Committee on the Quebec Literary and Historical Society Petition.

référé.

Bill du Pont sur la Rivière St. Maurice passé.

Bill concernant le Juge de Trois-Rivières lu la première fois.

Bill concernant le Musée de Chasseur lu la seconde fois;

référé.

Bill concernant le Marché du Faubourg St. Roch lu la seconde fois;

référé.

Bill pour encourager la navigation à vapeur entre Quebec et Halifax lu la seconde fois;

référé.

Comité sur la Pétition de la Société Littéraire et Historique de Quebec.

Ordered

§ L

Or-

Ordered, That the Report be received on Friday next.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Committee on Pilots qualification Bill ;

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting vessels through the North Channel, and also the Petition of the Branch Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

the Bill referred.

Resolved, That the said Bill be re-committed to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered; That Mr. *Laterrière*, Mr. *Viger*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Neilson* and Mr. *Quirouet* do compose the said Committee,

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord, et aussi la Pétition des Pilotes branchés pour et au dessous du Port de *Québec*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Résolu, Que le dit Bill soit référé de nouveau à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Laterrière*, Mr. *Viger*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Neilson* et Mr. *Quirouet* composent le dit Comité.

Comité sur le Bill pour la qualification des Pilotes;

le Bill référé.

Committee on Registry Offices Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to provide Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missisquoi*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Friday next.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missisquoi*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Comité sur le Bill des Bureaux d'Enregistrement.

Committee on Bill to amend the Acts relating to Small Causes.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend certain Acts therein mentioned, respecting the summary trial of certain Small Causes, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Turgeon* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Labrie*, seconded by Mr. *Taylor*,

The House adjourned till Friday next.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la Décision sommaire de certaines petites Causes.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Turgeon* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Comité sur le Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes.

Friday, 26th February, 1830.

Vendredi, 26 Février 1830.

Returns of Baptisms, Marriages and Burials presented.

THE Clerk laid before the House Returns from the Prothonotaries of the Districts of *Quebec*, *Montreal*, and *Three Rivers*, for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, of Baptisms, Marriages and Burials, in conformity to the Provincial Statute of the Sixth *George* Fourth, chapter eight.

For the said Returns, see Appendix (C. No. 2) at the end of this volume.

Appendix (C.) No. 2.

Mr.

LE Greffier a mis devant la Chambre les Retours des Prothonotaires des Districts de *Québec*, *Mont-réal* et des *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent vingt-neuf, de Baptêmes, Mariages et Sépultures, conformément au Statut Provincial de la sixième *George* Quatre, Chapitre huit.

Pour les dits Retours, voyez Appendice (C. No. 2.) à la fin de ce Volume.

Retours des Baptêmes, Mariages et Sépultures présentés.

Appendice (C. No. 2.)

Mr.

Report on St.
Hyacinthe
Market Bill;

Mr. *Viger*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to establish a Market in the Village of *Saint Hyacinthe*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

committed.

Report on Live
Stock imported
from the United
States;

Mr. *Taylor*, from the Special Committee appointed to take into consideration whether under present regulations any inconvenience arises from the Introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs from the *United States of America* in this Province for sale, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table as followeth:

Your Committee proceeded to the examination of several Witnesses, and from the information they obtained, do not hesitate respectfully to recommend to Your Honorable House, that it is highly expedient that a small Provincial Duty should be levied upon all Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs coming from the *United States of America* into this Province for sale.

Your Committee feel persuaded that without in the least degree affecting the Commercial prosperity of the Province, it would have a powerful tendency to improve its Agricultural interests by greatly encreasing the grazing and fattening of Cattle, as well as encreasing the quantity and improving the breed of other live stock; and Your Committee cannot for a moment doubt but that Your Honorable House will concur with them in opinion, that in fostering and encouraging the agricultural interests of the Province, it thereby promotes the first and best interests not only of the Merchant and Trader, but of the Mechanics, and every individual in the country.

Your Committee further beg leave to state to Your Honorable House that an *ad valorem* Duty of fifteen per cent is levied in the *United States* upon all live Stock taken from this to that country for sale, and that consequently upon the principle of reciprocity, it is but just that a similar duty should be levied in this Province.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Report on E.
N. L. Dumont's
Bridge Bill;

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, to build a Toll-Bridge over the *River des Prairies*, in the District of *Montreal*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Ex-
piring Laws.

Mr. *Bourdages*, from the Special Committee appointed to enquire into the Laws which have expired or are about to expire, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee after a proper enquiry have found no Act expired; but remark that the following Acts will expire on the first of May next.

First. The Sixth *George Fourth*, Chapter twenty-five, relating to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*.

Second. The Sixth *George Fourth*, Chapter twenty-seven, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein

Mr. *Viger*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour établir un Marché dans le Village de *Saint Hyacinthe*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait plusieurs Amendemens, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Rapport sur le
Bill pour le
Marché de St.
Hyacinthe.

référé.

Mr. *Taylor*, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération si, sous les Règlemens actuels, il résulte aucun inconvénient par l'introduction des Bêtes à Cornes, Chevaux, Moutons et Cochons des *Etats-Unis de l'Amérique* en cette Province, pour être vendus, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a procédé à l'audition de divers Témoins, et d'après les renseignemens qu'il a obtenus, votre Comité n'hésite aucunement à recommander respectueusement à votre Honorable Chambre qu'il serait très-expédient qu'il fût imposé un Droit modique provincial sur les Bêtes à cornes, Chevaux, Moutons et Cochons qui viennent des *Etats-Unis de l'Amérique* en cette Province pour y être vendus.

Votre Comité est convaincu que sans affecter dans le moindre degré la prospérité commerciale de cette Province, cette mesure tendrait puissamment à l'amélioration de ses intérêts agricoles, en augmentant considérablement les pâturages et les engrais des animaux, de même que le nombre et la race des autres animaux vivans, et votre Comité ne peut douter un instant que votre Honorable Chambre ne concourt avec lui dans l'opinion, qu'en accordant sa protection et son encouragement aux intérêts agricoles, elle facilite par ce moyen les principaux et les meilleurs intérêts non seulement du Marchand et du Commerçant, mais aussi ceux de l'Artisan et de chaque individu dans le Pays.

Votre Comité demande de plus la liberté de représenter à votre Honorable Chambre, que dans les *Etats-Unis* l'on prélève un Droit *ad valorem* de quinze pour cent sur tous les animaux vivans que l'on y envoie d'ici pour être vendus, et que conséquemment d'après un principe de réciprocité il ne seroit que juste que l'on prélevât un semblable Droit en cette Province.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Rapport con-
cernant les Bes-
taux vivans;

référé.

Mr. *Labrie*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Rapport du Bill
du Pont d'E.
N. L. Dumont;

référé.

Mr. *Bourdages*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir des Lois qui sont expirées ou qui sont prêtes d'expirer, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après examen, n'a trouvé aucun Acte expiré, mais a observé que le premier Mai expireront les Actes suivans, savoir:

10. La sixième *George Quatre*, Chapitre Vingt-cinq, relativement à la Judicature dans le District Inferieur de *Gaspé*.

20. La sixième *George Quatre*, Chapitre Vingt-sept, intitulé, "Acte pour rappeler un certain Acte y

Rapport sur les
Lois prêtes
d'expirer.

men-

“ therein mentioned, and to provide for the Police of
“ the Borough of *William Henry*, and certain other
“ Villages in this Province.”

Third. The seventh *George* Fourth, chapter three, intituled, “ An Act more effectually to provide for the
“ maintenance of Good Order in Churches, Chapels
“ and other places of Public Worship, and for other
“ purposes therein mentioned.”

Wherefore Your Committee report to Your Honorable House by Bills, to continue the aforesaid Acts about to expire; observing that several other Acts about to expire being recommended to Your Honorable House by Messages from His Excellency the Administrator of the Government, Your Committee do not deem it necessary to report them specially to Your Honorable House.

Mr. *Bourdages* then presented to the House the following Bills:—

Bill further to continue for a limited time, (with the exception therein mentioned) a certain Act passed in the sixth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to amend and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned relating to the Judicature of the Inferior District of *Gaspé*.”

Bill further to continue for a limited time, a certain Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the Police of the Borough of *William Henry* and certain other Villages in this Province.”

Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the seventh year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act more effectually to provide for the maintenance of Good Order in Churches, Chapels and other places of Public Worship, and for other purposes therein mentioned.”

And the said Bills were severally read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Ordered, That the Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of the Counties of *Dorchester*, *Buckinghamshire* and *Mégantic*, be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Ordered, That the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*, and other references thereto, be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Lieutenant Colonel *York*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

JAMES KEMPT,

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly the Copy of a Communication which he has received from the Board of Royal Institution, stating that the difference between two thousand pounds currency, the amount of the appropriation last year for the Schools under their direction, and that sum in sterling, is required to enable them to settle their Accounts to the first of January last,

“ mentionné, et pour pourvoir à la Police du Bourg
“ de *William Henry*, et certains autres Villages de
“ cette Province.”

30. La septième *George* Quatre, Chapitre Trois, intitulé, “ Acte pour pourvoir plus efficacement au
“ maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles
“ et autres places de Culte Public, et pour d'autres
“ objets y mentionnés.”

En conséquence, votre Comité rapporte à votre Honorable Chambre les Bills pour continuer les Actes ci-dessus, sur le point d'expirer, observant que plusieurs autres Actes prêts à expirer ayant été recommandés à votre Honorable Chambre par des Messages de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, votre Comité n'a pas cru devoir en faire un rapport spécial à votre Honorable Chambre.

Mr. *Bourdages* a alors présenté à la Chambre les Bills suivans:

Bill pour continuer encore, pour un tems limité, (avec l'exception y mentionnée) un certain Acte passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour amender et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*.”

Bill pour continuer encore, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir à la Police du Bourg de *William Henry*, et certains autres Villages en cette Province.”

Bill pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon Ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de Culte public, et pour d'autres objets y mentionnés.”

Et les dits Bills ont été séparément lus pour la première fois, et ordonné d'être lus une seconde fois demain.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des Comtés de *Dorchester*, *Buckinghamshire* et *Mégantic*, soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Dames Religieuses des Ursulines des *Trois-Rivières*, et autres références à icelui, soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Le Lieutenant Colonel *York*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la barre et a remis à Mr. l'Orateur deux Messages de Son Excellence l'Administrateur, signés de Son Excellence.

En ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement met devant la Chambre d'Assemblée copie d'une Communication qu'il a reçue du Comité de l'Institution Royale, représentant que la différence qui se trouve entre deux mille livres courant, le montant de l'affectation de l'année dernière pour les Ecoles sous sa direction, et cette somme en argent sterling, lui est nécessaire pour le mettre en état de liquider ses Comptes jusqu'au

Gaspé Judicature Bill read the first time.

Boroughs and Villages Police Bill read the first time.

Good Order Bill read the first time.

Report on Petitions for a Bridge over the Chaudière committed.

Report on Insane, Foundlings, &c. committed.

Messages from His Excellency:

Royal Institution.

Bill de Judicature de Gaspé lu la première fois.

Bill concernant la police dans les bourgs et villages. lu la première fois.

Bill pour le maintien du bon ordre, lu la première fois.

Rapport sur pétitions pour un pont sur la Rivière Chaudière.

Rapport sur les insensés et enfans-trouvés référés.

Messages de son Excellence.

Institution Royale.

last, and that a sum of two thousand five hundred pounds sterling, is required for the support of those Schools for the current year; and His Excellency recommends to the favourable consideration of the House to make provision for the same, and also for a Salary of the Secretary of the Board.

Castle of Saint Lewis,
Quebec, 20th February 1830. }

Copy of the Communication referred to in the preceding Message :

Royal Institution, Quebec,
12th February, 1830.

Sir,

I am directed by the Board of Trustees of the Royal Institution to make respectful application (through you) to His Excellency the Administrator of the Government, for His Excellency's recommendation to the Legislature to grant the Board the difference between Two thousand pounds Sterling (which Sum the Board had reason to hope would have been granted to them last year,) and two thousand pounds currency, the actual amount of the grant, to enable the Board to settle their Accounts up to the first January one thousand eight hundred and thirty, the last mentioned sum, as will be seen by the Accounts subjoined, having been found insufficient for that purpose.

I am further to solicit His Excellency's gracious recommendation to the Legislature to grant the Sum of Two thousand five hundred pounds sterling, for the current year; the increase required by the Board being called for in consequence of additional applications for Schools under their superintendance, as well as to enable them to raise the Salaries of several of their Masters to the level of those granted to persons who have availed themselves of the Act of the last Session of Provincial Parliament for the encouragement of Elementary Education.

And the Board direct me to request you to bring under His Excellency's observation that the Sum granted for their Secretary's Salary last year was only One hundred pounds currency, instead of One hundred pounds sterling, the amount for which they originally engaged Dr. Mills' services, and they trust that His Excellency will be pleased to recommend this Salary for this year at the rate of One hundred pounds Sterling.

I have the honor to be,
&c. &c.

(Signed) Js. COGHLAN,
Actg. Secy. R. I.

Lieutenant Colonel Yorke,
Civil Secretary,
&c. &c. &c.

A true Copy.
C. YORKE, Secy.

Half yearly Account from the 1st July 1829 to 1st January 1830.

	Currency.
Eighty seven Schoolmasters on the List, whose Salaries amount to	£1112 7 2
Arrears due to seven Schoolmasters for broken periods,	79 4 10
Due to Cary, for Stationery, &c.	1 16 10
Carried over,	£1193 8 10

jusqu'au premier Janvier dernier; et qu'une somme de deux mille cinq cents livres sterling est nécessaire pour le soutien de ces Ecoles pour l'année courante; et Son Excellence recommande à la considération favorable de la Chambre, l'adoption de quelques dispositions à cet égard, ainsi que rapport aux appointemens du Secrétaire du Comité.

Château Saint-Louis,
Québec, 26 Février 1830. }

Copie de la Communication y référé dans le Message qui précède :—

Bureau de l'Institution Royale,
Québec, 12 Février 1830.

Monsieur,

Il m'est ordonné par le Comité des Directeurs de l'Institution Royale, de demander respectueusement, par votre organe, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, qu'elle veuille bien recommander à la Législature d'accorder au Comité la différence entre deux mille livres sterling, (somme que le Comité avait raison de croire lui aurait été accordée l'année dernière) et deux mille livres courant, le montant effectif qui a été accordé, afin de mettre le Comité en état de régler ses Comptes jusqu'au premier Janvier mil huit cent trente, vu que cette dernière somme, ainsi que le démontre le compte ci-joint, a été trouvée insuffisante pour cette fin.

J'ai à solliciter de plus la recommandation gracieuse de Son Excellence auprès de la Législature afin d'en obtenir un octroi de deux mille cinq cents livres sterling pour l'année courante: l'augmentation demandée provient de nouvelles demandes pour les Ecoles sous leur surveillance, de même que pour les mettre en état d'augmenter les appointemens de plusieurs de leurs Maîtres, et les mettre à l'égalité de ceux qui ont été accordés aux personnes qui ont profité des dispositions de l'Acte de la dernière Session du Parlement Provincial, pour l'encouragement des Ecoles élémentaires.

Et le Comité m'ordonne de vous prier de mettre sous les yeux de Son Excellence que la somme accordée pour les appointemens de leur Secrétaire pour l'année dernière, n'a été que de cent livres courant, au lieu de cent livres sterling; la somme pour laquelle on avait originairement accepté les services du Docteur Mills; et il espère que Son Excellence voudra bien recommander que ces appointemens soient accordés pour cette année sur le pied de cent livres sterling.

J'ai l'honneur d'être,
&c. &c.

(Signé) Js. COGHLAN,
Agissant Sec. I. R.

Lieutenant-Colonel Yorke,
Secrétaire Civil,
&c. &c. &c.

Vraie Copie.
C. YORKE, Sec.

Compte semi-annuelle depuis le 1er Juillet 1829, jusqu'au 1er Janvier 1830.

	Courant,
Quatrevingt sept Maîtres d'Ecoles sur le tableau, dont les appointemens s'é- lèvent à	£1112 7 2
Arrrages dûs à sept Maîtres d'Ecoles, pour différentes périodes,	79 4 10
Dû à Cary, pour Papeteire, &c.	1 16 10
Porté ci-contre	£1193 8 10

Brought over,	£1193	8	10
Balance of last half year's Account, £32			
19s. 1d.—£1000 received for this half year,	1032	19	1
	£160	9	9

Schoolmasters have been conditionally promised for ten places, who, at the usual average, would require £100 half yearly.

Five Masters have applied for increase of Salary, which has been conditionally promised them.

Six Masters have a Salary under £20 per annum.

Applications for Schoolmasters and Petitions for aid to build School Houses under Royal Institution, have been received from various quarters, but the Board have felt obliged, considering the state of their funds, to recommend the Petitioners to put themselves under the new Act.

(Signed) Js. COGHLAN,
Actg. Secy. R. I.

A true Copy.
C. YORKE, Secy.

JAMES KEMPT,

His Excellency the Administrator of the Government recommends to the House of Assembly to make provision for the support of Insane and Infirm Persons and Foundlings for the current year, and also for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*.

In connection with this subject, His Excellency lays before the House, the Copy of a Report from the Commissioners for the care of Insane and Infirm Persons and Foundlings, in the District of *Three-Rivers*, respecting the insufficiency of the Building in which the Insane are confined at *Three-Rivers*.

His Excellency so far concurs in the suggestions of the Commissioners, as to believe it essential to the interests of humanity that a General Lunatic Asylum for the reception of the Insane from all parts of the Province, should be erected in some eligible situation, and although great praise is justly due to the benevolent communities to whose superintendance these unfortunate persons have been hitherto confided, yet, it certainly seems desirable, should such an Asylum be erected, that the Establishment be placed entirely under the charge of a professional Gentleman, accustomed to the treatment of Patients of that description, and he recommends the subject to the favorable consideration of the House of Assembly.

Castle of *Saint Lewis*, }
26th February 1830. }

Copy of the Report referred to in the preceding Message :

Three-Rivers, 10th February 1830.

Sir,

We, the Commissioners for the Insane, &c. in the District of *Three Rivers*, beg leave to represent for the information of His Excellency, that the building within the Nunnery Walls of the Town, built for the reception of the Lunatics of this District, is totally inadequate to afford comfortable accommodation to any of these unfortunate beings.

That it is neither sufficiently large to admit within its walls half the objects of charity now supported by the Commissioners, neither is it from the very injudicious way in which it is subdivided, capable of affording the absolute and necessary accommodation requisite for

Montant d'autre part,	£1193	8	10
Balance du Compte semi-annuelle de l'année dernière, £32 19 1 plus £1000 reçues pour le présent semestre,	1032	19	1
	£160	9	9

On a promis conditionnellement dix places pour des Maîtres d'Ecoles, ce qui d'après la proportion moyenne ordinaire demanderait £100 semi-annuellement.

Cinq Maîtres ont demandé une augmentation d'appointemens; ce qui leur a été promis conditionnellement.

Six Maîtres ont des appointemens de £20 par année.

On a reçu de divers Quartiers des demandes pour des Maîtres d'Ecoles et des Pétitions pour aider à bâtir des Ecoles sous l'Institution Royale; mais le Comité s'est cru obligé, en considérant l'état de ses fonds, de recommander aux Pétitionnaires de se placer sous le nouvel Acte.

(Signé) Js. COGHLAN,
Agissant Sec. Inst. Royal.

Vraie Copie.
C. YORKE, Sec.

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement recommande à la Chambre d'Assemblée de pourvoir à des dispositions pour le soutien des Insensés, des Infirmes et des Enfants trouvés pour l'année courante, de même que pour l'Hopital des Emigrés à *Quebec*.

Comme ayant rapport à ce sujet, Son Excellence met devant la Chambre copie d'une représentation de la part des Commissaires preposés à la régie des Insensés, des Personnes infirmes et des Enfants trouvés dans le District des *Trois-Rivières*, représentant l'insuffisance de l'Edifice dans lequel sont renfermés les Insensés aux *Trois-Rivières*.

Son Excellence concourt avec les Commissaires quant à croire qu'il serait essentiel pour les intérêts de l'humanité, que l'on fit ériger dans un lieu convenable, un asile général pour la réception des Insensés de toutes les parties de la Province; et quoique les plus grands éloges sont justement dus aux Communautés bienveillantes sous la surveillance desquelles ces personnes infortunées ont été confiées jusqu'à présent, néanmoins il est assurément désirable, si toute fois on devait ériger un semblable asile, que l'établissement fût entièrement placé sous la direction d'une Personne de l'Art, habituée au traitement de patients de cette description, et il recommande cet objet à la considération favorable de la Chambre d'Assemblée.

Château *Saint-Louis*, }
26 Février 1830. }

Copie du Rapport y référé dans le Message qui précède.

Trois-Rivières, 10 Février 1830.

Monsieur,

Nous, les Commissaires pour les Insensés dans le District des *Trois-Rivières*, demandons la liberté de représenter pour l'information de Son Excellence, que l'Edifice qui a été construit en dedans des Murs du Couvent pour la réception des Lunatiques de ce District, est absolument hors d'état de pouvoir y loger, d'une manière commode, un seul de ces êtres infortunés.

Cet Edifice n'est pas assez spacieux pour admettre en dedans de ses Murs la moitié des objets de charité qui sont maintenant aux soins des Commissaires, et de la manière peu judicieuse dont on en a reparti la distribution, il est incapable d'offrir les usages commodes qui

for the comfort of its present inmates. The Commissioners are therefore of opinion that a new and extensive Building ought to be erected in this District for the reception of all descriptions of Lunatics.

The Commissioners recommend that the new Building should be erected and placed under the charge of proper officers capable of judging of the comforts with which each maniac may be indulged, and of the liberty which may be granted to them severally.

The Commissioners are finally of opinion, that the regulation and superintendance of a Lunatic Asylum, can only be entrusted to a professional man, who ought constantly to watch over the conduct and welfare of the unfortunate inmates of the Asylum, and that he should be assisted by men of certain strength of body and mind.

The Asylum which the Commissioners would recommend being erected in the vicinity of this Town, they propose should be built on the model of those erected in Europe, and that it should be of such size as not only to afford comfortable accommodation to all such maniacs as may be considered objects of public charity, but that there should also be apartments in it for the reception of those unfortunate persons who, being of respectable families, may be enabled to pay for their maintenance and the attendance of the Medical Superintendent and of other persons belonging to the Establishment.

The Commissioners have reason to suppose that by building an Edifice suitable to the reception of maniacs belonging to that portion of the Community that are able to pay for their board and treatment, much of the expense of an establishment which is so loudly called for in this District, may be saved to the public.

The Commissioners before closing this representation, conceive it to be their duty, submissively to represent their humble opinion, that in the event of the Legislature contemplating the erection of but one Lunatic Asylum for the Province, that from the central situation of this Town and its healthy site, and the cheapness at which a large lot of ground can be purchased in its vicinity, the advantage of a Market Place, and the little population in its environs, mark it out as a proper place for the building the Provincial Lunatic Asylum.

Under this impression, they would recommend that in the present absence of sufficient Funds to build an eligible Building immediately which might do credit to the Lower Province, that a plan of such an Edifice be now adopted, sufficiently capacious to hold all the Lunatics of the Province, and that till ample means are at the disposal of the Legislature, that only one wing of the building be erected for the accommodation of a portion of the present unfortunate sufferers.

The Commissioners cannot close this without stating in positive terms that humanity calls loudly on the Legislature for some exertion in behalf of the now confined maniacs.

(Signed,) { J. G. OGDEN,
R. J. KIMBER,
CHARLES LAFRENAYE.

A True Copy.
C. YORKE, Secy.

Ordered, That His Excellency's Message relating to the Royal Institution, be referred to the Spécial Committee on that part of His Excellency's Speech which relates to Education.

Resolved,

qui sont d'une nécessité absolue aux individus qui y sont maintenant détenus. Les Commissaires sont donc d'avis qu'il faudrait construire un nouvel Edifice plus spacieux dans ce District, pour la réception des Lunatiques de toutes les descriptions.

Les Commissaires recommandent que le nouvel Edifice soit construit et placé sous la direction d'officiers capables de juger des soins et des commodités que l'on devrait accorder à chaque individu, et du degré de liberté que l'on pourrait permettre à chacun d'eux.

Les Commissaires sont finalement d'opinion que l'on ne devrait confier la régie et la surveillance d'un asile pour les Lunatiques qu'à une personne de l'art, dont le devoir serait de veiller sans relâche sur la conduite et le bon état des malheureux Reclus de l'Asyle, aidée par des Assistans d'une certaine force de corps et d'esprit.

L'Asyle dont les Commissaires recommanderaient la construction dans le voisinage de cette ville, devrait être bâti ainsi qu'ils le proposent, d'après le modèle de ceux que l'on voit en Europe, et être assez spacieux non seulement pour y loger d'une manière convenable tous ces Insensés qui sont considérés comme des objets de charité publique, mais que l'on devrait aussi y pratiquer des appartemens séparés pour la réception de ces personnes infortunées qui appartiennent à des familles respectables, en état de payer pour leur soutien, ainsi que les soins du surveillant médical et des personnes au service de l'Établissement.

Les Commissaires ont lieu de croire qu'en construisant un Edifice convenable pour la réception des Insensés qui appartiennent à cette portion de la société en état de payer pour leur pension et leur traitement, on pourrait par là épargner une grande partie de la dépense d'un Etablissement dont ce District a un besoin si pressant.

Avant de terminer cette représentation, les Commissaires conçoivent qu'il est de leur devoir de soumettre très-humblement, comme étant leur opinion, que dans le cas où la Législature aurait en contemplation de ne construire qu'un seul asyle pour les lunatiques de toute la Province, la position centrale de cette ville et son état de salubrité, la modicité du prix pour lequel on pourrait faire l'acquisition d'un terrain dans ses environs, l'avantage d'une place de marché et le peu de population de ses environs : tout indique ce lieu comme étant le plus convenable pour y construire l'Asyle pour les Lunatiques de la Province.

Dans cette persuasion, ils recommandent que, vu le manque actuel de fonds suffisans pour construire présentement un Edifice convenable qui ferait honneur à la Province du Bas-Canada, il conviendrait d'adopter en ce moment un Plan d'un semblable Edifice, assez spacieux pour y contenir tous les Lunatiques de la Province; et que jusqu'à ce qu'il y ait d'amples moyens à la disposition de la Législature, que l'on se borne à ne construire qu'une aile de l'Edifice pour y admettre une portion des malheureux infortunés actuels.

Les Commissaires ne peuvent terminer sans exprimer dans les termes les plus forts que l'humanité invoque à haute voix la Législature afin qu'il soit fait quelques efforts en faveur des Insensés qui sont maintenant reclus.

(Signé.) { J. G. OGDEN,
R. J. KIMBER,
CHARLES LAFRENAYE.

Pour Vraie Copie.
C. YORKE, Sec.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence, concernant l'Institution Royale, soit référé au Comité spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education.

Résolu,

Message relating to Commissaires Enquêteurs referred.

Resolved, That His Excellency's Message of the third instant, relating to the *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Labrie*, Mr. *Viger*, Mr. *Solicitor General*, Mr. *Bourdages* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

Message relating to Receiver General's Vault referred.

Resolved, That His Excellency's Message of the twenty second instant, relating to the Vault built by the Receiver General, be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Neilson*, Mr. *Peck* and Mr. *Young* do compose the said Committee.

Physic and Surgery Bill passed.

An engrossed Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Labrie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolution reported on Quebec Literary and Historical Society Petition;

Mr. *Tremain*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Literary and Historical Society of *Quebec*, reported, according to order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That a sum of two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to enable the *Quebec Literary and Historical Society* to procure certain Mathematical and Philosophical Instruments.

Bill in favour of the Quebec Literary and Historical Society read the first time.

Ordered, That Mr. *Blanchet* have leave to bring in a Bill to authorize the advance of a certain sum of money for the encouragement of the Literary and Historical Society of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Registry Offices Bill reported;

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the Bill to provide Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Misisquoi*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill to amend the Acts relating to Small Causes reported;

Mr. *Turgeon*, from the Committee of the whole House on the Bill to amend certain Acts therein mentioned respecting the summary trial of certain Small Causes, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table.

Mr. *Labrie* moved, seconded by Mr. *Déligny*, That the question of concurrence be now separately put on the said amendments.

Mr. *Bourdages* moved in amendment, seconded by Mr. *Boissonnault*, To strike out all the words, after the word "That" and insert the following, "the said Bill be taken into consideration in a Committee of the whole House to-morrow."

The House divided on the question of amendment; and

Résolu, Que le Message de Son Excellence, du troisième du courant, relativement aux Commissaires Enquêteurs dans le District de *Montréal*, soit référé à un Comité de cinq membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Labrie*, Mr. *Viger*, Mr. le *Solliciteur Général*, Mr. *Bourdages* et Mr. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Résolu, Que le Message de Son Excellence, du vingt-deuxième du courant, concernant la voute construite par le Receveur Général, soit référé à un Comité de cinq membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *De St.-Ours*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Neilson*, Mr. *Peck* et Mr. *Young* composent le dit Comité.

Un Bill grossoyé pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance, y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la profession d'Accoucheur, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Labrie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Mr. *Tremain*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé la Pétition des Membres de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lu de nouveau à la Table du Greffier et accordée par la Chambre, et elle est comme suit :

Résolu, Qu'une somme de Deux cens cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour donner à la Société Littéraire et Historique de *Québec* les moyens de se procurer certains Instrumens des Mathématiques et du Physique.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill, pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent pour encourager la Société Littéraire et Historique de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Misisquoi*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Mr. *Turgeon*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Mr. *Labrie* a proposé, secondé par Mr. *Déligny*, que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Mr. *Bourdages* a proposé en amendement, secondé par Mr. *Boissonnault*, de retrancher tous les mots après le mot "que," et d'insérer les suivans, "le dit Bill soit pris en considération en Comité de toute la Chambre "Demain."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement,

Message concernant les Commissaires Enquêteurs référé.

Message concernant la voute du Receveur Général référé.

Bill concernant la médecine et la Chirurgie passé.

Rapport d'une Résolution sur la Pétition de la Société littéraire et historique de Québec;

Bill en faveur de la Société Littéraire et Historique de Québec lu la première fois.

Rapport sur le Bill qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement;

grossoyé.

Rapport sur le Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes.

and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas,

Messieurs Bourdages, Larue, Fortin, Samson, Louis Lagueux and Boissonnault, (6).

Nays,

Messieurs Dessaulles, Viger, Young, Labrie, Quesnel, Blanchet, Letourneau, Freileigh, Tremain, Taylor, Peck, De St. Ours, Leslie, Mousseau, De Rouville, Neilson, Heriot, Dèligny, Malhiot, Laterrière, Turgeon, Child, Poirier, Raymond, Cuvillier, Knowiton, André Papineau, Cannon and Caron, (29).

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main motion, it was agreed to unanimously.

And the said Amendments were again read, and agreed to by the House.

amended ;

Mr. Blanchet moved, seconded by Mr. Larue, That the following Amendment be made to the said Bill, in the tenth Clause, after the words " County of Montreal" add the words " as well as to the City and County of Quebec."

The House divided on the question :

Yeas 28

Nays 2

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill to authorize the Surveyor of Highways and Bridges for the City and Banlieue of Quebec, to appoint a Deputy, was, according to order, read a second time ; committed.

A Bill to authorize the Surveyor of Highways and Bridges for the City and Banlieue of Quebec, to appoint a Deputy, was, according to order, read a second time. Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Second reading of the Bill to Incorporate the Minister and Trustees of Saint Andrew's Church, in the City of Quebec, being read ; deferred.

The Order of the day for the second reading of the Bill to Incorporate the Minister and Trustees of Saint Andrew's Church, in the City of Quebec, being read ; Ordered, That the said Order of the day be postponed till Monday next.

Bill relating to the Judge of Three Rivers read the second time ; referred.

A Bill to repeal in part and to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty, intituled " An Act for the division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," in certain matters relating to the District of Three Rivers, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Solicitor General, Mr. Peck, Mr. Viger and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

Bill to amend the Agricultural Improvement Act, read the second time ; referred.

A Bill to amend a certain Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled " An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of seven Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Labrie, Mr. Malhiot, Mr. Dèligny, Mr. De Rouville, Mr. De St. Ours, Mr. Fortin and Mr. Letourneau do compose the said Committee.

Committee on Montreal General Hospital Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Montreal General Hospital, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

VOL.—39.

Mr.

ment, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs Bourdages, Larue, Fortin, Samson, Louis Lagueux et Boissonnault. (6.)

Contre

Messieurs Dessaulles, Viger, Young, Labrie, Quesnel, Blanchet, Letourneau, Freileigh, Tremain, Taylor, Peck, Heriot, De St.-Ours, Leslie, Mousseau, De Rouville, Neilson, Dèligny, Malhiot, Laterrière, Turgeon, Child, Poirier, Raymond, Cuvillier, Knowiton, André Papineau, Cannon et Caron. (29.)

Ainsi elle a passée dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été accordée unanimement.

Et les dits amendemens ont été lus de nouveau, et accordés par la Chambre.

amendé ;

Mr. Blanchet a proposé, secondé par Mr. Larue, que l'amendement suivant soit fait au dit Bill dans la dixième Clause après les mots " Comté de Montréal," ajoutez " ainsi qu'à la Cité et Comté de Québec."

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 28

Contre 2

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill qui autorise l'Inspecteur des Chemins et Ponts pour la Cité et Banlieue de Québec, à nommer un Député, a été lu une seconde fois. Ordonné, Que le dit Bill soit référé a un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Bill qui autorise l'Inspecteur des Chemins à nommer un Député lu la seconde fois ; référé.

Lu l'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour l'Incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de Saint André, dans la Cité de Québec ; Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Seconde lecture du Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de St. André à Québec, remis.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rappeler en partie et amender un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappellé certaines Lois y mentionnées," à l'égard de certains objets relatifs au District des Trois-Rivières, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Peck, Mr. Viger et Mr. Cuvillier composent le dit Comité.

Bill concernant le Juge des Trois-Rivières lu une seconde fois ; référé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'agriculture en cette province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de sept membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Labrie, Mr. Malhiot, Mr. Dèligny, Mr. De Rouville, Mr. De St.-Ours, Mr. Fortin et Mr. Letourneau composent le dit Comité.

Bill pour amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture lu la seconde fois.

Lu l'ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée la Pétition du Président de l'Hôpital-Général de Montréal.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Comité sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal.

S N

Mr.

Mr. *Malhiot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Malhiot* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on the Petition of W. Lampson, Lessee of the King's Posts.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *William Lampson*, being read; The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Committee on Marine Hospital, Contagious Diseases, &c.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, that it is expedient to establish an Hospital for the reception of sick Seamen and other Indigent sick; and on that part of His Excellency's Speech which relates to Contagious Diseases, and other references thereto, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on Ordinance 17th Geo. III. cap. 4th;

The Order of the day for the House in Committee to consider if it is expedient to amend the Ordinance of the seventeenth *George Third*, chapter four, intituled "An Ordinance for regulating the Markets of "the Towns of *Quebec* and *Montreal*," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Larue* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's table and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to repeal so much of the Ordinance of the seventeenth *George Third*, chapter four, as relates to Forestallers.

Resolved, That a Committee of five Members be appointed to prepare a Bill in conformity to the said Resolution, to report the same with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Tremain*, Mr. *Viger*, Mr. *Clouet*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Larue* do compose the said Committee.

Committee on Chasseur's Museum Bill;

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to appropriate a certain sum of money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's table.

Ordered,

Mr. *Malhiot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Malhiot* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *William Lampson*;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Lu l'ordre jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expedient d'établir un Hôpital pour la reception des matelots malades, et autres malades indigens, et sur cette partie de la Harangue de Son Excellence relativement aux maladies contagieuses, et autres références à icelui;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expedient d'amender l'Ordonnance de la Dix-septième *George Trois*, Chapitre quatre, intitulé, "Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et "de *Montréal*."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expedient d'abroger les parties de l'Ordonnance de la dix-septième *George Trois*, chapitre quatre, concernant les Regratiers.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres, pour préparer un Bill en conformité à la dite Résolution, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Tremain*, Mr. *Viger*, Mr. *Clouet*, Mr. *Quesnel* et Mr. *Larue* composent le dit Comité.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Or-

Comité sur la Pétition de Wm Lampson, Fermier des Postes du Roi.

Comité sur l'Hôpital marin malades contagieuses, etc.

Comité sur l'Ordonnance de la 17e. Geo. III. Chap. 4;

rapport d'une Résolution;

et référée.

Comité sur le bill en faveur du musée de Chasseur;

rapport;

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Then, on Motion of Mr. *Clouet*, seconded by Mr. *Viger*,
The House adjourned.

Alors, sur motion de Mr. *Clouet*, secondé par Mr. *Viger*,
La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 27th February, 1830.

Samedi, 27 Février 1830.

Letter respecting the death of one of Mr. Speaker's children, communicated to the House.

THE House being met—The Clerk at the Table, acquainted the House, that he had received a Letter from Mr. Speaker, desiring him to inform the House of the death of one of his Children: and therefore he hoped the House would dispense with his attendance upon his duty for a day or two; and if it would be attended with no inconvenience to the Public Business, that the House would adjourn for a short time.

Whereupon it was moved, that the House would adjourn till Monday next at three of the Clock in the Afternoon.

And thereupon the Clerk (to whom those who spoke, addressed themselves according to former practice in the absence of the Speaker) by direction of the House, put the question for adjourning the House till Monday next at three of the Clock in the Afternoon.

And the House was accordingly adjourned till Monday next at three of the Clock in the Afternoon.

LA Chambre s'étant assemblée, le Greffier à la Table a informé la Chambre qu'il avait reçu une Lettre de Mr. l'Orateur, le priant d'informer la Chambre, qu'en conséquence de la mort d'un de ses Enfants, il espérait que la Chambre voudrait bien le dispenser de ses devoirs pour un jour ou deux, et que s'il n'en résultait aucun inconvénient pour les affaires publiques, la Chambre ajournerait pour quelques jours.

Sur quoi, il a été proposé que la Chambre s'ajourne à Lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Et là-dessus le Greffier (auquel se sont adressés ceux qui ont parlé, suivant la pratique usitée en l'absence de Mr. l'Orateur) a, par la direction de la Chambre, mis la Question pour ajourner la Chambre à Lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée à Lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lettre relative à la mort de l'un des enfans de Mr. l'Orateur communiquée à la Chambre.

Monday, 1st March, 1830.

Lundi, 1er. Mars 1830.

Mr. Speaker returns thanks to the House.

THE House being met, and Mr. Speaker having taken the Chair; he returned his humble thanks to the House for their kind indulgence to him.

LA Chambre étant assemblée et Mr. l'Orateur ayant pris la Chaire, il a fait ses humbles remerciemens à la Chambre de l'indulgence qu'elle avait bien voulu avoir pour lui.

Remerciemens de Mr. l'Orateur à la Chambre.

Orders of the day revived.

Ordered, That the Orders of the day of Saturday last, lost by the adjournment of the House on that day, be revived, and do follow in succession the Orders of this day.

Ordonné, Que les ordres du jour de Samedi dernier, perdus par l'ajournement de la Chambre ce jour, soient rétablis, et soient considérés en succession, après les ordres de ce jour.

Ordres du jour rétablis.

Message to Council for attendance of Honble. L. Gogy.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Lewis Gogy*, one of their Members, to attend the Special Committee of the House of Assembly, appointed to enquire into the manner in which Juries in Criminal matters have been drawn in the respective Districts of this Province, on Wednesday next the third instant, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

Ordered, That Mr. *Viger* do carry the said Message to the Legislative Council.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable *Lewis Gogy*, un de leurs membres, de comparaître Mercredi prochain, le troisième de ce mois, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée nommé pour s'enquérir de la manière dont on a fait le tirage des Jurés en matières criminelles dans les Districts respectifs de cette Province, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Ordonné, Que Mr. *Viger* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au Conseil pour demander l'hon. L. Gogy devant un Comité.

Petition respecting Counterfeiters of Bank Notes;

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Stanbridge* and *Dunham*, and of the Seigniorie of *Saint Armand*, and other places, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; setting forth: That for many years past the Eastern parts of the Township of *Dunham*, and *Saint Armand*, have been much infested with persons resorting thither for the purpose of counterfeiting Notes on the different Banks in the *United States*, a great quantity of which notes are circulated in this Country, to the injury of the ignorant and unwary: That such practices have a particular tendency to the corruption of youth and of public morals; the neglect of Agriculture, and have hitherto operated against the better settlement and improvement of these Townships: That the residence of such persons in the Country is also injurious to the reputation of the Inhabitants of that section of the Country generally

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Stanbridge* et *Dunham*, et de la Seigneurie de *Saint-Armand*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Taylor*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis un nombre d'années, les parties Est du Township de *Dunham* et de *Saint-Armand* ont été très-incommodées par des individus qui s'y rendent à l'effet de travailler à la contrefaçon de Billets des différentes Banques des *Etats-Unis*, et dont une quantité considérable circule dans le Pays, au grand dommage des personnes ignorantes et qui ne se tiennent pas sur leurs gardes: Que de semblables pratiques ont une tendance particulière à corrompre la jeunesse et les mœurs publiques et à faire négliger l'agriculture, et que cela a eu l'effet jusqu'à présent d'entraver l'établissement et l'amélioration de ces Townships: Que la résidence de ces individus fait pareillement tort à la réputation en général des habitants

Pétition concernant les contrefacteurs de billets de banques;

generally, who are looked upon with distrust by the Inhabitants of the *United States*, with whom they have intercourse, and is also incompatible with the friendly relations existing between this Government and the *United States*: That the resort of such persons to this Province is to be ascribed to the non-existence of any efficient Law for suppressing these nefarious practices. That the number of such persons is daily increasing: The Petitioners therefore earnestly pray that the House will be pleased to take into consideration the practice complained of, and adopt such measures as the House shall see fit for the suppression and further recurrence thereof.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Taylor, Mr. Peck, Mr. Solicitor General, Mr. Brooks and Mr. Freiligh do compose the said Committee.

Petition for an Act in favor of Insolvent Debtors.

A Petition of divers Inhabitants of the Borough of *William Henry*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Viger, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners, desirous of having some alteration made in the Laws between Debtor and Creditor, as existing in this Province, humbly beg leave to represent their views and wishes upon this subject to the Legislature, in hopes that their application may be productive not only of personal relief to that unfortunate class of Individuals who are suffering under the oppressive operation of these Laws, but also of future and permanent advantage to the mercantile interests, and the demands of humanity: That it is the humble opinion of the Petitioners that the Law constituted as it now is, exposing the miserable Debtor after being stripped of all his property, to imprisonment for life, is not only impolitic, unwise and unjust, but also contrary to the dictates of sound policy, of humanity and of christianity: That the Petitioners are fully persuaded that an alteration in these Laws, tending to mitigate the severity of their operation, would be for the benefit of both Debtor and Creditor, that vengeance and angry passions should not be gratified by the Laws; that it is for the benefit of the Creditors to save from the waste produced by obstinacy and rancour the property of the Debtor, that Creditors should share something of the misfortunes of Debtors, as they undoubtedly share somewhat of their prosperity, and that if the Creditor has a claim on the property of the Debtor, society has a claim on his industry and the exertions of his moral and physical faculties. Wherefore the Petitioners desirous of seeing the Statutes of *Lower Canada* freed from that relic of barbarism which has so long disgraced this Province, humbly pray that the House may be pleased to take the subject into their wise and humane consideration, and that an Act may be passed by the Legislature, whereby Insolvent Debtors upon giving up the whole of their property for the benefit of their Creditors, may be relieved from imprisonment under such conditions, restrictions, provisions and penalties as may be deemed fit, both for the prevention of fraud, and for the relief of misfortunes, or distress, or such other course adopted for the accomplishment of this important object as to the House in its wisdom may seem expedient.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Viger, Mr. Quesnel, Mr. Solicitor General, Mr. Cuvillier and Mr. Duval do compose the said Committee.

Ordered,

tans de cette partie du Pays, qui sont regardés avec confiance par les habitans des *Etats-Unis*, avec lesquels ils ont des affaires, et que cela est aussi incompatible avec les relations amicales existantes entre ce Gouvernement et celui des *Etats-Unis*: Que l'on doit attribuer la fréquentation de cette Province par ces individus à un manque de lois capables de réprimer ces pratiques perverses, et que le nombre de ces personnes augmente de jour en jour: Pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre prendre en considération le sujet dont ils se plaignent, et adopter telles mesures à l'effet de supprimer et d'empêcher le renouvellement à l'avenir de ces pratiques, que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Taylor, Mr. Peck, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Brooks et Mr. Freiligh composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans du Bourg de *William-Henry*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Viger, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires désirant qu'il fut fait quelques changemens dans les lois qui règlent les droits des Créanciers vis-à-vis des Débiteurs, selon qu'elles existent en cette Province, demandent humblement qu'il leur soit permis de soumettre leurs vues et leurs désirs à ce sujet à la Législature, dans l'espérance que leurs représentations pourront procurer non-seulement le soulagement personnel de la classe infortunée qui souffre de l'opération oppressive de ces lois, mais aussi l'avantage futur et permanent du Commerce, et faire cesser les plaintes de l'humanité: Que c'est l'humble opinion des Pétitionnaires que la loi, telle qu'elle existe maintenant, exposant un débiteur malheureux, après qu'il aura été dépouillé de tous ses biens, à un emprisonnement pour la vie, est non-seulement impolitique, malavisée et injuste, mais qu'elle répugne encore aux sentimens de l'humanité et aux préceptes du Christianisme: Que les Pétitionnaires sont pleinement persuadés qu'une modification qui aurait pour objet de mitiger la sévérité de ces lois dans leur opération, serait aussi avantageuse au créancier qu'au débiteur; que ces lois ne doivent pas donner les moyens d'assouvir la vengeance et les passions humaines; qu'il est avantageux aux créanciers de sauver les biens des débiteurs de la ruine à laquelle les exposent l'obstination et l'animosité; que les créanciers doivent souffrir des malheurs de leurs débiteurs, puisqu'ils profitent bien de leurs prospérité, et que si le créancier a droit à la propriété du débiteur, la société a droit à son industrie et aux efforts de ses facultés morales et physiques. A ces causes, les Pétitionnaires désirant voir disparaître du code de Lois du *Bas-Canada*, ce reste de la barbarie qui fait depuis si longtems la disgrâce de cette Province, demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre le sujet en sa sage et humaine considération, et de passer un Acte par lequel les débiteurs insolubles, en faisant cession de tous leurs biens à leurs créanciers, seront exempts d'emprisonnement, sous telles conditions, restrictions, dispositions et pénalités qui paraîtront convenables, tant pour prévenir la fraude, que pour soulager le malheur et l'infortune, ou de prendre, pour parvenir à cette fin importante, telle autre mesure que la Chambre dans sa sagesse trouvera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Viger, Mr. Quesnel, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Cuvillier et Mr. Duval composent le dit Comité.

Ordonné,

référée.

Pétition pour un acte en faveur des débiteurs insolubles.

référée.

The Petition of F. Pearl referred.

Ordered, That the Petition of *Frederick Pearl*, presented to this House on the eighth of February last, be referred to the said Committee.

The Petition relating to the affairs of the Fabrique of St. Anne de la Pérade referred.

Resolved, That the Petition of the Church Wardens and other Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, presented to this House on the fifth February last, on the subject of the Administration of the *Fabrique*, be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. Cannon, Mr. Larue and Mr. Labrie do compose the said Committee.

Another Petition relating to the affairs of the Fabrique of St. Anne de la Pérade:

A Petition of the Church Wardens and other Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Cannon, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners have learned with the utmost astonishment, through the public newspapers, that certain Individuals of their Parish have petitioned the House on the subject of the affairs of their *Fabrique*, pretending to act in the name of the whole body of Church Wardens, when in fact not one of the Church Wardens in office, and only a few of the ancient ones have joined them: That it is by a strange perversion of words that they qualify themselves as principal proprietors, (*notables*), two thirds of them not being entitled to such a denomination, many of them not having even any real property: That it is at least a bold assertion on their part to say that the true amount of the income of the Church cannot be known, as they have neither seen, nor even asked to see, the documents ascertaining that income, being contented to deny gratuitously their existence: That it is unfounded to state that the Church Wardens have no means of ascertaining the revenues of the Church, since besides the Deeds of conveyance, Leases and Deeds of adjudication of Pews, &c., they can further direct themselves by the accounts both of receipt and expenditure kept in the fullest detail by their predecessors: That it is against all good faith to represent the administration of the *Fabrique* as vicious and dangerous, whilst it is acknowledged through all the Parish that the concerns of the *Fabrique* are in a flourishing state, and the large sums of money which it keeps in deposit, are incontestable proof with all dispassionate persons that that administration has been most carefully and faithfully performed. The Petitioners cannot forbear remarking that the number of signatures to the Petition in question, is very trifling, considering the population of the Parish: That the mode of proceeding to the election of Church Wardens and of holding meetings, as prayed for by the said Petitioners, would be productive of tumult and even dangerous consequences, would open the door to intrigues, bias the suffrages, and give admittance into the office of Church Warden to persons undeserving of confidence; the generality of the Parishioners being easily influenced by persons to whom they are indebted, &c., as has been proved in a late instance; whereas Church Wardens chosen from among the wealthiest inhabitants are more independent. Wherefore the Petitioners pray the House to pay no attention to the Petition alluded to, as being in no wise expressive of the sentiments of the Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, and to leave to the Petitioners the peaceable enjoyment of their usage; a usage founded on the Ordinance of the Superior Council of the twelfth February One thousand six hundred and seventy-five, and followed in almost all the Parishes of the Diocese, and with which they have every reason to be satisfied.

Ordered,

Ordonné, Que la Pétition de *Frederick Pearl*, présentée à cette Chambre le huitième Février dernier, soit référée au dit Comité.

La Pétition de F. Pearl référée.

Résolu, Que la Pétition des Marguilliers et autres Habitans de la Paroisse de *Sainte-Anne de la Pérade*, présentée à cette Chambre le cinquième Février dernier, au sujet de l'administration de la Fabrique, soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La pétition concernant les affaires de la fabrique de St. Anne de la Pérade, référée.

Ordonné, Que Mr. Neilson, Mr. Bourdages, Mr. Cannon, Mr. Larue et Mr. Labrie composent le dit Comité.

Une Pétition des Marguilliers et autres Habitans de la Paroisse de *Sainte-Anne de la Pérade*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Cannon, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que c'est avec une extrême surprise que les Pétitionnaires ont appris par la voie des Papiers publics, que quelques individus de leur paroisse ait fait une Adresse à la Chambre concernant les affaires de leur Fabrique, comme agissant au nom des Marguilliers en corps, tandis qu'ils n'ont pas avec eux un seul des Marguilliers en exercice, et qu'ils ne forment qu'un petit nombre des anciens Marguilliers: Que c'est par un étrange abus des mots qu'ils se qualifient de notables propriétaires, les deux tiers d'entr'eux ne pouvant être désignés sous le nom de notables, une partie n'ayant pas même de propriété: Que c'est au moins avec témérité qu'ils avancent qu'on ne saurait connaître au juste le montant des rentes de l'église, n'ayant pas vu ni même demandé à voir les papiers qui peuvent constater les dites rentes; mais se contentant d'en nier gratuitement l'existence: Qu'il est faux que les Marguilliers n'aient aucune certitude au sujet des revenus de l'église, puisqu'indépendamment des Contrats de Concessions, des Baux, des Actes d'Adjudication de Bancs, &c., ils ont encore pour se guider les comptes, tant en recette qu'en dépense de leurs prédécesseurs, tenus dans le plus grand détail: Qu'il est absolument contre la bonne foi de représenter l'administration de la Fabrique comme vicieuse et dangereuse, tandis que, de l'aveu de toute la Paroisse, la fabrique est dans un état prospère et que les sommes considérables qu'elle a en dépôt sont une preuve sans réplique, pour tout homme sans passion, que cette administration a été des plus fidèles et des plus soignées: Les Pétitionnaires ne sauraient se dispenser d'observer que le nombre des signataires de la Pétition en question est très-petit en égard à la population de la Paroisse: Que le mode d'élection des Marguilliers et de tenue des Assemblées réclamé par les dits signataires, ne tendrait qu'à rendre les Assemblées tumultueuses et même dangereuses; à ouvrir une porte à la cabale, à gêner les suffrages et à introduire dans l'œuvre des personnes peu dignes de confiance, le commun des paroissiens pouvant aisément être influencé à raison de dettes, &c., comme une expérience récente l'atteste; au lieu que les Marguilliers toujours pris parmi les citoyens les plus aisés sont plus indépendans. Les Pétitionnaires concluent donc à prier la Chambre de n'avoir aucun égard à la Pétition à laquelle ils font allusion, comme n'étant nullement l'expression des sentimens de la Paroisse de *Sainte-Anne de la Pérade*, et de les laisser dans la paisible possession de leur usage, usage fondé sur l'ordonnance du Conseil supérieur du douze Février mil six cent soixante-quinze, observé dans la presque totalité des Paroisses du Diocèse, et dont ils n'ont qu'à se féliciter.

Autre pétition concernant les affaires de la fabrique de la Paroisse de St. Anne de la Pérade;

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Church Wardens and other Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Péruce*, on the subject of the administration of the *Fabrique*.

Petition for a diminution of the rates of weighing paid on the Quebec Markets;

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth:—That, in or about the year One thousand eight hundred and twenty-two, the Petitioners addressed a Petition to the House of Assembly, praying a diminution of the rates of weighing paid on the *Quebec* Markets; in consequence of which Petition the House of Assembly passed a Bill, which however did not become Law, having been rejected by the Legislative Council: That the Petitioners complained in that Petition of a number of grievances which still continue to exist, causing much inconvenience to those who labour under them: That it is indispensable to enact a Law, for the removal of those grievances. Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased to take their Petition into consideration, and doing as to Justice appertaineth, pass a Law to diminish the exorbitancy of the rates in question.

referred;

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Clouet*, Mr. *Cannon* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

Instruction respecting the Montreal Markets.

Ordered, That it be an Instruction to the said Committee to enquire whether any abuses exist in the Town of *Montreal*, in the same matter, and the best means of remedying the same.

Petition against the Road Laws;

A Petition of divers inhabitants of the Township of *Stanbridge*, and its vicinity, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; Complaining of the misconstruction of the Road Laws by one or two Magistrates, whereby persons having purchased the rear of a Lot are compelled to work on the front Road from which they derive no benefit; and praying a remedy.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of the Parish of *Saint Antoine, Rivière du Loup*.

Decisions of the Courts of Justice on the subject of the Militia Ordinances presented.

The House being informed that Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was at the door, he was admitted, and at the Bar delivered the Decisions of His Majesty's Courts of Justice in this Province, that the Militia Ordinances passed by the Governor and Council of the late Province of *Quebec*, are Laws in force; and also authentic Copies of the Records of the Causes in which such Judgments have been rendered; pursuant to the Address of this House of Tuesday last.

Appendix (O.)

For the said Documents, see Appendix (O.) at the end of this Volume.

Instruction to Committee on Education.

Ordered, That it be an Instruction to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education, to enquire whether it would not be expedient to adopt measures for procuring a Master or Preceptor to instruct the Deaf and Dumb in this Province.

Mr.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Marguilliers et autres Habitans de la Paroisse de *Sainte-Anne de la Péruce*, au sujet de l'administration de la *Fabrique*.

référé.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont en l'année ou vers l'année mil huit cent vingt-deux, présenté à la Chambre d'Assemblée d'alors, une pétition tendante à faire diminuer les Tarifs de la Pesée sur les Marchés de la ville de *Québec*; sur laquelle Pétition il fut passé un Bill par la Chambre d'Assemblée qui n'eut point force de Loi, vû qu'il fut rejeté par le Conseil Législatif. Que dans cette Pétition, les Pétitionnaires se plaignaient de plusieurs Grieffs, lesquels n'ont pas été redressés depuis; et ce qui continue à faire souffrir tous les intéressés. Qu'une Loi pour le redressement de tels Grieffs serait absolument nécessaire. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre de vouloir bien dans sa sagesse et justice prendre la présente Pétition sous considération, et y faisant droit, passer une Loi qui puisse diminuer les Tarifs en question, qui sont exorbitans.

Pétition pour faire diminuer les droits de la pesée, payés sur les marchés de Québec;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Clouet*, Mr. *Cannon* et Mr. *Leslie* composent le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de s'enquérir s'il existe des abus dans la Ville de *Montréal*, relativement aux mêmes objets, et des remèdes qu'il serait convenable d'y apporter.

Instruction concernant les marchés de Montréal.

Une Pétition de divers Habitans du Township de *Stanbridge* et de ses environs, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Taylor*, laquelle a été reçue et lue; se plaignant de la mauvaise interprétation des Lois des Chemins par un ou deux Magistrats, par laquelle des personnes ayant acheté la profondeur d'un Lot ont été forcées de travailler sur le Chemin de front, dont il ne retire aucune avantage; et demandant un remède.

Pétition contre les lois des chemins;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de la Paroisse de *Saint Antoine Rivière du Loup*.

référé.

La Chambre étant informée que le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, était à la porte, il a été admis, et a délivré à la Barre les Décisions des Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province, que les Ordonnances de Milices passées par le Gouverneur et le Conseil de la ci-devant Province de *Québec* sont des Lois en force, et aussi des Copies authentiques des Records des Causes dans lesquelles tels Jugemens peuvent avoir été rendus, conformément à l'Adresse de cette Chambre de Mardi dernier.

Décisions des cours de justice au sujet des ordonnances de milice présentées.

Pour les dits Documents, voyez Appendice (O.) à la fin de ce Volume.

Appendice (O.)

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au Comité Spécial sur cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Éducation, de s'enquérir s'il ne serait pas convenable de prendre des moyens de se procurer un Maître ou Précepteur pour instruire les Sourds et Muets en cette Province.

Instruction au Comité sur l'Éducation.

Mr.

Report on J. Porteous' Bridge Bill;

Mr. Scott, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus* opposite the Village of *Sainte Rose*, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Bill relating to the Judge of Three Rivers;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal in part and to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," in certain matters relating to the District of *Three Rivers*, reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

the Bill engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Report on City of Quebec Incorporation Bill;

Mr. *Louis Lagueux*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to Incorporate the City of *Quebec*, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Registry Offices Bill passed.

An engrossed Bill to provide Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missisquoi*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missisquoi*."

Ordered, That Mr. *Peck* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to amend the Acts relating to Small Causes passed.

An engrossed Bill to amend certain Acts therein mentioned respecting the summary trial of certain Small Causes, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Labrie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Chasseur's Museum Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain Sum of money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Documents relating to the Militia Ordinances referred.

Resolved, That the Documents received this day, from His Excellency the Administrator of the Government, relating to the Militia Ordinances of the Governor and Council of the late Province of *Quebec*, be referred to a Committee of Five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Duval*, Mr. *Viger* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter, read the second time;

A Bill to continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the President, Directors and Company of the Bank of *Montreal*," and

Mr. Scott, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de péage sur la Rivière *Jesus*, vis-à-vis le village de *Sainte Rose*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table.

Rapport sur le bill du pont de J. Porteous;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rappeler en partie et amender un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," à l'égard de certains objets relatifs au District des *Trois-Rivières*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun Amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le bill concernant le Juge des Trois-Rivières;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

le bill grossoyé.

Mr. *Louis Lagueux*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Cité de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour incorporer la Cité de Québec.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missisquoi*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour des Bureaux d'Enregistrement passé.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missisquoi*."

Ordonné, Que Mr. *Peck* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour amender certains Actes y mentionnés relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Labrie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*, a été lu pour la troisième fois.

Bill en faveur du Musée de Chasseur, passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Résolu, Que les Documents reçus ce jour, de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relativement aux Ordonnances de Milices du Gouverneur et du Conseil de la ci-devant Province de *Québec*, soient référés à un Comité de cinq membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer, querir personnes, papiers et records.

Les Documents relatifs aux Ordonnances de Milice référés.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Duval*, Mr. *Viger* et Mr. *Leslie* composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque

Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal lu la seconde fois.

and to amend the said Act, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Cuivillier, Mr. Solicitor General, Mr. Quesnel, and Mr. Quirouet do compose the said Committee.

Bill to incorporate the Minister and Trustees of St. Andrew's Church, Quebec, read the second time ; referred.

A Bill to incorporate the Minister and Trustees of Saint Andrew's Church in the City of Quebec, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Solicitor General, Mr. Scott, Mr. Neilson and Mr. Malhiot do compose the said Committee.

Committee on Sheriff's Returns Bill ;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to expedite the proceedings on Sheriff's Returns, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Scott reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto ; and the Report was again read at the Clerk's Table.

Bill engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Committee on Inane, Foundlings, &c.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Religious Ladies Ursulines of Three-Rivers, and other references thereto, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De St. Ours took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. De St. Ours reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Committee on Bill to authorize the Inspector of Roads to appoint a Deputy.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the Surveyor of Highways and Bridges for the City and Banlieue of Quebec, to appoint a Deputy, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Cannon took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Resolutions on Montreal General Hospital reported.

Mr. Malhiot, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Montreal General Hospital, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That a Sum of Three hundred and eighty-five pounds currency, be granted to the Corporation of the Montreal General Hospital, to pay off a debt incurred by the purchase of a Lot of Ground.

2. *Resolved*, That a Sum of Two hundred and fifty pounds currency, be granted as an aid to the Hospital for the current expenses of the year.

Ordered,

"Banque de Montréal," et pour amender le dit Acte, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Cuivillier, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Quesnel et Mr. Quirouet composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de Saint André dans la Cité de Québec, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de St. André à Québec, lu la seconde fois ; référé.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Scott, Mr. Neilson et Mr. Malhiot composent le dit Comité.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill aux fins d'accélérer les procédures sur les Rapports des Shérifs ;

Comité sur le Bill concernant les rapports des shérifs.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Scott a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Scott a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée la Pétition des Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, et autres références à icelui ;

Comité relativement aux Inanés et Enfants-trouvés.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. De St.-Ours a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. De St.-Ours a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui autorise l'Inspecteur des Chemins et Ponts, pour la Cité et Banlieue de Québec, a nommer un Député ;

Comité sur le Bill qui autorise l'Inspecteur des Chemins à nommer un Député.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Cannon a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Mr. Malhiot, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Président de l'Hôpital Général de Montréal, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre, et elles sont comme suit :

Rapport de Résolutions sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal.

1. *Résolu*, Qu'une somme de Trois cent quatrevingt-cinq livres courant, soit accordée à la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal pour payer une Dette contractée par l'Achat d'un Lot de Terre.

2. *Résolu*, Qu'une somme de Deux cent cinquante Livres Courant, soit accordée comme une Aide à l'Hôpital pour les Dépenses courantes de l'année.

Ordonné,

Montreal General Hospital Appropriation Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money as an aid to the Corporation of the General Hospital of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Resolutions on Marine Hospital Bill read the first time.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, That it is expedient to establish an Hospital for the reception of Sick Seamen and other indigent Sick, and on that part of His Excellency's Speech which relates to Contagious Diseases, and other references thereto, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to adopt certain Legislative Provisions to prevent the introduction of Contagious Diseases in this Province.

2. *Resolved*, That it is expedient to prevent the spreading of Contagious Diseases, that a temporary Fever Hospital should be erected in a retired place out of Town.

3. *Resolved*. That it is expedient that all persons coming into the Province affected with Contagious Diseases, or Pauper Patients in a condition to spread Contagion, should be sent into the said Hospital and treated therein.

4. *Resolved*, That it is expedient that all vessels arriving at the Port of *Quebec* with Steerage Passengers should be examined by a Medical Man before the landing of any such persons from on board such Vessels.

5. *Resolved*, That it is expedient that no Master or Captain of Vessel shall disembark any Steerage Passengers from on board of his Vessel before he receives a Permit to that effect from a Health Officer.

6. *Resolved*, That it is expedient that all persons affected with Contagious Fever or disorders on board of any vessel in the Port of *Quebec*. be reported to the Health Officer who may order them to be sent to the said Hospital.

7. *Resolved*, That it is expedient that the sum of Seven hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for the purchase of articles of Diet for the Sick, of Bedding, Kitchen Utensils, Medicines, and for the Servant's Wages, and hiring of the House for one year.

8. *Resolved*, That a Sum, not exceeding Eleven thousand five hundred and forty one Pounds, eight shillings and sixpence Currency, be granted to His Majesty, for the purpose of building an Hospital for the reception of Sick Seamen and other indigent Sick Persons; the said Sum to be paid in the course of three years, in three equal payments.

9. *Resolved*, That a Sum, not exceeding Seven hundred Pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, for the current year.

Ordered, That Mr. *Blanchet* have leave to bring in a Bill to provide for the erection of a Marine Hospital in or near *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Marine Hospital Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Clouet* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned towards the support of the Emigrant Hospital established in *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Emigrant Hospital Bill read the first time.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent à l'aide de la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Bill pour une appropriation en faveur de l'Hôpital Général de Montréal lu la première fois.

Mr. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été réérée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'établir un Hôpital pour la réception des matelots malades, et autres malades indigens, et sur cette partie de la Harangue de Son Excellence relativement aux maladies contagieuses, et autres références à icelui, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions concernant l'Hôpital des malades contagieuses, etc.

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'adopter certaines Dispositions Législatives pour prévenir l'introduction de Maladies contagieuses en cette Province.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient pour prévenir la propagation des Maladies contagieuses, d'eriger un Hôpital temporaire pour les personnes affectées de Fièvre dans un lieu retiré hors de la ville.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient que toutes les personnes qui arriveront dans cette Province affectées de Maladies contagieuses, ou les malades pauvres dans un état à répandre la contagion, fussent envoyés et traités dans le dit Hôpital.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient que tous les vaisseaux qui arriveront au Port de *Quebec* avec des Passagers de l'avant fussent examinés par un Médecin avant de laisser prendre terre aux susdits Passagers.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient qu'aucun Maître ou Capitaine de Vaisseau ne débarque aucun Passager de son Vaisseau avant d'avoir reçu d'un Officier de Santé une permission à cet effet.

6. *Résolu*, Qu'il est expédient que toutes les personnes affectées de Fièvres ou de Maladies contagieuses à bord d'aucun Vaisseau dans le Port de *Quebec*, soient annoncées à l'Officier de Santé qui les fera envoyer au dit Hôpital.

7. *Résolu*, Qu'il est expédient que la somme de sept cents cinquante Livres courant soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'objets de régime pour les malades, de couvertures de lits, d'utensiles de cuisine, de médecines, et pour les gages des Domestiques et le Loyer de la Maison pour une année.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents quarante-et-une Livres huit Schelings et six Deniers courant soit accordée à Sa Majesté, pour bâtir un Hôpital pour la réception des matelots malades et autres malades indigens, laquelle somme sera payée dans le cours de trois années, en trois payemens égaux.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cents Livres courant, soit accordée à Sa Majesté pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Quebec*, pour la présente année.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'érection d'un Hôpital de Marine à ou près de *Quebec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill concernant un hôpital de marine lu la première fois.

Ordonné, Que Mr. *Clouet* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, établi dans *Quebec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Bill en faveur de l'hôpital des émigrés lu la première fois.

Grass promotion Bill read the second time;

A Bill for preserving for the purposes of Husbandry the Grass growing on Beaches in the District of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Gaspé Judicature Bill read the second time;

A Bill further to continue for a limited time (with the exception therein mentioned) a certain Act passed in the sixth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to amend and continue for a limited time two certain Acts therein mentioned relating to the Judicature of the Inferior District of *Gaspé*," was, according to order, read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Boroughs and Villages Police Bill read the second time;

A Bill further to continue for a limited time a certain Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the Police of the Borough of *William Henry*, and certain other Villages in this Province," was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Malhiot* and Mr. *Raymond* do compose the said Committee.

Good Order Bill read the second time;

A Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the seventh year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act more effectually to provide for the maintenance of Good Order in Churches, Chapels and other places of Public Worship, and for other purposes therein mentioned was, according to order read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Bill in favor of the Quebec Literary and Historical Society read the second time; engrossed.

A Bill to authorize the advance of a certain sum of money for the encouragement of the Literary and Historical Society of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Report on Petition of Edward Larue, deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *Edward Larue*, and also the Account of Expenses incurred by the said *Edward Larue*, in distributing the Laws of the last Session, being read;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Report on Petition for a reduction of the Duty on Tobacco, deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants and Traders of *Montreal*, being read;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Committee on His Excellency's Answer to the Address on the subject of the Militia, deferred.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the Answer of His Excellency the Administrator of the Government to the humble Address of this House, praying His Excellency to transmit the Petition of this House to His Majesty on the subject of the Militia Ordinances of the Governor and Legislative Council of the late Province of *Quebec*, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed.

Conformément à l'ordre, un Bill pour conserver pour les fins de l'Agriculture le Foin qui croit sur les Grèves dans le District de *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill pour conserver le foin lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour continuer encore pour un tems limité (avec l'exception y mentionnée) un certain Acte passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour amender et continuer encore pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*," a été lu une seconde fois.

Bill concernant la Judicature de Gaspé lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour continuer encore pour un tems limité un certain Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir a la Police du Bourg de *William-Henry*, et certains autres Villages de cette Province," a été lu une seconde fois.

Bill concernant la police dans les bourgs et villages lu la seconde fois;

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *De St.-Ours*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Malhiot* et Mr. *Raymond* composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles, et autres places de culte public, et pour d'autres objets y mentionnés," a été lu une seconde fois.

Bill pour le bon ordre lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent, pour encourager la Société Littéraire et Historique de *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill en faveur de la société littéraire et historique de Québec lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*Edouard Larue*, et aussi le Compte des Dépenses encourues par le dit *Edouard Larue*, en distribuant les Lois de la dernière Session.

Rapport sur la pétition d'Edouard Larue remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands et Négocians de *Montréal*.

Rapport sur la pétition pour une réduction du droit sur le tabac remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la Réponse de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement à l'humble Adresse de cette Chambre, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté la Pétition de cette Chambre au sujet des Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*.

Comité sur la Réponse de son Excellence à l'adresse au sujet de la milice, remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Mercredi.

ed till Wednesday next, and be then the first Order of the day.

credi prochain, et qu'il soit alors le premier ordre du jour.

Committee on Navigation between the Cascades and Côteau du Lac;

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Joseph de Soulanges*, being read;

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint-Joseph de Soulanges*.

Comité concernant la navigation entre les Cascades et le Côteau du La

The House accordingly resolved itself into the said Committee;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Laterrière* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Laterrière* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Laterrière* reported that the Committee had come to several Resolutions which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

Mr. *Laterrière* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir; et qu'il lui était enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain.

Committee on E. N. L. Dumont's Bridge Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montréal*, being read;

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*.

Comité sur le bill du pont d'E. N. L. Dumont.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had gone through the Bill and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Then, on Motion of Mr. *Clouet*, seconded by Mr. *Scott*,

Alors, sur motion de Mr. *Clouet*, secondé par Mr. *Scott*,

The House adjourned.

La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 2nd March, 1830.

Mardi, 2 Mars 1830.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

MESSAGE du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

LEGISLATIVE COUNCIL,
Tuesday, 2nd March, 1830.

CONSEIL LEGISLATIF,
Mardi, 2 Mars 1830.

Leave to the Honorable Mr. Gagy to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Gagy* to attend the Special Committee of the House of Assembly appointed to enquire into the manner in which Juries in Criminal matters have been drawn in the respective Districts of this Province, on Wednesday next the third instant, at Ten o'Clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if he thinks fit.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. *Gagy*, d'aller, s'il le juge à propos, Mercredi prochain, le troisième de ce mois, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, nommé pour s'enquérir de la manière dont on a fait le tirage des Jurés en matières Criminelles dans les Districts respectifs de cette Province, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'hon. Mr. Gagy de paraître devant un comité.

And also,

Et aussi;

Mr. Speaker,

Mr. l'Orateur,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any Amendment:

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans sans amendement :

Le conseil a concouru;

The Council have agreed to

" An Act to repeal certain parts of an Act passed in the Thirty-fourth year of His late Majesty's Reign, intituled, " An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," and to ascertain the Boundaries of the District of *Three Rivers*."

" Acte pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé " Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," et pour définir les bornes du District des *Trois-Rivières*."

Bill pour définir les bornes du district des *Trois-Rivières*.

Bill to ascertain the Boundaries of the District of *Three Rivers*.

" An

" Acte

Bill for increasing the duration of the Criminal Terms.

“ An Act to amend an Act passed in the Thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty *George the Third*, intituled, “ An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, to amend the Judicature thereof, and to repeal certain Laws therein mentioned,” inasmuch as the same relates to the Courts of Criminal Jurisdiction.”

Bill for vacating the seats of Members.

“ An Act for vacating the seats of Members of the Assembly accepting Offices of profit and becoming accountable for Public Money.”

Bill in favour of the Montreal Natural History Soc.ety.

“ An Act to authorize the advance of a certain sum of Money to enable the Natural History Society of *Montreal*, to purchase a Cabinet of Minerals.”

And also,

Bill relating to the endorsement of Writs of Attachment, with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, “ An Act to repeal so much of the Ordinance Twenty-seventh, *George Third*, Chapter Four, intituled “ An Ordinance to continue in force for a limited time an Ordinance made in the Twenty-fifth year of His Majesty’s Reign, intituled “ An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a Commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages,” with such additional Regulations as are expedient and necessary” as requires that Writs of Attachment be endorsed,” with several amendments to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Amendments to Bill relating to the endorsement of Writs of Attachment considered & agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled “ An Act to repeal so much of the Ordinance Twenty seventh, *George Third*, Chapter Four, intituled “ An Ordinance to continue in force for a limited time an Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty’s Reign, intituled, “ An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages,” with such additional Regulations as are expedient and necessary,” as requires that Writs of Attachment be endorsed,” be now taken into consideration.

The House accordingly proceeded to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth :
Press 1. Line 33.—After “ issue” insert “ and also
“ the name of the person upon
“ whose Affidavit such Writ or
“ Process shall have been obtained.”

Preamble, Press 1st, Line 3.—After “ limited” insert “ time.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Jurors Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Viger* have leave to bring in a Bill to regulate the mode of selecting and summoning Jurors in Civil and Criminal Matters.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time ; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Ordered,

Bill pour étendre la durée des termes criminels.

“ Acte qui amende un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté *George Trois*, intitulé “ Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d’icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées, en autant qu’il a rapport aux Cours de Jurisdiction Criminelle.”

Bill pour rendre vacans les sièges des membres.

“ Acte pour rendre vacans les sièges des membres de l’assemblée qui acceptent des emplois de profit ou qui deviennent comptables des deniers publiques.”

Bill en faveur de la Société d’Histoire naturelle de Montréal.

“ Acte pour autoriser l’avance d’une certaine somme d’argent afin de mettre la Société d’Histoire Naturelle à *Montréal* en état de faire l’acquisition d’un Cabinet de Minéralogie.

Et aussi,

Bill concernant l’endossement sur l’ordre de saisie-arrêt, avec un amendement.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, “ Acte pour abroger la partie de l’Ordonnance de la vingt-septième *George Trois*, Chapitre Quatre, intitulé, “ Ordonnance qui continue en force pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du Règne de Sa Majesté, intitulée, “ Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit les procès par Jurés dans les affaires de commerce et d’injures personnelles, qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires en ce qui concerne l’endossement sur l’ordre de saisie arrêt,” avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l’Assemblée.

Et ensuite il s’est retiré.

Amendement au Bill concernant l’endossement sur l’ordre de saisie-arrêt pris en considération et accordé.

Ordonné, Que l’Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé, “ Acte pour rappeler la partie de l’Ordonnance de la vingt-septième *George Trois*, Chapitre quatre, intitulée, “ Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulée, “ Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours civiles de judicature, et qui établit les procès par Jurés dans les Affaires de Commerce et d’Injures personnelles, qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires, en ce qui concerne l’endossement sur l’ordre de saisie-arrêt,” soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu comme suit :
Feuille 1^e e. Ligne 42.—Après, “ émané” insérez,
“ et aussi le nom de la personne sur l’affidavit de laquelle tel writ ou ordre aura été accordé.”

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été accordé par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescée à leur amendement.

Bill concernant le tirage des jurés lu la première fois.

Ordonné, Que Mr. *Viger* ait la permission d’introduire un Bill pour régulariser le tirage et la sommation des jurés en matières civiles et criminelles.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d’être lu une seconde fois Samedi prochain.

Ordonné,

St. Francis Judicature Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Peck have leave to bring in a Bill to continue further for a limited time a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to erect certain Townships therein mentioned into an Inferior District, to be called the Inferior District of Saint Francis, and to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision for the due Administration of Justice in the said Inferior District.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on Petition respecting Counterfeiters of Bank Notes.

Mr. Taylor, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of Stanbridge and Dunham, and of the Seigniories of Saint Armand, and other places, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having maturely considered the subject brought under its consideration by the Petitioners, respectfully beg leave to report to Your Honorable House as its opinion, that the provisions of the Act of the Fifty-first George Third, chapter ten, are sufficient, if enforced, to protect the public against the nefarious acts complained of; and it therefore deems it unnecessary to recommend any further Legislative enactments in regard of the same.

An Order of the Day revived.

Ordered, That the Order of the Day of the twenty-third February last, for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Female Compassionate Society of Quebec, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that this House will to-morrow resolve itself into the said Committee.

Message to Council for attendance of the Honble. John Hale.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable John Hale, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Message of His Excellency the Administrator of the Government, of the twenty-second of February last, relating to the Vault built by the Receiver General, on Friday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

Ordered, That Mr. De St. Ours do carry the said Message to the Legislative Council.

Sheriffs Returns Bill passed.

An engrossed Bill to expedite the proceedings on Sheriffs' Returns, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Solicitor General do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill in favor of the Quebec Literary and Historical Society passed.

An engrossed Bill to authorize the advance of a certain sum of money for the encouragement of the Literary and Historical Society of Quebec, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Blanchet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on Bill to amend the Ordinance of 1667;

Ordered, That the Order of the Day of the twenty-third February last for the House in Committee on the Bill to amend a certain part of the Ordinance of one thousand six hundred and sixty-seven, lost by the adjournment

Vol.—39.

Ordonné, Que Mr. Peck ait la permission d'introduire un Bill pour continuer encore pour un tems limité un certain Acte passé dans la troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé. "Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur, qui sera appelé le District Inférieur de Saint François, et pour y établir des Cours de Judicature," et qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure administration de la Justice dans le dit District Inférieur.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Bill concernant la judicature de St. François lu la première fois.

Mr. Taylor, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Townships de Stanbridge et Dunham et de la Seigneurie de Saint Armand, et autres lieux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant mûrement considéré le sujet soumis à sa considération par les Pétitionnaires, demande humblement qu'il lui soit permis de rapporter à votre Honorable Chambre, comme son opinion, que les dispositions de l'Acte de la cinquante-et-unième George Trois, Chapitre dix, sont suffisantes, si elles sont mises en force, pour protéger le public contre les Actes illicites dont on se plaint; c'est pourquoi, il considère qu'il n'est pas nécessaire de recommander aucune dispositions législatives ultérieures à cet égard.

Rapport sur la Pétition concernant les contrefacteurs de Billets de Banque.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, du vingt-troisième Février dernier, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société compatisante des Dames de Québec, perdu par l'ajournement de cette Chambre, ce jour, soit rétabli, et que Demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Un ordre du jour rétabli.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable John Hale, un de leurs Membres, de comparaître, Vendredi prochain à Onze Heures du Matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel a été référé le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, du vingt-deux Février dernier, relativement à la Voute bâtie par le Receveur Général, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Message au Conseil pour demander l'Honble. John Hale devant un Comité.

Ordonné, Mr. De St.-Ours porte le dit Message au Conseil Législatif.

Un Bill grossoyé aux fins d'accélérer les procédures sur les Rapports des Shérifs, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant les Rapports des Shérifs passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. le Soliciteur-Général porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent, pour encourager la Société Littéraire et Historique de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Bill en faveur de la Société Littéraire et Historique de Québec passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Blanchet porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que l'ordre du jour du vingt-trois Février dernier, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui amende une certaine partie de l'Ordonnance de Mil six cent soixante-et-sept, perdu par l'ajournement

Comité sur le Bill pour amender l'ordonnance de 1667;.

3 Q

de

jourment of the House on that day, be revived, and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Bill engrossed. *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions on Navigation between the Cascades and Coteau-du-Lac, reported.

Mr. *Laterrière*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Joseph de Soulanges*, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to adopt Legislative measures for the improvement of the navigation of the River *Saint Lawrence*, from the *Cascades* to *Coteau du Lac*.

2. *Resolved*, That it is expedient to make Legislative provision for authorizing the appointment of Commissioners who shall cause the place to be surveyed, and Plans to be made of the work which it shall be found necessary to perform there, with an Estimate of the expense of performing the same.

3. *Resolved*, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be appropriated to defray the expense of making the said Survey, and of the Plans and Estimate as aforesaid.

E. N. L. Dumont's Bridge Bill reported;

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont* to build a Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montréal*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed. *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Montreal General Hospital Appropriation Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain Sum of Money as an Aid to the Corporation of the General Hospital of *Montréal*, was, according to order, read a second time.

engrossed. *Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Emigrant Hospital Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned towards the support of the Emigrant Hospital established in *Quebec*, was, according to order, read a second time.

engrossed. *Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Committee on St. Hyacinthe Market Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to establish a Market in the Village of *Sainte Hyacinthe*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Larue* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

J. Porteous' Bridge Bill referred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll-Bridge over the River *Jésus*, opposite the Village of *Sainte Rose*, being read; Or-

de cette Chambre, ce jour, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *De St.-Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *De St.-Ours* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé. bill grossoyé.

Mr. *Laterrière*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Habitans de *Saint Joseph de Soulanges*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions concernant la navigation entre les Cascades et le Coteau du Lac.

1. *Résolu*, Qu'il est expedient d'adopter des mesures législatives pour améliorer la navigation du fleuve *Saint Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'au *Coteau du Lac*.

2. *Résolu*, Qu'il est expedient d'adopter des dispositions législatives, afin d'autoriser la nomination de Commissaires pour faire examiner les lieux et dresser des Plans et une Estimation des Ouvrages qu'il sera trouve nécessaire d'y faire.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, soit affectée à défrayer les dépenses de l'examen des lieux, des Plans et de l'Estimation comme susdit.

Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, dans le District de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le bill du pont d'E. N. L. Dumont;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé. grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent à l'aide de la Corporation de l'Hopital-Général de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Bill pour une appropriation en faveur de l'hôpital-général de Montréal lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé. grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, pour le soutien de l'Hopital des Emigrés établi dans *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill en faveur de l'hôpital des émigrés lu une seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé. grossoyé.

grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Marché dans le Village de *Sainte-Hyacinthe*.

Comité sur le bill du marché de St.-Hyacinthe.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jésus*, vis-à-vis le Village *Sainte-Rose*. Or-

Bill du pont de J. Porteous remis.

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Committee on Grass Preservation Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for preserving for the purpose of Husbandry the Grass growing on Beaches in the District of Quebec, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Labrie took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. Labrie reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croît sur les Grèves dans le District de Québec.

Comité sur le bill pour conserver le foin.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Labrie a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Labrie a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Committee on Grass Judicature Bill ;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill further to continue for a limited time, (with the exception therein mentioned,) a certain Act passed in the sixth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act to amend and continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to " the Judicature in the Inferior District of Gaspé," being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Letourneau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Letourneau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto ; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer encore pour un tems limité (avec l'exception y mentionnée) un certain Acte passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé " Acte pour amender et continuer encore pour " un tems limité deux certains Actes y mentionnés qui " ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur " de Gaspé."

Comité sur le bill de Judicature de Gaspé ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Letourneau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Letourneau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

reported ;

engrossed.

rapport ;

grossoyé.

Committee on Good Order Bill ;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, a certain Act passed in the seventh year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act more effectually to provide for " the maintenance of Good Order in Churches, Chapels and other places of Public Worship, and for " other purposes therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Letourneau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Letourneau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto ; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer pour un tems limité, un certain Acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé " Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, " Chapelles, et autres places de culte public, et pour " d'autres objets y mentionnés.

Comité sur le bill pour le bon ordre ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Letourneau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Letourneau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

reported ;

engrossed.

rapport ;

grossoyé.

Committee on Petition for a reduction of the Duty on Tobacco.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants and Traders of Montreal, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Proulx,

The House adjourned.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de divers Marchands et Négocians de Montréal.

Comité sur la pétition pour une réduction du droit sur le tabac.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Quirouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Quirouet a fait rapport que le Comité avait formée plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Proulx,

La Chambre s'est ajourné.

Wednesday, 3d March 1830.

Mercredi, 3 Mars 1830.

Adjournment.

ORDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at eleven o'clock in the forenoon.

ORDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à onze heures du matin.

Ajournement.

Message from the Council:

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

LEGISLATIVE COUNCIL,
Wednesday, 3d March, 1830.

CONSEIL LEGISLATIF,
Mercredi, 3 Mars 1830.

Leave to the Honble. J. Hale to attend the House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Hale*, to attend the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred the Message of His Excellency the Administrator of the Government, of the twenty second of February last, relating to the Vault built by the Receiver General, on Friday next at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference, if he thinks fit.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. *Hale*, d'aller, s'il le juge à propos, Vendredi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel a été référé le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, du vingt-deuxième Février dernier, relativement à la Voute bâtie par le Receveur-Général, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'hon. J. Hale de paraître devant un comité.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

Message to Council for attendance of Honble. J. T. Taschereau.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Jean Thomas Taschereau*, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Petition of divers Landholders and Proprietors of the County of *Gaspé*, on Friday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Jean Thomas Taschereau*, un de leurs membres, de comparaître Vendredi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel a été référée la Pétition de divers Tenanciers et Propriétaires du Comté de *Gaspé*, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Message au conseil pour demander l'hon. J. T. Taschereau devant un comité.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Message to the Legislative Council.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Bill relating to the Judge of Three-Rivers passed.

An Engrossed Bill to repeal in part and to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower-Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," in certain matters relating to the District of *Three-Rivers*, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour rappeler en partie et amender un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte qui divise la Province de *la Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines lois y mentionnées," à l'égard de certains objets relatifs au District des *Trois-Rivières*, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant le Juge des Trois-Rivières passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill to amend the Ordinance of 1667 passed.

An Engrossed Bill to amend a certain part of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty-seven, was read for the third time.

Un Bill grossoyé qui amende une certaine partie de l'Ordonnance de mil six cent soixante-et-sept, a été lu pour la troisième fois.

Bill qui amende l'ordonnance de 1667, passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordered, That Mr. *Quesnel* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Quesnel* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Gaspé Judicature Bill passed.

An Engrossed Bill further to continue for a limited time, (with the exception therein mentioned) a certain Act passed in the sixth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to amend and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature of the Inferior District of *Gaspé*," was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour continuer encore pour un tems limité (avec l'exception y mentionnée) un certain Acte passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour amender et continuer encore pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*," a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant la Judicature de Gaspé, passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Good Order Bill passed.

An engrossed Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the seventh year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act more effectually to provide for the maintenance of Good Order in Churches, Chapels, and other places of Public Worship,

Un Bill grossoyé pour pour continuer pour un tems limité un Acte passé dans la septième-année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles, et autres places de Culte public, et pour d'autres

Bill pour le bon ordre, passé.

“ ship, and for other purposes therein mentioned,” was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

“ d'autres objets y mentionnés,” a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Emigrant Hospital Bill passed

An Engrossed Bill to appropriate a certain Sum of Money therein mentioned, towards the support of the Emigrant Hospital established in *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Clouet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, établi dans *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Clouet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill en faveur de l'Hôpital des Emigrés passé.

Montreal General Hospital Appropriation Bill passed.

An Engrossed Bill to appropriate a certain Sum of Money as an aid to the Corporation of the General Hospital of *Montreal*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent à l'aide de la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal*; a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande sa concurrence.

Bill pour une appropriation en faveur de l'Hôpital Général de Montréal passé.

Petition of B. C. A. Gagy;

A Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Esquire, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Quesnel*, and the same was received and read; setting forth: That from the Order made by the House on the twelfth day of March last, that the enquiry and proceedings on the Petitioner's complaint against the Honorable and Worshipful *James Kerr*, Esquire, should be continued in this Session of the Provincial Parliament, the Petitioner had presumed to hope that the House would continue the said enquiries and proceedings. That a sufficient portion of this Session having elapsed, to shew that the Petitioner had formed an erroneous estimate of the effect of that order, the Petitioner most humbly begs leave to call the attention of the House to the subject, and to pray that the House will proceed in the investigation of the matters of grievance alleged in the said Petition, in such manner as to the justice and wisdom of the House may seem fitting.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Quesnel*, Mr. *Solicitor General*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Duval* and Mr. *Borgia* do compose the said Committee.

Une Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. *Quesnel*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que d'après l'ordre de la Chambre du douze de Mars dernier, à l'effet de continuer dans cette Session du Parlement Provincial, l'enquête et les procédés commencés sur la plainte du Pétitionnaire contre l'Honorable *James Kerr*, Ecuyer, le Pétitionnaire avait osé espérer que la Chambre continuerait la dite Enquête et les dits procédés: Que s'étant écoulé un espace de temps assez considérable de cette Session pour faire supposer au Pétitionnaire, qu'il s'était fait une fausse idée de l'effet de cet ordre, il demande humblement qu'il lui soit permis d'appeler l'attention de la Chambre sur le sujet, et de prier la Chambre de procéder à l'investigation des sujets de grief, allégués dans la dite Pétition, de la manière que, dans sa sagesse et sa justice, la Chambre le jugera convenable.

Pétition de B. C. A. Gagy;

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Ordonné, Que Mr. *Quesnel*, Mr. le *Solliciteur-Général*, Mr. *De Saint-Ours*, Mr. *Duval* et Mr. *Borgia* composent le dit Comité.

Petition complaining of the conduct of the Chairman of the Quarter Sessions at Quebec;

A Petition of *John Bannon* and *George Linton*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have been allowed a small annual Salary of Five Pounds currency, for the execution of all Warrants issued at the Police Office for the apprehension of Criminals, and that occasionally under circumstances of peculiar danger and difficulty in which the Petitioners were engaged in performing their perilous duties, certain small Fees were allowed them, and that these were the sole means of support and subsistence of the Petitioners and their families. That certain monies arising from these sources having come into the hands of *Robert Christie*, Esquire, Chairman of the Quarter Sessions, and the channel through which the Petitioners were unavoidably paid, the said *Robert Christie*, by divers representations and promises, induced the Petitioners to give receipts for the said monies, as if the Petitioners actually had received the said monies, and that the said *Robert Christie* took and applied the said monies to his own uses and purposes without the consent of the Petitioners. That the said *Robert Christie* returned to the

Une Pétition de *John Bannon* et *George Linton*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Bourdages*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Qu'il a été alloué aux Pétitionnaires un modique salaire de cinq Livres du cours pour l'exécution de tous décrets de prise de corps émanés du Bureau de la Police pour l'apprehension des Criminels, et par occasion, sous des circonstances difficiles et de danger personnel, auxquels les Pétitionnaires se trouvaient exposés dans l'exécution de leurs devoirs, il leur était alloué certains émolumens, et que c'était ce qu'avaient les Pétitionnaires pour leur maintien et le soutien de leurs familles: Que certaine portion des deniers d'ou procédaient ces salaires et émolumens étant tombée entre les mains de *Robert Christie*, Ecuyer, Président des Sessions de Quartier, et étant par là devenu le canal par lequel passaient les payemens des Pétitionnaires, le dit *Robert Christie*, aux moyens de cajoleries et de promesses, a induit les dits Pétitionnaires à donner des reçus pour les dits argens, comme s'ils avaient effectivement reçu les dits argens, et que le dit *Robert Christie* s'en est emparé, et les a employés à son propre usage et profit, sans le consentement des

Pétition se plaignant de la conduite du Président des Sessions de Quartier à Québec;

the Government that he had actually paid the said sums to the Petitioners, when in fact he had not so paid the said sums, and that there was due to the said *John Bannon*, about sixteen pounds, and to the said *George Linton* fourteen pounds fifteen shillings currency. That in consequence of this misapplication of their funds the Petitioners suffered great evils, and thereupon applied by Petition to His Excellency the Administrator of the Government. That immediately after that Petition the said *Robert Christie* paid the sums which he had detained and misapplied, but that this payment afforded the Petitioners no reparation for the serious losses which they had previously sustained. That since that period the said *Robert Christie* has dismissed the Petitioners from their humble situations in the Police Office, avowedly to punish the Petitioners for preferring the aforesaid charge against him the said *Robert Christie* by Petition to His Excellency, as if that Act (their only means of redress for a wrong which he admitted that they had suffered at his hands) had been a crime. That not to complain of the circumstances of aggravation attending this act on the part of the said *Robert Christie*, and of at least one recent instance of public evil resulting therefrom, the Petitioners are unjustly and illegally deprived of their only means of subsistence. The Petitioners humbly submitting, that although fitted for the performance of those duties advantageously for the public, their exclusive attention thereto incapacitated them from earning their bread by other means. That the Petitioners further humbly represent that no act of misconduct is or can be laid to their charge, and that they are prepared to prove these assertions in every particular. Wherefore, and inasmuch as the Petitioners cannot obtain relief from any other quarter, and as the said *Robert Christie* as a public functionary has abused the power confided to him to the ruin of the Petitioners, the Petitioners presume most humbly to lay these facts before the House, and to pray that the House will afford them the benefit of an investigation, and should the Petitioners appear to have been injured they will hope for redress.

des Pétitionnaires : Que le dit *Robert Christie* dans ses retours au Gouvernement des fonds pour l'objet susdit, les rapportaient, comme employés au paiement des Pétitionnaires ; ce qui n'était pas, et qu'en conséquence il était dû au dit *John Bannon* environ seize livres et au dit *George Linton* quatorze livres quinze schelins du cours : Qu'en conséquence de cette application abusive de leurs dûs, les Pétitionnaires ayant souffert des pertes graves, ils se sont adressés par Pétition à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement : Qu'aussitôt après la présentation de cette Pétition le dit *Robert Christie* a payé les dites sommes ainsi détenues et mal employées par lui, mais que ce paiement n'a nullement indemnisé les Pétitionnaires des pertes sérieuses qu'ils avaient auparavant souffertes : Que depuis cette période le dit *Robert Christie* a démis les Pétitionnaires de leur humble situation dans l'Office de la Police, dans la vue manifeste de les punir pour avoir porté cette accusation contre lui, le dit *Robert Christie*, par leur Pétition à Son Excellence ; comme si cet acte, (le seul moyen qu'était en leur pouvoir pour obtenir justice contre le tort qu'il admettait leur avoir été fait,) eût été un crime : Que même en mettant de côté l'aggravation d'un acte de cette nature de la part du dit *Robert Christie*, et qui n'est qu'un seul des maux publics qui en résultent, les Pétitionnaires sont injustement et illégalement dépouillés de leurs seuls moyens de subsistance : Les Pétitionnaires soumettant humblement que quoique propres à l'exécution de ces devoirs d'un avantage public, l'attention exclusive qu'ils y apportent les mets hors d'état de gagner leur pain par tout autre moyen : Que les Pétitionnaires représentent en outre très humblement qu'il ne peut leur être imputé aucun acte de mauvaise conduite, et qu'ils sont prêts à prouver leurs avancés dans tous leurs détails : Qu'en conséquence, et vu que les Pétitionnaires ne peuvent obtenir de redressement d'aucun quartier, et que le dit *Robert Christie* en sa qualité de fonctionnaire public a abusé du pouvoir à lui confié pour ruiner les Pétitionnaires, ils présentent très humblement de mettre leurs griefs devant la Chambre, d'accorder aux Pétitionnaires le bien-fait d'une investigation, afin que s'il appert que leurs griefs sont bien fondés, ils puissent espérer que justice leur sera faite dans les prémisses.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'Administration de la Justice au Bureau de Police et au Bureau de la Paix pour les Cité et District de Québec.

Ordonné, Que Mr. Bourdages soit ajouté au dit Comité.

Une Pétition de l'Honorable *Jean Thomas Taschereau* et *Michel Louis Juchereau Duchesnay*, Ecuyer, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Duval, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que les Pétitionnaires ci-devant Commissaires sous l'autorité de l'Acte de la cinquante-neuvième année du règne de feu Sa Majesté *George Trois*, intitulé, "Acte pour assurer les Habitans du District "Inférieur de *Gaspé* dans la possession et jouissance "de leurs terres," ont vu avec peine et surprise, une Pétition présentée à la Chambre, Samedi, le trentième Janvier dernier, par un nombre de personnes du District Inférieur de *Gaspé*, se plaignant entre autres griefs "Que les Pétitionnaires n'ont pas rempli le but "du dit Acte ;" ont laissé les habitans du Comté de *Gaspé* dans un état pire qu'auparavant, et ont cependant exigé d'eux des sommes d'argent considérables, quoique la Législature eût amplement pourvu aux frais de la Commission : Que cette Pétition attaquant directement les Pétitionnaires dans leur caractère, il devient de leur devoir de s'adresser à la Chambre dans ce moment, de crainte que leur silence ne soit considéré

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee appointed to enquire into and report upon the Administration of Justice in the Police Office and the Office of the Peace for the City and District of Québec.

Ordered, That Mr. Bourdages be added to the said Committee.

A Member added to a Committee.

Pétition of the Honble. J. T. Taschereau and M. L. J. Duchesnay, Esq. late Commissioners under the Act 59 Geo. III, cap. 5 ;

A Petition of the Honorable *Jean Thomas Taschereau* and *Michel Louis Juchereau Duchesnay*, Esquire, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners, late Commissioners under the Act of the fifty-ninth year of the Reign of His late Majesty *George the Third*, intituled, "An Act to secure the Inhabitants of the Inferior District of *Gaspé* in the possession and enjoyment of "their Lands," have seen with surprise and concern, a Petition presented to the House on Saturday the thirteenth of January last, by a number of individuals of the Inferior District of *Gaspé*, complaining amongst other grievances "that they the Petitioners have not "fulfilled the intention of the said Act," have left the Inhabitants of the County of *Gaspé* in a worse state than they were before, and yet have exacted from them large sums of money, notwithstanding that the Legislature had fully provided for the expenses of the Commission. That this Petition being a direct attack on the character of the Petitioners, they feel it their duty to address themselves on this occasion to the House

référé.

Un membre ajouté à un Comité.

Pétition de l'Honble. J. T. Taschereau et M. L. J. Duchesnay, ci-devant Commissaires en vertu de l'Acte de la 59e. Geo. III, Chap. 5 ;

comme

House, fearing that their silence would be deemed a tacit acknowledgment of assertions, which are as false as they are malicious. That the Petitioners having learned that the Petition in question has been referred to a Special Committee, are anxious to attend its proceedings and to be permitted to have an opportunity of being heard, when they will shew what black calumnies and malicious falsehoods are contained in the Petition, and in fact prove to the entire satisfaction of the House the most disinterested conduct on the part of the present Petitioners. That the Petitioners have faithfully and honorably performed in every respect the duties imposed upon them by the Act of the fifty-ninth year of *George Third*, chapter three, which obliged them to proceed upon, hear, and determine the claims, documents and proofs laid before them, and to govern themselves by, the Justice and Equity of the case, to the best of their judgment, according to the formalities set forth in the said Act. That nearly the whole of the Population of the District interested in the Act, have availed themselves of the advantages of it, and have laid their claims before the Commissioners, who proceeded thereon, and gave Judgment according to the Act; those in whose favour the Commissioners gave Judgment can obtain their Patents, and if any of them have delayed the necessary proceedings to obtain them, they have no reproach to make on that head to the Commissioners; those against whom the Commissioners decided, can appeal, in conformity to the Act, to the Executive Council, if they think themselves aggrieved by that decision. If any one chooses not to take the benefit of the Act, or follow its provisions, he has no longer reason to complain. That the records kept of the Commission, and the Reports made to the Legislature of the proceedings of the Commissioners, are sufficient evidence of what was done, the Petitioners have reason to believe that the majority of the independent Inhabitants are satisfied with these proceedings, and that the District has derived great advantage from the Act.— The Petitioners firmly deny having exacted or received the smallest sum of money from the Inhabitants of the District of *Gaspé* for the execution of their duty; and are humbly of opinion, that so barefaced a falsehood as is advanced by the Signers of that Petition, presented to the House the thirtieth of January last, is a contempt of the House, and has a tendency to stain unjustly the reputation of His Majesty's Servants and liege subjects, and which contempt deserves the censure of the House. That the Petitioners venture to hope that the House will take their Petition into consideration, allow them the privilege of cross-questioning the witnesses and of having others examined, so as to justify themselves, to refute those calumnies, and to expose the intrigues practised against them.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of divers Landholders and Proprietors of the County of *Gaspé*.

His Excellency's Message relating to a Lunatic Asylum referred.

Resolved, That His Excellency's Message of the twenty-sixth February last, relating to a Lunatic Asylum, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Blanchet*, Mr. *Leslie*, Mr. *Borgia*, Mr. *Cannon* and Mr. *Labrie* do compose the said Committee.

Report on Message relating to Commissaires Enquêteurs;

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the *Commissaires Enquêteurs* of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee having carefully examined the Documents

comme un aveu tacite de ces assertions, aussi fausses que méchantes : Les Pétitionnaires apprennent qu'il est procédé dans un Comité sur cette Pétition, et se flattent qu'ils leur sera permis d'être témoins de ces procédés, et qu'il leur sera donné des moyens de défenses, pour par là montrer les calomnies les plus noires, les faussetés les plus méchantes, contenues en cette Pétition, et enfin de faire voir dans les Pétitionnaires à l'entière satisfaction de la Chambre, la conduite la plus désintéressée : Que les Pétitionnaires ont rempli fidèlement et honorablement en tous points, les devoirs que leur imposait l'Acte de la Cinquante-neuvième année *George Trois*, Chapitre trois ; qu'ils devaient par cet Acte procéder à entendre et décider sur les réclamations, documents et preuves mis devant eux, et se guider sur la véritable justice et la bonne conscience de la cause dans leurs jugemens, d'après certaines formalités prescrites par cet Acte : Que la masse presque entière des intéressés de ce District a profité du bénéfice de l'Acte et à mis ses réclamations devant les Commissaires qui ont procédé et ont donné leurs jugemens suivant cette loi ; ceux en faveur de qui les Commissaires ont décidé ont droit à avoir leurs Patentes, et si quelques-uns n'ont pas encore fait les démarches nécessaires pour les obtenir, ils n'ont rien à reprocher à cet égard aux Commissaires ; ceux contre qui les Commissaires ont donné leurs décisions, pouvaient en appeler, d'après cet Acte, au Conseil Exécutif de Sa Majesté, s'ils se croyaient lésés par ces décisions : Si quelques-uns n'ont pas voulu profiter du bénéfice de l'Acte ou en suivre les directions, ils n'ont pas non plus le droit de se plaindre : Que les registres tenus de cette Commission et les Rapports faits à la Législature des opérations des Commissaires, constatent ce qu'ils ont fait ; et les Pétitionnaires ont raison de croire que la grande majorité des Habitans impartiaux sont satisfaits, et que le District a reçu un grand avantage de l'effet de l'Acte : Les Pétitionnaires nient hautement avoir exigé ou reçu la moindre somme des Habitans du District de *Gaspé* pour remplir leur devoir, et croient humblement qu'un mensonge aussi hardi, fait et avancé par les signatures à cette Pétition, présentée à la Chambre le trente Janvier dernier, est un mépris envers la Chambre, tendant à ternir injustement la réputation des fidèles sujets et serviteurs de Sa Majesté, et que ce mépris mériterait la censure de la Chambre. Que les Pétitionnaires osent se flatter que la Chambre prendra leur Pétition en considération, et leur accordera le droit de transquestionner les témoins, d'en faire entendre d'autres, et enfin leur donner les moyens de se justifier et de réfuter ces calomnies, et faire voir les intrigues mises en pratique contre eux.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Tenanciers et Propriétaires du Comté de *Gaspé*.

référé.

Résolu, Que le Message de Son Excellence du vingt-sixième Février dernier, concernant un Asyle pour les Insensés, soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message de Son Excellence concernant un Asyle pour les Insensés, référé.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet*, Mr. *Leslie*, Mr. *Borgia*, Mr. *Cannon* et Mr. *Labrie* composent le dit Comité.

Mr. *Labrie*, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, relativement aux *Commissaires Enquêteurs* de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport sur le Message concernant les Commissaires Enquêteurs.

Votre Comité, après avoir examiné attentivement les Documents

Documents accompanying His Excellency's Message of the third of February last, and having heard the evidence of such Members of Your Honorable House as they supposed likely to be able to furnish Instructions of the most certain description relative to the subject matter of the reference, find:—

First. That in the month of October one thousand eight hundred and twenty-eight, there were four hundred and sixty Causes of the Superior Term in arrear, and that it was in consequence of the knowledge of this fact that the House recommended that a Commission should be appointed to dispose of the List of Causes thus in arrear.

Secondly. That besides those four hundred and sixty Causes, two hundred and twenty new ones have been added to the Roll, making a total of six hundred and eighty Causes inscribed for *Enquête*, up to the twentieth of January last.

Thirdly. That by means of the diligence of the *Commissaires Enquêteurs* appointed in virtue of the Act passed in the last Session, three hundred and thirty-six Causes have been disposed of in the course of one hundred and seventeen sitting days, by the said Commissioners, and it does not appear to Your Committee that a greater number of sittings could have been had.

Fourthly. That, to the three hundred and forty-four Causes remaining on the Roll as above stated, the Terms of October and February last, have added six hundred and thirty new Causes, from which deducting three hundred which may perhaps be considered as settled by agreement or otherwise, there still remain three hundred and thirty Causes, which may be inscribed on the Roll at an early day, making a total of six hundred and seventy four Causes considered as still pending, not including those of the next April Term, which, as it cannot afford more than six sitting days for *Enquêtes*, will allow of the disposing of but a very small proportion of those Causes.

Fifthly. That from the exercise of the powers confided to the *Commissaires Enquêteurs* for the District of *Montreal*, the Pleaders and the Public in general, have derived very important advantages, and particularly a great saving of time and money, besides that it has been the means that many individuals summoned as witnesses have avoided the opportunity offered for dissipation by the Taverns where that class of people put up when they are detained for several days in *Montreal*.

Sixthly. Your Committee, after a mature examination of the information had before them, are inclined to conclude that in order to dispose of all the Causes that are in arrear, no less than two hundred and thirty or forty sitting days for *Enquêtes* are required, and from the evidence of two Members of the *Montreal* Bar, it does not appear that it will be in the power of the Justices for the District of *Montreal* to devote more than sixty-five days to *Enquêtes*, in the course of one year, without interfering with the Terms of the Superior and Inferior Courts, the Circuit Courts and the Courts of Appeal.

Seventhly. Considering what is above stated, Your Committee do not think that in the present state of things, the Judges will ever be able, with six Inferior Terms of the Court of King's Bench in each year, to dispose of the List of Causes in arrear, and at the same time administer to the parties interested that speedy Justice which they have a right to expect from the Courts. Your Committee feel disposed, therefore, to recommend that the Act authorizing the appointment of *Commissaires Enquêteurs*, should be further continued for one year, in the course of which the Causes in arrear may be disposed of, and the Judges afterwards be fully able to perform their duties without assistance.

Eighthly. Your Committee have the more reason to entertain that opinion, as by means of the Courts of Commissioners for Small Causes which the House pro-

poses

Documents qui accompagnent le Message de Son Excellence en date du trois de Février dernier, et avoir entendu comme témoins ceux des membres de votre Honorable Chambre qu'il supposait pouvoir lui donner plus de renseignemens positifs sur le sujet de la référence, a trouve:—

Premièrement. Qu'au mois d'Octobre mil huit cent vingt-huit, il y avait en arrière quatre cent soixante causes du terme supérieur, et que ce fût en conséquence de ce Rapport que la Chambre recommanda une Commission pour vider cette Liste de Causes ainsi en arrière.

Secondement. Qu'en outre de ces quatre cent soixante causes, il en a été inscrit sur le Rôle deux cent vingt autres, formant un total de six cent quatre-vingt Causes inscrites pour enquêtes jusqu'au vingt du mois de Janvier dernier.

Troisièmement. Que par la diligence des *Commissaires Enquêteurs* nommés en vertu de la Loi passé dans la dernière Session, il a été terminé trois cent trente-six Causes, dans cent dix-sept jours de séance donnés par les susdits *Commissaires*, et il n'a pas paru à votre Comité qu'il eût pu en être donné un plus grand nombre.

Quatrièmement. Qu'aux trois cent quarante quatre Causes restantes comme ci-dessus dit sur le Rôle, les Termes d'Octobre et de Février dernier, ont ajouté six cent trente Causes nouvelles, dont retranchant trois cent que l'on pourrait peut-être supposer avoir été réglées par un accord ou autrement, il resterait, qui peuvent être inscrites sur le Rôle d'un jour à l'autre, trois cent trente Causes, faisant un total de six cent soixante et quatorze Causes, que l'on peut considérer comme pendantes indépendamment de celles du terme d'Avril prochain, lequel ne pouvant pas donner plus de six jours d'Enquêtes, ne permettra de vider qu'une très petite proportion des Causes.

Cinquièmement. Que de l'exercice des pouvoirs confiés aux *Commissaires Enquêteurs* pour le District de *Montréal*, il est résulté pour les plaideurs et le Public en général de très grands avantages, et en particulier une grande épargne de deniers et de tems, et pour un grand nombre d'individus, appelés pour témoins, la suite des occasions de se livrer à la débauche dans les Cabarets, où ces gens sont obligés de se retirer lorsqu'ils sont détenus plusieurs jours à *Montréal*.

Sixièmement. D'après un mûr examen de renseignemens devant votre Comité, il est enclin à conclure que pour vider toutes les Causes en arrière, il ne faudrait pas moins de deux cent trente ou quarante jours d'enquêtes, et d'après le témoignage de deux membres du Barreau de *Montréal*, il ne semble pas être au pouvoir des Juges du District de *Montréal* de donner plus de soixante-et-cinq jours d'enquêtes dans le cours de l'année, sans intervenir avec les termes des cours supérieurs et inférieurs, les circuits et les cours d'appel.

Septièmement. De ce qui précède, votre Comité ne croit pas que dans l'état actuel des choses, avec six termes inférieurs de la Cour du Banc du Roi dans l'année, les Juges puissent jamais vider le Rôle des vieilles causes, et rendre aux parties intéressées la justice expéditive qu'ils ont droit d'attendre des Cours. Pour cette raison, votre Comité se sent disposé à recommander que l'Acte qui autorise la nomination de *Commissaires Enquêteurs* soit continué pour une année encore, pendant laquelle les vieilles causes seront terminées; et alors les Juges seuls pourront probablement suffire.

Huitièmement. Votre Comité se sent d'autant plus encouragé à émettre cette opinion, qu'au moyen des Cours de *Commissaires* pour les petites Causes, que la

Chambre

poses to appoint for the City of *Montreal*, while their Jurisdiction is at the same time to be extended to a higher sum in the Country parts, the number of Causes now brought to the Inferior Terms of the King's Bench of the District, will undoubtedly very much decrease, and it is reasonable to expect that that decrease will afford means to reduce the number of Inferior Terms from six to four, or to diminish the period of their duration, so as to leave at the disposal of the Judges a greater number of days for *Enquêtes*.

Ninthly. Considering further that the number of days allowed for pleadings, ought to bear a certain proportion with that of the days for *Enquêtes*; Your Committee, at the same time they recommend the augmentation of the number of days for *Enquêtes*, think proper to suggest the expediency, and even the necessity of increasing the number of the Terms of the Superior Court, or to augment the duration by a certain number of days, of those already established; and it appears to them that ten days more might be added to the October Term, not only without inconvenience, but with great advantage to the public.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

The Report committed.

Mr. *Louis Lagucux*, from the Special Committee appointed to enquire into the necessity of providing a more suitable House of Parliament, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table.

Report on the necessity of providing a suitable House of Parliament;

For the said Report, see Appendix (O. O.) at the end of this volume.

Appendix (O. O.)

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

The Report committed.

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the Expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a New Custom House, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Report on the Public Accounts of 1829.

Joseph Cary, Esquire, Inspector General of Public Provincial Accounts, called in and examined:

Q. 1. Did you receive any particular instructions from His Excellency Sir *James Kempt*, for your guidance in inspecting and examining the Accounts for Contingencies included in the Bill of Supply, ninth *George Fourth*, chapter sixty nine; if you did, state what the Instructions were?—I received some verbal instructions, but it will be necessary for me to refer to minutes that I took at the time to ascertain what the instructions were.

Q. 2. Did you not call the attention of the several Accountants to the amount voted by the House of Assembly for the Contingencies of their respective Offices, and require them to limit their expenses accordingly?—I did; either to the amount of the estimate, or to what I understood to have been the amount of the vote. I had no official intimation of the amount voted.

Q. 3. Did you not remark upon each Account of Contingencies where the expense exceeded the vote of the House, and bring under the view of the Auditor General the actual amount voted, and the consequent excess of expense; and were not your remarks subsequently brought before the Executive Council by being annexed to the Auditor General's Report?—For the first six months in my remarks, I stated that there was

Chambre proposé d'étendre à la Cité de *Montréal*, et de l'augmentation de la Jurisdiction des Cours de Commissaires dans les Campagnes, le nombre de causes qui se portent dans les termes inférieurs du Banc du Roi du District, diminuera sans doute de beaucoup, et l'on peut raisonnablement espérer que cette diminution permettra de réduire les termes inférieurs de six à quatre, où de réduire leur durée de manière à laisser aux Juges un plus grand nombre de jours libres pour des *Enquêtes*.

Neuvièmement. Considérant encore que le nombre de jours de plaidoierie devrait porter une certaine proportion à celui des jours d'enquêtes, Votre Comité, en recommandant l'augmentation de ces derniers, croit devoir suggérer la convenance, la nécessité même d'augmenter le nombre des termes de la Cour supérieure, ou d'ajouter un certain nombre de jours à ceux déjà en existence, et il lui a paru que l'on pourrait, sans inconvéniens, et avec beaucoup d'avantage pour le public, ajouter pour le présent dix jours au terme d'Octobre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

le rapport référé.

Mr. *Louis Lagucux*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il est nécessaire de pourvoir à une Maison de Parlement plus convenable, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur la nécessité de pourvoir à une maison de parlement convenable;

Pour le dit Rapport voyez Appendice (O. O.) à la fin de ce Volume.

Appendice (O. O.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

rapport référé.

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux Dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une Nouvelle Maison de Douane, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les comptes publics de 1829.

Joseph Cary, Ecuyer, Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, a comparu et a été entendu.

Q. 1. Avez-vous reçu quelques instructions particulières de Son Excellence Sir *James Kempt*, pour vous guider dans l'examen et l'inspection des Comptes Contingens inclus dans le Bill d'Aide de la neuvième *George Quatre*, chapitre soixante-et-neuf; si vous en avez reçu, dites qu'elles étaient ces instructions?—J'ai reçu quelques instructions verbales, mais j'aurais besoin de recourir à des notes que je fis alors, pour m'assurer qu'elles étaient ces instructions.

Q. 2. N'avez-vous pas prévenu les divers officiers comptables, de porter leur attention aux sommes votées, pour les contingens de leurs Bureaux respectifs, et qu'ils eussent à limiter leurs dépenses en conséquence?—Oui, soit de se conformer au montant de l'Estimation, ou au montant de la somme que l'on me dit avoir été votée. Je n'ai eu aucune information officielle du montant de la somme votée.

Q. 3. Sur chaque Compte de Contingens, n'avez-vous pas fait vos observations dans tous les cas où la dépense se trouvait excéder le vote de la Chambre, et de cette manière l'Auditeur-Général n'a-t-il pas eu sous les yeux le montant qui avait été réellement voté et l'excédant de la dépense; et vos observations ne sont-elles pas ensuite venues devant le Conseil Exécutif, où qu'elles se trouvaient jointes aux Rapports de l'Auditeur

so much estimated for or so much voted; I cannot positively state to which I referred, without referring to my minutes, and called the attention of the Accountant thereto. My remarks were forwarded by me to the Auditor General; and I have some recollection that some of my remarks were forwarded by him to the Council.

Q. 4. What was the decision of the Council upon the Accounts of the Coroner at *Quebec*?—I cannot state this from memory.

Q. 5. What was the decision of the Council upon the Accounts of the Coroner and Clerk of the Peace at *Three Rivers*, and the Clerk of the Peace at *Montréal*?—I cannot state this from memory.

Q. 6. State the accounts of disbursements which exceed the amount voted by the House?—I cannot state this from memory.

Ebenezer Peck, Esquire, a Member of Your Honorable House, called in and examined:

Can you give the Committee any information upon the Accounts of *C. B. Felton*, Esquire, Clerk of the Peace and Prothonotary at *Saint Francis*?—On reference to his Contingent Accounts between eleventh October one thousand eight hundred and twenty eight, and tenth October one thousand eight hundred and twenty-nine, I perceive there is charged for fire wood for the Court House and Offices, a sum amounting to forty-seven pounds seven shillings and eleven pence Currency; twenty-seven pounds two shillings and six pence of which is charged for wood consumed from the eleventh of April to the tenth October one thousand eight hundred and twenty-nine, and the remainder of the whole sum being twenty pounds five shillings and five pence is charged from the eleventh of October one thousand eight hundred and twenty-eight to tenth April one thousand eight hundred and twenty-nine. I know that in the month of October last, there was very little or no firewood about the Court-House, and the Keeper of the Building has since that time complained to me that he had not any wood to warm the building, except what was picked up by himself and family, and, I have good reason for believing that his statement was correct. I would add that he has charged the Government six shillings and three pence per cord for wood, while five shillings is the common price for four feet cordwood at *Sherbrooke*, and that sixty cords would be more than ample for all the consumption of the whole building.

Have you any information to give on the Account for Fees of the Clerk of the Peace?—In the account of the Clerk of the Peace for services in Session, I observe a charge is made for one pound eleven shillings, for the indicting and prosecuting, in October last, of one *Michael Burne*, for a violent assault, which assault was committed upon one *Alger*, as I infer, knowing that such a prosecution was had. Since that period, or at the time, the Clerk of the Peace obtained *Alger's* note for the expenses of indictment and prosecution, which note he transferred, and a Judgment in the Provincial Court of the District has been recovered against *Alger* on that note.

Dominick Daly, Esquire, Provincial Secretary, called in and examined:

Will you explain to the Committee why the disbursements of your office for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, exceed the amount voted by the House, by the sum of seventy-eight pounds fifteen shillings and nine pence halfpenny sterling?—The excess will appear from the Accounts as having been occasioned

teur-Général?—Dans mes observations pendant les premiers six mois, je mentionnai qu'il avait été estimée ou qu'il avait été votée telle somme, je ne puis positivement dire lequel des deux, sans avoir recours à mes notes, et je priai l'officier comptable d'y porter son attention. Les observations de ma part ont été envoyées à l'Auditeur, et je crois me rappeler que mes observations ont été par lui envoyées au Conseil.

Q. 4. Quelle fut la décision du Conseil sur les Comptes du Coronaire à *Québec*?—Ma mémoire ne me permet pas de répondre à cette question.

Q. 5. Quelle fut la décision du Conseil sur les Comptes du Coronaire et du Greffier de la Paix aux *Trois-Rivières*, et sur ceux du Greffier de la Paix à *Montréal*?—Ma mémoire ne me permet pas de répondre à cette question.

Q. 6. Dites quels sont les Comptes des déboursés qui excédaient le montant voté par la Chambre?—Ma mémoire ne me permet pas de répondre à cette question.

Ebenezer Peck, Ecuyer, un des Membres de votre Honorable Chambre, a comparu et a été entendu:

Pouvez-vous donner au Comité quelques renseignements rapport aux comptes de *C. B. Felton*, Ecuyer, Greffier de la Paix et Protonotaire à *Saint-François*?—En référant à ses Comptes Contingens pour le période entre le onze Octobre mil huit cent vingt-huit, et le dix Octobre mil huit cent vingt-neuf, je vois que l'on y porte en compte pour Bois de chauffage pour la Cour de Justice et les Bureaux, une somme s'élevant à quarante-sept Louis sept Schelings et onze Deniers courant, dont celle de vingt-sept Louis deux Schelings et six Deniers, est portée pour Bois de chauffage, employé depuis le onze Avril au dix Octobre mil huit cent vingt-neuf; et le reste de la somme entière vingt Louis cinq Schelings et cinq Deniers, est portée pour le période depuis le onze Octobre mil huit cent vingt-huit, au dix Avril mil huit cent vingt-neuf. Je sais que dans le mois d'Octobre dernier, il n'y avait que peu ou point de bois de chauffage auprès de la Cour de Justice, et depuis ce tems le Gardien de la Cour s'est plaint à moi, qu'il n'avait point de bois pour chauffer les appartemens, à l'exception de celui qu'il ramassait ça et là avec sa famille; et j'ai tout lieu de croire que ce qu'il me dit alors était la vérité. J'ajouterai qu'il porte en compte contre le Gouvernement six Schelings et trois Deniers, pour le prix du bois à la corde, tandis que le prix ordinaire à *Sherbrooke* pour du bois de quatre pieds de long est de cinq Schelings par corde; et que soixante cordes serait une proportion plus que suffisante pour suffire à la consommation de tout l'édifice.

Avez-vous quelques informations à donner relativement au compte d'honoraires comme Greffier de la Paix?—Dans le compte du Greffier de la Paix pour services rendus en session, je remarque un item d'un Louis et onze Schelings pour l'indictement et la poursuite d'un nommé *Michael Burne*, en Octobre dernier, pour un assault grave; cet assault, ainsi que j'ai lieu de croire, fut commis sur la personne d'un nommé *Alger*, parce que j'ai eu occasion de savoir qu'il y avait eu une semblable poursuite. Depuis cet époque, ou vers le même-tems, le Greffier de la Paix a obtenu de ce *Alger* son billet pour les frais de l'indictement et de la poursuite; il a ensuite fait un transport de ce billet, et il a été obtenu un jugement dans la Cour Provinciale du District, contre *Alger*, pour le billet en question.

Dominick Daly, Ecuyer, Secrétaire de la Province, a comparu et a été entendu:

Voulez-vous bien expliquer au Comité, pourquoi les déboursés de votre Bureau pour l'année mil huit cent vingt-neuf, excèdent la somme votée par la Chambre, au montant de soixante et-dix-huit Louis quinze Schelings et neuf Deniers et demi sterling?—Par les comptes il paraîtra que la cause de cet excédant vient de ce que

caused by the Postage of the Department having been separated from the Postage Account of the Civil Secretary's Office, in which, up to the time of my appointment, it was included. The great increase of the ordinary business of the Department has given rise to a corresponding expenditure on account of Stationery, Registers, &c.

Did you make any representation of the probable increase of your disbursements before the Estimate for the year one thousand eight hundred and twenty-nine was laid before the House, and to whom?—I did; to the Inspector of Accounts.

Do you know why this was not stated in the Estimate?—I do not.

Joseph Cary, Esquire, Inspector General of Public Provincial Accounts, was again called in, and gave in the following explanations to his previous answers :

To the 1st Question:—My instructions were verbally from His Excellency, that although the total amount only of the Supply granted appeared in the Act, yet as it was His Excellency's wish to adhere generally to what was understood to be the intentions of the House of Assembly in respect to the amount of the several Items of the Estimate; I was particularly directed not to allow the payment of any of the Salaries objected to by the House. As to the Contingent Expenses, it was also His Excellency's wish that the sum for each Service upon which the amount of Supply was understood to be formed, should be kept in view, in the examination of the Accounts, and no payments beyond that amount to be made, unless in very particular cases, which were to be represented for His Excellency's consideration.

To the 2nd Question:—I intimated to the several Accountants the Sum to which they were required, as far as possible to limit their expenditure.

To the 3rd Question:—In general I did remark to that effect, and I believe in all cases my remarks were annexed to the Reports of the Auditor General to the Executive Council.

To the 4th Question:—They recommend that a Warrant issue in favour of the Coroner for one hundred and forty-six pounds eighteen shillings and four pence Sterling, upon his account of Fees and Disbursements during the six months ended tenth October one thousand eight hundred and twenty-nine, being the balance of the Sum appropriated towards paying the Contingencies of the Office of Coroner for one thousand eight hundred and twenty-nine, and that application be made to the Legislature for an appropriation to pay the amount remaining due to the Coroner on the above Account, amounting to fifty-nine pounds ten shillings and ten pence Sterling.

To the 5th Question:—No Reports on these Accounts have been communicated to me.

To the 6th Question:—They are,—

Civil Secretary's Postages,	£16	12	1
Provincial Secretary's Contingencies,	78	15	9
Sheriff of <i>Quebec</i> ditto	325	3	9
Ditto of <i>Montreal</i> ditto	253	12	6
Ditto of <i>Three Rivers</i> ditto	7	15	8
Coroner at <i>Quebec</i> ditto	59	10	10
Ditto at <i>Three Rivers</i> ditto	0	19	5
Clerk of the Crown at <i>Montreal</i> ,	6	13	1
Clerk of the Peace at <i>Quebec</i> , including Fees to the Crier of the Quarter Sessions and Expense of the Police Office at <i>Quebec</i> ,	13	15	1

Carried over, Sterling, £762 18 2

que les dépenses pour le port de lettres de ce département, ont été séparées du compte de dépenses pour le port de lettres du Bureau du Secrétaire Civil; dans le compte duquel bureau elles ont été comprises jusqu'à l'époque de ma nomination. L'augmentation considérable des affaires ordinaires de ce département, a aussi donné lieu à une dépense proportionnée pour l'achat de papeterie, registres, &c.

Avez vous fait quelque représentation à l'égard de l'augmentation probable de vos déboursés, avant que l'Estimation pour l'année mil huit cent vingt-neuf fut mise devant la Chambre, et à qui?—Oui, à l'Inspecteur des Comptes.

Savez-vous pourquoi il n'a pas été fait mention de cela dans l'Estimation?—Je l'ignore.

Joseph Cary, Ecuyer, Inspecteur-Général des Comptes Publics de la Province, a comparu de nouveau, et a donné les explications qui suivent aux réponses précédentes :

A la première question.—Les instructions que je reçus de la part de Son Excellence étaient verbales, que quoique l'Acte ne présentait seulement le montant total de l'aide accordée, Son Excellence désirait que l'on se conforma généralement à ce que l'on concevait devoir être les intentions de la Chambre, relativement aux divers items de l'Estimation. Il me fut recommandé d'une manière particulière de ne point permettre le paiement d'aucuns des appointemens auxquels la Chambre avait fait des objections. Quant aux dépenses contingentes, Son Excellence désirait que dans l'examen de ces comptes, on eut toujours l'attention de voir à ce que la dépense pour chaque service, et d'après laquelle on avait lieu de croire que l'Estimation avait été basée, ne fut pas outrepassée; à moins de quelques cas bien particuliers, qui devaient alors être soumis à la considération de Son Excellence.

A la deuxième question.—J'ai fait savoir aux divers comptables le montant auquel il leur était prescrit, autant que possible, de limiter leurs dépenses.

A la troisième question.—J'ai en général fait des observations à ce sujet; et je crois que dans tous les cas, mes observations ont accompagné les Rapports de l'Auditeur-Général au Conseil Exécutif.

A la quatrième question.—Le Conseil recommande qu'il soit expédié un *Warrant* en faveur du Coronaire pour cent quarante-six Louis dix-huit Schelings et quatre Deniers sterling, sur son compte pour honoraires et déboursés durant les six mois finis le dix Octobre mil huit cent vingt-neuf, ce qui forme la balance du montant affectée pour payer les contingens du Bureau du Coronaire pour mil huit cent vingt-neuf, et qu'il soit demandé à la Législature de pourvoir à une affectation pour le montant qui reste dû au Coronaire sur le compte ci-dessus, ce qui s'élève à cinquante-neuf Louis dix Schelings et dix Deniers sterling.

A la cinquième question.—Il ne m'a été communiqué aucuns Rapports, relativement à ces comptes.

A la sixième question.—Ce sont :

Les Ports de lettres pour le Secrétaire Civil,	£16	12	1
Les contingens du Secrétaire de la Province,	78	15	9
Ditto du Shérif de <i>Quebec</i> ,	325	3	9
Ditto du Ditto de <i>Montréal</i> ,	253	12	6
Ditto du Ditto des <i>Trois-Rivières</i> ,	7	15	8
Ditto du Coronaire à <i>Quebec</i> ,	59	10	10
Ditto du ditto aux <i>Trois-Rivières</i> ,	0	19	5
Le Greffier de la Couronne à <i>Montréal</i> ,	6	13	1
Les Greffiers de la Paix à <i>Quebec</i> , y compris les honoraires du Crier des Sessions de Trimestre, et les dépenses du Bureau de Police à <i>Quebec</i> ,	13	15	1

Porté ci-contre sterling, £762 18 2

Brought forward, Sterling,	£762	18	2
Clerk of the Peace at <i>Three Rivers</i> , including Fees to the Crier of the Quarter Sessions and Expense of Police Office at <i>Three Rivers</i> ,	54	12	6
Sheriff of <i>Montreal</i> , for needy Witnesses,	145	1	3
Ditto of <i>Quebec</i> , for ditto,	13	11	8
Expense of printing the Laws,	698	1	1
	<hr/>		
Sterling,	£1654	4	8

Q. 7. Will you give the Committee an explanation of the causes from which the excess of expenditure arose in the Accounts stated in your answer to Question sixth?—In the Sheriff's Accounts, the causes arose partly from the necessity of procuring the new Records required by the Act passed last Session for regulating the office of Sheriff, partly from the Jurors being summoned from the Country Parishes, and partly from the increased price of Bread and Oatmeal for the Prisoners.—In the Provincial Secretary's Office, the increase arises from the Postages being now separated from those of the Civil Secretary's Office, and from the increased Public duties of the Department, for which no Fees are received, and which caused an increased consumption of Stationery. The Contingencies of the Coroner at *Quebec* vary according to the number of Inquests: The expense of the year one thousand eight hundred and twenty-nine exceeds the vote of the House, but is less than the expense for the preceding year: A sum of one hundred pounds was deducted from the Estimate from this Service in voting the Supply of last year.—The expense for needy Witnesses must necessarily vary according to the business before the Court.—There being a Statute which requires the Laws to be printed, it was imperative upon the Administrator of the Government to carry the provisions of the Act into execution: The augmentation of expense originated in the number of Laws passed last Session, and the great increase in the number of Copies required, payment for which was made according to the diminished Tariff as established in one thousand eight hundred and twenty-five.—The remaining trifling excesses of expense above the votes, arise from the impossibility of fixing the exact sum to which a contingent charge will amount.

Q. 8. In Account No. 9, you state the Appropriation under authority of the Act Ninth *George* Fourth, chapter sixty-nine, at Fourteen thousand five hundred and nine pounds eighteen shillings and seven pence Currency, will you acquaint the Committee with the principles upon which this is so stated?—The principle is founded upon the Message of His Excellency the Administrator of the Government, dated the twenty-eighth November one thousand eight hundred and twenty-eight, which was communicated by command of His Majesty to the House of Assembly, and the Account could not be otherwise stated conformable to that principle.

The Accounts of the Public Revenue and Expenditure for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, consist of eleven different Statements.

In No. 1, a minute detail is given of the amount of Duties collected, the Sums deducted or paid for Salaries to Officers of the Customs, Commission and Incidents, and for Drawbacks and Return of Duties. The net Revenue (after deducting the amount paid to the Government of *Upper-Canada*) is also shewn, and your Committee

Montant d'autre part sterling,	£762	18	2
Le Greffier de la Paix aux <i>Trois-Rivières</i> , y compris les honoraires du Crieur des Sessions de Trimestre, et la dépense du Bureau de Police aux <i>Trois-Rivières</i> ,	34	12	6
Le Shérif de <i>Montréal</i> pour Témoins nécessaires,	145	1	3
Ditto de <i>Québec</i> pour ditto,	13	11	8
Dépenses pour l'Impression des Lois,	698	1	1
	<hr/>		
Sterling,	£1654	4	8

Q. 7. Voulez-vous bien expliquer au Comité, les causes pour lesquelles il se trouve un excédant de dépenses dans les Comptes dont vous avez parlé dans la sixième question?—Dans les Comptes des Shérifs, cela provient en partie de ce qu'ils ont été dans la nécessité de se procurer de nouveaux régitres, pour se conformer aux requisitions de l'Acte passé dans la dernière Session pour mieux régler l'Office du Shérif; en partie de ce qu'il a fallu faire assigner les Jurés des Campagnes, et en partie aussi de l'augmentation du prix du Pain et de la Farine d'Avoine pour les Prisonniers. Dans le Bureau du Secrétaire de la Province, l'augmentation provient de ce que les frais pour Port de Lettres sont maintenant séparés de ceux du Bureau du Secrétaire Civil, et par l'augmentation des devoirs publics de ce département pour lesquels il n'y a point d'honoraires; ce qui augmente la consommation de la papeterie. Les contingens du Coronaire à *Québec* sont variables, et dépendent du nombre des Enquêtes. La dépense pour l'année mil huit cent vingt-neuf excède le vote de la Chambre, mais elle est moindre que la dépense de l'année dernière: on a déduit une somme de cent louis de l'Estimation pour ce service, en votant l'aide de l'année dernière. La dépense pour les témoins nécessaires doit nécessairement être variable et dépend des affaires devant les Cours. Comme il existe un Statut qui ordonne l'impression des Lois, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, s'est vu dans la nécessité absolue de mettre les dispositions de l'Acte à exécution. L'augmentation de la dépense origine dans le grand nombre de Lois passées dans la dernière Session, et par le nombre additionnel d'exemplaires dont il était besoin; on a payé ce service, d'après le tarif réduit, tel qu'établi en mil huit cent vingt-cinq. Quant aux autres dépenses peu considérables, qui se trouve excéder les votes, elles proviennent de l'impossibilité de pouvoir déterminer avec exactitude à quel montant pourra s'élever une dépense ou charge contingente.

Q. 8. Dans le Compte numéro neuf, vous portez la somme affectée sous l'autorité de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre soixante-et-neuf, à quatorze mille cinq cents neuf Louis dix-huit Schellings et sept Deniers courant; voulez-vous bien informer le Comité sur quels principe cela a été ainsi établi?—Le principe est fondé sur le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, en date du vingt-huit Novembre mil huit cent vingt-huit, lequel a été communiqué à la Chambre d'Assemblée, par les ordres de Sa Majesté, et pour se conformer à ce principe, le compte ne pouvait pas être établi d'une autre manière.

Les Comptes des Revenus et des Dépenses Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, sont compris dans onze différens Tableaux.

Dans le No. 1, se trouvent dans un détail bien particularisé, le montant des Droits perçus, les sommes déduites ou payées pour les salaires des Officiers des Douanes, Commission et Casuel et pour les remises ou le remboursement de droits. Les revenus nets (déduction faite du montant payé au *Haut-Canada*) s'y trouvent

Committee perceive that there appears an increase above the Revenue of the preceding year of Fifteen thousand one hundred and ninety-five pounds five shillings and three pence farthing.

No. 2, is a Statement of Monies paid to the Receiver General on account of the Casual and Territorial Revenue of the Crown.

No. 3, is a Statement of Monies collected under authority of the Provincial Acts forty-eighth *George* Third, chapter twelve; fifty-first *George* Third chapter twelve, and second *George* Fourth, chapter seven, and of the expense incurred in supporting and improving the Navigation of the River *Saint Lawrence*, under the management of the Corporation of the Trinity House. During the Session of last year it was resolved, that the Salary granted to the Master of the Trinity House, and the Pensions placed on the Funds of that Corporation, are contrary to the true meaning and spirit of the Act, and ought to be discontinued; yet, notwithstanding this expression of the sense of the House, and in contradiction of the true intent and meaning of the Law, this Salary has been continued, and is again charged against the Funds exclusively appropriated towards supporting and improving the navigation of the River *Saint Lawrence*. The Pension granted to one of the Harbour Masters at *Montreal*, is this year charged as a Salary; and Mrs. *Hambleton's* Pension is also included in the list of Expenses.

No. 4, is an account of Duties collected at *Chateauguay*, under the Provincial Act forty-eighth, *George* Third, chapter nine, for the improvement of the Inland Navigation: the balance remaining unexpended is stated at Six thousand nine hundred and sixty-nine pounds fifteen shillings and eight pence, Currency.

No. 5, is a Statement of the particulars of payments made from the Revenue, for expenses of Collection, Drawbacks, Return of Duties, &c.; the expense of collection amounts to Ten thousand four hundred and thirty-six pounds fourteen shillings and four pence half-penny, being rather more than six per cent. upon the gross Sum collected.

No. 6, is an Account of the Expenditure of the Civil Government for the year one thousand eight hundred and twenty-nine: This Amount is stated at,

	£55,309 19 6
The Monies appropriated by the Act	
9th <i>George</i> IV. Cap. 69, are,	54,542 2 6
Shewing an excess of	1767 17 0

No. 7, is an Account of Payments made under authority of sundry Acts of the Legislature, amounting to the sum of Sixty-nine thousand four hundred and sixty pounds seventeen shillings and six pence Currency.

No. 8, shews the Expenditure under the authority of the Act ninth, *George* Fourth, chapter forty-six, for the encouragement of Elementary Education, amounting to the Sum of Eleven thousand six hundred and eighty pounds ten shillings and three pence Currency, five thousand two hundred and fifty pounds three shillings of which were paid under Special Appropriations.

On the Statements Numbers nine, ten, and eleven, Your Committee do not feel called upon to report, more particularly, as the principle upon which these Accounts are formed having never been acknowledged by the House, and His Excellency having communicated His Majesty's most gracious assurance that measures will be immediately taken to effect an amicable arrangement under the authority of Parliament, of a controversy which has continued too long for the real interests and welfare of the Province.

Your Committee observe with regret, that in these

Accounts

vent aussi exposés, et votre Comité s'aperçoit qu'il parait y avoir sur les Revenus de l'année précédente, une augmentation de quinze mille cent quatrevingt-quinze Louis cinq Schelings et trois Deniers et un quart.

Le No. 2, est un état des deniers payés entre les mains du Receveur-Général, à compte des Revenus Casuels et Territoriaux de la Couronne

Le No. 3, est un état des deniers perçus en vertu des Actes Provinciaux quarante-huitième *George* Troisième, chapitre douze; cinquante-unième *George* Troisième, chapitre douze, et deuxième *George* Quatrième, chapitre sept, et de la dépense encourue pour supporter et améliorer la navigation du *Saint-Laurent* sous la direction de la Corporation de la Maison de la Trinité. Dans la Session de l'année dernière, il fut résolu que le Salaire accordé au Maître de la Trinité, et les Pensions placées sur les fonds de cette Corporation, sont contraires au vrai esprit et à l'intention de l'Acte, et devaient être discontinuées; cependant malgré l'expression du sentiment de la Chambre à cet égard, et en contravention au vrai sens et à l'intention de la Loi, ce salaire a été continué, et est encore porté contre les fonds affectés exclusivement au support et à l'amélioration de la navigation du Fleuve *Saint-Laurent*. La Pension accordée à un des Maîtres du Havre à *Montréal* est porté comme salaire, et la Pension de Madame *Hambleton* est aussi comprise dans la liste des dépenses.

Le No. 4, est un état des Droits perçus à *Chateauguay*, en vertu de l'Acte Provincial quarante-huitième *George* Troisième, chapitre neuf, pour l'amélioration de la navigation intérieure; la balance non encore dépensée est portée à six mille neuf cents soixante-et-neuf Louis quinze Schelings et huit Deniers courant.

Le No. 5, est un état des payemens particuliers faits à même les Revenus, pour frais de perception, remises, remboursemens de droits, &c.; les frais de perception montent à dix mille quatre cents trente-six Louis quatorze Schelings et quatre Deniers et demi, ce qui fait un peu plus de six par cent sur le montant entier de la perception.

Le No. 6, est un Compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent vingt-neuf:—

Ce montant est porté à	£55309 19 6
L'affectation faite par l'Acte 9 <i>George</i>	
Quatre, chap. 69, monte à	54542 2 6
Montrant un excédant de	1767 17 0

Le No. 7, est un Compte de payemens faits en vertu de divers Actes de la Législature, montant à la somme de soixante-et-neuf mille quatre cent soixante Louis dix-sept Schelings et six Deniers courant.

Le No. 8, montre les Dépenses faites en vertu de l'Acte neuvième *George* Quatrième, chapitre quarante-six, pour l'encouragement de l'Education Élémentaire, montant à la somme de onze mille six cent quatrevingt Louis dix Schelings et trois Deniers courant, dont cinq mille deux cent cinquante Louis et trois Schelings ont été payés en vertu d'affectations spéciales.

Votre Comité ne se croit pas appelé à faire rapport sur les états Numéros neuf, dix et onze, plus particulièrement en ce que le principe sur lequel ils sont formés, n'a jamais été reconnu par la Chambre, et que Son Excellence a communiqué l'assurance très-gracieuse de Sa Majesté, qu'il va être immédiatement pris des mesures pour effectuer un arrangement amicable, sous l'autorité du Parlement, d'une contestation qui a continué trop long-tems pour les vraies intérêts et le bien-être de la Province.

Votre Comité remarque avec douleur, que dans ces

Comptes,

Accounts the pretensions relating to certain portions of the Revenue which have been alleged to have been appropriated without the consent of the Provincial Parliament, are unnecessarily brought before the Legislature.

Your Committee cannot undertake to express an opinion on the correctness of these Accounts generally; to enable them to do so, it would be necessary that the Accounts of the different Collectors of the Revenue should be examined by some competent authority acting under well defined and real legal responsibility, which could readily be enforced within the Province, and that the Accounts of Receipts and Disbursements of the Receiver General duly vouched, were also submitted to a similar examination before being laid before this House.

Your Committee think themselves bound to observe on this occasion, that ever since the administration of Sir John Sherbrooke, which terminated on the tenth October one thousand eight hundred and eighteen, as to accounts, no final settlement of the Public Accounts has taken place or been sanctioned by the Provincial Parliament, or by this House, saving the account of the application of the appropriations for the expenses of the Civil Government in 1825.

The Account Number ten, already alluded to, shews the money alleged to be at the disposal of the Provincial Parliament. It obviously includes only the alleged balance of the money which would be at its disposal after deducting the defalcation in the Public Chest in one thousand eight hundred and twenty-three, and the amount of monies alleged to be appropriated without the consent of the Provincial Legislature. It states this balance at One hundred and thirty-four thousand nine hundred and fifty-three pounds twelve shillings and one penny, unappropriated or unexpended, to thirty-first December last, while on the first February, the whole amount of cash in the Receiver General's Chest, arising from every source of the Public Revenue is stated at being only Seventy-five thousand two hundred and fifty-nine pounds six shillings and eight pence Sterling, or Eighty-three thousand six hundred and twenty one pounds nine shillings and seven pence currency, according to a Document laid before the House, on Address, by His Excellency the Administrator of the Government.

Ordered, That the said Report and the Public Accounts for one thousand eight hundred and twenty-nine, be referred to a Committee of the whole House on Friday next, and be then the second Order of the day.

Mr. Young, from the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the Expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a New Custom-House, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the third Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth;

Your Committee having considered the Estimate of the Civil Expenditure of the Government of Lower-Canada for the year one thousand eight hundred and thirty, and the Account of certain indispensable Expenses of the Civil Government of Lower-Canada incurred during the year ended the thirty-first of December one thousand eight hundred and twenty-nine, for which a Supply is required, are of opinion that the Explanations annexed to these several Documents are generally sufficient to enable a Committee of the whole House to proceed finally to determine upon the proposed appropriations.

Ordered, That the said Report and the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other

Comptes, les prétentions relatives à certaines portions des Revenus, qu'on allègue avoir été affectées sans le consentement du Parlement Provincial, sont sans nécessité amenées devant la Législature.

Votre Comité ne peut prendre sur lui d'émettre une opinion sur l'exactitude de ces comptes généralement; pour qu'il fut en état de le faire, il faudrait que les Comptes des divers Collecteurs des Revenus fussent examinés par quelque autorité compétente, agissant sous une responsabilité légale, réelle et bien définie, qui pourrait être aisément mise en vigueur dans la Province; et il faudrait aussi que les Comptes des recettes et déboursés du Receveur-Général, dûment certifiés, fussent soumis à un semblable examen avant d'être mis devant cette Chambre.

Votre Comité croit qu'il est de son devoir de faire observer en cette occasion, que depuis l'Administration de Sir John Sherbrooke, laquelle se termina le dix Octobre mil huit cent dix-huit, quant aux Comptes, il n'a été fait, ni sanctionné, aucun règlement final des Comptes Publics, soit par le Parlement Provincial, soit par cette Chambre, si ce n'est le Compte de l'application des affectations pour les dépenses du Gouvernement Civil en mil huit cent vingt-cinq.

Le Compte Numéro dix, auquel il a déjà été fait allusion, montre l'argent dit être à la disposition du Parlement Provincial. Il ne comprend évidemment que la balance prétendue de l'argent qui serait à sa disposition, déduction faite de la défalcation survenue dans la Caisse Publique en mil huit cent vingt-trois, et le montant des deniers prétendus être affectés sans le consentement de la Législature Provinciale. Il met cette balance à cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-trois Louis douze Schelings et un Denier, non-affectés ou non-dépensés le trente-un Décembre dernier; tandis que le premier Février le montant entier en espèces dans la Caisse du Receveur-Général, provenant de toutes les sources des Revenus Publics est porté à soixante-et-quinze mille deux cent cinquante-neuf Louis six Schelings et huit Deniers sterling seulement, ou quatrevingt-trois mille six cent vingt-un Louis neuf Schelings et sept Deniers courant, selon un Document mis devant la Chambre, sur une Adresse par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Ordonné, Que le dit Rapport et les Comptes Publics pour mil huit cent vingt-neuf soit référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain, et que ce soit alors le deuxième Ordre du Jour.

Mr. Young, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux Dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une Nouvelle Maison de Douane, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant considéré l'Estimation de la Dépense Civile du Gouvernement du Bas-Canada pour l'année mil huit cent trente, et le compte de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Bas-Canada, encourues pendant l'année finissant le trente-et-un Décembre mil huit cent vingt-neuf, pour lesquelles on demande une subvention, est d'opinion que les explications annexées à ces divers documents, suffisent généralement pour mettre un Comité Général de la Chambre en état de procéder d'une manière définitive sur les affectations proposées.

Ordonné, Que le dit Rapport et l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres comptes, soient référés.

The Report and Accounts committed.

Report on Estimate for 1830;

The Report and Estimate committed.

Le Rapport et les Comptes référés.

Rapport sur l'Estimation pour 1830;

Le rapport et l'estimation référés.

other Accounts, be referred to the Committee of the whole House on the second Report of the said Committee.

Ordered, That the second and third Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, and other references thereto, be printed for the use of the Members of this House.

The Reports on the Public Accounts and Estimate to be printed.

Mr. Labrie, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's table.

Report on Bill to amend the Agricultural Improvement Act;

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

the Bill committed.

Ordered, That Mr. Labrie have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for ascertaining the best mode of improving the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*.

Bill for ascertaining the best mode of improving the Navigation between the Cascades and Cochen Lake, read the first time.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Harbour of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Report on Message relating to the Harbour of Montreal;

Your Committee, after due consideration, are convinced of the absolute necessity of some alterations being made on the Beach and Harbour of *Montreal*, for the conveniency of the Shipping, and therefore after having examined the Plans submitted to them, recommend that the Plan drawn by Captain *Piper* of the Royal Engineers, should be adopted as the basis of the contemplated improvements.

Your Committee, however, humbly suggest that only a part of the work be now undertaken, commencing at the upper or south end of *Moreau's Wharf* (being No. 2 on the Plan) to *Saint Gabriel Street*, (No. 5 on the Plan) including the improvements on *Market or Oyster Island*, and the revetment of *Commissioners' Street* opposite the above described part of the Port.

To meet the expenses of the above work, Your Committee are of opinion that a Sum, not exceeding Ten thousand pounds should be borrowed, the Province guaranteeing the payment of the interest, which with the principal might be refunded by a rate of Wharfage to be hereafter fixed by the Legislature.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

committed.

Resolved, That the following humble Address be presented to His Majesty:

TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY.

May it please Your Majesty;

We, Your Majesty's loyal subjects, the Commons of *Lower-Canada*, in Provincial Parliament assembled, humbly pray that we may be permitted to ap-

Address to His Majesty on the subject of the Property belonging to the Seminary of St. Sulpice at Montreal;

référés au Comité de toute la Chambre sur le Second Rapport du dit Comité.

Ordonné, Que les second et troisième Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, et autres références à icelui, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Les Rapports sur les Comptes Publics et Estimation à être imprimés.

Mr. Labrie du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour Amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

le bill référé,

Ordonné, Que Mr. Labrie ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, afin de s'assurer du mode le plus préférable de pouvoir améliorer la Navigation dans certaines parties du Fleuve *Saint-Laurent*.

Bill pour s'assurer du mode préférable pour améliorer la Navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Mr. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, concernant le Havre de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Message concernant le Havre de Montréal;

Votre Comité, après mûre considération, est convaincu de la nécessité impérieuse qui existe, de faire quelques changemens à la Grève et au Havre de *Montréal* pour la commodité des vaisseaux; en conséquence, après avoir examiné les Plans qui lui ont été soumis, il est d'opinion de recommander que le Plan dressé par le Capitaine *Piper* du Corps Royal du Génie, devrait être adopté comme la base des améliorations en contemplation.

Votre Comité néanmoins suggère humblement, que l'on ne devrait entreprendre pour le moment qu'une partie de ces ouvrages, en commençant à l'extrémité supérieure ou au Sud du Quai de *Moreau*, (étant le nombre deux sur le plan) jusqu'à la Rue *Saint-Gabriel* (nombre cinq sur le plan,) en y comprenant les améliorations sur l'*Ile au Marché* ou aux *Huitres*, et le revêtement de la Rue *Des Commissaires*, vis-à-vis les parties ci-devant désignées du dit Port.

Pour faire face aux dépenses des travaux ci-dessus mentionnés, Votre Comité est d'opinion qu'une somme n'excédant pas dix milles Louis devrait être empruntée, la Province garantissant le paiement des intérêts, lesquels, avec la somme principale, pourraient être remboursés, au moyen d'un droit de quaiage qui serait ci-après établi par la Législature.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

référé.

Résolu, Que l'humble Adresse suivante soit présentée à Sa Majesté:

A LA TRES-EXCELLENTE MAJESTE' DU ROI.

Qu'il plaise à Votre Majesté;

Adresse à Sa Majesté, au sujet des Biens appartenant au Séminaire de Saint-Sulpice Montréal;

Nous, les loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Bas-Canada*, convoqués en Parlement Provincial, prions très-humblement Votre Majesté

approach Your Majesty's Throne, and to represent to Your Majesty :

That the Seminary or Ecclesiastical Body known under the name of the Seminary of *Saint Sulpice* at *Montreal*, in this Province, was founded in the Island of *Montreal*, and that the Seigniorship of the said Island and its dependencies were granted in *mortmain* by His Most Christian Majesty, according to the provisions of the Laws then in force, so far back as the year one thousand six hundred and seventy-seven, in order to the erection and establishment of the said Community and Seminary in the said Island, for the education of the inhabitants of the country.

That the object of the Edict or Ordinance of the year one thousand six hundred and seventy-seven, was to sanction the said Establishment, and to ensure its permanency, and that this Act of legislative power and authority was founded on the donation of the said Seigniorship, which to use the express terms of the said Donation, was made "to the said Seminary or Community engaged in the instruction and edification of the inhabitants of the country, and with the intent that the nett income of the said Seigniorship and the increase thereof should be employed for the advancement of the objects thereof."

That the Inhabitants of this Province felt the most lively alarm, when they learned that a project had been formed a few years ago, which if carried into execution would have had the effect of transferring into other hands the said Seigniorship, and the other property of the Seminary so established at *Montreal*, which, during upwards of sixty years under the Government of Your Majesty and of Your Majesty's august Father of glorious memory, and even for more than a century before, had been peaceably possessed and enjoyed by the said Community, the establishment of which is connected with and of nearly as ancient date as the settlement of the country.

That the execution of a project of this nature with respect to an Institution, the utility and even the necessity of which, as respects the civil and moral education of the inhabitants of the country, is acknowledged, would have the effect of placing Your Majesty's faithful subjects in a most critical situation, and would moreover give birth to an anxiety, but too well founded as to the security of Institutions which are in fact the property of the people, and of which the present possessors could not be allowed to dispossess themselves in favour of others, without the intervention and consent of those for whose advantage they enjoy them, and which they have received on the condition that they should fulfil with regard to the inhabitants of the country, the obligations attached to the possession thereof.

That none but the most distressing consequences could follow the execution of a project of this nature, the tendency of which, must inevitably be to shake that confidence in the security of property which forms the safety of a people, and to weaken the feelings of confidence even in Your Majesty's Government, under the protection of which Your Majesty's faithful Canadian subjects had a right to believe their rights assured and irrevocable.

That the present possessors of the property in question could not, under the laws of this country, dispose thereof, in any manner, without the concurrence and consent of their immediate superiors in this Province, nor without observing the formalities prescribed by the Law of the Land in all such cases, for which provision has been made ; and still less, without the consent and concurrence of the Provincial Parliament, in which the people of this country who have so just a claim on the said property, are represented by Your faithful Commons of this Province.

That the opinions and feelings in which attempts may have been made to cause Your Majesty's Government

to be permitted to approach the Throne of Your Majesty, and to represent ;

Que le Séminaire ou Corps Ecclésiastique connu sous le nom de Séminaire de *Saint-Sulpice* à *Montréal*, en cette Province, aurait été établi dans l'île de *Montréal*, et que la Seigneurie de cette île et de ses dépendances auraient été amorties par l'autorité de Sa Majesté Très-Chrétienne, suivant les dispositions des Lois existantes alors, dès l'année mil six cent soixante et dix-sept, à l'effet d'y ériger et établir la dite Communauté et Séminaire dans la dite île, pour l'instruction des habitans du pays.

Que l'édit ou ordonnance de l'année mil six cent soixante et dix-sept, avait pour objet de consacrer et consolider cet établissement, et que cet Acte de l'autorité et puissance législative d'alors, était appuyé sur une donation de la dite Seigneurie, faite aux termes exprès de cette donation pour ce "Séminaire ou Communauté Ecclésiastique, travaillant à l'instruction et édification des habitans du pays, et que le revenant bon du revenu, l'accroissement enfin serait employé pour le bien de l'œuvre."

Que les habitans de cette Province auraient éprouvé les plus vives alarmes, en apprenant qu'on eût formé depuis quelques années un projet dont l'exécution aurait l'effet de faire passer en d'autres mains cette Seigneurie et autres biens du dit Séminaire ainsi établi à *Montréal*, dont cette maison a joui paisiblement pendant plus de soixante ans sous le Gouvernement de votre Auguste Père de glorieuse mémoire, et sous le Règne de Votre Majesté, et qui en avait joui de même auparavant pendant près d'un siècle, et dont l'établissement se lie avec et remonte à celui du pays.

Que l'exécution d'un semblable projet relativement à un établissement d'une utilité reconnue, et de nécessité par rapport à l'éducation civile et morale des habitans du pays, placerait en effet les fidèles sujets de Votre Majesté dans une situation très critique, et enfanterait en outre de trop justes alarmes sur la sécurité d'établissements qui font partie de leurs droits de propriété, et dont il ne peut être permis aux possesseurs actuels de disposer plus que de les abandonner à d'autres, sans l'intervention et le consentement de ceux pour l'intérêt desquels ils en jouissent, et que ces possesseurs n'ont reçu qu'à des conditions et à la charge de remplir envers le pays et ses habitans des obligations attachées à la possession de ces biens.

Qu'il ne pourrait résulter que des conséquences funestes de l'exécution d'un projet de cette nature, et qu'elle ne pourrait tendre qu'à ébranler la confiance dans des possessions dont la sécurité fait celle d'un peuple, et à ruiner les sentimens de cette confiance même dans le Gouvernement de Votre Majesté, sous la protection duquel vos fidèles sujets Canadiens ont dû croire leurs droits assurés et inébranlables.

Que les possesseurs actuels de ces biens ne sauraient même suivant les Lois du Pays en disposer en aucune manière, sans l'aveu et le consentement de leurs supérieurs immédiats dans cette Province, et sans observer les formalités prescrites par les Lois du Pays en pareils cas, dans ceux pour lesquels les Lois y ont pourvu, et encore moins sans l'aveu et la participation de la Législature Coloniale, dans laquelle le peuple de ce Pays qui a de justes droits dans ces biens est représenté par vos fidèles Communes en cette Province.

Que les opinions et les sentimens que l'on aurait pu tenter de faire partager au Gouvernement de Votre Majesté

to participate, for the purpose of inducing it to countenance a project of so fatal a nature, could have arisen solely from statements in which for the want of precise information, an exact description of the actual state of things, and more especially of the nature of the said property, and of the conditions on which those in whose hands it now is, enjoy it, and the rights of the Inhabitants as connected with it, was not laid before Your Majesty's Government.

Your dutiful Commons of *Lower-Canada* therefore pray Your Majesty to take this matter into your serious consideration—to weigh the lamentable consequences of such a state of things, and even of the existence of any doubt respecting the security of the said property, and of the rights of Your faithful Canadian subjects, and to adopt measures for permanently quieting the alarm which the apprehension of the formation of a project of this nature has excited throughout this Province.

engrossed. **Ordered,** That the said Address be engrossed.

Address to His Excellency praying he will transmit the preceding Address to His Majesty's Ministers.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, informing him that this House has voted an Address to His Majesty on the subject of the Property belonging to the Seminary of *Saint Sulpice* at *Montreal*, and respectfully praying him to be pleased to transmit the said Address to His Majesty's Ministers, in order that it may be laid at the foot of the Throne.

Ordered, That Mr. *Viger*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Neilson* and Mr. *Leslie* do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

St. Hyacinthe Market Bill reported;

Mr. *Larue*, from the Committee of the whole House on the Bill so establish a Market in the Village of *Sainte Hyacinthe*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed. **Ordered,** That the said Bill, as amended, be engrossed.

Grass preservation Bill reported;

Mr. *Labrie*, from the Committee of the whole House on the Bill for preserving for the purpose of Husbandry the Grass growing on Beaches in the District of *Québec*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed. **Ordered,** That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions on Petition for a reduction of the Duty on Tobacco reported.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants and Traders of *Montreal*, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. **Resolved,** That it is expedient further to regulate by Law the commercial intercourse of this Province with the *United States of America*, as regards the importation of Tobacco from thence.

2. **Resolved,** That the disproportion between the duties levied in this Province on Manufactured and Leaf Tobacco, and the intrinsic or marketable value of these articles in the *United States of America*, has a tendency to injure the Revenue by holding out an encouragement to illicit importations.

3. **Resolved,** That it is expedient to reduce the present duties on Manufactured and Leaf Tobacco, the former (except Snuff) to one penny halfpenny, and the latter to three farthings per pound Avoirdupois.

Majesté pour donner la main à un projet aussi funeste, ne sauraient prendre leur source que dans des représentations, dans lesquelles, faute de renseignements exacts l'on aurait omis de mettre sous les yeux du Gouvernement de Votre Majesté, un tableau complet de l'état des choses, et par dessus tout de la nature de ces possessions, des conditions auxquelles ceux qui les ont entre les mains jouissent de ces biens, et des droits des habitans de ce Pays à cet égard.

Vos fidèles Communes du *Bas-Canada* supplient en conséquence Votre Majesté, de prendre ce sujet en sa sérieuse considération, de peser les conséquences malheureuses d'un semblable état de choses, et du doute même sur la sécurité de ces possessions et des droits de vos fidèles sujets Canadiens, et de prendre les moyens de faire cesser pour toujours les sujets d'alarmes, que l'idée d'un semblable projet a répandu dans cette Province.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, l'informant que cette Chambre a voté une Adresse à Sa Majesté au sujet des Biens du Séminaire de *Saint-Sulpice* de *Montréal*, et la prie très-respectueusement de vouloir bien la transmettre aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

Adresse à Son Excellence la prie de vouloir bien transmettre l'Adresse précédente aux Ministres de Sa Majesté.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Neilson*, et Mr. *Leslie* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Mr. *Larue*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Marché dans le Village de *Sainte-Hyacinthe*, a fait rapport conformément à l'ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill du Marché de St. Hyacinthe;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Mr. *Labrie*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour conserver pour les fins de l'Agriculture, le foin qui croît sur les grèves, dans le District de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill pour conserver le Foin;

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Mr. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands et Négocians de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions sur la Pétition pour une réduction du droit sur le Tabac.

1°. **Résolu,** Qu'il est expédient de mieux régler par une Loi le Commerce de cette Province avec les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'Importation du Tabac des dits *Etats*.

2°. **Résolu,** Que la disproportion entre les Droits levés en cette Province sur le Tabac fabriqué et en feuilles, et la valeur intrinsèque de ces objets ou le prix qu'ils se vendent dans les *Etats-Unis*, tend à faire tort au Revenu, en offrant un encouragement aux Importations illicites.

3°. **Résolu,** Qu'il est expédient de réduire les Droits actuels imposés sur le Tabac fabriqué et en feuilles; les premiers (excepté sur le Tabac en poudre) à un denier et demi, et les derniers à trois quarts de deniers, par livre avoir-du-poids.

Votre

Committee on His Excellency's Answer to the Address on the subject of the Militia.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the Answer of His Excellency the Administrator of the Government, to the humble Address of this House, praying His Excellency to transmit the Petition of this House to His Majesty on the subject of the Militia Ordinances of the Governor and Legislative Council of the late Province of Quebec, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Louis Lagueur* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Louis Lagueur* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next ; and that it be then the first Order of the Day.

Chaudière Bridge deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of the Counties of *Dorchester, Buckinghamshire* and *Mégantic*, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Monday next.

Committee on City of Quebec Incorporation Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate the City of *Quebec*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Proulx* reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

J. Porteous Bridge Bill, deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll-bridge over the River *Jesus*, opposite the Village of *Sainte Rose*, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Quesnel*, seconded by Mr. *Viger*,

The House adjourned.

Thursday, 4th March, 1830.—Eleven o'clock, A. M.

Quebec Female Compassionate Society.

ORDERED, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Female Compassionate Society of *Quebec*, lost by the Adjournment of the House yesterday, be revived ; and that this House will resolve itself into the said Committee after the Orders of this day are disposed of.

Amendments to Bill to amend the St. Lawrence Suburb (Montreal) Market Act considered and agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, " An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act for the establishment of a New Market Place, in the *Saint Lawrence Suburbs, Montreal*," be now taken into consideration.

The

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la Réponse de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'humble Adresse de cette Chambre, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté la Pétition de de cette Chambre au sujet des Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Louis Lagueur* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Louis Lagueur* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Comité sur la Réponse de Son Excellence à l'Adresse au sujet de la Milice.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans des Comtés de *Dorchester, Buckinghamshire* et *Mégantic*.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Pont de la Chaudière remis.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour Incorporer la Cité de *Québec*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Proulx* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Proulx* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur le Bill pour Incorporer la Cité de Québec.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la *Rivière Jésus*, vis-à-vis le Village *Sainte-Rose*,

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Bill du Pont de J. Porteous remis.

Alors, sur motion de Mr. *Quesnel*, secondé par Mr. *Viger*,

La Chambre s'est ajournée.

Judi, 4 Mars 1830.—Onze heures, A. M.

ORDONNE' Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société des Dames compatissantes de *Québec*, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit renouvelé, et que cette Chambre se formera en le dit Comité, après qu'on aura passé les ordres de ce jour.

Société des Dames compatissantes de Québec.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour amender un " Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa " Majesté, intitulé, " Acte pour l'établissement d'une " nouvelle place de Marché dans le Faubourg *Saint-Laurent* de *Montréal*," soient maintenant pris en considération.

Amendemens faits au Bill pour amender l'Acte concernant le Marché dans le Faubourg St. Laurent à Montréal, considérés et accordés.

La

The House accordingly proceeded to take the said Amendments into consideration ;

And the said Amendments were read, as followeth :
Press 1st, Line 16th.—Leave out “ and the eleventh

“ section of the said Act” and insert “ which section is in the “ words following : And be it “ further enacted by the au- “ thority aforesaid, that for “ defraying the expenses of e- “ recting a New Market-House “ or temporary Stalls and Weigh “ House as aforesaid, it shall “ be lawful for the said Trus- “ tees or their Successors in “ Office to borrow, on legal “ interest, a sum not exceed- “ ing Two thousand five hun- “ dred pounds currency, to be “ laid out in part or in whole “ in erecting a suitable Market “ House or temporary Stalls on “ the said lot or space of ground. “ Provided always, that it shall “ be lawful for the said Trus- “ tees or their Successors in “ office, to lay out so much “ of the said intended New “ Market House or temporary “ Stalls, as to them shall ap- “ pear necessary for the receiv- “ ing and safe-keeping of one “ of the Fire Engines apper- “ taining to the City of *Mont- “ real*, with the buckets and “ other necessary implements “ thereunto belonging.”

“ “ 17th.—Leave out “ arc” and insert “ is,”

“ “ 31st.—Leave out from “ and” inclu- sive to “ Let” in the forty third line also inclusive.

Preamble, Lines 2d & 3d.—Leave out “ certain sec- “ tions” and insert “ a certain “ section.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors, that this House hath agreed to their Amendments.

City of Quebec
Incorporation
Bill reported ;

Mr. *Proulx*, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the City of *Quebec*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill ; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on
J. Porteous'
Bridge Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus* opposite the Village of *Sainte Rose*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération ;

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit :
Feuille 1er Ligne 18.—Retranchez les mots “ et la

“ onzième Clause du dit Acte “ seront et elles sont” et insé- rez “ laquelle Clause est dans “ les mots suivans : Et qu'il “ soit de plus statué par l'auto- “ rité susdite, que pour défrayer “ les dépenses de l'érection “ d'une nouvelle Halle de Mar- “ ché ou d'Etaux temporaires “ et Maison à peser comme “ susdit, il sera loisible aux dits “ Syndics ou leurs successeurs “ en Office, d'emprunter à inté- “ rêt légal, une somme n'excé- “ dant pas deux mille cinq “ cens Livres courant, laquelle “ sera employée en tout ou en “ partie à ériger une Halle de “ Marché convenable ou des “ Etaux temporaires, sur le dit “ Lot ou espace de terre : “ Pourvu toujours, qu'il soit “ loisible aux dits Syndics ou “ leurs successeurs en Office, “ d'employer autant de la dite “ Nouvelle Halle de Marché “ projetée ou des Etaux tem- “ poraires, qu'il leur paraîtra “ nécessaire pour recevoir et “ garder en sûreté une des “ Pompes à Feu appartenant à “ la Cité de *Montréal*, avec des “ Sceaux et autres instrumens “ nécessaires y appartenant, “ sera et elle est”

Feuille 1ère Ligne 19.—Retranchez “ abrogées” et in- sèrez “ abrogée”

“ “ 35.—Retranchez depuis “ Et qu'il” inclusivement, jusqu'à “ ou- “ vertement,” aussi inclusive- ment, dans la septième Ligne de le seconde Feuille.

Preamble, Ligne 3.—Retranchez “ certaines Clau- “ ses” et insérez “ une certaine “ Clause.”

“ “ 4.—Retranchez “ leur” et insérez “ son.”

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendemens.

Mr. *Proulx*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Cité de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le
Bill pour incor-
porer la Cité de
Québec ;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit gros- soyé.

grossoyé.

La l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jesus*, vis-à-vis le Village *Sainte Rose*.

Comité sur le
Bill du Pont de
J. Porteous.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr.

Mr. Speaker resumed the Chair ;
And Mr. *Clouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Committee on
Quebec Female
Compassionate
Society Petition.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Female Compassionate Society of *Quebec*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Young*.

The House adjourned.

Friday, 4th March, 1830.

Message from
the Council ;

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,
Thursday, 4th March, 1830.

Leave to the
Honorable Mr.
Taschereau to
attend the
House.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. Justice *Taschereau*, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Petition of divers Landholders and Proprietors of the County of *Gaspé*, on Friday next at Ten o'Clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference, if he thinks fit.

And also,

The Council
have agreed to :

Mr. Speaker,
The Legislative Council have passed the following Bills without any Amendment :

Registry Off-
ces Bill ;

“ An Act to provide Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missisquoi*.”

Montreal New
Gaol Bill ;

“ An Act to provide for the erection of a Common Gaol in the District of *Montreal*.”

Quebec Friend-
ly Society In-
corporation Bill ;

“ An Act to incorporate certain persons under the name of the *Quebec Friendly Society*.”

St. Maurice
Bridge Bill ;

“ An Act to appropriate a certain sum of Money for the purpose of ascertaining whether it be practicable to erect a Bridge across the River *Saint Maurice*, and for other purposes therein mentioned.”

And also,

Justices of the
Peace Qualifi-
cation Bill with
Amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled “ An Act for the qualification of Justices of the Peace ” with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

That Council
have passed.

The Legislative Council have passed the following Bills, to which they desire the concurrence of the Assembly :

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ; .

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société des Dames Compatissantes de *Québec*,

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Young*,

La Chambre s'est ajournée.

Comité sur la
Pétition de la
Société des
Dames compa-
tissantes de
Québec.

Vendredi, 5 Mars 1830.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du
Conseil.

CONSEIL LEGISLATIF.
Jeudi, 4 Mars 1830.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. le Juge *Taschereau*, d'aller, s'il le juge à propos, Vendredi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel a été référée la Pétition de divers Tenanciers et Propriétaires du Comté de *Gaspé*, pour être examiné sur le sujet de la dite Référence.

Permission à
l'Honble. Mr.
Taschereau de
venir devant un
Comité.

Et aussi,

Mr. l'Orateur,
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans Amendement :

Le Conseil a
concouru aux ;

“ Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missisquoi*.”

Bill pour des
Bureaux d'En-
registrement ;

“ Acte qui pourvoit à l'érection d'une Prison Commune dans le District de *Montréal*.”

Bill pour l'é-
rection d'une
nouvelle Prison
à Montréal ;

“ Acte pour incorporer certaines Personnes sous le nom de la Société Amicale de *Québec*.”

Bill pour incor-
porer la Société
Amicale de
Québec ;

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir ériger un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, et pour d'autres fins y mentionnés.”

Bill pour un
Pont sur la Ri-
vière St. Mau-
rice ;

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, “ Acte pour la qualification des Juges de Paix, ” avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour la
qualification des
Juges de Paix,
avec des amen-
demens ;

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

Le Conseil a
passé ;

“ Acte

Malicious Injuries Bill;

“ An Act for consolidating and amending the Laws in Lower Canada relative to malicious injuries to Property.”

“ Acte pour consolider et amender les Loix dans le Bas-Canada, relatives aux Dommages faits par Malice aux Propriétés.”

Bill des Dommages aux Propriétés;

Criminal Justice Bill;

“ An Act for improving the Administration of Criminal Justice in the Province of Lower Canada.”

“ Acte pour améliorer l'Administration de la Justice Criminelle dans la Province du Bas-Canada.”

Bill de la Justice Criminelle;

Larceny Laws Consolidation Bill.

“ An Act for consolidating and amending the Laws in Lower Canada relative to Larceny and other offences connected therewith.”

“ Acte pour consolider et amender les Loix dans le Bas-Canada, relatives au Larcin et autres Offences qui y sont liées..”

Bill pour consolider les Loix relatives au larcin.

And also,

Et aussi,

LEGISLATIVE COUNCIL,
Thursday, 4th March, 1830.

CONSEIL LEGISLATIF,
Jeudi, 4 Mars, 1830.

The Council request Evidence on Chasseur's Museum Bill.

Ordered, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery to request that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Bill, intituled, “ An Act to appropriate a certain sum of Money for the further encouragement of Pierre Chasseur” be communicated to this House.

Ordonné, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée par un des Maîtres en Chancellerie, pour demander que les Documens, Témoignages et Preuves d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, “ Acte pour affecter une certaine Somme d'argent pour encourager ultérieurement Pierre Chasseur,” soient communiquées à cette Chambre.

Le Conseil demande les Témoignages, &c. sur le Bill en faveur du Musée de Chasseur.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Le Maître en Chancellerie a alors été appelé, et informé par Mr. l'Orateur que cette Chambre enverrait une Réponse par Message.

Malicious Injuries Bill read the first time.

An Engrossed Bill from the Council, intituled, “ An Act for consolidating and amending the Laws in Lower Canada relative to malicious injuries to Property,” was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Un Bill grossoyé du Conseil, intitulé, “ Acte pour consolider et amender les Loix dans le Bas-Canada relatives aux Dommages faits par Malice aux Propriétés,” a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill des Dommages aux Propriétés lu la première fois.

Criminal Justice Bill read the first time.

An Engrossed Bill from the Council, intituled “ An Act for improving the Administration of Criminal Justice in the Province of Lower Canada,” was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Un Bill grossoyé du Conseil, intitulé, “ Acte pour améliorer l'Administration de la Justice Criminelle dans la Province du Bas-Canada,” a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill de la Justice criminelle lu la première fois.

Larceny Laws Consolidation Bill read the first time.

An Engrossed Bill from the Council, intituled “ An Act for consolidating and amending the Laws in Lower Canada relative to Larceny and other offences connected therewith;” was read for the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Un Bill grossoyé du Conseil, intitulé, “ Acte pour consolider et amender les loix dans le Bas-Canada relatives au larcin et autres offences qui y sont liées,” a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill pour consolider les Loix relatives au larcin lu la première fois.

Petition against direct intercourse between the United States and the West Indies.

A Petition of the Members of the Committee of Trade at Montreal, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the negotiations now pending between His Majesty's Government and the United States of America, for opening to the latter a direct Intercourse between them, and the West India Islands and Demarara, have awakened the anxiety of the Petitioners, lest the Interests of these Colonies, so distant from the observation of Ministers, should be overlooked or successfully misrepresented, and lest the protecting system of Intercolonial Trade which now exists, and binds the Colonies together in beneficial union among themselves and with the United Kingdom, may be weakened or annulled: That when the whole system of British Commercial and Colonial intercourse was reviewed in the year One thousand eight hundred and twenty-five, and conditions on the principle of reciprocity were tendered to foreign nations, the United States refused such terms, and required further changes, without even offering a compensation, evincing a desire to introduce a new æra in the policy of European Nations, and questioning the right of a Parent State, to regulate the intercourse between its Colonies and foreign Countries: That after the review of the Commercial System before mentioned, the Petitioners in the year One thousand eight hundred and twenty-six, having reference to the Acts Sixth, George Fourth, Chapters Seventy-three and One hundred and fourteen,

Un Pétition des membres du Comité de Commerce à Montréal, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les négociations maintenant pendantes entre le Gouvernement de Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pour faire ouvrir à ces derniers le Commerce direct entr'eux et les Iles des Indes Occidentales et Demerara, ont réveillé l'inquiétude des Pétitionnaires, par la crainte que les Ministres n'oublient les intérêts de ces Colonies, si éloignées qu'elles sont de leur observation, ou qu'on ne les leurs représente sous un faux jour, et que l'appréhension que le système protecteur du Commerce Colonial qui existe maintenant, et lie les Colonies dans une union avantageuse entre elles et avec le Royaume-Uni, ne soit affoibli ou annulé: Que lorsque le système des relations commerciales entre l'Angleterre et les Colonies, et les Colonies entr'elles fût revu en mil huit cent vingt-cinq, et qu'on offrit aux nations étrangères des conditions de réciprocité, les Etats-Unis refusèrent ces conditions et demandèrent des changemens ultérieurs, sans même offrir une compensation; ce qui marquait le désir de commencer une ère nouvelle dans la politique des nations Européennes, et était mettre en question le droit de la Mère-Patrie de régler les relations commerciales entre ses Colonies et les pays étrangers: Qu'après la révision du système commercial ci-dessus mentionné, les Pétitionnaires en l'année mil huit vingt-six, voyant les actes sixième George Quatre, Chapitre soixante-et-treize et cent quatorze, et

Pétition contre le Commerce direct entre les Etats Unis et les Iles.

and acknowledging the benevolent intentions of His Majesty's Government therein-evinced towards them, pointed out certain defects in their enactments, which were remedied by a modification of the Acts in question, and all bulky articles such as Lumber, Live Cattle, Hogs, Fresh Beef and Pork, imported into *Canada* by Land or Inland Navigation, were admitted duty free, while Grain and Flour, were admitted for exportation, duty free, and American Manufactures for consumption at duties compatible with the interests of British Commerce and Manufactures: That from this auspicious change (the Inland Commerce with the *United States*, and the intercourse with the *British West Indies* combining for the encouragement of enterprise,) new Establishments were formed for the purpose of supplying the *West Indies* with Fish, Flour, and Salted Provisions, and Capital vested in a variety of modes, to facilitate returns of British Manufactures, and *West India* Produce, and to develop the resources of *British America*, by means commensurate with her value and extent: That the Petitioners have to lament that the experiment so begun, was disturbed in its progress by two successive years of scarcity, and high prices of Bread Stuffs in the *Canadas*, and the *United States*: That notwithstanding these checks to the experiment of supplying the *West Indies* through the *British American Colonies*, no doubt can arise in the minds of persons acquainted with the subject, that a few years of steady policy, would render it successful, and that in the mean time supplies can be had indirectly from the *United States*, through the *British Free Port of Bermuda*, and the *Foreign Islands*, preventing the possibility of great inconvenience, more particularly, as the *British West Indies* are now open to a direct intercourse with the Ports of the *Baltic*, whence ample supplies of Flour and Provisions could be derived in case of need: That in the humble opinion of the Petitioners, no equivalent can be offered by the *United States* for the concessions required by them, in any degree commensurate with the evils which would be inflicted on the national interests of *Great Britain*, by means of the check which would thereby be given to the Agricultural improvement and prosperity of these Provinces, now so intimately connected with the maritime power and glory of the Empire: That as regards the *British West Indies*, they would derive comparatively little if any benefit from the change, it being impolitic on their part to look upon the *United States* as their granary of supply, when it is evident, these supplies must be paid for chiefly in the precious metals, inasmuch as there are now raised in various States of the Union, nearly all the productions of these Islands, and therefore no returns of them would be required or accepted, and the Petitioners are confirmed in this opinion, by a knowledge of the proceedings, lately adopted on the subject by the Mercantile body in *London* connected with the *West Indies*: The Petitioners therefore humbly entreat that the House would be pleased to take the premises into consideration, and intercede with His Majesty's Government, with a view to prevent such concessions to the *United States*, and changes in the present system of Colonial Intercourse, as would check the developement of the resources of these Provinces, diminish the employment of *British Shipping*, and relax that intimate union between all parts of the Empire, which it is the duty of all His Majesty's faithful and loyal subjects to promote.

reconnaissant les intentions bienveillantes du Gouvernement de Sa Majesté, que ces Actes montraient envers eux, firent remarquer certaines défectuosités qui se rencontraient dans leurs dispositions, lesquelles furent corrigées par une modification dans les Actes en question, et tous les articles lourds, tels que les bois, les bestiaux vivans, les cochons, le bœuf et le lard frais, importés en *Canada* par terre ou par la navigation intérieure, étaient admis francs de droit, tandis que le grain et la fleur étaient admis pour l'exportation, francs de droit, et les produits manufacturés américains pour la consommation, en payant des droits compatibles avec les intérêts du Commerce et des manufactures anglaises. Que sous ces changemens favorables (le Commerce intérieur avec les *Etats-Unis*, et relations avec les *Indes Occidentales* Anglaises se combinant pour encourager l'esprit d'entreprise) il s'est formé de nouveaux établissemens pour approvisionner les *Indes Occidentales* de Poisson, de Fleur et de Provisions salées, et qu'on a appliqué des Capitaux de plusieurs manières pour faciliter les retours des manufactures anglaises et des produits des *Indes Occidentales*, et pour développer les ressources de l'*Amérique Britannique*, par des moyens proportionnés à sa valeur et à son étendue: Que les Pétitionnaires, ont à déplorer que les expériences ainsi commencées, ont été troublées, dans leurs progrès par deux années successives de disette et par les hauts prix des céréales dans les *Canadas* et les *Etats-Unis*: Que malgré ces échecs dans la tentative faite pour approvisionner les *Indes Occidentales* par la voie des Colonies de l'*Amérique Britannique*, les personnes expérimentées en pareille matière n'ont pas le moindre doute que quelques années seulement d'une politique constante, la ferait réussir, et qu'en même tems on pourrait se procurer indirectement les produits des *Etats-Unis*, par la voie ou port franc de la *Bermude* et des Iles étrangères, ce qui ôte la possibilité de grands inconvéniens, surtout depuis que les Iles ont le Commerce direct avec les Ports de la *Baltique*, d'où l'on pourrait tirer d'amples approvisionnemens de fleur et de provisions, en cas de besoin: Que dans l'humble opinion des Pétitionnaires, le *Etats-Unis* ne peuvent offrir rien d'équivalent pour les Concessions qu'ils demandent, rien qui puissent compenser les maux qui porteraient sur les intérêts nationaux de la *Grande-Bretagne*, par suite de l'échec que recevraient par là les améliorations de l'Agriculture et la prospérité de ces Provinces, maintenant si intimement liées avec la puissance et la gloire maritime de l'Empire: Que quant aux *Indes Occidentales* Anglaises elles ne retireraient que peu d'avantages du changement, si vraiment elles en retireraient, y ayant de l'impolitic de leur part à regarder les *Etats-Unis* comme leur grenier, tandis qu'il est évident qu'il leur faudra payer leurs approvisionnemens principalement en métalliques, vu que divers Etats de l'Union produisent maintenant à peu près les mêmes articles que ces Iles, c'est pourquoi on ne demanderait ni on n'accepterait aucun de leurs produits en retour; et les Pétitionnaires sont confirmés dans cette opinion par la connaissance des procédés dernièrement adoptés à cet égard par le corps mercantile de *Londres*, faisant le commerce des *Indes Occidentales*. A ces causes, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre qu'il lui plaise de prendre la présente en sa considération, et d'intercéder auprès du Gouvernement de Sa Majesté, afin de prévenir telles concessions aux *Etats-Unis*, et changemens dans le système actuel des relations coloniales, qui arrêteraient le développement des ressources de ces Provinces, diminuerait l'emploi des vaisseaux anglais, et relâcheraient l'union intime qui existe entre toutes les parties de l'Empire qu'il est du devoir de tous les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté de favoriser.

Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled "An Act to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the President, Directors and Company, of the Bank of *Montreal*," and to amend the said Act, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

The Bill committed.

Report on Lachine Canal Commissioners Report, & Petition of W. Gordon;

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom were referred the Report of the Commissioners of the *Lachine Canal*, and the Petition of *William Gordon*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have considered the Report of the Commissioners, and examined the Account of the Receipts and Disbursements for the year ending the thirty-first of October One thousand eight hundred and twenty-nine, by which it appears that the gross Revenue of the Canal amounted to Two thousand five hundred and sixty-eight pounds four shillings and seven pence, and the Expenditure during the same period to One thousand five hundred and eighteen pounds eight shillings and seven pence, of which Sum however Three hundred and sixty pounds fifteen shillings and two pence belong more properly to the Expenses of the previous year: The difference between the Expenditure of the two years does not appear to be material, but the deficiency in the Tolls exceed Six hundred pounds, which may be attributed to the failure of the crops in the Upper Province in One thousand eight hundred and twenty-eight.

By the general Return of Transports since the opening of the Canal in One thousand eight hundred and twenty-five, a regular and rapid increase may be observed with the exception of last season, and even in that the upward transport has been greater than in any former year.

Your Committee are of opinion that the suggestion of the Commissioners about draining the River *Saint Pierre* should be attended to, and that they should be authorized to employ a Sum not exceeding Four hundred pounds for that object; provided the Proprietors who discharge their waters from their Lands through the said River, should be in future compelled to keep it clear, the Canal contributing annually its proportion of Expense.

It does not appear that a Sum of Three hundred and seventy-six pounds and four pence being the amount of Tolls collected in One thousand eight hundred and twenty-eight, after the expiration of the Act Sixth, *George Fourth*, Chapter Three, has been paid over to the Receiver General, as recommended by a Committee of your Honorable House during the last Session.

On the Petition of *William Gordon*, Your Committee have examined two of the Commissioners and the Petitioner, who has also transmitted two affidavits respecting his claim, but the Evidence is of a nature so contradictory that Your Committee cannot decide upon it, and therefore submit to Your Honorable House the necessity of giving to the Commissioners the same power to settle this and other claims as was accorded to them by the Act of the First, *George the Fourth*, Chapter Six.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

committed.

Report on Petition respecting the duty on Leather & Raw Hides.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Tanners of this Province, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your

Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Montréal*," et pour amender le dit Acte, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

le Bill référé.

Mr. *Leslie*, du Comité spécial auquel ont été référés le Rapport des Commissaires du Canal de *La Chine*, et la Pétition de *William Gordon*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Rapport des Commissaires du Canal de La Chine et sur la Pétition de Wm Gordon;

Votre Comité a considéré le Rapport des Commissaires et examiné le Compte de la recette et des déboursés pour l'année finissant le trente-et-un Octobre mil huit cent vingt-neuf, par lequel il appert que les revenus entières du Canal ont monté à deux mille cinq cent soixante et huit livres quatre shelings et sept deniers, et les dépenses de la même période à mille cinq cent dix-huit livres huit shelings et sept deniers, dont cependant la somme de trois cent soixante livres quinze schelings et deux deniers appartiennent plutôt aux dépenses de l'année précédente. La différence entre les dépenses des deux années ne paraît pas être considérable, mais il y a dans les péages un déficit de plus de six cents livres, que l'on peut attribuer au manque de moissons dans la Province supérieure, en mil huit cent vingt-huit.

Le Rapport général des Transports depuis l'ouverture du Canal en mil huit cent vingt-cinq fait voir une augmentation rapide et régulière, à l'exception de la dernière saison et même dans cette dernière le transport à la Province supérieure a surpassé celui d'aucune des années précédentes.

Votre Comité est d'opinion qu'il ne faudrait pas négliger la suggestion que font les Commissaires de saigner la Rivière *Saint Pierre*, et qu'il faudrait les autoriser à employer à cet objet une somme n'excédant pas quatre cents livres, pourvu toujours que les propriétaires qui égoutent leurs terres dans la dite rivière soient obligés à l'avenir à la nettoyer, en par le canal contribuant annuellement sa quote-part des dépenses.

Il ne paraît pas que la somme de trois cent soixante seize livres et quatre deniers, étant le montant des péages perçus en mil huit cent vingt-huit, après l'expiration de l'Acte sixième *George Quatre*, Chapitre trois, ait été payée entre les mains du Receveur-Général, selon la recommandation du Comité de votre Honorable Chambre dans la dernière Session.

Sur la Pétition de *William Gordon*, votre Comité a examiné deux des Commissaires, ainsi que le Pétitionnaire, qui a aussi remis deux affidavits, au sujet de la réclamation, mais les témoignages sont d'une nature si contradictoire que votre Comité ne peut donner aucune décision à cet égard, et en conséquence il soumet à votre Honorable Chambre la nécessité de donner aux Commissaires, pour régler cette affaire, et autres réclamations, le même pouvoir dont ils étaient revêtus par l'Acte de la première *George Quatre*, Chapitre six.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

référé.

Mr. *Leslie*, du Comité spécial auquel a été référé la Pétition de divers Tanneurs de cette Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition relativement au droit sur le cuir et les peaux vertes.

Votre

Your Committee are of opinion that it is inexpedient to make any alterations in the existing Laws respecting the Duties on Hides and Leather.

Votre Comité est d'opinion qu'il n'est pas expédient de faire aucun changement aux lois existantes relativement aux droits sur les peaux ou cuirs.

Report on Representation Act.

Mr. *De St. Ours*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, that it is expedient to amend the Act of the Ninth, *George* the Fourth, Chapter Seventy-three, intituled "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as it relates to the Lines and places of Election of certain Counties, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee after having examined the Representation Act passed in the last Session, are of opinion that the Island of *Saint Ignace* in the River *Saint Lawrence* opposite the Seigniorie of *Sorel*, and making part of the said Seigniorie, ought to be annexed to the County of *Richelieu*.

Your Committee recommend also the alterations marked A. and B. to the Counties of *Acadie* and *Chambly*.

A.

And be it further enacted by the Authority aforesaid, That the County of *Acadie* shall be bounded on the North West by the County of *Laprairie*, on the South by the Province Line, on the East by the River *Chambly* or *Richelieu*, on the North East by the County of *Chambly*, and on the South West by the North East Line of the Township of *Hemmingford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*, and shall comprehend the Seigniories of *Lacolle*, *De Léry*, *Saint Normand*, *Thwait*, *Saint James* and *Saint George*; the remainder of the Township of *Sherrington*, and the Parishes of *Sainte Marguerite de Blairfindie*, *Saint Jean l'Évangéliste* and *Saint Luc* within the Barony of *Longueuil*; and that the Elections for the said County shall be held at *Sainte Marguerite de Blairfindie* and at *Saint Cyprien* Village of *Napierville*.

B.

And be it further enacted by the Authority aforesaid, That the County of *Chambly* shall be bounded on the North West by the River *Saint Lawrence*, on the South East in part by the River *Richelieu* or *Chambly*, and in part by the line of demarcation of the Parish of *Saint Luc*, on the South West by the North Eastern boundary of the Seigniorie of *Laprairie*, and on the North East by the County of *Verchères*, comprehending the Seigniories of *Boucherville*, *Montarville*, the Parish of *Longueuil* in the Seigniorie or Barony of *Longueuil*, *Fief Tremblay* and *Chambly West*.

Your Committee recommend also the expediency of allowing two places of Election for the County of *Beauharnois*, and suggest that the most convenient place for that second place of Election is the Village of *Huntingdon*, considering that the South West part of the said County is now more than fifteen leagues distant from the place of Election as fixed by the Act, and that by such alteration the Electors would have no more than half that distance to attend the Election.

Your Committee are also of opinion that the South West Line of the County of *Berthier* ought to be limited by the County of *L'Assomption*, instead of the County of *Lachenaie* as set forth in the said Act.

Your Committee have also observed, that no mention is made in the Act in question of the Parish of *Saint Ours du Saint Esprit*, in the County of *Lachenaie*, which ought to make part of the said County.

Your Committee are further of opinion, that it would be expedient to appoint a second place of Poll in the County of *Ottawa*, and suggest that the most eligible situation is the Village of *La Petite Nation*. Or-

Rapport sur l'Acte de la Représentation.

Mr. *De St. Ours*, du Comité spécial auquel a été référée la résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre soixante treize, intitulé, "Acte pour faire une division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en autant qu'il a rapport aux lignes et places d'élection de certains Comtés a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir examiné l'Acte de la dernière Session qui fixe la Représentation, est d'opinion, que l'Île *Saint Ignace* dans le fleuve *Saint Laurent*, vis-à-vis la Seigneurie de *Sorel*, dont elle fait partie, devrait être jointe au Comté de *Richelieu*.

Votre Comité recommande aussi les changemens marqués A et B. pour les Comtés de *l'Acadie* et de *Chambly*.

A.

Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que le Comté de *l'Acadie* sera borné au nord-ouest par le Comté de *La Prairie*, au sud par la ligne de la Province, à l'est par la Rivière *Chambly* ou *Richelieu*, au nord-est par le Comté de *Chambly*, et au sud-ouest par la ligne nord-est du Township de *Hemmingford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*; et comprendra les Seigneuries de la *La Colle*, *De Léry*, *Saint Normand*, *Thwait*, *Saint James* et *Saint George*; le reste du Township de *Sherrington*, et les Paroisses de *Sainte Marguerite de Blairfindie*, *Saint Jean l'Évangéliste*, et *Saint Luc* dans la Baronnie de *Longueuil*; et que les élections pour le dit Comté seront tenues à *Sainte Marguerite de Blairfindie* et à *Saint Cyprien*, village de *Napierville*.

B.

Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que le Comté de *Chambly* sera borné au nord-ouest par le fleuve *Saint Laurent*, au sud-ouest en partie par la Rivière *Richelieu* ou *Chambly*, et en partie par la ligne de démarcation de la Paroisse *Saint Luc*, au sud-ouest par la ligne nord-est de la Seigneurie de *La Prairie*, et au nord-est par le Comté de *Verchères*, et comprendra les Seigneuries de *Boucherville*, *Montarville*, la Paroisse de *Longueuil*, dans la Seigneurie ou la Baronnie de *Longueuil*, le Fief *Tremblay* et la partie ouest de *Chambly*.

Votre Comité recommande aussi l'utilité d'accorder deux places d'élection pour le Comté de *Beauharnois*, et suggère que le lieu le plus convenable pour cette seconde place d'élection serait le village de *Huntingdon*, vu que l'extrémité sud-ouest du dit Comté est actuellement éloignée de plus de quinze lieues du chef-lieu de l'élection, fixé par l'Acte, et que par ce changement les Electeurs n'auront plus que la moitié de cette distance.

Votre Comité est aussi d'opinion que la ligne Sud-Ouest du Comté de *Berthier* devrait être terminée par le Comté de *l'Assomption*, au lieu du Comté de *Lachenaie* mentionné au dit Acte.

Votre Comité a aussi observé que par l'Acte en question la Paroisse de *Saint Ours du Saint Esprit* dans le Comté de *Lachenaie* a été omise, et qu'elle devait faire partie du dit Comté.

Votre Comité est d'avis qu'il serait nécessaire d'accorder un second lieu de Poll au Comté des *Outaouais*, et suggère comme le lieu le plus convenable le Village de la *Petite Nation*. Or-

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Report on St. Roch Suburb Market Bill;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table.

The Bill committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Report on Quebec Exchange Incorporation Bill;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate the *Quebec Exchange*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table.

committed;

Ordered, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Clouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Contagious Diseases Hospital Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Blanchet have leave to bring in a Bill for the Establishment of a temporary Hospital for the reception of persons infected with Contagious Diseases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Bill to reduce the Duties on Tobacco read the first time.

Ordered, That Mr. Cuvillier have leave to bring in a Bill to reduce the Duties on Tobacco imported into this Province by Land or by Inland Navigation.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Grass Preservation Bill passed.

An engrossed Bill for preserving for the purpose of Husbandry the Grass growing on Beaches in the District of *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Letourneau do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

J. Porteous' Bridge Bill reported;

Mr. Proulx, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus* opposite the Village of *Sainte Rose*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Marine Hospital Bill read the second time;

A Bill to provide for the erection of a Marine Hospital in or near *Quebec*, was, according to order, read a second time.

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill du Marché du Faubourg St. Roch;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

bill référé.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Bourse de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour incorporer la Bourse de Québec;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

référés;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considéré.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Ordonné, Que Mr. Blanchet ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'Établissement d'un Hopital temporaire, pour les personnes attaquées de Maladies contagieuses.

Bill pour un Hopital pour les maladies contagieuses lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Ordonné, Que Mr. Cuvillier ait la permission d'introduire un Bill pour la réduction des Droits sur le Tabac importé dans cette Province par terre ou par la navigation intérieure.

Bill pour la réduction des Droits sur le tabac lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Un Bill grossoyé pour conserver pour les fins de l'Agriculture le Foin qui croit sur les Grèves dans le District de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour conserver le foin, passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Letourneau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Mr. Proulx, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jesus*, vis-à-vis le Village *Sainte Rose*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens fait au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill du Pont de J. Porteous;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à l'érection d'un Hopital de Marine à ou près de *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill pour un Hopital de Marine lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé.

considered.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Létourneau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Létourneau* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the said Report be received tomorrow.

Committee on His Excellency's Answer to the Address on the subject of the Militia;

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the Answer of His Excellency the Administrator of the Government, to the humble Address of this House, praying His Excellency to transmit the Petition of this House to His Majesty on the subject of the Militia Ordinances of the Governor and Legislative Council of the late Province of *Quebec*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Louis Lagucux* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Louis Lagucux* reported that the Committee had come to several Resolutions, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

Resolutions reported.

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to provide by Law for the co operation of the effective male population of the Province for its defence in case of war, invasion, or imminent danger thereof, and for the greater security of public order and tranquillity in time of peace.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every able bodied male Inhabitant of the Province, above eighteen years of age, and under his sixtieth year, being a British subject, and having resided in the Province more than six months, and not being in His Majesty's Military or Naval Service, shall be liable to serve as a Militiaman for the defence of the Province and its public order and tranquillity, unless specially exempted by Law.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Militiamen shall be commanded by such Officers as the Governor, Lieutenant Governor, or Person administering the Government shall appoint, and formed into Companies and Battalions in their respective Parishes, Townships, Extra-parochial places and Counties.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Officers shall not be in greater proportion than in His Majesty's Army, and be resident within the limits of their respective commands, and proprietors of real estate of the clear annual value over and above all charges and incumbrances thereon, as follows, viz: Officers above the rank of Captain, fifty pounds, Captains and Subalterns, twenty-five pounds.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the inhabitants subject to Militia duty shall be enrolled by the Officers within their respective Parishes, Townships or Extra-parochial places in the three first weeks in June annually, said Rolls distinguishing the age, and whether the person enrolled is married or single.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Companies shall muster annually on the twenty ninth June, at two hours after sunrise, at or near the Church of their respective Parishes or Townships, or at some other place within their

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Létourneau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Létourneau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la Réponse de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'humble Adresse de cette Chambre, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté la Pétition de cette Chambre, au sujet des Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*.

Comité sur la Réponse de Son Excellence à l'Adresse au sujet de la Milice.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Louis Lagucux* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Louis Lagucux* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport de Résolutions.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient de pourvoir par une Loi à faire co-opérer toute la Population mâle effective de la Province pour la défense d'icelle en cas de guerre, d'invasion ou de danger imminent d'icelles, et à maintenir l'ordre et la tranquillité publique en tems de Paix.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que chaque habitant mâle de la Province capable de porter les armes, au-dessus de dix-huit ans et au-dessous de sa soixantième année, étant Sujet Anglais, et ayant résidé dans la Province plus de six mois, et n'étant pas dans le Service Militaire ni Naval de Sa Majesté, sera sujet à servir comme Milicien pour la Défense de la Province et le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique en icelle, à moins d'une exemption par la Loi en sa faveur.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les dits Miliciens seront commandés par tels Officiers qui seront nommés par le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement, et seront formés en Compagnies et Bataillons dans leurs Paroisses, Townships, Places extra-paroissiales et Comtés respectifs.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les dits Officiers ne seront pas dans une proportion plus grande que dans l'Armée de Sa Majesté, et résideront dans les limites de leurs Commandemens respectifs, et seront Propriétaires de Biens-fonds de la valeur nette annuelle, hors et en sus de toutes Charges et Redevances sur iceux comme suit, c'est à savoir: les Officiers au-dessus du rang de Capitaine, de cinquante Livres Courant, Capitaines et Subalternes, de vingt-cinq Livres.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les Habitans sujets au service de la Milice, seront dûment enrôlés par les Officiers de leurs Paroisses, Townships ou Places extra-paroissiales respectivement, dans les trois premières Semaines de Juin annuellement, les dits Rôles spécifiant l'âge de chaque personne, si elle est mariée ou non mariée.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Compagnies feront la Parade le Vingt-neuf Juin de chaque année, deux heures après Soleil levé, à ou près de l'Église de leurs Paroisses, Townships ou à quelque autre place dans leurs localités respectives, de

their respective localities, of which sufficient notice shall be given; and of such muster true returns shall be made, without delay, to the Governor, Lieutenant Governor, or person administering the Government.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in case of war with the *United States of America*, invasion, or imminent danger thereof, the Governor, Lieutenant Governor, or person administering the Government, may order out from amongst the Officers of the respective Companies and from the unmarried Militiamen under thirty years of age throughout the Province, a proportion equal to one-fifth of the whole, to be drawn by ballot, for the purpose of being trained, and to serve during not more than six calendar months.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Militia so ordered out shall be under the same rules and regulations and provided for in every respect as His Majesty's Army; but shall not be liable to corporal punishment; and all Courts Martial held in the Militia so ordered out, shall be composed exclusively of Militia Officers, and subject to the same rules and forms of proceeding as Courts Martial in His Majesty's Army.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all or any part of the Militia in any Parish, Township, Extra-parochial place or County, may be ordered out by the Civil Authority, in execution of the Laws, on an order in writing to any Officer in command in such Parish, Township, or Extra-parochial place or County.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the foregoing provisions shall remain in force till the first day of May, which will be in the year one thousand eight hundred and thirty two, and no longer.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it shall and may be lawful for the Governor, Lieutenant Governor, or person administering the Government, in the case of war, invasion or imminent danger thereof, or in the case of the expiration of the foregoing provisions without any other being substituted by Act of the Provincial Parliament, to call together the Legislature within fifteen days notice after the publication of any Proclamation to that effect.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bourdages, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs Child, Leslie, Malhiot, Scott, Louis Lagueur, Quesnel, Quirouet, Proulx, Dessaulles, Boissonnault, Young, André Papineau, Clouet, Labrie, Turgeon, De Rouville, Cannon, Déligny, Poirier, Samson, Mousseau, Fortin, Duval, Peck, Neilson, Bourdages, Viger, De St. Ours, Cuvillier, Laterrière, Larue, Amiot, Raymond, Etienne Claude Lagueur and Brooks. (35.)

Nays

Messieurs Tremain, Borgia, Taylor and Freileigh. (4.)

So it was carried in the Affirmative. And the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, the House divided upon each; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs Child, Leslie, Malhiot, Scott, Louis Lagueur, Quesnel, Quirouet, Proulx, Dessaulles, Boissonnault, Young, André Papineau, Clouet, Labrie, Turgeon, De Rouville, Cannon, Déligny, Poirier, Samson,

de quoi avis suffisant sera donné; et il en sera fait, sans délai, des Rapports vrais de telles Parades, au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou à la Personne ayant l'Administration du Gouvernement.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que dans le cas de Guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, d'Invasion ou de Danger imminent d'icelles, le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement, pourra faire marcher d'entre les Officiers des diverses Compagnies respectivement, et d'entre les Miliciens non mariés au-dessous de trente ans, par toute la Province, une Proportion égale à un Cinquième du tout, lesquels seront tirés au Ballotage, aux fins d'être exercés et de servir, durant six Mois de Calendrier au plus.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que la Milice qui aura eu ainsi ordre de marcher, sera à tous égards soumise aux mêmes Règles et Règlemens, et pourvue de la même manière que l'Armée de Sa Majesté, mais ne sera pas sujette aux Punitions corporelles; et toutes Cours Martiales tenues dans la Milice, à laquelle il aura été ainsi ordonné de marcher, seront exclusivement composées d'Officiers de Milice, et sujettes aux mêmes Règles et Formalités dans leurs Procédures, que les Cours Martiales de l'Armée de Sa Majesté.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que l'Autorité Civile pourra faire sortir en tout ou en partie la Milice d'aucune Paroisse, Township, Place extra-paroissiale ou Comté, en exécution des Lois, sur un Ordre donné par écrit à aucun Officier Commandant dans telle Paroisse, Township, Place extra-paroissiale ou Comté.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les Dispositions précédentes resteront en force jusqu'au Premier jour de Mai de l'année mil huit cent trente-deux, et pas plus long-tems.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il sera et pourra être loisible au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou à la Personne ayant l'Administration du Gouvernement, dans le cas de Guerre, d'Invasion ou de Danger imminent d'icelle, ou dans le cas que les Dispositions précédentes viendraient à expirer sans qu'il leur en eût été substitué d'autres par un Acte du Parlement Provincial, de convoquer la Législature sous quinze jour d'avis, après la Publication d'aucune Proclamation à cet effet.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Bourdages, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs Child, Leslie, Malhiot, Scott, Louis Lagueur, Quesnel, Quirouet, Proulx, Dessaulles, Boissonnault, Young, André Papineau, Clouet, Labrie, Turgeon, De Rouville, Cannon, Déligny, Poirier, Samson, Mousseau, Fortin, Duval, Peck, Neilson, Bourdages, Viger, De St.-Ours, Cuvillier, Laterrière, Larue, Amiot, Raymond, Etienne Claude Lagueur et Brooks. (35.)

Contre

Messieurs Tremain, Borgia, Taylor et Freileigh. (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative. Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles; La Chambre s'est divisée sur chaque, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs Child, Leslie, Malhiot, Scott, Louis Lagueur, Quesnel, Quirouet, Proulx, Dessaulles, Boissonnault, Young, André Papineau, Clouet, Labrie, Turgeon, De Rouville, Cannon, Déligny, Poirier, Samson, Mousseau,

son, Mousseau, Fortin, Duxal, Peck, Neilson, Bourdages, Viger, De St. Ours, Cuvillier, Laterrière, Larue, Amiot, Raymond, Etienne Claude Lagueux and Brooks. (35.)

Nays.

Messieurs Tremain, Borgia, Taylor and Freileigh. (4.)

So they were carried in the Affirmative, and Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Mousseau, Fortin, Duxal, Peck, Neilson, Bourdages, Viger, De St.-Ours, Cuvillier, Laterrière, Larue, Amiot, Raymond, Etienne Claude Lagueux et Brooks. (35.)

Contre

Messieurs Tremain, Borgia, Taylor et Freileigh. (4.)

Ainsi elles ont été emportées dans l’Affirmative, et Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Committee on Public Accounts and Estimate.

The Order of the Day for the House in Committee on the second and third Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references thereto, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Clouet reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

Report on Cattle imported from the United States deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to take into consideration whether under present Regulations any inconvenience arises from the introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs from the United States of America, in this Province for sale, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

The Report on the Petition of Edward Larue committed to the whole House on the Public Accounts and Estimate.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of Edward Larue, and also the Account of Expenses incurred by the said Edward Larue in distributing the Laws of the last Session, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be discharged ; and that the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Report on Message relating to Commissaires Enquêteurs deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency’s Message relating to the Commissaires Enquêteurs of Montreal, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Bill to amend the Agricultural Improvement Act deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of His Majesty’s Reign, intituled, “ An Act for the more speedy remedy of divers abuses “ prejudicial to Agricultural Improvement in this “ Province,” and to make further provision to the same effect, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Then, on motion of Mr. Taylor, seconded by Mr. Tremain,

The House adjourned.

Comité sur les Comptes Publics et Estimation.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Second et Troisième Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l’année mil huit cent vingt-neuf, l’Estimation pour l’année mil huit cent trente, et autres Références à icelui ;

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l’Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain.

Rapport concernant les Bétails venant des États-Unis.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour prendre en considération, si sous les présens Réglemens, il résulte quelque inconvénient de l’introduction des Bêtes à cornes, Chevaux, Moutons et Cochons, des États-Unis d’Amérique en cette Province ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Le Rapport sur la Pétition d’Edouard Larue référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimations.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d’Edouard Larue, et aussi le Compte des Dépenses encourues par le dit Edouard Larue en distribuant les Lois de la dernière Session.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit déchargé, et que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

Rapport sur le Message concernant les Commissaires Enquêteurs remis.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence relativement aux Commissaires Enquêteurs de Montréal ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain,

Bill pour amender l’Acte pour l’Encouragement de l’Agriculture remis.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l’Amélioration “ de l’Agriculture en cette Province,” et pour faire de plus amples dispositions à cette fin ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Alors, sur motion de Mr. Taylor, secondé par Mr. Tremain,

La Chambre s’est ajournée.

Saturday, 6th March, 1830.

Samedi, 6 Mars 1830.

Answer to an Address.

MR. *Viger*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Wednesday last, to His Excellency the Administrator of the Government, praying him to transmit to His Majesty's Ministers the humble Address of this House to His Majesty on the subject of the Property of *Saint Sulpice* at *Montreal*, in order that the same may be laid at the foot of the Throne, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following Answer:

Gentlemen,

I shall not fail to transmit to His Majesty's Minister, the Address of the House of Assembly to the King, on the subject of the Seminary Estates at *Montreal*, for the purpose of being laid at the foot of the Throne.

Two Petitions against the Road Laws and Grand Voyers;

Two Petitions,—of three undersigned Inhabitants of the Parish of *Saint Vallier*, and of the Inhabitants and Freeholders of the County of *Hertford*, whose names are thereunto subscribed, were presented to the House by Mr. *Blanchet*, and the same were received and read; complaining of the insufficiency of the Road Laws as respects the Office of *Grand Voyer*, and of various abuses connected therewith, and praying for elective Officers in each Parish to regulate the Roads.

referred.

Ordered, That the said Petitions be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine, Rivière du Loup*, and others, relating to the Road Laws and to *Grand-Voyers*.

Report on Bill to divide the Common of Longueuil;

Mr. *Quesnel*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to divide the Common of *Longueuil* among the co-proprietors thereof, reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Bill engrossed.

Report on Bill to encourage Steam Navigation between Quebec and Halifax;

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Intercourse between the Ports of *Quebec* and *Halifax*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's table.

the Bill committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

St. Hyacinthe Market Bill passed.

An engrossed Bill to establish a Market in the Village of *Saint Hyacinthe*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

E. N. L. Dumont's Bridge Bill passed.

An engrossed Bill to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, to build a Toll Bridge over the River des *Prairies* in the District of *Montreal*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Labrie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Militia Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof.

Reponse à une Adresse.

MR. *Viger*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adresse de Mercredi dernier à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de transmettre aux Ministres de Sa Majesté, l'humble Adresse de cette Chambre à Sa Majesté, au sujet des Biens du Séminaire de *Saint Sulpice* à *Montréal*, afin qu'elle soit mise aux pieds du Trône, avait été présentée à Son Excellence; et qu'il lui avait plu de donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je ne manquerai pas de transmettre au Ministre de Sa Majesté, l'Adresse de la Chambre d'Assemblée au Roi, sur le sujet des Propriétés du Séminaire de *Montreal*, afin qu'elle soit soumise aux pieds du Trône.

Deux Pétitions contre les Lois des Chemins et les Grands Voyers;

Deux Pétitions des soussignés Habitans de la Paroisse de *Saint Vallier*, et des Habitans et Francs Tenanciers du Comté de *Hertford*, dont les noms y sont soussignés, ont été présentées à la Chambre par Mr. *Blanchet*, lesquelles ont été reçues et lues; se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins, concernant l'Office du *Grand Voyer*, et de divers abus qui y ont rapport, et demandant des Officiers électifs dans chaque Paroisse pour régler les Chemins.

référées.

Ordonné, Que les dites Pétitions soient référées au Comité Spécial auquel est référée la Pétition des Habitans de *Saint Antoine Rivière du Loup* et autres, relativement aux Lois des Chemins et aux Grands-Voyers.

Rapport sur le Bill pour partager la Commune de Longueuil;

Mr. *Quesnel*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour partager la Commune de *Longueuil* entre les co-propriétaires d'icelle, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit bill soit grossoyé.

le Bill grossoyé.

Mr. *Neilson*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les relations entre les Ports de *Quebec* et *Halifax*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, les quels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour encourager la navigation à vapeur entre Québec et Halifax;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

le Bill référé.

Un Bill grossoyé pour établir un Marché dans le village de *Saint Hyacinthe*, a été lu pour la troisième fois.

Bill du marché de St. Hyacinthe, passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies* dans le District de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Bill du Pont E. N. L. Dumont passé.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Labrie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province et pour mieux régler la Milice d'icelle.

Bill concernant la Milice lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday.

Census Bill reported, and read the first time.

Mr. Neilson, from the Special Committee appointed to enquire into the means of ascertaining the population of certain new Counties (the Population whereof is not sufficiently ascertained by the enumeration made under the authority of the Act of the fifth year of His Majesty's Reign, chapter seven.) for the purpose of establishing the right of such Counties respectively, to be represented in the Provincial Parliament by one or by two Members; with an instruction to the said Committee to enquire whether it would not be expedient to cause a new Census to be taken throughout the Province; with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill for ascertaining the population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Message from His Excellency;

Lieutenant Colonel Yorke, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency,

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:

JAMES KEMPT,

Agriculture;

The general prosperity of the Province being intimately connected with the Improvement of its Agriculture, His Excellency the Administrator of the Government recommends to the House of Assembly to make some provision for the encouragement of this very important branch of Industry.

Castle of Saint Lewis,
Quebec, 6th March, 1830. }

Message referred;

Resolved, That the said Message be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Malhiot, Mr. Neilson, Mr. Taylor and Mr. Brooks do compose the said Committee.

Reports of the Agricultural Societies referred.

Ordered, That the several Reports of the Agricultural Societies be referred to the said Committee.

Quebec Exchange Incorporation Bill reported;

Mr. Clouet, from the Committee of the whole House on the Bill to Incorporate the Quebec Exchange, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Marine Hospital Bill reported;

Mr. Létourneau, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the erection of a Marine Hospital in or near Quebec, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill as amended, be engrossed.

Jurors Bill read the second time;

A Bill to regulate the mode of selecting and summoning Jurors in Civil and Criminal matters, was according to order, read a second time. Resolved,

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Mr. Neilson, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir des moyens de constater l'état de la population de certains Comtés nouveaux, (dont la population n'est pas actuellement suffisamment constatée d'après le recensement fait en vertu de l'Acte de la Cinquième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre sept,) afin d'établir le droit de tels Comtés à être respectivement représentés dans le Parlement Provincial par un ou par deux membres, avec une instruction au dit Comité de s'enquérir s'il ne serait pas convenable d'avoir un nouveau recensement de la population dans toute la Province, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement; a présenté à la Chambre un Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées; lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Rapport d'un Bill pour un recensement, lu la première fois.

Le Lieutenant Colonel Yorke, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur signé de Son Excellence.

Message de Son Excellence;

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

JAMES KEMPT,

Agriculture;

La prospérité générale de la Province étant intimement liée avec l'amélioration de Son Agriculture, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement recommande à la Chambre d'Assemblée de faire quelques dispositions pour l'encouragement de cette Branche très-importante de l'Industrie.

Château Saint Louis,
Quebec, 6 Mars 1830. }

Le message référé;

Résolu, Que le dit Message soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Leslie, Mr. Malhiot, Mr. Neilson, Mr. Taylor et Mr. Brooks composent le dit Comité.

Ordonné, Que les différens Rapports des Sociétés d'Agriculture soient référés au dit Comité.

Rapports des Sociétés d'Agriculture référés.

Mr. Clouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Bourse de Québec, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill pour incorporer la Bourse de Québec;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Mr. Létourneau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pouvoir à l'érection d'un Hôpital de Marine à ou pres de Québec, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill pour un Hôpital de Marine;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régulariser le tirage et la sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, a été lu une seconde fois. Résolu,

Bill pour le tirage des Jurés lu la seconde fois.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Viger, Mr. Solicitor General, Mr. Duval, Mr. Labrie and Mr. Bourdages do compose the said Committee.

A Bill to continue further for a limited time a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled "An Act to erect certain Townships therein mentioned, into an Inferior District, to be called the Inferior District of *Saint Francis*, and to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision for the due administration of Justice in the said Inferior District, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Quesnel, Mr. Child, Mr. Solicitor General and Mr. Viger do compose the said Committee.

A Bill to appropriate a certain sum of money for ascertaining the best mode of improving the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*, was according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

A Bill to reduce the Duties on Tobacco imported into this Province by Land or by Inland Navigation, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Lieutenant Colonel *Heriot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Lieutenant Colonel *Heriot* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to enquire into the necessity of providing a more suitable House of Parliament, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Turgeon* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the *Commissaires Enquêteurs* of *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Viger, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Duval, Mr. Labrie et Mr. Bourdages composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer encore pour un tems limité un certain Acte passé dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur, qui sera appelé le District Inférieur de *Saint François*, et pour y établir des Cours de Judicature," et qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure administration de la Justice dans le dit District Inférieur, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Peck, Mr. Quesnel, Mr. Child, Mr. le Solliciteur Général et M. Viger composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, afin de s'assurer du mode le plus préférable de pouvoir améliorer la navigation dans certaines parties du fleuve *Saint Laurent*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour la réduction des droits sur le tabac importé dans cette Province par terre ou par la navigation intérieure, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Lieut. Colonel *Heriot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire,

Et le Lieut. Colonel *Heriot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, nommé pour s'enquérir s'il est nécessaire de pourvoir à une Maison de Parlement plus convenable.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Turgeon* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence relativement aux *Commissaires Enquêteurs* de *Montreal*;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après avoir siégé quelque tems,

Mr.

referred.

St. Francis Judicature Bill read the second time;

referred.

Bill for ascertaining the best mode of improving the Navigation between the Cascades and Côteau du Lac, read the second time; engrossed.

Bill to reduce the Duties on Tobacco read the second time;

committed;

considered;

reported;

engrossed.

Committee on the necessity of providing a suitable House of Parliament.

Committee on Message relating to Commissaires Enquêteurs;

référé.

Bill de la Judicature de St. François lu la seconde fois;

référé.

Bill pour s'assurer du mode préférable d'améliorer la navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac lu une seconde fois; grossoyé.

Bill pour la réduction des droits sur le tabac lu la seconde fois;

référé;

considéré;

rapport;

grossoyé.

Comité sur la nécessité de pourvoir à une Maison de Parlement convenable.

Comité sur le Message concernant les Commissaires Enquêteurs;

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Clouet reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's table and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient further to continue for one year, the Act of the ninth George Fourth, chapter five, intituled "An Act to provide for the appointment of Commissaires Enquêteurs for the District of Montreal, and other purposes relating to the Administration of Justice in the said District."

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Clouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

Then, on Motion of Mr. Scott, seconded by Mr. Raymond.

The House adjourned till Monday next.

Monday, 8th March, 1830.

Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment:

"An Act to authorize the advance of a certain sum of money to the Literary and Historical Society of Quebec."

"An Act to appropriate a certain sum of money as an aid to the Corporation of the General Hospital at Montreal."

"An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned towards the support of the Emigrant Hospital established at Quebec."

"An Act to continue for a limited time a certain Act passed in the seventh year of His Majesty's Reign, intituled "An Act more effectually to provide for the maintenance of Good Order in Churches, Chapels and other places of Public Worship, and for other purposes therein mentioned."

And also,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly,

And

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient de continuer encore pour une année, l'acte de la neuvième George Quatre, Chapitre cinq, intitulé, "Acte qui pourvoit à la nomination de Commissaires Enquêteurs pour le District de Montréal, et autres objets relatifs à l'Administration de la Justice dans le dit District."

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Alors, sur motion de Mr Scott, secondé par Mr. Raymond,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 8 Mars 1830.

MESSAGE du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie:

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement.

"Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent à la Société Littéraire et Historique de Québec."

"Acte pour une certaine somme d'argent à l'aide de la Corporation de l'Hôpital de Montréal."

"Acte pour affecter une certaine somme d'argent, y mentionnée, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, établi dans Québec."

"Acte pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du Bon Ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de Culte Public, et pour d'autres fins y mentionnées."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour le secours de certaines Congrégations religieuses y mentionnés," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

rapport d'une Résolution.

Comité sur le Bill pour amender l'acte pour l'amélioration de l'Agriculture.

Message du Conseil.

Le Conseil a concouru aux

Bill en faveur de la Société Littéraire et Historique de Québec;

Bill pour une appropriation en faveur de l'Hôpital Général de Montréal;

Bill en faveur de l'Hôpital des Emigrés;

Bill pour le Bon Ordre.

Bill pour le secours de Congrégations religieuses, avec amendemens.

Et

a Resolution reported.

Committee on Bill to amend the Agricultural Improvement Act.

Message from the Council

The Council have agreed to:

Bill in favor of the Quebec Literary and Historical Society;

Montreal General Hospital appropriation Bill;

Emigrant Hospital Bill;

Good Order Bill.

Religious Congregations Relief Bill with amendments.

And also,

Et aussi,

The Legislative Council have passed the following Bills, to which they desire the concurrence of the Assembly :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans aux quels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil la passé :

The Council have passed :

" An Act for repealing various Statutes relative to the benefit of Clergy, and to Larceny and other offences connected therewith, and to malicious Injuries to Property."

" Acte pour révoquer différens Statuts relatifs au bénéfice du Clergé, au Larcin et autres offences qui y sont liées, ainsi qu'aux dommages faits malicieusement aux propriétés."

Bill pour révoquer les Loix concernant le larcin, etc. :

Larceny Laws, &c. Repeal Bill.

" An Act to provide a more summary and less expensive remedy for the recovery of small debts."

" Acte qui pourvoit à un remède plus sommaire et moins dispendieux pour le recouvrement de Petites Dettes."

Bill pour les Petites Dettes.

Small Debts Bill.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

An engrossed Bill from the Council, intituled, " An Act for repealing various Statutes relative to the benefit of Clergy, and to Larceny and other offences connected therewith, and to malicious Injuries to Property," was read for the first time.

Un Bill grossoyé du Conseil, intitulé, " Acte pour révoquer différens Statuts relatifs au bénéfice du Clergé, au Larcin et autres offences qui y sont liées, ainsi qu'aux dommages faits malicieusement aux propriétés," a été lu pour la première fois.

Bill pour révoquer les Loix concernant le Larcin, etc. lu la première fois.

Larceny Laws, &c. Repeal Bill read the first time.

An engrossed Bill from the Council, intituled, " An Act to provide a more speedy and less expensive remedy for the recovery of small debts," was read for the first time.

Un Bill grossoyé du Conseil, intitulé, " Acte qui pourvoit à un remède plus sommaire et moins dispendieux pour le recouvrement de Petites Dettes," a été lu pour la première fois.

Bill pour les Petites Dettes lu la première fois.

Small Debts Bill read the time.

A Petition of the Members of the Committee of Trade at Montreal, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners observe with great regret, that a Select Committee of the House have reported in favour of levying a duty of fifteen per cent. on the importation of Live Stock from the United States. That in the year one thousand eight hundred and twenty-six, the Petitioners, in reference to the Acts of the Imperial Parliament, sixth George Fourth chapters seventy-three and one hundred and fourteen, which imposed certain restrictions on the importation of Live Stock from the United States, represented to His Majesty's Government the bad effects to be apprehended from such restrictions, and obtained a modification of the said Acts, whereby Live Cattle and Hogs imported into the Canadas by Land and Inland Navigation, are now admitted duty free. That the experiment now in operation of supplying the West Indies through the British North-American Colonies (which if successful will tend in a pre-eminent degree to advance the improvement of these Provinces,) will be retarded in its progress or perhaps rendered totally abortive by means of the proposed restrictions. That so long as any doubt shall be entertained of the capability of the Canadas to furnish the necessary supplies of Salted Provisions for the West-Indies, it will be highly inexpedient to impose any restriction upon the importation of Live Cattle or Hogs from the neighbouring States, and that the present crisis (when so great alarm has been created regarding the re-opening of the direct Intercourse between the West Indies and the United States) is, of all others, in the humble opinion of the Petitioners, the most inauspicious, at which such a measure could have been contemplated as compatible with the interests of this Country, or of the Empire at large. That considering the ordinary demand for consumption, and more particularly the quantity of fresh Provisions required by the Crews of a thousand vessels resorting to Quebec, the free importation of Live Stock from the United States, is requisite not only to facilitate the means of supplying the West Indies, but also a desirable aid to the supply of the Markets of Quebec and Montreal, at a reasonable price. The Petitioners therefore humbly pray that the House, taking the premises into consideration, may be pleased

Une Pétition des membres du Comité de Commerce à Montréal, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Leslie, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires remarquent avec regret qu'un Comité spécial de la Chambre, a rapporté en faveur de la perception d'un droit de quinze par cent sur l'importation des bestiaux vivans des Etats-Unis. Qu'en mil huit cent vingt six, les Pétitionnaires à l'occasion des Actes du Parlement Impérial de la Sixième George Quatre Chapitre soixante treize et cent quatorze, qui imposaient certaines restrictions sur l'importation des bestiaux vivans des Etats-Unis, représentèrent au Gouvernement de Sa Majesté, les mauvais effets qu'on avait droit d'appréhender de telles restrictions, et ils obtinrent une modification aux dits Actes, par laquelle les bestiaux et cochons vivans importés dans les Canadas par terre ou par la navigation intérieure, sont maintenant admis sans payer de droit. Que l'expérience maintenant en opération pour approvisionner les Iles Occidentales par la voie des Colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale, (laquelle expérience, si elle réussit, tendra grandement à avancer l'amélioration de ces Provinces,) sera retardée dans ses progrès on échouera peut-être entièrement, si les restrictions proposées viennent en opération. Que tant qu'il y aura lieu de douter que les Canadas sont en état de fournir les approvisionnemens nécessaires de provisions salées pour les Iles Occidentales, il ne conviendrait nullement d'imposer des restrictions sur l'importation des bestiaux et cochons vivans venant des Etats voisins, et que le moment de crise actuelle, (lorsqu'il a été répandu une aussi grande alarme au sujet du renouvellement des relations de commerce d'une manière directe entre les Iles et les Etats-Unis) est celui qui se trouve dans l'humble opinion des Pétitionnaires le moins favorable que l'on pouvait avoir en contemplation, comme étant compatible avec les intérêts de ce Pays, ou de ceux de l'Empire en général. Qu'en considérant les besoins ordinaires de consommation, et principalement la quantité de viandes fraîches dont on a besoin pour les équipages du millier de vaisseaux qui fréquentent le Port de Québec, l'importation libre de bestiaux vivans des Etats-Unis devient nécessaire, non-seulement pour faciliter les moyens de fournir les Iles, mais aussi pour approvisionner les Marchés de Québec et de Montréal à des prix raisonnables. Les Pétitionnaires

Pétition contre l'imposition d'aucun droit sur les bestiaux vivans venant des Etats-Unis.

Petition against the imposition of any Duty on Live Stock Imported from the United States.

pleased not to pass any Bill imposing a duty on the importation of Live Cattle and Hogs or Fresh Beef and Pork, into this Province from the *United States* by Land or Inland Navigation.

naires demandent donc humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre cette Pétition en considération, et qu'elle ne passe pas en Loi aucun Bill qui imposerait un droit sur l'importation d'animaux et de cochons vivans, ou sur le bœuf et lard frais, venant en cette Province des *Etats-Unis*, soit par terre ou la navigation intérieure.

County Court Houses and Gaols Bill reported, and read the first time.

Mr. *Bourdages*, from the Special Committee appointed to prepare a Bill in conformity to the Resolutions of this House on His Excellency's Message relating to Court Houses and Gaols in the different Counties of this Province, presented to the House a Bill to authorize the building of Court Houses and Common Gaols in the Counties of this Province; and the same was read for the first time, and ordered to be read a second time on Thursday next.

Mr. *Bourdages*, du Comité Spécial nommé pour préparer un Bill conformément aux Résolutions de cette Chambre, sur le Message de Son Excellence relativement aux Cours de Justice et aux Prisons dans les différens Comtés de cette Province, a présenté à la Chambre un Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province; lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Jeudi prochain.

Rapport d'un Bill pour l'érection de cours de justice et prisons dans les Comtés, et lu la première fois.

Report on Bill to Incorporate the Minister and Trustees of St. Andrew's Church Quebec;

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church* in the City of *Quebec*, reported that the Committee had gone through the Bill, without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's table.

Mr. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint André*, dans la Cité de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de St. André à Québec;

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

Report on Petition of the Quebec Gaol Association;

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the *Quebec Gaol Association*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Mr. *Duval*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des membres de l'Association de la Prison de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition des membres de l'Association de la Prison de Québec.

Your Committee convinced of the advantages that would result from the erection of a Penitentiary under proper regulations, have examined Witnesses and Documents produced in support of the Petition, with that care and attention which the importance of the subject called for.

Votre Comité, convaincu des avantages qui résulteraient d'un Pénitencier régi par des Règlements convenables, a examiné les Témoins et les Documents à l'appui de la Pétition, avec tout le soin et l'attention qu'exigeait l'importance du sujet.

The necessity of an immediate reform of the present system of Prison discipline, and the inadequacy of the Common Gaol of *Quebec* for the various purposes for which it is applied, have long been felt by the Inhabitants of this District.

Les Habitans de ce District ont depuis longtems ressenti la nécessité qu'il y aurait d'adopter une réforme immédiate à l'égard du système actuel de Police des Prisons, et de l'insuffisance de la Prison de *Québec* pour les divers objets auxquels elle est employé.

The deficiency of the present Gaol, and the impossibility of enforcing proper regulations for Prison discipline are strongly pointed out by the Petition, the allegations of which are fully substantiated by the evidence adduced before Your Committee.

L'insuffisance de la Prison, actuelle et l'impossibilité de faire mettre à exécution les réglemens nécessaires pour la police de la Prison sont clairement démontrés dans la Pétition, et les allégués pleinement prouvés par les témoignages qui ont été donnés à votre Comité.

In forming the Plan of a Penitentiary House, the principal objects should be, by sobriety, cleanliness, and proper religious instruction, by a regular series of labor proportioned to the health and strength of the Offenders, and by solitary confinement during the intervals of work, to enure them to habits of industry, to guard them from pernicious company, to accustom them to serious reflection, and to teach them both the principles and practice of every christian and moral duty; a perusal of the evidence adduced before Your Committee by persons of respectability, in every way qualified to bear testimony on the subject will satisfy Your Honorable House, that the objects above mentioned cannot be attained as long as the present Building is used for the different purposes to which it is applied.

En formant un Plan pour un Pénitencier les principaux objets auxquels il faudrait s'attacher, devraient être la sobriété, la propreté et une bonne instruction religieuse; une série régulière de travaux proportionnés à la santé et à la force des criminels; la reclusion solitaire durant les intervalles du travail, afin de former les criminels à des habitudes d'industrie, et les préserver des compagnons vicieux, en les habituant à des réflexions sérieuses, et en leur enseignant tout à la fois les principes et la pratique de tous les devoirs du christianisme et de la morale; en parcourant les témoignages donnés à votre Comité par des personnes respectables et capables à tous égards de pouvoir donner les meilleurs enseignemens sur ce sujet, votre Honorable Chambre sera persuadée que l'on ne peut atteindre les objets indiqués ci-dessus, tant que l'on fera servir l'Edifice actuel aux divers objets auxquels il se trouve maintenant employé.

Your Committee, therefore, strongly recommend the prayer of the Petition, and that a Sum of One hundred and sixty-six pounds be granted to the said Association, to enable the Members thereof to persevere in their laudable undertaking, from which it is apparent such beneficial effects have resulted.

En conséquence, votre Comité recommande fortement la demande contenue dans la Pétition, et qu'il soit accordé une somme de cent soixante et six livres à l'association susdite, à l'effet de mettre ses membres en état de persévérer dans une entreprise aussi louable, et dont il est visiblement résulté d'aussi grands avantages.

Your Committee are of opinion that provision ought to be made for the erection of a Penitentiary and House of Correction apart from the Common Gaol, the Building

Votre Comité est d'opinion qu'il devrait être adopté des dispositions pour la construction d'un Pénitencier et d'une Maison de Correction, tout-à-fait séparés de la Prison

to be erected under the superintendance of Commissioners to be named by the Governor or Person administering the Government. Your Committee conceive it would be expedient in the first instance to authorize the Governor, Lieutenant Governor or Person administering the Government of this Province, to advance a Sum, not exceeding Two hundred pounds currency, to enable the Governor, Lieutenant Governor or Person administering the Government, to cause Plans, Estimates and Statements of the probable expense for the erection of a Penitentiary and House of Correction, of sufficient dimensions in the City of *Quebec*, to be prepared and made, and to defray the expense of the same; that the making of the said Plans, Estimates and Statements shall be offered for competition, and a compensation granted to the persons whose Plans, Estimates and Statements shall be approved.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to morrow.

Mr. *Peck*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to continue further for a limited time a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to erect certain Townships therein mentioned, into an Inferior District to be called the Inferior District of *Saint Francis*, and "to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision for the due administration of Justice in the said Inferior District, reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto, which Amendment was again read at the Clerk's Table.

Mr. *Peck* moved, seconded by Mr. *Neilson*, That this House doth concur with the Committee in the said Amendment.

The House divided on the question :

Yeas 30
Nays 1

So it was carried in the affirmative, and *Resolved*, Accordingly.

Mr. *Peck* moved, seconded by Mr. *Neilson*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the question :

Yeas 30
Nays 1

So it was carried in the Affirmative, and *Ordered*, Accordingly.

Mr. *Blanchet*, from the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech at the opening of the present Session which relates to Internal Communications, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (P.) at the end of this Volume.

Ordered, That the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Thursday next.

Ordered, That the Report of the Special Committee on the Petitions of *William Macrae*, and others, be referred to the said Committee.

Prison Commune, et qui seraient placés sous la surveillance de Commissaires nommés par le Gouverneur ou la personne ayant l'administration du Gouvernement.

Votre Comité croit qu'il serait expédient en premier lieu, d'autoriser le Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la personne ayant l'administration du Gouvernement de cette Province, d'avancer une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour mettre le Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la personne ayant l'administration du Gouvernement, à même de faire faire, préparer et défrayer la dépense de Plans, Estimations et Tableaux du coût probable, de la construction d'un Pénitencier et Maison de Correction, de dimensions suffisantes dans la Cité de *Québec*; que les dits Plans, Estimations et Tableaux devraient être offerts au concours, et qu'il fût accordé une rémunération à la personne dont les Plans, Estimations et Tableaux aursient été approuvés.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Mr. *Peck*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer encore pour un tems limité, un certain Acte passé dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur qui sera appelé le District Inférieur de *Saint-François*, et pour y établir des Cours de Judicature," et qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure administration de la Justice dans le dit District Inférieur, a fait rapport, que le Comité avait passé le dit Bill sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Mr. *Peck* a proposé, secondé par Mr. *Neilson*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit amendement.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 30
Contre 1

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Résolu*, En conséquence.

Mr. *Peck* a proposé, secondé par Mr. *Neilson*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 30
Contre 1

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, En conséquence.

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session qui a rapport aux Communications intérieures, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport voyez Appendice (P.) à la fin de ce Volume.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial sur les Petitions de *William Macrae*, et autres, soit référé au dit Comité.

committed.

Report on St. Francis Judicature Bill;

The Bill committed;

considered;

reported;

engrossed.

Report on Internal Communications;

Appendix (P.)

to be printed;

committed;

other Reports submitted to the same Committee.

référé.

Rapport sur le bill de Judicature de St. François;

le bill référé;

considéré;

rapport;

grossoyé.

Rapport sur les communications intérieures;

Appendice (P.)

à être imprimé;

référé;

autres rapports référés au même comité.

Ordered, That the Report of the Special Committee on the Petition of the Inhabitants of *Stanstead* and other Townships, be referred to the said Committee.

Ordered, That the Report of the Special Committee on the Petitions of the Inhabitants of *Dorchester*, *Buckinghamshire* and *Mégantic*, be referred to the said Committee.

Ordered, That the Report of the Special Committee on the Petitions of the Inhabitants of *Saint Ambroise* and *L'Ancienne Lorette*, be referred to the said Committee.

Report on Bill relating to the Cliff, of Quebec;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which Amendments were again read at the Clerk's Table.

the Bill committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Report on Light Houses;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech at the opening of the present Session which relates to Light Houses, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Captain *Bayfield*, Royal Navy, called in and examined:—

Q. Are you of opinion that a Light House might be more advantageously situated on the South West Point of the Island of *Anticosti*, than on the West Point of the said Island ?

A. I was formerly of opinion that the West Point was preferable, but having since landed on every Point of the Island, I am now of opinion that the South West Point combines a greater number of advantages, as respects the trade of the Country; the West Point is an advantageous situation for a Light House, but as most of the trade of the Country at present passes to the South of *Anticosti*, it is desirable that a Light House be first built on the South West Point: The Point also possesses local advantages that render it peculiarly fit for a Light House, there being Lime, Stone and Sand on the spot.

Your Committee having examined Captain *Bayfield*, Royal Navy, are of opinion that the Act of last Session ought to be amended so as to permit the construction of a Light House upon the South West Point of the Island of *Anticosti*, instead of on the West Point of the said Island.

committed;

Ordered, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered;

Mr. *Viger* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

a Resolution reported;

And Mr. *Viger* reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

Resolved, That it is expedient to amend the Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled " An Act to appropriate a certain sum of Money towards erecting Light Houses on the Shores of the River *Saint Lawrence*, and for other purposes therein mentioned."

Bill to amend Light Houses Act of ninth George fourth, read the first time.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act to appropriate a certain

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial sur la Pétition des Habitans de *Stanstead*, et autres Townships, soit référé au dit Comité.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial sur les Pétitions des Habitans des Comtés de *Dorchester*, *Buckinghamshire* et *Mégantic*, soit référé au dit Comité.

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial sur les Pétitions des Habitans de *Saint-Ambroise* et de *L'Ancienne-Lorette*, soit référé au dit Comité.

Rapport sur le bill concernant les Caps de Québec;

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les fortifications de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

le bill référé.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Rapport concernant les Phares;

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session qui a rapport aux Phares, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Le Capitaine *Bayfield* de la Marine Royale, a été appelé et examiné:—

Q. Etes-vous d'opinion qu'un Phare serait placé plus convenablement sur la pointe sud-ouest de l'Île d'*Anticosti* plutôt que sur la pointe ouest de la dite Île ?

R. J'étais ci-devant d'opinion que la Pointe Ouest était l'endroit le plus préférable, mais j'ai depuis ce tems débarqué sur toutes les parties de l'Île, et je suis à présent d'avis que la Pointe Sud-Ouest présente un plus grand nombre d'avantages relativement au commerce du pays, La Pointe ouest est un endroit avantageux pour un Phare, mais comme la plus grande partie du commerce du pays dans ce moment passe au sud de l'Île d'*Anticosti*, il est à désirer que l'on commence en premier lieu par bâtir un Phare sur la Pointe sud-ouest. Cette Pointe possède aussi des avantages locaux qui la rendent très-propre pour la construction d'un Phare, en ce qu'il se trouve de la pierre à chaux et du sable sur les lieux.

Votre Comité ayant entendu le Capitaine *Bayfield*, de la Marine Royale, est d'opinion, que l'Acte de la dernière Session devrait être amendé de manière à permettre la construction d'un Phare sur la Pointe Sud-Ouest de l'Île d'*Anticosti*, au lieu de la Pointe ouest de la dite Île.

référé;

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considéré;

Mr. *Viger* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et accordé par la Chambre, et elle est comme suit :

rapport d'une résolution.

Résolu, Qu'il est expedient d'amender l'Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé " Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet d'ériger des Phares sur les Côtes du Fleuve *Saint-Laurent*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill, pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé " Acte pour

Bill pour amender l'acte de la 9e. Geo. III. pour ériger des Phares sur la première fois.

tain sum of Money towards erecting Light Houses on the Shores of the River *Saint Lawrence*, and for other purposes therein mentioned."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Report on Boroughs & Villages Police Bill;

Mr. *De St. Ours*, from the Special Committee to whom was referred the Bill further to continue for a limited time, a certain Act passed in the Fourth year of His Majesty's Reign, intituled "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the Police of the Borough of *William Henry* and certain other Villages in this Province," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee are of opinion that it would be expedient to authorize the Trustees appointed under the Act of the Fourth, *George Fourth*, Chapter Two, providing for the Police of certain Villages in this Province, to make such regulations for the Villages and Markets established or to be established in said Villages, as shall be deemed necessary, which Regulations shall be published and read at the Door of the Parish Church of such Villages, for three Sundays, immediately after Divine Service in the morning, and shall be afterwards transmitted to the Courts of Quarter Sessions in the several Districts wherein such Villages are situated, to be ratified; and the said Regulations after being ratified shall be again read and published for three consecutive Sundays immediately after Divine Service in the morning: Provided always, that in any case of infraction of the said Regulations, any Justice of the Peace before whom the Offender shall be brought for trial, shall not impose a fine exceeding in any case Two pounds Currency.

Bill committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Message to the Council with evidence &c. on Chasseur's Blusum Bill.

Resolved, That the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Bill intituled, "An Act to appropriate a certain sum of Money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*," be communicated to the Legislative Council, by Message.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Message to the Legislative Council.

Committee on Ordinance concerning Land Surveyors;

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of repealing the Ordinance of the Twenty-fifth, *George Third*, Chapter Three, intituled "An Ordinance concerning Land Surveyors, and the admeasurement of Lands."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

A Resolution reported;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table and agreed to by the House, and is as followeth;

Resolved, That it is expedient to repeal the Ordinance of the Twenty-fifth, *George the Third*, Chapter Three, intituled "An Ordinance concerning Land Surveyors and the admeasurement of Lands."

Land Surveyors Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Bourdages* have leave to bring in a Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

" pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet d'ériger des Phares sur les Côtes du Fleuve *Saint-Laurent*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Mr. *De St.-Ours*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer encore pour un tems limité un certain Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir à la Police du Bourg de *William-Henry* et certains autres Villages de cette Province," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité est d'opinion qu'il serait expédient d'autoriser les Syndics, nommés en vertu de l'Acte de la quatrième *George Quatre*, chapitre deux, qui pourvoit à la Police de certains Villages dans cette Province, de faire tels réglemens pour les Villages et les Marchés établis ou à établir dans les dits Villages, qui seront jugés nécessaires, lesquels réglemens seront publiés et lus à la porte de l'Eglise de la paroisse où se trouve tel village, pendant trois Dimanches à l'issue du service divin du matin, lesquels seront ensuite transmis à la Cour de Sessions de Quartier des différens Districts où se trouvent les dits Villages pour être homologuées, et les dits réglemens, après l'homologation, seront lus et publiés de nouveau pendant trois Dimanches à l'issue du service divin du matin: Pourvu toujours, que dans aucun cas de contravention aux dits réglemens, aucun Juge de Paix devant lequel telle partie contrevenante sera traduite, ne pourra imposer une amende excédant dans aucun cas deux Livres courant.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Rapport sur le bill concernant la police des bourgs et villages;

le bill référé.

Résolu, Que les Documents, Témoignages et Preuves d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé "Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*," soient communiqués au Conseil Législatif par Message.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au conseil, avec les témoignages, &c. sur le bill concernant le musée de Chasseur.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il serait expédient d'abroger l'Ordonnance de la vingt-cinquième *George Trois*, chapitre trois, intitulé "Ordonnance concernant les Arpenteurs et la mesure des terres."

Comité sur l'ordonnance concernant les arpenteurs;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

rapport d'une Résolution;

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger l'Ordonnance de la vingt-cinquième *George Trois*, Chapitre Trois, intitulée, "Ordonnance concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres."

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres.

Bill concernant les Arpenteurs lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Savings Bank
Bill read the
first time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to encourage the Establishment of Banks for Savings in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Thursday next.

Live Stock.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to take into consideration whether under present Regulations any inconvenience arises from the introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs from the *United States of America* in this Province for sale, lost by the adjournment of this House yesterday be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

The Petition
against the im-
position of any
Duty on Live
Stock imported
from the Uni-
ted States com-
mitted.

Ordered, That the Petition of the Members of the Committee of Trade at *Montreal*, presented to the House this day, be referred to the said Committee.

Steam Dredg-
ing Machine.

Resolved, That this House will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider if it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for the purchase of a Steam Boat, with the necessary apparatus for clearing the Rivers in this Province.

J. Porteous'
Bridge Bill
passed.

An engrossed Bill to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus*, opposite the Village of *Sainte Rose*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Scott* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

City of Que-
bec Incorpora-
tion Bill passed.

An engrossed Bill to incorporate the City of *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueux* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Marine Hospi-
tal Bill passed.

An engrossed Bill to provide for the erection of a Marine Hospital in or near *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to provide for the erection of a Marine Hospital in or near *Quebec*."

Ordered, That Mr. *Blanchet* do carry the said Bill to Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to reduce
the Duties on
Tobacco pas-
sed.

An engrossed Bill to reduce the Duties on Tobacco imported into this Province by Land or by Inland Navigation, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Cuvillier* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to amend
the Agricul-
tural Improve-
ment Act re-
ported;

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Militia Bill
read the second
time;

A Bill to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof, was, according to order, read a second time.

Or-

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour encourager l'Établissement de Banques d'Épargnes en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Jeudi prochain.

Bill pour des
Banques d'É-
pargnes lu la
première fois.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour prendre en considération, si sous les Règlements actuels il résulte aucun inconvénient par l'introduction des Bêtes à Cornes, Chevaux, Moutons et Cochons des Etats-Unis de l'Amérique en cette Province, pour être vendus, perdus par l'ajournement de cette Chambre, hier, soit rétabli, et que Demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bestiaux vi-
vans;

Ordonné, Que la Pétition des Membres du Comité de Commerce à *Montréal*, présentée à la Chambre, ce jour, soit référée au dit Comité.

la Pétition
contre l'imposi-
tion d'aucun
droits sur les
Bestiaux vivans
venant des Es-
tats-Unis réf-
rée.

Résolu, Que Demain cette Chambre se formera en un Comité de toute la Chambre pour considérer, s'il ne serait pas expédient d'approprier une certaine somme d'argent pour l'achat d'un Bateau à vapeur, avec l'appareil nécessaire pour le curage des Rivières en cette Province.

Machine à va-
peur pour cu-
rage.

Un Bill grossoyé pour autoriser *James Porteous*, Eucuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jesus*, vis-à-vis le Village *Sainte Rose*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Scott* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill du Pont de
J. Porteous
passé.

Un Bill grossoyé pour incorporer la Cité de *Quebec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueux* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour incor-
porer la Cité de
Quebec passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à l'érection d'un Hopital de Marine à ou près de *Quebec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour pourvoir à l'érection d'un Hopital de Marine à ou près de *Quebec*."

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour un
Hopital de Ma-
rine passé.

Un Bill grossoyé pour la réduction des Droits sur le Tabac importé dans cette Province, par terre ou par la navigation intérieure, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Cuvillier* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour ré-
duire les Droits
sur le Tabac
passé.

Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens fait au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport sur le
Bill pour amender
l'Acte pour
l'amélioration
de l'Agriculture;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour mieux régler la Milice d'icelle, a été lu une seconde fois.

Bill pour régler
la Milice lu la
seconde fois;

Or-

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered.

Lieutenant Colonel *Heriot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Lieutenant Colonel *Heriot* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Then, on motion of Mr. *Scott*, seconded by Mr. *Turgeon*,

The House adjourned till to-morrow at Ten o'Clock, A. M.

Tuesday, 9th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Bill to divide the Common of Longueuil passed.

AN engrossed Bill to divide the Common of *Longueuil* among the Co-proprietors thereof, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to partition the Common of the "Barony of *Longueuil* among the Co-proprietors "thereof."

Ordered, That Mr. *Quesnel* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Sheriff's Sales Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Bourdages* have leave to bring in a Bill to extend the Provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to purchasers of real property at Sheriffs' Sale in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Amendments to Justices of the Peace qualification Bill to be considered.

Ordered, That the amendments made by the Legislative Council, to the Bill, intituled, "An Act for the "qualification of Justices of the Peace," be taken into consideration, this day, in the Afternoon sitting.

Committee on Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter;

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time a certain Act, passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the President, Directors and Company of the Bank of *Montreal*," and to amend the said Act, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Proulx* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Documents relating to the affairs of the Bank to be printed.

Ordered, That the Papers, Statements and Documents laid before the said Committee, explaining the state of the Funds of the said Bank, Debts due from and to the said Bank, together with the quantity of Notes issued by the said Bank, be printed for the use of the Members of this House.

The

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Lieutenant-Colonel *Heriot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et le Lieutenant-Colonel *Heriot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur motion de Mr. *Scott*, secondé par Mr. *Turgeon*,

La Chambre s'est ajournée à Demain à Dix Heures du matin.

Mardi, 9 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

UN Bill grossoyé pour partager la Commune de *Longueuil* entre les Co-propriétaires d'icelle, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour partager la Commune de la Baronnie de " *Longueuil* entre les Co-propriétaires d'icelle."

Ordonné, Que Mr. *Quesnel* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, relativement aux Acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges de Paix," soient pris en considération, ce jour, dans la Séance de l'après-midi.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour "incorporer certaines personnes y nommés sous le "Banque de *Montréal*," et pour amender le dit Acte, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Proulx* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Proulx* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Ordonné, Que les Papiers, Etats et Documents mis devant le dit Comité, expliquant l'Etat des Fonds de la dite Banque, des Dettes qui lui sont dues, et qu'elle doit, et aussi la quantité de Billets mis en circulation par la dite Banque, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pour

Appendix (N.) For the said Papers, Statements and Documents, see Appendix (N.) at the end of this Volume.

Pour les dits Papiers, Etats et Documens, voyez Appendice (N.) à la fin de ce Volume.

Committee on Representation Act;
Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, That it is expedient to amend the Act of the ninth, George the Fourth, chapter seventy-three, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly, than heretofore." in as far as it relates to the Lines and places of Election of certain Counties, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

Comité sur le Bill de la Représentation;
Ordonné, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième George Quatre, Chapitre Soixante-et-treize, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus comode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en autant qu'il a rapport aux lignes et places d'Élection de certains Comtés, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Resolution reported;
 And Mr. Scott reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and is as followeth:

rapport d'une Résolution;
 Et Mr. Scott a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Resolved, That this House doth concur in the Report of the Special Committee.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial.

Bill to amend the Representation Act read the first time.
Ordered, That Mr. De St. Ours have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as the said Act relates to the Boundaries of certain Counties, and the places of Election.

bill pour amender l'Acte de la Représentation lu la première fois.
Ordonné, Que Mr. De St. Ours ait la permission d'introduire un Bill, pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus comode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant, en autant qu'il a rapport aux limites de quelques Comtés et aux places d'Élection.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Harbour of Montreal.
Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Harbour of *Montreal*, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will on Thursday next, resolve itself into the said Committee.

Havre de Montréal.
Ordonné, Que l'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, relativement au Havre de *Montréal*, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que Jeudi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Militia Bill reported;
 Lieutenant Colonel *Heriot*, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Rapport sur le Bill pour régler la Milice;
 Le Lieutenant-Colonel *Heriot*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir plus efficacement à la Défense de la Province, et pour mieux régler la Milice d'icelle, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

engrossed.
Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

grossoyé.
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Contagious Diseases Bill read the second time;
 A Bill for the establishment of a temporary Hospital for the reception of persons infected with Contagious Diseases, was, according to order, read a second time.

Bill pour un Hôpital pour les maladies contagieuses lu la seconde fois;
 Conformément à l'Ordre, un Bill, pour pourvoir à l'établissement d'un Hôpital temporaire pour la réception des Personnes attaquées de Maladies contagieuses, a été lu une seconde fois.

committed;
Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

référé
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considered.
 Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

considéré.
 Mr. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. Scott reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et Mr. Scott a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordered, that the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Committee on
La Chine Canal
Commissioners
Report, and
Petition of W.
Gordon.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom were referred the Report of the Commissioners of the *La-chine* Canal, and the Petition of *William Gordon*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Taylor* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Taylor* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on
Bill to encour-
age Steam Na-
vigation be-
tween Quebec
and Halifax;

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Intercourse between the Ports of *Quebec* and *Halifax*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Cannon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Cannon* reported that the Committee had gone through the Bill, without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's table.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Cannon*,

The House adjourned till Three o'Clock, P. M.

Tuesday, 9th March, 1830.—Three o'Clock, P. M.

Report on Pe-
tition of Coro-
ner at Gaspé
committed.

ORDERED, That the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *Robert Sherar*, be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Committee on
Secret Incum-
brances on
Lands Act;

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled "An Act to provide for the more effectual extinction of Secret Incumbrances on Lands, than was heretofore in use in this Province."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Taylor* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Taylor* reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to alter and amend an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to provide for the more effectual extinction of Secret Incumbrances on Lands than was heretofore in use in this Province."

a Resolution
reported.

Mr. *Laterrière*, from the Special Committee to whom was re-committed the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting vessels through the North Channel, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Vol.—39.

Your

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport des Commissaires du Canal de *La Chine* et la Pétition de *William Gordon*.

Comité sur le
Rapport des
Commissaires
du Canal de La
Chine et sur la
Pétition de
Wm. Gordon.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Taylor* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Taylor* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le commerce et les relations entre les Ports de *Québec* et d'*Halifax*.

Comité sur le
bill pour encou-
rager la naviga-
tion par la va-
peur entre
Québec et Ha-
lifax;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Cannon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Cannon* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun Amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Cannon*,

La Chambre s'est ajournée à Trois Heures de l'après-midi.

Mardi, 9 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

ORDONNE', Que le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Robert Sherar*, soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimations.

Rapport sur la
pétition du Co-
ronaire de Gas-
pé référé.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en un Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette Province."

Comité sur
l'acte concer-
nant les hypo-
thèques secrètes
sur les terres;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Taylor* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Taylor* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient de changer et amender un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette Province."

rapport d'une
résolution.

Mr. *Laterrière*, du Comité Spécial auquel a été référé de nouveau le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le Canal du Nord, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le
bill pour quali-
fier les pilotes.

4 C

Votre

Your Committee have taken the evidence of several Pilots and other persons experienced in the art of Navigation, which they beg leave to report to Your Honorable House.

Your Committee have also made several amendments to the Bill referred, which are humbly submitted to the consideration of Your Honorable House.

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Report on Message relating to Receiver General's Vaults.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Vault built by the Receiver General, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table, as followeth:

The Honorable John Hale, Receiver General, called in and examined:

Q. Under what authority did you cause the Vault to be built, the price of which His Excellency the Administrator of the Government recommends to refund?

A. Under no authority; only for my own satisfaction and for the security of the Public monies, which, during the two first years of my being in office, had accumulated to the sum of One hundred thousand pounds, independent of Government's expences.

Q. What was the whole cost of that Building?

A. I laid out Two hundred and seventy-five pounds nine shillings and seven pence Currency, as well for the building as for divers other articles, such as a wrought Iron Chest imported from *England*, which cost, together with a Patent Lock, Twenty-eight pounds. I also paid Twenty pounds eight shillings and two pence for Bags, and two Iron Doors, which may still be used where it will be thought proper. The Lock in question is now used for the Vault where the Public Monies are deposited in the Old Castle.

Q. Is that Vault now of any utility to the Public?

A. It is of no utility to the Public, as it is built on my own premises, and communicates with my House.

Q. Is that Vault of any utility to yourself?

A. It is of no kind of utility to me; and I would rather prefer it was pulled down, as that would allow me the use of a Lot very convenient to build a House.

Q. At what would you estimate the materials, if it was pulled down?

A. The Stones are of the best quality, but I could not say how much they would be worth. As to the timber, it is of no use, and of course it is worth nothing.

Your Committee are of opinion that the Receiver General cannot pretend to any indemnification for the constructing of the Vault in question.

Report on state of the Currency.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech at the opening of the present Session, which has reference to the state of the Currency, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Appendix (Q.)

For the said Report, see Appendix (Q.) at the end of this Volume.

Currency Bill read the first time.

Mr. Young then presented to the House a Bill to regulate the Currency of this Province, and to repeal certain Acts therein mentioned, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Mr.

Votre Comité a pris les dépositions de divers Pilotes, et autres personnes expérimentés dans l'art de la navigation, dont il demande permission de faire rapport à votre Honorable Chambre.

Votre Comité a de plus fait plusieurs amendemens au Bill qui lui a été référé, lesquels il soumet humblement à la considération de votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

référés.

Mr. De St.-Ours, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence concernant la Voute bâtie par le Receveur-Général, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le message concernant la voute du Receveur-général.

L'Honorable John Hale, Receveur-Général, a été appelé et examiné:

Q. Sous quelle autorité avez-vous fait construire la Voute pour le prix de laquelle Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement recommande le remboursement?

R. Sous aucune autorité, uniquement pour ma propre satisfaction, et pour la sûreté des argens publics, qui durant les deux premières années que j'ai été en Office s'étaient accumulés à la somme de cent mille Livres, indépendamment des dépenses du Gouvernement.

Q. Quel a été le prix total de cette bâtisse?

R. Le montant de mes déboursemens est de deux cens soixante-et-quinze Livres neuf Schelings et sept Deniers courant, tant pour la bâtisse que pour divers autres articles, tels qu'un Coffre de fer battu importé d'*Angleterre*, lequel a coûté, ainsi qu'une serrure à patente, vingt-huit Livres courant. J'ai aussi payé vingt Livres huit Schelings et deux Deniers pour des Sacs et deux portes de fer qui peuvent servir où on jugera convenable. La serrure en question est maintenant employée à la voute qui contient les argens publics dans le vieux Château.

Q. Cette voute est-elle à présent de quelque utilité pour le public?

R. Elle n'est d'aucune utilité pour le public, vu qu'elle est bâtie chez-moi, et qu'elle communique à ma maison.

Q. Cette voute vous est-elle de quelque utilité personnel?

R. Elle ne m'est d'aucune utilité, et je préférerais qu'elle fût démolie, ce qui me donnerait la jouissance d'un lot bien propre à bâtir une maison.

Q. A combien en estimeriez-vous les matériaux, si elle était démolie?

R. Les pierres sont de la meilleure qualité, mais je ne puis dire au juste qu'elle serait leur valeur, pour le bois de charpente il ne peut être d'aucune utilité, et par conséquent de nul valeur.

Votre Comité est d'opinion que le Receveur-Général ne doit prétendre à aucune indemnité pour la bâtisse de la voute en question.

Mr. Young, du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à l'état de la monnaie en circulation, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur l'état de la monnaie en circulation.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (Q.) à la fin de ce Volume.

Appendice (Q.)

Mr. Young a alors présenté à la Chambre un Bill pour régler la monnaie courante en cette Province, et pour rappeler certains Actes y mentionnés, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill concernant la monnaie courante lu la première fois.

Mr.

Adjournment. Mr. Bourdages moved, seconded by Mr. Peck, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

The House divided on the Question :

Yeas 20

Nays 6

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Statement of Sums voted during the Session ordered.

Ordered, That the Clerk of this House do lay on the Table for the information of the Members of this House, a Statement of the Sums of Money voted by the House, by Bill or otherwise, during the present Session, and also of the amount recommended in Reports of Special Committees and not yet voted; and that the said List be perfected under his direction, and lie on the Table during the remainder of the Session.

Amendments to Religious Congregations Bill of Bill considered and agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," be now taken into consideration.

The House accordingly proceeded to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth : Press 1st, Line 18.—Leave out all the words from

"Episcopalians" inclusive to "Quakers" also inclusive, in the nineteenth line, and insert "Christians."

" " 36.—Leave out the words "two arpents" and insert "one half of an arpent."

" " 40.—After "Township" insert the following Proviso :

"Provided always, that the Lot or Lots to be acquired by virtue of this Act within the limits of either of the Cities and Towns of Quebec or Montreal as the said Cities and Towns are bounded and described in the Proclamation issued by His Excellency Alured Clarke, Esquire, Lieutenant Governor of this Province, bearing date the seventh day of May one thousand seven hundred and ninety-two, shall not be used as a Burial Ground."

Press 2d, Line 18.—Leave out "the said" and insert "this."

" " 29.—After "Parish" insert the following Clause marked A.

Clause A.

"And be it further enacted by the authority aforesaid, that nothing in this Act contained shall weaken, diminish, extinguish or affect, or be construed to weaken, diminish, extinguish or affect, in any manner or way whatsoever, the rights or privileges of His Majesty, His Heirs or Successors, or of any Seigneur or Seigneurs or of any Person or Persons, Body Politic or Corporate whatsoever, (save and except such rights as are in this Act expressly altered and affected) but that His Majesty and all and every Seigneur or Seigneurs and other Persons, Bodies Politic and Corporate shall have and exercise the same rights (except as aforesaid) as they and each of them had before the passing of this Act to every effect and purpose whatsoever, in as ample a manner as if this Act had never been passed."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. Neilson do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honours that this House hath agreed to their Amendments.

Mr. Bourdages a proposé, secondé par Mr. Peck, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures du matin. Ajournement.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 20

Contre 6

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre mette sur la Table, pour l'information des membres de cette Chambre, un Etat des sommes d'argent votées par la Chambre par Bill ou autrement durant la présente Session, et aussi du montant recommandé dans les Rapports de Comités spéciaux et qui n'est pas encore voté, et que la dite liste soit faite sous sa direction, et reste sur la table durant le reste de la Session.

Etat des argens votés pendant la session ordonnée d'être mis sur la table

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit : Feuille 1ère. Ligne 21.—Retranchez tous les mots depuis

"d'Episcopaux" inclusivement jusqu'à "Quakres," aussi inclusivement dans la vingt troisième ligne, et insérez "de chrétiens."

" " 41.—Retranchez les mots "deux arpens" et insérez "un demi arpent."

Feuille 2, Ligne 1.—Après "Townships" insérez le Proviso suivant :

"Pourvu toujours que le lot ou les lots qui seront achetés en vertu de cet acte dans les limites de l'une ou de l'autre des Cités et Villes de Quebec ou de Montréal, ainsi que les dites Cités et Villes sont bornées et désignées dans la Proclamation émanée par Son Excellence Alured Clarke, Ecuyer, Lieutenant-Gouverneur de cette Province, en date du septième jour de Mai mil sept cent quatre-vingt douze, ne seront pas employés comme des cimetières."

Feuille 2, Ligne 37.—Après "Paroisse" insérez la Clause suivante marquée A.

Clause A.

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que rien de contenu dans cet Acte n'affaiblira, ne diminuera, n'éteindra ou n'affectera, ou ne sera censé affaiblir, diminuer, éteindre ou affecter en aucune manière quelconque les droits ou privilèges de Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, ou d'aucun Seigneur ou Seigneurs, ou d'aucune personne ou personnes, corps politique ou incorporé quelconque, (sauf et excepté tels droits qui sont dans cet Acte expressément changés ou affectés,) mais que Sa Majesté et tout et chaque Seigneur ou Seigneurs et autres personnes, corps politiques et incorporés, auront et exerceront les mêmes droits, (excepté comme susdit,) qu'eux et chacun d'eux avaient avant la passation de cet Acte à toutes fins et intentions quelconques, d'une manière aussi ample que si cet Acte n'eût jamais été passé."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. Neilson reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendemens.

Montreal Bank
Statements ordered.

Mr. *Young* moved, seconded by Mr. *Blanchet*, That the President, Vice President and Directors of the Bank of *Montreal*, do lay before this House, Statements specifying the Amount of Government Exchange purchased by the Bank in each month from the first of May One thousand eight hundred and twenty-one to the first of March one thousand eight hundred and thirty. The amount of Exchange purchased from private individuals during the same periods. The rates at which each purchase from Government or from individuals was made. The rates at which the Bank sold Exchange during the same period, with the amount so sold in each month. The monthly amount of Discounts distinguishing between that at *Montreal* and at *Quebec*. The dates when the Bank ceased discounting altogether, or restricted its Discounts, and the Amount of Cash in the Vaults on the first and fifteenth of each Month.

The House divided on the question :

Yeas 18

Nays 9

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That the Clerk of this House do transmit a certified Copy of the said Resolution to the President of the said Bank.

Message from
His Excellency:

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :

JAMES KEMPT,

Tide Waiters.

His Excellency the Administrator of the Government lays before the House of Assembly the Copy of a Letter from the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs, representing the inadequate remuneration assigned to the two Tide Waiters on the Establishment of the Port of *Quebec*, by their present Salaries, and stating also that the daily rate of pay allowed for extra Tide Waiters, who receive pay only when actually employed, is insufficient to procure the services of persons competent to discharge the duty—His Excellency recommends the subject to the consideration of the House of Assembly, not doubting that the House will make such provision as may afford a reasonable remuneration as well to the two Tide Waiters on the Establishment as to the extra Tide Waiters, when the service requires their employment.

Castle *Saint Lewis*, }
9th March 1830. }

Copy of the Letter referred to in the preceding Message :

Custom-House,
Quebec, 18th February 1830.

May it please Your Excellency.

In our Letter of the twenty-eighth August last, we had the honour to transmit to Your Excellency Copy of a Letter dated the second July one thousand eight hundred and twenty-nine, addressed to us by the Honorable the Commissioners of His Majesty's Customs, in answer to a Communication made to them upon Your

Mr. *Young* a proposé, secondé par Mr. *Blanchet*, que le Président, le Vice-Président et les Directeurs de la Banque de *Montréal* soient tenus de mettre devant cette Chambre, des États spécifiant le montant des Billets de Change achetés par la Banque dans chaque mois depuis le premier Mai mil huit cent vingt-et-un jusqu'au premier Mars mil huit cent trente. Le montant des Billets de change achetés des individus durant le même période. Les prix auxquels ont été achetés ces Billets du Gouvernement ou des individus. Les prix auxquels la Banque a vendu des Lettres de Change durant le même période, avec le montant qui en a été ainsi vendu dans chaque mois. Le montant mensuel des Escomptes, distinguant ceux qui ont été faits à *Montréal* de ceux de *Québec*. Les époques où la Banque a entièrement cessé ou restreint ses Escomptes, et le montant des deniers qui se sont trouvés dans les voutes le premier et le quinze de chaque mois.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 18

Contre 9

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre transmette une Copie certifiée de la dite Résolution au Président de la dite Banque.

Le Lieutenant-Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre et a remis à Mr. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur, signé de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

JAMES KEMPT,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, met devant la Chambre d'Assemblée Copie d'une Lettre de la part du Collecteur et du Contrôleur des Douanes de Sa Majesté, représentant la faible compensation qui se trouve assignée aux deux Officiers Vérificateurs placés sur l'établissement au Port de *Québec*, par le moyen de leurs appointemens actuels ; et représentant aussi que le salaire journalier qui est accordé aux Officiers Vérificateurs additionnels, qui ne sont payés que lorsqu'ils sont en service, est insuffisant pour pouvoir se procurer les services de personnes capables de remplir ce devoir. Son Excellence en recommande le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée, n'ayant nul doute que la Chambre adoptera des dispositions qui accorderont une compensation raisonnable, tant aux deux Officiers Vérificateurs qui sont placés sur l'établissement, qu'aux Officiers Vérificateurs additionnels, lorsque le besoin du service exigera qu'ils soient employés.

Château *Saint-Louis*, }
9 Mars 1830. }

Copie de la Lettre à laquelle réfère le Message précédent :

Maison de la Douane,
Québec, 18 Février 1830.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Dans notre Lettre du vingt-huit Août dernier, nous eûmes l'honneur de transmettre à votre Excellence copie d'une Lettre en date du deuxième Juillet mil huit cent vingt-neuf, à nous adressée par les Honorables Commissaires des Douanes de Sa Majesté, en réponse à une communication faite à l'occasion de l'ordre de votre Excellence

Etat de la banque de Montréal ordonné d'être mis devant la chambre.

Message de son Excellence :—

Officiers vérificateurs.

Your Excellency's order to discontinue the payment of certain Provincial allowances after the fifth January one thousand eight hundred and twenty-nine. The Honorable Board stated that so small a Salary as Twenty pounds per annum was allotted to the Tide Waiters on the Establishment of this Port, solely in consideration of the allowance of Fifty pounds Currency per annum from the Province. We respectfully prayed Your Excellency's authority to continue the payment of the same accordingly, but Your Excellency by Your Secretary's Letter of the fourteenth September one thousand eight hundred and twenty-nine, having declined to authorize the same in the absence of any Legislative appropriation for such allowances, we beg leave again to bring the subject under Your Excellency's consideration, in order that such measures may be taken thereon, as to Your Excellency may seem expedient.

It becomes our duty in making this communication to advert more particularly to the extreme hardship of the case of the two established Tide Waiters in being deprived for the last year of more than one half the amount of the very small income they formerly enjoyed, and which has left them without even a bare subsistence for themselves and families; as besides the discontinuance of the Fifty pounds currency, their day pay, when employed, has been reduced upon the new establishment from four shillings and sixpence Sterling to three shillings Sterling per day, and which during the last season did not amount to Thirty pounds Currency each. There is another class of Tide Waiters necessarily employed in the Department, who have no fixed Salaries, but receive only a day pay, when employed, which was, together with that of the two established Tide Waiters, reduced last year from four shillings and sixpence Sterling to three shillings Sterling per day; in consequence of this reduction several of these persons who were the best qualified for the performance of the duty required of them, represented the impossibility of their being able to give their services for so small an allowance, and they were only induced to remain upon their being assured, that in the event of the pay being increased to what it formerly was the difference would be paid to them.

We beg leave most respectfully to express our confident hope that the above statement will meet with the equitable and favourable consideration of Your Excellency, and that Legislative Provision may be made for the payment of the two established Tide Waiters as formerly, from the fifth January One thousand eight hundred and twenty nine, when their Provincial Allowance of Fifty pounds a year was discontinued, and that their day pay, as well as that of the extra Tide Waiters, may be sanctioned at its former rate of Four shillings and six pence per day, as it is impossible for us to obtain persons of sufficient capacity and character to execute the duty of Tide Waiter at the reduced rate of three shillings, when the wages of a common labourer employed upon the ships, where they are placed, are at an equal, and often at a higher rate.

With great respect,
We have the honour to be,
Your Excellency's most obedient
humble Servants,

JOHN BRUCE, Actg. Collr.

To His Excellency G. A. GORE, Compt.
Sir James Kempt,
G. C. B.

A true Copy.
C. YORKE, Secy.

Vol.—39.

Or-

Excellence de discontinuer le payement de certaines allocations provinciales, après le cinquième Janvier mil huit cent vingt-neuf. L'honorable Bureau déclara, qu'un salaire aussi modique que vingt Livres par an n'a été accordé aux deux Visiteurs sur l'établissement de ce Port, qu'en considération seulement de l'allocation de cinquante Livres courant par année, de la part de la Province. Nous avons respectueusement demandé à votre Excellence d'être autorisés à continuer en conséquence, le payement de la dite allocation, mais votre Excellence par la Lettre de son Secrétaire du quatorzième Septembre mil huit cent vingt-neuf, ayant refusé de nous donner une telle autorisation, en l'absence d'aucune affectation législative pour une telle allocation, nous demandons qu'il nous soit permis d'amener de nouveau le sujet sous la considération de votre Excellence, afin qu'il soit pris à cet égard telles mesures que votre Excellence trouvera expédientes.

Nous devons, en faisant cette communication faire observer d'une manière plus particulière, la dure situation où se trouvent les deux Visiteurs en question, privés qu'ils ont été, pour l'année dernière, de plus de la moitié des revenus très-modiques dont-ils jouissaient précédemment, ce qui les a laissés sans même les moyens de subvenir à leur subsistence et à celle de leurs familles, vu qu'en outre de la discontinuation des cinquante Livres courant, leur paye journalière a été réduite sur le nouvel établissement de quatre Schelings et six Deniers sterling à trois Schelings sterling par jour, et qui dans la dernière saison n'a pas monté à trente Livres courant pour chacun. Il est aussi nécessairement employé dans ce Département une autre classe de Visiteurs, qui ne reçoivent pas de salaires fixes, mais seulement un salaire de tant par jour qu'ils sont employés, lequel salaire a été réduit, en même-temps que celui des Visiteurs permanens, de quatre Schelings et six Deniers sterling à trois Schelings sterling par jour. Par suite de cette réduction, plusieurs de ces personnes qui étaient les plus en état de bien remplir les devoirs exigés d'elles, représentèrent qu'il leur était impossible de donner leurs services pour une rémunération aussi modique, et elles n'ont été induites à continuer leurs services que sur l'assurance que dans le cas où leur paye serait augmentée à ce qu'elle était auparavant, la différence leur en serait payée.

Nous demandons aussi qu'il nous soit permis d'exprimer très-humblement l'espérance entière ou nous sommes, que la représentation ci-dessus rencontrera la considération équitable et favorable de votre Excellence, et qu'il sera fait quelque disposition législative pour le payement des deux Visiteurs permanens comme ci-devant, à commencer du cinquième Janvier mil huit cent vingt-neuf, temps auquel a été discontinuée l'allocation provinciale de cinquante Livres par an, et que leur paye journalière, aussi bien que celle des Visiteurs extraordinaires, seront sanctionnées sur le pied de quatre Schelings et six Deniers par jour, comme ci-devant, vu qu'il nous est impossible de trouver des personnes convenables, sous les rapports de la capacité et de l'honnêteté, pour remplir les devoirs de Visiteurs, moyennant le Tarif réduit de trois Schelings, tandis que les simples journaliers employés sur les Vaisseaux, sur lesquels ils sont eux-mêmes placés, gagnent autant et souvent plus qu'eux.

Nous avons l'honneur d'être
Avec le plus grand respect,
Les serviteurs très-humbles et
Très-obéissant de votre Excellence,

JOHN BRUCE, Ag. Coll.

A Son Excellence G. A. GORE, Contrôleur.
Sir James Kempt,
G. C. B.

Vraie Copie.
C. YORKE, Sect.

4 D

Or-

committed.

Ordered, That the said Message be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Ordonné, Que le dit Message soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

référé.

Quebec Exchange Incorporation Bill passed.

An Engrossed Bill to incorporate the Quebec Exchange, was read for the third time. Resolved, That the Bill do pass.

Un Bill grossoyé pour incorporer la Bourse de Québec, a été lu pour la troisième fois. Résolu, Que le Bill passe.

Bill pour incorporer la bourse de Québec passé.

Ordered, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

St. Francis Judicature Bill passed.

An Engrossed Bill to continue further for a limited time a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to erect certain Townships therein mentioned into an Inferior District, to be called the Inferior District of Saint Francis, and to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision for the due Administration of Justice in the said Inferior District, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour continuer encore pour un tems limité, un certain Acte passé dans la troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District inférieur, qui sera appelé le District Inférieur de Saint François, et pour y établir des Cours de Judicature," et qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure Administration de la Justice dans le dit District Inférieur, a été lu pour la troisième fois.

Bill de Judicature de St. François passé.

Mr. Peck moved, seconded by Mr. Duval, That the Bill do pass.

Mr. Peck a proposé, secondé par Mr. Duval, que le Bill passe.

The House divided on the question :

La Chambre s'est divisée sur la question :

Yeas 25

Pour 25

Nays 1

Contre 1

So it was carried in the Affirmative, and

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Resolved, Accordingly.

Résolu, en conséquence.

Ordered, That Mr. Peck do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. Peck porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill for ascertaining the best mode of improving the navigation between the Cascades and Côteau du Lac passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for ascertaining the best mode of improving the Navigation of certain parts of the River Saint Lawrence, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent afin de s'assurer du mode le plus préférable de pouvoir améliorer la navigation dans certaines parties du fleuve Saint Laurent, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour s'assurer du mode préférable pour améliorer la navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordered, That Mr. Labrie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. Labrie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill to amend Light Houses Act 9 Geo. IV. read the second time ;

A Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to appropriate a certain Sum of Money towards erecting Light Houses on the Shores of the River Saint Lawrence, and for other purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet d'ériger des Phares sur les côtes du fleuve Saint Laurent, et pour d'autres fins y mentionnées ;" a été lu une seconde fois.

Bill pour amender l'Acte de la 9e. Geo. IV. concernant les Phares sur le Côteau du Lac.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

engrossed.

Census Bill read the second time ;

A Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Bill pour un Recensement lu la seconde fois ;

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

committed

Amendments to Justices of the Peace Qualification Bill considered ;

The Order of the Day for taking into consideration the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for the Qualification of Justices of the Peace," being read ;

Lu l'Ordre du Jour pour prendre en considération les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges de Paix."

Amendemens au Bill pour la qualification des Juges de Paix considérés.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

And the said Amendments were read, as followeth : Press 1st, Line 18.—Leave out "June" and insert "November."

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit : Feuille 1er. Ligne 19.—Retranchez "Juin" et insérez "Novembre."

" " 22.—Leave out from "And" inclusive, to "another" in the twenty third line also inclusive.

" " 22.—Retranchez depuis "et" inclusivement, jusqu'à "District" aussi inclusivement, dans la vingt-quatrième ligne de la même feuille, et insérez "respectivement."

" " 26.—Leave out "June" and insert "November."

" " 27.—Retranchez "Juin" et insérez "Novembre."

" " 31.—Leave out "June" and insert "November."

" " 32.—Retranchez "Juin" et insérez "Novembre."

" " 37.—Leave out "exceeding" and insert "not less than"

" " 33.—Retranchez "excédant" et insérez "qui ne sera pas moins de"

" " 39.—Leave out "the County where" in he shall reside," and insert "this Province."

" " 40.—Retranchez "le Comté où elle résidera," et insérez "cette Province."

- Press 1st, Line 39.*—Leave out “yearly”
 “ “ 40.—Leave out “one” and insert
 “three.”
 “ “ *ibid.*—Leave out from “for” inclu-
 sive, to “Province” in the forty
 third line also inclusive.
 “ “ 44.—After “such” insert “resi-
 ding.”
- Press 2d, Line 2.*—Leave out “June” and insert
 “November.”
 “ “ 4.—Leave out “June” and insert
 “November.”
 “ “ 23.—Leave out from “Provided” inclu-
 sive, to “effect” in the fortieth
 line also inclusive.
- Press 3d, Line 3.*—Leave out “June” and insert
 “November.”
 “ “ 32.—Leave out “immoveable,” and
 insert “real.”
 “ “ 33.—Leave out “specified” and in-
 sert “mentioned.”
 “ “ 36.—Leave out “immoveable” and
 insert “real.”
 “ “ *ibid.*—Leave out “specified” and in-
 sert “mentioned.”
 “ “ 37.—Leave out “immoveable” and
 insert “real.”
 “ “ 41.—Leave out “immoveable” and
 insert “real.”
 “ “ *ibid.*—Leave out “specified” and in-
 sert “mentioned.”
 “ “ 43.—Leave out “immoveable” and
 insert “real.”
- Press 4th, Line 4.*—Leave out “immoveable” and
 insert “real.”
 “ “ 11.—Leave out “double” and in-
 sert “treble.”
- Press 5th, Line 4.*—After “King’s Bench,” insert
 “Provincial Judges of the In-
 ferior Districts of *Saint Fran-
 cis* and *Gaspé*, or to His
 Majesty’s Attorney General,
 Solicitor General, Advocate
 General, or any of His Ma-
 jesty’s Council in the Law.”

referred.

Resolved, That the said Amendments be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Louis Lagueux, Mr. Viger, Mr. Neilson and Mr. Quesnel do compose the said Committee.

Committee on the necessity of providing a suitable House of Parliament.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to enquire into the necessity of providing a more suitable House of Parliament, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Turgeon took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Turgeon reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on the Members of the Quebec Gaol Association Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Quebec Gaol Association, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

- Feuille 1er. Ligne 40.*—Retranchez “annuelle de Cent” et insérez “de trois cent.”
 “ “ 41.—Retranchez depuis “pour” inclusivement, jusqu’à “Province” aussi inclusivement dans la première ligne de la seconde feuille.
- Feuille 2. Ligne 1er.*—Retranchez “nommés pour” et insérez “agissant comme tels et résidans dans”
 “ *Ligne 5.*—Retranchez “Juin” et insérez “Novembre.”
 “ “ 7.—Retranchez “Juin” et insérez “Novembre.”
 “ “ 24.—Retranchez depuis “pourvu” inclusivement, jusqu’à “effet” aussi inclusivement, dans la quarante-deuxième ligne de la même feuille.
- Feuille 3. Ligne 9.*—Retranchez “Juin” et insérez “Novembre.”
 “ “ 41.—Retranchez “spécifié” et insérez “mentionné.”
- Feuille 4. Ligne 1er.*—Retranchez “spécifiés” et insérez “mentionnés,”
 “ “ 6.—Retranchez “spécifiés” et insérez “mentionnés”
 “ “ 21.—Retranchez “double” et insérez “triple.”

Feuille 5. Ligne 18.—Après “Roi” insérez “ni aux Juges Provinciaux des Districts Inférieurs de *Saint François* et *Gaspé*, ni au Procureur Général, Solliciteur Général, Avocat Général de Sa Majesté ni à aucun des Conseils en Loi de Sa Majesté.”

Résolu, Que les dits amendemens soient référés à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d’envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Duval, Mr. Louis Lagueux, Mr. Viger, Mr. Neilson et Mr. Quesnel composent le dit Comité.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, nommé pour s’enquérir s’il est nécessaire de pourvoir à une Maison de Parlement plus convenable.

Comité sur la nécessité de pourvoir à une maison de Parlement convenable.

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Turgeon a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l’Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Turgeon a fait rapport, que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu’il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des membres de l’Association de la Prison de Québec.

Comité sur la Pétition des membres de l’Association de la Prison de Québec.

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr.

Mr. Taylor took the Chair of the Committee; and after sometime spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Taylor reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on Steam Dredging Machine.

The Order of the day for the House in Committee to consider if it would not be expedient to appropriate a certain sum of Money for the purchase of a Steam Boat with the necessary apparatus for clearing the Rivers in this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee;

Mr. Laterrière took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Laterrière reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Live Stock.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to take into consideration whether, under present regulations, any inconvenience arises from the introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs from the *United States of America* in this Province for sale; and on the Petition of the Members of the Committee of Trade at *Montreal*, being read;

On Motion of Mr. Tremain, seconded by Mr. Leslie, The House adjourned.

Mr. Taylor a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Taylor a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Comité concernant une machine à vapeur pour curage.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il ne serait pas expédient d'approprier une certaine somme d'argent pour l'achat d'un Bateau à Vapeur avec l'appareil nécessaire pour le curage des Rivières en cette Province.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Laterrière a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Laterrière a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Bestiaux vivans

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour prendre en considération, si, sous les présens réglemens, il résulte quelque inconvénient de l'introduction des bêtes à cornes, chevaux, moutons et cochons, des *Etats Unis d'Amérique* en cette Province, pour être vendus; et sur la Pétition des membres du Comité de Commerce à *Montréal*.

Sur motion de Mr. Tremain, secondé par Mr. Leslie, La Chambre s'est ajournée.

Wednesday, 10th March, 1830.—Ten o'Clock A. M.

Mercredi, 10 Mars, 1830.—Dix Heures A. M.

Commissaires Enquêteurs Bill read the first time.

ORDERED, That Mr. Labrie have leave to bring in a Bill to continue for a limited time an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, and for other purposes relating to the administration of Justice.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time this day in the afternoon sitting.

ORDONNE', Que Mr. Labrie ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un tems limité un Acte passé dans la Neuvième année du règne de Sa Majesté, pour la nomination de Commissaires Enquêteurs dans le District de *Montréal*, et pour d'autres objets relatifs à l'Administration de la Justice.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois ce jour dans la séance de l'après-midi.

Bill concernant les Commissaires Enquêteurs lu la première fois.

Report on Education;

Mr. Blanchet, from the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech at the opening of the present Session which relates to Education, and other references, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (R.) at the end of this Volume.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Mr. Blanchet, du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session qui a rapport à l'Education, et autres références, a présenté à la Chambre, le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (R.) à la fin de ce Volume.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Rapport concernant l'Education;

Appendice (R.)

Le Rapport référé.

Appendix (R.)

The Report committed.

Petition for a Court of Justice in the County of Cornwallis.

Mr. Borgia read in his place a Petition of divers Inhabitants of the County of *Cornwallis*, whose names are thereunto subscribed, praying for the Establishment of a Court of Justice in the said County.

Mr. Borgia then moved, seconded by Mr. Quirouet, That the said Petition be now received.

Mr. Speaker declined receiving the Motion, stating that the Petition was of a local nature, and the time fixed by the Rule of this House for receiving such Petitions had expired.

Mr. Borgia a lu à sa place une Pétition de divers Habitans du Comté de *Cornwallis*, dont les noms y sont soussignés, demandant l'établissement d'une Cour de Justice dans le dit Comté.

Mr. Borgia a alors proposé, secondé par Mr. Quirouet, que la dite Pétition soit maintenant reçue.

Mr. l'Orateur a refusé de recevoir la motion, donnant pour raison, que la Pétition était d'une nature locale et le tems fixé par la règle de cette Chambre pour recevoir telles Pétitions était passé.

Pétition pour une Cour de Justice dans le Comté de Cornwallis.

An Appeal being made to the House from Mr. Speaker's Decision ;
The House divided :
For Mr. Speaker's decision 25
Against it 2

Un Appel ayant été fait à la Chambre de la décision de Mr. l'Orateur ;
La Chambre s'est divisée :
Pour la décision de Mr. l'Orateur 25
Contre elle 2

Militia Bill passed.

An engrossed Bill to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof, was read for the third time.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Dessaulles, That the Bill do pass.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas,

Messieurs Blanchet, Dessaulles, Boissonnault, Viger, Scott, Leslie, Cuvillier, Quesnel, Peck, Child, André Papineau, Raymond, Turgeon, De St. Ours, Quirouet, Cannon, Samson, Amiot, Fortin, Neilson, Duval, Bourdages, Malhiot, Mousseau, Déligny, Etienne Claude Lagueux, Laterrière and Clouet. (28.)

Nays,

Messieurs Solicitor General, Tremain, Freileigh, Heriot, Borgia and Taylor. (6.)

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour mieux régler la milice d'icelle, a été lu pour la troisième fois.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Dessaulles, que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs Blanchet, Dessaulles, Boissonnault, Viger, Scott, Leslie, Cuvillier, Quesnel, Peck, Child, André Papineau, Raymond, Turgeon, De St. Ours, Quirouet, Cannon, Samson, Amiot, Fortin, Neilson, Duval, Bourdages, Malhiot, Mousseau, Déligny, Etienne Claude Lagueux, Laterrière et Clouet, (28.)

Contre

Messieurs le Solliciteur-Général, Tremain, Freileigh, Heriot, Borgia et Taylor. (6)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que Mr. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill de Milité passé.

Bill to amend the Light Houses Act 9 George IV. passed.

An engrossed Bill to amend an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act " to appropriate a certain sum of money towards erect- " ing Light Houses on the shores of the River Saint " Lawrence, and for other purposes therein mention- " ed," was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour affecter une certaine somme d'argent à " l'effet d'ériger des Phares sur les côtes du Fleuve " Saint Laurent, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour amender l'acte de la 9e. Geo. IV. concernant les Phares.

The Council have agreed to

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to repeal in part and to amend an Act " passed in the Thirty-fourth year of His late Majesty, " intituled " An Act for the division of the Province " of Lower Canada, for amending the Judicature there- " of, and for repealing certain Laws therein mention- " ed," in certain matters relating to the District of " Three Rivers," without any Amendment.

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

" An Act to continue for a limited time (with the " exception therein mentioned) a certain Act passed in " the Sixth year of His Majesty's Reign, intituled, " An " Act to amend and continue for a limited time two cer- " tain Acts therein mentioned, relating to the Judica- " ture of the Inferior District of Gaspé."

" An Act to amend a certain part of the Ordinance " of One thousand six hundred and sixty-seven."

And then he withdrew.

Mr. Scott, from the Committee of the whole House on the Bill for the establishment of a temporary Fever Hospital for the reception of persons inflicted with Contagious

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, " Acte " pour rappeler en partie et amender un Acte passé dans " la trente-quatrième année du Règne de feu Sa Majesté, " intitulé, " Acte qui divise la Province du Bas-Canada, " qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle " certaines Lois y mentionnées," à l'égard de certains " objets relatifs au District des Trois-Rivières," sans Amendemens.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

" Acte pour continuer, pour un tems limité, (avec " l'exception y mentionnée) un certain Acte passé dans " la sixième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour amender et continuer encore pour un " tems limité deux certains Actes y mentionnés, qui " ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur " de Gaspé."

" Acte qui amende certaine partie de l'Ordonnance " de Mil six cent soixante-et-sept."

Et ensuite il s'est retiré.

Mr. Scott, du Comité de toute la Chambre sur le Bill, pour pourvoir à l'établissement d'un Hopital temporaire, pour la réception des Personnes attaquées de maladies

Le Conseil a concouru au :

Bill concernant le Juge des Trois-Rivières.

Bill de Judicature de Gaspé, avec amendemens ;

Bill pour amender l'ordonnance de 1667. avec amendemens.

Rapport sur le Bill pour un Hopital concernant les maladies contagieuses ;

Bill to amend the Ordinance of 1667 with amendments.

Contagious Diseases Hospital Bill reported ;

Contagious Diseases, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions on Lachine Canal Commissioners Report reported.

Mr. Taylor, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom were referred the Report of the Commissioners of the Lachine Canal, and the Petition of William Gordon, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That the Commissioners of the Lachine Canal be authorized to employ a sum of Money not exceeding Four hundred pounds currency, in clearing out the Little Lake and River Saint Pierre, out of the Revenues of the said Canal.

2. *Resolved*, That the Commissioners of the Lachine Canal be authorized to settle any claims for damages done by the Canal to the property of individuals.

Lachine Canal Commissioners Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to authorize the expenditure of a certain sum of Money, and to grant certain powers to the Commissioners of the Lachine Canal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Resolutions on the necessity of providing a suitable House of Parliament reported.

Mr. Turgeon, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee appointed to consider the necessity of providing a more suitable House of Parliament, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That on account of the augmentation of the number of Representatives for the Province, it is expedient to enlarge the Hall in which the sittings of the Assembly are now held, and to provide an additional number of suitable apartments in which the business of the Members and of the Officers of this House may be carried on.

2. *Resolved*, That to that end it is expedient to purchase for the Province the property of the Episcopal Palace of the Roman Catholic Bishop of Quebec, commonly known as the Bishop's Palace of Quebec, and all its dependencies, according to the terms and conditions contained and expressed in the answers or proposals of the said Roman Catholic Bishop of Quebec, bearing date the twenty-third February last.

3. *Resolved*, That to enlarge the Hall in which the said sittings are held, it would be sufficient to remove the Bar as far back as the wall between it and the public entrance; and that, for the purpose of augmenting the number of apartments, it is expedient to erect, on the North West side of the Hall in which the sittings are now held, a wing of about fifty-six feet; the whole to be executed in conformity to the plan and arrangement of the old Building.

4. *Resolved*, That for carrying the said Works into effect, it would be expedient to appropriate a sum not exceeding Three Thousand pounds sterling.

Resolutions on the Members of Quebec Gaol Association Petition reported.

Mr. Taylor, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Quebec Gaol Association, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

maladies contagieuses, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport de Résolutions sur le Rapport des Commissaires du Canal de La Chine.

Mr. Taylor, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport des Commissaires du Canal de La Chine et la Pétition de William Gordon, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Que les Commissaires du Canal de La Chine soient autorisés à employer, à même les Revenus du dit Canal, une Somme d'argent n'excedant pas quatre cents livres courant, pour nettoyer le petit Lac et la Rivière Saint Pierre.

2. *Résolu*, Que les Commissaires du Canal de La Chine soient autorisés à régler les Réclamations pour dommages faits par le Canal aux Propriétés des Individus.

Ordonné, Que Mr. Leslie ait la permission d'introduire un Bill, qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de La Chine.

Bill en faveur des Commissaires du Canal de la Chine lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Mr. Turgeon, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour considérer s'il est nécessaire de pourvoir à une Maison de Parlement plus convenable, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions sur la nécessité de pourvoir à une Maison de Parlement convenable.

1. *Résolu*, Qu'à raison de l'augmentation de la Représentation de la Province, il est expédient d'agrandir le lieu des Séances actuelles de l'Assemblée, et d'augmenter le nombre des Appartemens propres et convenables aux Procédés des Membres et des Officiers de cette Chambre.

2. *Résolu*, Que pour parvenir à cette fin, il est expédient d'acquérir pour la Province la propriété du Palais Episcopal de l'Evêque Catholique Romain de Québec, communément appelé l'Evêché de Québec, et toutes ses dépendances, aux termes et conditions contenues et exprimées dans les Réponses ou Propositions de l'Evêque Catholique de Québec, en date du Vingt-trois Février dernier.

3. *Résolu*, Que pour agrandir le lieu des dites Séances, il suffirait de reculer l'enceinte actuelle des dites Séances jusqu'au mur qui sépare l'Entrée du Public; et que pour augmenter le nombre des Appartemens des Bureaux, il est expédient de faire, au Nord-Ouest de l'Edifice où se tiennent actuellement les Séances, une allonge d'environ cinquante-six pieds, le tout suivant le Plan et l'ordre du dit ancien Edifice.

4. *Résolu*, Que pour effectuer les dits ouvrages, il serait expédient d'approprier une somme n'excedant pas Trois mille Livres Sterling.

Rapport de Résolutions sur la Pétition des Membres de l'Association de la Prison de Québec.

Mr. Taylor, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Membres de l'Association de la Prison de Québec, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. Resolved, That it is necessary to erect a Penitentiary and House of Correction in the District of Quebec apart from the Common Gaol.

2. Resolved, That it is expedient to authorize the Governor, Lieutenant Governor, or Person Administering the Government of the Province, to advance a sum of Money, not exceeding Two hundred pounds Currency, to defray the expenses of Plans and Estimates of the said Penitentiary and House of Correction.

3. Resolved, That a sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be paid to the person who shall have made and transmitted, within six months, the Plan and Estimates deemed the best and fit to be followed: a sum not exceeding Sixty pounds Currency, to the person who shall have made and transmitted the next best Plan and Estimates, and a sum, not exceeding Forty pounds Currency, to the person who shall have made and transmitted the next best Plan and Estimates after the second, of all which public notice shall be given.

Ordered, That Mr. Duval have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of Money therein mentioned, for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

A Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to purchasers of real Property at Sheriffs' Sales in this Province, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Fortin reported that the Committee had gone through the Bill and had made an Amendment thereto; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Borgia took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Borgia reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again in the afternoon sitting of this day.

Then, on Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Labrie,

The House adjourned till Three o'Clock, P. M.

1. Résolu, Qu'il est nécessaire d'ériger un Pénitencier et Maison-de Correction dans le District de Québec séparé de la Prison Commune.

2. Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de la Province, à avancer une somme d'argent n'excédant pas Deux cents Livres courant, pour défrayer les Dépenses de Plans et Estimations du dit Pénitencier et Maison de Correction.

3. Résolu, Qu'il soit payée une somme n'excédant pas cent livres courant; à la personne qui aura fait et transmis sous six mois les Plans et Estimations jugés les meilleurs et les plus propres à être suivis; une somme n'excédant pas soixante livres courant, à la personne qui aura fait et transmis les meilleurs Plans et Estimations ensuite des premiers, et une somme n'excédant pas quarante Livres courant, à la personne qui aura fait et transmis les meilleurs Plans et Estimations après les deuxièmes, de quoi il sera donné Avis Public.

Ordonné, Que Mr. Duval ait la permission d'introduire un Bill pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée, pour défrayer la dépense de préparer des Plans et Devis pour un Pénitencier et Maison de Correction pour le District de Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour étendre les Dispositions d'un certain Acte y mentionnée, relativement aux Acquéreurs d'immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire; Et Mr. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, lequel Amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour constater la Population des divers Comités de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Borgia a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire. Et Mr. Borgia a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, ce jour, dans la Séance de l'après-midi.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Labrie,

La Chambre s'est ajournée à Trois Heures de l'Après-midi.

Bill for obtaining Plans & Estimates of a Penitentiary &c. at Quebec, read the first time.

Sheriffs' Sales Bill read the second time;

committed;

considered;

reported;

engrossed.

Committee on Census Bill.

Bill pour obtenir des Plans et Devis d'un Pénitencier à Québec, &c. lu la première fois.

Bill concernant les ventes des Shérifs lu la seconde fois;

référé;

considéré;

rapport;

grossoyé.

Comité sur le Bill du Recensement.

Wednesday, 10th March, 1830.—Three o'Clock, P.M.

Mercredi, 10 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

Report on Jurors Bill;

MR. *Viger*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to regulate the mode of selecting and summoning Jurors in Civil and Criminal Matters, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several Amendments thereto, which Amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to morrow.

Report on New Custom House;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the Expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a New Custom-House, and other References, with power to report from time to time, presented to the House the Fourth Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having reconsidered their Report upon the expediency of building a Custom House at *Quebec*, and having obtained a Plan of the King's Wharf, and of the property adjoining, are of opinion that the proposed scite would be advantageous were a communication opened therefrom to the River through that part of the Wharf now occupied by private individuals upon a Lease which expires on the first of May next.

Your Committee, therefore, recommend that a Sum of Six thousand pounds be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government for the purpose of causing a fit and proper Building to be erected on such part of the property known under the designation of the King's Wharf, as to His Excellency may appear most conducive to the interests of the public.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow in the forenoon sitting.

Adjournment.

Mr. *Bourdages* moved, seconded by Mr. *Proulx*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at ten o'clock in the forenoon.

The House divided on the question:

Yeas 20

Nays 6

So it was carried in the Affirmative, and *Ordered*, Accordingly.

Bill to encourage Steam Navigation between Quebec and Halifax passed.

An Engrossed Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and for the Encouragement of the Trade and Intercourse between the Ports of *Quebec* and *Halifax*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Intercourse between the Ports of this Province and *Halifax*."

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Message from His Excellency;

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:

JAMES

MR. *Viger*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour régulariser le Tirage et la Sommatation des Jurés en Matières Civiles et Criminelles, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Rapport sur le Bill concernant le tirage des Jurés;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux Dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une nouvelle Maison de Douane, et autres Références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport concernant une nouvelle Maison de Douane;

Votre Comité ayant de nouveau pris en considération le Rapport sur la convenance qu'il y aurait de construire un Edifice pour le Bureau des Douanes à *Québec*, et s'étant procuré un Plan du Quai du Roi, et de la Propriété y attenante, est d'opinion, que le site proposé serait avantageux, si l'on pouvait se procurer une Communication au Fleuve par cette partie du Quai qui est maintenant occupée par des Individus, en vertu d'un Bail dont le terme expirera le premier Mai prochain.

En conséquence, votre Comité recommande qu'une Somme de six mille Livres soit placée à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'effet de faire ériger un Edifice convenable, sur telle partie de la Propriété connue sous le nom du Quai du Roi que Son Excellence croira être la mieux adaptée aux intérêts du Public.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain, dans la Séance du matin.

référé.

Mr. *Bourdages* a proposé, secondé par Mr. *Proulx*, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à dix heures du matin.

Ajournement.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 20

Contre 6

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

Un Bill grossoyé pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les relations entre les Ports de *Québec* et d'*Halifax*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour encourager la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax passé.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les Relations entre les Ports de cette Province et *Halifax*."

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Le Lieutenant-Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur un Message de Son Excellence l'Administrateur, signé de Son Excellence.

Message de Son Excellence;

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par Mr. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

JAMES

JAMES KEMPT,

JAMES KEMPT.

Repairs to the
Court House
at Quebec.

A pressing Representation having been made to His Excellency the Administrator of the Government in the month of August last, by the Commissioners appointed by the late Governor in Chief for carrying into effect certain alterations at the Court House of *Quebec*, stating that an additional sum of Two hundred pounds Currency was indispensably required at that time to enable them to proceed with the service entrusted to them, His Excellency informs the House of Assembly that in consideration of the exigency of the case he was induced to comply with the request of the Commissioners.

His Excellency lays before the House the Copy of the Representation in question, and also of a subsequent Report made by the Commissioners detailing their proceedings: By these Documents it will be observed that a former Sum of Five hundred pounds had been placed at the disposal of the Commissioners, by the late Governor in Chief, for which, as well for the last advance they have rendered Accounts, and that a further sum of Three hundred to Three hundred and fifty pounds, will be required to complete the work in progress.

The account for this service was not laid before the House of Assembly at an earlier period, the Report of the Commissioners not having been received, but His Excellency now submits the whole to the House of Assembly, and as the alterations in question appear to have been absolutely necessary for the preservation of the Archives of the Court, His Excellency confidently relies on the House making provision for the expense that has been incurred, as well as for the sum required to complete the work remaining to be done, as proposed by the Commissioners.

Castle of *Saint Lewis*,
Quebec, 10th March, 1830.

The following are the Documents referred to in the preceding Message:

(Copy.)

Quebec, 24th August 1829.

Sir,

We have the honor to submit to the consideration of His Excellency Sir *James Kempt*, in obedience to His commands, the following Statement:

In the year one thousand eight hundred and twenty eight, after the prorogation of the Legislature, the Papers and Archives deposited in the Vaults of the Court House of this District, were found to be in so humid a state, as to threaten immediate injury, and their importance to the interests of the public being great, a representation of their condition was made to His Excellency The Earl of *Dalhousie*, by whose order the Vaults were examined by the late Mr. *Blaicklock*, the Architect, who reported that a more free circulation of air was necessary for the preservation of the Papers, and to obtain it, it would be necessary to enlarge the area in front, and to remove the retaining wall and the earth which were also in front, sinking the whole as far beneath the level of the windows of the Vaults as might be found practicable.

The Report of Mr. *Blaicklock* being laid before His Lordship with a Plan of the proposed alterations, he was pleased to approve them, and to direct an advance of Five hundred pounds Currency to be made to the Judges of the Court of King's Bench, to Mr. *Berthelot*

Vol.—39.

Réparations à la
Cour de Justice
de Québec.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement ayant reçu, dans le mois d'Août dernier, une Représentation très pressante de la part des Commissaires nommés par le ci-devant Gouverneur en Chef, pour mettre à exécution certains changemens relativement à la Salle d'Audience de *Québec*, exposant qu'il était alors indispensablement nécessaire qu'il leur fût fourni une Somme ultérieure de Deux cens Livres courant, pour les mettre à même de continuer le service qui leur avait été confié, Son Excellence informe maintenant la Chambre d'Assemblée, qu'en considération de l'urgence de la circonstance, il s'est trouvé porté à se conformer à la demande des Commissaires.

Son Excellence met devant la Chambre Copie de la Représentation en question, ainsi que d'un Rapport subséquent que lui ont fait les Commissaires, donnant un détail de leurs procédés. D'après ces Documents on observera, qu'une Somme de cinq cens Livres avait ci-devant été mise à la disposition des Commissaires par le ci-devant Gouverneur en Chef, pour laquelle somme, de même que pour la dernière avance, les Commissaires ont produit des Comptes, et qu'une somme ultérieure de trois cens à trois cent cinquante Livres serait nécessaire pour parachever l'ouvrage commencé.

Le Compte pour ce service n'a pas été mis plutôt devant la Chambre d'Assemblée, parce que l'on n'avait pas encore reçu de Rapport des Commissaires, mais Son Excellence soumet maintenant le tout à la Chambre d'Assemblée, et comme les changemens en question paraissent avoir été absolument nécessaires pour la conservation des Archives de la Cour, Son Excellence se repose sur la Chambre dans la ferme confiance qu'elle pourvoira à quelques dispositions pour la dépense qui a été encourue, de même qu'à l'égard de la somme dont on a besoin pour parachever l'ouvrage qui reste à faire, et tel que proposé par les Commissaires.

Château *Saint Louis*,
Québec, 10 Mars, 1830. }

Ce qui suit sont les Documents auxquels réfère le Message précédent.

(Copie.)

Québec, 24 Août 1829.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de soumettre à la considération de Son Excellence Sir *James Kempt*, conformément à ses ordres, le Rapport suivant:

En l'année mil huit cent vingt-huit, après la Prorogation de la Législature, on s'aperçut que les Papiers et les Archives qui sont déposés dans les voutes de la Salle d'Audience de ce District, étaient tellement imprégnés par l'humidité qu'ils menaçoient d'une prompt destruction, et l'importance de ces Documents étant du plus grand intérêt au Public, la condition où ils se trouvaient fut le sujet d'une représentation à Son Excellence le Comte de *Dalhousie*, lequel donna ordre à feu Mr. *Blaicklock*, Architecte, de faire l'examen des voutes; son rapport fut qu'il devenait nécessaire pour conserver ces papiers que l'air circulât plus librement; que pour y parvenir, il serait nécessaire de donner plus d'étendue au devant de l'Edifice, d'enlever le mur d'appui, ainsi que les Terres qui étaient au devant, et de faire porter l'abaissement du tout, le plus qu'il serait possible, au-dessous du niveau des fenêtres des voutes.

Le Rapport de Mr. *Blaicklock* ayant été soumis à Sa Seigneurie, avec un Plan des changemens proposés, il lui plut d'y donner son approbation, et d'ordonner une avance de cinq cens livres courant aux Juges de la Cour du Banc du Roi, à Mr. *Berthelot* et à Mr. *La-gueur*,

4 F

lot and to Mr. *Lagueux*, Barristers at Law, with directions to carry the intended alterations into effect.

The work was immediately begun, but the lateness of the season prevented its being finished last fall, and what has been done has been but recently completed.

We regret to add, that the removal of the earth and mason work has cost so much, that there is now due to the Mason, Mr. *Fortier*, One hundred and forty-four pounds seventeen shillings and three pence Currency, which we are anxious to discharge, but have not the means.

Our humble request therefore to His Excellency is, that he will be pleased to advance a further sum of Two hundred pounds Currency, to enable us to pay Mr. *Fortier*, and to put up an iron railing round the steps and the platform, which from the want of a railing, are now dangerous to all who have occasion to frequent the Court House, and will be much more dangerous when the winter commences.

We rest this request upon the great and urgent necessity which called for these alterations, upon the fact that the preservation of the Archives has been effected by them, and upon the manifest danger of permitting the steps and the platform to remain without the protection of an iron railing.

We have the honor to be, Sir,
Your most obedient
and very humble Servants,

(Signed,) { J. SEWELL, Ch. J.
Ed. BOWEN,
J. KERR,
A. BERTHELOT,
L. LAGUEUX.

Col. *Yorke*,
Secretary.

A true Copy.
C. YORKE, Secy.

Quebec, 6th March 1830.

Sir,

In consequence of your Letter of the Eighteenth of February last, we submit for the consideration of His Excellency Sir *James Kempt*, a detailed Report of our proceedings in carrying into effect the alterations which have been lately made in the front of the Court House, in the City of *Quebec*, under our directions as Commissioners appointed for that purpose.

In the month of June one thousand eight hundred and twenty-eight, the Papers deposited in the Vaults of the Court House in the City of *Quebec*, having been found to be in a state of rapid decay, a representation to that effect was made to the late Governor General, and the late Mr. *Blaicklock*, the Architect, being of opinion, that a free circulation of air throughout the Vaults (which was considered as the best preservation for these important Papers) might be obtained by enlarging the area, and taking away the close arch, on which the steps to the Portico were built, diminishing the parapet wall in front to the lowest possible height, and removing the mound of earth at the west end of the building: he submitted a plan of the improvements, which being approved, a sum of Five hundred pounds was issued by the Earl of *Dalhousie*, and we were appointed Commissioners to carry these improvements into effect.

As the whole of the work to be done was mason's work, or labour connected with it, we contracted with Mr. *Fortier*, a Master Mason of established reputation, for the whole, at the ordinary rates.

The

guez, Avocats, avec des Instructions de mettre à exécution les changemens projetés.

L'ouvrage fut commencé aussitôt, mais l'état avancé de la saison n'a pas permis de le terminer l'automne dernier, et ce qui en a été fait, n'a été parachevé que récemment.

Nous sommes mortifiés d'ajouter que le déblayement des terres et l'ouvrage en maçonnerie ont tellement coûté, qu'il est maintenant dû au maçon, Monsieur *Fortier*, cent quarante quatre Livres dix sept shelings et trois deniers courant, que nous désirerions bien satisfaire, mais nous n'en avons pas les moyens.

Notre humble demande donc à Son Excellence est qu'il lui plaise d'ordonner une avance ultérieure de Deux cens Livres courant, pour nous mettre en état de payer Mr. *Fortier*, et de faire placer une balustrade en fer au tour des degrés et du palier, qui faute d'une balustrade sont très dangereux pour tous ceux qui fréquentent la Salle d'Audience, et qui deviendront beaucoup plus dangereux lorsque l'hiver commencera.

Nous appuyons cette demande sur la grande et urgente nécessité qui a rendu ces changemens nécessaires. Aussi sur ce que l'on peut leur attribuer la conservation des archives, et sur le danger manifeste qu'il y aurait de permettre que les degrés et palier demeurassent dans cet état sans être pourvus d'une balustrade en fer.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très-obéissans et
très-humbles Serviteurs,

(Signé) { J. SEWELL, J. C.
EDw. BOWEN,
J. KERR,
A. BERTHELOT,
L. LAGUEUX.

Au Col. *Yorke*,
Secrétaire.

Pour vraie Copie.
C. YORKE, Secr.

Quebec, 6 Mars 1830.

Monsieur,

En conséquence de votre Lettre du dix-huit Février dernier, nous soumettons à la considération de Son Excellence Sir *James Kempt* un rapport détaillé de nos procédés, à l'effet de mettre à exécution les changemens qui ont été dernièrement pratiqués au devant de la Salle d'Audience dans la Cité de *Quebec*, sous notre direction comme Commissaires nommés pour cette fin.

Dans le mois de Juin mil huit cent vingt-huit, on s'aperçut que les papiers qui sont déposés dans les Voutes de la Salle d'Audience de la Cité de *Quebec* se détruisait rapidement; on fit une représentation à cet égard au ci-devant Gouverneur-Général, et feu Mr. *Blaicklock*, Architecte, ayant été d'avis que l'on pourrait obtenir la libre circulation de l'air, dans toutes les voutes (moyen que l'on a jugé le plus propre pour conserver ces Papiers importans) en donnant plus d'étendue au front de la bâtisse, et en ôtant l'arcade étroite sur laquelle les degrés pour arriver au Portique se trouvaient placés, en diminuant jusqu'à la moindre hauteur possible le mur d'appui, et en déblayant la masse des terres qui se trouvaient à l'ouest de la bâtisse; Il soumit un Plan de ces améliorations, lequel ayant été approuvé, le Comte de *Dalhousie* fit expédier une somme de cinq cens Livres, et l'on nous nomma Commissaires pour mettre à exécution ces améliorations.

Comme tout l'ouvrage qu'il y avait à faire était en maçonnerie, ou des travaux qui y avaient rapport, nous employâmes Mr. *Fortier*, maître maçon, un artisan de renommé pour faire faire toute l'entreprise, et ce aux prix ordinaires.

Cependant,

The sum allowed did not however prove to be sufficient, and we were under the necessity of applying to His Excellency Sir James Kempt, in August one thousand eight hundred and twenty-nine, who was pleased to make to us a further advance of Two hundred pounds, making an entire Sum of Seven hundred pounds, for which we are to account, and this we have done in the enclosed Account supported by Vouchers.

It will appear from this Account, that there is yet lodged in the *Quebec Bank*, a balance of Seventy-five pounds three shillings, with which we propose to erect an iron railing upon the parapet, the area wall, (of which we have spoken) the steps and the landing in front of the Portico.

The space in front of the Court-House will then remain to be levelled and enclosed with a dwarf wall and short iron railing, with gates and lamps, which cannot be done for less than Three hundred to Three hundred and fifty pounds.

We have the honor to be,
&c. &c.

(Signed) } J. SEWELL,
ED. BOWEN,
A. BERTHELOT, Comr.
L. LAGUEUX, Comr.

Col. Yorke,

A true Copy,
C. YORKE, Secy.

Dr. The Commissioners for repairing the Court House in Account with Government.

1828.	Paid	Received by Lord Dalhousie's Warrant deposited in the <i>Quebec Bank</i> .	£500	0	0
July 24.	To <i>George Blacklock</i> , Architect, for Plan, &c.		£10	0	0
"	To <i>François Fortier</i> , Mason,		90	0	0
Augt. 18.	To do.		60	0	0
Octr. 4.	To do.		100	0	0
Decr. 19.	To do.		50	0	0
1829.					
June 11.	To do.		150	0	0
July 25.	To do.		20	0	0
Augt. 29.	To do.		144	17	0
	Balance at the disposal of the Commissioners,		75	3	0
			£700	0	0

Quebec, 6th March 1830.

(Signed) } J. SEWELL, Comr.
E. BOWEN,
A. BERTHELOT,
L. LAGUEUX,
A True Copy.
C. YORKE, Secy.

Examined.

(Signed) J. CARY,
Insp. G. P. P. Accounts.

Or.

Cependant, la somme qui avait été allouée ne fut pas trouvée suffisante, et nous nous trouvâmes dans la nécessité de nous adresser à Sir James Kempt dans le mois d'Août mil huit cent vingt-neuf, qui voulut bien nous faire une avance ultérieure de deux cens livres, ce qui formait une somme totale de sept cens livres, pour laquelle nous avons à rendre compte ; ce que nous avons fait, selon le compte ci-inclus, appuyé de pièces justificatives.

Il paraîtra par ce compte, qu'il y a encore en dépôt à la Banque de *Québec* une balance de soixante et quinze livres trois shillings, que nous nous proposons d'employer pour faire une Balustrade en fer au mur d'appui, au mur de clôture (dont nous avons parlé) pour les degrés, et pour le palier qui est au devant du portique.

Il restera ensuite à faire niveler l'espace qui se trouve au devant de la Salle d'Audience, à le clore avec un petit mur, sur lequel il faudra une balustrade en fer avec des portes et des lampes ; ce qui ne peut pas se faire à moins de trois cens à trois cent cinquante livres.

Nous avons l'honneur d'être,
&c. &c.

(Signé.) } J. SEWELL,
EDW. BOWEN,
A. BERTHELOT, Com.
L. LAGUEUX, Com.

Au Colonel Yorke,

Pour vraie Copie.
C. YORKE, Secr.

Dr. Les Commissaires pour faire les réparations à la Salle d'Audience en compte avec le Gouvernement :

1828.	Payé	Reçu par un Warrant du Lord Dalhousie, déposé à la Banque de <i>Québec</i> .	£500	0	0
24 Juillet.	A <i>George Blacklock</i> , Architect, pour un Plan, &c.,		£10	0	0
"	A <i>François Fortier</i> , Maçon,		90	0	0
18 Août.	A Do.		60	0	0
4 Octobre	A Do.		100	0	0
19 Décembre	A Do.		50	0	0
1829.					
11 Juin	A Do.		150	0	0
25 Juillet	A Do.		20	0	0
29 Août	A Do.		144	17	0
	Balance à la disposition des Commissaires,		75	3	0
			700	0	0

Quebec, 6 Mars 1830.

(Signé) } J. SEWELL, Commissaire,
E. BOWEN,
A. BERTHELOT, "
T. LAGUEUX, "
Vraie Copie.
C. YORKE, Secrétaire.

Examined.

(Signed) J. CARY,
Insp. G. P. P. Provinciaux.

Or.

committed.

Ordered, That the said Message be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Resolutions on Steam Dredging Machine reported.

Mr. *Laterrière*, from the Committee of the whole House appointed to consider if it would not be expedient to appropriate a certain sum of Money for the purchase of a Steam Boat, with the necessary apparatus for clearing the Rivers in this Province, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to have in this Province a Steam Engine of about Thirty six Horses power, with all the Machinery and necessary apparatus for dredging and cleansing the Ports and Rivers in the said Province.

2. *Resolved*, That a Sum, not exceeding Three thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, for the purchase of the said Engine and Apparatus.

Steam Dredging Machine Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain Sum of Money for the purchase of a Steam Dredging Machine.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Bill to amend the Representation Act read the second time;

A Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as the said Act relates to the boundaries of certain Counties, and the places of Election, was, according to order, read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, be engrossed.

Commissaires Enquêteurs Bill read the second time;

A Bill to continue for a limited time, an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, and other purposes relating to the Administration of Justice, was, according to order, read a second time.

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

considered;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Scott* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

reported;

Mr. *Speaker* resumed the Chair;

And Mr. *Scott* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Malicious Injuries Bill read the second time;

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower-Canada*, relative to Malicious Injuries to Property," was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Solicitor General*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Borgia* and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

Ordonné, Que le dit Message soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

référé.

Mr. *Laterrière*, du Comité de toute la Chambre nommé pour considérer s'il ne serait pas expédient d'approprier une certaine somme d'argent pour l'achat d'un Bateau à Vapeur, avec l'appareil nécessaire pour le Curage des Rivières en cette Province, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions concernant une Machine à Vapeur pour curage.

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'avoir en cette Province une Machine à Vapeur de la force d'environ trente-six chevaux, avec l'appareil complet et tous les instrumens nécessaires pour curer et nettoyer les Ports et Rivières dans la dite Province.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille livres courant, soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de la dite machine et appareil.

Ordonné, Que Mr. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill, pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition d'un Cure Môle à Vapeur.

Bill pour l'acquisition d'un Cure Môle à Vapeur lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés," afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en autant qu'il a rapport aux limites de quelques Comtés et aux places d'Elections, a été lu une seconde fois.

Bill pour amender l'Acte de la Représentation lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, pour la nomination des Commissaires Enquêteurs dans le District de *Montréal* et pour d'autres objets relatifs à l'Administration de la Justice, a été lu une seconde fois.

Bill concernant les Commissaires Enquêteurs lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Scott* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

considéré;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Scott* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

rapport;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada* relatives aux dommages faits par malice aux propriétés," a été lu une seconde fois.

Bill concernant les dommages faits par malice lu la seconde fois;

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Borgia* et Mr. *Duval* composent le dit Comité.

Criminal Justice Bill read the second time ;

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for improving the Administration of Criminal Justice in the Province of *Lower-Canada*," was, according to order, read a second time.

referred.

Ordered, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom is referred the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower-Canada*, relative to Malicious Injuries to Property."

Larceny Laws Consolidation Bill read the second time ;

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower-Canada*, relative to Larceny and other offences connected therewith," was, according to order, read a second time.

referred.

Ordered, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom is referred the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower-Canada*, relative to Malicious Injuries to Property."

Larceny Laws, &c. Repeal Bill read the second time ;

Ordered, That the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for repealing various Statutes relative to the benefit of Clergy and to Larceny and other offences connected therewith, and to Malicious Injuries to Property," be now read a second time.

referred.

The said Bill was accordingly read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom is referred the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower-Canada*, relative to Malicious Injuries to Property."

Committee on the Public Accounts and Estimate.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second and Third Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, being read ;

Ordered, That the Entry in the Journal of this House of the tenth February, one thousand eight hundred and twenty-nine, on the Order of the Day for the House in Committee of the whole House on the Estimate for the then current year, be now read.

The said Entry was read accordingly.

Ordered, That the said Entry and Resolutions therein referred to and contained, be referred to the said Committee.

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same ; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Committee on Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church*, Quebec

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church* in the City of *Quebec*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Young* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Young* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments,

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour améliorer l'Administration de la Justice Criminelle dans la Province du *Bas-Canada*," a été lu une seconde fois.

Bill concernant la Justice Criminelle lu la seconde fois ;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada*, relatives aux dommages faits par malice aux propriétés."

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada*, relatives au Larcin et autres offenses qui y sont liées," a été lu une seconde fois.

Bill pour consolider les Lois concernant le Larcin lu une seconde fois ;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada*, relatives aux dommages faits par malice aux propriétés."

référé.

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour révoquer différens Statuts relatifs au Bénéfice du Clergé, au Larcin et autres offenses qui y sont liées, ainsi qu'aux dommages faits malicieusement aux propriétés," soient maintenant lu une seconde fois.

Bill pour révoquer certaines Lois concernant le Larcin, etc., lu la seconde fois ;

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

référé.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada*, relatives aux dommages faits par malice aux propriétés."

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second et Troisième Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf et l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références à icelui.

Comité sur les Comptes Publics et Estimation.

Ordonné, Que l'Entrée dans les Journaux de cette Chambre du dixième Février mil huit cent vingt-neuf, sur l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur l'Estimation pour l'année courante, d'alors, soit maintenant lue.

La dite Entrée a été lue en conséquence.

Ordonné, Que les dites Entrée et Résolutions y référées et contenues, soient référées au dit Comité.

La Chambre s'est en alors formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir ; et qu'il lui était enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour l'Incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint-André*, dans la Cité de *Québec*.

Comité sur le Bill pour Incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de *St. André* à *Québec*,

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Young* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Et Mr. *Young* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens dont

ments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, that the Report be received to-morrow.

Committee on Bill relating to the Cliffs of Quebec.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Cannon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Cannon* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Boroughs and Villages Police Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill further to continue for a limited time a certain Act passed in the Fourth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the Police of the Borough of *William Henry*, and certain other Villages in this Province," and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

Census Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Dessaulles*,

The House adjourned.

dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les fortifications de *Québec*;

Comité sur le Bill concernant les Caps de Québec.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Cannon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Cannon* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer encore pour un tems limité, un certain Acte passé dans la Quatrième année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir à la Police du Bourg de *William-Henry*, et certains autres Villages de cette Province," et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le dit Bill.

Bill concernant la Police des Bourgs et Villages remis.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Samedi prochain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées.

Bill pour un recensement remis.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Dessaulles*,

La Chambre s'est ajournée.

Thursday, 11th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Jeudi, 11 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

Adjournment.

Mr. *Bourdages* moved, seconded by Mr. *De St. Ours*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Three o'Clock, P. M. this day.

Mr. *Bourdages* a proposé, secondé par Mr. *De Saint-Ours*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Trois heures de cette après-midi.

Ajournement.

The House divided on the question:

Yeas 19

Nays 6

So it was carried in the affirmative, and

Ordered, Accordingly.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 19

Contre 6

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Live Stock.

Mr. *Peck* moved, seconded by Mr. *De St. Ours*, That the Order of the day of Tuesday last, for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to take into consideration whether under present regulations, any inconvenience arises from the introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs, from the *United States of America* in this Province for sale, and on the Petition of the Members of the Committee of Trade at *Montreal*, lost by the adjournment of the House, on that day, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

Mr. *Peck* a proposé, secondé par Mr. *De Saint-Ours*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, nommé pour prendre en considération si, sous les présens réglemens, il résulte quelque inconvénient de l'introduction des Bêtes à Cornes, Chevaux, Moutons et Cochons des *Etats-Unis d'Amérique* en cette Province, pour être vendus, et sur la Pétition des Membres du Comité de Commerce à *Montréal*, perdu par l'ajournement de la Chambre Mardi dernier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Bestiaux vivans.

Mr. *Viger* moved in amendment, seconded By Mr. *Dessaulles*, to strike out the word "now," and insert the words "after the Orders of this day,"

Mr. *Viger* a proposé en amendement, secondé par Mr. *Dessaulles*, de retrancher le mot "maintenant," et d'insérer les mots "après les Ordres de ce Jour."

The House divided on the question of amendment:

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement:

Yeas

Pour

Yeas 20
Nays 10

So it was carried in the affirmative.
The Question being then put on the main Motion as amended, it was agreed to unanimously, and

Ordered, Accordingly.

Amendments to Bill to amend the Ordinance of 1667 to be considered.

Ordered, That the amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to amend a certain part of the Ordinance of one thousand six hundred and sixty-seven," be taken into consideration this day in the afternoon sitting.

St. Maurice and Ottawa Exploring Expedition: Report of Commissioners presented.

Mr. *Stuart* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act Ninth, *George* Fourth, chapter twenty-nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of the Province."

Appendix (S.)

For the said Report, see Appendix (S.) at the end of this volume.

the Report referred.

Resolved, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Stuart*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Viger*, Mr. *Solicitor General* and Mr. *Bureau* do compose the said Committee.

Bill to amend the Secret Incumbrances on Lands Act, read the first time.

Ordered, That Mr. *Stuart* have leave to bring in a Bill to alter and amend an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to provide for the more effectual extinction of Secret Incumbrances on Lands, than was heretofore in use in this Province."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on Message relating to Sherbrooke Gaol.

Mr. *Tremain*, from the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Gaol in the District of *Saint Francis*, and other references thereto, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee having carefully examined the Documents referred to in the Message of His Excellency the Administrator of the Government, relating to the situation in which the Commissioners for the erection of the Gaol at *Saint Francis* have been placed, and having entered into such evidence as was necessary to explain this transaction and elucidate this subject, as well as that relating to the Taxes imposed under the Act of the Fourth, *George* Fourth, chapter three, for the purpose of defraying the expense of erecting the said Gaol;

Your Committee find on such examination that the original cost of the said Gaol amounts to Two thousand six hundred and sixty pounds, seventeen shillings and ten pence halfpenny,—of this sum One thousand two hundred pounds was borrowed under the authority of the said Act, and a further sum of One thousand five hundred and eighty pounds two shillings and six pence halfpenny was furnished under the personal responsibility of the Commissioners, by the Bank of *Montreal*, the interest on which last sum amounts to Four hundred and seventy-four pounds and five pence, making in all a sum of Three thousand two hundred and fifty four pounds two shillings and eleven pence halfpenny, while the sum received by the Tax imposed for the discharge of this debt, amounts only to One hundred and eighty-six pounds fifteen shillings and nine pence halfpenny, a sum not sufficient to meet the interest on One thousand two hundred pounds borrowed under the authority of the Act.

Your

Pour 20
Contre 10.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.
La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été accordé unanimement, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé "Acte qui amende certaine partie de l'Ordonnance de mil six cent soixante et sept," soient pris en considération ce jour dans la séance de l'Après-midi.

Amendemens au Bill pour amender l'Ordonnance de 1667, à être considérés.

Mr. *Stuart*, a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre vingt-neuf, intitulé "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province,"

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (S.) à la fin de ce Volume.

Résolu, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq membres, pour l'examiner, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Stuart*, Mr. *Blanchet*, Mr. *Viger*, Mr. le *Solliciteur-Général* et Mr. *Bureau* composent le dit Comité.

Rapport des commissaires sur l'expédition pour explorer les rivières St.-Maurice et Ottawa présenté;

Appendice (S.)

Le rapport référé.

Ordonné, Que Mr. *Stuart* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des Hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage en cette Province."

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Bill pour amender l'acte concernant les hypothèques secrètes sur les terres lu la première fois.

Mr. *Tremain*, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, concernant la Prison dans le District de *Saint-François*, et autres références à icelui, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir soigneusement fait l'examen des Documents auxquels il est référé dans le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relativement à la situation où se trouvent les Commissaires pour la Bâtisse de la Prison à *Saint-François*, et après avoir entendu tous les témoignages qui étaient nécessaires pour expliquer cette transaction et éclaircir cette matière, ainsi que celle qui a rapport aux Droits imposés sous l'autorité de l'Acte de la quatrième *George* Quatre, chapitre trois, à l'effet de défrayer les dépenses pour la bâtisse de la dite Prison;

Votre Comité en conséquence de cet examen a trouvé que la dépense originaire de la dite Prison s'élevait à deux mille six cent soixante Livres dix-sept Schelings et dix Deniers et demi. De cette somme, douze cent Livres ont été empruntés sous l'autorité de l'Acte susdit; et qu'une autre somme de quinze cent quatre-vingt Livres deux Schelings et six Deniers et demi a été obtenue de la Banque de *Montréal*, sous la responsabilité des Commissaires, l'intérêt sur laquelle dernière somme s'élève à quatre cent soixante-et-quatorze Livres et cinq Deniers, formant en tout une somme de trois mille deux cent cinquante-quatre Livres deux Schelings et onze Deniers et demi, tandis que la somme produite par le Droit imposé pour acquitter cette dette, ne s'élève seulement qu'à la somme de cent quatrevingt-six Livres quinze Schelings et neuf Deniers et demi, et qui se trouve insuffisante même pour payer les intérêts sur celle de douze cent Livres empruntée sous l'autorité de l'Acte.

Votre

Rapport sur le Message relatif à la Prison de Sherbrooke;

Your Committee therefore deem it expedient that a sum, not exceeding Three thousand three hundred pounds, be put at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government to discharge the debts due for the erection of the said Gaol, and that this sum be paid out of the unappropriated Funds of the Province; but should this Gaol hereafter become a County Gaol, the said County to refund the sum of Six hundred pounds in the manner to be provided for hereafter in the Act for erecting Court Houses and Gaols in the most populous Counties, or in such other way as may be provided for.

Your Committee are further of opinion that inasmuch as the Tax imposed by the Act of the Fourth George Fourth, chapter three, appears altogether insufficient for the object and that it bears unequally, and is oppressive to the poor classes of Society—that all that part of the said Act which enacts “that there shall be raised, levied and collected, and be granted to His Majesty, His Heirs and Successors, for the purpose of erecting the said Gaol, certain sums of money therein mentioned,” shall, from and after the first day of July next, cease, and that so much of the said Act as has imposed the said Tax, be repealed, from and after the first day of July, one thousand eight hundred and thirty.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Ordered, That the amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “An Act further to continue for a limited time, (with the exception therein mentioned) a certain Act passed in the sixth year of His Majesty’s Reign, intituled, “An Act to amend and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature of the Inferior District of *Gaspé*,” be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said amendments into consideration.

And the said amendments were read as followeth:—*Press 1st. Line 15.*—Leave out from the third “the” in-

clusive, to “continued” also inclusive in the twenty second Line, and insert “An Act passed in the Second year of His Majesty’s Reign, intituled, “An Act to extend the provisions of a certain Act therein mentioned as far as the same relates to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*, and more effectually to provide for the due Administration of Justice in the said District,” and also a certain other Act passed in the Fourth year of His Majesty’s Reign, intituled, “An Act to amend a certain Act therein mentioned and further to extend the Jurisdiction of the Provincial Court for the Inferior District of *Gaspé*,” and also a certain other Act passed in the Sixth year of His Majesty’s Reign, intituled, “An Act to amend and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned relating to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*” shall be further continued and be in force.”

Preamble.—*Line 1.*—Leave out from “that,” in-

clue. Votre Comité croit donc qu’il serait expédient de mettre à la disposition de Son Excellence l’Administrateur du Gouvernement, une somme n’excédant pas trois mille trois cent Livres, afin d’acquitter les dettes qui sont encore dues pour la bâtisse de la dite Prison, et que cette somme soit payée sur les fonds non-affectés de la Province, mais que dans le cas où cette Prison deviendrait ci-après une Prison de Comté, qu’alors le dit Comté sera tenu de rembourser la somme de six cent Livres, de la manière qui doit être pourvue ci-après dans l’Acte pour ériger des Cours de Justice et des Prisons dans les Comtés les plus peuplés, ou en telle autre manière qu’il sera pourvu.

Votre Comité est en outre d’opinion, qu’en autant que les droits imposés par l’Acte de la quatrième George Quatre, chapitre trois, paroissent tout à fait insuffisants pour l’objet que l’on avait en vue, et que ces Droits présentent inégalement et d’une manière oppressive sur les classes indigentes de la société, toute cette partie de l’acte susdit qui statue “qu’il sera levé, perçu et prélevé, et qu’il sera accordé à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, à l’effet d’ériger la dite Prison, certaines sommes d’argent y mentionnée,” devrait cesser depuis et après le premier de Juillet prochain; et qu’autant du dit Acte qui impose le droit susdit soit abrogé depuis et après le premier jour de Juillet mil huit cent trente.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé “Acte pour continuer encore pour un tems limité (avec l’exception y mentionnée,) un certain Acte passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé “Acte pour amender et continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus comme suit:—*Feuille 1ère. Ligne 16.*—Retranchez depuis “le dit

“Acte” inclusivement, jusqu’à “encore,” aussi inclusivement, dans la vingt-quatrième ligne, et insérez “l’Acte passé dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulé “Acte pour étendre les dispositions d’un certain Acte y mentionné en autant qu’il a rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*, et pour pourvoir plus efficacement à la bonne administration de la Justice dans le dit District,” et aussi un certain autre Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé “Acte pour amender un certain Acte y mentionné et pour étendre d’avantage la Jurisdiction de la Cour Provinciale pour le District Inférieur de *Gaspé*,” et aussi un certain autre Acte passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “Acte pour amender et continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*,” continueront encore et seront en force.”

Préambule.—*Ligne 2.*—Retranchez depuis “avec” in-

committee.

référé.

Amendments to Gaspé Judicature Act considered and agreed to.

Amendemens à l’acte de Judicature de Gaspé considérés et accordés.

inclusive, in the sixth Line, and insert " further to continue for " a limited time certain temporary Acts hereinafter mentioned now in force in this Province, relating to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*, the duration of which is now limited to the first day of May in the present year."

Title, Line. 1.—Leave out from " with" inclusive to " two" also inclusive in the third line.

And the said amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their amendments.

Sheriff's Sales
Bill passed.

An engrossed Bill to extend the Provisions of a certain Act therein mentioned with respect to Purchasers of real property at Sheriffs' Sales in this Province, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Petition of
Pilots respecting
Steam Tug
Boats referred.

Resolved, That the Petition of the Branch Pilots for and above the Harbour of *Quebec*, presented to this House on the second of February last, be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Malhiot*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Young* and Mr. *Laterrière* do compose the said Committee.

Resolutions on
advances on account
of the
Public Service
reported.

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the second and third Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a new Custom House, and other references thereto, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's table, as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven hundred and sixty-seven pounds seventeen shillings Sterling, be granted to His Majesty, to enable His Majesty to meet the payment of certain expenses of the Civil Government of the year one thousand eight hundred and twenty-nine, which remain unpaid.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and sixty-nine pounds eleven shillings and ten pence Sterling, be granted to His Majesty, to reimburse a similar sum advanced during the year one thousand eight hundred and twenty-nine, by His Excellency the Administrator of the Government, for certain indispensable repairs to the Gaol at *Three Rivers*.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and forty-three pounds seventeen shillings and two pence Sterling, be granted to His Majesty, to reimburse a similar sum advanced by His Excellency the Administrator of the Government, for the construction of Fire Proof Vaults and Offices for the Receiver General in the Old Chateau.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four pounds ten shillings Sterling, be granted to His Majesty, to reimburse

inclusivement, jusqu'à "*Gaspé*," aussi inclusivement dans la sixième ligne, et insérez " certains Actes " temporaires ci-après mentionnés actuellement en force dans " cette Province, relativement à " la Judicature dans le District " Inférieur de *Gaspé*, la durée " desquels est actuellement limité " au premier jour de Mai de la " présente année."

Titre, Ligne 1.—Retranchez depuis " avec" inclusivement, jusqu'à " deux" aussi inclusivement dans la troisième ligne.

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendemens.

Un Bill grossoyé pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné relativement aux acquéreurs d'immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill concernant
les ventes des
Shérifs passé.

Résolu, Que la Pétition des Pilotes branchés pour et au-dessus du Port de *Québec*, présentée à cette Chambre le deuxième Février dernier, soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Malhiot*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Young* et Mr. *Laterrière* composent le dit Comité.

La pétition des
Pilotes relative-
ment aux ba-
teaux de touage
à vapeur, référé.

Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur les second et troisième Rapport du Comité Spécial, auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux Dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une nouvelle Maison de Douane, et autres références, a fait rapport conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquels Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante-et-sept livres dix-sept schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre Sa Majesté en état de couvrir certaines dépenses du Gouvernement Civil de l'année mil huit cent vingt-neuf qui ne sont pas encore payées.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-neuf livres onze schelings et dix deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser pareille somme avancée durant l'année mil huit cent vingt-neuf par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour certaines réparations indispensables à la Prison des *Trois-Rivières*.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-trois livres dix-sept schelings et deux deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser pareille somme avancée par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour la construction de voutes et de bureaux à l'épreuve du feu, pour le Receveur-Général, dans l'Ancien Chateau.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser

Rapport de Ré-
solutions sur les
comptes publics.

a similar sum paid to *Augustin Jourdain*, employed by the Board of Officers charged with the duty of counting the monies in the Receiver General's Chest.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two pounds three shillings and ten pence Sterling, be granted to His Majesty, to reimburse monies advanced in payment of Labourers employed in removing Chests containing monies in the examination of the Public Treasure.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the expenses and for the remuneration of *James Brown*, when sent to examine and report upon the value of two Houses purchased for School Houses by the Trustees of the Parish of *Saint Fierre les Becquets*.

Ordered, That the question of concurrence be now separately put upon each of the said Resolutions.

And the first of the said Resolutions being again read ;

Mr. *Cuvillier* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Peck*, to strike out the words "Seven hundred and sixty seven pounds seventeen shillings," and insert the following: "Five hundred and sixty-seven pounds seventeen shillings."

Mr. *Duval* moved, seconded by Mr. *Peck*, That the consideration of the said Motion and Resolution, be postponed till to-morrow.

The House divided on the question :

Yeas 7
Nays 23

So it passed in the Negative.

The question being then put on the Motion of amendment.

The House again divided; and the names being called for they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs *Leslie*, *Cuvillier*, *Scott*, *Malliot*, *Peck* and *Duval*, (6).

Nays

Messieurs *Tremain*, *Quesnel*, *Louis Lagueux*, *Viger*, *Freileigh*, *Blanchet*, *Dessaulles*, *Laterrière*, *De St. Ours*, *Solicitor General*, *Amiot*, *Young*, *Bureau*, *Déligny*, *Fortin*, *Heriot*, *Turgeon*, *Bourdages*, *Taylor*, *Proulx*, *Raymond*, *Neilson*, *Mousseau* and *Brooks* (24.)

So it passed in the Negative.

Mr. *Cuvillier* then moved in amendment to the said Resolution, seconded by Mr. *Leslie*, to strike out all the words after "That" and insert the following: "*William Power*, Esquire, Registrar of the Vice Admiralty, be heard at the Bar of this House to-morrow, on the subject of Fees received by the Judge in that Court.

The House divided on the question of amendment; and the names being called for they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs *Leslie*, *Cuvillier*, *Scott*, *Malliot*, *Peck*, *Duval* and *Child*, (7).

Nays

Messieurs *Tremain*, *Quesnel*, *Clouet*, *Viger*, *Freileigh*, *Blanchet*, *Dessaulles*, *Laterrière*, *De St. Ours*, *Solicitor General*, *Amiot*, *Young*, *Bureau*, *Déligny*, *Fortin*, *Heriot*, *Turgeon*, *Bourdages*, *Taylor*, *Proulx*, *Raymond*, *Neilson*, *Mousseau* and *Brooks*, (24.)

So it passed in the Negative.

The question being then put on the first of the said Resolutions.

The House divided:

Yeas 24
Nays 7

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House.

The

pareille somme payée à *Augustin Jourdain*, employé par le Bureau d'Officiers chargés de compter les Deniers dans la Caisse du Receveur-Général.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux livres trois schelings et dix deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser des deniers avancés pour payer des Journaliers employés à transporter les Coffres contenant les deniers, durant l'examen du Trésor Public.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses faites pour rémunérer *James Brown*, envoyé pour examiner et faire rapport sur la valeur de deux maisons achetées pour des Maisons d'Ecoles par les Syndics de la Paroisse de *Saint Pierre les Becquets*.

Ordonné, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau ;

Mr. *Cuvillier* a proposé en amendement à la dite Résolution, secondé par Mr. *Peck*, de retrancher les mots "sept cent soixante-et-sept Livres dix-sept Shelings," et d'insérer les mots "cinq cent soixante-et-sept Livres dix-sept Shelings."

Mr. *Duval* a proposé, secondé par Mr. *Peck*, que la considération des dites Motion et Résolution soit remise à demain.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 7
Contre 23

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion d'amendement ;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie*, *Cuvillier*, *Scott*, *Malliot*, *Peck* et *Duval* ; (6.)

Contre

Messieurs *Tremain*, *Quesnel*, *Louis Lagueux*, *Viger*, *Freiteigh*, *Blanchet*, *Dessaulles*, *Laterrière*, *De St.-Ours*, le *Solliciteur-Général*, *Amiot*, *Young*, *Bureau*, *Déligny*, *Fortin*, *Heriot*, *Turgeon*, *Bourdages*, *Taylor*, *Proulx*, *Raymond*, *Neilson*, *Mousseau* et *Brooks* ; (24.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. *Cuvillier* a alors proposé en amendement à la dite Résolution, secondé par Mr. *Leslie*, de retrancher tous les mots après "que," et d'insérer les suivants: "*William Power*, Ecuyer, Greffier de la Cour de Vice-Amirauté, soit entendu à la Barre de cette Chambre demain, au sujet des Honoraires reçus par le Juge dans cette Cour."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie*, *Cuvillier*, *Scott*, *Mulliot*, *Peck*, *Duval* et *Child* ; (7.)

Contre

Messieurs *Tremain*, *Quesnel*, *Clouet*, *Viger*, *Freileigh*, *Blanchet*, *Dessaulles*, *Laterrière*, *De St.-Ours*, le *Solliciteur-Général*, *Amiot*, *Young*, *Bureau*, *Déligny*, *Fortin*, *Heriot*, *Turgeon*, *Bourdages*, *Taylor*, *Proulx*, *Raymond*, *Neilson*, *Mousseau* et *Brooks* ; (24.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la première des dites Résolutions ;

La Chambre s'est divisée :

Pour 24
Contre 7

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été accordée par la Chambre.

Les

The third and fourth of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon.

The House divided upon each :

Yeas 26

Nays 1

So they were carried in the Affirmative.

The fifth and sixth of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Bill relating to the Cliffs of Quebec, reported;

Mr. Cannon, from the Committee of the whole House on the Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

amended;

Ordered, That the following Proviso be added to the first Clause of the said Bill : " Provided also, that in every permission to be granted by the Governor, Lieutenant Governor, or person administering the Government, the extent to which the mining or blasting, or other operation for the like purposes may proceed, and the time during which such permission is to avail, shall be set forth."

Ordered, That the following Amendment be made to the first Clause of the said Bill, after the word "*Quebec*," in the thirtieth Line, and the words " whereon the Fortifications are erected."

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church* in the City of *Quebec*, reported.

Mr. Young, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church* in the City of *Quebec*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill ; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Bill for obtaining Plans and Estimates for a Penitentiary, &c. at *Quebec*, read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Committee on Message relating to the Harbour of *Montreal*.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Harbour of *Montreal*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Louis Lagueur*,

The House adjourned.

Les troisième et quatrième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles ;

La Chambre s'est divisée sur chaque :

Pour 26

Contre 1

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative.

Les cinquième et sixième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mises sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Rapport sur le bill concernant les Caps de *Quebec* ;

Mr. Cannon, du Comité de toute la Chambre sur le Bill à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner sur les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de *Quebec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le Proviso suivant soit ajouté à la première Clause du dit Bill. " Pourvu aussi que telle permission qui sera ainsi accordée par le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement, l'étendue de l'excavation du minage ou autre ouvrage à faire, ainsi que l'espace de tems que telle permission doit servir, y seront exprimées."

Ordonné, Que l'Amendement suivant soit fait à la première Clause du Bill après le mot "*Quebec*," dans la trentième ligne, ajoutez les mots " sur lesquels sont construites les Fortifications."

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

amendé,

grossoyé.

Mr. Young, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint André*, dans la Cité de *Quebec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de *Saint André* à *Quebec*.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée, pour défrayer la dépense de préparer des Plans et Devis pour un Pénitencier et Maison de Correction pour le District de *Quebec*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour obtenir des Plans et Devis pour un Pénitencier, &c. à *Quebec*, lu la seconde fois ;

grossoyé.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence concernant le Havre de *Montréal*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairoit de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Comité sur le Message relativement au Havre de *Montréal*.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Louis Lagueur*,

La Chambre s'est ajournée.

Thursday, 11th March, 1830.—Three o'clock, P. M.

Jeudi, 11 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

Insolvent Debtors' Bill read the first time.

ORDERED, That Mr. *Solicitor General* have leave to bring in a Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their Property and Estate in satisfaction of their Debts.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Report on Petition for a diminution of the rates of weighing paid in the Quebec Markets.

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Freholders of the County of *Quebec*, with an Instruction to the said Committee, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having reason to believe that no favourable alterations have been made in the Fees established by the Magistrates for weighing in the Markets of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*, since the Report on the same subject which is inserted in the Journal of this House of the twenty-fourth January one thousand eight hundred and twenty-four, Appendix Q. Q. Q., to which Your Committee refer for ample information on the subject of the complaints of the Petitioners, are of opinion that it is expedient to afford relief by the introduction of a Bill similar to that passed by this House in the Session of one thousand eight hundred and twenty-five.

Clerks of the Markets Fees Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three-Rivers*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on Ditches and Water-Courses Bill;

Mr. *Laterrière*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to remedy the inconveniences arising from the state of the Ditches and Water-Courses along the Highways, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee after mature deliberation, divided as to the utility of the provisions of the said Bill, and amended the fourth Clause.

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Bill to amend the Representation Act passed.

An engrossed Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as the said Act relates to the Boundaries of certain Counties and the places of Election, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Commissaires Enquêteurs Bill passed.

An engrossed Bill to continue for a limited time an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, and other purposes relating to the Administration of Justice, was read for the third time.

Mr. *Solicitor General* moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the Bill do pass.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

ORDONNE, Que Mr. le *Solliciteur Général* ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement des Débiteurs insolvables, qui consentent de remettre et céder leurs biens et effets pour satisfaire leur Dettes.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Bill en faveur des Débiteurs insolvables lu la première fois.

Mr. *Neilson*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Tenanciers du Comté de *Quebec*, avec une instruction au dit Comité, à présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition pour une diminution des droits de pesée payés sur les marchés de Québec.

Votre Comité ayant tout lieu de croire qu'il n'a été fait aucun changement favorable aux Honoraires établis par les Magistrats pour la Pesée sur les Marchés de *Quebec*, de *Montréal* et des *Trois-Rivières*, depuis le Rapport sur ce sujet fait à votre Honorable Chambre, le vingt-quatre Janvier mil huit cent vingt-quatre, et qui forme l'Appendice Q. Q. Q. du Journal de cette année, auquel votre Comité réfère pour d'amples informations sur le sujet dont les Pétitionnaires se plaignent, est d'opinion qu'il est à propos de remédier à ce mal, en introduisant un Bill semblable à celui passé par cette Chambre dans la Session de mil huit cent vingt-cinq.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill qui règle et accorde, pour un certain tems limité, certains Honoraires aux Clercs des Marchés dans les Cités de *Quebec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*.

Bill pour régler les Honoraires des Clercs des Marchés lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Mr. *Laterrière*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour remédier aux inconveniens des Fossés et Cours d'eau le long des Chemins Royaux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Bill concernant les Fossés et Cours d'eau;

Votre Comité, après mûre délibération, s'est divisé sur l'utilité des dispositions du dit Bill, et a fait un Amendement à la quatrième Clause.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

référé.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus convenable de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en autant qu'il a rapport aux limites de quelques Comtés et aux places d'Election, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour amender l'Acte de la Représentation passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *De St. Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour continuer pour un tems limité un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, pour la nomination de Commissaires Enquêteurs dans le District de *Montréal*, et pour d'autres objets relatifs à l'Administration de la Justice, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant les Commissaires Enquêteurs passé.

Mr. le *Solliciteur Général* a proposé, secondé par Mr. *Bureau*, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Yeas

Messieurs Blanchet, Borgia, Dessaulles, De St. Ours, Tremain, Solicitor General, Viger, Raymond, Heriot, Laterrière, Cuvillier, Amiot, Freileigh, Bureau, Fortin, Neilson, Peck, Déléigny and Clouet (19.)

Nays

Messieurs Bourdages and Etienne Claude Lagueux (2.)

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Solicitor General do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Contagious Diseases Hospital Bill passed.

An engrossed Bill for the Establishment of a Temporary Fever Hospital for the reception of persons infected with Contagious Diseases, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Blanchet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Committee on the Public Accounts ordered to enquire if the Judge of the Court of Vice Admiralty exacted Fees in the year 1829.

Mr. Cuvillier moved, seconded by Mr. Duval, That William Power, Esquire, Registrar of the Court of Vice Admiralty, be ordered to appear to morrow, before the Committee of the whole House to which are referred the Reports of the Special Committee on the Public Accounts.

Mr. Blanchet moved in Amendment thereto, seconded by Mr. Bourdages, to strike out all the words after "That" and insert the following: "it be an injunction to the Special Committee on the Public Accounts to enquire if the Judge of the Vice Admiralty exacted Fees during the last year, and do report to morrow."

The House divided on the question of Amendment:

Yeas 26
Nays 1

So it was carried in the Affirmative.

The question being then put on the main motion as amended,

The House again divided:

Yeas 26
Nays 1

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

The Committee on the Administration of Justice in the Police Office, Quebec, to report on a certain day.

Ordered, That the Special Committee appointed to enquire into and report upon the Administration of Justice in the Police Office and the Office of the Peace for the City and District of Quebec, and to whom was referred the Petition of John Bannon and George Linton, be held to report on Monday next.

Committee on Jurors Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate the mode of selecting and summoning Jurors in Civil and Criminal Matters, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Proulx took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Proulx reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Pour

Messieurs Blanchet, Borgia, Dessaulles, De St. Ours, Tremain, le Solliciteur-Général, Viger, Raymond, Heriot, Laterrière, Cuvillier, Amiot, Freileigh, Bureau, Fortin, Neilson, Peck, Déléigny et Clouet; (19.)

Contre

Messieurs Bourdages et Etienne Claude Lagueux; (2.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. le Solliciteur-Général porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour un Hopital concernant les maladies contagieuses passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à l'établissement d'un Hopital temporaire pour les Personnes attaquées de Maladies contagieuses, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Blanchet porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordre au Comité sur les Comptes Publics de s'enquérir si le Juge de la Cour de Vice-Amirauté a exigé des Honoraires dans l'année 1829.

Mr. Cuvillier a proposé, secondé par Mr. Duval, que William Power, Ecuyer, Greffier de la Cour de Vice-Amirauté, soit ordonné de paraître Demain devant le Comité de toute la Chambre, auquel sont référées les Rapports du Comité Spécial sur les Comptes Publics.

Mr. Blanchet a proposé en Amendement, secondé par Mr. Bourdages, de retrancher tous les mots après le mot "Que," et d'insérer les suivans: "il soit une injonction au Comité Spécial sur les Comptes Publics de s'enquérir si le Juge de Vice-Amirauté a exigé des Honoraires durant l'année dernière, et qu'il fasse rapport demain."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement:

Pour 26
Contre 1

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée:

Pour 26
Contre 1

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Ordre au Comité sur l'Administration de la Justice dans le Bureau de Police à Québec, de faire un rapport un certain jour.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour s'enquérir dans et faire rapport sur l'Administration de la Justice au Bureau de Police et au Bureau de la Paix, pour les Cité et District de Québec, et auquel a été référée la Pétition de John Bannon et George Linton, soit tenu de faire rapport Lundi prochain.

Comité sur le Bill concernant le tirage des Jurés.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régulariser le tirage et la Sommation des Jurés en matières civiles et criminelles.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Proulx a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Proulx a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Internal Com-
munications de-
ferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the first Report of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications, being read ;

Ordered, That said the Order of the Day be postponed till Saturday next ; and that it be then the first Order of the Day.

Committee on
Public Ac-
counts, &c.

The Order of the Day for the House in Committee on the Fourth Report of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

County Court
Houses and
Gaols Bill de-
ferred.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to authorize the building of Court-Houses and Gaols in the Counties of this Province, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Committee on
Census Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Then, on motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Child*,

The House adjourned.

Friday, 12th March, 1830.

The Council
have passed :

A MESSAGE from the Legislative Council, by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

Chasseur's Mu-
seum Bill ;

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to appropriate a certain Sum of Money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*, without any Amendment.

And also ;

Jews Relief
Bill, with an

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's Subjects might other

Communica-
tions Intérieu-
res remises.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Samedi prochain, et qu'il soit alors le premier Ordre du Jour.

Comité sur les
Comptes Pu-
blics, etc.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente et autres références ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait formé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Bill concernant
les Cours de
Justice et Pri-
sons de Comtés
remis.

Lu l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Comité sur le
Bill du Recen-
sement.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Child*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 12 Mars 1830.

MESSAGE du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Le Conseil a
passé :

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé " Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*," sans amendement.

Bill en faveur
de Chasseur ;

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé " Acte pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvéniens auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté," avec un

Bill pour le se-
cours des Juifs,
avec un amen-
dement.

"otherwise be exposed," with an Amendment, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Committee on Income, Pensions, &c., revived.

Ordered, That the Order of the day of the fifth instant, for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*, and other references thereto, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that this House will, on Monday next, resolve itself into the said Committee.

Instruction.

Ordered, That it be an Instruction to the said Committee to consider the expediency of granting an aid to be laid out in the purchase of divers articles indispensably necessary for the use of the Emigrants Hospital established in *Quebec*.

Amendment to Jew's Relief Bill considered and agreed to.

Ordered, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's subjects might otherwise be exposed," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read as followeth:
Press 2nd, Line 41st.—After "Religion" insert the following Clause marked A.

Clause A.

"And be it further enacted by the authority aforesaid, that nothing in this Act contained, shall weaken, diminish, extinguish or affect or be construed to weaken, diminish, extinguish or effect in any manner or way whatsoever the rights or privileges of His Majesty, His Heirs or Successors, or of any *Seigneur* or *Seigneurs*, or of any Person or Persons, Body Politic or Corporate whatsoever, (save and except such rights as are in this Act expressly altered and affected,) but that His Majesty and all and every *Seigneur* or *Seigneurs*, and other persons, bodies politic and corporate shall have and exercise the same rights (except as aforesaid) as they and each of them had before the passing of this Act, to every effect and purpose whatsoever, in as ample a manner as if this Act had never been passed."

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Committee on Amendments to Bill to amend the Ordinance of 1667.

Ordered, That the Order of the day for taking into consideration the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to amend a certain part of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty-seven," lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into a Committee of the whole House on the said Amendments.

The said Amendments were read as followeth:—
Press 1st, Line 13.—Leave out from "Notarial" inclusive, to "Instrument" also inclusive, in the twenty-third line, and insert "so much of the second Article of the Twentieth Title of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty-seven, which enacts that of all things exceeding the sum or value of One hundred

un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé la Pétition des Dames Religieuses des Ursulines des *Trois-Rivières*, et autres références, perdu par l'ajournement de la Chambre le cinquième du courant, soit rétabli, et que Lundi prochain cette Chambre se formera en le dit Comité.

Comité concernant les Insensés, Enfants-trouvés, &c. rétabli;

instruction.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de considérer s'il est expédient d'accorder une aide pour être employée à acheter divers objets de nécessité indispensable, pour l'usage de l'Hôpital des Emigrés établi dans *Québec*.

Ordonné, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour étendre certains privilèges, y mentionnés, aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvéniens, auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté," soit maintenant pris en considération.

Amendement au Bill pour le secours des juifs considéré et accordé.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu comme suit:
Feuille 3ème. Ligne 2ème.—Après "Judaïque" insérez la Clause suivante marquée A.

Clause A.

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que rien de contenu dans cette acte n'affaiblira, ni diminuera, n'éteindra ou n'affectera, ou ne sera censé affaiblir, diminuer, éteindre ou affecter, en aucune manière quelconque, les droits ou privilèges de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, ou d'aucun seigneur ou seigneurs ou d'aucune personne ou personnes, corps politique ou incorporé quelconque, (sauf et excepté tels droits qui sont dans cet Acte expressément changés ou affectés,) mais que Sa Majesté et tous et chaque seigneur ou seigneurs, et autres personnes, corps politiques et incorporés, auront et exerceront les mêmes droits, (excepté comme susdit,) qu'eux et chacun d'eux avaient avant la passation de cet acte, à toutes fins et intentions quelconques, d'une manière aussi ample que si cet acte n'eût jamais été passé."

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été accordé par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que la Chambre a acquiescé à leur amendement.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour prendre en considération les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte qui amende certaine partie de l'Ordonnance de Mil six cent soixante-et-sept," perdu par l'ajournement de la Chambre hier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en un Comité de toute la Chambre sur les dits Amendemens.

Comité sur les Amendemens au Bill pour amender l'Ordonnance de 1667.

Les dits amendemens ont été lus comme suit:
Feuille 1e. ligne 13.—Retranchez depuis "il sera" inclusivement jusqu'à, "toutes fois" aussi inclusivement dans la vingtième ligne, et insérez "la partie du second article du titre vingtième de l'Ordonnance de Mil six cent soixante et sept qui règle, qu'il sera passé Acte par devant

“ hundred Livres even in case of
 “ voluntary Deposits, Acts before
 “ Notaries or under private Signa-
 “ ture, (*Actes par devant Notaires ou*
 “ *sous Signature Privée*) should be
 “ made and passed, shall be and the
 “ same is hereby repealed and re-
 “ voked; and that from and after
 “ the passing of this Act, Notarial
 “ Acts or under private Signature
 “ (*Actes par devant Notaires ou sous*
 “ *Signature privée*) shall be made
 “ and passed of all things exceeding
 “ only the sum or value of Eleven
 “ pounds two shillings and two
 “ pence Currency, even in case
 “ of voluntary deposits:—Provi-
 “ ded that nothing in this Act con-
 “ tained shall be construed or held
 “ to repeal or revoke any other
 “ of the provisions of the said se-
 “ cond article of the Twentieth Ti-
 “ tle of the Ordinance aforesaid.”

Press 1st, Line 29.—Leave out “ eight” and insert
 “ eleven.”

“ *Ibid.*—Leave out “ six” and insert “ two.”

“ *Line 30.*—Leave out “ eight” and insert
 “ two.”

Preamble, Line 3.—After “ Province” insert “ and
 “ to extend parol evidence (*preuve*
 “ *par témoins*) now limited by the
 “ said Ordinance to the sum of One
 “ hundred Livres to the amount or
 “ sum of Eleven pounds two shil-
 “ lings and two pence Currency.”

The House then resolved itself into the said Com-
 mittee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and af-
 ter some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had
 made some progress, and had directed him to move for
 leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit
 again to-morrow.

Message from
 His Excellency.

Lieutenant Colonel *Yorke*, Civil Secretary to His Ex-
 cellency the Administrator of the Government, was ad-
 mitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a
 Message from His Excellency the Administrator, signed
 by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all
 the Members of the House being uncovered, and is as
 followeth:

JAMES KEMPT,

Exploring the
 Country be-
 tween the Ri-
 vers St. Mau-
 rice and Otta-
 wa.

The Commissioners appointed for carrying into ef-
 fect the Act passed in the last Session of the Legisla-
 ture, for exploring the Country between the Rivers
Saint Maurice and *Ottawa*, having made a detailed and
 circumstantial Report to the Legislature of the Pro-
 ceedings of the Exploring Parties, and it appearing that
 a small expense beyond the amount of the appropria-
 tion has been incurred, His Excellency the Adminis-
 trator of the Government desires to draw the attention
 of the House of Assembly to the circumstance, not
 doubting

“ devant notaires ou sous si-
 “ gnature privée, de toutes
 “ choses excédant la somme
 “ ou valeur de cent livres,
 “ même pour dépôt volon-
 “ taire, sera et elle est par le
 “ présent Acte, rappelée et
 “ et révoquée, et que depuis
 “ et après la passation
 “ de cet Acte seront passés
 “ Actes par devant notaires
 “ ou sous signature privée
 “ de toutes choses seulement
 “ excédant la somme ou va-
 “ leur de onze livres deux
 “ shelings et deux deniers
 “ courant, même pour dé-
 “ pôt volontaire. Pourvû
 “ que rien de contenu au
 “ présent Acte ne sera en-
 “ tendu s’étendre à révoquer
 “ aucunes autres partie ou
 “ dispositions du dit second
 “ article du titre vingtième
 “ de la dite ordonnance, ni”

Feuille 1c. Ligne 25.—Retranchez “ huit” et insérez
 “ onze.”

Ibid.—Retranchez “ six” et insérez
 “ deux.”

26.—Retranchez “ huit” et insérez
 “ deux.”

Préambule, Ligne 3.—Après “ Province” insérez les
 mots suivants “ Et d’éten-
 “ dre la preuve par témoins
 “ maintenant limitée par la
 “ dite Ordonnance à la
 “ somme de cent livres, au
 “ montant ou à la somme de
 “ onze livres deux shelings
 “ et deux deniers courant.”

La Chambre s’est alors formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y
 avoir siégé quelque tems,

Mr. l’Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait
 fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander
 permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de
 siéger de nouveau Demain.

Le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire Civil de
 Son Excellence l’Administrateur du Gouvernement, a
 été admis en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l’O-
 rateur un Message de Son Excellence l’Administra-
 teur, signé de Son Excellence.

Message de Son
 Excellence:—

Et ensuite il s’est retiré.

Et le dit Message a été lu par Mr. l’Orateur, tous les
 membres de la Chambre étant découverts, et il est
 comme suit:

JAMES KEMPT,

Les Commissaires nommés pour mettre à exécution
 l’Acte passé dans la dernière Session de la Législature,
 à l’effet de faire l’exploration du Pays entre les Rivières
Saint Maurice et des *Outaouais*, ayant fait un Rapport
 détaillé et circonstancié à la Législature des procédés
 des Explorateurs, et paraissant qu’il a été encourue
 une petite dépense au delà du montant de la somme
 affectée, Son Excellence l’Administrateur du Gouver-
 nement désire appeler l’attention de la Chambre d’As-
 semblée à cette circonstance, ne doutant nullement que la

Exploration du
 Pays entre les
 Rivières St.
 Maurice et des
 Outaouais.

doubting that the House will readily make provision to enable the Commissioners to defray the charges which they have incurred for a most interesting service, that appears to have been executed in a very able manner.

Castle of Saint Lewis,
Quebec, 12th March, 1830. }

la Chambre s'empresera de faire quelques dispositions pour mettre les Commissaires à même de défrayer les dépenses qu'ils ont encourues pour un objet du plus grand intérêt, et qui paraît avoir été accompli avec beaucoup d'habileté.

Château Saint Louis,
Québec, 12 Mars 1830. }

committed.

Ordered, That the said Message be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Ordonné, Que le dit Message soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation. référé.

Report on Petitions for an Insolvent Debtor's Act.

Mr Viger, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Borough of William Henry, and also the Petition of Frederick Pearl, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Mr. Viger, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans du Bourg de William Henry, et aussi la Pétition de Frederick Pearl, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur les Pétitions pour un Acte en faveur des débiteurs insolubles.

Your Committee having maturely considered the Petitions referred, think they ought to observe that the complaints of the Petitioners on the existing state of the Jurisprudence or customs which for many years have prevailed in this Province, relative to imprisonment for debt, are but too well founded.

Votre Comité, après avoir mûrement examiné les Pétitions référées, croit devoir observer que les plaintes des Pétitionnaires sur l'état actuel de la jurisprudence ou des usages qui ont prévalu depuis un grand nombre d'années dans cette Province, relativement à l'emprisonnement pour dettes, ne sont que trop fondées.

That that object has already attracted at several times the attention, and been submitted to the consideration of your Honorable House, and has been the subject matter of Bills intended to remedy the evils and abuses of which the Petitioners so very justly complain:—Bills which were of no avail, and could never be brought to pass, owing to circumstances too well known to require to be pointed out again at this moment.

Que ce sujet a déjà été à divers reprises l'objet de l'attention et de la considération de cette Chambre, et le sujet de Bills ou projets de Lois destinés à porter remède aux maux et aux abus qui ont donné lieu aux justes réclamations des Pétitionnaires, projets qui ont été infructueux et n'ont pu avoir leur effet, à raison de circonstances trop connues pour avoir besoin d'être indiquées de nouveau dans ce moment.

Your Committee think that in justice to the Petitioners and the public generally, it would be necessary to try again to adopt Legislative provisions for remedying an evil universally felt, and to do away an anomaly peculiar to this Province, and to afford to bona fide Debtors, means of exercising the right resulting from the principles of the positive and common laws of this Province, of avoiding the penalty of imprisonment when they are deprived of every means of satisfying their Creditors, or when they may give up all their property, so that the Creditor may dispose of it and apply the proceeds towards discharging the Debtor.

Votre Comité croit qu'en justice aux Pétitionnaires et aux Habitans du Pays en général, il serait nécessaire de tenter de nouveau d'adopter des dispositions législatives pour remédier à un mal universellement senti, et faire disparaître une anomalie à peu près particulière à cette Province, et de fournir aux débiteurs infortunés et de bonne foi les moyens d'exercer le droit qui résulte des principes des Lois positives et du droit commun de cette Province, de se soustraire à la peine de l'emprisonnement quand ils se trouvent privés de tout moyen de satisfaire leurs Créanciers, ou quand ils peuvent leur abandonner les biens qu'ils possèdent pour en disposer, et en employer les produits à la décharge du débiteur.

Cession of Property Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Viger have leave to bring in a Bill to remove all doubts with respect to the Cession of Property (*Cession de Biens*) to which Debtors are entitled in certain cases therein mentioned.

Ordonné, Que Mr. Viger ait la permission d'introduire un Bill pour mettre fin aux doutes relatifs au droit de faire cession de biens dans certains cas y mentionnés.

Bill pour Cession de Biens lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Report of Evidence on the subject of the Fees exacted by the Judge of the Court of Vice Admiralty;

Mr. Young, from the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year One thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year One thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a New Custom House, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the fifth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Mr. Young, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente et autres comptes qui ont rapport aux Dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une nouvelle Maison de Douane, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport des Témoignages au sujet des Honoraires exigés par le Juge de la Cour de Vice-Amirauté.

William Power, Esquire, Registrar of the Court of Vice Admiralty, called in and examined :

William Power, Ecuyer, Régistrare de la Cour de Vice-Amirauté a été appelé et examiné.

Q. How long have you been Registrar of the Vice Admiralty?

Q. Combien de tems avez-vous été Régistrare de la Cour d'Amirauté?

A. Since the twenty-eighth of June One thousand eight hundred and twenty-seven.

R. Depuis le vingt-huit Juin mil huit cent vingt-sept.

Q. Has the Judge of that Court been in the habit of receiving Fees since that period up to the present day?

Q. Le Juge de cette Cour a-t-il été dans l'usage de recevoir des honoraires depuis cette époque jusqu'à ce jour?

A. He has.

Q. Have you any means of ascertaining the annual amount received by the Judge?

A. I have kept a memorandum of the amount received by the Judge. From the time of my appointment to the end of the year One thousand eight hundred and twenty-seven, the amount received by the Judge was One hundred and fourteen pounds thirteen shillings and five pence, and the Tariff entitled him to a further sum of Thirty-five pounds fourteen shillings and seven pence, making a total, according to the Tariff, of One hundred and forty-nine pounds seven shillings. My own Fees during the same period, amounted to about Two hundred and forty pounds. In One thousand eight hundred and twenty-eight, the Judge's Fees were One hundred and forty-one pounds eighteen shillings and three pence: my own were One hundred and fifty-two pounds two shillings and five pence. In One thousand eight hundred and twenty-nine, the Judge was entitled to One hundred and five pounds nine shillings and two pence: I was entitled to One hundred and fifty-two pounds and seven pence. In One thousand eight hundred and twenty-eight, the amount actually received by the Judge, was Ninety-five pounds five shillings and seven pence. In One thousand eight hundred and twenty-nine, it was Sixty-three pounds eight shillings and two pence. I am not acquainted with any source from which the Judge receives other Emoluments: he could not from the Court of Vice Admiralty without my knowledge. The Tariff is still in existence and acted upon, although the Judge very frequently upon application, taxes the Fees at a lower rate than the Tariff warrants. In many instances the Judge has given up his own Fees entirely.

Q. Are you aware that the Judge has refused to allow persons to proceed in *forma pauperis* on the ground that the Officers must be paid their Fees?

A. I am not. I have known the Judge frequently upon application for attachments in *forma pauperis*, upon the ground that the statement in the Petition would not warrant the attachment in *forma pauperis*, although otherwise he would grant it. When an attachment issues not in *forma pauperis*, it cannot be so vexatious, as the party against whom the proceedings are had is not so likely to lose his costs, and it makes it certain that the Attorney suing out the attachment must have a very strong Case when he takes it upon his own risk. I know that the Judge's Fees were paid into the Registry previous to my appointment as Registrar.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Second and Third Reports of the said Committee.

Bill to defray certain arrears of Expenses of the Civil Government read the first time.

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to enable His Majesty to defray certain Arrears of Expenses appertaining to the Civil Government of this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Petition relating to a New Custom House.

A Petition of divers Merchants of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have, in common with the whole Trade of *Quebec*, been long subject to serious inconvenience from the limited accommodation afforded by the building in which is transacted the Business of the Custom House at this Port. That the Petitioners have learnt that the House have voted a sum of Money for the building of a Custom House better adapted for the Business of the Port, to be erected

R. Oui.

Q. Avez-vous quelque moyen de constater le montant annuel reçu par le Juge?

R. J'ai tenu un mémoire du montant reçu par le Juge depuis le tems de ma nomination jusqu'à la fin de l'année mil huit cent vingt-sept, le montant des honoraires reçus par le Juge a été de cent quatorze livres treize shelings et cinq deniers, et le tarif lui donnait droit à une somme ultérieure de trente-cinq livres quatorze shelings et sept deniers, formant un total de cent quarante-neuf livres et sept shelings selon le Tarif. Mes honoraires dans la même période de tems ont monté à environ deux cent quarante livres. En mil huit cent vingt-huit, les honoraires du Juge montèrent à cent quarante-et-une livres dix-huit shelings et trois deniers. Les miens à cent cinquante deux livres deux shelings et cinq deniers. En mil huit cent vingt neuf, le Juge avait droit à cent cinq livres neuf shelings et deux deniers. J'avais moi droit à cent cinquante-deux livres et sept deniers. En mil huit cent vingt-huit il ne reçut réellement que quatre vingt quinze livres cinq shelings et sept deniers. En mil huit cent vingt neuf, soixante et trois livres huit shelings et deux deniers. Je ne connais aucune autre source d'où le Juge reçoive d'autres émolumens; il ne le pourrait par la Cour d'Amirauté sans que j'en eusse connaissance. Le tarif est encore en existence et l'on agit en conformité d'icelui; quoiqu'il arrive fréquemment cependant sur une application à cet effet que le Juge fasse les honoraires plus bas qu'ils ne sont portés dans le tarif. Dans plusieurs cas, le Juge a remis entièrement ses honoraires.

Q. Est-il à votre connaissance que le Juge ait refusé à quelqu'un de procéder in *formâ pauperis*, sur ce qu'il fallait que les honoraires des officiers fussent payés?

R. C'est ce que j'ignore. Je sais que le Juge l'a fait souvent à l'égard d'applications pour saisie arrêt in *formâ pauperis*, disant que les allégués de la Pétition n'étaient pas suffisans pour obtenir une saisie arrêt in *formâ pauperis*, quoiqu'il eût autrement accordé la demande. Lorsqu'une saisie ne sort pas in *formâ pauperis* elle ne peut pas être aussi vexatoire, vu que la partie contre laquelle on procède ne court pas le même risque de perdre ses frais, et il faut que le Procureur qui fait sortir une saisie-arrêt, soit bien sûr de sa cause lorsqu'il procède à ses risques et périls. Je sais que les honoraires du Juge étaient payés au Greffe antérieurement à ma nomination comme Régistraire.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur les second et troisième Rapports du dit Comité.

référé.

Ordonné, Que Mr. Young ait la permission d'introduire un Bill pour mettre Sa Majesté en état de défrayer certains arrrages de dépenses qui appartiennent au Gouvernement Civil de la Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Bill pour défrayer certains arrrages de dépenses du gouvernement civil lu la première fois.

Une Pétition de divers Marchands de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Young, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires en commun avec tout le Commerce de *Québec*, ont été long-tems soumis à de graves inconvéniens résultant du local limité que leur offre la bâtisse dans laquelle se font les affaires de la Douane de ce Port. Que les Pétitionnaires ont appris que la Chambre a voté une somme d'argent pour la Bâtisse d'une Maison de Douane mieux adaptée aux affaires de ce Port, laquelle doit être bâtie dans cette partie

Pétition concernant une nouvelle maison de Douane.

ed on that part of *Champlain Street* adjoining the King's Wharf: That the Petitioners humbly conceive that the above Site is very unsuitable, that it will prove very inconvenient to the Trade of the City generally, and will become more and more so as the Town extends in a Northerly direction: The Petitioners having every confidence in the disposition of the House to accommodate the Trade of this growing City, and not doubting that the vote in question was passed under an erroneous impression, humbly pray that the House may reconsider the subject of the Site of the proposed Building.

Bill for obtaining Plans and Estimates of a Penitentiary, &c. at Quebec passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Duval* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Member added to a Committee.

Ordered, That Mr. *Laterrière* be added to the Special Committee to whom is referred His Excellency's Message relating to a Lunatic Asylum.

Message relating to Tide Waiters referred;

Ordered, That the Special Committee to whom are referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, be directed to take evidence, and report upon the Message of His Excellency, the Administrator of the Government, of the ninth instant, relating to the Allowance heretofore made to the Tide-waiters at the Port of *Quebec*.

Bill for enlarging the building in which the Sessions of the Legislature are held read the first time.

Ordered, That Mr. *Bourdages* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for the enlargement of the building in which the Sessions of the Legislature are now held.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Resolutions relating to the Harbour of Montreal reported.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Harbour of *Montreal*, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That the Harbour of *Montreal* is inadequate to accommodate the Trade and Shipping that frequent the Port, and ought to be improved and enlarged.

2. *Resolved*, That the Plan drawn by Captain *Piper* of the Royal Engineers, should be adopted as the basis of the contemplated improvements under the directions of Commissioners to be appointed for that purpose.

3. *Resolved*, That only that portion of the work be for the present undertaken which is designated on the Plan as commencing at Number two, of the upper end *Moreau's Wharf*, and extending to *Saint Gabriel Street*, Number five, including the improvements of *Market Island* and the revetment of *Commissioner Street*, opposite the above described space.

4. *Resolved*, That the Commissioners be empowered to negotiate, from time to time, as the works advance, a Loan or Loans of money, at the legal rate of interest, or at a lower rate, if possible, to any amount not exceeding Ten thousand pounds Currency.

5. *Resolved*, That the interest on the money to be borrowed shall be guaranteed by the Province.

6.

partie de la Rue *Champlain*, joignant au Quai du Roi: Que les Pétitionnaires conçoivent humblement que la situation susdite ne convient nullement; qu'elle deviendra très-nuisible au Commerce de cette Cité en général, et qu'elle le deviendra de plus en plus à mesure que cette Ville s'étendra du côté du Nord: Les Pétitionnaires, ayant toute confiance en la disposition de la Chambre de favoriser le Commerce de cette Cité croissante, et ne doutant pas que le vote en question n'ait été donné sous une impression erronée, prient humblement la Chambre de prendre de nouveau en sa considération le sujet de la situation de la bâtisse proposée.

Un Bill grossoyé pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée, pour défrayer la dépense de préparer des Plans et Devis pour un Pénitencier et Maison de Correction pour le District de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Duval* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour obtenir des plans et devis d'un Pénitencier, &c. à Québec passé.

Ordonné, Que Mr. *Laterrière* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence concernant une Asyle pour les Insensés.

Un membre ajouté à un comité.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références, soit enjoint de prendre témoignages et faire rapport sur le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, du neuf du courant, relativement à l'alloance ci-devant faite aux Visiteurs du Port de *Québec*.

Message concernant les visiteurs référé.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill qui approprie une certaine somme d'argent y mentionnée, aux fins d'agrandir et améliorer l'Edifice où se tiennent les Sessions de la Législature.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill pour agrandir la bâtisse où se tiennent les sessions de la Législature lu la première fois.

Mr. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence concernant le Havre de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de résolutions concernant le havre de Montréal.

1. *Résolu*, Que le Havre de *Montréal* est insuffisant pour la commodité du Commerce et des Vaisseaux qui fréquentent le Port, et devrait être amélioré et agrandi.

2. *Résolu*, Que le Plan dressé par le Capitaine *Piper*, des Ingénieurs Royaux, devrait être adopté comme la base des améliorations en contemplation, sous la direction des Commissaires à être nommés à cet effet.

3. *Résolu*, Qu'il ne soit entrepris, pour le présent, que la partie de l'ouvrage désignée sur le Plan comme commençant à numéro deux, la partie supérieure du Quai de *Moreau*, allant jusqu'à la Rue *Saint-Gabriel*, numéro cinq, y comprenant les améliorations de l'Île du *Marché* et le revêtement de la Rue des *Commissaires*, vis-à-vis l'espace ci-dessus décrit.

4. *Résolu*, Que les Commissaires soient autorisés de négocier, de tems à autre, à mesure que l'ouvrage avancera, un emprunt ou des emprunts d'argent, à intérêt légal ou à un moindre intérêt s'il est possible, jusqu'à la concurrence d'une somme n'excédant pas dix mille livres courant.

5. *Résolu*, Que l'intérêt sur l'argent à emprunter sera garanti par la Province.

6.

6. *Resolved*, That a moderate rate of wharfage should hereafter be established by the Legislature, when the work is completed, sufficient to pay the interest and gradually pay off the Loan.

Jurors Bill reported;

Mr. *Proulx*, from the Committee of the whole House on the Bill to regulate the mode of Selecting and Summoning Jurors in Civil and Criminal matters, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Census Bill reported;

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on new Custom House;

The Order of the day for receiving the Report of the Committee of the whole House on the Fourth Report of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the expenses of the Civil Government, and also His Excellency's Message relating to a new Custom House, and other references, being read;

Ordered, That the said Order of the day be discharged; and that the said Report, together with the Petition of the Merchants of *Quebec*, presented to the House this day, be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Resolution reported;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That a sum, not exceeding Six thousand pounds Currency, be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government, to enable His Excellency to purchase or cause to be built, a fit and proper building on account of the Provincial Government in the Lower Town of *Quebec*, to be occupied as a Custom House.

Custom House Bill read the first time;

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for the purchase or erection of a Custom House in the City of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Land Surveyors Bill read the second time;

A Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors and the Admeasurement of Lands, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Bourdages*, Mr. *Proulx*, Mr. *Larue*, Mr. *De St. Ours* and Mr. *Borgia* do compose the said Committee.

6. *Résolu*, Qu'il devrait être ci-après établi par la Législature, lorsque l'ouvrage sera complété, un droit modéré de Quayage suffisant pour payer l'intérêt et par degrés le principal.

Mr. *Proulx*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régulariser le tirage et la sommation des Jurés en matières Civiles et Criminelles, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le bill concernant le tirage des Jurés;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'ordre des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le bill du Recensement;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le quatrième Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une nouvelle Maison de Douane, et autres références.

Comité concernant une nouvelle maison de Douane;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le dit Rapport ainsi que la Pétition des Marchands de *Quebec*, reçue ce jour, soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

rapport d'une résolution;

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille Livres courant soit placée à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'effet de mettre Son Excellence en état de faire l'acquisition, ou de faire construire un Edifice propre et convenable, au compte du Gouvernement Provincial dans la Basse-Ville de *Quebec*, pour servir comme Bureau de Douane.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition ou de construire un Edifice dans la Cité de *Quebec*, pour le Bureau des Douanes.

Bill concernant une maison de Douane lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a été lu une seconde fois.

Bill concernant les arpenteurs lu la première fois;

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages*, Mr. *Proulx*, Mr. *Larue*, Mr. *De St. Ours* et Mr. *Borgia* composent le dit Comité.

Con-

Currency Bill read the second time;

A Bill to regulate the Currency of this Province, and to repeal certain Acts therein mentioned, was, according to order, read a second time.

committed;

Mr. Young moved, seconded by Mr. Bureau, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House divided on the question:

Yeas 13

Nays 9

So it was carried in the Affirmative, and

The House then resolved itself into the said Committee.

considered.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Raymond reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Monday.

Lachine Canal Commissioners Bill read the second time;

A Bill to authorize the Expenditure of a certain sum of money, and to grant certain powers to the Commissioners of the Lachine Canal, was, according to order, read a second time.

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered.

Mr. Young took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Young reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, that the Report be received to-morrow.

Steam Dredging Machine Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money for the purchase of a Steam Dredging Machine, was, according to order, read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Insolvent Debtors Bill read the second time;

A Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their property and Estate in satisfaction of their Debts, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Solicitor General, Mr. Viger, Mr. Quesnel and Mr. Peck do compose the said Committee.

County Court Houses and Gaols Bill read the second time;

A Bill to authorize the building of Court Houses and Common Gaols in the Counties of this Province, was, according to order, read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter, deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intitled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned under the name of the President, Directors and Company of the Bank of Montreal," and to amend the said Act, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Monday next.

Education deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred

Conformément à l'ordre, un Bill pour régler la Monnaie courante en cette Province, et pour rappeler certains Actes y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Bill concernant la monnaie courante lu la seconde fois;

Mr. Young a proposé, secondé par Mr. Bureau, que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé;

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 13

Contre 9

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative;

Et la Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

Mr. Raymond a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

considéré.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Raymond a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de La-Chine, a été lu une seconde fois.

Bill concernant les commissaires du canal de La-Chine lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Young a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

considéré.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Young a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, à l'effet de faire l'acquisition d'un Cure-môle à Vapeur, a été lu une seconde fois.

Bill concernant un cure-môle à vapeur lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolubles, qui consentent de remettre et céder leurs biens et effets pour satisfaire leurs dettes, a été lu une seconde fois.

Bill en faveur des débiteurs insolubles lu, une seconde fois;

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Duval, Mr. le Solliciteur-Général, Mr. Viger, Mr. Quesnel et Mr. Peck composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, a été lu une seconde fois.

Bill pour l'érection de cours de justice et prisons dans les comtés lu la seconde fois; référé.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill, pour continuer pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal;" et pour amender le dit Acte.

Bill pour continuer et amender la charte de la Banque de Montréal remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé

Rapport sur l'éducation remis.

referred that part of His Excellency's Speech relating to Education, and other references, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Monday next,

Committee on Public Accounts, Estimate, &c.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Clouet reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow; and it be then the second Order of the day.

Then, on motion of Mr. Quesnel, seconded by Mr. Peck,

The House adjourned.

Saturday, 13th March, 1830.

MR. Bourdages, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors and the Admeasurement of Lands, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message recommending provision to be made for the Improvement of Agriculture, and also the several Reports of the Agricultural Societies, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee have examined the Report of the Societies for the Districts of *Quebec*, and *Montreal*, and observe that in the former there are at present no Auxiliary Societies, but in the latter there are six.—The *Quebec* Society have received One hundred and fifty-five pounds, being a balance of money voted in one thousand eight hundred and twenty-six, but nothing of the vote of last year. The *Montreal* Society have received Seven hundred and sixty pounds of the vote of last year, of which a sum of One hundred and forty-nine pounds and eleven pence, remains unexpended.

No Reports have been received from the Districts of *Three Rivers* or *Gaspé*, and no part of the money voted last Session, has been paid.

A balance of Two hundred and thirteen pounds nineteen shillings and two pence, appears due by the late Treasurer, *Henry Griffin*, Esquire, which the Society has not been able to obtain.

Your Committee are of opinion that the general regulations of the District Societies should be followed by the Auxiliary Societies as far as circumstances will permit.

Your Committee recommend a grant of the same amount, and under the same restrictions as that of last year,

référé cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Education, et autres références.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références.

Comités sur les comptes publics, estimation, etc.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et que ce soit le deuxième ordre du jour.

Alors, sur motion de Mr. Quesnel, secondé par Mr. Peck,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 13 Mars 1830.

MR. Bourdages, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le bill concernant les arpenteurs;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Mr. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, recommandant de faire des dispositions pour l'amélioration de l'Agriculture, et aussi les différens Rapports des Sociétés d'Agriculture, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport concernant l'agriculture;

Votre Comité a examiné les Rapports des Sociétés pour les Districts de *Québec* et de *Montréal*, et il remarque que dans le premier il n'y a présentement aucune Société Auxiliaire, tandis qu'il y en a six dans le dernier. La Société de *Québec* a reçu cent cinquante cinq Livres, étant la balance de la somme d'argent votée en mil huit cent vingt six, mais n'a rien touché du vote de l'année dernière. La Société de *Montréal* a reçu sept cent soixante Livres de l'allocation de l'année dernière, sur laquelle somme il reste une balance de cent quarante-neuf Livres et onze Deniers non-dépensée.

Il n'a été reçu aucun rapport du District des *Trois-Rivières*, ni de celui de *Gaspé*, et il n'a été payé aucune partie de l'argent voté l'année dernière.

Le ci-devant Trésorier, *Henry Griffin*, Ecuyer, paraît être redevable d'une balance de deux cent treize Livres dix-neuf Schellings et deux Deniers, que la Société n'a pu obtenir.

Votre Comité est d'avis que les Sociétés Auxiliaires devraient suivre, autant que les circonstances peuvent le permettre, les réglemens généraux des Sociétés de District.

Votre Comité recommande d'allouer la même somme que l'année dernière, et sous les mêmes restrictions, en

accor-

year, allowing, however, an additional sum of Fifty pounds to the District Societies of *Quebec* and *Montréal*, as a sum of One hundred and fifty pounds is not considered sufficient for the general purposes.

Your Committee recommend that the appropriation for the *Quebec* District be applied under the direction of the District Society, in such Counties where no Auxiliary Societies are established.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Report on Pilots' Petition respecting Steam Tow Boats;

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Branch Pilots for and above the Harbour of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee having examined the Petition referred to them, and considered the evidence which they have taken on the subject, are of opinion that the Tariff established by the tenth section of the Act of the fifty-first, *George* Third, chapter twelve, fixing the rates of Pilotage for Vessels sailing between *Quebec* and *Montréal*, ought to be reduced one half, when the Vessel piloted shall be towed by a Steam-Boat. And, also, that it would be expedient to forbid any Pilots from demanding or receiving either more or less than the rates of Pilotage fixed by Law, and all persons from offering or paying either more or less than the said rates, under the penalty of Ten pounds Currency, as well against the person who shall receive as against the person who shall pay either more or less than the said rates.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Report on Message relating to a Lunatic Asylum;

Mr. *Blanchet*, from the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to a Lunatic Asylum presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, having had under their consideration His Excellency's Message relating to the erection of a Lunatic Asylum, and the accompanying Report of the Commissioners for the relief of Insane Persons and Foundlings in the District of *Three Rivers*, are well satisfied that there is no Building suitable for the accommodation and medical treatment of Insane in this Province, and are therefore of opinion that it is most urgent that Legislative provision should be made to attain that object.

Your Committee are also of opinion that a sum of Money should be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government, for the purpose of obtaining a Plan and Estimate of a Building for that purpose.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Monday next at ten o'clock in the forenoon.

Committee on Election Laws Consolidation Act;

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider if any and what Amendments are necessary to be made to the Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign for consolidating the Laws regulating Elections.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Viger* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

accordant cependant une somme additionnelle de cinquante Livres pour les Sociétés de District de *Québec* et de *Montréal*, vu que la somme de cent cinquante Livres n'est pas considérée comme étant suffisante pour les fins générales.

Votre Comité recommande que l'allocation qui sera accordée pour le District de *Québec*, soit employée sous la direction de la Société de District, dans les Comtés où il n'y aura pas de Sociétés Auxiliaires établies.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

référé.

Mr. *Neilson*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Pilotes branchés pour et au dessus du Port de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition des Pilotes concernant les bateaux de remorque à vapeur;

Votre Comité, après avoir examiné la Requête à lui référée, et les témoignages qu'il a pris à ce sujet, est d'opinion que le Tarif établi par la dixième Section de l'Acte de la cinquante-et-unième *George* Trois, Chapitre Douze, pour le paiement du Pilotage des Vaisseaux naviguant entre *Québec* et *Montréal*, devrait être réduit de moitié, lorsque le Vaisseau piloté sera remorqué par un Vaisseau à vapeur;

Et aussi qu'il conviendrait qu'il fût défendu à aucun Pilote de demander ou recevoir plus ni moins que la Taux fixé par la Loi pour le Pilotage, et à toutes personnes d'offrir ou de payer plus ou moins que ce Taux, sous une pénalité de Dix Livres courant, tant contre celui qui recevra que contre celui qui payera plus ou moins que les dits Taux.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

référé.

Mr. *Blanchet*, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, relativement à un asyle pour les Insensés, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Message concernant un asile pour les Insensés;

Votre Comité ayant eu sous sa considération le Message de Son Excellence, relativement à la construction d'un Asyle pour les Lunatiques, ainsi que du Rapport qui l'accompagne, de la part des Commissaires pour le soutien des Insensés et des Enfants-Trouvés dans le District des *Trois-Rivières*, se trouve convaincu qu'il n'existe pas de local convenable pour le soin et le traitement médical des Insensés en cette Province, et il est en conséquence d'opinion qu'il est de toute justice que l'on adopte des dispositions législatives pour atteindre ce but.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'il devrait être placé une somme d'argent à la disposition de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'effet de se procurer un Plan et une Estimation relativement à un Edifice pour cet objet.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

référé.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera elle s'ajourne à Lundi prochain à dix heures du matin.

Ajournement.

Ordonné, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer si aucuns et quels amendemens il est nécessaire de faire à l'Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté, pour réunir en un seul Acte les Lois qui règlent les Elections.

Comité sur l'Acte pour consolider les Lois concernant les Elections;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Viger* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And

Et

a Resolution
introduced.

And Mr. *Viger* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That it is expedient to amend the Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to repeal certain Laws therein mentioned, and to consolidate the Laws relating to the Election of Members to serve in the Assembly of this Province, and to the duty of Returning Officers, and for other purposes."

Bill to amend
the Election
Laws Consoli-
dation Act read
the first time.

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to amend a certain Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign, for the purpose of consolidating the Laws relating to Elections.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Harbour of
Montreal Im-
provement Bill
read the first
time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Bill to amend
the Agricultural
Improvement
Act passed.

An engrossed Bill to amend a certain Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Scott* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Steam Dredging
Machine Bill
passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money for the purchase of a Steam Dredging Machine, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to appropriate a certain sum of Money for the purchase of a Steam Dredging Vessel."

Ordered, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

His Excellen-
cy's Speech
committed to
the Commit-
tee on Internal
Communica-
tions.

Mr. *Cuvillier* moved, seconded by Mr. *Leslie*, That His Excellency's Speech to both Houses of the Legislature at the opening of the present Session, be referred to the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee on Internal Communications.

The House divided on the question:

Yeas 30

Nays 3

So it was carried in the Affirmative, and

Ordered, Accordingly.

Lachine Canal
Commissioners
Bill reported;

Mr. *Young*, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the expenditure of a certain sum of Money, and to grant certain powers to the Commissioners of the *Lachine Canal*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill to amend
the Secret In-
cumbrances on
Lands Bill read
the second time;

A Bill to alter and amend an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to provide for the more effectual extinction of secret Incumbrances on Lands than was heretofore in use

Et Mr. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et accordée par la Chambre, et elle est comme suit:

rapport d'une
Résolution.

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour réunir en un seul Acte les Lois concernant l'Élection des Membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, et les devoirs des Officiers Rapporteurs, et pour d'autres objets."

Ordonné, Que Mr. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un certain Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté, qui réunit en un seul Acte les Lois concernant les Elections.

Bill pour amen-
der l'acte qui
réunit les Lois
concernant les
Elections lu la
première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*.

Bill pour l'a-
mélioration du
Havre de
Montréal lu la
première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la neuvième année de Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour amen-
der l'acte con-
cernant l'améli-
oration de l'A-
griculture pas-
sé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Scott* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition d'un Cure-Môle à Vapeur, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant
un Cure-Môle
à Vapeur passé.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition d'un Cure-Môle à Vapeur."

Ordonné, Que Mr. *De St.-Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Mr. *Cuvillier* a proposé, secondé par Mr. *Leslie*, Que la Harangue de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session, soit référée au Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial sur les Communications Intérieures.

La Harangue
de Son Excel-
lence référée
au Comité sur
les Communica-
tions Inté-
rieures.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 30

Contre 3

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Mr. *Young*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de *La Chine*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le
Bill concernant
les Commis-
saires du Canal
de La Chine;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour changer et amender un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des Hypothèques

Bill pour amen-
der l'acte con-
cernant les Hy-
pothèques ac-
cruës sur les
terres lu la se-
conde fois;

“ use in this Province,” was, according to order, read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Clerks of the Markets Fees Bill read the second time;

A Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three Rivers*, was, according to order, read a second time.

committed.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Custom House Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of Money for the purchase or erection of a Custom House in the City of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Committee on Internal Communications.

The Order of the day for the House in Committee on the first Report of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Proulx* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

Public Accounts, Estimate, &c. deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year One thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year One thousand eight hundred and thirty, and other references, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Monday next; and that it be the first Order of the day in the afternoon sitting.

Then, on Motion of Mr. *Blanchet*, seconded by Mr. *Viger*,

The House adjourned.

Monday, 15th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Montreal Bank Statements presented.

THE Clerk laid before the House Statements received from the Bank of *Montreal*, shewing the Monthly Amount of Discounts, distinguishing between that at *Montreal* and at *Quebec*, and the Amount of Cash in the Vaults on the first and fifteenth of each Month, from the first May One thousand eight hundred and twenty-one to the first March One thousand eight hundred and thirty, accompanied by a Letter from the Cashier of the said Bank, pursuant to the Resolution of this House of the Ninth Instant.

Appendix (N.)

For the said Statements and Letter, see Appendix (N.) at the end of this Volume.

The Order enjoining the Committee on the Administration of Justice in the Police Office, Quebec, to report on a certain day extended.

Ordered, That the Order of the House, enjoining the Special Committee appointed to enquire into and report upon the Administration of Justice in the Police Office, and the Office of the Peace for the City and District of *Quebec*, and to whom was referred the Petition of *John Bannon* and *George Linton*, to report this day, be extended till Thursday next.

“ secrètes sur les Terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage en cette Province,” a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui règle et accorde certains Honoraires aux Clercs des Marchés dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Bill concernant les honoraires des clerks de marchés lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition ou de construire un Edifice dans la Cité de *Québec* pour le Bureau des Douanes, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill concernant une maison de douane lu la seconde fois;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport au Communications Intérieures, et autres références.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Proulx* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Proulx* a fait rapport que le Comité avait formé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Comité sur les communications intérieures.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain, et qu'il soit le premier Ordre du Jour dans la séance de l'après-midi.

Comptes Publics, Estimation, etc. remis.

Alors, sur motion de Mr. *Blanchet*, secondé par Mr. *Viger*, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 15 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

LE Greffier a mis devant la Chambre des Etats-reçus de la Banque de *Montréal*, montrant le le montant mensuel des Escomptes, distinguant ceux de *Montréal* de ceux de *Québec*, et le montant des deniers qui se sont trouvés dans les Voutes, le premier et le quinze de chaque mois depuis le premier Mai mil huit cent vingt-et-un jusqu'au premier Mars mil huit cent trente, accompagné d'une Lettre du Caissier de la dite Banque, conformément à la Résolution de cette Chambre du neuf du courant.

Pour les dits Etats et Lettre, voyez Appendice (N.) à la fin de ce Volume.

Etats de la Banque de Montréal présentés.

Appendice (N.)

Ordonné, Que l'Ordre de la Chambre qui enjoint au Comité Spécial nommés pour s'enquérir dans et faire rapport sur l'Administration de la Justice au Bureau de Police et au Bureau de la Paix pour les Cité et District de *Québec*, et auquel a été référée la Pétition de *John Bannon* et *George Linton*, de faire rapport aujourd'hui, soit étendu à Jeudi prochain.

L'ordre enjoinant au Comité sur l'Administration de la Justice au bureau de police de Québec de faire rapport un certain jour, prolongé.

An Order of the day revived.

Ordered, That the Order of the day of Saturday last for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Gaol in the District of *Saint Francis*, and other references, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that this House will on Wednesday next resolve itself into the said Committee.

Savings Banks Bill read the second time;

Ordered, That the Order of the day of Thursday last, for the second reading of the Bill to encourage the Establishment of Banks for Savings in this Province, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

committed.

The said Bill was accordingly read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Three o'Clock P. M. this day.

Custom House Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money for the purchase or erection of a Custom House in the City of *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill relating to the Cliff of Quebec passed.

An engrossed Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Harbour of Montreal Improvement Bill read the second time; engrossed.

A Bill to provide for the Improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Committee on Ditches & Water-Courses Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to remedy the inconveniences arising from the State of the Ditches and Water-Courses along the Highways, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Committee on Insane, Foundlings, &c.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*, and other references thereto, with an Instruction to the said Committee, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intitled, "An Act to Incorporate certain Persons therein mentioned under the name of the President, Directors

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé le Message de Son Excellence relativement à une Prison dans le District de *Saint Francois*, et autres références, perdu par l'ajournement de la Chambre Samedi dernier, soit rétabli, et que Mercredi prochain cette Chambre se formera en le dit Comité.

Un ordre du jour rétabli.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour encourager l'établissement de Banques D'Épargnes en cette Province, perdu par l'ajournement de la Chambre, Jeudi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Bill concernant les Banques d'Épargnes lu la seconde fois;

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois. *Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à trois Heures cette après-midi.

Ajournement.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition ou de construire un Édifice dans la Cité de *Québec* pour le Bureau des Douanes, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant une nouvelle Maison de Douane passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant les Caps de Québec passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'ordre, un Bill pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montreal*, a été lu une seconde fois.

Bill pour l'amélioration du Havre de Montreal lu la seconde fois; grossoyé.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour remédier aux inconvénients des Fossés et Cours d'eau le long des Chemins Royaux.

Comité sur le Bill concernant les Fossés et Cours d'eau.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*, et autres références, avec une instruction au dit Comité.

Comité concernant les Insensés, Enfants trouvés, etc.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées, sous le nom de Présidents,

Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montreal remis.

sidents,

“rectors and Company of the Bank of *Montreal*,” and to amend the said Act, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Wednesday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate the Currency of this Province, and to repeal certain Acts therein mentioned, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Thursday next.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Fortin*,
The House adjourned.

Monday, 15th March, 1830.—Three o'Clock P. M.

AN engrossed Bill to authorize the expenditure of a certain sum of money, and to grant certain powers to the Commissioners of the *Lachine Canal*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* have leave of absence from this House, from this day to the end of the present Session, on urgent business.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

Mr. *Proulx*, from the Committee of the whole House on the First Report of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech relating to Internal Communications, and other References, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred and seventeen pounds nine shillings and six pence Currency, be granted to His Majesty, to complete the Road leading from *Coteau du Lac* to the Line separating this Province from that of *Upper-Canada*.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eight hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to render solid and durable the Road from *Noyan* to *Saint Armand* by the Head of *Missisquoi Bay*, on condition that the Inhabitants will complete the same in a permanent manner.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and thirty pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the *De Guire Road* leading from the Townships to *Sorel*.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two thousand one hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve that part of the Road which is on the South West side of the River *Saint Francis*, from *Hatley* to the Ferry, five or six miles below *Drummondville*, and the Road towards *La Baie Saint Antoine*.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road from *Lake Massiwippi* towards the Mountain of *Saint Hyacinthe*, commonly called the “Outlet Road.”

“sident, Directeurs et Compagnie de la Banque de “*Montréal*,” et pour amender le dit Acte.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mercredi prochain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la monnaie courante en cette Province, et pour rappeler certains Acte y mentionnés.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, sccondé par Mr. *Fortin*,
La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 15 Mars, 1830.—Trois Heures P. M.

UN Bill grossoyé pour autorisé la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains privilèges aux Commissaires du Canal de *Lachine*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que Mr. le *Solliciteur-Général* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis ce jour jusqu'à la fin de la présente Session, pour de affaires urgentes.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à Dix Heures du Matin.

Mr. *Proulx*, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport aux Communications Intérieures, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix-sept livres neuf shelings et six deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le chemin qui conduit du *Côteau du Lac* à la ligne qui sépare cette Province de celle du *Haut Canada*.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas huit cens livres courant, soit accordé à Sa Majesté, pour rendre solide et durable le chemin de *Noyan* à *Saint Armand* par la partie supérieure de la Baie *Missisquoi*, à condition que les Habitans le complèteront d'une manière permanente.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le chemin de *De Guire*, qui conduit des Townships à *Sorel*.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour améliorer la partie du chemin du côté sud-ouest de la Rivière *Saint François*, à partir de *Hutly* à aller à la Traverse, cinq à six milles au dessous de *Drummondville*, et le chemin pour aller à la Baie *Saint Antoine*.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour améliorer le chemin du *Lac Massiwippi* vers la montagne de *Saint Hyacinthe*, connu sous le nom de “Outlet Road.”

Bill concernant la monnaie courante remis.

Bill concernant les Commissaires du Canal de La Chine passé.

Congé d'absence.

A journement.

Rapport de Résolutions sur les Communications Intérieures.

Currency Bill altered.

Lachine Canal Commissioners Bill passed.

Leave of absence.

Adjournment.

Resolutions on Internal Communications reported.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eight hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the northern boundary of *Melbourne*, across *Ely*, *Roxton* and *Milton*, as far as the old settlements in the neighbourhood of the Mountain of *Yamaska*.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eight hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road between the Settlements of *Yamaska* and the River *Saint Francis*.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seven hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road in the Seigniorie of *Sainte Croix* from the old settlements in the said Seigniorie as far as *Craig's Road*.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the Land of one *McCullen* on the River *Beaurivage* across the Seigniories of *Saint Giles* and *Sainte Croix*, and the Townships of *Nelson* and *Inverness*.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seven hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the northern boundary of the Township of *Dudswell* to the centre of the same, and also from the northern extremity of the Road already made as far as the Township of *Ireland*.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the southern boundary of *Hereford* across that Township as far as *Compton*.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road between *Belœil* and *Varenes*.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of *Wendover* and *Simpson*, to repair their Roads and make Bridges.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from *Lennoxville* in *Ascot* as far as the western line of the Township of *Eaton*.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of *Saint Paul's Bay* to erect a Bridge over the River *du Gouffre*.

16. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of the Isle of *Orleans* to open a Road from the Church of the Parish of *Saint Jean*, crossing the Island as far as the Church of *La Sainte Famille*.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to repair the public Toll-Bridge over the River *Jacques Cartier*.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants to improve the avenues of the private Toll-Bridge at the mouth of the River *Jacques Cartier*, on condition that the Proprietors of the Bridge reduce their Toll one third for ten years.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee,

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas huit cents livres courant, pour l'ouverture d'un chemin depuis les limites septentrionales de *Melbourne* à travers *Ely*, *Roxton* et *Milton* jusqu'aux anciens établissemens dans les environs de la montagne de *Yamaska*.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas huit cents livres courant, pour l'ouverture d'un chemin entre les établissemens de *Yamaska* et la Rivière *Saint François*.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas sept cents livres courant, pour l'ouverture d'un chemin dans la Seigneurie de *Sainte Croix*, à partir des anciens établissemens de la dite Seigneurie à aller jusqu'au chemin *Craig*.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme de quatre cents livres courant, pour l'ouverture d'un chemin depuis la terre de *McCullen* sur la Rivière *Beaurivage*, à travers les Seigneuries de *Saint Giles* et de *Sainte Croix* et les Townships de *Nelson* et *d'Inverness*.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme de sept cent cinquante livres courant, pour l'ouverture d'un chemin depuis les bornes septentrionales du Township de *Dudswell* jusqu'à son centre, et aussi depuis l'extrémité septentrionale du chemin déjà fait jusqu'au Township *d'Ireland*.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents livres courant, pour l'ouverture d'un chemin, à partir des bornes méridionales de *Hereford*, en traversant ce Township à aller jusqu'à *Compton*.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cents livres courant, pour l'ouverture d'un chemin entre *Belœil* et *Varenes*.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cents livres courant, pour aider les Habitans de *Wendover* et de *Simpson* à réparer leurs chemins et pour faire des ponts.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant, pour l'ouverture d'un chemin à partir de *Lennoxville*, dans *Ascot*, et à aller jusqu'à la ligne *Occidentale* du Township *d'Eaton*.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents livres courant, pour aider les Habitans de la Baie *Saint Paul*, à bâtir un pont sur la Rivière *du Gouffre*.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour aider les Habitans de l'Île *d'Orléans* à ouvrir un chemin depuis l'Eglise de la Paroisse de *Saint Jean* en traversant l'Île jusqu'à l'Eglise de la *Sainte Famille*.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour réparer le pont public de péage sur la Rivière *Jacques Cartier*.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour aider les Habitans à améliorer les avenues du pont de péage privé à l'embouchure de la Rivière *Jacques Cartier*, à la condition que les propriétaires du pont diminueront leur péage d'un tiers pendant dix années.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit

mittee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling certain persons of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, to keep up a certain Bye Road in the said Parish.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy-five pounds Currency, be granted to His Majesty, for the Plans and Estimates which have been made of a Bridge over the River *Sainte Anne de la Pérade*, and to procure new Estimates of the said undertaking, to be laid before the several Branches of the Legislature in the next Session.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the River *aux Pins*, in the Seigniorship of *Saint Gabriel*, towards the head of the Seigniorship of *Sainte Anne*.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the Lot No. Sixteen to a Land belonging to *Louis Cantin* in the Seigniorship of *Fossambault* on the River *Jacques Cartier*, between the numbers Thirty and Thirty-six in the Fifth Range of the said Seigniorship.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road at the most convenient place in the Barony of *Portneuf*, from the westernmost side as far as the foot of the Valley of *Sainte Anne*.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road in the Environs of *Saint Stanislas* in the Valley of *Batiscan*, as far as the River *Saint Maurice*.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty to complete the Road already opened in the Township of *Caxton*.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the Road already opened from the rear of the Settlements of *Berthier* in the Township of *Brandon*, as far as the River *Mathanbay*.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and thirty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the Township of *Rawdon*, as far as the *Grand Saint Esprit*, and to make the Bridges along the said Road.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the old Settlements of *Terrebonne* to the Township of *Kilkenny*.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum not exceeding Four hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the front Road of the western half of the Township of *Chatham* on the East side of *Grenville*.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the communication between *Beauharnois* and *Saint Régis*, through the Township of *Godmanchester*.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road leading from *Trois Pistoles* to *Rimousky*.

soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente six livres courant, pour aider certaines personnes de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, à entretenir une certaine route dans la dite Paroisse.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres courant, pour les plans et estimations déjà faits d'un Pont sur la Rivière *Sainte Anne de la Pérade*, et pour se procurer de nouvelles estimations de la dite entreprise, pour être mises devant les trois Branches de la Législature à la prochaine Session.

21. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour ouvrir un chemin à partir de la Rivière *aux Pins*, dans la Seigneurie de *Saint Gabriel* en gagnant vers le haut de la Seigneurie de *Sainte Anne*.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres courant, pour ouvrir un chemin depuis le lot numéro seize à une terre appartenant à *Louis Cantin*, dans la Seigneurie de *Fossambault*, jusqu'à la Rivière *Jacques Cartier*, entre les numéros trente et trente six dans le cinquième rang de la dite Seigneurie.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour ouvrir un chemin au point le plus convenable dans la Baronnie de *Portneuf*, du côté le plus occidental jusqu'au pied de la vallée de *Sainte Anne*.

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour ouvrir un chemin dans les environs de *Saint Stanislas*, dans la vallée de *Batiscan* jusqu'à la Rivière *Saint Maurice*.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour achever le chemin déjà ouvert dans le Township de *Caxton*.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres courant, pour achever le chemin déjà ouvert depuis la profondeur des établissements de *Berthier*, dans le Township de *Brandon*, jusqu'à la Rivière *Mathanbay*.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent trente livres courant, pour ouvrir un chemin à partir du township de *Rawdon* à aller jusqu'au *Grand Saint Esprit*, et pour faire les Ponts qui se trouvent dans le dit chemin.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres courant, pour un chemin à partir des anciens établissements de *Terrebonne* à aller jusqu'au Township de *Kilkenny*.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cens livres courant, pour améliorer le chemin de front de la moitié ouest du Township de *Chatham*, en deça de *Grenville*.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour compléter la Communication entre *Beauharnois* et *Saint Régis*, à travers le Township de *Godmanchester*.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas mille Livres courant, pour améliorer le Chemin qui conduit des *Trois Pistoles* à *Rimousky*.

32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of the Parish of *Trois Pistoles* to erect a Bridge over the River of that name.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of the Parish of *l'Isle Verte*, to erect a Bridge over the River of that name.

34. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ninety-five pounds four shillings and eleven pence Currency, be granted to His Majesty, to reimburse the Commissioners for the Road between *Kamouraska* and *Rivière Ouelle*.

35. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open the Road between *Kamouraska* and *Rivière Ouelle* to the River *Saint Lawrence*, and to improve the parts already opened.

36. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seven hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the *Saint Pierre* Road and the *Saint Thomas* Road, that is to say, three hundred and fifty pounds currency, upon each of the said Roads.

37. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand six hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the *Kennebec* Road.

38. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to open the Road from the *Bras du Sud Ouest* to the *Dudswell* Road.

39. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to erect a Bridge over the River *Bécancour*, and to blast some stones which are on the *Bras du Sud Ouest* Road.

40. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to Macadamize the *Laprairie* Road.

41. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the *Chambly* Road.

42. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the rear of the old Settlements in the Parish of *Saint Jean Port Joli* to the Crown Lands.

43. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to continue the Road from the West of the Church of *Cape Saint Ignace* to the Crown Lands.

44. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road from the rear of the Settlements in *Saint Vallier*, as far as the *Rivière du Sud*.

45. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty five pounds Currency, be granted to His Majesty, to continue the Bye-Road from the Church of the Parish of *Saint Gervais* to the Crown Lands.

46. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-five pounds Currency, be granted to His Majesty, to continue the Road from the Mill of *Saint Gervais* to *Buckland*.

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens Livres courant, pour aider les habitans de la Paroisse de *Trois Pistoles* à bâtir un Pont sur la Rivière de ce nom.

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens Livres courant, pour aider les habitans de la Paroisse de *l'Isle Verte* à bâtir un Pont sur la Rivière de ce nom.

34. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze livres quatre shillings et onze deniers courant, pour rembourser les Commissaires du chemin entre *Kamouraska* et la *Rivière Ouelle*.

35. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour ouvrir le chemin entre *Kamouraska* et la *Rivière Ouelle* jusqu'au Fleuve *Saint Laurent*, et en améliorer la partie déjà ouverte.

36. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas sept cens livres courant, pour compléter les chemins de *Saint Pierre* et *Saint Thomas*, savoir: trois cent cinquante livres courant sur chacun de ces chemins.

37. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas seize cens livres pour compléter le chemin de *Kennebec*.

38. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres courant, pour ouvrir le chemin du *Bras Sud Ouest* au chemin de *Dudswell*.

39. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant, pour bâtir un Pont sur la Rivière *Bécancour*, et miner quelques roches qui se trouvent sur le chemin du *Bras Sud-Ouest*.

40. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois mille livres courant pour macadamiser le Chemin de *La Prairie*.

41. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour l'amélioration du chemin de *Chambly*.

42. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour ouvrir un chemin à partir des derrières des anciens Etablissemens dans la Paroisse de *Saint Jean Port Joli*, à aller jusqu'aux terres de la Couronne.

43. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour continuer la route du côté occidental de l'Eglise du Cap *Saint Ignace*, jusqu'aux terres de la Couronne.

44. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour ouvrir un chemin depuis la profondeur des établissemens de *Saint Vallier*, jusqu'à la Rivière du *Sud*.

45. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres courant, pour continuer la route de *Saint Gervais*, à aller jusqu'aux terres de la Couronne.

46. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres courant, pour continuer le chemin du Moulin de *Saint Gervais* à *Buckland*.

47. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to open a Road to the New Settlement on the River *Etchemin*.

48. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighty pounds Currency, be granted to His Majesty, to finish a Bridge over the River *Etchemin* in the Township of *Frampton*.

49. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the Road as far as Lake *Etchemin*.

50. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to complete the Road from *L'Ance des Mères* to *Sillery*.

51. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Highway from *Three-Rivers* to *Pointe du Lac*.

52. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to continue the Improvements of the Roads about *Quebec*.

53. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and thirteen pounds, thirteen shillings and nine pence currency, be granted to His Majesty, to reimburse so much expended by *Charles Smith* in and about the erection of a Bridge.

54. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road, called the *Chemin de la Grande Allée*.

55. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to repair the Bridge called the *Pont des Commissaires*, over the River *Saint Charles*, on the *Lorette* Road.

56. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Bye-Road called the *Route Sainte Claire*.

57. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road commonly called the *Chemin de la Misère*.

58. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the *Point Lévis* Road, from *McKenzie's* Hotel at the Ferry, and proceeding downwards one league and a half from the said Hotel.

59. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-five pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road prayed for by the Inhabitants of *Stoneham*.

60. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to make a Road from the end of the *Roche Platte* in *Stoneham*, by the most direct and convenient course, until it meets the *Stoneham* Road, and to make the Bridges on the said Road.

61. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred and four pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road opened last year from *Gentilly* to the River *Bécancour*.

47. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens Livres courant, pour ouvrir un Chemin jusqu'au nouvel Etablissement sur la Rivière *Etchemin*.

48. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingts livres courant, pour achever un Pont sur la Rivière *Etchemin* dans le Township de *Frampton*.

49. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour compléter le Chemin jusqu'au Lac *Etchemin*.

50. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour compléter le Chemin de *L'Ance des Mères* à *Sillery*.

51. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour améliorer le Grand Chemin des *Trois-Rivières* à la *Pointe du Lac*.

52. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois mille livres courant, pour continuer l'amélioration des Chemins dans les environs de *Québec*.

53. *Résolu*, que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent treize livres treize shillings et neuf deniers courant, pour rembourser à *Charles Smith* la somme par lui dépensée pour l'érection d'un Pont.

54. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour améliorer le Chemin de la *Grande Allée*.

55. *Résolu*, Que c'est l'opinion de Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour réparer le Pont des Commissaires sur la Rivière *Saint Charles* sur le Chemin de *Lorette*.

56. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante Livres courant, pour améliorer le Chemin de la *Route Sainte Claire*.

57. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour améliorer le chemin dit communément de la *Misère*.

58. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour améliorer le chemin de la *Pointe Lévis*, depuis la Traversée à l'Hôtel de *McKenzie* en descendant jusqu'à une distance d'une lieue et demie du dit Hôtel de *McKenzie*.

59. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres courant, pour améliorer le chemin demandé par les habitans de *Stoneham*.

60. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour faire un chemin depuis l'extrémité de la *Roche Platte* dans *Stoneham*, par la route la plus droite et la plus commode jusqu'à ce qu'il tombe dans le chemin de *Stoneham*, et pour faire les Ponts dans le dit chemin.

61. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cent quatre livres courant, pour améliorer le chemin ouvert l'année dernière de *Gentilly* à la Rivière *Bécancour*.

62. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Road in the Concessions of *Gentilly*, in the lower parts of the Parish.

63. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Sixty pounds Currency, be granted to His Majesty to improve the Water-Course in the swamp of *Boucherville*.

64. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Little River of *Montreal*.

65. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, to improve the Roads in the Vicinity of *Montreal*.

66. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to explore the remote part of the District of *Quebec*, south of the River *Saint Lawrence*.

67. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to explore the Country between the River *Saint Maurice* and the River *Ottawa*, in rear of the existing Settlements, and to ascertain whether it be practicable and expedient to open a Road from some point on the River *Saint Maurice* to the Township of *Grenville*, or some other Township on the River *Ottawa*.

68. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-four pounds eighteen shillings and five pence Currency, be granted to His Majesty, to reimburse *John Saxton Campbell*, *Andrew Moir* and *Joseph Dyke*, Commissioners for the *Sillery* Road, a like Sum expended by them upon that Road over and above that appropriated by the Act.

69. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to finish the two Roads across the Seigniorie of *Neuville* as far as *Bourg-Louis*.

70. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for the Road across the Seigniorie of *Bourg-Louis*, as far as the River *Sainte Anne*.

71. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to make a Road from the Township of *Potton*, leading to *Montreal*, in such direction as shall be deemed most beneficial to the Inhabitants of the said Township.

72. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants to improve the Road leading from *Copp's Ferry*, in the Township of *Bolton*, across *Brome*, *Dunham*, *Farnham*, and the Seigniorie of *Monnoir*, as far as the Mountain *Saint Thérèse*.

73. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two thousand five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to build a Bridge over the River *Chaudière*, and to improve the approaches thereto.

74. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That for the maintaining of the said Bridge, and the approaches thereto, it is expedient to establish a Toll thereon similar to that of *Dorchester* Bridge, over the River *Saint Charles* near *Quebec*.

Mr. Blanchet moved, seconded by *Mr. Solicitor General*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

Mr

62. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour améliorer le chemin des Concessions de *Gentilly* dans le bas de la Paroisse.

63. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante livres courant pour améliorer le cours d'eau de la Savanne de *Boucherville*.

64. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour améliorer la Petite Rivière de *Montréal*.

65. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois mille livres courant, pour améliorer les Chemins dans les environs de *Montréal*.

66. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour explorer les parties éloignées du District de *Quebec* au Sud du Fleuve *Saint Laurent*.

67. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour explorer le Pays entre la Rivière *Saint Maurice* et la Rivière des *Outaouais*, dans la profondeur des Etablissements actuels, et s'assurer s'il est praticable et convenable d'ouvrir un Chemin de quelque point sur la Rivière *Saint Maurice* au Township de *Grenville*, ou quelque autre Township sur la Rivière des *Outaouais*.

68. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-quatre livres dix-huit shillings et cinq deniers courant, pour rembourser *John Saxton Campbell*, *Andrew Moir* et *Joseph Dyke*, Commissaires du Chemin de *Sillery*, d'une pareille Somme par eux dépensée en sus de celle appropriée par l'Acte.

69. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant, pour achever les deux chemins à travers la Seigneurie de *Neuville* jusqu'au *Bourg-Louis*.

70. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour un Chemin à travers la Seigneurie du *Bourg-Louis* jusqu'à la Rivière *Sainte Anne*.

71. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour faire un Chemin depuis le Township de *Potton* à aller à *Montréal*, dans la direction qui sera jugée la plus avantageuse aux Habitans du dit Township.

72. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour aider les Habitans à améliorer le Chemin qui conduit de *Copp's ferry*, dans le Township de *Bolton*, à travers *Brome*, *Dunham*, *Farnham* et la Seigneurie de *Monnoir*, jusqu'à la Montagne de *Sainte Thérèse*.

73. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux mille cinq cens livres courant, pour bâtir un Pont sur la Rivière *Chaudière*, et en améliorer les avenues.

74. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que pour pourvoir à l'entretien du dit Pont et des avenues à icelui, il est expedient d'y établir un Péage semblable à celui du Pont *Dorchester* sur la Rivière *Saint Charles* près de *Quebec*.

Mr. Blanchet a proposé, secondé par *Mr. le Soliciteur Général*, que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Mr.

Mr. Neilson moved in Amendment, seconded by Mr. Cuvillier, to strike out all the words in the said Motion, after the word "That" and insert the following: "the said Report be recommitted to a Committee of the whole House to-morrow, to consider of the probable Receipts and Disbursements of the Receiver General's Chest within the current year, and if it be expedient so to modify the Votes for Roads and Bridges, so that the surplus Receipts, if any within the year, above the other appropriations, be apportioned for each County, as divided by the Representation Act, according to the population of such County, by the Census of One thousand eight hundred and twenty-five, the amount apportioned to each to be applied under the direction of three Commissioners for each County, in the different Country Parishes, Townships or Extra-parochial places therein, for improvements of Highways, Routes and Bridges, by public contract to the lowest bidder, under the superintendance of the Road Officers; each Road division as now established to have a proportion, as nearly as it may be, according to its population by the said Census, excepting the Divisions established since one thousand eight hundred and fifteen, which shall be entitled to a double proportion; and if the votes for Roads leading from Coteau-du-Lac to Upper-Canada, from Grenville to Hull, from Phillipsburg by the Lake towards Saint John, from Saint John to Laprairie, from Caughnawaga to Saint Régis, from Hatley by Yamaska Mountain towards Montreal, from Hatley towards Sorel and La Baie, from Saint Paul's Bay towards Quebec, from the Chaudière to the Kennebec, and for the Roads in the Vicinity of Quebec, Montreal and Three Rivers, and for exploring, ought to be Excepted."

The House divided on the question of amendment; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs Neilson, Leslie, Viger, Cuvillier and Duval (5).

Nays

Messieurs Young, Louis Lagueur, Quesnel, Bourdages, Taylor, Solicitor General, Blanchet, Heriot, De St. Ours, Borgia, Fortin, Mousseau, Dessaulles, Stuart, Bureau, Cannon, Boissonault, Tremain, Raymond, Laterrière, Malhiot, Déléigny, Larue, Clouet, Samson and Proulx, (26.)

So it passed in the Negative.

The question being then put upon the main motion, it was agreed to unanimously.

And the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

A Bill to remove all doubts with respect to the benefit of Cession of Property, (*Cession de Biens*) to which Debtors are entitled in certain cases therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Viger, Mr. Borgia, Mr. Duval, Mr. Louis Lagueur and Mr. Stuart do compose the said Committee.

A Bill to appropriate a certain Sum of Money for the enlargement and improvement of the Building in which

VOL.—39.

Mr. Neilson a proposé en amendement, secondé par Mr. Cuvillier, de retrancher tous les mots dans la dite motion après le mot "Que," et d'insérer les suivans: "le dit Rapport soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre demain, pour prendre en considération les Recettes et Déboursés probables de la Caisse du Receveur-Général dans l'année courante, et s'il est expédient de modifier les votes pour les Chemins et Ponts, de manière à ce que le surplus de la Recette, s'il en est aucun, dans l'année, en sus des autres allocations, soit réparti par chaque Comté, tel que divisé par l'Acte de la Représentation, selon la population de tel Comté, d'après le Recensement de mil huit cent vingt-cinq; le montant réparti par chaque Comté devant être appliqué sous la direction de trois Commissaires pour chaque Comté, dans les diverses Paroisses de Campagnes, Townships ou Places extra-paroissiales en iceux, à l'amélioration des Grands Chemins, Routes et Ponts, par Contrat donné publiquement au rabais, sous la surintendance des Officiers des Chemins, chaque division de chemin, telle que maintenant établie, devant recevoir autant que possible à proportion de sa population, d'après le dit Recensement, excepté les divisions établies depuis mil huit cent quinze, qui auront droit à double portion, et si l'on doit excepter les allocations pour le Chemin qui conduit au Coteau du Lac au Haut-Canada, celui entre Grenville et Hull, à partir de Phillipsburg par le Lac, en gagnant vers Saint Jean, de Saint Jean à La Prairie, de Coghnowaga à Saint Régis, de Hatley par la Montagne d'Yamaska, en gagnant Montréal, de Hatley en gagnant vers Sorel et La Baie, de la Baie Saint Paul en gagnant vers Québec, de la Rivière Chaudière à Kennebec, et les allocations des Chemins dans les environs de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et pour les explorations."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs Neilson, Leslie, Viger, Cuvillier et Duval; (5.)

Contre

Messieurs Young, Louis Lagueur, Quesnel, Bourdages, Taylor, le Solliciteur-Général, Blanchet, Heriot, De St.-Ours, Borgia, Fortin, Mousseau, Dessaulles, Stuart, Bureau, Cannon, Boissonault, Tremain, Raymond, Laterrière, Malhiot, Déléigny, Larue, Clouet, Samson et Proulx; (26.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été accordée unanimement.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Conformément à l'ordre, un Bill pour mettre fin aux doutes relatifs au droit de faire cession de Biens, dans certains cas y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Viger, Mr. Borgia, Mr. Duval, Mr. Louis Lagueur et Mr. Stuart composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill qui approprie une certaine somme d'argent, y mentionnée, aux fins d'agrandir

4 O

Cession of Property Bill read the second time;

referred.

Bill for enlarging the Building in which the Sessions of the Legislature are held, read the second time;

Bill concernant la cession de biens lu la seconde fois;

référé.

Bill pour agrandir l'édifice dans lequel se tiennent les sessions de la législature, lu la seconde fois;

which the Sessions of the Legislature are now held, was, according to order, read a second time.

referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of Five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Bourdages, Mr. Louis Lagueux, Mr. Borgia, Mr. Cuillier and Mr. Quirouet do compose the said Committee.

Committee on Public Accounts, Estimate, &c.

The Order of the Day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Clouet reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow, and that it be the first Order of the Day in the Afternoon Sitting.

County Court Houses and Gaols Bill deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Land Surveyors Bill deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Education deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Education, and other references, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Then, on motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Mousseau,

The House adjourned.

Tuesday, 16th March, 1830.—Ten o'clock, A. M.

Report on Petition of B. C. A. Gogy.

MR. Quesnel, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gogy*, Esquire, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, on referring to the Journal of Your Honorable House for the year one thousand eight hundred and twenty nine, have found that it was ordered on the twelfth day of March, that the enquiry and proceedings on the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gogy*, should be continued in the next Session.

Your Committee considering, however, the advanced state of the Session, and the multiplicity of business still remaining to be completed by Your Honorable House

grandir et améliorer l'Edifice où se tiennent les Sessions de la Législature, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que Mr. Bourdages, Mr. Louis Lagueux, Mr. Borgia, Mr. Cuillier et Mr. Quirouet composent le dit Comité.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial, auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références.

Comité sur les comptes publics, estimation, etc.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et qu'il soit le premier ordre du jour dans la séance de l'après-midi.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province.

Bill pour l'érection de cours de justice et prisons de comtés, remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres.

Bill concernant les arpenteurs remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé cette partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport à l'Education, et autres références.

Ordre du jour sur l'éducation remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Mousseau,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 16 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

MR. Quesnel, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gogy*, Ecuyer, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la pétition de B. C. A. Gogy ;

Votre Comité en référant au Journal de votre Honorable Chambre pour l'année mil huit cent vingt-neuf, a trouvé que le douze Mars il a été ordonné, que l'Enquête et les procédés sur la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gogy* seraient continués dans la prochaine Session.

Votre Comité en considérant néanmoins l'état avancé de la Session, ainsi que la multiplicité des affaires dont votre Honorable Chambre se trouve encore chargée ;

con-

House; considering further, the almost insurmountable difficulty of getting together every day the Members of Your Committee, so as to proceed regularly and carefully in so important an enquiry, are of opinion accordingly, that the enquiry and proceedings on the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, ought to be continued in the next Session of the House.

Ordered, That the enquiry and proceedings on the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Esquire, be continued in the next Session of this House.

Enquiry on Petition of B. C. A. Gagy to be continued next Session.

Mr. Duval, from the Special Committee to whom were referred the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for the qualification of Justices of the Peace," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having taken into consideration the Amendments made to this Bill by the Legislative Council, are of opinion that the said Amendments ought to be adopted.

Your Committee are fully sensible of the many evils that will arise from allowing the Crown Officers to act as Justices of the Peace, although not qualified in the manner directed by the Bill; but as the appointment of Crown Officers to act as Justices of the Peace, must necessarily be limited to a few places, and as the duration of the Bill is limited to a few years, it would not in the opinion of Your Committee, be proper to expose the country to a continuation of the evil so severely felt, and so loudly complained of, by refusing to concur in Amendments which, though they will doubtless diminish the security of the subject, and render the measure originally adopted by the House, less salutary than it otherwise would have been, may still, under a judicious exercise of the Royal Prerogative, secure to the Country a responsible Magistracy, enjoying public confidence and esteem.

Your Committee have particularly noticed the above Amendments as the others are comparatively of minor importance, and not likely to be followed by the disadvantageous consequences anticipated from the said Amendments.

Ordered, That the question of concurrence be now separately put upon the said Amendments.

And the said Amendments being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

Ordered, That *Mr. Duval* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Ordered, That the Order of the Day, of Saturday last, for the House in Committee on the Bill further to continue for a limited time, a certain Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the Police of the Borough of *William Henry*, and certain other Villages in this Province," and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, lost by the adjournment of that day, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And *Mr. Quirouet* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

considérant de plus la difficulté presque insurmountable de pouvoir rassembler tous les jours les membres de votre Comité, de manière à procéder régulièrement et soigneusement à une enquête aussi importante, est d'opinion, en conséquence que l'enquête et les procédés sur la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gagy* doivent être continués à la prochaine Session de la Chambre.

Ordonné, Que l'Enquête et les Procédés sur la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Ecuyer, soient continués dans la prochaine Session de cette Chambre.

Enquête sur la pétition de B. C. A. Gagy à être continuée dans la prochaine session de cette chambre.

Mr. Duval, du Comité Spécial auquel ont été référés les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé "Acte pour la qualification des Juges de Paix," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant pris en considération les amendemens faits à ce Bill par le Conseil Législatif, est d'opinion que les dits amendemens devraient être adoptés.

Votre Comité n'ignore pas les maux nombreux qui résulteront de permettre aux Officiers de la Couronne, d'agir en capacité de Juges de Paix, quoiqu'il n'aient pas les qualifications requises par le Bill, mais la nomination des Officiers de la Couronne pour agir comme Juges de Paix devant être limitée à un petit nombre d'endroits, et la durée du Bill ne s'étendant qu'à peu d'années, votre Comité est d'avis qu'il ne serait pas à propos d'exposer le pays à voir continuer les maux qu'il a si sévèrement sentis, et dont il se plaint si hautement, en refusant de concourir à des amendemens qui, bien qu'ils ne manqueront pas de diminuer la sécurité du sujet, et de rendre la mesure originairement adoptée par cette Chambre moins salutaire qu'elle ne l'aurait été, peuvent encore donner lieu à la Prerogative de s'exercer d'une manière judicieuse, et assurer au Pays une Magistrature responsable, et possédant l'estime et la confiance publiques.

Votre Comité a remarqué d'une manière plus particulière les amendemens dont il est ci-dessus fait mention, les autres étant comparativement d'une importance mineure, et n'étant pas de nature à produire les résultats désavantageux que font craindre les dits amendemens.

Ordonné, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et les dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que *Mr. Duval* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendemens.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer encore pour un tems limité, un certain Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir à la Police du Bourg de *William-Henry*, et certains autres Villages de cette Province," et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le dit Bill, perdu par l'ajournement de cette Chambre Samedi dernier, soit renouvelé, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et *Mr. Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Rapport sur les amendemens faits au bill pour la qualification des juges de paix.

Amendemens considérés et accordés.

Comité sur le bill pour la police des bourgs et villages.

Report on Amendments to Justices of the Peace Qualification Bill;

The Amendments considered and agreed to.

Committee on Boroughs and Villages Police Bill.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Evidence on the state of the Currency, to be printed.

Ordered, That the Evidence reported by the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech relating to the state of the Currency, be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que le Témoignage contenu dans le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'état de la Monnaie en circulation, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Témoignage sur l'état de la Monnaie courante à être imprimé.

Pilots Qualification Bill.

Ordered, That the Order of the Day, of Saturday last, for the House in Committee on the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel, lost by the Adjournment of the House on that day, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord, perdu par l'ajournement de la Chambre Samedi dernier, soit rétabli, et que Demain cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill pour la qualification des Pilotes.

Committee on Light House on St. Paul's Island.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the expediency of granting a Sum of money towards building a Light House on *Saint Paul's Bay* Island, and to provide for half the annual expense for maintaining the same.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'accorder une somme d'argent pour ériger un Phare sur l'île *Saint-Paul*, et pourvoir à la moitié de la dépense annuelle pour le soutien du dit Phare.

Comité concernant un Phare sur l'île Saint-Paul.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Dessaulles* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Dessaulles* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Dessaulles* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et Mr. *Dessaulles* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Three o'Clock, P. M. this day.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Trois heures, cette après-midi.

Ajournement.

Jurors Bill passed.

An engrossed Bill to regulate the mode of Selecting and Summoning Jurors in Civil and Criminal matters, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour régulariser le tirage et la sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant le tirage des Jurés passé.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to regulate the qualification and Summoning of Jurors in Civil and Criminal matters."

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit "Acte pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles."

Ordered, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Harbour of Montreal Improvement Bill passed.

An engrossed Bill to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour l'amélioration du Havre de Montréal passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Resolutions on Insane, Foundlings, &c. reported.

Mr. *Raymond*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*, and other references, with an instruction to the said Committee, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House, and are as followeth:

Mr. *Raymond* du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pé-tition des Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*, et autres références, avec une instruction au dit Comité, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions concernant les Insensés, Enfants-Trouvés, &c.

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Six hundred and fifty-eight pounds six shillings and eight pence Currency, be granted to His Majesty, for the support of the Insane Persons in the Cells of the General Hospital at *Quebec*.

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas six cent cinquante-huit Livres six Shillings et huit Deniers courant, pour le soutien des Insensés dans les Loges de l'Hopital-Général de *Québec*.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for the necessary repairs to the Cells of the General Hospital at *Quebec*.

2. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante Livres courant, pour les Réparations nécessaires aux Loges de l'Hopital Général de *Québec*.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Five hundred and eleven pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Infirm and Invalid persons in the General Hospital at *Quebec*.

3. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinq cent onze Livres courant, pour le soutien des Infirmes et Invalides dans l'Hopital Général de *Québec*.

4. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for furnishing

4. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour fournir

furnishing the necessary Clothing for the Infirm and Invalid Persons in the General Hospital at *Quebec*.

5. *Resolved*, That a sum, not exceeding Five hundred and eighty-five pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Foundlings at *Quebec*.

6. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifteen pounds Currency, be granted to His Majesty, for furnishing the necessary Linen and Clothing for the Foundlings at *Quebec*.

7. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for the relief of the Indigent sick Persons in the *Hotel Dieu* of *Quebec*.

8. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for making the necessary repairs to the Cells erected on the Ground belonging to the Religious Ladies Ursulines of *Three-Rivers*.

9. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Indigent sick Persons under the care of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*.

10. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Foundlings under the care of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*.

11. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Insane Persons in the Cells belonging to the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*.

12. *Resolved*, That a sum, not exceeding Six hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Foundlings in the General Hospital of Grey Nuns at *Montreal*, for the present year.

13. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty pounds Currency, be granted to His Majesty, for the support of Insane Persons in the General Hospital of Grey Nuns at *Montreal*, for the present year.

14. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred and fifty-seven pounds eight shillings Currency be granted to His Majesty, for the purchase of sundry indispensable necessary Articles for the use of the Emigrant Hospital established at *Quebec*.

A Bill to amend a certain Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign, for the purpose of consolidating the Laws relating to Elections, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message, recommending provision to be made for the improvement of Agriculture, and, on the several Reports of the Agricultural Societies, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Tremain* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Tremain* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Branch Pilots for and above the Harbour of *Quebec*, being read;

Vol.—39. The

fournir aux Infirmes et Invalides dans l'Hopital Général de *Québec*, les hardes et habillemens nécessaires.

5. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-cinq Livres courant, pour le soutien des Enfants-Trouvés à *Québec*.

6. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quinze Livres courant, pour fournir aux Enfants-Trouvés à *Québec* les hardes et linges nécessaires.

7. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cens Livres courant, pour le soulagement des Pauvres Malades dans l'Hôtel-Dieu de *Québec*.

8. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour faire aux Loges, sur le terrain des Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*, les Réparations nécessaires.

9. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante Livres courant, pour le soutien des Malades Pauvres chez les Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*.

10. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour le soutien des Enfants-Trouvés et placés chez les Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*.

11. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante Livres courant, pour le soutien des personnes dérangées dans leur Esprit aux Loges des Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*.

12. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas six cens Livres courant, pour le soutien des Enfants-Trouvés à l'Hopital Général des Sœurs Grises de *Montréal*, pour l'année courante.

13. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cent vingt Livres courant, pour le soutien des Insensés dans l'Hopital Général des Sœurs Grises de *Montréal*, pour l'année courante.

14. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent cinquante-sept Livres huit Shillings courant, pour être employée à acheter divers objets de nécessité indispensable pour l'usage de l'Hopital des Emigrés établi dans *Québec*.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amener un certain Acte passé dans la cinquième année du règne de Sa Majesté, qui réunit en un seul Acte les Lois concernant les Elections, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé le Message de Son Excellence, recommandant de faire des dispositions pour l'amélioration de l'Agriculture, et sur les différens Rapports des Sociétés d'Agriculture.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Tremain* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Tremain* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Pilotes Branchés pour et au-dessus du Port de *Québec*.

4 P La

Bill to amend the Election Laws Consolidation Act read the second time;

engrossed.

Committee on Agriculture.

Bill pour amender l'acte qui réunit les lois concernant les élections lu la seconde fois;

grossoyé.

Comité concernant l'agriculture.

Committee on Pilots Petition respecting Steam Tow Boats.

Comité sur la pétition des Pilotes concernant les bateaux de touage à vapeur.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,
Mr. Speaker resumed the Chair.

Then, on Motion of Mr. *Blanchet*, seconded by Mr. *Larue*,
The House adjourned.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,
Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Alors, sur motion de Mr. *Blanchet*, secondé par Mr. *Larue*,
La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 16th March, 1830.—Three o'Clock, P. M.

Report on Tide Waiters;

MR. *Young*, from the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other Accounts connected with the Expenses of the Civil Government, and also, His Excellency's Message relating to a new Custom House, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the sixth Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

John Fife, Tide-Waiter at the Port of *Quebec*, called in, and examined:

Q. Are you of opinion that the present pay of the extra Tide-Waiters of three shillings Sterling, per day, when employed is sufficient; if not state why you consider it insufficient, and the amount you would propose to allow them?

A. From the duty they have to perform I consider the pay to be insufficient. They are compelled to remain on board and keep watch during the night as well as the day, and they are sometimes exposed to severe hardships, and the duty sometimes becomes very unpleasant through their strict attention in the performance of it, being obliged to detain Goods from Merchants and others, which may have been illegally shipped. The pay they now receive is not equal to that of the Labourers employed on the Wharves, and at the present rate it is not possible to procure respectable persons in whom confidence can be placed to perform the duty. Respectable men who have been employed from four to seven years, are compelled to leave, owing to the reduction in their pay. I refer to men who have given general satisfaction to their Superior Officers, and are now compelled to look for employment elsewhere. It would be impossible to supply the loss of these men; had they not been promised last season that endeavours would be made to place them upon the same footing as formerly, and the difference made up to them, it would not have been possible to obtain any. As it was, great difficulty existed last Fall in obtaining a sufficient number. I produce a Copy of a Letter addressed by me to the Collector and Comptroller, recommending that six should be put upon a small Salary to secure their Services, and I am still of that opinion. I conceive that about Thirty pounds a year, with an allowance of Five shillings per day, when employed, would be sufficient; and from my experience I am fully of opinion that the Revenue would be benefited by so doing.

Copy of the Letter referred to in the preceding Evidence.

Custom-House,
Quebec, January 22nd, 1830.

Gentlemen,

In laying before you an account of money paid to the

Mardi, 16 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

MR. *Young*, du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres Comptes qui ont rapport aux dépenses du Gouvernement Civil, et aussi le Message de Son Excellence concernant une nouvelle Maison de Douane, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport concernant les officiers vérificateurs;

John Fife, Officier Vérificateur au Port de *Québec* a été appelé et examiné:

Q. Etes-vous d'opinion que le salaire actuel des Officiers Vérificateurs additionnels, de trois schelings sterling par jour, lorsqu'ils sont en service est suffisant; si non, dites pourquoi vous les considérez insuffisant, et quel est le montant que vous proposeriez de leur allouer?

R. D'après les devoirs qu'ils ont à remplir, je considère que leur salaire est insuffisant; ils sont dans l'obligation de demeurer à bord, et de faire le guët pendant la nuit aussi bien que le jour, et ils sont quelques fois exposés à endurer beaucoup de misère; et par l'attention stricte qu'ils mettent à remplir leurs devoirs ils sont parfois dans l'obligation pénible de détenir les effets des marchands et autres illégalement débarqués. Le salaire qu'ils reçoivent n'est pas l'équivalent de celui des journaliers que l'on emploie sur les quais, et d'après le taux actuel il n'est pas possible de se procurer des personnes respectables auxquelles on peut se confier pour remplir leurs devoirs. Des gens de caractère, employés depuis quatre à sept ans ont été forcés de laisser, rapport à la diminution de leurs salaires. Je fais allusion à des individus qui ont généralement satisfait leurs employés supérieurs, et qui sont maintenant obligés d'avoir recours à d'autres emplois. Il aurait été impossible de remplacer la perte de ces individus, si on ne leur eut pas promis la saison dernière que l'on ferait des efforts pour les placer sur le même pied qu'ils étaient auparavant, et qu'on leur ferait raison de la différence; sans cela on n'aurait pas pu s'en procurer. Même avec tout cela, on a eu beaucoup de peine à s'en procurer un nombre suffisant l'automne dernier. Je produis copie d'une Lettre que j'adressai au Collecteur et au Contrôleur, recommandant qu'il y en eut six, à qui l'on devrait accorder des appointemens modiques afin de s'assurer de leurs services. Je conçois que trente louis par an, avec cinq schelings par jour, lorsqu'ils seraient employés, suffiraient; et d'après l'expérience que je possède, je suis intimement convaincu que le revenu retirerait du bénéfice par cette mesure.

Copie de la Lettre à laquelle réfère le témoignage ci-dessus:

Bureau de la Douane,
Québec, 22 Janvier 1830.

Messieurs,

En mettant devant vous le compte des argens qui ont été

the several Tide Waiters employed by the Department for the performance of that duty, I most respectfully beg leave to make a few observations on that subject.

Since the reducement of the extra Tide Waiters pay, which took place in one thousand eight hundred and twenty-nine, I have found a material alteration in their attention to the several duties; and several of the most respectable and most competent of that Class did leave the employ, or was indifferent whether they attended the Department or not. I beg leave to press upon your minds that a faithful and diligent discharge of their respective duties is a very great protection to the Revenue, they being the night guard as well as the day, to prevent any illegal transactions—and some of those men who have been employed in the Department for the period of from five to eight years, men who are respectable and competent for the several duties, and has given complete satisfaction to the Superior Officers, are now obliged for want of a reasonable remuneration and after so many years service to look for employment in some other quarter, and those who do remain in the Department will be because they cannot obtain any other situation; therefore those who do remain will be of the most indifferent Class to perform that important duty.

Gentlemen, being most anxious for the general good and safety of His Majesty's Revenue, I would most respectfully suggest, and am of opinion you will see the propriety and necessity of an allowance being granted to those Tide Waiters, so as to secure a diligent and faithful discharge of their respective duties, and to place them above temptation. Say for six or eight, about Thirty pounds per annum, with their day pay, by obtaining this allowance, would be the means of supporting them more respectable, and you may be assured the Revenue would be benefited; and an additional respectability to the Department; then those men would be at the command of the Department, Summer and Winter, they would devote their time and attention to the interests of His Majesty's Revenue in the Port, and in such a manner which you could place dependance in. I beg to assure you last season I was often at a loss for competent Tide Waiters to place on board of vessels which had arrived, having on board particular cargoes. My zeal for the good of the service may have led me too far, but which I hope you will excuse, who has the honor to be, very respectfully,

Gentlemen,
Your most obedient Servant,
(Signed,) JOHN FIFE.

John Bruce, Esquire, acting Collector of the Customs at *Quebec*, called in, and examined:

Q. Have you any further information to give upon the subject of the allowances to the Tide Waiters at *Quebec*?

A. It appears by the Copy of a Letter, which I produce to the Committee; from the Honorable Commissioners of His Majesty's Customs, that the small Salaries of Twenty pounds per annum, allotted by them to the two Tide Waiters upon the Establishment, was in consequence of their having an allowance of Fifty pounds Currency per annum from the Province; that allowance having been discontinued since the fifth of January one thousand eight hundred and twenty-nine, by an order from His Excellency the Administrator of the Government, these two Officers have from time to time, been deprived of more than one half of their small income. I am of opinion that the Allowance of Fifty pounds

été payés aux divers Officiers Vérificateurs dans l'emploi du département pour l'exercice de ce devoir, je demande respectueusement qu'il me soit permis de faire quelques observations sur le sujet en question.

Depuis la réduction du salaire des Officiers Vérificateurs additionnels, qui eut lieu en mil huit cent vingt-neuf, je me suis apperçu d'un grand changement dans leur attention à remplir leurs différens devoirs; et que plusieurs des individus les plus respectables et des plus capables de cette classe, ont quitté le service, ou se sont montrés indifférens quant à rester au service du département ou à le quitter. Je demande la liberté de vous représenter, que l'accomplissement fidèle et diligente de leurs devoirs est d'une grande protection au revenu, vû qu'ils font le guêt tant la nuit que le jour, afin de prévenir toute espèce de transactions illégales; que quelques-uns de ceux qui ont été employés dans le département depuis cinq à huit ans, sont des gens respectables et capables de remplir les devoirs qui leurs sont assignés à l'entière satisfaction de leurs supérieurs, et qu'ils se trouvent maintenant forcés, faute d'une rémunération raisonnable, et après un grand nombre d'années de service, de chercher des emplois ailleurs; que ceux qui continuent à demeurer dans le département en agissent ainsi, parce qu'ils ne peuvent pas trouver à se placer ailleurs; de sorte que ceux qui resteront pour remplir ce devoir important, seront ceux de la classe la plus inférieure.

Messieurs, comme j'ai très à cœur le bien général et la sûreté du revenu de Sa Majesté, je suggérerais très-respectueusement comme étant mon opinion, la convenance et la nécessité qu'il y aurait d'accorder une allowance à ces Officiers Vérificateurs, de manière à s'assurer de l'accomplissement fidèle et diligent de leurs devoirs respectifs, et de les placer par-là au-dessus de la tentation. Pour six ou huit, je proposerais environ trente louis par année, avec leur salaire journalier; en obtenant cette allowance ils auraient les moyens de vivre d'une manière plus respectable, et vous pouvez être assuré que le revenu en retirerait des avantages, et que le département en acquerrait plus de respectabilité; alors ces individus seraient aux ordres du département tant l'Hyver que l'Eté; ils donneraient tout leurs tems et leur application au revenu de Sa Majesté dans ce Port, et cela de manière à ce que vous pourriez mettre toute confiance en eux. Je puis vous assurer, que dans la dernière saison j'ai souvent été très-en-peine de trouver des Officiers Vérificateurs propres à mettre à bord de vaisseaux qui venaient d'arriver, et qui avaient à bord des cargaisons bien particulières. Mon zèle pour le bien du service peut m'avoir conduit trop loin, mais en cela j'espère que vous excuserez celui qui a l'honneur de se dire très-respectueusement

Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé) JOHN FIFE.

John Bruce, Ecuyer, faisant fonction de Collecteur de la Douane à *Québec*, a été appelé et entendu:

Q. Avez-vous quelques autres informations à donner rapport aux allowances des Officiers Vérificateurs à *Québec*?

R. Il paraît par la copie ci jointe d'une Lettre des Honorables Commissaires des Douanes de Sa Majesté, que les appointemens modiques de vingt louis par année qu'ils avaient fixés pour les deux Officiers Vérificateurs de l'établissement, provenaient en conséquence de ce qu'ils avaient une allowance de cinquante louis par année de la Province; cette allowance ayant été discontinuée depuis le cinq Janvier mil huit cent vingt-neuf, par ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, ces deux Officiers ont de tems à autre été privés de plus de la moitié de leur petit revenu annuel. Je suis d'opinion que l'on devrait continuer leur allowance de cinquante louis, depuis le cinq Janvier mil

pounds Currency, should be continued to them from the fifth of January one thousand eight hundred and twenty-nine, it being impossible for them to subsist their families upon their present pay; it would also be necessary for the advantage of the Public Service that the day pay when employed should be paid at its former rate of five shillings Currency, per day, as proper and trust worthy persons cannot be found to perform the duty of Tide Waiters for a less sum, the Port being open for only half the year, their pay even at that rate will not average more than Twenty-five pounds for the season.

Copy of the Letter referred to in the preceding Evidence.

(Copy No. 30.)

Custom House,
London, 2nd July, 1829.

Gentlemen,

Having had before us your Letter of the third of April last, Number eighteen, and its enclosures relative to certain allowances heretofore made by the Provincial Government to yourselves and other Officers of your Port, but which the Governor has, in consequence of Resolutions of the House of Assembly, directed to be discontinued from the fifth of January last:

We acquaint you with respect to the Salary of fifty pounds, per annum, Currency, formerly allowed by the Provincial Government to each of the two Tide Waiters at *Quebec*, that so small a Salary as Twenty pounds per annum each, was allotted to these Officers on the Establishment solely on consideration of that allowance, and we apprehend that had the Governor and House of Assembly been aware of this fact, the Provincial Allowance would not have been discontinued, and we therefore direct you to make a Communication to the Governor to this effect.

R. B. (Signed) { R. B. DEAN.
W. T. ROE.
J. LUSHINGTON.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Report on Waiters and Searchers, &c. of the Customs;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Waiters and Searchers of the Customs at *Quebec*, and also His Excellency's Message relating to the Surveyor and Waiter and Searcher at *Montreal*, and other references, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee proceeded to hear Evidence upon the Petition of the Waiters and Searchers at *Quebec*, praying for a continuance of the Allowance heretofore made to them as a compensation for their trouble in performing the gauging required, to ascertain the amount of duties due and payable upon Spirituous Liquors, Wines and Molasses imported.

It appears that in consequence of these Officers being placed upon Salaries, it was thought that their claim to any further compensation was unfounded, and this view of the case was adopted by Your Honorable House in the last Session. Evidence has, however, been produced to shew that, although the four Waiters and Searchers are equally charged with the execution of all the duties of the Office, yet two of them receive only one half the Salary allotted to the others; this appears to Your Committee to merit some consideration, more particularly as several Merchants of the first respectability, and who are intimately acquainted, from the nature of their business, with the outdoor duty of the

mil huit cent vingt-neuf, vû qu'il leur est impossible de faire subsister leurs familles au moyen de leurs salaires journaliers. Il serait de même nécessaire pour l'avantage du service public que leur paye journalière lorsqu'ils sont en service, fut de même qu'elle l'était ci-devant de cinq schelings courant par jour, car on ne peut pas se procurer des personnes de confiance pour remplir les devoirs d'Officiers Vérificateurs pour une moindre somme. Le Port n'étant libre que pendant la moitié de l'année, leurs salaires même d'après ce taux, ne s'élèvent pas à plus de vingt-cinq louis pour la saison.

Copie de la Lettre à laquelle réfère le Témoignage ci-dessus:

(Copie No. 30.)

Bureau de la Douane,
Londres, 2 Juillet 1829.

Messieurs,

Ayant pris connaissance de votre Lettre du trois d'Avril dernier, numéro dix-huit, ainsi que des documens qui l'accompagnent relativement à certaines allowances qui vous étaient ci-devant faites, ainsi qu'aux autres Officiers du Port, par le Gouvernement Provincial, mais dont le Gouverneur, en conséquence des Résolutions de la Chambre d'Assemblée, a ordonné la discontinuation à compter du cinq Janvier dernier:

Nous vous faisons savoir que rapport aux appointemens de cinquante louis par année, ci-devant alloués par le Gouvernement Provincial à chacun des deux Officiers Vérificateurs à *Québec*, que l'on a alloué le modique salaire de vingt louis par année aux Officiers de l'Établissement, seulement en considération de cette première allowance, et nous avons lieu de croire que si le Gouverneur et la Chambre d'Assemblée, avaient été informés de ce fait, que l'Allowance Provinciale n'eût pas été discontinuée. En conséquence nous vous autorisons d'envoyer une communication au Gouverneur à cet effet.

R. B. (Signé) { R. B. DEAN.
W. T. ROE.
J. LUSHINGTON.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

référé.

Mr. *Young*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Visiteurs et Chercheurs de la Douane à *Québec*, et aussi le Message de Son Excellence concernant l'Inspecteur et les Visiteurs et Chercheurs à *Montreal*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à a Table du Greffier, comme suit:

Rapport concernant les visiteurs et chercheurs, etc. des douanes;

Votre Comité a procédé à entendre les témoignages sur la Pétition des Visiteurs et Chercheurs à *Québec*, demandant la continuation de l'allowance qui leur était ci-devant accordée pour les rémunérer des soins qu'exigent le jaugeage qu'ils sont obligés de faire, afin de de s'assurer du montant des droits dus et payables sur les Liqueurs fortes, les Vins et la Melasse importés.

Il paraît qu'en conséquence des appointemens que l'on a attribués à ces Officiers, on a pensé que leurs prétentions rapport à une compensation ultérieure, étaient nullement fondés; et la Chambre, dans sa dernière Session paraît avoir envisagée le cas sous le même point de vue. Néanmoins, il a été démontré, par les témoignages, que quoique les quatre Chercheurs et Visiteurs sont également chargés de l'exécution de tous les devoirs de la charge, cependant deux d'entr'eux ne reçoivent que la moitié des appointemens alloués aux autres; ceci paraît à votre Comité mériter quelque considération, plus particulièrement en ce que plusieurs Marchands du premier rang et qui par la nature de leurs

the Waiters and Searchers, have stated that in their opinion the two Junior Waiters and Searchers are not sufficiently paid. Your Committee do not consider themselves called upon to make any specific recommendation upon the Petition, but are of opinion that enough has been elicited to enable a Committee of the whole House finally to determine upon the expediency of making or refusing any additional Allowance to the Officers in question.

Upon His Excellency's Message recommending an Allowance of Two hundred pounds to the Surveyor, and One hundred pounds to the Waiter and Searcher at *Montreal*, in compensation for the extra trouble which was imposed upon these Officers last year, by the Act of the Legislature requiring the Provincial Duties to be levied at *Montreal*; and, also, recommending that a similar allowance be granted for the ensuing year; Your Committee are of opinion that some compensation ought to be made, but at the same time submit that the amount may be advantageously determined in a Committee of the whole House.

Upon His Excellency's Message relating to the Bill regulating the Salaries and Emoluments of the Officers of the Customs at the Inland Ports, Your Committee are of opinion that the Act should be continued, and that it would be expedient to allow the different Collectors the actual expense incurred in transmitting the amount of Duties collected to the Receiver General; but Your Committee cannot recommend any fixed allowances to these Officers, either for Stationery or other supposed Contingent charges, beyond the Salaries granted by the Legislature. Your Committee do not consider the Contrôler at *Saint John's* to be entitled to the compensation prayed for in his Memorial.

It appears advisable that Copies of all the Laws affecting the Inland Trade, be transmitted to the several Officers, as also printed Instructions and Forms of Accounts; and for this purpose a sum of money might be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government.

Your Committee also recommend that all Boats coming from or proceeding to *Upper Canada* ought to be compelled to enter and clear at *Coteau du Lac*, whether owned in that Province or in the *United States*; but that such Boats as are owned in and loaded with the Produce of *Upper Canada*, be exempt from paying any Fees to the Officers of the Customs upon their entry or clearance.

Your Committee further recommend that the hours of Public business at the Custom House be from Sunrise to Sunset, between the first of April and thirtieth of November.

Ordered, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Mr. *Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to appropriate a certain sum of money for the enlargement and improvement of the Building in which the Sessions of the Legislature are now held, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Thursday next.

leurs occupations sont très-au-fait des devoirs que les Chercheurs et Visiteurs ont à remplir, ont déposés que dans leurs opinions les deux derniers Chercheurs et Visiteurs ne sont pas suffisamment payés. Votre Comité ne se considère pas obligé de faire aucune recommandation particulière à l'égard de cette Pétition, mais il est d'opinion qu'il a été donné assez d'explication pour mettre un Comité de toute la Chambre en état de décider la convenance qu'il y aurait d'accorder ou de refuser une allowance additionnelle aux Officiers en question.

Sur le Message de Son Excellence recommandant une allowance de deux cens louis à l'Inspecteur, et cent louis au Chercheur et Visiteur à *Montréal*, comme compensation pour le trouble additionnel dont on a chargé ces Officiers l'année dernière, par l'Acte de la Législature qui exige que les Droits Provinciaux seront prélevés à *Montréal*; et recommandant aussi qu'une semblable allowance soit accordée pour l'année suivante; votre Comité est aussi d'opinion qu'il devrait être fait quelque compensation mais il soumet en même-temps que la proportion en pourrait être déterminée d'une manière plus avantageuse dans un Comité de toute la Chambre.

Sur le Message de Son Excellence rapport au Bill pour régler les appointemens et les emolumens des Officiers des Douanes aux Ports de l'Intérieur, votre Comité est d'opinion que l'Acte devrait être continué, et qu'il serait expédient d'allouer aux divers Collecteurs le montant de la dépense qu'ils encourent effectivement lorsqu'ils font l'envoi des droits prélevés au Receveur-Général; mais votre Comité ne peut pas recommander aucunes allowances fixes à ces Officiers, soit pour papeterie ou autres charges contingentes supposées, au-delà des appointemens accordés par la Législature. Votre Comité ne considère pas que le Contrôleur à *Saint-Jean* ait droit à la compensation qu'il demande par sa requête.

Il paraît à propos que l'on fit transmettre aux divers Officiers des exemplaires de toutes les Lois qui affectent le Commerce de l'Intérieur, comme aussi des Instructions imprimées et des formules de Comptes, et pour cette fin que l'on devrait placer une somme d'argent à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Votre Comité recommande aussi que tous les Bateaux qui viennent du *Haut-Canada* ou qui s'y rendent, devraient être tenus de faire leurs entrées et de prendre leurs acquits au *Côteau du Lac*, soit que ces Bateaux appartiennent à cette Province-là, ou aux *Etats-Unis*; mais que quant aux Bateaux qui appartiennent ou qui sont chargés de produits du *Haut-Canada*, ils devraient être exempts de payer aucuns honoraires aux Officiers des Douanes lors de leur entrée ou de leur acquit.

Votre Comité recommande en outre que les heures pour les affaires publiques au Bureau de la Douane devraient être fixés depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, entre les époques du premier Avril au trente Novembre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

Mr. *Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill qui approprie une certaine somme d'argent y mentionnée aux fins d'agrandir et améliorer l'Edifice où se tiennent les Sessions de la Législature, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

committed.

Report on Bill for enlarging the Building in which the Sessions of the Legislature are held;

committed.

référé.

Rapport sur le bill pour agrandir l'édifice où se tiennent les sessions de la législature

référé.

Mr.

Mr.

Report on Petition complaining of the high charges made by owners of Oatmeal Mills.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *New Glasgow, New Paisley*, and other places, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's table, as followeth:

Your Committee having considered the Petition submitted to them, and the Evidence of several persons whom they examined on the subject, are of opinion that some Legislative provision should be made respecting the charges for preparing and grinding Oats into Meal.

Internal Communications Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Blanchet* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the improvement of the Internal Communications of this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'Clock in the forenoon.

Bill to defray certain Arrears of Expenses of the Civil Government read the second time; committed;

A Bill to enable His Majesty to defray certain arrears of expenses appertaining to the Civil Government of this Province, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered;

Mr. *Scott* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr Speaker resumed the Chair;

reported;

And Mr. *Scott* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on Public Accounts, Estimate, &c.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Clouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow; and that it be the first Order of the day in the afternoon sitting.

Then, on Motion of Mr. *Neilson*, seconded by Mr. *Quesnel*,

The House adjourned.

Mr. *Leslie*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *New-Glasgow, New Paisley*, et autres lieux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, ayant considéré la Pétition à lui soumise, et le témoignage de plusieurs personnes qu'il a examinées sur le sujet, est d'opinion que quelques dispositions législatives devraient être adoptées relativement aux charges pour préparer et moudre l'Avoine.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à Dix Heures du Matin.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour mettre Sa Majesté, en état de défrayer certains arrrages de Dépenses qui appartiennent au Gouvernement Civil de la Province, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Scott* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Scott* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité spécial, auquel ont été référés les Comptes publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Clouet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, et que le dit ordre soit le premier ordre du jour dans la séance de l'après-midi.

Alors, sur motion de Mr. *Neilson*, secondé par Mr. *Quesnel*,

La Chambre s'est ajournée.

Rapport sur la Pétition se plaignant des charges exorbitantes exigées par les Propriétaires de moulins à farine d'Avoine.

Bill concernant les Communications intérieures lu la première fois.

Ajournement.

Bill pour défrayer certains arrrages de Dépenses du Gouvernement Civil lu la seconde fois.

référé;

considéré;

rapport;

grossoyé.

Comité sur les Comptes Publics, Estimation, &c.

Wednesday, 17th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Montreal Bank Statements printed.

THE Clerk laid before the House Statements received from the Bank of *Montreal*, shewing the monthly amount of Government and private Exchange purchased, and of the amount of *Montreal* Bank Exchange sold, from the first of May one thousand eight hundred and twenty-one, to the first of March one thousand

Mercredi, 17 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

LE Greffier a mis devant la Chambre des Etats reçus de la Banque de *Montréal*, montrant le montant mensuel des Billets de change achetés du Gouvernement et des individus, et le montant des Lettres de change de la Banque de *Montréal* vendus depuis le premier de Mai mil huit cent vingt-et-un, jusqu'au premier de Mars

Etats de la Banque de Montréal présentés.

thousand eight hundred and thirty, pursuant to the Resolution of this House of the ninth instant.

Mars mil huit cent trente, conformément à la Résolution de cette Chambre du neuvième du courant.

Appendix (N.)

For the said Statements, see Appendix (N.) at the end of this Volume.

Pour les dits Etats, voyez Appendice (N.) à la fin de ce volume.

Appendice (N.)

Message from the Council:

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Message du Conseil Législatif par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil ;

The Council have agreed to;

Mr. Speaker,
The Legislative Council have passed the following Bills without any Amendment :

Mr. l'Orateur,
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement ;

Le Conseil a concouru aux ;

Bill for ascertaining the best mode of improving the Navigation between the Cascades and Côteau du Lac;

" An Act to appropriate a certain sum of Money for ascertaining the best mode of improving the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent afin de s'assurer du mode le plus préférable de pouvoir améliorer la navigation dans certaines parties du fleuve *Saint Laurent*."

Bill pour s'assurer du mode préférable pour améliorer navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac;

Bill to encourage Steam Navigation between Quebec and Halifax;

" An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Inter-course between the Ports of this Province and *Halifax*."

" Acte pour révoquer un certain Acte, y mentionné, et pour encourager le Commerce et les relations entre les Ports de cette Province et *Halifax*."

Bill pour encourager la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax ;

Commissaires Enquêteurs Bill;

" An Act to continue for a limited time an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, and for other purposes relating to the Administration of Justice."

" Acte pour continuer pour un tems limité un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, pour la nomination de Commissaires Enquêteurs dans le District de *Montréal* et pour d'autres objets relatifs à l'Administration de la Justice."

Bill concernant les Commissaires Enquêteurs ;

Bill to divide the Common of Longueuil;

" An Act to partition the Common of the Barony of *Longueuil* among the Co-proprietors thereof."

" Acte pour partager la Commune de la Baronnie de *Longueuil* entre les Co-propriétaires d'icelle."

Bill pour partager la Commune de Longueuil ;

Militia Bill;

" An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof."

" Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour régler la milice d'icelle."

Bill concernant la Milice ;

Quebec Exchange Incorporation Bill;
Marine Hospital Bill;

" An Act to Incorporate the *Quebec Exchange*."

" Acte pour incorporer la Bourse de *Québec*."

Bill pour incorporer la Bourse de Québec;

" An Act to provide for the erection of a Marine Hospital in or near *Quebec*."

" Acte pour pourvoir à l'érection d'un Hôpital de Marine à ou près de *Québec*."

Bill concernant un Hôpital de Marine ;

St. Francis Judicature Bill;

" An Act to continue further for a limited time a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act to erect certain Townships therein mentioned into an Inferior District, to be called the Inferior District of *Saint Francis*, and to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision for the due Administration of Justice in the said Inferior District."

" Acte pour continuer encore pour un tems limité un certain Acte passé dans la troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur qui sera appelé le District Inférieur de *Saint François*, et pour y établir des Cours du Judicature, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure administration de la Justice dans le dit District Inférieur."

Bill concernant la Judicature de St. François;

And also,

Et aussi,

Bill to amend the Acts relating to Small Causes with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to amend certain Acts therein mentioned respecting the summary trial of certain Small Causes," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, " Acte pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines petites causes," avec plusieurs amendemens auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes, avec des amendemens.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

Message relating to the Arbitrator under the Act 3 Geo. IV., Cap. 119 committed.

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government, relating to the Arbitrator under the Act of Parliament Third, *George Fourth*, Chapter One hundred and nineteen, be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relativement à l'Arbitre nommé en vertu de l'Acte du Parlement de la troisième, *George Quatre*, Chapitre cent dix-neuf, soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

Message relativement à l'Arbitre sous l'Acte 3e. Geo. IV. Chap. 119. référé.

Message relating to Militia Staff committed

Ordered, That the Message of His Excellency the Administrator of the Government, relating to Monies advanced from the Military Chest in payment of the Militia Staff and Contingencies, during the year One thousand eight hundred and twenty-nine, be referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts and Estimate.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, relativement aux argens avancés de la Caisse Militaire pour payer l'Etat-major de la Milice et les Contingens durant l'année mil huit cent vingt-neuf, soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Comptes Publics et Estimation.

Message concernant l'Etat-major de la milice référé.

Chaudière Bridge Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueux* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of Money to

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueux* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent

Bill du Pont sur la Rivière Chaudière, lu la première fois.

to the erection of a Bridge over the River *Chaudière*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Insane, Foundlings &c. Relief Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Lagueux* have leave to bring in a Bill to make further provision for the relief of the Indigent Sick and for the support of Foundlings, and others.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Committee on Secret Incumbrances on Lands Bill revived.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to alter and amend an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to provide for the more effectual extinction of secret incumbrances on Lands than was heretofore in use in this Province," lost by the adjournment of this House yesterday, be revived; and that this House will to-morrow resolve itself into the said Committee.

Committee on County Court Houses and Gaols Bill.

Mr. *Bourdages* moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Common Gaols in the Counties of this Province, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House divided on the question:

Yeas 15
Nays 8

So it was carried in the affirmative.

And the House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Laterrière* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Laterrière* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Bill to amend the Election Laws Consolidation Act passed.

An engrossed Bill to amend a certain Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign, for the purpose of consolidating the Laws relating to Elections, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Census Bill passed.

An engrossed Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to defray certain arrears of expenses of the Civil Government passed.

An engrossed Bill to enable His Majesty to defray certain arrears of expenses appertaining to the Civil Government of this Province, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Larue*,

The House adjourned till Three o'Clock P. M.

Wednesday,

d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Ordonné, Que M. *Lagueux* ait la permission d'introduire un Bill pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des pauvres malades et pour le soutien des Enfants-trouvés, et autres.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Bill en faveur des Insensés, Enfants trouvés, etc. lu la première fois.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour changer et amender un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des Hypothèques Secrètes sur les terres, qu'il n'a été jusqu'ici en usage en cette Province," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que, Demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Comité sur le Bill concernant les Hypothèques secrètes sur les terres rétabli.

Mr. *Bourdages* a proposé, secondé par Mr. *Bureau*, que l'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Comité sur le Bill pour l'érection de Cours de Justice et Prisons de Comtés.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 15
Contre 8

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Laterrière* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Laterrière* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté, qui réunit en un seul Acte les Lois concernant les Elections, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour amender l'Acte qui réunit les Lois concernant les Elections passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour un recensement passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour mettre Sa Majesté en état de défrayer certains arrrages de dépenses qui appartiennent au Gouvernement Civil de la Province, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour défrayer certains arrrages de dépenses du Gouvernement Civil passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Larue*,

La Chambre s'est ajournée à Trois Heures P. M.

Mercredi,

Wednesday, 17th March, 1830.—Three o'Clock P. M.

Mercredi, 17 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

Committee on Education.

MR. *Blanchet* moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech relating to Education, and other references, lost by the adjournment of this House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

Mr. *Cuvillier* moved in Amendment, seconded by Mr. *Leslie*, to strike out the word "now" and insert the words "to-morrow."

The House divided on the question of Amendment:

Yeas 8
Nays 16

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion.

The House again divided:

Yeas 22
Nays 2

So it was carried in the Affirmative.

And the House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Larue* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Report on the manner in which Juries have been drawn;

Mr. *Viger*, from the Special Committee appointed to enquire into the manner in which Juries in Criminal matters have been drawn in the respective Districts of this Province, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table.

Appendix (S. S.)

For the said Report, see Appendix (S. S.) at the end of this Volume.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at Ten o'Clock in the forenoon.

Resolutions on Boroughs and Villages Police Bill reported.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Bill further to continue for a limited time a certain Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the Police of the Borough of *William Henry*, and certain other Villages in this Province," and also on the Report of the Special Committee to whom the said Bill was referred, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it would be expedient to authorize the Trustees appointed under the Act of the Fourth *George Fourth*, Chapter two, providing for the Police of certain Villages in this Province, to make such regulations for the Villages and Markets established or to be established in said Villages, as shall be deemed necessary, which Regulations shall be published and read at the door of the Parish Church of such Villages, for three Sundays, immediately after Divine Service in the morning, and shall be afterwards transmitted to the Courts of Quarter Sessions in the several Districts, wherein such Villages are situated, to be ratified; and the said Regulations after being ratified shall be again read and published for three consecutive Sundays, immediately after Divine Service in the morning.

2.

Comité concernant l'Éducation.

MR. *Blanchet* a proposé, secondé par Mr. *Bureau*, que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Éducation, et autres références, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Mr. *Cuvillier* a proposé en amendement, secondé par Mr. *Leslie*, de retrancher le mot "maintenant," et d'insérer le mot "Demain."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement:

Pour 8
Contre 16

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été mise sur la motion principale;

La Chambre s'est divisée de nouveau.

Pour 22
Contre 2

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Mr. *Viger*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont on a fait le tirage des Jurés en matières criminelles dans les Districts respectifs de cette Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à table du Greffier.

Rapport sur la manière dont les Jurés ont été tirés;

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (S.S.) à la fin de ce volume.

Appendice (S.S.)

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à Dix Heures du matin.

Ajournement.

Mr. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer encore pour un tems limité un certain Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir à la Police du Bourg de *William Henry*, et certains autres villages de cette Province," et sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le dit Bill, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions sur le Bill concernant la Police des Bourgs et Villages.

1. *Résolu*, Qu'il serait expédient d'autoriser les syndics nommés en vertu de l'Acte de la quatrième *George Quatre*, Chapitre deux, qui pourvoit à la police des villages dans cette Province, de faire tels réglemens pour les villages et les marchés établis ou à établir dans les dits villages, qui seront jugés nécessaires, lesquels réglemens seront publiés et lus à la porte de l'Eglise de la Paroisse où se trouve tel village, pendant trois Dimanches à l'issue du Service Divin du matin, lesquels seront ensuite transmis à la Cour de Session de Quartier des différens Districts où se trouvent les dits villages pour être homologués, et les dits réglemens, après l'homologation, seront lus et publiés de nouveau pendant trois Dimanches à l'issue du Service Divin du matin.

2

2. *Resolved*, That, in any case of infraction of the said Regulations, any Justice of the Peace before whom the Offender shall be brought for trial, shall not impose a fine exceeding in any case Two pounds currency.

2. *Résolu*, Que dans aucun cas de contravention aux dits règlements, aucun Juge de Paix devant lequel telle partie contrevenante sera traduite, ne pourra imposer une amende excédant dans aucun cas deux livres courant.

A new Bill presented and read the first time.

Ordered, *De St. Ours* have leave to bring in a Bill further to continue for a limited time and to amend a certain Act therein mentioned, concerning the Police of *William Henry*, and of certain other Villages of this Province.

Ordonné, Que Mr. *De Saint-Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un temps limité et amender un certain Acte y mentionné, qui pourroit à la Police du Bourg de *William-Henry*, et de certains autres Villages en cette Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Resolutions relating to a Light House on St. Paul's Island reported.

Mr. *Dessaulles*, from the Committee of the whole House appointed to take into consideration the expediency of granting a sum of Money towards building a Light House on *Saint Paul's* Island, and to provide for half the annual expense of maintaining the same, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

Mr. *Dessaulles*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'accorder une somme d'argent pour ériger un Phare sur l'île *Saint-Paul*, et pourvoir à la moitié de la dépense annuelle pour le soutien du dit Phare, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Un nouveau Bill présenté et lu la première fois.

Rapport de Résolutions concernant un Phare sur l'île St.-Paul.

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two thousand pounds currency, be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government, to enable His Excellency to cause a Light House to be built on the Island of *Saint Paul*, in conjunction with the Governments of the Provinces of *Nova Scotia*, *New Brunswick* and *Prince Edward's* Island.

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille Livres courant, soit mise à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour mettre Son Excellence en état de faire construire un Phare sur l'île *Saint-Paul*, conjointement avec les Gouvernemens des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince Edouard*.

2. *Resolved*, That such Sum as may be required to meet one half of the annual expense of maintaining the said Light House shall be defrayed out of the Funds of the Corporation of the Trinity House.

2. *Résolu*, Que la somme qui pourra être nécessaire pour couvrir la moitié de la Dépense annuelle de l'entretien du dit Phare sera payée sur les Fonds de la Corporation de la Maison de la Trinity.

Resolutions on Agriculture reported.

Mr. *Tremain*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message recommending provision to be made for the improvement of Agriculture, and on the several Reports of the Agricultural Societies, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

Mr. *Tremain*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, recommandant de faire des dispositions pour l'amélioration de l'Agriculture, et sur les différens Rapports des Sociétés d'Agriculture, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions sur l'Agriculture.

1. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum, not exceeding Five hundred and fifty-five pounds currency, for the Agricultural Society of the District of *Quebec*, and that the District Society be empowered to apply the proportion for the Counties in such parts of each for which no Auxiliary Society is established.

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-cinq Livres courant, pour la Société d'Agriculture du District de *Québec*, et que la Société du District soit autorisée à employer la proportion pour les Comtés, dans les parties de chaque où il n'y a point de Société auxiliaire d'établie.

2. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum, not exceeding Nine hundred and sixty pounds currency, for the Agricultural Society of the District of *Montreal*.

2. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas neuf cent soixante Livres courant, pour la Société d'Agriculture du District de *Montréal*.

Address respecting a balance of money in the hands of the Treasurer of the Montreal Agricultural Society.

3. *Resolved*, That an Humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government, praying His Excellency may be pleased to take such measures as may be found necessary to compel the late Treasurer of the Agricultural Society for the District of *Montreal*, to pay over to the present Treasurer of the said Society, the sum of Two hundred and thirteen pounds nineteen shillings and two pence currency, being the Balance stated to be due by him to the Society.

3. *Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien prendre les moyens nécessaires pour obliger le ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture, pour le District de *Montréal*, à payer entre les mains du Trésorier actuel de la dite Société, la somme de deux cent treize Livres dix-neuf Shillings et deux Deniers courant, qui est la balance constatée être due par lui à la Société.

Adresse concernant la Balance d'argent entre les mains du ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture de Montréal.

Ordered, That Mr. *Leslie*, Mr. *Larue*, Mr. *Scott* and Mr. *Etienne Claude Lagucux* do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Ordonné, Que Mr. *Leslie*, Mr. *Larue*, Mr. *Scott*, et Mr. *Etienne Claude Lagucux* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Agriculture Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of Money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour approprier une certaine somme d'argent, y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture.

Bill concernant l'Agriculture lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Il en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Committee on Public Accounts, Estimate, &c.

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year One thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year One thousand eight hundred and thirty, and other references, being read;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références.

Comité sur les Comptes Publics, Estimation, &c.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. Clouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir; et qu'il lui était enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordered, That the Report be received on Friday next.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow; and that it be the first Order of the day in the afternoon sitting.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et que ce soit le premier Ordre du Jour dans la séance de l'après-midi.

Committee on Message relating to Sherbrooke Gaol.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to the Gaol in the District of Saint Francis, and other references, being read;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence, relativement à la Prison dans le District de Saint-François, et autres références.

Comité sur le Message relativement à la Prison de Sherbrooke.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Malhiot took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Malhiot a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to Incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the President, Directors and Company of the Bank of Montreal," and to amend the said Act, being read;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal," et pour amender le dit Acte.

Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal remis.

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

Pilots Qualification Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel, being read;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord.

Bill pour la qualification des Pilotes remis.

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

Then, on Motion of Mr. Proulx, seconded by Mr. Bureau,

Alors, sur motion de Mr. Proulx, secondé par Mr. Bureau,

The House adjourned.

La Chambre s'est ajournée.

Thursday, 18th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Jeudi, 18 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

Adjournment.

ORDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Three o'Clock P. M. this day.

ORDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Trois Heures cette après-midi.

Ajournement.

Small Debts Bill put off.

Ordered, That the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to provide a more summary and less expensive remedy for the recovery of Small Debts," be read a second time on the first day of August next.

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte qui pourvoit à un remède plus sommaire et moins dispendieux pour le recouvrement de Petites Dettes," soit lu une seconde fois le premier jour d'Août prochain.

Bill concernant les Petites Dettes renvoyé.

Amendments to Bill to amend the Acts relating to Small Causes put off.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to amend certain Acts therein mentioned respecting the summary

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé "Acte pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire

Amendemens au Bill pour amender les Actes concernant les Petites Causes ren-

"many trial of certain Small Causes," be taken into consideration in a Committee of the whole House on the first Monday of August next.

"sommaire de certaines Petites Causes," soient prises en considération en Comité de toute la Chambre le premier Lundi d'Août prochain.

Exploring Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Stuart* have leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of Money for more completely exploring certain parts of this Province.

Ordonné, Que Mr. *Stuart* ait la permission d'introduire un Bill pour approprier certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province.

Bill pour Explorer lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Committee on Savings Banks Bill revived.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, lost by the adjournment of the House on Tuesday last, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour encourager l'établissement de Banques d'Épargnes en cette Province, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que Demain cette Chambre se formera en le dit Comité.

Comité sur le Bill des Banques d'Épargnes rétabli;

Committee on Clerks of the Markets Fees Bill revived.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three Rivers*, lost by the adjournment of the House on Tuesday last, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui règle et accorde pour un certain tems limité, certains Honoraires aux Clercs des Marchés dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que Demain cette Chambre se formera en le dit Comité.

Comité sur le Bill concernant les Honoraires des Clercs des Marchés rétabli.

Committee on Bill to Incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's* Church in the City of *Quebec*, be now recommitted to a Committee of the whole House.

Ordered, That the Bill to Incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's* Church in the City of *Quebec*, be now recommitted to a Committee of the whole House.

Ordonné, Que le Bill pour l'Incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint-André* dans la Cité de *Québec*, soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

Comité sur le Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de *Saint-André* à *Québec*;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Larue* reported that the Committee had gone through the Bill and had made several Amendments thereto; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, lesquels amendemens ont été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

Message du Conseil:

Mr. Speaker,

The Council have agreed to

The Legislative Council have passed the following Bills, without any Amendment:

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:

Le Conseil a concouru aux;

Bill for obtaining Plans and Estimates of a Penitentiary &c. at *Quebec*;

"An Act to appropriate a sum of Money therein mentioned for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*."

"Acte pour approprier une somme d'argent y mentionnée, pour défrayer la dépense de préparer des Plans et Devis pour un Pénitencier et Maison de Correction pour le District de *Québec*."

Bill pour obtenir des Plans et Devis d'un Pénitencier, &c. à *Québec*;

Contagious Diseases Hospital Bill.

"An Act for the establishment of a Temporary Fever Hospital for the reception of persons infected with Contagious Diseases."

"Acte pour pourvoir à l'établissement d'un Hopital temporaire pour les Personnes attaquées de maladies contagieuses."

Bill pour l'établissement d'un Hopital pour les maladies contagieuses;

And also,

Et aussi,

The Legislative Council have passed the following Bills with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Sheriff's Returns Bill with amendments;

"An Act to expedite the proceedings on Sheriff's Returns."

"Acte pour accélérer les Procédures sur les Rapports des Shérifs."

Bill pour accélérer les retours des Shérifs, avec amendemens;

Physic and Surgery Bill with amendments.

"An Act to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery."

"Acte pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des Règlemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur."

Bill concernant la Médecine et la Chirurgie, avec amendemens;

And

Et

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,
Wednesday, 17th March, 1830.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,
Mercredi, 17 Mars 1830.

On the subject of Joint Addresses respecting the Jews Relief Bill, and the Religious Congregations Relief Bill,

Ordered, That the Speaker do sign on the behalf of this House, the engrossed Addresses of this House, to His Excellency the Administrator of the Government, praying His Excellency to transmit to *England*, Copies of the Bills severally, intituled, "An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's Subjects might otherwise be exposed," and "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," for the purpose of being laid before both Houses of the Imperial Parliament; and that one of the Masters in Chancery do carry the said engrossed Addresses to the Assembly, to desire their concurrence to the same, and that they be signed on their behalf.

And then he withdrew.

The House will send an answer.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Order for second reading of Internal Communications Bill revived.

Ordered, That the Order of the day for the second reading of the Bill to appropriate a certain sum of Money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications of this Province, lost by the adjournment of this House yesterday, be revived; and that it be one of the Orders of this day.

County Court Houses & Gaols Bill reported;

Mr. *Laterrière*, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the Building of Court Houses and Common Gaols in the Counties of this Province, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions on Education reported.

Mr. *Larue*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech relating to Education, and other references, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to finish the School House in the Borough of *Three Rivers*.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency be granted to His Majesty, for the support of the said School, provided that the system of mutual instruction be adopted therein; and that Children having a Certificate of poverty from the Trustees, be therein admitted *gratis*.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling *Joseph Lancaster* to make experiments in the method of Instruction invented by him.

4. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling *Joseph François Perrault*, Esquire, to defray the expenses of his School, and diffuse Instruction in the mode explained in his Manual.

5.

Ordonné, Que l'Orateur signe au nom de cette Chambre les Adresses grossoyées de cette Chambre à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de transmettre en *Angleterre* Copies des Bills séparément intitules, "Acte pour étendre certains Privilèges y mentionnés aux Personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvéniens auxquels pourraient être autrement exposés d'autres Sujets de Sa Majesté," et "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," aux fins qu'elles soient mises devant les deux Chambres du Parlement Impérial, et qu'un des Maîtres en Chancellerie porte les dites Adresses grossoyées à l'Assemblée, pour la prier d'y acquiescer et de les faire signer en son nom.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a alors été appelé, et informé par Mr. l'Orateur, que cette Chambre enverrait une réponse par Message.

Au sujet d'Adresses conjointes concernant le Bill pour le secours des Juifs, et le Bill pour le secours de Congrégations religieuses.

La Chambre enverra une réponse.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province, perdu par l'adjournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et qu'il soit un des Ordres de ce jour.

Ordre pour la seconde lecture du Bill concernant les Communications Intérieures rétabli.

Mr. *Laterrière*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens fait au dit Bill par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill pour des Cours de Justice et Prisons de Comtés;

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Mr. *Larue*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence, relativement à l'Education, et autres Références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions concernant l'Education.

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour achever la bâtisse d'une Maison d'Ecole dans le Bourg des *Trois-Rivieres*.

2. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour le soutien de la dite Ecole, à condition qu'on suive dans cette Ecole le système de l'enseignement mutuel, et que les Enfants qui auront un Certificat, attestant leur pauvreté de la part des Syndics, y seront admis gratuitement.

3. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour payer *Joseph Lancaster*, pour l'aider à faire ses expériences dans l'art d'enseigner d'après la Méthode découverte par lui.

4. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour payer à *Joseph François Perrault*, Ecuyer, pour lui aider à subvenir aux dépenses de régie de son Ecole, et à propager l'instruction d'après le mode détaillé dans son Manuel.

5

5. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the said *Joseph François Perrault*, Esquire, to print Elementary School Books.

6. *Resolved*, That a sum, not exceeding Seven hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to discharge the debt incurred in building the British and Canadian School House at *Montreal*.

7. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the British and Canadian School at *Montreal*, in the present year.

8. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the National and Free School at *Montreal*.

9. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for the support of the British and Canadian School in *Quebec*, in the present year.

10. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards finishing the British and Canadian School House at *Quebec*.

11. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for the Girls School under the direction of the British and Canadian School at *Quebec*.

12. *Resolved*, That a sum, not exceeding Six hundred and eighty-two pounds twelve shilling and ten pence currency, be granted to His Majesty, towards discharging the debts incurred by the Society of Education for the District of *Quebec*.

13. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred and thirty pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the said Society to support their School and diffuse Education.

14. *Resolved*, That a sum, not exceeding Three pounds currency, be granted to His Majesty, for the Master of the said British and Canadian School, for every Child (not exceeding ten in number) whom he shall qualify for conducting a School in the manner and according to the system pursued by him.

15. *Resolved*, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Reverend Messire *Girouard*, Founder of the College of *Saint Hyacinthe*, to support that Institution.

16. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Reverend Messire *Mignault*, Curate of *Chambly*, to support the School at *Chambly*.

17. *Resolved*, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Reverend Messire *Painchaud*, Curate of *Saint Anne de la Pocatière*, Superior of the College lately erected in the said Parish, to support that Institution.

18. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, towards the building of the School House called the *Saint Jacques* School at *Montreal*.

19. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the support of the National School at *Quebec*.

20. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the Trustees of the Seminary at *Stanstead*.

21. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the Trustees of the Academy at *Charlestown*, when their Building shall be finished.

5. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour payer au dit *Joseph François Perrault*, Ecuyer, pour lui aider à faire imprimer des Livres élémentaires pour les Ecoles.

6. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas sept cents livres courant, pour l'Ecole Britannique et Canadienne de *Montréal*, pour lui aider à payer la Dette encourue pour la bâtisse de son Ecole.

7. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour l'Ecole Britannique et Canadienne à *Montréal*, pour les dépenses durant la présente année.

8. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour l'Ecole Gratuite et Nationale de *Montréal*.

9. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant, pour l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*, pour le soutien de l'Ecole durant cette année.

10. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour compléter la Maison d'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*.

11. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres courant, pour l'Ecole des Filles sous la direction de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*.

12. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-deux livres douze shillings et dix deniers courant, pour la Société d'Education du District de *Québec*, pour lui aider à s'acquitter des Dettes encourues par elle.

13. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent trente livres courant, pour la même Société, pour lui aider à soutenir son Ecole et à répandre l'Education.

14. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois livres courant, pour le Maître de la dite Ecole Canadienne et Britannique, pour chaque enfant (dont le nombre n'excédera pas dix) qu'il instruira et rendra capable d'enseigner et de conduire une Ecole d'après la méthode et le système suivi par lui.

15. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents livres courant, pour le Révérend Messire *Girouard*, Fondateur du Collège de *Saint Hyacinthe*, pour l'aider à soutenir cet Etablissement.

16. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour Messire *Mignault*, Curé de *Chambly*, pour l'aider à soutenir l'Ecole de *Chambly*.

17. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents livres courant, pour Messire *Painchaud*, Curé de *Sainte Anne de La Pocatière*, Supérieur du Collège récemment établi dans la dite Paroisse, pour l'aider à soutenir cet Etablissement.

18. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour aider à bâtir l'Ecole de *Saint Jacques* à *Montréal*.

19. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour le soutien de l'Ecole Nationale à *Québec*.

20. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour les Syndics du Séminaire de *Stanstead*.

21. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour les Syndics de l'Académie de *Charlestown*, lorsque leur bâtisse sera achevée.

22. Resolved, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the Society of Education for *Berthier*, in the County of *Warwick*, when their Building shall be finished.

23. Resolved, That it is expedient to provide means for establishing an Institution for the instruction and education of Deaf and Dumb Persons in this Province.

24. Resolved, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to send a person to an Institution for Deaf and Dumb Persons to qualify him for conducting a similar Establishment.

25. Resolved, That a sum, not exceeding Two thousand pounds currency, be granted to His Majesty, for the support of the Schools established under the direction of the Royal Institution, and One hundred pounds currency, for the Salary of the Secretary of that Institution for the present year.

Ordered, That Mr. *Blanchet* have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, concerning Elementary Education, and to make further provision for the Instruction of Youth.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time this day in the afternoon sitting.

A Bill to appropriate a certain sum of Money to the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. *Larue* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to appropriate a certain sum of Money for the enlargement and improvement of the Building in which the Sessions of the Legislature are now held, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. *Proulx* reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

A Bill further to continue for a limited time and to amend a certain Act therein mentioned concerning the Police of the Borough of *William Henry*, and of certain other Villages of this Province, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. *Proulx* reported that the Committee had gone

22. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour la société d'Education de *Berthier*, Comté de *Warwick*, lorsque leur bâtisse sera achevée.

23. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir aux moyens d'établir une Institution pour l'instruction et l'éducation des Sourds et Muets dans cette Province.

24. Résolu, Qu'il est expédient d'accorder à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour subvenir aux frais nécessaires pour envoyer une personne à une Institution de Sourds et Muets pour s'instruire dans l'art de conduire un semblable Etablissement.

25. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux mille livres courant, pour le soutien des Ecoles établies sous le contrôle de l'Institution Royale, et cent livres courant pour le Secrétaire de la dite Institution durant cette année.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, à l'égard de l'Education élémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois, ce jour dans la séance de l'après-midi.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Larue* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Et Mr. *Larue* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui approprie une certaine somme d'argent y mentionnée, aux fins d'agrandir et améliorer l'Édifice où se tiennent les Sessions de la Législature.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Proulx* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Proulx* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité et amender un certain Acte y mentionné, qui pourvoit à la Police du Bourg de *William Henry*, et certains autres villages en cette Province, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Proulx* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. *Proulx* a fait rapport que le Comité avait passé

Elementary Education Bill read the first time.

Chaudière Bridge Bill read the second time;

committed;

considered.

Committee on Bill for enlarging the Building in which the Sessions of the Legislature are held;

reported;

engrossed.

Boroughs and Villages Police Bill read the second time;

committed;

considered;

reported;

Bill pour l'Education élémentaire lu la première fois.

Bill du Pont de la Chaudière lu la seconde fois;

référé;

considéré.

Comité sur le Bill pour agrandir l'Édifice où se tiennent les Sessions de la Législature;

rapport;

grossoyé;

Bill concernant la Police des Bourgs et Villages lu la seconde fois;

référé;

considéré;

rapport;

gone through the Bill and had made an Amendment thereto; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Agriculture Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of Money therein mentioned for the encouragement of Agriculture, was, according to order, read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Bourdages*,
The House adjourned.

Thursday, 18th March, 1820.—Three o'Clock P. M.

Adjournment.

ORDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at Ten o'Clock in the forenoon.

Petition from Montreal complaining of the conduct of the Attorney General.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Viger*, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners respectfully come before the House for the purpose of making known, as it appears to them, the gross malversation of Office of *James Stuart*, Esquire, the present Attorney General of this Province: That it is with regret that they have to state to the House that a Public Officer filling that high and important situation, should have so conducted himself for the last three years, as to have excited much uneasiness and apprehension in the minds of the dutiful subjects of His Majesty in this Province: That it is not their intention to enumerate the many malpractices and evil councils of that Officer during the late administration, which the Petitioners presume are already known to the House, to wit: the prosecutions instituted by the grossest partiality and injustice against that portion of the public press which upheld the just rights and liberties of the people; these things they pass over, leaving them to the wise consideration of the House to act upon them as may seem most proper: The Petitioners beg leave to state to the House, that this man emboldened by impunity, and thinking they presume, that no power can check him in his unjust and iniquitous course, has ventured to turn into a speculative profit, contrary to the interests of the Province, the situation which His Majesty, in good faith, entrusted to him for the public good. In proof of this allegation, the Petitioners beg leave to refer the House to the last Presentment of the Grand Jury of the District of *Montreal*, wherein it is apparent that he has trilled with public justice by holding over, for his immediate and private benefit, persons accused of petty offences, and such as should be brought before the Inferior Courts; thereby detaining in Prison many Individuals, some of whom may be presumed to be innocent, and the greater part undergoing punishment by such imprisonment exceeding the offences with which they are charged; to the great expense of the Province and the scandal of all good and virtuous Governments; for the same base purpose of self-profit to the detriment of the public, he has contrived to bring against the same persons several Indictments for offences which might and ought to have been embodied in one and the same Indictment: Many of the Petitioners have with indescribable astonishment witnessed at the last Criminal Court held in the City of *Montreal*, the extraordinary exposure of facts, too flagrant to be passed over in silence; facts which tend to bring Justice, and the respect due to the Laws and the Administration of Government into disrepute; and, if perpetuated, to create in the minds of His Majesty's loyal subjects, an alienation of respectful feeling: From the proceedings held in the last Criminal Term, the Petitioners learn that *James Stuart* has been an unsuccessful Candidate at the Election

passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour approprier une certaine somme d'argent, y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture, a été lu une seconde fois.

Bill concernant l'Agriculture lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Bourdages*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 18 Mars 1820.—Trois Heures P. M.

ORDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain à Dix Heures du matin.

Ajournement.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montreal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Viger*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires viennent respectueusement devant la Chambre, afin de faire connaître ce qu'ils regardent comme une malversation grave de la part de *James Stuart*, le Procureur-Général actuel de cette Province: Que c'est avec un regret qu'ils ont à exposer à la Chambre qu'un Officier Public remplissant une situation aussi élevée et aussi importante, se soit, pendant les trois dernières années, conduit de manière à créer beaucoup d'inquiétude et d'apprehension dans l'esprit des fidèles sujets de Sa Majesté en cette Province: Que les Pétitionnaires n'ont pas intention de faire le détail des pratiques illégales et des conseils funestes de cet Officier, pendant la dernière administration, et que la Chambre connaît, selon que les Pétitionnaires ont lieu de le supposer, c'est-à-savoir: Les poursuites intentées avec l'injustice et la partialité la plus grossière, contre cette partie de la Presse publique qui soutenait les justes droits et libertés du peuple; ces choses, ils les passent sous silence, et ils les laissent à la sage considération de la Chambre qui agira à cet égard selon qu'elle le jugera le plus convenable. Les Pétitionnaires demandent qu'il leur soit permis d'exposer à la Chambre, que cet homme enhardi par l'impunité, et se flattant, à ce qu'il pense, qu'aucune puissance ne saurait l'arrêter dans la course de l'injustice et de l'iniquité, a osé, au préjudice des intérêts de cette Province, faire un instrument de spéculation pécuniaire, de la situation que Sa Majesté lui a confiée, en bonne foi, pour le bien public. Au soutien de cet avis, les Pétitionnaires prennent la liberté de renvoyer la Chambre à la dernière Représentation du Grand Juré du District de *Montreal*, où l'on voit qu'il s'est joué de la justice publique en amenant à justice, pour son intérêt immédiat et individuel, des personnes prévenues d'affaires mineurs, et telles qu'elles auraient dû être amenées devant les Cours Inférieures; détendant par là dans la Prison plusieurs individus, parmi lesquels on peut supposer qu'il se rencontre quelques personnes innocentes, et qui pour la plupart subissent par un pareil emprisonnement, une punition plus forte que ne méritent les offenses dont ils sont accusés; au grand préjudice de la Caisse provinciale et au scandale de tout Gouvernement bien conduit et ami de la justice: Dans les mêmes vues mercenaires d'intérêt individuel au détriment du public, il a imaginé de produire contre les mêmes personnes plusieurs Actes d'accusation pour des offenses qui aurait pu et dû être renfermées dans un seul et même Acte d'accusation: Plusieurs d'entre les Pétitionnaires, pendant la dernière Cour Criminelle qui s'est tenue en la Cité de *Montreal* ont été témoins, avec un étonnement indicible, de l'exposition extraordinaire de faits, trop flagrans pour être passés sous silence; de faits qui sont de nature à faire tomber en discrédit et la justice

Pétition de Montréal se plaignant de la conduite du Procureur-Général.

Election of the Borough of *William Henry*, held in One thousand eight hundred and twenty-seven: That he has made use of the power vested in him to wreak his vengeance on certain Electors who voted for his opponent: That in order to effect his purpose, in the said year One thousand eight hundred and twenty-seven, he instituted Criminal proceedings in the name of the King: That by means which the Petitioners cannot comprehend, he has been able to influence a Jury to find Bills of Indictment, which same Bills had been twice thrown out by previous Juries: That it appeared in order to harass the accused, he has, term after term, affected to bring them to trial; at the same time creating delays and raising such technical obstructions as tended to the ruin of the accused: That for the space of two years and a half, they have been obliged, themselves and their witnesses, to the number of twenty-five or thirty, to abandon their homes, to the great detriment of their families and property, at all seasons and in every kind of weather, and to continue an attendance on the same *James Stuart*, up to the last hour of the holding of each Court: That in order to follow up his views, he endeavoured to establish a course of trial hitherto unknown in this Country, to which the accused in order to terminate their sufferings and bring to an end the creation of more delays, felt themselves compelled to submit: At length, in the course of the Trials, the Petitioners witnessed the *exposé* of the facts already stated, also several others, to which the shameless thirst of persecution, blindly hurried the accuser: It was proved that the Attorney General advised persons to vote, though it was evident they had no right so to do; in one instance, he went so far as to hold the hand of the person on the Bible, seeing that there was a reluctance to false swearing: He assured false Voters that they had nothing to fear as he alone had the power to prosecute: As Attorney General he declared those Votes and Oaths to be good, at the same time menacing and brow-beating those who came to vote against him: Finally he kept his promise, and did persecute and prosecute those who voted against him, at the same time refusing to act against those who had been favorable to his cause: He boldly alleged in Court that as a Public Officer, he was bound to act as he did, seeing that the acts of these persons had occurred in his presence; at the same time declaring that he was not bound to notice the false swearing in his behalf as no responsible person had come forward to require him so to do, though he admitted that official accusations had been lodged in his hands, and that the persons accused were bound to appear and did appear in Court for Trial: Moreover, be it known that the accused laboured under the great load of being obliged to defray their own expenses; while the Attorney General on the other hand, besides derived profit in these pursuits, having at his disposal, the Public Revenue of the Province, of which he has made great use: It thus appears that the Attorney General of this Province can stoop to degrade the dignity of his office; to lend the authority of his name, and abuse the trust reposed in him by the confidence of His Majesty, to the end of advancing his personal views, forcing persons to become perpetrators of the very crime for which he had the hardihood to accuse others—to oppress and torture them by every means in his power. Wherefore the Petitioners respectfully, yet earnestly, solicit the speedy interference of the House, to adopt such a course as may secure to the people of this devoted Province, the due, but impartial administration of the Laws.

justice et le respect dû aux Lois et à l'administration du Gouvernement; et, s'ils se perpétuaient, à étouffer tout sentiment respectueux dans les esprits des loyaux sujets de Sa Majesté: Les procédés du dernier terme criminel apprennent aux Pétitionnaires que *James Stuart* a succombé dans l'élection qui eut lieu au Bourg de *William Henry*, en mil huit cent vingt sept: Qu'il a fait usage du pouvoir dont il est revêtu pour assouvir sa vengeance contre certains Electeurs, qui votèrent pour son antagoniste: Que pour parvenir à ses fins, dans la dite année mil huit cent vingt sept, il intenta des poursuites criminelles au nom du Roi: Que par des moyens qu'ils ne peuvent comprendre, il a réussi à influencer un Juré de manière à lui faire approuver et sanctionner des Actes d'Accusation, qui deux fois avaient été rejetés par des Jurés précédens: Qu'il appert que dans la vue de harasser les prévenus, il a, de terme en terme, scint de vouloir leur faire subir leur procès; mais en ayant soin de créer en même tems des délais et d'élever des difficultés de droit, qui tendaient à la ruine des accusés: Que pendant l'espace de deux années et demie, ils ont été obligés, eux et leurs témoins, au nombre de vingt-cinq à trente, d'abandonner leurs résidences, au grand dommage et préjudice de leurs familles et de leurs biens, en toutes saisons et en tout tems, et de se trouver et rester, sur l'ordre du dit *James Stuart*, jusqu'au moment même où se terminait chaque Cour: Que dans la vue de parvenir à ses fins, il s'est efforcé d'établir une manière de procédure jusqu'ici inconnue en ce pays, et à laquelle les accusés pour mettre fins à leurs souffrances, et à la création de nouveaux délais, ont été forcés de se soumettre: A la fin, dans le cours des procédures, les Pétitionnaires ont entendu l'exposé des faits dont il a déjà été fait mention, ainsi que de plusieurs autres, auxquels la soif éhontée de la persécution a poussé aveuglement l'accusateur: Il a été prouvé que le Procureur-Général a conseillé de voter à des personnes qui évidemment n'en avaient pas le droit: Dans une circonstance, il a été jusqu'à tenir la main de la personne sur la Bible, voyant qu'elle avait quelque répugnance à faire un faux serment: Il assura des voteurs non qualifiés qu'ils n'avaient rien à craindre, vu qu'à lui seul appartenait le droit de poursuivre. Comme Procureur-Général il déclara que ces souffrages et ces sermens étaient bons, en même tems qu'il menaçait de geste et de parole ceux qui se présentaient pour voter contre lui: Enfin, il a tenu parole, et il a persécuté et poursuivi en justice ceux qui votèrent contre lui, refusant en même tems d'agir contre ceux qui avaient été favorables à sa cause: Il a eu le front de dire en pleine Cour que, comme Officier public, il était obligé d'agir comme il le faisait, les offenses de ces personnes ayant été commises en sa présence; déclarant en même tems qu'il n'était pas tenu de prendre connaissance des faux sermens faits en sa faveur, vu qu'aucune personne responsable ne s'était présentée pour l'en requérir; il admettait pourtant qu'il lui avait été déposé entre les mains des accusations officielles, et que les personnes accusées avaient donné caution de comparaître et qu'elles avaient comparu en Cour pour subir leur procès: De plus, qu'il soit connu que les accusés souffraient cet autre inconvénient grave, qu'ils étaient obligés de payer leurs propres dépenses, tandis que d'un autre côté, le Procureur Général tirait du profit de ces poursuites, ayant à sa disposition les revenus publics, dont il a fait largement usage. Il paraît ainsi, que le Procureur-Général de cette Province peut s'avilir jusqu'au point de ravalier la dignité de sa charge, de prêter l'autorité de son nom, et d'abuser de la charge dont il a été revêtu par la confiance de Sa Majesté, à la fin d'avancer ses vues personnelles, de forcer les gens à se rendre coupables des mêmes crimes dont il en accuse d'autres: et pour les opprimer et les tourmenter par tous les moyens en son pouvoir. A ces causes les Pétitionnaires sollicitent humblement, mais instamment, l'intervention de la Chambre, et la supplient d'adopter telle mesure qui pourra assurer au peuple de cette Province dévouée, une administration convenable mais impartiale des Lois.

Résolu,

Référé.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of Five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Viger*, Mr. *Duval*, Mr. *Bourdagés*, Mr. *Mulhiot* and Mr. *Neilson* do compose the said Committee.

St. Paul's Island Light House Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain Sum of Money towards the erection of a Light House on the Island of *Saint Paul*, and to provide for the maintenance thereof.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Report on Petition of J. Bannon and G. Linton.

Mr. *Young*, from the Special Committee appointed to enquire into and report upon the Administration of Justice in the Police Office and in the Office of the Peace for the City and District of *Quebec*, and on the Petition of *John Bannon* and *George Linton*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having considered the Petition of *John Bannon* and *George Linton*, and taken Evidence thereon, are of opinion that the facts substantiated do not call for any interference on the part of Your Honorable House.

The practice pursued at the Office of the Peace of permitting parties accused to compound with the informers upon paying one half of the penalty to which they would have been condemned, and the costs of the Advocate and Clerks of the Peace, appears to Your Committee to have been in every way objectionable, but enough has not been elicited to justify Your Committee to recommend any further steps to be taken.

Internal Communications Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain Sum of Money therein mentioned for the Improvement of the Internal Communications of this Province, was, according to order, read a second time.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Dessaulles*, That the following Clause be added to the Bill, and to be substituted for the fifth and sixth clauses:

“And be it further enacted by the authority aforesaid, that a specification of the work to be done on any Road to be improved under this Act, situated in any Country Parish, Township or Extra-parochial place, shall be made out for the different Sections into which it may be found convenient to divide the part or parts thereof lying in such Parish, Township or Extra-parochial place; which specification shall shew the extent of the Road to be made and of each Section thereof, and describe the nature of the work, the time of delivery, and the security required and terms of payment, and the said specification shall be published at one of the most public places in the Parish, Township or Extra-parochial place wherein the work is to be performed, and left at least during eight days with some person resident therein, and named in said specification, for public inspection, and at a time and place to be mentioned in said specification, after the expiration of the said eight days, the work mentioned in said specification shall be publicly adjudged, under the direction of the said Commissioners, to the lowest bidder; and no advances on account of the said work or payments shall be made therefor by the said Commissioners, till the work has been performed according to the said specification, and visited on their part, and in case of objection, till a decision by Experts.”

The

Référé.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, Mr. *Duval*, Mr. *Bourdagés*, Mr. *Mulhiot* et Mr. *Neilson* composent le dit Comité.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour approprier une certaine somme d'argent, pour l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint-Paul*, et pour pourvoir à l'entretien d'icelui.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Bill pour l'érection d'un Phare sur l'Île St.-Paul lu la première fois.

Mr. *Young*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir dans et faire rapport sur l'administration de la Justice au Bureau de Police et au Bureau de la Paix pour les Cité et District de *Quebec*, et auquel a été référée la Pétition de *John Bannon* et *George Linton*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant examiné la Requête de *John Bannon* et *George Linton*, ayant pris des témoignages sur ce sujet, est d'opinion que les faits qui y sont mentionnés, ne sont pas de nature à nécessiter l'entremise de votre Honorable Chambre.

La pratique suivie à l'Office de la Paix de permettre aux parties accusées de composer avec les informans, en payant la moitié de la pénalité à laquelle elles auraient été condamnées, avec ensemble les frais des Avocats et des Greffiers de la Paix, paraît à votre Comité être sujette à objection sous tous les rapports; mais il n'y a eu rien de montré pour justifier votre Comité à recommander aucunes mesures ultérieures.

Rapport sur la pétition de J. Bannon et G. Linton.

Conformément à l'ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications intérieures de cette Province, a été lu une seconde fois.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Dessaulles*, Que la Clause suivante soit ajoutée au Bill et soit substituée pour les cinquième et sixième Clauses.

“Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il sera dressé un devis des ouvrages à faire sur les divers chemins qui doivent être améliorés en vertu de cet Acte, situés dans aucune Paroisse de Campagne, Township ou place hors d'une Paroisse, rapport aux différentes sections dans lesquelles on trouvera convenable de repartir la partie ou les parties des dits chemins qui se trouveront dans telle Paroisse, Township ou place hors d'une Paroisse; lequel devis indiquera l'étendue du chemin à faire, et chaque section d'icelui, et décrira la nature des ouvrages, le cautionnement que l'on exige, et les termes de paiement; lequel devis sera publié dans un des lieux les plus publics de la Paroisse, Township ou place hors d'une Paroisse ou l'ouvrage doit se faire, et laissé au moins pendant huit jours chez quelque personne y résidente et nommée dans le dit devis, pour l'examen du public, et à l'époque et au lieu mentionnés dans le dit devis, après l'expiration des huit jours susdits, les ouvrages mentionnés au dit devis seront adjugés publiquement sous la direction des Commissaires susdits à celui qui offrira le plus bas prix; et il ne sera fait aucune avance à compte des dits ouvrages, ou aucuns payemens pour iceux par les dits Commissaires, jusqu'à ce que les ouvrages aient été confectionnés selon le devis susdit, et qu'ils aient été visités par eux, et dans le cas où ils y objecteraient jusqu'à la décision qu'en donneront les experts.”

Bill concernant les communications intérieures lu la seconde fois;

La

The House divided on the question :

Yeas 4

Nays 21

So it passed in the Negative.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Etienne Claude Lagueur, That the following Clause be added to the Bill, and be substituted for the Seventh Clause :

“ And be it further enacted by the authority aforesaid, that no advances shall be made to any of the said Commissioners before the time fixed in the said specifications for the performance of the work, save the percentage allowed for expenses of management ; and the said Commissioners shall within three months at latest, after the completion of the work, produce their Accounts to the proper Officer with the said specifications and the receipts of the person or persons to whom the work was adjudged, their heirs or assigns, to serve as Vouchers to said Accounts.”

The House divided on the question :

Yeas 4

Nays 21

So it passed in the Negative.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Elementary Education deferred.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, concerning Elementary Education, and to make further provision for the Instruction of Youth, being read ;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to morrow.

Inane, Foundlings, &c Relief Bill read the second time ;

A Bill to make further provision for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings and others, was, according to order, read a second time.

committed ;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered ;

Mr. Fortin took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

reported ;

And Mr. Fortin reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Committee on Public Accounts, Estimate, &c.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Clouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Committee on Currency Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate the Currency of this Province, and to repeal certain Acts therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 4

Contre 21

Ainsi elle a passé dans la negative.

Mr. Neilson a proposé, secondé par Mr. Etienne Claude Lagueur, que la Clause suivante soit ajoutée au Bill, et soit substituée pour la septième Clause :

“ Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il ne sera fait aucunes avances à aucuns des dits Commissaires avant l'époque fixée par les dévis susdits pour la confection des dits ouvrages, sauf le droit pour cent qui leur est alloué pour les dépenses de la régie ; et dans trois mois au moins après que les dites ouvrages seront parachevés, les Commissaires susdits produiront leurs comptes à l'officier préposé à cet fin, avec ensemble les dévis et les quittances de la personne ou des personnes auxquelles les ouvrages auront été adjugés ou de leurs héritiers ou ayans cause, pour servir comme pièces justificatives aux comptes susdits.”

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 4

Contre 21

Ainsi elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, à l'égard de l'Education Elémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Bill concernant l'éducation élémentaire remis.

Conformément à l'ordre, un Bill pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des pauvres malades, et pour le soutien des enfans-trouvés et autres, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Fortin a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Bill pour le soutien des insensés, enfans trouvés, etc lu la seconde fois ;

référé ;

considéré ;

rapport ;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année mil huit cent trente, et autres références.

Comité sur les comptes publics, estimation, etc.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la monnaie courante en cette Province, et pour rappeler certains Actes y mentionnés.

Comité sur le Bill relativement à la monnaie courante.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr.

Mr. Cannon took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. Cannon reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to morrow.

Then, on Motion of Mr. Viger, seconded by Mr. Cannon,

The House adjourned.

Mr. Cannon a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Cannon a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Alors, sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Cannon,

La Chambre s'est ajournée.

Friday, 19th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Committee on Land Surveyors Bill revived.

ORDERED, That the Order of the Day of Tuesday last, for the House in Committee on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors and the Admeasurement of Lands, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that this House will to morrow resolve itself into the said Committee.

Boroughs and Villages Police Bill passed.

An engrossed Bill further to continue for a limited time and to amend a certain Act therein mentioned, concerning the Police of the Borough of *William Henry*, and of certain other Villages of this Province, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. De St. Ours do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Addresses from the Council relating to the Jews Relief Bill and Religious Congregations Bill committed;

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House on the Message and engrossed Addresses received yesterday, from the Legislative Council, relating to the Bills severally intituled, "An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's subjects may otherwise be exposed," and "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned."

The said Addresses were read, and are as followeth:

To His EXCELLENCY,

Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower-Canada* and *Upper-Canada*, *Nova-Scotia*, *New-Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of the said Province of *Lower-Canada*.

May it please Your Excellency,

We, His Majesty's dutiful and loyal subjects, the Legislative Council of the Province of *Lower-Canada*, in Provincial Parliament assembled, respectfully represent to Your Excellency, that we have during the present Session of the Provincial Parliament passed a Bill of the highest importance to a great portion of His Majesty's subjects in this Colony, which we herewith submit to Your Excellency, and which is intituled, "An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for obviating certain inconveniences to which others of

His

Vendredi, 19 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

ORDONNE', Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit renouvelé, et que Demain cette Chambre se forme en le dit Comité.

Comité sur le bill concernant les Arpenteurs rétabli.

Un Bill grossoyé pour continuer pour un tems limité, et amender un certain Acte y mentionné, qui pourvoit à la Police du Bourg de *William-Henry* et certains autres Villages en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant la police des bourgs et villages passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. De St.-Ours porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en un Comité de toute la Chambre sur le Message et les Adresses grossoyées, reçus hier du Conseil Législatif, relativement aux Bills séparément intitules "Acte pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvénients auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté," et "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées."

Les adresses du Conseil concernant le bill pour le secours des Juifs et de certaines congrégations religieuses, référées.

Les dites Adresses ont été lues et sont comme suit:

A SON EXCELLENCE

Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* et leurs différentes Dépendances, et dans l'Île de *Terre-Neuve*, et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du *Bas-Canada*.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province du *Bas-Canada*, réunis en Parlement Provincial, représentons humblement à Votre Excellence, que nous avons passé dans la présente Session du Parlement Provincial, un Bill de la plus grande importance pour une grande partie des sujets de Sa Majesté dans cette Colonie, dont nous soumettons avec la présente une Copie à Votre Excellence, et lequel est intitulé "Acte pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvénients auxquels

quels

“ His Majesty’s Subjects might otherwise be exposed.” And inasmuch as the said Bill contains provisions which may be considered in some manner to relate to or affect the civil rights of persons of the Jewish Religion ; and it is therefore necessary that the same should, previous to any declaration or signification of His Majesty’s Assent thereto, be laid before both Houses of the Imperial Parliament in the manner provided and required by the forty-second Section of the Act of the Parliament of *Great Britain*, passed in the Thirty-first year of His late Majesty’s Reign, chapter thirty-one : We do therefore respectively pray Your Excellency, that in order to give effect to the said Bill, Your Excellency will cause the same to be transmitted to *England*, without delay, for the purpose of being laid before both Houses of the Imperial Parliament previous to the signification of His Majesty’s Assent thereto.

By order,

J. SEWELL,
Speaker of the Legislative
Council.

Legislative Council,
Quebec, 17th March 1830.

To His EXCELLENCY,

Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of all His Majesty’s Forces in the Provinces of *Lower-Canada* and *Upper-Canada*, *Nova-Scotia*, *New-Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland* ; and Administrator of the Government of the said Province of *Lower-Canada*.

May it please Your Excellency,

We, His Majesty’s dutiful and loyal subjects, the Legislative Council of the Province of *Lower-Canada*, in Provincial Parliament assembled, respectfully represent to Your Excellency, that we have during the present Session of the Provincial Parliament, passed a Bill of the highest importance to a great portion of His Majesty’s Subjects in this Colony, which we herewith submit to Your Excellency, and which is intitled, “ An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned.” And inasmuch as the said Bill contains provisions which may be considered in some manner to relate to or to affect the civil rights of certain denominations of Christians ; and it is therefore necessary that the same should, previous to any declaration or signification of His Majesty’s Assent thereto, be laid before both Houses of the Imperial Parliament, in the manner provided and required by the forty-second section of the Act of the Parliament of *Great Britain*, passed in the Thirty-first year of His late Majesty’s Reign, chapter Thirty-one : We do therefore respectfully pray Your Excellency, that in order to give effect to the said Bill, Your Excellency will cause the same to be transmitted to *England*, without delay, for the purpose of being laid before both Houses of the Imperial Parliament previous to the signification of His Majesty’s Assent thereto.

By order,

J. SEWELL,
Speaker of the Legislative
Council.

Legislative Council,
Quebec, 17th March 1830.

VOL.—39.

“ quels pourraient être autrement exposés d’autres sujets de Sa Majesté.” Et comme le dit Bill contient des Provisions qui peuvent être considérées comme ayant rapport ou affectant en quelque sorte les droits civils de personnes professant le Judaïsme, et qu’il est en conséquence nécessaire avant aucune déclaration ou signification de la sanction de Sa Majesté donnée à icelui, qu’il soit mis devant les deux Chambres du Parlement Impérial, de la manière pourvue et requise par la quarante-deuxième Section de l’Acte du Parlement de la *Grande-Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté, chapitre trente-et-un : Nous prions donc respectueusement Votre Excellence, afin de donner effet au dit Bill, de vouloir bien le faire transmettre sans délai, pour qu’il soit mis devant les deux Chambres du Parlement Impérial avant la signification de la Sanction de Sa Majesté donnée à icelui.

Par ordre,

J. SEWELL,
Orateur du Conseil
Législatif.

Conseil Législatif,
Québec, 17 Mars 1830.

A SON EXCELLENCE

Sir *James Kempt*, Chevalier Grand’Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, et leurs différentes Dépendances, et dans l’Ile de *Terreneuve*, et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du *Bas-Canada*.

Qu’il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province du *Bas-Canada*, réunis en Parlement Provincial, représentons humblement à Votre Excellence, que nous avons passé dans la présente Session du Parlement Provincial, un Bill de la plus grande importance pour une grande partie des Sujets de Sa Majesté dans cette Colonie, dont nous soumettons avec la présente une Copie à Votre Excellence, et lequel est intitulé, “ Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées.” Et comme le dit Bill contient des Provisions qui peuvent être considérés comme ayant rapport ou affectant en quelque sorte les Droits civils de certaines dénominations de Chrétiens, et qu’il est en conséquence nécessaire avant aucune déclaration ou signification de la Sanction de Sa Majesté donnée à icelui, qu’il soit mis devant les deux Chambres du Parlement Impérial de la manière pourvue et requise par la quarante-deuxième Section de l’Acte du Parlement de la *Grande-Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté, Chapitre trente-et-un, nous prions donc respectueusement Votre Excellence, afin de donner effet au dit Bill, de vouloir bien le faire transmettre sans délai, pour qu’il soit mis devant les deux Chambres du Parlement Impérial avant la signification de la Sanction de Sa Majesté donnée à icelui.

Par ordre,

J. SEWELL,
Orateur du Conseil Lé-
gislatif.

Conseil Législatif,
Québec, 17 Mars 1830.

The House then resolved itself into the said Committee.

consideré ;

Mr. Cannon took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Cannon reported that the Committee had come to several Resolutions, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

Resolutions reported ;

1. Resolved, That His Majesty's subjects in this Province have a right to the free exercise of their Religion ; and that the Bills referred to in the Message from the Legislative Council, delivered yesterday, do not contain any provision which in any manner relates to or affects the enjoyment or exercise of any religious form or mode of worship, and are not within the cases reserved in the forty-second Clause of the Act of the Parliament of Great Britain, Thirty first George the Third, chapter thirty-one.

2. Resolved, That this House doth not concur in the Address received from the Legislative Council yesterday, to His Excellency the Administrator of the Government, to transmit to England, to be laid before Parliament, the Bill, intituled, " An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's subjects may otherwise be exposed."

3. Resolved, That this House doth not concur in the Address received from the Legislative Council yesterday, to His Excellency the Administrator of the Government, to transmit to England, to be laid before Parliament, the Bill, intituled, " An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned."

to be communicated to the Council

Ordered, That a Message be sent to the Legislative Council, to communicate the said Resolutions and return the said Addresses.

Ordered, That Mr. Neilson do carry the said Message to the Legislative Council.

Report on Petitions from the County of Gaspé, &c.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Inhabitants of the County of Gaspé, and also the Petition of the Honorable Jean Thomas Taschereau and Michel Louis Juchereau Duchesnay, Esquire, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's table.

Appendix (T.)

For the said Report, see Appendix (T.) at the end of this Volume.

The Report to be printed.

Ordered, That two hundred Copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till three o'Clock P. M. this day.

Message from the Council ;

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

The Council have agreed to ;

Mr. Speaker, The Legislative Council have passed the following Bills with amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

Bill relating to the Cliffs of Quebec with amendments.

" An Act to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of Quebec are constructed."

St. Hyacinthe Market Bill with amendments.

" An Act to establish a Market in the Village of Saint Hyacinthe."

" An

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

Mr. Cannon a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Cannon a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et accordées par la Chambre, et elles sont comme suit :

rapport de Résolutions ;

1. Résolu, Que les sujets de Sa Majesté en cette Province ont le droit de professer librement leur Religion, et que les Bills mentionnés dans le Message du Conseil Législatif, reçu hier, ne contiennent aucunes dispositions qui puisse en aucune manière concerner ni affecter la jouissance ni l'exercice d'aucune forme ou mode de Culte religieux, et ne se trouvent pas au nombre des cas réservés par la quarante-deuxième Clause de l'Acte du Parlement de la Grande-Bretagne de la trente-et-unième George Trois, Chapitre trente-et-un.

2. Résolu, Que cette Chambre ne concourt pas dans l'Adresse du Conseil Législatif, reçue hier, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de transmettre en Angleterre pour être soumis au Parlement, le Bill, intitulé, " Acte pour étendre certains Privilèges y mentionnés aux Personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvéniens auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté."

3. Résolu, Que cette Chambre ne concourt point dans l'Adresse du Conseil Législatif, reçue hier, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, le priant de transmettre en Angleterre, pour être soumis au Parlement, le Bill intitulé, " Acte pour le secours de certaines Congrégations religieuses y mentionnées."

à être communiquées au Conseil.

Ordonné, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif pour leur communiquer les dites Résolutions, et leur remettre les dites Adresses.

Ordonné, Que Mr. Neilson porte le dit Message au Conseil Législatif.

Rapport sur les Pétitions du Comté de Gaspé, &c.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Habitans du Comté de Gaspé, et aussi la Pétition de l'Honorable Jean Thomas Taschereau et de Michel Louis Juchereau Duchesnay, Ecuier, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (T.) à la fin de ce Volume.

Appendice (T.)

Ordonné, Que deux cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le Rapport à être imprimé.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à trois heures de l'après-midi ce jour.

Ajournement.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil ;

Mr. l'Orateur, Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

Le Conseil a concouru aux ;

" Acte à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de Québec."

Bill concernant les Caps de Québec, avec des amendemens ;

" Acte pour établir un Marché dans le Village de Saint Hyacinthe."

Bill de Marché de St. Hyacinthe, avec des amendemens ;

" Acte

J. Porteous' Bridge Bill with amendments.

" An Act to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus*, opposite the Village of *Sainte Rose*."

" Acte pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jésus*, vis-à-vis le Village *Sainte Rose*."

Bill du Pont de J. Porteous, avec des amendemens ;

E. N. L. Dumont's Bridge Bill with amendments.

" An Act to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montreal*."

" Acte pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, dans le District de *Montréal*."

Bill du Pont d'E. N. L. Dumont, avec des amendemens ;

Bill to secure the independence of the Judges with amendments.

" An Act to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned."

" Acte pour assurer l'Indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill pour assurer l'indépendance des Juges avec des amendemens.

And also,

Et aussi,

The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment:

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans Amendement :

Custom House Bill ;

" An Act to appropriate a certain sum of money for the purchase or erection of a Custom House in the City of *Quebec*."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition ou de construire un Edifice dans la Cité de *Québec*, pour le Bureau des Douanes."

Bill concernant une Maison de Douane ;

Bill to amend the Light House Act 9, Geo. IV. ;

" An Act to amend an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act to appropriate a certain sum of money towards erecting Light Houses on the shores of the River *Saint Lawrence*, and for other purposes therein mentioned."

" Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet d'ériger des Phares sur les Côtes du Fleuve *Saint Laurent*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill pour amender l'Acte de la 9e. Geo. IV. concernant les Phares ;

Harbour of Montreal Improvement Bill ;

" An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*."

" Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*."

Bill pour l'amélioration du Havre de Montréal ;

Lachine Canal Commissioners' Bill ;

" An Act to authorize the expenditure of a certain sum of money, and to grant certain powers to the Commissioners of the *Lachine Canal*."

" Acte qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de *La Chine*."

Bill concernant les Commissaires du Canal de La Chine ;

Steam Dredging Machine Bill.

" An Act to appropriate a certain sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition d'un Cure-Môle à Vapeur."

Bill pour un Cure-Môle à Vapeur.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

Chaudière Bridge Bill reported ;

Mr. *Larue*, from the Committee of the whole House on the Bill to appropriate a certain sum of money to the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill ; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Mr. *Larue*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour la construction d'un Pont sur la *Rivière Chaudière*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Rapport sur le Bill du Pont sur la Rivière Chaudière ;

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

St. Paul's Island Light House Bill read the second time ;

A Bill to appropriate a certain sum of money towards the erection of a Light House on the Island of *Saint Paul*, and to provide for the maintenance thereof, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour approprier une certaine somme d'argent pour l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint Paul*, et pour pourvoir à l'entretien d'icelui, a été lu une seconde fois.

Bill concernant un Phare sur l'Île St. Paul lu la seconde fois ;

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Committee on Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, a certain Act passed in the First year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act to incorporate certain persons therein mentioned under the name of the President, Directors and Company of the Bank of *Montreal*," and to amend the said Act, being read ;

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour incorporer certaines personnes y nommées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Montréal*," et pour amender le dit Acte.

Comité sur le Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. *Proulx* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. *Proulx* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Et Mr. *Proulx* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Then,

Alors,

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Larue*.
The House adjourned.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Larue*.
La Chambre s'est ajournée.

Friday, 19th March, 1830.—Three o'Clock, P. M.

Vendredi, 19 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

Amendments
to St. Hyacinthe
Market Bill
considered and
agreed to.

ORDERED, That the amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to establish a Market in the Village of *Saint Hyacinthe*," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said amendments into consideration,

And the said Amendments were read, and are as followeth:

Press 2d, Line 21.—Leave out "and by them required".

" " *22 and 23.*—Leave out "shall preside at the said meeting."

" " *Line 27.*—After "Province" insert "shall preside at the said meeting."

" " " *37.*—Leave out "August" and insert "July."

" " " *40.*—Leave out "such persons" and insert "the Proprietors of dwelling Houses in the said Village."

" " " "—Leave out "same."

" " " "—After "manner" insert "herein before provided."

" " " *42.*—Leave out "the said" and insert "this."

" *3d, " 11.*—After "year" insert "which Election shall be made by the persons and in the manner hereinbefore provided for the annual Elections of Trustees of the said Market."

And the amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Viger* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their amendments.

Amendments
to E. N. L. Dumont's
Bridge Bill
considered and
agreed to.

Ordered, That the amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, to build a Toll Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montreal*," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said amendments into consideration.

And the said amendments were read, and are as followeth:

Press 3d, Line 36.—Leave out "for."

" *8th " 29.*—Leave out "twenty first day of July" and insert "first day of November."

And the said amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their amendments.

Amendments to
J. Porteous'
Bridge Bill
considered and
agreed to.

Ordered, That the amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jesus*, opposite the Village of *Sainte Rose*," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said amendments into consideration.

And the said amendments were read, and are as followeth:

Press,

Amendement
au Bill du Marché
de St. Hyacinthe
considéré et
accordé.

ORDONNE', Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour établir un marché dans le Village de *Saint Hyacinthe*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

Feuille 2e, lignes 19 et 20.—Retranchez les mots "et par eux requis."

21.—Après "Office" insérez "élu."

35.—Retranchez "d'Août," et insérez "Juillet."

36.—Après le second "et" insérez "que des Syndics."

37.—Retranchez "ré."

38.—Retranchez "mêmes personnes," et insérez "propriétaires de Maisons dans le dit Village."

39.—Retranchez "même."

ibid.—Après "manière" insérez "ci-devant pourvue."

41.—Retranchez "du dit" et insérez "de cet."

Feuille 3e, ligne 13.—Après "l'année" insérez "laquelle Election sera faite par les personnes et de la manière ci-devant pourvue pour les Elections annuelles des Syndics du dit Marché."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Viger* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Ordonné, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies* dans le District de *Montréal*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, et il est comme suit:

Feuille 8, ligne 18.—Rayez "vingt-et-unième jour de Juillet," et insérez "premier jour de Novembre."

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été accordé par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur Amendement.

Ordonné, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jesus*, vis-à-vis le Village *Sainte Rose*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, et il est comme suit:

Feuille

Amendement
au Bill du Pont
de J. Porteous
considéré et
accordé.

Press 4th, Line 6.—Leave out “for.”

“ 8th, “ 25.—Leave out “James Porteous,”
and insert “Inhabitants of the
“ said Village of *Sainte Rose*.”

And the said amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their amendments.

Bill for enlarging the building in which the Sessions of the Legislature are held passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for the enlargement and improvement of the Building in which the Sessions of the Legislature are now held, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be,
“ An Act to appropriate a certain sum of money for
“ the enlargement and improvement of the Building in
“ which the Sessions of the Legislature are now held,
“ and to provide the means of acquiring for the Public
“ uses of the Province, the property of the Bishop’s
“ Palace at *Quebec*, and of the ground whereon it is
“ erected.”

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Agriculture Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the encouragement of Agriculture, was read for the third time

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to incorporate the Minister and Trustees of St. Andrew’s Church, Quebec, passed.

An engrossed Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew’s* Church in the City of *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o’clock in the forenoon.

Committee on St. Roch Market Bill revived.

Ordered, That the Order of the day of the ninth instant, for the House in Committee on the Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, lost by the adjournment of the House on that day, be revived; and that this House will to-morrow resolve itself into the said Committee.

Report of Committee to continue the enquiry on the Petition of S. H. Dickerson.

Mr. *Duval*, from the Special Committee appointed to continue the enquiry and proceedings on the Petition of *Silas Horton Dickerson*, in conformity to the Order of this House of the last Session, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk’s table, as followeth:

Your Committee have examined the Evidence adduced before them in support of the Petition of *Silas Horton Dickerson*, and likewise the Documents submitted to the Committee named by the House in last Session, but from the advanced state of the Session, Your Committee do not deem it expedient to recommend that any steps be now taken by the House, but consider that the interests of His Majesty’s Subjects, particularly those residing in the Inferior District of *Saint Francis*, imperiously demand that the accusations brought against Mr. Justice *Fletcher* should be thoroughly investigated at the opening of the ensuing Session, and such proceedings thereon had as the nature of the accusations and the Evidence offered will call for.

Resolved,

Feuille 7, Lignes 26 et 27.—Retranchez “le dit James
“ *Porteous*,” et insérez “les
“ Habitans du dit Village de
“ *Sainte Rose*.”

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été accordé par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur amendement.

Un Bill grossoyé qui approprie une certaine somme d’argent y mentionnée, aux fins d’agrandir et améliorer l’Edifice où se tiennent les Sessions de la Législature, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit “ Acte
“ qui approprie une certaine somme d’argent, y men-
“ tionnée, aux fins d’agrandir et améliorer l’Edifice où
“ se tiennent les Sessions de la Législature, et qui pour-
“ voit aux moyens d’acquérir pour la Province la Pro-
“ priété du Palais Episcopal de *Québec*, et des terrains
“ en dépendant.”

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour approprier une certaine somme d’argent, y mentionnée, à l’encouragement de l’Agriculture, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour l’incorporation du Ministre et des Syndics de l’Eglise de *Saint André* dans la Cité de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s’ajournera, elle s’ajourne à Demain à Dix Heures du matin.

Ordonné, Que l’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, perdu par l’ajournement de la Chambre le Neuvième du courant, soit rétabli, et que Demain cette Chambre se formera en le dit Comité.

Mr. *Duval*, du Comité spécial nommé pour continuer l’Enquête et les procédés sur la Pétition de *Silas Horton Dickerson*, conformément à l’ordre de cette Chambre de la dernière Session, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a examiné le témoignage qui a été rendu devant lui au soutien de la Requête de *Silas Horton Dickerson*, ainsi que les Documents soumis au Comité, nommé par la Chambre dans la dernière Session, mais votre Comité, considérant l’état avancé de la Session, ne croit pas devoir recommander à la Chambre l’adoption d’aucune démarche pour le présent, mais il considère que les intérêts des sujets de Sa Majesté et particulièrement de ceux qui résident dans le District de *Saint François*, exigent impérieusement que les accusations portées contre Mr. le Juge *Fletcher* subissent une investigation pleine et entière à l’ouverture de la prochaine Session, et que les mesures que la nature des accusations et du témoignage offert requerront soient alors adoptées.

Résolu,

Bill pour agrandir l’Edifice où se tiennent les Sessions de la Législature passé.

Bill concernant l’Agriculture passé.

Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l’Eglise de St. André à Québec passé.

Ajournement.

Comité sur le Bill du Marché de St. Roch rétabli.

Rapport du Comité pour continuer l’Enquête sur la Pétition de S. H. Dickerson.

Resolved, That this House doth concur with the Special Committee in the said Report.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Elementary Education Bill read the second time;

A Bill to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, concerning Elementary Education, and to make further provision for the Instruction of Youth, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté à l'égard de l'Éducation Élémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse a été lu une seconde fois.

Bill concernant l'Éducation Élémentaire lu la seconde fois;

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considered;

Mr. *Lalorrière* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. *Lalorrière* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

considéré.

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

reported;

And Mr. *Lalorrière* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Et Mr. *Lalorrière* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

rapporté;

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Resolutions on Public Accounts, Estimate, &c. reported;

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Public Accounts for the year one thousand eight hundred and twenty-nine, the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty, and other references, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's table, as followeth:

Mr. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur les Rapports du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Publics pour l'année Mil huit cent vingt-neuf, l'Estimation pour l'année Mil huit cent trente, et autres références, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport de Résolutions sur les Comptes Publics, Estimation, etc.

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That, before entering upon the consideration of the Estimate submitted of the Expenses of the Civil Government of the Province for the current year, it is expedient to declare that this House proceeds thereon only in the confident hope that an adjustment of the Financial Question which has given rise to so much controversy in this Province, will be speedily effected, in a manner satisfactory to this House, and that the inherent right of the people of this Province to control, by means of their Representatives, the application and expenditure of all the monies levied in the Province for the public uses thereof, will be fully acknowledged and permanently established.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'avant d'entrer dans la considération de l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, pour l'année courante, soumise à cette Chambre, il est expédient de déclarer que cette Chambre ne procède sur icelle, que dans la ferme espérance où elle est, que la question des Finances qui a donné lieu à tant de débats en cette Province, va être promptement ajustée d'une manière satisfaisante pour cette Chambre, et que le droit inhérent qu'a le peuple de cette Province de contrôler, par le moyen de ses Représentans, l'affectation et la dépense de tous les deniers perçus dans la Province, pour les usages publics d'icelle, sera pleinement reconnu et établi d'une manière permanente.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is further expedient to declare that this House enters upon the consideration of the said Estimate, in the hope that the grievances complained of by the Inhabitants of this Province, in their humble Petitions to His Majesty and both Houses of the Parliament of the United Kingdom, and reported on by a Committee of the House of Commons, on the twenty-second of July one thousand eight hundred and twenty-eight, will be fully redressed, and that His Majesty's Government will give their entire effect to the recommendations of the said Committee; but particularly that a more independent character and a closer connection with the interests of the Colony be given to the Legislative Council of the Province, and that the Judges cease to be involved in the political business of the said Council, and to hold seats in the Executive Council, to the end, that His Majesty's faithful subjects in this Colony be secured in the inestimable benefits of a constitutional legislative power, cooperating for its peace, welfare and good government, and an Administration of Justice enlightened and independent, and in no way exposed to the suspicion of political bias or interested considerations.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est en outre expédient de déclarer que cette Chambre entre dans la considération de la dite Estimation, dans l'espoir que les griefs dont se sont plaints les Habitans de cette Province dans leurs humbles Pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement du Royaume-Uni, et sur lesquels un Comité de la Chambre des Communes fit rapport le vingt-deux Juillet mil huit cent vingt-huit, seront pleinement redressés, et que le Gouvernement de Sa Majesté donnera leur entier effet aux recommandations du dit Comité, mais surtout qu'il sera donné au Conseil Législatif de cette Province un caractère plus indépendant et une liaison d'intérêts plus étroite avec la Colonie, et que les Juges cesseront d'être mêlés dans les affaires politiques du dit Conseil et d'être membres du Conseil Exécutif, afin d'assurer aux fidèles sujets de Sa Majesté en cette Colonie les avantages inappréciables d'un pouvoir législatif constitutionnel, coopérant à la paix, au bien-être et au bon gouvernement d'icelle, et d'une administration de la justice éclairée et indépendante, et qui ne soit nullement exposée à faire naître le soupçon qu'elle ne soit mue par des préjugés politiques ou des considérations d'intérêt personnel.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is further expedient to declare that the duties of this House cannot be fully and successfully performed, and the people whom they represent be sufficiently secured against the abuses of power in high public officers, without a competent and independent tribunal within the Province, before whom impeachments

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est en outre expédient de déclarer, que cette Chambre ne peut remplir ses devoirs avec plénitude ni succès, non plus que le peuple qu'elle représente avoir des garanties suffisantes contre les abus du pouvoir de la part des hauts fonctionnaires publics, sans qu'il existe en cette Province un tribunal compétent et indépendant, pour

ments by this House may be heard and determined according to parliamentary usage, and a real and efficient responsibility and accountability be established in offices of high public trust.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to declare that this House proceeds on the consideration of the said Estimate with an intimate conviction of the earnest efforts of His Excellency the Administrator of the Government, to establish an impartial, conciliatory and constitutional system of Government in this Province, and to remedy, as far as depends upon him, the grievances and abuses of which His Majesty's subjects in this Province and this House, have had reason to complain.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That this House renews and repeats the Resolutions mentioned and contained in the Entry of the Journal of this House, of the Tenth February one thousand eight hundred and twenty-nine, referred to this Committee.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four thousand five hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to enable His Majesty to pay the Salary of the Governor in Chief, for the year one thousand eight hundred and thirty.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand five hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards paying the Salary of the Lieutenant Governor, for the same period.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards paying the Salary of the Secretary of the Governor in Chief, for the same period.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards defraying the Salary of the Assistant Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and sixty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards defraying the Salaries of two Assistants in the Office to the Secretary of the Governor in Chief, for the same period.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards defraying the Salary of the Keeper of the Offices of the Secretary of the Governor in Chief, for the same period.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards defraying the Salary of the Messenger in the Office of the Governor's Secretary, for the same period.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty one pounds one shilling and three pence Sterling, be granted to His Majesty, towards defraying the Salary of the Extra Messenger in the Office of the Governor's Secretary, for the same period.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand one hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards paying the Postages of the Civil Secretary's Offices, for the same period.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and

pour entendre et juger, selon l'usage parlementaire, les accusations que cette Chambre pourra porter devant lui ; et afin qu'il soit établi un système de responsabilité et de comptabilité réelle et efficace, à l'égard des fonctionnaires chargés d'emplois publics importants et de confiance.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient de déclarer que cette Chambre procède à la considération de la dite Estimation, dans l'intime conviction où elle est que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement fait tous ses efforts pour établir en cette Province un système de Gouvernement impartial, conciliatoire et constitutionnel, et pour remédier, autant qu'il dépendra d'elle, aux griefs et aux abus dont les sujets de Sa Majesté en cette Province, aussi bien que cette Chambre, ont eu raison de se plaindre.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que cette Chambre renouvelle et répète les Résolutions mentionnées et contenues dans l'Entrée du Journal de cette Chambre du Dix Février mil huit cent vingt-neuf, référée à ce Comité.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gouverneur-en-chef, pour l'année mil huit cent trente.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Lieutenant Gouverneur, pour le même période.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Secrétaire du Gouverneur-en-chef, pour le même période.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Assistant Secrétaire du Gouverneur-en-chef, pour le même période.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de deux Assistans dans le Bureau du Secrétaire du Gouverneur-en-chef, pour le même période.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des Bureaux du Secrétaire du Gouverneur-en-chef, pour le même période.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Messenger dans le Bureau du Secrétaire du Gouverneur, pour le même période.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante et une livres un sheling et trois deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Messenger Extraordinaire dans le Bureau du Secrétaire du Gouverneur, pour le même période.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Port des Lettres du Bureau du Secrétaire Civil, pour le même période.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres sterling soit

and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards paying the Expense of Stationery, Printing, Extra Writing, Translations and other contingent Expenses for the Office of the Governor's Secretary, for the same period.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, towards paying the Salary of the Auditor of Land Patents, for the same period.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty four pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the rent of an Office for registering Grants of Crown Lands, for the same period.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Contingencies of the Provincial Secretary's Office, for the same period.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay an allowance for a Messenger for the Provincial Secretary's Office, for the same period.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty five pounds twelve shillings and seven pence Sterling, be granted to His Majesty, to pay Expenses incurred in providing furniture for the Provincial Secretary's Office, and for further necessary alterations in his Office, for the same period.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and thirty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the allowances for Three Residents on the Island of *Anticosti*, for the same period.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and ninety five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Rent of the Building used as Offices for the Civil Departments of Government, for the same period.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the allowance to the Keeper of the Offices of the Civil Departments of Government, for the same period.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the contingent Expenses attending the care of the Offices of the Civil Government, for the same period.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for the purchase of Fuel for the use of the Civil Offices of Government, for the same period.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salary of the Receiver General, for the same period.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the allowance to the Receiver General, for a Clerk, for the same period.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salary of the Inspector General of Public Provincial Accounts, for the same period.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the allow-

soit accordée à Sa Majesté, pour payer la dépense de papeterie, impression, écritures extraordinaires, traductions et autres dépenses contingentes pour le Bureau du Secrétaire du Gouverneur, pour le même période.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Auditeur des Patentes des Terres, pour le même période.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante quatre livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Loyer d'un Bureau, pour enrégistrer les Patentes des Terres de la Couronne, pour le même période.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les contingens du Bureau du Secrétaire Provincial, pour le même période.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer une allowance pour un Messenger du Bureau du Secrétaire Provincial, pour le même période.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq livres douze schellings et sept deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses encourues pour meubles fournis pour le Bureau du Secrétaire Provincial et pour d'autres changemens nécessaires dans son Bureau, pour le même période.

21. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour les appointemens de trois Résidens sur l'Île d'*Anticosti*, pour le même période.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatrevingt-quinze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Loyer de la bâtisse servant de Bureau pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour le même période.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour le même période.

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes relativement au soin des Bureaux du Gouvernement Civil, pour le même période.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de Bois de Chauffage pour les Bureaux Civils du Gouvernement, pour le même période.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Receveur-Général, pour le même période.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer une allowance au Receveur-Général pour un Commis, pour le même période.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, pour le même période.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer une allowance à l'Inspecteur-Général

allowance to the Inspector General of Provincial Accounts, for a Clerk, for the same period.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Nine hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salaries of nine Executive Councillors, for the same period.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salary of the Registrar and Clerk of the Executive Council, and for Printing, Stationery, and other Contingent Expenses, for the same period.

32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and eighty-two pounds ten shillings Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salary of the Assistant Clerk of the Executive Council, for the same period.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salary of the Messenger of the Executive Council, for the same period.

34. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Salary of the Door Keeper and Office Servant of the Executive Council, for the same period.

35. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Nine hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Speaker of the Legislative Council, for the same period.

36. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Legislative Council, for the same period.

37. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk Assistant of the Legislative Council, for the same period.

38. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Writing Clerk of the Legislative Council, for the same period.

39. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and eighty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Law Clerk to the Legislative Council, for the same period.

40. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighty-one pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Master in Chancery, for the same period.

41. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and thirty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Gentleman Usher of the Black Rod, for the same period.

42. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ninety pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sergeant at Arms of the Legislative Council, for the same period.

43. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-two pounds eight shillings Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger of the Legislative Council, for the same period.

44. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee,

Général des Comptes Publics Provinciaux pour un Commis, pour le même période.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de neuf Conseillers Exécutif, pour le même période.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier du Conseil Exécutif, et pour impression, papeterie et autres dépenses contingentes, pour le même période.

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingt-deux livres dix schelings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier-Assistant du Conseil Exécutif, pour le même période.

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Messenger du Conseil Exécutif, pour le même période.

34. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Portier et Domestique du Bureau du Conseil Exécutif, pour le même période.

35. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Orateur du Conseil Législatif, pour le même période.

36. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier du Conseil Législatif, pour le même période.

37. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier-Assistant du Conseil Législatif, pour le même période.

38. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Clerc Ecrivain du Conseil Législatif, pour le même période.

39. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier en Loi du Conseil Législatif, pour le même période.

40. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatrevingt-une livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Maître en Chancellerie, pour le même période.

41. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gentilhomme Huissier de la Verge-Noire, pour le même période.

42. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatrevingt-dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Sergent d'Armes du Conseil Législatif, pour le même période.

43. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-deux livres huit schelings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Messenger du Conseil Législatif, pour le même période.

44. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme

mittee, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Door-keeper of the Legislative Council, for the same period.

45. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty-nine pounds ten shillings Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Apartments of the Legislative Council, for the same period.

46. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three thousand five hundred and sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Legislative Council, for the same period.

47. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Rent of the Bishop's Palace, for the same period.

48. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Nine hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Speaker of the House of Assembly, for the same period.

49. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the House of Assembly, for the same period.

50. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk Assistant of the House of Assembly, for the same period.

51. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and eighty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the English Translator to the House of Assembly, for the same period.

52. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and eighty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the French Translator to the House of Assembly, for the same period.

53. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and eighty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Law Clerk of the House of Assembly, for the same period.

54. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ninety pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sergeant at Arms of the House of Assembly, for the same period.

55. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty-nine pounds ten shillings Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Apartments of the House of Assembly, for the same period.

56. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Crown in Chancery, for the same period.

57. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eight thousand five hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the House of Assembly, for the same period.

58. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand five hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Chief Justice of the Province, for the same period.

59. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand one hundred

somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Portier du Conseil Législatif, pour le même période.

45. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf livres dix schelings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des appartemens du Conseil Législatif, pour le même période.

46. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, pour le même période.

47. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer le loyer de l'Evêché, pour le même période.

48. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Orateur de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

49. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

50. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier-Assistant de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

51. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingts livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Traducteur Anglais de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

52. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingts livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Traducteur Français de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

53. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatrevingts livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier en Loi de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

54. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatrevingt-dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Sergent d'Armes de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

55. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf livres dix schelings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des appartemens de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

56. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour le même période.

57. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

58. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge en Chef de la Province, pour le même période.

59. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille cent livres sterling soit accordée

hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Chief Justice for the District of *Montreal*, for the same period.

60. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five thousand four hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of the Six Puisne Judges, for the same period.

61. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Nine hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Provincial Judge of *Three-Rivers*, for the same period.

62. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of Two Provincial Judges, for the same period.

63. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and seventy-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for Circuits, for the same period.

64. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Judge of the Court of Vice Admiralty, provided he receive no Fees of Office, for the same period.

65. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Attorney General, for the same period.

66. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Solicitor General, for the same period.

67. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of *Quebec*, for the same period.

68. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of *Montreal*, for the same period.

69. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of *Three-Rivers*, for the same period.

70. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four pounds ten shillings Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Sheriff of *Three-Rivers* for Disbursements imposed by the Act Ninth, *George* the Fourth, Chapter Six, for the same period.

71. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Gaspé*, for the same period.

72. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Saint Francis*, for the same period.

73. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighty-one pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowances to the Sheriffs of *Quebec*, *Montreal* and *Three-Rivers*, for Three Executioners, for the same period.

74. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ten pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Travelling Expenses of the Sheriff of *Gaspé*, for the same period.

accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge en Chef pour le District de *Montreal*, pour le même période.

60. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de six Juges Puisnés, pour le même période.

61. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge Provincial des *Trois-Rivières*, pour le même période.

62. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de deux Juges Provinciaux, pour le même période.

63. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les allowances pour Cours de Tournées, pour le même période.

64. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge de la Cour de Vice-Amirauté, pourvu qu'il ne reçoive aucun honoraire d'office, pour le même période.

65. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Procureur-Général, pour le même période.

66. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Solliciteur-Général, pour le même période.

67. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif de *Quebec*, pour le même période.

68. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif de *Montreal*, pour le même période.

69. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif des *Trois-Rivières*, pour le même période.

70. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre livres dix schellings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les déboursés du Shérif des *Trois-Rivières*, imposé par l'Acte neuvième *George* Quatre, chapitre six, pour le même période.

71. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Gaspé*, pour le même période.

72. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Saint François*, pour le même période.

73. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-et-une livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les allowances aux Shérifs de *Quebec*, *Montreal* et *Trois-Rivières*, pour trois Exécuteurs de la Haute Justice, pour le même période.

74. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses de voyages du Shérif de *Gaspé*, pour le même période.

75. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of *Quebec*, for the same period.

76. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of *Montreal*, for the same period.

77. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of *Three-Rivers*, for the same period.

78. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of the District of *Gaspé*, for the same period.

79. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Court and of the Peace at *Gaspé*, and for Travelling Expenses, for the same period.

80. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the three Clerks of the Crown at *Quebec*, *Montreal* and *Three-Rivers*, for the same period.

81. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Court of Appeals, for the same period.

82. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Six pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for Stationery to the Clerk of the Court of Appeals, for the same period.

83. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty seven pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Usher of the Court of Appeals, for the same period.

84. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts of *Quebec*, for the same period.

85. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Forty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Montreal*, for the same period.

86. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Court at *Three-Rivers*, for the same period.

87. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Quebec*, for the same period.

88. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Montreal*, for the same period.

89. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-seven pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the

75. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire de *Québec*, pour le même période.

76. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire de *Montréal*, pour le même période.

77. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire des *Trois-Rivières*, pour le même période.

78. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire du District de *Gaspé*, pour le même période.

79. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Cour et de la Paix à *Gaspé*, et pour frais de voyages, pour le même période.

80. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens des trois Greffiers de la Couronne à *Québec*, *Montréal* et *Trois-Rivières*, pour le même période.

81. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Cour d'Appel, pour le même période.

82. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance pour Papeterie au Greffier de la Cour d'Appel, pour le même période.

83. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Huissier de la Cour d'Appel, pour le même période.

84. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours à *Québec*, pour le même période.

85. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours à *Montréal*, pour le même période.

86. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire de l'Interprète de la Cour aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

87. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Connétable à *Québec*, pour le même période.

88. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Connétable à *Montréal*, pour le même période.

89. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de

the Salary of the High Constable at *Three-Rivers*, for the same period.

90. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts at *Quebec*, for the same period.

91. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighteen pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Tipstaff at *Quebec*, for the same period.

92. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-eight pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier and Tipstaff at *Montreal*, for the same period.

93. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier and Tipstaff at *Three-Rivers*, for the same period.

94. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty-four pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at *Quebec*, for the same period.

95. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy-two pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper and Housekeeper of the Court House at *Montreal*, for the same period.

96. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at *Three-Rivers*, for the same period.

97. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court Hall and Gaol at *New-Carlisle*, for the same period.

98. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol and Court Hall at *Percé*, for the same period.

99. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighteen pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court Hall at *Sherbrooke*, for the same period.

100. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Quebec*, for the same period.

101. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy-two pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Gaoler at *Quebec*, to pay two Turnkeys, for the same period.

102. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Montreal*, for the same period.

103. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy-two pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Gaoler at *Montreal*, to pay two Turnkeys, for the same period.

104. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty-five pounds Sterling,

du Grand Connétable aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

90. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Crieur des Cours à *Québec*, pour le même période.

91. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Huissier à Baguette à *Québec*, pour le même période.

92. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-huit livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Crieur et Huissier à Baguette à *Montréal*, pour le même période.

93. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Crieur et Huissier à Baguette aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

94. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice à *Québec*, pour le même période.

95. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien et de la Gardienne de la Cour de Justice à *Montréal*, pour le même période.

96. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

97. *Résolu*, que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice et Prison à *New-Carlisle*, pour le même période.

98. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison et Cour de Justice à *Percé*, pour le même période.

99. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice à *Sherbrooke*, pour le même période.

100. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison à *Québec*, pour le même période.

101. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, comme une allowance au Geolier à *Québec*, pour payer deux Guichetiers, pour le même période.

102. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison à *Montréal*, pour le même période.

103. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, comme une allowance au Geolier à *Montréal*, pour deux Guichetiers, pour le même période.

104. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq livres sterling

Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Gaoler at *Three-Rivers*, for the same period.

105. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty to defray the Allowance to the Gaoler at *Three-Rivers*, to pay one Turnkey, for the same period.

106. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Sherbrooke*, for the same period.

107. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician to the Gaol at *Quebec*, for the same period.

108. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician to the Gaol at *Montreal*, for the same period.

109. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician to the Gaol at *Three-Rivers*, for the same period.

110. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two thousand three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Law Officers of the Crown, for the same period.

111. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Sheriff of *Quebec*, for the same period.

112. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Sheriff of *Montreal*, for the same period.

113. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Sheriff of *Three-Rivers*, for the same period.

114. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Sheriff of *Gaspé*, for the same period.

115. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Sheriff of *Saint Francis*, for the same period.

116. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and twenty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Coroner at *Quebec*, for the same period.

117. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Coroner at *Montreal*, for the same period.

118. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Coroner at *Three-Rivers*, for the same period.

119. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ten pounds Sterling,

sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Geolier aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

105. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, comme une allowance au Geolier aux *Trois-Rivières*, pour payer un Guichetier, pour le même période.

106. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison à *Sherbrooke*, pour le même période.

107. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Médecin de la Prison à *Québec*, pour le même période.

108. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Médecin de la Prison à *Montréal*, pour le même période.

109. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Médecin de la Prison aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

110. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes contingens des Officiers en Loi de la Couronne, pour le même période.

111. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille deux cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Shérif de *Québec*, pour le même période.

112. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Shérif de *Montréal*, pour le même période.

113. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Shérif des *Trois-Rivières*, pour le même période.

114. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Shérif de *Gaspé*, pour le même période.

115. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Shérif de *Saint François*, pour le même période.

116. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Coronaire à *Québec*, pour le même période.

117. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Coronaire à *Montréal*, pour le même période.

118. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Coronaire aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

119. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix livres sterling soit accordée

ling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Coroner at *Gaspé*, for the same period.

120. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Crown at *Quebec*, for the same period.

121. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and forty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Crown at *Montreal*, for the same period.

122. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Crown at *Three Rivers*, for the same period.

123. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Prothonotaries of *Quebec*, for the same period.

124. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Prothonotaries of *Montreal*, for the same period.

125. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Prothonotary at *Three Rivers*, for the same period.

126. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Prothonotary at *Saint Francis*, for the same period.

127. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerks of the Peace at *Quebec*, and for Police purposes; the latter of which is to be disbursed by the Clerks of the Peace under the direction of the Magistrates, for the same period.

128. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Peace at *Montreal*, and for Police purposes at *Montreal*; the latter of which is to be disbursed by the Clerk of the Peace under the direction of the Magistrates, for the same period.

129. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Peace at *Three Rivers*, and for Police purposes at *Three Rivers*; the latter of which to be disbursed by the Clerk of the Peace under the direction of the Magistrates, for the same period.

130. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Peace at *Gaspé*, and for Police purposes at *Gaspé*; the latter of which to be disbursed by the Clerk of the Peace under the direction of the Magistrates, for the same period.

131. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Clerk of the Peace and for Police purposes at *Sherbrooke*; the latter of which to be disbursed by the Clerk of the Peace under the direction of the Magistrates, for the same period.

cordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Coronaire à *Gaspé*, pour le même période.

120. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Couronne à *Québec*, pour le même période.

121. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quarante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Couronne à *Montréal*, pour le même période.

122. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Couronne aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

123. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes des Protonotaires de *Québec*, pour le même période.

124. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes des Protonotaires de *Montréal*, pour le même période.

125. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Protonotaire aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

126. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Protonotaire à *Saint François*, pour le même période.

127. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes des Greffiers de la Paix à *Québec* et pour des objets de Police; ceux-ci devant être payés par les Greffiers de la Paix, sous la direction des Magistrats, pour le même période.

128. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Paix à *Montréal* et pour des objets de Police à *Montréal*; ceux-ci devant être payés par le Greffier de la Paix, sous la direction des magistrats, pour le même période.

129. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Paix aux *Trois-Rivières* et pour des objets de Police aux *Trois-Rivières*; ceux-ci devant être payés par le Greffier de la Paix, sous la direction des magistrats, pour le même période.

130. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Paix à *Gaspé*, et pour des objets de police à *Gaspé*; ceux-ci devant être déboursés par le Greffier de la Paix, sous la direction des Magistrats, pour le même période.

131. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du Greffier de la Paix, et pour des objets de police à *Sherbrooke*; ceux-ci devant être payés par le Greffier de la Paix, sous la direction des Magistrats, pour le même période.

132. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of serving Subpœnas at *Montreal*, and for charge of Crown Witnesses, for the same period.

133. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of serving Subpœnas at *Quebec*, and for charge of Crown Witnesses, for the same period.

134. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of serving Subpœnas at *Three Rivers*, and for charge of Crown Witnesses, for the same period.

135. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expense of the attendance of Needy Crown Witnesses at *Montreal*, for the same period.

136. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expense of the attendance of Needy Crown Witnesses at *Quebec*, for the same period.

137. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Seventy five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expense of the attendance of Needy Crown Witnesses at *Three Rivers*, for the same period.

138. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and three pounds eighteen shillings and ten pence Sterling, be granted to His Majesty, to pay the Sheriffs of *Quebec* and *Montreal*, Expenses incurred in forming Lists of Jurors in their Districts, for the same period.

139. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding one pound eighteen shillings and three pence Sterling, be granted to His Majesty, for the Clerk of the Court of Appeals for a Register for the Court, for the same period.

140. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Provincial Secretary, for the same period.

141. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Dunn*, for the same period.

142. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Baby*, for the same period.

143. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to *Herman Witsius Ryland*, for the same period.

144. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Sir *George Pownall*, for the same period.

145. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Elmsley*, for the same period.

146. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Taylor*, for the same period.

147. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be

132. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas deux cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de service de *supœnas* à *Montréal*, et charges des témoins de la Couronne, pour le même période.

133. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas cent livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de *supœnas* à *Québec*, et pour charges des témoins de la Couronne, pour le même période.

134. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas soixante et quinze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de service de *supœnas* aux *Trois-Rivières*, et pour charges des témoins de la Couronne, pour le même période.

135. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas cinq cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de comparution de témoins indigens de la Couronne à *Montréal*, pour le même période.

136. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas deux cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de comparution de témoins indigens de la Couronne à *Québec*, pour le même période.

137. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas soixante et quinze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de la comparution de témoins indigens de la Couronne aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

138. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas deux cent trois livres dix-huit shelings et dix deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Shérifs de *Québec* et de *Montréal*, des dépenses encourues pour former les Listes des Jurés dans leurs Districts, pour le même période.

139. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas une livre dix-huit shelings et trois deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour le Greffier de la Cour d'Appel pour un Régître pour la Cour, pour le même période.

140. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas quatre cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Appointemens du Secrétaire de la Province, pour le même période.

141. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas deux cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Dunn*, pour le même période.

142. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Baby*, pour le même période.

143. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas trois cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Herman Witsius Ryland*, pour le même période.

144. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas trois cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Sir *George Pownall*, pour le même période.

145. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas deux cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Elmsley*, pour le même période.

146. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Taylor*, pour le même période.

147. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excedant pas cinquante livres sterling soit

be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Le Muistre*, for the same period.

148. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-one pounds twelve shillings Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to the Misses *Delouvière*, for the same period.

149. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-six pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Rottot*, for the same period.

150. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to *Henry Harwood*, for the same period.

151. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Miss *Finlay*, for the same period.

152. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighteen pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Miss *Desbarats*, for the same period.

153. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eighteen pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Miss *McKay*, for the same period.

154. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twelve pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to the Widow *Sauvageau*, for the same period.

155. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to the two Misses *Montizambert*, at the rate of ten pounds Sterling each, for the same period.

156. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to the three Misses *Launière*, at ten pounds Sterling each, for the same period.

157. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Five pounds Sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to Mrs. *Schindler*, for the same period.

158. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Surveyor General, for the same period.

159. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and eighty-two pounds ten shillings Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the First Clerk in the Office of the Surveyor General, for the same period.

160. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Second Clerk in the Office of the Surveyor General, for the same period.

161. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Surveyor General; to wit, Forty pounds for Office Servant, and twenty pounds for Stationery, for the same period.

162. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ten pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Surveyor General for Postages, for the same period.

163. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling,

soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Lemuistre*, pour le même période.

148. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-une livres douze schelings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension des Demoiselles *Delouvière*, pour le même période.

149. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente six livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Rottot*, pour le même période.

150. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de *Henry Harwood*, pour le même période.

151. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Mademoiselle *Finlay*, pour le même période.

152. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Mademoiselle *Desbarats*, pour le même période.

153. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Mademoiselle *McKay*, pour le même période.

154. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas douze livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de la Veuve *Sauvageau*, pour le même période.

155. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de deux Demoiselles *Montizambert*, à raison de dix livres sterling chacune, pour le même période.

156. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension des trois Demoiselles *Launière*, à dix livres sterling chacune, pour le même période.

157. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la pension de Madame *Schindler*, pour le même période.

158. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

159. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt deux livres dix schelings sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Appointemens du premier Commis dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

160. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du second Commis dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

161. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer une allowance à l'Arpenteur Général; savoir: quarante livres pour Domestique du Bureau, et vingt livres pour Papétoirie, pour le même période.

162. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour une allowance à l'Arpenteur Général, pour Port de Lettres, pour le même période.

163. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres sterling

Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses for Surveys, for the same period.

164. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Adjutant General of Militia, for the year one thousand eight hundred and thirty.

165. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Deputy Adjutant General of Militia, for the same period.

166. *Resolved*. That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Provincial Aide-de-Camp for the same period.

167. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty-three pounds three shillings and nine pence Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Clerk in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period.

168. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Sixty pounds four shillings and six pence Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Messenger in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period.

169. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of Stationery, Printing and Postages in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period.

170. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the aforesaid Salaries and Contingencies for the Militia Staff, ought to be and are only granted, and to be paid in the event of any Act or Acts being passed during the present Session for regulating the Militia of the Province.

171. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer of *Quebec*, for the same period.

172. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer of *Montreal*, for the same period.

173. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ninety pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer of *Three Rivers*, for the same period.

174. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Fifty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Surveyor of Highways in the District of *Gaspé*, for the same period.

175. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Sixty pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector of Chimnies at *Quebec*, for the same period.

176. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twenty-five pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector of Chimnies at *Three Rivers*, for the same period.

177. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Eight hundred pounds sterling

ling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes pour arpentages, pour le même période.

164. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Adjutant Général de Milice, pour l'année mil huit cent trente.

165. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Député Adjutant Général de Milice, pour le même période.

166. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Aide de Camp Provincial, pour le même période.

167. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois livres trois shelings et neuf deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Commis dans le Bureaux de l'Adjutant Général de Milice, pour le même période.

168. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante livres quatre shelings et six deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Messager dans le Bureau de l'Adjutant Général de Milice, pour le même période.

169. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cens livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes de Papétrie, Impressions et Port de Lettres dans le Bureau de l'Adjutant Général de Milice, pour le même période.

170. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les appointemens et contingens ci-dessus de l'Etat Major de la Milice ne doivent être et seront accordés seulement et payés, que dans le cas ou un Acte ou des Actes seront passé dans cette Session pour régler la Milice de cette Province.

171. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Voyer de *Québec*, pour le même période.

172. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Voyer de *Montréal*, pour le même période.

173. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Voyer aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

174. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Chemins dans le District de *Gaspé*, pour le même période.

175. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Cheminées à *Québec*, pour le même période.

176. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Cheminées aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

177. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas huit cens livres sterling soit

Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of Printing the Laws, for the same period.

178. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three thousand five hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of repairs of Public Buildings belonging to Government, and keeping Winter Roads in repair, for the same period.

179. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Thirty-nine pounds twelve shillings and ten pence Sterling, be granted to His Majesty, to defray an excess of Expenditure of the Commissioners for repairing the Gaol at *Montreal*, above the appropriation by the Act Fifty-ninth *George* the Third, chapter nineteen.

180. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ninety pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Terrars of the King's Domain, for the same period.

181. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Commission of the Inspector General of the King's Domain, for the same period.

182. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to pay a Salary of Fifty pounds to each of the established Tide-Waiters at the Port of *Quebec*, for the year one thousand eight hundred and twenty-nine.

183. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to pay a Salary to the Established Tide-Waiters at *Quebec*, for the year one thousand eight hundred and thirty.

184. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That an Allowance not exceeding Five shillings Currency per day, be in future made to the Tide-Waiters, during the time they are actually employed on board Vessels.

185. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Twelve pounds ten shillings Currency, be granted to His Majesty, to pay the actual amount of Expense incurred by the Collector at *Saint John's*, in remitting Duties to the Receiver General, during the year one thousand eight hundred and twenty-nine.

186. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Ten pounds eight shillings and nine pence Currency, be granted to His Majesty, to pay the actual Expense incurred by the Collector at *Coteau du Lac*, in remitting Duties to the Receiver General, in the year one thousand eight hundred and twenty-nine.

187. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to be placed at the disposal of His Excellency the Administrator of the Government, to enable His Excellency to cause Copies of the Act of Parliament relating to the Inland Trade, and Instructions and Forms of Accounts, and other necessary Documents to be printed and transmitted to the several Collectors of the Inland Ports.

188. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that the Custom House at *Coteau du Lac*, be kept open for the transaction of Public Business from sunrise to sunset, during the time that the Navigation is open.

189. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to reimburse so much advanced by His Excellency the Administrator

soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'impression des Loix, pour le même période.

178. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes des réparations aux Edifices publics, dépendant du Gouvernement, et pour l'entretien des Chemins d'Hiver en bon ordre, pour le même période.

179. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf livres douze shillings et dix deniers sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer un surplus de la Dépense des Commissaires pour réparer la Prison de *Montréal*, en sus de l'appropriation par l'Acte de la cinquante-neuvième *George* Trois, Chapitre dix-neuf.

180. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier du Terrier du Domaine du Roi, pour le même période.

181. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Commission de l'Inspecteur Général du Domaine du Roi, pour le même période.

182. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer un salaire de cinquante livres à chacun des Officiers Vérificateurs établis au Port de *Québec*, pour l'année mil huit cent vingt-neuf.

183. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer un salaire aux Officiers Vérificateurs établis à *Québec*, pour l'année mil huit cent trente.

184. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une allowance n'excédant pas cinq shillings courant, par jour, soit faite à l'avenir aux Officiers Vérificateurs, durant le tems qu'ils seront employés à bord des Vaisseaux.

185. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas douze livres dix shillings courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer le montant actuel des Dépenses encourues par le Collecteur à *Saint Jean*, pour transmettre les Droits au Receveur Général, durant l'année mil huit cent vingt-neuf.

186. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix livres huit shillings et neuf deniers courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Dépense actuelle encourue par le Collecteur au *Coteau du Lac*, pour transmettre les Droits au Receveur Général, dans l'année mil huit cent vingt-neuf.

187. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant soit accordée à Sa Majesté, et soit mise à la disposition de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour mettre Son Excellence en état de faire imprimer des Copies de l'Acte du Parlement relatif au Commerce Intérieur, et des Instructions et Formes de Comptes, et autres Documents nécessaires, le tout pour être transmis aux différens Collecteurs des Ports intérieurs.

188. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient que la Douane au *Coteau du Lac* soit tenue ouverte pour la transaction des Affaires publiques, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, pendant le tems que la navigation est ouverte.

189. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres courant soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser pareille somme avancée par Son Excellence l'Administrateur

of the Government, for repairs done at the Court House in the City of *Quebec*.

190. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, to continue and complete the repairs at the Court House in the City of *Quebec*.

191. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One thousand pounds Sterling, be granted to His Majesty, to be applied in payment of such necessary and unavoidable Expenses as may be required for furthering the Public Business in the Offices of Government, during the current year.

192. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding Sixty pounds eight shillings and six pence Currency, be granted to His Majesty, to pay the Balance of the Expenses incurred by *Edward Larue*, for distributing the Laws of last Session.

193. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to pay the Arbitrator appointed on behalf of this Province, for the apportionment of Duties to the Province of *Upper Canada*, under Authority of the Act of Parliament, Third, *George Fourth*, chapter one hundred and nineteen.

194. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Sum, not exceeding One hundred and twenty pounds nine shillings and six pence Currency, be granted to His Majesty, to pay a similar amount due by the Commissioners appointed to explore the Country lying between the Rivers *Saint Maurice* and *Ottawa*, for Expenses incurred over and above the Sum voted by the Act Ninth, *George Fourth*, chapter twenty-nine.

Ordered, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yeas 24
Nays 2

So it was carried in the affirmative.

The second and third of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each:

Yeas 26
Nays 1

So they were carried in the Affirmative.

The Fourth of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas
Messieurs *Dessaulles, Leslie, Mulhiot, Quesnel, Viger, Quirouet, Blanchet, Heriot, Boissonnault, Proulx, Cannon, Laterrière, De St. Ours, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueur, Mousseau, Bureau, Fortin, Bourdages, Neilson, Duval, Young, Larue, Amiot and Clouet, (26.)*

Nays

Mr. *Borgia, (1.)*

So it was carried in the Affirmative.

The Fifth and Sixth of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The Seventh of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The

trateur du Gouvernement, pour réparations faites à la Cour de Justice dans la Cité de *Québec*.

190. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres courant soit accordée à Sa Majesté, pour continuer et compléter les Réparations à la Cour de Justice dans la Cité de *Québec*.

191. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille livres courant soit accordée à Sa Majesté, pour être employée au paiement de telles dépenses nécessaires et inévitables, qui pourront être requises pour expédier les Affaires publiques dans les Bureaux du Gouvernement, durant la présente année.

192. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante livres huit schellings et six deniers courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer la balance des Dépenses encourues par *Edouard Larue*, pour distribuer les Lois de la dernière Session.

193. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent livres courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'Arbitre nommé de la part de cette Province pour la proportion des Droits à la Province du *Haut-Canada*, sous l'autorité de l'Acte du Parlement de la troisième *George Quatre*, Chapitre cent dix-neuf.

194. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent vingt livres neuf schellings et six deniers courant soit accordée à Sa Majesté, pour payer pareille somme due par les Commissaires nommés pour explorer le Pays situé entre les Rivières *Saint Maurice* et *Otaouais*, pour dépenses encourues en sus de la somme votée par l'Acte de la neuvième *George quatre*, Chapitre vingt-neuf.

Ordonné, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée:

Pour 24
Contre 2

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Les seconde et troisième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée sur chaque:

Pour 26
Contre 1

Ainsi elle été emportée dans l'affirmative.

La quatrième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Dessaulles, Leslie, Malhiot, Quesnel, Viger, Quirouet, Blanchet, Heriot, Boissonnault, Proulx, Cannon, Laterrière, De Saint-Ours, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueur, Mousseau, Bureau, Fortin, Bourdages, Neilson, Duval, Young, Larue, Amiot et Clouet; (26.)*

Contre

Mr. *Borgia; (1.)*

Ainsi elle été emportée dans l'affirmative.

Les cinquième et sixième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre.

La septième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La

The House divided ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas

Messieurs *Dessaulles, Quirouet, Quesnel, Heriot, Boissonnault, Proulx, Cannon, De St. Ours, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueux, Mousseau, Bureau, Fortin, Bourdages, Neilson, Young, Larue, Amiot and Clouet*, (20.)

Nays

Messieurs *Borgia, Leslie, Laterrière, Malhiot and Duval*, (5.)

So it was carried in the Affirmative.

The Eighth to the Seventeenth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The Eighteenth to the Twentieth of the said Resolutions, inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon ;

The House divided upon each :

Yeas 22

Nays 1

So they were carried in the Affirmative.

The Twenty-first to the Sixtieth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The Sixty-first of the said Resolutions being again read ;

Mr. *Viger* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Leslie*, to strike out the word "Nine" and insert the word "Six."

The House divided on the question of Amendment, and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas

Messieurs *Leslie, Viger, Borgia and Mousseau*, (4.)

Nays

Messieurs *Malhiot, Louis Lagueux, De St. Ours, Young, Bourdages, Laterrière, Quesnel, Heriot, Duval, Dessaulles, Quirouet, Fortin, Boissonnault, Stuart, Amiot, Bureau, Etienne Claude Lagueux, Neilson, Samson, Proulx, Tremain, Cannon, Clouet and Larue*, (24.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the said Resolution, it was agreed to unanimously.

The Sixty-second to the Seventy-seventh of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The Seventy-eighth of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon ;

The House divided ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yeas

Messieurs *Young, Borgia, Louis Lagueux, Viger, De St. Ours, Heriot, Boissonnault, Laterrière, Tremain, Cannon, Amiot, Bureau, Etienne Claude Lagueux, Mousseau, Fortin, Duval, Bourdages, Larue, Samson and Clouet*, (20.)

Nays

Messieurs *Malhiot, Leslie and Proulx*, (3.)

So it was carried in the Affirmative.

The Seventy-ninth to the One hundred and ninetieth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Dessaulles, Quirouet, Quesnel, Heriot, Boissonnault, Proulx, Cannon, De Saint-Ours, Tremain, Samson, Etienne Claude Lagueux, Mousseau, Bureau, Fortin, Bourdages, Neilson, Young, Larue, Amiot, et Clouet* ; (20.)

Contre

Messieurs *Borgia, Leslie, Laterrière, Malhiot et Duval* ; (5.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La huitième jusqu'à la dix-septième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre.

La dix-huitième jusqu'à la vingtième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles ;

La Chambre s'est divisée sur chaque :

Pour 22

Contre 1

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative.

La vingt-et-unième jusqu'à la soixantième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles ; elles ont été accordées par la Chambre.

La soixante-et-unième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau ;

Mr. *Viger* a proposé en amendement à icelle, secondé par Mr. *Leslie*, de retrancher le mot "neuf" et d'insérer le mot "six."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Leslie, Viger, Borgia et Mousseau* ; (4.)

Contre

Messieurs *Malhiot, Louis Lagueux, De Saint-Ours, Young, Bourdages, Laterrière, Quesnel, Heriot, Duval, Dessaulles, Quirouet, Fortin, Boissonnault, Stuart, Amiot, Bureau, Etienne Claude Lagueux, Neilson, Samson, Proulx, Tremain, Cannon, Clouet et Larue* ; (24.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la dite Résolution, elle a été accordée unanimement.

La soixante-et-deuxième jusqu'à la soixante-et-dix-septième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre.

La soixante-et-dix-huitième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Young, Borgia, Louis Lagueux, Viger, De Saint-Ours, Heriot, Boissonnault, Laterrière, Tremain, Cannon, Amiot, Bureau, Etienne Claude Lagueux, Mousseau, Fortin, Duval, Bourdages, Larue, Samson et Clouet* ; (20.)

Contre

Messieurs *Malhiot, Leslie et Proulx* ; (3.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La soixante-et-dix-neuvième jusqu'à la cent quatre-vingt-dixième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre.

The One hundred and ninety-first of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas

Messieurs *Borgia, Dessaulles, Young, Louis Lagueux, Heriot, De St. Ours, Quirouet, Viger, Boissonnault, Tremain, Laterrière, Amiot, Cannon, Bureau, Etienne Claude Lagueux, Fortin, Neilson, Larue, Mousseau and Clouet*, (20.)

Nays

Messieurs *Malliot, Leslie, Duval and Bourdages*, (4.)

So it was carried in the Affirmative.

The One hundred and ninety-second to the One hundred and ninety-fourth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Resolved, That an Humble Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government with a Copy of the Resolutions adopted by this House, before entering upon the consideration of the Estimate of the expenses of the Civil Government for the current year, praying that His Excellency would be pleased to transmit the same to His Majesty's Secretary of State for the Colonial Department.

Ordered, That Mr. *Neilson*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Borgia* and Mr. *Dessaulles* do present the said Address to His Excellency the Administrator of the Government.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to appropriate a sum of Money for the payment of certain Militia Officers for the year One thousand eight hundred and thirty.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to amend and to continue for a limited time an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the several Inland Ports in this Province, and for other purposes," and to appropriate a certain sum of Money for the purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to make further provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

A Bill to appropriate certain sums of Money for more completely exploring certain parts of this Province, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel, being read;

The

La cent quatre-vingt-onzième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Borgia, Dessaulles, Young, Louis Lagueux, Heriot, De Saint-Ours, Quirouet, Viger, Boissonnault, Tremain, Laterrière, Amiot, Cannon, Bureau, Etienne Claude Lagueux, Fortin, Neilson, Larue, Mousseau et Clouet*; (20.)

Contre

Messieurs *Malliot, Leslie, Duval et Bourdages*, (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La cent quatre-vingt-douzième jusqu'à la cent quatre-vingt-quatorzième des dites Résolutions inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, accompagnée d'une Copie des Résolutions adoptées par cette Chambre, avant qu'elle soit entrée dans la considération de l'Estimation du Gouvernement Civil pour l'année courante, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre icelle au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies.

Ordonné, Que Mr. *Neilson*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Borgia* et Mr. *Dessaulles* présentent la dite Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill, pour affecter une certaine somme d'argent, pour le paiement de certains Officiers de Milice pour l'année mil huit cent trente.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill, pour amender et continuer pour un tems limité un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour régler et établir les salaires et autres émolumens des Officiers employés à la perception du Revenue aux différens Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'autres objets," et pour affecter une certaine somme d'argent pour les fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir ultérieurement à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour approprier certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal du nord.

La

Address with the Resolutions adopted by the House before entering into the consideration of the Estimate for 1830.

Militia Staff-Salaries Bill read the first time.

Inland Custom House Officers Salaries Bill read the first time.

Bill for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the year 1830, read the first time.

Exploring Bill read the second time;

engrossed.

Committee on Pilots qualification Bill;

Adresse sur les Résolutions adoptées par cette Chambre, avant de prendre en considération l'Estimation de 1830.

Bill concernant les salaires de l'Etat-major de la milice lu la première fois.

Bill concernant les salaires des officiers des Douanes de l'intérieur lu la première fois.

Bill pour défrayer les dépenses civiles du Gouvernement provincial pour l'année 1830, lu la première fois.

Bill pour explorer lu la seconde fois;

grossoyé.

Comité sur le bill pour la qualification des Pilotes;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Lieutenant Colonel *Heriot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

reported;

And Lieutenant Colonel *Heriot* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Savings Banks Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Clerks of the Markets Fees Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three Rivers*, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Currency Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate the Currency of this Province, and to repeal certain Acts therein mentioned, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Bureau*,

The House adjourned.

Saturday, 20th March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Report on Commissioners Report of Saint Maurice & Ottawa Exploring Expedition.

MR. *Stuart*, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act Ninth, *George* Fourth, Chapter Twenty-nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of Money, for more completely exploring certain parts of the Province," presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth;

Your Committee have examined the Report of the Commissioners appointed for exploring the Country lying between the Rivers *Saint Maurice* and *Ottawa*, by virtue of the Act of the Ninth, *George* Fourth, Chapter Twenty-nine, as well as the accompanying Journal, Accounts and Documents, and humbly report that the exploring Survey in question appears to have been planned by the said Commissioners with signal judgment and foresight, and executed by the Gentlemen employed by them with great zeal and ability.

The information afforded by the Journal appears to Your Committee of a most interesting character, and considering the smallness of the means which were put at the disposal of the Commissioners, it seems altogether surprising that so much should have been achieved.

Notwithstanding the care taken by the Commissioners to limit their expenditure to the sum appropriated, still by accidental circumstances, entirely beyond the control of the Commissioners, a sum of One hundred and twenty pounds nine shillings and six pence, over and above the sum of Five hundred pounds appropriated for this object, still remains outstanding, and Your Committee humbly recommend that an appropriation be made to cover the said outstanding sum.

Or-

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Lieutenant-Colonel *Heriot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et le Lieutenant-Colonel *Heriot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

rapport;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes en cette Province.

Bill concernant les Banques d'épargnes remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui règle et accorde pour un tems limité certains Honoraires aux Clercs des Marchés dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*.

Bill concernant les honoraires des Clercs des marchés remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la Monnaie courante en cette Province, et pour rappeler certains Actes y mentionnés.

Bill concernant la monnaie courante remis.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Demain.

Alors, sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Bureau*,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 20 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

MR. *Stuart*, du Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre vingt-neuf, intitulé "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le rapport des commissaires sur l'expédition pour explorer les rivières *Saint-Maurice* et *Ontario*;

Votre Comité a examiné le Rapport des Commissaires nommés pour explorer le pays entre les Rivières *Saint-Maurice* et des *Ontario* en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre vingt-neuf, ainsi que le Journal qui l'accompagne, avec tous les Comptes et Documents, et fait humblement rapport que l'exploration en question parait avoir été conduite par les Commissaires avec un jugement et une prévoyance remarquables, et avoir été poursuivie par les Messieurs qu'ils ont employés avec beaucoup de zèle et d'habileté.

Les renseignements fournis par le Journal paraissent à votre Comité être d'un caractère des plus intéressans, et en considérant la foiblesse des moyens que les Commissaires avaient à leur disposition, il parait tout-à-fait surprenant qu'ils aient pu faire autant.

Malgré tout le soin que les Commissaires ont pu prendre pour limiter leur dépense à la somme appropriée, il est arrivé néanmoins d'après des circonstances tout-à-fait hors de leur contrôle, qu'une somme de cent vingt livres neuf schelings et six deniers, en sus de celle de cinq cents livres appropriée pour cet objet, reste encore due; et votre Comité recommande humblement qu'il soit fait une appropriation pour couvrir la dite somme.

Or-

The Report, &c. to be printed.

Ordered, That two hundred Copies of the said Report, and the Report of the Commissioners and its Appendix, be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que deux cens copies du dit Rapport et du Rapport des Commissaires, et son Appendice, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Les rapports etc. à être imprimés.

The Report on the manner in which Juries have been drawn to be printed.

Ordered, That two hundred Copies of the Report of the Special Committee appointed to enquire into the manner in which Juries in Criminal matters have been drawn in the respective Districts of this Province, be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que deux cens copies du Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont a été fait le tirage des Jurés en matières Criminelles, dans les Districts respectifs de cette Province, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le rapport sur la manière dont les Jurés ont été tirés à être imprimé.

Insane, Foundlings, &c. Relief Bill passed.

An engrossed Bill to make further provision for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings and others, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des Pauvres Malades et pour le soutien des Enfants-trouvés, et autres, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour le soulagement des insensés, enfans-trouvés, etc. passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Louis Lagueux* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Louis Lagueux* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Exploring Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate certain sums of Money for more completely exploring certain parts of this Province, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour approprier certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour explorer passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Stuart* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Stuart* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

St. Paul's Island Light House Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money towards the erection of a Light House on the Island of *Saint Paul*, and to provide for the maintenance thereof, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour approprier une certaine somme d'argent, pour l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint-Paul*, et pour pourvoir à l'entretien d'icelui, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour l'érection d'un Phare sur l'Île St.-Paul passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Internal Communications Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications of this Province, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant les communications intérieures passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Blanchet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Blanchet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Report on the quantum of Fees allowed to the Prothonotaries.

Mr. *Tremain*, from the Special Committee appointed to enquire into the quantum of fees allowed to the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, and to report whether it would be expedient to grant the said Prothonotaries a fixed salary in lieu of all Fees, and if not, whether any and what reduction ought to be made of the Fees now allowed, with Instructions to the said Committee, and with power to report from time to time, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Mr. *Tremain*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir du montant des Honoraires alloués aux Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, et de faire rapport s'il ne serait pas expédient d'accorder aux dits Prothonotaires un salaire fixe au lieu de tous honoraires, si non, s'il devrait être fait aucune et quelle réduction des honoraires maintenant alloués, avec des instructions au dit Comité, et avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport concernant le montant des honoraires alloués aux Prothonotaires ;

Appendix (V.)

For the said Report, see Appendix (V.) at the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (V.) à la fin de ce Volume.

Appendix (V.)

The Report to be printed.

Ordered, That two hundred Copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que deux cens copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le rapport à être imprimé.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Three o'clock P. M. this day.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajournera à trois heures de l'après-midi ce jour.

Ajournement.

The Reports of the Commissioners for Internal communications to be printed.

Ordered, That Two hundred Copies of the Reports of the Commissioners under the Act ninth *George* the Fourth, chapter thirteen, intituled, "An Act to make more effectual provision for the improvement of the Internal Communications," be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que deux cens copies des Rapports des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre treize, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement et améliorer les Communications Intérieures," soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Les rapports des Commissaires des communications intérieures à être imprimés.

Honble. J. Richardson's Indemnification Bill read the first time;

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money to indemnify the Arbitrator appointed for adjusting the proportion of the Revenue appertaining to Upper-Canada. He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time.

read the second time.

Ordered, That the said Bill be now read a second time. The said Bill was accordingly read the second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Quebec Court House Repairs Bill read the first time;

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money to reimburse a sum advanced by His Excellency the Administrator of the Government, for the Repairs of the Court House at Quebec, and for continuing and completing the said Repairs.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time.

read the second time;

Ordered, That the said Bill be now read a second time. The said Bill was accordingly read the second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Tide Waiters Salaries Bill read the first time;

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain Sum of Money to pay the Salaries and Allowances of the Tide Waiters at the Port of Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time.

read the second time;

Ordered, That the said Bill be now read a second time. The said Bill was accordingly read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Exploring Arrangements Bill read the first time;

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money to pay a like sum owing by the Commissioners under an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of this Province."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time.

read the second time;

Ordered, That the said Bill be now read a second time. The said Bill was accordingly read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Amendments to Bill relating to the Cliffs of Quebec, considered and agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of Quebec are constructed," be now taken into consideration.

The House accordingly proceeded to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, and are as followeth:

Press 2d, Line 19.—After "Currency," insert the following Clause:

" Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that it shall be lawful for the said Court of King's Bench in Term, or for any two of the Justices thereof in Vacation, upon the application of His Majesty's Attorney General, or other Law Officer of the Crown, or of any person who may feel himself aggrieved by such blasting or mining, after hearing the parties interested, to issue, if

Ordonné, Que Mr. Young ait la permission d'introduire un Bill, pour affecter une certaine somme d'argent, pour indemniser l'Arbitre nommé pour régler la portion des revenus afférente au Haut-Canada.

Bill pour indemniser l'hon. J. Richardson lu la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Ordonné, Que Mr. Young ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour rembourser une somme avancée par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour les Réparations de la Cour de Justice à Québec, et pour continuer et achever les dites Réparations.

Bill concernant les réparations à la Cour de Justice de Québec lu la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Ordonné, Que Mr. Young ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour payer les Salaires et Allowances des Visiteurs du Port de Québec.

Bill concernant les salaires des Visiteurs lu la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Ordonné, Que Mr. Young ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour payer une semblable somme due par les Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province."

Bill concernant des arrages pour explorer lu la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

lu la seconde fois;

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de Québec," soient maintenant pris en considération.

Amendemens au Bill concernant les Caps de Québec considérés et accordés.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

Feuille 2e, ligne 26e.—Après "Offense," insérez la

Clause suivante:

" Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il sera loisible à la dite Cour du Banc du Roi durant le Terme, ou à aucuns deux des Juges d'icelle, durant les vacances, sur la demande du Procureur Général de Sa Majesté ou autres Officiers en Loi de la Couronne, ou d'aucune personne qui se trouvera lésée par tel minage, après avoir entendu les parties intéressées, d'émaner si

“ it shall seem expedient, to such Court or Justices, “ an injunction for the purpose of staying such blasting or mining, until the rights of the party or parties so to mine or blast the said Cliffs, shall be determined in the manner as hereinbefore provided.”

*Press 2d, Line 31:—*After “ Province,” insert the following Clause :

“ Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that if goods and chattels shall not be found belonging to such offender, sufficient to satisfy the penalty, costs and charges as aforesaid, then and in that case it shall be lawful for such Justices of the Peace to commit such offender to the Common Gaol of the District of *Quebec*, there to be confined for a space of time which shall not be less than one month nor more than six months.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. *Young* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors, that this House hath agreed to their Amendments.

Ordered, That the Order of the Day, of Tuesday last, for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred His Excellency's Message relating to a Lunatic Asylum, lost by the Adjournment of the House on that day, be revived ; and that this House will resolve itself into the said Committee after the Orders of this Day are disposed of.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills with Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

“ An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province,” and to make further provision to the same effect.”

“ An Act to amend a certain Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign, for the purpose of consolidating the Laws relating to Elections.”

“ An Act for ascertaining the population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned.”

“ An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore,” in as far as the said Act relates to the Boundaries of certain Counties and the places of Election.”

And also ;

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, “ An Act to enable His Majesty to defray certain Arrears of Expenses appertaining to the Civil Government of this Province” without any amendment.

And then he withdrew.

“ telle Cour ou Juges le trouvent à propos, un Ordre exprès aux fins d'arrêter tel minage jusqu'à ce que les droits de la partie ou des parties, de miner ainsi le dit Cap, soient déterminés de la manière ci-devant pourvue dans le présent.”

*Feuille 2e. ligne 42e.—*Après “ Province,” insérez la Clause suivante :

“ Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que s'il ne se trouve pas de biens et d'effets appartenans à tel Délinquant suffisant pour satisfaire les Pénalité, Frais et Dépens comme susdit, alors et dans ce cas, il sera loisible à tels Juges de Paix, d'envoyer tel Délinquant à la Prison Commune du District de *Québec*, pour y être détenu pour un espace de tems qui ne sera pas moins d'un mois ni plus de six mois.”

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. *Young* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence relativement à un Asile pour les Insensés, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que cette Chambre se formera en le dit Comité après qu'on aura passé les Ordres de ce jour.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

“ Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province,” et pour faire de plus amples Dispositions à cette fin.”

“ Acte pour amender un certain Acte passé dans la cinquième année du règne de Sa Majesté, qui réunit en un seul Acte les Lois concernant les Elections.”

“ Acte pour constater la Population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées.”

“ Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant,” en autant qu'il a rapport aux limites de certains Comtés, et aux places d'Elections.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, “ Acte pour mettre Sa Majesté en état de défrayer certains Arrrages de Dépenses qui appartiennent au Gouvernement Civil de la Province,” sans amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Comité concernant un asile pour les Insensés rétabli.

Message du Conseil :

Le Conseil Législatif a concouru aux :

Bill pour amender l'Acte pour l'amélioration de l'Agriculture, avec des amendemens.

Bill pour amender l'Acte qui réunit les lois des Elections, avec des amendemens.

Bill pour un Recensement, avec des amendemens.

Bill pour amender l'Acte de la Représentation, avec des amendemens.

Bill pour défrayer certains arrrages de dépenses du Gouvernement Civil.

Confor-

Militia Officers Salaries Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers for the year one thousand eight hundred and thirty, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Inland Customs House Officers Salaries Bill read the second time;

A Bill to amend and to continue, for a limited time, an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the collection in the Revenue at the several Inland Ports in this Province, and for other purposes," and to appropriate a certain sum of money for the purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Bill for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the year 1830, read the second time; engrossed.

A Bill to make further provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Committee on Land Surveyors Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Mulhiot took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Mulhiot reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

Committee on Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the President, Directors and Company of the Bank of Montreal," and to amend the said Act, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Proulx took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Proulx reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

reported;

engrossed.

Then, on motion of Mr. Leslie, seconded by Mr. Louis Lagueur, The House adjourned.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'Argent, pour le paiement de certains Officiers de Milice, pour l'année mil huit cent trente, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill concernant les salaires de l'Etat Major de la Milice lu la seconde fois;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender et continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler et établir les Salaires et autres Emolumens des Officiers employés à la Perception du Revenu aux différens Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'autres objets," et pour affecter une certaine somme d'argent pour les fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill concernant les salaires des Officiers des Douanes de l'Intérieur lu la seconde fois;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir ultérieurement à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour dépenses civiles du Gouvernement Provincial pour l'année 1830, lu la seconde fois;

grossoyé.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger une ordonnance, y mentionnée, et pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Mulhiot a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Mulhiot a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Comité sur le Bill concernant les Arpenteurs.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées sous le nom du Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal," et pour amender le dit Acte.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Proulx a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Proulx a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

Comité sur le Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal;

rapport;

grossoyé.

Alors, sur motion de Mr. Leslie, secondé par Mr. Louis Lagueur, La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 20th March, 1830.—Three o'clock, P. M.

Samedi, 20 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

Report on Petition from Montreal, complaining of the conduct of the Attorney General.

MR. Viger, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your

MR. Viger, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Vote

Rapport sur la Pétition de Montréal, se plaignant de la conduite du Procureur Général.

Your Committee, after having taken into consideration the allegations contained in the Petition of the Inhabitants of *Montreal*, complaining of the conduct of the Attorney General, think it their duty in the first place, to remark to Your Honorable House, that a part of the complaints therein articulated against him, are also to be found in the Petitions presented by a great number of the Inhabitants of the City of *Montreal* and of the County of *York*, on which a Committee of Your Honorable House proceeded and reported at length, during the last Session of the Provincial Parliament; and on which were founded certain Resolutions passed by this House and followed by an Address to His Excellency the Administrator of the Government, praying him to take into consideration the grievances complained of, in the hope that the Royal Prerogative and the authority with which His Excellency was invested, would be employed for the purpose of remedying the alleged abuses, and of causing the subjects of complaint on which the said Resolutions were founded, to be no longer felt.

A great part of the allegations contained in the Petitions before mentioned, were grounded on facts of public notoriety, or supported by evidence adduced before the Committee to whom they were referred for examination.

Your Committee proceeding now directly to the Petition presented this year by the inhabitants of *Montreal*, have to remark that the Petitioners complain of the Attorney General, whom they charge with partiality in his conduct during the last three years; and among other things, with having to the great injury of the persons indicted, brought before the Courts of King's Bench, indictments which might and which should have been brought in an Inferior Court; with having unnecessarily multiplied the number of indictments against them; and with having acted throughout for the promotion of his personal interest, and not for the attainment of justice.

They complain, that he has, for the purposes of private revenge, brought Indictments against certain individuals, who voted against him at the last Election for the Borough of *William Henry*, while he has neglected or refused to prosecute those who voted against his Competitor.

The Petitioners affirm, that in this spirit he brought, in the year one thousand eight hundred and twenty-seven, indictments, which he prosecuted after they had been previously twice thrown out by other jurors; and that he had recourse during two years, for the purpose of harassing and prosecuting the persons so indicted, to unjustifiable delays; that he compelled the accused to return to and to remain constantly before the Courts; and occasioned to them and to their families losses, expenses and sufferings, while he made use of the public purse for the purpose of defraying the expenses of prosecutions from which he himself derived pecuniary advantage; and they further allege that he used his utmost endeavours to proceed against them in a manner hitherto unknown in this country, and to which the accused at length thought it better to submit, in order that their sufferings might have an end, and were nevertheless acquitted.

They further assert, that in the course of the trials on these prosecutions, it was proved that the Attorney General advised persons to vote who had evidently no right to do so, and persuaded them to take the oath; that he assured them that he alone had the power to prosecute, and they might legally take the oath, while at the same time he made use of threats to those who voted against him, which have had their effect; that he took no notice of the false swearing of those who voted in his favour, although these persons had, by his own acknowledgment, given bail for their appearance in the Courts; besides abusing his authority so far as to induce

Votre Comité, après avoir pris en considération les allégués contenus dans la Pétition des Habitans de *Montréal*, se plaignant de la conduite du Procureur-Général, croit devoir faire observer avant tout à votre Honorable Chambre qu'une partie des plaintes articulées contre lui se retrouve dans les requêtes d'un grand nombre des habitans de la Cité de *Montréal* et du Comté d'*York*, sur lesquelles un Comité de votre Honorable Chambre a procédé et fait un rapport au long dans la dernière Session du Parlement Provincial, et d'après lequel cette Chambre a adopté des résolutions, suivies d'une adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour le prier de prendre en considération les griefs dont on se plaignait, dans l'espoir que la prérogative royale et l'autorité dont Son Excellence était revêtue seraient employées pour porter remède aux abus et faire évanouir les sujets de plaintes sur lesquels ces résolutions étaient fondées.

Une grande partie des allégués contenus dans les Pétitions sus-mentionnées étaient appuyés sur des faits d'une notoriété publique, ont été soutenus de preuves devant le Comité auquel elles avaient été référées pour un examen.

Votre Comité venant maintenant directement à la Pétition présentée cette année de la part des habitans de *Montréal*, doit remarquer qu'il se plaignent du Procureur-Général, auquel ils imputent de la partialité dans sa conduite pendant les trois dernières années, et entr'autres, d'avoir porté dans les Cours du Banc du Roi des accusations qui auraient pu et dû être portées dans une Cour Inférieure, et ce au grand détrimment des accusés, et d'avoir multiplié contre eux sans nécessité des accusations; le tout dans un esprit d'intérêt personnel au lieu de celui de la justice.

Ils se plaignent, qu'il a par un sentiment de vengeance personnel porté des accusations contre certains individus qui avaient voté contre lui à la dernière élection du Bourg *William Henry*, tandis qu'il a négligé ou refusé de poursuivre ceux qui avaient voté contre son antagoniste.

Suivant les Pétitionnaires il a intenté à cet égard en mil huit cent vingt-sept des accusations criminelles, et les a poursuivies après qu'elles avaient été précédemment rejetées deux fois par d'autres jurys; il a eu recours pendant plus de deux ans, pour harasser et persécuter les accusés, à des délais qui ne pourraient se justifier; aurait forcé les accusés à revenir et à rester successivement devant les cours; leur a fait éprouver à eux et à leurs familles des pertes, des frais, des souffrances, pendant qu'il puisait dans la bourse publique pour subvenir aux frais des poursuites, dont il tirait lui-même un profit pécuniaire: enfin ils allèguent qu'il s'est efforcé de procéder contre eux d'une manière jusqu'à présent inconnue dans le pays, et à laquelle les accusés ont cru devoir enfin se soumettre pour terminer leurs souffrances, et ont néanmoins été acquittés.

Enfin ils allèguent que dans le cours de ces procès, il a été fait preuve que le Procureur-Général avait donné le Conseil de voter à des personnes qui évidemment n'en avaient pas le droit, et les avait engagés à prêter le serment; qu'il avait assuré qu'à lui seul appartenait le droit de poursuivre, et que ces sermens étaient justes, en même temps qu'il adressait à ceux qui votaient contre lui des menaces qui ont eu leur effet; et qu'il n'a pris aucune connaissance des faux sermens de ceux qui avaient voté en sa faveur, quoique ces personnes de son aveu eussent donné caution de comparaître dans les cours; outre qu'il avait poussé l'abus qu'il faisait de ses fonctions

dûce persons to commit those crimes of which he accused those whom he prosecuted.

These allegations have appeared to Your Committee to be, and in fact are, of a very serious nature; they call for deliberate examination, and an enquiry which would require time for the adduction of evidence; and it would be necessary that Your Committee should call witnesses before them, which they do not think it possible to do during the present Session, advanced as it now us.

The public have a right to hope that His Majesty's Prerogative, and the authority with which the Administrator of the Government is invested, will be employed to remedy the abuses set forth in the present Petition, and concerning which complaints of the same nature are made in the Petitions presented to the House during the last Session of the Provincial Parliament, with respect to the grievances against which the inhabitants of this country have made their remonstrances heard.

Your Committee at the same time do not see, with respect to the Petition referred to them, that it is possible at this period to proceed with effect during the present Session, and think it expedient to defer proceeding on the said Petition until the next Session of the Provincial Parliament.

Resolved, That this House doth concur with the Special Committee in the said Report.

Ordered, That Two hundred Copies of the said Report, and of the Petition referred to the said Committee, be printed for the use of the Members of this House.

to be printed.

Petition of the Trustees appointed under the St. Paul's Street Market Act.

A Petition of the Trustees appointed under the Act ninth George Fourth, chapter fifty three, intituled, "An Act to establish a New Market Place in Saint Paul's Street, in the Lower Town of Quebec, and to authorize the advance of a certain Sum of Money to the Trustees of the said Market," whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr *Tremain*, and the same was received and read; setting forth: That in execution of the power vested in the Petitioners by the Act under which they are appointed, they have pledged themselves for the purchase of a Lot of Ground (the site of which is within the limits assigned by the said Act) under the full expectation of raising the money to enable them, in whole or in part, to fulfil their pledge, by the only means afforded by that Act, viz: that of engaging the Revenue of the said Market, to discharge the interest and principal of such sum as it may be necessary to borrow. The Petitioners having learnt that an Act is in progress before the House, for granting to the Suburb of *Saint Roch*, a Market in the neighbourhood of the one authorized by the Act of last Session, consider it due as well to the House as to themselves, to represent that should the Bill become a Law, it will have the effect of rendering the Market established by the Act of last Session less useful, and it will in consequence lessen the Revenue, and in so much deprive the Petitioners of the means of fulfilling their engagements, entered into under the sanction of a Law. The Petitioners therefore rest their hope, of being relieved from the situation in which the Act must necessarily place them, should it become a Law, in the wisdom and justice of the House.

committed.

Ordered, That the said Petition be referred to the Committee of the whole House on the Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch's* Suburb of the City of *Quebec*.

Amendments to Bill to amend the Agricultural Improvement Act considered and agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's

VOL.—39.

fonctions au point de porter des personnes à se rendre coupables de crimes dont il a accusé d'autres qu'il a persécuté.

Ces allégués ont paru à votre Comité et sont en effet d'une nature très grave; ils demanderaient un examen réfléchi, et une enquête qui exigerait du temps pour la preuve et faire venir devant lui des témoins, que votre Comité ne croit pas pouvoir se procurer pendant cette Session, en considérant son époque avancée.

On doit compter sur l'espoir de voir la prérogative de Sa Majesté et l'autorité dont l'Administrateur du Gouvernement est revêtu, employées avec efficacité à remédier aux abus dont il est question en cette Pétition, et relativement auxquels on voit des plaintes de la même nature articulées dans les Pétitions présentées à cette Chambre pendant la dernière Session du Parlement Provincial, relatives aux griefs contre lesquels les habitants de ce pays ont fait entendre leurs réclamations.

Votre Comité en même temps ne voit pas, quant à la Pétition référée à votre Comité, qu'il soit possible à cette époque de procéder efficacement sur cet objet pendant cette Session, et pense qu'il serait convenable de remettre à la prochaine Session du Parlement Provincial pour procéder sur la dite Pétition.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans le dit Rapport.

Ordonné, Que deux cens Copies du dit Rapport et de la Pétition référée au dit Comité, soient imprimées pour l'usage des membres de cette Chambre.

Le Rapport à être imprimé.

Une Pétition des Syndics nommés en vertu de l'Acte de la Neuvième George Quatre, Chapitre cinquante-trois, intitulé, "Acte pour établir une nouvelle place de Marché dans la rue *Saint Paul*, dans la Basse-Ville de *Québec*, et autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent aux Syndics du dit Marché," dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Tremain*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Qu'en exécution du pouvoir qui était donné au Pétitionnaires par l'Acte ci-dessus, ils se sont engagés dans l'achat d'un Lot de terrain (la situation duquel est dans les limites assignées par le dit Acte) sous l'espoir de lever l'argent pour les aider soit en tout soit en partie, à remplir leur engagement, par le seul moyen que leur fournit cet Acte; savoir: celui d'engager les revenus du dit Marché, pour payer l'intérêt et le principal de telle somme qu'il serait nécessaire d'emprunter. Les Pétitionnaires ayant appris qu'un Acte était en progrès devant la Chambre pour accorder un Marché au Faubourg-*Saint-Roch*, dans le voisinage de celui qui a été autorisé par l'Acte de la dernière Session, considèrent qu'il est de leur devoir, tant pour la Chambre que pour eux-mêmes, de représenter que si ce Bill devient une Loi, il aura l'effet de rendre beaucoup moins utile le Marché établi par l'Acte, et tendra, en conséquence, à diminuer le revenu, et privera d'autant les Pétitionnaires du moyen de remplir les engagements qu'ils ont contractés sous la sanction d'une Loi. C'est pourquoi les Pétitionnaires mettent leur confiance en la sagesse et justice de la Chambre pour les relever de la situation dans laquelle cet Acte doit nécessairement les placer, s'il devient une Loi.

Pétition des Syndics nommés en vertu de l'Acte du marché de la Rue St. Paul;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Marché dans le Faubourg-*Saint-Roch* de la Cité de *Québec*.

référé.

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté

Amendemens au Bill pour amender l'Acte pour l'amélioration de l'Agriculture considérés et accordés.

"jesty's Reign, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said amendments into consideration,

And the said Amendments were read, and are as followeth:

Press 2d, Line 35th.—Leave out "Defendants" and insert "Prosecutors."
 " 3d " 7th.—After "kept" insert "by such Justice of the Peace."
 " " " 30th.—After "Parish" insert "Seigniority."
 " 4th " 2d.—After "morning" insert "or in places where there shall be no Church or Building for public worship, at the most public and frequented place as aforesaid."
 " 6th " 16th.—After "damaging" insert "or trespassing upon."
 " " " 22d.—After "time," insert "to time."
 " 8th " 5th.—After "taken" insert "or if there shall be in such place no Church or Building for public worship, at the most public and frequented place as aforesaid."
 " " " 20th.—After "morning" insert "or where there is no such Church or other place of public worship, then in the most public and frequented place in the settlement or neighbourhood for which such meeting shall be held."
 " " " 29th.—Leave out "Division" and insert "Parish, Seigniority or Township."
 " " " 37th.—Leave out "Division" and insert "Parish, Seigniority or Township."
 " " " 39th.—Leave out all the words from "and" inclusive, to "Election" also inclusive, in the same line, and insert "as aforesaid."
 " 9th " 14th.—Leave out "Surveyor" and insert "Inspector."
 " " " 39th.—Leave out "Drains" and insert "Ditches"
 " 13th " 22d.—Leave out "the Overseer" and insert "one of the said Overseers."
 " " " 39th.—After "day" insert "he shall so have."
 " 14th " 25th.—Leave out "persons" and insert "Inspectors."
 " 16th " 13th.—Leave out "four" and insert "eight entire."
 " " " 17th.—After "Inspector" insert "or Inspectors."
ibid.—Leave out "before him."
ibid.—After "day" insert "before him and one other Justice of the Peace residing in the same County and not being interested in the matter in dispute, or related to any one so interested within the degrees prohibited by Law as aforesaid."

Press

"Majesté intitulé, Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin, soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, et ils ont comme suit :

Feuille Se. Ligne 9.—Après "tenu," insérez "par tels Juges de Paix."
 " " 32.—Après "Paroisse" insérez "Seigneurie."
 " 4e. " 6.—Après "matin," insérez "et où il n'y aura pas d'Eglise ou autre lieu de culte public à l'endroit le plus public et plus fréquenté comme susdit."
 " 6e. " 13.—Après "trouvés" insérez "sur ou."
 " 7e. " 44.—Après "Acte" insérez "où s'il n'y a pas dans tel endroit d'Eglise ou lieu de culte public, à l'endroit le plus public et le plus fréquenté comme susdit."
 " 8e. " 14.—Après "matin" insérez "ou lorsqu'il n'y aura pas d'Eglise ou autre lieu de culte public, alors dans l'endroit le plus public et le plus fréquenté dans l'Etablissement ou voisinage pour lequel telle assemblée se tiendra."
 " " " 24.—Retranchez "Division" et insérez "Paroisse, Seigneurie ou Township."
 " " " 31.—Après "d'Eglise" insérez "dans telles Paroisse, Seigneurie ou Township."
 " " 33 et 34.—Retranchez les mots "Et ce lieu sera aussi celui de l'Flection," et insérez "comme susdit."
 " 13e. " 12.—Retranchez "le syndic," et insérez "un des dits syndics."
 " " " 30.—Retranchez "refusera ou négligera," et insérez "aura ainsi refusé ou négligé."
 " 16e. " 20.—Retranchez "quatre," et insérez "huit."
 " " " 22.—Retranchez "devant lui."
 " " " *ibid.*—Après "donné" insérez "devant lui et un autre Juge de Paix résidant dans le dit Comté, et n'étant pas intéressé dans la matière en dispute ou parent d'aucun des intéressés au dégré prohibé par la loi comme susdit."
 " " " 23.—Après "verbal," insérez "dans tel cas."
 " " " *ibid.*—Après "examiné," insérez "par les dits Juges de Paix."
 " " " 25.—Retranchez "au dit Juge," et insérez "aux dits Juges."
 " " 29 et 30.—Retranchez "au dit Juge" et insérez "aux dits Juges."
 " " " 30.—Retranchez "ou à aucune des parties intéressées."
 " " 36 et 37.—Après "Inspecteurs" insérez "et si l'une ou l'autre des parties demandresses ou défenderesses refuse ou néglige de nommer un Expert, alors tel

Press 16th. Line 18th.—After “with” insert “him

“or.”

ibid.—Leave out “their” and insert “the.”

ibid.—After “verbal” insert “in such case.”

ibid.—After “reasons” insert “alleged.”

“ “ “ 19th.—After the first “it,” insert “by the parties and their witness if any they have.”

Leave out all the words in the margin.

ibid.—After “examined,” insert “by the said Justices of the Peace.”

“ “ “ 20th.—Leave out “Justice” and insert “Justices.”

“ “ “ 24th.—Leave out “Justice” and insert “Justices.”

“ “ “ *ibid.*—Leave out from “or” inclusive, to “interested” also inclusive in the twenty-fifth line.”

“ “ “ 29th.—After “Inspectors” insert “and if either of the parties, plaintiff or defendant, shall refuse or neglect to appoint an expert, then such expert shall be appointed by the said Justices of the Peace.”

“ “ “ 31st.—Leave out “Justice” and insert “Justices.”

“ 18th “ 47th.—After “person” insert “child or young person.”

“ 19th “ 5th.—After “always” insert “that in case of the death or removal of such Justice of the Peace, who shall have hired or bound such grown person, child or young person, any other Justice of the Peace shall and may hear and determine any complaints that shall be made as aforesaid by or with respect to such grown person, child or young person, and provided further.”

“ 19th “ 18th.—After “Apprentice” insert “and.”

“ 20th “ 40th.—Leave out “repealed” and insert “suspended for and during the continuance of this Act.”

“ 21st “ 17th.—Schedule (A) after “made” insert “before me.”

“ “ “ 19th.—Leave out “against you made before me.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

Ordered, That Mr. De St. Ours do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Ordered, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “An Act to amend a certain Act passed in the fifth year of His Majesty’s Reign, for the purpose of consolidating the Laws relating to Elections,” be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, and is as followeth:

“tel Expert sera nommé par les dits Juges de Paix.”

Feuille 16 Ligne 38.—Retranchez “le dit Juge,” et insérez “les dits Juges.”

“ 19e. “ 19.—Après “toujours,” insérez “que dans le cas de la mort ou démission de tel Juge de Paix

“qui aura engagé telle personne, Enfant ou Jeune per-

“sonne, aucun autre Juge de

“Paix pourra entendre et dé-

“terminer aucunes plaintes qui

“seront faites comme susdit,

“par ou relativement à telle

“personne, Enfant ou Jeune

“personne; et Pourvû de plus”

“ 21e. “ 8.—Retranchez, “abrogée,” et insérez “suspendu pour et durant

“la continuation de cet Acte.”

“ “ 27.—Après “portée,” insérez “de-

“vant moi.”

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été accordés par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. De St.-Ours reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendemens.

Ordonné, Que l’amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé “Acte pour amender un certain Acte passé dans la cinquième année du règne de Sa Majesté, qui réunit en un seul Acte les Lois concernant les Elections,” soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, et il est comme suit :

Amendement au bill pour amender l’acte qui réunit les lois d’élections, considérés et accordés.

Amendment to Bill to amend the Election Laws Consolidation Act considered and agreed to.

Press 2d, Line 18.—After “God” insert the following Clause :

“ And be it further enacted by the authority aforesaid, that a sufficient number of Copies of this Act shall be printed separately, and one Copy thereof shall be forwarded to every Returning Officer who shall be hereafter named and appointed for any ensuing General or Spécial Election, together with the Writ of Election that shall be addressed to him.”

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House.

Ordered, That Mr. Neilson do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “ An Act for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned,” be now referred to a Committee of the whole House.

The said Amendments were then read, and are as followeth :

Press 1st, Line 25.—Leave out from the first “ the” inclusive, to “ Act” also inclusive, and insert “ taking a new “ Census of the population of “ this Province.”

Ibid.—Leave out “ well understood” and insert “ hereby declared.”

Press 2d, Line 19.—Leave out from “ such” inclusive, to “ annexed” also inclusive, in the twentieth line, and insert answers to the following Questions: First, What is the name of the head of any family or families in any house? Secondly, What is the whole number of inmates now in any family? Thirdly, What persons belonging to the family are now absent from the Province? Fourthly, What is the number of inmates of the family under six years of age, what is the number of inmates of the family of six years of age and under fourteen? Fifthly, What is the number of inmates of the family above fourteen years of age and under eighteen years of age? Sixthly, What is the number of males inmates of the family eighteen years of age and not yet twenty-five years old, distinguishing those who are single from those who are married? Seventhly, What is the number of males inmates of the family twenty-five years of age and not yet forty years old, distinguishing those who are single from those who are married? Eighthly, What is the number of males inmates of the family who are forty and not yet sixty years of age, distinguishing those who are single from those who are married? Ninthly, What is the number of males inmates of the family who are sixty years of age and upwards, distinguishing those who are single from those who are married? Tenthly, What

Feuille 2me. Ligne 26.—Après “ aide” insérez la Clause suivante :

“ Et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, qu’il sera imprimé séparément un nombre suffisant de copies de cet Acte, et il en sera transmis une copie à chaque Officier-Rapporteur qui sera ci-après nommé et constitué pour toute Election à venir, soit générale ou spéciale, ensemble avec le Writ d’Election qui lui sera adressé.”

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été accordé par la Chambre.

Ordonné, Que Mr. Neilson reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur amendement.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé “ Acte pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées,” soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

Les dits amendemens ont été lus, et ils sont comme suit :

Feuille 1ère. Ligne 27.—Rayez “ les fins de cet Acte “ pour faire un nouveau Recensement de la Population de “ cette Province.”

Ligne 28.—Rayez “ bien entendu,” et insérez “ déclaré par le présent.”

Feuille 2ème, Ligne 19.—Rayez depuis “ donner,” inclusivement, jusqu’à “ ci-annexées,” aussi inclusivement, dans la vingt-et-unième ligne de la même feuille, et insérez “ répondre aux questions suivantes, savoir: Premièrement; Quel est le nombre du chef d’aucune famille ou familles dans aucune maison? Secondement, Quel est le nombre entier des personnes demeurant maintenant dans la maison? Troisièmement, Quelles sont les personnes de la famille qui sont maintenant absentes de la Province? Quatrièmement, Quel est le nombre de gens demeurant dans la maison de l’âge de six ans et au-dessous de quatorze? Cinquièmement, Quel est le nombre de gens demeurant dans la maison âgés de plus de quatorze ans et au-dessous de dix-huit ans? Sixièmement, Quel est le nombre d’hommes demeurant dans la maison de dix-huit ans et au-dessous de vingt-cinq, distinguant ceux qui ne sont pas mariés d’avec ceux qui le sont? Septièmement, Quel est le nombre d’hommes demeurant dans la maison de vingt-cinq ans et au-dessous de quarante, distinguant ceux qui ne sont pas mariés d’avec ceux qui le sont? Huitièmement, Quel est le nombre d’hommes demeurant dans la maison de quarante ans et au-dessous de soixante, distinguant ceux qui ne sont pas mariés d’avec ceux qui le sont? Neuvièmement, Quel est le nombre d’hommes demeurant dans la maison de soixante ans et au-delà, distinguant ceux qui ne sont pas mariés

Amendments to Census Bill committed;

Amendement au bill pour un recensement référés.

What is the number of females inmates of the family who are under fourteen years of age? Eleventhly, What is the number of females inmates of the family who are fourteen years of age and not yet forty-five years old, distinguishing those who are single from those who are married. Twelfthly, What is the number of females inmates of the family who are forty-five years of age and upwards, distinguishing those who are single from those who are married."

mariés d'avec ceux qui le sont? Dixièmement, Quel est le nombre de femmes demeurant dans la maison au-dessous de quatorze ans? Onzièmement, Quel est le nombre de femmes demeurant dans la maison de quatorze ans et au-dessous de quarante-cinq ans, distinguant celles qui ne sont pas mariées d'avec celles qui le sont? Douzièmement, Quel est le nombre de femmes demeurant dans la maison de quarante-cinq ans et au-delà, distinguant celles qui ne sont pas mariées d'avec celles qui le sont."

Press 4th, Lines 39 & 40—Leave out "upon an Address of the House of Assembly."
" " —Leave out the Schedule "A" and insert in lieu thereof the Schedule hereunto annexed also marked "A."

Feuille 3ème. Ligne 43.—Rayez "sur une Adresse de la Chambre d'Assemblée."
" —Rayez la Cédule "A." et au lieu d'icelle, insérez la Cédule y annexée aussi marquée "A."

Title, Lines 2 & 3.—Leave out the words "and for obtaining certain Statistical information therein mentioned."

Titre, Ligne 1 et 2.—Retranchez les mots "et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées."

SCHEDULE A.
POPULATION RETURN for a City, Division of a City and Borough sending Members to Assembly, Village containing upwards of twenty inhabited Houses, Parish, Extra-Parochial Place or Township, Population Return settled in inhabited Houses, Parish, Extra-Parochial Place or Township.

Names of Heads of Families.	Total of inmates in each Family.	Number belonging to each Family absent from the Province.	Number of the Family under six years of age.	Number of the Family of six and under fourteen years of age.	Number of persons dwelling in the Family of more than fourteen years and under eighteen years of age.	MALES.				FEMALES.				GENERAL REMARKS.
						Eighteen and not twenty five.	Twenty five and not forty.	Forty and not sixty.	Sixty and upwards.	Under fourteen years of Age.	Fourteen and not forty five.	Forty five and upwards..	Single.	
						Single.	Married.	Single.	Married.	Single.	Married.	Single.	Married.	

CERTIFIED to be a true Enumeration and Return made by (me or us as the case may be) conformably to the Act for making an Enumeration and Return of the Population of this Province having previously deposited a Copy of the said Enumeration and Return with the case may be) in the hands of

Dated at 183 .
 Signature, { Insert quality.

RETOUR DE LA POPULATION pour une Cité, Division d'une Cité ou d'un Bourg qui envoie des Membres à l'Assemblée, Village contenant plus de vingt Maisons habitées, Retour de la Population établie

Noms des Chefs de Famille.	Nombre total de personnes demeurant dans chaque maison.	Nombre d'absens de la Province appartenant à la famille.	Nombre de personnes demeurant dans la maison au-dessous de six ans.	Nombre de personnes demeurant dans la maison au-dessus de six ans et au-dessous de quatorze ans.	Nombre de personnes demeurant dans la maison au-dessus de quatorze ans et au-dessous de dix-huit ans.	HOMMES.				FEMMES.				REMARQUES GENERALES.
						De dix-huit ans et au-dessous de vingt-cinq ans.	De vingt-cinq ans et au-dessous de quarante ans.	De quarante ans et au-dessous de cinquante ans.	De cinquante ans et au-dessus.	Au-dessous de quatorze ans.	Quatorze et au-dessous de cinquante ans.	Marriés.	Non-marriés.	
						Non-marriés.	Marriés.	Non-marriés.	Marriés.	Non-marriés.	Marriés.	Non-marriés.	Marriés.	

CERTIFIÉ comme état d'un Retour véritable, (fait par moi ou nous ainsi que le cas échéra) conformément à l'Acte pour faire l'Énumération et Retour de la Population de cette Province, ayant préalablement déposé copie de la dite Énumération et Retour dans la dite Cité, Bourg, Village, Paroisse, Endroit Extra-Paroissial ou Township, (ainsi que le cas échéra,) entre les mains de

Daté à 183 .
 Signatures { insérez la qualité.

The House then resolved itself into the said Committee.

considered. Mr. De St. Ours took the Chair of the Committee; and after some time spent therein, Mr. Speaker resumed the Chair.

Adjournment. Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Monday next at ten o'Clock in the forenoon.

Elementary Education Bill passed. An engrossed Bill to amend an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign concerning Elementary Education, and to make further provision for the Instruction of Youth, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Blanchet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Honorable J. Richardson's Indemnification Bill passed. An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money to indemnify the Arbitrator appointed for adjusting the proportion of the Revenue appertaining to Upper Canada, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the year 1830 passed. An engrossed Bill to make further provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year."

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Inland Custom House Officers Salaries Bill passed. An engrossed Bill to amend and to continue for a limited time an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the several Inland Ports in this Province, and for other purposes," and to appropriate a certain sum of Money for the purposes therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Quebec Court House Repairs Bill passed. An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money to reimburse a sum advanced by His Excellency the Administrator of the Government for the Repairs of the Court House at Quebec, and for continuing and completing the said repairs, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Exploring Arrangements Bill passed. An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money to pay a like sum owing by the Commissioners appointed under an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to appropriate certain sums of Money for more completely exploring certain parts of this Province," was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Militia Staff Salaries Bill passed. An engrossed Bill to appropriate a sum of Money for the payment of certain Militia Officers for the year One thousand eight hundred and thirty, was read for the third time.

Resolved,

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

Mr. De St.-Ours a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems, Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Lundi prochain à Dix Heures du matin.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, à l'égard de l'Education Élémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Blanchet porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent, pour indemniser l'arbitre nommé pour régler la portion des revenus afférante au Haut-Canada, a été lu pour troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir ultérieurement à défrayer les Dépenses civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour pourvoir à défrayer les dépenses civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante."

Ordonné, Que Mr. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour amender et continuer pour un tems limité un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler et établir les salaires et autres émolumens des officiers employés à la perception du Revenu aux différens Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'autres objets," et pour affecter une certaine somme d'argent pour les fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent pour rembourser une somme avancée par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour les réparations de la Cour de Justice à Québec, et pour continuer et achever les dites réparations, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent pour payer une semblable somme due par les Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent pour le payement de certains officiers de Milice pour l'année mil huit cent trente, a été lu pour la troisième fois.

Résolu,

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Title Waiters Salaries Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money to pay the Salaries and Allowance of the Tide Waiters at the Port of *Quebec*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

County Court Houses and Gaols Bill passed.

An engrossed Bill to authorize the building of Court Houses and Common Gaols in the Counties of this Province, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned."

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Pilots qualification Bill passed.

An engrossed Bill to compel Pilots to qualify themselves for piloting Vessels through the North Channel, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to compel Pilots hereafter to qualify themselves to pilot Vessels through the several Channels of the River *Saint Lawrence* below *Quebec*."

Ordered, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to declare certain Coins to be no longer a legal tender read the first time;

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to declare certain Coins therein mentioned to be no longer a legal Tender in this Province, and for other purposes.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time; and

Ordered, That the said Bill be now read a second time.

read the second time;

The said Bill was accordingly read a second time.

committed;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered.

Mr. *Clouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Committee on St. Roch Suburb Market Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, and on the Petition of the Trustees appointed under the Act Ninth, *George* Fourth, chapter fifty-three, intitled, "An Act to establish a New Market-place in *Saint Paul's* Street, in the Lower Town of *Quebec*, and to authorize the advance of a certain sum of money to the Trustees of the said Market," being read; The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee.

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

The names of the Members present, were then taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Cannon*, *Neilson*, *Viger*, *Louis Lagueux*, *Malhiot*, *Bureau*, *Mousseau*, *Fortin*, *Young*, *Leslie*, *Larue*, *Heriot* and *Tremain*.

And at Eleven o'Clock at right, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Monday

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent pour payer les salaires et allowances des Visiteurs de la Douane au Port de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill concernant les salaires des Visiteurs passé.

Un Bill grossoyé pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit "Acte pour autoriser l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande sa concurrence.

Bill pour l'érection de Cours de Justice et Prisons de Comtés passé.

Un Bill grossoyé pour obliger les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par le Canal du Nord, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour obliger à l'avenir les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par les différens Canaux du fleuve *Saint Laurent* au dessous de *Québec*."

Ordonné, Que Mr. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour la qualification des Pilotes passé.

Ordonné, Que Mr. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer que certaines monnoies y mentionnées ne seront plus offres légales de paiement en cette Province, et pour d'autres fins.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Clouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Bill pour déclarer que certaines monnoies ne seront plus offres légales lu la première fois.

Lu la seconde fois; référé;

considéré.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Marché dans le faubourg *Saint Roch* de la cité de *Québec*, et sur la Pétition des Syndics nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, chapitre cinquante trois, intitulé, "Acte pour établir une nouvelle place de Marché dans la Rue *Saint Paul*, dans la Basse Ville de *Québec*, et autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent aux Syndics du dit Marché."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Fortin* a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retiré,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Les noms des Membres présens ont alors été pris comme suit:

Mr. l'Orateur,

Messieurs *Cannon*, *Neilson*, *Viger*, *Louis Lagueux*, *Malhiot*, *Bureau*, *Mousseau*, *Fortin*, *Young*, *Leslie*, *Larue*, *Heriot* et *Tremain*.

Et à onze heures du soir, Mr. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Comité sur le Bill concernant un Marché dans le Faubourg St. Roch.

Lundi,

Monday, 22nd March, 1830.—Ten o'Clock A. M.

Lundi, 22 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

Adjournment.

ORDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Three o'Clock, P. M. this day.

ORDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à trois heures cette après-midi.

Ajournement.

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter passed.

An engrossed Bill to continue for a limited time a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned under the name of the President, Directors and Company of the Bank of Montreal," and to amend the said Act, was read for the third time.

Un Bill grossoyé, pour continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal," et pour amender le dit Acte, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal passé.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to continue for a limited time and to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned under the name of the President, Directors and Company of the Bank of Montreal."

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit, "Acte pour continuer pour un tems limité et pour amender un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y nommées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal."

Ordered, That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Chaudière Bridge Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of Money to the erection of a Bridge over the River Chaudière, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent, pour la construction d'un Pont sur la Rivière Chaudière, a été lu pour la troisième fois.

Bill du Pont de la Chaudière passé.

Resolved, That the Bill do pass.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordered, That Mr. Louis Lagueux do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueux porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill relating to certain Coins read the first time;

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to ascertain the rate at which certain Coins therein mentioned, shall pass current in this Province, and for other purposes.

Ordonné, Que Mr. Young ait la permission d'introduire un Bill pour établir les taux auxquels certaines monnaies auront ci-après cours légal en cette Province, et pour d'autres fins.

Bill concernant certaines Monnaies lu la première fois;

He accordingly presented the said Bill, and the same was read for the first time.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Ordered, That the said Bill be now read a second time.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

read the second time; committed;

The said Bill was accordingly read a second time.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

lu la seconde fois; référé;

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considéré;

considered;

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

reported.

Mr. Speaker resumed the Chair;

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. Larue reported that the Committee had gone through the Bill without making any Amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

Et Mr. Larue a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

rapport.

Mr. Young moved, seconded by Mr. Duval, That the said Bill be engrossed.

Mr. Young a proposé, secondé par Mr. Duval, que le dit Bill soit grossoyé.

After which, the names of the Members present were taken down, as followeth:

Après quoi, les noms des Membres présents ont été pris comme suit:

Mr. Speaker,

Mr. l'Orateur,

Messieurs Duval, Leslie, Viger, Louis Lagueux, Young, Etienne Claude Lagueux, Blanchet, Neilson, André Papineau, Bureau, Clouet, Bourdages, Laterrière, Tremain, De St. Ours, Mousseau, Cannon, Larue and Fortin.

Messieurs Duval, Leslie, Viger, Louis Lagueux, Young, Etienne Claude Lagueux, Blanchet, Neilson, André Papineau, Bureau, Clouet, Bourdages, Laterrière, Tremain, De St.-Ours, Mousseau, Cannon, Larue et Fortin.

And at three quarters past One o'Clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for the want of a quorum.

Et à une heure et trois quarts de l'après-midi, Mr. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Monday, 22d March, 1830.—Three o'Clock, P. M.

Lundi, 22 Mars 1830.—Trois Heures P. M.

Answer to an Address.

MR. Leslie, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of the Seventeenth instant to His Excellency the Administrator

MR. Leslie, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse du dix-septième du courant, à Son Excellence l'Administrateur

Réponse à un Adresse.

tor of the Government, praying His Excellency may be pleased to take such measures as may be found necessary to compel the late Treasurer of the Agricultural Society for the District of *Montreal* to pay over to the present Treasurer of the said Society, the sum of Two hundred and thirteen pounds nineteen shillings and two pence Currency, being the balance stated to be due by him to the Society, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Answer to an Address.

Mr. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Friday last to His Excellency the Administrator of the Government, with a Copy of the Resolutions adopted by this House before entering upon the consideration of the Estimate of the Expenses of the Civil Government for the current year, praying that His Excellency would be pleased to transmit the same to His Majesty's Secretary of State for the Colonial Department, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Members added to a Committee.

Ordered, That Mr. Bourdages and Mr. Fortin be added to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine Rivière du Loup*, and other Petitions relating to the *Grand Voyers* and to the Road Laws.

Report on Petitions relating to the affairs of the Fabrique of St. Anne de la Pérade;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Church Wardens and Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have considered the two Petitions referred to them; they afford sufficient evidence that in the Parish in which the Petitioners reside, pernicious differences of opinion prevail on the subject of the right of the Parishioners to have a vote in the management of the temporal concerns of the Parish Church; Your Committee are also aware that similar differences prevail in other parts of the Province, which have given rise to litigation in the Courts of Justice, which in such matters generally proves injurious to the interests of Religion, and to the peace and welfare of the Parishioners.

Your Committee are aware that the practice in this Province, founded on the Laws of *France*, has been in most instances favorable to the principal Inhabitants of the Parish having a vote in the management of all the temporal concerns of the Church, and if deviations have in other instances prevailed in the lapse of time, they may have arisen from particular local circumstances.

Your Committee are of opinion that it may be expedient to adopt Legislative measures to obviate the present and similar difficulties, by defining the mode in which the principal proprietors in the Roman Catholic Parishes, may have a vote in the management of the temporal concerns of the Parochial Churches.

to be printed.

Ordered, That Two hundred Copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Report on Petitions against the Road Laws and Grand Voyers' Fees.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *Saint Antoine Rivière du Loup*, and also the Petitions from several Parishes relating to the *Grand-Voyers* and to the Road Laws, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth: Your

nistrateur du Gouvernement, priant Son Excellence de vouloir bien prendre les moyens nécessaires pour obliger le ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture pour le District de *Montréal*, à payer entre les mains du Trésorier actuel de la dite Société, la somme de deux cent treize livres dix neuf schelings et deux deniers courant, qui est la balance constatée être due par lui à la Société, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse qu'il se conformerait aux désirs de la Chambre.

Réponse à une Adresse.

Mr. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Vendredi dernier, à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, avec une Copie des Résolutions adoptées par cette Chambre, avant qu'elle soit entrée dans la considération de l'Estimation du Gouvernement Civil, pour l'année courante, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre icelles au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'il se conformerait aux désirs de la Chambre.

Membres ajoutés à un Comité.

Ordonné, Que Mr. Bourdages et Mr. Fortin soient ajoutés au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint Antoine, Rivière du Loup*, et autres Pétitions relativement aux Grands Voyers et aux Lois des Chemins.

Rapport sur les Pétitions concernant les affaires de la Fabrique de St. Anne de La Pérade;

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Marguilliers et Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a considéré les deux Pétitions à lui renvoyées; elles prouvent par elles-mêmes d'une manière suffisante que dans la Paroisse où résident les Pétitionnaires, il règne de malheureuses différences d'opinion quant au droit qu'ont les Paroissiens d'avoir une voix dans l'administration des affaires temporelles de l'Eglise paroissiale; il est aussi à la connaissance de votre Comité qu'il règne des difficultés semblables dans d'autres parties de la Province, et qui ont donné lieu à des procès dans les Cours de Justice, finissant généralement par faire un grand mal aux intérêts de la Religion, et par troubler la paix et nuire au bien-être des Paroissiens.

Il est à la connoissance de votre Comité, qu'en conformité des Lois Françaises, la pratique presque universelle a été que les Notables de chaque Paroisse eussent une voix dans l'administration de toutes les affaires temporelles de l'Eglise, et si dans quelques endroits la pratique contraire a prévalu, cela est venu avec le tems de certaines circonstances locales et particulières.

Votre Comité est d'opinion qu'il pourrait être expédient d'adopter quelques mesures législatives pour obvier aux difficultés actuelles et autres de même nature, en déterminant le mode d'après lequel les Notables des Paroisses Catholiques-Romaines pourront avoir une voix dans l'administration des affaires temporelles des Eglises paroissiales.

Ordonné, Que deux cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

à être imprimé.

Mr. Neilson, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Saint Antoine, Rivière du Loup*, et aussi les Pétitions de différentes Paroisses relativement aux Grands Voyers et aux lois des Chemins, a présenté le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Pétitions contre les Lois des Chemins et les Honoraires des Grands Voyers;

Votre

Your Committee report : That they have examined the Petitions referred to them, which they find to be from parts of every District of the Province excepting the Districts of *Saint Francis* and *Gaspé*. In respect to the District of *Saint Francis*, Your Committee have taken the examination of a Magistrate, long resident in, and well acquainted with that District, whose evidence is annexed.

Your Committee regret that other duties previously imposed by Your Honorable House, have prevented them from entering into a particular examination of all the facts alleged by the Petitioners, many of them are however of public notoriety, or result from the nature of the powers with which the *Grand-Voyers* are invested.

The complaints in the different Petitions are in substance, as followeth :

First: Petition of Rivière du Loup, District of Three-Rivers.

1st. Expenses altogether beyond the means of new settlers.

2d. Increase of the expenses by the Act of last Session, by allowance for distance, the expenses now amounting from Ten pounds to Fifteen pounds for the smallest service in laying out or altering a Road.

3d. Ignorance of the localities on the part of the *Grand-Voyer* occasioning Law Suits.

Pray for a local organization for managing the Roads.

Second: Parish of Saint Antoine, ditto.

1st. Ruinous Law Suits occasioned by the proceedings of the *Grand-Voyer*.

2d. Delays and dilatory proceedings.

Third: Machiche, ditto.

1st. Distance of the residence of the *Grand-Voyer* and expenses.

2d. Unlimited and arbitrary power of the *Grand-Voyer*.

3d. His want of local knowledge, occasioning Law Suits and ruinous Expenses.

Prays for elective Officers in each Parish to regulate the Roads.

Fourth: Lake Maskinongé, ditto.

1st. Distance of the residence of the *Grand-Voyer*.

2d. Burthensome Expenses.

3d. Arbitrary power of the *Grand-Voyer*.

4th. Roads laid out against the wishes and interests of the Inhabitants.

Pray that each Parish have the management of its local Officers, and appoint its Road Officers.

Fifth: County of Missisquoi, District of Montreal.

1st. General unsuitableness of the Road Laws for Lands laid out in Townships.

2d. Heavy expenses of the *Grand-Voyer*.

3d. Imperfect performance of his duties, and particularly no annual Inspection.

Pray that each Township may be allowed to elect Road Officers, with a suitable remuneration.

Sixth: Township of Stanbridge, ditto.

1st. Misconstruction of the Road Laws by one or two Ma-

Votre Comité a examiné les dites Pétitions, qu'il trouve venir de parties de chaque District, les Districts de *Saint François* et de *Gaspé* exceptés. Quant au District de *Saint François*, votre Comité a pris le témoignage d'un Magistrat qui y a longtems résidé, et qui connaît parfaitement ce District ; son témoignage est ci-annexé.

Votre Comité regrette que d'autres devoirs qui lui avaient été imposés antérieurement l'aient empêché d'entrer dans l'examen particulier de tous les faits allégués par les Pétitionnaires ; cependant nombre de ces faits sont de notoriété publique, ou sont le résultat naturel des pouvoirs dont sont revêtus les *Grands-Voyers*.

Les plaintes contenues dans les diverses Pétitions sont en substance, comme suit :

Première: Pétition de la Rivière du Loup, District des Trois-Rivières.

1^o. Frais tout-à-fait audelà des moyens des nouveaux habitans.

2^o. Augmentation des frais par l'Acte de la dernière Session, en les réglant sur la distance ; les frais montant maintenant de dix livres à quinze livres pour le moindre service en traçant ou en changeant un Chemin.

3^o. Ignorance des localités de la part du *Grand-Voyer*, donnant lieu à des procès.

Demandant une organisation locale pour la régie des Chemins.

Seconde: Paroisse de Saint Antoine, ditto.

1^o. Procès ruineux occasionnés par les procédés du *Grand Voyer*.

2^o. Délais et procédés dilatoires.

Troisième: Machiche, ditto.

1^o. Eloignement de la résidence du *Grand Voyer* et frais.

2^o. Pouvoir illimité et arbitraire du *Grand Voyer*.

3^o. Son manque de connaissance des localités, occasionnant des procès et des frais ruineux.

Demandant des Officiers électifs dans chaque Paroisse pour fixer les Chemins.

Quatrième: Lac Masquinongé, ditto.

1^o. Eloignement de la résidence du *Grand Voyer*.

2^o. Frais onéreux.

3^o. Pouvoir arbitraire du *Grand Voyer*.

4^o. Chemins tracés contre les désirs et les intérêts des Habitans.

Demandant que chaque Paroisse ait la nomination et la surveillance de ses propres Officiers locaux et des Officiers des Chemins.

Cinquième: Comté de Missisquoi, District de Montréal.

1^o. Insuffisance générale des Lois des Chemins pour les terres situées dans les Townships.

2^o. Frais onéreux du *Grand Voyer*.

3^o. Accomplissement imparfait de ses devoirs, et surtout aucune inspection annuelle.

Demandant que chaque Township soit autorisé à élire des Officiers des Chemins en leur donnant une rémunération convenable.

Sixième: Township de Stanbridge, ditto.

1^o Mésinterprétation des Lois des Chemins par un

Magistrates, whereby persons having purchased the rear of a lot are compelled to work on the front road, from which they derive no benefit.

Pray a remedy.

Seventh: County of Warwick, District of Montreal.

1st. Burthensome Expenses amounting to a heavy and direct taxation.

2d. Ignorance of the localities by the *Grand-Voyer*, and consequent injustice and ruinous Law Suits.

3d. Unjust repartition of the Expenses according to the extent and not the value of the Land.

4th. Delays and expenses by homologation being required in the District Court.

Prays for homologation by the Magistrates of the County.

Eighth: L'Islet, County of Devon, District of Quebec.

1st. That the Act of last Session allowing Fees to the *Grand-Voyers*, has rendered their condition worse.

2d. That the system is arbitrary, and individual interest rather than the general interest consulted.

3d. That erroneous *procès-verbaux* are made, which cause Law Suits and Expenses; that they are then withdrawn, and expenses incurred for new *procès-verbaux*.

4th. That young men rather emigrate than take up lands subject to these expenses.

5th. That Eighty pounds was paid in the Parish for five *procès-verbaux*, besides expenses of oppositions, costs and loss of time.

6th. That the said *procès-verbaux* are still erroneous, and will cost a larger sum to correct them.

7th. That the cost of making a *procès-verbal* frequently amounts to more than the making of the Road, and that the necessary Roads are not opened on account of the expenses of the *Grand-Voyer*.

Prays for the election of persons resident to manage the Roads.

Ninth: Saint Vallier, County of Hertford, ditto.

1st. General complaints against the office of *Grand-Voyer* as burthensome and useless.

Pray that the management of Roads be given to persons to be elected and resident.

Tenth: Saint Gervais, ditto.

1st. Expenses peculiarly burthensome to new Settlers, the charges there having amounted from Eighteen to Twenty pounds for a *procès-verbal*.

2d. That the Settlers rather than pay, abandon their lands and occasion losses to the Road Officers.

3d. That the *Grand-Voyer* does not visit the proposed Roads, and lays them out where they are impracticable, which is only remedied by new *procès-verbaux* and further ruinous expenses.

4th. Improper nomination of Inspectors by the *Grand-Voyer*, the said Inspectors requiring useless labour on the roads, and deteriorating instead of improving them, which misconduct actually occasioned between twenty-five and thirty pounds to the Parish in costs, besides unnecessary labour.

5th

un ou deux Magistrats, par laquelle des personnes qui ont acheté le derrière d'un lot, sont forcées de travailler sur le Chemin de front, dont elles ne retirent aucun avantage.

Demandant un remède.

Septième: Comté de Warwick, District de Montréal.

1^o. Frais onéreux montant à une taxe pesante et directe.

2^o. Ignorance des localités par le *Grand Voyer* et les injustices et les procès qui en résultent.

3^o. Répartition injuste des frais d'après l'étendue, et non d'après la valeur des terres.

4^o. Délais et frais occasionnés par l'homologation qui doit se faire dans la Cour du District.

Demandant que l'homologation puisse se faire par les Magistrats du Comté.

Huitième: L'Islet, Comté de Devon, District de Québec.

1^o. Que l'Acte de la dernière Session qui alloue des honoraires au *Grand Voyer*, a empiré leur condition.

2^o. Que le système est arbitraire, et que l'on consulte les intérêts des individus plutôt que les intérêts généraux.

3^o. Qu'il se fait des *procès-verbaux* erronnés, qui occasionnent des procès et des frais; qu'ils sont alors retirés, et que de nouveaux *procès-verbaux* entraînent de nouveaux frais.

4^o. Que les jeunes gens préfèrent émigrer à prendre des terres sujettes à ces charges.

5^o. Qu'il a été payé dans la Paroisse quatre-vingt livres pour cinq *procès-verbaux*, outre les frais d'opposition et la perte de tems.

6^o. Que les dits *procès-verbaux* sont encore erronnés et qu'il en coûterait encore davantage pour les faire corriger.

7^o. Que les frais d'un *procès-verbal* coûtent souvent plus que l'ouverture du Chemin; et que des Chemins nécessaires ne sont pas ouverts à cause des frais du *Grand Voyer*.

Demandant l'élection de personnes résidentes pour régler les affaires des Chemins.

Neuvième: Saint Vallier, Comté d'Hertford, District de Québec.

1^o. Plaintes générales contre l'office de *Grand Voyer*, en tant qu'onéreux et inutile.

Demandant que l'administration des affaires des Chemins soit donnée à des personnes élues et résidentes sur les lieux.

Dixième: Saint Gervais, District de Québec.

1^o. Frais onéreux surtout pour les nouveaux Colons; les frais y ayant monté de dix-huit à vingt livres pour un seul *procès-verbal*.

2^o. Que les habitans plutôt que de payer, abandonnent leurs terres et exposent les officiers des Chemins à des pertes.

3^o. Que le *Grand Voyer* ne visite pas les Chemins proposés, et les trace où ils ne sont pas praticables, ce à quoi l'on ne peut remédier que par de nouveaux *procès-verbaux*, et de nouveaux frais ruineux.

4^o. Nomination inconvenable d'Inspecteurs par le *Grand Voyer*; les dits Inspecteurs obligeant à des travaux inutiles sur les Chemins, et qui les détériorent au lieu de les améliorer, laquelle inconduite a occasionné entre vingt-cinq à trente livres de frais à la Paroisse, sans compter la perte du tems employé à ces travaux inutiles.

5^o.

5th. That Roads opened more than sixty years ago, still remain without *procès-verbaux*.

Prays for Deputy *Grand-Voyer* to be elected by the inhabitants for a limited time.

The general direction of the Roads and Bridges throughout this Province from an early period has been confided to *Grand-Voyers*. It was a system introduced from *France*, and was there and still is an important branch of the public administration; this system was continued here under the Ordinances of the Legislative Council of the late Province of *Quebec*, and continued by the Act of the Provincial Legislature of one thousand seven hundred and ninety-six, (Thirty-six *George* Third, chapter nine.)

Whatever may have been the advantages in former times in this country, Your Committee cannot believe that the present complaints would be so general if the system were practically beneficial in the present state of the Province.

The fees formerly taken by the *Grand-Voyers*, under color of an allowance by the Quarter Sessions, as being Officers of that Court, were repealed by an Act passed at the last Session, ninth *George* Fourth, chapter thirty three.

Some of the Petitioners allege that they have been increased; but this does not seem to be generally true, although it may have been the case, under particular circumstances; a provision in that Act by which the holder of a lot of a few acres has been considered as subject to the same apportionment for the Fees of the *Grand-Voyer*, as the holder of a large extent of land, may have given rise to some of the dissatisfaction which seems to prevail.

Your Committee are aware that a change in a long established system of administration is not justifiable on the grounds of partial inconveniences and perhaps some abuses. The unusual circumstances, however, of numerous signed petitions from parts in every District of the Province, all condemning the existing system, deserve the most attentive consideration, as no administration can fulfil its objects under an extensive and growing dissatisfaction on the part of those for whose benefit it is intended.

Your Committee regret that it is now too late in the present Session to obtain further information, and to attempt to change the existing system. Some alleviation of the evils complained of may be obtained under the Act passed in the last Session, authorizing the *Grand-Voyer* to appoint Deputies resident in the Counties, and this Your Committee conceive to be the duty of the *Grand-Voyer* wherever any portion of the inhabitants require it.

Your Committee most respectfully recommend that a revision of the Road Laws be prepared, to be taken up early in the ensuing Session, with a view of reducing them into one Act; but particularly of introducing a system of management less burthensome to the subject, and more suitable to the present circumstances and institutions of the Province.

Ordered, That two hundred Copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Mr. *Malliot*, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which

Amendments

5°. Que des Chemins ouverts depuis plus de soixante ans ne sont pas encore verbalisés.

Demandant un Député *Grand Voyer* à être élu par les habitans pour un tems limité.

Depuis un tems reculé, ce sont les Grands Voyers qui ont été chargés de déterminer la direction des Chemins et des Ponts dans toute la Province. Ce système nous est venu de *France*, où il était et est encore une branche importante de l'administration publique; ce système a été continué ici sous l'autorité des Ordonnances du Conseil Législatif de la ci-devant Province de *Québec*, et continué de nouveau par l'Acte de la Législature Provinciale de mil sept cent quatre-vingt-treize, trente-sixième *George* Trois, Chapitre-neuf.

Quelqu'aient pu être les avantages de ce système dans les premiers tems en ce pays, votre Comité ne peut croire que les plaintes actuelles fussent si générales s'il était avantageux en pratique dans l'état actuel de la Province.

Les honoraires ci-devant exigés par les Grands Voyers en forme d'émolumens à eux accordés par les Sessions de Trimestre, comme étant des Officiers de cette Cour, furent révoqués par un Acte passé pendant la dernière Session, neuvième *George* Quatre, Chapitre trente-trois.

Quelques Pétitions allèguent qu'ils ont été augmentés; mais ceci ne paraît pas être généralement le cas, quoiqu'il ait pu arriver sous certaines circonstances particulières. La disposition de cet Acte par laquelle l'occupant d'un lot de terre de quelques arpens a été considéré comme étant sujet à payer dans la répartition des honoraires du *Grand-Voyer*, autant que l'occupant d'une grande étendue de terre, peut avoir suscité une partie des mécontentemens qui semblent exister.

Votre Comité n'ignore pas que des inconvéniens partiels, quelques abus même peut-être, ne sauraient justifier le changement d'un système d'administration depuis long-tems établi. Cependant le cas extraordinaire de Pétitions signées d'un grand nombre d'habitans de diverses parties de tous les Districts, toutes réprouvant le système actuel, mérite la considération la plus attentive, vu qu'une administration quelconque ne peut remplir les fins de son institution sous l'existence de mécontentemens étendus et croissans, de la part de ceux pour l'avantage de qui elle a été établie.

Votre Comité voit avec regret que la Session est maintenant trop avancée pour acquérir de nouveaux renseignemens et pour tenter de changer le système actuel. L'Acte passé dans la dernière Session peut alléger jusqu'à un certain point les maux dont on se plaint, en ce qu'il autorise le *Grand Voyer* à nommer des Députés résidans dans les Comtés, et c'est ce que votre Comité croit être du devoir du *Grand-Voyer*, dans tous les cas où une partie des habitans l'en requerront.

Votre Comité recommande très-humblement qu'il soit préparé une révision des Lois des Chemins, pour être prise en considération dès le commencement de la prochaine Session, à la fin de les réunir dans un seul Acte; mais surtout à la fin d'introduire un système d'administration moins onéreux pour le sujet et plus adapté aux circonstances et aux institutions actuelles de la Province.

Ordonné, Que deux cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette

à être imprimés.

Mr. *Malliot*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger une Ordinance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus

Rapport sur le Bill concernant les Arpenteurs;

de

Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed. *Ordered,* That the said Bill, as amended, be engrossed.

passed. An engrossed Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the Admeasurement of Lands, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill relating to certain coins engrossed ;

Mr. *Young's* Motion of this Morning, to wit : " That the Bill to ascertain the rate at which certain Coins therein mentioned, shall pass current in this Province, and for other purposes," be engrossed, being read ;

Mr. *De St. Ours* moved in Amendment, seconded by Mr. *Bourdages*, That all the words in the said Motion after " That" be struck out, and the following substituted : " the words, " Silver Coins, commonly " known by the name of French Half-Crowns, shall " pass current at the rate of Two shillings and seven " pence Currency each, and no more," be struck out of the first Clause of the said Bill.

The House divided on the question of Amendment :

Yeas 21

Nays 2

So it was carried in the affirmative.

The question being then put on the main motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

Ordered, Accordingly.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

passed.

An engrossed Bill to ascertain the rate at which certain Coins therein mentioned shall pass current in this Province, and for other purposes, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on St. Roch's Suburb Market Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch's* Suburbs of the City of *Quebec*, and on the Petition of the Trustees appointed under the Act ninth *George* Fourth, chapter fifty-three, intituled, " An Act to establish a New Market Place in *Saint Paul's* Street, in the Lower-Town of *Quebec*, and to " authorize the advance of a certain sum of money to the Trustees of the said Market," being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. *Fortin* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an Amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Committee on Clerks of the Markets Fees Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three Rivers*, being read ;

The

de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

La motion de Mr. *Young* de ce matin, savoir, " Que le Bill pour établir les Taux auxquels certaines Monnaies auront ci-après cours légal en cette Province, et pour d'autres fins, soit grossoyé," étant lue ;

Mr. *De Saint-Ours* a proposé en amendement, secondé par Mr. *Bourdages*, que tous les mots dans la dite motion après " que," soient retranchés, et les suivans substitués, les mots " de pièces de monnaie " d'argent communément connues sous le nom de demi-écus de *France*, auront cours sur le pied de Deux " Chelins et Sept Deniers courant chacune, et pas " d'avantage," soient retranchés de la première Clause du dit Bill.

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement :

Pour 21

Contre 2

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été accordée unanimement, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour établir les Taux auxquels certaines Monnaies auront ci-après cours légal en cette Province, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint-Roch*, de la Cité de *Québec*, et sur la Pétition des Syndics nommés en vertu de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre cinquante-trois, intitulé " Acte pour établir une nouvelle place de " Marché dans la Rue *Saint-Paul*, dans la Basse- " Ville de *Québec*, et autoriser l'avance d'une certaine " somme d'argent aux Syndics du dit Marché."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Fortin* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Fortin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, dont il il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Lu l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui règle et accorde, pour un certain tems limité, certains Honoraires aux Clercs des Marchés, dans les Cités de *Québec* et de *Montréal* et dans la Ville des *Trois-Rivières*.

La

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Larue reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several Amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Bourdages, seconded by Mr. Cannon,

The House adjourned till to morrow at ten o'Clock, A. M.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Et Mr. Larue a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur motion de Mr. Bourdages, secondé par Mr. Cannon,

La Chambre s'est ajournée à Demain à Dix Heures A. M.

Tuesday, 23d March, 1830.—Ten o'Clock, A. M.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Council have agreed to:

The Legislative Council have passed the following Bills without any Amendment:

Boroughs and Villages Police Bill.

" An Act further to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, concerning the Police of the Borough of *William Henry*, and of certain other Villages of this Province."

Agriculture Bill.

" An Act to appropriate a certain Sum of Money therein mentioned for the encouragement of Agriculture."

St. Paul's Island Light-House Bill.

" An Act to appropriate a certain sum of money towards the erection of a Light House on the Island of *Saint Paul*, and to provide for the maintenance thereof."

And also;

Agents' Bill with Amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intitled, " An Act for the appointing of Agents in the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Report on Documents relating to the Militia Ordinances.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom were referred the Documents containing the Decisions of His Majesty's Courts of Justice relating to the Militia Ordinances of the Governor and Council of the late Province of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have examined the Documents referred: They consist of Copies of Records of Decisions of the Courts of Justice on the Ordinances passed by the Governor and Council of the late Province of *Quebec*; it appears by the said Documents that on the twenty-ninth day of January one thousand eight hundred and twenty-eight, one *Pierre Chasseur*, of the City of *Quebec*, Artist, instituted an action against *Narcisse Hamel* and *Michel Julien*, both of *Quebec*, Shopkeepers, complaining that the said *Narcisse Hamel* and *Michel Julien*, on the seventh of November one thousand eight hundred and twenty-seven, at *Quebec*, together with divers other persons

Mardi, 23 Mars 1830.—Dix Heures A. M.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maitres en Chancellerie:

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:

" Acte pour continuer pour un tems limité et amender un Acte, y mentionné, qui pourvoit à la Police du Bourg de *William-Henry*, et certains autres Villages en cette Province."

" Acte pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture."

" Acte pour approprier une certaine somme d'argent pour l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint-Paul*, et pour pourvoir à l'entretien d'icelui."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, " Acte pour nommer des Agens dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Mr. Neilson, du Comité Spécial auquel ont été référés les Documents contenant les Décisions des Cours de Justice de Sa Majesté, concernant les Ordonnances de Milice du Gouverneur et du Conseil de la ci-devant Province de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a examiné les Documents référés. Ils se trouvent consister en Copies de Records des Décisions données par les Cours de Justice relativement aux Ordonnances passées par le Gouverneur et Conseil de la ci-devant Province de *Québec*; d'après ces Documents il parait que le vingt-neuvième jour de Janvier mil huit cent vingt-huit, un nommé *Pierre Chasseur*, de la Cité de *Québec*, Artiste, intenta une action contre *Narcisse Hamel* et *Michel Julien*, tous deux de *Québec*, Boutiquiers, se plaignant que les dits *Narcisse Hamel* et *Michel Julien* avaient, assistés de diverses autres personnes, le sept de Novembre mil huit cent

Message du Conseil;

Le Conseil a concouru aux

Bill pour régler la Police des Bourgs et Villages;

Bill concernant l'Agriculture;

Bill pour ériger un Phare sur l'Île St. Paul.

Bill pour des Agens, avec des amendemens.

Rapport sur les Documents concernant les Ordonnances de Milice,

persons, with force and arms, unlawfully and illegally broke and entered the dwelling house of the said *Pierre Chasseur*, damaged and broke to pieces two doors of his dwelling house, and at the same time illegally seized divers goods and chattels of the said *Pierre Chasseur*, carried them away, and converted them to their own use, by means whereof the said *Pierre Chasseur* and his family were greatly disturbed in the peaceable possession of the said dwelling house, and the said *Pierre Chasseur* prevented from carrying on his affairs as he might otherwise lawfully have done, the said *Pierre Chasseur* alleging that in consequence thereof he had sustained damage to the amount of Eighty pounds lawful current money of this Province, and praying that the said *Hamel* and *Julien* be jointly and severally condemned to pay him the above Sum with interest and cost of suit.

To this demand *Hamel* and *Julien* pleaded by a perpetual peremptory exception without admitting the allegations contained in the declaration of *Chasseur* to be true; that the said *Pierre Chasseur* ought not to have or maintain his action against them, because, before the time when the trespasses complained of were committed, the said *Pierre Chasseur* was a Militiaman in the Third Company of the First Battalion of Militia of the County of *Quebec*, and that *Charles Huot*, Captain of the said Third Company, exhibited to *Joseph François Perrault*, Esquire, Colonel of the said First Battalion of Militia, a complaint or information alleging that the said *Pierre Chasseur* had not attended the Review and exercise of the said Third Company on the day fixed for the same, although he was duly notified to attend, whereby he has incurred the Fine or Penalty imposed by the Ordinances above referred to; that the said *Pierre Chasseur* had been lawfully convicted thereof, and condemned to pay the Fine imposed by the said Ordinances; that the Fine remaining unpaid, *Joseph François Perrault* and *Claude Denechau*, Esquires, being Field Officers of Militia, issued their Warrants directed to the Serjeants of the said Third Company, commanding them to levy the said Fine, of the goods and chattels of the said *Pierre Chasseur*, and that by virtue and in execution of the said Warrant to them delivered, *Julien* and *Hamel* entered the dwelling house of *Chasseur*, and did seize and sell divers goods and chattels of *Chasseur*, for the sum of Ten Shillings, amount of the Penalty aforesaid.

That the cause having been inscribed for hearing *en droit* on the pleadings, the Court on the Twentieth day of June one thousand eight hundred and twenty-eight, pronounced the following Judgment:

“ Friday, 20th June, 1828.

The Honorables { The Chief Justice,
Mr. Justice Kerr,
Mr. Justice Bowen,
Mr. Justice Taschereau } Present.

This cause being called, from the Roll *de droit* and the Plaintiff being called and not appearing in person or by Attorney, the Court having heard the Defendants *ex parte* upon the issues and perfected upon the the *exception peremptoire en droit perpétuelle* and the *défense au fonds en fait* in this case filed, doth consider, adjudge and declare the matter pleaded and set forth in the said exception, if true, to be a sufficient justification in Law, and do accordingly direct and order the parties to proceed in due course of Law to make proof respectively upon their several issues of fact.

The only proceeding subsequent to this Judgment on the part of the plaintiff, was, an inscription of the cause on

cent vingt-sept; à *Québec*, avec force et armes, sans droit et illégalement enfoncé la maison du dit *Pierre Chasseur*, et y étaient entrés, avaient endommagé et mis en pièces deux portes de la maison habitée, et avaient en même temps illégalement saisi divers meubles et effets, appartenant au dit *Pierre Chasseur*; les avaient enlevés et les avaient convertis à leur usage; par quoi le dit *Pierre Chasseur* et sa famille avaient été grandement troublé dans la possession paisible de la dite maison habitée, et le dit *Pierre Chasseur* empêché de conduire ses affaires, comme il l'aurait autrement légalement fait. Le dit *Pierre Chasseur* alléguant qu'en conséquence de la dite voie de fait il avait souffert un dommage montant à quatre-vingt Livres courant de cette Province, et demandant que les dits *Hamel* et *Julien* fussent solidairement condamnés à lui payer la somme susdite avec intérêt et les dépens de l'action.

A cette demande *Hamel* et *Julien* plaident par une exception péremptoire en droit perpétuelle, que, sans admettre les allégués contenus dans la déclaration de *Chasseur* pour vrais, le dit *Chasseur* ne devait pas avoir ni maintenir son action contre aucun d'eux, parce que dès avant le tems où la voie de fait dont il se plaignait avaient été commise, le dit *Pierre Chasseur* était un milicien dans la troisième compagnie du premier bataillon de milice du Comté de *Québec*, et que *Charles Huot*, Ecuyer, capitaine de la dite troisième compagnie, avait présenté à *Joseph François Perrault*, Ecuyer, Colonel du dit premier bataillon de milice, une plainte ou information alléguant que le dit *Pierre Chasseur* n'avait pas assisté à la revue et exercice de la dite troisième compagnie, le jour fixé pour icelle; quoique de ce il eut été dûment notifié, par quoi il avait encouru l'amende ou pénalité imposée par les Ordonnances auxquelles il est ci-dessus fait allusion; Que le dit *Pierre Chasseur* en avait été légalement convaincu, et condamné à payer l'amende imposée par les dites Ordonnances; que l'amende n'ayant pas été payée, *Joseph François Perrault* et *Claude Dénécheau*, Ecuyers, étant officiers de l'état-major de la milice, avaient émané leur warrant adressés aux sergens de la dite troisième compagnie, leur enjoignant de lever la dite amende sur les biens et effets du dit *Pierre Chasseur*, et qu'en vertu et en exécution du dit warrant à eux délivrés, *Julien* et *Hamel* étaient entrés dans la demeure de *Chasseur* et avaient saisi et vendu divers meubles et effets du dit *Chasseur*, pour la somme de Dix Schelings, montant de la pénalité susdite.

Que la cause ayant été inscrite pour l'audition en droit sur les plaidoyers, la Cour, le vingtième jour de Juin mil huit cent vingt-huit, prononça le jugement suivant:

“ Vendredi, 20 Juin 1828.

Les Honorables { Le Juge en Chef,
Mr. le Juge Kerr,
Mr. le Juge Bowen,
Mr. le Juge Taschereau, } Présens.

Cette Cause étant appelées du Rôle de Droits, et le Demandeur ayant été appelé et ne paraissant pas soit en personne ou par Procureur, la Cour ayant entendu les Défendeurs *ex parte* sur les contestations élevées par l'Exception Péremptoire en Droit perpétuelle et la Défense au fonds en fait filées en cette Cause, déclare et adjuge que les matières qui ont été plaidées et allégués dans la dite exception, si elles sont vraies, être une justification suffisante en Loi, et en conséquence ordonne que les parties procèdent d'après le cours ordinaire de la Loi à faire preuve respective sur les diverses matières de fait.”

La seule procédure subséquente à ce Jugement de la part du Demandeur fut l'inscription de la Cause sur le Rôle

on the Roll d'Enquêtes for the adduction of proof generally, and on the sixteenth of June one thousand eight hundred and twenty-nine, the Court dismissed the action, *sauf à se pourvoir*, the Plaintiff not having appeared either in person or by Attorney when the cause was called from the *Roll d'Enquêtes*.

It does not appear by the Documents transmitted that the Court of King's Bench for the District of *Quebec* has given a Decision on the subject of the Militia Ordinances in any other cause than the one above mentioned.

The decision given by the Courts of Justice in the District of *Montreal* are in the Criminal Terms, discharging Sergeants of Militia from acting as Petty Jurors in the said Courts.

The first decision was given by the Court of General Quarter Sessions of the Peace, presided by Mr. *Gale*, assisted by Messrs. *Porteous* and *Turner*, on the twenty-sixth of October one thousand eight hundred and twenty-seven, and was followed by another decision of the Court of Oyer and Terminer and General Gaol Delivery, presided by Justice *Foucher* and *Samuel Gale*, the Chairman of the Quarter Sessions, who had given the previous decision in that Court above referred to.

Your Committee do not conceive that Judgments rendered by the Courts at *Montreal* have decided that the Ordinances regulating the Militia in this Province had revived by the expiration of the temporary laws which repealed them.

The Courts in that District have only exempted Sergeants of Militia from serving as Petty Jurors. It does not appear from the Records transmitted that any question was raised on the subject of the Militia Ordinances, or that the Crown Officers denied the right of exemption claimed by the Sergeants.

The Executive Government having called on those Individuals to discharge the duties imposed on them by the said Ordinances as Sergeants of Militia, it might not have been deemed proper at the same time to impose upon them duties from which they were exempted, by the said Ordinances more especially as no inconvenience could result to the public from the exemption claimed.

As to the decision rendered by His Majesty's Court of King's Bench for the District of *Quebec*, deeply as Your Committee regret that such a decision should have been rendered, in violation of the rights of His Majesty's Subjects, yet when it is observed that that decision was rendered by four Judges, all of whom are Members of the Legislative Council, and two of whom are Members of the Executive Council, Your Committee cannot conceive that the same deference ought to be shewn, as if the question had been decided by Independent Judges, totally unconnected with Colonial Administration, or the political differences which have heretofore existed in this Province.

Your Committee conceive that the Judgment pronounced in the Court of King's Bench at *Quebec*, when all circumstances are considered, is of so much importance as affecting the security of the Person and Property of the subject, that it ought to be further investigated at the ensuing Session of the Provincial Parliament.

Mr. *Fortin*, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburbs of the City of *Quebec*, reported, according to order, the Amendment made by the Committee to the said Bill; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Orderd,

VOL.—39.

Rôle d'Enquêtes à l'effet de produire les preuves en général; et le seize de Juin mil huit cent vingt-neuf, la Cour renvoya l'action sauf à se pourvoir: le Demandeur n'ayant pas comparu, soit en personne ou par Procureur lorsque la Cause fut appelée du Rôle des Enquêtes.

Il ne paraît pas par les Documents qui ont été transmis que la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, ait donné une décision au sujet des Ordonnances de Milice dans aucune autre Cause que celle ci-dessus mentionnée.

Les décisions données par les Cours de Justice dans le District de *Montréal* se trouvent avoir été prononcées dans les Termes des Cours Criminelles; elles ont eues pour objet d'exempter des Sergens de Milice de servir comme Petits Jurés dans les dites Cours.

La première décision fut donnée par la Cour des Sessions Générales de Trimestre de la Paix, présidée par Mr. *Gale*, assisté par Messieurs *Porteous* et *Turner*, le vingt-sixième jour d'Octobre mil huit cent vingt-sept, et elle fut suivie par une autre décision de la Cour d'Oyer et Terminer et de Délivrance Générale des Prisons, dans laquelle présidaient Mr. le Juge *Foucher* et Mr. *Samuel Gale*, le Président des Sessions de Trimestre, lequel avait donné la première décision dans la Cour ci-devant mentionnée.

Votre Comité ne conçoit pas que les Jugemens rendus par les Cours à *Montréal* aient décidé que les Ordonnances qui règlent la Milice de cette Province avaient été rétablies par l'expiration des Loix temporaires qui les abrogeaient.

Les Cours dans le District en question n'ont fait que prononcer l'exemption des Sergens de Milice du service sur le Petit Juré. Il ne paraît pas par les Records qui ont été transmis qu'il s'est élevé aucune question au sujet des Ordonnances de Milice, ou que les officiers de la Couronne aient nié le droit d'exemption réclamé par les Sergens.

Le Gouvernement Exécutif ayant appelé ces Individus à remplir des devoirs qui leur étaient imposés par les Ordonnances susdites, comme Sergens de Milice, il n'aurait pas paru juste de leur imposer en même tems des devoirs dont il se trouvaient exempts d'après les dites Ordonnances d'autant plus qu'il ne pouvait résulter aucun inconvénient au Public rapport à l'exemption que l'on réclamait.

Quant à la décision donnée par la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de *Québec*, votre Comité regrette bien vivement qu'une semblable décision ait été donnée en violation des droits des sujets de Sa Majesté; néanmoins lorsque l'on observe que cette décision a été donnée par quatre Juges, tous Membres de l'Honorable Conseil Législatif, et deux d'entr'eux Membres de l'Honorable Conseil Exécutif, votre Comité ne peut concevoir que l'on devrait avoir la même déférence pour cette décision que si la question eût été décidée par des Juges indépendans, qui n'auraient aucun rapport avec l'Administration d'une Colonie, ou avec les difficultés politiques qui ont ci-devant existé en cette Province.

Votre Comité conçoit que le Jugement prononcé par la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté à *Québec*, toutes les circonstances prises en considération, est d'une si haute importance en autant qu'il affecte la sûreté et le droit de propriété du sujet, qu'il devrait y avoir une enquête ultérieure à cet égard dans la prochaine Session du Parlement Provincial.

Mr. *Fortin*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'Amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et accordé par la Chambre.

Ordonné,

5 II

engrossed. *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Clerks of the Markets Fees Bill reported; Mr. *Larue*, from the Committee of the whole House on the Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three-Rivers*, reported, according to order, the Amendments made by the Committee to the said Bill; which Amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed; *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

passed. An engrossed Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and in the Town of *Three Rivers*, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

St. Roch Suburb Market Bill passed.

An engrossed Bill to provide for the establishment of a Market in the *Saint Roch* Suburbs of the City of *Quebec*, was read for the third time.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the Bill do pass.

The House divided on the question :

Yeas 20

Nays 1

So it was carried in the Affirmative, and

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Then, on Motion of Mr. *Bourdages*, seconded by Mr. *De St. Ours*,
The House Adjourned.

Wednesday, 24th March, 1830.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council have agreed to

The Legislative Council have passed the following Bills without any Amendment :

Internal Communications Bill.

“ An Act to appropriate a certain sum of Money therein mentioned, for the purpose of improving the Internal Communications of this Province.”

Bill to continue and amend the Montreal Bank Charter.

“ An Act to continue for a limited time and to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to incorporate certain persons therein mentioned under the name of the President, Directors and Company of the Bank of *Montreal*.”

Bill to incorporate the Minister and Trustees of St. Andrew's Church, Quebec.

“ An Act to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church* in the City of *Quebec*.”

Exploring Bill.

“ An Act to appropriate certain sums of Money for more completely exploring certain parts of this Province.”

Exploring arrears Bill.

“ An Act to appropriate a certain sum of Money to pay a like sum owing by the Commissioners appointed under an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to appropriate certain sums of Money for more completely exploring certain parts of the Province.”

“ An

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Mr. *Larue*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui règle et accorde pour un certain tems limité certains Honoraires aux Clercs des Marchés, dans les Cités de *Québec* et de *Montréal* et dans la ville des *Trois Rivières*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et accordés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé ;

Un Bill grossoyé qui règle et accorde pour un certain tems limité certains Honoraires aux Clercs des Marchés dans les Cités de *Québec* et de *Montréal* et dans la ville des *Trois-Rivières*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour établir un Marché dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Mr. *Neilson* a proposé, secondé par Mr. *Bureau*, que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 20

Contre 1

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que Mr. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Alors, sur motion de Mr. *Bourdages*, secondé par Mr. *De St.-Ours*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 24 Mars 1830.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil :

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans Amendement.

Le Conseil a concouru aux :

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province.”

Bill concernant les Communications intérieures.

“ Acte pour pour continuer pour un tems limité et pour amender un certain Acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour incorporer certaines personnes y nommées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Montréal*.”

Bill pour continuer et amender la Charte de la Banque de Montréal.

“ Acte pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint André*, dans la Cité de *Québec*.”

Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de St. André à Québec.

“ Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province.”

Bill pour explorer.

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour payer une semblable somme due par les Commissaires nommés sous l'autorité d'un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé; “ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province.”

Bill concernant des arrérages, pour explorer.

“ Acte

Militia Staff Salaries Bill.	“ An Act to appropriate a sum of Money for the payment of certain Militia Officers for the year One thousand eight hundred and thirty.”	“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour le payement de certains officiers de Milice pour l'année mil huit cent trente.”	Bill concernant les salaires de l'Etat-major de la Milice.
Income, Foundlings, &c. Relief Bill.	“ An Act to make further provision for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings and others.”	“ Acte pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des pauvres malades et pour le soutien des Enfants trouvés, et autres.”	Bill pour le soulagement des Indensés, Enfants trouvés, etc.
Tide Waiters Salaries Bill.	“ An Act to appropriate a certain sum of Money to pay the Salaries and Allowances of the Tide Waiters at the Port of Quebec.”	“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour payer les salaires et allowances des Visiteurs de la Douane au Port de Québec.”	Bill concernant les salaires des Visiteurs.
Honorable J. Richardson's Indemnification Bill.	“ An Act to appropriate a certain sum of Money to indemnify the Arbitrator appointed for adjusting the proportion of the Revenue appertaining to Upper Canada.”	“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour indemniser l'Arbitre nommé pour régler la partie des revenus afferante au Haut-Canada.”	Bill pour indemniser l'hon. J. Richardson.
Chaudière Bridge Bill.	“ An Act to appropriate a certain sum of Money to the erection of a Bridge over the River Chaudière.”	“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière Chaudière.”	Bill du Pont de la Chaudière.
Quebec Court House Repairs Bill.	“ An Act to appropriate a certain sum of Money to reimburse a sum advanced by His Excellency the Administrator of the Government for the repairs of the Court House at Quebec, and for continuing and completing the said Repairs.”	“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent, pour rembourser une somme avancée par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour les réparations de la Cour de Justice à Québec, et pour continuer et achever les dites réparations.”	Bill pour des réparations à la Cour de Justice à Québec.
Elementary Education Bill.	“ An Act to amend an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign concerning Elementary Education, and to make further provision for the Instruction of Youth.”	“ Acte pour amender un Acte passé dans la Neuvième année du règne de Sa Majesté, à l'égard de l'Education élémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse.”	Bill concernant l'Education élémentaire.

And then he withdrew.

The names of the Members present were then taken down, as followeth:

Mr. Speaker,
Messieurs Duval, Clouet, Louis Lagueux, Tremain, Etienne Claude Lagueux, Fortin, De St. Ours, Young, Heriot, Laterrière and Cannon.

And at a quarter past Four o'Clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Thursday, 25th March, 1830.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

The Council have agreed to

Mr. Speaker,
The Legislative Council have passed the following Bills without any Amendment:

Bill relating to certain Coins.

“ An Act to ascertain the rate at which certain Coins therein mentioned shall pass current in this Province, and for other purposes.”

Inland Custom House Salaries Bill.

“ An Act to continue for a limited time an Act passed in the Ninth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the several Inland Ports of this Province, and for other purposes, and to appropriate a certain certain sum of Money for the purposes therein mentioned.”

Bill for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the year 1830.

“ An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year.”

And then he withdrew.

The

Jeudi, 25 Mars 1830.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Mr. l'Orateur,
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans sans amendement.

“ Acte pour établir les taux auxquels certaines monnaies auront ci-après cours légal en cette Province, et pour d'autres fins.”

“ Acte pour amender et continuer pour un tems limité un Acte passé dans la Neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour régler et établir les salaires et autres émolumens des officiers employés à la perception du Revenu aux différens Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'autres objets,” et pour affecter une certaine somme d'argent, pour les fins y mentionnées.”

“ Acte pour pourvoir à défrayer les dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante.”

Et ensuite il s'est retiré.

Les

The names of the Members present were then taken down, as followeth :

Mr. Speaker,
Messieurs Clouet, Tremain, Etienne Claude Lagueux, Fortin, Larue, Young, Boissonnault, Cannon and Heriot.
And at a quarter past Four o'Clock P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Les noms des Membres présents ont alors été pris comme suit :

Mr. l'Orateur,
Messieurs Clouet, Tremain, Etienne Claude Lagueux, Fortin, Larue, Young, Boissonnault, Cannon et Heriot.
Et à Quatre Heures et un quart de l'après-midi, Mr. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Friday, 26th March, 1830.

PRESENT:—

Mr. Speaker,
Messieurs Clouet, Duval, Heriot, Neilson, Fortin, Etienne Claude Lagueux, Larue, Boissonnault, Young, Proulx, Cannon, Tremain, Louis Lagueux and Viger.

Message to attend His Excellency.

A Message from His Excellency the Administrator of the Government, by John Sewell, Esquire, Acting Gentleman Usher of the Black Rod :

Mr. Speaker,

I am commanded by His Excellency the Administrator of the Government to acquaint this Honorable House, that it is His Excellency's pleasure that the Members thereof do forthwith attend him in the Legislative Council Chamber.

Royal Assent to Bills.

Accordingly Mr. Speaker and the House went up to attend His Excellency, when His Excellency was pleased to give in His Majesty's name, the Royal Assent to the following Public and Private Bills :

“ An Act to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His late Majesty George the Third, intituled, “ An Act for the division of the Province of Lower Canada, to amend the Judicature thereof, and to repeal certain Laws therein mentioned,” inasmuch as the same relates to the Courts of Criminal Jurisdiction.”

“ An Act to authorize the advance of a certain sum of Money, to enable the Natural History Society of Montreal, to purchase a Cabinet of Minerals.”

“ An Act to repeal certain parts of an Act passed in the thirty-fourth year of His late Majesty's Reign, intituled, “ An Act for the division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned,” and to ascertain the Boundaries of the District of Three-Rivers.”

“ An Act to repeal so much of the Ordinance of the twenty-seventh George the Third, Chapter four, intituled, “ An Ordinance to continue in force for a limited time, “ An Ordinance made in the twenty-fifth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a Commercial nature and Personal wrongs to be compensated in Damages, with such additional regulations as are expedient and necessary,” as requires that Writs of Attachment be indorsed.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money for the purpose of ascertaining whether it be practicable to erect a Bridge across the River Saint Maurice, and for other purposes therein mentioned.”

“ An

Vendredi, 26 Mars 1830.

PRESENS :—

Mr. l'Orateur,
Messieurs Clouet, Duval, Heriot, Neilson, Fortin, Etienne Claude Lagueux, Larue, Boissonnault, Young, Proulx, Cannon, Tremain, Louis Lagueux et Viger.

Message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par John Sewell, Ecuyer, faisant les fonctions de Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

Message pour que la Chambre se rende auprès de Son Excellence.

Mr. l'Orateur,

Il m'est ordonné par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, d'informer cette Honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence, que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès d'elle, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, Mr. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence ; et alors Son Excellence a bien voulu donner au nom de Sa Majesté la Sanction Royale aux Bills publics et privés suivans :

Sanction royale aux Bills.

“ Acte qui amende un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, “ Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées,” en autant qu'il a rapport aux Cours de Jurisdiction Criminelle.”

“ Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent afin de mettre la Société d'Histoire Naturelle à Montréal en état de faire l'acquisition d'un Cabinet de Minéraux.”

“ Acte pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées,” et pour définir les Bornes du District des Trois-Rivières.”

“ Acte pour abroger la partie de l'Ordonnance de la vingt-septième année George Trois, chapitre quatre, intitulé, “ Ordonnance qui continue pour un tems limité une Ordonnance passé dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit les Procès par Jurés dans les affaires de Commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, avec tels autres réglemens qui sont convenables et nécessaires,” en ce qui concerne l'endossement sur l'ordre de saisie-arrêt.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir ériger un Pont sur la Rivière Saint-Maurice, et pour d'autres fins y mentionnées.”

“ Acte

" An Act to Incorporate certain Persons under the name of the *Quebec Friendly Society*."

" An Act to provide for the erection of a Common Gaol in the District of *Montreal*."

" An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act for the establishment of a New Market Place in the *Saint Lawrence Suburbs, Montreal*."

" An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* and *Missiskoui*."

" An Act to authorize the advance of a certain sum of Money to the Literary and Historical Society of *Quebec*."

" An Act to continue for a limited time a certain Act passed in the Seventh year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act more effectually to provide for the maintainance of good order in Churches, Chapels and other places of Public Worship, and for other purposes therein mentioned."

" An Act to appropriate a certain sum of Money as an aid to the Corporation of the General Hospital at *Montreal*."

" An Act to appropriate a certain sum of Money therein mentioned, towards the support of the Emigrant Hospital established at *Quebec*."

" An Act to repeal in part and to amend an Act passed in the thirty-fourth year of the Reign of His Majesty, intituled, " An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," in certain matters relating to the District of *Three-Rivers*."

" An Act to appropriate a certain sum of Money for the further encouragement of *Pierre Chasseur*."

" An Act further to continue for a limited time, certain Acts therein mentioned relating to the Judicature of the Inferior District of *Gaspé*."

" An Act to provide for the erection of a Marine Hospital in or near *Quebec*."

" An Act to Incorporate the *Quebec Exchange*."

" An Act to appropriate a certain sum of Money for ascertaining the best mode of improving the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*."

" An Act to continue further for a limited time, a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act to erect certain Townships therein mentioned, into an Inferior District, to be called the Inferior District of *Saint Francis*, and to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision for the due administration of Justice in the said Inferior District."

" An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof."

" An Act to partition the Common of the Barony of *Longueuil* among the Co-proprietors thereof."

" Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de *Québec*."

" Acte qui pourvoit à l'érection d'une Prison Commune dans le District de *Montréal*."

" Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour l'établissement d'une nouvelle place de Marché dans le Faubourg *Saint-Laurent* de *Montréal*."

" Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* et *Missiskoui*."

" Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent à la Société Littéraire et Historique de *Québec*."

" Acte pour continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de Culte Public, et pour d'autres objets y mentionnés."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'aide de l'Hopital-Général de *Montréal*."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, pour le soutien de l'Hopital des Emigrés établi dans *Québec*."

" Acte pour rappeler en partie et amender un Acte passé dans la trente-quatrième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," à l'égard de certains objets relatifs au District des *Trois-Rivières*."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour encourager ultérieurement *Pierre Chasseur*."

" Acte pour continuer encore, pour un tems limité, certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*."

" Acte pour pourvoir à l'érection d'un Hopital de Marine à ou près de *Québec*."

" Acte pour incorporer la Bourse de *Québec*."

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent afin de s'assurer du mode préférable de pouvoir améliorer la navigation dans certaines parties du Fleuve *Saint-Laurent*."

" Acte pour continuer encore, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur qui sera appelé le District Inférieur de *Saint-François*, et pour y établir des Cours de Judicature," et qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure administration de la Justice dans le dit District Inférieur."

" Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle."

" Acte pour partager la Commune de la Baronnie de *Longueuil*, entre les Co-propriétaires d'icelle."

“ An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Inter-course between the Ports of this Province and *Hali-fax*.”

“ An Act to continue for a limited time, an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, and for other purposes relating to the administration of Justice.”

“ An Act for the qualification of Justices of the Peace.”

“ An Act to appropriate a sum of Money therein mentioned, for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*.”

“ An Act for the establishment of a Temporary Fever Hospital for the reception of persons infected with Contagious Diseases.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money for the purchase of a Steam Dredging Vessel.”

“ An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*.”

“ An Act to authorize the expenditure of a certain sum of Money, and to grant certain powers to the Commissioners of the *Lachine Canal*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money for the purchase or erection of a Custom House in the City of *Quebec*.”

“ An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act to appropriate a certain sum of Money towards erecting Light Houses on the Shores of the River *Saint Lawrence*, and for other purposes therein mentioned.”

“ An Act to authorize *Eustache Nicolas Lambert Dumont* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montreal*.”

“ An Act to establish a Market in the Village of *Saint Hyacinthe*.”

“ An Act to authorize *James Porteous*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Jésus*, opposite the Village of *Sainte Rose*.”

“ An Act to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of *Quebec* are constructed.”

“ An Act further to continue for a limited time and to amend a certain Act therein mentioned concerning the Police of the Borough of *William Henry* and of certain other Villages of this Province.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money towards the erection of a Light House on the Island of *Saint Paul*, and to provide for the maintenance thereof.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money therein mentioned for the encouragement of Agriculture.”

“ An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, “ An Act for the
“ more

“ Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les relations entre les Ports de cette Province et *Hali-fax*.”

“ Acte pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, pour la nomination de Commissaires Enquêteurs, dans le District de *Montréal*, et pour d'autres objets relatifs à l'administration de la Justice.”

“ Act pour la qualification des Juges de Paix.”

“ Acte pour approprier une somme d'argent y mentionnée pour défrayer la dépense de préparer des Plans et Devis pour un Pénitencier et Maison de Correction pour le District de *Québec*.”

“ Acte pour pourvoir à l'Établissement d'un Hôpital Temporaire pour les personnes atteintes de maladies contagieuses.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition d'un Cure-Môle à vapeur.”

“ Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Hâvre de *Montréal*.”

“ Acte qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de *La Chine*.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition ou de construire un Edifice dans la Cité de *Québec*, pour le Bureau des Douanes.”

“ Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet d'ériger des Phares sur les Côtes du Fleuve *Saint-Laurent*, et pour d'autres fins y mentionnées.”

“ Acte pour autoriser *Eustache Nicolas Lambert Dumont* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*.”

“ Acte pour établir un Marché dans le Village de *Saint-Hyacinthe*.”

“ Acte pour autoriser *James Porteous*, Ecuyer, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Jésus*, vis-à-vis le Village *Sainte-Rose*.”

“ Acte à l'effet de restreindre toutes personnes quelconques de miner les Caps sur lesquels sont construites les Fortifications de *Québec*.”

“ Acte pour continuer, pour un tems limité, et amender un certain Acte y mentionné qui pourvoit à la Police du Bourg de *William-Henry*, et de certains autres Villages en cette Province.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint Paul*, et pour pourvoir à l'entretien d'icelui.”

“ Acte pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée à l'encouragement de l'Agriculture.”

“ Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé,
“ Acte

“ more speedy remedy of divers abuses prejudicial to
“ Agricultural Improvement in this Province,” and to
“ make further provision to the same effect.”

“ An Act to amend a certain Act passed in the fifth
“ year of His Majesty's Reign, for the purpose of con-
“ solidating the Laws relating to Elections.”

“ An Act to make further provision for the relief of
“ the Indigent Sick, and for the support of Foundlings
“ and others.”

“ An Act to appropriate certain sums of Money for
“ more completely exploring certain parts of this Pro-
“ vince.”

“ An Act to continue for a limited time and to amend
“ a certain Act passed in the first year of His Majes-
“ tery's Reign, intituled, “ An Act to incorporate
“ certain persons therein mentioned, under the name of
“ the President, Directors and Company of the Bank
“ of *Montréal*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money to
“ the erection of a Bridge over the River *Chaudière*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money to
“ pay a like Sum, owing by the Commissioners appoint-
“ ed under an Act passed in the ninth year of His Ma-
“ jesty's Reign, intituled, “ An Act to appropriate
“ certain sums of Money for more completely exploring
“ certain parts of the Province.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money to
“ pay the Salaries and Allowance of the Tide Waiters,
“ at the Port of *Quebec*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money to
“ indemnify the Arbitrator appointed for adjusting the
“ proportion of the Revenue appertaining to *Upper*
“ *Canada*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money, to
“ reimburse a Sum advanced by His Excellency the
“ Administrator of the Government, for the Repairs of
“ the Court House at *Quebec*, and for continuing and
“ completing the said repairs.”

“ An Act to continue for a limited time an Act pas-
“ sed in the ninth year of His Majesty's Reign, inti-
“ tuled, “ An Act to regulate and establish the Salaries
“ and other Emoluments of the Officers employed in
“ the collection of the Revenue at the several Inland
“ Ports of this Province and for other purposes,” and to
“ appropriate a certain sum of Money for the purposes
“ therein mentioned.”

“ An Act to ascertain the rate at which certain Coins
“ therein mentioned shall pass current in this Province,
“ and for other purposes.”

Bill reserved.

The Titles of the following Bills were then read :

“ An Act for vacating the seats of Members of the
“ Assembly accepting Offices of Profit and becoming
“ accountable for Public Money.”

“ An Act to extend certain privileges therein men-
“ tioned to persons professing the Jewish Religion and
“ for the obviating certain inconveniences to which
“ others of His Majesty's Subjects might otherwise be
“ exposed.”

“ An

“ Acte pour remédier plus efficacement à divers abus
“ préjudiciables à l'amélioration de l'agriculture en
“ cette Province,” et pour faire de plus amples dispo-
“ sitions à cette fin.”

“ Acte pour amender un certain Acte passé dans la
“ cinquième année du règne de Sa Majesté, qui réunit
“ en un seul Acte les Lois concernant les Elections.”

“ Acte pour faire de plus amples dispositions pour le
“ soulagement des Pauvres Malades, et pour le soutien
“ des Enfants-Trouvés, et autres.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent
“ pour explorer plus complètement certaines parties
“ de cette Province.”

“ Acte pour continuer, pour un tems limité, et pour
“ amender un certain Acte passé dans la première année
“ du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour incor-
“ porer certaines personnes y nommées, sous le nom de
“ Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de
“ *Montréal*.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour
“ la construction d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent
“ pour payer une semblable somme due par les Com-
“ missaires nommés sous l'autorité d'un Acte passé
“ dans la neuvième année du règne de Sa Majesté,
“ intitulé, “ Acte pour affecter une certaine somme
“ d'argent pour explorer plus complètement certaines
“ parties de la Province.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent
“ pour payer les salaires et allowances des Visiteurs de
“ la Douane au Port de *Québec*.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent
“ pour indemniser l'arbitre nommé pour régler la partie
“ des Revenus afferente au *Haut-Canada*.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent
“ pour rembourser une somme avancée par Son Ex-
“ cellence l'Administrateur du Gouvernement, pour
“ les réparations de la Cour de Justice à *Québec*, et
“ pour continuer et achever les dites réparations.”

“ Acte pour amender et continuer, pour un tems
“ limité, un Acte passé dans la neuvième année du
“ règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour régler et
“ établir les salaires et autres émolumens des Officiers
“ employés à la perception du Revenu aux différens
“ Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'au-
“ tres objets,” et pour affecter une certaine somme
“ d'argent pour les fins y mentionnées.”

“ Acte pour établir les taux auxquels certaines Mon-
“ naies auront ci-après cours légal en cette Province,
“ et pour d'autres fins.”

Les Titres des Bills suivans ont été alors lus :

Bills réservés.

“ Acte pour rendre vacans les Siéges des Membres
“ de l'Assemblée qui acceptent des Emplois de profit,
“ ou qui deviennent comptables des Deniers Publics.”

“ Acte pour étendre certains priviléges y mentionnés
“ aux Personnes professant le Judaïsme, et pour obvier
“ à certains inconvéniens auxquels pourraient être
“ autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté.”

“ Acte

“ An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned.”

“ An Act to incorporate the Minister and Trustees of Saint Andrew's Church, in the City of Quebec.”

To each of which it was His Excellency's pleasure to say, that he reserved the said Bills for the signification of His Majesty's pleasure thereon.

Bill of Aid presented.

The Honorable Speaker of the House of Assembly, then said :

May it please Your Excellency,

In the name and on the behalf of His Majesty's Faithful and Loyal Commons, I have the honor of presenting for Your Excellency's Assent, several Bills of Aid, which have been granted to His Majesty during this Session, and which Bills are as followeth :

“ An Act to enable His Majesty to defray certain Arrears of Expenses appertaining to the Civil Government of this Province.”

“ An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, concerning Elementary Education, and to make further provision for the Instruction of Youth.”

“ An Act to appropriate a sum of Money for the payment of certain Militia Officers, for the year One thousand eight hundred and thirty.”

“ An Act to appropriate a certain sum of Money therein mentioned for the purpose of improving the Internal Communications of this Province.”

“ An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year.”

Royal Assent thereto.

To each of which His Excellency was pleased to signify the Royal Assent in the following words :

In His Majesty's name, I thank His Loyal Subjects, accept their benevolence, and assent to this Bill.

His Excellency's Speech.

And then His Excellency was pleased to make the following Speech to both Houses :

Gentlemen of the Legislative Council, and Gentlemen of the House of Assembly.

In closing the present Session of the Provincial Parliament, I feel it due to you to express my best acknowledgments for the great diligence manifested by you in the discharge of your Legislative Duties.

Gentlemen of the House of Assembly,

I thank you in His Majesty's name for the Supplies which you have granted in aid of the Monies already appropriated by Law, for defraying the expenses of the Civil Government, and for the administration of Justice :—But it becomes my duty, at the same time to express my regret, that the grant is not to the full Amount required for the Public Service, and for the payment of certain Arrears of Salaries and other Charges, included by His Majesty's express Commands, in the Estimate which was submitted to you.

Gentlemen of the Legislative Council, and Gentlemen of the House of Assembly,

A new formation of the Militia and of the Magistracy, under the Laws to which I have just given His Majesty's Assent, are subjects which will engage my earnest and immediate attention. The

“ Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées.”

“ Acte pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de Saint-André dans la Cité de Québec.”

A chacun desquels Bills, il a plû à Son Excellence de dire, qu'il réservait les dits Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux.

Alors, l'Honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée a dit :

Bills d'aide présentés.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Au nom et de la part des fidèles et loyales Communes de Sa Majesté, j'ai l'honneur de présenter pour la Sanction de Votre Excellence plusieurs Bills d'Aide qui ont été accordés à Sa Majesté, durant cette Session; lesquels sont comme suit :

“ Acte pour mettre Sa Majesté en état de défrayer certains arrérages de dépenses qui appartiennent au Gouvernement Civil de la Province.”

“ Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, à l'égard de l'Éducation Élémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour le payement de certains Officiers de Milice pour l'année mil huit cent trente.”

“ Acte pour affecter une somme d'argent y mentionnée aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province.”

“ Acte pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante.”

A chacun desquels il a plû à Son Excellence de donner la Sanction Royale dans les mots suivans :

Sanction royale à iceux.

Au nom de Sa Majesté, je remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill.

Et ensuite il a plû à Son Excellence de faire aux deux Chambres la Harangue suivante :

Harangue de Son Excellence.

Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

En terminant la présente Session du Parlement Provincial, je crois que mes remerciemens les plus sincères vous sont dus pour la diligence marquée avec laquelle vous avez rempli vos devoirs Législatifs.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, pour les Subsidés que vous avez accordés en aide des argens déjà appropriés par la Loi, pour défrayer les dépenses du Gouvernement Civil, et pour l'Administration de la Justice, mais il devient de mon devoir, en même-temps, d'exprimer le regret que j'éprouve de ce que l'octroi n'est pas porté au montant requis pour le service public, et pour le payement de certains arrérages de salaires et d'autres charges incluses, par l'ordre exprès de Sa Majesté, dans l'état estimatif qui vous a été soumis.

Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Une nouvelle formation de la Milice et de la Magistrature sous les Lois auxquelles je viens de donner la Sanction de Sa Majesté, sont des sujets qui engageront mon immédiate et sérieuse attention. La

The liberality of the appropriations for the advancement of Education, for the security of Navigation, for the improvement of the great Internal Communications of the Province, and for other objects tending to increase the productive industry of the people, have afforded me the highest satisfaction, and you may rely on my applying, to the best of my judgment, the Monies which you have been pleased to place at my disposal, to the various purposes which they are intended to promote.

La libéralité des appropriations pour l'avancement de l'Education ; pour la sûreté de la Navigation, pour l'amélioration des grandes Communications Intérieures de la Province, et pour d'autres objets qui tendent à augmenter l'industrie productive du peuple, a produit en moi la plus vive satisfaction ; et vous pouvez compter que j'emploierai, au meilleur de mon jugement, les deniers qu'il vous a plu de mettre à ma disposition pour l'avancement des divers objets auxquels ils sont destinés.

Prorogued.

After which the Honorable Speaker, of the Legislative Council, said,

Après quoi, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit : Prorogation.

Gentlemen of the Legislative Council, and
Gentlemen of the House of Assembly ;

Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

It is the will and pleasure of His Excellency the Administrator of the Government, That this Provincial Parliament be prorogued until Tuesday, the Fourth day of May next; and this Provincial Parliament is accordingly prorogued until Tuesday the Fourth day of May next.

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement que ce Parlement Provincial soit prorogé à Mardi le quatrième jour de Mai prochain; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Mardi le quatrième jour de Mai prochain.

FINIS.

INDEX

TO THE

THIRTY-NINTH VOLUME

OF THE

JOURNALS

1830.

ACCOUNTS CONTINGENT, for the year 1829, laid before the House, 96. Referred to a Special Committee, with power to report from time to time, *ibid.* A Member added, 139. First Report, 144.

— See *Addresses*, (4.)

Accounts Public for 1829, laid before the House by Message from His Excellency, 153. See Appendix (M.) They are referred to a Special Committee, with power to report from time to time, 179. The Message and Accounts to be printed, *ibid.* His Excellency's Message relating to a new Custom House is referred to the Committee, 180. His Excellency's Messages, accompanied by an Account of monies advanced in the year 1829, and the Estimate for 1830, are referred to the Committee, 194. First Report, on Message relating to Custom House, 202. The Report committed to a Committee of the whole House, 203. House in Committee, 217. Rise without reporting, *ibid.* The Report re-committed to the Special Committee, *ibid.* Second Report, on Public Accounts, 253. The Report and Accounts committed to a Committee of the whole House, 258. Third Report, on Estimate, *ibid.* The Report and Estimate committed to the Committee of the whole House on the Second Report, *ibid.* The Second and Third Reports to be printed, 259. House in Committee, 272. The Report of the Special Committee on the Petition of Edward Larue committed to the same Committee, *ibid.* The Report of the Special Committee on the Petition of Robert Sherar committed to the same Committee, 285. His Excellency's Message relating to the Tide Waiters at Quebec, committed to the same Committee, 290. Fourth Re-

Accounts Public continued :

port, on Custom House, 296. For further proceedings on this Report, see *Custom House*. His Excellency's Message relating to Repairs to the Court House at Quebec, committed to the same Committee, 300. Order read; The entry in the Journal of 10th February 1829 on the Order of the day for the House in Committee on the Estimate for the then current year read; the said Entry and the Resolutions therein referred to and contained committed to the same Committee of the whole House; House in Committee; The Committee to sit again, 301. Resolutions reported on the Account of monies advanced 305. Motion to reduce the amount of the 1st. Resolution; Motion to defer the consideration of the said Motion and Resolution, *negd.*; The original motion also *negd.*; Motion to strike out certain words in the 1st Resolution and insert others, *negd.*; 306. The Resolutions are finally agreed to, 307. Bill introduced 314. See *Civil Government*. Motion that William Power, Registrar of the Court of Vice Admiralty be ordered to appear before the Committee of the whole House; The motion amended, and the Special Committee ordered to enquire if the Judge of the Court of Vice Admiralty exacted Fees during the last year, 309. His Excellency's Message relating to the Exploration of the Country between the Rivers St. Maurice and Ottawa, committed to the Committee of the whole House, 313. Fifth Report,—Evidence of Wm. Power, 313. Committed to the Committee of the whole House on the Second and Third Reports, 314. The Special Committee ordered to take Evidence, and report upon His Excellency's Message relating to the Tide Waiters at Quebec, 315. House in Committee 318. Order deferred, 321. House in Committee, 330. Sixth Report on Message relating

Accounts Public continued :

to Tide Waiters, 334. Committed to the same Committee of the whole House, 336. The Report of the Special Committee on the Petition of the Waiters and Searchers at Quebec, on His Excellency's Message relating to the Surveyor and Waiter and Searcher at Montreal, and other references, committed to the same Committee, 337. House in Committee, 338. His Excellency's Message relating to the Arbitrator under the Imperial Act 3d. Geo. IV. Cap. 119, and His Excellency's Message relating to the Militia Staff, committed to the same Committee, 339. House in Committee, 343, 351. Resolutions reported, 358. Motion to amend the 61st. Resolution *negd.*; 373. They are finally agreed to, 374. Bills introduced thereupon. See *Arbitrator*; *Civil Government*; *Court House at Quebec*; *Customs*; *Militia Staff*; also *Addresses* (14.)

Acts of the Provincial Parliament. See *Agricultural Improvement*; *Bank of Montreal*; *Boroughs and Villages*; *Commissaires Enquêteurs*; *Customs*; *Education*; *Election Laws consolidation*; *Good Order*; *Judicature Act*; *Larue, Edward*; *Light Houses*; *Market Places*; *Representation*; *St. Francis, District of*; *Secret Incumbrances on Lands*; *Sheriff's Sales*; *Small Causes*; *Steam Navigation*.

Address to the King. On the subject of the property belonging to the Seminary of St. Sulpice at Montreal, 259. To be engrossed, 261. Members named to present it to His Excellency for transmission to His Majesty's Ministers, *ibid.* Presented, 273.

Addresses to the Administrator of the Government :—

- 1. Motion, That a Special Committee be appointed to prepare and report the draught of an Address in answer to His Excellency's Speech at the opening of the Session; Motion, in amendment, to refer His Excellency's Speech to a Committee of the whole House, *negd.*; The original motion agreed to; His Excellency's Speech referred to the Committee, 14. The draught of an Address reported, 16. Agreed to; to be engrossed; to be presented by the whole House, and Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the Address, 18. Members report the time fixed by His Excellency, *ibid.* The House present the Address, 25. His Excellency's answer, *ibid.*
- 2. Of thanks, for His Message on the subject of the Financial Question, 38. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 62.
- 3. For a Statement of the amount of Public monies in the hands of the Receiver General on 29th January 1830, 47. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 62. See *Receiver General*.
- 4. For an advance to the Clerk of the House, of £4500 to pay arrears and towards the Contingent Expenses of the present year, 145. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 147.
- 5. For communication of such Original Accounts and Vouchers regarding the Civil Expenditure and Revenue as may be required by the Special

Addresses continued :

- Committee to whom are referred the Public Accounts, 179. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 180.
- 6. For communication of the Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts, 179. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 180.
- 7. With the Petition to His Majesty relating to the Militia, 185. To be engrossed; to be presented by the whole House, and Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the Address and Petition, *ibid.* Members report the time fixed by His Excellency, 188. The House present the Address and Petition, 197. His Excellency's answer, *ibid.*
- 8. For a Return of the Taxes collected under the Act 4th, Geo. IV. Cap. 3, for the object of defraying the expense of erecting the Gaol in the District of St. Francis, 193. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 197. See *Gaol at Sherbrooke*.
- 9. For any decision of His Majesty's Courts of Justice in the Province that the Militia Ordinances passed by the Governor and Council of the late Province of Quebec, are Laws in force, and also authentic copies of the Records of the Causes in which such judgments may have been rendered, reported from a Committee of the whole House, 221. Agreed to upon a division, 222. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, *ibid.* See *Militia*.
- 10. Praying he will be pleased to transmit the Address to His Majesty on the subject of the property belonging to the Seminary of St. Sulpice at Montreal, to His Majesty's Ministers, in order that it may be laid at the foot of the Throne, 261. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 273.
- 11. Praying he will be pleased to take such measures as may be found necessary to compel the late Treasurer of the Agricultural Society for the District of Montreal, to pay over to the present Treasurer of the said Society, the balance stated to be due by him to the Society, 342. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 389.
- 12. On the subject of the Jews Relief Bill. Received from the Council, 345. Committed to the whole House, 352. The Address is read, *ibid.* House in Committee; Resolutions reported and agreed to; to be communicated to the Council, 354.
- 13. On the subject of the Religious Congregations Relief Bill. Received from the Council, 345. Committed to the whole House, 352. The Address is read, 353. House in Committee; Resolutions reported and agreed to; to be communicated to the Council, 354.
- 14. With a copy of the Resolutions adopted by the House before entering upon the consideration of the Estimate of the Expenses of the Civil Government for the year 1830, praying His Excellency would be pleased to transmit the same to His Majesty's Secretary of State for the Colonial

Addresses continued :

Colonial Department, 374. Members to present it, *ibid.* His Excellency's answer, 390.

Adjournments. See *House of Assembly.*

Administrator of the Government.

— Answers from him. See *Addresses.*

— Bills reserved by him for the signification of His Majesty's Pleasure thereon, 403, 504.

— Sanctioned by him, 400, 401, 402, 403, 405.

— Consents to the House proceeding on Petitions, 15, 19, 21, 22, 27, 30, 31, 33, 34, 39, 41, 42, 45, 46, 51, 68, 75, 77, 78, 79, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 131, 133.

— Messages from His Excellency :—

By Black Rod, 9, 400.

By His Secretary, Lieutenant Colonel Yorke.

On the subject of the Financial Question, 38.

With a copy of a Despatch conveying His Majesty's Assent to the Representation Act, 54.

With a copy of a Treasury Minute on the subject of the collection of the Revenue, 55. See *Revenue.*

Relating to County Court Houses and Gaols, 70. See *Court Houses and Gaols.*

Relating to the Cliffs of Quebec, 71. See *Cliffs.*

With a Memorial from the President and Directors of the Welland Canal Company, 92. See *Welland Canal.*

Relating to the summoning of Jurors, 93. See *Jurors.*

With copies of Letters and Statements relating to the proceedings of the Commissaires Enquêteurs for the District of Montreal, 93. See *Commissaires Enquêteurs.*

Recommending the expediency of increasing the duration of the Criminal Terms of the Court of King's Bench of Montreal, 138. See *Criminal Jurisdiction.*

With a copy of a Memorial from the Provincial Judge of the District of Three Rivers, 138. See *Judge, Provincial.*

With the Public Accounts for 1829. See *Accounts, Public.*

Relating to the Militia Staff, 154. See *Militia Staff.*

Relating to the Surveyor, and Waiter & Searcher of the Customs at Montreal, 160. See *Customs.*

Relating to a New Custom House at Quebec, 161. See *Custom House.*

Relating to the Gaol at Sherbrooke, 174. See *Gaol at Sherbrooke.*

Administrator of the Government continued :

Recommending remuneration to the Arbitrator appointed on the part of the Province of Lower Canada to determine the proportion of Duties payable to Upper Canada, 175. See *Arbitrator.*

Relating to the Salaries and Emoluments of the Inland Custom House Officers, and accompanied by various Documents connected therewith, 175. See *Customs.*

With an Account of Monies advanced by him in the year 1829, for certain services connected with the Civil Government, 194. See *Civil Government.*

With the Public Estimate for 1830, 194. See *Civil Government.*

Relating to the Harbour and Beach at Montreal, 212. See *Montreal Harbour.*

Relating to a Fire Proof Vault built by the Receiver General, 213. See *Receiver General.*

With copy of a Presentment of the Grand Jury of the District of St. Francis, relating to a New Judicature Act, 213. See *St. Francis, District of.*

Recommending provision to be made for the Schools under the direction of the Board of Royal Institution, and for the Salary of the Secretary of the Board, 228. See *Royal Institution.*

Relating to Hospitals, and a Lunatic Asylum, 230. See *Lunatic Asylum.*

Recommending provision to be made for the encouragement of Agriculture, 274. See *Agriculture.*

With copy of a Letter from the Collector and Comptroller of the Customs at Quebec, relating to the Salaries of the Tide Waiters, 288. See *Customs.*

Relating to Repairs to the Court House at Quebec, 296. See *Court House at Quebec.*

Relating to the Exploration of the Country between the Rivers St. Maurice and Ottawa, 312. See *Exploring.*

— Proclamations from him :— For proroguing the Provincial Parliament, 5, 6. For assembling it, 6. Announcing the Royal Assent to the Representation Act, 7.

— Speeches from him :— At the opening of the Session, 12. Referred to a Special Committee, 14. The draught of an Address reported, 16. See *Addresses* (1). At the close of the Session, 404.

Agents. Bill for appointing Agents in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, read the first time, 15. Read the second time, and referred to a Committee of the whole House, 23. House in Committee, 36. Amendments reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 48. Read the third time and passed, 72. Agreed to by the Council with Amendments, 395.

Agricultural

Agricultural College. Petition from W. H. Shadgett, for an aid towards an Agricultural College established by him, 79.

— *Improvement.* House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Agricultural Improvement Act 9th, Geo. IV. Cap. 37, 39. House in Committee; a Resolution reported; agreed to; and a Special Committee appointed to enquire what amendments are necessary to be made to the said Act, 62. A Bill reported. See *Infra*.

— Bill to amend the Agricultural Improvement Act, and to make further provision to the same effect, read the first time, 212. Read the second time and referred to a Special Committee, 233. Report, 259. Bill and Report referred to a Committee of the whole House, *ibid.* Order deferred, 272. House in Committee, 276. Amendments reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 282. Read the third time and passed, 320. Agreed to by the Council with amendments, 378. Considered, 380. Agreed to, 388. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. 4, Cap. 1.

— *Societies.* Reports from them presented. Of the District of Montreal, 63. Of the District of Quebec, 83. See Appendix (I. Nos. 1 & 2.) They are referred to a Special Committee. See *Infra*.

Agriculture. Message from His Excellency recommending provision to be made for the encouragement of Agriculture, 274. Referred to a Special Committee, *ibid.* The Reports from Agricultural Societies are also referred to the Committee, *ibid.* Report, 318. Report referred to a Committee of the whole House, 319. House in Committee, 333. Resolutions reported, and agreed to, 342. See *Addresses*, (11). *Infra*.

— Bill to appropriate a certain sum of Money for the encouragement of Agriculture, read the first time, 342. Read the second time, and ordered to be engrossed, 348. Read the third time, and passed, 357. Agreed to by the Council, 395. Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 25.

— and *Commerce.* Grand Committee of, appointed, 14.

Arbitrator. Message from His Excellency recommending remuneration to the Arbitrator appointed on the part of Lower Canada to determine the proportion of Duties payable to Upper Canada, 175. Referred to a Committee of the whole House, 339. See *Accounts, Public*.

— Bill to appropriate a certain sum of Money to indemnify the Arbitrator (Honorable John Richardson) appointed for adjusting the proportion of the Revenue appertaining to Upper Canada, read the first time, 377. Read the second time, and ordered to be engrossed, *ibid.* Read the third time and passed, 387. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 403.—10th and 11th, Geo. IV. Cap. 38.

BAIE DES CHALEURS. Petition of divers Inhabitants thereof relating to the Fisheries, 118. Referred to the Special Committee on the Petition from the County of Gaspé, 119.

Bank of Montreal. Petition of the Stockholders for a continuation of their Charter, 86. Referred to a Special Committee, *ibid.* Petition of divers Merchants of Quebec taking notice of the preceding Petition, and praying that in case the said Charter should be renewed, the said Bank be restricted from dealing in Bills of Exchange, and from issuing Bills for small sums, 120. Referred to the Committee, 121. Report, 211. See *Infra*.

— Bill to continue and amend the Bank of Montreal Charter, (1st Geo IV. Cap. 25,) read the first time, 212. Read the second time, 239. Referred to a Special Committee, 240. Report, 266. Bill and Report committed to the whole House, 267. Order revived, and House in Committee, 283. Certain Papers, Statements and Documents laid before the Committee relating to the affairs of the Bank ordered to be printed, *ibid.* For the said Papers, &c. see Appendix (N). Additional Statements from the Bank, ordered, 288. Presented, 321, 338. See Appendix (N). Order for the House in Committee deferred, 317, 322, 343. House in Committee, 355, 379. Amendments reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 379. Read the third time and passed, 389. Agreed to by the Council, 398. Royal Assent, 403.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 6.

— *Statements.* Ordered to be laid before the House, 171, 288. Presented, 207, 321, 338. See Appendix (N).

— See *Price, William*.

Bannon, John. Petition from him and George Linton, complaining of the conduct of Robert Christie, Esquire, Chairman of the Quarter Sessions at Quebec, 249. Referred to a Special Committee, 250. Report, 350.

Baptisms, Marriages and Burials. Returns of them laid before the House:—For the Districts of Quebec, Montreal and Three Rivers, for the year 1828, 19. For the same Districts for the year 1829, 226. For the District of Gaspé, for the year 1829. See Appendix (C. Nos. 1, 2, 3).

Berthier. Petition of the Members of a Committee of Education at Berthier for an aid, 39. Referred to the Special Committee on *Education*, 40.

Bills. Application for Private Bills, viz:—

For Bridges. See *Chaudière Bridge*; *Dumont, E. N. L. Etchemin Bridge*; *Fortune, Joseph. Lenoir, J. M. K. Porteous, James*; *St. Anne de la Pérade*; *St. Maurice*.

— Incorporations. See *Montreal, City of. Quebec, City of. Quebec Exchange*; *Quebec Friendly Society*; *St. Andrew's Church, Quebec*; *Saving's Banks*.

— Markets. See *Market Places. St. Hyacinthe*.

— a Turnpike Road. See *Turnpike Road*.

Relating to Commons. See *Longueuil*.

— Brought from the Legislative Council. See *Criminal Justice. Larceny Laws Consolidation. Larceny*

Bills continued:

larceny Laws Repeal. Malicious Injuries. Small Debts.

— Notice to be given of the time fixed for the reception of Private Bills, 27.

— The time fixed by the Rules of the House for the reception of Private Bills extended, 150.

— Private and Public. See *Agents; Agricultural Improvement; Agriculture; Arbitrator; Bank of Montreal; Boroughs and Villages; Cession of Property; Chasseur, Pierre; Chaudière Bridge; Churches; Civil Government; Cliffs of Quebec; Coins; Commissaires Enquêteurs; Contagious Diseases; Court Houses and Gaols; Court House at Quebec; Criminal Justice; Currency; Custom House, Quebec; Customs; Debtors; Ditches and Water-Courses; Dumont, E. N. L.; Education; Election Laws Consolidation; Emigrant Hospital; Exploring; Fortune Joseph; Gaol at Montreal; Gaspé; Good Order; Grass; House of Parliament; Insane Persons and Foundlings; Internal Communications; Jews; Judges; Judicature Act; Juries; Jurors; Justices of the Peace; Lachine Canal; Larceny Laws Consolidation; Larceny Laws Repeal; Larue, Jean Baptiste; Light-Houses; Longueuil; Malicious Injuries; Marine Hospital; Market Places; Markets; Members; Militia, Militia Staff; Montreal, City of; Montreal General Hospital; Montreal Harbour; Montreal Natural History Society; Navigation; Ordinance; Pilots; Population; Porteous, James; Presbyterians; Quebec, City of; Quebec Exchange; Quebec Friendly Society; Quebec Literary and Historical Society; Quebec Penitentiary, &c.; Register Offices; Religious Congregations; Representation; St. Andrew's Church, Quebec; St. Francis, District of; St. Hyacinthe; St. Maurice; Savings Banks; Secret Incumbrances on Lands; Sheriffs' Returns; Sheriffs' Sales; Small Causes; Small Debts; Steam Dredging Vessel; Steam Navigation; Tobacco.*

Black Rod. See *Administrator.*

Boroughs and Villages. Bill to continue for a limited time the Act (4th Geo. IV. Cap. 2.) to provide for the Police of Boroughs and Villages in this Province, read the first time, 228. Read the second time, and referred to a Special Committee, 242. Report, 281. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* Order deferred, 302. Order revived; House in Committee, 331. Resolutions reported, and agreed to, 341. See *Infra.*

— A new Bill presented and read the first time, 342. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee; an amendment reported, 347. Agreed to; and Bill to be engrossed, 348. Read the third time and passed, 352. Agreed to by the Council, 395. Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 37.

Bouchette, Joseph. Surveyor General. Petition from him on the subject of the publication of his Maps, &c. of the Province, 116. Referred to a Special Committee, 117. Report, 191. Report committed to the whole House, 192. House in Committee; rise without reporting, 207.

Bouchette, Junr., Joseph. Deputy Surveyor General. Petition from him for a Salary, 115. Referred to a Special Committee, *ibid.*

Boundary Lines. See *Judicature Act.*

Bourke, Ormsby. Petition from him for remuneration for services as Apothecary to the Emigrant Hospital at Quebec, 87. Referred to the Special Committee on *Marine Hospital*, 155.

Bridges. See *Chaudière Bridge; Dumont, E. N. L.; Etchemin Bridge; Fortune, Joseph; La Chapelle, Pascal; Lennox, J. M. K.; Porteous, James; St. Ambroise; St. Anne de la Pêrade; St. Maurice.*

British and Canadian Schools. Petitions of the Trustees thereof, at Quebec and Montreal respectively, for an aid, 98, 104. Referred to the Special Committee on *Education*, 100, 105.

Brooks, Samuel. Takes the Oath and his Seat as Member for the County of Sherbrooke, 10.

CAHOTS. Special Committee appointed to enquire into the different experiments that have been made to prevent Cahots in the winter roads, 172.

Canals. See *Lachine Canal; Welland Canal.*

Census. See *Population.*

Cession of Property. Bill to remove all doubts with respect to the benefit of Cession of Property to which Debtors are entitled in certain cases, read the first time, 313. Read the second time, and referred to a Special Committee, 329.

Charleston Academy. Petition of the Trustees thereof, and other Inhabitants of the Township of Hatley, and its Vicinity, for an aid, 78. Referred to the Special Committee on *Education*, 79.

Chasseur, Pierre. Petition from him, for an additional aid towards his Museum, 85. Referred to a Special Committee, 86. Report, 158. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 180. Resolutions reported and agreed to, 187. See *Infra.*

— Bill to appropriate a certain sum of money, for the further encouragement of Pierre Chasseur read the first time, 205. Read the second time, and Committed to the whole House, 225. House in Committee, 234. Report, *ibid.* Bill ordered to be engrossed, 235. Read the third time and passed, 239. Council request the Documents, Evidences and Proofs upon which the Bill is founded, 265. They are communicated to the Council, 281. Bill agreed to by the Council, 310. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 52.

Chaudière Bridge. Petition of divers Inhabitants of the Counties of Dorchester and Buckinghamshire, for an aid to build a Bridge over the River Chaudière, 68. Referred to a Special Committee, *ibid.* A similar Petition from Inhabitants of the County of Megantic, 118. Referred to the

Chaudière Bridge continued:

the same Committee, *ibid.* Report, 211. Report committed to the whole House, 228. Order deferred, 262. Report referred to the Committee of the whole House on the First Report on *Roads*, 280. See *Infra*.

- Bill to appropriate a sum of money to the erection of a Bridge over the River Chaudière read the first time, 340. Read the second time; Committed to the whole House; House in Committee, 347. Amendments reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 355. Read the third time and passed, 389. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 403.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 41.

Child, Marcus. Takes the Oath and his Seat as Member for the County of Stanstead, 10.

Christie, Robert. Certificate of his Return as a Knight for the County of Gaspé; Entries in a former Journal relating to his Expulsion read; Resolved, That he is unworthy to be a Member of the House, and cannot sit as a Member thereof, 11. Motion for an Address to His Excellency praying he will dismiss the said Robert Christie from any place of honor or profit he may hold during pleasure under His Majesty's Government, *ibid.* The consideration thereof postponed, 12. Considered; Committed to the whole House; House in Committee; Rise without reporting, 24.

- Petition of John Bannon and George Linton, complaining of his conduct as Chairmain of the Quarter Sessions at Quebec, 240. Referred to a Special Committee, 250. Report, 350.

Church Wardens. See *Churches*.

Churches. Bill to compel Church Wardens to put up and heat Stoves in Churches during Winter, read the first time, 61. Read the second time; Motion, to refer the Bill to a Special Committee, *negd.*; The further consideration of the Bill put off, 95.

Civil Government. Account of monies advanced in the year 1829 for certain services connected with the Civil Government, laid before the House by Message, 194. Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1830, laid before the House by Message, *ibid.* For the said Account and Estimate, see Appendix (M.) The Messages, Account and Estimate referred to the Special Committee on the Public Accounts, 194. To be printed, 194, 195. For proceedings thereon, see *Accounts, Public*.

- Bill to enable His Majesty to defray certain arrears of Expenses appertaining to the Civil Government of this Province, read the first time, 314. Read the second time; Committed to the whole House; House in Committee; an amendment reported; agreed to; Bill to be engrossed, 338. Read the third time and passed, 340. Agreed to by the Council, 378. Royal Assent, 404.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 53.

- Bill to make further provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the year 1830, read the first time, 374. Read the second time; to be engrossed, 379. Read

Civil Government continued:

the third time and passed, 387. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 404.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 54.

Clerk of the Crown in Chancery. His return of Members for new Counties, 9. His Certificates of the elections of Members:—For the Upper Town of Quebec; For the County of York, 10. For the County of Gaspé, 11.

Clerk of the House. William Burns Lindsay, Esquire, appointed 15.

- His Reports of the Library, and of his Assistants laid before the House, 19. See Appendix, (A.) (B.)

- Lays before the House the Returns of Schools under the Act for the encouragement of Elementary Education, 96.

- Lays before the House the Contingent Accounts thereof for the Year 1829, 96.

- Acquaints the House that he has received a Letter from Mr. Speaker, excusing himself for not attending the House, on account of the loss of one of his children, 235.

- Ordered to lay on the Table, for the information of the Members, a Statement of the sums of money voted by the House during the present Session, 287.

Clerk's Assistants. The Clerk's Report relating to them laid before the House by Mr. Speaker, 19. See Appendix (B.)

Clerks of the Markets. See *Markets*.

Clerks of the Peace. See *Fees*.

Cliffs of Quebec. Message from His Excellency recommending the enactment of a Law to prevent persons making excavations on the face of the Cape, 71.

- Bill to restrain all persons from undermining the Cliffs on which the Fortifications of Quebec are constructed, read the first time, 160. Read the second time and referred to a Special Committee, 188. Petition of the Trustees for the erection of a Wesleyan Chapel, and a Petition of divers Citizens of Quebec, Proprietors of Lots under the Cliffs of Quebec, taking notice of the Bill, and praying that they may be protected in the full enjoyment of their property should it pass into a Law, 200. They are referred to the same Committee, 201. Report, 280. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 302. Amendments reported and agreed to; Bill further amended, and ordered to be engrossed, 307. Read the third time and passed, 322. Agreed to by the Council with amendments, 354. Considered, 377. Agreed to, 378. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 4.

Coins. Bill to declare certain Coins therein mentioned to be no longer a legal Tender in the Province, and for other purposes, read the first time; Read the second time; Committed to the whole House; House in Committee; Rise without reporting, 388. Bill

Coins continued :

— Bill to ascertain the rate at which certain Coins therein mentioned shall pass current in this Province, and for other purposes, read the first time, 389. Read the second time; Committed to the whole House; House in Committee; Report; Motion, That the Bill be engrossed, *ibid.* The Motion again read; the Bill amended, upon a division; and ordered to be engrossed, as amended; Read the third time, and passed, 394. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 403.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 5.

Collection of the Revenue. See *Revenue.*

Commerce. Grand Committee on, appointed, 14:

Commissaires Enquêteurs. Message from His Excellency, accompanied with Copies of Letters and Statements relative to the proceedings of the Commissaires Enquêteurs for the District of Montreal, and recommending the subject thereof to the favorable consideration of the House, 93. Referred to a Special Committee, 232. Report, 251. Report Committed to the whole House, 253. Order deferred, 272. House in Committee, 275. A Resolution reported and agreed to, 276. See *Infra.*

— Bill to continue the Act (9th Geo. IV. Cap. 5.) for the appointment of Commissaires Enquêteurs in the District of Montreal, and for other purposes relating to the Administration of Justice, read the first time, 292. Read the second time; Committed to the whole House; House in Committee; an amendment reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 300. Read the third time, 308. Passed, upon a division, 309. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 402.—10th & 11th, Geo. IV. Cap. 24.

Commissioners. See *Court House at Quebec; Elections controverted; Exploring; Gaol at Sherbrooke; Gaspé; Insane Persons and Foundlings; Lachine Canal; Light-Houses; Roads.*

Committees, Grand, appointed, 14.

— of the whole House, sit to consider various matters. See the following heads:—*Accounts, Public; Addresses; Agents; Agricultural Improvement; Agriculture; Bank of Montreal; Boroughs and Villages; Bouchette, Joseph; Chasseur, Pierre; Chaudière Bridge; Christie, Robert; Civil Government; Cliffs of Quebec; Coins; Commissaires Enquêteurs; Contagious Diseases; Court Houses and Gaols; Criminal Jurisdiction; Currency; Custom House, Quebec; Ditches and Water-Courses; Dumont, E. N. L.; Education; Election Laws Consolidation; Gaol; Gaspé; Good Order; Grass; House of Parliament; Insane Persons and Foundlings; Jews; Judges; Judicature Act; Jurors; Justices of the Peace; Lachine Canal; Lampson, William; Larue, Jean Baptiste; Legislative Council; Light-Houses; Marine Hospital; Market Places; Markets; Members; Militia; Montreal, City of; Montreal General Hospital; Montreal Harbour; Montreal Natural History Society; Ordinance; Pilots; Population; Porteous, James; Presbyterians; Quebec, City of; Quebec Exchange; Quebec Female Compassionate Society; Quebec Friendly Society; Quebec Gaol Association; Quebec Literary and Historical Society; Register Offices; Religious Con-*

Committees continued:—

gregations; Representation; Roads; St. Andrew's Church, Quebec; St. Francis, District of; St. Hyacinthe; St. Joseph de Soulanges; St. Maurice; Secret Incumbrances on Lands; Sheriffs' Returns; Small Causes; Steam Dredging Vessel; Steam Navigation; Tobacco.

— Rise without reporting, 24, 197, 207, 217, 226, 234, 240, 264, 322, 334, 343, 387, 388.

— *Special, appointed, and who report:—*

See the following heads:—*Accounts Contingent; Accounts Public; Addresses; Administrator; Agricultural Improvement; Agriculture; Bank of Montreal; Bannon, John; Boroughs & Villages; Bouchette, Joseph; Chasseur, Pierre; Chaudière Bridge; Cliffs of Quebec; Commissaires Enquêteurs; Counterfeiters; Currency; Custom House, Quebec; Customs; Debtors; Dickerson, Silas Horton; Ditches and Water-Courses; Dumont, E. N. L.; Education; Etchemin Bridge; Exploring; Faribault, G. B.; Fortune, Joseph; Gaol; Gaspé, County of; Grass; Gogy, B. C. A.; Horned Cattle, &c.; House of Parliament; Insane Persons and Foundlings; Judges; Judicature Act; Juries; Jurors; Justices of the Peace; La Chapelle, Pascal; Lachine Canal; Lampson, William; Larue, Edward; Larue, Jean Baptiste; Laws Expiring; Lemox, J. M. K.; Light-Houses; Longueuil; Lunatic Asylum; McKenzie, James; Marine Hospital; Market Places; Markets; Militia; Montreal Natural History Society; Montreal Seminary; Oatmeal Mills; Ordinance; Pilots; Population; Porteous, James; Quebec, City of; Quebec Exchange; Quebec Female Compassionate Society; Quebec Gaol Association; Quebec Literary and Historical Society; Receiver General; Register Offices; Representation; Richelieu and Surrey; Road Laws; Roads; St. Ambroise; St. Andrew's Church, Quebec; St. Anne de la Pérade; St. Francis, District of; St. Hyacinthe; St. Joseph de Soulanges; St. Maurice; Savings Banks; Sheriffs' Returns; Small Causes; Steam Navigation; Stuart, James; Tanners; Tavern Keepers; Tobacco; Turnpike Road; Wilcocke, Samuel Hull.*

— — appointed, and who do not report:—

See the following heads:—*Bouchette, Junr., Joseph; Cahots; Cession of Property; Criminal Jurisdiction; Criminal Justice; Debtors; Dorchester, County of; Fisheries; Frémont, Widow; Heney, Hughes; Larceny Laws Consolidation; Larceny Laws Repeal; Lindsay, William; Malicious Injuries; Market Places; Price, William; Vassal de Monviel, Lieutenant Colonel.*

— — Three to be the Quorum, 154.

— — To report from time to time, 14, 54, 61, 96, 134, 147, 149, 179.

— — Held to report on a certain day, 309.

— — The time fixed by the Rules of the House for the reception of Reports of Special Committees on Private Bills extended, 150.

Contagious Diseases. That part of His Excellency's Speech at the opening of the Session, relating to Contagious Diseases, referred to the Special Committee on *Marine Hospital*, 62. *Contagious*

Contagious Diseases continued:

— Bill for the establishment of a temporary Hospital for the reception of persons infected with Contagious Diseases, read the first time, 269. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee, 284. Amendments reported, 293. Agreed to; and Bill to be engrossed, 294. Read the third time, and passed, 309. Agreed to by the Council, 344. Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 18.

Cornwallis. See *Petitions*.

Coteau du Lac. See *Navigation; St. Joseph de Soulanges*.

Counsel. See *Juries*.

Counterfeiters of Bank Notes. Petition of divers Inhabitants of the Townships of Stanbridge and Dunham, and of the Seigniorship of St. Armand, and other places, praying the House to adopt measures for the suppression of them, 235. Referred to a Special Committee, 236. Report, 245.

Counties. See *Court Houses and Gaols*.

Court of Appeals. See *Price, William*.

Court House at Quebec. Message from His Excellency, accompanied by a Representation and Report from the Commissioners for repairing the Court House at Quebec, 297. Committed to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 300.

— Bill to appropriate a sum of Money to reimburse a sum advanced for the repairs of the Court House at Quebec, and for continuing and completing the said repairs, read the first time, 377. Read the second time, and ordered to be engrossed, *ibid.* Read the third time and passed, 387. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 403.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 20.

Court Houses and Gaols. Message from His Excellency recommending the erection of Court Houses and Gaols in the Counties, 70. To be printed; committed to the whole House, 72. House in Committee, 135, 150. The Report of the Special Committee on the Petition of divers Inhabitants of the Counties of Richelieu and Surrey committed to the Committee, 155. House in Committee, 159. Resolutions reported & agreed to, 165. They are referred to a Special Committee, 166. A Member added, 188. Report a Bill. See *Infra*.

— Bill to authorize the building of Court Houses and Common Gaols in the Counties of the Province, read the first time, 278. Second reading deferred, 310. Read the second time; committed to the whole House, 317. Order deferred, 330. Order revived, and House in Committee, 340. Amendments reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 345. Read the third time, and passed, 388.

Courts of Criminal Jurisdiction. See *Criminal Jurisdiction; Judicature Act*.

Courts of Justice. Grand Committee on, appointed, 14.

Criminal Jurisdiction. Message from His Excellency recommending the expediency of increasing the

Criminal Jurisdiction continued:—

duration of the Criminal Terms of the Court of King's Bench in the District of Montreal, 138. Committed to the whole House, 139. House in Committee; a Resolution reported, 146. Bill presented. See *Judicature Act*.

— **Justice.** Bill for improving the administration of Criminal Justice in the Province of Lower Canada, received from the Council, and read the first time, 265. Read the second time; and referred to a Special Committee, 301.

Currency. That part of His Excellency's Speech relating to the state of the Currency, referred to a Special Committee, 26. Report, 286. See Appendix, (Q.) To be printed, 332.

— Bill to regulate the Currency of the Province, and to repeal certain Acts therein mentioned, read the first time, 286. Read the second time; committed to the whole House upon a division; House in Committee, 317. Order deferred, 323. House again in Committee, 351. Order deferred, 375.

Custom House, Quebec. Message from His Excellency, accompanied by certain Documents having reference to a new Custom House, and recommending the purchase of a Building adapted for that purpose, 161. Referred to the Special Committee on the Public Accounts, 180. Report, 202. Report committed to the whole House, 203. House in Committee; Rise without reporting, 217. Report recommitted to the same Special Committee, *ibid.* Report, 296. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 310. Petition of divers Merchants of Quebec taking notice of the vote of the House for the building of the said Custom House near the King's Wharf, and praying the House to reconsider the subject of the site of the proposed building, 314. Order for receiving the Report read, and discharged; the said Report and Petition committed to the whole House, 316. House in Committee; a Resolution reported, and agreed to, *ibid.* See *Infra*.

— Bill to appropriate a certain sum of money for the purchase or erection of a Custom House in the City of Quebec, read the first time, 316. Read the second time, and ordered to be engrossed, 321. Read the third time, and passed, 322. Agreed to by the Council, 355. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 33.

Customs. Petition of the Waiters and Searchers of the Customs at Quebec for a continuation of the Provincial allowances heretofore received by them for Gauging, 44. Referred to a Special Committee, 171. His Excellency's Message relating to the Surveyor, and Waiter and Searcher at Montreal referred to the Committee, *ibid.* His Excellency's Message relating to the Inland Custom House Officers, referred to the Committee, 179. The Bill to continue the Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Inland Custom House Officers referred to the Committee, 188. Report, 335. Report committed to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 337.

— Message from His Excellency recommending remuneration to the Surveyor, and Waiter and Searcher of the Customs at Montreal, for the ad-

ditional

Customs continued :

ditional duties imposed upon them by the Act authorizing the Collection of certain Duties at Montreal, 160. Referred to the Special Committee on the Petition of the Waiters and Searchers at Quebec, 171.

— Bill to continue for a limited time the Act to regulate and establish the Salaries and other Emoluments of the Inland Custom House Officers, read the first time, 171. Read the second time, and referred to the Special Committee on the Petition of the Waiters and Searchers at Quebec, 188.

— Message from His Excellency recommending provision to be made for the Salaries and Emoluments of the Inland Custom House Officers, accompanied by Copies of two Letters from the Collectors at Côteau du Lac and St. John's, and accounts of expenses incurred by them in the transmission of Duties collected to the Receiver General at Quebec, and also Copy of a Memorial from the Controller at St. John's, 175. Referred to the Special Committee on the Petition of the Waiters and Searchers at Quebec, 179.

— Message from His Excellency relating to the Salaries of the Tide Waiters at Quebec, accompanied by a Letter from the Collector and Controller of the Customs on the subject, 288. Committed to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 290. The Special Committee on the Public Accounts ordered to take evidence and report upon the said Message, 315. Report, 334. Report committed to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 336. See also *Infra*.

— Bill to appropriate a sum of money to pay the Salaries and allowances of the Tide Waiters at the Port of Quebec, read the first time, 377. Read the second time; to be engrossed, *ibid*. Read the third time, and passed, 388. Royal Assent, 403.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 12.

— Bill to amend and continue the Act to regulate and establish the Salaries and other emoluments of the Inland Custom House Officers, and to appropriate a certain sum of money for the purposes therein mentioned, read the first time, 374. Read the second time; to be engrossed, 379. Read the third time, and passed, 387. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 403.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 11.

D EAF and DUMB. See *Education*.

Debtors. Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their property and estate in satisfaction of their Debts read the first time, 308. Read the second time, and referred to a Special Committee, 317.

— Petition of Frederick Pearl, for an Act in favor of Insolvent Debtors, 141. A similar Petition from divers Inhabitants of the Borough of William Henry, 286. The Petitions referred to a Special Committee, 286, 287. Report, 313. Bill introduced. See *Cession of Property*.

Debts. See *Small Debts*.

Vol. 39.—Session 1830.

Desbarats, Widow. See *Etchemin Bridge*.

Devon. County of. See *Grass*.

Dickerson, Silas Horton. Entry in the Journal of 12th March 1829, containing the Order of the House, That the enquiry and proceedings on the Petition of S. H. Dickerson be continued in the present Session, read, and a Special Committee appointed to proceed upon the said Petition pursuant to the said Order, 159. Report, 357. Report concurred in by the House, 358.

Dissenters. See *Religious Congregations*.

Distribution of the Laws. See *Larue, Edward*.

Ditches and Water-Courses. Bill to remedy the inconveniences arising from the state of them, along the Highways, read the first time, 72. Read the second time, and referred to a Special Committee, 135. Report, 308. Bill and Report committed to the whole House, *ibid*. House in Committee; Rise without reporting, 322.

Dorchester, Town of. Petition of the Inhabitants thereof, and neighbouring Parishes, for a Court House and Gaol in the said Town, 130. Referred to a Special Committee, *ibid*.

Douglas, Antoine Gilbert. Petition from him, read by a Member, 114. Motion, That the Petition be received, *negd*. *ibid*.

Duchesnay, M. L. J. See *Gaspé*.

Dumont, E. N. L. Petition from him, to build a Toll Bridge over the River des Prairies, 144. Referred to a Special Committee, *ibid*. Report, 143. See *Infra*.

— Bill to authorize him to build a Toll Bridge over the River des Prairies in the District of Montreal, read the first time, 160. Read the second time, and referred to a Special Committee, 187. Report, 227. Bill and Report committed to the whole House, *ibid*. House in Committee, 243. Amendments reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 246. Read the third time and passed, 273. Agreed to by the Council with amendments, 355. Considered, and agreed to, 356. Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 55.

Duval, John Francis. Takes the Oath and his Seat as a Member for the Upper Town of Quebec, 11.

E DUCATION. That part of His Excellency's Speech relating to Elementary Schools referred to a Special Committee, 26. The Petition of Joseph Lancaster referred, 30. The Petitions of J. F. Perrault referred, 31. The Petition of the Committee of Education at Berthier referred, 40. The Petition of Inhabitants of St. Lewis Suburbs, Quebec, referred, 41. Instructions to the Committee to consider the expediency of making an allowance to the Colleges or Seminaries, upon condition of their reducing the terms of Tuition,—and of making an allowance for supplying Books to the poor children in the Schools under the direction of Trustees, 63. The Petition of the Trustees of Stanstead Seminary referred, 78. The Petition of the Trustees of *Education*.

Education continued:

tees of Charleston Academy referred, 79. Two Members added, *ibid.* The Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal referred, 88. The Returns of Schools under the Act 9th Geo. IV. Cap 46, referred, 96. The Petition of divers Inhabitants of the Banlieu of Three Rivers referred, 97. The Petition of the Trustees of the Education Society of Quebec;—and the Petition of the Trustees of the British and Canadian School Society of Quebec referred, 100. The Petition of the Trustees of the National and Free School at Montreal; and the Petition of the British and Canadian School Society at Montreal referred, 105. The Petition of the National and Free School at Quebec referred, 113. The Petition of the Trustees of Richmond Academy referred, 132. His Excellency's Message relating to the Royal Institution referred, 231. An Instruction to enquire whether it would not be expedient to adopt measures for procuring a Master or Preceptor to instruct the Deaf and Dumb in the Province, 238. Report, 292. See Appendix (R.) The Report committed to the whole House, 292. Order deferred, 317, 330. Order revived; House in Committee, 341. Resolutions reported and agreed to, 345. See *Infra*.

— Bill to amend the Act 9th Geo. IV. Cap. 46 for the encouragement of Elementary Education, and to make further provision for the instruction of Youth, read the first time, 347. Second reading deferred, 351. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee; amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 358. Read the third time, and passed, 387. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 404.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 14.

— *Society of Quebec.* Petition of the Trustees thereof, for an aid, 98. Referred to the Special Committee on *Education*, 100.

Election Laws Consolidation. House in Committee to consider if any and what amendments are necessary to be made to the Election Laws Consolidation Act, (5th Geo. IV. Cap 38,) 319. A Resolution reported, and agreed to, 320. See *Infra*.

— Bill to amend the Act 5th Geo. IV. Cap. 33, for the purpose of consolidating the Laws relating to Elections, read the first time, 320. Read the second time, and ordered to be engrossed, 333. Read the third time, and passed, 340. Agreed to by the Council with an amendment, 378. Considered, 383. Agreed to, 384. Royal Assent, 403.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 50.

Elections Controverted:—

William Henry, Borough of. Report of the Commissioners named for the purpose of enquiring into the allegations of the Petition of the sitting Member, as to the qualification of the persons who signed a Petition against the legality of his Election, laid before the House, 73.

Elementary Schools. See *Education*.

Emigrant Hospital. Return of the Expenditure of the Emigrant Hospital at Quebec, between the 1st November 1828 and 31st January 1830, presen-

Emigrant Hospital continued:—

ted, 96. See Appendix (L.) Referred to the Special Committee on *Marine Hospital*, 143. See also *Infra*.

— Message from His Excellency recommending provision to be made for the support of the Emigrant Hospital at Quebec for the year 1830, 230.

— Bill to appropriate a certain sum of money towards the support of the Emigrant Hospital at Quebec, read the first time, 241. Read the second time, and ordered to be engrossed, 246. Read the third time, and passed, 249. Agreed to by the Council, 276. Royal Assent, 401.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 45.

Entries in the Journals. See *Journals*.

Etchemin Bridge. Petition of the Inhabitants of the Parish of Ste. Claire and of other Parishes in the County of Dorchester, for an aid to erect a Bridge over the River Etchemin, in said Parish of Ste. Claire, 15. Referred to a Special Committee, 16. Counter-Petition of the widow *Desbarats*, 40. Referred to the same Committee, *ibid.* Two Members added, 41. Report, 209.

Exploring. Report of the Commissioners appointed under the Act 9th Geo. IV. Cap. 29, for the purpose of exploring that part of the Province which lies between the Rivers St. Maurice and Ottawa, and which still remains waste and uncultivated, presented, 303. See Appendix (S.) Referred to a Special Committee, 303. Report, 375. The Reports of the Committee and of the Commissioners to be printed, 376.

— Message from His Excellency, recommending provision to be made to cover a small expense incurred beyond the amount of the appropriation of last Session, for exploring the Country between the Rivers St. Maurice and Ottawa, 312. Referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 313.

— Bill to appropriate a sum of money to pay a like sum owing by the Commissioners under the Act for more completely exploring certain parts of the Province, read the first time, 377. Read the second time, and ordered to be engrossed, *ibid.* Read the third time, and passed, 387. Agreed to by the Council, 398. Royal Assent, 403.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 36.

— Bill to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of the Province, read the first time, 344. Read the second time, and ordered to be engrossed, 374. Read the third time, and passed, 376. Agreed to by the Council, 398. Royal Assent, 403.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 39.

Exports. See *Imports and Exports*.

FARIBAUT, G. B. French Translator. Letter from him to Mr. Speaker respecting the duties of his Office, 37. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 172.

Fees. Special Committee appointed to enquire into the quantum of Fees allowed to the Prothonotaries for the District of Quebec, and to report *Fees*.

Fees continued:—

whether it would be expedient to grant them a fixed Salary in lieu of all Fees, 53. Instruction to enquire into the Fees of the Prothonotaries of the other Districts, and to report from time to time, 54. Another Instruction on the subject of the Fees allowed to the Clerks of the Peace at Quebec, 186. Report, 376. See Appendix (V.) To be printed, 376.

— See *Markets*.

Female Compassionate Society. See *Quebec Female Compassionate Society*.

Financial Question. Message from His Excellency on the subject of the Financial Question, 38.

Fisheries. Special Committee appointed to enquire into the abuses committed by Foreign Fishermen, and others, along the shores of the Gulf of St. Lawrence, 206.

— See *Baie des Chaleurs*.

Fortune, Joseph. Petition from him to build a Toll Bridge over the River des Prairies, 51. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 148. See *Infra*.

— Bill to authorize Joseph Fortune to build a Toll Bridge over the River des Prairies in the District of Montreal, read the first time, 169.

Foundlings. See *Insane Persons and Foundlings*.

Fournier, Joseph. See *Lennox, J. M. K.*

Freileigh, Richard V. Takes the Oath and his seat as Member for the County of Missisquoi, 10.

Frémont, Widow. Petition from her, representing the services of her late husband, and praying relief, 112. Referred to a Special Committee, 113.

French Translator to the House. See *Faribault, G. B.*

Friendly Society. See *Quebec Friendly Society*.

GAOL AT MONTREAL. That part of His Excellency's Speech relating to the erection of a new Gaol in the District of Montreal committed to the whole House, 89. House in Committee, 72. Resolutions reported, 82. Agreed to 83. See *Infra*.

— Bill to provide for the erection of a Common Gaol in the District of Montreal, read the first time, 83. Read the second time, 95. Ordered to be engrossed, upon a division, 96. Read the third time, and passed upon a division, 135. Agreed to by the Council, 264. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 31.

— *at Sherbrooke.* Message from His Excellency, accompanied by an extract of a Letter from one of the Commissioners for the erection of the said Gaol, on the subject of the embarrassment in which the Commissioners find themselves, 174. Referred to a Special Committee, 181. Instruction to enquire into the amount of Taxes received for the object of erecting the said Gaol, *ibid.* Report, 303. Report committed to the whole House, 304. Order revived, and deferred, 322. House in Committee, 343. Rise without reporting, *ibid.*

Gaol at Sherbrooke continued :

— Return of Taxes collected under the Act 4th. Geo. IV. Cap. 3. for the object of defraying the expenses of erecting a Gaol in the District of St. Francis laid before the House, pursuant to an Address (8.) 214.

Gaols. See *Court Houses and Gaols*.

Gaspé, County of. Certificate of the Election of Robert Christie, Esquire, read, 11. See *Christie, Robert*. A new writ ordered, 11.

— Petition of divers Landholders and Proprietors of the County of Gaspé, complaining of various grievances, 48. To be printed; and referred to a Special Committee, 50. Petition of divers Inhabitants of the Baie des Chaleurs praying for encouragement for the Fisheries, is referred to the Committee, 119. Petition of J. T. Taschereau and M. L. J. Duchesnay, late Commissioners under the Act, 59th Geo. III. Cap. 3, taking notice of the preceding Petition, and praying to be heard on the subject of the complaint contained therein against them, 250. Referred to the same Committee, 251. Report, 354. To be printed, *ibid.* See Appendix (T.)

— Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé, read the first time, 228. Read the second time, and committed to the whole House, 242. House in Committee; an amendment reported; agreed to; Bill to be engrossed, 247. Read the third time, and passed, 248. Agreed to by the Council, with amendments, 293. Considered, 304. Agreed to, 305. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 51.

Good Correspondence between the two Houses. Committee appointed to maintain it; the appointment to be communicated to the Council, 14. The Council acknowledge the Message, and acquaint the House that they have appointed a similar Committee, 25.

Good Order. Bill to continue for a limited time the Act more effectually to provide for the maintenance of Good Order in places of Public Worship read the first time, 228. Read the second time, and committed to the whole House, 242. House in Committee; an amendment reported; agreed to; Bill to be engrossed, 247. Read the third time, and passed, 248. Agreed to by the Council, 276. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 21.

Gordon, William. Petition from him, praying remuneration for damage done to his property along the Lachine Canal, 74. Referred to a Special Committee, 75. See *Lachine Canal*.

Grand Voyers. See *Road Laws*.

Grass. Petition of Inhabitants of the County of Devon, for an exclusive right and privilege of cutting down the Grass, &c. on the sand shoals in front of their respective estates, 64. Referred to a Special Committee, 66. A similar Petition from divers Inhabitants of the County of Hertford, 79. Referred to the same Committee, *ibid.* Report, 218. See *Infra*.

— Bill for preserving, for the purpose of husbandry, *Grass*

Grass continued :

dry, the Grass growing on Beaches in the District of Quebec, read the first time, 218. Read the second time ; and committed to the whole House, 242. House in Committee, 247. Amendments reported ; agreed to ; Bill to be engrossed, 261. Read the third time, and passed, 269.

Grievances. Grand Committee for, appointed, 14.

Gulf of St. Lawrence. See *Fisheries.*

Guy, B. C. A. Petition from him, praying the House will proceed in the investigation of the complaint against the Honble. Mr. Justice Kerr, contained in his Petition presented to the House last Session. 249. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 330. The enquiry and proceedings on the said Petition to be continued in the next Session, 331.

HALE, Hon. JOHN. See *Receiver General.*

Halifax. See *Steam Navigation.*

Harbour of Montreal. See *Montreal Harbour.*

Heney, Hughes. Petition from him, for permission to make use of, and administer to the Sick, Plants and Simples of North America, 52. Referred to a Special Committee, upon a division, 53.

Heriot, Lieut.-Col. Takes the Oath, and his Seat as Member for the County of Drummond, 10.

Hertford, County of. See *Grass.*

Horned Cattle, &c. Special Committee appointed to take into consideration whether, under present regulations, any inconveniences arise from the introduction of Horned Cattle, Horses, Sheep and Hogs from the United States into this Province, 147. Report, 227. Report committed to the whole House, *ibid.* Order deferred, 272. Petition of the Members of the Committee of Trade at Montreal against the imposition of any duty on Live Stock imported from the United States, 277. Order revived, and deferred, 282. The Petition is referred to the same Committee of the whole House, *ibid.* Order read, 292. Order revived, 302.

Hospitals. See *Contagious Diseases ; Emigrant Hospital ; Insane Persons and Foundlings ; Marine Hospital ; Montreal General Hospital.*

House of Assembly. It meets, 9. Attends upon the Administrator in the Legislative Council, Chamber, 9, 400. At the Castle of St. Lewis, 25, 197.

— Adjourns to particular hours on future days, 19, 182, 248, 283, 287, 296, 319, 323, 338, 341, 348, 357, 387.

— Adjourns to particular hours on the same day, 197, 285, 296, 302, 322, 332, 343, 354, 376, 389.

— Adjourns for want of a Quorum, 388, 389, 399, 400.

House of Assembly continued :

— Is acquainted that William Burns Lindsay, Esquire, has been appointed Clerk thereof, 15.

— Is acquainted of the death of one of Mr. Speaker's children, and adjourns at his request in consequence thereof, 235.

— Sends Messages to the Council. See *Legislative Council.*

House of Parliament. A Special Committee appointed to enquire into the necessity of providing a suitable House of Parliament, and into the means of attaining that end, 82. Report, 253. See Appendix (O.O.) Report committed to the whole House, 253. House in Committee, 275, 291. Resolutions reported, and agreed to, 294. See *Infra.*

— Bill to appropriate a certain sum of money for the enlargement of the Building in which the Sessions of the Legislature are now held, read the first time, 315. Read the second time. 329. Referred to a Special Committee, 330. Report, 337. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee ; Bill reported ; Engrossed, 347. Read the third time, and passed, 357.

House of Correction. See *Quebec Goul Association ; Quebec Penitentiary &c.*

IMPORTS and EXPORTS. Statements of Imports and Exports at the Ports of Quebec, St. John's, and Ste. Marie Nouvelle Beauce, for the year 1829. See Appendix (W.)

Inland Custom House Officers. See *Customs.*

Insane Persons and Foundlings. Reports from the Commissioners laid before the House: For the District of Three Rivers, 19. See Appendix (E.) For the District of Quebec, 91. See Appendix (E. No. 2.) Petition of the Religious Ladies of the Ursulines at Three Rivers, for an aid towards repairing the old Cells in their Lunatic Asylum, or for erecting new ones, 91. Referred to a Special Committee, *ibid.* The Reports are also referred to the Committee, 92. Report presented from the General Hospital of Grey Nuns at Montreal to the 31st October, 1829, 95. See Appendix (E. No. 3.) Referred to the same Committee, 190. Report, 210. The Report committed to the whole House, 228. Message from His Excellency, recommending provision to be made for the support of the Insane, &c. for the current year, accompanied by a copy of the Report of the Commissioners for the care of those at Three Rivers, representing the insufficiency of the building in which they are at present confined, 230. House in Committee, 240. Order revived, and deferred, 311. Instruction relative to the purchase of certain necessary articles for the use of the Emigrant Hospital at Quebec, *ibid.* House in Committee, 322. Resolutions reported, and agreed to, 332. See *Infra.*

Insane

Insane Persons, &c. continued:—

— Bill to make further provision for the relief of the Indigent Sick, & for the support of Foundlings & others, read the first time, 340. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee; Report; Bill engrossed, 351. Read the third time, and passed, 376. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 403.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 35.

Insolvent Debtors. See *Debtors.*

Instructions to Committees. See *Education; Fees; Gaol at Sherbrooke; Insane Persons and Foundlings; Larue, Edward; Larue, Jean Baptiste; Markets; Population; Roads; Tavern Keepers.*

Internal Communications. Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications of the Province, read the first time, 338. Order for second reading revived, and deferred, 345. Read the second time, 350. Two Clauses proposed to be added to the Bill, *negd.*, 350, 351. Bill engrossed, 351. Read the third time, and passed, 376. Agreed to by the Council, 398. Royal Assent, 404.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 10.

— See *Roads.*

JEWES. Bill to extend certain privileges to persons professing the Jewish Religion, read the first time, 26. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee, 36. Report; Bill to be engrossed, 151. Read the third time and passed, 165. Agreed to by the Council with an amendment, 310. Considered, and agreed to, 311. Message from the Council with an Address to His Excellency on the subject of the said Bill, and requesting the concurrence of the House thereto, 345. To be considered in a Committee of the whole House, 352. The Address is read; considered; Resolutions reported; agreed to; to be communicated to the Council, 354. Bill reserved for the Signification of His Majesty's Pleasure thereon, 403.

Journals. To be printed under the direction of Mr. Speaker, 15.

— Entries therein read, 11, 47, 144, 159, 301.

Judge, Provincial, of Three Rivers. Message from His Excellency, accompanied with a Memorial from the Provincial Judge of Three Rivers, praying to be put upon the same footing in every respect as the Justices of His Majesty's Court of King's Bench for the Districts of Quebec and Montreal, and recommending the subject to the favorable consideration of the House, 138. Referred to a Committee of the whole House, 180. See *Judicature Act.*

Judges. Bill for disqualifying the Judges from sitting or voting in the Legislative and Executive Councils, read the first time, 23. Read the second time; committed to the whole House, 26. House in Committee; Bill reported; to be engrossed, 36. Read the third time, and passed, 48.

— Bill to secure the independence of the Judges and for other purposes therein mentioned, read

Vol. 39.—Session 1830.

Judges continued:

the first time, 61: Read the second time, and referred to a Special Committee, 83. Report, 147. Bill committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 158. An amendment reported; agreed to; and Bill to be engrossed, 165. Read the third time, and passed, 179. Agreed to by the Council with amendments, 355.

Judicature Act. House in Committee to consider the expediency of amending the Judicature Act inasmuch as the same relates to the Boundary Lines between the District of Three Rivers and the Districts of Quebec and Montreal, 141. A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* See *Infra.*

— Bill to repeal certain parts of the Judicature Act, and to ascertain the Boundaries of the District of Three Rivers, read the first time, 141. Read the second time, and referred to a Special Committee, 149. Report, 159. Bill engrossed, 160. Read the third time, and passed, 171. Agreed to by the Council, 243. Royal Assent, 400.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 17.

— Bill to amend the Judicature Act inasmuch as the same relates to the Courts of Criminal Jurisdiction, read the first time, 147. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee; an amendment reported, and agreed to, 149. Bill to be engrossed, 150. Read the third time; passed upon a division, 153. Agreed to by the Council, 244. Royal Assent, 400.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 16.

— House resolves to consider in Committee, if any and what amendments are necessary to be made to the Judicature Act, inasmuch as the same relates to the District of Three Rivers, 180. His Excellency's Message relating to the Provincial Judge of Three Rivers is referred to the Committee, *ibid.* House in Committee, 196, 220. Resolutions reported, 220. Motion to amend the second Resolution *negd.*; they are agreed to, 221. See *Infra.*

— Bill to repeal in part and to amend the Judicature Act in certain matters relating to the District of Three Rivers, read the first time, 225. Read the second time, and referred to a Special Committee, 233. Report; Bill to be engrossed, 239. Read the third time, and passed, 248. Agreed to by the Council, 293. Royal Assent, 401.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 22.

Juries. Bill to authorize Counsel to address Juries on the behalf of Prisoners in Capital Cases, read the first time, 135. Read the second time; to be engrossed, 140. Read the third time, and passed, 144.

— A Special Committee appointed to enquire into the manner in which Juries in Criminal Matters have been drawn in the respective Districts of this Province since September 1828, 82. Report, 341. See Appendix (S. S.) To be printed, 376.

Jurors. Message from His Excellency informing the House that he had caused certain Jury Lists to be prepared, and recommending provision to be made to cover the expense attending the same, 93. D Jurors

Jurors continued:

— Bill to regulate the mode of selecting and summoning Jurors in Civil and Criminal Matters, read the first time, 244. Read the second time, 274. Referred to a Special Committee, 275. Report, 296. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 309. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 316. Read the third time, and passed, 332.

Justice, Administration of. Committee appointed to enquire into and report upon the administration of Justice at the Police Office, and the Office of the Peace, for the City and District of Quebec, 16. A Member added, 250. To report on a certain day, 309. The time fixed for reporting, extended, 321.

Justices of the Peace. Bill for their qualification, read the first time, 35. Read the second time, and referred to a Special Committee, 62. Report, 141. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 150. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 154. Read the third time, and passed, 186. Agreed to by the Council, with amendments, 264. To be considered, 283. Considered, 290. Referred to a Special Committee, 291. Report, 331. Amendments agreed to, *ibid.* Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 2.

KERR, Mr. Justice. See *Gugy, B. C. A.*

King, The. See *Addresses; Petitions.*

King's Posts. See *Lampson, William.*

Knowlton, Lyman. Takes the Oath and his Seat as Member for the County of Shefford, 37.

LACHAPPELLE, PASCAL. Petition from him, and others, praying that no privilege be granted for erecting a Bridge over the River Ottawa, whereby the Ferry Ground at L'abord-à-Plouffe would be liable to be enclosed, 69. Another Petition in support thereof, 70. The Petitions are referred to a Special Committee, 70. Report, 143.

Lachine Canal. Report of the Commissioners laid before the House, 19. See Appendix (D.) Referred to a Special Committee, 74. The Petition of William Gordon is referred to the Committee, 75. Report, 267. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 285. Resolutions reported, and agreed to, 294.

— Bill to authorize the expenditure of a certain sum of money, and to grant certain powers to the Commissioners of the Lachine Canal, read the first time, 294. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee, 317. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 320. Read the third time, and passed, 323. Agreed to by the Council, 353. Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 9.

Lampson, William. Lessee of the King's Posts. Petition from him for compensation for injury he

Lampson, William continued:

has sustained, and must annually sustain, in consequence of the erection of a Light House on Cap-des-Monts, 88. Referred to a Special Committee, 90. Report, 192. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 217, 234. Rise without reporting, 234.

Lancaster, Joseph. Petition from him, for an aid towards a School he has established in Montreal, 27. Referred to the Special Committee on *Education*, 30.

Land Surveyors. See *Ordinance.*

Larceny Laws Consolidation. Bill for consolidating and amending the Laws in Lower Canada relative to Larceny, and other offences connected therewith, received from the Council, and read the first time, 265. Read the second time, and referred to a Special Committee, 301.

Larceny Laws Repeal. Bill for repealing various Statutes relative to Larceny and other offences, received from the Council, and read the first time, 277. Read the second time, and referred to a Special Committee, 301.

Laruc, Edward. An account of the Expenses incurred by him in distributing the Laws, presented, 46. See Appendix (G). Petition from him for additional remuneration for distributing the Laws, 46. Referred to a Special Committee, *ibid.* An instruction to enquire into the execution of the Act 9th Geo. IV. Cap. 21; the above Account is also referred to the Committee, *ibid.* A Member added; three to be the quorum, 154. Report, 203. Report committed to the whole House, 204. Order deferred, 242. Order discharged, and the Report committed to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 272.

Laruc, Jean Baptiste. Road Surveyor of Quebec. Petition from him for authority to appoint a Deputy, 64. Referred to a Special Committee, *ibid.* Instruction to consider the expediency of authorizing the Road Surveyor of Montreal to appoint a Deputy, upon a division, *ibid.* Report, 204.

— Bill to authorize the Surveyor of Highways and Bridges for the City and Banlieu of Quebec, to appoint a Deputy, read the first time, 212. Read the second time; and committed to the whole House, 233. House in Committee, 240. Rise without reporting, *ibid.*

Laws Expiring. Special Committee appointed to enquire what Acts have expired or are about to expire, and to report from time to time, 149. Report, 227.

Leather. See *Tanners.*

Legislative Council.

Messages from their Honors:—

Acquainting the House they have appointed a Committee to keep up a good correspondence between the two Houses, 25.

Agreeing

Legislative Council continued :

Agreeing to their Members being examined before Committees of the Assembly, 136, 170, 205, 209, 243, 248, 264.

Agreeing to Bills sent up by the Assembly, with amendments, 209, 244, 264, 276, 293, 310, 339, 344, 354, 378, 395.

Agreeing to Bills sent up by the Assembly, without amendments, 243, 244, 264, 276, 293, 310, 339, 344, 355, 378, 395, 398, 399.

Requesting that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded Chasseur's Museum Bill, be communicated to them, 265.

With engrossed Addresses to His Excellency, praying he will be pleased to transmit to England copies of the Jews Relief Bill, and of the Religious Congregations Relief Bill, and desiring the Concurrence of the Assembly thereto, 345. House will send an answer, *ibid.* The Addresses committed, 352. House in Committee; Resolutions reported, and agreed to; to be communicated to the Council, 354.

With Bills of their own, 264, 277.

— Messages to their Honors:—

Acquainting them that a Committee of Good Correspondence has been appointed, 14.

Requesting that Councillors may be examined before Committees of the Assembly, 134, 163, 164, 192, 193, 216, 235, 245, 248.

With the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded Chasseur's Museum Bill, 281.

Lennox, J. M. K. Petition from him and Joseph Fournier, to build a Toll Bridge over the River des Prairies above the Mill du Crochet, 100. Referred to a Special Committee, 101. Report, 143.

Library of the Assembly. The Clerk's Report of the state of it laid before the House by Mr. Speaker, 19. See Appendix (A.)

Light Houses. That part of His Excellency's Speech relating to Light Houses, referred to a Special Committee, 47. Report; Report committed to the whole House; House in Committee; a Resolution reported, and agreed to, 280. See *Infra.*

— Bill to amend the Light Houses Act of the 9th Geo. IV. Cap. 24, read the first time, 281. Read the second time; to be engrossed, 290. Read the third time, and passed, 293. Agreed to by the Council, 355. Royal Assent, 402.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 13.

— Accounts of the Commissioners appointed under the Act 9th Geo. IV. Cap. 24, for the erection of Light Houses, presented, 63. See Appendix (H.)

— House in Committee to consider the expediency of granting a sum of money towards building a Light House on St. Paul's Island, and to provide

Light Houses continued :

for half the annual expense for maintaining the same, 332. Resolutions reported, and agreed to, 342. See *Infra.*

— Bill to appropriate a certain sum of money towards the erection of a Light House on the Island of St. Paul, and to provide for the maintenance thereof, read the first time, 350. Read the second time; to be engrossed, 355. Read the third time, and passed, 376. Agreed to by the Council, 395. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 34.

Lindsay, William Burns, Esquire. The House is acquainted that he has been appointed Clerk thereof; his Commission read, 15.

Lindsay, William, Esquire, late Clerk of the House of Assembly. Petition from him, for a retired allowance for past services, 84. Referred to a Special Committee, *ibid.*

Linton, George. See *Bannon, John.*

Literary and Historical Society of Quebec. See *Quebec Literary and Historical Society.*

Live Stock. See *Horned Cattle, &c.*

Longueuil. Petition of divers Proprietors of the Common of Longueuil for a Bill to divide the said Common, 32. Referred to a Special Committee, 33. Report, 63. See *Infra.*

— Bill to divide the Common of Longueuil among the Coproprietors thereof, read the first time, 172. Read the second time, and referred to a Special Committee, 195. Report; Bill to be engrossed, 273. Read the third time, and passed, 283. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 29.

Lotbinière Sufferers. A detailed Account of the expenses incurred under the Act 9th Geo. IV. Cap. 50, for their relief, presented, 96.

Lunatic Asylum. Message from His Excellency, recommending the erection of a General Lunatic Asylum for the reception of the Insane from all parts of the Province, 230. Referred to a Special Committee, 251. A Member added, 315. Report, 319. Report committed to the whole House, *ibid.* Order revived, 378.

MACRAE, WILLIAM. See *Turnpike Road.*

McKenzie, James. Petition from him, for an aid to build a Pier or Quay at the Landing Place near the Lower Town of Quebec Market, 75. Referred to a Special Committee, 77. Counter-Petition of divers Inhabitants of the County of Dorchester, *ibid.* Referred to the same Committee, *ibid.* Report, 210.

Malicious Injuries. Bill for consolidating and amending the Laws in Lower Canada relative to Malicious Injuries to Property, received from the Council, and read the first time, 265. Read the second time, and referred to a Special Committee, 300.

Marine

- Marine Hospital.* An Entry in the Journal of last Session, relating to the establishment of a Marine Hospital, read, 47. House in Committee to consider the expediency of establishing an Hospital for the reception of sick Seamen and other indigent sick, *ibid.* A Resolution reported; agreed to; and referred to a Special Committee, 61. That part of His Excellency's Speech relating to Contagious Diseases referred to the Committee, 62. A Member added; Petition of Ormsby Bourke referred to the Committee, 155. Report, 191. See Appendix (M.M.) Report committed to the whole House, *ibid.* Order deferred, 218. House in Committee, 234. Resolutions reported, and agreed to 241. See *Contagious Diseases*; also *Infra.*
- Bill to provide for the erection of a Marine Hospital read the first time, 241. Read the second time, and Committed to the whole House, 269. House in Committee, 270. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 274. Read the third time, and passed, 282. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 401.— 10th and 11th Geo. IV. Cap. 23.
- Market Places.* Petition from Inhabitants of Three-Rivers, for an aid towards enlarging their present Market Place, 20. Referred to a Special Committee, 21.
- Petition of the Trustees of the New Market at Montreal, between Foundling and Commissioners Streets, for further authority to secure lenders of money towards establishing the said proposed Market, 66. Referred to a Special Committee, 67. Report, 137.
- Petition of the Trustees of the New Market in the St. Lawrence Suburbs, Montreal, between St. Catherine and Dorchester Streets, for authority to borrow an additional sum of money to complete the said Market, and for amendments to the Act under which they are appointed, 67. Referred to a Special Committee, 68. Report, 137. See *Infra.*
- Bill to amend the Act 9th Geo. IV. Cap. 40, for the establishment of a new Market Place in the St. Lawrence Suburbs, Montreal, read the first time, 137. Read the second time; to be engrossed, 146. Read the third time, and passed, 149. Agreed to by the Council with amendments, 209. To be considered, 262. Considered, and agreed to, 263. Royal Assent, 401.— 10th and 11th Geo. IV. Cap. 30.
- Petition of divers Inhabitants of the Suburbs of St. Roch and St.-Vallier, Quebec, for the establishment of a Market Place in St. Roch Suburb, 117. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 204. See *Infra.*
- Bill to provide for the establishment of a Market in the St. Roch Suburb of the City of Quebec, read the first time, 204. Read the second time, and referred to a Special Committee, 225. Report, 269. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* Order revived, and deferred, 357. Petition from the Trustees under the Act 9th Geo. IV. Cap. 53 for the establishment of a Market in St. Paul's Street, Lower Town of Quebec, taking notice of the Bill, and praying that they may be relieved from the situation in which they must be placed should the said Bill become a Law; committed to the same Committee
- Market Places* continued:
of the whole House, 381. House in Committee; Rise for want of a Quorum, 388. House again in Committee, 394. An amendment reported, and agreed to, 397. Bill to be engrossed, 398. Read the third time, and passed, *ibid.*
- Motion, That the House will resolve itself into a Committee to consider the expediency of amending the Act of 9th Geo. IV. Cap. 53, for the establishment of a Market in St. Paul's Street, Lower Town of Quebec, 193. Mr. Speaker refuses to receive it, giving his reason therefor; An Appeal is made, and his decision confirmed, *ibid.*
- See *St. Hyacinthe.*
- Markets.* Petition of divers Inhabitants of the County of Quebec, for a diminution of the rates of weighing paid on the Quebec Markets, 238. Referred to a Special Committee, *ibid.* Instruction respecting the Montreal Markets, *ibid.* Report, 308. See *Infra.*
- Bill to regulate and grant for a limited time certain Fees to the Clerks of the Markets in the Cities of Quebec and Montreal, and in the Town of Three-Rivers, read the first time, 308. Read the second time, and committed to the whole House 321. Order revived, and deferred, 344, 375. Order read, 394. House in Committee, 395. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 398. Read the third time, and passed, *ibid.*
- See *Ordinance* of 17th Geo. III. Cap. 4.
- Marriage Contracts.* Petition of divers Inhabitants of the Counties of Devon and Cornwallis, for an Act to render valid certain Marriage Contracts, 50. Referred to a Special Committee, *ibid.*
- Megantic, County of.* Petition of divers Electors of the County of Megantic for a new Census thereof, 124. Referred to a Special Committee, *ibid.* See *Population.*
- See *Chaudière Bridge.*
- Members.* Take the Oath and their Seat, 10, 11, 37.
- Returned for new Counties, 9. For the Upper Town of Quebec; For the County of York, 10. For the County of Gaspé, 11.
- A Member declared incapable of sitting in the House, 11.
- Bill for vacating the Seats of Members in certain cases, read the first time, 12. Read the second time; to be engrossed, 23. Read the third time, 35. Passed, 36. Agreed to by the Council, 244. Reserved for the signification of His Majesty's Pleasure thereon, 403.
- Added to Committees, 41, 79, 139, 147, 154, 155, 188, 250, 315, 390.
- House in Committee to consider the expediency of allowing an Indemnity to the Members of the House, after the next General Election, for their expenses in attending the sittings of the House, 95, 140. The Report ordered to be received on a future day, upon a division, *ibid.* Resolutions

Members continued :

lutions reported, 145. Agreed to, upon a division, 146. See *Infra*.

— Bill to indemnify the Members of the House for expenses incurred by them in attending the Sessions of the Legislature, read the first time, 178. Motion to put off the second reading of the Bill, *negd.*, *ibid.* Bill read the second time; Motion to commit the Bill to a Committee of the whole House; two Motions in amendment, *negd.*; the original motion agreed to, 195. House in Committee; an amendment reported; agreed to; Bill to be engrossed, 196. Read the third time; passed upon a division, 205.

— Letters and Manuscripts addressed to any Member sitting in the House during the Session to be paid for by the Clerk, and charged in the Contingent Accounts, 186.

— Their names taken upon divisions of the House, 140, 146, 153, 168, 179, 184, 185, 193, 195, 205, 220, 221, 222, 233, 271, 272, 293, 306, 309, 329, 372, 373, 374.

— Have leave of absence, 206, 323.

— The names of those present at the prorogation, 400.

Messages. See *Addresses; Administrator; Legislative Council.*

Militia. Entries in the Journals, of 28th February and 6th March 1829, on the Reports of the Special Committee to whom was referred that part of His Excellency's Speech at the opening of that Session, relating to the Militia, read, and committed to the whole House, 144. House in Committee, 154. Order deferred, 159. House again Committee; Resolutions reported, 166. They are agreed to, upon divisions, 168. Special Committee appointed to prepare an humble Petition to His Majesty conformably to the said Resolutions, *ibid.* Petition to His Majesty reported, 182. See *Petition to the King; Addresses, (7).*

— House resolves to take into consideration in a Committee of the whole House, His Excellency's Answer to the Address (7) of the House on the subject of the Militia Ordinances, 205. House in Committee; a Resolution reported, 221. See *Addresses (9).* Agreed to, 222. The Committee to sit again, *ibid.* Order deferred, 242. House in Committee, 262, 270. Resolutions reported, 270. Agreed to, upon a division, 272. See *Infra*.

— Bill to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof, ordered, 273. Presented, and read the first time, 274. Read the second time, 282. Committed to the whole House; House in Committee, 283. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 284. Read the third time; passed upon a division, 293. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 3.

— Decisions of the Courts of Justice on the subject of the Militia Ordinances laid before the House pursuant to an Address (9) 238. See Appen-

Militia continued :

dix, (O). They are referred to a Special Committee, 239. Report, 395.

— *Staff.* Message from His Excellency, relating to the payment of the Militia Staff and Contingencies, and accompanied by an Account of payments made from the Military Chest on account thereof, for the year 1829, 154. See Appendix (M). Referred to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 339.

— Bill to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers for the Year 1830, read the first time, 374. Read the second time; to be engrossed, 379. Read the third time, 387. Passed, 388. Agreed to by the Council, 399. Royal Assent, 404.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 44.

Missisquoi, County of. Petition of divers Inhabitants of the County of Missisquoi, complaining of grievances, and praying relief, 198. Referred to the Special Committee on *Road Laws &c.* 200.

Montreal, City of. Bill to incorporate it, read the first time, 72. Read the second time, and committed to the whole House, 95. House in Committee, 135, 140. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 146. Read the third time, and passed, 153.

— Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, for an aid towards a School in the Vicinity of the Church of St. Jacques in the said City, 87. Referred to the Special Committee on *Education*, 88.

— *General Hospital,* Petition of the President thereof, for an aid, 107. Referred to a Special Committee, 110. Report, 186. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 197, 233. Resolutions reported; and agreed to, 240. See *Infra*.

— Bill to appropriate a certain of money as an aid to the Corporation of the Montreal General Hospital, read the first time, 241. Read the second time; to be engrossed, 246. Read the third time, and passed, 249. Agreed to by the Council, 276. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 46.

— *Harbour.* Message from His Excellency, recommending improvements to be made to the Beach and Harbour at Montreal, 212. Referred to a Special Committee, 216. Report, 259. Report committed to the whole House, *ibid.* Order revived, and deferred, 284. House in Committee, 307. Resolutions reported, and agreed to, 315. See *Infra*.

— Bill to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal, read the first time, 320. Read the second time; to be engrossed, 322. Read the third time, and passed, 332. Agreed to by the Council, 355. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 28.

— *Natural History Society.* Petition of the Members thereof, for an aid to purchase a Cabinet of Minerals, 106. Referred to a Special Committee, 107. Report, 169. Report committed to the

Montreal Natural History Society continued :
the whole House, *ibid.* House in Committee,
180. A Resolution reported and agreed to,
187. See *Infra*.

— Bill to authorize the advance of a certain sum of money to enable the Montreal Natural History Society to purchase a Cabinet of Minerals, read the first time, 201. Read the second time ; to be engrossed, 217. Read the third time, and passed, 219. Agreed to by the Council, 244. Royal Assent, 400.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 48.

— *Seminary*. Petition of the Ecclesiastics thereof, Seigniors of the Island of Montreal, and other places, against the erection of any Bridge over the River Jésus above their Mill at the Gros Sault, except upon condition that the Proprietors of said Bridges pledge themselves to make good any damage that may result therefrom in their said Mill, 74. Referred to the Special Committee on the Petitions of James Porteous, and others, *ibid.* Report, 143.

Museums. See *Chasseur, Pierre* ; *Montreal Natural History Society* ; *Quebec Literary and Historical Society*.

NATIONAL AND FREE SCHOOLS. Petition from the Trustees of the National and Free School, at Montreal, for an aid, 105. Petition from the Trustees of a similar School at Quebec, for an aid, 113. They are referred to the Special Committee on *Education*, 105, 113.

Navigation of the River St. Lawrence. Bill to appropriate a sum of money for ascertaining the best mode of improving the Navigation between the Cascades and Coteau du Lac, read the first time, 259. Read the second time ; to be engrossed, 275. Read the third time, and passed, 290. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 401.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 27.

New Glasgow. See *Oatmeal Mills*.

North Channel. See *Pilots*.

OATMEAL MILLS. Petition of Inhabitants of New Glasgow, New Paisley, and other places, complaining of the high charge made by the owners of Oatmeal Mills, and praying relief, 208. Referred to a Special Committee, 209. Report, 338.

Ordinance of the 27th Geo. III. Cap. 4. House resolves to consider in Committee the expediency of amending it, 15. House in Committee ; a Resolution reported, and agreed to, 24. Bill to repeal so much of the Ordinance as requires that Writs of Attachment be endorsed, read the first time, 25. Read the second time, 26. Referred to a Special Committee, 27. Reported ; Engrossed, 35. Read the third time, and passed, 153. Agreed to by the Council with amendments, 244. Considered, and agreed to, *ibid.* Royal Assent, 400—10th & 11th Geo. IV. Cap. 26.

— of the 28th Geo. IV. Cap. 8, relating to Physic, Surgery and Midwifery. Petition from divers

Ordinance of the 28th Geo. IV. Cap. 8 continued :— licensed Physicians and Surgeons in Quebec, for amendments thereto, 44. House resolve to consider, in Committee, the expediency of amending the said Ordinance, *ibid.* House in Committee, 72. A Resolution reported ; agreed to ; and referred to a Special Committee, 78. A Bill to repeal the Ordinance, and to provide effectual Regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, reported, and read the first time, 160. Read the second time, and committed to the whole House, 187. Order deferred, 197. House in Committee, 217. Amendments reported, and agreed to, 219. Bill to be engrossed, 220. Read the third time, and passed, 232. Agreed to by the Council with amendments, 314.

— of 1667. House in Committee to consider the expediency of amending it, 171. A Resolution reported, *ibid.* Agreed to, 172. Bill to amend a certain part of the said Ordinance, read the first time, 172. Read the second time ; and referred to a Special Committee, 180. Report, 211. Bill committed to the whole House, *ibid.* House in Committee ; an amendment reported, and agreed to, 246. Bill to be engrossed, *ibid.* Read the third time, and passed, 248. Agreed to by the Council with amendments, 293. To be considered, 308. They are read, and committed to the whole House, 311. House in Committee, 312. The Committee to sit again, *ibid.*

— of 17th Geo. III. Cap. 4, for regulating the Markets of the Towns of Quebec & Montreal. House resolve to consider in Committee the expediency of amending it, 228. House in Committee, 234. A Resolution reported ; agreed to, and referred to a Special Committee, *ibid.*

— of 25th Geo. III. Cap. 3, concerning Land Surveyors and the admeasurement of Lands. House in Committee to consider the expediency of repealing it, 281. A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* Bill to repeal the Ordinance, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, read the first time, 281. Read the second time, and referred to a Special Committee, 316. Report ; Bill and Report committed to the whole House, 318. Order deferred, 330. Order revived, and deferred, 352. House in Committee, 379. Amendments reported, 393. Agreed to ; Bill to be engrossed ; Read the third time, and passed, 394.

Ordinances. See *Militia*.

PARLIAMENT PROVINCIAL. It meets, 9. Is prorogued, 405.

Pearl, Frederick. Petition from him for an Act in favor of Insolvent Debtors, 141. See *Debtors*.

Peck, Ebenezer. Takes the Oath, and his Seat as Member for the County of Stanstead, 10.

Penitentiary. See *Quebec Penitentiary*.

Perrault, Joseph François. Two Petitions from him for an aid towards a School established by him in the St. Lewis Suburb of Quebec, and the publication

Perrault, Joseph François continued :—
publication of School Books, 30. Referred to
the Special Committee on *Education*, 31.

Petitions. Motions for receiving *Petitions*, *negd.*, 75,
114.

— of divers Inhabitants of the Townships of Framp-
ton, Buckland, Cranbourne, Standon, Ware and
Watford, situate in the Counties of Bellechasse
and Beauce, praying to be erected into a new
County, read, 164. Motion, that the *Petition* be
received, 165. Mr. Speaker declines receiving
the Motion, giving his reason therefor, *ibid.*

— The draught of a *Petition* to His Majesty, found-
ed on the Resolutions of the House relating to
the Militia, reported from a Special Committee,
182. Agreed to upon divisions, 183, 184.
To be engrossed, 184. Presented to His Ex-
cellency the Administrator by the whole House
for transmission to His Majesty's Secretary of
State for the Colonial Department, 197.

— of divers Inhabitants of the County of Riche-
lieu, praying that the Borough of William Hen-
ry may be the place chosen for erecting a Court
House and Gaol in the said County, read, 218.
Motion, That the *Petition* be received; Mr.
Speaker declines receiving the Motion, giving
his reason therefor, *ibid.*

— of divers Inhabitants of the County of Cornwal-
lis, praying for the establishment of a Court of
Justice in the said County, read, 292. Motion,
That the *Petition* be received: Mr. Speaker de-
clines receiving the Motion, giving his reason
therefor, *ibid.* An appeal is made, and his de-
cision confirmed, 293.

— See the following heads:—*Baie des Chaleurs*;
Bank of Montreal; *Bannon, John*; *Berthier*;
Bouchette, Joseph; *Bouchette, Junr., Joseph*;
Bourke, Ormsby; *Chasseur, Pierre*; *Chaudière*
Bridge; *Cliffs of Quebec*; *Counterfeiters*; *Custom*
House, Quebec; *Customs*; *Debtors*; *Dorchester,*
County of; *Douglas, A. G.*; *Dumont, E. N. L.*;
Education; *Etchemin Bridge*; *Fortune, Joseph*;
Frémont, Widow; *Gaspé*; *Gordon, William*;
Grass; *Guy, B. C. A.*; *Henry Hughes*;
Horned Cattle, &c.; *Insane Persons and Found-*
lings; *La Chapelle, Pascal*; *Lampson, William*;
Lancaster, Joseph; *Larue, Edward*; *Larue,*
Jean Baptiste; *Lennox, J. M. K.*; *Lindsay,*
William; *Longueuil*; *McKenzie, James*; *Mar-*
ket Places; *Markets*; *Megantic, County of*;
Missisquoi, County of; *Montreal, City of*; *Mon-*
treal General Hospital; *Montreal Natural His-*
tory Society; *Montreal Seminary*; *Oatmeal Mills*;
Ordinance; *Pearl, Frederick*; *Perrault, Joseph*
François; *Pilots*; *Porteous, James*; *Pratte, Jean*
Baptiste; *Price, William*; *Quebec, City of*;
Quebec Exchange; *Quebec Female Compassion-*
ate Society; *Quebec Friendly Society*; *Quebec*
Gaol Association; *Quebec Literary and Histori-*
cal Society; *Road Laws*; *Roads*; *St. Ambrose*;
St. Andrew's Church, Quebec; *St. Anne de*
la Pérade; *St. Hyacinthe*; *St. Joseph de Sou-*
langes; *St. Maurice*; *Savings Banks*; *Shad-*
get, W. H.; *Sherar, Robert*; *Smith, Charles*;
Steam Navigation; *Stuart, James*; *Tanners*;
Tavern Keepers; *Tax on Lands*; *Tobacco*;
Turnpike Road; *United States*; *Vassal de Mon-*
viel; *Wilcocke, S. H.*; *William Henry, Borough*
of.

Physic. See *Ordinance.*

Physicians and Surgeons. See *Ordinance.*

Pilots. *Petition* of the Branch Pilots for and above the
Harbour of Quebec, complaining of some of
the Pilots piloting vessels at a lower rate
than that fixed by Law, 73. Referred to
a Special Committee, 305. Report, 319. Re-
port committed to the whole House, *ibid.* Or-
der read, 333. House in Committee; Rise
without reporting, 334.

— Bill to compel Pilots to qualify themselves for
piloting Vessels through the North Channel,
read the first time, 155. Read the second time,
and referred to a Special Committee, 172. *Peti-*
tion of the Branch Pilots for and below the
Harbour of Quebec against the Bill, 189. Re-
ferred to the same Committee, *ibid.* Report,
202. Report committed to the whole House,
ibid. House in Committee; Rise without re-
porting, 225. Bill recommitted to a Special
Committee, *ibid.* Report, 225. Bill and Re-
port committed to the whole House 226. Or-
der revived, and deferred, 332. Order defer-
red, 343. Order read, 374. House in Com-
mittee; Bill reported; to be engrossed, 375.
Read the third time, and passed, 388.

Police Office. See *Justice, Administration of.*

Population. Special Committee appointed to enquire
into the means of ascertaining the Population
of certain new Counties, 23. An Instruction
to enquire whether it would not be expedient to
cause a new Census to be taken throughout the
Province, *ibid.* *Petition* of divers Electors of
the County of Megantic, for a new Census of
their County, 124. Referred to the same Com-
mittee, *ibid.* Report a Bill, 274. See *Infra.*

— Bill for ascertaining the Population of the sever-
al new Counties of the Province, and for ob-
taining certain statistical information therein
mentioned, read the first time, 274. Read the
second time, and committed to the whole
House, 290. House in Committee, 295. The
Committee to sit again, *ibid.* Order deferred,
302. House again in Committee, 310. Amend-
ments reported; agreed to; Bill to be engros-
sed, 316. Read the third time, and passed,
340. Agreed to by the Council with amend-
ments, 378. The amendments committed to
the whole House, 384. House in Committee;
Rise without reporting, 387.

Porteous, James. *Petition* from him to build a Toll
Bridge over the River Jésus, 43. Referred to
a Special Committee, 44. Other *Petitions* re-
ferred to the Committee; viz: Of E. N. L.
Dumont, 44. Of Joseph Fortune, 51. Of Pascal
La Chapelle, and others; Of divers Inhabi-
tants of the Island of Montreal, Isle Jésus, and
other places, 70. Of the Montreal Seminary,
74. Of J. M. K. Lennox and Joseph Fournier,
101. To report from time to time, 134. Re-
port on J. Porteous' *Petition*, *ibid.* Report on
the other *Petitions*, 143. See also *Infra.*

— Bill to authorize him to build a Toll Bridge over
the River Jésus opposite the Village of Ste.
Rose, read the first time, 155. Second reading
deferred, 180. Read the second time, and re-
ferred

Porteous, James continued :

ferred to a Special Committee, 203. Report, 239. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* Order read, 216. Order deferred, 217, 262. House in Committee, 263. Amendments reported ; agreed to ; Bill to be engrossed, 269. Read the third time and passed, 282. Agreed to by the Council with Amendments, 355. Considered, 356. Agreed to, 357. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 56.

Postage of Letters, &c. See *Members.*

Power, William. See *Accounts Public ; Questions amended.*

Pratte, Jean Baptiste. Petition from him, read by a Member, 75. Motion, That the said Petition be received, *negd. ibid.*

Presbyterians. Bill to afford relief to a certain Religious Congregation, denominated Presbyterians, read the first time, 150. Read the second time ; committed to the whole House ; House in Committee, 158. An amendment reported ; agreed to ; Bill to be engrossed, 165. Read the third time, and passed, 171.

Presentment of a Grand Jury. See *St. Francis, District of.*

Price, William. Petition from him, respecting a Cause in the Court of Appeals wherein the Montreal Bank is interested, 122. Referred to a Special Committee, *ibid.*

Privileges. Committee of, appointed, 14.

Proclamations. See *Administrator.*

Prothonotaries. See *Fees.*

Public Monies. See *Receiver General.*

QUEBEC, City of. Bill to incorporate it, read the first time, 171. Read the second time, and referred to a Special Committee, 188. Petition of Freeholders and Householdors of the City of Quebec, in favor of the Bill, 189. Report, 239. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 262. Amendments reported ; agreed to ; Bill to be engrossed, 263. Read the third time, and passed, 282.

— *Exchange.* Petition of the Subscribers thereto, for an Act of Incorporation, 84. Referred to a Special Committee, 85. Report, 158. Bill to incorporate the Quebec Exchange, read the first time, 172. Read the second time, and referred to a Special Committee, 206. Report ; Bill and Report committed to the whole House ; House in Committee, 269. Amendments reported ; agreed to ; Bill to be engrossed, 274. Read the third time, and passed, 290. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 15.

— *Female Compassionate Society.* Petition of the Members thereof, for an aid, 111. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 211. Report committed to the whole House, *ibid.* Order revived, 262. House in Committee, 264. Rise without reporting, *ibid.*

Quebec Friendly Society. Petition from the Members thereof, praying to be incorporated, 21. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 63. Bill to incorporate the Society, read the first time, 64. Second reading deferred, 95. Read the second time ; committed to the whole House ; House in Committee, 139. Amendments reported ; agreed to ; Bill to be engrossed, 145. Read the third time, and passed, 187. Agreed to by the Council, 264. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 49.

— *Gaol Association.* Petition from the Members thereof, for an aid towards the Funds of the Association, and for the erection of a Penitentiary, House of Correction, &c. 101. Referred to a Special Committee, 103. Report, 278. Report committed to the whole House, 279. House in Committee, 291. Resolutions reported, 294. Agreed to, 295. See *Quebec Penitentiary, &c.*

— *Literary and Historical Society.* Petition of the Members thereof, for an aid, 111. Referred to a Special Committee, 112. Report, 201. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 225. A Resolution reported, and agreed to, 232. Bill to authorize the advance of a certain sum of money for the encouragement of the Society, read the first time, 232. Read the second time ; to be engrossed, 242. Read the third time, and passed, 245. Agreed to by the Council, 276. Royal Assent, 401.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 47.

— *Penitentiary and House of Correction.* Bill to appropriate a certain sum of money for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of Quebec, read the first time, 295. Read the second time ; to be engrossed, 307. Read the third time, and passed, 315. Agreed to by the Council, 344. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 40.

— Petition of Inhabitants of St. Lewis Suburb, Quebec, for an aid towards the establishment of a School for Girls in the said Suburb, 41. Referred to the Special Committee on *Education, ibid.*

Questions, amended :

That the House do resolve itself into a Committee of the whole on the subject of the Importation of Live Stock from the United States of America, 302.

That William Power, Registrar of the Court of Vice Admiralty, be ordered to appear before the Committee of the whole House on the Public Accounts, 309.

— *negatived :*

To refer His Excellency's Speech at the opening of the Session to a Committee of the whole House, 14.

To refer the Bill to compel Church Wardens to put up and heat Stoves in Churches during winter, to a Special Committee, 95.

For receiving Petitions, 75, 114.

For

Questions continued :

To put of the second reading of the Bill to indemnify the Members of the House for expenses incurred by them, 178.

In amendment to a motion to commit to a Committee of the whole House the Bill to indemnify the Members of the House for expenses incurred by them, 195.

That certain words in a Resolution, reported from a Committee of the whole House, relating to the Provincial Judge at Three-Rivers, be struck out, and others substituted, 220.

In amendment to a motion for putting the question of concurrence on amendments reported from a Committee of the whole House on the Bill to amend the Acts relating to Small Causes, 232.

That certain words be struck out of the 1st Resolution reported from a Committee of the whole House, on an Account of Monies advanced in the year 1829, and others substituted, 306.

That the consideration of a Motion to amend the 1st Resolution reported from the Committee of the whole House on an Account of Monies advanced in the year 1829, and of the said Resolution be deferred, 306.

That certain words be struck out of a Motion for putting the question of concurrence on the Resolutions reported from the Committee of the whole House on Roads, and others substituted, 329.

That two Clauses be added to the Internal Communications Bill, 351.

That a certain word be struck out of the 61st Resolution reported from the Committee of the whole House on the Estimate for 1830, and another substituted, 373.

RECEIVER GENERAL. Statement of Public Monies in the hands of the Receiver General applicable to the expenditure of the Civil Government of the Province, laid before the House, 71.

— Message from His Excellency recommending the reimbursement to the Receiver General of the amount of the expenses incurred by him in the construction of a Fire-proof Vault for the safe custody of the public monies, 213. Referred to a Special Committee, 232. Report, 286.

Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts, See *Addresses* (6).

Register Offices. That part of His Excellency's Speech relating to the enregistration of Deeds referred to the Special Committee on Tax on Lands, 25. Report, 151. See *Infra*.

— Bill to provide Registry Offices in certain new Counties read the first time, 153. Read the second time, and referred to a Special Committee, 166. Report; Bill and Report committed to the whole House, 209. House in Committee, 226. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 232. Read the third time,

Register Offices continued :

and passed, 239. Agreed to by the Council, 264. Royal Assent, 401.—10th & 11th Geo. IV. Cap. 8.

Religious Congregations. Bill for the relief of certain Religious Congregations read the first time, 15. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee, 26. Report; Bill to be engrossed, 36. Read the third time and passed, 48. Agreed to by the Council, with Amendments, 276. Considered, and agreed to, 287. Message from the Council, with an Address to His Excellency on the subject of the said Bill, and requesting the concurrence of the Assembly thereto, 345. To be considered in a Committee of the whole House, 352. The Address is read, 353. Considered; Resolutions reported, and agreed to; to be communicated to the Council, 354. Bill reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 404.

— See *Presbyterians*.

Reports. See *Addresses*; *Agricultural Societies*; *Clerk of the House*; *Committees*; *Court House at Quebec*; *Elections controverted*; *Exploring*; *Insane Persons and Foundlings*; *Lachine Canal*; *Roads*; *Speaker*.

Representation Bill. Sanctioned by Proclamation, 7.

— Message from His Excellency accompanied with Copy of a Despatch conveying His Majesty's Assent to the Representation Bill, 54. To be printed, 61.

— House resolves to consider in Committee the expediency of amending the Representation Act, 150. House in Committee; a Resolution reported; agreed to; and referred to a Special Committee, 170. Report, 263. Report committed to the whole House, 239. Order revived; House in Committee, 234. A Resolution reported and agreed to, *ibid*. Bill to amend the Act in as far as it relates to the Boundaries of certain Counties, and the places of Election, read the first time, 284. Read the second time; to be engrossed, 300. Read the third time, and passed, 308. Agreed to by the Council, with amendments, 378.

Revenue. Message from His Excellency, accompanied with a Copy of a Treasury Minute relative to the deductions made as a per centage on the collection of the Revenue in former years, and also to His Majesty's proportion of Seizures under certain Imperial Acts, 55. To be printed, 61.

Richardson, Honble. John. See *Arbitrator*.

Richelieu and Surrey, Counties of. Petition of divers Inhabitants of the said Counties, for a Court House and Gaol in the County of Richelieu, 130. Referred to a Special Committee, 131. A Member added, 147. Report, 155. Report committed to the Committee of the whole House, on *Court Houses and Gaols*, *ibid*.

Richmond Academy. Petition of the Trustees thereof for an aid, 131. Referred to the Special Committee on *Education*, 132.

Road Laws and Grand-Voyers. Petition from divers Inhabitants of the Parish of St. Antoine, Rivière du

Road Laws and Grand Voyers continued:

du Loup, complaining of the insufficiency of the Road Laws as respects the Office of Grand-Voyer, and of various abuses connected therewith, and praying for elective Officers in each Parish or Township, to regulate the Roads, 147. Referred to a Special Committee, 149. Other Petitions of the same tenor received, and referred to the Committee, viz: Of divers Inhabitants of the Parishes of Berthier, Lanoraye, Isle du Pads, Bayonne and St. Cuthbert, 155. Of divers Inhabitants of the Parish of St. Léon; Of divers Inhabitants of the Parish of St. Anne de Yamachiche, 164. Of Inhabitants of the Seigniory of Lanaudière, 189. Of divers Inhabitants of the County of Missisquoi, 198. Of Inhabitants of l'Islet, 218. Of divers Inhabitants of the Township of Stanbridge and its vicinity, 238. Of Inhabitants of the Parish of St. Vallier; Of Inhabitants and Freeholders of the County of Hertford, 273. Two Members added, 390. Report, *ibid.* To be printed, 393.

Roads and Internal Communications. Petitions for aid towards Roads and other Internal Communications, viz: Of Inhabitants of the Townships of Stanstead and other Townships, 22. Of Inhabitants of the Counties of Stanstead and Sherbrooke, 31. They are referred to a Special Committee, 23, 32. Report, 202. Report committed to the whole House, *ibid.* Other Petitions received, viz: Of Inhabitants of the Townships of Dudswell, Westbury and Ascot, 33. Of the Townships of Eaton, Dudswell, Westbury and other Townships; Of Inhabitants of certain Townships on the River St. Francis, 34. Of Inhabitants of the Parish of Ste. Anne de la Pérade; Of divers Inhabitants of Blandford, and other of the Eastern Townships, 42. Of divers Inhabitants of the Counties of Quebec and Hampshire, 46. Of divers Inhabitants of St. Gervais, 69. Of divers Inhabitants of the Townships of Shipton, and other Townships, 86. Of divers Inhabitants of the Parish of St. Stanislaus, 97. Of divers Inhabitants of the Township of Kilkenny, and other places, 98. Of M. L. J. Duchesnay, and others, 103. Of Inhabitants of the Seigneuries of Noyan and St. Armand, 110. Of Inhabitants of the Counties of Dorchester, Hertford, and other places, 113. Of divers Inhabitants of the County of Shefford, 114. Of divers Inhabitants of the Seigniories of St. François, La Baie du Febvre, Courval, and Fief de Pierreville, and of the Townships of Wendover, Simpson and Kingsey, 122. Of the Inhabitants of the Township of Rawdon, 123. Of divers Inhabitants of the Townships of Milton, Acton, and other Townships, 124. Of divers Inhabitants of the Parishes of Ste. Croix and St. Antoine, 125. Of divers Inhabitants of St. Hyacinthe; Of Inhabitants of the Seigniories of St. Hyacinthe, Langan and other Seigniories, 133. They are referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Roads, 35, 42, 43, 47, 69, 87, 97, 98, 104, 111, 114, 115, 123, 125, 134. See *Infra.*

— That part of His Excellency's Speech relating to Roads and other Internal Communications referred to a Special Committee, 26. The Reports from the Commissioners for Roads are referred to the Committee, 27, 38, 63, 189. The Petitions for aid towards Roads are also referred to the Committee, 35, 42, 43, 47, 69, 87, 97, 98, 104, 111, 114, 115, 123, 125, 134. The Pe-

Roads and Internal Communications continued:

tion of Charles Smith is referred to the Committee, 116. An Instruction respecting the Road leading from Coteau du Lac to the Boundary Line between Upper and Lower Canada, 134. Report, 279. See Appendix (P.) To be printed; Committed to the whole House; The Report of the Special Committee on the Petitions of William Macrae, and others, relating to a Turnpike Road, is referred to the Committee, 279. The Reports of the Special Committees on the Petitions from the Inhabitants of the Township of Stanstead and other Townships; on the Petitions for a Bridge over the River Chaudière, and on the Petitions for an aid to build a Bridge over the River St. Charles, are also referred to the Committee, 280. Order deferred, 310. His Excellency's Speech referred to the same Committee, 320. House in Committee, 321. Resolutions reported, 323. Motion, That the question of concurrence be separately put upon the Resolutions, 328. Motion in amendment thereto, to recommit the Report to a Committee of the whole House, *negd.* upon a division; The main Motion agreed to, as also the Resolutions, 329. Bills introduced thereupon. See *Chaudière Bridge; Exploring; Internal Communications.*

— Reports from Commissioners appointed under various Acts, presented, viz: Under the 9th Geo. IV. Cap. 13, —27, 37, 38, 63, 137, 155, 189. Under the 9th Geo. IV. Cap. 19, —27. Under the 57th Geo. III. Cap. 13, —73. Under the 9th Geo. IV. Cap. 17, —83. Under the 6th Geo. IV. Cap. 32, —222. For the said Reports, see Appendix (F. Nos. 1, 2, 3, 4, 5.) They are referred to the Special Committee on that part of His Excellency's Speech relating to Roads, 27, 38, 63, 189. See *Super.* To be printed, 376.

Royal Institution. Message from His Excellency, accompanied with a copy of a Communication from the Board of the Royal Institution recommending provision to be made for the Schools under the direction of the Board, and also for a salary to the Secretary thereof, 228. Referred to the Special Committee on *Education*, 231.

Rules of the House. Notice to be given of the time limited for the reception of Petitions for Private Bills, and Reports on those Petitions and Bills, 27.

— The time fixed by them for the reception of Private Bills, and Reports of Special Committees thereon, extended, 150.

SAINTE AMBROISE. Two Petitions of the Inhabitants of St. Ambroise, and of the Inspector and Overseers of Roads of Ancien Lorette, for an aid to rebuild a Bridge over the River St. Charles, 91. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 190. Report committed to the whole, *ibid.* Report committed to the whole House on *Roads*, 280.

Saint Andrew's Church, Quebec. Petition of the Trustees thereof, for an Act of Incorporation to enable them to hold lands, 105. Referred to a Special Committee, 106. Report, 201. Bill to Incorporate the Minister and Trustees of St. Andrew's

Saint Andrew's Church, Quebec, continued:

Andrew's Church in the City of Quebec, read the first time, 201. Second reading deferred, 238. Read the second time, and referred to a Special Committee, 240. Report, 278. Bill committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 301. Amendments reported, and agreed to, 307. Bill recommitted to a Committee of the whole House; House in Committee; Further amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 344. Read the third time, and passed, 357. Agreed to by the Council, 398. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 404.

Sainte Anne de la Pérade. Petition of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Anne de la Pérade, for a Bridge over the River Ste. Anne, 119. Referred to the Special Committee on Roads, 120.

— Petition of the Church Wardens and other Inhabitants of the Parish of Ste. Anne relating to the affairs of the Fabrique of the said Parish, 120. Referred to a Special Committee, 237. Another Petition of the Church Wardens and other Inhabitants of the same Parish, relating to the affairs of the said Fabrique, 237. Referred to the same Committee, 238. Report, 390. To be printed, *ibid.*

Saint Antoine, Rivière du Loup. See *Road Laws.*

Saint Claire, Parish of. See *Etchemin Bridge.*

Saint Francis, District of. Special Committee appointed to enquire if the Administration of Justice in the said District can be rendered more efficient and less expensive, 150. Message from His Excellency, accompanied by a copy of the Presentment of the Grand Jury of the District of St. Francis, stating their opinion as to the nature of a Judicature Act which would be best adapted for that section of the Province, 213. Referred to the above Committee, 216. Report, 223.

— Bill to continue for a limited time the St. Francis District Act, and to make further provision for the due Administration of Justice in the said District, read the first time, 245. Read the second time, and referred to a Special Committee, 275. Report; Bill committed to the whole House; House in Committee; an amendment reported; agreed to; Bill to be engrossed, 279. Read the third time, and passed, 290. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 401. 10th and 11th Geo. IV. Cap. 7.

Saint Hyacinthe. Petition of the Inhabitants of the Seigniorship of St. Hyacinthe, for the establishment of a Market in the Village of St. Hyacinthe, 132. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 155.

— Bill to establish a Market in the Village of St. Hyacinthe, read the first time, 181. Read the second time, and referred to a Special Committee, 206. Report, 227. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 246. Amendments reported; agreed to; Bill to be engrossed, 261. Read the third time, and passed, 273. Agreed to by the Council with amendments, 354. Considered, and agreed to, 356. Royal Assent, 402.— 10th & 11th Geo. IV. Cap. 42.

Saint Joseph de Soulanges. Petition of divers Proprietors of St. Joseph de Soulanges, commonly called the Cedars, for an aid towards improving the Navigation between the Cascades and Cocteau du Lac, 51. Referred to a Special Committee, 52. Report, 223. Report committed to the whole House, 224. House in Committee, 243. The Committee to sit again, 243. Resolutions reported, and agreed to, 246. Bill introduced. See *Navigation.*

Saint Maurice. Petition of divers Inhabitants of Three Rivers for a Bridge over the River St. Maurice, 19. Referred to a Special Committee, 20. Report, 181. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 206. Resolutions reported, and agreed to, 216. Bill to appropriate a certain sum of money to ascertain the practicability of building a Bridge over the River St. Maurice, read the first time, 217. Read the second time; to be engrossed, 220. Read the third time, and passed, 225. Agreed to by the Council, 264. Royal Assent, 400.— 10th & 11th Geo. IV. Cap. 43.

Saint Maurice and Ottawa Exploring Expedition. See *Exploring.*

Saint Roch. See *Market Places.*

Savings Banks. Petition of the Directors of the Montreal Savings Bank, for an Act of Incorporation, 106. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 186. Bill to encourage the establishment of Banks for Savings, read the first time, 282. Read the second time; committed to the whole House, 322. Order revived, and deferred, 344. Order deferred, 375.

Schools. Returns of Schools under the Act 9th Geo. IV. Cap. 46, for the encouragement of Elementary Education, laid before the House, 96. Referred to Special Committee on *Education, ibid.*

— Petitions for aids for Schools. See *Education.*

Scott, William Henry. Certificate of his Return as Member for the County of York, 10. Takes the Oath and his Seat, 37.

Secret Incumbrances on Lands. House in Committee to consider the expediency of amending the Act 9th Geo. IV. Cap. 20, for the more effectual extinction of secret incumbrances on Lands, 285. A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* Bill to alter and amend the Act, read the first time, 303. Read the second time, 320. Committed to the whole House, 321. Order revived, and deferred, 340.

Shadgett, William Henry. Petition from him for an aid towards an Agricultural College, 79.

Sherar, Robert. Coroner of the District of Gaspé. Petition from him for a Salary, 84. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 211. Report committed to the Committee of the whole House on the Public Accounts, 285.

Sheriffs' Returns. Bill to expedite the proceedings thereon, read the first time, 172. Read the second time, and referred to a Special Committee, 188. Report, 224. Report committed to the whole House, 225. House in Committee, 240. Reported; to be engrossed, 240. Read the third

Sheriffs' Returns continued :

third time, and passed, 245. Agreed to by the Council with amendments, 314.

Sheriffs' Sales. Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to Purchasers of Real Property at Sheriffs' Sales in the Province, read the first time, 283. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee; Bill reported; to be engrossed, 295. Read the third time, and passed, 305.

Sherbrooke Gaol. See *Gaol at Sherbrooke*.

Small Causes. House resolves to consider in Committee the expediency of amending the Act 9th Geo. IV Cap. 22, relating to the summary trial of Small Causes, 72. Consideration deferred, 96. House in Committee; a Resolution reported; agreed to, and referred to a Special Committee, 136. Report, 191. Bill to amend the Acts respecting the summary trial of certain Small Causes, read the first time, 191. Read the second time, and referred to a Special Committee, 217. Report, 219. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 226. Amendments reported, 232. Motion for putting the question of concurrence separately thereon; Motion, in amendment, to commit the Bill to a Committee of the whole House, *negd.*; Main Motion agreed to, 233. The amendments again read; agreed to, 233. Bill further amended by the House; to be engrossed, *ibid.* Read the third time, and passed, 239. Agreed to by the Council with amendments, 339. The consideration thereof put off, 343.

Small Debts. Bill to provide a more summary and less expensive remedy for the recovery of Small Debts, received from the Council, and read the first time, 277. Second reading put off, 343.

Smith, Charles. Petition from him for reimbursement of a sum of money advanced towards repairing the Charlesbourg road, 115. Referred to the Special Committee on *Roads*, 116.

Speaker. Acquaints the House that the Clerk has received a Return of Members for new Counties, 9. And also certificates of the Election of Three Members, 10, 11.

To issue his Warrant for a new Writ, 11.

Reports His Excellency's Speech to both Houses, 12.

The Journals to be printed under his direction, 15.

Acquaints the House that William Burns Lindsay, Esquire, has been appointed Clerk thereof, 15.

Lays before the House the Clerk's Report of the Library, and of his Assistants, 19.

Reports His Excellency's answer to Addresses, 25, 197.

Communicates to the House a Letter he had received from the French Translator, 37.

Speaker continued :

Lays before the House the Report of the Commissioners on the William Henry contested Election, 73.

Refuses receiving motions, giving his reasons therefor, 165, 193, 218, 292.

The Clerk acquaints the House that he had received a Letter from him, desiring him to inform the House of the death of one of his Children, & excusing himself from attending the House, 235.

Returns thanks to the House for their indulgence to him, in consequence of the death of one of his Children, 235.

Speeches. See *Administrator*.

Stanstead Seminary. Petition of the Trustees thereof, for an aid, 77. Referred to the Special Committee on *Education*, 78.

Steam Dredging Vessel. House resolves to consider, in Committee, the expediency of appropriating a sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel, 282. House in Committee, 292. Resolutions reported; agreed to; Bill to appropriate a certain sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel, read the first time, 300. Read the second time; to be engrossed, 317. Read the third time, and passed, 320. Agreed to by the Council, 355. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 19.

Steam Navigation. Petition of divers Merchants of Quebec, praying the House to double the amount appropriated by the Act 5th Geo. IV. Cap. 20, for the encouragement of Steam Navigation between Halifax and Quebec, 118. Referred to a Special Committee, *ibid.* Report, 157. Report committed to the whole House, 158. House in Committee, 174. Resolutions reported; agreed to, 187. See *Infra*.

— Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Inter-course between Quebec and Halifax, read the first time, 205. Read the second time, and referred to a Special Committee, 225. Report, 273. Bill and Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 285. Report; Bill to be engrossed, *ibid.* Read the third time, and passed, 296. Agreed to by the Council, 339. Royal Assent, 402.—10th and 11th Geo. IV. Cap. 32.

— Special Committee appointed to consider whether it would be expedient to encourage Steam Navigation in the River St. Lawrence below Quebec, 137. Report, 186. Report committed to the whole House, *ibid.* House in Committee, 196. Rise without reporting, 197.

Stuart, James, Attorney General. Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, complaining of his conduct as Attorney General, 348. Referred to a Special Committee, 350. Report, 379. Report concurred in by the House, 381. To be printed, *ibid.*

Surgeons.

Surgeons. See *Ordinance.*

Surgery. See *Ordinance.*

Surrey, County of. See *Richelieu.*

Surveyor General. See *Bouchette, Joseph.*

Surveyor of Highways. See *Larue, Jean Baptiste.*

Surveyors. See *Ordinance.*

TANNERS. Petition of divers Tanners, for the removal of the Duty levied on Raw Hides, and the increase of the Duty on Leather, imported into the Province from the United States, 207. Referred to a Special Committee, 208. Report, 267.

Tavernkeepers. Petition of divers Tavernkeepers of Montreal, for a reduction of the Tax on their Licenses, 129. Referred to a Special Committee, *ibid.* An Instruction to enquire how far it may be expedient to put the Tavernkeepers in Quebec on the same footing, 130. Report, 169.

Tax on Lands. That part of His Excellency's Speech relating to a Tax on Lands referred to a Special Committee, 25. That part of His Excellency's Speech relating to the enregistration of Deeds, referred to the same Committee, *ibid.* To report from time to time, 61. Petition of divers Inhabitants of the Townships of Frampton, Buckland, Cranbourne and Standon, against a Tax on Lands, 164. Referred to the same Committee, *ibid.* Report on Registry Offices, 151. See *Registry Offices.*

Taylor, Ralph. Takes the Oath and his Seat as Member for the County of Missisquoi, 10.

Three-Rivers. Petition of divers Inhabitants of the Banlieu of Three-Rivers for an aid towards a School, 97. Referred to the Special Committee on *Education*, *ibid.*

— See *Judicature Act.*

Tide Waiters. See *Customs.*

Tobacco. Petition of divers Merchants and Traders of Montreal, for a reduction of the Duty on Tobacco, 127. Referred to a Special Committee, 129. Report, 218. Report committed to the whole House, 219. Order deferred, 242. House in Committee, 247. Resolutions reported, and agreed to, 261. See *Infra.*

— Bill to reduce the Duties on Tobacco imported into the Province by Land or by Inland Navigation, read the first time, 269. Read the second time; committed to the whole House; House in Committee; an amendment reported; agreed to; Bill to be engrossed, 275. Read the third time, and passed, 282.

Tremain, Benjamin. Takes the Oath, and his seat as Member for the County of Sherbrooke, 10.

Turnpike Road. Petition of William Macrae, and others, for an Act of Incorporation for the purpose of opening and maintaining a Turnpike Road between St. John's and Laprairie, 125. Referred to a Special Committee, 126. Two Petitions,—Of the Inhabitants of the Parishes of St. Jean l'Evangeliste, St. Luc, Ste. Marguerite de Blairfindie, and Laprairie de la Magdeleine,—and of Inhabitants of the Seigniories of Sabrevois, Noyan, Foucault, and St. Armand, and of the Townships of Stanbridge, Dunham, Sutton, Brome, and Potton, in support of the preceding Petition, 126, 127. Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Jean l'Evangeliste, Ste. Marguerite de Blairfindie and St. Luc, against the establishment of the said Turnpike Road, 127. They are referred to the same Committee, 127. Report, 156. Report committed to the Committee of the whole House on *Roads*, 279.

UNITED STATES. Petition of the Committee of Trade at Montreal against a direct Inter-course between the United States and the West India Islands and Demarara, 265.

Ursulines. See *Insane Persons and Foundlings.*

VASSAL DE MONVIEL, Lt. Col. Adj. Genl. of Militia. Petition from him for an annuity on his retiring from the service, 41. Referred to a Special Committee, 42.

Vault. See *Receiver-General.*

WAITERS and Searchers. See *Customs.*

Welland Canal. Message from His Excellency, accompanied with a Memorial from the President and Directors of the Welland Canal Company, praying the House to increase its Stock in the said Company, 92.

Wilcocke, Samuel Hull. Petition from him for relief in the Publication of his History of the 2nd. Session of the 13th Provincial Parliament of Lower Canada, 121. Referred to a Special Committee, 122. Report, 173.

William Henry, Borough of. Petition of divers Inhabitants thereof, for an Act in favor of Insolvent Debtors, 236. Referred to a Special Committee, *ibid.* See *Debtors.*

Writs of Attachment. See *Ordinance.*

X.

YORK, County of. Certificate of the Return of William Henry Scott, Esquire, in the room of Jean Baptiste Lefebvre, deceased, 10.

Z.

G

INDEX

DU

TRENTE-NEUVIEME VOLUME

DES

JOURNAUX.

1830.

ACADEMIE DE CHARLESTON.—Pétition pour une Aide, 78. Référée au Comité Spécial sur l'Education, 79. Rapport ; Appendice (R.) Référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 346, 21e. Résolution.

Académie de Richmond.—Pétition pour une Aide, 131. Référée au Comité Spécial sur l'Education, 132.

Actes du Parlement Provincial.—Voyez *Agriculture, Amélioration de ; Banque de Montréal ; Bon Ordre ; Bourgs et Villages ; Charges secrètes sur les Terres ; Commissaires Enquêteurs ; Douanes ; Education ; Elections, Acte des ; Gaspé, Comté de ; Judicature, Acte de ; Juge Provincial des Trois-Rivières ; Jurisdiction Criminelle ; Larue, Edouard ; Marchés, Places de ; Navigation par la Vapeur ; Petites Causes ; Phares ; Représentation ; St. François, District de ; Ventes par les Shérifs.*

Administrateur du Gouvernement.

— Bills sanctionnés par lui, 400, 401, 402, 403, 404.

— Réservés par lui au plaisir de Sa Majesté, 403, 404.

— Consent que la Chambre procède sur des Pétitions, 15, 19, 20, 22, 27, 30, 31, 33, 34, 39, 41, 42, 45, 46, 51, 68, 75, 77, 78, 79, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 131, 133.

Administrateur du Gouvernement continué :

— Harangues :—A l'ouverture de la Session, 12. Référée à un Comité Spécial, 14. Rapport d'un Projet d'Adresse, 16. L'Adresse présentée ; Réponse de Son Excellence, 25. A la fin de la Session, 404.

— Messages de Son Excellence :

Par la Verge Noire, 9,400.

Au sujet de la Question des Finances, 38.

Avec copie d'une Dépêche contenant la Sanction au Bill de Représentation, 54. Imprimé, 61.

Avec copie d'un Document de la Trésorerie au sujet de la Perception du Revenu, 55. Imprimé, 61.

Au sujet de Salles d'Audience et de Prisons dans les Comtés, 70. Voyez *Salles d'Audience et Prisons.*

Au sujet des Caps de Québec, 71. Voyez *Caps de Québec.*

Avec une Pétition de la Compagnie du Canal de Welland, 92. Voyez *Canal de Welland.*

Au sujet de la Sommaton des Jurés, 93. Voyez *Jurés.*

Avec des Lettres et autres Papiers au sujet des Commissaires Enquêteurs à Montréal, 93. Voyez *Commissaires Enquêteurs.*

Recommandant l'extension des Termes Criminels à

Administrateur du Gouvernement continué :
à Montréal, 138. Voyez *Jurisdiction Criminelle*.

Avec une Représentation du Juge des Trois-Rivières, 138. Voyez *Juge Provincial des Trois-Rivières*.

Avec les Comptes Publics pour 1829, 153. Voyez *Comptes Publics*.

Au sujet de l'Etat-Major de la Milice, 154. Voyez *Milice, Etat-Major de*.

Au sujet des Officiers de la Douane à Montréal, 160. Voyez *Douanes*.

Recommandant l'achat d'une Bâtisse pour la Douane à Québec, 161. Voyez *Douane de Québec*.

Au sujet de la Prison de Sherbrooke, 174. Voyez *Prison à Sherbrooke*.

Recommandant une indemnité à l'Arbitre de la part du Bas-Canada au sujet des Droits dûs au Haut-Canada, 175. Voyez *Arbitre*.

Au sujet des Appointemens et Emolumens des Officiers des Douanes intérieures, 175. Voyez *Douanes*.

Avec un détail des Deniers avancés dans l'année 1829, pour certains Services Civils, 194. Voyez *Gouvernement Civil*.

Avec l'Estimation de la Dépense Civile pour 1830, 194. Voyez *Comptes Publics et Gouvernement Civil*.

Recommandant des Améliorations à la Grève et au Havre de Montréal, 212. Voyez *Havre de Montréal*.

Au sujet d'une Voûte faite par le Receveur-Général pour y loger les Deniers Publics, 213. Référé à un Comité Spécial, 232. Rapport, 286.

Avec copie d'une Représentation des Grands Jurés du District de Saint François au sujet de l'Acte de Judicature, 213. Référé au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'Administration de la Justice dans ledit District, 216. Rapport, 223. Voyez *Saint François, District de*.

Recommandant de pourvoir aux Ecoles de l'Institution Royale et aux Appointemens du Secrétaire, 228. Référé au Comité Spécial sur l'Education, 231. Rapport; référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 347, 25e. Résolution.

Au sujet des Hopitaux et d'un Asyle pour les Insensés, 230. Référé à un Comité Spécial, 251. Rapport; référé à un Comité Général, 319. L'Ordre du Jour rétabli, 378.

Recommandant l'encouragement de l'Agriculture; référé à un Comité Spécial, 274. Rapport, 318. Référé à un Comité Général, 319. Résolutions rapportées et adoptées, et Bill introduit en conséquence, et lu, 342. Lu une seconde fois et grossoyé, 348. Lu la troisième fois et passé, 357. Adopté au Conseil, 395. Sanc-

Administrateur du Gouvernement continué :
tion Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 25.

Au sujet des Visiteurs de la Douane à Québec, 288. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 290. Ordre au Comité Spécial sur les Comptes Publics de prendre des Temoignages et faire rapport sur le Message, 315. Rapport, 334. Référé au Comité Général sur les Comptes Publics, 336. Bill introduit en conséquence et lu; lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 388. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 12.

Au sujet des Réparations à la Salle d'Audience à Québec, 297. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 300. Rapport, 371, 372, 189e. et 190e. Résolutions. Bill en conséquence; lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 20.

Au sujet de l'Exploration faite du Pays entre les Rivières St. Maurice et des Outaouais, 312. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 318. Rapport, 372, 194e. Résolution. Bill en conséquence; lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 398. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 36.

— Proclamations de l'Administrateur :—

Pour proroger le Parlement Provincial, 5, 6.

Pour le convoquer, 6. Pour annoncer la Sanction Royale au Bill de Représentation, 7.

— Réponses de lui. Voyez *Adresses*.

Administration de la Justice.—Comité nommé pour enquérir sur l'Administration de la Justice aux Bureaux de la Police et de la Paix à Québec, 16. La Pétition de John Bannon et George Linton référée au Comité; Un Membre ajouté, 250. Ordre au Comité de faire rapport un certain jour; 309. Extension du tems fixé, 321. Rapport, 350.

Adresse au Roi.—Adresse à Sa Majesté au sujet des Biens du Séminaire de Montréal, 259. Grossoyée; Adresse à Son Excellence la priant de transmettre l'Adresse ci-dessus aux Ministres de Sa Majesté, 261. Réponse de Son Excellence, 273.

Adresses à l'Administrateur du Gouvernement :

— 1. Motion pour nommer un Comité pour préparer un Projet d'Adresse en réponse à la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session: Motion en Amendement pour référer la Harangue à un Comité Général, *négligée*; la Motion principale adoptée, et la Harangue référée au Comité, 14. Rapport d'un Projet d'Adresse, 16. Elle est adoptée, et grossoyée pour être présentée à Son Excellence par la Chambre; Messagers nommés pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir l'Adresse; Rapport des Messagers, 18. L'Adresse est présentée; Réponse de Son Excellence, 25.

Adresses continuées :

- 2. De Remercimens de Son Message sur la Question des Finances ; Messagers nommés pour la présenter, 38. Réponse de Son Excellence, 62.
- 3. Pour demander un Etat du Montant des Deniers entre les mains du Receveur-Général le 29 Janvier 1830 ; Messagers pour la présenter, 47. Réponse de Son Excellence, 62. Voyez *Receveur-Général*.
- 4. Pour demander à avancer au Greffier de la Chambre £4500 pour payer des arrérages et subvenir aux Dépenses casuelles de l'année courante ; Messagers pour la présenter, 145. Réponse de Son Excellence, 147.
- 5. Pour demander communication des Comptes et Pièces justificatives au sujet de la Dépense Civile et du Revenu qui pourront être requis par le Comité sur les Comptes Publics ; Messagers pour la présenter, 179. Réponse de Son Excellence, 180.
- 6. Pour demander communication du Livre de Rapports de l'Auditeur-Général des Comptes Publics ; Messagers pour la présenter, 179. Réponse de Son Excellence, 180.
- 7. Avec une Pétition à Sa Majesté au sujet de la Milice ; grossoyée pour être présentée par toute la Chambre et Messagers nommés pour s'informer de Son Excellence quand il lui plaira recevoir l'Adresse, 185. Rapport des Messagers, 188. L'Adresse et la Pétition présentées ; Réponse de Son Excellence, 197.
- 8. Pour demander un Etat des Taxes levées en vertu de la 4e. Geo. IV. Chap. 3, pour l'érection d'une Prison dans le District de St. François ; Messagers pour la présenter, 193. Réponse de Son Excellence, 197. Voyez *Prison à Sherbrooke*.
- 9. Pour demander les Décisions données par les Cours de Justice que les Ordonnances de Milice sont en force, et des Copies authentiques des Records des Causes où ces Décisions ont été données, rapportée par un Comité Général, 221. Adoptée sur une Division ; Messagers pour la présenter ; Réponse de Son Excellence, 222.
- 10. Pour prier Son Excellence de transmettre aux Ministres de Sa Majesté l'Adresse à Sa Majesté au sujet des Biens du Séminaire de Montréal ; Messagers pour la présenter, 261. Réponse de Son Excellence, 273.
- 11. Pour prier Son Excellence de prendre les mesures nécessaires pour obliger le ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture de Montréal à rembourser au Trésorier actuel la Balance qu'il doit à la Société ; Messagers pour la présenter, 342. Réponse de Son Excellence, 389.
- 12. Reçue du Conseil au sujet du Bill en faveur des Juifs, 345. Référée à un Comité Général, 352. La Chambre en Comité passe des Résolutions qui sont adoptées et communiquées au Conseil, 354.

Adresses continuées :

- 13. Reçue du Conseil au sujet du Bill en faveur des Congrégations Religieuses, 345. Référée à un Comité Général, 352. La Chambre en Comité passe des Résolutions qui sont adoptées et communiquées au Conseil, 354.
- 14. Avec une Copie des Résolutions passées avant de prendre en considération l'Estimation de la Dépense Civile pour 1830, priant Son Excellence de la transmettre au Secrétaire des Colonies ; Messagers pour la présenter, 374. Réponse de Son Excellence, 390.

Agens.—Bill introduit pour nommer des Agens en Angleterre, 15. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 23. Chambre en Comité, 36. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 48. Lu la troisième fois et passé, 72. Adopté au Conseil avec Amendemens, 395.

Agriculture.—Message de Son Excellence recommandant l'encouragement de l'Agriculture ; référé à un Comité Spécial, avec les Rapports des Sociétés d'Agriculture, 274. Rapport, 318. Référée à un Comité Général, 319. Résolutions, et Adresse à Son Excellence au sujet du ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture de Montréal ; Bill introduit affectant des Deniers à l'encouragement de l'Agriculture, 342. Lu une seconde fois et grossoyé, 348. Lu la troisième fois et passé, 357. Adopté au Conseil, 395. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Sec. IV. Chap. 25.

— *Amélioration de l'*—La Chambre doit considérer en Comité la nécessité d'amender la 9e. Geo. IV. Chap. 37, qui pourvoit à l'amélioration de l'Agriculture, 39. La Chambre en Comité passe une Résolution, et il est référé à un Comité Spécial d'enquérir des Amendemens à faire audit Acte, 62. Le Comité fait rapport d'un Bill qui amende ledit Acte ; première lecture, 212. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 233. Rapport ; référé avec le Bill à un Comité Général, 259. L'Ordre du Jour remis, 272. Chambre en Comité, 276. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 282. Lu la troisième fois et passé, 320. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 378. Les Amendemens pris en considération, 382. Adoptés, 383. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 1.

— *Collège d'*—Pétition de W. H. Shadgett demandant une Aide en faveur d'un Collège d'Agriculture qu'il a établi, 79.

— *et Commerce*—Grand Comité établi sur ces objets, 14.

— *Sociétés d'*—Rapport de la Société de Montréal, 63. De Québec, 83. Appendice (I.) Nos. 1 et 2. Référés à un Comité Spécial, 274. Rapport, 318. Référée à un Comité Général, 319. Chambre en Comité, 333. Rapport ; Adresse à Son Excellence au sujet du Trésorier de la Société de Montréal ; Bill introduit pour encourager l'Agriculture, 342. Lu une seconde fois et grossoyé, 348. Lu la troisième fois et passé, 357. Adopté au Conseil, 395. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 25.

Arbitre

- Arbitre.*—Message de Son Excellence recommandant une indemnité à l'Arbitre de la part du Bas-Canada au sujet des Droits dûs au Haut-Canada, 175. Référé au Comité Général sur les Comptes Publics, 339. Chambre en Comité, 351. Rapport, 372, 193c. Résolution. Concours, 374. Bill introduit et lu pour indemniser l'Arbitre; lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10c. et 11c. Geo. IV. Chap. 38.
- Arpenteurs.*—La Chambre en Comité résout qu'il est expédient d'abroger l'Ordonnance de 1785, concernant les Arpenteurs, et il est introduit et lu un Bill en conséquence, 281. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 316. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 318. L'Ordre du Jour remis, 330. Rétabli et remis, 352. Chambre en Comité, 379. Amendemens rapportés, 393. Adoptés, et le Bill grossoyé; lu la troisième fois et passé, 394.
- Assistans du Greffier.*—L'Orateur met devant la Chambre le Rapport du Greffier sur ses Assistans.—Appendice (B.)—19.
- Asyle pour les Insensés.*—Message de Son Excellence recommandant un Asyle général pour recevoir les Insensés de toutes les parties de la Province, 230. Référé à un Comité Spécial, 251. Membre ajouté, 315. Rapport; référé à un Comité Général, 319. L'Ordre du Jour rétabli, 378.
- B**AIE DES CHALEURS.—Pétition de divers Habitans de la Baie des Chaleurs au sujet des Pêches, 118. Référée au Comité Spécial sur la Pétition du Comté de Gaspé, 119.
- Bannon, John.*—Pétition de lui et de George Linton, se plaignant de Robert Christie, Ecuyer, Président des Sessions de Quartier à Québec, 249. Référée à un Comité Spécial, 250. Rapport, 350.
- Banque de Montréal.*—Pétition des Actionnaires demandant une continuation de leur Charte; référé à un Comité Spécial, 86. Pétition de divers Marchands de Québec représentant contre le Commerce de la Banque en Lettres de Change, et contre l'Émission de petits Billets, 120. Référé au même Comité, 121. Rapport, 211. Bill introduit et lu pour continuer et amender l'Acte de la 1e. Geo. IV. Chap. 25, qui incorpore la Banque de Montréal, 212. Lu une seconde fois, 229. Référé à un Comité Spécial, 240. Rapport 266. Le Bill et le Rapport référés à un Comité Général, 267. L'Ordre du jour rétabli et Chambre en Comité; certains Papiers et Documens relatifs à la Banque mis devant le Comité et imprimés, 283. Voyez Appendice (N.) Autres Etats de la Banque demandés, 288. Présentés 321, 338. Appendice (N.) Ordre pour que la Chambre aille en Comité remis, 317, 322, 343. Chambre en Comité, 355, 379. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 379. Lu la troisième fois et passé, 389. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10c. et 11c. Geo. IV. Chap. 6.
- Pétition de William Price au sujet d'une Cause en Appel où la Banque de Montréal est intéressée; Référé à un Comité Spécial, 122.
- Banques.*—Etats des Banques demandés par la Chambre, 171, 288. Présentés, 207, 321, 338. Appendice (N.)
- Banques d'Epargnes.*—Pétition des Directeurs de la Banque d'Epargnes de Montréal pour un Acte d'Incorporation; référé à un Comité Spécial, 106. Rapport, 186. Bill introduit et lu pour encourager les Banques d'Epargnes, 282. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 322. L'Ordre du jour rétabli et remis, 344. Remis de nouveau, 375.
- Baptêmes, Mariages et Sépultures.*—Retours d'iceux mis devant la Chambre:—Pour les Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières pour 1828, 19. Pour les mêmes Districts pour 1829, 226. Pour le District de Gaspé pour 1829. Voyez Appendice (C.) Nos. 1, 2 et 3.
- Berthier.*—Pétition des Membres d'un Comité d'Education à Berthier pour une Aide, 39. Référé au Comité Spécial sur l'Education, 40.
- — — et autres Paroisses.—Pétition au sujet des Loix des Chemins et des Grands-Voyers; référé au Comité sur la Pétition de St. Antoine de la Rivière du Loup, 155.
- Bêtes à Cornes, &c.*—Comité nommé pour considérer s'il résulte des inconvéniens de l'introduction des Bêtes à Cornes, Chevaux, &c. des Etats-Unis en cette Province, 147. Rapport; référé à un Comité Général, 227. L'Ordre du Jour remis, 272. Pétition du Comité de Commerce à Montréal contre une imposition de Droits sur les Animaux importés des Etats-Unis, 277. L'Ordre du Jour rétabli et remis, et la Pétition ci-dessus référé au Comité Général, 282. L'Ordre lu, 292. Rétabli, 302.
- Bibliothèque de la Chambre.*—L'Orateur met devant la Chambre le Rapport du Greffier sur l'Etat de la Bibliothèque.—Appendice (A.)—19.
- Bills.*—Demandes de Bills Privés, savoir :
- Pour un Chemin de Barrière. Voyez *Macrae, William.*
- Au sujet d'une Commune. Voyez *Longueil.*
- Pour des Incorporations. Voyez *Banques d'Epargnes; Bourse de Québec; Chemin de Barrière; Eglise de St. André de Québec; Montréal, Cité de; Québec, Cité de; Société Amicale de Québec.*
- Pour des Marchés. Voyez *Marchés, Places de; Saint Hyacinthe.*
- Pour des Ponts. Voyez *Chaudière, Pont sur la Rivière; Dumont, E. N. L.; Etchemin, Pont sur la Rivière; Fortune, Joseph; Fournier, Joseph; La Chapelle, Paschal; Lennox, J. M. K.; Porteous, James; Saint Ambroise; Sainte Anne de la Pêrade; Sainte Claire, Paroisse de; Saint Maurice.*
- Reçus du Conseil. Voyez *Dommages aux Propriétés; Justice Criminelle; Larcin, Loix relatives au; Petites Dettes.*
- Il doit être donné avis du tems prescrit pour la réception des Bills Privés, 27.

Bills continués :

— Extension du tems prescrit pour la réception des *Bills Privés*, 150.

— Publics et Privés.—Voyez *Agens* ; *Agriculture* ; *Arbitre* ; *Arpenteurs* ; *Banque de Montréal* ; *Banques d'Epargnes* ; *Bon Ordre* ; *Bourgs et Villages* ; *Bourse de Québec* ; *Bureaux d'Enregistrement* ; *Canal de La Chine* ; *Caps de Québec* ; *Cession de Biens* ; *Charges secrètes sur les Terres* ; *Chasseur, Pierre* ; *Chaudière, Pont sur la Rivière* ; *Commissaires Enquêteurs* ; *Communications Intérieures* ; *Congrégations Religieuses* ; *Cure-Môle à Vapeur* ; *Débileurs* ; *Débileurs insolubles* ; *Domages aux Propriétés* ; *Douane de Québec* ; *Douanes* ; *Dumont, E. N. L.* ; *Education* ; *Eglise de Saint André de Québec* ; *Eglises* ; *Elections, Acte des* ; *Exploration* ; *Foin* ; *Fortune, Joseph* ; *Fossés et Cours d'Eau* ; *Gaspé, Comté de* ; *Gouvernement Civil* ; *Hopital de Marine* ; *Hopital des Emigrés* ; *Hopital-Général de Montréal* ; *Insensés et Enfants Trouvés* ; *Judicature, Acte de* ; *Juge Provincial des Trois-Rivières* ; *Juges* ; *Juges de Paix* ; *Juifs* ; *Jurés* ; *Jurisdiction Criminelle* ; *Justice Criminelle* ; *Larcin* ; *Larue, Jean Baptiste* ; *Longueil* ; *Maison de Parlement* ; *Maladies contagieuses* ; *Marchés* ; *Marchés, Places de* ; *Médecins et Chirurgiens* ; *Mégantic, Comté de* ; *Membres* ; *Milice* ; *Milice, Etal-Major de* ; *Monnoie* ; *Montréal, Cité de* ; *Navigation du Fleuve St. Laurent* ; *Navigation par la Vapeur* ; *Ordonnance de la 27e. Geo. III Chap. 4* ; *Ordonnance de 1667* ; *Pénitenciaire et Maison de Correction* ; *Petites Causes* ; *Petites Dettes* ; *Phares* ; *Pilotes* ; *Population* ; *Porteous, James* ; *Presbytériens* ; *Prison de Montréal* ; *Québec, Cité de* ; *Représentation* ; *Saint François, District de* ; *Saint Hyacinthe* ; *Saint Joseph de Soulanges* ; *Saint Maurice* ; *Saisies-Arrêts* ; *Salle d'Audience de Québec* ; *Salles d'Audience et Prisons* ; *Shérifs, Rapports des* ; *Société Amicale de Québec* ; *Société de la Prison de Québec* ; *Société littéraire et historique de Québec* ; *Société d'Histoire Naturelle de Montréal* ; *Sociétés d'Agriculture* ; *Tabac* ; *Ventes par les Shérifs*.

Blandford, Township de.—Pétition de Blandford et autres Townships de l'Est pour une Aide pour les Chemins, 42. Référée au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 43.

Bonne Correspondance entre les deux Chambres.—Comité nommé pour l'entretenir ; la nomination communiquée au Conseil, 14. Le Conseil accuse la réception du Message, et informe la Chambre qu'il a aussi nommé un Comité pour le même objet, 25.

Bon Ordre.—Bill introduit et lu pour continuer l'Acte pour le Maintien du Bon Ordre dans les Eglises, 228. Lu une seconde fois, et référé à un Comité Général, 242. La Chambre en Comité y fait un Amendement qui est adopté, et le Bill grossoyé, 247. Lu la troisième fois et passé, 249. Adopté au Conseil, 276. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 21.

Bouchette, Joseph, Arpenteur-Général.—Pétition au sujet de la Publication de ses Cartes, &c. de la Province, 116. Référée à un Comité Spécial, 117. Rapport, 191. Le Rapport référé à un Comité Général, 192. La Chambre se met en Comité, et se lève sans faire rapport, 207.

Bouchette, Fils, Joseph, Député Arpenteur-Général. Pétition demandant des Appointemens ; référée à un Comité Spécial, 115.

Bourgs et Villages.—Bill introduit et lu pour continuer l'Acte de la 4e. Geo. IV. Chap. 2, qui pourvoit à la Police des Bourgs et Villages, 228. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 242. Rapport ; référé avec le Bill à un Comité Général, 281. L'Ordre remis, 302. Rétabli, et Chambre en Comité, 331. Résolutions rapportées et adoptées, 341. Nouveau Bill introduit, 342. Lu une seconde fois et mis en Comité Général ; Amendemens rapportés, 347. Adoptés, et le Bill grossoyé, 348. Lu la troisième fois et passé, 352. Adopté au Conseil, 395. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 37.

Bourke, Ormsby.—Pétition pour une indemnité pour ses Services comme Apothicaire de l'Hopital des Emigrés à Québec, 87. Référée au Comité Spécial sur l'*Hopital de Marine*, 155.

Bourse de Québec.—Pétition des Souscripteurs demandant un Acte d'Incorporation, 184. Référée à un Comité Spécial, 85. Rapport, 58. Bill introduit et lu pour incorporer la Bourse de Québec, 172. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 206. Rapport ; référé avec le Bill à un Comité Général ; Chambre en Comité, 269. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 274. Lu la troisième fois et passé, 290. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 15.

Brooks, Samuel, Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour le Comté de Sherbrooke, 10.

Bureaux d'Enregistrement.—La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Enregistrement des Contrats référée au Comité Spécial sur la Taxe sur les Terres, 25. Pouvoir au Comité de faire rapport de tems à autre, 61. Rapport, 151. Bill introduit et lu pour pourvoir à des Bureaux d'Enregistrement dans certains nouveaux Comtés, 153. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 166. Rapport ; référé avec le Bill à un Comité Général, 209. Chambre en Comité, 226. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 232. Lu la troisième fois et passé, 239. Adopté au Conseil, 264. Sanction Royale, 401. 10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 8.

CABARETIERS.—Pétition de divers Cabaretiers pour une réduction de la Taxe sur les Licences ; référée à un Comité Spécial, 129. Instruction au sujet des Cabaretiers de Québec, 130. Rapport, 169.

Cahots.—Comité nommé pour enquérir des Expériences qui ont été faites pour empêcher les Cahots dans les Chemins d'Hiver, 172.

Canal de La Chine.—Rapport des Commissaires,—Appendice (D.), 19. Référée à un Comité Spécial ; Pétition de W. Gordon demandant une Rémunération pour le dommage fait à sa propriété le long du Canal, 74. La Pétition référée au même Comité, 75. Rapport ; référé à un Comité Général, 267. Chambre en Comité, 285. Résolutions rapportées et adoptées, et Bill introduit et lu au sujet du Canal de La Chine,

Canal de La Chine, continué :

Chine, 294. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 317. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 320. Lu la troisième fois et passé, 323. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 9.

Canal de Welland.—Message de Son Excellence avec une Représentation de la Compagnie du Canal de Welland demandant à la Chambre d'augmenter ses Actions dans la dite Compagnie, 92.

Caps de Québec.—Message de Son Excellence au sujet des Excavations qui se font dans les Caps, 71. Bill introduit et lu pour restreindre le Minage des Caps, 160. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 188. Pétition des Syndics pour l'érection d'une Chapelle Wesleyenne, et une de divers propriétaires d'Emplacements au pied du Cap, au sujet dudit Bill, 200. Référées au même Comité, 201. Rapport; Référé avec le Bill à un Comité Général, 250. Chambre en Comité, 302. Amendemens rapportés et adoptés; le Bill amendé de nouveau, et grossoyé, 307. Lu la troisième fois et passé, 322. Adopté au Conseil avec Amendemens, 354. Les Amendemens considérés, 377. Adoptés, 378. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 4.

Cession de Biens.—Bill introduit et lu pour lever tout doute sur le Bénéfice de Cession de Biens, 313. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 329.

Chambre d'Assemblée.—Elle s'assemble, 9. Elle se rend auprès de l'Administrateur au Conseil, 9, 400. Au Château St. Louis, 25, 197.

— Elle envoie des Messages au Conseil:—Pour l'informer qu'elle a nommé un Comité de Bonne Correspondance, 14. Pour demander des Conseillers devant des Comités Spéciaux, 134, 163, 164, 192, 193, 216, 235, 245, 248. Avec les Documens relatifs au Bill en faveur de P. Chasseur, 281.

— Elle est informée que W. B. Lindsay, Ecuyer, a été nommé Greffier, 15.

— Elle s'ajourne à des Heures particulières à des Jours futurs, 19, 188, 248, 283, 287, 296, 319, 323, 338, 341, 348, 357, 387.

— Elle s'ajourne à des Heures particulières le même jour, 197, 285, 302, 322, 332, 343, 354, 376, 389.

— Elle est informée du décès d'un des Enfans de Mr. l'Orateur, et s'ajourne en conséquence, 285.

— Elle s'ajourne faute de *Quorum*, 388, 389, 399.

Charges secrètes sur les Terres.—La Chambre en Comité sur la nécessité d'amender l'Acte pour l'extinction des Charges secrètes sur les Terres passe une Résolution qui est adoptée, 285. Bill introduit et lu pour amender l'Acte, 303. Seconde lecture, 320. Référé à un Comité Général, 321. L'Ordre du Jour rétabli et remis, 340.

Charleston, Académie de.—Pétition pour une Aide, 78. Référée au Comité Spécial sur l'Education, 79. Rapport—Appendice (R.)—Référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 346, 21c. Résolution.

Chasseur, Pierre.—Pétition demandant une Aide additionnelle pour son Musée, 85. Référée à un Comité Spécial, 86. Rapport; référé à un Comité de toute la Chambre, 158. Chambre en Comité, 180. Résolutions rapportées et adoptées, 187. Bill introduit en faveur de P. Chasseur, 205. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 225. Chambre en Comité; Rapport, 234. Le Bill grossoyé, 235. Lu la troisième fois et passé, 239. Le Conseil demande les Documens sur lesquels est fondé le Bill, 265. Ils sont communiqués au Conseil, 281. Le Bill adopté au Conseil, 310. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 52.

Chaudière, Pont sur la Rivière.—Pétition des Comtés de Dorchester et de Buckinghamshire demandant une Aide pour un Pont sur la Rivière Chaudière; référé à un Comité Spécial, 68. Pareille Pétition du Comté de Mégantic; référé au même Comité, 113. Rapport, 211. Référé à un Comité Général, 228. L'Ordre du Jour remis, 262. Le Rapport référé au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 230. Ordre remis, 310. Chambre en Comité, 321. Rapport, 328, 73e. et 74e. Résolutions. Rapport adopté, 329. Bill introduit et lu pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière, 340. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 347. Amendemens rapportés, et le Bill grossoyé, 355. Lu la troisième fois et passé, 389. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 41.

Chemin de Barrière.—Pétition de William Macrae et autres demandant un Acte d'Incorporation pour l'ouverture et l'entretien d'un Chemin de Barrière de St. Jean à La Prairie, 125. Référée à un Comité Spécial, 126. Pétition de St. Jean, St. Luc, Ste. Marguerite et La Prairie à l'appui de la Pétition ci-dessus, 126. Pétition des Habitans de Sabrevois, Noyan, Foucault, St. Armand, Stanbridge, Dunham, Sutton, Potton et Brome à l'appui de la même Pétition; Pétition des Habitans de St. Jean, St. Luc et Ste. Marguerite contre l'établissement du Chemin de Barrière; Référées au même Comité, 127. Rapport, 156. Référé au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 279.

Chemins et Communications Intérieures.—Pétition du Township de Stanstead et autres Townships, pour une Aide pour les Chemins, 22. Référée à un Comité Spécial, 23. La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures référé à un Comité Spécial, 26. Rapport des Commissaires pour le Chemin de l'Anse des Mères à Sillery—Appendice (F.) No. 1; Rapports des Commissaires pour les Chemins de Drummondville à De Guire et à Brompton—Appendice (F.) No. 2; référés au dernier des Comités ci-dessus, 27. Pétition des Comtés de Stanstead et de Sherbrooke demandant une Aide, 31. Référée au Comité

Chemins, &c. continués :

Comité Spécial sur la Pétition de Stanstead et autres Townships, 32. Pétition des Townships de Dudswell, Westbury et Ascott, 33 ; Pétitions d'Eaton, Dudswell, Westbury et autres Townships, et de certains Townships sur la Rivière St. François, 34. Référées au Comité Spécial sur la partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures, 35. Rapport des Commissaires pour un Chemin de St. Thomas aux Terres incultes et un autre des Etablissements de St. Pierre à la Rivière du Sud—Appendice (F.) No. 1, 37. Rapport des Commissaires pour le Chemin de Dudswell—Appendice (F.) No. 1, 38. Le Rapport des Commissaires du Chemin de l'Anse des Mères à Sillery référé au dernier Comité ci-dessus, 39. Pétition de Ste. Anne de la Pérade ; référée au même Comité, 42. Pétition de Blandford et autres Townships, 42. Référée au même Comité, 43. Pétition de Québec et de Hampshire, 46. Référée au même Comité, 47. Rapport de Commissaires—Appendice (F.) No. 1 ; référé, ainsi que les autres reçus alors, au même Comité, 63. Pétition de Dorchester et Buckinghamshire, référée à un Comité Spécial, 68. Pétition de St. Gervais ; référée au même Comité, 69. Rapport des Commissaires pour le Comté d'Hertford—Appendice (F.) No. 3, 73. Rapport des Commissaires pour les Chemins près de Québec—Appendice (F.) No. 4, 83. Pétition de Shipton et autres Townships, 86. Référée au même Comité, 87. Pétition de St. Stanislas et autres lieux ; référée au même Comité, 97. Pétition du Township de Kilkenny ; référée au même Comité, 98. Pétition de M. L. J. Duchesnay et autres, 103. Référée au même Comité, 104. Pétition de Noyan et de St. Armand, 110. Référée au même Comité, 111. Pétition de Dorchester, Herford et autres lieux, 113. Référée au même Comité, 114. Pétition de Shefford, 114. Référée au même Comité, 115. Pétition de Charles Smith, 115. Référée au même Comité, 116. Pétition de Ste. Anne de la Pérade, 119. Référée au même Comité, 120. Pétition de St. François, la Baie du Febvre et autres lieux, 122. Référée au même Comité, 123. Pétition du Township de Rawdon ; référée au même Comité, 123. Pétition des Townships de Milton, Acton et autres, 124. Référée au même Comité, 125. Pétition de St. Croix et St. Antoine ; référée au même Comité, 125. Pétitions de St. Hyacinthe, et de St. Hyacinthe, Langan et autres Seigneuries, 133. Référées au même Comité ; Instruction au Comité au sujet du Chemin du Côteau du Lac au Haut-Canada, 134. Rapport des Commissaires pour le Chemin de Berthier au Township de Brandon—Appendice (F.) No. 1, 137. Rapport des Commissaires pour le Chemin de Bonsecours aux Terres incultes de la Couronne—Appendice (F.) No. 1, 155. Rapports des Commissaires pour le Chemin de Hull à Granville, et de ceux pour le Chemin de St. Joachim à la Baie St. Paul—Appendice (F.) No. 1. Tous les Rapports reçus et à recevoir référés au Comité ci-dessus, 189. Rapport du Comité Spécial sur les Pétitions de St. Ambroise et de Lorette ; référé à un Comité Général, 190. Rapport du Comité Spécial sur les Pétitions des Townships de Stanstead et autres, et des Comtés de Stanstead et Sherbrooke ; référé à un Comité Général, 202. Rapport du Comité Spécial sur les Pétitions de

Chemins, &c. continués :

Dorchester, Buckinghamshire et Mégantic, 211. Rapport des Commissaires pour le Chemin de St. Joachim à la Baie St. Paul—Appendice (F.) No. 5, 222. Rapport du Comité Spécial sur la partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Communications Intérieures—Appendice (P.) Imprimé et référé à un Comité Général, ainsi que la Pétition de W. Macrae, 279. Les Rapports sur les Pétitions de Stanstead et autres Townships, de Dorchester, Buckinghamshire et Mégantic, et de St. Ambroise et Ancienne Lorette référés au même Comité, 280. L'Ordre du Jour remis, 310. La Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session référée au Comité, 320. Chambre en Comité, 321. Résolutions rapportées, 323. Motion pour la Question de Concours, 328. Motion en Amendement, Que le Rapport soit de nouveau référé à un Comité Général, *négligée* sur une Division ; la Motion principale et les Résolutions adoptées, 329. Bill introduit pour améliorer les Communications Intérieures, 338. Voyez *Communications Intérieures*. Bill introduit pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière, 340. Voyez *Chaudière, Pont sur la Rivière*. Bill introduit pour l'Exploration de certaines parties de la Province, 344. Voyez *Exploration*. Les Rapports des Commissaires pour les Communications Intérieures imprimés, 376.

Chemins, Lois des, et Grands-Voyers.—Pétition de la Paroisse de St. Antoine, Rivière du Loup, se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins en ce qui regarde l'Office des Grands-Voyers, 147. Référée à un Comité Spécial, 149. Pétition de Berthier, La Norraie, Pile du Pads, Bayonne et St. Cuthbert sur le même sujet ; référée au même Comité, 155. Pétitions de St. Léon et de Ste. Anne de Yamachiche ; référées au Comité, 164. Pétition de la Seigneurie de la La Naudière ; référée au Comité, 189. Pétition de la Baie Missiskouy, 198. Référée au Comité, 200. Pétition de l'Islet ; référée au Comité, 218. Pétition de Stanbridge ; référée au Comité, 238. Pétitions de St. Vallier et autres Habitans du Comté de Hertford ; référées au Comité, 273. Deux Membres ajoutés ; Rapport, 390. Le Rapport imprimé, 393.

Child, Marcus, Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour le Comté de Stanstead, 10.

Christie, Robert—Certificat de son Retour comme Membre pour le Comté de Gaspé ; Entrées lues dans un Journal antérieur relativement à son Expulsion : Résolu qu'il est indigne d'être Membre de la Chambre et qu'il n'y peut point siéger comme tel ; Motion pour une Adresse priant Son Excellence de démettre ledit R. Christie de toute place d'honneur ou de profit qu'il peut tenir durant plaisir sous le Gouvernement de Sa Majesté, 11. La considération en est remise, 12. Elle est prise en considération et remise en Comité Général ; La Chambre en Comité se lève sans faire rapport, 24.

— Pétition de John Bannon et George Linton se plaignant de sa conduite envers eux, 249. Référée à un Comité Spécial, 250. Rapport, 350.

Collège d'Agriculture.—Pétition de W. H. Shadgett demandant une Aide en faveur d'un Collège d'Agriculture qu'il a établi, 79.

Comités.—Grands Comités nommés, 14.

— de toute la Chambre, siègent sur différents sujets. Voyez Adresses; Agriculture; Arpenteurs; Banque de Montréal; Bon Ordre; Bouchette, Arpenteur-Général, Joseph; Bourgs et Villages; Bourse de Québec; Bureaux d'Enregistrement; Canal de La Chine; Caps de Québec; Charges secrètes sur les Terres; Chasseur, Pierre; Chaudière, Pont sur la Rivière; Chemins et Communications Intérieures; Christie, Robert; Commissaires Enquêteurs; Comptes Publics; Congrégations Religieuses; Cure-Môle à Vapeur; Douane de Québec; Dumont, E. N. L.; Education: Eglise de St. André de Québec; Elections, Acte des; Foin; Fossés et Cours d'Eau; Gaspé, Comté de; Gouvernement Civil; Hôpital de Marine; Hôpital-Général de Montréal; Insensés et Enfants Trouvés; Judicature, Acte de; Juge Provincial des Trois-Rivières; Juges; Juges de Paix; Juifs; Jurés; Juridiction Criminelle; Lampson, William; Larue, Jean-Baptiste; Maison de Parlement; Maladies contagieuses; Marchés; Marchés, Places de; Médecins et Chirurgiens; Mégantic, Comté de; Membres; Milice; Monnoie; Montréal, Cité de; Montréal, Havre de; Navigation par la Vapeur; Ordonnance de la 27e Geo. III. Chap. 4; Ordonnance de 1667; Pénitencier et Maison de Correction; Petites Causes; Phares; Pilotes; Population; Porteous, James; Presbytériens; Prison de Montréal; Prison à Sherbrooke; Québec, Cité de; Représentation; Saint François, District de; Saint Hyacinthe; Saint Joseph de Soulanges; Saint Maurice; Saisies-Arrêts; Salles d'Audience et Prisons; Shérifs, Rapports des; Société Amicale de Québec; Société Compatissante des Dames de Québec; Société d'Histoire Naturelle de Montréal; Société Littéraire et Historique de Québec; Sociétés d'Agriculture; Tabac; Ventes par les Shérifs.

— Se lèvent sans faire rapport — Voyez Bouchette, Arpenteur-Général, Joseph; Christie, Robert; Douane de Québec; Fossés et Cours d'Eau; Lampson, William; Larue, Jean-Baptiste; Monnoie; Navigation par la Vapeur; Pilotes; Population; Prison à Sherbrooke; Société Compatissante des Dames de Québec.

— Spéciaux, nommés, et qui font rapport:—

Voyez Administrateur; Administration de la Justice; Adresses; Agriculture; Arpenteurs; Asyle pour les Insensés; Bannon, John; Banque de Montréal; Banques d'Epargnes; Bêtes à Cornes, &c.; Bouchette, Joseph, Arpenteur-Général; Bourgs et Villages; Bourse de Québec; Bureaux d'Enregistrement; Cabaretiers; Canal de La Chine; Caps de Québec; Chasseur, Pierre; Chaudière, Pont sur la Rivière; Chemin de Barrière; Chemins et Communications Intérieures; Chemins, Lois des; Commissaires Enquêteurs; Comptes Contingens; Comptes Publics; Contrefacteurs de Billets de Banque; Débiteurs insolubles; Desbarats, Dame Veuve; Dickerson, Silas Horton; Douane de Québec; Douanes; Dumont, E. N. L.; Education; Eglise de Saint André de Québec; Etchemin; Exploration; Faribault, George Barthélémy; Foin; Fortune, Joseph; Fossés et Cours d'Eau; Fournier, Joseph; Gaspé, Comté de; Greffiers de la Paix; Gury, B. C. A.; Honoraires; Hôpital de

Comités, continués.

Marine; Hôpital-Général de Montréal; Insensés et Enfants Trouvés; Judicature, Acte de; Juge Provincial des Trois-Rivières; Juges; Juges de Paix; Jurés; Justice, Administration de la; La Chapelle, Paschal; Lampson, William; Lancaster, Joseph; Larue, Edouard; Larue, Jean-Baptiste; Lemox, J. M. K.; Linton, George; Lois expirées; Longueil; Macrae, William; Mackenzie, James; Maison de Parlement; Marchés; Marchés, Places de; Médecins et Chirurgiens; Milice; Monnoie; Montréal, Havre de; Moulins à Marine d'Avoine; Navigation par la Vapeur; Ordonnance de la 27e Geo. III. Chap. 4; Ordonnance de 1667; Pearl, Frederick; Pénitencier et Maison de Correction; Petites Causes; Phares; Pilotes; Population; Porteous, James; Prison à Sherbrooke; Protonotaires; Québec, Cité de; Receveur-Général; Représentation; Richelieu et Surrey, Comtés de; Saint Ambroise; Saint Antoine de la Rivière du Loup; Sainte Anne de la Pérade; Sainte Claire, Paroisse de; Saint François, District de; Saint Hyacinthe; Saint Joseph de Soulanges; Saint Maurice; Saisies-Arrêts; Salles d'Audience et Prisons; Sherar, Robert; Shérifs, Rapports des; Société Amicale de Québec; Société Compatissante des Dames de Québec; Société de la Prison de Québec; Société d'Histoire Naturelle de Montréal; Société Littéraire et Historique de Québec; Sociétés d'Agriculture; Stuart, James, Procureur-Général; Tabac; Tanneurs; Wilcocke, Samuel Hull; William Henry, Bourg de.

— Spéciaux, nommés, et qui ne font point rapport :

Voyez Banque de Montréal; Bouchette, Fils, Joseph; Cahots; Cession de Biens; Contrats de Mariage; Débiteurs; Dommages aux Propriétés; Dorchester, Ville de; Frémont, Dame Veuve; Heney, Hugues; Justice Criminelle; Larcin; Lindsay, William; Marchés, Places de; Pearl, Frederick; Pêches; Price, William; Taxe sur les Terres; Vassal de Monviel; William Henry, Bourg de.

— Trois Membres doivent former le Quorum, 154.

— Doivent faire rapport de tems à autre, 14, 54, 61, 96, 134, 147, 149, 179.

— Tenus de faire rapport un certain jour, 303.

— Le tems prescrit par les Règles pour la reception des Bills Privés et des Rapports de Comités Spéciaux sur iceux étendu, 150.

Commerce.—Grand Comité nommé sur cet objet, 14.

Commissaires.—Voyez Canal de La Chine; Chemins et Communications Intérieures; Election contestée; Exploration; Gaspé, Comté de; Insensés et Enfants Trouvés; Phares; Prison à Sherbrooke; Salle d'Audience de Québec; William Henry, Bourg de.

Commissaires Enquêteurs.—Message de Son Excellence au sujet des Commissaires Enquêteurs de Montréal, 93. Référé à un Comité Spécial, 232. Rapport, 251. Le Rapport référé à un Comité Général, 253. L'Ordre du Jour remis, 272. Chambre en Comité, 275. Résolution rapportée et adoptée, 276. Bill introduit pour continuer l'Acte

Commissaires Enquêteurs, continués :

l'Acte de la 9e. Geo. IV. Chap. 5, qui établit des Commissaires Enquêteurs à Montréal, 292. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général ; La Chambre en Comité y fait un Amendement qui est adopté, et le Bill grossoyé, 300. Lu la troisième fois, 308. Passé sur une Division, 309. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 24.

Communications Intérieures.—Bill introduit et lu affectant des Deniers à l'Amélioration des Communications Intérieures, 338. L'Ordre pour la seconde lecture rétabli et remis, 345. Seconde lecture, 350. Deux Clauses proposées et *négligées*, 350, 351. Le Bill grossoyé, 351. Lu la troisième fois et passé, 376. Adopté au Conseil, 398. Sanction Royale, 404.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 10.

Comptes Contingens.—Les Comptes Contingens de la Chambre pour 1829 mis devant elle, et référés à un Comité Spécial, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 96. Membre ajouté au Comité, 139. Rapport, 144. Adresse à Son Excellence pour une Avance au Greffier pour les Dépenses casuelles de la Chambre, 145. Réponse de Son Excellence, 147.

Comptes Publics.—Les Comptes pour 1829 mis devant la Chambre par Message de Son Excellence—Appendice (M.), 153. Référés à un Comité Spécial avec pouvoir de faire rapport de tems à autre ; le Message et les Comptes imprimés, 179. Le Message de Son Excellence au sujet d'une nouvelle Douane référé au même Comité, 180. Messages de Son Excellence avec un Compte des Deniers avancés dans l'année 1829, et l'Estimation pour 1830 ; référés au Comité, 194. Premier Rapport, sur la Douane, 202. Référé à un Comité Général, 203. Chambre en Comité ; le Rapport référé de nouveau au Comité Spécial, 217. Deuxième Rapport, sur les Comptes Publics, 253. Le Rapport et les Comptes référés à un Comité Général ; troisième Rapport, sur l'Estimation ; le Rapport et l'Estimation référés au Comité Général ci-dessus, 258. Les deuxième et troisième Rapports imprimés, 259. Chambre en Comité ; le Rapport du Comité Spécial sur la Pétition d'Edouard Larue référé au même Comité, 272. Le Rapport sur la Pétition de Robert Sherar référé au même Comité, 285. Le Message de Son Excellence au sujet des Officiers de la Douane de Québec référé au même Comité, 290. Quatrième Rapport, sur la Douane, 296.—Voyez *Douane de Québec*—Le Message de Son Excellence au sujet des Réparations à la Salle d'Audience de Québec référé au Comité ci-dessus, 300. L'Ordre lu ; l'Entrée du 10 Février 1829, sur l'Ordre pour aller en Comité sur l'Estimation, lue et référée au même Comité Général ; Chambre en Comité, et obtient de siéger de nouveau, 301. Résolutions au sujet des Deniers avancés, 305. Motions, pour réduire le montant de la première Résolution, pour remettre la considération de la Motion et de la Résolution, pour retrancher certains mots de la première Résolution et en insérer d'autres, *négligées*, 306. Les Résolutions adoptées, 307. Bill introduit, 314. Voyez *Gouvernement Civil*.—Motion que W.

Comptes publics, continués :

Power, Greffier de la Cour de Vice-Amirauté, compareisse devant le Comité Général ; la Motion amendée, et ordonné au Comité Spécial d'enquérir si le Juge de Vice-Amirauté a exigé des Honoraires dans le cours de l'année, 309. Message de Son Excellence au sujet de l'Exploration du Pays entre les Rivières St. Maurice et des Outaouais, 312. Référé au Comité Général ; Cinquième Rapport, témoignage de W. Power, 313. Référé au Comité Général sur les deuxième et troisième Rapports, 314. Ordre au Comité Spécial d'enquérir et faire rapport sur le Message de Son Excellence au sujet des Visiteurs du Port de Québec, 315. Chambre en Comité, 318. Ordre remis, 321. Chambre en Comité, 330. Sixième Rapport, au sujet des Visiteurs, 334. Référé au Comité Général, 336. Rapport du Comité Spécial sur la Pétition des Visiteurs et Chercheurs de Québec, sur le Message de Son Excellence au sujet des Visiteurs et Chercheurs à Montréal, et autres Références, 336. Référé au même Comité, 337. Chambre en Comité, 338. Les Messages de Son Excellence au sujet de l'Arbitre et de l'Etat Major de la Milice référés au même Comité, 339. Chambre en Comité, 343, 351. Résolutions rapportées, 358. Motion pour amender la soixante-et-unième Résolution, *négligée*, 373. Elles sont adoptées, 374. Bills introduits :—Voyez *Arbitre ; Douanes ; Gouvernement Civil ; Milice, Etat Major de ; Salle d'Audience de Québec*.—Adresse à Son Excellence avec copie des Résolutions passées avant de prendre en considération l'Estimation de la Dépense Civile pour 1830, priant Son Excellence de la transmettre au Secrétaire des Colonies, 374. Réponse de Son Excellence, 390.

Congrégations Religieuses.—Bill introduit et lu en faveur de certaines Congrégations Religieuses, 15. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général ; Chambre en Comité, 26. Rapport ; le Bill grossoyé, 36. Lu la troisième fois et passé, 48. Adopté au Conseil avec Amendemens, 276. Les Amendemens considérés et adoptés, 287. Message du Conseil avec une adresse à Son Excellence au sujet du Bill, 345. Référé à un Comité Général, 352. L'Adresse lue, 353. La Chambre en Comité passe des Résolutions qui sont adoptées et communiquées au Conseil, 354. Le Bill réservé à Sa Majesté, 404.—Bill introduit et lu en faveur de certaines Congrégations Religieuses dénommées Presbytériens, 150. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général ; Chambre en Comité, 158. Amendement rapporté et adopté, et le Bill grossoyé, 165. Lu la troisième fois et passé, 171.

*Conseil Législatif.**Messages au Conseil :*

Pour l'informer que la Chambre a nommé un Comité de Bonne Correspondance, 14.

Pour demander des Conseillers devant des Comités Spéciaux, 134, 163, 164, 192, 193, 216, 235, 245, 248.

Avec

Conseil Législatif, continué :

Avec les Documens relatifs au Bill en faveur de P. Chasseur, 281.

Messages du Conseil:

Pour informer la Chambre qu'il a nommé un Comité de Bonne Correspondance, 25.

Pour intimer à la Chambre qu'il consent que ses Membres paroissent devant des Comités Spéciaux, 136, 170, 205, 209, 243, 248, 264.

Avec des Bills de la Chambre qu'il a adoptés avec des Amendemens, 209, 244, 264, 276, 293, 310, 339, 344, 354, 378, 395.

Annonçant qu'il a adopté des Bills de la Chambre sans Amendemens, 243, 244, 264, 276, 293, 310, 339, 344, 355, 378, 395, 398, 399.

Avec des Bills qu'il a passés, 264, 277.

Pour demander les Documens relatifs au Bill en faveur de P. Chasseur, 265. Ils sont envoyés au Conseil, 281.

Avec des Adresses à Son Excellence au sujet des Bills en faveur des Juifs et de certaines Congrégations Religieuses et demandant le concours de la Chambre, 345. Les Adresses référées à un Comité Général, 352. La Chambre en Comité passe des Résolutions qui sont adoptées et communiquées au Conseil, 354.

Contrats de Mariage.—Pétition de divers Habitans des Comtés de Devon et de Cornwallis pour un Acte pour rendre valides certains Contrats de Mariage; référée à un Comité Spécial, 50.

Contrefacteurs de Billets de Banque.—Pétition de divers Townships au sujet des Contrefacteurs de Billets de Banque, 235. Référée à un Comité Spécial, 236. Rapport, 245.

Cornwallis, Comté de.—Pétition demandant une Cour de Justice dans le Comté, lue; Motion qu'elle soit reçue, refusée par l'Orateur, 292. Appel étant fait, la décision de l'Orateur est confirmée, 293.

Cours de Justice.—Grand Comité établi sur les Cours de Justice, 14.

Cure-Môle à Vapeur.—La Chambre doit se former en Comité sur la nécessité d'affecter une Somme à l'achat d'un Cure-Môle à Vapeur, 282. Chambre en Comité, 292. Résolutions rapportées et adoptées, et Bill introduit en conséquence et lu, 300. Lu une seconde fois et grossoyé, 317. Lu la troisième fois et passé, 320. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 19.

DÉBITEURS.—Bill introduit et lu pour la protection des Débiteurs qui consentent à céder leurs Biens et Effets pour la décharge de leurs Dettes, 308. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 317.

Débiteurs insolubles.—Pétition de Frederick Pearl demandant un Acte en faveur des Débiteurs insolubles, 141. Pétition du Bourg de William Henry pour le même objet, 236. Les Pétitions référées à un Comité Spécial 236, 237. Rapport; Bill introduit et lu pour lever tout doute sur le bénéfice de Cession de Biens, 313. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 329.

Desbarats, Dame Veuve.—Pétition en opposition à celle de la Paroisse de Ste. Claire pour un Pont sur la Rivière Etchemin; référée au Comité sur la Pétition de Ste. Claire, 40. Rapport, 209.

Dickerson, Silas Horton.—Entrée lue dans le Journal du 12 Mars 1829 au sujet de l'ajournement à la présente Session de l'Enquête et des Procédures sur la Pétition de S. H. Dickerson, et Comité Spécial nommé pour procéder en conséquence sur la dite Pétition, 159. Rapport, 357. Adopté par la Chambre, 358.

Domages aux Propriétés.—Bill reçu du Conseil et lu pour consolider et amender les Lois relatives aux Domages faits avec Malice aux Propriétés, 265. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 300.

Dorchester et Buckinghamshire, Comtés de.—Pétition pour une Aide pour un Pont sur la Rivière Chaudière; référée à un Comité Spécial, 68. Rapport, 211. Référée au Comité Général sur les Chemins et Communications Intérieures, 280.

Dorchester et Hertford, Comtés de.—Pétition pour une Aide pour les Chemins, 113. Référée au Comité Spécial sur les Chemins et Communications Intérieures, 114.

Dorchester, Ville de.—Pétition des Habitans demandant une Cour de Justice et une Prison; référée à un Comité Spécial, 130.

Douane de Québec.—Message de Son Excellence recommandant l'achat d'une bâtisse pour une Douane, 161. Référée au Comité Spécial sur les Comptes Publics, 180. Rapport, 202. Référée à un Comité Général, 208. La Chambre en Comité se lève sans faire rapport; Le Rapport de nouveau référé au même Comité Spécial, 217. Rapport; référée à un Comité Général, 296. Chambre en Comité, 310. Pétition des Marchands de Québec au sujet du site de la Douane, 314. L'Ordre pour la réception du Rapport déchargé, et le Rapport référé avec la Pétition à un Comité Général; Chambre en Comité; Résolution rapportée et adoptée, et Bill introduit et lu affectant une Somme à l'achat ou érection d'une Douane à Québec, 316. Lu une seconde fois et grossoyé, 321. Lu la troisième fois et passé, 322. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 33.

Douanes.—Pétition des Visiteurs et Chercheurs de la Douane à Québec pour une continuation de leurs Emolumens pour Jaugeage, 44. Message de Son Excellence recommandant une Rémunération aux Visiteurs et Chercheurs de Montréal pour les devoirs additionnels qui leur sont imposés, 160. Référée avec la Pétition ci-dessus à un Comité Spécial, 171. Message de Son Excellence

Douanes, continuées :

cellence au sujet des Appointemens et Emolumens des Officiers des Douanes Intérieures, 175. Référé au même Comité, 179. Bill introduit et lu pour continuer l'Acte qui établit les Appointemens des Officiers des Douanes Intérieures, 171. Lu une seconde fois et référé au Comité ci-dessus, 188. Rapport, 336. Le Rapport référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 337. Bill introduit et lu pour continuer et amender l'Acte qui établit les Appointemens des Officiers des Douanes Intérieures, 374. Lu une seconde fois et grossoyé, 379. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 11.

— Message de Son Excellence au sujet des Appointemens des Visiteurs de la Douane à Québec, 288. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 290. Ordre au Comité Spécial sur les Comptes publics de prendre des témoignages et faire rapport sur ledit Message, 315. Rapport, 384. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 386. Bill introduit et lu affectant une Somme aux Appointemens des Visiteurs de la Douane à Québec; Lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 388. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 12.

Douglas, Antoine Gilbert.—Pétition de lui; Motion, qu'elle soit reçue, *négligée*, 114.

Duchesnay, M. L. J.—Pétition de lui et de J. T. Taschereau au sujet d'une autre Pétition des Habitans du Comté de Gaspé, 250. Référée au Comité Spécial sur la Pétition du Comté de *Gaspé*, 251.

Dudswell, Westbury et Ascot, Townships de.—Pétition pour une Aide pour les Chemins, 88. Référée au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 85.

Dumont, E. N. L.—Pétition demandant à pouvoir bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies; référé à un Comité Spécial, 44. Rapport, 143. Bill pour l'autoriser à bâtir le Pont, 160. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 187. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 227. Chambre en Comité, 243. Amendemens rapportés et adoptés et le Bill grossoyé, 246. Lu la troisième fois et passé, 273. Adopté au Conseil avec Amendemens, 355. Les Amendemens considérés et adoptés, 356. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 55.

Duval, John Francis, Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour la Haute-Ville de Québec, 11.

EATON, DUDSWELL, WESTBURY, &c. Townships de.—Pétition pour une Aide pour les Chemins, 84. Référée au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 85.

Ecole Britannique et Canadienne de Montréal.—Pétition demandant une Aide, 104. Référée au Comité Spécial sur l'*Education*, 105.

Ecole Britannique et Canadienne de Québec.—Pétition demandant une Aide, 98. Référée au Comité Spécial sur l'*Education*, 100.

Ecoles.—Retours des Ecoles en vertu de la 9e Geo. IV. Chap. 46; référés au Comité Spécial sur l'*Education*, 96.

Ecoles Nationales et Gratuites.—Pétition de l'Ecole Nationale et Gratuite à Montréal, pour une Aide; référé au Comité Spécial sur l'*Education*, 105. Pétition d'une semblable Ecole à Québec, pour une Aide; référé au même Comité, 118.

Education.—La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Ecoles Élémentaires référé à un Comité Spécial, 26. Pétition de J. Lancaster demandant une Aide pour une Ecole qu'il a établie à Montréal, 27. Référée au même Comité, 30. Deux Pétitions de J. F. Perrault, par une Aide pour des Ecoles qu'il a établies à Québec, 30. Référées au Comité, 31. Pétition d'un Comité d'Education de Berthier, 39. Référée au même Comité, 40. Pétition du Faubourg St. Louis de Québec au sujet de l'Education des Filles; Référée au même Comité, 41. Instruction au Comité de considérer s'il ne conviendrait pas d'accorder une Allouance aux Collèges ou Séminaires, en par eux diminuant le prix de l'Enseignement, 63. Pétition des Syndics du Séminaire de Stanstead, 77. Référée au même Comité; Pétition de l'Académie de Charleston, 78. Référée au même Comité; Deux Membres ajoutés, 79. Pétition des Habitans de Montréal au sujet de l'Ecole de St. Jacques, 87. Référée au même Comité, 88. Les Retours des Ecoles en vertu de la 9e. Geo. IV. Chap. 46, mis devant la Chambre et référés au même Comité, 96. Pétition des Habitans de la Banlieue des Trois-Rivières; référé au même Comité, 97. Pétition de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec, 98. De la Société d'Education de Québec, 99. Référées au même Comité, 100. Pétition de l'Ecole Britannique et Canadienne de Montréal, 104. De l'Ecole Nationale et Gratuite de Montréal, 105. Référées au même Comité, 105. Pétition de l'Ecole Nationale de Québec; référé au même Comité, 113. Pétition de l'Académie de Richmond, 131. Référé au même Comité, 132. Message de Son Excellence au sujet de l'Institution Royale, 228. Référé au même Comité, 231. Instruction au Comité d'enquêter de la nécessité d'avoir un Instituteur pour les Sourds et Muets, 238. Rapport—Appendice (R.) Référé à un Comité Général, 292. L'Ordre du Jour remis, 317, 330. Rétabli; Chambre en Comité, 341. Résolutions rapportées et adoptées, 345. Bill introduit et lu pour l'encouragement de l'Education, 347. Seconde lecture remise, 351. Lu une seconde fois, et la Chambre en Comité y fait des Amendemens qui sont adoptés, et le Bill grossoyé, 358. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 404.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 14.

Eglise de St. André de Québec.—Pétition des Syndics pour un Acte d'Incorporation, 105. Référé à un Comité Spécial, 106. Rapport; Bill introduit et lu pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de St. André de Québec, 201. La seconde lecture remise, 233. Lu une seconde

Eglise de St. André, continuée :

conde fois et référé à un Comité Spécial, 240. Rapport; référé à un Comité Général, 278. Chambre en Comité, 301. Amendemens rapportés et adoptés, 307. Le Bill référé de nouveau à un Comité Général; la Chambre en Comité y fait de nouveaux Amendemens, qui sont adoptés, et le Bill grossoyé, 344. Lu la troisième fois et passé, 357. Adopté au Conseil, 398. Réserve à Sa Majesté, 404.

Eglises.—Bill introduit pour obliger les Marguilliers à chauffer des Poêles dans les Eglises durant l'Hiver, 61. Lu une seconde fois; Motion pour le référer à un Comité Spécial, négative; La considération ultérieure du Bill remise, 95.

Election contestée.—Rapport des Commissaires au sujet de l'Election du Bourg de William Henry, 78.

Elections, Acte des.—Chambre en Comité sur la nécessité d'amender l'Acte des Elections, 319. Résolution rapportée et adoptée, et Bill introduit et lu pour amender la 5e. Geo. IV. Chap. 33, qui règle les Elections, 320. Lu une seconde fois et grossoyé, 333. Lu la troisième fois et passé, 340. Adopté au Conseil avec un Amendement, 378. L'Amendement considéré, 383. Adopté, 384. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 50.

Enfans-Trouvés.—Voyez *Inscrits et Enfans-Trouvés.*

Etats-Unis.—Pétition du Comité de Commerce à Montréal contre un Commerce direct entre les Etats-Unis et les Iles et Demerara, 265.

Etchemin, Pont sur la Rivière.—Pétition demandant une Aide pour un Pont sur la Rivière Etchemin dans la Paroisse de Ste. Claire, 15. Référée à un Comité Spécial, 16. Contre-Pétition de Dame Veuve Desbarats; référée au même Comité, 40. Deux Membres ajoutés, 41. Rapport, 209.

Exploration.—Rapport des Commissaires pour l'Exploration du Pays entre les Rivières St. Maurice et des Outaouais—Appendice (S.) Référé à un Comité Spécial, 303. Rapport, 375. Imprimé, ainsi que celui des Commissaires, 376. Message de Son Excellence recommandant de couvrir la Dépense encourue au-delà de ce qui avoit été affecté à l'Exploration, 312. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 313. Rapport, 372, 194e. Résolution. Adopté, 374. Bill introduit et lu pour couvrir la dite Dépense; lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 398. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 36.

— Bill introduit et lu pour affecter des Deniers à l'Exploration plus complète de certaines parties de la Province, 344. Lu une seconde fois et grossoyé, 374. Lu la troisième fois et passé, 376. Adopté au Conseil, 398. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 39.

Exportations et Importations.—Etat des Exportations et Importations aux Ports de Québec, St. Jean et Ste. Marie Nouvelle Beauce pour 1829—Appendice (W.)

FARIBAUT, GEORGE BARTHELEMY, Traducteur François.—Lettre de lui à l'Orateur au sujet des Devoirs de son office; référé à un Comité Spécial, 37. Rapport, 172.

Finances.—Message de Son Excellence au sujet de la Question des Finances; Adresse de Remerciemens à Son Excellence au sujet du Message, 38. Réponse de Son Excellence, 62.

Foin.—Pétition du Comté de Devon demandant le droit de couper le Foin qui croît sur les Grèves, 64. Référée à un Comité Spécial, 66. Pétition du Comté de Hertford pour le même objet; Référée au même Comité, 79. Rapport; Bill introduit et lu pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croît sur les Grèves dans le District de Québec, 218. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 242. Chambre en Comité, 247. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 261. Lu la troisième fois et passé, 269.

Fortune, Joseph.—Pétition demandant à pouvoir bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies; référé au Comité sur les Pétitions de Porteous et de Dumont, 51. Rapport, 148. Bill introduit et lu pour autoriser J. Fortune à ériger un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies, 169.

Fossés et Cours d'Eau.—Bill introduit et lu pour remédier aux inconvéniens des Fossés et Cours d'Eau le long des Grands Chemins, 72. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 135. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 308. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 322.

Fournier, Joseph.—Pétition de lui et de J. M. K. Lennox, demandant à pouvoir bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies, 100. Référé à un Comité Spécial, 101. Rapport, 143.

Freileigh, Richard, V. V. Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour le Comté de Missiskouy, 10.

Fremont, Dame Veuve.—Pétition demandant du secours en considération des Services de feu son Mari, 112. Référé à un Comité Spécial, 113.

GASPE, Comté de.—Certificat d'Election de Robert Christie, Ecuyer; il est expulsé de nouveau, et l'émission d'un nouveau *Writ* ordonnée, 11. Pétition de divers Propriétaires du Comté se plaignant de divers Grieffs, 48. Imprimée et référé à un Comité Spécial, 50. Pétition des Habitans de la Baie des Chaleurs au sujet des Pêches, 118. Référé au même Comité, 119. Pétition de J. T. Taschereau et M. L. J. Duchesnay, au sujet de la première des Pétitions ci-dessus, 250. Référé au même Comité, 251. Rapport; Imprimé, 354.—Appendice (T.)

— Bill introduit et lu pour continuer les Actes de Judicature de Gaspé, 228. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 242. La Chambre

Gaspé, continué :

Chambre en Comité y fait un Amendement, qui est adopté, et le Bill grossoyé, 247. Lu la troisième fois et passé, 248. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 293. Ils sont considérés, 304. Adoptés, 305. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 51.

Gordon, William.—Pétition demandant une rémunération pour le dommage fait à sa propriété le long du Canal de La Chine, 74. Référée au Comité sur le *Canal de La Chine*, 75. Rapport; référé à un Comité Général, 267. Chambre en Comité, 285. Résolution rapportée et adoptée, 294, 2c. Résolution.

Gouvernement Civil.—Messages de Son Excellence avec un détail des Deniers avancés dans l'année 1829 pour certains Services Civils, et avec l'Estimation de la Dépense Civile pour 1830, Appendice (M.); Les Messages, Comptes et Estimation référés au Comité Spécial sur les *Comptes Publics*, 194. Imprimés, 194, 195.—Voyez *Comptes Publics*.—Bill introduit et lu pour défrayer certains arrérages des Dépenses Civiles, 314. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; la Chambre en Comité y fait un Amendement, qui est adopté, et le Bill grossoyé, 338. Lu la troisième fois et passé, 340. Adopté au Conseil, 378. Sanction Royale, 404.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 53.—Bill introduit et lu pour payer la Dépense Civile pour 1830, 374. Lu une seconde fois et grossoyé, 379. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 404.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 54.

Grands-Voyers.—Voyez *Chemins, Lois des; Grands-Voyers*.

Greffier de la Chambre.—La nomination de W. B. Lindsay, Ecuyer, annoncée, 15.

— Il met devant la Chambre ses Rapports sur la Bibliothèque et sur ses Assistans, 19.—Appendices (A.) et (B.)

— Il met les Retours des Ecoles d'après l'Acte pour encourager l'Education élémentaire, 96.

— Il met les Comptes contingens de la Chambre pour l'année 1829, 96.

— Il informe la Chambre qu'il a reçu une Lettre de l'Orateur qui ne peut se rendre à la Chambre rapport à la mort d'un de ses enfans, 235.

— Il lui est enjoint de mettre sur la Table un Etat des Deniers votés pendant la Session, 287.

Greffier de la Couronne en Chancellerie.—Son Retour de Membres pour les nouveaux Comtés, 9. Ses Certificats d'Electons de Membres:—Pour la Haute-Ville de Québec; Pour le Comté de York, 10. Pour le Comté de Gaspé, 11.

Greffiers de la Paix.—Instruction au Comité Spécial sur les Honoraires des Protonotaires de s'enquérir de ceux des Greffiers de la Paix à Québec, 186. Rapport; imprimé, 376.—Appendice (V.)

Griefs.—Grand Comité établi sur cet Objet, 14.

VOL. 39.—Sess. 1830.

Gugy, B. C. A.—Pétition demandant la continuation de l'Enquête sur la plainte par lui faite la Session dernière contre le Juge Kerr; Référée à un Comité Spécial, 249. Rapport, 330. L'Enquête et les Procédures ajournées à la Session prochaine, 331.

HARANGUES DE L'ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT.—A l'ouverture de la Session, 12. A la fin de la Session, 404.

Havre de Montréal.—Message de Son Excellence recommandant des Améliorations à la Grève et au Havre de Montréal, 212. Référé à un Comité Spécial, 216. Rapport; référé à un Comité Général, 259. L'Ordre du Jour rétabli et remis, 284. Chambre en Comité, 307. Résolutions rapportées et adoptées, 315. Bill introduit en conséquence et lu, 320. Lu une seconde fois et grossoyé, 322. Lu la troisième fois et passé, 332. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 28.

Heney, Hugues.—Pétition demandant à être autorisé à employer et administrer aux Malades les Plantes et Simples de l'Amérique, 52. Référée à un Comité Spécial, sur une Division, 53.

Heriot, Frederick George, Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour le Comté de Drummond, 10.

Honoraires.—Comité Spécial nommé pour enquérir des Honoraires des Protonotaires du District de Québec et faire rapport s'il seroit expédient de leur accorder des Appointemens fixes au lieu de tous Honoraires, 53. Instruction d'enquérir des Honoraires des Protonotaires des autres Districts, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 54. Autre Instruction au sujet des Greffiers de la Paix à Québec, 186. Rapport, Appendice (V.)—Imprimé, 376.

Hopital de Marine.—Entrée lue dans le Journal de la dernière Session au sujet de l'établissement d'un Hopital de Marine; Chambre en Comité sur la nécessité d'un Etablissement, 47. Rapport; adopté et référé à un Comité Spécial, 61. La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Maladies contagieuses référée au même Comité, 62. Le Rapport des Dépenses de l'Hopital des Emigrés référé au même Comité, 143. Un Membre ajouté; la Pétition d'Ormsby Bourke référée au Comité, 155. Rapport; Appendice (M.M.) Le Rapport référé à un Comité Général, 191. L'Ordre remis, 218. Chambre en Comité, 234. Résolutions rapportées et adoptées, et un Bill introduit et lu pour l'érection d'un Hopital de Marine, 241. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 269. Chambre en Comité, 270. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 274. Lu la troisième fois et passé, 282. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 23.

Hopital des Emigrés.—Rapport de la Dépense de l'Hopital des Emigrés à Québec du 1er Novembre 1828 au 31 Janvier 1830. Appendice (L.), 96. Référé au Comité Spécial sur l'*Hopital de Marine*, 143. Rapport; référé à un Comité Gén

Hopital des Emigrés, continué :

ral, 191. Message de Son Excellence au sujet de l'Hopital des Emigrés, 230. Chambre en Comité, 234. Rapport, 241, 9e. Résolution. Bill introduit et lu pour le soutien de l'Hopital des Emigrés, 241. Lu une seconde fois et grossoyé, 246. Lu la troisième fois et passé, 249. Adopté au Conseil, 276. Sanction Royale, 401. 10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 45.

Hopital-Général de Montréal.—Pétition du Président demandant une Aide, 107. Référé à un Comité Spécial, 110. Rapport ; référé à un Comité Général, 186. Chambre en Comité, 197, 233. Résolutions rapportées et adoptées, 240. Bill introduit et lu accordant une Aide à l'Hopital-Général de Montréal, 241. Lu une seconde fois et grossoyé, 246. Lu la troisième fois et passé, 249. Adopté au Conseil, 276. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 46.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.—Etat des Importations et Exportations aux Ports de Québec, St. Jean et St. Marie Nouvelle Beauce pour 1829.—Appendice (W.)

Insensés, Asyle pour les.—Message de Son Excellence recommandant un Asyle général pour recevoir les Insensés de toutes les parties de la Province, 230. Référé à un Comité Spécial, 251. Membre ajouté, 315. Rapport ; référé à un Comité Général, 319. L'Ordre du Jour rétabli, 378.

Insensés et Enfants Trouvés.—Rapport des Commissaires des Trois-Rivières—Appendice (E.), 19. Pétition des Ursulines des Trois-Rivières au sujet des Loges pour les Insensés ; Référé à un Comité Spécial, 91. Rapport des Commissaires de Québec—Appendice (E.) No. 2, 91, 92. Référé au même Comité, 92. Rapport des Sœurs Grises de Montréal—Appendice (E.) No. 3, 96. Référé au même Comité, 190. Rapport, 210. Référé à un Comité Général, 228. Message de Son Excellence au sujet des Insensés, &c. 230. Chambre en Comité ; doit siéger de nouveau, 240. L'Ordre du Jour rétabli et remis, avec Instruction au sujet de l'Hopital des Emigrés, 311. Chambre en Comité, 322. Résolutions rapportées et adoptées, 332. Bill introduit et lu en faveur des Insensés, Enfants Trouvés et autres, 340. Lu une seconde fois ; référé à un Comité Général ; Chambre en Comité ; Rapport ; le Bill grossoyé, 351. Lu la troisième fois et passé, 376. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 35.

Institution Royale.—Message de Son Excellence avec copie d'une Communication du Bureau de l'Institution, 228. Référé au Comité Spécial sur l'Education, 231. Rapport ; référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 317, 25e. Résolution.

Instructions à des Comités.—Voyez: *Cabaretiers ; Chemins et Communications Intérieures ; Education ; Honoraires ; Insensés et Enfants Trouvés ; Larue, Edouard ; Larue, Jean Baptiste ; Mar-*

Instructions, &c. continuées :

chés ; Population ; Prison à Sherbrooke ; Protonotaires ; Sourds et Muets.

Islet.—Pétition des Habitans de la Paroisse au sujet des Lois des Chemins et des Grands-Voyers ; référé au Comité sur la Pétition de *St. Antoine de la Rivière du Loup*, 218.

Journaux.—Ils doivent être imprimés sous la direction de Mr. l'Orateur, 15.

— Entrées lues dans iceux, 11, 47, 141, 159, 301.

JUDICATURE, ACTE DE.—La Chambre en Comité sur la nécessité d'amender l'Acte de Judicature en ce qui regarde les Lignes de Division entre le District des Trois-Rivières et ceux de Québec et de Montréal, passe une Résolution, qui est adoptée, et un Bill introduit pour amender l'Acte de Judicature et déterminer les limites du District des Trois-Rivières, 141. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 149. Rapport, 159. Le Bill grossoyé, 160. Lu la troisième fois et passé, 171. Adopté au Conseil, 243. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 17.

— Bill introduit pour amender : Acte de Judicature en ce qui regarde les Cours Criminelles, 147. Seconde lecture ; La Chambre en Comité y fait un Amendement qui est adopté, 149. Le Bill grossoyé, 150. Lu la troisième fois et passé, sur une Division, 153. Adopté au Conseil, 244. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 16.

— La Chambre doit aller en Comité sur la nécessité d'amender l'Acte de Judicature en ce qui regarde le District des Trois-Rivières ; Le Message de Son Excellence au sujet du Juge des Trois-Rivières est référé au même Comité, 180. Chambre en Comité, 186, 220. Résolutions rapportées, 220. Motion pour amender la deuxième Résolution, *négligée* ; elles sont adoptées, 221. Bill introduit et lu pour amender l'Acte de Judicature en ce qui regarde le District des Trois-Rivières, 225. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 233. Rapport ; Le Bill grossoyé, 239. Lu la troisième fois et passé, 248. Adopté au Conseil, 293. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 22.

Juge Provincial des Trois-Rivières. Message de Son Excellence avec une Représentation du Juge des Trois-Rivières demandant à être mis sur le même pied que les autres Juges, 133. Référé à un Comité Général, 180. Chambre en Comité, 196, 220. Rapport, 220. Adopté, 221. Bill introduit en conséquence, et lu, 225. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 233. Rapport ; 1e Bill grossoyé, 239. Lu la troisième fois et passé, 248. Adopté au Conseil, 293. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 22.

Juges. Bill introduit et lu pour rendre les Juges inhabiles à siéger ou voter dans les Conseils Législatif et Exécutif, 23. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 26. Chambre en Comité

Juges, continués :

Comité; Rapport; le Bill grossoyé, 36. Lu la troisième fois et passé, 48.

— Bill introduit et lu pour assurer l'Indépendance des Juges, 61. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 83. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 147. Chambre en Comité, 158. Amendement rapporté et adopté, et le Bill grossoyé, 165. Lu la troisième fois et passé, 179. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 355.

Juges de Paix.—Bill introduit et lu pour les qualifier, 35. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 62. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 141. Chambre en Comité, 150. Amendemens; adoptés, et le Bill grossoyé, 154. Lu la troisième fois et passé, 186. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 264. Les Amendemens doivent être considérés, 288. Ils sont considérés, 290. Référés à un Comité Spécial, 291. Rapport; les Amendemens sont adoptés, 331. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 2.

Juifs.—Bill introduit et lu pour étendre certains Privilèges aux personnes de la Religion Judaïque, 26. Lu une seconde fois, et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 36. Rapport; le Bill grossoyé, 151. Lu la troisième fois et passé, 165. Adopté au Conseil avec un Amendement, 310. L'Amendement considéré et adopté, 311. Message du Conseil avec une Adresse à Son Excellence au sujet du Bill et demandant le concours de la Chambre, 345. L'Adresse référée à un Comité Général, 352. La Chambre en Comité passe des Résolutions qui sont adoptées et communiquées au Conseil, 354. Le Bill réservé à Sa Majesté, 403.

Jurés.—Comité nommé pour enquerir de la manière dont les Jurés en Matières Criminelles ont été tirés dans les divers Districts depuis Septembre 1828, 82. Rapport—Appendice (S. S.) 341. Imprimé, 376.

— Message de Son Excellence au sujet de la Somme des Jurés, 93. Bill introduit et lu pour régler la manière de sommer les Jurés en Matières Civiles et Criminelles, 244. Lu une seconde fois, 274. Référé à un Comité Spécial, 275. Rapport; Référé avec le Bill à un Comité Général, 296. Chambre en Comité, 309. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 316. Lu la troisième fois et passé, 332.

— Bill introduit et lu pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés en faveur des prévenus de Crime Capital, 135. Lu une seconde fois et grossoyé, 140. Lu la troisième fois et passé, 144.

Jurisdiction Criminelle.—Message de Son Excellence recommandant l'extension des Termes Criminels à Montréal, 138. Référé à un Comité Général, 139. Chambre en Comité; Résolution rapportée et adoptée, 146. Bill introduit en conséquence, et lu, 147. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité; Amendement rapporté et adopté, 149. Le Bill grossoyé, 150. Lu la troisième fois et

Jurisdiction Criminelle continuée :

passé, sur une Division, 153. Adopté au Conseil, 244. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 16.

Justice, Administration de la.—Comité nommé pour enquerir sur l'Administration de la Justice aux Bureaux de la Police et de la Paix à Québec, 16. La Pétition de John Bannon et George Linton référée au Comité; Un Membre ajouté, 250. Ordre au Comité de faire rapport un certain jour, 309. Extension du tems fixé, 321. Rapport, 350.

Justice Criminelle.—Bill reçu du Conseil, et lu, pour améliorer l'Administration de la Justice Criminelle, 265. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 301.

KILKENNY, Township de.—Pétition pour une Aide pour les Chemins; référée au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 98.

Knowlton, Lyman, Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour le Comté de Shefford, 37.

LA CHAPELLE, PASCHAL.—Pétition de lui et autres demandant qu'il ne soit accordé aucun Privilège de Pont sur la Rivière des Outaouais qui renferme la traverse de l'Abord à Plouffe, 69. Autre Pétition au soutien de celle-ci; elles sont toutes deux référées à un Comité Spécial, 70. Rapport, 143.

La Chine, Canal de.—Rapport des Commissaires—Appendice (D.), 19. Référé à un Comité Spécial; Pétition de W. Gordon demandant une Rémunération pour le dommage fait à sa propriété le long du Canal, 74. La Pétition référée au même Comité, 75. Rapport; référé à un Comité Général, 267. Chambre en Comité, 285. Résolutions rapportées et adoptées, et Bill introduit et lu au sujet du Canal de La Chine, 294. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 317. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 320. Lu la troisième fois et passé, 323. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 9.

Lampson, William, Fermier des Postes du Roi.—Pétition demandant une indemnité pour le tort qu'il a souffert et qu'il souffrira annuellement de l'érection d'un Phare sur la Pointe des Monts, 88. Référé à un Comité Spécial, 90. Rapport; Référé à un Comité Général, 192. Chambre en Comité, 217, 234. Se lève sans faire rapport, 234.

La Naudière, Seigneurie de.—Pétition au sujet des Lois des Chemins et des Grands Voyers; référée au Comité Spécial sur la Pétition de *St. Antoine de la Rivière du Loup*, 189.

Lancaster, Joseph.—Pétition demandant une Aide pour une Ecole qu'il a établie à Montréal, 27. Référé au Comité Spécial sur l'*Education*, 30. Rapport;

Lancaster, Joseph, continué :

Rapport; référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 345, 3c. Résolution.

Larcin, Lois relatives au.—Bills reçus du Conseil et lus, pour consolider les Lois relatives au Larcin, 265. Pour abroger divers Statuts relatifs au Larcin, 277. Lus une seconde fois et référés à un Comité Spécial, 301.

Larue, Edouard.—Compte des Frais qu'il a encourus dans la Distribution des Statuts.—Appendice (G.)—Pétition pour une rémunération additionnelle pour la Distribution des Statuts; référé à un Comité Spécial; Instruction au Comité; le Compte ci-dessus référé au Comité, 46. Un Membre ajouté, trois formeront le *Quorum*, 154. Rapport, 203. Référé à un Comité Général, 204. L'Ordre remis, 242. Déchargé et le Rapport référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 272. Rapport, 372, 192c. Résolution.

Larue, Jean Baptiste, Inspecteur des Chemins à Québec.—Pétition demandant à être autorisé à nommer un Député; référé à un Comité Spécial, avec une Instruction au sujet de l'Inspecteur de Montréal, 64. Rapport, 204.—Bill introduit et lu en conséquence, 212. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 233. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 240.

Lennox, J. M. K.—Pétition de lui et de Joseph Fournier demandant à pouvoir bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies, 100. Référée à un Comité Spécial, 101. Rapport, 143.

Lindsay, William.—Pétition demandant une Pension pour ses Services comme Greffier de la Chambre, 88. Référée à un Comité Spécial, 84.

Lindsay, William Burns, Ecuier.—La Chambre est informée qu'il en est le Greffier; sa Commission est lue, 15.

Linton, George.—Pétition de lui et de John Bannon, se plaignant de Robert Christie, Ecuier, Président des Sessions de Quartier à Québec, 249. Référée à un Comité Spécial, 250. Rapport, 350.

Lois expirées.—Comité nommé pour enquérir des Lois expirées ou sur le point d'expirer, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 149. Rapport, 227.

Longueil.—Pétition de divers Propriétaires de la Commune de Longueil demandant un Bill pour partager ladite Commune, 32. Référée à un Comité Spécial, 33. Rapport, 63. Bill introduit et lu pour partager ladite Commune entre les Propriétaires d'icelle, 172. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 195. Rapport; le Bill grossoyé, 273. Lu la troisième fois et passé, 283. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10c. et 11c. Geo. IV. Chap. 29.

Lotbinière.—Compte mis devant la Chambre des Dépenses encourues pour le secours des Habitans de Lotbinière en détresse, 96.

MACKENZIE, JAMES.—Pétition pour une Aide pour bâtir un Quai ou Jettée au Débarquement près du Marché de la Basse-Ville de Québec, 75. Référée à un Comité Spécial; Contre-Pétition de divers Habitans du Comté de Dorchester; référé au même Comité, 77. Rapport, 210.

Macrae, William.—Pétition de lui et d'autres demandant un Acte d'Incorporation pour un Chemin de Barrière de St. Jean à La Prairie, 125. Référé à un Comité Spécial, 126. Deux Pétitions des Paroisses voisines à l'appui de la Pétition ci-dessus, 126, 127. Pétition des Paroisses voisines contre ladite Pétition, 127. Les Pétitions référées au même Comité, 127. Rapport, 156. Référé au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 279.

Maison de Parlement.—Comité Spécial nommé pour enquérir de la nécessité de pourvoir à une Maison de Parlement et des moyens d'y parvenir, 82. Rapport—Appendice (O.O.)—Référé à un Comité Général, 253. Chambre en Comité, 275, 291. Résolutions rapportées et adoptées, 294. Bill introduit et lu en conséquence, 315. Seconde lecture, 329. Référé à un Comité Spécial, 330. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 337. Chambre en Comité; Rapport; le Bill grossoyé, 347. Lu la troisième fois et passé, 357.

Maladies contagieuses.—La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Maladies contagieuses référée au Comité Spécial sur l'établissement d'un *Hopital de Marine*, 62. Rapport.—Appendice (M.M.)—Référé à un Comité Général, 191. Chambre en Comité, 234. Résolutions rapportées et adoptées, 241.—Bill introduit et lu pour établir un Hopital pour ceux qui sont infectés de Maladies contagieuses, 269. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 284. Amendemens, 293. Adoptés et le Bill grossoyé, 294. Lu la troisième fois et passé, 309. Adopté au Conseil, 344. Sanction Royale, 402.—10c. et 11c. Geo. IV. Chap. 18.

Marchés.—Pétition du Comté de Québec demandant une diminution des Taux de Pesée sur les Marchés de Québec; Référé à un Comité Spécial, avec Instruction au sujet des Marchés de Montréal, 238. Rapport; Bill introduit et lu pour régler les Honoraires des Clercs des Marchés à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, 308. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 321. Ordre du Jour rétabli et remis, 344, 375. L'Ordre lu, 394. Chambre en Comité, 395. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé; lu la troisième fois et passé, 398.

Marchés, Places de.—Pétition des Trois-Rivières pour une Aide pour l'agrandissement de leur Marché, 20. Référé à un Comité Spécial, 21.

— Pétition des Syndics du nouveau Marché à Montréal, au sujet de la sécurité à donner aux Prêteurs d'Argent pour son érection, 66. Référé à un Comité Spécial, 67. Rapport, 137.

Pétition

Marchés, continués :

— Pétition des Syndics du Marché du Faubourg St. Laurent de Montréal demandant de pouvoir emprunter une autre Somme d'Argent pour le compléter, 67. Référée à un Comité Spécial, 68. Rapport; Bill introduit en conséquence et lu, 137. Lu une seconde fois et grossoyé, 146. Lu la troisième fois et passé, 149. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 209. Les Amendemens pris en considération et adoptés, 263. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 30.

— Pétition des Habitans des Faubourgs St. Roch et St. Vallier, de Québec, demandant un Marché dans le Faubourg St. Roch; Référée à un Comité Spécial, 117. Rapport; Bill introduit en conséquence et lu, 204. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 225. Rapport; Référé avec le Bill à un Comité Général, 269. L'Ordre du Jour rétabli et remis, 357. Pétition des Syndics pour l'érection d'un Marché dans la Rue St. Paul, exposant les inconvéniens de la passation du Bill; référée au même Comité, 381. La Chambre en Comité se lève faute de *Quorum*, 388. Chambre de nouveau en Comité, 394. Amendement rapporté et adopté, 397. Le Bill grossoyé; lu la troisième fois et passé, sur une division, 398.

— Motion pour se former en Comité sur la nécessité d'amender la 9e. Geo. IV. Chap. 53, pour l'érection d'un Marché sur la Rue St. Paul; l'Orateur refuse la Motion; Appel étant fait du refus, sa décision est confirmée, 193.

— La Chambre doit se former en Comité sur l'Ordonnance de 1777, concernant les Marchés de Québec et de Montréal, 223. La Chambre en Comité passe une Résolution qui est adoptée et référée à un Comité Spécial; 234.

Mariage, Contrats de.—Pétition de divers Habitans des Comtés de Devon et de Cornwallis pour un Acte pour rendre valides certains Contrats de Mariage; référée à un Comité Spécial, 50.

Médecins et Chirurgiens.—Pétition de divers Médecins de Québec demandant des Amendemens à l'Ordonnance de 1788 concernant les Médecins; la Chambre doit se former en Comité sur la nécessité d'amender l'Ordonnance, 44. Chambre en Comité, 72. Résolution rapportée et adoptée, et référée à un Comité Spécial, 73. Bill rapporté et lu pour abroger l'Ordonnance et régler la pratique de la Médecine, 160. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 187. L'Ordre du Jour remis, 197. Chambre en Comité, 217. Amendemens rapportés et adoptés, 219. Le Bill grossoyé, 220. Lu la troisième fois et passé, 232. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 344.

Mégantic, Comté de.—Pétition pour une Aide pour un Pont sur la Rivière Chaudière; référée à un Comité Spécial, 113. Rapport, 211. Référé au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 280.

— Pétition pour un nouveau Recensement: référée au Comité nommé pour enquérir des moyens de constater la Population de certains nouveaux

Mégantic, continué :

Comtés, 124. Bill rapporté et lu pour constater la Population de certains nouveaux Comtés, 274. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 290. Chambre en Comité; obtient de siéger de nouveau, 295. Ordre du Jour remis, 302. Chambre de nouveau en Comité, 310. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 316. Lu la troisième fois et passé, 340. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 378. Les Amendemens référés à un Comité Général, 384. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 387.

Membres.—Rapportés pour des Comtés nouveaux, 9. Pour la Haute-Ville de Québec, et pour le Comté de York, 10. Pour le Comté de Gaspé, 11.

— Prêtent Serment et prennent leurs Sièges, 10, 11, 37.

— Membre déclaré inhabile à siéger dans la Chambre, 11.

— Bill introduit et lu pour rendre vacans les Sièges des Membres en certains cas, 12. Lu une seconde fois et grossoyé, 23. Lu la troisième fois, 35. Passé, 36. Adopté au Conseil, 244. Réservé à Sa Majesté, 403.

— Ajoutés à des Comités, 41, 79, 139, 147, 154, 155, 188, 250, 315, 390.

— Chambre en Comité sur la nécessité d'accorder une indemnité aux Membres de la Chambre durant les Sessions, 95, 140. Le Rapport remis à un jour ultérieur, sur une division, 140. Résolutions rapportées, 145, Adoptées, sur une division, 146.—Bill introduit en conséquence, et lu; Motion pour remettre la seconde lecture, *négative*, 178. Seconde lecture; Motion pour référer le Bill à un Comité Général; deux Motions en Amendement, *négatives*; la Motion principale adoptée, sur une division, 195. La Chambre en Comité fait au Bill un Amendement qui est adopté, et le Bill grossoyé, 196. Lu la troisième fois, et passé, sur une division, 205.

— Les Lettres et Manuscrits adressés aux Membres siégeans payés par le Greffier et portés aux Comptes Contingens, 136.

— Leurs noms pris sur des Divisions de la Chambre, 140, 146, 153, 168, 179, 184, 185, 193, 195, 205, 220, 221, 222, 231, 271, 272, 293, 306, 309, 329, 372, 373, 374.

— Ont permission de s'absenter, 206, 323.

— Noms des Membres présens à la Prorogation, 400.

Messages.—Voyez *Administrateur; Adresses; Conseil Législatif.*

Milice.—Entrées dans les Journaux des 28 Février et 6 Mars 1829, sur les Rapports du Comité Spécial sur la partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à la Milice, lues et référées à un Comité Général, 144. Chambre en Comité, obtient de siéger de nouveau, 154. Ordre remis, 159. Chambre de nouveau

Milice, continuée :

nouveau en Comité; Résolutions rapportées, 166. Adoptées, sur des divisions; Comité nommé pour préparer une Pétition à Sa Majesté en conséquence, 168. Pétition à Sa Majesté rapportée, 182. Adoptée, sur des Divisions, 183, 184. Grossoyée, 184. Présentée à Son Excellence pour être transmise au Secrétaire des Colonies; Réponse de Son Excellence, 197. La Réponse référée à un Comité Général, 205. Chambre en Comité; Rapport d'une Adresse à Son Excellence pour demander les Décisions des Cours sur les Ordonnances de Milice, 221. Adopté, sur une Division; Réponse de Son Excellence; le Comité doit siéger de nouveau, 222. Les Décisions des Cours demandées par l'Adresse ci-dessus mises devant la Chambre—Appendice (O.), 238. Référées à un Comité Spécial, 239. Rapport, 295. Chambre en Comité, 262, 270. Résolutions rapportées, 270. Adoptées, sur une Division, 272. Bill introduit et lu pour mieux régler la Milice, 274. Seconde lecture, 282. Référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 283. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 284. Lu la troisième fois et passé, sur une Division, 293. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 3.

Milice, Etat Major de lu.—Message de Son Excellence au sujet du Payement de l'Etat Major de la Milice—Appendice (M.), 154. Référé au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 339. Rapport, 370, 161e. à 170e. Résolutions. Bill introduit et lu pour pourvoir au payement de certains Officiers de Milice pour 1830, 374. Lu une seconde fois et grossoyé, 379. Lu la troisième fois, 387. Passé, 388. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 404.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 41.

Missiskouy.—Pétition du Comté de Missiskouy se plaignant de divers Grieffs, 198. Référée au Comité Spécial sur la Pétition de *Saint Antoine de la Rivière du Loup*, 200.

Monnaie.—La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport au Cours de la Monnaie référée à un Comité Spécial, 26. Rapport—Appendice (Q.), 289. Imprimé, 332.—Bill introduit et lu pour régler le cours de la Monnaie en cette Province, 286. Lu une seconde fois; référé à un Comité Général, sur une Division; Chambre en Comité, 317. L'Ordre remis, 323. Chambre de nouveau en Comité, 351. L'Ordre remis, 375.—Bill introduit et lu pour déclarer que certaines Monnoies ne seront plus une offre légale; lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 388. Bill introduit et lu pour établir les taux de certaines Monnoies; lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité; Rapport; Motion que le Bill soit grossoyé; la Question n'est point mise faute de *Quorum*, 389. La Motion lue de nouveau; le Bill amendé, sur une Division, et grossoyé; lu la troisième fois et passé, 394. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 5.

Montréal.—Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal demandant une Aide pour une École dans le Voisinage de l'Église de St. Jacques dans

Montréal, continué :

ladite Cité, 87. Référée au Comité Spécial sur l'*Education*, 88. Rapport—Appendice (R.) Référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 346, 18e. Résolution.

Montréal, Cité de.—Bill introduit et lu pour l'incorporer, 72. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 95. Chambre en Comité, 135, 140. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 146. Lu la troisième fois et passé, 153.

Montréal, Havre de.—Message de Son Excellence recommandant des Améliorations au Havre de Montréal, 212. Référé à un Comité Spécial, 216. Rapport; référé à un Comité Général, 259. L'Ordre du Jour rétabli et remis, 284. Chambre en Comité, 307. Résolutions rapportées et adoptées, 315. Bill introduit en conséquence et lu, 320. Lu une seconde fois et grossoyé, 322. Lu la troisième fois et passé, 332. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 28.

Motions amendées :

Que la Chambre se forme en Comité au sujet de l'Importation des Animaux vivans des États-Unis, 302.

Que William Power, Greffier de la Cour de Vice-Amirauté, paraisse devant le Comité Général sur les Comptes Publics, 309.

— négatives :—

Pour référer à un Comité Général la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 14.

Pour recevoir des Pétitions, 75, 114.

Pour référer à un Comité Spécial le Bill pour obliger à chauffer des Poêles dans les Églises durant l'Hiver, 95.

Pour remettre la seconde lecture du Bill pour indemniser les Membres, 178.

En amendement à une Motion pour référer à un Comité Général le Bill pour indemniser les Membres, 195.

Pour substituer certains mots à d'autres dans une Résolution au sujet du Juge des Trois-Rivières, 220.

En Amendement à une Motion pour mettre la Question de concours sur des Amendemens au Bill des Petites Causes, 232.

Pour substituer certains mots à d'autres dans la 1re. Résolution du Comité Général sur le Compte de Deniers avancés en 1829, 306.

Pour remettre la considération d'une Motion pour amender la 1re. Résolution du Comité Général sur le Compte des Deniers avancés en 1829, et de la Résolution, 306.

Pour substituer certains mots à d'autres dans une Motion pour la Question de Concours sur les Résolutions

Motions, continuées :

Résolutions du Comité Général sur les Chemins, 329.

Pour ajouter deux Clauses au Bill des Communications Intérieures, 351.

Pour substituer un mot à un autre dans la 61e. Résolution du Comité Général sur l'Estimation, 373.

Moulins à Farine d'Avoine.—Pétition des Habitans de New-Glasgow, New-Paisley et autres lieux contre les Charges excessives des Propriétaires de Moulins à moudre l'Avoine, 208. Référée à un Comité Spécial, 209. Rapport, 338.

NAVIGATION DU FLEUVE ST. LAURENT. Bill introduit et lu pour améliorer la Navigation du Fleuve entre les Cascades et le Côteau du Lac, 259. Lu une seconde fois et grossoyé, 275. Lu la troisième fois et passé, 290. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 27.

Navigation par la Vapeur.—Pétition des Marchands de Québec, au sujet de la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax; référée à un Comité Spécial, 118. Rapport, 157. Référé à un Comité Général, 158. Chambre en Comité, 174. Résolutions rapportées et adoptées, 187. Bill introduit et lu pour encourager le Commerce entre Québec et Halifax, 205. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 225. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 273. Chambre en Comité; Rapport; le Bill grossoyé, 285. Lu la troisième fois et passé, 296. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 32.

— Comité nommé pour considérer s'il seroit expédient d'encourager la Navigation par la Vapeur dans le Fleuve en bas de Québec, 137. Rapport; référé à un Comité Général, 186. Chambre en Comité, 196. Se lève sans faire rapport, 197.

New-Glasgow et New-Paisley.—Pétition des Habitans contre les Charges excessives des Propriétaires de Moulins à moudre l'Avoine, 208. Référée à un Comité Spécial, 209. Rapport, 338.

ORATEUR.—Il informe la Chambre que le Greffier a reçu un Rapport des Membres pour les nouveaux Comtés, 9. Et aussi des Certificats d'Election de trois Membres, 10, 11.

— Ordre pour qu'il expédie son *Warrant* pour un nouveau *Writ*, 11.

— Il fait rapport de la Harangue de Son Excellence aux deux Chambres, 12.

— Les Journaux doivent être imprimés sous sa direction, 15.

— Il informe la Chambre que W. B. Lindsay, Ecuyer, a été nommé Greffier, 15.

— Il met devant la Chambre le Rapport du Greffier sur la Bibliothèque et les Ecrivains de la Chambre, 19.

Orateur, continué :

— Il fait rapport des Réponses de Son Excellence à des Adresses, 25, 197.

— Il communique à la Chambre une Lettre du Traducteur François; elle est référée à un Comité Spécial, 37. Rapport, 172.

— Il met devant la Chambre le Rapport des Commissaires sur l'Election contestée de William Henry, 73.

— Il refuse de recevoir des Motions en en donnant les raisons, 165, 193, 218, 292.

— Le Greffier informe qu'il a reçu une Lettre de l'Orateur qui ne peut se rendre à la Chambre en conséquence du décès d'un de ses enfans, et priant la Chambre de s'ajourner pour quelques jours; la Chambre s'ajourne; Remercimens de l'Orateur à la Chambre, 235.

Ordonnance de la 27e. Geo. III. Chap. 4.—La Chambre se forme en Comité sur la nécessité de l'amender, 15. La Chambre en Comité passe une Résolution, qui est adoptée, 24. Bill introduit et lu pour abroger la partie de l'Ordonnance qui a rapport à l'endossement sur l'Ordre de Saisie-Arrêt, 25. Lu une seconde fois, 26. Référé à un Comité Spécial, 27. Rapport; le Bill grossoyé, 35. Lu la troisième fois et passé, 153. Passé au Conseil avec des Amendemens, qui sont adoptés, 244. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 26.

Ordonnance de 1667.—La Chambre en Comité résout qu'il est expédient de l'amender, 171. Concours; Bill introduit en conséquence et lu, 172. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 180. Rapport; le Bill référé à un Comité Général, 211. La Chambre en Comité y fait un Amendement, qui est adopté et le Bill grossoyé, 246. Lu la troisième fois et passé, 248. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 293. Les Amendemens lus et référés à un Comité Général, 311. Chambre en Comité; obtient de siéger de nouveau, 312.

PARLEMENT PROVINCIAL.—Il s'assemble, 9. Il est prorogé, 405.

Pearl, Frederick.—Pétition pour un Acte en faveur des Débiteurs insolubles, 141. Référée au Comité Spécial sur la Pétition de *William Henry*, pour le même objet, 237. Rapport; Bill introduit et lu pour lever tout doute sur le Bénéfice de Cession de Biens, 313. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 329.

Pêches.—Comité Spécial nommé pour enquérir des abus commis par les Pêcheurs étrangers et autres le long des Parages du Golfe, 206.

Peck, Ebenezer, Ecuyer.—Prête Serment et prend son Siège comme Membre pour le Comté de Stanstead, 10.

Pénitencière et Maison de Correction.—Pétition des Membres de la Société de la Prison de Québec au sujet d'un Pénitencière et Maison de Correction, 101. Référée à un Comité Spécial, 103. Rapport, 278. Référé à un Comité

Pénitencier, &c. continués :

Comité Général, 279. Chambre en Comité, 291. Résolutions rapportées, 294. Adoptées, et Bill introduit et lu pour obtenir des Plans d'un Pénitencier à Québec, 295. Lu une seconde fois et grossoyé, 307. Lu la troisième fois et passé, 315. Adopté au Conseil, 344. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 40.

Perrault, Joseph François.—Deux Pétitions pour une Aide pour une Ecole qu'il a établie au Faubourg St. Louis de Québec, et pour publier des Livres d'Ecole, 30. Référées au Comité Spécial sur l'Education, 31. Rapport—Appendice (R.) Référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolutions rapportées et adoptées, 315 et 346, 4e. et 5e. Résolutions.

Petites Causes.—La Chambre doit considérer en Comité la nécessité d'amender l'Acte pour la Décision sommaire des Petites Causes, 72. Considération remise, 96. La Chambre en Comité passe une Résolution, qui est adoptée et référée à un Comité Spécial, 136. Rapport; Bill introduit et lu pour amender l'Acte concernant les Petites Causes, 191. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 217. Rapport; référé à un Comité Général, 219. Chambre en Comité, 226. Amendemens rapportés, 232. Motion pour la Question de concours; Motion en Amendement pour référer le Bill à un Comité Général, négative; la Motion principale et les Amendemens adoptés; le Bill encore amendé par la Chambre, et grossoyé, 233. Lu la troisième fois et passé, 239. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 339. La considération des Amendemens remise, 343.

Petites Dettes.—Bill reçu du Conseil et lu pour faciliter le recouvrement des Petites Dettes, 277. La seconde lecture remise, 343.

Pétitions.—Motions pour recevoir des Pétitions, négatives, 75, 114.

— De divers Habitans des Townships de Frampton, Buckland, &c. dans les Comtés de Bellechasse et de Beauce, demandant à être érigés en un nouveau Comté, lue, 164. Motion, qu'elle soit reçue; Mr. l'Orateur refuse la Motion, en donnant ses raisons, 165.

— Projet d'une Pétition à Sa Majesté au sujet de la Milice rapporté par un Comité Spécial, 182. Adoptée sur des Divisions, 183, 184. Grossoyée, 184. Présentée à Son Excellence pour être transmise au Secrétaire Colonial; Réponse de Son Excellence, 197.

— Des Habitans du Comté de Richelieu demandant que le Bourg de William Henry soit choisi pour y ériger une Salle d'Audience et Prison, lue; Motion, qu'elle soit reçue, refusée par l'Orateur, 218.

— des Habitans du Comté de Cornwallis, demandant une Cour de Justice dans le Comté, lue; Motion, qu'elle soit reçue, refusée par l'Orateur, 292. Appel étant fait, la Décision de l'Orateur est confirmée, 293.

— Voyez *Académie de Charleston; Académie de*

Pétitions, continuées :

Richmond; Baie des Chaleurs; Bannon, John; Banque de Montréal; Banques d'Epargnes; Berthier; Bêtes à Cornes, &c.; Bouchette, Joseph, Arpenteur-Général; Bouchette, Fils, Joseph; Bourke, Ormsby; Bourse de Québec; Cabareliers; Caps de Québec; Charleston, Académie de; Chasseur, Pierre; Chaudière; Chemin de Barrière; Chemins et Communications Intérieures; Chemins, Lois des; Collège d'Agriculture; Contrats de Mariage; Contrefacteurs; Débiteurs insolubles; Desbarats, Dame Veuve; Dorchester, Ville de; Douane de Québec; Douanes; Douglas, A. G.; Duchesnay, M. L. J.; Dumont, E. N. L.; Ecole Britannique et Canadienne de Montréal; Ecole Britannique et Canadienne de Québec; Ecoles Nationales et Gratuites; Education; Eglise de Saint André de Québec; Etats-Unis; Etchemin; Foin; Fortune, Joseph; Fournier, Joseph; Frémont, Dame Veuve; Gaspé, Comté de; Gordon, William; Gugy, B. C. A.; Hency, Hugues; Hopital-Général de Montréal; Insensés et Enfants Trouvés; Islet; La Chapelle, Paschal; Lampson, William; La Naudière; Seigneurie de; Lancaster, Joseph; Larue, Edouard; Larue, Jean Baptiste; Lemox, J. M. K.; Lindsay, William; Linton, George; Longueuil; Mackenzie, James; Macrae, William; Marchés, Places de; Médecins et Chirurgiens; Mégantic, Comté de; Missiskouy; Montréal; Moulins à Farine d'Avoine; Navigation par la Vapeur; Pearl, Frederick; Pénitencier et Maison de Correction; Perrault, Joseph François; Pilotes; Population; Porteous, James; Pratte, Jean Baptiste; Price, William; Québec, Cité de; Richelieu et Surrey, Comtés de; Richmond, Académie de; Saint Ambroise; Saint Antoine de la Rivière du Loup; Sainte Anne de la Pérade; Sainte Claire; Saint Hyacinthe; Saint Joseph de Soulanges; Saint Léon et Ste. Anne; Saint Maurice; Saint Valier; Salles d'Audience et Prisons; Séminaire de Montréal; Séminaire de Stanstead; Shadgett, W. H.; Sherar, Robert; Smith, Charles; Société Amicale de Québec; Société compatisante des Dames de Québec; Société de la Prison de Québec; Société d'Education de Québec; Société d'Histoire Naturelle de Montréal; Société Littéraire et Historique de Québec; Stanbridge, Township de; Stuart, James; Tabac; Tanneurs; Taschereau, J. T.; Taxe sur les Terres; Trois-Rivières; Vassal de Monviel; Wilcocke, Samuel Hull; William Henry, Bourg de.

Phares.—La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport aux Phares référée à un Comité Spécial, 47. Rapport; référé à un Comité Général; Chambre en Comité; Rapport; adopté, 280. Bill introduit et lu pour amender la 9e. Geo. IV. Chap. 24, relativement aux Phares, 281. Lu une seconde fois et grossoyé, 290. Lu la troisième fois et passé, 293. Adopté au Conseil, 355. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 13.

— Comptes des Commissaires en vertu de la 9e. Geo. IV. Chap. 24, pour l'érection de Phares, 63.—Appendice (H.)

— Chambre en Comité sur la nécessité d'un Phare sur l'Île St. Paul, 332. Rapport; adopté, 342. Bill

Phares, continués :

Bill introduit en conséquence et lu, 350. Lu une seconde fois et grossoyé, 355. Lu la troisième et passé, 376. Adopté au Conseil, 395. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 34.

Pilotes.—Pétition des Pilotes pour et au-dessus de Québec se plaignant de ce que quelques Pilotes conduisent les Vaisseaux pour moins que le Taux fixé par la Loi, 73. Référée à un Comité Spécial, 305. Rapport; référé à un Comité Général, 319. L'Ordre du Jour lu, 333. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 334.

— Bill introduit et lu pour obliger les Pilotes à se rendre capables de naviguer les Vaisseaux par le Canal du Nord, 155. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 172. Pétition des Pilotes d'en bas de Québec contre le Bill; référée au même Comité, 189. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 202. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport; le Bill référé de nouveau à un Comité Spécial, 226. Rapport, 285. Référé avec le Bill à un Comité Général, 286. L'Ordre du Jour rétabli et remis, 332. Remis de nouveau, 343. Lu, 374. Chambre en Comité; Rapport; le Bill grossoyé, 375. Lu la troisième fois et passé, 388.

Police, Bureau de.—Comité nommé pour enquérir sur l'Administration de la Justice aux Bureaux de la Police et de la Paix à Québec, 16. La Pétition de J. Bannon et G. Linton référée au Comité; un Membre ajouté, 250. Ordre au Comité de faire rapport un certain jour, 309. Extension du tems fixé, 321. Rapport, 350.

Ponts.—Voyez *Chaudière, Pont sur la Rivière; Dumont, E. N. L.; Etchemin, Pont sur la Rivière; Fortune, Joseph; Fournier, Joseph; La Chapelle, Paschal; Lennox, J. M. K.; Porteous, James; Saint Ambroise; Sainte Anne de la Pénitence; Sainte Cluire, Paroisse de; Saint Maurice; Séminaire de Montréal.*

Population.—Comité Spécial nommé pour enquérir des moyens de constater la Population de certains nouveaux Comtés, avec Instruction au sujet d'un nouveau Recensement, 23. Pétition du Comté de Mégantic pour un nouveau Recensement; référée au même Comité, 124. Bill rapporté et lu pour constater la Population de divers nouveaux Comtés, 274. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 290. Chambre en Comité; obtient de siéger de nouveau, 295. Ordre du Jour remis, 302. Chambre de de nouveau en Comité, 310. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 316. Lu la troisième fois et passé, 340. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 378. Les Amendemens référés à un Comité Général, 374. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 387.

Port de Lettres.—Le Port des Lettres et Manuscrits adressés aux Membres siégeans doit être payé par le Greffier et porté aux Comptes contingens, 136.

Porteous, James.—Pétition demandant autorité de bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Jésus, 43. Référée à un Comité Spécial, 44. Autres Pétitions.

Porteous, James, continué :

tions référées au Comité, savoir: D'E. N. L. Dumont, 44. De Joseph Fortune, 51. De Paschal La Chapelle et autres; de divers Habitans de l'Île de Montréal, de l'Île Jésus et autres lieux, 70. Du Séminaire de Montréal, 74. De J. M. K. Lennox et Joseph Fournier, 101. Le Comité a pouvoir de faire rapport de tems à autre; Rapport sur la Pétition de J. Porteous, 134. Rapport sur les autres Pétitions, 143.—Bill introduit et lu autorisant J. Porteous à ériger un Pont de Péage sur la Rivière Jésus, 155. Seconde lecture remise, 180. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 206. Rapport; référé avec le Bill à un Comité Général, 239. L'Ordre du Jour lu, 246. Remis, 247, 262. Chambre en Comité, 263. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 269. Lu la troisième fois et passé, 282. Adopté au Conseil avec un Amendement, 355. L'Amendement considéré, 356. Adopté, 357. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 56.

Postes du Roi.—Voyez *Lampson, William.*

Pratte, Jean Baptiste.—Pétition de lui, lue par un Membre; Motion pour qu'elle soit reçue, *négative*, 75.

Presbytériens.—Bill introduit et lu en faveur de certaines Congrégations Religieuses dénommées Presbytériens, 150. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 158. Amendement rapporté et adopté, et le Bill grossoyé, 165. Lu la troisième fois et passé, 171.

Price, William.—Pétition au sujet d'une Cause en Appel où la Banque de Montréal est intéressée; référée à un Comité Spécial, 122.

Prison de Montréal.—La partie de la Harangue de Son Excellence qui a rapport à l'Erection d'une Prison nouvelle à Montréal référée à un Comité Général, 39. Chambre en Comité, 72. Résolutions rapportées, 82. Adoptées, et Bill introduit et lu pour pourvoir à l'Erection d'une Prison Commune à Montréal, 83. Deuxième Lecture, 95. Grossoyé, 96. Lu la troisième fois et passé, 135. Adopté au Conseil, 264. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 31.

— *d. Sherbrooke.*—Message de Son Excellence au sujet de la Prison de Sherbrooke, 174. Référé à un Comité Spécial; Instruction au sujet des Taxes reçues pour l'érection de la Prison, 181. Adresse à Son Excellence pour demander un Retour des Taxes reçues pour cet objet, 193. Réponse de Son Excellence, 197. Le Retour ci-dessus mis devant la Chambre, 214. Rapport, 303. Référé à un Comité Général, 304. L'Ordre du Jour rétabli et remis, 322. La Chambre en Comité se lève sans faire rapport, 343.

Privilèges.—Comité établi à ce sujet, 14.

Protonotaires.—Comité Spécial nommé pour enquérir des Honoraires des Protonotaires du District de Québec et faire rapport s'il seroit expédient de leur accorder des Appointemens fixes au lieu de tous Honoraires, 53. Instruction d'enquérir des

Protonotaires, continués :

des Honoraires des Protonotaires des autres Districts, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 54. Autre Instruction au sujet des Honoraires des Greffiers de la Paix à Québec, 186. Rapport—Appendice (V.)—Imprimé, 376.

QUEBEC, Cité de.—Bill introduit et lu pour l'incorporer, 171. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 188. Pétition des Citoyens de Québec en faveur du Bill, 189. Rapport ; référé avec le Bill à un Comité Général, 239. Chambre en Comité, 262. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 263. Lu la troisième fois et passé, 282.

RAPPORTS.—Voyez *Adresses ; Assistans du Greffier ; Bibliothèque ; Canal de La Chine ; Chemins et Communications Intérieures ; Comités ; Election contestée ; Exploration ; Greffier de la Chambre ; Insensés et Enfants Trouvés ; Orateur ; Salle d'Audience à Québec ; Sociétés d'Agriculture ; William Henry, Bourg de.*

Rawdon, Township de.—Pétition pour une Aide pour les Chemins ; référée au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 123.

Receveur-Général.—Etat des Deniers Publics entre les mains du Receveur-Général applicables à la Dépense Civile, 71. Message de Son Excellence au sujet d'une Voûte faite par le Receveur-Général pour y loger les Deniers Publics, 213. Référé à un Comité Spécial, 232. Rapport, 286.

Règles de la Chambre.—Il doit être donné avis du tems prescrit pour la réception des Pétitions pour Bills privés, et des Rapports sur ces Pétitions et Bills, 27. Le tems prescrit par les Règles pour la réception des Bills privés et des Rapports de Comités Spéciaux sur iceux étendu, 150.

Représentation.—Le Bill de Représentation sanctionné par Proclamation, 7. Message de Son Excellence avec une Dépêche contenant la Sanction du Bill, 54. Imprimé, 61. Référé à un Comité Général de considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de Représentation, 150. La Chambre en Comité passe une Résolution qui est adoptée, et référée à un Comité Spécial, 170. Rapport, 268. Référé à un Comité Général, 269. La Chambre en Comité passe une Résolution qui est adoptée, et un Bill introduit et lu pour amender l'Acte, 284. Lu une seconde fois et grossoyé, 300. Lu la troisième fois et passé, 308. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 378.

Revenu.—Message de Son Excellence avec Copie d'un Document de la Trésorerie au sujet de la Perception du Revenu, 55. Imprimé, 61.

Richelieu et Surrey, Comtés de.—Pétition demandant une Salle d'Audience et une Prison, 130. Référé à un Comité Spécial, 131. Membre ajouté, 147. Rapport ; référé au Comité Général sur les *Salles d'Audience et Prisons*, 155.

Richmond, Académie de.—Pétition pour une Aide, 131. Référé au Comité Spécial sur l'*Education*, 132.

SAINTE AMBROISE.—Pétition des Habitans de Saint Ambroise et une autre de l'Inspecteur et des Sous-voyers de l'Ancienne Lorette demandant une Aide pour rebâtir un Pont sur la Rivière St. Charles ; référées à un Comité Spécial, 91. Rapport ; référé à un Comité Général, 190. Référé au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 280.

Saint Antoine de la Rivière du Loup.—Pétition des Habitans de Saint Antoine de la Rivière du Loup se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins en ce qui regarde l'Office des Grands-Voyers, 147. Référé à un Comité Spécial, 149. Pétition de Berthier, La Norraie, l'Île du Pads, Bayonne et St. Cuthbert sur le même sujet ; référée au même Comité, 155. Pétitions de St. Léon et de Ste. Anne de Yamachiche ; référées au même Comité, 164. Pétition de la Seigneurie de La Naudière ; référée au même Comité, 189. Pétition de la Baie Missiskouy, 198. Référé au même Comité, 200. Pétition de l'Islet ; référée au même Comité, 218. Pétition de Stanbridge ; référée au même Comité, 238. Pétitions de St. Valier et autres Habitans du Comté de Hertford ; référées au même Comité, 273. Deux Membres ajoutés ; Rapport, 390. Le Rapport imprimé, 393.

Sainte Anne de la Pérade.—Pétition des Habitans demandant un Pont sur la Rivière Ste. Anne, 119. Référé au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 120.

— Pétition des Marguilliers et autres Habitans de Ste. Anne au sujet des Affaires de la Fabrique de la Paroisse, 120. Référé à un Comité Spécial ; autre Pétition de Marguilliers et d'Habitans de la dite Paroisse sur le même sujet, 237. Référé au même Comité, 238. Rapport ; Imprimé, 390.

Sainte Claire, Paroisse de.—Pétition de Ste. Claire et autres Paroisses demandant une Aide pour un Pont sur la Rivière Etchemin dans la dite Paroisse, 15. Référé à un Comité Spécial, 16. Contre Pétition de Dame Veuve Desbarats ; référée au même Comité, 40. Deux Membres ajoutés, 41. Rapport, 209.

Saint François, District de.—Comité nommé pour enquerir si l'Administration de la Justice dans le dit District ne pourroit pas être rendue plus efficace et moins dispendieuse, 150. Message de Son Excellence avec une Représentation des Grands Jurés du District au sujet de l'Acte de Judicature, 213. Référé au Comité ci-dessus, 216. Rapport, 223.—Bill introduit et lu pour pourvoir à l'Administration de la Justice dans le District de St. François, 245. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 275. Rapport ;

Saint François, continué :

port ; le Bill référé à un Comité Général ; la Chambre en Comité y fait un Amendement, qui est adopté, et le Bill grossoyé, 279. Lu la troisième fois et passé, 290. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 7.

Saint Hyacinthe.—Pétition des Habitans de St. Hyacinthe pour l'érection d'un Marché dans le Village de St. Hyacinthe ; référée à un Comité Spécial, 132. Rapport, 155. Bill introduit en conséquence et lu, 181. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 206. Rapport ; référé avec le Bill à un Comité Général, 227. Chambre en Comité, 246. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 261. Lu la troisième fois et passé, 273. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 354. Les Amendemens considérés et adoptés, 356. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 42.

Saint Joseph de Soulanges.—Pétition des Habitans pour une Aide pour améliorer la Navigation entre les Cascades et le Côteau du Lac, 51. Référée à un Comité Spécial, 52. Rapport, 223. Référée à un Comité Général, 224. La Chambre en Comité passe des Résolutions et obtient de siéger de nouveau, 243. Résolutions rapportées et adoptées, 246. Bill introduit en conséquence et lu, 259. Lu une seconde fois et grossoyé, 275. Lu la troisième fois et passé, 290. Adopté au Conseil, 339. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 27.

Saint Léon et Ste. Anne de Yamachiche.—Pétitions au sujet des Lois des Chemins et des Grands-Voyers ; référées au Comité Spécial sur la Pétition de *St. Antoine de la Rivière du Loup*, 164.

Saint Maurice.—Pétition des Habitans des Trois-Rivières pour un Pont sur la Rivière St. Maurice, 19. Référée à un Comité Spécial, 20. Rapport ; référé à un Comité Général, 181. Chambre en Comité, 206. Résolutions rapportées et adoptées, 216.—Bill introduit et lu affectant une Somme à constater la possibilité d'ériger un Pont sur ladite Rivière, 217. Lu une seconde fois et grossoyé, 220. Lu la troisième fois et passé, 225. Adopté au Conseil, 264. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 43.

Saint Roch, Faubourg.—Voyez *Marchés, Places de*.

Saint Vallier, &c.—Pétitions de St. Vallier et autres Habitans du Comté de Hertford au sujet des Lois des Chemins et des Grand-Voyers ; référées au Comité Spécial sur la Pétition de *St. Antoine de la Rivière du Loup*, 273.

Saisies-Arrêts.—La Chambre doit se former en Comité sur la 27e. Geo. III. Chap. 4, 15. La Chambre en Comité passe une Résolution, qui est adoptée, 24. Bill introduit et lu pour abroger la partie de l'Ordonnance qui a rapport à l'endossement sur l'Ordre de Saisie-Arrêt, 25. Lu une seconde fois, 26. Référée à un Comité Spécial, 27. Rapport ; le Bill grossoyé, 35. Lu la troisième fois et passé, 153. Passé au Conseil avec des Amendemens, qui sont adoptés,

Saisies-Arrêts, continuées :

244. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 26.

Salle d'Audience de Québec.—Message de Son Excellence au sujet des Réparations à la Salle d'Audience de Québec, 297. Référée au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 300. Rapport, 371, 372, 189e. et 190e. Résolutions.—Bill introduit et lu pour affecter une somme d'Argent aux Réparations de la Salle d'Audience de Québec ; Lu une seconde fois et grossoyé, 377. Lu la troisième fois et passé, 387. Adopté au Conseil, 399. Sanction Royale, 403.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 20.

Salles d'Audience et Prisons.—Message de Son Excellence recommandant l'érection de Salles d'Audience et de Prisons dans les Comtés, 70. Imprimé et référé à un Comité Général, 72. Pétition des Comtés de Richelieu et Surrey pour le même objet, 130. Référée à un Comité Spécial, 131. Rapport ; référé au Comité Général ci-dessus 155. Chambre en Comité, 159. Résolutions rapportées et adoptées, 165. Référées à un Comité Spécial, 166. Un Membre ajouté, 188. Bill présenté par le Comité, et lu, 278. Seconde lecture remise, 310. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général, 317. L'Ordre remis, 330. L'Ordre rétabli ; Chambre en Comité, 340. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 345. Lu la troisième fois et passé, 388.

Scott, William Henry, Ecuier.—Certificat de son Retour comme Membre pour le Comté de York, 10. Il prête Serment et prend son Siége, 37.

Séminaire de Montréal.—Pétition des Messieurs du Séminaire au sujet de l'Erection d'un Pont sur la Rivière Jésus ; référée au Comité Spécial sur la Pétition de *J. Porteous*, 74. Rapport, 143.

— Adresse à Sa Majesté au sujet des Biens du Séminaire de Montréal, 259. Grossoyée ; Adresse à Son Excellence la priant de transmettre l'Adresse ci-dessus aux Ministres de Sa Majesté, 261. Réponse de Son Excellence, 273.

Séminaire de Stanstead.—Pétition des Syndics pour une Aide, 77. Référée au Comité Spécial sur l'Education, 78. Rapport—Appendice (R.) Référée à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolution rapportée et adoptée, 346, 20e. Résolution.

Shadgett, William Henry.—Pétition demandant une Aide en faveur d'un Collège d'Agriculture, 79.

Sherar, Robert, Coronaire de Gaspé.—Pétition pour des Appointemens ; référée à un Comité Spécial, 84. Rapport, 211. Référée au Comité Général sur les *Comptes Publics*, 285.

Shérifs, Rapports des.—Bill introduit et lu pour accélérer les Procédures sur les Rapports des Shérifs, 172. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 188. Rapport, 224. Référée à un Comité Général, 225. La Chambre en Comité passe le Bill, qui est ensuite grossoyé, 240. Lu la troisième fois et passé, 245. Adopté au Conseil avec des Amendemens, 344.

Shérifs

- Shérifs, Ventes par les.*—Bill introduit et lu au sujet des Acquéreurs aux Ventes par les Shérifs, 283. Lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité; le Bill grossoyé, 295. Lu la troisième fois et passé, 305.
- Smith, Charles.*—Pétition pour être remboursé d'une somme qu'il a avancée pour réparer le Chemin de Charlesbourg, 115. Réf.ée au Comité Spécial sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 116.
- Société Amicale de Québec.*—Pétition pour une Incorporation; référée à un Comité Spécial, 21. Rapport, 63. Bill introduit et lu pour incorporer la Société, 61. Seconde lecture remise, 95. Le Bill lu une seconde fois et référé à un Comité Général; Chambre en Comité, 130. Amendemens rapportés et adoptés, et le Bill grossoyé, 145. Lu la troisième fois et passé, 187. Adopté au Conseil, 264. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 49.
- Société compatissante des Dames de Québec.*—Pétition pour une Aide; référée à un Comité Spécial, 111. Rapport; référé à un Comité Général, 211. L'Ordre du Jour rétabli, 262. Chambre en Comité; se lève sans faire rapport, 264.
- Société d'Education de Québec.*—Pétition pour une Aide, 99. Référée au Comité Spécial sur l'*Education*, 100. Rapport—Appendice (R.) Référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolutions rapportées et adoptées, 316, 12e. et 13e. Résolutions.
- Société d'Histoire naturelle de Montréal.*—Pétition pour une Aide, 106. Référée à un Comité Spécial, 107. Rapport; référé à un Comité Général, 169. Chambre en Comité, 180. Résolution rapportée et adoptée, 187. Bill introduit et lu accordant une Aide à la Société, 201. Lu une seconde fois et grossoyé, 217. Lu la troisième fois et passé, 219. Adopté au Conseil, 244. Sanction Royale, 400.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 48.
- Société de La Prison de Québec.*—Pétition pour une Aide, et au sujet d'un Pénitencier et Maison de Correction, 101. Référée à un Comité Spécial, 103. Rapport, 278. Référé à un Comité Général, 279. Chambre en Comité, 291. Résolutions rapportées et adoptées, 294. Bill introduit et lu pour obtenir des Plans d'un Pénitencier à Québec, 295. Lu une seconde fois et grossoyé, 307. Lu la troisième fois et passé, 315. Adopté au Conseil, 344. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 40.
- Société littéraire et historique de Québec.*—Pétition pour une Aide, 111. Référée à un Comité Spécial, 112. Rapport; référé à un Comité Général, 201. Chambre en Comité, 225. Résolution rapportée et adoptée, et Bill introduit et lu, accordant une Aide à la Société, 232. Lu une seconde fois et grossoyé, 242. Lu la troisième fois et passé, 245. Adopté au Conseil, 276. Sanction Royale, 401.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 47.
- Société d'Agriculture.*—Rapport de la Société de Montréal, 63. De celle de Québec, 83.—Voyez Appendice (I.) Nos. 1 et 2. Ils sont référés à un Comité Spécial, 274. Rapport, 318. Référé à un Comité Général, 319. Chambre en Comité, 333. Résolutions rapportées, et Adresse à Son Excellence au sujet du ci-devant Trésorier de la Société de Montréal; Bill introduit affectant des Deniers à l'encouragement de l'Agriculture, 312. Lu une seconde fois et grossoyé, 348. Lu la troisième fois et passé, 357. Adopté au Conseil, 395. Sanction Royale, 402.—10e. et 11e. Geo. IV. Chap. 25.
- Sourds et Muets.*—Instruction au Comité Spécial sur l'Education d'enquérir de la nécessité d'un Instituteur pour les Sourds et Muets, 288. Rapport—Appendice (R.) Référé à un Comité Général, 292. Chambre en Comité, 341. Résolutions rapportées et adoptées, 317, 23e. et 24e. Résolutions.
- Stanbridge, Township de.*—Pétition au sujet des Loix des Chemins; référée au Comité Spécial sur la Pétition de *Saint Antoine de la Rivière du Loup*, 288.
- Stanstead, et autres Townships.*—Pétition pour une Aide pour les Chemins, 22. Référée à un Comité Spécial, 23. Rapport; référé à un Comité Général, 202. Référé ensuite au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 280.
- Stanstead et Sherbrooke, Comtés de.*—Pétition pour une Aide pour les Chemins, 31. Référée au Comité Spécial sur la Pétition de Stanstead et autres Townships, 32. Rapport; référé à un Comité Général, 202. Référé ensuite au Comité Général sur les *Chemins et Communications Intérieures*, 280.
- Stuart, James, Procureur-Général.*—Pétition de divers Habitans de Montréal se plaignant de sa conduite comme Procureur-Général, 348. Référée à un Comité Spécial, 350. Rapport, 379. Adopté par la Chambre et imprimé, 381.
- Surrey, Comté de.*—Voyez *Richelieu et Surrey*.
- T**ABAC.—Pétition des Marchands de Montréal demandant une réduction du Droit sur le Tabac, 127. Référée à un Comité Spécial, 129. Rapport, 218. Référé à un Comité Général, 219. L'Ordre du Jour remis, 242. Chambre en Comité, 247. Résolutions rapportées et adoptées, 261. Bill introduit et lu pour réduire les Droits sur le Tabac, 269. Seconde lecture; la Chambre en Comité y fait un Amendement qui est adopté, et le Bill grossoyé, 275. Lu la troisième fois et passé, 282.
- Tanneurs.*—Pétition de divers Tanneurs demandant à ôter le Droit levé sur les Cuir crus et à augmenter le Droit sur les Cuir corroyés importés des Etats-Unis, 207. Référée à un Comité Spécial, 208. Rapport, 267.
- Taschereau, J. T.*—Pétition de lui et de M. L. J. Duchesnay au sujet d'une autre Pétition des Habitans du Comté de Gaspé, 250. Référée au Comité

Taschereau, J. T. continué :
Comité Spécial sur les Pétitions du Comté de
Gaspé, 251.

Taxe sur les Terres.—La partie de la Harangue de
Son Excellence qui a rapport à une Taxe sur
les Terres référée à un Comité Spécial ; la par-
tie qui a rapport aux Bureaux d'Enregistrement
référée au même Comité, 25. Pouvoir donné
au Comité de faire rapport de tems à autre, 61.
Pétition de Frampton, Buckland, Cranbourne
et Standon contre la Taxe ; référée au même
Comité, 164. Rapports sur les *Bureaux d'En-
registrement*, 151.

Taylor, Ralph, Ecuyer.—Prête Serment et prend son
Siège comme Membre pour le Comté de Missis-
sissipi, 10.

Traducteur François de la Chambre.—*Voyez Faribault,
George Barthélémy.*

Tremain, Benjamin, Ecuyer.—Prête Serment et prend
son Siège comme Membre pour le Comté de
Sherbrooke, 10.

Trois-Rivières.—Pétition des Habitans de la Banlieue
des Trois-Rivières, demandant une Aide pour
une Ecole ; référée au Comité Spécial sur l'E-
ducation, 97.

VASSAL DE MONVIEL, Adjudant-Général des
Milices.—Pétition pour une Pension de Re-
traite, 41. Référée à un Comité Spécial, 42.

Ventes par les Shérifs.—Bill introduit et lu au sujet des
Acquéreurs aux Ventes par les Shérifs, 223. Lu
une seconde fois et référé à un Comité Général ;

Ventes, &c. continuées :
Chambre en Comité ; le Bill grossoyé, 295. Lu
la troisième fois et passé, 305.

WELLAND, CANAL DE.—Message de Son
Excellence avec une Représentation de la Com-
pagnie du Canal de Welland demandant à la
Chambre d'augmenter ses Actions dans ladite
Compagnie, 92.

Wilcocke, Samuel Hull.—Pétition demandant une Aide
pour la Publication de son Histoire de la
deuxième Session du treizième Parlement Pro-
vincial, 121. Référée à un Comité Spécial,
122. Rapport, 173.

William Henry, Bourg de.—Pétition de divers Habi-
tans demandant un Acte en faveur des Débiteurs
insolvables ; référée à un Comité Spécial, 236.
Rapport ; Bill introduit et lu pour lever tout
doute sur le Bénéfice de Cession de Biens, 313.
Lu une seconde fois et référé à un Comité Spé-
cial, 329.

— Rapport des Commissaires au sujet de l'Election
du Bourg de William Henry, 73.

X.

YORK, Comté de.—Certificat de l'Election de Wil-
liam Henry Scott, Ecuyer, pour le Comté de
York, à la place de feu Jean Baptiste Lefebvre,
Ecuyer, 10. Mr. Scott prend son Siège, 37.

Z.